LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu15pari

LA

W 8

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

P
Pol Sci
S

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

8e Année. — Tome XV.

48615
21/5/00

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1893.

L'ÉTAT ACTUEL

DE LA SCIENCE SOCIALE

D'APRÈS LES TRAVAUX DE CES DIX DERNIÈRES ANNÉES.

Si Frédéric Le Play, le créateur de la Science sociale, le savant éminent, qui, le premier, a entrepris de faire entrer l'étude des sociétés humaines dans le cadre des sciences naturelles, revenait aujourd'hui parmi nous, il serait surpris des progrès considérables qui ont été réalisés depuis sa mort. J'ajoute qu'il en serait fier, car ces progrès sont la plus éclatante justification de la méthode dont il a, tout au moins, jeté les bases.

Nous voici, en effet, à un point de notre route où nous éprouvons nous-même le besoin de nous arrêter un instant, pour regarder en arrière le chemin parcouru et pour fixer, aussi exactement que possible, le point où nous sommes arrivés.

Et si nous désirons nous rendre compte des résultats acquis, ce n'est point uniquement par un sentiment d'orgueil scientifique, qui serait d'ailleurs fort légitime, c'est surtout pour éclairer notre marche et nous permettre de réaliser plus facilement de nouveaux progrès. Dans les sciences, comme dans l'industrie, il est nécessaire de dresser, de temps en temps, un inventaire de son avoir.

Je voudrais, en outre, par cet exposé sommaire, faire un peu patienter nos amis, jusqu'au moment, qui maintenant est proche, où nous pourrons publier un exposé suivi et méthodique de la Science sociale, telle qu'elle a été renouvelée par les travaux de ces dix dernières années.

I.

Au moment de la mort de Le Play, la Science sociale était en possession des deux instruments essentiels de toute science : une *Méthode d'Analyse* et une *Classification*.

Mais l'un et l'autre de ces instruments étaient incomplets, insuffisants : ils représentaient seulement le premier effort pour arriver à constituer la Science.

Néanmoins, nous dûmes, tout d'abord, nous en contenter et travailler de notre mieux avec ces outils imparfaits.

Mais, en dépit de tous nos efforts, la Science ne progressait que lentement, lorsque, grâce aux travaux d'un de nos amis, M. Henri de Tourville, notre Méthode d'Analyse fut, à la fois, rectifiée, précisée et complétée.

Si Le Play voulut bien me confier à moi-même la direction de la Revue qui devait continuer son œuvre scientifique, on sait que l'organisation d'un Enseignement de la Science sociale sortit de l'initiative de M. Henri de Tourville. Or, l'insuffisance de la Méthode créait à l'enseignement de graves difficultés : il manquait de précision. M. de Tourville pensa donc, avec raison, que l'œuvre la plus urgente était de reprendre la Méthode au point où l'avait laissée le maître, de la rectifier et de la compléter.

Doué d'un esprit essentiellement scientifique et d'une rare puissance d'analyse, M. de Tourville était plus à même que tout autre de mener à bien une œuvre aussi difficile. Après un travail de plusieurs années, il aboutit à l'établissement d'une *Nomenclature sociale*, qui analyse et distribue par groupes tous les éléments dont se compose une société humaine (1). C'est véritable-

(1) La *Nomenclature* comprend vingt-cinq grands groupes de faits disposés dans l'ordre suivant : le Lieu, le Travail, la Propriété, les Biens mobiliers, le Salaire, l'Épargne, la Famille ouvrière, le Mode d'existence, les Phases de l'existence, le Patronage, le Commerce, les Cultures intellectuelles, la Religion, le Voisinage, les Corporations, la Commune, les Unions de communes, la Cité, le Pays membre de la Province, la Province, l'État, l'Expansion de la Race, l'Étranger, l'Histoire de la Race, le Rang

ment un instrument de précision, car, depuis sept années qu'il sert de base à nos études, il n'a pas encore révélé une seule imperfection grave. C'est à lui que nous devons tous les progrès qui ont été réalisés, soit dans l'Enseignement, soit dans les travaux publiés par la *Science sociale*.

Mais parmi tous les résultats obtenus à l'aide de ce nouvel instrument d'analyse, le plus important a été de nous révéler une confusion faite entre deux grandes séries de sociétés humaines.

On sait que toutes les sociétés existant à la surface du globe avaient été classées en trois groupes fondamentaux, suivant le type de la famille : les *Sociétés à Famille patriarcale*, les *Sociétés à Famille-souche*, les *Sociétés à Famille instable*.

Après la mort de Le Play, nous nous en tînmes, tout naturellement, à cette Classification et, à mesure que nous avions soumis à l'analyse un type nouveau, nous le classions dans un de ces trois groupes.

Cependant, à mesure que nous avancions dans nos études, nous avions de plus en plus le sentiment que nous placions dans le même groupe, dans celui de la Famille-souche, des types qui semblaient présenter des différences trop considérables pour ne constituer qu'une même classe.

Nous serions restés longtemps dans ces tâtonnements et ces incertitudes, si M. de Tourville, en établissant la Nomenclature sociale, n'avait mis enfin entre nos mains un instrument d'analyse infiniment supérieur à celui que nous avions jusque-là.

Nous étions dès lors en mesure d'analyser une société plus à fond, de la décomposer plus rigoureusement en tous ses éléments, et de déterminer, avec exactitude, les relations qui existent entre l'un quelconque de ces éléments et tous les autres.

Une des premières études entreprises à l'aide de la nouvelle Nomenclature sociale fut la *Monographie du Jura Bernois*, par M. Pinot. L'analyse démontra que l'on était là en présence d'un

de la Race. — Voir dans la *Science sociale*, au sujet de la Nomenclature, les articles de M. de Tourville : « la Science sociale est-elle une science? » t. I et II, et le « Cours de Méthode de la Science sociale », par M. Prieur, t. I et suiv., et par M. Pinot, t. XI et suiv.

type qui présentait de grandes analogies avec les Sociétés à famille patriarcale. Néanmoins le type devait être classé, d'après Le Play, parmi les Sociétés à Famille-souche, parce qu'il pratiquait la transmission intégrale à un seul enfant, suivant la formule adoptée.

Peu après, nous fîmes, M. Paul de Rousiers et moi, un voyage d'étude en Auvergne, — autre pays de montagne, — et nous constatâmes également que ce type se comportait à la façon des patriarcaux et que la formation communautaire s'y révélait par de nombreux et indéniables symptômes. Et cependant toutes les fois que nous posions cette question : « Comment transmet-on le bien de famille? », on nous répondait invariablement : « On fait un aîné ». Ayant réuni les éléments d'une monographie de famille, qui servit de point de départ à l'étude du pays, nous pûmes constater que, dans cette famille, comme dans toutes celles du voisinage, le bien avait été transmis à un des enfants ; les autres recevaient une soulte en argent aussi réduite que le permet la loi. Très perplexes, nous nous demandions si nous n'étions pas en présence d'une *fausse* Famille-souche.

Voilà le point où nous en étions, lorsque M. de Rousiers accomplit son voyage d'observation aux États-Unis, d'où il devait rapporter son beau livre, *La Vie américaine* (1).

Les lecteurs de la *Science sociale* n'ont pas oublié les lettres que notre ami m'adressa d'Amérique et dont une excita un vif étonnement et me valut plusieurs demandes d'explication.

Dans cette lettre, M. de Rousiers commençait par établir que l'Anglo-Saxon, aux États-Unis, présentait le type le plus accusé, le plus intense de la Famille-souche, et il en donnait les preuves.

Puis, aussitôt après, il écrivait : « Il est de toute évidence que cette manière de s'établir est marquée au coin de la Famille-souche; un jeune Anglais, un jeune Scandinave et un jeune Américain ont, en somme, sur ce point, des idées semblables, toutes différentes de celles d'un jeune Français, d'un jeune Espagnol, ou d'un jeune Italien.

(1) Ce volume, dont une partie a été publiée dans la *Science sociale*, a paru à la librairie Firmin-Didot.

« Voilà qui va bien ; mais là où la différence éclate, c'est en ce qui concerne la transmission des biens, la perpétuité de l'établissement de famille. Un Américain n'a aucune idée de cela, et nous sommes habitués à considérer cette coutume comme le fondement même de la Famille-souche. Si le foyer se vend, si le foyer se partage, que devient en effet cette souche féconde?

« Telle est la grosse objection à laquelle je me suis longtemps heurté. Vous avouerez qu'elle avait son poids... Aussi étais-je tenté d'abandonner absolument toute hypothèse de Famille-souche et d'écrire en grosses lettres sur mon cahier de notes : Décidément les Américains sont en Famille instable. »

« Puis, le lendemain, ou tout de suite après, d'autres faits dénonçaient hautement cette puissante formation de la Famille-souche que la Famille instable est si radicalement incapable de donner... » (1).

A cette même époque, M. Henri de Tourville recherchait les circonstances qui avaient amené la constitution de la Famille-souche dans son centre historique de formation, en Scandinavie. Indépendamment des documents fournis par l'histoire, il avait, pour appuyer son travail, les observations recueillies par un de nos élèves que nous avions envoyé en Norvège. M. de Tourville put arriver à tracer l'évolution de la Famille-souche depuis sa première origine jusqu'à son état présent. C'est là qu'il se rencontrait avec M. de Rousiers. Mon cours m'amenait alors à exposer les sociétés à Famille-souche, et je mis en œuvre ces deux sources d'information.

Cette partie du Cours n'a pas encore été publiée dans la Revue, mais mes auditeurs se souviennent sans doute, car ils en parurent très frappés, des lumières nouvelles que ces quelques leçons jetèrent sur ce problème fondamental de l'évolution sociale.

La question était mûre, lorsqu'une dernière et décisive constatation nous prouva que le moment était venu de se prononcer.

Tous ceux qui ont lu les œuvres de Le Play connaissent la

(1) *La Science sociale*, t. IX, p. 506, 507.

monographie fameuse de la famille Mélouga. C'est une famille de paysans pyrénéens de l'ancien pays du Lavedan, habitant la commune de Cauterets, dans le département des Hautes-Pyrénées. Le Play l'observa et la décrivit en 1856, et il inséra d'abord cette étude dans les *Ouvriers européens*.

Plus tard, lorsqu'il publia, en 1870, son volume sur l'*Organisation de la famille*, il voulut donner une description complète de Famille-souche, à titre de spécimen. Il fit donc un choix parmi les nombreuses monographies reproduites dans les *Ouvriers européens*, et il arrêta son choix sur la monographie de la famille Mélouga.

L'*Organisation de la famille* est divisée en deux livres. Le premier a pour titre : *La recherche du modèle, ou la famille sous ses trois régimes ;* le second : *La description du modèle, ou une Famille-souche du Lavedan en* 1856.

Ainsi, après avoir décrit les trois régimes de famille et avoir montré la supériorité sociale de la Famille-souche sur la Famille patriarcale et sur la Famille instable, Le Play a voulu donner un exemple de Famille-souche, de Famille-souche « modèle », et il est allé choisir, entre cent autres, la famille Mélouga.

Or la famille Mélouga est-elle une Famille-souche?

On comprend combien il était important, au point de vue de la Classification sociale, d'éclaircir ce point ; là était le nœud même du problème qui nous tenait depuis si longtemps en suspens et qui tenait en suspens tout progrès de la science.

Sur ces entrefaites, je reçus une lettre d'un de mes amis, M. Fernand Butel, qui habite Pau et qui me fit part de son projet d'étudier, d'après la Nomenclature, les populations pyrénéennes de la Vallée d'Ossau, très voisines de celles du Lavedan et appartenant au même type social. Je dois dire que M. Butel, qui connaît très bien l'œuvre de Le Play et qui suit les travaux de notre Revue depuis l'origine, n'était pas au courant de nos doutes au sujet de la Classification de Le Play. Il se mit donc à observer, avec la conviction qu'il allait rencontrer en face de lui un type de Famille-souche, mais avec l'espoir d'en pousser l'analyse plus loin que ne l'avait fait Le Play, grâce à la Nomenclature.

Deux ou trois mois après, je reçus une nouvelle lettre de M. Butel, qui m'annonçait qu'il avait recueilli tous les faits, qu'il les avait analysés avec soin et distribués dans les différents compartiments de la Nomenclature. Mais il se déclarait hors d'état de classer le type. « C'est, m'écrivait-il, un type intermédiaire entre la famille patriarcale et la Famille-souche. Il a, de la Famille-souche, la transmission intégrale à un enfant; mais tous les autres caractères appartiennent bien nettement à la formation patriarcale, ou communautaire. » Et pour me mettre à même d'en juger, il m'adressait un résumé de ses observations.

Je communiquai les observations de M. Butel à M. de Tourville, et nous tombâmes d'accord que le type observé se rattachait, aussi bien que celui des Mélouga, à la Famille patriarcale, plus foncièrement qu'à la Famille-souche.

Et c'est ainsi, qu'au mois d'avril dernier la *Science sociale* commençait la publication non encore achevée de la Monographie de M. Butel, sous ce titre significatif, qui accusait notre conclusion : *La Vallée d'Ossau; Étude sur la population originaire et la prétendue Famille-souche des Pyrénées.*

Les lecteurs ayant ainsi sous les yeux la description de ce type et les preuves indéniables de ses analogies avec la formation patriarcale, il nous suffit de les y renvoyer.

II.

Ainsi, il nous était démontré que la transmission des biens de famille à un seul enfant n'est pas une note suffisante pour déterminer une famille-souche.

Comment, sans changer fondamentalement son esprit communautaire, — dont nous connaissons l'opposition avec l'esprit d'initiative, avec l'esprit de la Famille-souche, — une famille patriarcale peut-elle imiter la Famille-souche par la transmission du bien patrimonial à un seul enfant? Cela se fait en vertu d'une évolution forcée et toute naturelle, dont nous pouvons maintenant donner la formule.

Représentez-vous une Famille patriarcale : elle se compose

d'un nombre plus ou moins grand de ménages vivant au même foyer et des produits du bien commun. Transportez ce type sur un sol plus pauvre et où la population est plus dense. Vous constatez que le nombre des ménages vivant en commun tend à diminuer, parce qu'il n'est plus possible de les faire vivre tous ensemble sur un bien plus petit, qui ne peut utiliser tous les bras et donne des produits moins abondants.

Il arrivera ainsi un moment où la communauté sera réduite à deux ménages : celui du père et celui d'un des fils, qui doit succéder au père, les autres enfants étant obligés, ou de rester célibataires au foyer, pour ne pas augmenter le nombre des bouches à nourrir, ou de chercher un établissement au dehors.

Or, il se rencontre que cette réduction de la communauté à deux ménages est le fait normal de tous les pays de montagnes où viennent s'installer des familles patriarcales. Occupant d'étroites vallées à sol pauvre, la communauté doit se restreindre, par la force des choses, à ce minimum.

Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, malgré cette réduction, le type conserve sa formation communautaire. La communauté n'est dissoute qu'en apparence, que matériellement, pour ainsi dire, mais elle continue à subsister moralement et peut-être même avec une intensité plus grande. En effet, ces malheureux menacés de perdre l'asile, les ressources, le secours de la communauté auxquels ils étaient habitués, se cramponnent à cette institution avec l'énergie du désespoir.

Lisez la monographie de la Vallée d'Ossau, lisez même celle de la famille Mélouga, lisez celle du Jura Bernois, lisez les monographies des autres pays de montagnes, et, maintenant que vous êtes averti, ce fait vous apparaîtra avec la dernière évidence. Les enfants qui émigrent au loin ne partent qu'avec l'idée bien déterminée de revenir; ils envoient leurs économies à la famille, et, s'ils sont dans le besoin, c'est de la famille qu'ils tirent des secours; s'ils échouent dans la vie, c'est dans la famille qu'ils reviennent, comme des naufragés au port. Il y a plus : beaucoup d'enfants ne se marient pas, afin de rester au foyer, d'échapper à la dure nécessité de se faire une situation au loin

et par leurs seules forces, ce qui répugne essentiellement à des communautaires. Vous constaterez en outre que ces émigrants ne créent presque jamais un établissement rural mais qu'ils vont dans les villes : l'acquisition d'un domaine rural, les retiendrait au loin pour toujours, les empêcherait de revenir au lieu natal, tout près de ce foyer qui remplit toutes leurs pensées.

Et c'est précisément parce que la communauté, quoique chancelante, continue à les protéger de tant de manières, qu'ils acceptent, qu'ils défendent, qu'ils aiment, qu'ils pratiquent en dépit du Code civil français, la transmission intégrale des biens à un seul, à l'aîné, qui n'est pour eux que le dépositaire, l'image sensible et vénérée de la communauté, de cette communauté qu'ils reconstitueraient demain, matériellement, si des circonstances plus heureuses le permettaient.

Et voilà le type que Le Play avait confondu avec la vraie Famille-souche, qui est cependant bien différente.

Dans celle-ci, chaque enfant part avec enthousiasme, et le plus tôt possible, du foyer paternel, et sans esprit de retour, pour se fixer, dès qu'il a amassé les capitaux nécessaires, dans la culture, à l'autre bout du monde, aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, n'attendant rien de sa famille et ne lui envoyant rien, ne comptant que sur son initiative personnelle, doué d'un esprit d'entreprise qui en fait le type conquérant du monde, type qui, toujours et partout, l'emporte sur les émigrants à formation communautaire.

Et si, comme dans le type précédent, on retrouve dans la Famille-souche, d'une façon générale, la transmission intégrale des biens à un seul enfant, c'est pour une raison bien différente : et c'est là qu'a porté l'erreur de Le Play. L'insuffisance de sa méthode d'analyse a fait qu'il n'est pas remonté à la cause du phénomène. Il a pris un effet pour une cause : il a cru que ce qui engendrait la Famille-souche, c'était son mode de succession, tandis que son mode de succession procède de quelque chose de plus profond et de plus absolu, qui est la caractéristique fondamentale de la Famille-souche, c'est-à-dire : *l'aptitude donnée à chaque enfant de se créer par soi-même un do-*

maine indépendant. C'est cette aptitude, formée par toute l'éducation, qui fait que le père, effrayé de voir tous ses enfants s'éloigner avec empressement du foyer paternel et menacé de rester seul, s'efforce d'en retenir un auprès de lui et de se l'associer. Il y réussit en Angleterre, mais il n'y réussit pas aux États-Unis, parce que, là, les occasions de faire fortune sont trop nombreuses et trop tentantes, et que, décidément, les enfants, tous les enfants, aiment mieux s'assurer l'indépendance avec un avenir illimité, que de s'assurer une fortune toute faite. Dans ce cas, le père reste sans successeur spécial parmi ses enfants. C'est ce qui fait bien ressortir que le mode de succession usité dans la Famille-souche n'est qu'une conséquence d'un caractère plus essentiel, plus fondamental, bien éloigné du caractère des Familles patriarcales réduites à ne faire qu'un héritier. Le même résultat *apparent* dans les deux cas procède de situations bien différentes, qu'il n'est pas possible d'assimiler et de classer ensemble.

Il faut donc faire deux classes des deux types de famille que Le Play avait confondus sous la dénomination de Familles-souches.

La Science sociale se trouve ainsi amenée à distinguer quatre types de famille au lieu de trois.

Des deux types de famille qui recevaient indistinctement jusqu'ici l'appellation de Famille-souche, celui qui mérite le mieux d'en retenir le nom est bien celui qui présente les qualités les plus éminentes : car Le Play en donnant à la Famille-souche un nom, l'a en même temps montrée partout comme « la Famille modèle ». La réputation qu'il lui a faite doit demeurer tout entière au type qui la justifie le mieux, et le mieux de beaucoup.

Cette Famille-souche qui répond, — et qui répond seule, — à *tous* les éloges qu'en a faits Le Play, est celle dont nous voyons l'exemple le plus développé chez les Anglo-Saxons.

L'autre, que nous sommes obligés de séparer d'elle, ne peut porter que le titre de « fausse Famille-souche ». Elle est comme ces espèces végétales qui présentent des analogies avec des

espèces mieux classées, dont on leur donne le nom, en les distinguant pourtant par la qualification de « fausses espèces ». Elle possède en effet certains traits remarquables, importants, qui la rapprochent de la Famille-souche et qui l'ont fait confondre avec elle; mais elle manque du trait décisif qui est la faculté dominante de susciter l'initiative des jeunes, de tous les jeunes, aînés et cadets, fils et filles, et cela dans des conditions incomparablement profitables au bien-être social; elle manque du résultat, qui est la caractéristique bien nette et bien saisissable de cette éducation : l'aptitude usuelle des enfants à se créer, en simple ménage, un domaine isolé, en pays neuf.

Ce n'est pas à dire que, *de fait,* tous les enfants d'une Famille-souche proprement dite s'en aillent en pays neuf, ni se créent un domaine : mais, sauf des exceptions qui se présentent comme une défectuosité, comme une infirmité, comme un cas de décadence dans la race, tous ont reçu une éducation qui leur rend normal l'établissement que je viens de dire. C'est la ressource qui leur demeure à tous, s'ils échouent dans des entreprises plus hardies, plus hasardeuses. C'est le port auquel ils viennent se détendre, ou auquel ils viennent se fixer, après qu'ils ont connu les aventures heureuses des affaires commerciales et industrielles. On entend dire par le monde que les Anglais visent aujourd'hui beaucoup plus au commerce et à l'industrie qu'à la culture, par la raison que celle-ci « ne paie pas » si bien que les autres; et on en conclut que le type se transforme, périclite, se perd, se dément. C'est une erreur. Si, pour s'ouvrir la carrière, les Anglais, en grand nombre, préfèrent les affaires à la culture, ce n'est pas qu'ils cessent pour cela d'être parfaitement aptes à se créer un domaine agricole. Ils y sont si bien aptes, qu'ils considèrent précisément cette création comme *la moindre des entreprises* qu'ils puissent tenter. Ils ont cette ressource en réserve, et c'est en retombant sur elle que les familles, à toute époque, et la race entière à certaines époques, ont repris leur point d'appui et sont remontées, après avoir subi des circonstances malheureuses. D'ailleurs, il n'est guère d'Anglais, doué de quelque valeur, qui ne mette à profit le succès de ses affaires

pour se procurer et s'organiser un domaine agricole, qui est sa résidence favorite.

Le type de famille qui a *seul* la puissance de disposer ainsi *chacun* de ses rejetons à *reprendre, individuellement, racine dans le sol,* est bien celui auquel convient le nom de Famille-*souche.*

Le Play, par l'inadvertance que nous avons dite, avait étendu ce nom à des familles dont l'aptitude caractéristique se borne à pouvoir *se perpétuer, en une ligne directe simple, au même foyer.* Quant aux rejetons de cette famille, ils sont, en très grande majorité, incapables de s'adonner à la création, ou même à l'exploitation indépendante d'un domaine agricole : ils se tournent tout entiers et définitivement vers les métiers urbains, les travaux non-manuels, les situations dépendantes, les emplois administratifs, les fonctions publiques. C'est que leur initiative, née de la nécessité et non pas de l'éducation familiale, a besoin de rencontrer quelque part un courant établi, des institutions faites, sur lesquels ils s'appuient et ils opèrent : ce n'est pas une initiative *de fond,* toute personnelle, capable de prendre tout son mouvement d'elle-même; ce n'est pas l'initiative vraie, première. C'est le type des émigrants de nos familles *à aîné* du Midi. J'en ai déjà indiqué les traits plus haut. En donnant à ces familles l'appellation de Familles-souches, Le Play ne voulait exprimer que cette continuation d'une même tige sur un même point du lieu, avec élimination des branches latérales. Mais il n'avait pas songé à se rendre compte, rigoureusement, de la puissance d'implantation de ces branches détachées, dans une autre portion du sol. La différence est grande, à cet égard, entre les rejetons de la fausse Famille-souche et ceux de la Famille-souche véritable : nous venons de le voir. Cette différence se manifeste aujourd'hui au grand jour dans le succès si peu comparable des colonies anglo-saxonnes et des colonies des autres races, même les mieux constituées, les colonies allemandes, par exemple, ou, si vous le voulez, les colonies françaises. Un tel écart dans un tel résultat, c'est-à-dire dans l'expansion de la race, ne permet pas de se faire illusion sur la nature très différente des deux formations familiales.

Mais c'est en pénétrant au foyer et en observant l'éducation, qu'on peut saisir de plus près l'opposition. Quel contraste entre cette éducation traditionnelle, disciplinaire, compressive, autoritaire de nos « prétendues » Familles-souches françaises, par exemple, et cette éducation anglaise ou américaine, où tout concourt à hâter l'initiative, l'indépendance, la responsabilité fécondes, sages, viriles de l'enfant! Ce sont deux méthodes presque radicalement inverses. C'est là un sujet d'études singulièrement utiles pour la Science sociale et pour la réforme de nos usages. J'en ai touché quelques mots déjà dans ces derniers temps, à travers la Revue (1); M. de Rousiers aussi dans *La Vie Américaine* (2); M. Bureau, dans la Revue encore (3). Mais notre projet est d'entrer à fond dans cette veine d'observations, qui met à nu les causes profondes de la différence intense des races à Familles-souches et des races à fausses Familles-souches.

L'origine de la divergence qui s'est produite entre ces deux natures de races nous est aujourd'hui connue par les études de M. Henri de Tourville sur l'histoire de la Famille-souche. Nous ne tarderons pas à les publier : elles jettent un jour des plus nouveaux sur les événements qui ont formé l'Europe moderne, et modifient profondément bien des jugements reçus au sujet de notre histoire nationale, de celle de nos voisins d'outre-Rhin et de nos voisins d'outre-Manche. La fausse Famille-souche ne s'est produite que par le cantonnement à outrance des Familles patriarcales : la communauté s'est réduite au ménage paternel et à celui d'un héritier; or on conçoit, par cette origine même, que cette famille ait retenu tout ce qu'elle a pu de la Famille patriarcale. De là, la forme d'éducation qui la caractérise. On peut, à bon droit, appeler cette famille *quasi patriarcale,* car elle imite la Famille patriarcale dans ce qu'elle peut. Elle est pourtant nettement distincte de celle-ci, parce qu'il n'y

(1) Voir notamment : *De Paris à Édimbourg*, livraisons de sept., oct. et nov. 1892, dans le *Bulletin du Mouvement social.*

(2) Voir notamment : le ch. XIV, sur l'*Éducation américaine.*

(3) Voir : *Mon séjour dans une petite ville d'Angleterre,* t. IX, p. 51 et 256, et t. X, p. 68.

a plus au foyer de ménages collatéraux, il n'y a plus de conseil de communauté, de tendance à la dislocation du foyer, de rivalités intérieures, et que celui qui demeure au foyer pour y travailler avec le père est assuré de bénéficier proportionnellement à son travail; on est, en somme, pour les biens, sous le régime de la propriété personnelle, infiniment plus que sous celui de la communauté. Ce qui subsiste de la communauté avec le plus de ténacité, ce sont précisément les tendances éducatrices, qui continuent à agir sur la race, quoiqu'elles reçoivent déjà de grandes modifications par le fait de cette constitution générale de la propriété personnelle : car c'est là le stimulant d'où la Famille quasi patriarcale tire toute sa supériorité d'énergie et de progrès sur la famille patriarcale.

Quant à la Famille-souche proprement dite, elle n'est pas venue d'une *réduction* de la Famille patriarcale; elle n'en est pas sortie *directement*, comme la précédente : elle est passée par une crise radicale qui a brisé toute communauté, qui en a rompu la tradition, sans jeter l'homme dans l'état sauvage. Dans des conditions uniques au monde, sur les rivages de la Norvège, elle est née d'émigrants individuels, auxquels les circonstances du lieu ont persuadé, imposé de garder l'isolement, sans les faire rompre avec la culture, avec la fondation d'un domaine, et en les formant à l'initiative personnelle, en les y maintenant, par le métier de la pêche-cotière. Disons en passant que, par un nouveau progrès, les conditions toutes spéciales de cette pêche nous sont aujourd'hui strictement définies. Cette famille peut, à double titre, être appelée *particulariste*, car elle a, dès l'origine, tellement établi les conditions d'indépendance et d'initiative de chaque ménage isolé, que la particularité y domine invinciblement et que la vie publique s'est trouvée subordonnée à la vie privée, l'État au *particulier*.

Ainsi cesse la confusion, l'assimilation, que Le Play avait faite entre les familles, prospères et bien organisées, qui sont sorties de la famille patriarcale, les unes par le simple cantonnement, les autres par la pêche cotière. Elles ne donnent pas le même type. Les premières sont mieux appelées *Familles quasi patriar-*

cales, ou *fausses Familles-souches ;* les autres, *Familles particularistes*, ou *Familles-souches,* proprement dites.

Un résultat essentiellement pratique, et de très haute portée, que la Science sociale retire de cette plus grande précision, est de presser ceux qui cherchent à reconstituer chez eux la famille-souche, de ne pas se borner, s'ils le peuvent, à reconstituer le type inférieur, la fausse Famille-souche. Sans doute, c'est déjà un bien immense, un énorme progrès, que d'arriver à restaurer ce type, quand on sort de l'état de famille instable, qui est l'état dominant en France. Les efforts faits en ce sens sont bien ceux qui peuvent le mieux acheminer, en pareil cas, à la création du type supérieur, celui de la Famille-souche proprement dite, de la Famille particulariste. Il n'y a donc pas, dans cette voie, de marche rétrograde à faire, mais il y a à avancer. Il y a à prendre, dans le type mieux défini de la pure Famille-souche, la connaissance des moyens usuels, des pratiques, des idées, qui suscitent cette initiative incomparable, cette énergie de corps, d'esprit et de volonté, caractéristique habituelle, ordinaire, courante, des rejetons de cette race. C'est bien là ce qui manque encore aux familles qui sont entrées dans la voie de la réforme ; elles constatent tous les jours combien, tout améliorées qu'elles soient, il leur est difficile de créer dans leurs descendants une race énergique. Comme la science ne se dément pas en s'éclaircissant, en poussant plus avant ses connaissances, ainsi une réforme de famille ne se dément pas, mais s'affirme et s'affermit, se poursuit et se complète, en éliminant ce qu'une première visée, ce qu'un premier effort laissent subsister d'imparfait.

Tandis que la Science sociale perfectionne son analyse, elle fait avancer sa synthèse. Dans toutes les sciences, la première de ces deux opérations mène à l'autre.

Les travaux accumulés de nos collaborateurs, depuis sept ans, ont fourni l'analyse approfondie, rigoureuse, d'un nombre très considérable de sociétés. On peut commencer à tenter d'en faire le classement, pour esquisser le cadre d'une Classification générale des sociétés humaines.

La Science sociale serait alors pourvue d'un double instrument : une Classification des éléments d'une société, ce qui est déjà acquis, sauf amélioration, par la Nomenclature, et une Classification des sociétés entre elles. C'est à ce second travail que je suis en ce moment appliqué; j'essaie d'en donner une première idée dans mon Cours, cette année. J'appelle à cette œuvre le concours de tous ceux qui l'ont préparée par leurs études, comme je viens de le dire, et de tous ceux qui suivent avec intérêt nos progrès, lecteurs de cette Revue et étudiants de nos Cours. Je me propose, dès cette année, de mettre, par la Revue, sous les yeux du public, les principales lignes du plan que j'expose à mon Cours, à titre d'ébauche. On me facilitera ma tâche, en me communiquant les observations qu'on y pourrait faire. Il y a là la préparation et la première exécution d'un exposé synthétique de la Science sociale. C'est un résultat qui, depuis longtemps déjà, est réclamé de bien des côtés. Il y a aujourd'hui peu d'esprits, cultivés et élevés, à qui la vague notion, tout au moins, d'une science sociale ne soit parvenue et qu'elle n'ait commencé à préoccuper. Mais on voudrait pouvoir saisir dans un coup d'œil d'ensemble cette science nouvelle et si pleine d'actualité : c'est à ce désir que j'espère répondre.

J'avais raison, on voudra bien le reconnaître, de dire, en commençant, que Le Play serait fier de nous, s'il pouvait constater le point où nous sommes aujourd'hui arrivés, car la gloire d'un maître ce sont ses élèves. Et, dans les sciences, on honore ses maîtres en les dépassant.

Si Le Play n'avait eu, pour lui succéder que des gens se contentant de proclamer l'utilité du Patronage, de l'Autorité paternelle, du Décalogue, il serait promptement tombé, d'abord dans le ridicule, ensuite dans l'oubli. Tandis, qu'au contraire, il grandit avec nous, ou plutôt avec la science, comme nous grandirons nous-mêmes dans ceux qui viendront après nous, et qui seront plus savants que nous.

Edmond Demolins.

LES

AUXILIAIRES DU PATRONAGE.

(*Cours de Méthode de la Science sociale.*)

II.

LES CULTURES INTELLECTUELLES ET LA RELIGION (1).

Avec les Cultures Intellectuelles et la Religion nous allons continuer et terminer aujourd'hui l'étude des Auxiliaires du Patronage.

Mais avant d'entreprendre ce travail, je prie le lecteur de bien vouloir se rappeler les raisons que nous avons alléguées et les faits que nous avons donnés pour justifier le classement des Cultures intellectuelles et de la Religion parmi les Auxiliaires du Patronage.

Nous avons fait observer que si, dans l'étude de l'organisme vital des sociétés humaines, toutes les questions se trouvaient fatalement reliées à celle de l'organisation des moyens d'existence de la race, — car c'est la condition première de l'existence même de la race, — il était nécessaire, dans cet ordre de recherches, de classer les plus hautes spéculations, les plus grands problèmes de l'esprit humain et ses plus nobles aptitudes, comme les lettres, les sciences, la religion, etc., d'après leur influence et leur rôle dans la solution de la question du pain quotidien.

(1) Voir l'article précédent, La *Science sociale*, t. XIV, p. 266.

Quand on considère les groupements divers dans lesquels les races humaines se sont toujours engagées d'instinct, et s'engagent chaque jour, pour conquérir leurs moyens d'existence, on remarque que le groupement supérieur du Patronage, qui comprend et dirige tous les groupements inférieurs du travail, de la propriété, de la famille ouvrière, etc., ne peut arriver à remplir sa fonction directrice, ne peut assurer la vie de la race, que s'il est aidé dans l'accomplissement de sa tâche. Telle est la fonction organique sociale indispensable, tel est par conséquent le fait classifiant du Commerce, des Cultures intellectuelles et de la Religion. Nous ne méconnaissons pas l'action considérable, très supérieure en elle-même, que ces organismes exercent très souvent en dehors et au-dessus de la question patronale, mais comme il faut leur assigner une place dans l'ensemble des éléments qui composent la société, force a été de les classer d'après la fonction qui les met le plus directement en rapport avec la question du pain quotidien : c'est de concourir au Patronage.

I. — LES CULTURES INTELLECTUELLES.

Tous les faits relatifs aux Cultures intellectuelles ont été classés dans la Nomenclature sociale de la façon suivante :

I. Culture intellectuelle résultant des conditions de vie.

II. Arts libéraux :

L'Instituteur primaire.
Le Professeur de l'enseignement secondaire.
Le Médecin.
Le Savant.
L'Artiste.
Le Lettré.
Le Légiste.

III. Corporations d'Arts libéraux :

Corporations fermées.
Corporations ouvertes.

A première vue, ce tableau indique qu'il faut avoir grand soin

de distinguer la culture que les gens acquièrent par les conditions mêmes de leur vie, par le travail qu'ils exercent, de celle qui résulte de l'étude spéciale des Arts libéraux ; il y a entre les personnes qui possèdent l'une ou l'autre de ces cultures, toute la différence qui se remarque entre un non-spécialiste et un spécialiste.

Si poétique que soit la légende des muses divines protectrices des Arts libéraux, présidant à leur naissance et leur donnant dès leur berceau les formes les plus belles, les adeptes les plus fervents, il s'en faut de beaucoup que la réalité ressemble à la fable. Plus modeste est la naissance des Arts libéraux, et leur enfance, qui se prolonge encore chez les populations simples, montre bien que s'ils doivent peu de chose aux neuf Sœurs, ils doivent au contraire le principal de leur vie, de leurs progrès, les caractères originaux qu'ils présentent en chaque endroit, aux conditions, aux nécessités matérielles, qui font la vie de chaque peuple (1).

C'est en cherchant à orienter leur marche errante à travers les steppes, que les pasteurs de la Chaldée trouvèrent dans le ciel les points de repère que l'immensité nue des déserts leur refusait. Après eux, les navigateurs, poussés par le même besoin, observèrent la gravitation des astres pour se reconnaître sur cet autre désert qui est la mer. Allez au fond, remontez à l'origine de toutes les sciences, interrogez le mystère des langues, observez les premières formes de l'art, et vous trouverez presque toujours une découverte ou une forme qui procède d'une solution donnée à un besoin matériel de la vie.

Aujourd'hui encore, dans nos sociétés compliquées, cultivées à l'excès, où chaque manifestation de l'art a son école, où chaque application des sciences réunit tout un personnel de spécialistes, les découvertes, les plus grands progrès sont encore le fait de ces praticiens, qui n'ont d'autre culture que celle qui résulte des conditions mêmes de leur vie. C'est en observant leur métier, en cherchant à le rendre plus commode, plus pratique, à le pousser plus loin que les Watt, les Stephenson, les Jacquard, les Ark-

(1) Quicherat, M. Taine dans la *Philosophie de l'Art*, M. Boutmy dans la *Philosophie de l'Architecture en Grèce*, ont parfaitement mis ces faits en lumière.

vright, les Edison, etc., sont devenus, de simples ouvriers, grands inventeurs.

Il importe donc de bien distinguer entre la Culture intellectuelle qui résulte pour chacun de la simple pratique de la vie usuelle et celle qui résulte de l'étude des Arts libéraux. Il y a là deux ordres de faits totalement différents.

La Culture intellectuelle qui résulte des conditions ordinaires de la vie, est la seule qui se manifeste chez les sociétés simples. Chez les Tartares Mongols comme chez les Arabes pasteurs, dans les communautés agricoles de l'Orient, c'est le chef de famille qui reçoit et transmet héréditairement le dépôt des connaissances utiles pour la vie de sa communauté. Ces connaissances sont aussi peu nombreuses que peu étendues. Le pasteur nomade a besoin de savoir soigner ses animaux, une épizootie est le plus grand malheur qui puisse lui arriver; il doit, pour guider sa marche, connaître les astres; un léger rudiment de l'art du vétérinaire et quelque bribes de la science de l'astronome : voilà la partie essentielle de son savoir; les conditions matérielles de sa vie n'exigent rien de plus et cette vie est immuable. Pour conserver et pour transmettre une telle science, le chef de la communauté suffit aisément, il n'a besoin de l'aide d'aucun auxiliaire; et comme ce patriarche cumule les fonctions de chef de famille, de chef de métier; comme les conditions de la vie pastorale lui permettent d'être un parfait patron, vous entrevoyez la cause de l'extrême simplicité que présentent ces populations. Chaque groupement, chaque famille patriarcale a à sa tête un chef qui, sans le concours d'aucun auxiliaire spécialiste, pourvoit à tous ses besoins; c'est un patron universel.

Mais, dès que ces sociétés deviennent plus denses, toutes les familles ne peuvent plus subsister en se livrant aux travaux relativement faciles qui ont pour objet la récolte des productions spontanées. Alors la vie nomade disparaît dans les contrées où le sol est transformable et peu à peu la culture et la fabrication deviennent l'œuvre essentielle, l'unique moyen d'existence des populations sédentaires. La scène change.

Les parents, pris par un travail plus intense, n'ont plus les

loisirs nécessaires pour instruire leurs enfants. Il y a plus, ce n'est pas seulement le temps qui vient à manquer aux parents, c'est peut-être encore ce qui leur fait le moins défaut; mais, en réalité, ce qui leur manque d'une façon irrémédiable, ce sont les capacités indispensables à l'accomplissement de cette fonction.

En effet, dès que les sociétés se compliquent, dès qu'une population s'adonne à l'agriculture, à l'art des forêts, à l'art des mines, entreprend les pénibles labeurs de la fabrication, le besoin de cultures intellectuelles puissamment développées se fait aussitôt sentir. Le travail réclame immédiatement, et ses conditions font naître, tout un personnel de contremaîtres, d'ingénieurs, de chimistes, etc. La propriété a besoin de légistes, de notaires, etc., pour être constatée, protégée, pour se plier aux mille besoins du travail. En un mot, dans les sociétés compliquées, les enfants et les adultes, qu'ils soient membres d'une famille patronale ou d'une famille ouvrière, peu importe, ont besoin de recourir aux spécialistes des Cultures intellectuelles, tant à cause de leur absorption dans leurs occupations dirigeantes ou matérielles, — absorption qui appelle des remplaçants pour le reste, — qu'à cause du grand développement que prennent nécessairement les connaissances humaines, développement qui requiert, lui aussi, des spécialistes.

Après avoir reçu une pareille impulsion des conditions mêmes du travail et de la propriété, les Cultures intellectuelles se développent sans cesse. D'un travail bien dirigé, d'une propriété bien répartie, la richesse naît aussitôt. Alors tous les hommes ne sont plus forcés de s'engager dans les travaux productifs; certaines individualités bien douées peuvent se livrer sans réserve à la culture des lettres, des sciences et des arts, soit qu'elles possèdent une fortune que d'autres ont acquise, soit, ce qui arrive le plus souvent, qu'elles comptent voir leurs travaux rémunérés par ceux-là mêmes qui ont besoin de leur concours pour gagner les moyens d'existence ou pour charmer les loisirs du mode d'existence. C'est ainsi que se constitue tout ce monde d'ingénieurs, de chimistes, de savants et d'artistes dont nous voyons la superbe floraison autour de nous.

Mais, tout en étudiant ces spécialistes des cultures intellectuelles, tout en observant l'importance de leur fonction, il ne faut pas oublier de noter que chez presque toutes les familles ouvrières, dans les sociétés compliquées, la culture intellectuelle est, pour elles, beaucoup plus la conséquence des conditions de leur vie que le résultat de l'action des lettrés et des savants. Prenez telle famille ouvrière que vous connaissez, et dans le bagage des connaissances qu'elle possède, cherchez ce qui procède de l'instruction donnée à l'école : rien ou presque rien. Tel paysan qui à quatorze ans savait très bien écrire, se trouve à trente ans fort en peine lorsqu'il veut signer lisiblement son nom, tellement la charrue a rendu sa main lourde et calleuse. Mais, en revanche, admirez sa finesse, sa science d'observation : nul ne sait mieux que lui prévoir le temps, soigner le bétail, discuter un marché... Comment a-t-il appris tout cela? en vivant sa vie paysanne.

Cette réserve une fois faite au profit de la culture résultant des conditions de la vie qui est encore le lot du plus grand nombre dans nos société policées, les Cultures intellectuelles pratiquées par les spécialistes apparaissent bien ce qu'elles sont : de puissantes auxiliaires du Patronage.

C'est qu'en effet cette culture que l'exercice de leur profession donne aux familles ouvrières comme aux familles patronales est loin de suffire pour la vie des sociétés compliquées. La direction du travail, la disposition de la propriété, les mille besoins du mode et des phases et l'existence exigent des aptitudes et des connaissances que l'étude et la pratique des arts libéraux peuvent seules donner. Tout un peuple de spécialistes, d'ingénieurs, de savants, de médecins, de lettrés, secondent ainsi directement ou indirectement les patrons dans l'accomplissement de leur tâche essentielle.

La Science sociale détermine sept spécialités dans les Arts libéraux et les classe dans l'ordre suivant :

1. L'instituteur primaire.
2. Le professeur de l'enseignement seeondaire.
3. Le médecin.
4. Le savant.
5. L'artiste.
6. Le lettré.
7. Le légiste.

Ces spécialistes sont classés entre eux dans l'ordre où la spécialisation devient plus intense et où les spécialités exercées demandent des aptitudes de plus en plus éminentes.

Après l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, il faut remarquer que l'enseignement supérieur figure au tableau; seulement il y est représenté par ses différentes branches qui, à ce degré supérieur, prennent un tel développement qu'elles présentent des caractères sociaux nettement tranchés et, par conséquent, doivent être séparées. La médecine, les sciences, les beaux-arts et le droit sont les parties de cet enseignement supérieur; elles sont représentées ici par leurs spécialistes.

Nous n'avons pas le dessein d'entreprendre ici une étude détaillée de chacune de ces spécialités; cette étude serait intéressante, mais elle nous sortirait du cadre que nous nous sommes tracé (1). Nous nous bornerons simplement à faire remarquer qu'à mesure que la spécialité exige des aptitudes de plus en plus éminentes, elle expose davantage celui qui la pratique au danger de la corruption. Comparez à ce point de vue le maître d'école, infime lettré perdu au milieu d'une population paysanne, à l'auteur dramatique, au romancier, adulé dans tous les salons plus ou moins littéraires, sans cesse à la recherche de nouvelles sensations ou de curieuses observations. Le danger de corruption qui menace les spécialistes des cultures intellectuelles ne serait rien, ou du moins serait de peu d'importance, s'il les atteignait eux seuls. Mais c'est au moment même où les complications sociales, qu'entraînent la densité de la population et l'intensité de la production, rendent le Patronage de plus en plus difficile, que ses auxiliaires sont le plus tentés de sortir de leur rôle; ils débordent le patron et, pour peu que celui-ci fléchisse, le supplantent et prennent en main la direction de la société.

Voyez ce qui se passe à l'heure actuelle en France, pour mille raisons que nous avons indiquées en étudiant le patronage : les grands patrons tendent de plus en plus à disparaître et à être remplacés par des sociétés d'actionnaires; là où ils ne dis-

(1) Pour qui voudrait entreprendre cette étude, il faudrait faire la monographie du lettré, par exemple, comme nous avons fait la monographie de la famille ouvrière.

paraissent pas, ils remplissent difficilement et très médiocrement leur fonction. Aussi, profitant de cette déroute du patronage, leurs anciens auxiliaires ont pris en main la direction des masses ouvrières, et comme la place était bonne et nourrissait son homme, ils ont pullulé. Les lettrés, les journalistes, les politiciens, les médecins, sont maintenant à la tête de tous les syndicats ouvriers, interviennent dans toutes les grèves. En fait, ces nouveaux patrons de la classe ouvrière patronnent mal, non pas tant à cause de la malhonnêteté que leurs adversaires politiques leur prêtent, mais parce que, ne détenant pas les moyens d'existence de la classe ouvrière, ne connaissant pas les conditions du travail, ils lancent les ouvriers dans des revendications incompatibles avec le travail, comme « la mine aux mineurs ».

Les spécialistes des cultures intellectuelles déterminés et classés, la Classification sociale indique à l'observation les groupements que composent ces spécialistes, c'est-à-dire les Corporations des arts libéraux.

Les Corporations réunissent les savants, les lettrés, les artistes, pour l'étude en commun de leurs spécialités. On s'accorde en général à reconnaître l'utilité de ces corporations, mais on discute beaucoup sur leur organisation. En effet, elles peuvent présenter et elles présentent deux modes bien différents d'organisation, selon qu'elles sont fermées ou ouvertes.

Le grand défaut des corporations fermées est leur propension naturelle à s'ériger en tribunaux officiels et à faire naître ainsi de coteries. Les corporations ouvertes ont, au contraire, le grand avantage d'être organisées de façon à mettre en lumière les travaux soumis à leur patronage, tout en laissant au public le soin de les juger.

II. — LA RELIGION.

La Religion se classe en dernière ligne parmi les auxiliaires du Patronage, dans l'ordre *croissant* des aptitudes requises, parce qu'elle exige chez ses ministres des qualités d'ordre moral

exceptionnellement élevées. D'ailleurs, comme de toutes les occupations de l'homme, elle est celle qui s'écarte le plus de la nature des travaux manuels, ce rang qui clôt la liste des travaux non manuels lui appartient de plein droit.

Il faut remarquer aussi que si, dans la Classification des organismes sociaux, la Religion se classe ici comme le plus élevé des auxiliaires du Patronage, on n'entend pas grouper et enfermer ici tout ce qui regarde la Religion. Nous l'avons déjà pressentie lorsque nous avons constaté chez l'homme un caractère essentiellement moral. Nous avons aussi montré, en étudiant l'éducation, que la société serait ruinée par sa base et incapable de satisfaire à ses besoins matériels si l'homme n'était plié dès son enfance au respect de la loi divine. En réalité, les faits religieux apparaissent partout à travers la série des faits sociaux, et partout où on les rencontre, il faut constater et noter leurs effets. Ici, dans cette classe consacrée tout entière à la Religion, nous devons examiner la Religion en elle-même, observer la constitution intime et le fonctionnement de cet organisme social. C'est maintenant que nous saisissons et que nous étudions directement : le clergé, son enseignement, le Culte public. C'est ainsi que nous avons procédé avec le Patronage : nous avons vu son action, ses effets, en étudiant les moyens et le mode d'existence de la famille ouvrière, puis nous l'avons observé directement, en déterminant sa constitution, son fonctionnement, et son rôle dans la société.

Le tableau de la Religion indique quels sont les trois éléments qu'il faut analyser pour connaître l'organisation et l'action sociale d'une religion déterminée. Ces trois éléments sont : le culte, les corporations religieuses, les relations des dissidents.

Voici d'ailleurs le tableau de la religion :

Culte privé, Culte public, Corporations religieuses, Relations des dissidents,	1. Personnel actif et passif, 2. Rites et Coutumes, 3. Enseignement et Doctrine.

Par *Culte* on entend les actes religieux considérés au triple

point de vue du Personnel, des Rites et coutumes, et de l'Enseignement et Doctrines.

On distingue le Culte *privé*, pratiqué sans l'intervention d'un ministre spécial, du Culte *public* qui, lui, est pratiqué avec l'intervention d'un ministre spécial. C'est à défaut d'expressions meilleures, dans la langue usuelle, que nous avons été obligés de détourner un peu de leur sens ordinaire les termes : Culte privé et Culte public. D'après le sens ordinaire, le Culte privé est le culte pratiqué en particulier, et le Culte public est le culte pratiqué en public.

Nous avons été amené à distinguer le Culte pratiqué sans l'intervention d'un ministre spécial, que nous appelons : Culte privé, du culte pratiqué avec l'intervention de ce ministre, que nous appelons : Culte public, pour la même raison qui nous a fait distinguer, dans les cultures intellectuelles, la culture résultant des conditions de la vie des cultures pratiquées par des spécialistes. Avant d'étudier la Religion à l'état d'organisme distinct, constitué en dehors de la famille, on doit l'observer à l'état naissant, alors qu'il est encore confondu dans l'organisme familial. Un type excellent pour faire cette observation est encore la famille patriarcale de la steppe ; chez elle, le patriarche cumule, avec ses fonctions de père, celles de chef de métier, de patron, de commerçant, d'instituteur et de pontife. C'est lui qui reçoit le dépôt des traditions religieuses, qui le transmet après en avoir été pendant sa vie l'initiateur et le ministre. Les grandes figures des patriarches de la Bible : Abraham, Melchisédec, sont assez connues pour qu'il soit inutile d'insister. Je rappellerai cependant, pour mémoire, que le chef de famille était et est regardé comme le pontife naturel du culte du foyer dans la famille romaine, et du culte des ancêtres chez la famille chinoise. On voit dans ces exemples des organismes religieux à l'état naissant ; ils sont encore compris tout entiers, ou à peu près, dans l'organisme familial.

Après le Culte privé, après le Culte public qui manifeste tout un organisme complètement détaché de la famille, vivant de sa vie propre, nous classons les corporations religieuses, c'est-à-dire

les associations spéciales qui ont pour objet le Culte au sens large du mot que nous avons dit. Enfin, comme en chaque endroit le Culte que l'on étudie peut n'être pas unique, il faudra, après avoir étudié chaque Culte en particulier, observer les rapports que ces différents Cultes ont les uns avec les autres : ce sont les Relations des Dissidents.

Remarquez que le Culte privé, le Culte public, les Corporations religieuses et les Relations des Dissidents sont classés dans l'ordre de la complication progressive.

Pour connaître chacun de ces trois éléments : le Culte, les Corporations et la Relation des Dissidents, il faut, ainsi que l'indique le tableau, se poser au sujet de chacun d'entre eux les trois questions suivantes : Quel est le Personnel? quels sont les Rites? quel est l'Enseignement?

Le Personnel. On déterminera quel est le genre de personnes qui figurent dans le fait religieux en question. Les personnes qui figurent dans les relations entre dissidents, que l'on étudie par exemple, sont-elles membres d'une même famille, dont les uns appartiennent à une confession, les autres aussi ; ou bien sont-ce les relations d'un ministre d'un culte avec un ministre d'un autre? Ce personnel qui figure dans le fait religieux y figure soit à titre actif soit à titre passif. Il figure à titre actif lorsque c'est lui qui opère l'action religieuse, à titre passif. si c'est lui qui subit cette action.

Dans toute cérémonie religieuse, celui qui fait la cérémonie figure au personnel actif, tandis que ceux qui y assistent figurent au personnel passif. Dans les relations des dissidents, ceux qui entrent en relation sont personnel actif, et ceux qui en reçoivent l'effet, comme des pauvres secourus par leurs cultes, sont personnel passif.

Les Rites et les Coutumes. Après les personnes viennent les choses, ces choses sont des actes ou bien des objets religieux, comme une cérémonie ou un temple. Les Rites paraissent englober assez bien ces deux choses : les actes et les objets. Mais à côté de ces actes et de ces objets qui ont proprement le caractère religieux, à côté des Rites, il y a des actes et des objets

qui sont employés dans un but religieux, sans avoir pour cela le caractère religieux en eux-mêmes. Ainsi, la visite d'un ministre du culte à ses fidèles, la dîme, le budget des cultes, le presbytère... ce sont là non des rites, mot sacré, mais des coutumes religieuses, des actes ou objets pratiqués dans un but religieux.

L'Enseignement et la Doctrine viennent en dernier lieu ; c'est, si l'on veut, un rite à part, spécial, qui consiste à enseigner la religion. C'est à cause de son importance, de son caractère particulier, qu'on l'a séparé des autres rites ; on l'appelle communément la prédication ; prédication sous toutes ses formes : discours, classes, livres, publications... L'Enseignement est la communication de la doctrine, c'est le fait de la répandre ; mais il faut considérer ensuite la Doctrine en elle-même, les croyances, et non plus seulement la manière et les conditions suivant lesquelles elles sont enseignées. Il y a entre l'Enseignement et les Doctrines la même différence qu'entre la prédication et le dogme, la première est la communication de la seconde. Il est très intéressant de distinguer ces deux choses : l'enseignement et la doctrine qui y apparaît.

On a classé le Personnel, les Rites et Coutumes, l'Enseignement et la Doctrine dans cet ordre pour aller du plus saisissable au moins saisissable. Cette marche, dans l'analyse, est d'autant plus nécessaire que nous observons ici une chose immatérielle. Le plus simple et le plus aisé sera donc de saisir d'abord les personnes, puis les rites qui sont déjà plus délicats à observer ; ensuite viendra l'enseignement qui est un rite spécial, confinant nécessairement avec la connaissance de la doctrine, qui est ce qu'il y a de plus immatériel.

Je ne puis que répéter ici au sujet des clercs ce que j'ai déjà dit au sujet des commerçants et des spécialistes des cultures intellectuelles ; par la condition même de l'organisme dont ils sont les agents, ils ne sont pas constitués pour être de véritables patrons, au sens strict et spécial du mot : ils ne détiennent pas les moyens d'existence de la race.

Cette analyse des Auxiliaires du Patronage nous a permis de

voir dans son plein le rôle social de l'organisme patronal, la fonction sociale du Patron. Seul il est capable de patronner au sens rigoureux du mot, parce que seul il est en état de concourir avec la famille ouvrière dans le Travail, dans la Propriété et dans les Phases de l'Existence.

Mais il ne faut pas croire que chaque patron a auprès de lui, sous sa main, tous les auxiliaires dont il a besoin ; ces auxiliaires, le plus souvent, il s'en sert de commun avec d'autres patrons. En fait, ce personnel du Commerce, des Cultures intellectuelles et de la Religion, se trouve en rapport avec une multitude de familles ouvrières et de familles patronales.

Le problème social se complique donc du rapprochement, pour des besoins communs, de ces groupements patronaux que nous connaissons maintenant ; ce rapprochement amène un nouveau groupement : le Voisinage ; nous l'étudierons prochainement.

(*A suivre.*) Robert Pinot.

LE CLERGÉ MODÈLE

D'APRÈS UNE IDÉE DE 1830.

LETTRE AU P. M.-B. SCHWALM.

Mon Révérend Père,

J'ai lu avec le plus grand plaisir, dans la dernière livraison de la Revue, votre article sur *L'Isolement du clergé en France,* d'abord à cause des idées justes et fécondes qui y sont exprimées, ensuite à cause de votre qualité de religieux. Nous autres, laïques, nous avons toujours un peu l'air de « Gros Jean voulant en remontrer à son curé », quand nous nous mêlons de donner des conseils aux ecclésiastiques, lors même que ces conseils ne sont que le résultat d'observations sociales. Vous, au contraire, vous n'êtes pas étranger au clergé; on ne peut pas vous opposer cette fin de non-recevoir, dont l'origine se trouve précisément dans les habitudes d'isolement : « Ce sont là choses ecclésiastiques que vous n'êtes à même ni de connaître, ni de juger. »

En vous lisant, je pensais combien la conception du clergé isolé était vraiment le résultat de la constitution sociale de la France. Cela apparaît d'une manière claire dans ce fait que les amis comme les ennemis de la religion sont d'accord sur ce point; les premiers s'isolent avec le clergé quand ils sont très fervents; les seconds s'isolent contre lui quand ils sont très militants; la masse s'isole de lui, vit à côté de lui, et trouve que cela est bien ainsi.

Vous avez parlé du curé idéal rêvé par M. Prudhomme vers 1830. M. Prudhomme n'était pas seul à penser ainsi. Il m'est revenu en mémoire à ce propos que Lamartine, un peu bien Prudhomme peut-être, mais, à coup sûr, Prudhomme très supérieur et sortant du cadre, avait tracé quelque part le portrait de ce curé idéal. Cela se trouve, je ne sais trop pourquoi, à la fin du volume des *Harmonies* de l'édition Furne, avec le Discours de réception à l'Académie de l'auteur et quelques autres morceaux détachés. Je ne résiste pas au plaisir de vous en citer les passages les plus saillants; impossible de mieux dire le contraire de ce que vous avez dit, et en même temps de vous donner raison.

Le titre a la solennité que l'on goûtait à cette époque. Cela s'appelle : « Des Devoirs civils du curé », avec ce génitif caractéristique qui sous-entend l'idée du *Traité*, de l'*exposé ex professo*. C'était le temps où Tocqueville publiait *De la Démocratie en Amérique ;* M. Thiers, *De la Propriété*, etc. C'est dire que l'auteur n'entend pas se laisser aller à une fantaisie poétique, mais qu'il va, au contraire, nous présenter une doctrine. Le début a l'allure majestueuse; la période est ample, abondante et harmonieuse; au surplus, elle n'est pas vide d'idées, on sent très bien, sous ce vêtement superbe, une idée chrétienne sincère et élevée; lisez plutôt :

« Il est un homme dans chaque paroisse qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde; qu'on appelle comme témoin, comme conseil, ou comme agent dans tous les actes les plus solennels de la vie civile; sans lequel on ne peut naître ni mourir, qui prend l'homme au sein de la mère, et ne le laisse qu'à la tombe, qui bénit ou consacre le berceau, la couche conjugale, le lit de mort et le cercueil; un homme que les petits enfants s'accoutument à aimer, à vénérer et à craindre; que les inconnus mêmes appellent mon père; aux pieds duquel les chrétiens vont répandre leurs aveux les plus intimes, leurs larmes les plus secrètes; un homme qui est le consolateur par état de toutes les misères de l'âme et du corps, l'intermédiaire obligé de la richesse et de l'indigence, qui voit le pauvre et le riche frapper

tour à tour à sa porte : le riche pour y verser l'aumône secrète, le pauvre pour la recevoir sans rougir ; qui, n'étant d'aucun rang social, tient également à toutes les classes : aux classes inférieures par la vie pauvre et souvent par l'humilité de la naissance ; aux classes élevées par l'éducation, la science et l'élévation de sentiments qu'une religion philanthropique inspire et commande ; un homme enfin qui sait tout, qui a le droit de tout dire, et dont la parole tombe de haut sur les intelligences et sur les cœurs avec l'autorité d'une mission divine et l'empire d'une foi toute faite! — cet homme c'est le curé. »

Il est difficile, n'est-ce pas, d'exalter davantage le rôle social du curé ; cette accumulation de fonctions que M. de Lamartine lui assigne peut pécher par excès, elle ne pèche certainement pas par défaut ; mais voyez comme tout cela disparaît dans la suite. Après avoir investi le clergé d'une mission aussi complexe, en bloc, Lamartine lui enlève, en détail, la plupart des éléments qui composent cette mission.

Et d'abord, il lui enlève une partie notable de son troupeau : « Les droits et les devoirs civils du curé, dit-il, ne commencent que là où on lui dit : Je suis chrétien. » Autrement dit, il ne doit être que le curé des chrétiens convaincus et pratiquants, non pas le curé des autres, de ces autres qui, bien souvent, forment la grande majorité de ses ouailles. Voilà qui est fort peu apostolique. A coup sûr le prêtre n'a aucun droit à exercer sur quiconque ne se soumet pas volontairement à la discipline de l'Église ; mais s'il n'a pas de droit vis-à-vis des non-catholiques, n'a-t-il pas de devoirs envers eux? Et la conversion des pécheurs? Remarquez qu'il ne s'agit pas là pour un curé de pécheurs quelconques, mais de pécheurs qu'il est chargé explicitement et nommément d'évangéliser.

Sans doute ; si le prêtre ne doit jamais parler qu'en prêtre ; s'il est ignorant volontaire de toutes choses étrangères au dogme, il n'a rien à dire à ceux qui repoussent le dogme ; mais ses « brebis égarées » n'en restent pas moins ses « brebis » ; il leur doit donc son affection, sa sollicitude ; il faut qu'il la leur montre ; que, dans ses actes, bien plus que dans ses paroles, il se pro-

clame le père de tous et qu'il se fasse tout à tous. Il faut qu'il connaisse « ses brebis », comme le Bon Pasteur son modèle.

M. de Lamartine ne l'entend pas ainsi. Le prêtre dont il a fait l'intermédiaire du pauvre et du riche, le consolateur universel, le « conseil de tous les actes solennels de la vie civile », est un solitaire. « Retiré dans son humble presbytère, à l'ombre de son église, il doit en sortir rarement. Il lui est permis d'avoir une vigne, un jardin, un verger, quelquefois un petit champ, et de les cultiver de ses propres mains, d'y nourrir quelques animaux domestiques, de plaisir ou d'utilité, la vache, la chèvre, des brebis, le pigeon, des oiseaux chantants, le chien surtout, ce meuble vivant du foyer, *cet ami de ceux qui sont oubliés du monde*, et qui pourtant ont besoin d'être aimés par quelqu'un ! » Vous pensez si cet homme, retranché de la société, vivant, comme une vieille fille dévote, entre ses prières, « ses oiseaux chantants » et son chien, va acquérir de l'expérience et inspirer de la confiance! Sa situation vis-à-vis du public non croyant sera celle d'un petit rentier original, d'un sorcier, d'un être *à part;* on pourra lui dire avec toute apparence de raison : « Homme noir, d'où sortez vous? » Les fables les plus ridicules seront accréditées à son sujet, parce qu'il sort trop complétement du cadre de la vie ordinaire, et qu'il est entouré de mystère; enfin l'imagination populaire, toujours superstitieuse, lui attribuera un pouvoir occulte; elle se détournera de lui comme d'un individu dangereux, et souvent malfaisant, qui attire la grêle et la gelée, qui fait pleuvoir, et avec lequel il est prudent de se mettre bien, pour éviter sa vengeance. Je n'invente rien, et je vois d'ici vingt paysans de moi connus, qui vont à la messe quand ils en ont le temps, et qui pensent ainsi.

Cette attitude du clergé se comprendrait encore dans un pays absolument chrétien, où toutes les familles, animées d'une foi profonde, seraient préservées par elle des préjugés que je viens de dire. On pourrait alors imaginer théoriquement un curé solitaire, à la porte duquel chacun viendrait frapper pour l'administration des sacrements, que tout le monde écouterait le dimanche au prône, auquel sa vie retirée permettrait cependant

le complet exercice de son ministère sacerdotal. Mais, en pratique, c'est précisément le contraire qui se produit. J'ai eu l'occasion de passer deux ou trois jours sous le toit hospitalier d'un curé canadien de la province de Québec, dans une de ces paroisses où la vie chrétienne est intense et générale, où l'on ne compte ni un dissident ni un indifférent; le curé n'était point un solitaire. Lorsqu'il parcourait avec moi, en fumant sa longue pipe de terre, les « rangs », ou chemins, le long desquels s'égrènent les fermes de ses paroissiens, il pouvait nommer par leurs noms toutes les personnes que nous rencontrions, s'enquérait de leurs affaires, de la santé de leur famille; on voyait clairement, à la façon dont ses questions étaient accueillies, qu'il vivait réellement avec ces gens-là, qu'il était un des leurs. Sa sollicitude s'étendait, en dehors des intérêts spirituels de ses ouailles, à tous les progrès matériels du pays. Je me souviens de la fierté avec laquelle il me fit visiter une fromagerie et une beurrerie établies sur ses conseils par un jeune homme de la paroisse, qui avait commencé avec peu de chose et se tirait assez bien d'affaire. « Je serais très heureux qu'il réussît, me disait-il; ce serait d'un bon exemple pour nos « habitants » Canadiens, assez peu disposés à l'esprit d'entreprise, et il y aurait là aussi pour l'ensemble de la contrée une source de profits appréciable ». Ce curé s'intéressait naturellement à tout ce qui intéressait son troupeau; lui-même, d'ailleurs, usufruitier par sa fonction d'un petit domaine canadien, était un « habitant » comme les autres.

Dans une paroisse idéale, le curé est donc tout différent du curé idéal rêvé par la forte génération de 1830; ce n'est ni un sauvage ni un fonctionnaire, étranger à la vie du pays; c'est un homme du pays, mêlé à la vie de ceux qui l'entourent.

Faut-il voir là le privilège spécial des paroisses canadiennes? Le prêtre se trouve-t-il condamné à l'isolement par l'indifférence de ses ouailles? La prudence et la discrétion l'obligent-elles, là où il y a des dissidents et des neutres, à se renfermer entre les quatre murailles d'un jardin de presbytère? Tout au contraire, et puisque j'ai pris un exemple au Canada, permettez-moi, mon Révérend Père, de vous conduire aux États-Unis, dans le milieu

le plus hétérogène qu'on puisse imaginer au point de vue de la foi religieuse.

Là aussi, j'ai vu à l'œuvre des prêtres catholiques, et vous ne sauriez imaginer à quel degré leur fréquentation m'a laissé cette impression qu'ils étaient, beaucoup plus que chez nous, *des hommes comme les autres*. Chez les plus zélés, on trouve une largeur de vues, une connaissance du monde, une allure aisée, qui contrastent avec nos habitudes françaises. Le but qu'ils poursuivent les distingue bien, à coup sûr, des gens qui les entourent, mais ils le poursuivent par des moyens assez semblables extérieurement; leurs prières, pour ferventes qu'elles soient, ne les dispensent pas de l'action personnelle, de l'action apostolique, qui est un des moyens d'en recueillir l'effet; par-dessus tout, ils se considèrent comme chargés du salut de tous, et ils s'adressent au cœur de ceux dont ils n'ont pas convaincu l'intelligence. En conséquence, il n'est personne qui ne soit autorisé à leur demander un service, personne qu'ils n'accueillent paternellement. Afin que cette disposition bienveillante soit efficace, ils prennent à cœur de se renseigner sur les intérêts temporels de la population qui les entoure, ils n'ont garde d'y rester étrangers par scrupule monastique; il faut, en effet, qu'ils soient hommes de bon conseil et d'expérience. Plusieurs, que leur situation et leur compétence autorisent à le faire, ne craignent pas de prendre part d'une manière active aux embellissements d'une ville, à la colonisation d'un territoire; leur œuvre de prêtre, loin de nuire à leur œuvre de citoyen, prend appui sur elle, en faisant tomber les préjugés, en rapportant à la religion l'honneur, la bonne réputation, l'estime générale que s'est attirées l'homme, ministre de cette religion.

Voilà bien, mon Révérend Père, la réalisation du vœu que vous formuliez à la fin de votre article. Ce n'est pas seulement dans les paroisses modèles du Canada, c'est aussi, et avec plus de vigueur encore, au milieu des dissidents et des indifférents des États-Unis que j'ai pu l'observer; nous sera-t-il jamais donné de la voir en France? Oui, si tous, prêtres ou laïques, croyants ou incroyants, nous savons nous rendre compte de la puissance

considérable dont peut disposer un homme doué d'énergie et de bonne volonté, quand il agit de sa propre initiative; si nous nous souvenons qu'avant d'être d'une classe ou d'un parti, nous sommes des hommes au milieu d'autres hommes, et que ce caractère primordial nous rapproche plus qu'aucune autre circonstance ne saurait nous diviser. Le curé rêvé par M. de Lamartine est beaucoup plus un solitaire qu'il n'est un homme.

Je souhaite avec vous, mon Révérend Père, de voir s'élever une génération de prêtres qui soient visiblement des hommes; qui joignent à leur qualité de chrétiens et à leur qualité de prêtres le cachet d'une humanité anoblie et relevée; qui fassent leur société des hommes, et qui soient plus préoccupés du bien-être, même matériel, de leurs paroissiens que de la santé de l'édifiante compagnie de leurs « oiseaux chantants ».

Veuillez agréer...

Paul de Rousiers.

LA SOCIÉTÉ VÉDIQUE[1].

II.

LES RAPPORTS DE LA THÉOGONIE VÉDIQUE AVEC L'ÉTAT SOCIAL.

I. — LE RIG-VÉDA.

S'il est un point sur lequel les savants européens et les écoles brahmaniques de l'Inde tombent d'accord, c'est l'antiquité du Rig-Véda, et la place qui appartient à ce recueil d'hymnes ou d'odes dans la série des anciens monuments aryens. Cette place est la première suivant l'ordre chronologique, au dire des érudits en philologie; elle est aussi la première suivant l'ordre doctrinal, d'après les théories des Brahmes. L'accord cesse dès qu'il s'agit de l'interprétation du livre : il est aujourd'hui reconnu, par les meilleurs auteurs, que les Brahmes ont perdu la clef du Rig-Véda. Scoliastes effrénés, rêveurs nébuleux et inépuisables, les prêtres des rives du Gange ont enseveli le texte soumis à leurs méditations sous un amas de légendes et de subtilités qui est allé s'épaississant de siècle en siècle. Ils sont présentement à cent lieues du sens littéral de l'ouvrage.

La plus récente étude publiée en France sur cette matière (2) a précisément pour but de faire revivre *le sens littéral* du Rig-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XIV, p. 133 (livraison d'août 1892).

(2) Annales du musée Guimet : *le Rig-Véda et les origines de la mythologie indo-européenne*, par Paul Regnaud (1re partie); Paris, E. Leroux, 1892.

Véda. L'auteur en est M. Regnaud, professeur de sanscrit à la faculté des lettres de Lyon. S'inspirant des travaux de Bergaigne, mais poussant plus loin que ce maître éminent l'indépendance vis-à-vis des systèmes antérieurement proposés, il s'attache au mot-à-mot du vieux texte, à la signification précise et positive de chaque terme. Il établit ainsi une consciencieuse démonstration par le fait.

Or, voici quelle conclusion se dégage, nette et claire, du travail de M. Regnaud : le Rig-Véda ne contient pas l'histoire épique et légendaire de héros ou conquérants primitifs; il ne nous présente pas davantage le système poétisé d'un culte adressé aux grands phénomènes naturels : les nombreux poèmes détachés dont se compose ce recueil d'une antiquité si vénérable, sont exclusivement des hymnes consacrées à la description de toutes les parties, de toutes les phases que l'on peut remarquer dans le rite solennel par excellence d'un culte primitif : le *sacrifice par le feu*.

Trois éléments sont mis en présence pour l'accomplissement de cet acte religieux : une offrande de nature solide, grain ou pâte probablement; une liqueur spiritueuse, destinée à servir de véhicule à la flamme; enfin, le feu lui-même, qui doit embraser d'abord, puis définitivement consumer tout ce qui se trouve sur l'autel. Sur un thème aussi étroit, l'imagination étrange et puissante des vieux *Aèdes* aryens s'est donné libre carrière. De même que les artistes indiens font disparaître sous les méandres compliqués de leurs broderies l'étoffe d'abord tout unie d'un châle, les poètes védiques ont recouvert leur sujet initial si simple d'un tissu de métaphores audacieuses, enchevêtrées, s'échafaudant les unes sur les autres et se développant à l'infini. Dans les odes du Rig-Véda, l'offrande solide destinée au sacrifice, tant qu'elle n'a pas été atteinte par le feu, demeure sans mouvement, inerte : elle est *morte*. Enflammée, lumineuse, elle devient *Agni*, le jour, le soleil brillant. Les libations liquides, au contraire, dès qu'on les a versées, qu'on a rompu leurs *liens*, se meuvent en coulant sur la pierre : elles sont considérées comme animées; on

les compare d'abord aux trayons d'une vache, puis à la vache elle-même, enfin à des vaches attelées à un char : *le char de l'oblation*. Sitôt que le feu l'a touché, le liquide spiritueux (*Soma*) devient porteur de la flamme, porteur de la vie : c'est un *cheval* fougueux, un cheval rouge, un *taureau* indompté. Lorsque la flamme crépite en s'élevant, elle *chante* ou elle *parle*. Le feu qui brûle sans produire de bruit (la braise) ne parle pas : c'est donc qu'il songe : c'est le *penseur* (mânus). Avant que la première étincelle ait jailli, tout est dans la *nuit* (varuna), dont les voiles *enveloppent* le monde. Cette première étincelle, c'est l'Aurore, l'Alerte, l'Éclatante. Le courant d'air du foyer, la fumée qui s'élève en nuages, la flamme qui se dresse et éclaire, les bluettes qui volent, tout cela représente, à l'aide de comparaisons et de figures, des êtres animés, des puissances, des combats (1). Il faudrait un volume pour énumérer les fictions et les images que le Rig-Véda consacre à la description du sacrifice.

On comprend facilement combien d'interprétations différentes, spécieuses, mais erronées, ont pu voir le jour au sujet d'un livre semblable. En abordant l'étude du Rig-Véda avec des théories préconçues, empruntées aux écoles brahmaniques, ou formées dans leur esprit et résultant soit du milieu où ils vivent, soit de leurs habitudes intellectuelles, des savants pleins de mérite et de bonne foi ont pu trouver chacun un sens différent, d'une adaptation assez convenable à des textes écrits dans une langue difficile et incomplètement explorée.

Comme exemple, voici juxtaposées deux traductions de *l'hymne à l'Aurore* (Rig-Véda, I, 123) : celle d'Émile Burnouf (2), qui personnifie ce phénomène naturel ; et le mot à mot de la même hymne, avec les explications nécessaires, par M. Regnaud (3), qui y reconnaît la description de la première flamme allumant le sacrifice.

(1) Je ne puis que renvoyer, pour l'établissement de ces sens métaphoriques, au volume de M. Regnaud.

(2) E. Burnouf, *Essai sur le Véda* (Paris, Dezobry, 1865), p. 72.

(3) Regnaud, *le Rig-Véda*, p. 257 à 274.

TRADUCTION BURNOUF.	TRADUCTION REGNAUD.
1. « Le large char de l'heureuse déesse est attelé : les dieux immortels sont placés sur ce char. La noble habitante des airs est sortie du sein des ténèbres pour parer le séjour humain.	« Le large char de l'oblation a été attelé. Les dieux non morts (actifs) l'ont monté. L'active, l'alerte s'est élevée au-dessus du noir dont elle sort, dans le désir qu'elle a de briller pour la demeure du mànus (du Penseur). (Le *large char de l'oblation*, ou de la libation, n'est pas autre chose que le courant même de ses eaux enflammées.)
2. « La première du monde entier, elle se lève, et répand glorieusement au loin ses bienfaits. Toujours jeune, toujours nouvelle, l'aurore renaît pour éveiller les êtres : elle vient la première à l'invocation du matin...	« Elle s'est réveillée (ou allumée) en avant (au-dessus) de tout le fécondant (le Soma) s'emparant de la nourriture, haute, conquérante (de la nourriture). La jeune qui renaît a éclairé les parties supérieures (des libations), l'Aurore est là, elle qui est la première (c'est-à-dire au devant, au-dessus) dans la libation qui a été versée d'abord.
3°.	« Puisque tu partages le don aux mâles (aux Somas enflammés), ô brillante Aurore, toi qui as bien pris naissance parmi les morts (les inertes), que notre dieu Savitar qui est ici dans sa demeure annonce au soleil (Agni) que nous sommes sans liens (c'est-à-dire que nous sommes généreux, que nos libations ne sont pas retenues, — que nous sacrifions).
4. « L'immortelle visite nos demeures, et du haut des airs recueille nos hommages. Libérale et brillante, elle va sans cesse distribuant ses plus riches trésors...	« La brillante vient tour-à-tour dans chacune de ses maisons, prenant en chaque jour (Agni) les signes qui la distinguent. Elle est venue vers l'actif (le Soma) pour le conquérir, pour l'éclairer; elle obtient en partage la superficie sans cesse renouvelée des riches (libations).
5°.	« Sœur du bénéficiaire (du sacrifice, Agni), sœur de Varuna (celui qui l'enveloppe), ô bruyante aurore, chante les Premières (fait crépiter les flammes qui sont au commencement de la libation).

6. . . . . .

« Qu'il aille dans celles qui sont en arrière (les libations qui n'existent pas), celui qui donne un lien (qui retient, qui ne sacrifie pas). Triomphons de lui au moyen du char (qui est l'oblation).

« Que les bruyantes s'élèvent, que s'élèvent celles qui portent l'oblation. Les feux (du sacrifice) se sont dressés étincelants. Les Aurores brillantes ont éclairé les biens mouvants que cachait l'obscurité.

7. « Par des retours successifs, vont et reviennent le jour et la nuit sous des formes différentes. Celle-ci est une caverne qui enveloppe le monde d'obscurité.

L'Aurore brille sur son char resplendissant... »

Etc...

« L'un s'en va, l'autre arrive : les deux jours de couleur différente marchent ensemble. Une autre a produit l'obscurité des deux enveloppantes au moyen d'une enveloppe : quant à l'Aurore, elle les a éclairées avec son char étincelant. »

Etc...

Le morceau littéraire de Burnouf est joli; mais que contient-il de « védique »? On dirait une amplification empruntée à quelque auteur grec d'une époque élégante. Le mot-à-mot, au contraire, est barbare; cependant, pour peu que l'on soit au courant des images et des métaphores du Rig-Véda, il rend compte exactement de l'acte rituel décrit : il dépeint ce qui se produit au moment où le feu, communiqué à l'offrande liquide, s'avance porté par elle vers l'oblation solide et commence à l'entourer de ses flammes.

Il y a certainement une grande difficulté à saisir tout d'abord ce sens; et l'imagination en fournit à première vue beaucoup d'autres : spécialement, comme nous venons de le voir, la personnification d'un phénomène, l'aurore, qui n'a de commun avec le sacrifice que son nom métaphoriquement employé. Tous les chants religieux, quelque élevé et sublime que soit le culte auquel ils s'appliquent, offrent pour les lecteurs étrangers à ce culte la même difficulté d'interprétation que l'on a rencontrée pour les hymnes védiques. Sans établir de comparaison d'aucune sorte, je dirai : Mettez aux mains d'un brahme ou d'un Chinois bouddhiste un recueil contenant, sans sommaire, ni préface, ni

indication quelconque, les belles hymnes dont l'Église catholique fait usage dans l'office des vêpres, le magnifique *Veni Creator*, ou l'hymne de la Dédicace, *Cœlestis Urbs, Jerusalem*. Quelles conjectures bizarres ne pourraient pas faire ces lettrés au sujet de la signification de ces chants? à quels développements étrangers au sujet pourraient les conduire leurs hypothèses!

Voilà donc, au fond, tout ce que l'on peut tirer du Rig-Véda au sujet de la société aryenne primitive : en dehors des renseignements sur le *mode d'existence*, colligés si habilement par M. Pictet (1), nous ne trouvons dans les hymnes que la description imagée des rites sacrificatoires en usage dans la société védique. Dès lors, notre étude sur cette société doit forcément prendre pour point de départ les faits sociaux indiqués par cette forme de sacrifice.

Si, à l'aide de la méthode de M. Regnaud, on recherchait le sens précis de la plus ancienne partie des livres iraniens, *les Gâthos*, il est probable qu'on trouverait à ces hymnes une signification analogue à celle des hymnes védiques, et qu'il n'y a aucune lumière nouvelle à attendre de ce côté-là.

D'autre part, on ne saurait s'étonner de ce qu'une aussi nombreuse série de poèmes a été consacrée, dans des sociétés primitives, à la simple description du Sacrifice : cet acte est en effet le plus élevé et le plus solennel des actes de religion; il est la base du culte, il est le culte lui-même, dans sa manifestation première, que la Bible nous signale comme employée, dès le temps de Caïn et d'Abel, développée par Enos et continuée par Noë sortant de l'arche (2).

Or, le sacrifice primitif, en son essence, consiste dans l'offrande à la Divinité de ce que l'on possède de plus précieux, de ce dont on tire la vie et la richesse. Les rites sacrificatoires ont donc été nécessairement modifiés suivant la manière de vivre et les moyens d'existence, suivant le *travail* auquel s'est adonnée chaque fraction du genre humain, dans les premières sociétés

(1) Les Origines indo-européennes et les Aryas primitifs.
(2) Genèse, chap. IV, 3, 4, 26; chap. X, 20.

simples dont toutes les autres sont sorties. On pourrait, sur une carte du monde ancien dressée au point de vue du *travail*, suivre chez les sociétés peu compliquées les modifications qui se sont produites dans la forme et la matière des sacrifices.

C'est ainsi que les Pasteurs de la Grande Steppe, vivant encore de nos jours en société simple, pratiquent l'offrande de coupes remplies du lait qui forme leur principal aliment.

Chez les Pélasges cultivateurs, grecs ou romains, le rite de l'oblation journalière prise parmi les produits du sol, consumée par le feu du foyer, et prélibation du repas, s'est maintenu comme culte privé et familial jusque dans un état avancé de civilisation (1), tandis que les peuples montagnards et ceux de certaines steppes pauvres, qui consomment le bétail ou qui en trafiquent, offrent en sacrifice l'animal vivant; en particulier, dans les déserts, le sacrifice du chameau est prescrit par le Koran (2). Cette même forme de culte a été aussi fort répandue au sein des sociétés chez lesquelles l'animal domestique est considéré comme une ressource et une richesse, soit à cause des bénéfices de l'élevage, soit à cause du concours habituel qu'il prête à l'agriculture.

Pour sacrifier réellement un objet à la Divinité, il est nécessaire de le détruire, d'en annihiler autant que possible la substance. Si l'on veut sacrifier le lait, ou même le vin, il suffit de les répandre à terre. Si l'oblation consiste en un animal vivant, c'est la vie de cet animal qu'on offre, et on la détruira par le couteau du sacrificateur : là se trouve le principal du sacrifice, auquel viendront s'ajouter, comme cérémonies subséquentes et accessoires, l'holocauste ou la manducation rituelle.

Mais le cultivateur sans bétail, ou pour lequel le bétail ne représente pas la vie et la richesse, sacrifiera ce qui le nourrit, le grain qu'il a fait sortir des entrailles de la terre : comment s'y prendre pour parfaire la destruction de cette offrande? Il n'y a point là de manifestation vitale à supprimer, point de sang à répandre.

(1) V. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*.
(2) Koran, chap. XXII, 35 et suiv.

Écrasez le grain, vous avez la farine, qui est son essence et qui fait sa valeur ; vous ne l'aurez pas détruit. Jetez-le à terre, il germera. Le moyen obvie de détruire une oblation en grains, c'est *le feu*. Pour communiquer le feu à une masse de grains, de farine ou de pâte séchée, il est assez indiqué de faire pénétrer dans l'oblation solide (1) un liquide spiritueux et éminemment inflammable, — tiré peut-être du grain lui-même. — Tel est le sacrifice védique dans son mécanisme matériel.

II. — LES SACRIFICES ET LA RELIGION PRIMITIVE.

En retrouvant, avec les différences de forme que nous venons d'exposer, l'idée commune et le fait général du *sacrifice* chez toutes les branches de l'humanité dispersées à partir du plateau iranien, nous sommes conduits à affirmer que cet usage immémorial n'a pas été créé, inventé séparément dans chacune de ces sociétés : une telle rencontre heurte toute vraisemblance.

Nous devons donc considérer le sacrifice comme un des rites, le principal, du culte pratiqué en commun par les premiers ancêtres de toutes les races, dans le berceau du genre humain, avant que la distance et les différents travaux aient séparé et constitué à part chacune des sociétés primitives. On s'explique ainsi fort bien, à la fois, et le maintien traditionnel du concept du sacrifice comme suprême manifestation religieuse, et les diversités de rites imposées à chaque société par les circonstances du travail.

Nous devons comprendre en outre que si le premier groupe humain pratiquait le sacrifice en l'honneur de la divinité, c'est qu'il avait sur la divinité en elle-même, sur son essence et ses rapports avec les hommes, un ensemble de notions desquelles dérivait ce culte : une religion, la religion primitive. Cette religion primitive, cet ensemble de notions métaphysiques, dut demeurer unique et sensiblement le même pour tous les hommes tant que ceux-ci ne formèrent qu'un seul groupe.

(1) V. Regnaud, p. 25 : « Agni lavé dans les eaux du sacrifice » (VIII, 73, 8) ; p. 149 : « Agni s'éclairant avec le moyen d'allumage qui sert à l'allumer » (IX, 167, 24).

En fait, après la constitution des races diverses, en sociétés séparées, la religion primitive ne se conserva plus intégralement dans chacune des branches dispersées. En même temps que les rites sacrificatoires se modifiaient, les notions métaphysiques subissaient aussi de graves altérations. Par exemple, les sociétés au sein desquelles on sacrifiait exclusivement des animaux, comme les montagnards et les habitants des régions supérieures des steppes pauvres, constituèrent certaines religions, distinctes entre elles, et qui semblent presque totalement étrangères aux théogonies iranienne et védique développées chez des cultivateurs pauvres en bétail pratiquant le sacrifice par le feu.

Les peuples des montagnes et des sols variés, chez lesquels le maintien de la tradition présente de nombreuses difficultés, par suite de la restriction des communautés et des travaux isolants ou pénibles, glissèrent de la croyance primitive vers l'idolâtrie, mais conservèrent le *sacrifice par le couteau*, signe matériel, et par cela même aisément transmissible, du culte antérieur.

Quant aux pasteurs des steppes pauvres, généralement classés comme *sémites* (1), l'extension de la famille patriarcale et le groupement nécessaire en tribus présentaient chez eux des conditions hors ligne pour le maintien de données religieuses traditionnelles remarquables par leur grande simplicité.

Avec le sacrifice par le couteau, approprié à leur ressource principale, les tribus du Désert ont conservé d'une manière jalouse la croyance au Dieu unique, le monothéisme.

L'homme qui immole un animal en l'honneur de la Divinité, détruit *lui-même* la vie de cet animal, par un acte émané de sa propre volonté : il ne saurait être tenté de *déifier* les instruments par lesquels le coup mortel est donné à la victime. Rien, dans les rites afférents à cet acte religieux, — pas même l'holocauste subséquent, simple cérémonie complétive de la destruction déjà

(1) Cette opinion est venue sans doute de l'éclat qu'a jeté parmi eux, dans les temps modernes, la race arabe, *notoirement sémite*. Mais les observations et recherches récentes sur les populations *non arabes* de l'Afrique saharienne, *actuelles et anciennes*, donnent à penser que la plupart ne se rattachent pas au rameau sémitique.

opérée, — rien n'incite le sacrificateur à corrompre ni à compliquer la notion préalablement possédée de l'*unité divine*.

Ouvrons le Koran, qui donne la synthèse des croyances professées depuis les temps les plus reculés par les confréries arabes : « Pour chaque nation, dit-il, nous avons institué un rite, afin « que les hommes répètent le nom de Dieu sur la nourriture « qu'il leur accorde dans leurs troupeaux : *Votre Dieu est le* « *Dieu unique* (1) ». Ce Dieu n'engendre ni n'est engendré : « Dieu a-t-il un fils? — Non, par sa gloire (2)! » — « Il ne par- « donnera pas le crime de ceux qui lui associent d'autres divi- « nités; il pardonnera le reste à qui il voudra (3). » — « Ne dites « point : Il y a une trinité. Cessez de le faire; cela vous sera « plus avantageux : *Dieu est unique* (4). » — « Quiconque associe « à Dieu d'autres dieux, Allah lui interdira l'entrée du Paradis, et « le feu sera sa demeure (5). » — « Dieu n'a point de fils, et il « n'y a point d'autre Dieu à côté de lui (6)... » — « Architecte « des cieux et de la terre, il a créé des couples dans votre « espèce, et dans les espèces des bestiaux : rien ne lui res- « semble (7), » etc., etc.

Les idées religieuses des Aryens orientaux, adonnés au sacrifice par le feu, sont d'une nature tout opposée. Comparés avec le sacrifice par le couteau, les rites de l'oblation védique, tels qu'ils sont décrits et commentés par les Hymnes, donnent lieu à d'intéressantes observations.

Ici l'homme n'est plus par lui-même et directement l'agent destructeur de ce qui est offert en sacrifice à la divinité. Il a recours à une force extérieure, mystérieuse, brillante et redoutable, qu'il n'a pas façonnée de ses mains, qu'il éveille seulement : le feu. Aussitôt que le sacrificateur a communiqué l'étincelle au liquide spiritueux coulant sur l'autel, la flamme s'élève

(1) Koran, XXII, 35.
(2) *Ibid.*, II, 110.
(3) *Ibid.*, IV, 116.
(4) *Ibid.*, IV, 169. Cette *sourate* s'adresse aux chrétiens.
(5) *Ibid.*, V, 76.
(6) *Ibid.*, XXIII, 93.
(7) *Ibid.*, XLII, 9

dévorante ; elle se multiplie, s'étend, consume les aliments qui sont placés devant elle. « L'Active, l'Alerte, la Brillante », paraît remplir cet office en vertu d'une volonté, d'une puissance vive, triomphante, qui lui appartiendrait en propre. Elle transforme les oblations liquide ou solide, d' « obscures », d' « inertes » qu'elles étaient, en choses éblouissantes qui semblent s'animer, s'agiter et se tordre sous son étreinte. Quand elle a passé en crépitant, « bruyante, chantante », quand elle s'est emparée de la totalité de l'offrande, il ne reste plus rien sur l'autel.

Une foule assistant à ce spectacle, composée d'hommes vivant dans une société mal soutenue par les traditions que laissent obscurcir ses familles réduites et isolées, aura bientôt fait de confondre ce feu du sacrifice, dont la nature intime lui demeure impénétrable, cet agent actif qui s'assimile et dévore lui-même l'oblation, avec une manifestation directe de la divinité à laquelle s'adresse l'hommage de ces rites religieux et les invocations des hymnes. Plus dégagé de la matière, le prêtre célébrant lui-même n'ira pas jusqu'à cette identification ; mais ses facultés contemplatives, ses méditations seront entraînées par le symbolisme de l'acte rituel vers le seul attribut divin symbolisé par la forme du sacrifice. C'en est fini dès lors, au sein de la société védique, de la doctrine monothéiste pure, sans confusion de Dieu et des agents naturels, doctrine que n'a pas ébranlée, dans les Déserts, la pratique du sacrifice par le couteau.

Le contraste s'accentue à mesure que l'on poursuit, dans les détails, l'examen de la notion religieuse qu'enveloppent les métaphores du Rig-Véda. Cette puissance ignée à laquelle le sacrificateur a recours, mais qui n'émane point de lui, qui sort tout à coup des ténèbres au moment initial, c'est *Indra*, le « Fabricant », duquel tout émane dans l'ordre du sacrifice. Il est invoqué, invité tout d'abord à prendre possession de l'offrande : « Les hommes t'appellent, ô Indra, à l'acquisition du liquide, à la libation qui coule pour le Jour (1). » — « Tout cela est à toi, ô Indra, quand la liqueur est là (2). » Il grandit au moyen des

(1) Rig-Véda, I, 63, 6 ; Regnaud, p. 12. — VI, 19, 3 ; Regnaud, p. 22.
(2) Rig-Véda, VI, 20, 13 ; Regnaud, p. 22.

libations; il est le générateur de la flamme qui se propage au moyen du liquide, de l' « Étendu ». On le compare à un archer, et cette flamme elle-même est un dard qu'il a lancé (1).

Sôma, ou le feu qui consume le liquide et court avec lui « en se tenant à sa partie supérieure », est donc engendré par *Indra*, il procède de lui. Il est le « Jumeau » d'*Agni* (2).

Agni lui-même, le « Jour » ou le « Soleil », est le feu plus brillant qui s'élève en consumant l'offrande solide. Il procède d'*Indra* par *Sôma* : « qu'Agni puisse obtenir la génération du père qui est de la nature de Sôma » (3).

Tous trois se compénètrent et s'unissent : c'est la fin du drame liturgique joué par le feu du sacrifice, à la fois *un* dans son essence et *trine* dans ses manifestations.

Telle est, dans sa substance, dans sa partie principale et supérieure, la « théogonie » (4) védique; les rapports de génération entre les différentes entités invoquées sont bien mises en lumière par la traduction que donne M. Regnaud de l'hymne 1, 159 (5). Il me semble bien difficile de ne pas voir transparaître, sous la phraséologie confuse et imagée du texte antique et à travers l'obscurcissement du dogme de l'unité divine, la trace d'une certaine connaissance de la mystérieuse *Procession des Personnes* en Dieu. Quoi qu'il en soit, nous remarquons ici une tendance des faits contraire à celle qui exagère, dans le Désert, l'idée solitaire de la Divinité.

Et cependant, à l'extrémité opposée de la large steppe syro-arabe, une autre société s'est rencontrée, un peuple historiquement et positivement sémite, qui fut pourvu, dès le principe, de la notion, bien qu'incomplète, du Dieu *trine* en son *unité*. Les premiers ancêtres, les fondateurs de la société hébraïque menè-

(1) Hymne IV, 26; Regnaud, p. 290. — IV, 27, 3; Regnaud, p. 304. — V. aussi p. 134, 135, p. 9.

(2) I, 16, 2; Regnaud, p. 19.

(3) I, 70, 2; Regnaud, p. 153.

(4) « Théogonie », *engendrement des dieux*.

(5) Regnaud, p. 164 et suiv. — Je ne puis tout citer. J'ai cherché à condenser ici l'ensemble de la théogonie védique telle qu'elle m'est apparue à la lecture du travail de M. Regnaud.

rent longtemps la vie pastorale dans le désert; puis ils furent conduits en une région féconde alors entre toutes, qui produisait en abondance le froment et la vigne.

A son entrée dans cette terre qui fut promise à sa postérité, Abraham y trouva déjà établi Melchisédec, roi de Salem et prêtre du Très-Haut, qui offrait en sacrifice le pain et le vin (1). Les Israélites, riches en bétail, entretenaient des rapports constants de guerre ou de commerce avec les Arabes du Désert, mais vivaient aussi de leurs champs, et nous voyons la loi mosaïque, elle-même, maintenir juxtaposés dans le tabernacle et dans le temple les pains de proposition et l'autel des holocaustes, les prémices de la terre et ceux des troupeaux (2).

En faisant ressortir la corrélation qui existe entre les faits sociaux et les rites sacrificatoires, d'une part, entre ces rites et la conservation des dogmes, d'autre part, je n'ai garde de vouloir diminuer les relations toutes spéciales de la Providence avec le peuple élu. Mais, pour particulières que soient certaines interventions de Dieu, il y fait encore concourir, d'ordinaire, les lois générales qu'il a lui-même posées et que nous essayons de découvrir.

D'ailleurs, la loi qui se manifeste ici ne regarde pas, remarquons-le bien, les développements successifs de la révélation, mais les *conditions naturelles favorables ou défavorables* à la conservation des croyances religieuses professées dans le premier groupe humain, et formant, avec le concept général du sacrifice, la religion primitive. La partie purement dogmatique et métaphysique de cet ensemble religieux était, *en elle-même*, bien délicate et bien difficile à transmettre intégralement, au sein des sociétés diverses, s'échappant du berceau commun : mais elle se trouvait liée, chez toutes, à l'idée de l'hommage dû à la divinité et à la pratique du sacrifice. Les rites sacrificatoires, matériels, visibles, sont par leur nature même beaucoup plus capables que le dogme abstrait de frapper les masses et de s'imposer à elles. Ces rites offrent un point d'appui solide à la conservation *de l'idée religieuse élémentaire*, qui en effet se

(1) Genèse, XIV, 18 à 20.
(2) Exode, XXV, 36; XXVII, 1 à 8; XX, IX, 40; XXXV, 26. Lévitique, II, III, etc.

retrouve chez toutes les races. En revanche, par leur matérialité même, les rites sacrificatoires se sont trouvés soumis aux modifications qui naissent de la diversité des travaux : nous l'avons déjà observé. Ils ont été dès lors incapables d'étayer de la même manière, chez toutes les races, la transmission de la doctrine abstraite intégrale : leur forme, diversifiée dans des lieux différents, devient tantôt favorable, tantôt indifférente, tantôt même contraire à la conservation de la tradition doctrinale (1).

Ainsi, le sacrifice par le couteau, chez les Arabes, conservant fortement la croyance en une divinité puissante, laissant toute latitude aux organes de la tradition pour maintenir d'une manière indestructible la doctrine *simple* du Monothéisme, ne prêtait aucun concours au maintien du dogme de la Trinité, ne rappelait en aucun point la Procession des Personnes : ces croyances disparurent de la religion des Déserts.

Au contraire, dans la société védique, les rites du sacrifice par le Feu, le spectacle, les impressions qu'ils offraient à la foule,

(1) On peut citer un exemple bien curieux de cette influence exercée par la forme matérielle du sacrifice sur l'altération des doctrines ; ce cas se rapporte précisément à la race aryenne et au sacrifice par le feu.

Les livres sacrés du culte mazdéen, pratiqué par les Aryas demeurés sur le plateau de l'Iran, accordent fort peu de place et d'importance au *Sôma*, cet élément liquide et spiritueux du sacrifice igné. Ils ont remplacé cet élément par un autre, qui porte dans le langage avestique le nom presque similaire d'*Haoma* ; encore les quelques *yast* (chants) qui font mention du Haoma peuvent-ils être considérés, au dire des bons auteurs, comme une sorte de hors d'œuvre, peut-être ajouté après coup, et dont la suppression dans le corps des Écritures mazdéennes ne décompléterait en rien l'ensemble de ces Livres et des doctrines qui en ont été tirées. Or, l'*Haoma* n'est point un liquide ; c'est une plante, encore employée aujourd'hui dans leur culte du feu par les Guèbres, en qui l'on reconnaît les derniers tenants du culte mazdéen. (V. Reclus, tome IX, p. 210.) « Cette plante appartient à la famille des asclépiadées : les fibres longues et soyeuses du coton qui entoure ses graines sont pour la flamme un excellent et prompt véhicule. » Il m'est impossible d'indiquer la modification, survenue dans le *travail*, qui amena la substitution du *Haoma* au *Sôma* liquide chez les Mazdéens. Mais le fait est là. En plaçant sous l'offrande solide du sacrifice, ou en y mélangeant ce coton éminemment combustible, les Mazdéens réduisaient à *deux* les éléments du sacrifice, savoir : le feu initial et l'objet solide qu'il devait consumer. En supprimant la libation liquide, on supprimait l' « Étendu », cette flamme mouvante, sans soutien visible, qui semblait s'avancer d'elle-même vers son but et servait de propagateur à la première étincelle. Avec elle, disparaissait le rite expressif qui a conservé chez les Aryens la doctrine de la Procession des Personnes. Le *Dualisme* de principes divins opposés, théorie fondamentale du Mazdéisme, se trouvait, au contraire, exprimé et appuyé par la vue du combat que livrait la flamme brillante à l'inerte et obscure oblation.

ont certainement contribué à laisser perdre, à combattre l'idée de l'Unité divine, qu'en effet cette société n'a pas conservée; tandis qu'ils prêtaient appui au maintien de la croyance en la Procession des Personnes, de laquelle dérive la théogonie du Véda : conception compliquée et mystérieuse, qu'il serait plus que téméraire d'attribuer comme une invention aux Aryens orientaux, alors qu'on retrouve simultanément les dogmes de la Trinité et de la Procession des Personnes chez les Hébreux, séparés de la société védique par une multitude de faits sociaux, par l'aride étendue du Désert et par les puissants établissements d'Elam et d'Assur. S'il y eut fréquentation et communion d'idées entre les ancêtres d'Israël et ceux de la société védique, il faut reporter le lieu de ce contact, au point de vue matériel, jusqu'au berceau de l'humanité; au point de vue doctrinal, jusqu'à la religion primitive professée dans ce berceau par les ancêtres de toutes les races.

Plusieurs dogmes importants ont été conservés *isolément* chez les sociétés les plus anciennes, à l'aide des rites sacrificatoires; nous les retrouvons professés *ensemble* au sein de la société hébraïque : réunissant en un faisceau ces débris de la doctrine commune au premier groupement humain, nous admettrons que la Religion primitive, dans son essence, comprenait, avec le concept général du sacrifice et le dogme de l'Unité de Dieu, une certaine notion de la Trinité divine et de la Procession des Personnes.

III. — L'ÉCOLE BRAHMANIQUE.

L'ancienne société védique avait laissé oblitérer ou corrompre une part notable de cette Religion primitive. Cela seul suffit à nous montrer que les poèmes du Véda, dont la composition remonte à une époque des plus reculées, n'ont cependant point fait partie du culte initial pratiqué par les premières familles humaines. Il nous appartient maintenant de rechercher l'enchaînement des faits sociaux qui ont conduit les Aryens asiatiques à une corruption doctrinale encore plus avancée.

Le sacrifice pratiqué par la société védique nous apporte encore

la première indication sur ce sujet. Si les hymnes composées par les *Rishis* concernent et décrivent uniquement la combustion de l'offrande, c'est que l'offrande religieuse à laquelle présidaient ces anciens sages consistait en une matière privée de vie, dont la destruction ne pouvait s'opérer que par le feu. Nous avons déjà indiqué le mécanisme matériel du sacrifice védique : il caractérise une société dont la richesse est basée, non sur la possession du bétail, mais sur la production des grains. Dans le milieu social où fut composé le Rig-Véda, on vivait de la *culture*, et d'une culture dans laquelle la valeur de la récolte en céréales primait absolument celle des produits de l'élevage.

Si nous admettons, avec M. Regnaud qui en cite mille exemples, que le terme du vieux sanscrit signifiant au propre « vache » doit ordinairement, dans le Rig-Véda, s'entendre au figuré avec la signification de « libation », nous serons encore plus portés à admettre, chez les Aryens primitifs, la culture comme art nourricier principal, et à traduire, avec M. Pictet, le nom même d'*Arya* par « laboureur », en opposition aux Touraniens nomades (1). Cette manière d'interpréter les hymnes ne conduit point à penser que les Aryas primitifs fussent entièrement privés de bestiaux, — puisque nous voyons le nom des animaux domestiques les plus utiles à l'agriculture, le cheval et la vache, répété continuellement dans les chants traditionnels, mais elle conduit seulement à leur attribuer la culture assez développée comme moyen d'existence spécial à la race.

Telle semble avoir été la condition imposée également par le *Lieu*, aux premiers Pélasges, qui ont transmis à leurs descendants « la religion du foyer » ; tel devait être aussi le mode d'existence des premiers émigrants qui, sortis du massif montagneux arménien par le Nord et par l'Est, n'avaient pas suivi les routes de steppes. En dehors des vastes espaces que parcourent les *Iliat* ou « Familles » des pasteurs nomades, le plateau de l'Iran offrait aux essaims qui se séparaient du premier groupement humain des territoires propres à la culture. Ces territoires, ainsi que j'ai essayé

(1) Pictet, t. II, p. 76, 122. Le même auteur est d'avis que dans le Rig-Véda, l'*homme* est appelé *Kritaya*, c'est-à-dire cultivateur (p. 76).

de le montrer dans le précédent article, s'étendent, presque sans lacune, de la Colchide aux défilés qui s'ouvrent sur l'Inde : ils sont encore de nos jours occupés, pour la majeure partie, par la race des Aryens orientaux, qui demeure séparée des Pasteurs et s'adonne à la culture des grains avec un minimum de bétail (1).

Ce *lieu* convient donc de tous points à ce que nous pouvons connaître de la société védique. Il permet de concevoir, au commencement de la région vers l'Ouest, un point de contact et de coexistence des Pélasges primitifs avec la partie demeurée asiatique de la race aryenne, et par suite d'admettre les rapprochements assez frappants qui ont été relevés entre les origines de la mythologie gréco-romaine et la théogonie issue du Véda.

On comprend aisément que le plateau iranien, dans ses parties cultivables, ait été successivement rempli par les essaims de la race aryenne se dirigeant vers l'Est. Il semble assez difficile de préciser les différentes stations occupées par le rameau de cette race qui a traversé les défilés de l'Himalaya ou de ses contreforts, pour aboutir aux vallées de l'Indus et du Gange. Mais comme la culture du riz est spécialement développée dans la partie la plus brahmanique de l'Inde, je suis porté à croire que la recherche des territoires propres à cette culture n'a pas été étrangère à l'extension lointaine des Aryens védiques.

Or, une région dans laquelle le riz peut être considéré comme la base de la nourriture commence à se dessiner aux pieds du Caucase. Elle se continue à travers les provinces du Ghilan et du Mazandéran, sur les rivages de la mer Caspienne : une bande étroite de terrains alluviaux très fertiles, arrosée par les torrents qui descendent de la chaîne de l'Elbourz et du Demavend (2), dominée par les forêts à luxuriante végétation qui ornent les pentes de ces montagnes, donne au Mazanderan en particulier l'aspect « d'une vallée de l'Inde » (3). La culture du riz comme principale récolte s'étend de là sur toutes les terres cultivables

(1) V. l'article précédent, t. XIV de la Revue, p. 148 (livraison d'août 1892).

(2) Ces monts sont l'objet de légendes primitives se rapportant aux anciens temps des Aryens védiques.

(3) V. Reclus, t. IX, p. 189 ; 161-162, 233, 303, etc. — Malte-Brun, t. II, p. 315, etc.

du Kharossan, et, par les oasis de Balk, de Merw et de Sarrak, ces « portes de l'Inde » (1), va rejoindre les défilés de Hérat et de Kandahar. Au reste, qui donc en lisant les récits des explorations effectuées dans toute cette région, n'a été frappé des récriminations exhalées par les voyageurs sur l' « éternel *pilau* de riz bouilli » qu'on leur sert à chaque repas, à pleines soupières?

Sous ce climat, si rapproché de la zone desséchée des steppes, non seulement la culture du riz, mais toute culture en général, nécessite l'arrosement des champs, l'*irrigation*. Depuis les bords de la Caspienne jusqu'à la grande oasis de Boukhara, la méthode agricole est la même : les ruisseaux qui roulent aux flancs des montagnes, arrivés au bas de la pente, sont divisés en une multitude de rigoles au moyen desquelles, deux fois par an, les champs sont immergés complètement. La terre ayant été recouverte d'une couche d'eau pendant quinze jours ou trois semaines, on fait écouler ensuite cette eau, et l'on sème ou l'on plante. La végétation est rapide et vigoureuse sur ce sol saturé d'humidité jusque dans ses couches profondes; tout champ privé d'eau reste, au contraire, stérile (2). Ceci s'applique, je le répète, à la culture en général, sur les terrains cultivables qui traversent la zone des steppes ou des alizés terrestres. L'hypothèse énoncée plus haut touchant la culture spéciale du riz au sein de la société védique convient donc uniquement à l'extension lointaine de la race védique à la recherche des terrains les plus arrosés, et non aux conséquences sociales que nous pouvons tirer de la méthode agricole basée sur l'irrigation.

La pratique du travail agricole, d'après les observations faites jusqu'à ce jour sur les sociétés tant anciennes que modernes, n'atteint pas par elle-même le principe sur lequel repose la constitution de ces sociétés. Une race sortie du berceau premier des hommes avec le régime de la communauté familiale, et se livrant à la culture, conservera d'autant mieux sa constitution intime, que les détails de son art nourricier favoriseront le maintien d'un

(1) Reclus, t. IX, p. 224.

(2) V. Cte de Cholet, *Excursion en Turkestan et sur la frontière russo-afghane*, p. 32. — Reclus, t. IX, p. 144 à 146, etc.

groupement nombreux dans le travail. C'est là précisément le cas des Aryas primitifs : l'exploitation des champs irrigués exige à certains moments la mise en œuvre de nombreux travailleurs agissant de concert ; elle ne demande que des efforts relativement peu pénibles. La division des eaux dans des rigoles et leur évacuation ne dépassent pas les forces et la portée des communautés ordinaires de paysans, et il n'y a pas de raisons pour y faire intervenir un patron éminent. Les Aryens primitifs doivent donc être considérés, en vertu de leur travail même, comme *une nation composée de paysans en communauté :* forme sociale au sein de laquelle il ne se crée pas d'aristocratie dirigeante.

Mais, d'autre part, la culture à l'aide d'irrigations par rigoles implique une sédentarité beaucoup plus complète que *la culture rudimentaire mêlée à la vaine pâture :* on peut transporter son bétail, sa charrue, sa maison même de temps en temps, pour rechercher des sols nouveaux : on ne peut déplacer les ruisseaux auxquels les champs aryens doivent leur fertilité, ni en étendre indéfiniment les bienfaits. Cette race agricole antique, limitrophe des steppes, et que je qualifierai de « Bactrienne » pour me conformer à l'usage, est donc cantonnée au pied des montagnes ou au bord des cours d'eau, sur d'étroites surfaces arrosables où elle s'agglomère.

Si les nécessités du travail impliquent la persistance d'un lien de communauté étendu, les difficultés d'intérêt, la sédentarité et l'agglomération mêmes conduisent à une réduction de la famille habitant et vivant en commun, à la division et à la multiplication des foyers. Dès lors, — et c'est là un fait d'observation générale chez toutes les races au sein desquelles la culture devient moins extensive, — le culte sort de la famille (1) : chaque famille restreinte ne peut avoir son membre chargé spécialement du service religieux, et le clergé s'établit sous forme de corporation recrutant et instruisant ses membres. Dans le cas spécial qui nous occupe, on peut se rendre compte qu'il aurait été bien difficile de trouver à chaque foyer de paysan un homme ayant le loisir et

(1) V. Le Play, *Ouvriers européens*, t. I, p. 448.

la capacité de composer ou de retenir par la seule mémoire, à défaut d'écriture, la totalité ou la majeure partie des onze mille distiques du Rig-Véda. La composition des hymnes est évidemment le fait d'une école religieuse très ancienne, chargée de suppléer par des sacrifices publics et solennels à l'insuffisance du culte privé, maintenu d'abord traditionnellement par les premiers patriarches, ancêtres de la race.

Or, dans une société composée de communautés agricoles, et impropre par cela même à enfanter une aristocratie, à qui appartiendra l'influence dominante, l'initiative nécessaire, en un mot, le gouvernement des intérêts généraux?

Ainsi qu'il résulte des observations de Le Play, la première et la plus considérable influence, dans les démocraties à base agricole d'où le grand patron rural est absent, appartient aux ministres du culte : il n'existe en effet, dans un milieu de ce genre, aucune fonction générale et supérieure autre que celle du clergé. De cette situation naît, par exemple, l'action prépondérante du curé dans les paroisses du Canada. De même, l'influence exercée chez les Celtes primitifs par les Druides, qui se maintint intacte jusqu'au moment où elle fut combattue, puis dominée par celle d'une aristocratie formée d'immigrants nouveaux, plus riches et plus forts que les membres égaux des clans démocratiques arrivés les premiers (1).

Mais la stabilité plus grande et l'agglomération plus dense, dues à la culture par irrigation, devaient donner à ce phénomène, au sein de la société védique, une intensité particulière : sous l'empire de ces deux causes, qui sont *restrictives des communautés de famille et d'habitation*, l'aide d'un corps religieux devient d'autant plus indispensable aux pères de famille pour maintenir la tradition, la morale et l'honnêteté publiques. Cette aide est d'autant plus indispensable ici, que le travail des champs irrigués impose à certains moments *un groupement nombreux plus compréhensif que la famille*, et dans lequel il importa souverainement de faire régner l'ordre et la paix. Le père, lui, ne peut

(1) Voir, dans la *Science sociale*, « Les Celtes », 2e article, t. XI, p. 495 et suiv.

imposer son autorité que *dans la maison ou aux gens de la maison*, groupe réduit : il faut qu'un élément social supérieur intervienne pour procurer le bon accord *entre plusieurs maisons* dans le groupement plus étendu relatif à la culture irriguée. A défaut d'aristocratie, le clergé sera ce rouage social.

Remarquons-le, cependant : le pouvoir qui résulte de ce fait pour les confréries, ou Écoles védiques, est une *influence* sur les faits de la vie publique, et non *un acte de patronage* dans la direction du travail. Les paysans aryens pouvaient alors, comme ils le font encore, procéder sans l'immixtion d'aucune autorité supérieure à l'aménagement de leurs eaux et à la culture de leurs terres : il ne s'agissait là que de simples rigoles dérivées de cours d'eau petits ou grands, et non de ces travaux gigantesques de barrage, de canalisations et de chaussées destinées à répartir le flot roulant de la crue d'un grand fleuve : travaux dont la fondation et l'entretien nécessitèrent sur les bords du Nil la présence d'un grand Patron placé au sommet d'une société hiérarchisée.

Ainsi tenues à l'écart de la direction du travail général, les Écoles Védiques ne pouvaient se livrer elles-mêmes à un travail qui leur fût propre : dans une société basée sur le type du « domaine plein », dénuée d'initiative, très agglomérée, il n'y avait point place pour une industrie de transports lointains et pour un commerce développé. Le fondement sur lequel reposent l'indépendance et la prospérité des Confréries religieuses dans les Déserts échappait aux Écoles védiques. Pour celles-ci, la base de leur influence, de leur pouvoir, restait uniquement et exclusivement *la nécessité d'un culte venant au secours des familles pour le maintien de l'honnêteté et de la paix publique :* en termes plus précis, ce pouvoir était appuyé simplement *sur la possession du Véda primitif,* du recueil transmis par la mémoire, qui contenait à la fois et la règle du sacrifice public, et les formules traditionnelles, accompagnement obligé de cet acte religieux. C'est là une base fragile pour asseoir l'influence et l'indépendance d'une classe dominante, et c'est cependant la seule qui permet à une telle classe de s'élever au-dessus du niveau

commun dans les milieux de communautés paysannes pareils à celui de la société védique. Aussi, dès qu'une force étrangère fait irruption dans l'une de ces sociétés, la situation du prêtre aryen est de suite ébranlée et finalement ravalée. Je citerai en exemple l'invasion des Mèdes sur le plateau iranien. Lorsque ces envahisseurs vinrent imposer leur joug aux cultivateurs établis dans les régions montueuses de ce pays, les prêtres mazdéens continuèrent leur ministère au milieu de la race assujettie : les nouveaux maîtres n'eurent garde de détruire cet organisme propre à maintenir la paix et l'ordre; ils finirent même par associer à la puissance de l'État le prestige de l'ancien culte : mais dans quel état de servitude et d'humiliation ! Quand Darius, fils de Vistapça, un Aryen, ressaisit le pouvoir royal, grâce à une heureuse réaction, les Mages ne purent remonter au rang d'où ils étaient déchus; et, du temps d'Hérodote, on voyait encore le prêtre avestique, serviteur à gages du Grand Roi, convoqué par ordre au sacrifice offert par les particuliers au profit de l'État : le malheureux, devant les quartiers bouillis d'une génisse immolée d'avance, chantait la théogonie, l'hymne mystérieuse du sacrifice igné (1) !

Voilà à quelle condition vile aboutit la puissante caste des prêtres aryens, lorsqu'un autre pouvoir quelconque s'élève dans la société qu'elle dirige : incapable de résister, parce qu'elle détient uniquement une influence basée sur la possession d'un livre, et non une force appuyée sur une action patronale, elle subit le joug et consent même à toutes les altérations doctrinales qui plaisent au pouvoir. Si un clergé placé ailleurs dans des conditions d'influence semblables résiste à la pression du pouvoir, maintient intactes sa dignité et sa doctrine, c'est un contraste impossible à expliquer par les faits purement humains.

Avant les temps de l'invasion mède sur le plateau de l'Iran, tout nous porte à croire que les Écoles védiques et avestique présidèrent pendant de longs siècles, sans opposition, aux destinées des communautés paysannes restreintes dont elles dirigeaient les sacrifices : elles ne rencontraient comme rivales ni une aris-

(1) V. Hérodote, I, 132.

tocratie nationale, ni une domination étrangère. Dans cette situation prospère, les Écoles des Prêtres aryens sentaient cependant que la base de leur influence, de leur pouvoir comme gouvernement, restait toujours la même : non pas un fait de patronage, de direction du travail; non pas un travail productif qui leur fût personnel; mais uniquement la possession des formules, et la nécessité du culte traditionnel qui en dérivait pour le maintien de la paix sociale, en particulier dans le groupement plus compréhensif que la famille, institué pour la culture à rigoles.

Placés ainsi, par la constitution même de la société, à l'écart des intérêts et des choses pratiques, confinés dans la sphère des spéculations et de l'idée pure, les premiers *Brahmes* (nous pouvons déjà leur attribuer ce nom, qui signifia d'abord *libation* et ensuite *prière*) (1) développèrent les hymnes primitives reçues des anciens; ils construisirent autour de la donnée si simple du sacrifice igné, — qui était leur seul point d'appui, — cet amas de métaphores étranges et *cascadantes* dont le sens et l'enchaînement échappaient forcément au vulgaire. Tout en suivant la pente de leur esprit sevré de toute application pratique et réelle, ils élevaient ainsi une ligne de fortifications, une barrière jalouse protégeant la position qu'ils occupaient.

Un important rameau de la société védique a été longtemps soustrait à l'immixtion des envahisseurs du Nord. Plaçant entre eux et lui le formidable rempart de l'Himalaya, le rameau brahmanique de la race aryenne a retrouvé, sur les rives du Gange, un lieu qui convenait de tous points à son ancienne constitution sociale; il avait emporté avec lui, dans son exode, le Livre vénéré des Hymnes, possédé par ses prêtres. Dans ce nouvel établissement qui resta longtemps isolé du reste du monde, la caste brahmanique devait arriver à l'apogée de sa puissance.

Pour elle, comme pour l'ancienne École védique, le fondement de l'influence gouvernementale qui lui était dévolue restait toujours la possession du Véda, du Livre déjà compliqué et rempli de mystères par ses prédécesseurs : la même nécessité la rivait

(1) V. Regnaud, p. 145.

à ce livre, comme à son unique moyen d'existence et de pouvoir. Avec une activité fiévreuse, pour la conservation et l'accroissement de son influence, la caste brahmanique se mit à fouiller, à commenter, à développer, à torturer le Véda. Sur les bords du grand fleuve sacré, le paysan aryen, dans ses communautés restreintes, dans le domaine du travail et de l'existence journalière, resta en tout semblable à ce qu'avaient été ses ancêtres : simple, bon, pacifique, nonchalant, imprévoyant (1); tantôt nageant dans l'abondance, versant dans le sein des Brahmes d'abondantes aumônes de riz, tantôt succombant par milliers sous l'étreinte de la famine; dénué de patronage effectif et de cette direction supérieure qui fait progresser les races; tandis qu'en haut de l'échelle la caste brahmanique, dynastie de penseurs abstraits et subtils, planant au-dessus des réalités de la terre, élaborait fanatiquement les textes nuageux du Véda. Elle en tira un immense chaos de commentaires et de légendes, s'éloignant de plus en plus du thème primitif des Hymnes et de leur sens précis. Elle fit de ce chaos le monument de l'histoire, la base de la législation, de la littérature et des arts, en un mot de tout le mouvement intellectuel de la race. L'état d'esprit des Indiens actuels est le fruit du Brahmanisme.

L'Inde contemporaine, par son origine ethnique, appartient à cette race aryenne de laquelle les peuples européens sont également issus. Cependant, dès le premier regard, nous sommes frappés du caractère étrange et déséquilibré qui s'attache à toutes les productions du génie hindou. En étudiant la société védique, j'ai essayé de mettre en lumière, à partir de son lointain début, l'enchaînement de faits sociaux qui a produit ce singulier génie, pétri d'extravagance et de futilité, et où respirent néanmoins encore la douceur de l'esprit pacifique et la majesté des traditions primitives du genre humain.

(*A suivre.*) A. DE PRÉVILLE.

(1) V. A. Chevrillon : *Dans l'Inde*, p. 224, etc.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LE CRÉDIT AGRICOLE.

La Chambre des Députés a entendu au mois de juillet, en première lecture, la discussion relative au Crédit agricole. Deux projets de loi, présentés l'un par M. Méline, l'autre par M. Hubbard, un troisième projet non encore déposé, mais promis par le Gouvernement, plusieurs discours étudiés, sont venus prouver aux agriculteurs qu'on ne les abandonnait pas. Nos législateurs ont pu dire à leurs mandataires ruraux : « Mes bons amis, nous ne vous avons pas oubliés, là-bas, à Paris; nous avons travaillé pour vous. »

Ce résultat, le principal aux yeux de plus d'un député, est assez peu intéressant pour nous, mais la question du crédit agricole offre par elle-même une importance considérable. Elle est pleine d'aspects variés et prend une tournure toute différente suivant les contrées où on l'observe, suivant la catégorie d'agriculteurs à laquelle on s'attache. De là, les conceptions bizarres de ceux qui cherchent, dans la déduction logique d'un soi-disant principe, le moyen d'organiser le crédit dans les campagnes. Beaucoup de ces conceptions témoignent d'une bonne volonté réelle, mais ne répondent que très imparfaitement au but qu'elles se proposent; tantôt elles le dépassent en créant des organismes com-

pliqués pour servir un intérêt simple, parfois même un intérêt inexistant; tantôt elles ne peuvent l'atteindre ou le méconnaissent. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de vouloir *faire quelque chose pour ces pauvres agriculteurs,* il faut encore faire ce que réclame leur situation : par conséquent il faut la connaître, se rendre bien compte du besoin qu'on veut servir. Je parle ici, bien entendu, pour les gens qui se préoccupent de servir ce besoin et non pour les politiciens qui se proposent de l'exploiter; à ceux-ci, il suffit de connaître les apparences, puisque c'est de ces apparences qu'ils désirent tirer profit; les autres sont plus exigeants.

I. — LA CLIENTÈLE DU CRÉDIT AGRICOLE.

Un agriculteur qui emprunte de l'argent ne fait pas nécessairement une opération de crédit agricole. Le propriétaire qui se ruine à bâtir, à chasser, ou à mener grand train; le père de famille obligé de recourir temporairement aux emprunts pour l'éducation de ses nombreux enfants ne sont en aucune manière ses clients; ce sont des agriculteurs qui ont besoin de crédit, mais pour un fait absolument étranger à l'agriculture.

Au contraire, le cultivateur désireux d'améliorer son fonds, ou, simplement, de l'exploiter, mais retenu par la difficulté de se procurer de l'argent, ou par le taux exagéré des intérêts qu'on lui demande, est proprement le client du crédit agricole. C'est lui qui a besoin de le voir bien organisé. C'est lui que visent les projets de loi actuellement en discussion.

Or cet homme n'existe pas partout en France.

En premier lieu, la routine retient beaucoup de nos agriculteurs loin de tout projet d'amélioration coûteuse. Pour un grand nombre d'entre eux, c'est folie que de risquer de l'argent en le confiant à la terre; mieux vaut, à leur sens, le placer dans des opérations financières auxquelles on ne comprend rien que d'en diriger l'emploi soi-même. Les prudents achètent de la rente ou des obligations de chemins de fer avec leurs économies; quel-

ques-uns, de plus en plus rares, se font un sérieux *bas de laine* et, pendant que leur épargne va s'engloutir dans la dette publique, féconde des entreprises éloignées, ou sommeille improductivement, leur terre continue à souffrir de l'absence de ces capitaux qu'elle a produits et qu'on lui refuse.

Laissons de côté ces attardés qui n'ont rien à faire, évidemdemment, avec le crédit agricole et venons-en aux hommes éclairés, se rendant compte des nécessités de la culture moderne, et décidés à y satisfaire.

Tous ne sont pas encore des clients du crédit agricole.

Le grand propriétaire trouve du crédit très facilement, à des conditions acceptables, et dans tous les pays de France. Très souvent, d'ailleurs, il est capitaliste en même temps qu'agriculteur et peut, sans recourir au crédit, se constituer un fonds de roulement, le mettre en dépôt dans une banque si les opérations auxquelles il se livre exigent à un moment donné de gros déboursés, plus simplement, combiner ses époques de payements avec ses époques probables de recettes et garder par devers lui une somme relativement peu considérable. Si une grosse dépense lui incombe, s'il veut augmenter son cheptel d'exploitation, drainer une partie humide de sa propriété, aménager, agrandir, ou reconstruire ses bâtiments de ferme, les bourses de ses voisins ou les caisses des banquiers lui seront ouvertes aisément, s'il n'est pas en mesure de fournir lui-même et immédiatement les fonds nécessaires à ces améliorations.

A quoi bon, par conséquent, organiser un crédit spécial pour un homme qui trouve déjà du crédit autant qu'il en a besoin?

Évidemment, ce n'est pas pour lui que M. Méline a conçu son projet de loi.

Ce n'est pas davantage pour les tenanciers de ce grand propriétaire, ou du moins, si on les a eus en vue, on ne leur a pas rendu service, car ni le métayer ni le fermier ne peuvent avoir recours au crédit agricole.

Prenons d'abord le métayer. Lui est bien déjà le client du crédit agricole, si vous voulez, mais d'un crédit spécial et depuis longtemps existant. Il est pauvre, il n'offre généralement comme

garanties qu'une probité un peu vague et la main-d'œuvre dont il dispose; néanmoins, un propriétaire lui confie non seulement une terre, mais un cheptel d'animaux, d'instruments de culture, de fourrages, parfois fort important, plus une habitation, des bâtiments d'exploitation, en un mot tout ce qui lui est nécessaire pour tirer parti de la force de ses bras et de sa connaissance des procédés de culture.

Un homme auquel on a déjà tant prêté sur sa bonne mine ne saurait avoir de crédit d'aucune espèce; de plus, il n'aurait que faire du crédit agricole, puisque toutes les améliorations dont il pourrait avoir l'initiative sont exécutées aux frais du propriétaire. Lors même qu'il s'agit d'améliorations devant produire un effet de courte durée, d'achat d'engrais, par exemple, et que le métayer contribue à la dépense qu'elles occasionnent dans une certaine mesure, c'est toujours le propriétaire qui fait l'avance, c'est lui qui est responsable vis-à-vis du marchand; le métayer n'est donc jamais arrêté par l'exiguïté de ses ressources dans la voie du progrès agricole. On remarque même dans certains pays, — j'en vois tous les jours la preuve autour de moi, — que les métayers pauvres sont beaucoup plus disposés à faire des améliorations coûteuses que les métayers riches. Les premiers n'ont rien à risquer, en somme; les seconds redoutent de compromettre l'argent déjà acquis et préfèrent renoncer à un bénéfice possible plutôt que de s'exposer à un risque. Aussi les voit-on opposer à leurs maîtres toutes les ruses que peuvent suggérer la prudence et la force d'inertie combinées, pour écarter, retarder ou restreindre les essais onéreux. Un propriétaire de mes voisins m'en citait, il y a quelques jours, le curieux exemple que voici : l'automne dernier, voulant se rendre compte de l'effet des scories de déphosphoration sur ses emblavures, il avait remis quelques sacs de cet amendement à son métayer, — un métayer cossu, — en lui faisant ses recommandations expresses sur la façon de l'épandre, le temps qui convenait pour ce travail, etc. Les scories ne devaient rien coûter au métayer; c'était un simple essai que mon voisin désirait faire à ses frais; il ne prévoyait donc pas de résistance; mais le métayer, qui flairait un succès

possible de l'expérience, sentant bien que, si elle réussissait une fois, il n'aurait plus de bonnes raisons à opposer contre l'emploi de *ces poudres*, comme il disait, ne trouva rien de mieux que de les épandre au moment le moins favorable et dans les plus mauvaises conditions; il avait prévu que l'exécution fidèle des ordres qu'il avait reçus pourrait aboutir l'année suivante à lui faire sortir de l'argent de sa poche! A l'inverse, un autre métayer du même propriétaire, celui-là sans avances et chargé de famille, accepte volontiers les conseils, s'applique à les suivre, consent à toutes les dépenses jugées utiles par son maître et fait, en somme, dans une mesure assez modeste, de l'agriculture progressive.

Je me suis étendu sur ces exemples parce qu'ils montrent bien de quelle manière le crédit agricole, si bien organisé qu'on l'imagine, reste étranger aux pays de métayage. Le métayer ne peut trouver de crédit, pour des dépenses améliorantes, que chez son maître, parce que ces dépenses ne peuvent jamais se faire que par son maître.

Le fermier est beaucoup plus indépendant. Tant qu'il ne sort pas des conditions de son bail, il peut faire, sur la terre dont on lui a consenti la jouissance, toutes les modifications qu'il juge utiles; il peut augmenter son cheptel et l'augmenter à ses frais, sans participation du propriétaire; il peut tenter de véritables opérations agricoles, par exemple l'achat de bestiaux à engraisser, d'étalons de choix, toutes choses qui exigent de l'argent et pour lesquelles il est seul à payer. Le fermier, obligé de pourvoir lui-même aux avances de capitaux qui augmentent la productivité de son fonds de terre, peut donc avoir réellement besoin de crédit pour un objet tout agricole; mais ce crédit est dangereux pour lui. On a beaucoup parlé de diminuer le gage du propriétaire pour faciliter au fermier la réalisation des emprunts qui lui sont nécessaires, sans s'apercevoir que le propriétaire, une fois son gage diminué, deviendra forcément plus exigeant pour le paiement des fermages, ne pourra pas accepter de délais, et que, par suite, le fermier se trouvera toujours sous le coup d'un renvoi immédiat, dès que son exactitude sera en défaut. Ce que les

facilités de crédit donneront au fermier d'une main, elles le lui enlèveront de l'autre. A supposer, par conséquent, qu'une organisation quelconque du crédit agricole vienne à se fonder en France, les fermiers n'en formeraient jamais la clientèle normale.

Si la France était exclusivement composée de grandes propriétés possédées par des familles riches et exploitées par des tenanciers, il n'y aurait donc pas lieu d'étudier les projets de M. Méline, et M. Méline, lui-même ne les aurait pas conçus. Le crédit agricole serait sans objet.

Cela est tellement vrai, qu'en Angleterre, là où la grande propriété est le fait absolument dominant, le nom même du crédit agricole ne répond à aucune idée. Un auteur qui a poursuivi avec beaucoup de soin une enquête juridique très complète sur ce sujet, s'étant adressé à un magistrat anglais pour savoir comment le crédit agricole fonctionnait dans son pays, reçut de lui cette réponse : « Je regrette de ne pas pouvoir vous donner les renseignements que vous me demandez : je ne sais pas même ce que veut dire cette expression de crédit agricole (1) ».

Le grand propriétaire anglais est en général aussi un capitaliste ; en tout cas, sa situation même de grand propriétaire lui permet de trouver sans peine tout le crédit dont il peut avoir besoin. Quant au petit propriétaire, on sait qu'il n'existe pour ainsi dire pas en Angleterre ; depuis longtemps déjà, il a été évincé, absorbé par son puissant voisin, le *landlord ;* il lui a vendu son lopin de terre pour arrondir encore le grand domaine, et il est devenu tenancier, ouvrier de manufacture, gardeur de moutons en Australie, ou colon dans le Far West. Cela n'est pas vrai seulement de l'Angleterre, mais aussi de l'Écosse. Même dans les *Highlands,* qui paraissaient devoir échapper par leur peu de fertilité à cette absorption, la grande terre de chasse a remplacé en maints endroits les *cottages* modestes, entourés de quelques acres, où vivait le petit paysan (*crofter*). On a même donné un nom à cette opération, tant elle est fréquente ; cela s'appelle *clearance*, c'est-

(1) Louis Durand, *Le Crédit agricole en France et à l'Étranger ;* Paris, Chevalier-Marescq, 1891.

à-dire renvoi en masse, non pas qu'on emploie la force pour chasser le *crofter*, mais parce qu'il ne peut pas résister, en fait, aux offres d'argent qu'on lui propose (1). On sait d'ailleurs que le Parlement s'est ému de cette situation et qu'un projet de loi a été étudié pour l'encouragement de la petite propriété. En somme, les Anglais ont peu de paysans-propriétaires.

Grâce à Dieu, nous ne sommes pas en France dans la même situation. Le paysan français existe. Le crédit agricole peut donc avoir chez nous un objet et un objet intéressant.

Il ne faudrait pas croire cependant que, partout où il y a des paysans-propriétaires, le besoin du crédit agricole se fasse sentir. Dans certaines contrées où le nombre de ces paysans n'est pas très considérable, ils trouvent toutes les facilités pour emprunter dans leur voisinage ce qui leur est nécessaire. Tous les jours, j'en vois la preuve autour de moi (2), et maintes fois j'ai été surpris de la confiance avec laquelle des domestiques, des métayers, prêtaient sur simple parole, sans billet, parfois même sans témoins, des sommes relativement importantes, à un voisin possédant du bien. Un beau jour, le susdit voisin perd sa femme ou marie sa fille; un règlement d'affaires quelconque l'oblige à avouer ses dettes; son crédit se trouve ébranlé; de mauvais bruits circulent sur son compte; alors le créancier trop confiant vient, en se grattant la tête d'un air triste, me raconter comment il lui a prêté mille francs. « Avez-vous un billet? — Non, Monsieur. — Vous a-t-il payé régulièrement les intérêts? — Pas toujours, il me doit deux années. — Tâchez de vous faire faire un billet. — Mais, Monsieur, il ne sait pas signer. »... Alors le problème devient d'une extrême difficulté. Naturellement le débiteur, qui tient le bon bout, ne consent pas facilement à se rendre chez un notaire pour passer une obligation en règle; en général, il se met en fureur contre son créancier, lui dit que jusque-là il l'avait cru son ami, mais que maintenant il le connaît mieux, que d'ailleurs il a assez de terre au soleil pour payer plus d'argent qu'il ne lui en

(1) Voir sur cette question *The Highland Clearances*, by Alexander Mackensie : Inverness, 1883.

(2) Dans les cantons de Confolens et de Chabanais, département de la Charente.

devra jamais, etc... Après quoi, on se calme de part et d'autre, on s'attable au cabaret et, grâce à quelques libations, la confiance renaît au cœur du créancier. Ce qui la fortifie encore, c'est que si d'une part, le remboursement est long à venir, d'autre part, les pertes totales sont peu fréquentes. Quand un journalier, un domestique, ou un métayer, a éparpillé son épargne en une série de placements de ce genre, il achète un peu de terre pour avoir une raison honnête de « faire rentrer son argent », c'est l'expression reçue ; alors le débiteur n'a plus aucun prétexte pour se fâcher et, à grand'peine, à la suite de démarches, il finit par rembourser, la plupart du temps en empruntant de nouveau à quelque autre voisin.

Dans un pays où les choses se passent ainsi, ce n'est évidemment pas faute de crédit si l'agriculture ne progresse pas ; mais de semblables usages n'existent autour de moi que par suite de la réunion de deux circonstances principales, qui sont loin de se retrouver partout.

La première, c'est le petit nombre de paysans-propriétaires. Dans la commune que j'habite, les quatre cinquièmes au moins de la terre sont entre les mains de personnes qui cultivent par tenanciers, par métayers ordinairement. La clientèle du crédit agricole est donc restreinte.

En second lieu, les serviteurs à gages employés, soit dans les exploitations rurales, soit même dans les maisons bourgeoises, sont peu lettrés, peu dégourdis, assez attachés au sol, très défiants des valeurs de bourse, dont il ne comprennent en aucune manière le mécanisme. Une obligation de chemin de fer représentée par un morceau de papier leur donne bien moins l'idée d'une créance, que la promesse verbale d'un individu qu'ils connaissent, qu'ils rencontrent souvent, et qui a du bien. Je vois encore l'air désappointé d'une cuisinière, à laquelle sa maîtresse avait acheté du 3 % en échange des économies que celle-ci lui avait remises : « C'est bon, ce papier? » disait-elle, et malgré les assurances qu'on lui donnait, elle hochait la tête d'un air incrédule. Remarquez au surplus que les placements mobiliers sont presque toujours chez ces gens-là des placements provisoires ; c'est

en attendant d'acheter de la terre qu'ils « mettent leur argent à intérêt ». Mais la terre est le but de leur épargne. Prêter à celui qui a de la terre, c'est déjà se rapprocher de cette réalité désirée.

Il y a encore en France plusieurs pays de ce type, plusieurs contrées où les deux conditions que je viens d'indiquer se trouvent réunies. Dans ces pays, l'épargne locale ne cherchant pas son emploi au dehors, suffit à alimenter le crédit agricole; celui-ci est organisé tout naturellement, et fonctionne sans aucune difficulté.

Qu'une seule de ces conditions disparaisse, la situation se modifie singulièrement.

Je me trouvais, il y a peu de temps, dans un coin de l'Auvergne, non loin d'Issoire, où les grandes propriétés sont aussi rares que les petites le sont aux environs de Confolens (1); là, c'est la race paysanne qui exproprie, en fait, les propriétaires ne travaillant pas de leurs mains; c'est son âpreté au gain et son énergie qui font reculer de plus en plus les anciens maîtres du sol; sous l'influence d'une série de causes, que je n'ai pas à examiner en ce moment, le nombre des petits domaines va toujours croissant; dès aujourd'hui, ces petits domaines occupent la plus grande partie de la surface cultivée. Voilà bien notre première condition absente, retournée même; la seconde subsiste encore, car dans cette partie de l'Auvergne le paysan est fortement attaché au sol; il n'émigre pas dans le commerce, comme son voisin le montagnard du Cantal; s'il va chercher temporairement en dehors de sa province un travail lucratif, c'est avec l'idée bien arrêtée de revenir y acheter de la terre; l'emploi de son épargne est donc absolument agricole.

Mais le seul fait de la prédominance de la petite propriété suffit pour renverser l'équilibre entre l'épargne locale et les besoins du crédit agricole. Il y a plus de demandes d'emprunts que d'offres de prêts, et cet écart s'augmente de deux façons, d'abord par

(1) Je prie le lecteur de se rappeler que les expressions *grande propriété* et *petite propriété* ont, en Science sociale, un sens précis et spécial. Toute propriété détenue par une famille qui la fait cultiver par tenanciers est une *grande propriété*, sans être nécessairement ce qu'on appelle, dans le langage courant, *une grande terre*.

le fait même que les petits propriétaires sont plus nombreux, ensuite parce que ces petits propriétaires employant peu de salariés et pas de tenanciers, il y a sur place moins d'individus disposés à prêter le montant de leurs épargnes. Ne l'oublions pas, en effet, ce sont les domestiques de culture et les tenanciers qui consentent les prêts débonnaires dont nous avons parlé plus haut. Ainsi la clientèle du crédit agricole se restreint du côté des prêteurs, en même temps qu'elle se développe du côté des emprunteurs.

Le résultat naturel de cette nouvelle situation, c'est l'usurier rural. Dans le coin de l'Auvergne dont je parle, il s'incarne le plus ordinairement dans la personne du marchand de bétail. Cela se comprend : l'homme qui est arrivé péniblement à payer un ou deux hectares de terre, et dont la petite épargne a été complètement absorbée par cette opération, se trouve, dès le premier jour, en face d'une dépense nouvelle à effectuer et d'une dépense relativement considérable ; il lui faut du bétail, une vache au moins ; le marchand a précisément son affaire, une bête d'un prix peu élevé, deux cent cinquante ou trois cents francs, qu'il lui vendra à crédit. Naturellement le paysan la prend, tout en se rendant compte qu'il la paie cinquante francs de plus qu'elle ne vaut, mais sachant aussi que le marchand l'*attendra*. Arrivé chez lui, au bout de quelques jours, il s'aperçoit que la vache n'a pas de lait, ou ne veut pas se laisser traire, ou bien est phtisique, bref, qu'il lui est impossible de la garder. A la foire prochaine, il raconte sa mésaventure au marchand : celui-ci, bon homme, offre de changer la vache mauvaise contre une autre ; le paysan n'aura à payer que la différence de prix entre l'ancienne et la nouvelle, un *petit retour,* et le voilà qui arrive à devoir quatre cents francs au marchand ; parfois l'opération d'échange se renouvelle et la dette monte encore, et le malheureux propriétaire finit par avoir un animal médiocre qui lui revient à un prix élevé. C'est tout ce que désire son créancier complaisant. La différence entre la valeur réelle de la vache et la somme qu'il doit représente les intérêts très usuraires du prêt consenti ; si le paiement se fait sans trop de retard, le bénéfice est énorme : s'il faut l'attendre un ou deux ans, c'est encore du 15 % ou 20 %.

Aussi le marchand de bétail devient-il souvent, dans ce pays-là, un gros richard de campagne, ventru, important, connu de tous, une de ces divinités païennes qu'il ne faut pas mettre contre soi, quand on est prudent. Qui peut assurer qu'il n'aura jamais recours à ses *services!* De là ce fait curieux et souvent constaté dans ces parages, que le marchand de bétail est un favori du suffrage universel, en tous cas un grand électeur.

Voilà un petit coin de France où l'organisation du crédit agricole rendrait évidemment des services. Il serait désirable de faire échapper aux griffes de l'usurier ces paysans laborieux et énergiques, dont il entrave la marche vers la propriété, dont il compromet l'avenir.

Dans presque tous les pays où les petits domaines abondent, l'usurier rural se trouve sous une forme ou sous une autre; vous le rencontrerez aussi dans ceux où l'épargne locale est très faible, ou bien détournée de tout emploi rural. Ce sont les pays qui formeront la clientèle naturelle du crédit agricole; c'est là qu'il importe de l'organiser.

Remarquez, en passant, que M. Méline représente précisément un de nos départements de l'Est, pays de petite propriété où règne l'usure agricole. En Allemagne, c'est en Saxe, dans le Wurtemberg, dans les provinces rhénanes, là où prévaut le morcellement des terres (1), que sont nées naguère les institutions de crédit agricole connues sous le nom de *Caisses Raiffeisen*, et qui servent aujourd'hui de type à toutes les créations de ce genre.

Ces faits montrent bien à quel point la question du crédit agricole est liée à l'existence de la petite propriété; ils délimitent nettement sa clientèle et nous mettent bien en face du véritable besoin à servir. Mais comment peut-on le servir?

II. — LE MÉCANISME DU CRÉDIT AGRICOLE.

Le crédit agricole rencontre une difficulté particulière. Les organismes du crédit, tels qu'ils fonctionnent, suffisent à l'industrie

(1) E. Reclus, *Géog. universelle*, t. III, p. 522 et 908.

et au commerce; l'agriculture, elle, ne peut pas y recourir utilement, du moins la petite culture, celle qui fournit la clientèle du crédit agricole.

C'est là un fait. Les banques acceptent et escomptent le papier de tout industriel ou de tout commerçant même modeste, honorablement connu sur la place; elles refuseraient la traite signée par un paysan.

Quelques députés ont pensé que, pour donner une solution au problème du crédit agricole, il suffisait de faire cesser cette différence de traitement, en forçant certaines institutions dépendant plus ou moins étroitement de l'État, — la Banque de France, notamment, — à accepter le papier des cultivateurs.

Mais ce n'est pas l'effet d'une mauvaise volonté particulière qui ferme impitoyablement aux agriculteurs les caisses des institutions de crédit; si celles-ci refusent de faire des affaires avec le paysan, et perdent par suite cette occasion de profit, c'est qu'elles ont de bonnes raison d'agir ainsi.

J'en aperçois au moins deux, pour ma part.

La première, c'est que le petit cultivateur n'est pas connu du banquier; tandis que le petit commerçant vit près de lui, dans la petite ville ou le bourg, le petit cultivateur, confondu, par la modestie de sa situation, dans la masse populaire, et perdu au fond des terres, ne lui offre, à lui banquier, aucune garantie personnelle; il vit ignoré; or c'est sur la confiance, par suite sur la connaissance, que le crédit se fonde.

La seconde raison est plus grave encore, car à supposer que le banquier se décidât à avancer les fonds, elle suffirait à rendre vaine et dangereuse l'opération de crédit ainsi consentie. Les usages de la banque ne permettent pas en effet de délais supérieurs à trois mois. En trois mois, le commerçant peut écouler sa marchandise, recevoir le payement et payer à son tour. En trois mois, l'agriculteur ne peut pas généralement retirer de ses améliorations un profit liquide; au bout du trimestre, il ne sera pas mieux qu'à son début capable d'acquitter avec l'argent de ses produits le prix de la charrue perfectionnée, de l'engrais commercial, des semences de choix, de l'étalon de race qu'il aura

achetés. Il lui faut un terme plus long, ou pas de terme du tout.

Tel est le cas général. S'il s'agit de culture maraîchère ou industrielle, les conditions changent un peu et, dans la mesure où elles se modifient, les agriculteurs peuvent plus facilement se contenter des organisations actuelles du crédit. On a cité à la Chambre les *emboucheurs* de la Nièvre et les *herbagers* de la vallée d'Auge, admis par les succursales de la Banque de France qui les avoisinent aux mêmes avantages que les industriels et les commerçants : cela se comprend bien : les *emboucheurs* et les *herbagers* achètent au printemps des bestiaux qu'ils revendent à l'automne après les avoir engraissés au pacage ; toute leur opération tient entre ces deux termes ; elle est donc courte et le bénéfice s'en réalise totalement en argent chaque fois ; elle échappe par conséquent aux données ordinaires d'une opération de culture. En plus, elle est conduite par des individus dont la situation pécuniaire et la notoriété dépassent de beaucoup celle du paysan. Cet exemple montre bien quels sont les obstacles auxquels s'est heurtée jusqu'ici, par la nature des choses, la création du crédit agricole.

Pour arriver à le constituer, il faut tourner ces obstacles. On a donc en face de soi un double problème :

1. Relier le petit cultivateur au banquier par un intermédiaire qui offre de la surface et qui le cautionne ; de la sorte il ne sera plus un inconnu.

2. En second lieu, former un fonds de réserve et de garantie qui permette à cet intermédiaire de consentir à l'agriculteur des prêts plus longs que ceux qui lui sont consentis par le banquier ; de la sorte, l'agriculteur pourra profiter indirectement du crédit offert par la banque. L'argent des établissements de crédit pourra venir jusqu'à lui.

La question se trouve tout entière dans la solution de ces deux problèmes. Inutile de contraindre la Banque de France à accepter le papier agricole. Quand il se présentera à elle dans les mêmes conditions que le papier commercial, elle l'admettra volontiers à l'escompte ; inutile, d'autre part, de créer une nouvelle banque escomptant le papier agricole dans les conditions où il se trouve actuellement. La Banque de France, la

Société générale, le Crédit lyonnais, etc., seront enchantés de trouver un emploi de leur argent dans la culture, lorsqu'un intermédiaire sérieux leur assurera la solvabilité du débiteur et la possibilité d'un remboursement prompt. Aucune banque spéciale, au contraire, ne pourrait engager ses capitaux, sans l'aide de cet intermédiaire, dans des prêts à de petits paysans qu'elle ne connaît pas et qui ne sont pas à même de la rembourser dans un délai court.

J'insiste sur ces deux idées, parce que c'est d'elles que dépend la bonne organisation du Crédit agricole.

On se trompe, quand on veut ne pas tenir compte de la différence *de fait* qui sépare les opérations agricoles des opérations commerciales, le paysan du marchand.

On se trompe, quand on veut faire du crédit agricole une sorte de subvention de l'État à la culture (1). Pas plus que l'industrie, la culture n'a besoin de recevoir l'aumône. Elle a besoin d'un service qu'elle est en mesure de rémunérer elle-même. Il s'agit simplement de créer une organisation qui la serve.

M. Hubbard a bien vu le caractère véritable de l'organisme à créer, quand il a parlé de l'établissement de *Banques de famille*. L'expression était heureuse et juste. C'était dire que ces banques seraient de simples associations mutuelles fortifiant le crédit de chacun de leurs membres par la solidarité de tous, associations peu nombreuses, recrutées dans un voisinage étroit, composées de gens se connaissant bien, se rapprochant, par suite, de l'association familiale.

Mais cette expression a été mal comprise. On s'est demandé comment une association de petits cultivateurs manquant d'argent deviendrait une banque. « Qui apportera l'argent »? a-t-on dit de plusieurs côtés, et ni M. Hubbard ni M. Méline n'ont su trouver la vraie réponse lorsqu'on leur a posé cette question. Ils ont parlé d'individualités généreuses, ce qui faisait ressem-

(1) V. le discours du 17 juin dans lequel M. Develle, ministre de l'agriculture, annonce l'intention de proposer la fondation « d'une Banque Centrale dont la mission exclusive serait de recueillir le papier agricole ». M. Develle pense que le gouvernement, étant venu au secours des banques qui servent l'industrie et le commerce « dans certaines circonstances difficiles », doit maintenant venir en aide à l'agriculture.

bler le projet de loi à une œuvre de bienfaisance ; ils ont parlé aussi de l'épargne des membres de l'association, ce qui lui donnait l'air d'une utopie. La vérité, c'est que toutes les caisses s'ouvriront volontiers devant une association solidaire de propriétaires *garantissant leurs engagements.*

Au surplus, ce mécanisme existe déjà près de nous ; c'est celui des *Darlehenskassen,* ou caisses de prêts établies en Allemagne par Raiffeissen, aujourd'hui répandues en Autriche et en Italie grâce à la propagande de Wollemborg (1).

Les caisses de prêts de Raiffeissen répondent très exactement aux nécessités du crédit agricole, et elles y répondent le plus simplement possible : quiconque veut faire un emprunt à la Caisse doit être membre de l'association, et il n'est reçu dans cette association que sur l'avis de tous les autres membres. On ne lui demande pas d'être riche pour obtenir du crédit et décider plus tard à qui on devra en accorder, on lui demande d'être laborieux, économe, *d'avoir la confiance de ses voisins* à ce point de vue. « Nous sommes cent qui nous épions mutuellement, de sorte qu'il n'est pas possible que l'un de nous manque à son devoir, » disait à M. Wollemborg un paysan de Loreggio (2). Pour quiconque a vécu à la campagne, cette garantie paraîtra suffisante. De quoi causent les paysans, dans les longues veillées d'hiver, le dimanche sur la place du village, à la foire, aux noces, aux enterrements, partout où ils se rencontrent? neuf fois sur dix, c'est la situation financière de leurs voisins qui alimente leurs discours : Un tel a bien tiré parti de sa terre ; il a récolté tant de blé, tant de pommes de terre, il nourrit tant d'animaux. — Oui, mais il doit beaucoup et on dit que sa femme n'est pas bonne ménagère. — Il faudra voir, si cela dure », ajoute un troisième, — et la conversation va son train, épluchant les moindres actes de l'individu en question, établissant son budget, appréciant son degré d'habileté, d'énergie, etc. Pour des gens habitués à de semblables entre-

(1) J'emprunte les renseignements qui vont suivre à l'ouvrage consciencieux de M. Louis Durand sur le Crédit agricole.

(2) Leone Wollemborg, *les Caisses rurales italiennes.* Rapport pour l'exposition universelle de Paris en 1889, p. 11.

tiens, rien de plus facile que de coter exactement le crédit que mérite leur voisin. D'eux-mêmes, ils feront une sélection très sûre et formeront une association offrant un rare degré de prévoyance, obtenant aussi un degré de notoriété suffisant pour traiter avec une société financière.

Ainsi la caisse des prêts fortifie par la mutualité et la solidarité le crédit de chacun de ses membres, et les représente auprès des capitalistes. Par là, elle renverse le premier obstacle que nous avons signalé; grâce à elle, le paysan peut obtenir la confiance du banquier.

Pour cautionner sans danger tous ses membres, l'association a besoin de les bien connaître et de les choisir soigneusement. Aussi restreint-elle ses opérations à un cercle fort étroit. C'est dans les limites d'une simple paroisse rurale qu'elle agit; sur un territoire aussi peu étendu, tout le monde se connaît et sait fort exactement le degré de confiance qu'il faut accorder à tel ou tel. De plus, on ne se contente pas de cette sécurité générale qu'offre l'engagement d'un homme laborieux et économe; l'association exige de connaître l'emploi de la somme empruntée et elle surveille cet emploi, surveillance facile d'ailleurs; on sait bien si son voisin proche a acheté du bétail, a fait un drainage, etc... Si le montant du prêt est détourné de son emploi, l'association se réserve la faculté d'en exiger le remboursement immédiat par toutes les voies de droit, nonobstant les délais consentis.

Voilà la première difficulté résolue et résolue avec prudence; avec tellement de prudence que presque jamais les caisses de prêts Raiffeissen n'ont dû recourir, pour faire face à leurs obligations, à la responsabilité solidaire de leurs membres. Les fonds de réserve constitués ont suffi à réparer les quelques pertes qui ont pu se produire.

La caisse des prêts résout la seconde difficulté en se renfermant étroitement dans son rôle d'intermédiaire, en évitant toute spéculation, en écartant l'idée de bénéfice, pour se tenir à l'idée de sécurité, de caution.

C'est pourquoi elle s'interdit toute répartition de dividende entre les associés. Elle ne possède, d'ailleurs, aucun capital social

autre que son fonds de réserve, et ce fonds de réserve lui-même ne peut pas être partagé en cas de dissolution. Il est déposé à la Banque de l'empire (*Reichsbank*), jusqu'au jour où se fonderait dans le même village une nouvelle caisse de prêts. De la sorte, la caisse se trouve garantie contre le danger d'une prospérité trop grande et contre le désir que pourraient avoir ses membres de tourner cette prospérité à leur profit étroit et personnel en réclamant la dissolution.

D'un autre côté, le fonds de réserve se crée petit à petit pour peu que la caisse fasse des opérations. Sur chaque emprunt consenti, en effet, elle réalise un léger bénéfice, résultat de la différence du taux auquel elle emprunte avec celui auquel elle prête. Au début, lorsque le fonds de réserve n'existe pas encore, l'association contracte un emprunt à long terme de la somme jugée nécessaire, et elle trouve sans difficulté les capitaux dont elle a besoin. Il faut bien voir, en effet, que cette association solidaire offre des garanties de premier ordre. Elle représente la force d'épargne de la race paysanne, la puissance de son labeur, c'est-à-dire ce qu'il y a peut-être de plus foncièrement solide dans un peuple. Cela serait plus vrai encore en France, où le paysan est particulièrement économe. En Allemagne, les Caisses Raiffeissen ont donné la mesure de la confiance qu'elles inspirent : « Pendant les guerres de 1866 et de 1870, dit M. Durand (1), on offrait aux *Darlehenskassen* des capitaux *sans intérêts;* dans des moments aussi difficiles pour les capitalistes, alors qu'ils ne trouvent aucun emploi de leur argent par suite de la stagnation des affaires, c'est en effet une bonne fortune pour eux de trouver un placement d'une sécurité absolue. »

Ajoutons d'ailleurs que le crédit des *Darlehenskassen* est encore fortifié dans beaucoup de cas par l'adhésion de certains grands propriétaires de la localité, désireux d'aider par leur bienveillant patronage les efforts des paysans voisins. Le risque que fait courir à ces grands propriétaires l'engagement solidaire qu'ils souscrivent en entrant dans la société est purement théo-

(1) P. 236.

rique, d'autant qu'il a pour correctif leur droit d'accorder ou de refuser le crédit; en revanche, cette marque d'intérêt est féconde en heureux résultats matériels et moraux; elle favorise l'union des classes au lieu de produire leur antagonisme.

Mais alors, me direz-vous, il suffit de constituer en France, là où le besoin s'en fait sentir, des caisses de prêts semblables à celles qui fonctionnent en Allemagne, en Italie, en Autriche, sans parler des caisses communales de prêts fondées en Thurgovie pour l'achat du bétail, et d'autres sociétés du même genre?

Sans doute, mais on se heurte aux dispositions de notre Code commercial, dispositions fort étroites, exigeant une foule de formalités compliquées en ville et bien plus compliquées à la campagne (1). M. Méline s'est plu à les rappeler dans son discours pour montrer l'urgence de sa proposition.

Là-dessus, nous sommes bien d'accord avec l'honorable rapporteur. Au contraire, nous nous séparons de lui, quand il propose de modifier la loi sur les syndicats de manière à leur permettre de rendre les mêmes services que les caisses Raiffeissen. Il est inutile de compliquer la vie des syndicats là où le crédit agricole ne réclame pas d'organismes nouveaux, et nous avons indiqué que beaucoup de contrées en France étaient dans ce cas. Il faut aussi éviter de compromettre l'avenir de l'institution nouvelle, en la liant, dès sa naissance, à une autre institution conçue sur des bases juridiques toutes différentes. M. Etcheverry a très bien fait ressortir les inconvénients de ce projet. Le mieux serait de déterminer, au moyen d'une loi spéciale, les conditions légales très simples dans lesquelles les caisses de prêts peuvent se constituer et de laisser ensuite à l'initiative privée le soin de les créer là où le besoin s'en fait sentir. N'est-ce pas là, d'ailleurs, le vrai rôle de l'État, tel que nous le concevons dans les nations modernes, tel qu'il nous le faut pour avancer à la fois dans le progrès matériel et l'énergie morale? A lui de renverser les barrières qui gênent nos mouvements, à nous d'agir.

Paul de Rousiers.

(1) Les Banques mutuelles ne peuvent se constituer que sous le régime des sociétés anonymes par actions à responsabilité limitée.

COMMENT LES PROCONSULS

ONT CHANGÉ

LA CONSTITUTION DE ROME.

II.

LE PROCONSUL DANS SA PROVINCE (1).

Nous avons vu l'origine du proconsul (2). Nous avons vu comment Rome, ville municipale, impuissante à régir directement les territoires immenses et les peuples nombreux qu'elle domine, mais qu'elle ne saurait s'assimiler, a donné naissance à ce type de gouverneur autocrate, à cette espèce de *roi* provincial. Nous allons maintenant étudier ce personnage sur le théâtre de son action.

Deux choses décideront de ce que doit devenir le proconsul : 1° ses tendances personnelles; 2° les dispositions de la race qu'il est appelé à gouverner.

Ses tendances elles-mêmes dérivent de sa situation. Étudions donc cette situation, et tâchons, autant que possible, de nous mettre à la place du proconsul pour nous représenter *tout ce que doit faire* cet homme sous le coup des nécessités nouvelles qui vont désormais fondre sur lui.

(1) Voir le précédent article dans la livraison de décembre 1892, t. XIV, p. 434.

(2) Le terme de *proconsul* étant le plus connu, il nous servira à désigner tous les gouverneurs de provinces, quels qu'ils soient.

I.

Bourgeois romain, patricien (1), sénateur, le proconsul est membre, à un degré éminent, de cette puissante corporation de propriétaires armés qui, grâce à des traditions stratégiques appliquées et développées sans interruption, a fait rentrer dans le *domaine romain* de vastes étendues de territoire.

A Rome, et avant son proconsulat, le proconsul était donc un *bourgeois de distinction*, grand propriétaire, militaire de haut grade, magistrat exercé, mais, remarquons-le bien, graduellement détourné de ses fonctions de propriétaire par ses fonctions militaires et politiques. A l'époque où il naît, le type de Cincinnatus se fait rare. Le régime des guerres lointaines transforme à peu près complètement l'agriculteur en guerrier. De plus, l'encombrement des affaires, l'affluence de la richesse mobilière, le développement de la vie urbaine, l'avantage de plus en plus marqué que l'on trouve à prendre place parmi les gouvernants depuis que l'exploitation de l'étranger est plus fructueuse, pousse la plupart des grands personnages à se jeter dans la vie électorale, dans les luttes des partis.

Le type du vieux propriétaire, chez le Romain investi du proconsulat, est donc déjà partiellement déformé. Cet homme a désappris les modestes ambitions de ses ancêtres. Son idéal n'est plus une riche récolte, une bonne vente de ses produits, ou l'accroissement de son domaine rural. Ce sont là désormais jeux d'enfants. La richesse vient plus vite par d'autres voies. L'*ennemi*, l'*étranger*, le *pérégrin*, voilà le champ à exploiter, la mine intarissable qui, déjà, par le seul résultat des victoires, inonde Rome d'or et de luxe, mais qui recèle encore dans son sein d'autres veines d'or, d'autres sources de luxe. La guerre, depuis longtemps, est une excellente affaire. L'art d'en retrouver les bénéfices dans la paix, l'art de continuer la recherche du butin

(1) Ou plébéien enrichi depuis plusieurs générations, ce qui est socialement la même chose.

lorsque la lutte a cessé, va succéder naturellement à la guerre proprement dite. Or, comme, pour être proconsul, il faut avoir été consul, comme les consuls sont élus, l'art de se faire élire, cultivé avec passion, devient l'objet de tous les efforts.

Il est certain, toutefois, que cette avidité pour les fonctions proconsulaires n'éclate pas tout d'un coup. Le premier proconsul ne fut pas un Verrès. Le type n'est arrivé que par degrés à l'état où nous le trouvons au premier siècle avant notre ère. Le proconsulat, toute idée de pillage mise à l'écart, était assez désirable par lui-même. C'est seulement lorsque la facilité de s'y enrichir apparut clairement aux yeux du monde sénatorial que commença cette fameuse course au clocher à la poursuite des honneurs. Alors l'avantage qu'il y avait à être proconsul agit fortement sur les menées électorales, et la difficulté de se faire élire réagit à son tour sur l'avidité des proconsuls.

Le candidat au proconsulat, obligé de triompher à la questure, à la préture ou à l'édilité, au consulat, sera donc un *homme de parti*. Avant même l'obtention de sa charge, le simple désir de l'obtenir, influence lointaine, agira déjà sur lui. Il aura son *clan*, ses fidèles, ses *grands électeurs*. Il fera distribuer au peuple, par ses *divisores*, des paniers d'argent. Il donnera des jeux. Il aura un *nomenclateur*, esclave chargé de lui rappeler le nom de chaque personne qu'il rencontre, pour avoir de quoi la flatter. Bref, il fera une énorme brèche à sa fortune. Évidemment, ce n'est pas pour le plaisir de jeter ses écus par la fenêtre. Il compte bien se rattraper plus tard.

Voici donc notre homme loin de Rome, au milieu d'un peuple nouveau, chargé de veiller aux intérêts du Sénat et de la corporation romaine et de faire rapporter à sa province un revenu fixé par la loi ; situation qui, par elle seule, étant donné l'absolutisme et le pouvoir discrétionnaire du proconsul, comporte d'invincibles tentations. Quoi qu'il en soit, pourra-t-il demeurer seul à faire sa besogne? — Non, il a besoin d'auxiliaires ; et cela pour deux raisons.

La première, c'est que son triomphe est toujours précaire. D'autres sénateurs, d'autres candidats, à Rome, candidats pour-

vus d'amis et de clients, brûlent d'administrer à leur tour sa province. Nommé pour un an, le proconsul doit se faire *proroger;* et la prorogation, suivant les traditions de la *bourgeoisie*, ne peut être qu'annuelle. Cette prorogation, il faut avoir la *force* de l'obtenir.

D'ailleurs tout péculat, toute concussion, — et nous savons combien il est difficile, même à un *honnête* proconsul, de ne pas gratter un peu, — est chose illégale. La loi, toujours grave et juste parce qu'elle est la théorie, entend que ses représentants soient intègres. Un tribunal spécial et permanent a été institué, à l'effet de poursuivre les magistrats concussionnaires, et tout citoyen a le droit d'y porter plainte. C'est là la citadelle des nations soumises, *arcem sociorum*, dit Cicéron, citadelle un peu démantelée, avoue-t-il, *minus quidem munitam*. Quoi qu'il en soit, ce tribunal existe. Il faut donc, à tout hasard, se ménager un clan respectable de défenseurs intéressés qui, au moment du péril, montreront les dents avec ensemble à l'honnête homme malavisé, ou au rival jaloux qui se porterait accusateur.

Posons donc cette première conséquence : *le proconsul, sous l'influence de la province, se transforme en chef de clan.*

Nous décomposerons ce clan en quatre parties (1).

Il comprend d'abord les *amis* et *clients* du proconsul, ceux qui forment sa *cohorte, cohors prætoria;* ceux qui l'accompagnent bénévolement, qu'il fait manger à sa table ou dans son palais, qu'il choisit pour ses lieutenants et représentants, ceux qu'il désigne à sa place pour *juger* les causes qui ne l'intéressent pas directement, *recuperatores de cohorte*, ses *præfecti*, officiers militaires ou civils, ses conseils juridiques, ses secrétaires, ses appariteurs, ses haruspices, ses licteurs, bref, cette petite cour d'hommes d'affaires, de flatteurs, d'intendants de plaisir, d'affranchis dévoués, de bouffons qui se retrouvent toujours autour des despotes grands ou petits; race de gens qui, par espoir, unissent leur destinée à celle du maître, et dont le maître entretient le zèle dans l'arrière-pensée de l'utiliser quelque jour.

(1) Rapprochez cet état de choses de l'organisation du clan chez les Celtes. Voir la *Science sociale*, livr. d'octobre 1891, t. XII.

Verrès, par exemple, a des experts en objets d'art, des *limiers* chargés de découvrir les belles statues et l'argenterie de prix. Sertorius, en Espagne, a sous la main de quoi confectionner un nouveau Sénat. Tibulle tombe malade en allant rejoindre la *cohorte* de son ami Messala (1). Horace, dans une épître, recommande à Tibère, alors gouverneur, un solliciteur qui demande les fonctions d'*ami de Tibère* (2). C'est une *place* fort recherchée. Des chevaliers romains, simples civils, obtiennent du proconsul le grade de *præfecti* (chefs de cohorte), qui leur permet de courir la province en réquisitionnant la force armée. Enfin, des fils de sénateurs, riches et distingués, suivent le proconsul en amateurs, pour s'instruire, pour se former eux-mêmes. Ils sont comme les *pages* du seigneur.

N'oublions pas, dans cette *cour* proconsulaire, les *publicains* et le *questeur* : les publicains, chevaliers romains établis dans la province, organisés en syndicat, et prenant à ferme les impôts; le questeur, représentant du trésor, magistrat élu par le peuple, première autorité après le proconsul, remplaçant celui-ci au besoin, chargé, en théorie, de le surveiller et de contrôler ses actes, mais trouvant plus d'avantage, en pratique, à s'associer à ses déprédations et à garantir, par sa discrétion, le proconsul discret qui le garantit lui-même (3). Ainsi Cécilius, le compère de Verrès, avait été son questeur; et Verrès lui-même, questeur de Dolabella, avait pillé pour le compte de celui-ci (4). Tout ce monde-là, proconsul, questeur, publicains, *fidèles*, rapprochés par les circonstances, par l'éloignement, forment une *bande* illégale, mais nécessaire, s'entendant pour exploiter le pays, conjurant l'avenir, falsifiant les registres, préparant des excuses et des témoignages, faisant disparaître les pièces compromettantes, rédigeant le compte rendu financier en termes vagues et généraux qui ne laissent pas voir le détail des choses. C'est là le groupe essentiel, le noyau central de notre *clan*.

(1) O utinam memores ipse *cohors*que mei! (Élég., I, III.)
(2) Horace, Épitres, liv. I, IX.
(3) Tacite, *Vie d'Agricola*, VI.
(4) *Verrines*, I.

Le second groupe, c'est l'armée.

Les armées romaines ne sont pas également répandues dans les provinces. Les régions pacifiées depuis longtemps comptent relativement peu de troupes. Les plus grandes forces sont naturellement massées du côté où se rencontrent les plus vives résistances, du côté où des nations belliqueuses, inconstantes, ou difficiles à soumettre à cause de la nature du sol, menacent particulièrement la domination romaine. Vers le commencement de notre ère, les frontières dangereuses sont celles de la Germanie et du pays des Parthes, surtout de la Germanie. Les deux rives du Rhin, voilà le grand camp retranché de l'armée romaine : huit légions y résident, soit près de cent mille hommes, alors que les autres parties de l'Empire n'en comptent chacune que deux ou trois, ou même moins. Nous signalons en passant cette inégalité, peu importante au moment qui nous occupe. Nous en retrouverons l'influence au siècle suivant.

Quoi qu'il en soit, toute province a sa force armée, calculée d'après son degré de soumission, et chargée de prêter son appui aux mesures diverses des proconsuls. Cette armée, notons-le bien, n'est pas liée au proconsul par une pure obéissance officielle, comme celle d'une gendarmerie que réquisitionne un préfet, mais par les liens plus étroits de la discipline militaire et souvent de la communauté de souvenirs, de combats, de victoires, de butin. Le proconsul n'est pas un *civil,* c'est un *soldat.*

Le troisième élément du clan comprend tous ceux des provinciaux, quels qu'ils soient, que le proconsul a jugé bon d'associer à sa cause par des privilèges, par des gratifications, par des faveurs (1). Indépendamment des diverses notabilités qui, gratifiées par le Sénat du droit envié de bourgeoisie, s'empressent de frayer avec le *monde officiel,* les gouverneurs ont généralement soin de flatter d'une manière quelconque une fraction de la population, et de l'intéresser de la sorte à leur querelle. Cicéron, dans ses *Verrines,* a fort bien décrit ce procédé. Verrès a dépouillé et malmené toutes les localités de la Sicile, deux villes

(1) Notamment en leur faisant obtenir le titre de citoyen romain, Voir les lettres de Pline et de Trajan.

exceptées. Il est vrai que ces exceptions sont admirablement choisies : d'abord Syracuse, la capitale, ancien séjour des rois, séjour actuel des gouverneurs et centre politique du pays ; ensuite Messine, la grande cité commerçante, première ville de Sicile lorsqu'on arrive d'Italie, et habitée par de nombreux négociants romains. Ces deux villes ont été *exemptées* du sort commun. Elles n'ont pas payé l'impôt, ou du moins tout l'impôt. Elles n'ont pas fourni le blé réglementaire. Leurs magistrats locaux, leurs habitants ont été relativement respectés. Grâce au *séjour*, ou au *passage fréquent* du gouverneur, quelques miettes de son butin sont retombées sur elles. Aussi l'effet cherché se produit-il. Syracuse n'accuse pas Verrès, et témoigne en sa faveur. Messine fait plus ; elle prend chaleureusement sa défense. Messine envoie une ambassade plaider la cause de Verrès. Messine a eu l'impertinence de ne pas offrir l'hospitalité à Cicéron, sénateur romain, informant contre Verrès. Ce sont les magistrats de Messine qui prennent sur eux d'arrêter Gavius, citoyen romain, et le livrent à Verrès. Ce sont eux qui président à la construction d'un vaisseau offert par la ville à Verrès, et destiné au transport de son butin. Aussi entendez les vertes imprécations de l'Orateur romain contre la complaisante cité : ... *Messanam... adjutricem scelerum, furtorum receptricem, flagitiorum omnium sociam* (1) !

Ce fait n'est pas isolé. Malgré les lacunes de l'histoire romaine sur l'état intérieur des provinces, nous le retrouvons sur différents points. Considérons César, par exemple, un tout autre homme que Verrès. César, proconsul des Gaules, se fait un *clan* parmi les Gaulois ; ou plutôt il profite de l'état social de la Gaule pour attacher à sa personne, dans chaque nation gauloise, un clan déjà existant. Après les luttes désespérées de Vercingétorix, après le vaste et dernier soulèvement contre l'envahisseur romain, on pourrait croire que tous les cœurs du pays battent à l'unisson dans la haine de César. Loin de là. Transportons-nous sur le champ de bataille de Pharsale. Pompée, le Sénat, les

(1) *De Suppliciis*, LXII.

vieilles légions romaines sont en fuite. Devant qui? devant l'armée de César, composée en partie de Gaulois.

On pourrait citer encore l'enthousiasme des Espagnols pour Sertorius, ou le prestige extraordinaire exercé par Vespasien et Titus chez les peuples orientaux. L'affection ardente manifestée à l'égard de ces deux derniers par les roitelets barbares des environs, au moment de l'insurrection flavienne (1), est évidemment le résultat d'une politique, d'un calcul. Tacite et Suétone déclarent que Vespasien était *avare*, qu'il ne négligeait aucun moyen, si petit fût-il, de se procurer de l'argent. Cet argent, où passait-il?

Remarquons donc ce lien puissant qui, dès la fin de la République, commence à s'établir entre ce nouveau venu, ce fonctionnaire romain, et une fraction notable du pays. Ce lien, faible encore à l'époque de Verrès, doit se consolider plus tard.

Enfin, il importe aux proconsuls d'avoir un clan dans Rome même. Rome est l'organisme central, le point d'où part tout décret, toute loi, toute faveur. Rome est un foyer de compétiteurs et d'accusateurs. Rome a des juges. Le fameux tribunal des concussions, tout impuissant qu'il est, — car il ne fait que mieux indiquer le mal sans le détruire, — n'en inspire pas moins aux proconsuls une certaine inquiétude. Les absents, lorsqu'ils sont faibles, ont toujours tort. Que faire donc? Avoir à Rome un *parti nombreux*, acheter bravement les juges, ou s'arranger pour être jugé par des amis, offrir de l'argent à l'accusateur pour qu'il se désiste (2); faire attribuer à un compère ce rôle d'accusateur afin de l'enlever à un ennemi; se faire accuser *exprès*, maladroitement, de manière à être acquitté une fois pour toutes et à opposer la *chose jugée* aux accusateurs à venir. Tout cela demande une énorme influence dans Rome même. De là cette réflexion curieuse de Cicéron, que le tribunal des concussions n'aboutit qu'à aggraver la détresse des provinciaux, puisque les proconsuls sont obligés de déduire, sur le produit brut du pillage, les frais éventuels d'un procès. Du reste, presque tous

(1) Tacite, *Hist.*, II, 81.

(2) Verrès en avait éloigné un moyennant 300.000 sesterces (*De Signis*, XX).

échappent à la loi. Une foule d'exemples en témoignent. La condamnation de Verrès, dérisoire d'ailleurs, et si difficilement obtenue, n'est que l'exception.

Voilà donc la nécessité où se trouve notre proconsul : avoir un *clan* nombreux, fidèle, dévoué ; nourrir autour de soi une *cohorte*, une sorte de *truste* mérovingienne, conserver avec soin l'affection des soldats, distribuer des faveurs dans la province, et entretenir à Rome une cabale. Pour tout cela, il ne suffit pas de talents, ni de paroles, ni de services militaires, ni de capacités administratives. Il faut... *de l'argent*.

Il en faut pour la *cohorte*, pour tous ces clients affamés, venus de Rome à votre service, pour l'astrologue qui vous berce de prophéties, pour le bouffon qui vous amuse, pour des favoris plus vils encore, pour les experts qui apprécient les œuvres d'art, pour les limiers qui les découvrent, pour la valetaille qui sert, flatte et escorte le maître, pour la police secrète qui le tient au courant de ce qui se passe à Rome et l'avertit des fluctuations des partis. Même aux amis riches et distingués qui vous accompagnent en amateurs, il faut des cadeaux, des tableaux, des statues, des coupes, des esclaves de choix ; au moins faut-il leur offrir de plantureux dîners, des fêtes plus ou moins sardanapalesques. Il faut, ou il commence à falloir de l'argent pour les soldats ; car Messieurs les soldats, vers la fin de l'ère républicaine, et pour des raisons que nous examinerons en leur lieu, commencent à ne plus se contenter de leur solde. La *gratification*, le *donativum* prend, avec Marius et César, une importance prépondérante (1), et, un siècle après, on coupera la gorge à des empereurs uniquement parce qu'ils n'ont pas payé le *donativum*. Il faut de l'argent et des faveurs pour les provinciaux ; il faut tout au moins des *exemptions*, exemptions qui font brèche aux recettes du trésor, et qui sont à compenser par d'autres recettes, de manière à maintenir le niveau des contributions. Enfin, il faut envoyer des subventions à Rome, à la cabale dé-

(1) César distribue à chaque soldat jusqu'à 5.000 deniers. Souvent un gouverneur, surtout après d'heureux faits d'armes, doublait la solde de ses soldats : *stipendium duplex*.

vouée qui intrigue là-bas, et intimide les accusations pour le compte de son chef. Il faut des *pots-de-vin* pour les juges qui instruisent une affaire, pour les tribuns qui *intercèdent,* pour les accusateurs compères, pour les avocats plus ou moins complices, pour les témoins subornés. En un mot, il faut que le proconsul puisse être, une fois de retour à Rome, un de ces hommes puissants qui marchent par la ville *cum magna frequentia ac multitudine* (1). Songeons maintenant que la charge de proconsul est gratuite (2), et que l'État fournit simplement à son entretien sans lui accorder d'honoraires. Où donc prendra-t-il les *sommes énormes* dont il a besoin, pour devenir proconsul, pour rester proconsul, pour ne pas être inquiété après avoir été proconsul? Où donc? Dans la poche des provinciaux, forcément.

Le type classique du proconsul, c'est Verrès; mais il ne faudrait pas croire que Verrès fût l'exception. Tous les historiens sont d'accord sur l'universalité du type. Le discours contre Pison, proconsul d'Asie, résume fort bien les *Verrines*. Cicéron, qui a plaidé *contre* Verrès, accusé de concussion, a plaidé *pour* Fonteius, *pour* Flaccus, *pour* Scaurus, accusés de concussion. Salluste, à court d'argent dans sa jeunesse, se bâtit un palais à son retour d'Afrique. César, criblé de dettes à son départ pour l'Espagne, revient en semant de l'or. Un petit-fils du vertueux Caton rançonne la Macédoine; et l'honnête Cicéron lui-même avoue avoir *économisé* plus de deux millions de sesterces durant son proconsulat en Cilicie. Donc Verrès est un *type normal*. Il peut ici servir d'exemple.

II.

Résumons donc méthodiquement, sans nous égarer dans l'analyse des *Verrines*, les principaux procédés mis en œuvre par Verrès pour se procurer de l'argent.

(1) *Verrines*, I, VII.

(2) Sous l'Empire, les gouverneurs reçoivent un traitement d'un million de sesterces.

Ces procédés sont tirés des fonctions mêmes dont il est revêtu. Ces fonctions, nous l'avons vu, sont excessivement larges. L'impuissance du Sénat met dans la main de ses fonctionnaires une autorité absolue. Le Sénat, en effet, ne s'est pas préoccupé des détails. Il a tracé les grandes lignes, les limites générales; il a garanti, par-ci par-là, quelques immunités de villes et de personnes; puis il a dit au proconsul : « Va-t'en là-bas, et débrouille-toi pour que ta province rapporte tant. »

Le proconsul « s'en va là-bas », escorté comme nous l'avons dit, et met en branle les différents éléments de son pouvoir, éléments législatif, exécutif, administratif, judiciaire.

Son pouvoir législatif éclate dans ses *Édits*, sortes de règlements ayant pour but le développement et l'application de la *Formula provinciæ*, et par lesquels il la plie à son bon plaisir. Par exemple, le Sénat a décrété qu'une certaine loi du roi Hiéron (*Lex hieronica*), relative au mode de perception des céréales, demeurerait en vigueur. Verrès, qui ne peut pas la supprimer, s'arrange pour la tourner. Il édicte « que le cultivateur donnera au décimateur tout ce que celui-ci aura déclaré lui être dû (1) » et, par cet ukase, il en arrive à faire payer aux agriculteurs dix fois ce qu'ils doivent. Le Sénat n'en sait rien, et ne s'en soucie pas. Il suffit que le blé sicilien arrive à Rome en quantité voulue. La *corporation*, la *compagnie d'actionnaires* ne demande qu'à partager le dividende, et ne s'inquiète pas des moyens employés par son régisseur.

C'est donc le *vol législatif*.

Comme général, Verrès est à la tête de la force armée. C'est lui-même qui exécute ses propres édits. Autour de lui veillent des légats, des préfets, des centurions, des légionnaires, vieux troupiers qui ne connaissent que la consigne, peu scrupuleux d'ailleurs en fait de butin et considérant les populations comme *étrangères*, presque comme *ennemies*. Et Verrès n'est pas, comme nos commandants en chef de corps d'armée, sous la dépendance immédiate d'un ministre de la guerre. Les consuls n'ont de pou-

(1) *De Re frumentaria*, X.

voir militaire que hors de Rome et sur leur armée. Ils ne peuvent donc rien sur Verrès, et ils ont d'ailleurs un tout autre souci en tête : ils préparent leur proconsulat. De plus, un proconsul (ou un préteur comme Verrès) est pour ainsi dire le collègue des consuls. Le proconsul a même sur le consul l'avantage d'une plus longue expérience. Le Sénat seul est au-dessus de lui ; mais ce Sénat, qui a été *obligé* de confier à ses proconsuls ce pouvoir absolu et sans contrôle, est *impuissant* à en réprimer les écarts : nous verrons plus loin pourquoi.

Une tentation s'offre donc naturellement à ce maître absolu de la province, surtout si celle-ci est riche, si des générations de commerçants y ont accumulé des objets précieux : la tentation de s'emparer purement et simplement, sans autre forme de procès, de l'or, de l'argent, des œuvres d'art, des objets mobiliers ou même des personnes qui lui plaisent. Que de séductions ! D'abord il ne vole que des *pérégrins*, des *étrangers*, des gens à qui le droit romain refuse théoriquement toute propriété légale ; ensuite, la chose est d'une facilité remarquable. Un mot à dire à ses soldats, ou à ses esclaves, et l'objet désiré est apporté. La terreur seule attire les *cadeaux*. Beaucoup de provinciaux font la part du feu. Ils devancent la demande du tyran. De là, cette physionomie si curieuse sous laquelle nous apparaît Verrès, dans le *De Signis*, et l'incroyable facilité avec laquelle il collectionne chez lui tous les tableaux, statues, bijoux, tapisseries de sa province, tandis qu'un vaisseau, construit publiquement, gracieusement offert par Messine, s'apprête à transporter en Italie cette cargaison d'un nouveau genre. Qui peut réussir à pareille chose, hormis un *chef militaire*, un *général vainqueur*, continuant pendant la paix son métier de saccageur de villes, un fonctionnaire étranger et omnipotent, appuyé sur le sabre ?

C'est le vol exécutif.

Mais cette province, foulée ainsi sous la sandale du proconsul, conserve encore de vieux usages, des fonctionnaires et des corps municipaux, parfois des fantômes de rois (comme Hérode à côté de Pilate), tout un système de magistratures locales administrant les petits intérêts, tout un régime d'institutions traditionnelles

transmises par les siècles d'indépendance; Rome, en conquérant le pays, n'a pas détruit *cela*, au moins de prime abord, parce que *cela* lui était égal pour le but qu'elle poursuivait. Elle veut exploiter, et non gouverner. Le proconsul, arrivé dans sa province, n'a pas intérêt à supprimer ces corps municipaux, ces « sénats », car ils ne gênent pas son action et le débarrassent d'une foule de petites besognes secondaires et ennuyeuses. En cas de conflit, il sait très bien à qui restera le dernier mot. Donc, il laisse vivre *les sénats*. Seulement, il s'aperçoit que ces petites fonctions sont assez recherchées, que les titres municipaux flattent les minuscules ambitions locales. Il se dit aussitôt qu'il y a là *un coup à faire*. Que fera-t-il? Précisément ce que feront un jour les rois de France. Il *vendra* les fonctions municipales; il fera un commerce du titre de *sénateur*. Il commandera aux électeurs d'élire ceux qui ont acheté le titre : et, dans les villes où l'usage veut qu'on tire au sort, il aura la très ingénieuse idée de ne faire mettre dans l'urne que des boules portant le même nom.

Voilà, entre plusieurs autres, un exemple du *vol administratif*.

Enfin, le proconsul est le chef suprême de la justice. Là encore il ne s'amuse pas à tout juger, ou à faire tout juger par sa *cohorte*. Une foule de procès n'en valent pas la peine (*de minimis non curat prætor*). Les juridictions locales continuent donc à fonctionner. Pilate envoie des causes à Hérode; c'est par ennui. Hérode les lui renvoie; c'est par flatterie. La démarcation n'est pas bien tracée; ou plutôt il n'y a pas de démarcation du tout. Le gouverneur évoque à son prétoire tous les procès qui peuvent l'intéresser et lui rapporter. En principe, il ne s'occupe en première instance que de crimes graves et ne constitue, pour tout le reste, qu'une juridiction d'appel. Il a deux moyens de rendre la justice. Ou bien il donne aux plaideurs des *juges*, des *récupérateurs*, choisis dans sa *cohorte*, souvent parmi ses médecins, ses haruspices, ses huissiers (1) : c'est la méthode ordinaire. Ou bien il prononce lui-même, assisté d'un simple comité consultatif : c'est la *cognitio extraordinaria*, procédé essentiellement *barbare*,

(1) *De Re frumentaria*, LX.

introduit dans les mœurs romaines par l'affluence des *pérégrins* et qui tendra de plus en plus à chasser la procédure formulaire, chère à la vieille bourgeoisie. Mais, dans notre affaire, la distinction importe peu. Que ce soit le pacha qui juge ou ses janissaires, le résultat est sensiblement le même pour les justiciables. Verrès, en effet, tire de ses fonctions prétoriennes une nouvelle source de revenus. Plus que jamais, le pot-de-vin est érigé en institution. Vous réclamez une succession? On vous en investira légalement, moyennant l'abandon d'une bonne part de ladite succession. Vous faites un contrat? Le préteur, si vous ne le gagnez, y introduira malignement quelque petite condition résolutoire, que le contractant ne pourra pas remplir et vous demeurerez à sec. Le préteur a des *hommes de paille* dont le métier consiste à chercher chicane aux possesseurs ou aux héritiers légitimes d'une fortune, et à faire naître artificiellement les procès lorsqu'ils ne viennent pas tout seuls. Au criminel, mêmes bénéfices. L'accusé paye pour être acquitté; il paye pour voir ses parents avant de mourir; il paye pour mourir d'un seul coup de hache (1). Des accusations calomnieuses sont intentées, par le proconsul ou par ses compères, à des malheureux qui n'ont que le tort d'être riches, et qui s'empressent de désintéresser l'accusateur par une rançon. En revanche, des esclaves criminels, punis de mort par la loi romaine, sont rendus à leurs maîtres moyennant finance. Quant aux citoyens romains, ceux qui ne plaisent pas au gouverneur sont qualifiés par lui de transfuges de Sertorius et déchus comme tels de leur inviolabilité. Admirons en tout cela l'emploi de la *chicane* romaine. « Voilà ce que c'est que d'étudier ! » comme dit Toinette dans le *Malade imaginaire*. Ce sont là les vols d'un homme qui a fait son droit.

Ce sont les *vols judiciaires*.

Nous comprenons maintenant l'enrichissement rapide des proconsuls. Nous venons de voir les sources de leur fortune.

Mais cette fortune n'a qu'un but, ou du moins qu'un but prin-

(1) Pour ces traits, voir le *De Prætura siciliensi* tout entier, et la fin du *De Suppliciis*.

cipal. Elle va maintenant retomber en rosée d'or, non point sur la province qui travaille et s'épuise, mais sur le *clan* qui a soutenu et soutiendra le proconsul. Celui-ci se fait sans doute la part du lion; mais les chacals ont de bons os à ronger. On a été bien servi, bien défendu, arraché aux griffes de la justice. Il s'agit maintenant de récompenser le zèle des amis. Nous voici à Rome. Des palais, des villas immenses s'élèvent; de somptueux *triclinia* y reçoivent les convives; des plats extravagants, servis par des esclaves d'une beauté recherchée, y défilent durant des heures. Tout cela se paye, et fort cher. Le matin, les portes s'ouvrent. Une foule avide est là-devant, la foule *des complimenteurs matinals* dont parle Virgile (1). Les esclaves apparaissent dans le vestibule, sur le perron, sous les arcades, charriant de vastes corbeilles, pleines de victuailles, que les susdits complimenteurs engloutissent en bénissant le patron. Tout cela se paye encore. Amis qui mangent dedans, clients qui mangent dehors, voilà désormais, pour le Romain ambitieux, les seuls éléments de la puissance. Festins, sportules, jeux du cirque, représentations théâtrales, munificences aux poètes, prêts d'argent aux solliciteurs, tel est le métier qui s'impose fatalement à quiconque *veut arriver* ou simplement se maintenir. Tel est le chemin suivi par l'argent des bons provinciaux.

Car le proconsul, remarquons-le bien, ne peut guère se reposer, après fortune faite, comme un négociant de chez nous; sans parler des rivaux politiques, d'autres soucis le préoccupent : *il a des enfants*. Ces enfants, il veut les établir. Il tient naturellement à la grandeur de sa famille, à la durée de son influence, à la conservation de ce *patrimoine moral, le clan*, qu'il s'est acquis par ses labeurs. Ces enfants, à leur tour, que pensent-ils? Pour mieux saisir l'évolution du type, et même sa formation, figurons-nous autour du père toute une jeunesse ambitieuse, cherchant sa voie, ayant abandonné la campagne pour la vie urbaine, les solitudes agricoles pour les rumeurs du forum. Ils voient dans la maison de leur père, de leur aïeul, les ri-

(1) *Géorgiques*, I.

chesses acquises par les fonctions lointaines; ils sont témoins des hommages qui en sont la suite. Dès leur jeune âge, ces enfants *penseront* au proconsulat et à ses conséquences, au plaisir d'avoir des hommes au-dessous de soi, d'être les chefs d'un petit parti. Il s'y formeront, il s'y prépareront. Ils feront par préméditation ce que leurs pères ont fait peut-être par occasion. Ils feront méthodiquement, hardiment, ce que leurs pères faisaient peut-être maladroitement, timidement. Ils accentuent, de génération en génération, les traits marquants du type. C'est par eux que l'esprit de groupe remplace à Rome l'esprit de caste, car ils sentent *de bonne heure* la nécessité de se ranger autour d'un *homme fort* qui, en faisant sa trouée, leur permettra de passer eux-mêmes. Auparavant tous les patriciens étaient égaux entre eux, tous les plébéiens de même. Maintenant, les différentes familles, patriciennes ou plébéiennes, peu importe, vont, à raison des entreprises proconsulaires, se subordonner les unes aux autres (1), et nous aboutirons aux *triumvirats*, aux *proscriptions*, ces manifestations si formidables de l'esprit de clan, et aux grandes guerres civiles, qui sont l'aboutissement obligé d'une situation semblable.

III.

Pour que notre analyse soit complète, il nous faut répondre à deux objections :

Comment le Sénat, nous dira-t-on, n'avait-il aucune action répressive? Comment les populations, d'autre part, pouvaient-elles supporter une telle exploitation sans se soulever jusqu'au dernier homme? La réponse à cette seconde objection constitue précisément le second point de vue de cet article. Voyons d'abord la première.

Le Sénat est impuissant à réprimer ses proconsuls, pour deux raisons.

1° *Parce qu'il est une corporation*, et que la responsabilité se trouve partagée entre tous ses membres : soit plusieurs cen-

(1) Mommsen : « Tous les grands..... se groupaient en *coteries* ». (Liv. V, ch. I.)

taines d'individus. Il se produit alors chez lui le phénomène qui se produit dans une assemblée d'actionnaires trop nombreuse, lorsqu'il s'agit de modifier, d'améliorer, de corriger quelque chose. L'initiative fait défaut, les bonnes volontés se dérobent, les velléités d'énergie sont arrêtées par le manque de moyens pratiques d'action. Le Sénat a conquis des provinces; grâce à une ligne de conduite traditionnelle, prudente, parfois héroïque, il a démesurement agrandi le *champ romain*. Pourquoi? parce qu'il avait, comme nous l'avons dit, des instruments éminemment aptes à ce service : les consuls et les légions. Son œuvre a été toute militaire, toute conquérante; œuvre d'acquéreurs à outrance, de paysans finauds, de diplomates consommés. Mais maintenant il ne s'agit plus d'acquérir; il s'agit d'administrer ce qu'on a acquis. Ici les rôles changent. Le Sénat n'a pas prévu que ces consuls, ces instruments dociles et habiles, se trouveraient, par le fait même de la conquête, investis des fonctions nouvelles de proconsul; que ces hommes, chefs de l'armée romaine, qui revenaient, après chaque campagne, mettre leurs lauriers aux pieds du Sénat, iraient s'installer désormais bien loin, au cœur même du pays conquis, entourés d'une bande de *fidèles;* et que les légions victorieuses sous les ordres des consuls demeureraient rangées l'arme au pied, par la force des choses, autour de ces ex-consuls devenus proconsuls. Or, comment régir des chefs militaires, puissamment appuyés, intéressés à se maintenir coûte que coûte, si ce n'est, — et difficilement encore, — au moyen d'un autre chef militaire hiérarchiquement superposé à ceux-là? Ce chef hiérarchique, nous l'avons vu, n'existe pas dans la constitution bourgeoise de Rome. Essayez donc, pendant qu'il est proconsul en Gaule, de destituer un César (1)!

Le Sénat est encore impuissant pour une autre cause :

2° *Parce que tous les sénateurs sont les égaux des proconsuls,* et que tous se trouvent dans le même cas que lui. Naguère encore ce proconsul était là, sur les bancs de la curie, ou plutôt sur sa chaise curule de consul, d'édile, de préteur. Il votait en

(1) Sylla, destitué par les intrigues de Marius, met à mort les messagers qui lui apportent sa destitution et marche sur Rome.

leur compagnie, et le premier. Il proposait des lois, faisait des discours, entretenait des relations de camaraderie avec les uns et les autres. On a tiré au sort les provinces; il en a obtenu une, riche et fertile; tant mieux pour lui. Après tout il en reste d'autres. Quand il aura fini, sa province passera à un successeur, et chaque sénateur peut être cet homme-là. S'indigner, protester, sévir, serait de mauvaise politique; d'abord, parce qu'on s'aliénerait un clan redoutable; ensuite, parce qu'on s'engagerait moralement, par là même, à ne pas imiter celui qu'on poursuit; on créerait peut-être, à la répression des abus, des précédents contre soi. Or, la nature humaine est immuable : l'amour du lucre y a de vivaces et puissantes racines; d'ailleurs, les conditions particulières du monde romain, la richesse visible des provinces, l'infériorité et l'*extranéité* des populations qui les habitaient, agissaient impérieusement sur notre sénateur, qui, issu d'une longue race de propriétaires ruraux, ne connaissait que trop la douceur d'entasser des écus dans ses coffres, et et qui, militaire heureux, avait pu apprécier en mainte bataille l'agrément du butin. Donc il ne protestera pas, ou ne protestera que pour la forme, pour le décorum, pour la galerie, ou encore, il protestera dans des cas exceptionnels, pour des motifs d'inimitié particulière, ou dans le désir de se faire un nom. Faible rempart pour les provinces! Les proconsuls en charge, de par la grâce de leurs futurs successeurs, ont le champ libre devant eux. On peut leur appliquer les vers que Corneille, un peu à tort, applique aux consuls :

> Comme ils ont peu de part aux biens dont ils ordonnent,
> Dans le champ du public largement ils moissonnent,
> Assurés que chacun leur pardonne aisément
> Espérant à son tour un pareil traitement (1).

En un mot, cette collectivité qui s'appelle le Sénat n'est pas taillée pour surveiller et réprimer efficacement les écarts d'un homme éloigné d'elle, tiré de son sein, conservant avec la plu-

(1) *Cinna*, acte II.

part de ses membres des relations de camaraderie, et leur offrant d'ailleurs le plus alléchant des exemples.

La seconde objection nous amène naturellement à notre seconde partie. Pourquoi, nous dira-t-on, les populations vaincues ont-elles accepté avec une facilité relative la domination des proconsuls? pourquoi même ont-elles contribué, dans une certaine mesure, à en façonner le type?

La condition du *vaincu,* à elle seule, n'explique pas tout. L'histoire fourmille d'exemples de nations vaincues, qui ne se sont pas résignées à leur défaite; qui ont lutté pied à pied contre leurs oppresseurs, quelquefois durant des siècles, et qui ont à la fin reconquis leur indépendance. L'Archipel vaincu par Athènes, Athènes et Thèbes par Sparte, l'Espagne par les Maures, la Grèce et le Danube par les Turcs, montrent assez qu'il ne suffit pas de la force du sabre pour tenir une nation sous ses lois. Les grands peuples conquérants que nous venons d'énumérer n'ont pu, aucun, jeter racine dans le pays conquis. Ils se sont superposés à lui; ils l'ont exploité commercialement; ils l'ont terrorisé militairement, plus ou moins de temps; mais, un beau jour, ils se sont aperçu que leur puissance était tombée à rien; que rien ne restait de leur travail, et que leur peuple, jadis abattu, s'était triomphalement relevé. Tel n'est pas, nous l'avons vu, le fait de Rome. Quand elle a subjugué un territoire, elle s'y implante, et elle s'y implante *par ses colonies.* Pourquoi fonde-t-elle des colonies? Par suite de cet *amour de la propriété particulière,* qui est un des traits principaux de la formation du Romain. Le jeune Romain, dès son enfance, a l'instinct de posséder. Cet instinct est si fort que, malgré les traditions patriarcales, toujours si dominantes dans la loi romaine, cette loi lui concède un *peculium castrense,* sur lequel le père n'a aucun droit. Inquiet sans doute à la pensée de partager un jour, avec ses frères et sœurs, un patrimoine où sa part serait trop restreinte, il doit saisir avec empressement l'occasion de se tailler, en vue de l'avenir, un domaine à lui, un domaine où il labourera, sèmera, récoltera, comme ont labouré, semé et récolté ses pères. Cette

occasion, la guerre la lui offre. Ses campagnes le font promener dans une foule de pays nouveaux. Il passe, l'arme au bras, à travers des vallées fertiles, des vignobles, des pâturages, des champs d'oliviers qui frappent ses yeux de connaisseur. Que fera-t-il, la guerre finie? lorsque le Sénat aura confisqué une portion des terres? (Et le Sénat ne les confisque justement que pour obéir à cette tendance.) Il s'empressera d'en prendre sa part. Il sera membre d'une *colonie*. Après l'Énéide, les Géorgiques.

Les écrivains qui traitent des institutions de Rome distinguent entre les colonies de citoyens et les colonies de militaires. La distinction réelle n'est pas si tranchée. N'oublions pas que tous les citoyens des cinq premières classes étaient soldats, et que les pauvres de la sixième classe, imprévoyants, ignorants, dépourvus d'avances, n'étaient guère en état de fonder *à eux seuls* une colonie agricole. D'ailleurs, ils gravitaient autour des riches en qualité de clients. Tite-Live nous apprend que des *chevaliers romains* se trouvaient généralement parmi les colons. L'émigration romaine n'est donc pas une émigration pauvre ; et l'aptitude parfaite que montraient les colonies à s'administrer elle-mêmes, au moyen d'un régime municipal calqué sur celui de Rome, indique suffisamment que la *classe dirigeante* occupait sa large place dans les nouvelles cités.

Revenons maintenant à nos provinces. Le moment de la conquête est dur à passer. Les quelques années qui suivent peuvent être signalées par des soulèvements, surtout si la nation vaincue est de formation belliqueuse. C'est le cas des Gaulois, des Lusitaniens. Mais, ces premières années passées, et sauf de très rares exceptions (celles des Juifs, par exemple), les peuples nous apparaissent absolument soumis. La langue latine, les usages romains se sont répandus avec une rapidité merveilleuse. Les Grecs eux-mêmes, qui gardent leur langue, font des emprunts à l'architecture romaine, aux jeux romains. Pourquoi? Parce que des Romains sont venus se fixer au sol; parce qu'ils ont fait souche dans le pays; parce qu'ils ont voulu résider effectivement, travailler sérieusement au cœur du pays, devenir des *autorités agricoles,* et exercer ainsi cette influence du *voisinage* qui, com-

binée avec leur prestige de *vainqueurs,* les rend les souverains moraux du pays dont ils étaient seulement, par la conquête, les souverains matériels. Les colonies deviennent de la sorte ces *propugnacula imperii* dont parle Cicéron. Elles troublent, par le fait seul de leur intercalation, la cohésion des barbares. Elles doivent, dès le début, inspirer à peu près le genre de crainte que quelques centaines de sergents de ville disséminés sur un immense espace inspirent à une nombreuse population. Dans la suite, en vertu de leur rôle de *fermes-modèles,* elles entraînent insensiblement les populations voisines à dépouiller leurs usages extérieurs : langue, culte, divertissements. Or, toutes ces choses extérieures sont pour beaucoup, on le sait, dans le maintien des traditions nationales; et le sentiment de l'origine, le souvenir des luttes de races s'éteignent bien vite, lorsqu'ils ne sont plus soutenus par ces particularités visibles et concrètes qui étaient les symboles de l'indépendance perdue.

Tel est précisément le cas de la Sicile. Plus encore que toutes les provinces romaines, elle compte un nombre considérable de citoyens. Même en laissant de côté tous ces *negotiatores* dont parle Cicéron, et qui, s'ils étaient seuls, n'implanteraient guère les mœurs romaines que dans les grandes villes maritimes, un bon nombre d'*agriculteurs* et d'*éleveurs* (*agricolæ, pecuarii*), se sont fixés dans l'intérieur (1). Ils sont même si nombreux que Verrès, dans la masse, ne les distingue pas toujours, et se permet de les faire exécuter comme de vulgaires Siciliens; attentat monstrueux, d'après les anciennes mœurs de la bourgeoisie romaine, et qui nous a valu les plus belles pages de Cicéron, mais qui, d'autre part, nous prouve une chose curieuse : c'est que si le Barbare, sous l'influence des colonies, tend à se rapprocher du Romain, le Romain, perdu en pays étranger, tend à se confondre avec le Barbare. C'est là un mouvement insensible, mais continu. Le rescrit de Caracalla, proclamant citoyens romains tous les pérégrins, ressemble singulièrement à la suppression du titre de citoyen et à la réduction de tout homme libre à la con-

(1) *De Præt. Sicil.*, LXII. — *De Re frum.*, XXV.

dition de pérégrin. C'est la reconnaissance, l'aveu d'une fusion accomplie.

Ce qui se passe en Sicile se passe, à des degrés divers, dans toutes les autres provinces. Mithridate, en un même jour, fait périr *cent mille Romains domiciliés en Asie*. Cet éparpillement de citoyens propriétaires, agriculteurs, hommes privilégiés, entourés de voisins qui ne le sont pas, cette implantation de grands seigneurs, non féodaux, mais suzerains par le titre, par le prestige et par la capacité agricole, est donc un des principaux secrets de la soumission perpétuelle des provinces sous la domination des proconsuls.

Cette cause n'est pas la seule. Nous en trouvons une autre dans la formation même de la race vaincue et dans l'*harmonie* existant entre cette formation et la formation du proconsul.

Les peuples vaincus par Rome sont *communautaires*. Ils le sont tous plus que Rome. Presque tous, au moment de la conquête, obéissaient à des monarchies absolues, à des *pouvoirs publics forts*, à des princes qui se considéraient comme les *Pères* de leurs peuples et exerçaient par là même, sur leurs sujets, toute la puissance qu'un père exerce sur ses enfants. Carthage fait exception, mais Carthage n'est qu'une ville. Les Celtes et les Ibères forment aussi un type distinct, et coûtèrent à Rome beaucoup plus d'efforts que les Orientaux. A part cela, c'est partout l'absolutisme qui précède Rome. La Grèce, antique pépinière de démocraties, avait été soumise par Alexandre et s'était façonnée, depuis plus d'un siècle, au joug macédonien. Habitué à sentir, en mille occasions, le poids de l'État, le poids d'un pouvoir central, qu'importe au vaincu communautaire le changement de cet État, le changement de ce pouvoir central? Mithridate, Tigrane, Antiochus étaient des tyrans, comme Verrès; et le paysan d'Asie, par exemple, en apprenant un beau matin que son blé sera extorqué par un publicain de Pompée ou de Lucullus, au lieu de l'être par un satrape quelconque, ne trouvera pas, dans l'événement, un grand sujet d'affliction. La chose, nous le répétons, est un peu différente pour la Gaule et pour une partie de l'Espagne. Les noms de Viriathe et de Vercingétorix attestent de glorieuses

résistances. Aussi leur soumission est-elle plus laborieuse et constitue-t-elle une véritable œuvre d'art. Ce n'est pas trop d'un Pompée (1) et d'un César pour les soumettre. Mais alors c'est la division qui est un grand facteur d'infériorité. Pour la Sicile, dont la population primitive paraît être un mélange d'Ibères et de Pélasges italiens, elle avait reçu une très forte proportion de colonies grecques. Partagée d'abord en plusieurs républiques comme la Grèce, elle était tombée, comme sa métropole, et après une période de splendeur commerciale, sous la domination de rois et de *tyrans*. Là encore, l'habitude du pouvoir absolu précédait l'arrivée des Romains. De plus, la Sicile était la première province romaine. Le nom de proconsul, lors de sa soumission, n'existait pas encore. On lui avait donné un *sous-consul*, un *collègue de consul*, un *préteur*. Ménagée dans les débuts, à une époque où le type proconsulaire, tel que nous l'avons décrit, n'avait pas pris naissance, ou commençait à peine à s'ébaucher, elle dut s'acclimater, par des transitions plus parfaites, à la dureté du joug tel qu'il apparaît dans Verrès.

A des populations ainsi formées, le proconsul est l'homme qu'il faut. Cet homme, en effet, réussit d'autant mieux à s'imposer aux populations à la place de l'ancien roi, qu'il possède déjà, dans un degré éminent, la plupart des qualités qui font un roi. On comprend que nous ne parlons pas de qualités morales. Il s'agit simplement d'*aptitudes* spéciales au métier royal. Ici reviennent les trois grands traits que nous avons relevés chez le proconsul.

Le proconsul est *sénateur;* il est *patricien*. Ce n'est pas un vulgaire soldat de fortune. C'est un homme de famille noble et riche, de manières distinguées, se démenant avec aisance sous l'appareil de la majesté royale. Pyrrhus, frappé de cette majesté, appelait déjà le Sénat une *assemblée de rois*. Il n'avait pas tort. Bientôt, chacun de ces rois trouvera un royaume; et cette dignité sénatoriale, qui inspire tant de respect aux autres peuples, contribuera à les subjuguer par le côté décoratif.

(1) Pompée triomphe de Sertorius, qui continue, en la modifiant, l'insurrection de Viriathe.

Le gouverneur romain entre sans effort dans la peau des anciens monarques. Leur luxe, leur fierté, l'attirail extérieur de leur existence, sont choses familières à ces nouveaux venus, à ces porteurs de toges précédés de faisceaux, et siégeant dans des chaises curules. Fortunés dès l'enfance, ils connaissent tous les raffinements de la vie. Voyez dans le *De Suppliciis* la peinture de la vie privée de Verrès; vous y trouverez en germe celle des Césars. Verrès à Syracuse, c'est déjà Tibère à Caprée.

Le proconsul est général. Son métier est de conduire des troupes. Il a pour l'ordinaire remporté quelques victoires, ou tout au moins fait quelques campagnes. Il a, comme on dirait aujourd'hui, l'uniforme et le panache. Or, c'est là précisément le point capital du métier royal dans l'antiquité. Le roi, chez tous les peuples, est un chef de guerre. Même dans les cités aristocratiques, où l'on borne soigneusement les pouvoirs du roi, à Sparte par exemple, ou à Rome du temps de Romulus, le roi est toujours le chef militaire par excellence, et son autorité, nulle ou faible dans l'enceinte de la ville, devient absolue hors des remparts. L'ancien roi d'un pays, avant sa réduction en province romaine, était donc toujours plus ou moins guerrier. Il importe, pour que la transition soit aussi aisée que possible, que le nouveau venu soit également guerrier. Or, l'organisation militaire de la société romaine, la nécessité de passer par l'armée avant d'aborder les magistratures, le caractère guerrier du consulat, fournissent abondamment des hommes de cette espèce. Cicéron a beau dire, en parlant de Verrès : *O præclarum imperatorem!* Verrès peut bien être général médiocre, mais il est général. C'est l'essentiel.

Enfin, le proconsul est magistrat. *Il a fait son droit*, disions-nous; qualité éminemment précieuse, dans une certaine mesure, chez un gouverneur. Un militaire pur, un *vieux grognard*, est trop porté à gouverner à coups de sabre, à trancher brusquement des difficultés sérieuses et délicates. Un avocat pur, d'autre part, a grande chance de ne faire que des sottises, car il arrive la cervelle pleine de théories en l'air, sans la pratique du commandement, ni la connaissance des hommes. Au contraire, le

militaire-magistrat est parfaitement à sa place. Il connaît la loi romaine; il s'intéresse, par assimilation, aux coutumes du pays; il les observe, toutes les fois que sa cupidité n'y trouve pas un obstacle, il les concilie savamment avec les exigences de la *formula provinciæ*. Chef d'un clan provincial, il défend ses protégés, — et par là même tout le monde, — contre les conséquences brutales et inacceptables du droit quiritaire. Il tourne, dans ses édits, les difficultés que ce droit lui oppose. Il élude, il masque, il torture la loi, afin d'assimiler en justice, autant que faire se peut, le pérégrin et le Romain. C'est là qu'apparaît le rôle bienfaisant du proconsul. L'édit que rédige chaque gouverneur, en arrivant dans sa province, et surtout la partie invariable de cet édit, *edictum perpetuum*, sanctionnée par tous les gouverneurs successifs, finit par amener, d'infiltration en infiltration, le triomphe du droit barbare, du *droit des nations* vaincues, *jus gentium*, sur le droit de la petite corporation, de la petite bourgeoisie romaine, *jus quiritium*. Le proconsul, qui a toujours été *préteur* (1), c'est-à-dire grand chef de justice, est précisément l'homme qu'il faut pour mener à fin cette œuvre, cette bonne œuvre. Les populations, que l'application du droit strict pourrait réduire à la plus épouvantable misère, sont relativement heureuses, malgré les déprédations du gouverneur, de le voir adoucir en leur faveur l'exclusivisme sénatorial, et de se sentir peu à peu élevées, dans la pratique, à la dignité de citoyens.

Nous commençons à comprendre ce phénomène étrange, et unique dans l'histoire, d'un peuple minuscule à son début, s'avançant par une série de conquêtes ininterrompues le long des rivages méditerranéens, englobant dans sa domination des contrées gouvernées par de puissants monarques, et, à part quelques grandes crises, ne perdant jamais un pouce des territoires conquis. Ce spectacle est beau dans son genre, et mérite qu'on s'y arrête, qu'on essaye d'en pénétrer les ressorts. Des

(1) De plus, beaucoup de ces gouverneurs que nous appelons proconsuls portent officiellement le nom de *préteurs*, ou de *propréteurs*. Tous jugent dans un *prétoire*. De là le terme de *droit prétorien*.

empires plus vastes que l'empire romain se sont rencontrés sur la terre : celui des Chinois, celui des Arabes, ceux de Gengis-Kan et de Tamerlan, celui des Russes à notre époque. Aucun ne reproduit, dans leur dramatique intérêt, les péripéties de la marche envahissante du Romain. Ce n'est pas à tort que ce spectacle avait frappé Montesquieu, et que, le premier, il a voulu analyser en détail les phases de cette gigantesque croissance. Cette croissance, à l'heure qu'il est, est à peu près accomplie. Vers la fin de la république, Rome atteint l'apogée réelle de sa puissance ; car, si Agricola et Trajan élargissent encore la superficie du monde romain, déjà, de leur temps, une décadence intérieure le précipite aux abîmes. Seulement, n'oublions pas ce que c'est, au fond, que ce grand monde romain : une ville immense, riche, gorgée d'or, repue de blé, privilégiée, souveraine, tenant en main les rênes du pouvoir ; — autour d'elle une Italie mi-provinciale, mi-romaine, subissant le prestige et l'attraction de la grande ville, et en partageant *un peu* les privilèges, depuis les convulsions de la guerre Sociale ; — enfin, tout autour de cette Italie, une multitude de nations vaincues et enchaînées formant la *masse*, la *majorité*, et considérées comme un appendice accessoire ; comptant assez de Romains dans leur sein pour prendre une physionomie romaine, et exclues pourtant de toute participation aux droits et privilèges du bourgeois romain. Entre la grande ville maîtresse et les nations esclaves, un médiateur existe. Ce médiateur, c'est le proconsul. Il a mandat de Rome ; il a pouvoir sur la province ; — il vient de Rome, il réside dans la province ; — il garde quelque chose de Rome, et prend quelque chose de la province. Il sert présentement à exploiter la province pour le compte de Rome. Attendons un peu. Laissons la crise se produire. Nous verrons comment ce même proconsul va être bientôt l'*instrument de la province* pour briser Rome, et prendre contre la cité, contre le bourgeois, la revanche sociale du Barbare.

(*A suivre.*)

Gabriel D'AZAMBUJA.

LES TENDANCES ACTUELLES

DU CLERGÉ FRANÇAIS

A SORTIR DE L'ISOLEMENT.

Réponse a M. Paul de Rousiers.

Monsieur,

Quelquefois déjà, depuis la publication de mon article sur « l'Isolement du clergé en France », et à son sujet, des prêtres qui se trouvent dans les situations les plus diverses, m'ont adressé, de vive voix ou par écrit, plusieurs communications intéressantes. Ils m'ont fait constater avec beaucoup de plaisir, et, par moments, quelque surprise, le discrédit où tend visiblement à tomber, dans une partie du clergé actuel, le type idéal du curé, modèle 1830, ce solitaire béat, inoffensif « ami de son chien et de ses petits canaris », sur lequel s'attendrissait éloquemment Lamartine. Me permettez-vous, Monsieur, de vous présenter un type contraire, ou du moins la première ébauche qui s'en dessine çà et là parmi nous?

Des aspirations nouvelles semblent donc se faire jour dans les rangs du clergé. Parmi les gens d'âge eux-mêmes, parmi ceux qui sont montés en dignité alors que régnait le mieux l'axiome prudhommesque : « Les curés à la sacristie », d'aucuns avouent regretter les longues heures de leur vie absorbées par le soin mécanique et à peu près exclusif de l'administration, la paperasserie,

et les relations purement officielles (1). Ils disent volontiers aux jeunes qui ont leur confiance : « Soyez plus heureux que nous, allez aux brebis perdues, pénétrez dans la foule, pratiquez le « tout à tous » de saint Paul. Ne vous résignez pas à l'isolement ». Il y a de ces jeunes qui n'ont pas l'air de vouloir se le faire dire deux fois. Tel vicaire de grande paroisse a regardé au delà du petit cercle dévot qui, chaque samedi, enserre son confessionnal, il a découvert le monde : jeunesse, ouvriers, patrons, lettrés, et toutes sortes de gens. De même, un jeune religieux qui s'en va de ville en village prêchant carêmes, missions ou retraites, sent, avec douleur, que sa parole et son influence n'atteignent pas la grande masse indifférente ou hostile. A lui, comme au vicaire, le cœur bat plus fort lorsqu'il lit la parole du Christ : « J'ai pitié de la foule ». Comment faire pénétrer le christianisme dans la foule française? problème tourmentant pour ces jeunes âmes d'apôtres. Croiriez-vous, même, que les hautes murailles de certains séminaires ou de certains noviciats, jadis, dit-on, savamment calfeutrées, laissent passer quelques brises de l'esprit nouveau? Les Directeurs n'ouvrent plus seulement les in-folios des Pères ou des scolastiques, ils ne se bornent plus à gloser sur la *Perfection* de Rodriguez et les *Examens particuliers* de Tronson; ils ouvrent leurs yeux et leurs fenêtres sur le monde qui vit, ils regardent ces crises du foyer et du Travail, ces agitations de la place publique, qui se répercutent dans la vie intime de l'Église. Ils ne se contentent plus de prêcher le détachement, la prudence, la correction d'attitude, les

(1) Il importe de ne pas imaginer que nous entendons dire ici que « la sacristie », l'administration réfléchie, soigneuse, du culte, l'exactitude dans les fonctions religieuses, une grande réserve dans ce qu'on énonce ou fait au nom de la religion, au nom du devoir sacerdotal, publiquement ou en particulier, ne soient pas une nécessité et une qualité de premier ordre pour le prêtre au temps actuel. Il s'en faut de beaucoup, et la négligence, le laisser-aller sur ces points ne sauraient avoir que le plus mauvais effet sur tous, croyants ou incroyants, bienveillants ou hostiles. Mais il est très vrai de dire que, si le prêtre doit sortir de « la sacristie », c'est précisément tout d'abord pour apprendre à la mieux gouverner selon les besoins et les vœux légitimes des diverses parties de la population à laquelle il a affaire. En effet, toutes les fois qu'il s'agit de participer à quelque réforme sociale, il faut ne pas oublier que c'est sur soi, qu'il est question d'agir, en premier lieu, pour réussir à mieux opérer sur les autres.

vertus qui préservent et qui retiennent; ils recommandent les vertus qui agissent et qui conquièrent. Ils ont à la bouche les mots hardis d'initiative personnelle et de questions du temps... Oh! certes, cela ne se voit ni ne s'entend encore partout. Nous sommes près de cinquante mille prêtres en France, et ils sont nombreux, ceux qui, pieusement retirés au fond de leur cellule, ou tranquilles dans leur presbytère, réguliers à s'acquitter de la besogne courante, croient inéluctable de laisser le monde aller comme il va, loin d'eux et de leurs services... Mais enfin, à des signes assez réitérés et assez nets pour n'être pas réputés accidentels, un état d'esprit nouveau se fait reconnaître de plusieurs côtés. On dirait qu'une fraction du clergé se met sérieusement à comprendre la nécessité de ses efforts pour atteindre les laïques de toutes catégories. Commencerions-nous donc à vouloir sortir de notre isolement?

Oui, sans doute, et c'est déjà un résultat. N'indiquerait-il pas, Monsieur, que notre vœu commun d'un clergé français de trempe « particulariste », peut avoir maintenant, au milieu d'une certaine élite, chance de se réaliser?

Peut avoir chance, dis-je, car ce n'est pas tout que cette élite sache comprendre et vouloir son but. Il lui faut encore bien tenir en mains les moyens nécessaires. Où en est-elle donc à cet égard? Voilà ce qu'il importe d'apprécier pour se rendre exactement compte de ce que valent, *en pratique*, les tendances nouvelles.

Nous le pouvons, je crois, sans grande peine. Les communications dont je vous parlais plus haut me l'ont encore fait constater. Elles m'ont réuni sous les yeux un ensemble d'opinions et d'habitudes, très reconnaissables dans la vie ordinaire du clergé. Mais, hélas! ce sont deux grosses difficultés surtout que j'ai pu constater; deux grosses difficultés également contraires aux tendances nouvelles, même chez ceux qui professent celles-ci avec le plus de sincérité.

Parlez d'action sachant se concilier ceux que saint Paul appelle « les gens du dehors », et d'apostolat qui se fasse admettre;

des timides ou des pessimistes vous répondront de suite : « Oui, sans doute, nous sommes très isolés et c'est très malheureux pour notre ministère. Mais on n'y peut rien ou pas grand'chose. Nos paysans, nos ouvriers, nos fonctionnaires ont trop la crainte superstitieuse ou intéressée du Gouvernement. Il faudrait avoir un bon gouvernement. Alors, tel qui nous apprécie et nous aime en secret n'aurait plus peur de s'afficher et de se compromettre en se rapprochant de nous. Trop souvent aussi, l'appui moral ou financier des classes élevées nous manque. Nous ne pouvons rien fonder, rien soutenir de ce qui nous rapprocherait de la masse; pas de cercles, point de patronages, aucune œuvre! ».

A bien peser cette première difficulté, que signifie-t-elle? Qu'un curé ne peut rien commencer sans l'appui d'un « bon Gouvernement », rien sans l'appui des bons riches, rien sans l'appui des bonnes œuvres, rien sans l'appui des autres, toujours des autres. En résumé, un curé ne peut pas trouver en lui-même l'art d'agir heureusement et sans écueil sur les individus éloignés de lui. Singulière idée chez des gens qui ont d'abord admis en principe la nécessité de ne plus être isolés. C'est une vraie contradiction : d'un côté, on veut cesser d'être prisonnier dans sa caste et arrêté par toutes sortes de groupes fermés; on a besoin, par conséquent, de se mettre en rapports directs avec des individus de toute catégorie; or, d'autre part, on ne veut agir soi-même, qu'en présupposant l'influence d'un certain Gouvernement sur la masse, l'influence de certaines œuvres dans la paroisse. C'est-à-dire qu'on est partisan de l'action attractive sur tous, en théorie et par manière d'intention générale. En pratique, au moment de choisir ses moyens, on est ressaisi par ses vieilles habitudes d'enrégimentement; on veut se produire et on va se cacher derrière les autres. A ce compte, la douloureuse expérience qu'on a pu faire de son isolement sera une leçon inutile; la volonté qu'on a de se rapprocher des laïques, une velléité sans conséquence.

Il serait cependant habile et prudent, plus d'une fois, de savoir se faire accepter personnellement. On estime avoir besoin de certains auxiliaires, de tel grand patron, par exemple, dans

un milieu industriel. Faut-il attendre qu'il vienne s'offrir ? Ne se rendra-t-il pas, au contraire, s'il voit qu'auprès de ses ouvriers, incroyants ou mal disposés, le prêtre paie bravement et sagement de sa personne ? Payer de sa personne, cette monnaie-là, croyons-le bien, est autrement féconde et puissante que l'autre.

C'est à son prix, d'ailleurs, que par état, par nécessité, l'apôtre achète les âmes. Avant tout appui, il doit compter sur ce qu'il peut, lui, par la grâce de Dieu, en dévouant ce qu'il a de meilleur et de plus sensé dans sa nature. Les Apôtres n'ont pas attendu, pour évangéliser les provinces de l'Empire, un bon César et un bon Gouvernement. Ils ont évangélisé les pauvres, les esclaves, et un peu toutes les classes, avant qu'il y eût beaucoup de bons patriciens. Ils ont cru, en premier lieu, à la puissance de leur sacerdoce et de leur mission, à la nécessité d'y sacrifier les défauts de leur caractère, et, selon leur foi et leur grand sens, ils ont parlé et agi. Les patriciens et l'Empire sont devenus chrétiens en leur temps.

Vous voyez combien est grave ce premier obstacle de notre timidité personnelle. Cette malheureuse habitude de compter sur autrui, sur les groupes tout faits, pour encadrer et pour soutenir notre action, ne réduit pas seulement nos désirs de *rapprochement* à des velléités inefficaces; elle nous rend inhabiles à nous ménager d'utiles et parfois indispensables auxiliaires ; elle nous fait presque méconnaître, et, en tout cas, négliger pour leur meilleure part, les forces personnelles de notre mission apostolique.

Tous, il est vrai, ne sont pas à ce point timides et découragés. D'aucuns parmi nous savent se montrer, avec beaucoup de vaillance, hommes d'action. Ils travaillent de leur mieux à ce rapprochement réciproque du clergé et des laïques. Faut-il le taire : notre milieu français prépare mal à cette tâche. Les moyens actuellement préférés par les meilleurs de nos hommes d'action ne semblent pas toujours parfaitement correspondre à ce but d'un *rapprochement personnel,* nécessaire pour vaincre l'esprit de caste, l'indifférence ou l'hostilité moutonnières. Voilà des choses

bien délicates à dire, surtout pour un prêtre ; disons-les cependant. S'il y a là quelque hardiesse, nous tâcherons de montrer qu'elle se justifie par les faits.

N'avez-vous pas souvent entendu, Monsieur, des prêtres vous dire, soit à la campagne, soit en ville : « Ah ! si j'avais seulement un patronage, un cercle, une œuvre quelconque installée sur ma paroisse, comme je tiendrais ma jeunesse, mes ouvriers, tout mon monde » ! Et volontiers, les fondateurs ou les directeurs de ces œuvres les proclament des moyens providentiels, réservés à notre époque, pour maintenir en rapports intimes le clergé et les populations. « C'e là, disent-ils, qu'on atteint sûrement les individus. »

Les individus agrégés à l'œuvre, soit. Et encore, à condition de ne pas se renfermer dans la pure administration générale de l'œuvre, ni dans sa police réglementaire; à condition de savoir aborder et gagner en particulier chacun des membres. Mais, quand cela serait, n'oublions pas qu'une œuvre organisée oblige quiconque lui donne son nom à une sorte de confession de foi : du coup, il est noté comme catholique militant. Du coup aussi, l'œuvre est fermée à tous ceux que le clergé, par son moyen, voudrait conquérir dans la masse hésitante, timide, indifférente ou hostile. Quelques-uns, il est vrai, ne semblent guère s'en soucier : « Nous n'avons que faire de ces gens-là ! Par le temps qui court, il faut être tout un ou tout autre ». Vous reconnaissez ici l'esprit de caste : théoriquement, on est pour l'apostolat; en pratique, on reste apôtre entre soi. On dédaigne ces boiteux, ces infirmes, ces aveugles, ces pauvres que, selon la parabole, le père de famille envoyait chercher sur les chemins, sur les places, sur les routes, pour les asseoir à son festin. Une œuvre officielle et plus ou moins fermée peut être pour certains individus un petit cénacle où il fait bon se retrouver; elle laisse subsister à l'égard de la foule extérieure, la nécessité d'une action sacerdotale et apostolique dégagée de toute forme officielle, entièrement privée. Les indifférents et les autres, tous « ces gens-là », qui cependant ont des âmes, ne viendront pas à vous ; allez à eux dans leur milieu.

Les œuvres catholiques, sans aucune faute assurément de leur

part, forment ainsi, aux yeux de ceux qu'il faudrait rapprocher du prêtre, un monde spécial trop en vue et trop fermé. Elles semblent plutôt convenir à garder, à rendre meilleurs ceux qui sont déjà gagnés, qu'à gagner ceux qui se tiennent à distance.

C'est ce que sentent bien ces jeunes et hardis conférenciers qui s'en vont bravement montrer leur soutane à la tribune des réunions populaires. Ils espèrent ainsi faire la trouée dans la masse indifférente ou hostile des ouvriers. La feront-ils, comme ils l'espèrent? D'habitude, c'est une conférence isolée qu'ils donnent, à l'occasion de quelque manifestation locale des œuvres catholiques, ou bien pour répliquer à un anticlérical et socialiste de haute marque. Une conférence *isolée,* est-ce suffisant pour ouvrir à la lumière ces cerveaux d'ouvriers demi-lettrés encombrés de phrases de journal tronquées et incohérentes? On peut bien soulever l'enthousiasme par un cri du cœur et de la foi, et même faire acclamer le nom de Jésus-Christ ; huit jours après, le conférencier des loges maçonniques se fera non moins acclamer.

Que manque-t-il donc à ces conférences populaires? Ne serait-ce pas la continuité et ces *occasions de rapprochement personnel* qui ont permis aux « missionnaires » de Cambridge et d'Oxford de propager dans la classe ouvrière anglaise un vrai mouvement intellectuel? Au lieu de passer une fois, les « missionnaires » s'installent dans une ville. Ils donnent, sur quelque sujet scientifique ou littéraire, une série de dix ou douze conférences. Après chaque conférence, ils font la « classe »; c'est-à-dire que, descendus de chaire, ils se tiennent à la disposition de tout auditeur qui veut les interroger, recevoir des conseils, des sujets de lecture ou de travaux écrits, en somme, une direction intellectuelle appropriée à son état d'esprit... Vous pouvez lire dans une brochure de M. Max Leclerc, *Le Rôle social des Universités*, les témoignages donnés par les ouvriers eux-mêmes à l'excellence de cette méthode. Je ne citerai ici que ces quelques lignes écrites par un mineur du Northumberland au secrétaire de l'*Extension University movement,* à Cambridge : « La présence des missionnaires au milieu des ouvriers les soulève, semble-t-il, dans

une sphère supérieure. Du même coup, Cambridge et tout ce qui lui appartient devient intéressant, et la classe dont le missionnaire fait partie est regardée tout entière avec des sentiments de bienveillance. » C'est donc en complétant leur parole publique suivie, par une vraie direction individuelle des esprits, que les missionnaires de la science sont arrivés à faire de leurs discours une occasion et un moyen de rapprochement personnel entre savants et ouvriers. N'aurions-nous pas, nous autres prêtres, qui voulons nous rapprocher du peuple et le rapprocher de nous, à méditer cet exemple? Il nous expliquerait au moins le succès éphémère de nos conférences publiques isolées. Il pourrait nous montrer aussi qu'un exposé *calme et impartial, sans véhémences, sans tapage, d'un enseignement précis et positif, large et clair*, est bien la forme la meilleure pour gagner les esprits.

Un troisième moyen de rapprochement, non moins en honneur auprès des catholiques militants, est la presse catholique. C'est toujours un résultat, et parfois un très grand, de remplacer, dans un village, autour d'une usine, le petit journal impie et libertin par une feuille honnête et chrétienne. Les mœurs et les idées n'en seront pas, du coup, assainies complètement; mais enfin le mal n'a plus un de ses pires stimulants extérieurs; le bien possède un auxiliaire efficace. Ce n'est, toutefois, qu'un *auxiliaire*, et, trop souvent, n'est-il pas plus disposé à batailler contre ses adversaires, qu'à instruire et à élever ses lecteurs par une exposition calme et réfléchie? En tous cas, la presse ne dispensera pas le prêtre d'avoir à payer de sa personne dans l'œuvre de rapprochement, comme certains seraient peut-être tentés de s'en dispenser, dès qu'ils ont assuré dans telle et telle famille la lecture du « bon journal ».

Enfin, à le supposer excellent, cet auxiliaire n'est, lui aussi, que d'une efficacité restreinte. Lire un journal religieux en famille, c'est plus ou moins s'afficher, avec tous les siens, comme « dévot ». Aussi, la bonne presse ne pénétrera pas, en général, jusqu'à ce monde hostile ou indifférent qu'il faudrait rapprocher du clergé. Dans ce monde-là, le journal n'ouvre pas les voies au prêtre, c'est plutôt le prêtre dont l'influence amicale, sagement

éclairée, modifiera peu à peu les idées et les lectures ordinaires.

Vous le voyez, Monsieur, l'observation des résultats acquis ou visés par les œuvres, les conférences et la presse, n'amène pas à contester l'utilité de ces divers moyens de rapprochement entre les laïques et nous. Mais, en revanche, cette utilité apparaît à sa vraie place. N'est-il pas clair qu'à eux tout seuls, ou bien mis absolument en première ligne, ces trois moyens d'influence collective et en quelque sorte publique, ne semblent pas devoir suppléer à l'influence personnelle et privée du prêtre? Elle demeure le *principal;* ils ne sont que ses *auxiliaires*. Puissons-nous bien le comprendre, si nous voulons agir; sans quoi nos tentatives de *rapprochement* seraient en danger de ne pas aboutir.

Cet ordre naturel et nécessaire de nos moyens d'action et de rapprochement vous montrera, sans doute, la portée exacte de nos tendances nouvelles. Une douloureuse et trop complète expérience des inconvénients d'être isolés a suscité parmi nous la volonté arrêtée, mais encore toute générale, d'un rapprochement avec les laïques. Se rapprocher, voilà le but ardemment désiré. Mais notre habitude française de toujours compter sur autrui, pour mener à bien nos propres affaires, paralyse ou égare quelque peu nos tendances effectives vers ce but. Ici, on n'ose pas agir, faute d'appuis tout trouvés; ailleurs, on agit surtout pour se créer ces appuis et se reposer sur eux de sa tâche la plus importante; on perd de vue le principal qui est, répétons-le encore, l'action privée et personnelle, *bien comprise*. Oui, répétons-le ; car voilà sur quoi je voudrais, en terminant, fixer l'attention, — non la vôtre, Monsieur, suffisamment éclairée par ces intéressantes observations que vous nous avez rapportées d'Amérique, — mais l'attention de nos lecteurs, laïques et prêtres français. En dernière analyse, les tendances actuelles au rapprochement cesseront d'être des velléités théoriques et se réaliseront dans la mesure où le clergé saura entrer d'abord, et se faire seconder ensuite, en cette voie de *l'action attractive directe sur les individus*.

Quelle sera cette mesure, nous ne le savons, ni vous ni moi ;

et, si nous ne sommes pas exempts de crainte, mieux vaut, sans doute, n'y pas insister ici. Tâchons plutôt d'espérer qu'une armée de cinquante mille hommes, apôtres par vocation, pourra bien, sans trop se forcer, fournir peu à peu une élite, capable de mener à bonne fin les tendances nouvelles. Ce sont toujours les élites, faibles minorités d'abord, qui ont soulevé, dans l'histoire de l'Église, les grandes masses inertes. « A quoi comparerai-je le Royaume de Dieu? disait Jésus-Christ; à un peu de levain qu'une femme a pris et mis dans trois mesures de farine, pour faire lever toute la pâte ». Cette élite donc commencerait ici et là par se mêler au peuple. Ni Pierre, ni Paul, ni personne aux airs de prophète nouveau ne viendrait lui porter du Sinaï un programme tout fait. Chacun ferait effort dans son milieu et selon les devoirs de la situation, avec toute la prudence et le tact que requiert spécialement cet apostolat sans formes convenues. Chacun aussi saurait prendre, hors de France au besoin, les exemples utiles à suivre. On discernerait ce qui est bon ailleurs, et ce qui pourrait, ici, s'adapter et se modifier. On prendrait, par exemple, aux Américains, leur habitude de s'intéresser à bon nombre de situations temporelles que notre isolement, hélas, nous a rendues si étrangères! A force de nous être séparés du monde, nous demanderions souvent, comme Antoine, au désert : « Est-ce que les hommes bâtissent encore des maisons? ». Eh bien, on irait voir bâtir et, à l'occasion, on saurait dire son mot de la bâtisse, — mais en bon bâtisseur. — Qui craindrait, en cela, pour la piété du clergé? Il y a la piété d'Antoine, le solitaire, et celle de Paul, l'apôtre. Antoine prie et se macère sur la montagne; il se sent dépérir dans l'air des villes; Paul, lui, est poussé par l'Esprit au milieu des foules. Sa piété, comme il le dit, est « utile à tout. Elle a les promesses de la vie présente et celles de la vie future ». Si seulement cette piété-là devenait la nôtre!

Veuillez agréer, Monsieur...

Fr. M.-B. Schwalm,
des Frères Prêcheurs.

LA VALLÉE D'OSSAU,

ÉTUDE SUR LA POPULATION ORIGINAIRE ET LA PRÉTENDUE FAMILLE-SOUCHE DES PYRÉNÉES (1).

IV.

LE MODE ET LES PHASES DE L'EXISTENCE; LE PATRONAGE ET SES AUXILIAIRES.

L'analyse à laquelle nous nous sommes livré dans les précédents chapitres nous a conduit à cette conclusion :

La forme communautaire, caractéristique des races pastorales, demeure, aujourd'hui comme il y a plusieurs siècles, à la base de la famille ossaloise; et les manifestations qui, de prime abord, semblent incompatibles avec ce type s'expliquent par la modification que lui a nécessairement imposée l'étroitesse du *lieu* et des *moyens d'existence*.

Nous avons à voir si cette conclusion n'est pas démentie par l'étude du *mode* et des *phases de l'existence*.

La Famille nous est connue. Nous savons comment ses éléments se superposent et se hiérarchisent, comment elle est armée pour subsister, et sur quels moyens habituels se reposent ses chefs pour en perpétuer la tradition.

Si l'influence de la communauté est assez puissante pour avoir

(1) Voir les précédents articles, dans les livr. d'avril et mai 1892, t. XIII, et de septembre 1892, t. XIV.

déterminé le sens et la direction de cette éducation morale, il est évident que nous retrouverons son action dans tout ce qui concerne la satisfaction des besoins matériels, qui, plus étroitement encore, se conforment aux exigences du sol et du travail, causes fondamentales du régime communautaire.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux autour de nous pour sentir combien nous dépendons du milieu qui nous entoure pour la nourriture, l'habitation, le vêtement, l'hygiène, les récréations.

Aussi le lecteur n'aura-t-il pas de peine à saisir, dans les usages de la vie courante qu'il reste à lui faire connaître, les mêmes traces de communauté, plus ou moins apparente mais toujours essentielle.

I. — LE MODE D'EXISTENCE.

La nourriture. — Pour la majeure partie de ses dépenses domestiques, la famille L... se suffit à elle-même. Le voisinage immédiat fournit l'excédent. On peut donc, avec vérité, dire que la consommation est ici absolument proportionnée aux ressources du sol et du travail local.

La nourriture est sobre et saine, empruntée en partie aux produits du troupeau. La base en est le maïs, consommé sous forme de bouillie (*broye*), ou de pain mélangé de maïs et de froment. Le maïs entre aussi quelquefois exclusivement dans la composition du pain, qui prend alors le nom de *méture*.

La récolte de blé est-elle insuffisante, on se pourvoit au dehors soit de pain soit de farine. Les propriétaires qui, comme L..., possèdent leur moulin achètent le grain qui leur manque aux cultivateurs de la plaine. L... recourt rarement à cet expédient : les 10 hectolitres de froment, les 10 d'orge et les 20 de maïs qu'il emploie chaque année lui sont fournis par ses champs.

Ajoutez 5 kilos de viande de bœuf et 12 kilos de veau, 40 kilos de mouton et surtout la viande de 2 porcs, soit 360 kilos; 6 têtes de volaille, des légumes récoltés au potager, choux, pommes de terre, pour une quantité de 9 hectolitres; 40 kilos de fromage,

et 130 douzaines d'œufs; le tout valant 1.205 francs : vous aurez l'ensemble de la consommation annuelle de la famille.

On achète aux bouchers du chef-lieu de canton la viande de bœuf et de veau. Les autres animaux sont abattus dans le village; l'exécution du porc, le *pèle-porc,* comme on dit en Béarn, revêt en particulier l'importance d'un événement domestique auquel prend part tout le voisinage.

N'oublions pas 300 litres de vin, acheté au dehors, au prix de 90 francs. Mais tout le monde n'a pas cette aisance.

Le matin, vers 8 heures en hiver, ou 7 heures en été, se fait le *dîner,* repas substantiel composé de la traditionnelle *garbure,* ou soupe aux choux, et d'un morceau de lard. A midi ou une heure, la famille procède au *goûter* (*brespè*), qui comprend un peu de pain et de légumes, du fromage ou du *greulh* dans la saison (1). Vers 7 ou 8 heures du soir, c'est le *souper,* c'est-à-dire de la *broye,* un peu de petit-lait, du pain, du fromage et de l'eau.

A l'époque des grands travaux d'été, la nourriture est améliorée, principalement par l'adjonction d'un peu de viande et de vin.

L'habitation. — Quand vous arrivez devant la maison de notre hôte, une cour close de murs s'offre à vous, à laquelle vous accédez par un portail fermé d'une grille en fer : détail qui a son importance, le portail étant ici, comme dans toute la région, le signe d'une certaine aisance.

En traversant la cour, dont le sol est recouvert de fumier, on atteint la porte de l'habitation. Là, vous constatez que, par une disposition commune à toute la vallée, le rez-de-chaussée est exclusivement affecté aux animaux et au matériel agricole. Chaque espèce de bétail occupe une étable séparée; le fourrage est entassé, aux deux extrémités de la maison, dans un grenier communiquant avec la crèche.

Le rez-de-chaussée de L... ne suffisant pas à son troupeau, il

(1) Le *greulh* est, comme nous l'avons dit, une matière grasse obtenue en faisant chauffer le petit-lait restant après la confection du fromage.

a construit en retour, à droite de l'habitation, un corps de logis à usage d'étable pour les vaches.

Au milieu de l'aire qui sépare et précède les différents quartiers, s'ouvre l'escalier menant à l'étage supérieur consacré à la famille et composé de trois chambres.

La première impression est qu'un semblable aménagement, où bêtes et gens sont quelque peu confondus, doit être aussi pernicieux qu'incommode. Il eût été cependant difficile de procéder autrement dans un pays où, pour les raisons que l'on sait, les villages ont été obligés de se tasser, en économisant le terrain. Ainsi, comme dans presque tous les pays montagneux, en Suisse, en Corse et ailleurs, le paysan a l'avantage de garder sous la main tout son bétail et de profiter du chauffage de la maison habitée pour sécher le fourrage qu'il emmagasine sous son toit.

Au plafond des chambres, pendent les épis de maïs que l'on conserve pour semence. Le reste des grains est enfermé dans des *ares*, ou coffres, placés dans les chambres et les greniers.

Derrière le logis s'étend un petit jardin légumier, précédé d'une basse-cour qu'ombrage une treille de belle venue.

Les constructions sont solidement bâties en moellons de marbre gris. La toiture en ardoises s'élève à un angle très aigu propice à l'écoulement des neiges.

Dans les travaux domestiques, on se sert habituellement de chandelles de résine dont le prix est modique (15 centimes le kilo). Pour la visite des étables et les soins à donner aux bestiaux, L... emploie des lampes à pétrole; le tout ne dépasse pas 33 fr. 40 c. par année.

Le vêtement. — Pour s'habiller, nos Ossalois ne recourent guère à autre chose qu'aux produits du troupeau. C'est la laine qui forme la principale matière des vêtements, à commencer par le berret brun en laine tricotée et foulée, dont on se fournit dans les villes sous-pyrénéennes de Nay et d'Oloron, jusqu'à la veste et le pantalon de cordelhat qui résistent à toutes les intempéries. L'ancienne culotte courte ne reparaît plus que les jours de fête, où les jeunes gens portent encore l'élégant costume ossalois.

Un des vêtements les plus caractéristiques est la *cape*, grand et lourd manteau à capuchon, retombant en longs plis et garni de houppes dont le nombre et la disposition varient suivant les villages. Le pasteur a toujours deux ou trois capes qui lui servent à se protéger contre la fraîcheur des nuits d'été au cujala. Ordinairement, la cape de laine noire est portée en signe de deuil et désigne les veufs.

Le costume se complète par les sabots, dont la pointe est recourbée en arrière et dont la ganse est articulée, afin de se prêter aux positions du pied dans les montées et descentes sur les pentes abruptes. Quand il fait beau, on se sert de chaussons de laine ou de sandales de corde ou de jute.

Voilà pour les hommes.

Le costume des femmes, sans avoir la grâce de bien d'autres costumes nationaux, ne manque pas d'originalité. La tête est enserrée dans une petite coiffe blanche collante, d'où s'échappent une ou deux longues tresses pendantes sur le dos et entremêlées de rubans et de fils de métal. Un capulet rouge ou noir posé sur le tout achève le costume de sortie. Un corsage ou veste galonnée et des jupons de laine épaisse aux mille plis, des bas de laine sans pied venant s'ajuster sur la chaussure; tel est l'ensemble de l'habillement.

En somme, ces vêtements de laine sont les plus hygiéniques de tous : par eux, le montagnard est protégé contre les brusques refroidissements sur les hauteurs, cause la plus fréquente des maladies.

L'hygiène. — La santé publique est bonne, la population robuste, bien qu'on en pût douter en comptant le nombre des exemptions du service militaire prononcées dans le seul canton de Laruns. Mais ce fait s'explique suffisamment par l'esprit d'indépendance et l'attachement au sol natal innés chez le montagnard et qui ne le font reculer devant aucune manœuvre, le plus souvent avec succès, pour se dérober au service.

Dans la plupart des communes de la vallée, le service de santé est assuré par le système de l'*abonnement*, soit individuel, soit

collectif. Aste-Béon donne par an 200 francs à un médecin de Laruns, qui, pour ce prix, doit fournir ses soins gratuits à tous les habitants du village.

Le voisinage des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes ne donne aux habitants de la Vallée aucun droit à l'usage gratuit des eaux thermales, sauf le cas d'indigence dûment constaté.

Pour les accouchements, on appelle parfois des sages-femmes de Laruns ou de Bielle, et, le plus souvent, des matrones de l'endroit qui s'en font une spécialité.

Les récréations. — L'hiver, tandis que les hommes sont à l'étable et donnent leurs soins au bétail, les femmes se réunissent, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre ; le cercle file ou tricote, un narrateur de bonne volonté conte une histoire ou un enfant fait la lecture. Ainsi passe la veillée.

Dans les maisons où l'on cultive le lin, le dépiquage est l'occasion d'une corvée récréative. Le lin est étendu, au rez-de-chaussée, sur l'aire de la grange, et garçons et filles dansent dessus pour en faire sortir la graine, en s'accompagnant de chants monotones.

La danse, du reste, est la grande passion de l'Ossalois. Il danse, non seulement aux fêtes patronales, comme le 15 août, à Laruns, mais au village, aussi fréquemment qu'il le peut. Ceux d'Aste-Béon comptent trois grandes occasions de danser : au carnaval, au départ des pasteurs pour la montagne et à leur retour. Les danses sont graves, rappelant un peu la bourrée bretonne. Aussi y voit-on peu d'inconvénients, au moins pour le *branlou*, qui se fait en plein jour et sous les yeux de toute la population, aux aigres sons du violon et du *tambourin*. Le *passe-carrère* ou promenade rythmée à travers les rues a lieu généralement la nuit et suppose le mélange étroit et fort bruyant des sexes ; aussi est-il beaucoup moins innocent et les curés lui font-ils une guerre fort explicable.

Toutes ces récréations dénotent le besoin de se réunir, et, bien que moins expansives que celles du Provençal, trahissent évidemment la même formation patriarcale. Au reste, l'Ossalois a tou-

jours affectionné les spectacles, les « mystères », tout ce qui frappe vivement l'imagination en mettant en scène des personnages romanesques. Les représentations en plein air, où, dans un mélange aussi imprévu que pittoresque, figurent Charlemagne, Roland, les Maures, les douze apôtres, étaient fréquentes à une époque peu reculée. Aujourd'hui encore, certaines vallées voisines ont gardé fidèlement la tradition de ces « pastorales », auxquelles s'intéresse passionnément la jeunesse de toute la contrée.

II. — LES PHASES DE L'EXISTENCE.

Dans cette société de pasteurs, où les droits sont équilibrés avec tant de jalouse prévoyance, l'usage a fait néanmoins prévaloir certaines distinctions honorifiques : tant est puissant le sentiment de la personnalité! Certaines familles réputées comme celles des plus antiques propriétaires du sol, occupent, dans la considération publique, une place de choix. On les nommait jadis et on les nomme encore familles *casalères,* en souvenir du *casau* (jardin) qui caractérisait autrefois l'habitation de l'homme libre. Bien que cette primauté d'origine n'entraîne plus aucun privilège légal, les anciens de la commune n'en conservent pas moins dans leur mémoire la liste de cette aristocratie paysanne et n'en prononcent les noms qu'avec déférence.

Sans être casalère, la famille de notre hôte L... est une des plus anciennes du pays. Le père vivait encore quand, il y a douze ans, Joseph L... épousa une fille de Béon, âgée de vingt-six ans. C'était se conformer à la coutume. Dans un pays où la commune a gardé quelque chose de la solidarité et des préjugés du clan, l'opinion publique aime peu ceux qui vont chercher femme au dehors, pas plus qu'elle n'accueille très favorablement ceux qui viennent d'ailleurs pour se marier, les *hors biengutz.* Cette répugnance est si accentuée que l'on constate très peu d'alliances entre les deux cantons qui composent la vallée.

Ici le mariage est surtout l'*affaire des parents.* Il faut écarter l'idée de l'initiative habituelle aux jeunes gens du Nord, formés

de bonne heure à « se débrouiller » eux-mêmes. Le plus souvent, les parents font un choix et mettent en avant des intermédiaires. Lorsque les négociations ont amené l'accord sur les questions d'intérêt, les premières débattues, le père du jeune homme se rend, le soir indiqué, chez les parents de la jeune fille, où a lieu une petite fête intime : c'est la *cases entrade*. On cause encore affaires; en se retirant, on fait le passe-carrère. De ce jour les jeunes gens sont fiancés.

Une fois le mariage décidé, a lieu le contrat de mariage, ordinairement suivi du mariage civil. Puis les futurs se retirent chacun chez soi, et très souvent la bénédiction nuptiale est remise à plusieurs mois plus tard.

La mention de ces délais assez singuliers se rencontre également dans tous les anciens contrats de mariage. On arrête devant notaire les conditions matérielles de l'union, et l'on stipule que le mariage « sera célébré devant l'Église un mois après la réquisition de l'une des parties ».

J'avoue que je fus passablement intrigué en constatant cet étrange usage. Des explications qui m'en furent données je n'en retiens qu'une, qui emprunte sa vraisemblance au régime sous lequel est organisé le travail.

Par suite de son industrie pastorale, l'homme s'absente fréquemment. Or il peut arriver que les parents, sans vouloir l'entrée immédiate des enfants en ménage, tiennent cependant à les engager. Le mariage civil est une garantie, une assurance prise contre un changement d'avis, un caprice éventuel, qui, d'un côté ou de l'autre, pourrait se produire pendant l'absence.

On arrive ainsi à l'âge de vingt-cinq à trente ans pour les hommes, de dix-huit à vingt-cinq ans pour les femmes.

La veille de la solennité religieuse, le futur, ou la future quand elle est *héritière*, va porter au curé un gigot, un demi-pain et un *piché* de vin : c'est le cadeau de la *maison*. Le matin du grand jour, après avoir déjeuné, on se rend à l'église, précédés d'un ménétrier. Au sortir de l'église, les jeunes gens du cortège tendent d'un bord à l'autre de la porte une ceinture sous laquelle doivent passer les gens de la noce, en recevant un bouquet et en

payant une légère rançon. Ensuite, tout le monde s'en va danser jusqu'à quatre heures, en attendant le grand repas de la fête. Mais, auparavant, le cortège se reforme et va conduire l'épouse dans la maison du mari, où le curé est ordinairement venu bénir la chambre nuptiale. En même temps y entre le *présent*, sorte d'appareil pyramidal orné de rubans et garni de pains, d'oranges, et que la fille d'honneur porte sur sa tête.

Telles sont les coutumes ordinaires des mariages.

En entrant en ménage, la femme de L..., comme il est d'usage, a stipulé le régime *dotal*. La communauté légale, ce fruit de nos coutumes du Nord, est inconnue dans la vallée d'Ossau. Cela tient sans doute aux institutions romaines qui, pendant quatre siècles, se sont très fortement imposées à cette région, mais bien plus encore à la tradition du vieux droit pyrénéen, dont il sera dit un mot plus loin et d'après laquelle la condition de la femme était entourée de garanties et même égalée à celle de l'homme, tant au point de vue de l'hérédité que du mariage.

Quelquefois la femme apporte en dot une pièce de terre. Le plus souvent, la dot est mobilière : 2.000, 3.000 ou 4.000 francs; un trousseau d'une valeur de 500 à 600 francs (lit garni, linge de table, etc.); une armoire ou coffre en noyer; enfin une vache et dix brebis, que la coutume désigne sous le nom de *semences*, comme pour ainsi dire le germe, la base de la prospérité matérielle du ménage.

En cas de décès sans postérité, le droit de retour est stipulé au profit de la famille. C'est exactement la coutume des derniers siècles, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre à l'examen des anciens titres.

Quand la sœur de L... se maria, il y a deux ans, voici quelle fut sa situation. Le père, avant de mourir, avait recommandé sa fille à l'héritier, en lui enjoignant de lui constituer en dot 2.000 francs. La volonté du père de famille fut respectée, et au delà. Dès que la jeune fille fut recherchée en mariage, les cadets se cotisèrent : l'un promit 600 francs, l'autre 1.000; l'aîné ne voulut pas rester en arrière, et Marie L... entra dans sa nouvelle

famille avec une dot de 4.000 francs, un beau trousseau et les semences ordinaires.

Il n'y a pas longtemps encore, les funérailles servaient d'occasion à un usage dont il est inutile de faire ressortir la filiation patriarcale ; je veux parler des pleureuses à gages. Comme jadis à Rome et à Carthage, le cercueil était suivi de femmes en larmes, se frappant le visage et chantant sur un ton plaintif et parfois avec une sauvage éloquence les louanges du défunt. Aujourd'hui les pleureuses à gages ont à peu près disparu d'Ossau; mais la douleur des parents se manifeste généralement, en dehors de l'église, par des lamentations cadencées, des apostrophes et de bruyants adieux.

Pour achever l'esquisse des mœurs de notre petite commune, nous ajouterons que les scandales y sont rares. Depuis sept ans, le curé n'a fait que deux baptêmes d'enfants illégitimes. De tels désordres sont flétris par l'opinion, et leurs auteurs s'exposent à des charivaris, ou autres démonstrations de nature à les retenir dans le devoir, à défaut d'autre sanction morale.

III. — LE PATRONAGE ET LES INSTITUTIONS AUXILIAIRES DU PATRONAGE.

On a pu constater que la simplicité qui domine dans l'organisation du travail et de la propriété en Ossau excluait tout *patronage individuel*. Pas de grands propriétaires; pas d'industrie patronale.

Cependant, étant donné que *l'herbe rend imprévoyant*, qu'elle engendre le régime communautaire, le pasteur ne peut se passer absolument d'un certain patronage, ou, si l'on veut, d'une certaine contrainte qui l'oblige à ménager ses moyens d'existence.

Cette imprévoyance du pasteur se révèle par de nombreux traits chez l'Ossalois, ami de la bonne chère et trop porté à satisfaire ses convoitises, surtout dans les localités fréquentées par l'étranger.

Déjà, au dix-septième siècle, l'intendant Le Bret avait fait cette

remarque. Parlant des travaux qui appelaient en Espagne les hommes de la vallée, il ajoutait : « Ils en rapportent quelque argent, l'hiver, et s'il leur reste quelque somme considérable de leur gain, après avoir payé la taille et la dépense de leur famille pendant leur absence, ils en emploient une partie à l'acquisition de quelque fonds *et mangent le reste* (1). »

La contrainte salutaire dont nous parlons est exercée, en Ossau, par la *modicité des moyens d'existence*. Cette limitation, inconnue dans la grande steppe, où le pasteur n'a qu'à se baisser pour prendre, ramène constamment l'esprit à la nécessité de la lutte contre un sol ingrat, contre un climat changeant, contre les risques sans cesse renouvelés des mauvaises récoltes, des crises commerciales. C'est encore le lieu, c'est la montagne qui a joué le rôle de préservatif contre les inconvénients inhérents à la société communautaire.

A cette contrainte physique, joignez le patronage moral des institutions familiales, syndicales, communales.

Nous avons vu la conservation du foyer assurée, l'autorité paternelle respectée par tous, la gérance des intérêts communs, de l'atelier de travail, réglée par la commune et le syndicat. Ce dernier point nous apparaîtra bientôt avec plus d'évidence.

Grâce à ces divers soutiens, l'individu reçoit une large protection dans l'exercice et le développement de son activité.

Mais ce n'est pas tout. Il reste à montrer comment trouvent leur satisfaction d'autres besoins d'ordre supérieur non moins nécessaires dans le gouvernement de la vie, et ceci nous amène à parler des Cultures intellectuelles et de la Religion.

L'École. — La population ossaloise professe pour l'instruction un goût assez vif dont témoignent dans le passé tous les écrivains qui ont parlé de la vallée.

Comme toutes les autres communautés, Aste-Béon choisissait elle-même et payait son régent. Le nombre des illettrés était peu considérable. Il en est de même aujourd'hui : en 1865, une

(1) *Mémoire de l'état présent des royaumes de Basse-Navarre et pays souverain de Béarn*, dressé le 31 décembre 1700, par le M. Le Bret, Intendant.

statistique départementale donnait au canton de Laruns le numéro un pour l'enseignement primaire. Tous les hommes savent au moins lire, écrire et compter. Dans les bagages du pasteur qui part pour la haute montagne, figure toujours quelque livre destiné à tromper l'ennui de la solitude. On a même vu parfois s'y glisser un petit code, ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné le tempérament processif de l'Ossalois.

L'école d'Aste-Béon est mixte. La femme de l'instituteur reçoit de la commune une allocation de 100 francs pour faire aux petites filles un cours de couture et de tricot.

Pendant la belle saison où les enfants sont employés à mille travaux, notamment à la garde du troupeau, l'école est, naturellement, moins fréquentée. L'administration a beau s'indigner de ces absences multipliées, la force des choses l'emporte sur les règlements législatifs. Quant à la commission scolaire, ce fameux instrument de l'obligation, ce n'est pas assez dire qu'elle ferme les yeux : le plus souvent elle ne fonctionne pas, à la parfaite satisfaction de tous.

Le Culte. — La religion est généralement respectée en Ossau. Lorsque les mœurs religieuses sont un peu altérées dans une commune, on peut dire que la faute en est à quelque contact étranger. C'est ainsi que les localités situées sur la rive droite du Gave présentent, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, un état de conservation supérieur à celles de la rive gauche. Le touriste qui parcourt consciencieusement la vallée fera vite la différence entre les mendiants importuns qui l'assaillent à Bielle ou Laruns et la population discrète et polie de l'autre rive.

Les enfants font ici leur première communion vers l'âge de dix ou douze ans. On retarde autant que possible cette cérémonie, et pour une raison que fournit toujours le travail. Quand l'enfant a commencé à fréquenter la montagne et la plaine, il devient très difficile de l'instruire et de le surveiller ; on veut donc avoir le temps de lui donner une instruction sérieuse.

Le repos dominical est observé sans exception, sauf les dispenses accordées par le curé pour les travaux d'absolue nécessité.

On peut en dire autant, d'une façon générale, de toutes les habitudes chrétiennes. La prière du soir en commun continue encore dans les familles, et l'on y attache la plus grande importance aux pratiques du culte des morts. Le service de huitaine ou *tournecorps*, et le service anniversaire réunissent toute la parenté. Nul n'y manquerait, et c'est avec un rigoureux formalisme que l'on se conforme aux règles que l'usage a fixées pour ces circonstances. Par exemple, le corps doit être porté par *les plus proches parents* du défunt. De même, à l'offrande, la famille se présentera par ordre de proximité, et, dans chaque lignée, par rang d'âge. Violer cette étiquette serait une grave injure. Après la cérémonie, a toujours lieu le repas des funérailles servi par la famille et habituellement composé de pain, d'œufs durs et de fromage.

L'importance attachée par l'Ossalois à ces pratiques procède beaucoup moins sans doute du zèle religieux que du respect de la tradition familiale. Malgré la déformation inévitable que lui ont imposée les influences extérieures, le groupement familial n'a pu dépouiller tous les caractères de la communauté primitive. La préférence donnée aux alliances contractées sur place a contribué à créer, dans chaque commune, entre concitoyens, une sorte d'affinité inconnue, du moins à ce degré, dans les villages de la plaine. Et le titre d' « oncle » et de « tante » par lequel les enfants saluent ici familièrement toutes les personnes de leur connaissance exprime certainement, dans la pensée populaire, autre chose qu'une banale formule de politesse.

Pour faciliter le service religieux entre les deux parties de la commune, le curé célèbre deux messes le dimanche ; les offices solennels sont alternativement chantés dans l'une et l'autre église. Chacune des deux sections, en effet, a son église, sa fête et son saint : saint Jean à Aste, saint Julien à Béon.

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter au passage une légende qui montre la persistance avec laquelle se conservent les traditions. Deux vaches s'étant un jour trouvées en péril sur un des pics qui surmontent la commune, leur propriétaire fit vœu de consacrer à perpétuité à saint Julien le produit de ces

animaux. Les vaches arrivèrent en bas saines et sauves, la promesse fut tenue, et encore aujourd'hui, après plusieurs siècles, au nombre des ressources de la fabrique d'Aste-Béon, figure une rente de 421 francs que la piété populaire rattache expressément à cette fondation ininterrompue.

Il semble que ce milieu favorable à l'association dût encourager l'éclosion de confréries religieuses. Il n'en est rien. Les femmes étant, en l'absence des hommes, très fréquemment appelées au dehors par le travail des champs, il devient assez difficile de les rassembler. Et puis, il faut tenir compte d'un autre motif suffisamment caractéristique, la quasi-impossibilité où l'on serait d'interdire la danse à la jeune fille. La danse est tellement passée dans les mœurs que la jeune fille qui s'en abstiendrait, non seulement se singulariserait, mais s'exposerait à des suppositions désobligeantes : « Pourquoi ne danse-t-elle pas? Elle n'a donc ni force ni santé?... » Or, ici, point de place pour les faibles.

Ainsi qu'on a pu le voir, le pasteur d'Ossau, livré à lui-même, serait presque entièrement désarmé contre les rigueurs de l'existence. L'organisation communautaire de son travail, la forme en partie collective de la propriété l'enchaînent dans une dépendance étroite et journalière à l'égard de ses concitoyens.

Rien que cette constatation crée entre lui et le paysan du Nord une différence essentielle.

Cette solidarité, qui s'est déjà révélée par tant de traits dans la vie privée, va nous apparaître plus clairement encore dans les divers groupements que les nécessités du travail ont constitués en dehors de la famille et au premier rang desquels se classent le *voisinage*, le *syndicat* ou *corporation d'intérêts communs* et la *commune*.

(*A suivre.*) Fernand Butel.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA

DIMINUTION DU REVENU.

I.

LA BAISSE DU TAUX DE L'INTÉRÊT.

La journée du 10 juin 1892 a marqué, pour le monde financier et pour les capitalistes français, une date mémorable : le 3 % perpétuel français a dépassé le pair. Cet événement a été pour les uns la cause d'une grande joie : les spéculateurs à la hausse réalisaient du coup un bénéfice important et le Ministre des Finances devait penser que la conversion du 4 1/2 % était assurée du succès, en présence d'une situation aussi favorable du marché. Pour le monde de la finance, c'était donc un « gros événement ». Mais hélas! toute médaille a son revers; et, pour les autres, pour les rentiers et les capitalistes, c'était aussi un « gros événement », non, certes, une grande joie : il signifiait pour eux que la conversion du 4 1/2 allait bientôt diminuer leurs rentes, que leurs rentes 3 % ne monteraient plus ou presque plus; du même coup, leur revenu allait diminuer et leur capital cesser de s'accroître. En vérité, pour quelqu'un qui vit de ses

rentes, cette perspective est peu réjouissante; et, de tous côtés, les échos répétaient ces tristes paroles : « Le revenu diminue; si cela continue, bientôt le capital ne rapportera plus rien. »

Les économistes ont mis cette question à l'ordre du jour de toutes leurs réunions (1); les revues économiques ont publié à l'envi des articles sur « les causes et les effets de la diminution du taux de l'intérêt ou de la moindre productivité des capitaux ». Orateurs et écrivains, tous s'accordent à reconnaître que la question « n'est pas claire », et leur unanimité ne subsiste que pour proclamer « l'importance de ce grand fait économique ».

Nous voudrions, à notre tour, chercher la solution du problème et, à l'aide du remarquable instrument d'analyse que la Science sociale met entre nos mains, essayer de préciser la situation faite en France aux propriétaires et aux capitalistes qui vivent des fermages de leurs terres ou des arrérages de leurs rentes. Cette diminution des revenus est-elle accidentelle, ou doit-on la regarder comme permanente et durable? Quelles en sont les causes, et, dans le cas où elle devrait durer, quelles en seront, pour la classe riche, les conséquences et les effets? Ce sont les réponses à ces diverses questions que nous nous proposons de rechercher.

I.

Il n'existe, pour tout homme qui s'enrichit, que deux moyens de tirer un revenu de sa fortune acquise, lorsqu'il ne veut pas la faire valoir lui-même : la placer en valeurs mobilières, négociables ou non (rentes sur l'État; obligations des provinces, villes, départements; actions ou obligations des Compagnies industrielles ou financières; prêts à des particuliers); ou bien acheter des propriétés foncières urbaines ou rurales. Si la dimi-

(1) *Société d'Économie politique*, réunion du 4 juin 1892, *Journal des Économistes*, juin 1892; et réunion du 5 déc. 1892, même journal, décembre 1892. Cf. l'*Économiste français* et le *Monde économique*, année 1892.

nution du revenu atteint ces deux sortes de capitalistes, les causes sont bien différentes dans les deux cas, et il importe de les distinguer avec soin. Aussi nous occuperons-nous d'abord de la diminution du revenu des valeurs mobilières, ou, plus clairement, de la diminution du taux de l'intérêt. Ce sera l'objet de ce premier article.

Nous devons ici prémunir le lecteur contre une confusion possible. Nous ne nous demandons pas pourquoi les produits des sociétés industrielles ont diminué, pourquoi tant d'entreprises financières ont fait faillite dans ces derniers temps, ruinant à la fois leurs créanciers et leurs actionnaires (1); pourquoi, surtout, beaucoup d'entreprises industrielles nouvelles donnent à leurs actionnaires des dividendes si réduits, ou même ne distribuent aucun dividende (2). Nous reviendrons incidemment sur ce point dans une autre partie de notre étude : mais, au début, la question que nous étudions est toute différente; c'est uniquement celle de la diminution du taux normal et courant de l'intérêt. Pourquoi le débiteur d'une somme de 100 francs peut-il payer, en 1893, à son créancier un intérêt annuel inférieur à celui qu'il lui payait en 1875 et en 1840? pourquoi le loyer de l'argent a-t-il ainsi baissé?

La baisse du taux de l'intérêt n'est pas un fait absolument nouveau, et l'histoire nous montre même que la dépression si grave dont se plaignent les rentiers actuels est loin d'avoir été inconnue du passé. A Rome, dans l'antiquité, le taux de l'intérêt a beaucoup varié; 12 % paraît cependant avoir été pendant longtemps la moyenne ordinaire. Au temps de Claude, l'intérêt était tombé à 6 %, mais il ne semble pas qu'il soit jamais descendu sensiblement plus bas, et, si Justinien défendit aux *Personæ illustres* de prêter à un taux supérieur à 4%, cette défense, — qu'il faut attribuer, comme beaucoup de mesures spéciales concernant cette catégorie de personnes, à un sentiment aristocratique

(1) Le *Mouvement social* de déc. 1892, p. 165, a donné la liste des krachs des Sociétés financières depuis dix ans. (Voir la *Science sociale*, livraison de janvier 1893.)

(2) Voir à ce sujet un article de M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste français*, du 13 juin 1892.

d'assez mauvais aloi, — montre qu'en fait le taux de 4 % était tout à fait exceptionnel.

Au moyen âge, on constate aussi des variations d'une grande amplitude. Au treizième siècle, 10 % était un minimum dans les constitutions de rente, et le taux de 20 % était courant dans les affaires commerciales. Les Lombards, les Cahoursins, les Juifs ne craignaient pas de le porter à 50 et à 60 % l'an (1). Philippe le Bel, en 1312, fixa le taux de l'intérêt à 15 % pour les *affaires traitées en foire*, et à 20 % pour les opérations ordinaires. « Au moyen âge, dit M. d'Avenel, l'intérêt oscille entre 20 et 25 % en moyenne, mais plus près de 20 que de 25 (2). » La prohibition du prêt à intérêt et surtout les risques énormes courus par les prêteurs étaient certainement pour beaucoup dans l'exagération de ces taux : en tout cas, même en faisant abstraction des circonstances externes qui influaient sur leur fixation, il est certain qu'à cette époque le loyer de l'argent était en France très élevé. D'ailleurs les famines, les guerres amenaient trop souvent la cessation du travail et devaient ainsi contribuer à raréfier les capitaux.

Au quinzième siècle, le taux de l'intérêt avait baissé notablement en Italie; et, en 1624, à Venise, un grand armateur, Jean Thierry, place 10 millions au taux de 3 % à la banque d'État (3). En 1505, dans le Comtat-Venaissin, il se fait des constitutions de rente au taux de 7 % et la banque de Lyon, établie en 1543 par François Ier, ne donne que 8 % à ses déposants. *En Hollande, au temps de Louis XIV, on prête de l'argent à* 2 %, et, dans certaines villes d'Allemagne et d'Angleterre, l'argent ne reçoit que 3 %. Au dix-septième siècle aussi, des capitalistes prêtaient, en Espagne, à des sociétés de commerce au taux de 2 ou 3 % (4).

En 1714, à la fin du règne de la reine Anne, en Angleterre,

(1) Claudio Jannet, *le Capital, la Spéculation et la Finance au treizième siècle;* Plon, Nourrit et Cie, 1892.

(2) *Revue des Deux-Mondes,* 15 juin 1892, *la Fortune mobilière dans l'histoire.*

(3) Cet exemple a été cité par un des descendants de cet armateur, à la séance de la *Société d'Économie politique* du 5 décembre 1892.

(4) P. Leroy-Beaulieu, *Répartition des richesses*, p. 248.

le taux légal d'intérêt des capitaux est abaissé, par un *bill*, de 6 à 5 %. C'est le point de départ des grandes conversions de la dette publique britannique au dix-huitième siècle. Nous croyons utile d'en retracer le tableau pour montrer la décroissance constante du revenu à cette époque.

L'Angleterre avait, pendant longtemps, emprunté à 8, 7 1/2, 7 et 6 %, suivant les variations du moment et la régularité de ses procédés financiers (1). En 1715, Walpole, profitant de la situation avantageuse du crédit, emprunte à 5 %, *au pair;* il procède à plusieurs conversions qui ramènent le taux de la dette de 7 1/2 et 7 % à 5 et même à 4 %. En 1737, le 3 % provenant d'un emprunt émis en 1726 était au-dessus du pair ; il était coté 107. On proposa, dans la Chambre des Communes, de réduire en 3 la rente 4 % ; mais le bill fut repoussé. « On avança qu'une telle réduction, au lieu de concourir à l'agrandissement des relations commerciales et à l'amélioration des intérêts agricoles, contribuerait probablement à la ruine de l'un et de l'autre. On peignit sous les couleurs les plus fortes la destinée des veuves et des orphelins dont le revenu allait être diminué (2). »

Après la paix de 1748, qui mit fin à la guerre entre l'Angleterre d'une part, la France et l'Espagne de l'autre, l'amélioration du crédit permit de procéder, en 1749, à une conversion d'un capital de 1.442.500.000 francs au taux de 4 % en titres de rente *émis au pair* et devant rapporter 3 1/2 % jusqu'en 1857, et 3 % à partir de cette époque. L'Angleterre inaugurait ainsi ce système si ingénieux des conversions à double taux successif, dont elle a fait depuis un usage si avantageux pour le Trésor. Dans l'espace de quarante années environ, le taux d'intérêt de la dette publique anglaise avait donc baissé de moitié, de 6 % à

(1) C'est ainsi que Charles II, en confisquant au profit de la couronne les dépôts métalliques faits par les bijoutiers dans les caisses du Trésor, ruina pour longtemps le crédit de l'État. En 1694, la première charte d'incorporation de la Banque d'Angleterre fut concédée à des prêteurs qui, moyennant ce privilège et un intérêt de 8 0/0, avancèrent 1.200.000 livres au Trésor. Macaulay constate que ce taux était modéré pour l'époque.

(2) Sinclair, *History of the Revenue of the British Empire*, cité par Leroy-Beaulieu, dans la *Science des Finances*, t. II, p. 478. Nous empruntons à ce dernier ouvrage une partie des détails que nous donnons ici sur les conversions anglaises.

3 %. L'Échiquier anglais avait réalisé de ce chef une économie annuelle de 31.675.000 francs, et les rentiers avaient vu leurs revenus diminuer d'autant.

Les grandes guerres que soutint l'Angleterre dans la seconde moitié du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième siècle (guerre contre la France, guerre de l'Indépendance américaine, nouvelles guerres contre la France pendant la Révolution et le premier Empire, guerre contre les États-Unis) eurent pour résultat naturel de relever le taux de l'intérêt ; la consommation des capitaux augmentait en effet et l'Angleterre, gravement atteinte dans son commerce et dans sa marine, avait subi de grandes pertes. Aussi, à cette époque, l'Échiquier anglais dont les besoins sont énormes, emprunte-t-il à 4 % et plus souvent à 5 %.

En 1822, s'ouvre une nouvelle série presque indéfinie de conversions de la dette publique. En cette année, conversion de 3 milliards 810 millions 5 % en 4 % ; le Trésor réalise une économie annuelle de 30 millions. Il convient de remarquer que les rentiers qui acceptaient la conversion bénéficiaient d'une légère augmentation du capital, équivalente à 5 % du capital primitif. En 1826, conversion du 4 % *ancien* contre du 3 1/2 %, *au pair;* cette conversion porte sur un capital de près de 2 milliards (76.254.649 liv. st.) et l'économie annuelle pour le Trésor est de 9 millions. En 1830, nouvelle conversion du 4 %, émis en 1822 et qui, à cette époque, était devenu rachetable en 3 1/2 %. Cette conversion, faite sur un capital de 3 milliards 800 millions, diminue annuellement les charges du Trésor de 19 millions de francs. L'opération répondait si bien à la situation réelle du crédit, que le capital à rembourser aux rentiers qui n'acceptèrent pas le remboursement ne s'éleva qu'à 66 millions environ. En 1834, conversion de 260 millions de francs 4 % en 3 1/2 % ; l'économie annuelle est de 1.350.000 francs. En 1844, nouvelle conversion portant sur un capital de 6 milliards 200 millions : on échange des titres 3 1/2 % contre des titres *au pair,* rapportant 3 1/4 % pendant dix ans et ensuite 3 % seulement, avec garantie contre toute nouvelle conversion pendant une autre pé-

riode de vingt ans, c'est-à-dire jusqu'au 10 octobre 1874. Or, veut-on savoir le montant du capital remboursé aux rentiers qui refusèrent leur adhésion à cette conversion? il fut de 103.352 liv. sterl., soit 2.600.000 francs, ou moins de *un-demi pour cent* du capital à convertir. Par cette conversion, le Trésor réalisa une économie annuelle de 15.500.000 francs en 1844, et une nouvelle épargne de 15.500.000 francs en 1854.

Enfin, en 1888, l'habile financier qui était à ce moment Chancelier de l'Échiquier, M. Goschen, a converti la dette anglaise 3 % en 2 3/4 % à partir de 1889 avec *conversion forcée* pour 1902 en 2 1/2 % (1). La conversion a porté sur un capital de près de *treize milliards,* et cependant cette opération colossale n'a rencontré aucune difficulté sérieuse. Il serait intéressant, pour montrer l'accélération de la baisse du taux de l'intérêt dans ces dernières années, de comparer cette conversion avec les conditions offertes aux porteurs de Consolidés par M. Childers en 1884; celui-ci offre 102 liv. st. 2 3/4 %, ou 108 liv. st. 2 1/2 %, par 100 liv. st. 3 % : en outre le 2 3/4 % était garanti contre toute conversion jusqu'en 1905. *Quatre ans plus tard,* M. Goschen écarte toute augmentation du capital nominal de la dette; aux porteurs de *Consolidés* et de *Reduced*, qui ont droit à une année de préavis, on offre, s'ils acceptent immédiatement, une bonification dérisoire de 0 fr. 25 % du capital présenté à la conversion; quant aux détenteurs de *New Threes,* aucune bonification ne leur est faite; les uns et les autres doivent, *dans la quinzaine* (2), signifier leur refus; en cas de silence, on tient leur adhésion pour acquise.

Ainsi, par suite des conversions successives opérées sur les Consolidés anglais, une famille qui, en 1789, jouissait d'un revenu de 6.000 livres sterling, n'en a plus, en 1889, que 2.750 et n'en

(1) Le montant total de la dette anglaise 3 % était, au 31 mars 1887, de 585.889.700 livres sterling (près de 15 milliards), dont 166.000.000, connus sous le nom de *New Threes,* provenant de la conversion de 1854.

(2) La brièveté de ce délai est d'autant plus significative que M. Goschen eut soin de faire éclater comme une bombe, un beau matin, son projet de conversion. On peut penser l'émotion des rentiers, habitués à entendre parler depuis cinq ou six ans de la conversion prochaine.

aura plus, en 1902, que 2.500. Les porteurs de Consolidés anglais ont perdu, depuis 1822, une rente *annuelle* de 123 millions de francs et, en 1903, leurs revenus subiront encore une réduction *annuelle* de 30 millions environ.

Nous avons à dessein choisi l'exemple de l'Angleterre pour une triple raison :

1° Le crédit du Gouvernement anglais n'a jamais été, pendant cette période de 175 ans, sérieusement ébranlé ; les Consolidés anglais ont toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui, un placement exceptionnellement sûr, et jamais les détenteurs de ces titres n'ont eu à craindre la banqueroute ni le papier-monnaie. Or, il est évident que cette condition est nécessaire pour qu'on puisse se rendre compte, à un moment donné, du taux véritable de l'intérêt ; lorsque la solvabilité d'un débiteur est douteuse, comment apprécier d'une manière exacte la part qui, dans l'intérêt payé, représente le loyer de la somme prêtée et celle qui représente la prime d'assurance contre les risques ?

2° Les conversions anglaises ont toujours correspondu à l'état réel du crédit au moment où elles se sont faites ; si l'on excepte le rejet du bill de 1737, elles ont toutes été faites *aussitôt* qu'elles étaient devenues possibles, et, d'autre part, elles n'ont jamais eu lieu prématurément ; la facilité extrême avec laquelle elles se sont opérées, leur succès complet, le pourcentage insignifiant des demandes de remboursement le démontrent péremptoirement (1).

3° Elles ont presque toutes été faites au pair ou à un taux très voisin du pair ; le rentier qui acceptait la conversion n'avait donc aucun espoir de compenser la diminution de son revenu par une augmentation de son capital. Pour toutes ces raisons, le taux d'intérêt de la dette publique anglaise représente toujours, à un moment donné, le prix réel et normal du loyer de l'argent à ce moment.

On sait qu'il en a été tout autrement en France ; la banqueroute et le papier-monnaie, les guerres, la double invasion de 1815 et de 1870, les fréquentes révolutions politiques ont trop

(1) Seule, la conversion de 1749 rencontra au début une vive résistance, dont le Ministre de l'Échiquier triompha d'ailleurs sans difficulté sérieuse.

souvent bouleversé le crédit public. Le 5 % émis par la Restauration pour le payement de l'indemnité de guerre, aux taux très bas de 52 francs, de 57 francs et de 67 francs, dépasse 90 francs en octobre 1821; le 5 septembre 1822, il est coté 95 francs; à la fin de février 1824, il atteint le pair; et, le 5 mars de la même année, sa cote monte à 104 fr. 80. En 1871, le 3 % est tombé à 50 fr. 80, pour reprendre ensuite, et surtout à partir de 1873, un essor considérable (1).

Ces oscillations ne peuvent évidemment être attribuées que pour une très petite part à la diminution ou à l'augmentation du taux de l'intérêt : en tous cas cette influence ne peut être déterminée d'une manière précise. En outre, les conversions ont toujours rencontré chez nous des résistances singulières qu'il serait d'ailleurs facile d'expliquer; M. Paul Leroy-Beaulieu a fort bien démontré comment une politique maladroite a pendant vingt-sept années, de 1825 à 1852, refusé de procéder à des conversions qui eussent diminué de près d'un tiers la charge annuelle de la dette publique (2).

Donnons pourtant un tableau résumé des cours du 3 % français : nous verrons plus loin en quoi il est instructif. Émise en 1825 par M. de Villèle, la rente 3 % se tint, dans la première année de son existence, entre 59 fr. 80 et 76 fr. 35; en 1829, elle atteignait 86 fr. 10. En 1851, nous la trouvons à 67 francs; en 1852, à 86 francs; après avoir coté 82 fr. 15 en 1853, elle oscille entre 67 et 71 francs sous le second Empire. Le 31 décembre 1869, à un moment où le crédit public jouissait d'une confiance absolue, elle cotait 70 fr. 05. Chacun sait comment, à partir de 1873, elle a repris une marche ascendante qui l'a menée au pair en 1892. Si l'on compare les deux cours de 1869 et de 1892, on constate qu'en France le taux de l'intérêt (pour dette publique au moins) *a diminué de* 25 % *environ en vingt-deux ans et demi*. De récents événements ont même montré que ce cours de 100 francs répondait bien aux conditions actuelles du crédit,

(1) A. Courtois, *Tableau des cours des principales valeurs, de* 1797 *à nos jours*.

(2) Leroy-Beaulieu, la *Science des Finances*, t. II, p. 487 et s. En 1845, le 5 % atteignit 122 fr. 50, le 4 1/2 %, 116 fr. 25, et le 4 %, 110 fr. 50.

car un mois a suffi pour faire regagner à la Rente l'avance que des réalisations précipitées lui avaient un instant fait perdre.

« En 1876 nos grandes obligations de chemins de fer se tenaient entre 300 et 330 francs, contre 430 et 445 francs en 1890; l'action de la Banque de France flottait entre 3.470 et 3.875 francs contre 4.200 à 4.300 en 1890. Dans la première de ces années, le Crédit Foncier faisait 590 à 730 et, dans la seconde, 1.300 à 1.400; le Crédit Lyonnais, 540 à 620, contre 750 à 800; les actions du chemin de fer du Nord, 1.170 à 1.300, en 1870, contre 1.800 à 1.870 en 1890; celles de Lyon, 955 à 1.040, contre 1.400 à 1.450; et les dividendes de la généralité de ces entreprises n'ont pas augmenté, beaucoup même ont faibli, depuis dix, douze ou quinze ans; c'est le taux de capitalisation seul qui s'est modifié » (1).

Les réductions multipliées de l'intérêt servi par la Caisse des Dépôts et Consignations ont amené fatalement une diminution de l'intérêt payé par les Caisses d'épargne à leurs déposants et, depuis le 1er janvier 1893, la Caisse d'épargne postale ne sert plus qu'un intérêt de 2 fr. 75 % (2). On discute dans le Parlement français sur l'opportunité qu'il y aurait à ramener le taux légal de l'intérêt de 5 % à 4 % en matière civile; une proposition analogue a été faite au Parlement belge.

Le Crédit Foncier a réduit notablement le taux d'intérêt de ses prêts; et, entre particuliers, les prêts hypothécaires les plus importants se font aujourd'hui à 4 %. Enfin, le Crédit Foncier vient de réaliser une conversion sur le taux de 3 % et on annonce que la Ville de Paris, qui doit émettre un emprunt de 200 millions, songe à le faire en 2 1/2 %.

Est-il nécessaire d'ajouter que cette baisse du taux de l'intérêt n'est point spéciale à la France et à l'Angleterre; partout les États et les Villes dont le crédit est bien établi empruntent à

(1) L'*Économiste français* du 23 janvier 1892. — En Angleterre, les obligations du *Metropolitan Board of works* ont passé de 102, en mars 1879, à 112 en 1888; celles 4 % du *Great Western Railway* passent, dans le même temps, de 105 à 129; celles à 4 % du *London and North Western Railway* passent de 107 à 130; celles du *Middland*, de 105 à 129.

(2) Depuis le mois de novembre 1888, les Caisses d'épargne anglaises ne servent qu'un intérêt de 2 1/2 %.

3 1/4, 3 1/2 % et même au-dessous. Écoutez plutôt ces quelques paroles de M. Goschen voulant démontrer la légitimité de la conversion du 3 % anglais; elles sont éloquentes dans leur simplicité : « En 1867, un détenteur de fonds aux États-Unis (1) faisait 8 fr. 62 de son capital; en 1887, il recevait 3 fr. 07. En Hollande, en 1867, il recevait 4 fr. 35 de son argent; en 1887, 3 fr. 4. Un porteur suédois recevait, il y a vingt ans, 5 fr. 15; il reçoit maintenant 3 fr. 85. Sur les fonds indiens, la baisse en vingt ans est de 0 fr. 85 du cent; les fonds canadiens rendaient jadis 5 fr. 87 %; l'année dernière, ils rendaient 3 fr. 72; les fonds australiens de la Nouvelle-Galles du Sud rendaient autrefois 5 1/2 %; ils ne rendent plus que 3 fr. 64. »

Avant de clore ce bilan de la diminution des revenus mobiliers, nous devons faire une remarque *très importante*. Pour certains pays, et notamment pour la France et l'Angleterre, cette baisse du taux de l'intérêt, quelque considérable qu'elle soit, est loin de représenter la baisse qui se fût effectivement produite, si une exportation énorme de capitaux ne l'avait partiellement atténuée. Il ne faut pas oublier que ces deux nations, et tout spécialement la seconde, ont fait à l'étranger des placements considérables, soit en emprunts d'État, soit en actions ou obligations de chemins de fer ou d'entreprises industrielles ou financières, soit en alimentant les grands travaux de défrichement et de colonisation des pays neufs (Canada, République Argentine, Algérie, Tunisie, Sud de l'Afrique, Indes anglaises, Colonies australasiennes). Sans cette exportation, ces deux grandes nations eussent assisté à une baisse *beaucoup* plus accentuée. D'autre part, cette remarque entraîne nécessairement une observation inverse pour les pays chez lesquels a eu lieu cette importation de capitaux: s'il avaient été réduits à leurs seules ressources financières, le taux de l'intérêt n'eût pas baissé dans certains pays; chez d'autres même, il eut certainement monté (2). Nous aurons à préciser

(1) Il va sans dire que M. Goschen mentionne d'ailleurs la situation spéciale du Trésor public américain, à ce moment, à la suite de la terrible guerre civile. Le 1er mars 1888, le 4 % américain est coté 131; le 26 décembre 1889, il fait 134.

(2) Il est intéressant de remarquer que ces deux observations inverses s'appliquent

plus loin cette dernière partie de notre observation; mais il importait que le lecteur en appréciât dès maintenant toute la valeur.

De toutes ces constatations, nous nous contenterons, pour l'instant, de tirer trois grandes conclusions :

1° Si la baisse du taux de l'intérêt, considérée d'une manière générale, s'est développée et accentuée partout depuis un siècle, et, en Angleterre, notamment depuis deux cents ans, elle a cependant subi des temps d'arrêt ou même de recul. La cause prinpale, sinon exclusive (1), de cette réaction doit être attribuée aux guerres qui ont trop souvent désolé l'Europe et l'Amérique. Nous n'insistons pas sur ce fait qui n'a pas besoin d'être démontré. Contentons-nous de rappeler que les périodes de réaction correspondent précisément aux temps de guerre (nous l'avons indiqué, en passant, pour l'Angleterre), et, d'autre part, la baisse du taux de l'intérêt s'est particulièrement accentuée dans ces vingt dernières années de paix, qui n'ont été troublées que par la guerre de l'extrême Orient, absolument sans importance au point de vue qui nous occupe. On comprend aisément comment les guerres, en suspendant le travail qui crée les capitaux, en augmentant les dépenses et les emprunts publics dans des proportions énormes, enfin en détruisant, soit matériellement, soit moralement par la banqueroute et la faillite, les capitaux incorporés dans des entreprises commerciales industrielles ou financières, amènent nécessairement un relèvement du taux de l'intérêt.

2° La baisse du taux de l'intérêt, par la masse énorme de capitaux auxquels elle s'applique et par la persistance de son développement, doit avoir des causes *profondes* et singulièrement *puissantes*. Dans les grandes villes commerçantes de l'Italie, l'argent fut très bon marché pendant toute la durée du quinzième et du seizième siècle; en Angleterre, la baisse se développe *progressivement* depuis deux siècles, malgré les guerres et les place-

cumulativement aux États-Unis; l'Est serait à ranger parmi les pays exportateurs de capitaux, l'Ouest parmi les pays importateurs.

(1) Nous verrons plus loin qu'il en existe une seconde.

ments à l'étranger; il est donc impossible d'expliquer cette dépression par des secousses accidentelles, sortes de crises perturbatrices qui amèneraient tout d'un coup une baisse du taux de l'intérêt et, en se reproduisant à des intervalles plus ou moins éloignés, entraîneraient, au bout d'un siècle, une diminution importante; car, loin de procéder par à-coups et par sauts, la baisse du taux de l'intérêt avance progressivement, peu à peu; son pas, plus ou moins accéléré, est toujours sûr et sa marche toujours calme. J'ai ajouté que la cause de cette baisse doit être singulièrement *puissante*. Supposez, en effet, que vous vous proposiez d'élever d'un mètre le niveau du lac de Genève, n'est-il pas vrai qu'il vous faudrait un volume d'eau beaucoup plus considérable que pour élever d'un mètre le niveau d'un lac du Bois de Boulogne? Or, songez à la masse énorme de capitaux employés ou existant dans les pays civilisés. La richesse de l'Angleterre seule est évaluée à 225 milliards et celle de la France à 180 environ (1) : jugez par là du montant total de l'ensemble! De quelle puissance ne faut-il pas que soit la cause qui agit sur de pareilles masses de capitaux?

3° Enfin, la cause qui amène la dépression du taux de l'intérêt doit être spéciale à certains pays et à certaines époques, car cette dépression est loin de se manifester *également* dans tous les pays; et même, dans un même pays, elle peut disparaître : l'exemple des villes italiennes et de la Hollande le prouve surabondamment.

II.

Ces points de repère et de contrôle posés, nous pouvons maintenant chercher la cause de la baisse du taux de l'intérêt dont nous venons de voir les développements et l'étendue. Ce problème a vivement préoccupé les économistes dans ces derniers temps; et, à vrai dire, il est rare qu'on ait à leur reprocher aucune erreur dans la solution qu'ils en ont donnée; la plupart, pour ne pas dire la presque universalité, se sont abstenus de le résoudre, en

(1) Giffen, *The Growth of capital*. Nous ne donnons ces chiffres que *verbi gratia*, n'ayant d'ailleurs qu'une confiance très médiocre dans leur exactitude.

se bornant à en reconnaître « l'obscurité extrême ». Beaucoup se sont contentés « d'aperçus ingénieux » sur l'abondance des capitaux et l'accroissement de l'épargne populaire (1). M. Leroy-Beaulieu est le seul économiste, à notre connaissance du moins, qui ait abordé sans détour cette difficile question et lui ait donné une solution. Il a bien vu que l'abondance des capitaux n'explique en aucune façon, à elle seule, la baisse du taux de l'intérêt. Sans doute les capitaux abondent, mais pourquoi abondent-ils ici plutôt que là, à telle époque plutôt qu'à telle autre? et cette abondance expliquée, pourquoi l'emploi, pourquoi la consommation des capitaux ne croît-elle pas en proportion, maintenant ainsi au même niveau le taux de l'intérêt? là surtout est la question à laquelle il faudrait répondre.

S'il n'y a jamais eu autant de capitaux accumulés que de nos jours, jamais non plus on n'a vu une multitude si grande d'entreprises industrielles, commerciales et financières. L'intérêt d'une somme d'argent représente le loyer de cette somme, sorte de rente annuelle que l'emprunteur paie au prêteur pour avoir le droit de se servir de son capital. D'où vient que le loyer des capitaux a baissé? Encore une fois, l'abondance de ces derniers ne peut seule rendre compte de ce phénomène. Il y a à Paris plus de maisons qu'en aucune autre ville de France, et plus aussi qu'il y a trente ans; et cependant les loyers sont plus chers qu'il y a trente ans et plus élevés qu'en aucune ville de France. Évidemment, la baisse du taux de l'intérêt ne peut venir que de ce fait, que la production des capitaux soit en excès sur leur emploi ou leur consommation; que l'offre soit en excès sur la demande, pour me servir d'une expression favorite des économistes. Or, pourquoi cet excès de l'offre des capitaux sur la demande se produit-il à certaines époques, dans certains pays?

(1) Voici le bilan des Caisses d'Épargne au 31 décembre 1892.

Caisse d'Épargne postale : livrets	1.974.603;	augment. sur l'année précéd.	13,89 %
Solde dû aux déposants...	599.384.887;	—	18,36 —
Caisses d'épargne privées : livrets	6.113.282;	—	2,76 —
Solde dû aux déposants...	3.218.926.940;	—	5,44 —

En réunissant, on arrive à 8.087.885, pour le nombre des livrets et à 3.818.311.827 pour le solde total. (*Bull. de Statistique et de législation comparée,* janv. 1893, p. 42.)

M. Leroy-Beaulieu a proposé l'explication que voici : « Si l'on rémunère les capitaux, c'est qu'ils sont productifs; or, les capitaux ne sont pas également productifs dans tous les états de société, à tous les stades des sociétés; les emplois productifs à un moment donné se font de plus en plus rares; la nature, après avoir subi certaines transformations, se montre de plus en plus rebelle à en supporter d'autres; au delà d'une certaine limite, le surcroît de travail et le surcroît de capitaux deviennent moins féconds ». Et l'auteur cite, comme exemple, la construction du troisième réseau des chemins de fer français qui a été moins productive que celle du deuxième réseau, laquelle avait elle-même donné un rendement bien inférieur au premier. Même gradation décroissante pour les installations d'éclairage, d'eaux, de transports en commun, la construction des ports et des magasins généraux; ces perfectionnements ont été d'abord introduits dans les grandes villes, ensuite dans celles de moindre importance, puis enfin dans les petites, où elles ont donné un rendement de moins en moins élevé. D'ailleurs, « à certaines périodes de l'histoire, par suite de certaines découvertes exceptionnelles et d'une application générale, l'accroissement de la productivité des nouveaux capitaux vient arrêter la chute du taux de l'intérêt » (1).

Lorsqu'on soumet cette explication du savant économiste, à la critique de la Science sociale, on y relève bientôt plusieurs défauts graves.

Tout d'abord, elle viole un des principes fondamentaux communs à toutes les sciences d'observation, à savoir : que le sujet observé doit être conforme au type général, ordinaire, que l'on veut étudier, et il faut écarter avec soin tout sujet dont le développement et la formation ont été soumis à des influences spéciales qui en ont altéré la pureté. Or, cet écueil n'a pas été évité. Comment ! on veut expliquer un fait social, tel que la

(1) *Journal des Économistes*, juin 1892; *Répartition des richesses*, p. 246 et suiv. Quoiqu'il ne soit pas dans les usages des écrivains de cette Revue d'exposer, pour les réfuter, les opinions des Économistes, nous avons cru devoir apporter une exception à cette louable habitude; l'occasion nous a paru favorable, pour montrer la supériorité de la méthode d'observation suivie dans les travaux de cette Revue.

baisse du taux de l'intérêt, sur lequel les pouvoirs publics n'ont aucune influence, que l'État ne peut ni arrêter ni accélérer, et on choisit comme base de son observation des industries où précisément l'action de l'État et des pouvoirs publics se fait sentir à chaque instant, pour leur installation, leur fonctionnement, et leur *rendement même!* Car, qu'on le remarque, les exemples cités par M. Leroy-Beaulieu (j'ai tenu à les citer tous) ne sont pas seulement les témoins de la vérité de l'explication, ils en sont les supports nécessaires. Or, je le demande, est-il permis, pour expliquer un fait dont le développement échappe absolument à l'action des pouvoirs publics, de choisir des entreprises de service public dont la rémunération est fixée très souvent par les pouvoirs publics, sous forme de subventions de premier établissement, approbation des tarifs, garantie d'intérêts, refus d'autorisation aux entreprises concurrentes, etc., etc.? Nous ne voulons pas insister, mais, en vérité, on ne pouvait avoir la main plus malheureuse.

L'explication de M. Leroy-Beaulieu suppose gratuitement que les nouvelles entreprises sont moins rémunératrices que les anciennes; or cette affirmation est tout à fait contredite par les faits. Croit-on, par exemple, que lorsque M. Bessemer découvrit son nouveau procédé de fabrication de l'acier, que le métier *self acting* fut inventé pour les filateurs de coton et que de nouveaux appareils furent employés pour la fabrication du sucre par l'exosmose, croit-on, dis-je, que ces entreprises nouvelles aient été moins productives que les anciennes? Comment expliquer alors qu'elles aient supplanté les anciens procédés de fabrication, et que les industriels aient été obligés de renouveler à grands frais leur matériel, sous peine d'être ruinés par la concurrence de leurs rivaux?

Enfin, nous ajouterons que, loin de contribuer à la baisse du taux de l'intérêt, les entreprises industrielles dont le profit est inférieur au taux normal des capitaux, tendraient évidemment à amener une hausse de ce taux. Supposez que, dans un pays où, à un moment donné, l'argent rapporte 4 %, on emploie une somme importante de capitaux à des entreprises qui ne

rapporteraient que 2 %, n'est-il pas vrai que, l'année suivante, le taux de l'intérêt remonterait à 5 % ou plus, si la cause (*véritable*) qui amène la baisse n'était pas assez puissante pour contrebalancer cette influence. En effet, ces entreprises auraient drainé une certaine quantité de capitaux, et elles-mêmes ne pouvant en reconstituer d'autres, ou, ne les reconstituant que très lentement, il se produirait infailliblement une raréfaction sur le marché des capitaux. En poussant à l'extrême l'explication de M. Leroy-Beaulieu, on devrait dire que la guerre, qui ne fait rien rapporter aux capitaux qu'elle consomme, fait tomber à zéro le taux de l'intérêt. Or, l'éminent économiste est le premier à enseigner le contraire (1).

Nous aurions d'autres objections à formuler, mais nous pensons que celles-là suffisent, et il nous tarde d'arriver à l'exposition de la véritable cause de la baisse du taux de l'intérêt.

Si l'on examine attentivement l'inventaire que nous avons dressé, au début de notre étude, des variations du taux de l'intérêt suivant les époques et les pays, une conclusion très nette s'en dégage : *c'est au milieu des sociétés et des villes commerçantes que l'on trouve le taux le plus bas d'intérêt et, dans un pays donné, quel que soit le taux de l'intérêt à un moment donné, ce sont toujours les commerçants qui bénéficient de l'intérêt le moins élevé.*

Nous croyons inutile de démontrer que les grandes villes italiennes du quinzième et du seizième étaient de grandes cités commerçantes : la renommée commerciale de Venise, de Pise, de Florence, de Gênes est fameuse et l'histoire nous a conservé le souvenir de ces « grandes familles de princes-marchands de Gênes et de Venise dont les hautes cultures intellectuelles et les grandes richesses formaient l'héritage traditionnel et qui

(1) Au fond, le système de M. Leroy-Beaulieu se ramène à ceci : Un rentier qui touche 5 0/0 de ses capitaux, reçoit un jour la visite d'un emprunteur qui lui tient ce langage : « J'ai besoin de 100.000 francs pour entreprendre telle industrie; seulement, comme je prévois que cette industrie ne donnera que des bénéfices restreints, je dois vous dire que je ne vous paierai que 4 0/0 ». Il me semble que l'affaire en resterait là. Turgot avait été plus clairvoyant et n'avait pas ainsi pris l'effet pour la cause.

joignaient, dans une certaine mesure, les goûts d'une aristocratie à la perspicacité et à la verve des hommes d'affaires (1) ». Ce qui est plus curieux, c'est que « le bon marché de l'argent et le développement des grandes banques italiennes ne profitaient qu'aux riches marchands des grandes villes de commerce. Les seigneurs, la noblesse rurale, le peuple des campagnes étaient livrés, en Italie, comme dans toute l'Europe, à l'usure la plus cruelle. A Florence, les prêteurs chrétiens sur gage prêtaient, vers 1420, à 25 % en vertu d'un statut particulier; en 1430, la Seigneurie appela des Juifs qui se contentèrent de 20 % et même de 15 %, à partir de 1469, lorsqu'on les eut dégrevés d'une taxe » (2). On sait comment, pour remédier à ce mal, on fut amené à créer les « Monts-de-Piété » qui, au seizième siècle, prêtèrent à 5 et même à 4 %. Mais il y avait déjà longtemps que les commerçants italiens jouissaient des avantages du taux peu élevé des intérêts, et ce n'est que grâce aux capitaux amassés par eux qu'il fut possible d'en communiquer plus tard le bénéfice à d'autres. Cette dernière affirmation est tellement vraie qu'à Naples et dans le sud de l'Italie, où le commerce était loin d'avoir pris le même développement que dans le nord, les Monts-de-Piété n'apparurent que plus tard (3). On voit que les questions de crédit agricole ne sont pas spéciales à notre temps.

Au temps de Philippe-le-Bel, nous retrouvons le même avantage au profit des commerçants; ce prince fixe l'intérêt à 15 % pour les opérations *traitées en foire*, et à 20 % pour les autres. L'exemple de la Hollande est singulièrement instructif. Dans ce pays où l'intérêt tombe à 2 % et où, au dire d'un auteur, « les créanciers avaient les larmes aux yeux » lorsque leurs débiteurs venaient les rembourser, *il y n'a pas du tout d'agriculture*.

« Le sol y est réduit à 100,000 acres de plaines labourables

(1) Walter Bagehot, *Lombard street* (Londres, 1873).

(2) *Le Crédit et les banques populaire en Italie du quinzième au dix-septième siècle*, par Claudio Jannet, p. 10.

(3) M. Claudio Jannet, qui constate ce fait, ne nous paraît pas, dans l'explication qu'il en donne, avoir tenu un compte suffisant de la cause que nous indiquons au texte.

qui, ensemencées en blé, n'auraient pu donner que deux livres de pain à chaque habitant. » Au contraire, le *commerce* y atteint un développement bien supérieur à celui d'aucune autre nation de l'époque. La marine hollandaise surpasse toutes les autres et Louis XIV lui reconnaît des franchises spéciales, faute de pouvoir faire autrement. Descartes disait de ce pays qu'il ne s'y rencontrait presque personne qui n'exerçât quelque commerce, « *ubi nemo non exercet mercaturam*. La Hollande « était devenue la Phénicie des temps modernes ». « Les habitants, écrit un publiciste contemporain, pompaient comme l'abeille le suc de tous les pays ; on a dit que la Norvège était leur forêt, les rives du Rhin, de la Garonne, de la Dordogne, leurs vignobles; l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande, leurs parcs à moutons ; la Prusse et la Pologne, leurs greniers ; l'Inde et l'Arabie, leurs jardins (1). »

En langage moderne, mais beaucoup moins gracieux, nous dirons que la Hollande, et surtout Amsterdam, étaient le grand entrepôt de l'Europe, sorte de grand réservoir de concentration et de distribution des marchandises; et le commerce des grains, par exemple, y était si important qu'on avait coutume de dire qu'une disette, en un point quelconque de l'Europe, enrichissait la Hollande pour sept années.

Chacun sait comment l'Angleterre, — la nation qui par l'exportation considérable de ses capitaux a certainement le plus contribué à la baisse du taux de l'intérêt et où le loyer de l'argent est toujours un peu meilleur marché qu'ailleurs, — est aussi la nation la plus commerçante de la Terre; et la France, qui dans cette baisse universelle a joué également un rôle prépondérant, se trouve être aussi un des peuples dont le commerce est le plus développé. En outre, ce sont aujourd'hui les commerçants qui, en France, paient l'argent le moins cher, et l'on se préoccupe vivement, dans le Parlement et dans la Presse, de faire participer aux mêmes avantages les classes agricoles (2). Nous

(1) Wicquefort, cité par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, dans *Vingt années de République parlementaire au dix-septième siècle.*

(2) Voir le *Crédit agricole*, de M. Paul de Rousiers, la *Science sociale* de février 1893.

avions donc raison d'affirmer que les taux les plus bas de l'intérêt se sont toujours rencontrés dans le passé, ou se rencontrent à l'époque actuelle, dans les Sociétés où le commerce est le plus développé.

Pourquoi le commerce amène-t-il ainsi une dépression du taux de l'intérêt? Tout d'abord le commerce amène le développement de sociétés riches et opulentes; pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer le souvenir des Assyriens, des Phéniciens, de Venise et de Florence, de la Ligue Hanséatique et de la Hollande, des grandes villes de commerce de notre époque, Marseille, Bordeaux, le Havre, Anvers, Amsterdam, Hambourg, Londres, Liverpool, Gênes, New-York, la Nouvelle-Orléans, Buénos-Ayres, Bombay, Hong-Kong, etc., etc. Mais nous avons dit que l'abondance des capitaux ne peut, à elle seule, expliquer la baisse de l'intérêt. Or, il se trouve que les sociétés commerçantes sont, de toutes les sociétés, celles qui emploient *le moins* de capitaux, qui en ont *le moins* besoin; un commerçant ne trouve pas, dans son mode de travail, dans le seul exercice de sa profession, de quoi employer et placer les capitaux que les bénéfices commerciaux accumulent entre ses mains. Il nous faut insister sur ce point si important et qu'aucun de ceux qui ont recherché les causes de la baisse du taux de l'intérêt n'a signalé.

On sait qu'on entend par capitaux non pas seulement l'or et l'argent monnayé, ou les billets de banque qui en tiennent lieu, mais aussi tout ce qui a une valeur marchande, comme les propriétés foncières, bâties ou non bâties (1), les marchandises de toute sorte, les instruments de travail, l'outillage industriel, etc., etc. Il est évident qu'un industriel, par exemple, qui emploie 100.000 francs à acheter des machines, des matières premières, ou d'autres produits nécessaires à son industrie, n'augmente ni ne diminue son capital par ce seul fait : il en modifie seulement la composition.

Ceci posé, il est facile de comprendre comment les commer-

(1) L'économie politique, il est vrai, discute s'il faut comprendre la terre parmi les capitaux.

çants ne font, par leur travail, aucune consommation, aucun emploi définitif de capitaux, ni sous la forme d'argent qu'ils reçoivent ou paient, ni sous la forme des marchandises qu'ils achètent ou revendent. Ils n'achètent que pour revendre et ils revendent *tout* ce qu'ils ont acheté ; ils ne vendent que pour pouvoir acheter de nouveau, et ainsi toutes ces opérations de vente et d'achat se poussent l'une l'autre en leur laissant à chaque fois un bénéfice plus ou moins considérable. Quelle que soit la masse énorme de capitaux qu'un commerçant mette en mouvement, jamais il ne consomme aucune parcelle des marchandises qui lui passent par les mains, pas plus que les immense réservoirs qui assurent la distribution de l'eau dans les grandes villes ne consomment, ni ne retiennent, pour eux-mêmes une seule goutte d'eau. Bien plus, loin de consommer aucun des capitaux qu'il manie, le commerçant ne les soustrait même pas un instant à la circulation (1). Ceci est évident pour les marchandises qu'il achète et revend ; en les achetant, il n'a pas pour but de se les approprier pour un temps plus ou moins long ; il ne les a achetées que parce que c'est le seul moyen de pouvoir les vendre, mais la vente est son seul but. A peine a-t-il acheté qu'il cherche à vendre, et plutôt il pourra le faire, mieux cela vaudra pour lui. Le grand nombre des opérations de vente et d'achat est pour lui une condition de succès, et c'est une vérité incontestée aux yeux des commerçants, qu'une marchandise qui « dort en magasin » est nécessairement un mauvais article. A aucun moment, les marchandises d'un commerçant, ne sont soustraites à la circulation, *elles sont en permanence sur le marché*. Allez trouver n'importe quel commerçant, il vous dira toujours qu'il est tout prêt à vous vendre sur l'heure tout ce qu'il a en magasin ; ses mar-

(1) Nous appelons toute l'attention du lecteur sur ce second point ; car, en un certains sens, soustraire un produit à la circulation équivaut à le consommer. Supposez qu'un agriculteur, au lieu de chercher à vendre son blé, l'entasse dans ses greniers pour cinq ans : n'est-il pas vrai que, pour la fixation du prix du blé sur le marché, il n'y a pas à tenir compte *actuellement* de ce blé ? Le fameux syndicat des cuivres et les accapareurs en général ne se sont jamais appuyés que sur ce principe évident. Seulement, comme ici nous raisonnons sur un sujet plus délicat et plus subtil, cette vérité est d'une évidence un peu moins apparente.

chandises ne sont *siennes* que pour qu'elles puissent être *vôtres*, si vous le désirez; aussi a-t-il toujours grand soin de proportionner ses achats à ses ventes ; si, par malheur, il faillit à cette obligation, il ne tarde pas à l'expier et parfois chèrement.

S'il est vrai que le commerçant n'immobilise à aucun moment les marchandises qu'il a achetées, cela est encore plus évident pour les capitaux en numéraire qui représentent le prix de ces marchandises, car si l'on n'a pas encore trouvé le moyen de faire le commerce sans marchandises, on a, dès longtemps (1), supprimé l'usage des monnaies métalliques et des métaux précieux dans les transactions commerciales. Toujours le papier de commerce a été, sous une forme ou sous une autre, la monnaie usitée entre commerçants. « Pratiquée sous une forme grossière par les Assyriens et les Grecs, la lettre de change, au moyen âge, apparaît sur tous les points du monde à la fois, à mesure que le commerce se développe (2). » Dès le onzième siècle, les marchands arabes tiraient des chèques sur les banquiers de Bassora chez qui ils avaient une provision (3) ; et l'Angleterre, en réinventant le chèque, au dix-huitième siècle, n'a fait que reproduire une pratique commerciale de Venise. Dès le commencement du quatorzième siècle, les banques de paiement pratiquent les opérations de compensation, à Barcelone, Venise, Gênes et Milan, et, plus tard, au seizième siècle, celles-ci étaient merveilleusement organisées aux foires de Besançon et de Lyon. C'était à propos de la Chambre de compensation érigée à Lyon sous le nom des « Quatre paiements » correspondant aux foires, que Savary et Boisguillebert disaient que « les négociants y payaient en quelques heures des millions de livres sans débourser un sol » (4). Les effets de commerce et

(1) Il est vraisemblable que cet usage est aussi ancien que le commerce.

(2) Claudio Jannet, ouvrage cité.

(3) Voir le *Sefer Named* ou *Relations d'un voyage en Palestine,* analysé dans le *Journal des Savants* de 1882, p. 641.

(4) *Le Crédit populaire et les banques en Italie du XVe au XVIIIe siècle.* Cf. Endemann, *Studien in den Romanisch Kanonischen Lehre*, t. I, p. 158-159. Il est singulier de voir quelles idées erronées sont généralement admises dans le public sur les banques et le crédit qu'elles dispensent aux commerçants. Des banques sont essentiellement un rouage commercial ; leur apparition et leur développement dans tous les grands centres commerciaux le démontrent suffisamment (grandes banques ita-

les opérations de compensation ont naturellement suivi les progrès du commerce moderne. En 1880, on estimait à 15 milliards la valeur des effets de commerce *constamment* en circulation en Angleterre, et à 10 milliards en France. En 1890, le Bankers' Clearing House (Chambre de Compensation des Banquiers) de Londres a liquidé pour 7.801.048.000 livres sterling, soit près de deux cents milliards de francs, et le Clearing House de Manchester pour 162.019.632 livres st. (1). Dans la même année, aux États-Unis, les Clearing Houses qui existent dans les 37 principales villes de l'Union ont compensé pour 59.585.636.548 dollars (soit environ 300 milliards de francs). Ajoutez à cela les virements faits par les 3.567 banques nationales, soit entre

liennes au quinzième et au seizième siècle : nombreuses « banks von leening » en Hollande au dix-septième siècle, banques de Stockholm, des villes de commerce allemandes, de Londres, de Barcelone, etc.). Dans toute opération commerciale, il y a nécessairement deux objets, les marchandises et le prix ; on appelle commerçants ceux qui achètent ou vendent les marchandises, les banquiers sont chargés d'exécuter, *en les simplifiant*, les opérations de paiement et d'encaissement. Quant au crédit commercial, comment ne voit-on pas que l'escompte n'est qu'une avance de courte durée (3 mois au plus) à des individus dont l'actif consiste en marchandises qui ont été achetées, non pas pour être consommées, mais pour être *revendues le plus tôt possible?* Il est si vrai que l'escompte n'est possible que lorsqu'il y a achat pour revendre, qu'il existe toute une catégorie de commerçants qui, pour certaines de leurs opérations, ne profitent pas de l'escompte des banques ; ce sont les industriels, en tant qu'ils achètent les machines et l'outillage nécessaires à leur industrie. Jamais aucune entreprise industrielle n'a pu se fonder à l'aide des capitaux avancés par une banque. Au contraire, dès que l'industrie est en marche, l'industriel qui achète des matières premières, pour les revendre après les avoir transformés, profite largement de l'escompte des banques. D'autre part, les emboucheurs de la Nièvre, *qui ne sont pas des commerçants*, voient leur papier escompté, sans difficulté, par la succursale de la Banque de France, à Nevers : c'est qu'en réalité leur opération est analogue à une opération commerciale. Cette double preuve, par les contraires, montre avec évidence que ce n'est pas en vertu d'un privilège mystérieux que les commerçants font escompter leurs effets par les banques, mais uniquement parce que les opérations commerciales sont les seules qui permettent ce genre de crédit. Voilà ce qu'il ne faudrait pas oublier lorsqu'on parle de crédit agricole.

Cette note se trouvait en entier sur notre manuscrit, lorsque la Revue du 15 février a publié l'article de M. de Rousiers. Nos études nous ayant menés tous deux, et par des voies bien différentes, vers le même sujet, nous sommes nécessairement arrivés à des conclusions rigoureusement identiques. Il n'y a que dans les sciences que de telles rencontres se produisent.

(1) Voir le tableau des opérations de compensation du Bankers' Clearing House de Londres, pour ces dernières années, dans *Bulletin de Statistique et de législation comparée*, janvier 1893.

leurs clients soit entre elles, et vous aurez une idée de l'importance énorme des affaires traitées par les commerçants sans qu'une seule pièce de monnaie ait été maniée par eux (1).

Nous sommes ainsi arrivés au terme de notre démonstration. Il nous est maintenant aisé de comprendre et d'expliquer ce grand phénomène de la baisse du taux de l'intérêt. Le commerçant est un homme dont le travail ne consomme pas de capitaux; en effet, toutes les marchandises qu'il achète, il les revend, et quant à l'argent avec lequel il les paie, il a été depuis longtemps remplacé par du papier, en sorte qu'aucune provision importante de numéraire n'est requise par les besoins de son commerce. Par définition même, en quelque sorte, c'est un homme dont l'actif est toujours offert sur le marché des capitaux. Comme, d'autre part, le commerce amène le développement de sociétés riches, et une grande accumulation de capitaux, ceux-ci vont nécessairement chercher un débouché en dehors du commerce, qui ne peut en aucune façon leur en procurer un. Trop souvent, hélas! la guerre a été l'exutoire naturel de ce trop-plein, et aujourd'hui encore la paix armée, dont l'Europe continentale apprécie les charmes, fait une ample consommation de capitaux. Si nous laissons de côté ce débouché anormal et peu désirable, il n'y a, pour les capitaux produits par le commerce, que deux débouchés possibles, l'agriculture et l'industrie.

L'agriculture d'abord; mais elle est la plus grande consommatrice de capitaux qui se puisse rencontrer. Les défrichements, les amendements, les travaux d'amélioration, de construction, de desséchement, d'irrigation, etc., etc., peuvent absorber une somme indéfinie de capitaux qui trouveront leur remunération dans l'augmentation des produits de la terre ainsi améliorée. Ce pouvoir d'absorption des capitaux par la terre est si grand et si illimité que, dans les pays les plus anciennement cultivés, comme la France par exemple, l'agriculture, toute délaissée qu'elle soit,

(1) Le premier juillet 1890, aux États-Unis, les 2.364 banques nationales qui avaient répondu à la circulaire du « Comptroller general » avaient encaissé 421.824,726 dollars, dont 5.079.252 en espèces métalliques (soit 1,21 0/0) seulement. (*The Bankers Magazine* de New-York, janv. et fév. 1891).

demande des capitaux. A l'heure actuelle, dans notre *vieille* France il y a une question du crédit agricole.

Et cependant que de capitaux ont été certainement incorporés au sol depuis le défrichement (1)!

Que, par suite de circonstances diverses, il soit impossible de mettre à la disposition de l'agriculture les capitaux dont elle a besoin, le taux de l'intérêt s'élève; il monte d'autant plus haut que le développement commercial est moindre ou presque nul par rapport aux progrès de la culture. Nous avons vu, au début, que le taux de l'intérêt était, au moyen âge, extrêmement élevé, 20 % en moyenne (2)! Or voici ce que je lis sur le développement de l'agriculture à cette époque : « Nous savons, par les chartes, d'une façon certaine, que l'agriculture prit du temps de saint Louis un vif essor et que les défrichements de forêts et de terres « vaines et vagues » et inexploitées jusqu'alors s'exécutèrent avec une ardeur excessive... Dans la période qui suivit l'accensement (1300), il ne resta plus d'autres agglomérations de terrains que celles qui étaient l'objet d'une propriété collective, grandes forêts, vastes pâtures, sur lesquelles s'exerçaient d'ailleurs les empiétements, avides et continus des riverains (3) ».

A partir du milieu du seizième siècle et du dix-septième, les progrès agricoles sont infiniment moins rapides; « le commerce général du pays prend un certain essor »; aussi le taux de l'intérêt baisse et, en Bourgogne, les assemblées provinciales et les bonnes villes qui n'ont jamais manqué à leur parole empruntent à 4 % (4).

(1) L'article de M. Paul de Rousiers sur le *Crédit agricole* nous amène naturellement à supprimer une note où nous parlions précisément des caisses Raiffeisen, qui tirent leurs capitaux des centres industriels ou commerciaux. Dans cet article, je relève cette phrase (p. 70) : « Le grand propriétaire anglais est en général aussi un capitaliste; en tous cas, sa situation même de grand propriétaire lui permet de trouver sans peine le crédit dont il peut avoir besoin ».

(2) Louis le Hutin autorise un prêt fait à 260 *pour* 100, un sou pour livre par semaine, mais pas davantage, « car », disait-il dans son Ordonnance, « Notre volonté n'est mie qu'ils puissent prêter à usure ». En 1388, une serve de Troyes paie 47 % par an pendant les quatre mois que dure sa dette de 25 sous. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1892 : *La fortune mobilière dans l'histoire*, par M. vicomte d'Avenel.)

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1893, *La propriété foncière*, par M. d'Avenel.

(4) *Revue Deux-Mondes*, du 15 juin 1892, article cité.

De nos jours, la même hausse se reproduit, non plus par manque de capitaux, mais bien plutôt par l'insuffisance et le mauvais fonctionnement des canaux d'adduction qui déversent sans cesse des flots d'or sur les contrées essentiellement agricoles. Ainsi, lorsque les settlers anglo-saxons fondent une nouvelle colonie agricole, le taux de l'intérêt s'élève au premier moment extrêmement haut. En 1850, dans l'Australie du Sud, on trouvait à faire des prêts en pleine sécurité à 15 et 20 % (1). Mais ce taux élevé ne se maintient pas, car les capitaux, toujours à la recherche d'un placement avantageux, ne tardent pas à affluer; bientôt même cette importation des capitaux se fait d'une manière si précise et si exacte (par les banques, les souscriptions aux émissions, les bourses, etc.) que les taux se nivellent et que l'argent n'est pas sensiblement plus cher aujourd'hui en Australie, au Cap, dans la République Argentine, ou en Russie, qu'il ne l'est à Londres ou à Paris (2). Mais ce nivellement apparent ne doit pas nous cacher la réalité : il n'est produit que par un écoulement incessant des capitaux des grands pays commerçants ou industriels qui les produisent vers les pays agricoles qui les absorbent. Lorsque les grandes agglomérations urbaines vont chercher au loin l'eau qui est nécessaire à leur alimentation, le niveau des réservoirs de la ville est sensiblement le même que celui de la source, et cependant on découvre aisément le courant de l'eau : ainsi en est-il ici. Il y a des pays qui exportent des capitaux, d'autres qui en importent; *or tous ceux qui en exportent se distinguent par le grand développement de leur commerce*, et, même, à l'heure actuelle, par la mince importance ou du moins les grandes souffrances de leur agriculture (France, Angleterre, Est des États-Unis) : tous ceux qui en importent sont au contraire des pays essentiellement ou presque exclusivement agricoles. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, et il suffit d'assister à Londres, le plus grand centre commercial,

(1) Leroy-Beaulieu, *Répartition des richesses*, p. 245.

(2) Nous soustrayons, bien entendu, la part qui, dans l'intérêt payé, représente la prime contre les risques. Le fermier du Dacotah ou du Texas qui paie 7, 8, 10, ou 12 % et même plus, ne paie pas plus cher que le commerçant de l'ouest des États-Unis qui obtient de l'argent à 3 0/0 ou au-dessous. Voir la *Vie Américaine* de M. de Rousiers, sur les bénéfices et les pertes des banquiers de l'Ouest.

du monde, aux émissions presque hebdomadaires qui se font pour le compte des gouvernements, ou des entreprises industrielles des États-Unis, du Canada, de la République Argentine, de l'Urugay, du Cap, de l'Australie, pour saisir nettement ce qui se passe (1).

Lorsque ce courant des capitaux s'arrête ou devient notoirement insuffissant, alors un malaise général se produit et l'usure apparaît (2). Les Indes anglaises nous fournissent en cette matière un exemple caractéristique. Dans ce milieu presque exclusivement agricole (180 millions de cultivateurs sur 222 millions d'habitants), « les paysans sont profondément endettés auprès des usuriers indigènes, à qui ils paient en moyenne 24 % l'an d'intérêts (3) ». Et cependant le Ministre anglais, qui constatait ce fait douloureux, reconnaissait, en même temps, que « la richesse agricole de l'Hindoustan n'a pas de limites ».

Mais les agriculteurs ne sont pas les seuls à offrir aux capitaux un débouché considérable; à côté des commerçants, il y a toute une classe de personnes dont le travail immobilise et consomme des capitaux énormes; ce sont les industriels. Malheureusement, si l'influence de l'agriculture sur le taux de l'intérêt est très facile à saisir, il n'en est plus de même à l'égard de l'industrie, et la difficulté est d'autant plus grande que, dans une société où l'industrie acquiert un développement important, le commerce, son compagnon inséparable, marche de pair avec elle et, dès lors, il devient malaisé d'observer, sur une société, la part qu'il convient d'attribuer à l'industrie seule dans la baisse ou la hausse du taux de l'intérêt.

Bien plus, lorsqu'au milieu de la complication et de l'enchevêtrement des opérations commerciales et industrielles, on s'efforce de saisir cette influence de l'industrie sur le taux de l'intérêt, on

(1) On sait qu'à Londres ces émissions et ces emprunts sont tellement fréquents que certaines maisons de banque se spécialisent; l'une ne s'occupe que des fonds australiens; l'autre, des fonds indiens, etc., etc. La maison Baring avait la spécialité des émissions canadiennes et argentines; c'est précisément ce qui a amené sa banqueroute, lors de la baisse des fonds argentins.

(2) Voir ce que M. de Rousiers dit de l'usure dans l'Auvergne (la *Science sociale* du 13 février 1893).

(3) Question posée par M. Smith au Sous-Secrétaire d'État, ministre des Indes, à la Chambre des Communes. (*Économiste français*, 7 mai 1892.)

arrive à des conclusions contradictoires. D'une part, on constate que l'industrie, comme le commerce, amène le développement de sociétés riches, et après avoir cité plus haut un certain nombre de villes riches, presque exclusivement commerçantes, je pourrais maintenant donner une autre liste de villes riches presque exclusivement industrielles : Rouen, Lille, Roubaix, Saint-Étienne, Lyon, Glasgow, Manchester, Leeds, Sheffield, Birmingham, toutes « les villes de viande et de blé » aux États-Unis, Chicago, Kansas City, Minneapolis, Saint-Paul, etc., etc. Il est de toute évidence que ces villes accumulent aussi dans leur sein des masses considérables de capitaux pour lesquels elles cherchent un placement : elles aussi ont contribué par là à la baisse du taux de l'intérêt, et il ne faut pas oublier que la puissance qui exporte le plus de capitaux, l'Angleterre, est aussi industrielle que commerçante.

Mais, d'autre part, l'industrie fait une effroyable consommation de capitaux. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la cote des valeurs *industrielles* de toutes ces sociétés qui, pour se fonder, ont fait appel à l'argent des souscripteurs (1). Les entreprises industrielles de l'étranger (construction de chemins de fer, exploitations minières, usines, etc.) font sans cesse appel aux capitaux de la France et de l'Angleterre. Faites, si vous le pouvez, l'inventaire de tout l'outillage industriel des grandes nations modernes, comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, évaluez les milliards employés à la construction et à l'outillage des filatures, des tissages, des fonderies de fer, des minoteries, des ateliers de construction de navires, des chemins de fers, de la marine marchande, des usines et des fabriques de toute sorte et de toute espèce et surtout, après avoir fait cette évaluation, souvenez-vous que, dans quelques années, presque tout cet outillage devra être remplacé, soit par suite de l'usure, soit plutôt parce qu'un outillage perfectionné lui sera substitué, et alors vous comprendrez que

(1) Nous saisissons cette occasion de faire remarquer en passant qu'il n'y a jamais eu dans le passé et qu'il n'existe pas actuellement une seule société anonyme exclusivement commerciale. Les anciennes Compagnies des Indes étaient surtout des Compagnies de colonisation (c'était d'ailleurs le nom qu'on leur donnait) et aussi de grandes entreprises de transport. Sur la cote de la Bourse, vous ne trouverez aucune valeur d'une Société commerciale. Les développements de notre étude expliquent la raison de ce fait.

l'industrie est véritablement un débouché de première importance pour les capitaux en quête de placement.

De ces effets contradictoires, que conclurons-nous, relativement à l'influence de l'industrie sur la fixation du taux de l'intérêt? C'est que, pour déterminer cette influence, il faut distinguer dans les entreprises industrielles deux séries d'opérations bien différentes : l'une comprend l'achat, les constructions et l'établissement de l'outillage industriel ; l'autre, l'achat des matières premières pour être revendues après que cet outillage industriel les a transformées en produits fabriqués. Cette seconde série d'opérations est, *au point de vue du sujet de cette étude* (1) complètement assimilable aux opérations commerciales et elle pousse à la baisse du taux de l'intérêt. Pour elle, nous pourrions répéter tout ce que nous avons dit plus haut du commerce. Ici comme là, il y a achat pour revendre; en quoi, je le demande, le filateur qui achète du coton pour le revendre après l'avoir filé, le manufacturier qui achète de la laine pour en tisser du drap, le fabricant de conserves de Chicago qui achète des porcs et des bœufs pour les expédier le lendemain sous la forme de quartiers de bœufs ou de porcs dans des wagons frigorifiques ou des barils, en quoi, dis-je, tous ces industriels qui, en quelques jours, achètent, fabriquent et revendent, diffèrent-ils du commerçant qui revend les marchandises *telles* qu'il les a achetées?

Cette assimilation est parfaitement légitime et n'a rien qui puisse surprendre : rien n'est plus faux que de se représenter l'industriel comme un homme qui se borne à transformer en produits manufacturés les matières premières qu'il emploie ; il doit être avant tout un excellent commerçant, et si son « flair commercial » est en défaut, sa ruine est certaine (2).

(1) Nous appelons l'attention du lecteur sur ces mots en italique: ils sont sous-entendus dans toute la suite de cette page, et nous n'avons garde de confondre deux modes de travail que la Nomenclature sociale distingue avec tant de soin : *commerce* et *fabrication.*

(2) Les filateurs de coton et de laine, les minotiers, les fabricants de sucre, les fondeurs de fer, les distillateurs, etc., etc, doivent toujours apprécier avec grande justesse l'état du marché au moment de leurs achats de matières premières. S'ils se trompent dans leurs prévisions, le produit manufacturé est vendu moins cher que le produit brut qu'ils ont acheté, et malheureusement *le cas n'est que trop fréquent.*

Si, au contraire, nous considérons le matériel et l'outillage, l'industriel qui les achète et qui devra bientôt les remplacer nous apparaît évidemment comme un consommateur de capitaux et, par là, il pousse à la hausse du taux de l'intérêt.

Que si le lecteur, peu satisfait de ce *distinguo,* me presse de dire quel est l'effet prédominant de l'industrie et me demande si, en définitive, l'industrie tend à hausser ou à déprimer le taux de l'intérêt, je ne pourrai lui répondre que par une autre distinction : lorsque le progrès de grandes inventions, affectant l'ensemble des industries (comme l'invention de la machine à vapeur), vient transformer brusquement les procédés mécaniques ou que l'industrie est introduite dans des pays neufs, alors l'industrie immobilisant simultanément une grande quantité de capitaux tend à faire monter le taux de l'intérêt; lorsqu'au contraire, l'industrie, arrivée déjà à un certain développement, renouvelle chaque année son matériel au fur et à mesure des besoins et suivant le progrès des inventions, alors elle ne peut absorber elle-même tous les capitaux qu'elle accumule et elle tend à déprimer le taux de l'intérêt.

Ce double résultat ressort avec évidence des constatations déjà faites. La construction des chemins de fer, des usines et des manufactures, en Russie, en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Cap, en Algérie, etc., a offert aux capitaux français et anglais, pour ne parler que de ceux-là, un débouché précieux; mais qui niera, d'autre part, que les bénéfices des industriels anglais et français ne soient pour une grande partie dans la constitution de ces capitaux?

Ces conclusions trouvent aussi leur confirmation dans ce fait remarquable, qu'au moment du grand essor de l'industrie en Angleterre et en France, la baisse du taux de l'intérêt a fait des progrès moins rapides ou même a été enrayée. Ainsi, en Angleterre, nous avons vu le taux de l'intérêt de la dette publique tomber de 5 % en 1715 , à moins de 3 % en 1737. Cela équivaut à une dimunition de plus de 40 % en vingt-deux ans. Au contraire, au dix-neuvième siècle, lorsque la découverte de la vapeur, l'emploi de la houille et le progrès des arts mécaniques

donnent à l'industrie anglaise un développement considérable, les Consolidés anglais qui rapportent 4 % en 1822 ne sont convertis en 3 % qu'en 1854. Cette diminution de 25 % ne s'est donc produite qu'en trente-cinq ans, et encore faut-il remarquer que le 3 % anglais qui, en 1852, avait atteint le pair, se maintient constamment au-dessus de 100 francs jusqu'en 1883 (1). Le même phénomène se reproduisit en France entre 1845 et 1865. L'industrie progressa rapidement à cette époque et elle employa pour son installation des capitaux énormes ; c'est ainsi vu que le 3 % se maintint sous le second Empire entre 67 et 71 francs, et il paraît impossible d'attribuer à un manque de confiance ou de crédit l'état stationnaire de ces titres de rente.

On comprend maintenant comment nous avons pu légitimement attribuer au commerce seul la baisse du taux de l'intérêt : l'industrie a, sur ce point, des effets variables et lorsqu'elle contribue à cette baisse (et cette contribution de l'industrie anglaise depuis quarante ans et de l'industrie française depuis près de trente ans est fort importante), c'est uniquement en tant qu'elle ressemble aux opérations commerciales. D'ailleurs, l'exemple des villes commerçantes de l'Italie et celui de la Hollande démontrent péremptoirement l'influence prépondérante du commerce en cette matière. Sans doute l'industrie n'était pas complètement inconnue dans ces grands centres commerciaux, *mais outre qu'elle ne fut engendrée elle-même que par leur mouvement commercial,* son importance y resta toujours secondaire, et ce n'est manifestement pas à elle qu'il faut attribuer une part sérieuse dans la baisse du taux de l'intérêt dont Venise, Gênes et surtout Amsterdam furent les témoins.

Nous pensons avoir ainsi projeté quelque lumière sur cette « question obscure » de la diminution de l'intérêt des capitaux mobiliers. C'est dans le commerce qu'il faut chercher la cause de cette diminution : celle-ci s'accentue ou s'arrête suivant que l'im-

(1) Il est vrai que chacun savait que la conversion ne se ferait pas attendre, dès que le cours de 100 francs aurait été définitivement acquis. Cette prévision arrêtait évidemment le mouvement de hausse.

portance du commerce croît ou diminue par rapport à l'agriculture et aux *installations* industrielles. Et voilà pourquoi, lorsque la découverte du Nouveau Monde eut porté un coup mortel au commerce des villes italiennes et que la décadence du commerce se manifesta au dix-huitième siècle en Hollande, le taux de l'intérêt s'éleva de nouveau dans le nord de l'Italie et en Hollande. Au contraire, la prospérité commerciale de l'Angleterre et de la France a, du même coup, amené dans ces pays une baisse progressive du taux de l'intérêt. Et telle est la puissance du commerce pour amener cette dépression, que l'exportation des capitaux dans les pays agricoles et leur emploi dans des entreprises industrielles n'ont pu contrebalancer cette influence. De même, autrefois, Venise était créancière des princes de l'Europe et les tenait si bien dans sa dépendance financière qu'elle put détourner à son profit la Quatrième Croisade : de même aussi la Hollande, à la suite des emprunts faits par l'Angleterre, depuis l'avènement de Guillaume III au trône de ce pays, et plus tard par la France, était, au commencement du dix-huitième siècle, créancière de ces pays pour un milliard et demi de livres tournois ; le Danemark et plusieurs États de l'Allemagne lui empruntèrent à leur tour; cependant l'intérêt de l'argent était tombé à 2 % et, au dire de Sir William Temple, les créanciers considéraient leur remboursement comme un malheur, et les larmes leur venaient aux yeux dans cette triste circonstance!

Paul Bureau.

(*A suivre.*)

COURS D'EXPOSITION DE LA SCIENCE SOCIALE.

I.

LES TROIS SOCIÉTÉS
A FORMATION COMMUNAUTAIRE
DE FAMILLE.

Je viens tenir la promesse que j'ai faite aux lecteurs de la *Science sociale*, dans la livraison de janvier dernier. Je disais : « Les travaux accumulés de nos collaborateurs depuis sept ans ont fourni l'analyse approfondie, rigoureuse, d'un nombre très considérable de sociétés. On peut commencer à tenter d'en faire le classement, pour esquisser le cadre d'une classification générale des sociétés humaines... C'est à ce travail que je suis en ce moment appliqué ; j'essaie d'en donner une première idée dans mon cours de cette année. »

J'entreprends donc de présenter ce Cours au public. Mais, en abordant ce nouvel exposé de la Science sociale, je dois en rapporter le principal honneur à mon ami, M. Henri de Tourville. Il a bien voulu mettre à ma disposition les notes qu'il recueillait, semaine par semaine, sur les matières du Cours, et qu'il éclairait par des commentaires lumineux. On peut dire de lui, comme de cer-

tains savants confinés dans leur laboratoire et travaillant loin des regards du public, que, si on ne voit pas tout ce qu'il a fait, il a fait cependant une grande partie de ce que l'on voit. C'est lui qui nous a tous animés, soutenus, encouragés, guidés, dans l'œuvre si difficile de la constitution et du développement de la Science sociale. Il est le grand héritier du vieux Maître que nous avons perdu, et, je puis bien le dire aujourd'hui en toute vérité : Henri de Tourville n'est pas inférieur à Le Play.

I.

Ceux qui ont bien voulu lire, dans la Revue, la série de mes Cours précédents ont pu voir que les sociétés humaines y sont présentées sous une forme en quelque sorte fragmentaire ; ce n'est point une société tout entière que l'on étudie, c'est seulement une espèce déterminée de travail : la Simple Récolte, puis la Culture, puis l'Art des Forêts, puis l'Art des Mines, puis la Fabrication et enfin les Transports. C'est une étude des phénomènes sociaux résultant du travail, une classification des diverses natures de travail, plutôt qu'une étude et une classification des sociétés humaines.

Or, ce qu'il s'agit aujourd'hui d'établir, c'est la classification scientifique des sociétés humaines, depuis la première jusqu'à la dernière, de façon à pouvoir apprécier clairement leurs ressemblances et leurs différences et à en savoir les causes exactes.

Et il s'agit non seulement de classer les sociétés actuellement existantes, mais aussi les sociétés anciennes, en les rapprochant des types actuels qui les éclairent et les expliquent le mieux.

Après cela, il est inutile d'ajouter qu'une entreprise aussi difficile et aussi délicate ne peut être qu'une première ébauche générale, qui devra aller se complétant, se perfectionnant, à mesure que les types déjà connus auront été mieux analysés et que d'autres types auront été successivement soumis à l'analyse.

Lorsqu'on compare entre elles les diverses sociétés qui existent

à la surface du globe, on constate qu'elles peuvent se partager en deux grandes formations sociales bien distinctes et bien caractérisées.

Dans l'une, se manifeste la tendance à s'appuyer sur la collectivité, sur la communauté, la prédominance du groupe sur l'individu. — Ce sont les *Sociétés à formation communautaire*.

Dans l'autre, se manifeste la tendance à ne s'appuyer que sur soi-même, c'est au contraire le groupe qui est subordonné à l'individu. — Ce sont les *Sociétés à formation particulariste*.

Or, il se rencontre que cette simple différence est fondamentale : elle modifie, jusque dans les moindres détails, toute l'orientation et toute l'évolution sociale.

Le grand problème de l'existence, le problème du pain quotidien, la question sociale en un mot, reçoivent, dans chacune de ces formations, deux solutions diamétralement opposées.

Cette première constatation une fois faite, il s'agit de savoir quelle est celle de ces deux formations sociales qu'il convient de classer et de décrire en premier lieu.

La règle invariable de toute classification est de présenter d'abord les phénomènes les plus simples et d'aller progressivement jusqu'aux plus compliqués.

Or, il n'y a pas d'hésitation possible : les sociétés à formation communautaire sont beaucoup moins susceptibles de complications que les sociétés à formation particulariste. Cela tient à ce que, sous l'influence de la communauté, la part de l'initiative individuelle, de l'action personnelle y est infiniment plus restreinte ; à ce que l'esprit de tradition y est plus puissant, que l'esprit de nouveauté.

Nous sommes donc amenés à étudier d'abord les Sociétés à formation communautaire.

Mais ces sociétés elles-mêmes présentent des types bien variés et bien différents. Dans quel ordre faut-il les classer, pour procéder toujours des types les plus simples aux types les plus compliqués, et pour saisir, non seulement cette gradation, mais l'enchaînement de cause à effet, qui, par séries entières, rattache le type précédent au type suivant?

L'observation de ces sociétés montre que la complication sociale se produit chez elles dans l'ordre des trois groupes que voici :

1° *Les Sociétés à formation communautaire de Famille ;*

2° *Les Sociétés à formation communautaire de Famille et d'État ;*

3° *Les Sociétés à formation communautaire d'État.*

Dans le premier groupe, tout l'organisme social est, en réalité, limité à la Famille ; là, pas une institution d'État qui ne soit une simple extension de la communauté de Famille. Ces types présentent ainsi le plus grand caractère de simplicité.

Dans le second groupe, on voit apparaître des groupements particuliers constitués pour des buts spéciaux, et qui imposent leur domination aux communautés de Famille. Ils créent ainsi une communauté, non plus de Famille mais d'État. C'est une complication évidente. Néanmoins, ici, la complication est encore atténuée par la persistance de la communauté de Famille, qui limite, dans une mesure plus ou moins large, l'envahissement de la vie privée par la vie publique.

Dans le troisième groupe, cet envahissement de la vie publique est consommé par la complète disparition de la communauté de famille qui laisse l'individu isolé en présence de l'État tout-puissant, c'est une grave cause de complication. Arrivée à ce point, l'évolution sociale est complète, de la prédominance de la famille à la prédominance de l'État.

Comment s'opère cette évolution, quelles en sont les causes et les conséquences, quels en sont les degrés et les phases ?

C'est ce que nous allons examiner, en étudiant successivement chacun de ces trois grands groupes ; et en classant, dans chaque groupe, les divers types qui les composent.

II.

Le groupe des Sociétés à formation communautaire de Famille se développe naturellement et reste cantonné dans les régions de steppes. On sait que l'on appelle ainsi les parties de la surface du globe qui ne produisent que de l'herbe. Les steppes

s'étendent principalement dans les plateaux de l'Asie centrale et les plaines du Turkestan, dans la région circumpolaire, dans l'Arabie et le Sahara.

La description de ces sociétés est familière à nos lecteurs, car elle a été amplement faite dans la Revue; il est donc inutile d'y insister. Je renvoie, pour les détails, aux articles dont on trouvera l'indication en note (1), et je me borne à grouper et à préciser les caractères qui sont essentiels, pour établir le point de départ de l'évolution des sociétés humaines.

Le premier de ces caractères, celui qui domine et qui influence tous les autres, est le *développement intense de la communauté.*

Nos lecteurs savent, et, au besoin, ils pourront le voir dans la Revue, par suite de quelles circonstances atmosphériques cette partie du globe ne produit que de l'herbe; ils savent comment, dans ces conditions, le seul travail possible est l'art pastoral; ils savent enfin comment la pratique exclusive et intense de l'art pastoral développe l'organisation communautaire à sa plus haute puissance, dans le Travail, dans la Propriété et dans la Famille.

1° *La Communauté dans le Travail.* L'art pastoral nomade exige un personnel nombreux, soit pour garder et exploiter les troupeaux répandus sur de vastes espaces; soit pour se défendre et défendre les troupeaux, car il ne peut y avoir d'autre sûreté dans cette solitude; soit pour combattre les ennuis de l'isolement et faire face aux aventures de la vie errante; soit, enfin, pour pourvoir aux nombreux travaux de fabrication ménagère, car, le plus souvent, chaque groupe doit complètement se suffire à lui-même, dans l'éloignement où il se trouve de toutes les ressources du commerce.

2° *Communauté dans la Propriété.* L'herbe poussant sans aucun

(1) Consulter principalement les articles suivants : M. Edmond Demolins, *Les Pasteurs*, t. I, p. 22. *La Fabrication chez les nomades*, t. VIII, p. 226, 311; t. IX, p. 320. *Les Révolutions sociales produites par les modifications du transport*; la *Caravane et le Traineau*, t. X, p. 474. — M. Paul Bureau, *les Tartares-Khalkhas*, t. V, p. 392. — M. Moustier, *Le Rôle du cheval chez les nomades*, t. V, p. 154. — M. Paul de Rousiers, *Les Populations circumpolaires*, t. VI, p. 221. — M. de Préville, *Le Continent africain, la zone des déserts du Nord*, t. X, p. 474.

travail de l'homme, le sol n'est pas approprié par l'homme : chacun y a les mêmes droits. D'ailleurs, pour des pasteurs nomades, le libre parcours est plus utile que la propriété exclusive d'une surface déterminée. Lorsque l'herbe est pâturée à un endroit, on pousse le troupeau plus loin. Ainsi faisaient Abraham et Jacob; ainsi font encore aujourd'hui le Tartare Mongol, l'Arabe, ou le Touareg; ainsi feront leurs descendants, de génération en génération, dans ces régions que les conditions du climat rendent intransformables.

3° *Communauté dans la Famille.* Puisque l'art pastoral exige un personnel nombreux, les divers ménages issus d'un commun ancêtre tendent à rester ensemble, sous le régime de la communauté, au lieu de se séparer pour aller s'établir isolément. Seules, les filles vont s'établir au dehors, mais c'est pour entrer dans une autre communauté, dans celle de leur mari. Tel est le type de la famille patriarcale, qui groupe autour de chaque chef, ou patriarche, un grand nombre de ménages. C'est ce que l'on constate, dans ces régions, depuis la Bible jusqu'à nos jours.

Or, cette triple communauté est la conséquence directe et fatale de la steppe, ce qui permet de constater que l'herbe est, de sa nature, essentiellement communautaire.

Mais ce qui caractérise ce groupe de sociétés, ce n'est pas seulement le développement intense de la communauté, c'est, en outre, l'absence *de tous les organismes sociaux supérieurs.*

Ces sociétés sont, en tout et pour tout, limitées à la communauté de famille : c'est précisément là ce qui donne à tout ce groupe de sociétés son grand caractère de simplicité; c'est pour cela qu'il doit être classé avant tous les autres. Aucune des complications qui pourraient résulter des organismes supérieurs de la vie sociale, ou de la vie publique ne peut se produire ici, puisque ces organismes n'existent pas. Ou, du moins, ils n'existent qu'à l'état, pour ainsi dire, latent ; ils ne sont pas encore dégagés de la famille, ils sont confondus avec elle.

C'est, en effet, le chef de la communauté qui remplit, dans la mesure nécessaire à la situation, diverses fonctions, spéciales

ailleurs au patron, à l'instituteur, au ministre du culte, au gendarme, au magistrat, au souverain. Ces fonctions apparaissent chez lui comme des attributs et des prolongements de l'autorité paternelle. En un mot, chaque communauté est, à elle seule, un petit État complet, autonome; c'est un microcosme social.

Et de fait, chacun peut constater qu'il n'existe aucun pouvoir public national régulièrement constitué sur ces immenses étendues du Plateau central asiatique, du Turkestan, de l'Arabie et du Sahara; on n'y aperçoit aucun groupement en dehors et au-dessus des groupements familiaux. Les prétentions que quelques grands peuples sédentaires, voisins de ces nomades, ont parfois de régner sur eux, restent sans effet sur la constitution sociale de ceux-ci et ne sont que des conventions internationales.

Cette absence d'organismes sociaux supérieurs tient à l'isolement et à la vie nomade : ces groupes perpétuellement errants ont peu d'intérêts communs, et, d'ailleurs, peu de moyens d'établir entre eux des relations permanentes.

Si maintenant nous recherchons les effets produits par la formation communautaire, nous voyons qu'ils peuvent se ramener à deux principaux :

1° *L'éloignement pour le travail pénible.* Il est manifeste que des gens qui vivent sous le régime de la communauté, qui prennent sur le fonds commun, non pas en proportion de leur travail, mais en proportion de leurs besoins, sont naturellement portés à travailler le moins possible; chacun a une tendance à compter sur le travail des autres beaucoup plus que sur le sien et à faire le minimum d'efforts. L'indolence, la quiétude, le fatalisme, qui caractérisent les peuples-pasteurs, ou issus de pasteurs, ont, pour origine leur organisation communautaire.

2° *La compression de l'initiative individuelle.* Des hommes qui naissent, qui vivent et qui meurent dans une communauté; qui, pendant toute leur vie, n'ont pas à prendre une décision personnelle, à encourir une responsabilité; qui, en tout et pour tout, sont soumis à l'autorité du chef de la communauté; qui ne peuvent rien faire sans l'agrément de cette communauté elle-même;

des hommes, en un mot, qui sont perpétuellement considérés comme des mineurs, ne peuvent avoir aucune initiative. Comment en auraient-ils seulement l'idée? Comment se la croiraient-ils permise? On aperçoit ici la cause qui a si profondément développé, en Orient, le principe d'autorité, et qui a fait du pouvoir patriarcal la plus haute expression de cette autorité.

Je n'insiste pas sur ces deux conséquences, car elles ont été suffisamment mises en lumière par les articles publiés dans la Revue.

Cependant, il importe de remarquer que, par une coïncidence très heureuse, cette absence de travail et d'initiative a très peu d'inconvénient dans ces sociétés pastorales, où le problème de la vie est réduit au minimum, où l'on n'a presque qu'à se laisser vivre.

L'homme est peu porté au travail, c'est vrai : mais l'herbe, qui est sa principale ressource, n'exige aucun travail; elle se renouvelle d'elle-même, chaque année. Le sol sur lequel il fait paître ses troupeaux ne peut pas lui échapper, car il appartient à tout le monde. Chacun en jouit à perpétuité, en dépit de son imprévoyance et de son oisiveté. Cet heureux propriétaire n'a à redouter ni l'hypothèque, ni l'usure, ni l'expropriation.

L'homme est peu porté à l'initiative, c'est encore vrai : mais l'art pastoral est, de sa nature, immobile; il n'est pas susceptible de perfectionnements, le pasteur n'a qu'à faire tranquillement ce qu'ont fait, de tout temps, ses prédécesseurs; il peut être routinier à plaisir, sans compromettre ses intérêts.

III.

Nous venons donc de constater que les sociétés pastorales présentent deux caractères communs : *le développement intense de la communauté de famille* et *l'absence des organismes sociaux supérieurs*. C'est par là qu'elles forment un seul groupe : celui des sociétés à formation communautaire de Famille.

Mais ce groupe lui-même comprend trois types qui se distin-

guent à la fois par des différences physiques et par des différences sociales :

1. *Le type des Prairies,* qui occupe les steppes riches du Plateau central asiatique et des Plaines du Turkestan.

2. *Le type des Toundras,* qui occupe la Région circumpolaire.

3. *Le type des Déserts,* qui occupe les steppes pauvres de l'Arabie et du Sahara.

Ces types diffèrent les uns des autres principalement sur deux points, que nous allons examiner successivement :

1° *Ces trois types diffèrent, au point de vue de l'organisation et de l'étendue de la communauté de Famille.*

C'est dans les *steppes de Prairies* que la communauté familiale atteint le plus haut degré d'intensité et de pureté. Ainsi que leur nom l'indique, ces steppes produisent de l'herbe en abondance; aussi les communautés familiales trouvent-elles dans l'art pastoral des ressources pleinement suffisantes. Elles ne sont donc pas obligées de recourir à des industries accessoires. Par conséquent, rien ne vient amoindrir les influences communautaires de l'art pastoral, qui règne ici sans partage.

Nulle part, les communautés n'atteignent à un plus haut degré d'indépendance; nulle part, l'autorité paternelle n'est aussi puissante, aussi incontestée, aussi illimitée. C'est chez les Tartares Khalkhas, qu'un voyageur anglais nous montre le fils ployant le genou devant son père pour lui adresser la parole. C'est là que le père est, au plus haut degré, magistrat, pontife et roi.

Dans les *steppes de Toundras,* nous constatons une déformation sensible de la communauté familiale. Ici, l'herbe est rare et maigre : c'est de la mousse et du lichen, car nous sommes dans les régions circumpolaires, chez les Esquimaux et les Lapons, pasteurs de rennes. M. de Rousiers a montré comment ces populations sont venues du Plateau central asiatique dans le nord de la Sibérie et comment la communauté familiale s'est maintenue parmi elles (1). Mais cette communauté est affaiblie,

(1) Voir, t. VI, p. 221.

parce que la pauvreté de l'art pastoral oblige les familles à recourir aux ressources accessoires de la pêche et de la chasse. Or, ces deux travaux, qui exigent de l'agilité et de la vigueur, tendent à augmenter l'influence des jeunes gens au détriment des vieillards, c'est-à-dire des chefs naturels de la communauté, Ainsi, la communauté de famille subit ici un certain amoindrissement.

Dans les *steppes de Déserts* de l'Arabie et du Sahara la déformation est d'une tout autre nature.

Ici, comme dans la Toundra, l'art pastoral est insuffisant à nourrir la population. Cette insuffisance n'est plus due au froid, mais à l'extrême chaleur et à la sécheresse, qui ne laissent pousser qu'une herbe rare et maigre. Aussi est-ce le chameau qui devient l'animal dominant du troupeau, tout au moins dans la zone où le type est le plus caractérisé.

Il faut donc recourir à des ressources supplémentaires. Ces ressources sont tout indiquées à l'Arabe et au Saharien par le lieu qu'il habite, entre la région tropicale, aux riches productions, et la région tempérée à populations enrichies par la culture. Il ira, suivant la latitude qu'il parcourt, à l'un ou à l'autre des confins du désert, et il s'y procurera le supplément nécessaire à sa nourriture, en l'échangeant contre les tissus de toute forme dont son troupeau fournit la matière première et dont il multipliera la fabrication dans sa famille.

Or, cette simple différence dans les conditions de vie impose à la communauté familiale une grave transformation. Il faut effectuer, chaque année, de très longs parcours, pour aller des parties intérieures du désert jusqu'aux confins, où l'on doit échanger les marchandises; sur ce long parcours, on se croise avec d'autres communautés également en marche, on se dispute les pâturages et les puits, parce qu'ils sont rares et peu abondants; on est, en outre, tenté de se disputer les marchandises, parfois précieuses, que l'on transporte en vue de la vente.

En pareille occurrence, il faut être nombreux, le plus nombreux possible; il faut, en outre, avoir des chefs expérimentés, le plus expérimentés possible : c'est une question de vie ou de mort; cela saute aux yeux.

Cette nécessité se traduit par le développement de la communauté de famille, qui ne comprend plus seulement la parenté très proche, mais qui embrasse la parenté la plus éloignée. Dans les steppes de Prairies, quand on est trop nombreux, une partie de la communauté essaime sous la conduite d'un nouveau patriarche, ordinairement un des frères de l'ancien. Ici, au contraire, une communauté n'est jamais trop nombreuse; on ne se sépare pas de son groupe familial, qui s'étend ainsi le plus possible et devient *la Tribu.*

On pourrait comparer la tribu à une armée en marche, mais à une armée dont tous les membres seraient unis par les liens d'une parenté plus ou moins éloignée.

La tribu compte plusieurs centaines, parfois plusieurs milliers de personnes. Pour faire vivre de pareilles multitudes sur un sol aussi pauvre, on se scinde par petits groupes ou douars, qui sont comme les compagnies d'un régiment. Mais tous ces groupes, qui se suivent les uns les autres à une journée de marche, ne forment qu'une seule communauté, sous la direction d'un même chef et sont toujours prêts à se rallier au moindre signal et au moindre danger.

Ainsi la communauté familiale s'étend jusqu'aux proportions de la tribu. C'est là une première complication; mais celle-ci en entraîne une autre qui est encore plus caractéristique.

Le groupement en tribu nombreuse permet, et même exige, l'élévation de certains spécialistes au milieu du groupe. Ces spécialistes, tout englobés qu'ils restent dans ce régime familial agrandi, n'en sont pas moins, à certains égards, ajoutés et superposés aux chefs de familles ordinaires, aux simples patriarches, qui commencent à se trouver quelque peu noyés dans cette agglomération, où l'on compte les patriarches par dizaines.

C'est ainsi que l'on voit apparaître, au sein même de la tribu, des ministres spéciaux du Culte, dont le marabout arabe est le spécimen très connu. Et le marabout est, en même temps, un spécialiste des cultures intellectuelles : c'est lui qui donne l'enseignement aux enfants de la tribu. Voilà donc deux fonctions, le culte et l'enseignement, qui échappent au Père; c'est

une première et grave diminution des attributions patriarcales.

Mais ce n'est pas tout : les pouvoirs publics lui échappent également. Ils sont restreints, d'un côté, par le conseil de la tribu, composé des patriarches les plus notables, qui forment la *djemmaa;* d'un autre côté, par le chef de la tribu. Il faut en effet un chef armé d'une grande autorité, car il doit défendre et protéger non seulement les intérêts de la vie publique, mais encore ceux de la vie privée : il n'organise pas seulement l'attaque ou la résistance, mais il règle encore le parcours des troupeaux, il désigne les pâturages : il est ainsi patron du travail.

Les attributions du patriarche sont donc très sensiblement diminuées.

Néanmoins, le type appartient encore aux sociétés à simple formation communautaire de Famille, parce que la tribu n'est, en somme, qu'une famille patriarcale élargie; si certains organismes supérieurs sont détachés de l'autorité paternelle, ils n'en restent pas moins enveloppés et enfermés dans le groupe familial; celui-ci est seulement plus étendu et plus compliqué. Et c'est précisément à cause de cette complication croissante que ce type est classé après les deux précédents.

2° *Ces trois types diffèrent, au point de vue de l'aptitude à se répandre au dehors et de l'action extérieure qu'ils exercent.*

On peut résumer cette différence dans les trois formules suivantes :

Les Pasteurs de Prairies sont aptes à se répandre au dehors, mais peu aptes à organiser l'invasion et à rester maîtres des pays conquis.

Les Pasteurs de Toundras ne sont pas aptes à se répandre au dehors; aussi n'est-il question pour eux ni d'invasion organisée, ni de pays conquis.

Les Pasteurs de Déserts sont notablement aptes à se répandre au dehors, à organiser l'invasion et à demeurer maîtres des pays conquis.

L'aptitude des *Pasteurs de Prairies* à se répandre au dehors s'explique naturellement : ils sont nomades et, par conséquent,

habitués à se déplacer; pour envahir, ils n'ont qu'à marcher en ligne droite vers un point extérieur, au lieu d'errer en long et en large dans la steppe; ils n'ont presque rien à changer à leur vie ordinaire. De plus, ils possèdent le cheval, qui est un incomparable moyen de transports, et ils en ont l'habitude quotidienne : le Tartare est aussi bien sur son cheval qu'un sédentaire dans son lit. Enfin, la question des approvisionnements, la question de l'intendance, si importante et si difficile dans une expédition militaire, est résolue spontanément : ils poussent leurs vivres devant eux, leurs vivres marchent tout seuls, c'est le troupeau.

Jusqu'ici tout va bien ; mais voici où commence pour eux la difficulté. Cette aptitude à se répandre au dehors reste purement platonique, si on ne se groupe pas, si on ne s'organise pas entre soi pour opérer l'invasion avec ensemble. Or les populations de ce type sont peu aptes à s'organiser de la sorte.

Nous avons dit que ces sociétés sont uniquement formées de familles absolument indépendantes les unes des autres, sans aucun lien habituel entre elles, sans autre autorité que celle du patriarche de chaque communauté. Aucun groupement supérieur ne se constitue au-dessus de la simple famille patriarcale. Tout au plus, voit-on se former, à certaines époques, et entre un certain nombre de personnes appartenant à des familles différentes, un groupement plus général, par exemple, pour aller faire un pèlerinage à quelque lamaserie éloignée du parcours habituel : c'est la caravane; mais ces groupements sont purement accidentels et le pouvoir de ces chefs de caravane cesse dès que la caravane a atteint son but, car alors chacun se disperse.

Dans ces sociétés à petit groupes autonomes, sans pouvoirs publics constitués et où domine la force centrifuge, toute action collective est très difficile. Pour qu'elle se produise, pour qu'elle éclate en une invasion, il faut un rare concours de circonstances favorables, qui mettent en relief un homme, quelque chef de caravane, par exemple, plus habile ou plus célèbre, et en fasse le chef improvisé de ces masses sans lien et sans cohésion.

Et c'est précisément parce que ce concours de circonstances se présente rarement, que ces populations ne font irruption, en

dehors de leurs frontières naturelles, qu'à de très rares intervalles. Mais alors l'invasion n'en est que plus formidable et ce sont des masses innombrables qui se précipitent à la suite d'un Attila, d'un Gengis-Khan, d'un Tamerlan.

Et ces noms eux-mêmes évoquent bien l'image de multitudes désordonnées, qui roulent comme un torrent et ne s'avancent pas comme une armée. L'inaptitude originelle du type à tout grand groupement, à toute organisation compliquée et dépassant les étroites limites de la communauté patriarcale, éclate manifestement.

A plus forte raison, ces envahisseurs sont-ils hors d'état d'organiser et d'administrer les peuples conquis; comment pourraient-ils leur apporter les éléments sociaux, les organismes de la vie publique qui leur manquent à eux-mêmes? Ainsi s'explique l'état d'anarchie et la prompte disparition des empires d'Attila, de Gengis-Khan et de Tamerlan; ils traversent l'histoire à la façon d'un éclair qui déchire la nue, et qui rentre aussitôt dans l'obscurité.

Les *Pasteurs de Toundras* sont encore moins favorisés.

Ils n'ont pas même l'élément premier de l'invasion : les moyens de transport au dehors leur font absolument défaut. Ils ne possèdent, pour se mouvoir, que le renne, le chien, le traîneau et le patin. Or ce sont là des moyens de transports avec lesquels il est impossible de dépasser les limites de la région boréale. C'est une sérieuse difficulté pour entrer en campagne. Mais ce qui rend cette difficulté décidément insurmontable, c'est qu'ils n'ont même pas, comme les Pasteurs de Prairies, le groupement accidentel de la caravane, qui pourrait leur fournir l'embryon d'un groupement supérieur à la famille. Dans ces régions glacées, il est absolument impossible d'agglomérer une troupe nombreuse d'hommes et d'animaux, par suite de la rareté des pâturages et des immenses étendues qui sont nécessaires au moindre troupeau de rennes.

Aussi l'histoire n'a-t-elle jamais enregistré, et elle n'aura jamais à enregistrer une seule invasion d'Esquimaux, ou de Lapons. Nous pouvons dormir tranquilles.

Ainsi, les populations que leur mauvaise étoile a conduites du

Plateau central asiatique dans les steppes de toundras de la Sibérie s'y sont trouvées prises comme dans un piège. Elles n'ont pu refluer ni sur l'Asie ni sur l'Europe, étant hors d'état, avec leurs petits groupes isolés, de se faire un passage sur des sols déjà occupés.

Heureusement pour elles, leur prison de glace présentait une étroite fissure, par où elles ont pu, non pas s'élancer en conquérants, mais filtrer obscurément, péniblement, par petits groupes. Il faut relire à ce sujet l'article dans lequel M. de Rousiers a montré comment les Pasteurs de Toundras ont pu franchir le détroit de Behring et passer en Amérique (1).

Là, ces populations ont rencontré des circonstances naturelles qui les ont obligées de passer au travail presque exclusif de la chasse. La chasse a modifié leur état social; elle a désorganisé la communauté de famille et les a fait évoluer vers un type social très différent, que nous rencontrerons plus tard. Disons donc adieu pour longtemps à ces émigrants de la Toundra qui sont allés se perdre dans la lointaine Amérique, à la poursuite du bison.

Avec les *Pasteurs de Déserts,* au contraire, nous rencontrons le type le plus complètement apte, non seulement à se répandre au dehors, mais encore à organiser l'invasion et à rester maître des pays conquis.

Ce ne sont pas les moyens de transports qui manquent à ce type, car, outre le chameau, qui est un remarquable porteur, il possède le cheval, l'admirable cheval arabe. La vie nomade le rend également apte aux déplacements et il y est même plus apte encore que le Pasteur de Prairies, car il est obligé, chaque jour, à des déplacements beaucoup plus longs, à cause de la pauvreté des pâturages et de la longueur habituelle de son parcours qui s'étend du centre aux confins des déserts. Aucun nomade ne peut lutter en vitesse et en résistance avec l'Arabe.

Mais voici où éclate la supériorité décisive de l'homme des déserts. Grâce au régime habituel de la caravane, car la tribu

(1) *Loc. cit.*

n'est pas autre chose qu'une caravane permanente, qui ne se dissout jamais, ce type possède un cadre d'armée tout trouvé. C'est une armée toujours en marche, toujours en haleine, toujours prête à lever le camp, avec son conseil de chefs, avec son chef suprême. Et cette armée est aussi bien dressée à l'attaque qu'à la défense, car la vie dans les déserts est une lutte perpétuelle contre les tribus ennemies. Qu'une occasion favorable de se répandre au dehors vienne à se produire, la tribu offre un centre de groupement tout prêt, du jour au lendemain, avec un chef éprouvé, qui connaît ses hommes et qui est connu d'eux.

Mais ce type n'est pas seulement supérieur à celui des Prairies au point de vue de l'organisation de l'invasion, il lui est encore très supérieur, au point de vue de la conservation des pays conquis.

Nul n'ignore que l'Empire des Arabes a fait, dans l'histoire, une tout autre figure que ceux d'Attila de Gengis-Khan, de Tamerlan. Il y a eu une « civilisation » des Arabes et elle a été brillante ; la justice, l'administration des Khalifes est célèbre et à juste titre. Ils ont su administrer non seulement l'Orient, mais l'Espagne, et ils ont su y développer non seulement la culture, mais les arts, les lettres et les sciences. Il y a en effet un art et une science arabes. Personne n'a jamais entendu parler d'un art et d'une science Tartares, ou Mongoles.

Cette aptitude si différente pour le gouvernement est également le résultat de l'organisation permanente en tribu. Avec la tribu, ces sociétés possèdent le rouage des pouvoirs publics, dans des conditions qui assurent sa permanence et sa solidité. Par là, la société arabe se rapproche des sociétés compliquées de l'Occident. Elle a ce que n'ont pas les sociétés tartares et mongoles, l'aptitude à constituer et à exercer les pouvoirs publics. Et comme la tribu est un groupement naturel et permanent, ce groupement ne tend pas à se dissoudre après la victoire comme il arrive pour les armées Tartares, qui se dispersent et s'évanouissent à la première occasion, par suite de la tendance de chaque famille à revenir à son indépendance.

On comprend ainsi que les nomades des Déserts aient pu se superposer aux sédentaires vaincus et constituer au milieu et

au-dessus de ceux-ci un gouvernement. Ils étaient d'ailleurs préparés à gouverner des sédentaires : ce n'étaient pas pour eux des étrangers. La nécessité d'aller vendre, chaque année, les produits de sa fabrication dans les villes des confins, a mis, de tout temps, l'Arabe en rapport avec la civilisation urbaine. Il en a l'avant-goût, il en a pesé le fort et le faible dans ses méditations au Désert; il y a comparé ses aptitudes; il n'est pas pris au dépourvu, il ne se sent pas dépaysé comme le Tartare, lorsque la conquête lui donne à gouverner des empires et de grandes et riches cités.

Je crois que ces quelques traits, — sur lesquels je n'appuie pas, — suffisent à indiquer en quoi ces trois sociétés se ressemblent et en quoi elles diffèrent.

Leur point commun de ressemblance, c'est qu'elles sont toutes les trois limitées au simple organisme de la communauté de famille. C'est à ce titre qu'elles forment la première des grandes divisions des Sociétés à formation communautaire de famille.

Mais elles diffèrent, par l'extension plus ou moins grande de cette communauté et par leur aptitude différente à envahir et à gouverner.

Si on veut bien observer qu'un très grand nombre de sociétés sont, à des époques différentes, sorties de celles-là, et qu'elles ont emporté avec elles les traits indélébiles de leur formation première, on comprendra l'importance des constatations que nous venons de faire. Nous tenons maintenant le premier anneau d'une longue série de phénomènes sociaux, qui s'enchaînent étroitement et que nous allons dérouler dans l'ordre exact où ils sont liés les uns aux autres.

Les sociétés humaines ne sont pas seulement dans un rapport de juxtaposition; elles sont en outre, les unes par rapport aux autres, dans un rapport de filiation. C'est cette filiation qu'il faut débrouiller, établir et exposer. La Science sociale est aujourd'hui en mesure de commencer cette démonstration, qui marque une nouvelle et glorieuse étape dans la voie du progrès scientifique.

(*A suivre.*) Edmond DEMOLINS.

LA VALLÉE D'OSSAU,

ÉTUDE SUR LA POPULATION ORIGINAIRE ET LA PRÉTENDUE FAMILLE-SOUCHE DES PYRÉNÉES (1).

V.

LE VOISINAGE ET LE GOUVERNEMENT LOCAL.

I. — LE VOISINAGE.

Ici, comme dans toute société issue d'une formation en communauté, le voisinage prend une importance considérable. On a souvent un coup de main à donner ou à recevoir. Alors que les changements de temps surviennent avec brusquerie et qu'une récolte peut être détruite en une heure, il est nécessaire de compter les uns sur les autres. Aussi les voisins refusent-ils rarement leur concours. C'est ainsi que nous avons vu ceux de la famille L... prendre part, gratuitement, au battage du blé et à la tonte des brebis.

A ce besoin d'assistance réciproque se rattache la coutume, si répandue dans tout le midi de la France, du *premier voisin*. Le premier voisin, celui dont l'habitation est la plus rapprochée, fait, pour ainsi dire, partie de la famille. C'est lui qui doit être informé le premier des principales survenances; lui qui, en cas d'empêchement, remplace la famille, l'aide à recevoir ses hôtes,

(1) Voir les précédents articles, dans les livraisons d'avril, mai et septembre 1892, et de février 1893.

à remplir les devoirs de politesse auxquels l'Ossalois tient par-dessus tout.

J'ai parlé de son formalisme à l'endroit des coutumes funéraires. La règle de l'hospitalité n'est pas pour lui une affaire de moindre importance. Jamais nos montagnards, gens assez irascibles, ne se permettront une discussion chez un tiers. Deux ennemis, se rencontrant au foyer d'un ami commun, seront réciproquement pleins de courtoisie, sauf à reprendre leur inimitié à la porte.

Jusqu'à ces dernières années, était en vigueur, à Aste-Béon, une très utile coutume basée sur le même sentiment de solidarité. Quand un animal périssait dans la montagne, à la suite d'un accident, le village entier devait se cotiser pour indemniser le propriétaire. Si la viande de l'animal tué était reconnue propre à la consommation, on se la partageait à raison de 60 centimes par maison; dans le cas contraire, chaque feu était taxé à 50 centimes au profit du perdant : c'était une forme d'assurance mutuelle.

Quand nous en viendrons à l'histoire de la race, il sera précieux de constater à quel point ces coutumes de voisinage et d'hospitalité et cet usage de fournir des animaux à qui en a perdu rappellent les pratiques traditionnelles des pasteurs d'Afrique.

II. — LE SYNDICAT.

Les intérêts qui naissent du travail pastoral dépassent la limite de la petite commune. Comme il en est de même pour toutes les autres communes de la Vallée, il faut admettre la nécessité d'une autorité supérieure ayant pour fonction de gérer et modérer les droits de tous.

C'est encore aux conditions du lieu qu'il faut, comme de tant d'autres faits sociaux, en demander les raisons.

Tandis que la partie habitable de la vallée où se groupent les villages est peu considérable, les grands espaces de pâturages

montagneux qui s'étendent au sud et jusqu'à la frontière espagnole ne peuvent être utilement exploités par une seule commune (1). Toutes y auront donc accès. Mais il est évident que la jouissance n'en pouvait être abandonnée à l'arbitraire, car les pacages sont de valeur fort inégale et la possession en eût été constamment disputée.

Les causes qui ont imposé une organisation communautaire du travail aux habitants d'un même village (2), ont imposé la même contrainte à tous les villages entre eux pour l'exploitation de ces grands pâturages des sommets; sans quoi, le gaspillage aurait eu vite raison des ressources du sol. Rappelons-nous que la nature du travail est identique pour toute la vallée et que, pour les motifs connus, il n'existe aucune classe patronale, capable de limiter les abus par l'influence de l'exemple personnel. C'était donc encore à la communauté à pourvoir d'elle-même à sa propre conservation. La nécessité de tenir la balance égale entre tous a fait surgir un groupement spontané qui se révèle, dès une haute antiquité, et dont la forme a varié plusieurs fois

Ce fut d'abord, et pendant plusieurs siècles, la *jurade* ou assemblée des *jurats* de la vallée.

La tourmente révolutionnaire emporte cette institution. Mais rien ne répugne à l'anarchie comme les lois du travail pastoral. Chaque année, en effet, aux mêmes époques, l'herbe pousse et disparaît, avec une périodicité fatale, qui défie la volonté de l'homme. En 1816, un arrêté préfectoral pourvut au nécessaire en autorisant une *Assemblée générale*. La loi municipale du 18 juillet 1837 fit plus, en instituant définitivement des *Commissions syndicales* pour la gestion des biens indivis entre plusieurs communes. Sauf le nom, c'était l'antique organisation des délégués élus; règlements, coutumes, sanctions, rien n'avait changé. Aujourd'hui encore, c'est dans les textes vieux de trois et quatre siècles que l'on va chercher la solution des difficultés que peuvent soulever les questions de pacage.

Le Syndicat d'Ossau fonctionna donc jusqu'en 1855, époque

(1) Voir la carte de la vallée d'Ossau, *Science sociale*, t. XIII, p. 311.
(2) Voir la *Science sociale*, t. XIII, p. 459.

où eut lieu le partage des biens communs entre les deux cantons de la vallée. Depuis cette époque, chacun d'eux a son Syndicat distinct.

Pour décrire le fonctionnement de cet organisme, nous nous en tiendrons au canton de Laruns, le Haut-Ossau, où l'influence de la plaine est à peine sensible et où le type observé s'est maintenu avec ses caractères les plus tranchés. Le Syndicat du Haut-Ossau comprend l'union de toutes les communes du canton au nombre de huit : Laruns, Aste-Béon, Béost, Bielle, Bilhères, Eaux-Bonnes-Aàs, Gère-Bélesten, Louvie-Soubirou. Il est administré par une commission formée d'autant de membres que de communes. Chaque délégué est élu pour cinq ans, par le conseil municipal de sa commune. Son mandat est *gratuit*, sauf les vacations qui peuvent être allouées, s'il y a lieu à déplacements ou expertises en dehors de la commune.

Le Syndicat élit son président et son vice-président. C'est à Laruns qu'il tient ses réunions, aux mêmes dates que les conseils municipaux. Ses délibérations sont, au reste, soumises aux mêmes règles que celles des conseils municipaux en ce qui concerne leur validité et la nécessité de l'approbation préfectorale.

Elles portent essentiellement sur les questions de dépaissance, sur la détermination des époques où doivent se faire les coupes de bois, sur la délimitation des quartiers de montagne entre les communes.

Cette dernière affaire est toujours la plus importante. La règle voudrait que l'on tirât au sort la désignation du quartier que fréquenteront les pasteurs de chaque village. En fait, le plus souvent, on établit un roulement entre les communes.

Actuellement, un intérêt de commodité a fait répartir les quatre montagnes générales en trois groupes, dont chacun demeure affecté à certaines communes déterminées (1) et qui sont ainsi constitués :

(1) La même mesure a été assez récemment prise par les montagnards suisses, tant il est vrai que les mêmes conditions de vie amènent les mêmes pratiques !

A. — Montagne de *Bius*.....	réservée à Bielle, Bilhères, Aste-Béon et Gère-Belesten.
B. — Montagnes d'*Ar* et *Seugs*....	réservées à Eaux-Bonnes-Aàs, Béost et Louvie-Soubirou.
C. — Montagne de *Pombie*.....	: réservée à Laruns.

Le Syndicat du Haut-Ossau ne perçoit pas de *bacade* (1) pour les bestiaux envoyés dans ses montagnes générales. Les recettes qu'il tire de la possession du Pont-Long (2) suffisent amplement à ses besoins, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par cet aperçu de son budget :

RECETTES.

A. — *Recettes ordinaires provenant du Pont-Long.*	
Ventes des ajoncs et fougères.....	14.000 fr
Bacades perçues au Pont-Long (1 franc pour les bestiaux d'Ossau ; 4 fr. 50 pour les bestiaux étrangers).....	4.000 —
Location du droit de chasse.....	600 —
B. — *Recettes extraordinaires.*	
Indemnité payée par l'administration militaire pour feux de guerre.....	200 —
Coupe de bois en montagne (p. mémoire).....	»
Total approximatif.....	18.800 fr.

DÉPENSES.

Contributions des biens généraux.....	2.000 fr.
Gardes du Pont-Long et des Hautes Montagnes.....	3.000 —
Abonnement au vétérinaire commun.....	1.200 —
Primes pour la destruction des fauves.....	100 —
Primes au Comice agricole de la Vallée.....	250 —
Entretien des routes, dépenses diverses (p. mémoire).....	»
Total approximatif.....	6.550 fr.

Les dépenses une fois payées, il reste un excédent, ou *boni*, que l'on peut évaluer à 11 ou 12.000 francs.

Que devient cet excédent? *Il est partagé entre toutes les communes au prorata du nombre de leurs feux.*

Ce nombre de feux (*hoec*, maison à cheminée, maison casalère) est fixé par une liste revisée en 1549 et qui, depuis, a servi de base à toutes les répartitions.

(1) Taxation par têtes de bétail.

(2) Voir la *Science sociale*, t. XIII, p. 459.

Outre cet avantage en argent, le Syndicat assure aux communes certaines subventions : d'abord, les primes allouées par le *Comice agricole* de la Vallée, qu'il subventionne concurremment avec le département et l'État; et, en second lieu, les soins gratuits du vétérinaire. Une fois par semaine, ce praticien fait la tournée de toutes les communes du canton, où il doit visiter et traiter les animaux malades de tous « les propriétaires cultivateurs originaires du canton de Laruns et y demeurant. »

III. — LA COMMUNE.

Tels sont les différents groupements où sont engagées, par la loi de leur travail, nos populations montagnardes.

Il reste à considérer le dernier de tous, celui qui doit pourvoir aux intérêts collectifs, dans l'ordre de la *Vie publique*.

Ici encore nous allons retrouver, et non moins fortement que pour les besoins privés, l'influence du travail pénétrant toute l'organisation municipale et lui imposant en partie sa forme communautaire.

Un des dogmes de notre droit public, auquel semblent tenir le plus les esprits déformés par un siècle de préjugés, est l'*incapacité originelle de la petite commune rurale*. Pour nos hommes d'État, si la tutelle administrative a sa raison d'être, c'est d'abord et surtout à son endroit.

Dans une société comme celle dont il est ici question, la simplicité des intérêts, le besoin de compter les uns sur les autres, développent, au contraire, chez les individus une aptitude essentielle à régler, par le seul concours des familles et le plus simplement possible, toutes les questions intéressant la vie publique, en d'autres termes, favorisent éminemment le développement de la véritable *démocratie rurale*.

C'est ce qu'il est facile de constater dans l'histoire de notre petite commune.

Les deux villages d'Aste et de Béon ont, de tout temps, formé une seule unité administrative.

Il ne pouvait en être autrement : tous les deux font partie du même bassin et utilisent le même massif montagneux; tous les deux sont isolés des autres communes, de trois côtés par la montagne et d'un dernier côté par le Gave (1). L'union était donc presque nécessaire.

D'autre part, cette nécessité ne pouvait aller jusqu'à détruire le besoin de l'indépendance respective qu'éprouvait chaque groupe.

Être maître chez soi et ne profiter de l'union que dans la mesure des besoins, tel était le problème. Voici comment, pour le résoudre, on avait combiné les choses :

A la limite des deux sections, on montre encore avec respect un endroit nommé *Larrecq d'Esteit,* où se réunissaient jadis, de part et d'autre, tous les chefs de famille pour former *l'assemblée générale de la communauté*, et où se décidaient, à la pluralité des voix, toutes les questions intéressant l'administration commune.

L'Assemblée se réunissait suivant les besoins et sans aucune autorisation, sur convocation du *ban* ou *fedexou,* sorte d'huissier nommé par la communauté. Elle traitait de toutes les affaires communes et faisait librement tous les règlements concernant les pacages et la gestion des biens communs.

L'administration municipale se composait d'un *Jurat* et de deux *Gardes.*

Le *Jurat* était alternativement originaire d'Aste et de Béon. Seulement celui d'Aste restait deux ans en charge, et celui de Béon un : ce qui trouve son explication dans l'importance respective des deux paroisses. Et, — particularité originale, — le Jurat d'Aste était nommé exclusivement par les habitants de Béon, et le Jurat de Béon exclusivement par les habitants d'Aste.

De même pour les deux *gardes*. Chaque paroisse élisait le garde de l'autre paroisse, mais pour un an seulement.

Telle était la combinaison imaginée pour se garantir réciproquement contre les abus de pouvoir.

(1) Voir la Carte de la Vallée d'Ossau, *Science sociale,* t. XIII, p. 311.

Dès à présent, nous pouvons donc prendre sur le vif le fonctionnement de la petite société.

La veille, le *fedexou* a parcouru les carrefours de chaque paroisse et convoqué à haute voix tous les chefs de famille pour l'Assemblée du lendemain. Les voilà qui arrivent, drapés dans leurs grandes capes de laine brune. Ils sont là une centaine, représentant cette puissante et saine race agricole que Le Play désigne si heureusement sous le nom de « Paysans à *cent quartiers de travail et de vertu* ». Tous sont propriétaires : peu ou point de mercenaires dans ce pays où tout le monde travaille, où les familles sont fécondes et les ressources bornées. Tous sont issus du sol; chacun y incarne sa *maison,* perpétuée d'âge en âge avec un soin jaloux par une coutume bienfaisante de transmission. Chacun a conscience de sa dignité, de sa responsabilité : encore une fois, c'est bien là la représentation vraie du pays.

On se salue gravement et l'on s'assied sur le sol. Aux premières places, les chefs des maisons *casalères* (1), ces descendants des premiers possesseurs. On va délibérer, en face de la montagne, dans ce cadre grandiose de la nature pyrénéenne qui contraste si superbement avec les salles mesquines et malsaines de nos mairies d'aujourd'hui.

Le *Jurat* déclare l'Assemblée ouverte, et la discussion s'engage. Nous sommes, si vous le voulez, au lundi de Pâques : c'est le jour où l'on règle une quantité de questions se rattachant au travail commun, et où l'on renouvelle les fonctionnaires communaux : affaire importante, car il s'agit de protéger la propriété de tous et, par conséquent, les moyens d'existence.

Le printemps ramène les troupeaux vers les hautes montagnes : deux *Estimateurs des herbes* vont être désignés pour constater l'état du pâturage et s'assurer que personne ne s'y est introduit avant le jour fixé. En même temps, les prairies communales vont être mise en défense (2) : deux *Estermiadous* veilleront à la délimitation exacte des quartiers *vétés* (3), quatre *Boés,* ou gardiens

(1) Voir la *Science sociale,* t. XV, p. 125.
(2) Interdiction du pacage.
(3) Interdits.

des bestiaux, seront chargés de veiller à la garde des troupeaux et à la protection des propriétés privées, en montagne et dans la plaine. A eux quatre la communauté paiera 70 francs et donnera de plus à exploiter douze têtes de gros bétail.

Chaque intérêt reçoit ainsi satisfaction. Par exemple, l'intéressante catégorie des chèvres et des porcs, dont les propriétaires peuvent difficilement s'occuper, sera confiée à un gardien commun, qui se déclarera très satisfait de recevoir, pour chacun de ses pensionnaires, une *quoarte*, ou demi-mesure de millet, et 11 liards ou *arditz*. Et, comme le cumul n'est pas interdit, le même gardien s'engagera pour 10 francs par an à sonner l'*abémarie* (angelus), les messes mortuaires et le *périgle* ou carillon pendant les orages.

D'autres objets plus relevés fixeront les préoccupations de l'Assemblée. Voici justement qu'Anthony Fourtius, le maître d'école, a quitté le pays; il faut le remplacer. Jean-Pierre Lapuyade, jurat, en présente un autre. M. l'Archidiacre d'Oloron garantit son orthodoxie; lui-même accepte le traitement annuel : 50 francs bordelais. L'Assemblée a-t-elle quelque dire à opposer? — Pas d'objection. Augustin Sacaze est donc nommé *reyent* à l'unanimité. Mais qu'il apporte tout son soin à ses nouvelles fonctions, car ceux qui l'ont élu gardent la haute main sur l'école et le lui feront sentir au besoin!

Puis on passe aux questions d'intérêt gouvernemental. L'hiver a été désastreux. Démesurément grossi par les neiges, le torrent *Lamai* a emporté une partie de ses rives; et comment se défendre? le bois manque, les forêts sont à grande distance. Il est impossible de payer les 324 francs par lesquels Aste-Béon contribue aux charges de la Vallée ; sans parler des 125 francs de fiefs payés à Jean de Fourtaner, seigneur féodal. On adressera donc une réclamation en forme à M. l'Intendant et au Grand-Voyer. On leur démontrera que, la bacade n'étant que de 1 franc, le maigre budget de la commune est épuisé et qu'il est nécessaire de lui consentir une réduction.

Au reste, M. le Jurat voudra bien faire valoir cette réclamation à Bielle, où va prochainement se réunir la *Jurade*, ou Assemblée

générale de la Vallée, et, s'il le faut, aux états de Navarre, si le suffrage de ses pairs l'envoie siéger dans cette grande salle du château de Pau, où les montagnards ossalois tiennent le haut bout, comme antiques propriétaires du sol.

Toutes les difficultés passent ainsi sous les yeux de l'Assemblée, où l'on règle tout « à la pluralité des suffrages des habitants » ; on y reçoit les comptes, on y donne décharge. Parfois le domaine des intérêts en jeu s'agrandit et la petite commune se trouve entraînée à passer un traité de paix avec une commune, ou une vallée voisine.

Les attributions de l'Assemblée commune n'étaient donc pas médiocres. En cas de doute, ou contestation, on recourait au *libe bielh*, soigneusement conservé comme le dépositaire de la pensée des aïeux.

Les attributions spéciales des deux *gardes* étaient financières. Ils levaient la *taille* et autres impositions et en rendaient compte à l'Assemblée. En dehors de leurs fonctions administratives, ils formaient, réunis au Jurat, un tribunal jugeant entre habitants, au civil et au criminel, pour les causes peu importantes. En cas d'absence, ils étaient suppléés par un *prud'homme*.

Comme aujourd'hui, les deux paroisses d'Aste et de Béon étaient réunies sous le gouvernement d'un seul Curé, et le temporel en était confié à sept *Marguilliers* (quatre pour Aste et trois pour Béon), élus annuellement par les marguilliers sortants. Ils administraient quelques legs faits aux pauvres et en distribuaient le montant, conjointement avec le Jurat et le Curé. A l'expiration de leurs fonctions, il leur fallait rendre compte devant l'Assemblée générale.

D'ailleurs, ce principe de *responsabilité*, à peu près inconnu de notre organisation administrative actuelle, était appliqué d'une façon générale dans notre petite commune.

Deux exemples seulement. Tout contrevenant à un règlement communal n'encourait pas seulement l'amende, mais était déchu, jusqu'à libération, *du droit de remplir un emploi pour la communauté*. De même ceux qui négligeaient de satisfaire à leurs prestations, ou ceux qui, dûment convoqués, *se refusaient à prendre*

part aux Assemblées communales, étaient frappés de 5 sols d'amende. On voit que l'abstention n'était pas de mise.

Ajoutez l'honneur d'être membre d'une communauté politique, la Vallée d'Ossau, ayant des droits, des privilèges, un passé historique, en un mot, tout ce qui peut enflammer les imaginations et stimuler les amours-propres.

Ainsi étaient détournées, au plus grand profit de la paix sociale, une foule d'ambitions qui, sans cet aliment, eussent été entraînées à troubler l'ordre général de l'État.

En résumé, la commune gérait, *elle seule, ses intérêts immédiats;* et, si nous l'entendons se plaindre de ce que l'état des lieux, les ravages causés par les torrents l'obligent à de continuelles et ruineuses prestations, c'est pour obtenir du pouvoir central un allègement à des charges dont nul ne conteste le principe.

Au moins peut-elle se dire *maîtresse chez elle,* maîtresse de ses biens, de ses travaux, de ses fonctionnaires.

Comparez à ceci l'état de choses actuel. Matériellement, la Commune a les mêmes limites. Mais quelle différence! Qu'est devenue cette vie communale, cette habitude de la vie publique, cet échange de délibérations, grâce auxquels cette infime agglomération pouvait à bon droit revendiquer le titre de LIBRE?

A la place de l'Assemblée de tous les chefs de maison, nommant, contrôlant, jugeant souverainement les fonctionnaires et leur gestion, vous voyez un Conseil municipal de dix membres, ne s'assemblant que quatre fois l'an, aux jours fixés d'avance par la loi, et dont les décisions n'ont de vigueur qu'à la condition d'être approuvées par l'autorité préfectorale...

Et sur quoi délibère ce Conseil?

Il n'a le dernier mot ni sur son *école :* on peut l'obliger à construire un palais scolaire; ni sur son *instituteur :* on le lui impose; ni sur ses *contributions :* elles lui arrivent toutes réparties sans aucune participation des intéressés; ni sur son *budget :* le préfet peut le modifier d'office, en plus ou en moins; ni sur ses *chemins :* on les classe, on les déclasse, sans être lié par ses avis, etc., etc.

Et, comme compensation, on croit qu'il suffit de remettre à ces pasteurs, qu'on juge incapables de diriger leurs affaires locales et personnelles, le droit d'intervenir, par l'élection législative, dans la direction de la politique générale!...

Est-ce dans l'ordre? A-t-on réfléchi à l'inconséquence d'une pareille législation?

Qu'est-ce donc, quand le pouvoir politique, après avoir enlevé à la commune rurale ses fonctions essentielles, entend et fait entendre qu'il ne satisfera les besoins légitimes de la population qu'à titre de *faveur* et autant que l'on se conformera à ses vues?

On voit donc apparaître ici le grand vice de notre organisation municipale, qui est de n'appeler à la participation du *gouvernement local* qu'un *nombre infime* d'individus *sans responsabilité*.

A Aste-Béon, comme dans les autres communes de la Vallée d'Ossau, la nature du travail a quelque peu remédié à cet inconvénient en sollicitant l'intérêt et le concours d'une partie de la population pour le règlement de certaines questions, comme l'affouage, la cueillette des fougères et la garde des bestiaux.

D'un autre côté, l'institution du *Syndicat* d'Ossau entretient un semblant de vie publique et réalise un pas fait dans la voie de l'établissement de *Conseils cantonaux* qui paraît désirable à beaucoup de bons esprits.

Le *travail* a combattu ici les vices de notre organisation sociale.

Que faut-il en conclure, sinon que la décentralisation administrative ne présente aucun inconvénient *quand elle est adaptée et proportionnée à l'objet propre du travail?*

Ce qui nous conduit à admettre que, contrairement à notre système administratif qui comprime tous les groupes locaux sous une banale et mécanique unité, sans tenir compte d'aucune de leurs conditions particulières, il y aurait lieu de créer en France, comme dans tous les pays libres, *différents types de Communes,* la commune rurale répugnant absolument à être administrée comme la commune urbaine.

Ce ne serait pas trop demander que d'assurer à la première, en matière de gestion municipale, la même autonomie qu'avant 1789.

On objecte les abus, l'insuffisance de l'éducation administrative. Je réponds que rien de cela n'est à craindre, à condition de *s'en tenir aux intérêts qui naissent réellement du travail.*

Il faudrait d'ailleurs réserver à un groupe supérieur, le *Canton,* la direction des intérêts généraux, police, hygiène, assistance publique, etc., pour lesquels la Commune rurale serait, par sa nature même, insuffisamment préparée (1).

En 1890, le budget ordinaire de la commune se chiffrait ainsi qu'il suit :

Recettes	5.333f 73c
Dépenses	4.196 94
Soit, un excédent de	1.138 79

Il faut ajouter une ressource supplémentaire variable : le dividende revenant à Aste-Béon, dans les recettes du Syndicat, et qui s'élève pour cette année, à 1.080 *francs* (27 feux à 40 francs l'un).

La principale ressource ordinaire se tire des bacades, taxées à 4 francs pour la commune, et à 8 francs pour les bestiaux étrangers. Les animaux pris à cheptel paient 6 francs par tête.

La Commune entretient quatre gardes champêtres, qu'elle rétribue 180 francs. Le bétail égaré ou en contravention est mis par eux en fourrière, moyennant une amende, chez des propriétaires désignés.

Malgré la réunion officielle des deux localités, il règne entre elles certaines différences dans l'exploitation des bien communaux.

A Béon, l'insuffisance du bois a fait maintenir l'ancienne disposition interdisant aux habitants de faire commerce du bois venu dans les forêts communales non soumises au régime forestier.

La même distinction se retrouve dans la jouissance des hauts

(1) Nous ne pouvons qu'indiquer les lumineuses considérations développées en faveur de l'extension du gouvernement local, par M. J. Ferrand, dans son remarquable ouvrage, *Les pays libres* (Paris, Pichon, 1884), notamment dans le chapitre « *La décentralisation administrative en ce qui concerne le département et la commune* ».

pâturages. Bien qu'appartenant en bloc, en propriété et en usufruit, à toute la Commune, ces pâturages ne sont pas fréquentés indifféremment par les pasteurs de Béon et par ceux d'Aste. Ainsi que nous l'avons vu, la Commune jouit, l'été, de deux hautes montagnes, *Peyrelu,* montagne communale, et *Bius,* montagne générale ou syndicale. Autrefois les deux sections tiraient au sort pour savoir laquelle irait à Bius, laquelle à Peyrelu ; de là de fréquentes dissensions, la même section pouvant être appelée plus souvent que l'autre à Peyrelu, dont les herbes sont meilleures et plus abondantes que celles de Bius. Il y a six ans, pour tout concilier, on convint que chacune des deux sections passerait alternativement deux ans dans chacune des deux montagnes.

Reste, pour chaque section, à répartir entre ses pasteurs les *cujalas* de la montagne dont elle jouit : c'est à quoi l'on procède, par la voie du sort, le jour de la Saint-Pierre (29 juin) de chaque année (1).

On peut remarquer comment, sur des steppes de pentes abruptes nécessairement limitées, le travail en communauté a subi une restriction dans le sens de l'appropriation individuelle : de même que nous avons vu, toujours sous l'influence du lieu, la famille passant de la forme patriarcale simple à une autre forme modifiée : la famille patriarcale réduite à deux ménages.

Dans notre prochain article, nous verrons comment cette société pastorale, dont la vie locale nous est maintenant connue dans ses moindres manifestations, se comporte en face d'un dernier fait : l'*Émigration.* Ce fait, dont nous avons déjà, en passant, signalé l'importance, contient en germe des conséquences bien caractéristiques et dont l'énoncé fournira un dernier et invincible argument en faveur du classement où nous prétendons faire rentrer ces groupes de populations pyrénéennes.

(*A suivre.*)

Fernand Butel.

(1) Les *cujalas* sont des portions du pâturage déterminées seulement par quelque pli de terrain ou des abornements naturels que les animaux connaissent parfaitement ! Tous les emplacements ne se valent pas, il y aurait bien des contestations si le sort n'intervenait. Voir *Science sociale,* t. XIII, p. 462.

MUSIQUE D'ÉTAT.

A M. Edmond Demolins.

Mon cher Maître,

Ce serait une œuvre intéressante que d'étudier les rapports de la musique avec l'état social. Pourquoi tel peuple est-il plus musicien que tel autre? Pourquoi tel genre prédomine-t-il sur un autre à telle époque et dans tel pays? Tout cela est le résultat de causes sociales qu'il faudrait déterminer exactement.

Pour aujourd'hui, permettez-moi seulement d'appeler votre attention sur un simple fait, peu aperçu du public, mais qui est cependant le symptôme de la décadence que subit actuellement la musique d'État.

Car il y a une musique d'État.

L'action des pouvoirs publics, qui s'exerce sur tant de choses, s'est étendue jusqu'aux Beaux-Arts. Pour la musique entre autres, les mêmes pouvoirs publics ont conservé, sinon intronisé un genre déjà ancien qui peut être considéré comme un art officiel, une musique d'État.

C'est la *Cantate*.

Or, jusqu'ici la forme traditionnelle adoptée dans le concours de la ville de Paris, le plus important de tous, notamment par la valeur des récompenses qui sont accordées aux lauréats, appartenait au genre Cantate, avec soli, chœurs et orchestre. Tout autre genre était exclu.

Cette année, un musicien de grand talent, M. Vincent d'Indy, se faisant l'écho des doléances du monde musical sur la faiblesse

reconnue depuis longtemps des œuvres présentées, proposa l'admission au concours d'œuvres destinées à la scène lyrique.

Bien qu'admise à la presque unanimité, cette décision eut fort peu de publicité, et passa en quelque sorte inaperçue. Néanmoins, le résultat fut immédiat et des plus inattendus.

Sur quinze concurrents, dix apportèrent des ouvrages ayant uniquement le théâtre pour objet.

Il y a là un fait très important et dont les conséquences seront considérables. Il marque la tendance à l'abandon pur et simple du genre qui caractérise essentiellement la *Musique d'État*, de cette Cantate qui se maintenait d'une manière factice par la contrainte formelle des pouvoirs publics.

Qu'est-ce donc que la *Cantate?*

Suivant la définition de Berton, reproduite par Castil-Blaze, « la *Cantate* est une sorte de poème lyrique qui se chante avec « des accompagnements. Il comprend des récits et des airs. Quoi- « que composé pour la chambre, il exige du musicien la chaleur « et la grâce de la musique imitative » (Berton a voulu dire évidemment, de la musique symphonique) « et théâtrale. La « cantate s'emploie dans les fêtes solennelles, dans les concours « pour les grands prix de Musique et quelquefois dans les Con- « certs. »

Or les compositions musicales de longue haleine sont de trois sortes :

L'Oratorio, pour l'Église,

La Symphonie, pour le Concert,

Le Drame lyrique et la *Comédie lyrique,* pour le Théâtre (1).

La Cantate ne peut rigoureusement se placer dans aucune de ces trois catégories. Ni d'église, ni de concert, ni de théâtre, quoique participant de chacun de ces genres, elle est, par cela même, une œuvre hybride qui n'a de raison d'être que dans certaines conditions, de temps, de lieu, mais purement accidentelles. De sorte que, à de très rares exceptions près, elle est sans action durable sur l'art, sans action durable sur le public.

(1) L'Opéra et l'Opéra-Comique sont compris dans ces deux acceptions.

Sans nous occuper de l'historique de la Cantate dont les origines sont fort anciennes, nous constaterons qu'elle était très en faveur au commencement de la Renaissance, en Italie, c'est-à-dire dans un pays à *pouvoirs publics fort développés.*

Elle avait pour but de célébrer, sous une forme allégorique, la gloire, les mérites des chefs d'État, ou des très hauts personnages. C'était la pièce de résistance des fêtes officielles.

Lorsque, par la suite, on s'efforça, pour lui donner plus de consistance, pour corser le sujet qu'elle traitait, de passer de l'audition pure à la représentation, en y adjoignant la danse, le costume et le décor, elle devint l'embryon de l'opéra. Mais ce rejeton vivace ne tarda pas à se détacher d'elle pour entrer dans une voie plus glorieuse.

La Cantate fit son apparition en France à la cour des Valois, avec les Médicis et leur entourage : elle eut son heure de succès. Mais, bientôt abandonnée pour l'opéra, qui se créait et prenait son essor, elle végéta jusqu'à la Révolution, se rappelant au souvenir du public dans les occasions mémorables, grandes fêtes, cérémonies officielles.

En Italie, en Allemagne, également délaissée, on l'avait reléguée dans la musique sacrée; et, sous le nom de cantate d'église, elle s'était transformée en *oratorio* de petites dimensions.

Vint la Révolution. Le patronage exercé par le roi sur les arts disparut avec la monarchie. Mais la Convention, sentant le besoin de relever l'éclat de ses fêtes à l'imitation de l'antique par l'adjonction de l'élément musical, reprit ce patronage pour son compte en le resserrant davantage.

Elle encouragea la Cantate, dont la forme allégorique répondait à l'état d'esprit du temps : ce furent les beaux jours de la *musique d'État.* Cortèges, exhibitions, morceaux de circonstance, tout fut mis en œuvre pour frapper l'imagination et le sens du peuple d'une manière saisissante.

Le 16 thermidor an III, elle instituait définitivement le *Conservatoire de musique*, qui, se conformant au sentiment des pouvoirs publics, accordait dans les programmes de la composition musicale une place importante à la Cantate.

On en fit le sujet du concours pour l'obtention du prix de Rome.

Seulement, les causes qui militaient en faveur de la Cantate proprement dite ne donnaient naissance qu'à un nombre très limité de sujets, aussi fut-on dans l'obligation d'en modifier, sinon la forme, du moins le fond. Ne pouvant en faire toujours l'application à l'exaltation d'un personnage ou d'un fait considérable, on la métamorphosa en une scène lyrique à un, deux, trois personnages, coulée dans un moule à peu près invariable mais toujours sans destination, ni pour le théâtre, ni pour la symphonie, ni pour l'oratorio.

Servant d'épreuve aux candidats pour le prix de Rome, elle devint le couronnement des études de l'enseignement officiel du Conservatoire.

Comme il est de tradition de suivre l'exemple donné par les pouvoirs publics, toutes les fondations, semi-officielles ou non, qui, par voie de concours, ont pour but d'encourager les productions d'œuvres musicales nouvelles, toutes ces fondations, dis-je, prirent modèle sur la Cantate, sans se rendre compte qu'elle n'était plus devenue, en réalité, qu'un devoir d'élèves permettant aux examinateurs de se rendre compte de l'ensemble des connaissances des concurrents.

Avec les transformations qui s'opérèrent durant le courant du siècle dans l'art musical, grâce aux découvertes des facteurs d'instruments qui agrandirent le domaine de la polyphonie orchestrale, la Cantate suivit la progression et développa son programme. Mais, malgré ses nouveaux vocables, tels que *ode-symphonie, symphonie-légende*, etc., elle reste toujours la Cantate, continuant à ne répondre à aucune des trois catégories réelles des grandes compositions musicales.

Ainsi, le sentiment public avait délaissé l'antique Cantate pour les œuvres plus précises de l'église, du concert, du théâtre ; mais, sous l'influence de l'esprit des pouvoirs publics, on se cramponnait désespérément à un genre condamné.

Il en résultait que les œuvres produites dans cet ordre d'idées étaient, à une dizaine d'exceptions près, d'une très grande faiblesse, car tous les musiciens arrivés dédaignaient de concourir. C'était

comme le pendant du concours général. Certaines années, on dut même renoncer à décerner des prix.

Les œuvres couronnées sont assurées d'un certain nombre d'exécutions, mais en concert, jusqu'à épuisement des crédits, ce qui se produit rapidement. Leurs auteurs reçoivent, en plus, une prime pécuniaire... et c'est tout. Quant aux autres concurrents, le temps qu'ils auront employé à l'élaboration de leur œuvre, les frais qu'elle leur aura occasionnés, tout cela est complètement perdu, les débouchés faisant défaut. Elle est vouée aux cartons à perpétuité.

Au contraire, le théâtre, par exemple, ouvre un débouché, qui peut être rémunérateur, si le succès s'affirme.

La somme d'argent destinée aux exécutions des œuvres couronnées serait un utile appoint pour les Directeurs de théâtres, qui, courant moins de risques, seraient plus disposés à monter des ouvrages ayant de grandes chances de réussite.

Les œuvres non couronnées elles-mêmes pourraient voir le jour, si elles ont une valeur réelle; en tous cas elles serviraient plus utilement leur auteur en lui faisant traiter un genre précis et pratique.

Les effets de la motion de M. d'Indy ne tarderont pas à se faire sentir et, avant peu, les concurrents renonceront à présenter au concours des œuvres qui, si elles ne sont pas primées, offrent des résultats par trop incertains. Ainsi, par le seul fait que la Cantate, musique d'État, sera devenue purement facultative, il arrivera qu'elle disparaîtra dans le plus bref délai. Ce sera au grand avantage de l'art, et des artistes, qui pourront alors profiter réellement et tirer parti des encouragements que l'initiative privée de quelques donateurs, ou d'une assemblée communale, aura mis à leur disposition.

Décidément, l'État est aussi mauvais patron au point de vue des Beaux-Arts qu'au point de vue du travail.

P. Porthmann.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA

DIMINUTION DU REVENU.

II.

LA BAISSE DU REVENU FONCIER (1).

Nous avons, dans un précédent article, recherché les causes de la diminution du taux de l'intérêt : nous avons montré comment le commerce, en accumulant une masse énorme de capitaux, *sans jamais les consommer, ni même les immobiliser temporairement*, tend à déprimer sans cesse le taux de l'intérêt, lorsqu'il ne trouve pas, dans l'agriculture et dans les installations industrielles, le contrepoids nécessaire.

Nous voudrions maintenant indiquer l'influence de cette baisse du taux de l'intérêt sur les revenus des « classes capitalistes » ; nous montrerons ensuite comment la crise agricole a coopéré à la diminution des revenus ; enfin nous nous efforcerons de préciser la situation ainsi faite en France aux propriétaires et aux capitalistes qui vivent des fermages de leurs terres ou des arrérages de leurs rentes.

(1) Voir le premier article dans la livraison précédente de la *Science sociale*, t. XV, p. 133.

I.

Ce serait une erreur de croire que toutes les familles riches souffrent également de la baisse du taux de l'intérêt, et que pour toutes elle amène une égale diminution de revenus. Lorsqu'on veut analyser cette influence, il est indispensable d'établir des distinctions.

Tout d'abord, il est manifeste que cette baisse atteint sévèrement tous ceux qui sont créanciers (en capital) d'une somme fixe invariable, égale ou sensiblement égale à la somme même qu'ils ont remise à leur emprunteur : tels sont les détenteurs d'obligations des départements et des villes, d'obligations industrielles, les porteurs de titres de rentes *émises au pair ou à un taux voisin du pair*, enfin les prêteurs sur hypothèque. Toutes ces catégories de capitalistes ont été les premières frappées par la baisse du taux de l'intérêt ; en effet, dès que le débiteur a pu trouver de l'argent à meilleur compte, il s'est empressé de demander à son créancier une réduction des intérêts ou, en cas de refus, de le rembourser ; et on sait avec quelle hâte les États, les provinces, les départements, les villes, les sociétés industrielles, les particuliers ont profité des conditions avantageuses (pour eux) du marché des capitaux. Ces réductions et ces conversions ont été, dans ce siècle, si fréquentes et si nombreuses, et elles échappaient si peu à la prévision des capitalistes, que souvent, dans les emprunts d'État, la clause de « garantie contre toute conversion dans un délai de... » était considérée par les rentiers comme un avantage précieux (1).

Pour ces capitalistes, la baisse du taux de l'intérêt s'est traduite en une diminution nette de leurs revenus. Nous avons eu soin de les séparer de ceux qui, bénéficiant d'un écart plus ou moins

(1) Nous trouvons des exemples de cette clause dans la conversion anglaise de 1844, dans l'essai de conversion de M. Childers en 1884 (voir notre précédent article) ; on sait que le 4 1/2 % français était garanti contre toute conversion avant 1893. Cette clause montre combien les capitaux sont abondants, puisque les capitalistes en sont arrivés à considérer comme un avantage la seule certitude de ne pas voir diminuer trop rapidement leurs revenus.

considérable entre le capital nominal et le capital réel de leurs créances, ont, pendant un temps plus ou moins long, échappé à l'influence de la baisse du taux de l'intérêt. L'exemple le plus saillant de ces « créances à capital augmenté » nous est donné par les obligations de chemins de fer 3 % et les rentes françaises 3 %. On sait que ces titres, émis à une époque où l'argent rapportait à peu près 5 %, ont été offerts aux souscripteurs à un taux bien inférieur au pair; dès lors, on comprend comment le capitaliste qui, en 1869, payait 70 francs un titre de rente 3 % et devenait par là créancier de l'État pour une somme de 100 francs, ou le capitaliste qui, en 1876, versait au guichet d'une Compagnie de chemins de fer 330 francs, ont échappé en grande partie à l'influence de la baisse du taux de l'intérêt.

Le porteur d'une obligation de chemins de fer 3 % qui touchait 15 francs en 1876, touche encore 15 francs en 1893; ce n'est pas certes qu'il ait échappé à la baisse du taux de l'intérêt : il ne dépend de personne de se soustraire à l'action d'une force économique aussi puissante; mais l'augmentation *automatique* de son capital a *exactement* compensé ce que cette baisse lui eût fait perdre, et ainsi son revenu n'a subi aucune diminution; de 330 francs son titre est monté à 460 environ, *sans aucun effort de sa part*. Il convient de remarquer que cette situation, tout à fait anormale, est due uniquement au choix malencontreux du type 3 % fait par l'État français et les Compagnies françaises de chemins de fer pour leurs emprunts : si l'on avait choisi le type 4, 4 1/2, 5 et même 6 %, suivant le taux réel de l'intérêt au moment de l'emprunt, ces deux grandes catégories de débiteurs eussent bénéficié de la baisse du taux de l'intérêt comme les Compagnies de chemins de fer anglaises ou américaines qui se sont bien gardé d'imiter ce déplorable exemple, et l'on a calculé que, pour les seules grandes Compagnies françaises de chemins de fer, la charge *annuelle* des intérêts s'est trouvée augmentée de plus de 100 millions (1).

De ce seul fait, les revenus des capitalistes français sont aujour-

(1) Les autres sociétés industrielles françaises (gaz, eaux, mines, forges, etc.), ont

d'hui bien supérieurs à ce qu'ils devaient être, et cette majoration arbitraire de leur capital a été si considérable (1), qu'un économiste a pu affirmer « qu'on ne court pas risque de se tromper en disant que *bien peu* de commerçants et d'industriels, mettant à la conduite de leurs entreprises autant de soin que d'intelligence, ont réalisé un gain moyen équivalent au profit du rentier oisif » qui avait dans son coffre-fort des titres de rente 3 % et des obligations de chemins de fer (2).

Il existe une troisième catégorie de capitalistes pour lesquels la baisse du taux de l'intérêt se traduit en une majoration du capital, majoration non plus arbitraire et factice, mais naturelle et forcée : je veux parler de tous les porteurs d'actions des Compagnies industrielles ou financières. Si l'entreprise industrielle continue à donner un même dividende, les cours des actions montent nécessairement en proportion de la baisse du taux de l'intérêt; je ne reviendrai pas sur ce fait bien connu qui, pour le dire en passant, explique en partie la progression énorme des actions de certaines houillières; j'en ai relevé des exemples dans mon premier article, où j'ai montré que beaucoup d'actions industrielles avaient progressé, bien que leurs dividendes fussent restés sensiblement les mêmes, ou même eussent fléchi (3).

De ces capitalistes, nous ne dirons rien; en vérité, les détenteurs *d'actions* industrielles ou financières sont exposés à un péril plus redoutable encore que la baisse du taux de l'intérêt; l'aléa des entreprises industrielles ou financières est considérable et, dans toutes celles dont le rendement et les bénéfices restent soumis aux fluctuations de la libre concurrence, les variations incessantes

été autrement prévoyantes; aussi a-t-on vu se succéder, dans ces dernières, années la conversion de leurs obligations. Il importe de bien comprendre que la Compagnie de chemins de fer qui, en 1876 par exemple, s'est engagée à payer un intérêt annuel de 15 francs, pour un capital de 330 francs qu'elle a reçu, paie *encore aujourd'hui* les intérêts à raison de 4 fr. 75 %, quoique le taux de l'intérêt soit tombé à 3 fr. 25 environ.

(1) Nous prions le lecteur de retenir cette constatation, dont nous déduirons plus loin les conséquences.

(2) *La Répartition des richesses*, par M. Leroy-Beaulieu, p. 261.

(3) En 1865, les actionnaires des six grandes Compagnies de chemins de fer avaient reçu comme dividendes 159.605.500 francs; en 1890, ils n'ont touché que 146.803.588 francs.

des cours et des dividendes, et trop souvent même la disparition complète du capital social montrent à quelles surprises désagréables les détenteurs *d'actions* industrielles ou financières sont exposés (1). L'effondrement récent de « placements de père de famille » et de « placements de tout repos » me dispense d'insister.

A côté de ces capitalistes dont la fortune est tout entière mobilisée, il existe une classe de personnes riches dont le patrimoine se compose, partiellement ou exclusivement, de propriétés foncières. Dans quelle proportion leurs revenus ont-ils diminué et à quelle cause attribuer cette diminution? Telle est la double question à laquelle nous voudrions répondre brièvement.

Il importe tout d'abord de mettre à part les possesseurs de propriétés urbaines. Les socialistes ont souvent attaqué la situation privilégiée de ces « heureux oisifs » qui, chaque jour, avaient la joie de voir augmenter leur capital et leur revenu, à mesure que les villes se développaient et que les premiers terrains occupés, les mieux placés nécessairement, disait-on, acquéraient une plus-value sans cesse croissante. Il n'entre pas dans le plan de cet article d'examiner la valeur de ces affirmations; là, comme ailleurs, le développement des transports a accompli son œuvre de nivellement. En tous cas, rien n'est plus faux que d'affirmer que les terrains les premiers occupés sont nécessairement les mieux placés, et on a pu constater, dans bien des villes, avec quelle facilité la population émigre des vieux quartiers vers les quartiers nouvellement ouverts par des spéculateurs audacieux. La propriété urbaine est beaucoup moins stable et bien moins privilégiée qu'on ne l'a prétendu. En tous cas, la baisse du taux de l'intérêt a fait répercussion contre les possesseurs de

(1) Voir *Tableau des cours des principales valeurs depuis* 1797 *jusqu'à nos jours*, par M. Courtois. La lecture de ces tableaux est éminemment suggestive : on y voit combien est grande l'amplitude des variations du cours de ces valeurs ; relevons seulement deux exemples parmi les valeurs qui paraissent (ou paraissaient !) le mieux assises : le Crédit foncier, en 1869, oscille entre 1800 et 1460 ; en 1870, entre 1805 et 1720 ; la Compagnie Parisienne du gaz, pendant les années 1867-69, varie entre 1700 et 1400. En 1870, elle passe de 1817,50 à 1220 ; en 1871, de 1650 à 1300.

propriétés urbaines. Et voici comment : cette baisse a engagé beaucoup de capitalistes à chercher dans la construction de maisons neuves un emploi de leurs capitaux (1). Ils n'ignoraient pas que le revenu des loyers ne représenterait qu'un pourcentage assez modeste des capitaux engagés; mais, à une époque où l'argent rapporte de moins en moins, il faut savoir se montrer accommodant. Or, par suite de cette concurrence nouvelle, les loyers des anciennes maisons ont cessé de progresser, ou tout au moins leur progrès a-t-il été bien moins rapide; parfois même, une baisse importante s'est manifestée pour les maisons plus anciennement construites, dont la disposition surannée ne pouvait satisfaire qu'imparfaitement les exigences modernes.

Les causes diverses qui exposent à tant de fluctuations la valeur et les loyers des propriétés urbaines ne se rencontrent plus lorsque l'on considère les propriétés rurales : le seul effet qu'ait sur elles la baisse du taux de l'intérêt est d'accroître leur valeur en capital, à proportion de l'élévation du taux de capitalisation. « S'il est facile de multiplier les maisons d'une ville en les étendant au loin, et d'assurer ainsi à l'excédent de population qui se presse dans ses murs un logement, sans que les loyers subissent une augmentation sensible, il est impossible au contraire d'augmenter l'étendue des champs, lorsque toutes les terres d'un pays ont été défrichées; et l'accroissement continu de la population, en développant une demande sans cesse croissante des produits de l'agriculture, devait assurer aux propriétaires fonciers une augmentation également continue de leur fortune et de leurs revenus. » Le lecteur aura certainement reconnu, dans ces *accroissements* et dans ces *augmentations* sans cesse *croissantes*, la fameuse théorie de la rente de la terre à laquelle Ricardo a attaché son nom; Stuart Mill en a déduit toute une série de conséquences, et le socialiste californien Henry George, prenant pour exemple de grandes spéculations américaines sur les terres, a donné à cette théorie un relief saisissant et a fait

(1) L'activité des constructions que l'on constate en ce moment à Paris n'a pas d'autre cause. Les Compagnies d'assurances se sont tout spécialement signalées par leur ardeur à construire.

de l'*Unearned Increment* la base d'un réquisitoire contre la propriété foncière (1).

Comme beaucoup d'autres affirmations avancées par les économistes, cette théorie contient une certaine part de vérité; malheureusement, la part d'erreur est plus grande encore, ainsi qu'il arrive fatalement lorsqu'on se tient dans les généralités, sans distinguer des espèces particulières. Il est bien vrai qu'au treizième siècle, par exemple, où l'accroissement de population paraît avoir été considérable, « le prix moyen de l'hectare, après avoir été de 135 francs, en 1201-1225, s'éleva à 206 francs, en 1251-1275, et à 261 francs, en 1276-1300 (2). » M. Lamprecht a aussi démontré que, dans le pays du Rhin et de la Moselle où la population quadrupla de l'an 900 à l'an 1100, la valeur des terres qui, au neuvième siècle, était estimée 100, montait à 1184 dans la seconde moitié du douzième siècle, et à 1692 au treizième siècle : c'était donc une plus-value de 1.600 %, en cinq siècles (3).

En France, la valeur des terres a augmenté dans des proportions considérables depuis le milieu du dix-huitième siècle. On a calculé que, de 1851 à 1879, le revenu de la propriété foncière avait augmenté de 39 % et le capital de 41 % : même augmentation en Angleterre, en Belgique, en Prusse surtout, où la terre a, en un siècle (1770-1870), gagné 400 % (4).

Malheureusement, cette progression s'est arrêtée à partir de 1876, et depuis cette époque une crise agricole s'est étendue sur les pays occidentaux de l'Europe. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de cette transformation économique;

(1) Voir aussi l'ouvrage d'un disciple d'Henry George, M. W. Harbut Dawson, *The Unearned Increment, reaping without sowing* (récolter sans semer).

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1893, *la Propriété foncière*, par M. d'Avenel.

(3) Lamprecht, *Deutches Wirthschaftleben im Mittelalter*, tome Ier, p. 1509.

(4) Le revenu de la propriété foncière en France était évalué, en 1851, à 1.905, millions pour 49.325.514 hectares évalués 63.696 millions, soit 38,63 par hectare d'une valeur de 1.291 francs; en 1879, il s'élevait à 2,645 millions pour 50.035.259 hectares, soit 53 francs par hectare d'une valeur de 1.830 francs. En Angleterre, le revenu des propriétaires fonciers est passé de 35,4 millions de livres sterling en 1815 à 47,8 millions en 1871, et à 69,3 en 1880. Nous ne citons ces chiffres que *verbi gratia*, car la complexité même des éléments qui les composent, empêche d'en tirer aucune conclusion précise.

le développement des moyens de transports et des voies ferrées, l'abaissement du prix du fret, le percement de l'isthme de Suez, sont les causes bien connues de cette crise, compliquée, pour la France, par l'abandon de la culture de la garance et par le phylloxéra. Les journaux et les revues ont raconté avec ampleur l'importance de ces modifications économiques. Je ne crois pas être contredit par aucun des lecteurs de cette Revue en affirmant que, parmi ces causes, il en est une qu'on a beaucoup trop laissée dans l'ombre et sans laquelle toutes les autres n'eussent servi de rien : je veux parler de l'indomptable énergie et de l'admirable initiative des *settlers* et des *squatters* anglo-saxons. Sans doute, il est bien facile de me montrer comment il n'en coûte guère plus de transporter une tonne de blé ou d'avoine de Bombay, de Melbourne ou de New-York à Liverpool ou au Havre, que pour porter au marché voisin les 1.000 kilos de blé récoltés par un paysan français; mais on oublie deux choses : d'abord, que les navires ne peuvent prendre tout seuls la mer et qu'il faut des entrepreneurs pour les construire et les armer, et des marins pour les monter ; en outre, avant de transporter les grains, il faut les faire pousser, et pour cela, défricher des terres incultes et s'établir au milieu de la solitude en ne comptant que sur soi ; or, ni l'une ni l'autre tâche ne sont aisées à accomplir et je n'en veux d'autre preuve que l'impuissance de la France à *maintenir* le rang de sa marine marchande et le nombre insignifiant de ses colons agriculteurs (1). Voilà ce qu'il était bon de rappeler, en passant, dans les colonnes de cette Revue.

Il est impossible d'apprécier exactement la diminution des revenus de la propriété foncière en France : ce qu'on peut affirmer, sans risque de se tromper, c'est que cette diminution est considérable. Je rencontrai, il y a un mois, un propriétaire de la Charente qui m'assurait qu'aux environs de Cognac des propriétaires étaient prêts à abandonner gratuitement leurs terres,

(1) Pendant l'année 1892, la marine marchande à vapeur de la France a perdu le second rang qu'elle occupait, pour passer au troisième, après l'Angleterre et l'Allemagne. — Il est intéressant de remarquer que, parmi les colonies françaises, aucune ne peut être rangée parmi « ces pays neufs dont la concurrence agricole est si redoutable ».

dans le seul but de se décharger de l'impôt. En Normandie, un propriétaire des environs de Caen m'affirme que cette diminution atteint 20 à 25 % (1). Un de mes amis a fait dernièrement évaluer une de ses propriétés située près de Rouen, pour le règlement d'un partage : l'estimation a été fixée à 375.000 francs, et mon ami me dit que, lorsque cette propriété fut, il y a vingt-cinq ans environ, attribuée à son père, elle fut comptée dans son lot pour une valeur de 725.000 francs. Ce serait donc une diminution de près de 50 % dans le capital, et une diminution beaucoup plus forte encore dans le revenu, car le taux de l'intérêt n'a cessé de baisser depuis cette époque.

Une personne m'écrit des environs de Dieppe, qu'en 1870, l'acre (68 ares 66 centiares) de terre était louée 120 francs; en 1885, on ne le louait plus que 100 francs et, depuis trois ans, les cultivateurs et les jardiniers ne veulent plus payer que 90 et même 80 francs l'acre. « J'ai une autre ferme de 30 hectares qui, en 1870, était louée 3.500 francs; en 1884, j'étais forcé de la mettre à 3.000 francs; dans un an, elle va être à louer et, si je trouve 2.600 francs, je devrai dire *Deo gratias*. » Mon correspondant me cite l'exemple d'une ferme de 75 hectares louée, en 1878, 6.700 francs, qui, en 1889, n'a pu trouver preneur qu'au prix de 4.000 francs; encore, remarque-t-il, « le locataire rentrant n'a pas voulu être contraint à entretenir la couverture en chaume, ni payer l'assurance incendie des immeubles ».

Je ne veux pas multiplier ces exemples, ni rappeler les ravages du phylloxéra dans les vignobles du Midi; pour un trop grand nombre des propriétaires de vignes, la diminution du capital et du revenu a été si importante, que, bien souvent, elle équivalait à une ruine complète. Il semble qu'il n'y ait aucune exagération à affirmer que, depuis 1880, la valeur des terres a baissé dans une proportion qui varie du cinquième au tiers, sui-

(1) Voici les exemples que me cite mon correspondant : Une ferme louée 2.940 francs, plus toutes les charges d'impôt et d'assurances mises au compte du fermier, suivant bail du 25 septembre 1884, a été relouée, en 1893, 2.500, et le propriétaire supportera l'assurance; une autre ferme louée 2.960 francs en 1878 a été relouée, en 1890, 2.000 francs seulement. — Dans le Nivernais, le revenu d'un domaine était de 28.000 francs en 1886, de 25.000 en 1889, de 21,000 en 1892.

vant les départements, et la diminution des revenus fonciers a été plus grande encore. On sait que cette situation n'est pas spéciale à la France. L'enquête agraire faite en Italie dans ces dernières années a constaté que la hausse réalisée depuis 1860 dans la valeur de la terre était presque complètement perdue dans la plupart des provinces. La commission d'enquête du travail en Belgique a recueilli, dans chaque canton, des doléances semblables. En Angleterre, le revenu des terres était, d'après les évaluations de l'*income-tax*, estimé 1.300 millions de francs en 1881; cette somme, déjà inférieure de 6 % environ aux évaluations de 1878, avait fléchi en 1890 à 1.100 millions. Le dernier Congrès agricole de Londres, tenu le 7 décembre 1892, a constaté l'état lamentable de l'agriculture anglaise et « tous les orateurs se sont accordés à constater que, sous la pression de la concurrence étrangère, la terre finira par être laissée en friche, sauf dans quelques contrées particulièrement favorisées (1) ».

Nous n'avons tenu à rappeler ces exemples de la détresse agricole des pays voisins que pour montrer que, si la crise agricole de la France peut être partiellement attribuée à des causes internes, les causes externes que nous avons mentionnées doivent en être considérées comme les principaux auteurs, et il convient de remarquer que ces nouvelles forces économiques et sociales doivent être douées d'une puissance et d'une énergie singulières, puisqu'elles ont été capables de ruiner en quelques années la prospérité agricole des plus riches nations occidentales.

A ce point de notre étude, il nous semble que deux conclusions très nettes se dégagent de toutes ces constatations. A notre époque, la baisse du taux de l'intérêt et la crise agricole ont fait subir une diminution importante aux revenus des capitaux mobiliers ou immobiliers; en outre, les causes qui ont amené cette diminution ne peuvent être attribuées à des événements accidentels ou passagers, et leur puissance d'action considérable est suffi-

(1) *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, 15 décembre 1892, p. 510 Cf. même numéro, p. 506, sur la décroissance constante, depuis 1875, de la superficie occupée par la culture des céréales.

samment attestée par la masse de capitaux atteints et l'étendue des exploitations agricoles frappées. Cette deuxième conclusion est importante, car elle nous permet de répondre à une question que le lecteur ne peut manquer de nous poser : Cette diminution des revenus s'accentuera-t-elle dans l'avenir? Quoiqu'il soit toujours périlleux de vaticiner et que la mission de prophète n'ait pour nous aucun attrait, nous n'hésitons pas à répondre : Oui, cette diminution du revenu s'accentuera dans l'avenir. Prenez une à une les causes de la crise agricole, et vous verrez que ces causes, loin d'avoir atteint le terme de leur développement, en ont seulement franchi la première période. Qui donc affirmera que les moyens de transport ne doivent plus être perfectionnés, alors que chaque jour nous voyons s'accroître la vitesse des trains et des steamers et s'étendre le réseau des chemins de fer? Ce n'est pas, certes, dans cette Revue qu'il est besoin de rappeler que les énergiques descendants des Scandinaves et des Anglo-Saxons s'en vont, chaque année, poussant plus loin leur œuvre de défrichement, en Afrique comme en Océanie, dans l'Amérique du Nord comme dans l'Amérique du Sud. Quand on pense qu'aux Indes, le blé se vend sur place au prix de 2 fr. 50 l'hectolitre; que, dans les *runs* australiens, des millions de moutons sont élevés pour le seul produit de leur laine; et qu'à la Plata des milliers de bœufs sont massacrés chaque année pour l'unique avantage d'en vendre le cuir (1), on ne peut s'empêcher de croire que la crise agricole, loin de toucher à son terme, est encore fort éloignée de la période de son plein épanouissement. Des continents entiers restent à défricher et, chaque jour, les sociétés à formation particulariste envoient de nombreux colons pour accomplir ce grand ouvrage; voilà deux vérités primordiales qu'il ne faut jamais oublier, lorsqu'on parle de la crise agricole.

Quant à la baisse du taux de l'intérêt, nous ne pouvons douter

(1) L'augmentation continue de l'importation en Angleterre des moutons d'Australie et surtout de la Plata, nous paraît singulièrement significative. On n'ignore pas qu'une flotte spécialement affectée au transport des moutons morts a été construite dans ces dernières années. Certains steamers sont entrés à Liverpool avec 11.000 moutons à bord.

qu'elle doive s'accentuer encore. Il existe comme un jeu de bascule entre le commerce et la production industrielle d'une part, les progrès agricoles et les installations industrielles d'autre part, et nous avons montré comment les premiers poussent à la baisse du taux de l'intérêt, tandis que les seconds inclinent à la hausse. Or, il résulte manifestement de l'expérience de notre siècle que la première influence l'emporte sur la seconde. Malgré une rénovation industrielle sans exemple dans l'histoire, et malgré l'activité sans précédent des entreprises de colonisation, de défrichement et d'installation agricoles, malgré l'effroyable consommation de capitaux qui résulte des guerres et de l'état de paix armée, le taux de l'intérêt a notablement baissé dans ce siècle ; comment croire que cette baisse ne continuera pas? L'activité commerciale ne semble pas devoir se ralentir, et, de plus en plus, les sociétés paraissent adopter ce qu'on pourrait appeler l'organisation commerciale (*geldwirthschaft*). Chacun spécialise son travail et le limite à un très petit nombre de produits; chacun cherche de moins en moins à produire lui-même la plupart des objets dont il a besoin : on vise bien plutôt à accroître ses ressources afin de pouvoir les acheter (1).

Bien plus, dans ces dernières années, la baisse du taux de l'intérêt semble accélérer encore sa course, et on a vu, dans notre précédent article, qu'il convenait d'en rechercher la cause dans le moins grand nombre des *nouvelles* installations industrielles, à une époque où l'ère des transformations *brusques et générales* semble close, au moins pour quelque temps (2). Certains

(1) Ainsi le paysan français ne manufacture guère plus lui-même le linge et l'étoffe de ses vêtements. Cette « commercialisation universelle » a atteint, aux États-Unis par suite du recrutement insuffisant des domestiques, un développement que nos sociétés européennes ne soupçonnent pas. Un Américain, M. F..., me disait récemment qu'il connaissait un propriétaire de ranch qui élevait un grand nombre de bestiaux et qui cependant ne consommait que du lait en flacon, préparé par les grandes laiteries à vapeur. Cela lui revenait bien moins cher que de faire traire une de ses vaches dans la prairie. Il m'assurait que c'était là un usage fréquent. De même, la maîtresse de maison préfère les légumes tout préparés qu'on lui vend dans des boîtes d'étain, aux légumes frais « qu'il faut éplucher et qui sont si encombrants ». Sur la question des domestiques, voir *la Vie Américaine* par M. Paul de Rousiers.

(2) Il importe en effet de bien voir que les progrès industriels ne peuvent, dans un pays où les manufactures sont déjà très développées, élever le taux de l'intérêt

économistes ne voient aucune impossibilité à ce que le taux de l'intérêt tombe à 1 1/2 % et d'autres font remarquer que cette baisse sera précipitée par les remboursements des emprunts énormes contractés depuis trente ans, notamment de quinze milliards d'obligations des chemins de fer français (1). Enfin, nous ajouterons une dernière observation importante; l'augmentation factice des revenus qui est résultée pour les capitalistes français du choix malheureux que l'État et les Compagnies de chemins de fer ont fait du type 3 %, pour l'émission de leurs emprunts, ne se renouvellera plus dans l'avenir; les rentes et les obligations 3 % sont près d'atteindre le pair et les détenteurs de ces titres ressentiront à leur tour les effets de la baisse du taux de l'intérêt, puisque leur capital cessera de s'accroître.

II.

En présence de cette situation si caractérisée, une dose très ordinaire de sagacité permet de tirer cette conclusion : Puisque les revenus diminuent et continueront à diminuer, il est et il deviendra de plus en plus difficile de vivre de ses rentes. En effet, me dira-t-on, c'est là un truisme qu'il serait superflu de démontrer. D'accord; mais, qu'on y prenne garde, ce truisme est gros de conséquences, car ne voyez-vous pas qu'en France

que si leur nouveauté affecte à la fois l'universalité où la grande majorité des industries, comme l'a fait l'invention de la machine à vapeur. Au contraire, lorsque ces progrès sont spéciaux à certaines industries, et, par exemple, modifient une année la fabrication de l'acier, l'autre année la fabrication du sucre, la troisième celle du papier, etc., etc., ces transformations, pour importantes qu'elles soient, sont incapables d'absorber l'excédent de capitaux produits par le commerce et les autres industries. — Nous ne tenons pas compte du relèvement du taux de l'intérêt qui pourrait résulter des guerres; il serait, en effet, assez original de dire aux rentiers : Vous ne souffrirez pas de la baisse du taux de l'intérêt... parce que la guerre détruira probablement votre capital! Ajoutons d'ailleurs que les économistes nous paraissent exagérer singulièrement cette influence de la guerre, au moins pour l'époque contemporaine; l'exemple de 1871 le prouve.

(1) *Journal de la Société de Statistique*, 1888, p. 220, article de M. Neymarck. Les Compagnies de chemins de fer ont, dans ces dernières années, constamment réduit le chiffre de leurs emprunts. En 1891, ceux-ci se sont réduits, déduction faite des remboursements, à 62 millions pour l'ensemble des six Compagnies. Les deux Compagnies du Nord et du Midi ont remboursé plus d'obligations qu'elles n'en ont émis.

tous ceux qui le peuvent, vivent plus ou moins de leurs revenus

Otez à cette multitude innombrable de jeunes gens, qui, chaque année, se précipitent vers les fonctions administratives ou vers les carrières libérales, les revenus de l'héritage paternel et de la dot de leur femme, et presque toujours la gêne apparaîtra au foyer, d'autant plus pénible que celui qu'elle atteindra est tenu par sa position et par son rang social à plus de luxe extérieur. Il n'y a pas que les oisifs qui vivent de leurs rentes, il y a aussi ceux dont la profession et le travail ne procurent à la famille que des ressources notoirement insuffisantes et dont *l'insuffisance même est d'autant plus sensible que le rang social oblige à des dépenses plus grandes* (1). Pour les uns comme pour les autres, les revenus de leur fortune sont un appoint *nécessaire*, et la seule différence qu'on puisse relever entre eux, c'est que la suppression complète de ces revenus plongera les premiers dans l'indigence la plus absolue, tandis que, pour les seconds, la souffrance sera moins aigüe. Certes le Français n'est pas paresseux, mais il a pour habitude, lorsqu'il s'est élevé à une certaine aisance, d'abandonner précisément la profession qui a enrichi son père, pour se livrer à un travail qui, *par essence*, est peu productif. Je n'ai pas à insister ici sur les raisons qui recommandent aux yeux du Français l'emploi de cette singulière combinaison; j'aime mieux montrer au lecteur comment la possession de revenus est, pour beaucoup de Français *qui travaillent*, l'élément nécessaire sans lequel ils ne pourraient vivre. Il est faux de croire que si un avocat, un magistrat, un ingénieur, un lieutenant ne peuvent vivre avec le traitement de leur fonction et les profits de leur profession, cela tient aux habitudes de luxe de ces personnes, et qu'après tout il faut en rendre responsable l'excès de leurs dépenses, bien plutôt que l'insuffisance de leurs gains. L'inexactitude de cette allégation apparaît avec évidence, lorsqu'on a sous les yeux les chiffres des traitements de certains fonctionnaires.

Depuis les lois récentes qui, en unifiant les soldes, ont sensi-

(1) Il faut vraiment ne tenir aucun compte de la nature des choses, pour dire, comme on le fait si souvent, qu'après tout 3.000 francs gagnés dans le commerce ou dans une carrière libérale, cela fait toujours 3.000 francs.

blement élevé celles des officiers de certaine catégorie, et notamment des officiers de l'infanterie,

Un sous-lieutenant reçoit	2.340 fr.
Un lieutenant de 2e classe	2.520
Un lieutenant de 1re classe	2.700
Un capitaine	3.060 3.420 3.780 4.140
Un chef de bataillon	5.508
Un lieutenant-colonel	6.538
Un colonel	8.136
Un général de brigade	12.600
Un général de division	18.900

J'ai demandé à plusieurs officiers à quel grade la majorité des jeunes gens qui, chaque année, sortent sous-lieutenants des Écoles spéciales de Saint-Cyr et Polytechnique avaient chance d'arriver lorsque la retraite les atteindrait : Au grade de capitaine ou de chef de bataillon, m'ont-ils répondu. Pour beaucoup, le *maximum* de la solde auquel ils puissent prétendre, lorsqu'après de longues années ils auront péniblement et lentement franchi les divers degrés de la hiérarchie, sera de quatre mille cent quarante francs ou de cinq mille cinq cent huit francs! Quant aux plus heureux, ou aux plus capables, qui s'élèveront aux grades supérieurs, leur traitement sera facilement absorbé par les frais de représentation et le décorum auxquels leur grade même les oblige ; et on ne conteste pas, à moins qu'on ait intérêt à le faire, qu'un colonel ou un général, dont la solde serait l'unique ressource, aurait de grandes chances pour ne pas mourir riche.

Veut-on savoir quel est le traitement des magistrats? Le voici (1) :

Dans les villes de moins de 20.000 habitants :

Président et procureur de la République	5.000 fr.
Vice-président	4.000

(1) Ces chiffres, à la différence de ceux que nous venons de donner pour les officiers de l'armée, ne représentent pas le traitement réel; il faut les diminuer de la retenue nécessaire au service des retraites.

Juge d'instruction	3.500 fr.
Juge	3.000
Substitut	2.800

Dans les villes de 20.000 à 80.000 habitants :

Président et procureur de la République	7.000 fr.
Vice-président	5.500
Juge d'instruction	5.000
Juge	4.000
Substitut	3.500

Dans les villes de 80.000 habitants et au-dessus :

Président et procureur de la République	10.000 fr.
Vice-président	7.000
Juge d'instruction	6.500
Juge	6.000

Tribunal de la Seine :

Président et procureur de la République	20.000 fr.
Vice-président	10.000
Juge d'instruction	10.000
Juge et substitut	8.000

Cours d'appel (excepté celle de Paris) :

Premier président et procureur général	18.000 fr.
Président de chambre	10.000
Conseiller	7.000
Avocat général	8.000
Substitut	6.000

Cour d'appel de Paris :

Premier président et procureur général	25.000 fr.
Président de chambre	13.750
Avocat général	13.200
Conseiller et substitut	11.000

Cour de Cassation :

Premier président et procureur général	30.000 fr.
Président de chambre	25.000
Avocat général	18.000
Conseiller	18.000

Il y a un tribunal de première instance par arrondissement : comme la plupart des sièges de ces tribunaux se trouvent dans

des villes dont la population est inférieure à 20.000 habitants, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les traitements de la plupart des magistrats sont absolument insuffisants pour subvenir aux besoins d'une famille, si la fortune personnelle du mari et la dot de la femme ne fournissaient un appoint indispensable.

Les avocats, à qui la crédulité publique alloue si volontiers de si beaux honoraires sur le papier, ne sont pas mieux partagés. A la date du 23 février 1893, il y avait, à Paris, mille avocats inscrits au Tableau de l'Ordre et neuf cent cinquante-deux avocats stagiaires. Je ne crois pas être contredit par aucune personne, habituée à fréquenter le Palais, en affirmant que, sur ce nombre considérable, il n'y en a pas cent qui pourraient, sans une gène extrême, confinant même parfois au dénûment le plus complet, se contenter du seul produit de leur cabinet (1). « A part quelques douzaines d'hommes peut-être, certainement pas une centaine, dans un grand pays comme la France, auxquels la profession d'avocat rapporte de riches émoluments; le reste en tire à peine de quoi vivre d'une manière un peu large. Nous ne pensons pas exagérer en disant qu'il n'y a, sans doute, pas cinquante avocats en France qui gagnent 50.000 francs chaque année, et peut-être pas cent qui en gagnent régulièrement 30.000 (2) ». Chacun sait d'ailleurs que les barreaux de province sont aussi encombrés que ceux de Paris, toutes proportions gardées, bien entendu.

Nous pourrions multiplier ces exemples, passer en revue les différentes carrières libérales et, feuilletant chacune des pages de ce gros volume que l'Administration publie chaque année sous le nom d'*Almanach National,* indiquer à la suite de chaque fonction le traitement afférent, nous arriverions toujours aux mêmes conclusions : la grande majorité ne tirent de l'exercice de leur profession que des ressources absolument insuffisantes et,

(1) Au Palais, tous reconnaissent qu'on ne peut, avant trente-cinq ans, « espérer un résultat appréciable » ; encore ceux qui réussissent ainsi sont-ils les « heureux » ; les autres, en grande majorité, abandonnent le barreau pour d'autres carrières.

(2) Paul Leroy-Beaulieu, *La Répartition des richesses*, p. 357.

parmi les fonctionnaires qui, exceptionnellement, touchent un traitement un peu large, les frais de représentation grèvent souvent leur budget d'une charge à laquelle il leur est impossible de se soustraire.

Malheureusement, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le public professe des idées singulièrement erronées : on est habitué à voir les fonctionnaires d'un certain rang, les avocats, les militaires et bien d'autres mener une vie facile et aisée, et on s'empresse d'en conclure que ces carrières sont véritablement privilégiées; rien n'est plus superficiel ni moins exact. On ne voit pas que les propriétaires fonciers, les industriels et les commerçants alimentent de leur fortune et de leurs capitaux ces professions par elles-mêmes si peu lucratives, soit en y destinant leurs fils, soit en mariant leurs filles à des jeunes gens de ce milieu; il se produit sans cesse vers ces professions un afflux d'argent sans lequel la génération suivante serait bien vite hors d'état d'en continuer l'exercice. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier : quant à soutenir que les fonctions publiques et les carrières libérales doivent être lucratives puisque ceux qui les pratiquent y jouissent en général d'une certaine fortune, autant vaudrait dire que les rentiers doivent exercer une profession singulièrement lucrative, puisque, parmi les hommes, ils sont au nombre de ceux qui dépensent le plus d'argent.

Au surplus, cette illusion ne trompe personne; sa concordance avec les préférences et les goûts du plus grand nombre explique seule sa vivacité (1); mais, en réalité, chacun voit clair. Les préoccupations des jeunes gens qui désirent se marier et celles de leurs familles, *même dans les milieux les plus désintéressés*, le prouvent jusqu'à l'évidence (2).

(1) « Le plus grand dérèglement de l'esprit est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient. » (Bossuet.)

(2) Pour remettre les choses au point, il n'y a rien de tel que d'entendre un Anglais parler des affaires, du commerce et de l'argent qu'on y gagne et les comparer aux carrières libérales. Pour ma part, je me souviens toujours de M. H. de Lewes, me racontant combien heureuse avait été son inspiration d'abandonner le barreau vers lequel on l'avait d'abord dirigé, pour se mettre dans le commerce de la nouveauté. « Ces carrières-là, me disait-il, en me parlant des jeunes gens qui entraient dans les banques, elles peuvent paraître plus distinguées, mais elles ne paient pas ». Autre-

Quant à dire que le Français dépense trop et « mène trop grand train », c'est vraiment se complaire à soutenir des idées dont l'inexactitude apparaît avec évidence aux moins clairvoyants. Lorsqu'on voyage à l'étranger et notamment en Angleterre et aux États-Unis, on est frappé au contraire de voir avec quelle facilité les dollars et les livres sterling « roulent » dans ces pays. A fortune égale, l'Anglais et l'Américain dépensent beaucoup plus que le Français, dont l'économie est la qualité dominante. Ceux-là aiment surtout la vie large et abondante, et ils ne gagnent de l'argent que pour se la procurer; celui-ci, au contraire, s'astreint volontiers à une vie économe et étroite. Nous n'avons pas à rechercher ici les causes de ce fait (1); il nous suffisait de le rappeler, afin de bien préciser la situation qui fait l'objet de cette étude.

Nous arrivons ainsi à une conclusion importante : puisque, d'une part, la diminution des revenus permet et permettra de moins en moins de compter sur la fortune acquise, pour subvenir aux dépenses d'une famille; puisque, d'autre part, les fonctions administratives et les carrières libérales supposent *nécessairement* que la fortune personnelle du mari *ou* de la femme (en fait nous devrions souvent dire : du mari *et* de la femme) supplée à l'insuffisance des gains du mari, il est clair que la diminution du revenu doit avoir et devra avoir de plus en plus une influence néfaste sur la situation et la vie des personnes adonnées à ces professions peu lucratives.

fois, à Elbeuf, au temps où les fabriques de drap étaient en pleine prospérité, tous ceux qui n'étaient pas dans le commerce ou la fabrique étaient considérés comme de pauvres manants qui menaient une vie mesquine et étroite. Il paraît qu'aujourd'hui encore on ne peut recruter à Rouen, les surnuméraires des douanes et des postes : l'administration est obligée de les faire venir du Midi.

(1) Voyez l'indication de quelques-unes de ces causes dans *le Mouvement social*, bulletin de février 1893.

En ce qui concerne l'Angleterre et les États-Unis, il conviendrait de remarquer que le commerce développe les habitudes de dépense; le commerçant se dit que les bénéfices de demain compenseront la dépense d'aujourd'hui. Un auteur dramatique me disait récemment que les bonnes places des théâtres à Paris étaient surtout occupées par des commerçants. Il serait intéressant de comparer les habitudes de vie d'un commerçant dans les affaires avec celles de ce même commerçant lorsqu'il s'est retiré et qu'il vit de ses rentes.

Et en effet, on ne peut contester que, depuis une douzaine d'années, la fortune des classes riches, en France, ait diminué; tandis que les classes inférieures paraissent s'enrichir et augmenter leurs ressources, les couches supérieures de la société française semblent gravement atteintes dans leur fortune. Malheureusement cette vérité est une de celles dont les manifestations variées se prêtent difficilement à l'analyse de l'observation scientifique; chacun peut individuellement en vérifier, dans son entourage, l'exactitude; il est beaucoup plus difficile d'en donner une démonstration rigoureuse. Les différentes classes de la société ne ressemblent pas à ces cloisons étanches chères à Renan, il se fait entre elles un échange continu des membres qui les composent, à mesure que les riches s'appauvrissent et que les pauvres s'enrichissent (1); dans un pays tel que la France, où le fonctionnarisme et les carrières libérales absorbent incessamment les richesses produites par l'agriculture, l'industrie et le commerce, comment apprécier d'une manière exacte l'état de la fortune de ceux qui s'adonnent à ces professions peu lucratives? Que si, par un procédé plus conforme à la méthode de la Science sociale, on se détourne de ces considérations générales pour n'observer que des cas particuliers, la difficulté est peut-être plus grande encore; car rien n'est moins aisé que de connaître avec quelque précision l'état de la fortune d'une personne *déterminée*.

Ces réserves faites, et sans insister sur les témoignages que pourraient nous donner la réduction des dépenses de beaucoup de familles et les plaintes amères des capitalistes, nous croyons cependant devoir mettre sous les yeux du lecteur un document publié par le Ministère des Finances et dont la voix éloquente nous paraît mériter l'attention (2).

(1) Voir, sur cet échange dans le passé, *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1893, l'article de M. d'Avenel, *La Propriété foncière de Philippe-Auguste à Napoléon Ier. La Terre au Paysan*

(2) *Bulletin de statistique et de législation comparée.* — Voir à ce sujet, dans l'*Économiste Français* du 23 janvier 1892, un article de M. Paul Leroy-Beaulieu sur *la lenteur de l'accroissement de la fortune des classes aisées et opulentes en France.*

C'est le tableau, par année, depuis 1875, des donations entre vifs : les millions de francs sont pris pour unités :

1875	1.067,1	1883	1.061,1
1876	1.068,1	1884	1.022,6
1877	1.027,7	1885	1.021,5
1878	1.054,0	1886	1.018,4
1879	1.103,0	1887	998,1
1880	1.117,3	1888	958,4
1881	1.088,6	1889	941,9
1882	1.046,4	1890	937,2

Je ferai, au sujet de ce tableau, les observations suivantes :

1° On ne remarque pas que, depuis une douzaine d'années, les jeunes gens qui désirent se marier soient moins sensibles aux charmes d'une dot élevée, et les habitudes des familles françaises ne semblent pas non plus s'être modifiées sur ce point; il y a donc, de part et d'autre, même désir de trouver une dot et même bonne volonté à la constituer; il semblerait plutôt que l'encombrement croissant de certaines carrières dût accentuer le mouvement.

2° On sait que les époux, lorsqu'ils appartiennent à une certaine classe de la société, font toujours précéder leur union d'un contrat de mariage qui constate les apports de chacun. Presque toujours ce contrat indique le montant exact de ces apports, car toute dissimulation aurait précisément pour effet d'ôter toute utilité au titre notarié, puisque, plus tard, au moment de la dissolution du mariage, on ne pourrait plus, sur la foi de ses indications mensongères, attribuer à chaque époux (ou à ses héritiers) la part qui doit lui revenir sur l'actif commun.

3° Enfin, la forme notariée est la seule admise pour le contrat de mariage; par suite, les droits d'enregistrement sont régulièrement perçus et aucune fraude n'est possible au détriment du fisc (1).

(1) Nous appelons l'attention du lecteur sur ces diverses observations. On sait que la *Science sociale* se méfie avec raison des statistiques; trop souvent, en effet, elles sont inexactes dans ce qu'elles relèvent et incomplètes dans ce qu'elles ne relèvent pas. Nous croyons qu'à raison des conditions spéciales indiquées au texte les chiffres que nous allons rapporter échappent à ces deux causes d'erreur.

Si maintenant nous nous retournons vers le tableau qu'on vient de lire, il nous semble qu'une conclusion précise s'en dégage. *Depuis* 1880, *la fortune des classes riches en France paraît avoir diminué d'au moins* 15 *pour cent.* En effet, ce tableau, si l'on excepte une proportion infime (5 % environ) se rapporte exclusivement aux donations par contrat de mariage, autrement dit, aux constitutions de dot, et il ne vise que les constitutions de dot faites par les parents *riches*, puisque seuls les époux qui ont quelque fortune recourent à la formalité coûteuse du contrat de mariage. Or, le chiffre des dots, qui, pendant la période 1875-1880, n'avait cessé de s'élever, a, depuis cette époque, progressivement diminué, et cette diminution atteint même 16,50 % dans l'espace de dix années. Bien plus, si l'on tient compte de l'élévation croissante du taux de capitalisation, « si l'on considère que le taux de l'intérêt a considérablement baissé depuis dix et quinze ans et qu'une dot de 300.000 francs, par exemple, ne représente guère, en 1890, un revenu plus élevé qu'une dot de 220.000 en 1876 (1) », on peut affirmer que la fortune des classes riches en France a subi une diminution dont le taux, non plus nominal, mais réel, dépasse certainement 20 %. Cette baisse est d'autant plus significative que, dans le même espace de temps, le montant des successions s'élevait de 5.265,6 millions à 5.811,2 millions; ces derniers chiffres comprennent, en effet, non plus seulement les successions laissées par les classes riches, mais *toutes* les successions, et la comparaison de ces progressions inverses nous paraît singulièrement instructive (2).

M. Leroy-Beaulieu explique cette diminution de fortune des classes aisées, par la crise agricole, les faillites plus ou moins déguisées de l'entreprise de Panama, des banques, de la République Argentine, du Brésil, de l'Urugnay, du Portugal, etc. Sans doute, c'est là la cause prochaine et immédiate; mais il y en a une autre plus profonde et bien autrement digne d'attention;

(1) M. Paul Leroy-Beaulieu, article cité.

(2) M. Pigeonneau, dans ses conférences, comparait la France à ces prodigues qui mangent leur fortune et paraissent toujours riches. On ne s'aperçoit de leur ruine que lorsqu'ils ont tout mangé.

il faut la chercher dans ce fait qu'en France la grande majorité des hommes de la classe aisée se livrent à un travail très peu lucratif. Loin de pouvoir, par leurs bénéfices, combler les vides que le temps creuse inévitablement dans les fortunes, par suite de circonstances diverses, ces hommes comptent, pour vivre, sur les revenus de leurs patrimoines. Dès lors, le chiffre de ces fortunes doit inévitablement diminuer, et cette décroissance s'accentuera même d'autant plus que la diminution *relative* (1) du revenu ne permet plus en général d'accroître son capital par des économies sur les rentes annuelles. C'est chimère pure que de prétendre soustraire une fortune aux causes multiples de ruine et de dépréciation qui la minent sans cesse, et un patrimoine dont les revenus sont absorbés par les dépenses de la famille ne peut que décroître (2). Telle est la véritable cause de la décroissance des fortunes des classes aisées en France; elles se sont appauvries, non pas parce qu'elles ont perdu de l'argent, car, encore une fois, cela est normal et régulier, mais parce qu'elles n'en ont pas gagné et que leurs revenus ont diminué. Les commerçants éprouvent quotidiennement des pertes, et cependant ils s'enrichissent (3); et d'autre part, les classes inférieures paraissent avoir continué de s'enrichir, ainsi que le prouveraient les chiffres relevés plus haut. Qui donc prétendra qu'elles aient été à l'abri des faillites et des banqueroutes qui ont décimé la fortune des classes riches? Ne dit-on pas tous les jours, pour ne citer que la plus fameuse d'entre elles, que la faillite de l'entreprise de Panama a ruiné les petites bourses?

Lorsqu'un voyageur s'aperçoit qu'il s'est engagé dans une

(1) Nous parlons ici, non pas de la diminution absolue qui résulterait d'une baisse du capital, mais de la diminution relative : à chiffre égal de capital, le revenu est moindre. Voir notre premier article dans la livraison de mars 1893, *Science sociale*, t. XV, p. 133.

(2) M. Leroy-Beaulieu annonçait, à la fin de l'article cité, des indications prochaines sur le placement des capitaux. Nous avons feuilleté toute la collection de l'*Économiste français* pour l'année 1892 sans trouver les indications promises.

(3) On sait que ces pertes sont tellement fréquentes et rentrent si bien dans les prévisions, que tous les commerçants ont sur leurs livres un compte spécial intitulé « *Profits et Pertes.* »

mauvaise route, il retourne sur ses pas ou prend une autre direction, pour revenir dans le bon chemin. Il semble qu'en France beaucoup de gens feraient bien d'imiter cette sage conduite. Puisque le fonctionnarisme et les carrières libérales exposent les classes aisées à une diminution certaine de leurs patrimoines; puisque cette décroissance du capital se traduit en une diminution bien plus grande encore du revenu, à raison de la baisse du taux de l'intérêt; puisque enfin cette diminution des revenus prépare une vie de plus en plus difficile et maigre aux amateurs de ces professions *de plus en plus encombrées,* n'est-il pas sage de se retourner vers des travaux plus lucratifs? C'est là un conseil que la *Science sociale* fait entendre à ses lecteurs, aussi souvent que les études qu'elle publie amènent l'écrivain à cette conclusion... (1).

Il y a un moyen de ne pas souffrir des conséquences de la diminution du revenu, c'est de compter sur soi-même et sur son travail pour subvenir aux dépenses de la vie et de ne considérer les revenus de son patrimoine, si on en a, que comme un élément superflu, mais *non plus comme un appoint nécessaire* (2).

(1) Cette répétition de certaines vérités choque parfois les lecteurs occasionnels, les *outsiders* (personne du dehors) qui ne se rendent pas compte de la base exclusivement *expérimentale* des travaux de cette Revue. Ils disent que l'on soutient des *thèses*. Rien n'est moins exact et la modification profonde de la *Science sociale* sur certains points déterminés (voir l'article de M. Demolins, dans le numéro *de janvier* 1893), même l'abandon de certaines propositions acceptées à l'origine, démontrent péremptoirement le contraire. Quant au rappel fréquent de certaines vérites, il n'a d'autre cause que l'importance capitale de celles-ci. On sait, par exemple, quel intérêt la *Science sociale* attache à la bonne organisation des classes supérieures d'une société; puisque l'*observation* démontre que ce rouage est important, il est clair que son bon ou son mauvais fonctionnement aura des conséquences lointaines sur un grand nombre de phénomènes sociaux. Le cœur est un des organes essentiels du corps humain; aussi, une maladie du cœur entraîne-t-elle une perturbation générale; elle ne fera pas sentir ses effets seulement sur telle partie du corps ou à tel moment de la journée, elle atteindra toutes les fonctions de l'organisme. Le malade devra modifier sa vie tout entière, ses heures de repos et de veille, ses habitudes sédentaires ou actives, la quantité et la nature de ses aliments, ses vêtements, sa toilette, ses travaux, ses relations, etc., etc... Étudiez minutieusement et en détail la vie de cet homme; à chaque instant vous serez obligé de répéter : Voilà une conséquence de la maladie de cœur.

(2) N'est-il pas évident que ce jeune Américain qui est employé à la forge dans la brasserie de son père, plus que dix fois millionnaire, n'a pas à craindre la diminution du revenu. (*La Vie Américaine,* par M. de Rousiers, p. 413.)

Ici doit trouver place une observation, omise à dessein dans notre premier article et dont l'importance, nulle si l'on recherche les causes de la baisse du taux de l'intérêt, devient au contraire capitale si l'on étudie les conséquences de ce grand phénomène économique. On remarque en effet que la baisse du taux de l'intérêt se manifeste avec une intensité presque égale en France et en Angleterre; puisque ces pays sont tous deux exportateurs de capitaux, cette baisse doit évidemment être rapportée à des causes internes et, par suite, c'est bien au développement de leur commerce *propre* qu'il convient d'en attribuer la cause. Et cependant quelle différence entre ces deux pays dans la manière d'employer les capitaux! De l'autre côté de la Manche, l'enrichissement ne marque pas nécessairement l'évolution d'une famille vers le fonctionnarisme ou les carrières libérales; le commerçant ou l'industriel enrichi emploie volontiers ses capitaux, soit à développer sa propre entreprise, soit à fournir à ses fils les fonds dont ils ont besoin pour leur industrie ou leur travail de défrichement et de colonisation (1); ces emplois de capitaux concourent à leur tour à produire des capitaux, et leur action jointe à celle du commerce tend à déprimer le taux de l'intérêt; c'est l'éternel *vires adquirit eundo* du poète latin. En France, au contraire, trop souvent le procédé est tout différent; le commerce et l'industrie ne sont pour les heureux qu'ils enrichissent qu'un moyen d'élever leurs enfants à des situations réputées plus honorables. Comme ni le père de famille ni ses fils ne se proposent d'employer et de faire fructifier eux-mêmes les capitaux amassés, on recherche un placement *sûr*, dont le rendement annuel paraît à l'abri de tout risque et, dans ce but, les rentes sur l'État et les actions ou obligations des Compagnies françaises de chemins de fer sont tout spécialement appréciées. Encore une fois, cette manière si différente de procéder est sans importance sérieuse, si l'on se borne à étudier les causes de la baisse du taux de l'intérêt; en effet, cette baisse doit être attribuée *à une relation, à un rapport* entre le développement du commerce et des productions indus-

(1) M. de Rousiers indique, dans *la Vie Américaine*, qu'aux États-Unis les installations agricoles coûteuses ne peuvent être cédées qu'à des Anglais.

trielles d'une part, et celui de l'agriculture et des installations industrielles d'autre part; or, dans les deux cas, il y a un excédent notable des premiers éléments sur les seconds et la baisse se produit (1). Mais cette analogie ne se retrouve plus dans les conséquences : pour ceux qui ne considèrent la fortune acquise que comme un moyen d'augmenter la productivité de leur travail personnel et d'accroître la rémunération de leurs efforts, la diminution du revenu est un phénomène que les économistes peuvent se plaire à étudier; mais, eux, les hommes d'affaires (*business men*) s'en occupent fort peu. Pour ceux qui, au contraire, considèrent la fortune acquise comme une source de revenus que l'on touche au guichet d'une banque ou des mains de son fermier, et dont l'appoint nécessaire doit parer à l'insuffisance des gains professionnels, la diminution du revenu est un fléau dont ils ressentent douloureusement l'atteinte.

Il est à craindre d'ailleurs (ou peut-être à espérer) que les générations nouvelles ne soient contraintes, par la force des choses, de faire cette évolution à laquelle répugne leur penchant naturel. Déjà les propriétaires fonciers ont rencontré des difficultés plus grandes à continuer à dépenser à la ville le produit de leurs domaines, et certains prétendent qu'il faudra en revenir à ce proverbe carthaginois, recueilli d'ailleurs par les Romains : « Le jour où l'on achète une propriété rurale, il faut vendre sa maison de ville. »

En tous cas, il faut que les jeunes gens plus clairvoyants qui se tourneront vers des professions plus lucratives, sachent bien, qu'en abordant ces professions mêmes, leur fortune acquise ne leur donne sur leurs concurrents moins riches qu'un avantage insignifiant, si tant est que, tout compte fait, cet avantage existe.

(1) Pour être tout à fait exact, il convient même de remarquer que le taux de l'intérêt est généralement un peu plus bas en Angleterre qu'en France. Et cependant les emplois de capitaux sont autrement multipliés chez nos voisins que chez nous; mais l'action du commerce est plus forte encore et la baisse se produit. — Comparez ensemble les deux fractions $\frac{6}{5}$ et $\frac{18}{15}$, elles expriment un rapport identique : l'excédent du nominateur sur le dénominateur est le même, et cependant les chiffres qui les composent, si on les considère isolément, ne représentent pas des quantités égales.

On a pu lire, il y a deux mois (1), une curieuse lettre, qu'un Anglais adressait au populaire *Tit Bits*. Le correspondant montre bien à quels dangers divers est exposé le jeune homme qui a « un revenu juste suffisant pour lui permettre de vivre sans rien faire, tant qu'il reste célibataire ». Trop souvent, « il voudra commencer par devenir patron et, à supposer, ce qui est très probable, qu'il ne gagne pas d'argent, il aura passé sa première jeunesse sans avoir appris un métier ».

Qu'on ne croie pas que ce soit là l'idée personnelle d'un correspondant original; de plus en plus, le développement du crédit et l'abondance des capitaux à la recherche d'un emploi productif tendent à effacer toute distinction entre ceux qui ont une fortune personnelle et ceux qui n'en ont pas; ces derniers trouvent si facilement de l'argent, s'ils méritent d'en trouver, que véritablement il est impossible de les considérer comme moins bien armés que leurs rivaux; l'observation quotidienne démontre même qu'ils le sont mieux (2). Écoutez ce petit trait que je cueille au hasard, entre mille. Nous sommes aux États-Unis; il s'agit d'un jeune homme, employé dans une banque; ses amis secouent la tête en parlant de lui et le blâment de ne pas être entreprenant : « Il connaît bien les affaires de banque et pourrait bien s'établir à son compte. — Mais comment voulez-vous qu'il fonde une banque, il n'a pas de capitaux? — La belle raison! où en serions-nous dans l'Ouest, si nous attendions d'être riches pour créer nos entreprises » (3)?

M. Walter Bagehot, dans son beau livre sur *Lombart Street*, a merveilleusement saisi cette situation nouvelle : « Nous avons, dit-il, complètement perdu l'idée qu'une entreprise quelconque, qui peut payer et que l'on juge devoir vraisemblablement payer, peut périr par défaut d'argent. Et cependant aucune idée n'était plus familière à nos ancêtres et ne l'est encore dans la plupart

(1) *L'argent aide-t-il à réussir dans la vie?* Voir le *Mouvement social*, février 1893, p. 193.

(2) Voir le *Mouvement social* de novembre 1892 : *Comment élever nos enfants*, par M. Edmond Demolins.

(3) *La Vie Américaine*, par M. de Rousiers, p. 419.

des pays étrangers. Un bourgeois de Londres, au temps de a reine Élisabeth, n'aurait pu comprendre notre état d'esprit. Il eût pensé qu'il était inutile d'inventer les chemins de fer (à supposer qu'il eût pu comprendre ce que cela voulait dire), puisqu'il eût été impossible de réunir le capital nécessaire à leur construction. Une place telle que Lombard street, où, presque en tout temps, on peut emprunter de l'argent sur de bonnes garanties, ou *sur des calculs acceptables de gains probables* (*upon decent prospects of probable gains*) est une bonne fortune inouïe jusqu'à nos jours. » L'auteur montre ainsi comment « le commerce anglais actuel est devenu essentiellement un commerce sur capital emprunté (*trade on borrowed capital*). « Dans chaque région, de petits commerçants ont apparu, qui font largement escompter leurs billets et, grâce à ces emprunts, ils surmènent et aiguillonnent rigoureusement les vieux capitalistes... La certitude de pouvoir se procurer de l'argent en escomptant du papier, ou autrement, et cela à un taux d'intérêt modéré, fait que, dans le commerce anglais moderne, il y a une sorte de prime à travailler avec un capital d'emprunt et une sorte de défaveur constante à se borner uniquement à son propre capital et à s'appuyer principalement sur lui » (1). Lorsqu'on fréquente

(1) Walter Bagehot, *Lombard Street*, Introduction, p. 9 et s. On voit que cet auteur est loin de penser que l'avantage doit rester à ceux qui n'emploient que leur capital personnel. Voici son raisonnement : « Admettons qu'un négociant ait un capital à lui de 1.250.000 francs : pour que ce capital lui rapporte 10 % il lui faut faire 125.000 francs de bénéfices annuels et il doit vendre ses marchandises en conséquence; si un autre marchand, au contraire, n'a que 250.000 francs à lui et qu'au moyen de l'escompte, il emprunte un million (et ce n'est pas là un cas extraordinaire dans le commerce moderne), il se trouve à la tête d'un capital semblable de 1.230.000 francs et peut vendre à beaucoup meilleur marché. S'il a emprunté au taux de 5 %, il devra, chaque année, payer 50.000 francs d'intérêts; et si, comme le vieux commerçant, il réalise 125,000 francs de profits par an, il lui restera encore, après avoir déduit les intérêts qu'il doit, une somme annuelle de 75.000 francs, c'est-à-dire que son capital de 250.000 francs lui rapportera 30 %. La plupart des négociants se contentent de beaucoup moins que ce revenu de 30 %; il pourra donc, s'il le veut, abandonner une partie de ce profit, abaisser le prix de ses marchandises et chasser ainsi du marché le commerçant qui n'est plus de son époque, c'est-à-dire celui qui travaille avec son propre capital. » — Il y a deux mois environ, j'eus la surprise d'entendre le fondateur d'un nouveau journal amusant m'énoncer comme une vérité incontestable ce principe élémentaire du commerce, « qu'aujourd'hui il ne faut jamais travailler avec son argent propre ». Je dois ajouter d'ailleurs que mon interlocuteur était Anglais.

la Cité, à Londres, on est frappé de voir que la grande majorité des entreprises commerciales ou industrielles, même les plus modestes, ont toutes pour raison sociale Un tel *et Company* (Chapman and Company, Armstrong and Company (1), etc.). Ces associés commanditaires ont prêté de l'argent à quelqu'un qui n'en avait pas. Si nous traversons l'Atlantique et si nous considérons cette grande société américaine où les individus de tout rang et de toute profession « montent et descendent sans cesse l'échelle » des conditions humaines, la prétendue supériorité des jeunes gens qui débutent dans la vie avec l'avance d'un capital acquis s'efface complètement, et, chose curieuse, nous voyons ceux-là mêmes dont les pères possèdent une fortune considérable ou exercent un métier lucratif, s'en aller en dehors du foyer paternel, *apprendre leur leçon* comme des débutants ordinaires (2). Là-bas, plus encore qu'en Angleterre, l'expérience constitue le véritable capital de ceux qui luttent pour la vie (3) et, à vrai

(1) Ajoutons d'ailleurs que souvent, en fait, cette terminologie ne correspond à aucune association réelle.

(2) « Il faut que chacun apprenne sa leçon ; or, toute influence se rattachant à l'autorité paternelle fausserait l'expérience : si les fils entrent dans l'atelier ou le bureau paternel, c'est en étrangers. » (*La Vie Américaine,* par M. de Rousiers). — « Acquérir de l'expérience est toujours pour un Anglais, une chose capitale, écrivais-je dans *Mon Séjour dans une ville d'Angleterre.* » (La *Science sociale,* mars 1890, p. 270).

(3) Il serait intéressant de montrer comment ces poussées continuelles des couches inférieures sont éminemment favorables au développement du commerce.

A notre époque de transformations incessantes, les nouveaux venus sont plus capables d'adapter leurs efforts aux nouveaux procédés commerciaux ou industriels que chaque année fait éclore ; la formation traditionnelle semble moins précieuse que la promptitude à saisir la nouveauté. Le développement du commerce et de l'industrie aux États-Unis serait intéressant à étudier à ce point de vue, et trop souvent en Europe, *les vieilles maisons* deviennent des *maisons vieillies.* M. Walter Bagehot indique cette pensée avec beaucoup de finesse : « Aucun pays de grand commerce héréditaire, aucun pays européen du moins, ne fut jamais aussi peu *endormi*, pour employer le seul mot propre, que l'Angleterre ; aucun autre pays ne mit jamais autant de promptitude à profiter des nouveaux avantages. Un pays où le commerce est aux mains de grands « princes marchands » ne sera jamais si souple ; son commerce glissera de plus en plus dans la routine. Un homme très riche, si intelligent qu'il soit, se dit toujours, plus ou moins : « J'ai un beau revenu et je veux le garder : si les choses continuent ainsi, je le garderai certainement ; mais si elles changent, il est possible que je le perde. Par suite, toute modification est pour lui un ennui (*bore*) et il tâche d'y penser le moins possible. Mais un homme, qui doit faire sa trouée dans le monde, sait au contraire que ces changements sont des atouts dans son jeu ; il a toujours l'œil ouvert sur eux et les considère attentivement, lorsqu'il les rencontre ». (*Lom-*

dire, l'histoire économique et sociale des États-Unis nous montre à chaque page ces fortunes colossales amassées en quelques années par des hommes dont l'esprit d'initiative et l'intrépide activité constituaient d'abord la seule fortune (1).

Comme le dit M. Walter Bagehot, « cette organisation nouvelle a été vivement attaquée par plusieurs », et il est certaines personnes qui se consoleront difficilement de constater que, non seulement la fortune acquise (à moins qu'elle ne soit très considérable) ne permet plus de vivre *partiellement* ou *exclusivement* de ses rentes, mais que même elle ne confère aucun avantage appréciable à ceux qui comptaient s'en servir pour aplanir les difficultés de leurs débuts dans la vie. On ne peut contester cependant que « cette organisation nouvelle » ne soit éminemment bienfaisante et équitable, car, après tout, elle tend à réaliser sous nos yeux le fameux desideratum d'une école qui caressait l'utopie : « A chacun selon sa capacité ».

Paul Bureau.

bard Street, Introduction, p. 10.) — Chacun connaît le merveilleux développement de Tourcoing et de Roubaix dans ces quinze dernières années : une personne, dont la fille est mariée à Roubaix à un directeur de filature, me disait, il y a quelques jours : « C'est extraordinaire, à Roubaix, on ne voit que des hommes jeunes; les contremaîtres, directeurs, administrateurs sont tous jeunes ; là-bas, ils prétendent que les vieux sont trop routiniers et que les jeunes comprennent mieux les changements et les nouveautés de l'industrie. »

(1) Voyez le *Mouvement social* de décembre 1892 : Les hommes qui s'élèvent : Grover Cleveland, lord Glascow et Jay Gould, par M. A. Duparc.

LA FORMATION

DE L'INITIATIVE PERSONNELLE

DANS LES SÉMINAIRES FRANÇAIS.

Que vaut cette idée, également répandue en France et à l'étranger, parmi les laïques et dans le clergé : « L'éducation donnée dans les séminaires français comprime trop l'initiative des séminaristes? »

Elle vaut d'abord la peine d'un sérieux examen. L'isolement que subissent ou acceptent plus ou moins beaucoup de nos prêtres (1) borne, chez nous, l'influence de la religion à un groupe restreint et fermé. Le « sel de la terre », comme dit l'Évangile, manque trop à un grand nombre de Français, même de ceux qui observent le vendredi et font leurs pâques. Il faudrait donc le répandre, ce sel, en se rapprochant des individus et en les rapprochant de soi. Il faudrait, par conséquent, savoir user de son initiative avec vigueur, prudence et douceur. C'est pourquoi, dans ce problème pas mal complexe de la « Question religieuse », la formation de l'initiative chez les séminaristes constitue une donnée de premier ordre.

Peut-on arriver à se formuler exactement ce qui est, à prévoir d'une manière raisonnable et pratique ce qui devrait ou pourrait bien être sous ce rapport?

Oui, on le peut, car dans les cercles ecclésiastiques, c'est aujourd'hui, en beaucoup d'endroits, un sujet assez ordinaire de conversations intéressantes. Le clergé paroissial y apporte ses com-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XIV, p. 414, et t. XV, p. 109.

muns souvenirs; de temps en temps un directeur de séminaire y apparaît avec ses allures et ses maximes favorites; d'autres fois aussi, l'entretien demeurant tout à fait intime, le vicaire ou le curé d'aujourd'hui communique amicalement à son interlocuteur les notes personnelles, les « cahiers de piété » où, jadis, il résumait avec une véracité naïve les instructions et les conseils de ses maîtres. Assez souvent, il est vrai, ces trois classes de témoins, — le prêtre dans le ministère, le directeur, le séminariste, — ne jugent pas de même; mais certains faits *unanimement constatés* n'en ressortent que mieux. Qu'un simple observateur s'attache à les recueillir, eux seuls, il finira par posséder l'exacte déposition du clergé français sur la manière dont on l'élève. Il aura vraiment peu de chose à faire pour mettre, de l'un à l'autre des témoignages ainsi recueillis, la suite concluante d'une enquête méthodique. Ce simple classement de faits constitue le fond entier de cet article.

Cherchons d'abord à reconnaître s'il existe, dans la formation particulière du clergé français, des influences vraiment hostiles à l'initiative personnelle, et, le cas échéant, tâchons d'en reconnaître les causes.

I. — LE PRÉJUGÉ FRANÇAIS CONTRE L'INITIATIVE.

N'y aurait-il pas des séminaires où le mot d'initiative sonne mal? C'est là qu'il signifie « insubordination » ou « mauvais esprit ». C'est là que se produisent des déclarations de ce genre : « Nos élèves n'ont pas à juger, nous jugeons pour eux et ils obéissent », ou bien : « Ici, personne ne dit : « Je veux »; c'est le supérieur qui veut, c'est la règle qui veut ». Ces maximes, il est vrai, ne se proclament point partout et, là où elles se proclament, tous les maîtres ne les acceptent pas sans restriction. Mais enfin, toutes réserves faites, de tels principes règnent en certains endroits; ils posent sans équivoque la condamnation de l'initiative. Condamnation radicale, puisque avoir de l'initiative c'est, essentiellement, juger par soi-même ce qu'on peut, doit et va entre-

prendre, et ensuite le vouloir, l'exécuter encore par soi-même, de son propre mouvement. Le fait semble donc assez avéré : il y a des séminaires français où l'initiative est suspecte, sinon excommuniée.

Pour quel motif, religieux ou national ? L'un et l'autre se peut supposer; lequel donc est le vrai?

D'après une opinion très répandue en France, ce serait le motif religieux. Aux yeux de certains ecclésiastiques, d'abord, l'initiative amoindrit et même supprime l'obéissance, c'est-à-dire une vertu essentiellement catholique et sacerdotale. Aussi le prêtre devrait-il être formé, dès le séminaire, à l'abdication constante de son jugement et de sa volonté.

« Ceux du dehors », qui ne sont ni théologiens ni souvent chrétiens, partagent volontiers cette opinion. Il y a quelques mois encore, M. Taine l'accréditait auprès d'eux. L'Église, selon lui, est, « comme l'État français, une institution romaine, encore plus exclusive et plus gouvernante, résolue à saisir, tenir et régenter tout l'homme, et, au préalable, tout l'enfant, tête et cœur, opinions et impressions... Dans la cage ecclésiastique (collège ou séminaire), la clôture est encore plus stricte que dans la cage laïque (le lycée)...; contre les écarts et les sursauts de l'initiative individuelle, les précautions sont innombrables et forment un réseau double ou même triple » (1).

Cette opinion est-elle exacte? il importe de le savoir; car, s'il est vrai que l'Église est romaine à la façon de l'État français et de l'Empire des Césars, il sera nécessaire, de par sa constitution essentielle, qu'elle refuse toute initiative à ses ministres ou à ceux qui prétendent le devenir. La question de l'initiative convenable aux séminaristes sera dès lors résolue et pour la France, et pour toute la catholicité. Appliquons donc à l'Église, société vivante et visible, nos procédés ordinaires d'observation. Commençons par l'analyser dans son plus simple élément : l'individu baptisé qui professe sa foi. Le fidèle n'a-t-il, dans le catholicisme, aucun droit à l'initiative?

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1892, p. 777.

Bien au contraire. Les devoirs d'un catholique ne sont pas tous fixés d'avance par une loi positive qu'il n'y a pas à discuter en principe, comme le jeûne du carême à partir de vingt et un ans. Chacun vit dans un état spécial qui dépend de sa profession, de son âge, de son milieu de famille, et de bien d'autres circonstances individuelles. Il apporte dans cet état tout ce qui constitue son caractère particulier; d'où résultent pour lui des devoirs personnels. Or, quelle est, selon la théologie catholique, la règle immédiate de tout devoir; la règle plus particulièrement souveraine de ces devoirs personnels que ne fixe point une loi positive? C'est le jugement pratique de chacun sur la valeur morale de sa conduite : la conscience. Quelle est, toujours d'après la théologie, la force immédiatement applicable à tout acte commandé par la conscience; la force plus particulièrement nécessaire à ces actes de devoir personnel que ne sanctionne point un précepte ou une pénalité de l'Église? C'est, Dieu aidant par sa grâce, le propre effort de chacun. « A chacun selon sa propre force active », comme dit la parabole évangélique, le devoir d'apprécier et de faire valoir par soi-même la somme de talents que le Maître lui a confiée (1). A chacun donc, en raison de ce double devoir, un large droit à l'initiative dans sa propre vie morale et religieuse; et, puisque ce droit est essentiel, comment s'imaginer que, *par essence*, l'éducation catholique conspire à étouffer toute initiative? La « cage ecclésiastique », si cage il y a, ne saurait être l'ouvrage de l'Église.

Néanmoins, ce qui fait ici difficulté pour beaucoup, c'est le gouvernement ecclésiastique. Quoi qu'il en soit des droits de la conscience et de la volonté individuelles, ce gouvernement n'exige-t-il pas, de la façon la plus autoritaire, la soumission du jugement et de la conduite? Ne l'exige-t-il pas précisément au nom d'un droit supérieur, par où il commande d'opter entre le catholicisme et le libre examen? Précisons donc la portée de ces exigences.

A coup sûr, jamais le catholicisme n'abandonne l'initiative de

(1) Matth., XXV, 14-30 ; — Luc., XIV, 12-26; XIX, 13-15.

ses fidèles à leurs seules inspirations. Afin de maintenir entre tous l'unité de la foi, de la morale et du culte, il se sert d'une puissante hiérarchie qui enseigne, contrôle, légifère et réglemente. Toutefois cet appareil de gouvernement ne va pas, en fait, à supprimer l'action des gouvernés. Depuis un siècle en particulier, toutes sortes de laïques ont fondé d'innombrables œuvres ou institutions sur des plans presque toujours neufs et hardis. Nommerai-je la « Propagation de la Foi », et, dans un ordre d'action tout différent, le développement de la presse, des congrès, des sociétés catholiques en Europe et aux États-Unis? Et ces florissantes congrégations hospitalières, enseignantes, vouées aux missions lointaines, dues, la plupart du temps, à l'inspiration d'une femme? Ce ne sont point là des faits seulement tolérés, une sorte de « laïcisme » suspect; l'Église, qui a laissé grandir, qui a béni et encouragé ces œuvres d'un temps nouveau, en avait reconnu la sanction au cœur même de sa doctrine. Dieu, selon l'Écriture, répartit individuellement, comme il lui plaît, les goûts, les aptitudes, les impulsions particulières de tous les chrétiens, pour leur utilité personnelle et celle de l'Église (1). Dans les initiatives diverses résultant de ces dons, l'autorité ecclésiastique respecte donc une « vocation », venue à ses yeux de Dieu même. Suivant le conseil de Jésus-Christ, elle n'intervient pas pour « dominer à la manière des princes (2) »; elle vise seulement à rendre chaque chrétien plus digne, — comme le dit saint Paul, — « de marcher dans sa vocation (3) », avec liberté, selon la fière et virile maxime de cet apôtre : « Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté (4) ». C'est ainsi que, dans la constitution essentielle de l'Église, le principe d'autorité lui-même se subordonne au plus grand bien de l'initiative particulière. Il y aurait donc erreur à supposer que l'autorité catholiquement exercée dans un collège ou un séminaire doive tendre à réprimer tout acte d'initiative comme un « écart » ou un « sursaut » désordonné.

(1) I Cor., XII, passim ; — Ephes., IV, 7.
(2) Marc., X, 42-44, Cf. II Cor., I, 23.
(3) Thessal., I, 11.
(4) II Cor., III, 17.

Assez souvent néanmoins, on insiste, pour des raisons en quelque sorte professionnelles, à vouloir condamner l'initiative chez le prêtre et chez le séminariste. La hiérarchie catholique n'est-elle pas centralisée, et ceci, par essence, par un droit que la tradition a toujours regardé comme l'œuvre même de Jésus-Christ? Libre au fidèle, homme du monde, d'avoir son initiative; mais le prêtre, comme saint Pierre, n'a plus la liberté de se ceindre et d'aller où il veut. Subordonné à son évêque, qui lui-même demeure soumis au Pape, il doit regarder en haut avant d'agir, et donner à tous ses actes la forme d'une humble obéissance. D'où la nécessité, pour le séminariste, d'être absolument rompu à la soumission et dégagé de toute velléité d'indépendance.

Cette spécieuse théorie n'est pas exacte de tous points, tant s'en faut! En fait comme en droit, la hiérarchie catholique admet et concilie la subordination de ses membres et leur initiative, même aux derniers rangs.

Voici, en effet, l'objet et la mesure de sa centralisation : en cela, sans trop d'inexactitude, on peut la comparer à notre type français de l'État. Toujours d'abord le supérieur ecclésiastique, — Pape ou évêque, — institue les pouvoirs inférieurs. Toujours ensuite, il retient sur leurs actes propres un plein droit de contrôle doctrinal, juridique et administratif. Toujours enfin, sous des formes diverses, depuis la simple ordonnance signée de l'évêque local, jusqu'à la définition solennelle promulguée *ex cathedra*, le pouvoir supérieur peut communiquer aux Églises particulières groupées sous sa juridiction une impulsion d'ensemble. Ainsi, à trois points de vue, la hiérarchie catholique est centralisée : institution des pouvoirs inférieurs, — contrôle spécial de leurs actes, — gouvernement général. A ces trois points de vue, l'initiative du clergé, essentiellement dépendante, est ou peut être limitée.

Mais voici entre cette centralisation et celle de l'État une différence capitale.

L'État n'admet, pour faire sa besogne, que des fonctionnaires, simples délégués, exécuteurs passifs des lois, règlements et instructions ministérielles; irresponsables, bien entendu, puisque

l'initiative leur est refusée. Voyez un préfet : à tout instant il télégraphie à Paris et de Paris on lui télégraphie; il sollicite ou reçoit sa ligne de conduite, sauf le cas exceptionnel d'un ministre plus libéral ou plus favorable. Il n'y a dans l'État français qu'un unique endroit où on gouverne réellement : c'est Paris.

Dans l'Église, au contraire, on gouverne à Rome et ailleurs qu'à Rome, partout où se trouve une prêtre investi de ce que les canonistes appellent une « juridiction ordinaire » (1). De ce chef, le dernier des desservants ruraux n'est pas, dans sa paroisse, un simple délégué de l'évêque; il possède des droits certains, inhérents à sa charge. Responsable devant le prélat, il décide et agit, au catéchisme, en chaire, à la sacristie, dans ses relations privées avec ses paroissiens, et dans l'administration générale de la paroisse, sans avoir à recourir sans cesse aux bureaux de l'évêché. Le contrôle épiscopal s'exerce d'ailleurs : à de certains intervalles, les budgets paroissiaux sont examinés; mais examen et contrôle ne peuvent que laisser chaque curé librement conduire toutes sortes d'affaires, où sont engagées, à côté de la loi canonique, des convenances et des possibilités locales, appréciables sur place. A plus forte raison, en est-il ainsi de l'évêque dans son diocèse, par rapport au Pape. Le pouvoir inférieur est ainsi, dans l'Église, à la fois subordonné et autonome, soumis au contrôle et jouissant de son initiative. La hiérarchie ecclésiastique n'est donc pas une « institution romaine » à la façon de l'État français ou de l'Empire des Césars; elle est romaine par la dénomination de ses cadres, empruntés, en effet, à l'administration impériale (2); elle est surtout romaine par le siège de son pouvoir suprême; mais, par l'agencement de celui-ci avec les autres, elle ne produit *avec exactitude aucun type historique* et *naturel* de société, car elle harmonise, sans les amoindrir réciproquement, la centralisation et l'initiative. Telle est, dans l'Église catholique, l'essence du pouvoir, aussi différente de la cen-

(1) Ou assimilée régulièrement à une juridiction ordinaire.

(2) Par exemple, les titres d'évêque, de métropole, empruntés à des charges civiles ou à des circonscriptions administratives.

ralisation latine que de l'autonomie fédérative des États-Unis.

Essentiel à la hiérarchie, cet accord et ce balancement de deux principes opposés ne l'est donc pas moins à l'éducation ecclésiastique : la conséquence est rigoureuse et assez claire pour se passer de longues explications. Le prêtre, afin d'être bien apte à sa mission, ne doit pas seulement apprendre à obéir, mais encore à exercer son initiative.

Aussi n'est-ce point à la constitution de l'Église, à sa doctrine, à son esprit, que certains professeurs des séminaires français ont pu emprunter quelque méfiance envers l'initiative de leurs élèves.

Serait-ce donc au milieu français? Si vous en doutiez, veuillez constater une fois de plus le résultat de notre individualisme manqué : un énorme développement de l'Administration d'État, quelque chose comme sept cent vingt mille fonctionnaires civils. Le « public », ainsi que le nomment ces Messieurs, est habitué à les voir se mêler de tout; il s'étonne et hausse les épaules en face des timides essais de l'initiative privée. « De quoi se mêlent donc ces gens-là! Ils devraient laisser agir le Gouvernement! » Comme le disait M. Demolins dans sa conférence sur le socialisme : « Toutes les fois que quelqu'un fait quelque chose sur la surface du territoire français, il semble que ce quelqu'un-là vole quelque chose à l'État. » On ne saurait mieux formuler le préjugé de la subordination complète de l'action privée à la tutelle administrative, le préjugé administratif.

C'est notre axiome national. La jeunesse est élevée dans son respect : le petit paysan à l'école primaire, le bachelier au sortir du lycée rêvent également d'avoir « une place du Gouvernement », de « servir l'État ». Vivre sur ses terres, en homme libre, les faire valoir avec soin et intelligence, et, de plus, cultiver l'esprit qu'on a et bien élever ses enfants, mais en dehors de toute charge ou sinécure officielle, c'est, pour de très braves gens qui prêchent avec chaleur la régénération de la France, « ne rien faire ». Un homme n'est rien s'il n'est quelque chose dans l'État. En toute occasion le Français se souvient qu'il est un être ad-

ministré, de sorte que le préjugé administratif résulte chez nous de ces habitudes privées et publiques qui façonnent l'opinion et le caractère d'une race. A ce préjugé souverain, comment un prêtre échapperait-il dès lors qu'il est fils de Français, élevé et vivant en France?

Qu'il devienne professeur, toujours en France et parmi des Français, et le préjugé redoublera facilement d'empire sur son esprit. Qui dit école, dit une espèce de communauté où se donne une certaine instruction et une certaine éducation; double avantage dont nous n'avons guère souci à l'âge d'écolier, double gêne pour nos caprices, nos jeux, notre petit égoïsme naïf et rusé. On a beau en appeler à notre raison; elle ne répondra pas toujours ou fera volontiers la sourde. Il faut donc que l'autorité du maître intervienne, armée du commandement et, au besoin, de la punition. Il le faut, même au petit séminaire, en face d'enfants dont la vocation assure mieux la docilité et le travail. Ne le faudrait-il même pas quelquefois au grand séminaire, où personne, cependant, ne devrait plus être enfant? L'occasion est superbe alors, pour un maître imbu par tout son milieu du préjugé administratif. A ses yeux, la nécessité de son intervention pour surveiller, commander, défendre, reprendre, ou punir, ne sera plus, comme il est juste, relative à certains cas particuliers; elle sera toujours et partout urgente. Il faudra que pas un mouvement des élèves ne soit ou n'ait l'air d'être accompli sans un ordre exprès. « Je les tiens, — disait complaisamment un de ces pédagogues autoritaires, — au doigt et à l'œil. »

D'aucuns paraissent même se faire, en toute conscience, une obligation de cette rude police. C'est le tour nouveau du préjugé administratif s'imposant à une conscience ecclésiastique. Il ne laisse plus voir dans l'Église, comme dans la société civile, que la centralisation et le contrôle; il rend suspecte la « liberté des enfants de Dieu (1); » il mène à concevoir la discipline d'un séminaire sous une forme toujours rigide et à prendre cette rigueur pour la perfection de l'esprit ecclésiastique. C'est lui, sans

(1) Rom. VIII, 21.

doute, qui inspirait ce cri d'un professeur méridional : « L'initiative au séminaire! Mais c'est l'esprit de révolte dans le jeune clergé, c'est du protestantisme pratique! » Ainsi recouvert d'un placage théologique, le préjugé national devient aisément sacré comme un dogme. Y toucher, ce serait porter une main révolutionnaire sur l'*Omnis potestas a Deo;* en sorte que ce fameux préjugé peut devenir plus tyrannique au séminaire que partout ailleurs et, l'oserai-je dire, donner quelquefois beaucoup de vérité à l'irrévérencieuse expression de « cage ecclésiastique ».

Pardon pour cette vérité désagréable... mais, franchement, n'est-elle pas utile? Qu'on me permette donc de l'expliquer à loisir, en recherchant quels peuvent être les effets du préjugé administratif sur la formation d'un prêtre.

II. — LES DÉFORMATIONS DE L'INITIATIVE ET LEURS INCONVÉNIENTS.

La vie, dans les séminaires, est une vie de communauté. Aussi, quand l'influence du préjugé administratif s'y exerce, elle se manifeste principalement dans les divers actes essentiels de la vie commune : exécution du règlement, — rapports réciproques des maîtres et des élèves, — rapports des élèves entre eux. Quelles seront donc, à ce triple point de vue, les déformations de l'initiative imputables à notre cher préjugé national?

Tout règlement de maison est relatif, de sa nature, à certains actes dont l'accomplissement général est ordinairement bon et utile. Il fixe, par exemple, l'heure ou la durée du lever, de la prière, des études, des repas, des récréations, etc... Mais, dans l'accomplissement de ces actes, il laisse encore place pour de nombreuses différences individuelles : les élèves d'un séminaire ne seront pas forcés de jouer tous au même jeu pendant les récréations, ni d'étudier tous à la même heure la même matière de classe. Un règlement de communauté laisse toujours quelque place à l'initiative personnelle.

Vérité élémentaire, n'est-ce pas, mais que le préjugé administratif ne saurait tolérer. Quand un maître se dit, en son âme et

conscience : « Initiative égale désordre », il interprétera toujours la règle en son sens le plus étroit ; il y ajoutera des gloses encore plus restrictives, et les fera volontiers passer en coutumes ayant force de règle. Si le texte officiel porte, par exemple, « de 4 heures à 5 heures, étude en commun », sans spécifier la matière à étudier, ce professeur pensera : « Un élève laissé à lui-même ne fait rien de bon ». Aussitôt, il fixera ou tout au moins conseillera fortement, pour toute une classe, le temps d'étude réservé à telle matière. Les fervents de la maison adopteront cet usage avec religion. « Comment, — disait tout scandalisé un séminariste à son voisin, — vous avez ouvert votre cahier d'histoire, et c'était l'heure d'étudier l'Écriture sainte ! » C'est aussi dans une maison de ce genre qu'un directeur déclarait : « L'ordre est parfait ici ; il est impossible qu'un élève y fasse un pas, un seul pas, en dehors de la règle. On est ici l'*esclave de la règle* ».

Il ne faudrait pas, dans ces déclarations et dans les habitudes qui s'y conforment, méconnaître la piété des intentions ou le courage d'une vertu austère. Il est cependant permis d'y reconnaître l'exagération des meilleurs principes. « Les lois humaines, — dit saint Thomas, — doivent se proportionner au bien général ; or le bien général résulte d'une généralité d'avantages ; il faut donc que la loi s'applique à un certain nombre de personnes, d'affaires, et pour un certain temps » (1). Voilà le véritable esprit catholique en matière de réglementation : toute règle se renferme dans un assez large ensemble de dispositions générales, communément bonnes pour un groupe pris en masse et dans la continuité de sa vie ; par conséquent, de nombreuses particularités individuelles, dues aux hommes ou aux circonstances, lui échappent de fait et légitimement. L'esclavage de la règle, si par là on entend la suppression absolue de ces particularités, n'est donc pas, au fond, un principe chrétien. C'est un préjugé national sur lequel, il est vrai, la vertu peut se faire illusion ; mais enfin, un pur préjugé, conséquence directe du formalisme et du numérotage administratif ; c'est le préjugé réglementaire.

(1) *Summa theologica*, I^a II^æ, quæst. XCVI, art. I.

Son inconvénient n'est pas mince : il attaque l'initiative à sa racine même dans l'intelligence et dans la volonté.

Supposons un établissement où chacun soit et demeure « esclave de la règle ». Chaque élève, quoi qu'il fasse, n'a qu'à s'y laisser conduire et surveiller. Inutile donc qu'il pèse en soi-même l'opportunité ou les conséquences de ses actes : sans cesse un article de règlement, une coutume, un ordre formel lui fixe sa tâche et le dispense d'avoir à délibérer. Inutile qu'il exerce son jugement pratique personnel. Le préjugé réglementaire atrophie en lui, à moins d'aptitudes singulièrement résistantes, l'élément rationnel de l'initiative.

Même effet pour l'élément moral. Si la règle commande toujours et partout, la volonté est contrainte à abdiquer toujours et partout. Certains professeurs, loin de le contester, s'en félicitent. Ils vont, répétant cet axiome : « La règle est bonne pour *briser* les volontés », ce qui est vrai, assurément, sous le rapport de cet égoïsme et de ces caprices qui appellent la contrainte. Mais quand votre règle est si universelle, si minutieusement commentée et aggravée, qu'elle contraint votre élève à toujours vouloir sous l'impulsion d'autrui, et à ne jamais porter seul le poids de ses efforts, tout est brisé : la force nécessaire est bonne, aussi bien que la force déviée est nuisible... L'expérience en montre les suites. Vous avez pu voir, dans tel établissement renommé pour sa réglementation étroite, ceux que la voix publique appelle les « saintes gens », les « modèles ». Allez donc les revoir en vacances, au pays natal, loin de toute surveillance qui les maintienne dans l'ornière de la règle. Adieu les airs angéliques et la sainteté modèle! De faciles occasions en ont raison : obéir de son propre mouvement à sa seule conscience n'était pas dans les habitudes de ces « saintes gens ». Pourquoi donc leurs maîtres se montrent-ils si étonnés à la nouvelle de leurs frasques? « C'est singulier, — disent-ils, — nos élèves ne savent pas se tenir ». Mais c'est très simple au contraire : il faut, pour se tenir dans la vie, une volonté qui sache répondre de soi. C'est ce que ne donne jamais, ce que brise le plus souvent, l'exécution passive de la règle et la privation de toute liberté.

Et puisque nous en sommes à cette question délicate, achevons de tout dire : c'est sur la vie entière que pèsent les inconvénients de cette passivité. A tout prendre, ils ne sont point spéciaux au clergé, mais communs à toutes les catégories de Français ; on ne doit pas en accuser les séminaires plus que les lycées, mais avant tout les mœurs françaises. Regardez ce jeune homme avec son jugement indécis et dénué de sens pratique, sa volonté sans vigueur ; regardez-le sortant du lycée pour revêtir l'uniforme ou faire quelque stage administratif, sortant de tel séminaire pour occuper un vicariat ; suivez-le, officier, fonctionnaire, curé, montant en dignité avec ses habitudes anciennes d'indécision et d'effacement, habile, et même consciencieux à masquer sa faiblesse sous des airs corrects et des formes légales, aimant à se couvrir, à se tirer d'affaire avec le grand souci de ne pas se compromettre, — ce qui signifie ne pas s'affirmer ; — vous étonnerez-vous qu'en France tant d'hommes, tant de dignitaires, manquent si à fond de dignité, de virilité, de caractère ? On est vraiment porté à les plaindre beaucoup, puisqu'ils sont victimes d'un système d'éducation subi dès l'enfance ; mais le système n'est pas moins détestable. Il fait penser, par ses résultats, à ces ifs rabougris de Versailles, taillés géométriquement, alignés au cordeau, mais où la sève n'a plus de poussée. Quand le règlement est tout, l'homme n'est rien.

Dans les relations réciproques entre maîtres et élèves, le préjugé réglementaire peut encore amener de nouveaux effets non moins contraires à l'initiative des séminaristes.

Ne prévoyez-vous pas d'abord, que, sous la compression uniforme de la règle, telle que certains la préconisent, plusieurs séminaristes devront se sentir mécontents : c'est assez naturel. Mécontents, ils trouveront l'obéissance plus ou moins odieuse ; c'est encore bien naturel. Ne faudra-t-il pas alors que le maître y ait d'autant plus sévèrement l'œil et la main ? Ce sera toujours très naturel, comme le déploiement de la police aux jours de grève. Contre la grève scolaire, aussi déraisonnablement conduite que pas une, il y aura sans doute la réprimande, les vers à copier,

les retenues, etc... Il y a la surveillance rigide qui réfère de tout au conseil, ce redoutable tribunal secret dont les sentences, vraies ou supposées, rappellent aux élèves la classique épée de Damoclès. Nous pouvons donc conclure sans crainte d'excéder, que le préjugé réglementaire tend à faire dominer une sorte de police occulte dans les rapports des maîtres avec les élèves.

De là une fâcheuse situation, également pénible de part et d'autre.

Supposons un petit séminaire où régnerait cette police. Bien vite l'enfant, naguère tout candide, y perdrait sa première fleur de confiance, la seule peut-être, celle que les « petits » laissent prendre si volontiers aux « grandes personnes », et que l'aspirant au sacerdoce donne si religieusement au prêtre. Affectueux en famille, très gai et très ouvert avec ses camarades, il contracterait les épaules et deviendrait tout sournois à l'approche de tel professeur. A en croire cet enfant, le maître ne causerait, en promenade ou en récréation, qu'avec de rares privilégiés; il apostropherait les autres d'une voix foudroyante, ou bien lirait le journal à distance, d'un air ennuyé et rogue. Jamais, ou peu s'en faut, il ne les aurait abordés un à un, en prêtre, en père et en ami. Si cela est, comment ne se répéteront-ils pas la maxime du fabuliste : « Notre ennemi, c'est notre maître »? Et celui-ci, comment ne se dirait-il pas aussi : « Mon élève, c'est un ennemi »? De part et d'autre même préjugé, — encore bien national, — le préjugé de *l'antagonisme inévitable* entre gouvernants et gouvernés. Toujours, il est vrai, le séminaire, en tant que séminaire, n'est pas responsable; mais bien plutôt le milieu français où se recrute, où vit, où s'influence le séminaire.

De là une nouvelle déformation de l'initiative. Vous souvient-il d'une plaisante définition du gouvernement sous l'ancien régime! « Une monarchie absolue tempérée par des chansons »? — chansons frondeuses en un temps, haineuses en un autre. On pourrait définir aussi les effets de la surveillance policière sur les séminaristes : « Une passivité absolue tempérée par l'esprit frondeur et critique ». Des soubresauts, de petits complots, de puérils tapages peuvent plus ou moins la troubler de temps

en temps. Misérable contrefaçon de l'initiative pour tant d'honnêtes Français et de religieux conservateurs : ils sont fiers dans leurs épigrammes, indomptables dans leurs protestations verbales. L'administration fait un signe, expulse un meneur, et tout rentre dans le calme plat. L'initiative de tout à l'heure n'était qu'une crise de nerfs. Quand ces crises, de l'état aigu et rare, passent à l'état chronique et sourd, on a le type des « mécontents » par principe, bien connu dans toutes nos administrations civiles. Et là vient aboutir ce merveilleux système de réglementation universelle et de surveillance absolue, si apte, paraît-il, à dresser des subordonnés exemplaires ! O vanité ! dirait l'Ecclésiaste.

Il y a, c'est vrai, dans les grands séminaires, à la différence des administrations, une occasion régulière, tendant de sa nature à établir la bonne entente entre maîtres et élèves. Elle peut donc apaiser ces bourrasques nerveuses et se prêter à un juste développement de l'initiative. Car, tout en s'exerçant à la « perfection chrétienne » que lui commande son état, un jeune homme rencontre des difficultés et des obstacles suscités par son caractère personnel. Scrupules, humeurs, emportements, sympathies et antipathies, toutes sortes de mouvements d'âme s'élèvent en lui, et la stricte exécution de la règle n'y peut rien. Il faut, pour bien apprécier et sagement contenir toute cette agitation, des conseils intimes et suivis. D'ordinaire toutes les quatre ou cinq semaines, le séminariste vient rendre compte de son âme à un « Directeur » de son choix. La direction particulière, voilà, semble-t-il, cette occasion de la confiance réciproque et de la légitime initiative.

C'est vrai, la voilà ; mais, à condition que le directeur ne soit point, comme il arrive de temps en temps, trop féru de réglementation. Il verrait alors dans l'acte d'obéir à une règle toute faite et toujours reçue d'autrui, le point culminant de la perfection, le « Grand Moyen de se sanctifier ». N'est-ce pas le sens de ce conseil, maxime fondamentale de certains directeurs : « Laissez toujours agir vos supérieurs, sans manifester aucune préférence. Ne demandez rien. Attendez toujours le mot d'ordre ». C'est la doctrine de l'obéissance *toujours* passive et aveugle.

Ainsi universalisée, elle sent un peu le préjugé. Plusieurs, c'est vrai, tendent à la justifier par l'axiome favori des grands mystiques : « Mourir à son jugement et à sa volonté propres ». Et ils citent à l'envi tous les grands noms de l'ascétisme : sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint Ignace... Vraiment n'est-ce pas déranger un peu mal à propos de bien graves autorités? Veulent-ils, ces saints et ces docteurs, que le chrétien soit un être sans jugement ni volonté? Mais saint Ignace, connu seulement de beaucoup comme le docteur du *perinde ac cadaver* n'a-t-il pas très soigneusement dressé, à l'usage de ceux qui suivent ses « Exercices spirituels », les règles de l'élection, c'est-à-dire du choix délibéré et raisonnable? Il faut mourir à son jugement; entendez tuer en soi autant que possible la complaisance vaniteuse et obstinée dans ses opinions personnelles; et, dans le même sens, mourir à sa volonté. Doctrine des plus pratiques assurément, mais qui n'enlève rien aux droits légitimes du jugement. Nous savons déjà qu'obéir et se décider soi-même se concilient aux yeux de l'Église; saint Thomas va nous dire qu'ils font partie, à titre égal, de la prudence chrétienne : « Il appartient au vrai prudent d'avoir un droit jugement sur l'objet de ses actes. Or, le droit jugement ou la juste opinion s'acquiert, en fait de pratique, comme en matière spéculative, de deux façons : par découverte personnelle ou par l'enseignement d'autrui. De même donc que la docilité acquiert une juste opinion en la recevant d'autrui, ainsi le jugement personnel est cette bonne habitude qu'a un homme de se former par soi-même une juste appréciation » (1). L'obéissance ne contrarie pas davantage cette « découverte » personnelle du devoir; car toujours selon saint Thomas : « L'homme n'est pas poussé à ses actes par une nécessité de nature, comme les êtres irraisonnables, mais par son propre conseil; en matière d'obéissance comme dans tout le reste, il doit donc se décider par son propre conseil » (2). Ces autorités suffisent, je pense, à établir que la doctrine catholique ne réclame point

(1) *Summa theologica*, II^{a} II^{æ}, quæst. XLIX, art. IV.
(2) *Ibid.*, quæst. XCIV, art. I., ad 1^{m}.

l'obéissance aveugle et toujours passive. Celle-ci, bien que revêtue parfois d'ornements ecclésiastiques, porte au fond la marque de son origine toute civile, la marque du préjugé réglementaire.

Son inconvénient n'est pas moindre que celui de l'antagonisme. Celui-ci est assurément plus incorrect; la théorie et l'habitude de l'obéissance toujours aveugle et passive est plus écrasante. Elle peut donner de terribles scrupules à de jeunes prêtres que leur zèle pousserait à l'initiative, et de spécieux prétextes d'inertie aux caractères mous et peu francs. De nouveau quelle ironique réponse des faits à ce beau système qui devait si bien parer, en tout réglementant, à tout désordre individuel : les inférieurs oscillent, selon le tempérament de chacun ou les circonstances, entre deux extrêmes : la passivité correcte et l'action mal réglée!

D'élèves à élèves, la réglementation absolue tend aussi à produire une déformation spéciale de l'initiative. Elle réduit, en effet, la vie individuelle, la libre solitude de chacun à son minimum, sinon à rien. On vit, du matin au soir, en communauté, dans un groupe où on marque le pas, entraîné par le mouvement commun, ce qui pousse bien un peu à devenir moutonnier. Régime bien français à coup sûr, et qui fleurit également au lycée, à la caserne, et dans toutes les ramifications de notre luxueuse bureaucratie.

Ne serait-ce pas aussi un régime ecclésiastique? Plusieurs le pensent, en raison de ce décret du concile de Trente qui a organisé les grands et petits séminaires, sous forme de « collège » où les évêques doivent « nourrir » et « élever religieusement » (1) les séminaristes. Mais telle n'est pas, semble-t-il, la pensée du concile. Tout en instituant la vie de collège, il n'a joint à son décret aucune clause tendant à rendre cette vie commune absolue, selon notre type français de l'internat-caserne. Au contraire, en faveur des petits séminaristes eux-mêmes, le

(1) *Concile de Trente,* session XXIII, chap. XVIII.

concile a ménagé, dans les presbytères, une sorte de récompense et d'épreuve bien caractéristique. « Selon leurs progrès dans la discipline ecclésiastique », ces enfants pourront être « employés au service des églises » diocésaines, tandis que leurs condisciples seront « retenus au collège ». Je ne sais si, quelque part en France, cette sorte de stage personnel en paroisse est usité; ni si l'usage en serait aujourd'hui aisément praticable; en tout cas, il témoigne de la pensée intime et dominante du concile : assurer à ses séminaristes une part de vie et de discipline commune, et une part de vie et d'épreuve individuelle.

C'est à quoi ne semblent pas répondre les habitudes actuelles d'internat sévèrement clos. Facilement la routine des mouvements d'ensemble peut passer des actes officiels et obligatoires aux actes non officiels et libres. Quel professeur n'a pas observé ces allures uniformes qu'adopte souvent toute une classe? Ici, frondeurs; à côté, mollasses. Chaque classe elle-même se décompose en bandes particulières que réunissent quelques sympathies plus étroites. Chacun y trouve ce grand avantage : une société d'amis dont les jugements et les actes collectifs le dispensent de penser et d'agir par soi. C'est miracle, aussi, lorsqu'un professeur disperse une bande sans avoir recours à la force. Il se heurte à une sorte de vouloir et surtout de non-vouloir impersonnel qu'un seul meneur suffit à communiquer. Inutile de tonner contre ce qu'on appelle « les amitiés particulières » : elles résultent toujours de cette vie commune sans respect des personnalités. Elles font régner à la place d'une vraie initiative, celle des meneurs et des coteries.

En général, ce n'est pas très dangereux. Une coterie sert à se distraire entre soi, à protester, toutes portes closes, contre les abus du pouvoir, quelquefois à intriguer, si elle possède quelqu'un de ses membres en haut lieu. Mais elle n'est pas capable d'établir entre eux tous une entente spontanée et efficace pour un réel bien commun. Quand on a été religieusement élevé dans cette idée que les dépositaires de l'autorité sont seuls chargés de travailler activement au bien général et que les gouvernés n'ont qu'à « se laisser faire, » — et que ce « laisser faire »

constitue l'ordre et l'obéissance, — sur quoi, vraiment, serait-on capable d'émettre une vue pratique et de la réaliser à propos? Témoin cette réponse typique donnée à un directeur de grand séminaire : « Moi, demander aux autres de s'entendre! Mais, ils ne m'écouteraient pas! Je n'ai aucune autorité pour les y forcer. » Ainsi, l'abus de la vie commune peut amener, d'une part, les habitudes de coterie et, de l'autre, l'incapacité d'une sérieuse entente pour le bien commun. Ceux qui, à l'heure présente, se plaignent avec tant d'amertume du peu d'union existant entre le clergé et parmi ses chefs, feraient peut-être bien de réfléchir là-dessus.

Somme toute, en face du règlement, en face de leurs maîtres, entre soi, beaucoup de séminaristes français subissent, non moins à fond que leurs compatriotes laïques, les inconvénients majeurs de nos mœurs administratives. Nous sommes tous, — en ce pays où la liberté règne mais ne gouverne pas, — assez mal exercés à vouloir et à juger par nous-mêmes, disposés à prendre nos criailleries et nos velléités frondeuses pour de l'indépendance, ou notre plate subordination pour de la discipline; enfin, à nous régler sur une petite coterie. Pour arriver à pénétrer dans le sanctuaire, ces séduisantes qualités prennent des airs d'abnégation, d'obéissance, ou encore de dignité, comme ces malins démons qui, pour mieux avoir accès auprès des solitaires d'Égypte venaient les tenter sous la pieuse apparence de moines mortifiés. Mais les solitaires ne se laissaient tromper ni au capuchon rabattu, ni aux airs de componction béate. Il serait bon d'imiter un peu cette clairvoyance et surtout d'apprécier comme il convient l'exemple qu'en donnent çà et là certains directeurs de séminaire. Ce commencement de rupture avec d'antiques et solennels errements mérite bien une observation attentive.

III. — LES PROFESSEURS QUI POUSSENT A L'INITIATIVE.

Ils ont observé les inconvénients du préjugé réglementaire « Ai-je souffert, — disait l'un d'eux, — à la vue de nos grands

jeunes gens si écoliers, si peu capables de se conduire et de se tenir! J'ai alors compris que la règle n'était pas tout dans la formation d'un prêtre ». La règle n'est donc pas tout pour cette catégorie de directeurs; elle n'est pas rien, non plus; elle est moins encore une chose accessoire et de petite valeur. Ils la voient à sa place, comme un moyen de formation, excellent pour certains résultats généraux, mais par là même insuffisant en regard des particularités légitimes de chaque vocation. Ils ne craignent pas de rappeler aux séminaristes qu'ils doivent cultiver soigneusement leurs dons personnels, afin de les utiliser plus tard dans la charge qui leur sera personnellement confiée : vicariat, aumônerie, cure, professorat. Le séminariste apprend ainsi qu'il n'est pas fait pour le séminaire, comme le Trappiste pour la communauté où il vit et meurt; mais que le séminaire et sa règle sont faits pour le développement heureux de sa vocation personnelle. Un large esprit de *particularisme* vivifie donc cette direction, esprit éminemment chrétien et que saint Paul a si bien défini : « Vous êtes un corps et une âme, parce que vous « avez été appelés à une même espérance par votre vocation... « mais, *à chacun de nous* la grâce a été donnée selon une mesure « accordée par le Christ... Vous êtes le corps du Christ et vous « êtes ses membres *chacun pour sa part* » (1).

Pour quelle part? Sa part d'exécution passive et aveugle? ou bien d'action réfléchie et libre? Nous savons la réponse de la grande tradition théologique. Elle inspire donc ces maîtres qui cherchent, afin de développer au mieux chaque vocation particulière, à exercer d'abord le jugement personnel et pratique de leurs élèves.

Comment s'y prennent-ils? Très simplement. Un séminariste vient leur dire : « Monsieur, voici telle difficulté, que faut-il faire? Conseillez-moi » ; ils l'amènent peu à peu, en le questionnant, à examiner la difficulté sous toutes ses faces et à peser le pour et le contre des solutions qui se présentent. L'élève a le double plaisir de se sentir soutenu et de découvrir lui-même la vérité; il prend goût à cette sorte de conseil intime, il s'y exerce

(1) Éphes., IV, 4, 7; — I Cor., XII, 27.

à juger pratiquement; il acquiert ou développe peu à peu en lui-même l'élément rationnel de l'initiative. S'il faut quelquefois des solutions toutes faites et imposées d'office à tels esprits affolés de scrupules, offusqués par la passion, malades d'une façon ou d'une autre, il est encore possible de ménager quelque place à leur jugement. Aveugles quant au fait présent et à la décision donnée, ces esprits peuvent se souvenir combien d'ordinaire leur guide tient raisonnablement conseil avec eux. Ils s'éclairent ainsi « par principe réflexe », comme disent les moralistes, et se préparent déjà, pour un peu plus tard, à saisir les justes motifs de ce qui leur est commandé.

Cette formation du jugement se complète par une formation parallèle de la volonté. C'est encore saint Paul qui en a proclamé le principe : « *Unusquisque pro se reddet rationem Deo*, — chacun pour soi au tribunal de Dieu » (1). On a un guide, ce n'est pas pour rejeter sur lui la responsabilité de ses propres actes; c'est pour apprendre de lui à la porter vaillamment : quand un professeur est bien pénétré de cette maxime, il ne perd aucune occasion de faire sentir à chacun de ses élèves les conséquences de sa responsabilité personnelle. A propos d'un désordre de classe, il ne punira pas en bloc innocents ou coupables, sous prétexte d'une solidarité toujours difficilement comprise des innocents. Il se donne la fatigue et il a cette habileté de pousser les coupables à dire individuellement : « C'est moi ». Les ressources ne lui manquent pas : crainte de la mésestime ou espoir de l'indulgence, honneur ou intérêt, toutes mettent l'enfant dans la nécessité de toujours supporter personnellement les conséquences de ses fautes. Ce procédé est également apte à faire prendre l'initiative du bien; car cette répression individuelle laisse de cuisants souvenirs, qui, dans l'occasion, provoquent une résistance convaincue et forte. Ce même procédé, enfin, s'adapte très bien aux motifs supérieurs d'amour du devoir, de ferveur et de zèle qui ont tant de prise sur un jeune homme vraiment appelé au sacerdoce.

(1) Rom. XIV, 12.

Il faut tout dire : cette large formation du jugement et de la volonté soulève, surtout à ses débuts, beaucoup de craintes et d'objections, qui se ramènent plus ou moins au thème connu des dangers de la trop grande liberté. Tout le monde en va prendre à son aise sous prétexte d'initiative et de particularisme. — Tout le monde, croyez-vous?

Oui, là où les maîtres se tiennent raides, à distance de la plèbe écolière; là où ils ne la regardent qu'en masse, du haut de la chaire; là où ils n'abordent un élève en particulier que pour le rappeler au règlement. Ce n'est guère possible, au contraire, là où chaque maître prend à tâche et à cœur d'aborder chaque élève avec une bonté paternelle et d'effacer le surveillant derrière le prêtre. L'enfant est ravi; le jeune homme, fier : il se sent quelqu'un. Il se confie naïvement et à fond; de part et d'autre nul sentiment hostile : les tristes nécessités de l'espionnage officiel disparaissent. On peut mettre à l'épreuve la loyauté personnelle de ces jeunes gens; loin d'y faiblir, leur honneur intime en sort plus délicat. Il les garde de toute révolte ou escapade puérile mieux que de hautes grilles, de larges fossés, de petits judas percés dans les angles, de sévères consignes et d'abondantes punitions. La confiance, paternelle d'un côté, filiale de l'autre, et fondée sur de sérieuses relations personnelles, rend ainsi praticable cette large discipline. « Il n'y a pas de meilleur frein aux écarts possibles de la liberté », disait un maître qui en avait eu l'expérience dès sa vie d'élève.

Il n'est peut-être pas aussi d'ordre plus parfait dans une maison que l'ordre obtenu par cette méthode. Ce n'est plus, assurément, l'ordre uniforme où la Communauté absorbe l'Individu; c'est l'ordre varié et vivant, dont parle encore si bien saint Paul : « Il y a diversité de dons, mais le même Esprit; « diversité de ministères, mais le même Seigneur; diversité « d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous (1). » Moins d'unité mécanique et forcée, plus d'unité morale; chacun se sentant au large dans la vie commune pour déve-

(1) I Cor., XII, 4, 5, 6.

lopper ses dons, préparer son ministère, exercer son activité.

Quels sont les objets sur lesquels il l'exerce? Il faut le savoir, afin d'apprécier dans toute sa portée pratique cette méthode de formation ecclésiastique.

IV. — LES APPLICATIONS DE L'INITIATIVE DANS LES SÉMINAIRES.

Elles se rencontrent d'abord dans la vie intime des séminaristes. Nous avons déjà vu, à propos de règlement et de direction, la grande place que tiennent, dans cette vie, les choses de la piété et les efforts vers la perfection morale et chrétienne. Les maîtres qui poussent leurs élèves à l'initiative se gardent bien de leur inculquer des formules et des usages de dévotion uniformes. Ils se gardent mieux encore de leur imposer à tous des vertus coulées dans le même moule. Ils cherchent à surprendre au naturel, à soutenir, à perfectionner avec un sincère et entier respect, les aspirations de chaque âme vers le bien qui lui est le mieux adapté. Ils n'en veillent pas moins à prévenir toute déviation; mais ce n'est jamais leur voie, à eux, qu'ils ouvrent et qu'ils font parcourir, c'est la voie où chacun se sent attiré personnellement.

L'étude tient encore une grande place dans la vie intime d'un séminariste. Car, si les classes sont publiques, si les programmes sont généraux, la nécessité de la science répond à un devoir très personnel pour un prêtre. Aussi trouve-t-on des professeurs qui ne se contentent pas de s'adresser à la masse des élèves; ils voient et distinguent dans chacun de ceux-ci un esprit qui a sa trempe et sa mesure propre, et ils entendent lui ménager son meilleur mode de développement. Ils donnent, par exemple, à une même classe, sur une même matière d'enseignement, plusieurs sujets de travaux écrits, ou « dissertations ». Chacun, à son gré, pendant quinze jours, choisit et creuse le sujet qui lui plaît. Si même aucun des sujets donnés ne convient à quelque élève, il est invité à choisir celui de son goût. Le professeur, averti, l'approuve libéralement. Il ouvre aussi très volontiers

sa porte à quiconque veut l'entretenir de son travail, et, au besoin, il provoque ces rencontres. — Cette initiative dans le travail n'est-elle pas le meilleur, peut-être le seul moyen pratique de donner à un prêtre le goût de l'étude, avec le dégoût du *far niente* et de ses distractions banales ou vulgaires?

Une troisième occasion d'initiative se trouve dans les relations entre élèves. Voulez-vous savoir comment on supprime les coteries et l'esprit moutonnier? Observez ces professeurs qui encouragent franchement les groupes autonomes, en vue d'un résultat utile. Dans tel grand séminaire, il y a de ces groupes qui organisent les jeux : crockets, boules, barres, etc. On y estime que c'est préférable à une monotone promenade, en avant puis à reculons, où les petites redites puériles d'une conversation à jeun s'entrecoupent de longs bâillements. D'autres groupes se constituent en « conférences » de théologie, d'histoire, de droit canon, d'éloquence : chacune se gouverne elle-même et fixe l'ordre de ses travaux, sous la présidence d'un de ses membres. Les professeurs se gardent bien d'y paraître autrement qu'en invités et à titre gracieux. Il y a encore les groupes de bonnes œuvres qui recueillent de modestes offrandes. Dans un séminaire nombreux, certaines s'accumulent annuellement au point de pouvoir être présentées à l'évêque pour constituer une bourse de séminariste. Et ainsi, par toutes sortes de groupements libres et utiles, les jeunes ecclésiastiques s'habituent insensiblement à se concerter, à s'entendre, à se soutenir dans une action commune et sérieuse. Les moyens sont petits, dans l'horizon forcément restreint du séminaire; le résultat peut être grand et durer pour la vie, parce qu'il met en jeu et tient en haleine l'activité et la décision pratique.

Voici enfin une quatrième initiative moins facile peut-être à exercer que les autres, à cause des circonstances spéciales qu'elle réclame. Un séminaire, établi dans une grande ville, au milieu d'un faubourg populeux, envoie chaque semaine les diacres de son cours sortant faire le catéchisme aux garçons de la paroisse. Il y en a de tous les âges, jusqu'à dix-sept ans et plus. Ils viennent de l'école laïque ou de chez les Frères. Ils offrent,

chacun pour sa part, à chaque catéchiste, l'occasion d'exercer une action personnelle. Deux professeurs sont d'ailleurs à la tête de l'œuvre pour diriger les catéchistes, c'est dire que cet essai de ministère, des plus hardis aux yeux de certains, l'est, en somme, à bon escient et avec profit.

Tels sont les faits qu'on peut observer de plusieurs côtés. Rapprochées l'une de l'autre, ces quatre applications de l'initiative ne la porteraient-elles pas sur les divers genres d'objets légitimes et utiles auxquels peut s'occuper un prêtre? Dans sa vie intime, elles exerceraient un séminariste à la vertu personnelle, ce viril développement d'un caractère par la grâce qui lui est le mieux adaptée: elles l'exerceraient encore à travailler par soi-même, non en écolier qui ânonne des formules, mais en homme qui mûrit sa pensée. Dans ses essais de ministère et ses relations confraternelles, il serait exercé de même à l'effort personnel bien conduit et à l'entente spontanée et féconde avec ses égaux ou ses supérieurs. On devrait, cela va de soi, pour l'usage de ces quatre moyens, tenir compte, et grand compte, des convenances et des nécessités locales. Ce serait affaire de mesure. Il faudrait aussi, selon la remarque très juste d'un professeur de grand séminaire, appliquer progressivement cette méthode dès le petit séminaire. Si, de douze à dix-huit ans, on a fonctionné en machine ou à peu près, de dix-huit à vingt-quatre on n'apprendra guère à vivre en homme.

En tout cas, nous n'en sommes pas encore, d'une manière générale, à voir admise et utilisée cette formation complète de l'initiative. Loin de là; et beaucoup s'en donnent les pieux scrupules dont nous avons, plus haut, constaté l'illusion. Cependant le besoin de n'être plus isolé comme par le passé amène à comprendre la nécessité d'une initiative bien formée; il donne le courage de rompre avec les vieux errements de l'obéissance toujours passive et de la règle toujours rigide. Une certaine raison d'espérer un peu dans ce mouvement, c'est qu'il n'exige pas absolument de ses initiateurs un génie transcendant et des vertus héroïques; il veut plutôt de la doctrine, du bon sens, de la fermeté, du dévouement, de l'abnégation, à cette dose

moyenne, bien que non vulgaire, demandée par l'Église aux éducateurs de ses prêtres. Quelques-uns y pourront ajouter cette jeunesse d'âge qui permet de longs espoirs à leur pensée déjà mûrie. Tant mieux! La Providence semble leur mettre en main le temps et les forces nécessaires à la marche de cette urgente et difficile évolution; à ce développement de l'initiative personnelle, que la constitution de l'Église et les besoins des temps imposent aujourd'hui au clergé.

Fr. M.-B. Schwalm,
des Frères prêcheurs.

COMMENT LES PROCONSULS

ONT CHANGÉ

LA CONSTITUTION DE ROME.

III.

LE PROCONSUL INSURGÉ (1).

En l'an 88 avant J.-C., un événement absolument inouï jetait la terreur dans Rome. Sylla, proconsul d'Asie, entrait dans la ville à la tête de ses troupes, chargeait dans les rues les partisans de Marius, et se proclamait *lui-même* dictateur.

Ce fait constituait une révolution, une décisive entrée dans une voie nouvelle. C'était le renversement des vieilles traditions, des vieilles lois, des vieilles superstitions de la bourgeoisie romaine. Sylla, prétendu défenseur de l'antique Rome, en était tout simplement le destructeur. L'interdiction plusieurs fois séculaire faite aux généraux d'entrer en armes dans la cité, interdiction fortifiée de tout ce que l'opinion publique et la religion pouvaient y attacher de terreurs morales, venait d'être bravée pour la première fois et devait l'être bien souvent désormais.

Dès ce moment, cinquante-cinq ans avant la bataille d'Actium, on sent très bien le gouvernement démocratique et municipal,

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de décembre 1892, t. XIV, p. 434, et de février 1893, t. XV, p. 83. Rappelons de nouveau que nous entendons par proconsul tout fonctionnaire romain, proconsul, propréteur, procurateur, légat, etc., exerçant réellement et en fait un gouvernement provincial.

création d'un corps de propriétaires ruraux, d'une *bourgeoisie,* évoluer vers une monarchie autocrate et universelle. Quelles sont les causes de cette évolution? Par quel mécanisme le régime proconsulaire, créé pour la province, va-t-il *refluer vers le centre* et supplanter, à Rome même, le régime populaire et sénatorial? C'est ce qu'il nous faut tâcher d'éclaircir.

I.

Nous avons laissé notre proconsul dans sa province. Nous l'avons montré, puissamment installé dans le pays, y exerçant tout pouvoir civil et militaire, et puissamment soutenu par les quatre éléments de son *clan :* cohorte amicale, soldats, provinciaux ralliés. et « chargés d'affaires » laissés à Rome. Nous avons démontré comment ce quadruple appui lui assure l'exploitation libre et tranquille de sa province, et comment l'exploitation de sa province lui fournit, en revanche, de quoi subventionner et protéger *ses fidèles.*

Nous avons vu que ce métier de proconsul est bien le plus lucratif et le plus agréable du monde; que, dès lors, on s'y précipite, et que, par suite, les fonctions électorales, celles de questeur, de préteur, d'édile, de consul, sont devenues l'objet d'une ardente concurrence, non pour elle-mêmes, mais *pour ce proconsulat qui viendra après.* Nous avons constaté que les jeunes gens aspirant à ces fonctions proconsulaires ne peuvent faire mieux, *pour se pousser,* que de s'attacher, en qualité d'amis ou de clients, à quelque proconsul arrivé, ou ayant chance d'arriver : phénomène qui divise Rome en clans rivaux, groupés autour d'un petit nombre de personnalités influentes, et qui met l'anarchie dans la cité.

Des lois sévères, établies lors de la toute-puissance du Sénat, ont interdit aux proconsuls de communiquer entre eux dans leurs provinces. Précaution oiseuse. Le véritable champ de bataille des proconsuls, c'est Rome. Rome est la *source de tout*, la *clef de tout.* C'est là que quelques milliers de citoyens, dont beaucoup de pau-

vres diables, continuent à exercer, de par leur qualité de bourgeois, le pouvoir de nommer à toutes les fonctions civiles. L'art de triompher d'un rival est donc bien simple. Il s'agit de se rendre maître de ces suffrages urbains, de tous ces rouages compliqués de consuls, tribuns de la plèbe, censeurs, pontifes et autres vieilleries républicaines. C'est une affaire d'argent, de brigue, d'éloquence; c'est à qui payera le plus, à qui pérorera le mieux, à qui entretiendra sur le forum les hommes les plus roués ou les plus violents. C'est le temps de cocagne de la plèbe romaine. Les millions de sesterces pleuvent littéralement. La corruption, élevée à la hauteur d'une institution, a fini par s'afficher sans la moindre crainte. On verra Caton lui-même consentir à se saigner, à contribuer aux pots-de-vin de Pompée et de ses amis, parce que César emploie le pot-de-vin et qu'il faut lutter à armes égales. On voit *a priori,* par l'énormité des intérêts en jeu, l'acuité que doivent prendre forcément les luttes électorales; et l'histoire confirme cette induction. Déjà les joutes oratoires dégénèrent en jeux de mains. Les *sicarii,* avec leurs poignards, commencent, tout comme les *divisores* avec leurs corbeilles d'argent, à faire partie intégrante des comités électoraux. On se débarrasse volontiers d'un compétiteur... en le supprimant. Les candidats, les *leaders* de partis commencent à se promener dans Rome avec des escortes plus que respectables, recrutées d'amis, d'affranchis, d'esclaves, de gladiateurs; et le compte de Clodius est réglé le jour où Milon, mieux entouré que son rival, le rencontre au coin d'un bois (1). Bref, une crise est imminente, parce que, les causes de compétition se perpétuant, la situation anormale et douloureuse créée par elles va s'envenimant de plus en plus.

Donc la mêlée devient rude. Il devient terriblement difficile de se faire élire proconsul. Il devient également difficile de garder son proconsulat, de se défendre contre les jalousies qui vous accusent, qui vous supplantent, qui vous enlèvent à votre barbe les suffrages du peuple et du Sénat. Dans ces conditions, *que peut*

(1) Le meurtre de Clodius est postérieur à l'avènement de Sylla, mais peu importe; il est l'expression d'un état social déjà existant avant Sylla et persistant après sa mort jusqu'au triomphe définitif du proconsulat.

faire un proconsul? A quel nouveau moyen peut-il songer pour se raccrocher au pouvoir? Ce moyen est très simple, quoique inédit. Il s'agit pour lui de rester maître *du champ de bataille*, de mettre la main *sur Rome*, sur ce pouvoir central dont le poids emporte tout; de manière à couper court, autant que faire se peut, à toute entreprise rivale. Il s'agit de faire *ouvertement* ce qu'on fait déjà *hypocritement*.

Ce moyen est très simple, disons-nous, très naturel; mais il est *inédit*. Il heurte de front la constitution de l'antique société romaine. Il renverse toutes les petites précautions bourgeoises, lois, coutumes, divisions de pouvoirs, serments sacrés, accumulées comme autant de barrières autour du sanctuaire de la cité. On ne peut pas en arriver là du premier coup. Même après Sylla, le prestige des vieilles traditions républicaines, en vertu de la force acquise, se soutiendra bien longtemps. César balancera au moment de franchir le Rubicon, et Lucain ne fera peut-être qu'exprimer poétiquement l'émotion réelle du proconsul désobéissant, en faisant apparaître à ses regards, sur la rive même du fleuve, l'image menaçante de la Patrie.

Mais ces influences morales échappent à l'analyse; et d'ailleurs elles seraient peu de chose si leur effet se bornait aux quelques remords personnels du proconsul. Cette crainte, ce respect, ces remords s'incarnent, pour ainsi dire, dans un fait matériel, dans un fait social. Ce fait, c'est *la composition de l'armée romaine*. Avant Sylla, un proconsul, même désireux de s'insurger, ne pouvait pas marcher sur Rome, *parce que ses soldats ne l'auraient pas suivi*. A partir de Sylla, ce même proconsul, même dépourvu d'ambition, — le fait s'est produit, — marchera sur Rome, parce que ses soldats l'auront, non seulement suivi, mais quelquefois même entraîné.

Nous allons donc envisager la transformation subie par l'armée romaine, parallèlement au développement du proconsul. Cela nous fera voir comment celui-ci, qui *tend* évidemment à s'insurger, en vertu des causes exposées plus haut, *trouve* désormais le *moyen* de mettre à exécution cette tendance. Nous verrons ensuite suivant quel mécanisme le mouvement insurrectionnel a lieu, c'est-à-dire

les procédés mis en œuvre par les différents proconsuls, depuis le patricien Sylla, premier conquérant de Rome, jusqu'à l'Espagnol Trajan, premier empereur étranger à l'Italie, en qui s'incarne définitivement le triomphe de la province.

Nous avons dit, dans notre premier article, ce qu'était l'armée romaine sous la République. Cette armée se composait exclusivement de citoyens des cinq premières classes, c'est-à-dire de bourgeois *propriétaires*, membres de la corporation romaine. Les pauvres et les affranchis n'étaient pas soldats (1).

L'armée ne comprend donc que des gens ayant intérêt à la conservation de la *chose publique*, au maintien des coutumes, des usages. Elle est éminemment *conservatrice*. Tous ceux qui la composent ont un foyer, des ancêtres, des souvenirs communs, tout un ensemble d'idées morales et religieuses qui rivent leur âme à leur cité, et si bien résumées dans la fameuse devise : *Pro aris et focis*.

C'est l'armée primitive.

Peu à peu, à mesure que Rome, sous couleur d'alliance, s'annexe les *bourgeoisies voisines*, villes de l'Italie centrale, analogues à elle-même, elle leur impose, en cas de guerre, un contingent de troupes *qui reste en dehors de la légion*, et que l'on désigne sous le nom d'*auxiliaires*.

Le chiffre des auxiliaires ne dépasse jamais celui de la légion. D'ailleurs, à cause des relations étroites qui existent entre Rome et ces villes voisines, du *jus connubii*, du *jus commercii* ou privilèges divers accordés à plusieurs d'entre elles, la plupart de ces auxiliaires de l'époque républicaine peuvent être considérés comme de véritables Romains.

C'est avec ces armées que Rome a vaincu l'Italie du nord et du sud, l'Espagne, Carthage, la Grèce, Persée, Antiochus. Après chacune de ces guerres, tous les soldats, hormis ceux qui s'établissent comme colons dans les pays conquis, reviennent à Rome, ou près de Rome, reprendre leur bêche et leur charrue. L'agri-

(1) Les détails techniques énumérés ci-dessous ont été puisés, soit dans Végèce, soit dans l'*État Romain* de Madvig, soit dans la *Milice romaine*, de Lamarre.

culture est toujours leur *métier principal*. La guerre n'est que le *métier d'occasion*, le *métier accessoire*; et, tant que les conquêtes lointaines ne sont pas trop développées, ils peuvent continuer à mener de front ces deux occupations essentielles du Romain.

Avec les conquêtes lointaines, le système ne peut plus tenir.

D'une part, Rome et sa banlieue ne peuvent plus fournir assez de petits propriétaires pour remplir des cadres démesurément élargis par le développement des frontières. D'autre part, ces troupes commencent à s'immobiliser longtemps loin de la cité.

L'armée romaine va donc se transformer, et elle se transforme à deux points de vue :

Elle se transforme dans son *recrutement*.

Elle se transforme dans son *milieu*.

Voyons la première transformation.

D'abord les Romains riches, patriciens, chevaliers, plébéiens parvenus, qui formaient naguère l'élite de l'armée, les *triarii*, éprouvent un refroidissement graduel à l'égard du service militaire, refroidissement dû à l'invasion du luxe et des mœurs efféminées de l'Orient. Les épicuriens sont mauvais soldats. Comme ce jeune Sybaris dont parle Horace, — et comme Horace lui-même, — ils abandonnent volontiers les jeux du gymnase et du champ de Mars. A partir de l'an 648 de Rome (105 av. J.-C.) l'initiative privée ne suscite plus ces exercices, et le consul Rutilius est obligé de créer des *lanistæ*, des *doctores armorum*, des jeux officiels et obligatoires, auxquels naturellement on continue à se dérober. Sous l'Empire, le mouvement sera devenu général, et les gens comme il faut, *honestiores*, — hormis ceux qui suivent la lucrative carrière d'officiers supérieurs, — s'arrangeront pour laisser la besogne du service aux petites gens, *humiliores*. Voyez comment, à Pharsale, les jeunes patriciens de Pompée s'empressent de tourner bride devant les vieux grognards de César. Ces jeunes nobles avaient suivi Pompée *par genre, en amateurs*. Ils n'étaient plus du métier.

L'armée romaine est donc en baisse de ce côté-là.

La petite bourgeoisie, celle des 3e, 4e et 5e classes, fournit toujours des troupes d'élite ; mais cette petite bourgeoisie *diminue*.

Elle diminue par les pertes subies dans les batailles, dont elle supporte presque tout le poids; elle diminue par suite de la disparition graduelle des petites propriétés, absorbées de plus en plus par l'accroissement des *latifundia,* ou grands domaines de prairies. L'affluence du blé sicilien et africain, qui arrive presque gratis, — puisque c'est un tribut, — décourage l'agriculture romaine. Tous nos riches, proconsuls en retraite, clients comblés de biens, achètent en bloc toute la terre (*continuare agros*) et font venir des cargaisons d'esclaves pour faire paître leurs troupeaux. Donc, le blé *ne paye plus.* Le petit cultivateur vend son champ et s'en va à Rome, où il tombe dans cette 6e classe exempte du service, dans cette plèbe remuante qui vit des sportules et des pots-de-vin électoraux. Bref, lors des levées, comme Tite-Live le constate douloureusement, *on manque d'hommes.* Autre déficit de ce côté.

Enfin, au-dessous, s'agite précisément cette petite plèbe, toujours plus nombreuse, plus imprévoyante et plus affamée; recrutée d'une multitude d'affranchis, — conséquence naturelle de la multiplication des esclaves, — renforcée de pérégrins ayant obtenu le titre de citoyens, et de ces petits propriétaires évincés dont nous parlions plus haut. Déjà Scipion l'Africain « voyait Rome disparaître sous l'affluence de ses propres sujets (1) ». Cette plèbe est là, tracassière, oisive, se fractionnant en coteries autour des grandes familles, fournissant à bon prix des électeurs, des satellites, des sicaires, prêts à toute besogne facile et lucrative. Or, comme nous le montrerons plus loin, le service militaire est éminemment lucratif. Dans ces conditions, la 6e classe doit forcer l'entrée de l'armée, et elle la forcera, aussitôt qu'un homme un peu décidé donnera le dernier coup d'épaule aux institutions vermoulues du bon roi Servius. Cet homme se rencontre, puisqu'il est nécessaire, et il se rencontre juste quelques années avant le coup de main de Sylla. C'est un Italien, un paysan d'Arpinum, un *homme nouveau,* guerrier brave et capable. Nommé consul à force de brigues, et envoyé contre Jugurtha, il n'hésite pas à ap-

(1) Champagny, *les Césars*, I, page 4.

peler sous les *vexilla* des hommes de toutes les classes, en même temps qu'il bouleverse la vieille tactique, substituant à l'ordonnance par manipules, très anciennement romaine, l'ordonnance par cohortes, *empruntée aux alliés*. Cet homme, c'est Marius.

Modifiée dans sa composition, et même dans sa physionomie extérieure, l'armée romaine le sera forcément dans son esprit. Marius marche contre Jugurtha, non point à la tête d'un corps de petits bourgeois, Romains de vieille roche, ayant quelque part de bons arpents au soleil, mais à la tête d'une troupe bigarrée, où se coudoient des fils et petits-fils d'Ibères, de Celtes, de Grecs, de Thraces, un peu romanisés sans doute, mais ne tenant plus à Rome du fond de leurs entrailles, peu sujets à la nostalgie du foyer, dépourvus du culte ardent des ancètres, plus dévoués à des hommes qu'à des choses, et, comme le remarque déjà Salluste, disposés par leur misère à rendre n'importe quels services à l'ambitieux qui les paiera bien (1). Marius qui, dans cette guerre, emmène Sylla comme questeur, ne se doute pas de l'arme terrible qu'il met aux mains de son rival.

Ce n'est pas tout. L'armée romaine ainsi augmentée comptera un plus grand nombre de légions. Comme à chaque légion correspond un contingent égal d'*auxiliaires*, recrutés désormais hors de l'Italie, une multitude de pérégrins va se trouver incorporée aux armées romaines. D'ailleurs l'éloignement a ses exigences. Les proconsuls se mettent, timidement d'abord, hardiment ensuite, à lever, de leur propre autorité, des troupes dans leurs provinces, surtout de la cavalerie. Ce sont là ces *cohortes* hors cadre, ces *ailes* de cavaliers barbares à peine dégrossis, dont le nombre finit par écraser complètement la vieille cavalerie légionnaire.

Voilà ce que l'armée *commence à être* au moment de Sylla. Plus tard, ce sera bien pire; et les proconsuls qui s'insurgeront postérieurement, avec un succès plus définitif, trouveront sous leur main un instrument plus maniable encore.

(1) *Homini potentiam quærenti egentissimus quisque opportunissimus.*

En effet, même avec le renfort du prolétariat, le corps des citoyens romains ne suffit plus à recruter *les légions*.

La guerre de Mithridate, les guerres civiles, les proscriptions ont sur la bourgeoisie romaine un effet meurtrier (1).

Le nombre des citoyens, qui se montait à 900.000 avant les guerres civiles, est réduit, sous César, l'an 47 avant notre ère, à 450.000, juste la moitié (2).

Or, quarante ans après, en l'an 7 avant J.-C., nous voyons ce chiffre remonter d'un seul bond à 4.073.000. Une multitude de provinciaux ont donc reçu le droit de cité. César, vainqueur par eux, a récompensé son clan.

Mais ces nouveaux citoyens, à mesure qu'ils reçoivent leur titre, deviennent sujets au recrutement *légionnaire*. Un simple décret fait donc passer des cohortes auxiliaires, hier presque barbares, à l'état de *légions*, et ces nouvelles légions vont être flanquées immédiatement d'autres cohortes auxiliaires, encore plus barbares, recrutées dans des pays encore plus lointains.

Veut-on quelques faits à l'appui? Ces faits fourmillent.

Pendant la guerre Sociale, on enrôle 10.000 Gaulois et 6.000 affranchis. Catilina arme des Étrusques, des Samnites et les pâtres esclaves de ses troupeaux. Sertorius commence son insurrection avec 2.000 Romains, 700 Africains et 5.000 Espagnols. César mène contre Pompée des Espagnols et des Gaulois. Pompée lui-même conduit un mélange de Crétois, de Lacédémoniens, de Thessaliens, d'Épirotes, de Syriens, de barbares fournis par les rois ses amis. Sa flotte est fournie par toutes les villes de l'Orient. Auguste, à trois reprises, arme des esclaves. L'armée de Germanicus est recrutée en Gaule et en Espagne.

Voici maintenant les légions de Vitellius. Tacite nous les montre (3) « s'avançant témérairement, avec des chants farouches, légèrement vêtus, suivant l'usage de leurs ancêtres (les Germains), brandissant leurs boucliers sur leurs épaules. » Et l'armée de Vespasien, pleine de Grecs polis et d'Orientaux efféminés

(1) *Rara juventus vitio parentum.* (Horace, liv. I, ode II.)
(2) Champagny, *les Césars*, I, pages 263, 275.
(3) *Histoires*, liv. II, XXII, LXXIV.

nés, « était furieuse de l'arrogance que montraient les soldats envoyés par Vitellius, qui, avec leur taille gigantesque, leur langage barbare, les raillaient comme des inférieurs. »

Eh bien, ces *Germains* de Vitellius sont tout simplement les légions romaines de Germanie, *l'élite de l'armée romaine;* et, à côté d'eux, en guise d'auxiliaires, chevauchent les *cohortes bataves,* encore plus farouches, terribles défenseurs dont Vitellius se débarrasse le plus tôt possible et qui se consolent en s'insurgeant bientôt contre Vespasien.

Ces cohortes légères, d'ailleurs, portent généralement le nom des pays où elles ont été recrutées. Parfois, prises d'une nostalgie non point romaine, mais barbare, elles désertent en corps pour aller retrouver leurs foyers, comme cette cohorte d'Usipiens dont Tacite nous retrace la fuite émouvante (1). Une inscription du règne de Trajan nous apprend que la Rhétie, en l'an 108 de notre ère, n'était gardée par aucune légion, mais par onze cohortes barbares ou quasi barbares : la *prima* et la *secunda Rhœtorum,* la *tertia Thracum,* la *tertia Batavorum,* la *septima Lusitanorum,* etc.

On conçoit qu'une armée aussi cosmopolite, *contractum ex diversissimis gentibus* (2), ne pouvait refléter que très faiblement les antiques ardeurs patriotiques d'un Régulus ou d'un Scipion.

Nous insistons sur ces faits, trop oubliés dans la pratique, quoique très connus; et, pour en confirmer l'importance, signalons-en tout de suite quelques conséquences que les historiens, croyons-nous, ont toujours négligé de rattacher à leurs causes.

En premier lieu, *la hiérarchie de l'armée, de républicaine, devient monarchique.*

Dans les temps républicains, surtout avant Marius, la légion romaine est commandée par des tribuns, *par six tribuns,* élus par le peuple (3) comme des magistrats, et commandant *deux par deux,* à tour de rôle.

(1) Tacite, *Agric.*, XVIII.
(2) *Ibid.*, XXXII.
(3) Un certain nombre du moins.

La cohorte n'a pas de chef propre ; les six centuries sont commandées par le *centurion primipilaire,* lequel commande également la première centurie.

Le manipule, composé de deux centuries, est commandé tout entier, et simultanément, par les deux centurions.

La turme de cavalerie, composée de trois décuries, n'a pour chef que le décurion de la première décurie.

Enfin l'armée républicaine est commandée simultanément par les deux consuls. Nous retrouvons là le système invariablement prudent et jaloux des petites bourgeoisies, le système d'Athènes, de Sparte, et, en général, de la *cité antique.*

Vers la fin de la République, tout change de face. D'abord, la pluralité des guerres oblige de confier une armée à un seul consul, puis à un seul proconsul.

Dans la légion, les tribuns passent au second plan, et l'on voit apparaître le *légat,* personnage à la fois civil et militaire, *proconsul au petit pied,* remplaçant parfois le véritable proconsul (1).

Dans la cohorte, le centurion primipilaire conserve des honneurs, des privilèges, la garde de l'aigle, mais on lui superpose un *præfectus cohortis.*

Enfin Végèce nous signale plus tard la présence d'un *ducénaire,* officier commandant deux centuries (2). Tous les commandements militaires, en un mot, ont été *ramenés à l'unité.* C'est le triomphe du système monarchique et barbare sur le système démocratique et bourgeois.

En second lieu, *les armes, et même le costume du soldat romain, tendent à se rapprocher des armes et du costume barbares.*

Déjà, sous Auguste, les légionnaires ont adopté les *braies,* ou culottes gauloises. L'armure se simplifie. Le bouclier se rapetisse. On quitte le classique *clipeus* pour le *cetra* des Africains et Espagnols, ou pour la *parma* des Thraces. On prend aux Francs

(1) Sous l'Empire, la légion est parfois commandée par un *préfet de légion.*

(2) Nous ne parlons pas des *duces* et des *magistri militum,* qui apparaissent vers Constantin. Ces titres, quasi barbares, montrent fort bien l'oubli des traditions militaires.

leur *framée*, aux Belges leur *materis* (javeline), aux Thraces leur *rhomphæa* (pique), aux Germains leur *cateja* (trait avec corde), aux Gaulois leur *gæsum* (javelot massif). Ovide et Cicéron signalent l'emploi des *faux*, chères aux rois de Perse; Suétone, celui de la *machæra* lacédémonienne. En même temps les principes de l'attaque corps à corps tendent à s'affaiblir. On veut frapper de loin. On a de *longues* épées, *spathæ*, de *longues* piques, *lanceæ*. L'*arc*, arme essentiellement barbare, et souverainement méprisée du vieux Romain, joue un rôle plus actif dans les batailles. On en signale deux espèces : l'*arcus sinuosus*, l'*arcus patulus*. On voit se multiplier les *fustibali*, qui lancent des glands de plomb, les arbalètes (*arcubalistæ*), qui envoient très loin d'énormes flèches. Vers la fin de l'Empire, comme le remarque Montesquieu, l'armement romain reproduit exactement celui des divers peuples barbares. Les légions d'Aétius et de Bélisaire n'ont plus de romain que le nom et la prétention. Rien d'étonnant à tout cela. A mesure que les barbares entrent en foule dans ces légions, ils charrient avec eux tout l'arsenal de leurs pères (1).

En troisième lieu, *la cavalerie prend une importance croissante.*

Montesquieu, qui remarque le fait (2), y voit tout simplement une preuve de décadence, et fait observer que de grands conquérants ont au contraire réduit leur cavalerie. Nous avouons ne pas voir très bien comment une décadence, en général, a pour résultat de développer une cavalerie; et d'autres grands conquérants, Attila, Gengis-Khan, Tamerlan, les califes, ont fait merveille avec cette arme. Tout dépend du champ de bataille et de l'ennemi à combattre. La légion romaine tout à fait primitive comptait 3.000 fantassins et 300 cavaliers. Plus tard, il y eut 6.000 fantassins et 720 cavaliers. Ces derniers étaient des gens riches, distingués. Combattre à cheval était un honneur, une

(1) Sous Trajan, un terrible accroc est encore fait à la tradition. La cohorte abandonne le *vexillum*, son étendard séculaire, et le remplace par le *dragon*, sorte de serpent en étoffe où le vent s'engouffre en sifflant; nouvel emprunt aux barbares.

(2) *Grandeur et décadence des Romains*, chap. XVIII.

sorte de luxe. Rome, pays agricole, ayant eu d'abord à combattre, soit d'autres cités agricoles, soit des pasteurs de moutons qui habitaient un pays de rochers, n'avait nullement besoin d'une armée à la Tamerlan. Ses cavaliers étaient peu exercés. Avant la guerre, ils étaient obligés d'apprendre l'équitation, et commençaient *par des chevaux de bois* (1). On comprend dès lors les effroyables désastres essuyés par Rome coup sur coup, lorsque Annibal vint déboucher dans les larges plaines de l'Italie du Nord, à la tête de ses fameux Numides, pasteurs cavaliers, élevés et nourris sur leurs montures, faisant presque corps avec elles. Dès cette époque, en vertu des nécessités nouvelles que lui crée l'attaque de peuples riches en chevaux, Scythes, Parthes, Numides, Arabes, Rome songe sans cesse à augmenter sa cavalerie. Et comment l'augmentera-t-elle? En allant prendre des cavaliers *où il y en a*, c'est-à-dire chez ces mêmes barbares qu'elle veut soumettre. Elle séduira une partie de ces barbares; elle en fera des *ailes* ou escadrons d'auxiliaires; et, à Zama, Scipion l'Africain lancera les Numides de Massinissa sur les Numides d'Annibal.

Le recrutement de la cavalerie est donc un des principaux facteurs de la *barbarisation* de l'armée romaine; et ce facteur, avons-nous dit, acquiert de plus en plus d'importance, puisque la cavalerie, dix fois moins nombreuse au début que l'infanterie, finit, vers le troisième siècle, par égaler cette infanterie, et, vers Justinien, par la dépasser.

Toute cette évolution embrasse, il est vrai, un laps de temps considérable, et nous voici bien loin de notre Sylla. Mais cette vue d'ensemble était nécessaire pour nous faire comprendre *la portion d'évolution* qui s'accomplissait sous Sylla, et qui lui permettait son coup de force. En un mot, la transformation du personnel militaire, transformation lente et continue, était précisément arrivée *au degré suffisant* pour rendre possible une insurrection proconsulaire. C'est ce dont nous achèverons de nous convaincre en étudiant les modifications survenues dans

(1) Végèce, I, 18.

le milieu d'existence des soldats, modifications déjà commencées lors des guerres puniques, et qui, très sensibles sous Sylla, plus accentuées encore sous César, produiront leur plein effet au premier siècle de l'Empire.

II.

Dion Cassius observe que, vers l'époque de Marius et de Sylla, les corps de troupes tendent à devenir *éternels* (ἀθάνατοι), c'est-à-dire immobilisés dans telle ou telle province, et maintenus dans leur effectif par de perpétuels recrutements. Nous brisons ainsi, sous l'action de la distance, avec le vieux système romain, qui consistait à lever, à Rome et autour de Rome, des armées de citoyens-soldats, *lorsqu'on en avait besoin*, sauf à les licencier après la guerre. Un édit d'Auguste reconnaîtra bientôt le fait accompli, en proclamant les légions *fixes*. « Les légions qu'on attache aux provinces frontières (1), dit Lamarre dans sa *Milice romaine*, n'en sont plus retirées que rarement. C'est de sa province que chacune d'elles reçoit son nom, et ces diverses dénominations les accoutument à se regarder comme des corps tout à fait étrangers les uns aux autres. »

Voilà donc le *lieu* des légions. Elles vivent désormais *loin de Rome*, dans ce fameux *camp* romain tant de fois décrit, sorte de petite ville exclusivement militaire, avec ses rues, ses boulevards, ses magasins, ses remparts, ses fossés, son petit forum, ses bains quelquefois, et toute cette organisation admirablement entendue, faite pour des gens qui doivent y passer des années.

Ce *lieu*, pendant combien de *temps* agira-t-il? En d'autres termes, quelle est la durée du service?

L'ancien soldat romain servait *par intervalles*, par campagnes. Après chaque expédition, il rentrait chez lui. Officiellement, on était soldat de seize à quarante-cinq ans. En pratique, un citoyen ne servait que quelques années, réparties par tranches inégales sur un assez grand nombre d'autres années. Vers la fin de la Répu-

(1) C'est-à-dire presque toutes. Les provinces pacifiques, dites sénatoriales, n'avaient que fort peu de troupes.

blique, cette même action de la distance, qui fixe le lieu, fixe aussi le temps. La durée du service se régularise. Les auxiliaires servent vingt-cinq ans, les légionnaires, vingt ans, les prétoriens seize ans. Nous voyons les légions de Tibère se révolter, réclamant comme une grande faveur la réduction de leur service à seize ans, réduction que Tibère n'accorde pas. Enfin, bon nombre de soldats *se réengagent*. Ce sont les *evocati*, ou vétérans, gratifiés de certains privilèges : haute paye, exemption de corvées et de punitions humiliantes, etc. Nos soldats à nous sont tous jeunes. Au contraire, les bas-reliefs romains nous représentent souvent des soldats sous des traits d'hommes mûrs ou de vieillards. Être soldat, depuis Marius, *c'est le métier normal de toute une vie*.

Ce métier, il faut qu'il rapporte. Cette vie, il faut la gagner. Nos soldats aujourd'hui, comme les Romains primitifs, s'accommodent assez d'un régime où l'on ne gagne rien. Le service n'est qu'une interruption de leur vie, un impôt coûteux, mais assez court, qu'il faut payer à la patrie. Ni l'ancien Romain, ni le soldat français, ne comptent sur leur sabre pour vivre. Tous deux savent qu'ils auront une autre carrière, qu'ils travailleront, qu'ils gagneront de l'argent, plus tard, dans la vie civile. Le soldat romain, après Marius, après César, ne peut guère plus raisonner ainsi. Le voilà forcé de reporter sur son unique métier, celui des armes, toutes les espérances qu'il aurait pu placer sur d'autres (1). Il faut donc que les armes soient lucratives, qu'elles constituent un sérieux *moyen d'existence*.

Les moyens d'existence du soldat sont au nombre de quatre : la solde, les gratifications de congé, les gratifications extraordinaires, et le butin.

La solde, durant trois siècles et demi, n'existe pas. Elle prend naissance quand le *dérangement* causé aux citoyens par les *déplacements* de la guerre commence à se faire par trop sentir. Fixée à trois as pendant la guerre des Volsques, puis à cinq as, elle est brusquement doublée par César (2), augmentée légère-

(1) Cela est si vrai que les vétérans qui reçoivent des terres à la suite des guerres civiles, vendent ces terres et redemandent à batailler.

(2) *Stipendium in perpetuum duplicavit*. (Suétone, *César*, XXVI.)

ment par Domitien, augmentée fortement par Caracalla. Auguste fonde l'*ærarium militare,* confié à six officiers supérieurs, et attache à chaque légion des trésoriers-payeurs. La solde non seulement croît de plus en plus, mais devient de plus en plus *affaire de métier,* question d'existence.

Mais la solde est toujours, pour ainsi dire, l'argent de poche du soldat. Elle ne ménage pas une retraite pour les vieux jours. Cette retraite arrive au soldat sous la forme d'une *gratification de congé.* Sous Sylla, cette gratification, qui commence dès lors à s'implanter, prend la forme d'une distribution de terres. De même sous Octave. De là les confiscations, les proscriptions :

..... Tam culta novalia miles habebit!
Barbarus has segetes (1) !

« Un soldat, et un soldat recruté chez les *barbares* aura mes guérets et mes moissons! »

Mais Auguste finit par remplacer ces terres, que les vétérans *ne veulent pas* cultiver, par de fortes sommes d'argent.

Cela est encore peu de chose. Attendre est bien long, et la solde régulière semble bien maigre à nos barbares au robuste appétit, qui, dans les phases diverses de leur existence, en telle ou telle occasion plus ou moins solennelle, éprouvent le besoin naturel de *se payer,* comme les civils, quelques superfluités et distractions, ripailles, pique-nique, casques et cuirasses de fantaisie, incrustés d'or et d'argent, etc. De là les *gratifications extraordinaires,* à l'occasion des avènements, triomphes, solennités quelconques de la famille impériale, et où le chef de clan se voit forcé de faire pleuvoir en rosée d'or, dans les casques de ses défenseurs indociles, l'immense sueur des spoliations et des tributs. Le soldat qui sait son métier peut donc, comme tout autre industriel, amasser son petit magot. Chaque cohorte, nous apprend Végèce, possède une *caisse* de prévoyance, confiée au *signifer* ou porte-drapeau. La moitié des gratifications y est déposée d'office. Cela fait dix caisses par légion, plus une onzième, alimentée par les autres, et servant à payer les funérailles des soldats.

(1) Virgile, *Églogue*, I.

Ces gratifications datent précisément de l'époque prise pour point de départ de cet article. Elles se confondent, vers la fin de la République, avec la duplication extraordinaire de la solde, accordée par les généraux à la suite d'un succès. Mais c'est au moment où la crise éclate que l'emploi de ce procédé prend des proportions colossales. César accorde à chaque fantassin des terres et 20.000 sesterces ; à chaque cavalier, le double. Auguste, après avoir, sa vie durant, fait quatre grandes gratifications, en 43, 42, 36 et 30 avant J.-C., lègue par testament 1.000 sesterces à chaque prétorien, 500 ou 300 à chacun des autres soldats. Claude se fait élire en payant 6.000 sesterces à chaque prétorien. Néron, sauvé de la conjuration de Pison, distribue à ces mêmes prétoriens 20 millions de sesterces. Nymphidius, au nom de Galba, promet 30.000 sesterces à chaque prétorien, 5.000 à chacun des autres soldats. Le même Galba, ainsi que Pertinax, est massacré pour n'avoir pu tenir sa promesse. Vespasien, taxé d'avarice, donne moins, mais il donne. Dion rapporte un mot typique de Septime Sévère : « Enrichissez les soldats et moquez-vous du reste. » Quant aux soldats de Caracalla, pour plus de sûreté, ils se payent au Trésor de leurs propres mains. Voilà quelques exemples entre des milliers. Là encore, on saisit l'évolution opérée par l'armée romaine, évolution dont l'effet est déjà fort visible sous Sylla.

Pourquoi mentionner le *butin?* C'est que le butin constitue en temps de guerre un des principaux revenus du soldat. Metellus, en Numidie, y trouve un moyen de ranimer ses légions abattues : *Prædam benigne ostentat* (1). Plus tard, l'habileté avec laquelle un général fermera les yeux sur les excès de ses soldats sera pour lui un notable élément de réussite. Il y a là une *gratification déguisée.* Voyez la prise d'Athènes par Sylla, et la condescendance de celui-ci pour ses troupes, l'indulgence de César pour les siennes, les déprédations des soldats d'Othon sur les côtes de Ligurie, les ravages de l'armée de Vitellius à travers la Gaule et l'Italie, le sac de Crémone par les légions

(1) Salluste, *Jugurtha*, LXVIII.

d'Antonius Primus, légat de Vespasien, avec tous les horribles détails consignés par Tacite (1). On y lira un des plus clairs mobiles qui engageaient les soldats à entreprendre une insurrection.

Étant donné son origine, son séjour, ses moyens d'existence, quelle va être la conduite, l'esprit, la discipline de notre soldat ?

Il est facile de le conjecturer, et l'histoire contrôle la conjecture. Brave et obéissant devant l'ennemi, par habitude de métier, par tradition technique, notre homme devient frondeur au repos. On s'assemble, on pérore, on tient des meetings. On réclame au tribun la destitution de tel centurion; au légat, la destitution de tel tribun; à l'empereur, la destitution de tel légat. La procédure est parfois plus sommaire. L'armée de Germanicus jette ses centurions dans le Rhin. Les soldats d'Othon mettent aux fers leur légat Pacensis. Ceux de Vespasien forcent leur légat Aponius à se cacher dans une étuve. Hommes de clan avant tout, ils adorent ou ils exècrent leur chef. Les soldats d'Othon, fanatiques de leur empereur, se défient, précisément à cause de leur amour pour celui-ci, de tous les légats qu'il leur donne; absolument comme les grognards de Napoléon, à Waterloo, voyaient un traître dans chaque maréchal. A certains moments, les empereurs leur permettent d'*élire* leurs officiers. Germanicus, sous Tibère, réprime une révolte de son armée qui a voulu le proclamer empereur malgré lui. Dans un mouvement d'éloquence, il tire son épée et menace de se percer le sein. « Prends la mienne, lui crie un soldat, elle est mieux affilée (2) ! » Tacite ne dit pas que Germanicus ait puni cette insolence, mais seulement qu'il fit juger les plus séditieux par un *jury de soldats*, procédé remarquablement germanique.

On conçoit d'ailleurs que de tels hommes obligent leurs chefs aux plus grands égards : « Othon, nous dit encore Tacite, tendait les mains aux soldats, les saluait (*adorabat*), leur envoyait des baisers (*jacere oscula*), et, pour être empereur, jouait l'esclave (3). »

(1) V. Plutarque, *Vie de Sylla*. — Tacite, *Histoires*.
(2) Tacite, *Annales*, liv. I, xxv.
(3) Tacite, *Histoires*, I, 23.

Voit-on Scipion l'Africain envoyant des baisers aux rudes vainqueurs de Zama?

Encore une fois, cette évolution embrasse un certain laps de temps, et les traits signalés par Tacite ne font que s'esquisser partiellement sous Sylla. Mais les armées d'Othon et de Vitellius sont manifestement en germe dans celles du dictateur, comme l'Empire est en germe dans sa dictature.

Que va faire cette armée ainsi modifiée? et comment les hommes qui la conduisent, proconsuls, propréteurs, légats, vont-ils mettre à profit ces modifications? C'est ce que nous verrons la prochaine fois, dans la suite du même article.

(*A suivre.*) G. D'AZAMBUJA.

LA VALLÉE D'OSSAU,

ÉTUDE SUR LA POPULATION ORIGINAIRE ET LA PRETENDUE FAMILLE-SOUCHE DES PYRÉNÉES (1).

VI.

L'ÉMIGRATION.

Lorsque nous avons étudié l'organisation de la propriété dans la Vallée d'Ossau, nous avons pressenti le rôle qu'y joue l'émigration au point de vue social. Nous avons constaté qu'il y avait dans l'essaimage au dehors d'une partie des membres de la famille, notamment des *cadets*, un élément d'équilibre entre l'abondance de la population et la pauvreté des ressources tirées du travail et du sol.

Ce phénomène mérite d'être étudié en détail dans ses causes et dans ses résultats.

I.

Comme nous l'avons vu, les ressources du pays sont insuffisantes à faire vivre une population nombreuse. Le seul travail possible est le travail pastoral; or il ne peut y avoir un nombre illimité de pasteurs. Les pâturages de la plaine coûtent cher : quand il y a deux ou trois troupeaux à la maison, c'en est assez.

(1) Pour l'indication des articles antérieurs, voir la précédente livraison de mars 1893 (*Science sociale*, t. XV, p. 182).

De tout temps cette nécessité a contraint l'Ossalois, comme l'Auvergnat, comme le Limousin, à chercher au dehors des moyens d'existence.

L'intendant Le Bret relevait encore ce trait de mœurs : au dix-septième siècle, l'habitant de la Vallée louait ses services aux cultivateurs espagnols pour les travaux de la fenaison et de la moisson ; là il récoltait quelque argent et revenait ensuite au village.

Un certain nombre exercent, de temps immémorial, l'industrie de hongreurs. Aujourd'hui encore, beaucoup d'habitants de Bielle et de Bilhères, adonnés à cette profession, émigrent chaque année en Espagne et en Portugal ; ils y restent six ou huit mois, de la fin de février à la Saint-Martin, pendant que les femmes cultivent le domaine et que les autres hommes de la famille s'occupent du troupeau.

Naguère, le nombre de ces émigrants était fort considérable. Les profits qu'ils réalisaient pouvaient aller jusqu'à 2.000 et 3.000 francs. Dans la petite commune de Bilhères, cette industrie a été l'origine d'une aisance plus qu'ordinaire.

Généralement ces émigrants de Bilhères s'organisaient en *associations de bénéfices*. Chacun avait sa région, son quartier, et l'exploitait seul ; mais, au retour, tous les gains étaient mis en commun et formaient une masse que l'on partageait par tête avec la plus grande équité, sans oublier même la part des malades.

C'est depuis quarante-cinq ans, et, pour plus de précision, depuis 1853, qu'à la suite de grandes disettes, le mouvement d'émigration s'accéléra et prit, d'une façon régulière, la direction de l'Amérique du Sud. De 1846 à 1872, le département des Basses-Pyrénées se vit ainsi enlever 64.000 de ses habitants.

Dans les plaines du Béarn et dans le Pays Basque, ce résultat est principalement l'œuvre d'*agences spéciales*, le plus souvent peu scrupuleuses, dont la tâche est malheureusement trop simplifiée par le découragement qu'entretient chez le paysan pyrénéen la crise agricole de ces vingt dernières années.

La plupart de ces pauvres gens se laissent aisément prendre aux magnifiques promesses des agents qui font miroiter à leurs yeux des salaires de 12 et 15 francs par jour, sans ajouter, bien entendu,

que, par l'avilissement de l'or, un seul repas d'ouvrier en absorbe les deux tiers.

Pour la Vallée d'Ossau, l'émigration est plutôt due à l'influence de parents ou d'amis déjà fixés à l'étranger et à quelques exemples, rares il est vrai, de montagnards revenus fortune en poche. « Il a fait les Amériques! » c'est le mot qui exprime le plus d'admiration et d'envie.

Quoi qu'il en soit, le chiffre élevé des départs prouve qu'il s'agit d'un fait permanent et non d'un entraînement passager.

Depuis trente ans, ont quitté Aste-Béon pour la Plata 80 émigrants, — *le sixième de la population*, — presque tous célibataires adultes, hommes et femmes en nombre à peu près égal. Détail à noter : la plupart sont des *cadets*. La proportion des *aînés*, chefs de famille, est minime : 3 sur 20, tout au plus.

Gère-Bélesten, autre petite commune du Haut-Ossau (404 habitants), compte actuellement une quinzaine d'habitants en Amérique. De Bilhères (417 habitants), une vingtaine de familles, comprenant 45 ou 50 individus, ont émigré depuis vingt-cinq ans. De Louvie-Juzon (1.679 habitants), 118 personnes ont émigré en 1888, une centaine en 1889.

De Laruns, le chef-lieu de canton du Haut-Ossau (2.242 habitants), on a vu partir environ 200 individus dans une période de huit années.

Il est remarquable que ce contingent était fourni par des *ouvriers*, c'est-à-dire par l'élément instable et le moins recommandable de la population. Ordinairement ces ouvriers se dirigent vers l'Amérique du Nord, où quelques-uns tentent la fortune de chercheurs d'or, en Californie, avec des salaires qui montent jusqu'à 375 francs par mois. D'autres embrassent différents métiers, notamment celui de blanchisseur.

Mais la grande majorité des émigrants, ceux qui sortent des familles paysannes, vont à la République Argentine.

Et quel métier exercent-ils?

— Celui de *Pasteurs*.

Le fait est tellement universel qu'il a l'importance d'une loi. Dans le reste du département, on a vu plus d'une fois partir

pour l'Amérique des jeunes gens qui, là-bas, se sont adonnés aux professions commerciales, y ont réussi et sont revenus avec de sérieux profits. Quant à l'Ossalois, partout et toujours, il a été et n'a été que pasteur.

Le fait mérite attention.

Supposez nos émigrants issus de véritables *familles-souches*. Nous savons que cette formation développe de bonne heure chez les individus la spontanéité et l'habitude de ne compter que sur soi, le besoin de s'implanter dans le pays pour l'exploiter dans tous les ordres de faits et de services utiles, de se créer par ses propres forces un foyer à soi, un domaine à soi, que l'on transmettra intact aux descendants; en un mot, *l'aptitude à faire souche dans les régions neuves.*

Cette expansion organisée et définitive est tellement la caractéristique de la véritable famille-souche, que son absence suffirait à classer dans un type différent une famille qui présenterait par ailleurs tous les traits de la famille-souche.

Mais il serait vraiment étonnant que les rejetons de la famille ossaloise pratiquassent l'émigration de la même manière que les colons dont nous venons de parler.

Dès le premier âge, la vie pastorale a pris l'Ossalois, le façonnant au travail le plus routinier qui se puisse concevoir. Jamais il n'a fait, ni essayé de faire autre chose que conduire et exploiter des troupeaux. L'organisation sociale, — travail, propriété, famille, — où, tout jeune, il s'est trouvé engrené, est toute pénétrée de l'esprit communautaire : tout y est classé, prévu d'avance, tout y diminue l'importance de l'initiative individuelle, tout y encourage chez le jeune homme l'habitude de *compter sur autrui,* et, dans une certaine mesure, l'antipathie pour les travaux pénibles comme ceux de l'agriculture. De plus, l'industrie à laquelle il se livre en France est peu rémunératrice; il ne dispose d'aucun capital qui lui ouvre le champ des grandes entreprises.

L'Ossalois n'émigrera donc pas comme l'Anglo-Saxon, pour se créer, à l'aide de défrichements opiniâtres, un domaine rural, et pour y entreprendre cette austère culture de la terre, faite, là-

bas comme ici, d'efforts accumulés et de longue prévoyance.

Évidemment, s'il peut éviter d'en venir à cette extrémité, il ne demandera pas mieux...

Mais remarquez que nous ne faisons là qu'expliquer d'avance le fait tel qu'il se manifeste chaque jour sous nos yeux. Voyons, en effet, ce que deviennent nos Ossalois à La Plata.

II.

On arrive à Montévidéo, à Buénos-Ayres. Il faut choisir : où va-t-on se fixer, ville ou campagne?

Le choix est vite fait; quelques-uns demeurent à la ville, ou plutôt dans la banlieue, achètent quelques vaches et vendent du lait, du beurre, ou du fromage, trafic qui ne laisse pas d'être assez avantageux.

D'Aste-Béon, 10 émigrants sur 80 se sont fixés dans les villes, de cette manière. Un seul, l'un des trois frères que nous connaissons, s'est pourvu d'un petit fonds de mercerie, librairie, épicerie, et a ouvert un magasin qu'entretient surtout la clientèle de ses compatriotes.

En dehors de cette minorité vouée au très petit commerce et surtout à *l'exploitation du lait*, la très grande majorité s'adonne à l'industrie pastorale et, — veuillez retenir ce point, — à *l'élevage des brebis*.

Ou bien ils se placent comme bergers chez un propriétaire.

Ou bien, propriétaires eux-mêmes *d'un troupeau*, ils afferment de vastes espaces pour en utiliser l'herbe.

Le grand souci sera donc le troupeau, dont la *laine* a, pendant quelques années, constitué le plus fructueux des produits. On se préoccupera bien plutôt d'accroître le troupeau que d'acquérir un fonds de terre. L'herbe épuisée dans un endroit, on ira chercher ailleurs, comme dans les pacages d'hiver des plaines de France.

Très peu d'Ossalois sont, en effet, propriétaires de fonds de terre. S'ils le peuvent, ils se rapprocheront autant que possible et l'on en verra plusieurs s'associer pour affermer ensemble plusieurs

lieues de pampa. L'association sera même la forme préférée. Nous en trouvons un exemple dans la famille L...

Un des rares Ossalois devenus propriétaires fonciers est un certain M..., de Béon. Ce personnage, qui nourrit près de 8.000 brebis sur les terres qu'il s'est réservées, loue le reste de ses pâturages à des gens d'Aste-Béon dont il perçoit de ce chef 10.000 francs de fermages.

Depuis quelques années, il s'est associé Jeandot L... pour l'exploitation d'un troupeau de 1.500 têtes. Celui-ci touche un tiers du croît et des profits.

Ce travail est, on le voit, frappé à l'effigie de celui qui occupait les émigrants dans la vallée paternelle.

La principale industrie, c'est toujours le troupeau. Ceux qui afferment des herbages cultivent bien parfois quelques céréales, mais seulement pour la consommation du personnel. *Nul ne fait, à proprement parler, de l'agriculture.*

On cite un habitant d'Aste-Béon, H..., qui, ayant perdu beaucoup de bétail à la suite d'une épizootie, s'est débarrassé du surplus pour éviter la ruine complète et se livre aujourd'hui à la culture. Mais il n'a pas fallu moins que la contrainte d'une telle nécessité pour l'attacher à un travail différent.

Pendant ce temps, que deviennent les filles, celles qui émigrent ?

En général, ne pouvant s'employer à l'exploitation du bétail, elles se placent en ville comme *domestiques* dans les familles bourgeoises. Il ne faut pas oublier que la République Argentine est, depuis quarante ans, peuplée par des émigrants des Basses-Pyrénées, parmi lesquels l'élément béarnais figure dans la proportion de 33,31 %. La parenté de l'idiome facilite d'ailleurs l'acclimatation.

Les filles n'iront à la campagne que si elles y ont des frères ou parents et si le mariage les y attire.

L'Ossalois se marie toujours de préférence avec ses compatriotes, qu'il connaît et dont il est connu. Quant aux enfants, on les élève en vue d'exercer la même profession ; et, en cas de mort, la

possession du troupeau se réglera *d'après la coutume ossaloise*, avec avantage au profit de l'aîné.

III.

Dans le pays où nous les avons vus se fixer pour un temps, les groupes ossalois se juxtaposent à la population indigène plutôt qu'ils ne se fondent avec elle. Ne cherchez pas là le fait d'une race supérieure s'implantant en pays étranger avec l'intention conquérante, y passant, à force de persévérance, de la situation de minorité à celle de majorité, et finalement y devenant maîtresse du sol, des mœurs et du gouvernement.

L'Ossalois émigré n'a pas de ces ambitions et son regard demeurera toujours fixé de l'autre côté de l'Atlantique.

Lorsque les célibataires ont réalisé quelques gains, il leur faut commencer par rembourser les avances que leur ont faites la famille et les agences de navigation. D'ordinaire également on les voit apporter une contribution aux charges de la famille restée en France, soit pour payer les dettes, soit pour doter les filles. On se rappelle comment se comportèrent les cadets L.... à l'égard de leur sœur.

Presque jamais l'émigrant ne manquera de se tenir en communication avec le pays natal.

Il y a quelques années, l'église de Saint-Jean d'Aste fut entièrement reconstruite avec les offrandes des fidèles. Parmi les dons il en vint beaucoup d'Amérique, où plus d'un cœur battait au souvenir de la vieille paroisse ; quelques-uns donnèrent jusqu'à 600 et 800 francs, et même davantage.

Tout cela se relie à l'observation du fait qui caractérise suffisamment cette émigration ossaloise : *l'esprit de retour*.

L'Ossalois émigre, *non pour coloniser*, mais *pour faire fortune et revenir ensuite au pays*. Revenir riche, acheter un coin de terre pour y faire bâtir une de ces maisons qu'on désigne de loin en loin au visiteur comme la maison d'un *Américain*, et finir ses jours dans une aisance relative : voilà le rêve. Sou-

vent le chef de famille revient, laissant là-bas un ou plusieurs enfants pour continuer l'exploitation.

En somme, nos montagnards ne se fixent à l'étranger que *malgré eux*.

Il faut ajouter que si un retour fortuné au pays est l'ambition commune, cette ambition est plus souvent déçue que réalisée.

C'est le petit nombre qui fait fortune en Amérique. Pendant quelque temps, les pasteurs émigrants, servis par leur expérience de l'élevage des brebis, ont fait des recettes colossales. Puis, sont venues des épidémies successives, la concurrence désastreuse des laines d'Australie; les pertes se sont accumulées, sensiblement aggravées par la crise financière qui sévit à La Plata et qui rend à peu près impossibles le change de l'or et les envois de numéraire en France. A l'heure qu'il est, l'Eldorado s'est évanoui. Trop souvent il arrive qu'après quelques mois de lutte contre la misère, l'émigrant, appauvri et découragé, s'estime heureux d'être rapatrié aux frais de nos consuls et de regagner sa chère vallée, où il apporte, avec ses illusions perdues, un cœur aigri, une foi et des mœurs altérées.

Dans ces conditions, l'émigration ne peut, à vrai dire, être considérée comme *l'expansion de la race*. C'est, plus exactement, un moyen accessoire et artificiel de subsistance pour une population nécessairement pauvre. *Elle est sans résultat appréciable au point de vue de la colonisation.*

Les principaux traits qui la distinguent sont d'être : 1° une émigration *pauvre;* — 2° une émigration *par groupes;* — 3° une émigration *faite avec esprit de retour.*

Déjà ces trois caractères ont été relevés à propos de l'émigration fournie par la Bretagne, pays de formation si nettement communautaire (1); et, quand nous aurons ajouté, comme dernière touche à ce portrait, *la conservation obstinée et irréductible de la profession pastorale,* le lecteur se rendra certainement à la conclusion où cette étude a voulu l'amener.

(1) *Science sociale,* t. XVI, p. 39 (livraison de juillet 1892).

Il est impossible de ranger dans le type si nettement tranché de la famille-souche ces populations pyrénéennes, qui en diffèrent tant par leurs tendances et leurs allures. Il leur faut un nouveau cadre, celui qui, dans le progrès récent de la Science sociale, leur a été fait sous le titre de *Familles quasi patriarcales* ou *Fausses Familles-souches* (1).

Quand on connaîtra mieux cette variété sociale, bien des faits, d'une importance majeure dans l'histoire des races humaines, trouveront leur explication, jusqu'ici différée.

En attendant cette complète lumière, l'expérience peut être tentée sur un point limité. Nous allons donc rechercher si nos conclusions acquises ne nous donnent point la clef de plus d'une question intéressant les origines de la Vallée d'Ossau.

C'est un terrain presque entièrement neuf, mais où la Science sociale permet de s'aventurer avec sécurité.

(*A suivre.*) Fernand Butel.

(1) La *Science sociale*, t. XV, p. 18 (livraison de janvier 1893).

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA

POLITIQUE ET L'ÉTAT SOCIAL

AUX ÉTATS-UNIS.

Les élections ne sont pas rares aux États-Unis. En dehors de celles qui ont lieu dans chaque État de l'Union pour les législatures locales, pour l'administration du comté et du *township*, les citoyens américains sont appelés, tous les deux ans, à élire leurs représentants au Congrès fédéral; tous les quatre ans, ils nomment à nouveau le président de la République. Il semble donc qu'une élection, dans ce pays, ne soit pas un événement marquant.

Parfois cependant, les indications du suffrage trahissent autre chose que les mouvements capricieux et éphémères de l'opinion et fournissent à l'observateur une donnée importante. Cela se produit lorsqu'un grand courant se manifeste tout à coup, courant profond et non de surface, emportant les anciennes barrières qui marquent la division des partis. C'est alors le commencement d'une période nouvelle dans la vie politique.

Les États-Unis se trouvent précisément aujourd'hui au début d'une période de ce genre. L'élection de M. Cleveland à la plus haute magistrature du pays emprunte aux circonstances dans

lesquelles elle s'est produite une gravité particulière; elle est comme l'arrêt de mort du parti dit Républicain.

Déjà, en 1884, M. Cleveland avait été élevé à la présidence des États; ce fut assurément un grand succès pour les Démocrates; mais les Républicains, quoique vaincus dans la lutte, n'étaient pas écrasés. Ils le prouvèrent en 1888 en portant M. Harrison au pouvoir. Aujourd'hui, le triomphe des Démocrates dépasse de beaucoup, par l'importance de la majorité qu'ils ont obtenue, tous les succès enregistrés depuis la célèbre élection d'Abraham Lincoln, en 1860.

Mais ce n'est pas seulement le chiffre de la majorité de M. Cleveland qui dénonce la faiblesse du parti républicain : l'histoire de sa fondation, en faisant connaître sa raison d'être et les services qu'il a rendus, rend manifestes les causes de sa défaite actuelle et de sa disparition prochaine.

Remarquons tout de suite que cette disparition entraînera fatalement aussi la disparition du parti démocrate. Comme toutes les coalitions d'opposition, celui-ci ne conservera pas son unité une fois qu'il sera arrivé à la possession incontestée du pouvoir. L'opinion américaine se divisera sur des questions actuellement en dehors de la politique courante et qui, demain, serviraient de *platforms* aux nouveaux partis. En un mot, les élections dernières ne détermineront pas seulement un changement de personnes dans la politique elle-même. C'est en cela qu'elles intéressent la Science sociale, en cela qu'elles se rattachent étroitement à l'état social du pays.

I. — LE PARTI RÉPUBLICAIN ET SON RÔLE HISTORIQUE.

Les dénominations politiques ont changé plusieurs fois dans la courte existence des États-Unis. Au lendemain de l'Indépendance, on appela Républicains les amis de Jefferson, partisans décidés de l'autonomie des États, opposés aux *fédéralistes* centralisateurs; plus tard, vers 1820, on vit apparaître, d'un côté, les Républicains nationaux ou *whigs,* qui prirent à leur compte

l'idée d'une centralisation plus énergique ; de l'autre, les Démocrates, anciens républicains de Jefferson. Enfin, vers 1856, un nouveau parti républicain, composé d'une notable partie des anciens *whigs,* renforcée des abolitionnistes, entra en scène. C'est de celui-ci qu'il s'agit.

Ce parti avait son centre principal dans le Nord. Déjà commençait à naître dans la Nouvelle-Angleterre, l'industrie manufacturière appelée au développement prodigieux que nous connaissons aujourd'hui et, dès sa naissance, elle se heurtait à un obstacle que seuls les pouvoirs publics pouvaient lui faire surmonter. En effet, la main-d'œuvre américaine, très chère, imposait aux produits des fabriques nationales un prix de revient élevé qui ne leur permettait pas de lutter sur leur propre marché avec les produits des fabriques étrangères ; impossible de réduire le prix de cette main-d'œuvre, car la terre libre et disponible offrait aux bras des travailleurs une rémunération au moins équivalente ; force était donc de compenser par des tarifs douaniers protecteurs l'écart entre les salaires de l'Ancien et du Nouveau Monde. C'était, on le comprend, une question de vie ou de mort pour l'industrie, et les intérêts du travail national se trouvaient ainsi étroitement liés à la politique, puisque le gouvernement fédéral pouvait seul établir les taxes nécessaires.

Tous les intérêts industriels se groupaient donc fortement pour réclamer une législation protectrice, et tous avaient leur siège dans ces États de l'Union que l'on nommait alors États du Nord et que l'on appelle plus ordinairement aujourd'hui États de l'Est, depuis que le Far-West a peuplé ses solitudes et fait équilibre, de l'autre côté du Mississipi et des Grands Lacs, aux premières colonies américaines.

Les intérêts agricoles de cette même région n'étaient pas d'ailleurs opposés d'une manière sérieuse aux droits protecteurs réclamés par l'industrie. Sans doute, ceux-ci devaient avoir pour effet de faire payer plus cher aux agriculteurs les objets manufacturés dont ils pouvaient avoir besoin, mais cela ne les atteignait pas gravement, car ils en achetaient peu. A cette époque,

la Nouvelle-Angleterre était bien différente de ce que nous la voyons aujourd'hui. Très simple dans ses habitudes, divisée en petits domaines sur lesquels la famille vivait des produits de la terre, elle avait pour trait caractéristique l'absence des grandes fortunes. Il faut relire Tocqueville, si on veut se faire une idée de cette modestie de vie si éloignée des habitudes ultra-dépensières et des millions de dollars des Yankees actuels. Tocqueville avait visité l'Amérique vers 1830 et son ouvrage contient un chapitre intitulé : « Pourquoi il n'y a pas de grandes fortunes en Amérique » ; ce chapitre était vrai alors ; il l'était encore à peu près vingt-cinq ans plus tard, avant le grand essor industriel, au moment dont nous parlons. De plus, les agriculteurs du Nord ne cultivaient pas en vue de l'exportation ; leurs propriétés restreintes, proportionnées aux besoins et à l'activité de leur famille, rentraient dans ce type auquel la Science sociale donne le nom de *domaine plein ;* ils mangeaient leur blé, leur *bacon*, et le surplus de leurs récoltes se consommait dans les quelques villes assez peu importantes du voisinage. En un mot, le marché local leur suffisait. Dès lors, peu leur importait qu'il se fermât et que, par mesure de réciprocité, les marchés étrangers restassent inabordables à leurs produits.

Rien ne s'opposait donc, dans le Nord, à la politique protectionniste que demandait énergiquement l'industrie naissante. Au contraire, le Sud, producteur de coton, de tabac, avait un intérêt manifestement opposé. Ce qui lui était avantageux, c'étaient des marchés ouverts dans le monde entier pour écouler facilement les riches produits, bien supérieurs à la consommation locale ; c'était aussi un marché local ouvert aux marchandises étrangères que la fortune des planteurs leur permettait d'acquérir. Le Sud combattait pour le libre-échange avec la même énergie que le Nord mettait à réclamer la protection.

Il y avait dans cette opposition d'intérêts le point de départ d'une division politique. Ajoutez-y les jalousies suscitées dans le Nord par la situation aristocratique des grands planteurs du Sud, les manœuvres des Nordistes et des *petits blancs* pour soulever la population nègre contre ses maîtres, les manœuvres des Sudistes

pour opposer les éléments de désordre du Nord à sa population saine et laborieuse, vous aurez en raccourci l'histoire des luttes politiques aux États-Unis pendant les trente années qui précédèrent la guerre de Sécession.

Bientôt devait éclater une agitation destinée à porter à l'état aigu les rivalités dont nous venons d'indiquer les causes, et à fortifier le parti du Nord par l'accession de nouveaux éléments.

Les États du Sud ne s'étaient pas contentés de conserver l'organisation de l'esclavage; ils avaient imprudemment augmenté leur population noire dans une très forte proportion. Les planteurs n'avaient vu là que le profit immédiat qu'ils en pouvaient tirer; l'idée de l'assimilation progressive des nègres, du patronage qu'on leur devait, avait disparu devant l'avantage pécuniaire d'une main-d'œuvre plus nombreuse et d'une production plus considérable. Ce crime social devait porter son châtiment. Au lieu des rapports personnels et souvent affectueux entre maîtres et esclaves qui avaient assuré jadis la paix sociale dans la Virginie, les Carolines, la Louisiane, beaucoup de planteurs n'avaient plus guère avec leurs noirs que des rapports, pour ainsi dire, administratifs. L'étendue exagérée des exploitations, le grand nombre des esclaves qu'elles employaient, nécessitaient la surveillance de nombreux agents, presque toujours moins compatissants que le maître lui-même. Enfin, cette race tout entière condamnée et pour toujours à une situation inférieure, cette race que les meilleurs traitaient avec bienveillance, mais que personne ne songeait à élever, constituait une anomalie perpétuelle et toujours grandissante. Ainsi naissait peu à peu l'antagonisme des noirs contre les blancs.

Attentifs à surveiller toutes les causes de faiblesse de leurs adversaires, les gens du Nord comprirent vite le parti qu'ils pouvaient tirer de ce mouvement. Détruire dans le Sud l'institution de l'esclavage, c'était ruiner les planteurs; c'était, par conséquent, réduire à néant les intérêts opposés aux leurs et rester maîtres d'établir les tarifs à leur convenance.

Il était facile d'ailleurs de susciter une agitation en faveur de l'abolition de l'esclavage. On pouvait compter à l'avance sur la

complicité des esprits généreux du monde entier et faire tourner leur générosité à son profit personnel. De là naquit la campagne abolitionniste, menée par les orateurs en plein vent, comme par les prédicants dans leurs temples, par les distributeurs de *tracts* comme par les producteurs de sérieux in-octavos. L'éloquence des Deux Mondes prêta son appui à la cause abolitionniste.

Mais pour la faire triompher sur le terrain pratique, il fallait encore le secours d'une autre force. D'après le pacte fédéral, chaque État restait maître absolu de sa législation intérieure, et on savait d'avance que les États du Sud ne consentiraient pas de leur plein gré à supprimer l'esclavage. Pour les y contraindre, il fallait augmenter les pouvoirs fédéraux. Cette entreprise convenait tout naturellement aux anciens Républicains nationaux, toujours centralisateurs par tendance, fortifiés encore dans ce sentiment par la situation prépondérante de fait que l'État de New-York prenait de plus en plus dans l'Union.

Le parti républicain se trouva ainsi formé des protectionnistes, des abolitionnistes et des centralisateurs. Les premiers lui apportaient tout le Nord, les derniers le grossissaient des restes d'un parti anciennement organisé; quant aux abolitionnistes, ils lui donnaient le meilleur élément de propagande et de succès en suscitant l'enthousiasme général pour une noble cause.

L'élection de Lincoln, en 1860, marqua le point le plus haut de cet enthousiasme et la victoire électorale du parti républicain; mais les États du Sud, menacés dans ce qu'ils considéraient comme leurs droits, n'hésitèrent pas à prendre les armes pour les défendre. Alors éclata cette guerre terrible qui, pendant cinq années consécutives, ensanglanta l'Amérique, qui coûta la vie à une foule de soldats, chargea le pays d'une dette énorme, mais qui aboutit, en fin de compte, à l'écrasement du Sud.

Cette fois, ce n'était pas seulement une victoire électorale que le parti républicain remportait. Il bénéficiait d'un triomphe national; il était le sauveur de la patrie mise en danger par le soulèvement du Sud. Autour de lui s'étaient groupés, à côté de ses partisans primitifs, tous ceux qui avaient vu l'existence même des États-Unis menacée.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de voir, à plus de vingt-cinq ans de distance, comment sont appréciés aujourd'hui, par les Américains les plus étrangers à la politique, les événements de ce temps-là. Le terme poli de guerre de *Sécession* n'est jamais employé dans le Nord ; du moins je ne l'ai jamais surpris dans la bouche d'aucun Yankee ; au contraire, quand je leur parlais de *Sécession,* ils me répondaient *rébellion ;* à leurs yeux, les États du Sud étaient *révoltés* contre le pacte fédéral. Dans presque toutes les grandes villes, à New-York, à Chicago, à Boston, à Philadelphie et dans une infinité d'autres, un des *clubs* marquants porte encore le nom de *Union Club*, ou *Union League Club*, Club de l'Union, ou Club de la Ligue de l'Union ; c'est la trace encore vivante des puissantes associations formées alors dans ces villes pour défendre l'Union américaine. Tel club s'enorgueillit encore des sommes d'argent, des armes, des munitions qu'il a spontanément fournies aux armées du Nord et en garde le souvenir dans ses archives comme un titre de gloire. Il est certain que la prise d'armes du Sud avait surexcité et alarmé au plus haut point le patriotisme de chacun. Aujourd'hui que ces souvenirs tendent à disparaître devant les préoccupations actuelles, la moindre occasion les ressuscite promptement. Allez luncher dans un de ces clubs avec quelque témoin de la guerre ; faites-vous raconter le rôle de la ligue unioniste à laquelle il appartenait, vous le verrez s'animer, et visiblement s'émouvoir. Souvent, ce n'est pas un partisan bien fidèle, et son vote s'est peut-être égaré du côté des Démocrates en plus d'une circonstance, mais il a toujours été *loyal to the Union*, loyal à l'Union, et il en est fier.

Quand on songe aux conséquences qu'aurait eues vraisemblablement la victoire du Sud, on se dit que la Ligue d'Union visait, en somme, un danger réel. Le Sud victorieux, c'était la désagrégation de l'Union ou la guerre civile à perpétuité, car jamais le Nord n'aurait enduré le joug des planteurs de bonne grâce, et l'énergie dont il a fait preuve dans la conduite de ses affaires privées se serait retournée tout entière contre ses vainqueurs pour les écraser ou leur échapper. En fait, la victoire du Sud eût abouti à la rupture de l'Union et à l'établissement côte-à-

côte de deux Républiques indépendantes et ennemies. C'était le militarisme obligé, avec son cortège de gros budgets et l'emploi inutile d'une partie notable de la jeunesse à faire l'exercice sur un Champ de Mars. Au lieu de former des hommes, il aurait fallu songer à former des militaires: au lieu de coloniser le Far-West, on aurait eu pour ambition de défendre le territoire déjà colonisé.

Le pays avait de tout cela une conscience un peu vague; plus d'un électeur, en peine peut-être d'expliquer pourquoi ou comment, appréciait le service rendu à la nation par le parti qui conduisit la lutte pour le Nord et prépara son triomphe. De là la domination incontestée de ce parti pendant les années qui suivirent la guerre.

Ajoutez à cela qu'une prospérité inouïe, succédant à cinq années de luttes sanglantes, vint donner aux Américains une satisfaction d'intérêts qui les prédisposait en faveur du gouvernement au pouvoir. L'Ouest naissait; les chemins de fer s'établissaient de toutes parts; l'industrie prenait un essor merveilleux; les fortunes privées et la fortune publique réparaient rapidement les brèches de la guerre. Jamais les progrès de l'Amérique ne furent plus sensibles qu'à cette époque. Toutes ces circonstances donnaient au parti républicain une force plus grande encore.

Il aurait fallu à ses chefs une modération et une sagesse extraordinaires pour ne pas abuser d'une semblable situation. Ils en abusèrent de plusieurs façons et firent payer au pays, par une série de mesures profitables à eux seuls, le service très réel qu'ils lui avaient rendu.

Aujourd'hui, les souvenirs du service rendu s'éloignent de plus en plus et les différentes tyrannies exercées se font toujours sentir, quelques-unes avec un redoublement nouveau. Pour les indiquer au lecteur nous n'aurons qu'à nous référer à nos propres observations, ou à des documents contemporains.

En premier lieu, les Républicains vainqueurs du Sud profitèrent de leur victoire pour imposer aux anciens États à esclaves un

régime de coercition. Les généraux du Nord les gouvernèrent quelque temps comme pays conquis, puis, lorsqu'on leur rendit le libre exercice de leurs droits, ce fut dans des conditions telles que leur constitution se trouvait sensiblement altérée. Les droits politiques conférés en masse à tous les nègres, évidemment incapables d'élire qui que ce fût en connaissance de cause, enlevaient au suffrage tout sérieux et toute dignité. Pour mettre le comble au désordre résultant de ce fait dans la vie publique, et au désordre plus grand encore résultant de l'abolition brusque de l'esclavage dans les rapports privés, des politiciens yankees vinrent se faire dans le Sud les apôtres de l'antagonisme. Ces *carpet-baggers*, comme on les appelait, sans attache avec le pays, sans pitié pour les anciens planteurs, sans affection pour les nègres, jouèrent alors le rôle le plus détestable et le plus odieux qu'on puisse imaginer, excitant toutes les mauvaises passions du Noir et usant de lui comme d'un instrument inconscient pour exercer leur tyrannie haineuse. Et comme ces manœuvres ne suffisaient pas à assurer leur domination politique, plusieurs, envoyés par le gouvernement fédéral pour surveiller l'établissement des listes électorales et l'exercice du droit de vote, faussaient sans scrupules les résultats du scrutin.

Cette oppression n'était pas seulement un malheur pour le Sud, elle mettait en danger la constitution fédérale elle-même en établissant un régime centralisateur contraire à son esprit. Heureusement pour les États-Unis, leur organisation politique a des garanties plus sérieuses que les textes de constitution. Ceux-ci furent modifiés après la guerre par l'introduction d'amendements qui fortifiaient sensiblement l'autorité fédérale. Mais, après la réaction passagère qui suivit le soulèvement du Sud, le vieil esprit d'indépendance et d'autonomie prit le dessus dans la nation. Peu à peu, on sentit l'injustice des procédés employés contre les États vaincus; tout l'odieux en rejaillit sur le parti républicain et ce fut le commencement de sa disgrâce.

Aujourd'hui l'opinion publique, revenue au calme, rendue à elle-même, se montre opposée à toutes les mesures centralisatrices. Non seulement les Républicains ont dû rendre au Sud

l'exercice de son autonomie, mais les mesures générales demandées par eux pour organiser l'action du gouvernement fédéral sur les États sont exploitées contre eux. Tel est le cas pour le *Force bill*. La Convention nationale républicaine, tenue à la veille des élections présidentielles de 1892, avait exprimé un vœu tendant à mettre aux mains du pouvoir central la surveillance des droits électoraux dans chaque État; c'était, disait-elle, pour en assurer le libre exercice à chaque citoyen (1). Le président Harrisson, effrayé de l'impopularité d'une semblable proposition, en avait adouci la rigueur dans sa lettre d'acceptation, ne voulant pas assumer devant le pays la responsabilité du vœu de ses imprudents amis; cependant la menace qu'il contenait contre l'autonomie des États a suffi pour tourner du côté des Démocrates certains personnages opposés au reste de leur programme. M. Blaine, la véritable tête du parti républicain, s'en étonnait récemment dans un article publié par la *North American Review* (2). Sa clairvoyance aurait dû le mettre en garde contre un semblable étonnement. La nation américaine est aussi peu préparée que possible à subir les effets de la raison d'État; elle ne demande pas à être protégée outre mesure; elle redoute beaucoup plus les dangers de l'arbitraire que ceux de la liberté; elle ne délègue volontiers à personne le soin de la défendre,

(1) « We demand that every citizen of the United States shall be allowed to cast one free and unrestricted ballot in all public elections, that such laws shall be enacted and enforced as will secure to every citizen, be rich or poor, native or foreign born white or black, this sovereign right guaranteed by the constitution, the free and honest popular ballot, the just and equal protection under the laws, as the foundation of our republican institutions, and the party will never relax its efforts, until the integrity of the ballot and the purity of elections shall be fully guaranteed and protected in every State. »

« Nous demandons que tout citoyen des États-Unis ait le pouvoir d'émettre un vote libre et sans restrictions dans toutes les élections publiques... qu'on formule et qu'on mette en vigueur telles lois qui pourront assurer à chaque citoyen, riche ou pauvre, né en Amérique ou à l'étranger, blanc ou noir, le droit souverain garanti par la constitution, le vote populaire indépendant et honnête, la juste et égale protection sous la sauvegarde des lois, fondement de nos institutions républicaines, et le parti ne cessera jamais d'appliquer ses efforts à ce but, jusqu'à ce que l'intégrité du vote et la pureté des élections soient pleinement garanties et protégées dans chaque État. »

(2) *North, American-Review,* november 1892, « The presidential election of 1892 », by the Hon. James G. Blaine, p. 519 et 520.

parce qu'elle est composée d'individus habitués à marcher seuls dans la vie, à se suffire. Un Américain ne compte pas sur le gouvernement pour le succès de sa carrière; il se la fait lui-même. La preuve, c'est qu'il est capable de créer dans un désert du Far-West, loin de tout secours, ayant parfois à se défendre contre les Indiens, une grande entreprise d'élevage ou une exploitation agricole. Et ce ne sont pas des aventuriers qui font cela. J'ai rencontré, aux limites des pays civilisés, des *gentlemen* instruits, riches, parfois accompagnés de leur femme, et qui trouvaient tout simple de s'installer à un millier de lieues de New-York, de risquer, dans l'établissement d'un *ranche,* des sommes considérables et d'en diriger eux-mêmes l'emploi. Il est clair qu'une nation où de semblables caractères sont nombreux, est peu disposée à se laisser gouverner dans le détail de ses affaires, pour s'éviter la peine d'en prendre soin elle-même. Si, au sortir de la guerre, le ressentiment des Nordistes a laissé carte blanche aux entreprises centralisatrices du parti républicain, c'est qu'elles avaient pour victimes les États vaincus; encore le sentiment de la liberté d'autrui a-t-il été assez fort pour adoucir promptement les premières rigueurs. Aujourd'hui, l'esprit centralisateur des Républicains leur attire la défaveur populaire. Il est en contradiction formelle avec l'esprit national.

Voilà déjà, pour le *grand old party,* le grand vieux parti, comme l'appelaient parfois ses adeptes en souvenir de la guerre de *rébellion,* une cause sérieuse d'amoindrissement; mais les fautes qu'il a commises pendant sa longue domination, la façon dont il a exploité la reconnaissance du pays pour la satisfaction d'intérêts tout personnels ont précipité sa chute.

Cette politique égoïste se caractérise principalement par trois mesures législatives d'importance inégale, le régime monétaire, l'exagération insensée des pensions militaires et le protectionisme à outrance qui aboutissait, il y a deux ans, aux bills Mac-Kinley.

Le Régime monétaire des États-Unis, depuis l'établissement de l'Indépendance jusqu'en 1873, comportait un double étalon monétaire, un étalon d'or et un étalon d'argent, sans limite pour

la frappe d'aucun de ces métaux. L'origine et la raison d'être de ce bimétallisme se trouvaient dans la faible quantité d'or en circulation dans l'Union. L'argent, au contraire, était relativement abondant. En 1873, sur l'initiative de John Sherman, l'étalon d'or unique fut substitué à l'étalon double, et la frappe du dollar d'argent suspendue. En 1878 et en 1890, l'argent fut de nouveau rendu à la frappe, mais avec des limitations et, depuis lors, un parti nombreux a toujours réclamé le retour à l'ancien état de choses, c'est-à-dire à la frappe illimitée de l'argent. Pour comprendre comment cette question peut soulever l'opinion contre les Républicains, il faut se rendre compte que ceux-ci ont leur principal appui dans les classes riches du Nord-Est, qui fournissent les capitaux à la plupart des entreprises de l'Union Américaine. Toute limitation de la frappe, ayant pour conséquence naturelle la diminution du capital en circulation, tend à augmenter le taux d'intérêt des prêts et favorise, par suite, les créanciers au détriment des débiteurs. De là à considérer la loi de 1873 comme un privilège accordé aux capitalistes, il n'y a qu'un pas : « C'est pour rendre l'argent rare que la loi fut votée », dit Powderly (1), grand-maître des *Chevaliers du Travail*. Le mouvement contre l'argent, dit encore le sénateur D. V. Voorhes, de l'Indiana, vient des classes riches qui désirent augmenter le pouvoir d'achat et le taux de fructification du capital qui est dans leurs mains, en le rendant rare dans les mains des autres (2) ». La masse des électeurs, incapable d'apprécier les raisons économiques par lesquelles les républicains cherchent à justifier leur politique monétaire, retient aisément cette explication plausible, et voit clairement le danger d'accaparement, quand on lui montre que trois richards Yankees, Jay Gould, William W. Astor et John D. Rockefeller possèdent à

(1) « It was to make money scarce, that the act was passed and it succeded. » (*North-American Review*, Décember 1891, « The Workingman and free silver », p. 733.)

(2) « This movement is made by the moneyed classes who wish to increase the purchasing and interest-gathering power of money in their own hands, by making et scarce in the hands of others. » (*North-American Review*, november 1891, « A Plea for free silver », p. 529.)

eux seuls six millions de dollars de plus que le total de l'or en circulation aux États-Unis (1).

Toutefois, le parti républicain a à se défendre contre des accusations plus graves et plus difficiles à repousser. Si le monométallisme et la limitation de la frappe de l'argent peuvent trouver des défenseurs désintéressés, il n'en est pas de même du régime des pensions militaires, tel qu'il a été établi aux États-Unis.

L'Union Américaine a une armée de 25.000 hommes, et dépense plus, pour le seul service des pensions militaires, que les États de l'Europe les plus chargés, pour leur budget de la guerre. Cette anomalie est absolument monstrueuse. Elle s'explique par ce fait que tous les anciens soldats de l'armée nordiste pendant la guerre de Sécession, non seulement ceux qui ont couru les dangers du champ de bataille, mais ceux qui se sont bornés à occuper militairement les États vaincus, non seulement eux, mais leurs veuves, leurs enfants, leurs frères et même, dit-on, leurs amis, sont pensionnés sur les revenus fédéraux. Le total de ces pensions atteint en ce moment le chiffre colossal de huit cents millions de francs! Sous prétexte de reconnaissance nationale, les Républicains consacrent annuellement huit cents millions à entretenir le dévoûment de leurs partisans. Ils achètent des électeurs avec les deniers publics.

Ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est la façon dont ils ont su se procurer cet argent. Ils ont accompli ce tour de force d'alimenter les caisses publiques en vue de l'emploi que nous venons de voir, tout en remplissant les leurs. La politique douanière a suffi à cela.

Nous avons déjà dit comment les intérêts industriels du Nord réclamaient une protection énergique; le triomphe du Nord amena par suite l'établissement de tarifs douaniers très élevés et le revenu des douanes atteignit des sommes considérables. A mesure que le pays s'enrichissait et se peuplait, ces revenus augmentaient encore, de telle sorte que les États-Unis purent

(1) Powderley, *loc. cit.*, p. 733.

très rapidement amortir la dette énorme contractée pendant la guerre. Une fois ce résultat obtenu, on imagina les pensions militaires pour les « héros du Nord ». Cependant, les revenus augmentant toujours et n'ayant plus d'emploi indiqué, il semblait qu'on eût dû abaisser les tarifs; au lieu de cela, les bills Mac-Kinley vinrent encore exagérer le régime protecteur; et les taxes douanières, dont l'effet enrichissait déjà les industriels yankees, allèrent s'engouffrer dans les poches de leurs amis politiques.

Au fond, l'organisation douanière aux États-Unis a pris, dans ces dernières années, le caractère d'une spoliation. En vain les Républicains se vantaient-ils d'avoir fait payer à l'Europe les frais de la guerre de Rébellion; il n'était pas nécessaire de beaucoup réfléchir pour se rendre compte que les droits acquittés à leur entrée en Amérique par les marchandises d'Europe étaient supportés par le consommateur américain, non par le commerçant européen. Le moindre ouvrier qui s'achète un habit de travail le paie environ trois fois son prix, par le seul fait que les étoffes communes de drap sont taxées à 155 % de leur valeur. Cet ouvrier le sait et s'indigne. On lui dit, il est vrai, que grâce aux tarifs, il gagne des salaires inconnus à l'Europe; mais lorsque l'exagération des tarifs correspond à un abaissement de salaires, comme cela s'est produit dernièrement après la mise en vigueur des bills Mac-Kinley, l'ouvrier se sent volé par les Républicains et se tourne contre eux.

Les Démocrates on bien senti le parti à tirer de cette situation, et la dernière élection présidentielle s'est faite presque uniquement sur la Question des tarifs. Le régime protecteur s'exagérant encore, alors qu'il n'avait plus l'excuse d'amortir la dette fédérale, mettait à nu l'égoïsme féroce des Républicains et l'exploitation éhontée dont ils se rendaient coupables.

Aujourd'hui, il est clair pour tout le monde que le *Grand old party* n'est plus qu'un parti historique. Né à une époque où l'existence de l'Union était mise en danger, soutenu par le sentiment généreux qui repoussait l'esclavage des noirs, il a sauvé l'Union et détruit l'esclavage. Ces services étaient réels;

il s'en est largement payé en exerçant à son profit le pouvoir qu'il détenait; et quand, en 1890, il a voulu prélever encore sur le pays un bénéfice nouveau, en établissant les bills Mac-Kinley, le pays s'est retourné contre lui et lui a dit : « Assez »! La dette de reconnaissance était acquittée.

II. — LA FORCE ET LA FAIBLESSE DU PARTI DÉMOCRATE.

Un parti qui triomphe fait toujours preuve d'une certaine puissance : quand il triomphe après une longue lutte, c'est qu'il répond à des besoins profonds; quand il triomphe d'une manière éclatante, c'est que ces besoins sont très généraux; quand il réunit tous ces caractères, sa victoire fournit toujours une indication précieuse de l'état social.

C'est évidemment le cas pour le parti démocrate aux États-Unis; voilà plus de vingt-cinq ans qu'il lutte; il avait déjà remporté un succès sérieux avec la première élection de M. Cleveland; il vient maintenant de l'élever une seconde fois au pouvoir dans des conditions écrasantes pour les Républicains.

A quels besoins profonds et généraux répond-il donc?

D'abord, à un besoin économique. Les intérêts matériels d'une portion notable de la nation américaine sont gravement lésés par la politique de protection à outrance, et c'est, comme je l'ai déjà dit, sur cette question douanière que s'est porté tout l'effort de la dernière campagne.

J'ai indiqué plus haut comment les producteurs de coton du Sud ont un avantage évident au libre-échange; j'ai montré également que les ouvriers de l'industrie ont percé à jour le raisonnement spécieux, et tant soit peu frauduleux, de leurs patrons représentant les tarifs protecteurs comme la sauvegarde des salaires élevés; on pourrait ajouter encore au réquisitoire des Démocrates contre le protectionnisme bien d'autres articles, notamment la ruine des anciens armateurs américains, dont le commerce a été tué par les obstacles apportés aux échanges internationaux; mais toutes ces raisons de détail disparaissent à mon sens devant

une considération majeure, dont l'opinion publique commence, je crois, à se rendre compte et qui, en tout cas, est d'une importance capitale dans la question.

Cette considération est la suivante : La vraie source de la prospérité américaine est dans la culture, et la politique protectionniste est fatale à la culture. On le voit, il ne s'agit plus d'intérêts particuliers, assurément respectables, mais opposés, en somme, à d'autres intérêts particuliers également respectables; il s'agit d'un intérêt général et de premier ordre.

Que la source de la prospérité américaine soit dans la culture, cela n'est pas niable pour qui veut réfléchir. A Boston, à New-York, à Philadelphie, à Pittsburgh, le fait ne saute pas aux yeux, parce qu'on est dans des centres éminemment et exclusivement industriels; mais, dès qu'on abandonne la côte de l'Atlantique et la région de l'Est, dès qu'on pénètre dans le Far-West, il devient manifeste. Il suffit même de pousser jusqu'à Chicago pour s'en apercevoir, et les visiteurs de l'Exposition en seront frappés. Imaginez un peu ce que serait l'Est industriel s'il n'avait pas l'Ouest derrière lui. En quoi différerait-il de l'Europe? Sans doute, la race qui le peuple est remarquablement énergique, merveilleusement outillée pour mettre à profit toutes les circonstances de développement matériel; mais quelle est la circonstance qui domine toutes les autres, sinon celle de ces vastes territoires de l'Ouest qui se peuplent incessamment de nouveaux consommateurs, qui élargissent constamment le marché de l'industrie américaine; qui demandent chaque année d'énormes quantités de rails, de charbon, de machines, d'outils, d'étoffes, de chaussures, d'objets manufacturés de toutes sortes; qui encombrent les chemins de fer et les ports de leurs blés, de leurs farines, de leurs maïs, de leurs viandes conservées? Lorsque j'ai voulu récemment présenter un tableau raisonné de la vie américaine; quand j'ai désiré me rendre compte des causes profondes et constantes qui ont amené les États-Unis au point remarquable où nous les voyons aujourd'hui et qui leur assurent un avenir plus étonnant encore, j'ai dû commencer ma description non par les villes populeuses dont le mouvement et l'animation m'avaient abasourdi à mon arrivée

dans le Nouveau Monde, mais par un territoire tout nouvellement ouvert alors, l'Oklahoma, où les nécessités de mon itinéraire ne m'avaient conduit que longtemps après. C'est que le fait vraiment américain est là, dans l'agrandissement continu de l'espace mis en valeur, dans la création persévérante de sources de richesses nouvelles, dans l'abondance d'un sol disponible mis à portée d'une race remarquablement apte à le coloniser. Voyez, d'ailleurs, comme les conditions du travail agricole dominent réellement toutes les autres : pourquoi a-t-il fallu à l'industrie américaine des tarifs douaniers protecteurs pour qu'elle pût prendre naissance? parce que le travail agricole offrait aux États-Unis une rémunération si avantageuse que l'industrie ne pouvait pas en donner une équivalente sans l'artifice d'une législation spéciale; parce que, lorsqu'un homme peut trouver sur un *homestead* de l'Ouest une installation à la fois profitable et indépendante presque sans capital, il ne fait le sacrifice de son indépendance que moyennant un salaire élevé; parce que, lorsqu'un *ranchman* du Kansas ou du Nebraska, un cultivateur du Minnesota, ou du Dakota, donnent 15 francs par jour à un journalier, un industriel ne peut pas se procurer d'ouvriers dans le Massachusets avec les salaires usités en Europe; pour retenir la main-d'œuvre dans l'Est, il faut qu'il la paie au prix de l'Ouest, car le chemin de fer est là, prêt à lui enlever son personnel, et la terre libre l'attire. Supposez le territoire de l'Union américaine entièrement peuplé, comme la France ou l'Allemagne, la raison des hauts salaires disparaît aussitôt, et avec elle la nécessité de la protection.

Mais ce n'est pas tout. L'industrie américaine ressent encore, de bien d'autres manières, l'influence du travail agricole. Sans les hauts salaires qu'il lui impose, elle aurait était privée de cet aiguillon précieux qui l'a poussée dans la voie des découvertes ingénieuses pour diminuer la main-d'œuvre employée. Les inventions sans nombre, les machines perfectionnées, dont elle se glorifie à juste titre, n'auraient pas atteint le degré où nous les voyons, si l'avantage du travail mécanique n'avait pas été multiplié par la cherté du travail manuel. Là encore on retrouve l'effet de l'a-

bondance du sol disponible et cultivable. Considérez aussi le genre de fabrication qui est dominant aux États-Unis. Peu d'objets très soignés, pas de fini dans l'exécution : les manufactures livrent des quantités énormes de chaussures, dont le cuir tanné par des procédés aussi rapides qu'imparfaits est découpé, cloué, vissé au moyen de machines; des kilomètres d'étoffes communes, peu solides et de mauvais teint; des milliers de mètres cubes de viande conservée; des meubles, dont chaque partie fabriquée à la grosse a été hâtivement ajustée ensuite; rien qui sente la recherche. C'est à tel point que, lorsqu'un commerçant veut faire l'éloge de sa marchandise, il a bien soin de nous faire savoir qu'elle est importée. Du coup, elle se paie le double. Aussi les *imported good* sont-ils en général des objets de luxe et de fantaisie. La masse de la clientèle américaine, en effet, ne demande ni luxe ni fantaisie; c'est une clientèle de travailleurs, qui achète des chapeaux pour se couvrir la tête et des conserves pour se nourrir, non pour être bien coiffée ou manger délicatement; c'est une clientèle qui est venue en Amérique, ou qui y reste, parce que les conditions du travail y sont meilleures que dans le Vieux Monde : et c'est l'abondance du sol disponible et cultivable qui fait ces conditions meilleures.

Tournez et retournez la question dans tous les sens; prenez l'Amérique par où vous voudrez; étudiez ses mœurs familiales, visitez ses écoles, analysez ses sentiments nationaux, sa constitution politique, et jusqu'à ses idées religieuses; partout, vous trouverez la trace de cette donnée primordiale; partout vous reconnaîtrez que son influence est caractéristique de la manière dont l'Américain comprend la famille, l'instruction, le patriotisme, la politique ou la religion (1).

Mais alors une question se pose. Si les États-Unis doivent principalement leur manière d'être actuelle à l'abondance des terres libres; si, en particulier, leur prospérité toujours grandissante a sa source première dans l'exploitation toujours grandissante

(1) Les lecteurs comprendront qu'il me soit impossible même d'esquisser ici une semblable démonstration. Je renvoie ceux qui seraient curieux de vérifier mon dire à mon ouvrage : La *Vie Américaine*; Paris, Firmin-Didot, 1892.

de ces terres, n'y a-t-il pas un intérêt vital à favoriser leur mise en valeur; n'y a-t-il pas une sorte d'attentat national à lui nuire?

Cet attentat, le protectionnisme s'en est rendu coupable, et voici comment : en créant un travail industriel artificiellement rémunérateur, en augmentant par l'exagération des tarifs les profits de la fabrication, il détourne de la culture des capitaux, des énergies qui, sans cela, iraient y chercher leur emploi. Par suite, il retarde abusivement le mouvement d'expansion et de conquête de la race américaine; il la rapproche des conditions européennes; il tend à l'enserrer dans un carcan. Les Démocrates ont adopté contre les tarifs un cri de guerre significatif : « Pas de murailles de la Chine! » disent-ils. Les « murailles de la Chine » construites par les industriels du Nord ne ferment pas seulement à l'Amérique les marchés européens, ils lui barrent les chemins de l'Ouest!

L'Ouest commence à s'en apercevoir, et c'est là le fait nouveau des élections dernières. Jusqu'ici, les États de l'Ouest étaient restés fidèles en général au parti républicain. Nés au moment de la guerre de Sécession; favorisés à leurs débuts par l'interruption subite des relations du Nord-Est avec le Sud, ils avaient des liens de sympathie anciens avec le *grand old party*. En plus, c'est de l'Est que leur venaient à la fois la plus grande partie des capitaux dont ils ont besoin et les éléments dirigeants de la colonisation. Les grands *ranchmen*, les propriétaires de grandes exploitations, les constructeurs de chemin de fer, les banquiers, tous ceux qui forment l'aristocratie naturelle de ces contrées sont en grande majorité des Américains de la Nouvelle-Angleterre, du New-York, de la Pensylvanie. Dès lors, la sympathie créée au début se continuait par des influences persistantes.

Il a fallu, pour lui faire équilibre, l'évidence des intérêts économiques. L'Ouest, grand producteur de viande et de blé, ne trouve pas dans le marché local un débouché suffisant pour tous ses produits. Voyez sur les murs de Paris les affiches d'Armour, le grand boucher de Chicago; il vise la clientèle européenne parce que la clientèle américaine ne peut pas dévorer tous les

beefsteacks qu'il produit, toutes les boîtes de conserves, salaisons, extraits de viande qu'il fabrique. Pour le blé et le maïs, la nécessité de pénétrer sur les marchés étrangers est bien plus frappante encore. Le cultivateur américain est donc l'ennemi des « murailles de la Chine ». Avec une grande habileté, l'homme d'État le plus remarquable du parti républicain, M. Blaine, avait imaginé d'enfermer entre ces murailles le continent américain tout entier; c'était l'idée du *Pan-American Congress :* constituer une sorte d'immense *zolwerein,* une formidable association douanière comprenant tout le Nouveau Monde, c'eût été, en pratique, assurer aux États-Unis le monopole du commerce sur tout ce territoire; mais ce projet gigantesque a échoué pour une foule de raisons dont la principale est précisément que l'idée de monopole et d'exploitation était trop évidente de la part des États-Unis. En fin de compte, M. Blaine a été réduit à montrer au public, pour justifier sa politique douanière de protection et de réciprocité, l'augmentation des envois de farine à Cuba depuis un an (1). En vérité, c'est bien de Cuba qu'il s'agit! Les électeurs de l'Ouest ont commencé à le voir et, aux dernières élections, l'Indiana, l'Illinois, le Wisconsin et le Michigan, autrefois inféodés au parti républicain, ont donné la majorité à M. Cleveland.

L'indication de ces suffrages est d'autant plus précise que la convention nationale démocrate s'était prononcée d'une façon très nette en faveur du libre-échange. C'était hardi et dangereux, car le libre-échange absolu produirait une crise terrible pour l'industrie américaine, et on ne peut pas songer raisonnablement à la faire passer sans transition du régime ultra-protecteur des bills Mac-Kinley à l'absence complète de protection. M. Cleveland, lui-même, avait été effrayé de la déclaration de ses amis et, dans sa lettre d'acceptation il avait énoncé ses intentions au sujet des tarifs d'une manière beaucoup plus modérée; il se bornait à demander l'entrée en franchise des matières premières, et déclarait qu'il avait en vue « la répartition loyale et exacte des

(1) « 337.000 barrels of flour exported in the first half of 1892 against 14.000 in the same period of 1891, under the old system. Not a bad showing for the first year of reciprocity. » (*North-American Review*, novembre 1892, p. 521.)

charges nécessaires du tarif plutôt que l'établissement précipité du libre-échange » (*a fair and careful distribution of necessary tariff burdens, rather than the precipitation of free trade*). Pour que la résolution de la convention nationale démocrate n'ait pas aliéné au parti le vote des électeurs, il faut donc que la réaction contre la législation douanière soit bien forte.

Telle est en effet la grande force du parti démocrate, tel est le besoin économique profond et général auquel il répond.

Ajoutons à cela qu'il représente encore les aspirations autonomes du Sud et son ressentiment ancien contre la tyrannie nordiste. Les seize États du Sud forment *masse* dans le parti démocrate, et le jargon politique les désigne toujours sous le nom caractéristique de *Solid South*, le bloc solide du Sud.

Enfin, il s'est grossi, depuis vingt ans, d'une multitude d'émigrants européens nouveaux, attirés par son allure libérale, indifférents d'ailleurs aux souvenirs du *grand old party* qui étaient lettre-morte pour eux. C'est là, sans doute, l'explication de ce fait que l'État de New-York, et spécialement la ville de New-York, sont entre les mains des Démocrates. Toutefois le parti *populite*, dont nous parlerons tout à l'heure, et qui a fait son entrée sur la scène politique aux dernières élections, paraît devoir enlever désormais aux Démocrates une grande partie de cet élément. Mais n'anticipons pas; jusqu'ici les Démocrates ont vu venir à eux la plupart des Irlandais et des Allemands qui débarquent aux États-Unis.

Nous avons analysé les éléments de succès du parti démocrate, mais nous ne nous en ferions qu'une idée incomplète et inexacte si nous négligions de noter les causes de faiblesse qu'il porte en lui.

La plus grave de toutes, celle devant laquelle toutes les causes secondaires disparaissent, résulte de sa composition même.

Je ne parle pas ici de la composition du parti démocrate considéré dans ses agents, dans ses politiciens. Les politiciens républicains, comme les politiciens démocrates, sont un rouage, non un moteur, un moyen d'action, non un élément de vie. On ne peut

pas les faire entrer en ligne de compte dans l'appréciation des forces de leur parti. Au contraire, il y a lieu de considérer entre quelles mains se trouvent les intérêts que représentent les politiciens démocrates. C'est à ce point de vue qu'il est intéressant de connaître la composition du parti; c'est à ce point de vue que les Démocrates se trouvent avoir actuellement, vis-à-vis des Républicains, une infériorité réelle qu'il est important de noter.

Cela peut se résumer d'un mot : le parti démocrate ne renferme pas, d'une manière générale, les éléments dirigeants de la nation américaine. Quand on veut étudier les États-Unis et se rendre compte de ce qui les fait si puissants, si pleins d'avenir, on est bien vite amené à cette conclusion que leur force est dans l'énergie extraordinaire de la race anglo-saxonne et de la race scandinave, en un mot des races que la Science sociale classe dans le type dit *particulariste*, ou de la *famille-souche*. Si tout le monde n'aperçoit pas le lien que j'indique ici entre le développement de l'Amérique et l'expansion du type particulariste, tout le monde, du moins, sait bien que les progrès merveilleux de ces trente dernières années ont leur cause indiscutable dans la prospérité du Nord-Est industriel et de l'Ouest agricole, non dans l'effacement du Sud. Or, il suffit de parcourir, même en simple curieux, le Nord-Est et l'Ouest pour voir quelles races y sont dominantes : à l'Est, vous trouverez, il est vrai, un grand nombre d'Irlandais, d'Allemands du sud de l'Allemagne, même des Polonais et des Hongrois, mais ils sont ouvriers pour la plupart. Ceux qui s'élèvent, Irlandais ou Allemands en général, occupent des situations dépendantes, d'employés supérieurs, de fonctionnaires, ou des situations de parasites, journalistes, politiciens, hommes de loi, tirant leurs moyens d'existence d'un service rendu à ceux qui produisent, mais ne produisant pas eux-mêmes, greffant leur prospérité particulière sur la prospérité générale, résultat et non pas cause efficiente de celle-ci. Celui qui fait les entreprises, qui crée les sources de richesses, le manufacturier, l'exploitant des mines, le constructeur de chemins de fer, c'est le Yankee, l'héritier des anciens colons qui secouèrent le joug de la mère-patrie anglaise, pour rester fidèles à son

esprit d'indépendance et de *self government*. Allez à l'Ouest, c'est encore lui que vous trouverez à la tête de la plupart des grandes fermes, et sur l'*homestead* modeste, le colon que vous interrogerez, s'il n'est pas Américain, vous répondra neuf fois sur dix qu'il est né sur les rives éloignées de la Norwège, du Danemark ou de l'Allemagne du Nord, bref, dans les centres anciens de formation de la race anglo-saxonne.

Dès lors, on conçoit qu'un parti dont la force principale se trouve dans le « Solid South », chez les Irlandais et les Allemands des villes, n'ait pas pour lui les forces vives du pays.

Jamais le Sud n'aurait été écrasé comme il l'a été, s'il avait su rendre les intérêts qu'il défendait aussi importants que les intérêts de ses adversaires. Supposons les Yankees planteurs, donnant à la culture du coton un essor considérable, couvrant le Sud de manufactures pour l'élaborer ; à coup sûr, ils n'auraient pas cédé devant les exigences des fabricants de l'Est ; ils auraient sauvé la cause libre-échangiste du désastre dont elle a subi les conséquences pendant plus de vingt années.

Ce n'est pas tout de représenter un intérêt ; encore faut-il ne pas le laisser soi-même en souffrance, encore faut-il lui assurer la place qu'il mérite dans la vie publique en le développant par le travail dans la vie privée. Vous ne pourrez soutenir la cause de la culture d'une façon efficace dans une assemblée politique que si elle est soutenue réellement par des agriculteurs énergiques dans le pays, que si elle est devenue, grâce à eux, un intérêt dominant, une chose importante.

Le parti démocrate a eu le malheur de ne pas attirer à lui jusqu'ici la masse des capables, de ceux qui soutiennent le mieux les intérêts qu'ils représentent.

Même à l'heure de son triomphe actuel, on peut constater l'effet de cette infériorité constitutionnelle. Composé d'individus moins habitués que les autres Américains à faire leurs affaires eux-mêmes, il est tombé, plus que le parti républicain, sous le joug de ses politiciens. Je ne veux pas dire par là que celui-ci y ait complètement échappé, mais la tyrannie politicienne n'a pas pris corps, chez lui comme chez les Démocrates, dans un

Tammany-Ring, sorte de parti dans le parti. On sait ce qu'est cette puissante association du *Tammany;* elle se recrute parmi les Démocrates dirigeants de New-York, hommes généralement malhonnêtes, flanqués de quelques naïfs, qui se chargent à forfait des vilaines besognes électorales et se paient, après le succès, par la concussion. Plusieurs des fraudes à l'aide desquelles ils ont empli leurs poches des deniers municipaux de New-York sont restées célèbres, notamment une facture de fourniture de tapis pour la *court-house*. Les tapis portés en compte auraient couvert 46 kilomètres carrés!... s'ils avaient été réellement fournis. Pas plus tard qu'en 1890, je me suis trouvé à New-York au moment où éclatait un nouveau scandale, dans lequel le maire Grand, les shérifs et une infinité d'agents secondaires du *Tammany* se trouvaient gravement compromis. Eh bien, malgré ces révélations, malgré l'honnêteté d'un grand nombre de Démocrates qui gémissent de ces turpitudes, le *Tammany* a encore exercé dans les élections dernières une influence considérable. Un moment, on a pu croire qu'il imposerait au parti démocrate son candidat à la présidence, M. Hill, un politicien moins scrupuleux que M. Cleveland, et très disposé à partager le butin de la victoire entre ses amis, ce que Cleveland se refusait à faire avec la même âpreté. Forcé de céder sur ce point, *Tammany* a pris sa revanche dans les élections de l'État de New-York, qu'il se réserve comme son domaine personnel. On prétend même que le groupe de *Tammany Hall* n'a consenti à soutenir la candidature de Cleveland qu'à la condition expresse qu'on le laisserait maître dans New-York. On voit de quel poids pèse sur les membres honnêtes du parti la domination des politiciens ; il a fallu abandonner la cité-empire à leur pillage, pour sauver le reste de l'Union.

Passons condamnation sur cette portion absolument corrompue du parti dont l'indignité est évidente. Ce qui est à retenir, c'est le manque de prestige des Démocrates honnêtes pris en masse, par la raison déjà indiquée qu'ils ne forment pas l'élite de la nation ; c'est leur incapacité à secouer le joug de leurs politiciens. A vrai dire, ils ne sont pas aptes à comprendre les

aspirations du peuple américain et à le suivre dans la voie de progrès où il avance si rapidement.

Par cela seul, le parti démocrate semble incapable de constituer un grand parti d'avenir. Sa vraie raison d'être gît dans le besoin qu'éprouvent les États-Unis d'échapper à la tyrannie douanière des républicains. Sa mission est de sauvegarder l'existence des branches du travail national menacées par cette tyrannie du Nord, comme la mission du parti républicain a été de sauver l'Union menacée par le soulèvement du Sud. Quand il aura modifié les tarifs dans le sens d'un libre-échange modéré, les intérêts lésés des gens du Sud, des cultivateurs de l'Ouest et des ouvriers de l'Est recevront leur satisfaction, et les deux grands partis historiques auront vécu. Leur durée dépend maintenant de la durée même de la lutte économique qui leur a donné un aliment; le triomphe des Démocrates va faire cesser l'état aigu où nous la voyons à l'heure actuelle et on peut espérer que les bases d'une trêve vont être jetées, si la réaction démocrate écoute les sages conseils de M. Cleveland.

Au surplus, un troisième parti est en voie de se former dès aujourd'hui, sans attendre la disparition des deux autres. Est-ce le commencement de la nouvelle évolution politique? Ses partisans l'affirment. Voyons si leur confiance se justifie, et d'abord, sachons ce qu'ils demandent.

III. — L'ILLUSION D'UN PÉRIL SOCIALISTE AUX ÉTATS-UNIS.

Le parti populaire, *people's party* ou *populite*, d'après le néologisme de la dernière campagne électorale, a son origine dans les associations ouvrières des États-Unis, en particulier dans celle des *Chevaliers du Travail* et l'*Alliance des Fermiers*. Là-bas comme en Europe, il existe une tendance marquée et générale à introduire dans la politique les réclamations du monde du travail. Le peuple a, de nos jours, plus d'instruction générale qu'autrefois et aussi plus de droits politiques; d'autre part, le régime des grandes manufactures, en assujettissant toute une popula-

tion ouvrière à un seul patron, en faisant disparaître une foule de petits ateliers, a diminué l'indépendance de la classe populaire dans une mesure notable. Là où le patronage s'est exercé avec conscience et succès, ce manque d'indépendance s'accepte en raison de la sécurité qu'il procure; là au contraire où le patron n'est pas attentif à éviter à ses ouvriers le brusque contrecoup des vicissitudes économiques; là où il n'en a pas le moyen; partout où, par quelque endroit, il manque à sa mission difficile et compliquée, le malaise de l'ouvrier s'augmente du sentiment de sa dépendance et son mécontentement grandit par la conscience de ses droits politiques. Par un raisonnement très naturel, il se demande pourquoi on l'a fait souverain quand il se sent assujetti, et il interroge le premier docteur qui passe, pour savoir de lui comment il pourrait organiser sa souveraineté de façon à faire cesser sa servitude.

Ainsi est né aux États-Unis, comme en Europe, le mouvement politique qui s'appuie sur les revendications ouvrières.

Aux États-Unis, il prend une allure particulière de modération due à la qualité et aux origines sociales des ouvriers qui le composent. Les *Chevaliers du Travail,* malgré les éléments étrangers qui y entrent en grand nombre, ont le caractère respectable d'une *Trade Union* anglaise; mais, grâce peut-être à ces éléments étrangers, ils réclament, comme les *Trade Unions* de la nouvelle école, l'intervention des Pouvoirs publics dans la solution des questions ouvrières. C'est là que se manifeste leur action politique.

Jusqu'à ces derniers temps, le parti du peuple s'était contenté d'employer son influence à faire acheter son concours par l'un des deux grands partis en présence, au prix de quelques promesses inscrites à son programme (1). Aux dernières

(1) Henry George avait bien essayé de grouper un parti politique autour de son idée soi-disant socialiste. La thèse développée dans *Progrès et Pauvreté* avec le talent et l'ingéniosité que l'on sait, avait été, dans ce but, condensée par lui en un programme court, sous ce titre : *The single tax platform*, la plateforme de l'impôt unique. Il a réuni tout d'abord d'assez nombreux adhérents et joué même un certain rôle dans les élections, il y a deux ans; mais son succès a été de courte durée. Il ne s'appuyait pas sur un besoin général, mais sur le talent d'un écrivain, habile à construire des

élections, il a voulu essayer ses forces et est entré dans la lice. Son candidat, M. Weaver, a obtenu une trentaine de voix sur les 444 délégués présidentiels.

Ce petit succès a fortement impressionné l'opinion et a été l'occasion de déclarations nettes qui ont leur importance. M. Powderly, grand-maître des Chevaliers du Travail, a exposé, dans la *North-American Review*, la *platform* de ses amis; le parti a eu sa convention nationale; son candidat a écrit une lettre d'acceptation; tous ces éléments constituent un programme d'après lequel on peut se rendre compte de ses revendications.

Elles se fondent principalement sur l'indifférence des anciens partis aux souffrances du peuple; aucun ne s'occupe de ses véritables intérêts; la question des tarifs les absorbe complètement (1). Tel est le grand reproche.

En plus, tous les deux favorisent les monopoles et l'accaparement des chemins de fer, des télégraphes, des téléphones par de riches particuliers.

Enfin, le pouvoir judiciaire tyrannise le peuple. Grâce au privilège d'interpréter les lois que leur reconnaît la Constitution, les juges se moquent des lois faites par le peuple et jugent suivant l'intérêt des gens riches qui les corrompent.

En conséquence, le parti du peuple demande que le gouvernement acquière et exploite les chemins de fer, les télégraphes et les téléphones, et qu'il organise un *referendum* populaire pour reviser la constitution en ce qui concerne le pouvoir judiciaire.

Ce programme contient en lui-même sa condamnation expresse. Si les juges, nommés cependant par le peuple, se laissent corrompre par les grosses bourses, — ce que je crois volontiers, étant donné que ces juges sont des politiciens; — s'ils n'appli-

raisonnements spécieux. C'était un succès de formule. Tout homme qui sait faire miroiter aux yeux de la foule l'espoir de ne plus payer d'impôt est toujours sûr d'avoir des approbateurs; pour constituer un parti, il faut plus que cela: il faut donner une formule, vraie ou fausse d'ailleurs, non pas à une idée personnelle, mais à une tendance générale et déjà existante. (Sur la théorie d'Henry George, V. mon article dans la *Science sociale*, t. X, p. 457.)

(1) Powderly, dans la *North-American Review*, novembre 1892, « Wanted a new party », p. 593.

quent pas les lois faites par le peuple, quand leur intérêt leur dicte une solution contraire, comment les politiciens sauvegarderont-ils les droits du peuple dans l'administration des chemins de fer, des télégraphes et des téléphones quand elle sera entre leurs mains? S'il y a une chose évidente aux États-Unis, c'est que les services de l'État sont mal conduits; on n'y rencontre pas seulement cette indifférence aux choses dont il est chargé qui est le propre du fonctionnaire; on y rencontre la malhonnêteté pure et simple, le vol qualifié, l'abus de confiance. Quand les journaux satiriques veulent prendre un type de paresseux, ils vont le chercher dans l'administration publique; le *government clerk* représente aux yeux de tous un fainéant. Quand on veut déshonorer un homme, on lui applique l'épithète de politicien. Le parti du peuple lui-même dénonce les abus de tous genres qui se produisent dans la gestion des deniers publics. Est-ce là le régime qu'il veut appliquer aux entreprises privées et prospères qui exploitent les chemins de fer, les téléphones, les télégraphes? L'accaparement de ces services au profit de quelques particuliers le scandalise et l'irrite, mais ce sera bien pis encore lorsqu'il se fera au profit de l'État. Il y aura un monopole beaucoup plus rigoureux, beaucoup plus monstrueux et, de plus, gaspillage. Voyez-vous les bandits de *Tammany-Hall* promettant à leurs amis les 750.000 emplois des chemins de fer américains (1), tripotant dans un budget colossal, passant de gros marchés et exigeant des pots-de-vin proportionnés? Je sais bien que le parti du peuple s'imagine que son triomphe ramènerait le règne de la vertu sur la terre, mais ce sont là de ces illusions que se font tous les réformateurs et que rien ne justifie.

De plus, les États-Unis sont le dernier pays où de semblables solutions puissent être proposées. Non seulement les politiciens y sont plus corrompus qu'ailleurs, mais les particuliers y sont plus capables qu'ailleurs d'organiser les grands services qui, dans d'autres contrées, ont dû, d'une manière plus ou moins directe,

(1) J'emprunte ce chiffre aux *Annals of the American Academy of political and social science*, vol. II, p. 9 : « The Demand for the public regulation of Industries », by W. D. Dabney.

leur naissance à l'initiative de l'État. C'est même cette capacité supérieure de l'individu isolé, livré à lui-même, qui produit les résultats dont s'offusque le parti du peuple. Mais comment ne voit-il pas que c'est là précisément la force de l'Amérique? C'est l'élément actif qui lui permet de profiter des circonstances favorables où elle se trouve. Décourager cet élément, lui opposer une lourde machine administrative, c'est couper les ailes à l'oiseau qui vole, c'est vouloir faire marcher un navire sans voiles et sans vapeur, c'est transformer le mouvement en inertie, le progrès en stagnation, la prospérité en misère.

Je suis sans inquiétude, je l'avoue, sur tous ces points. S'il est une chose bien caractéristique dans la constitution sociale des États-Unis, c'est la prédominance de la vie privée sur la vie publique, l'aptitude des citoyens à secouer tout joug tyrannique, toute immixtion abusive de l'État dans les affaires des particuliers.

A vrai dire, la portion saine de la population reste très indifférente à la politique. Elle est absorbée par le soin de ses affaires; elle ne cherche aucunement à se pousser dans la vie par l'intrigue, par l'appui du gouvernement; elle ne compte que sur elle-même pour arriver. Peu lui importe le sort de la machine politicienne, tant que celle-ci ne vient pas gêner ses mouvements. Aussi, en temps ordinaire, son action est-elle nulle sur la politique, du moins son action directe et apparente; elle ne compose pas un parti.

Mais, du jour où ses intérêts se trouvent atteints, quand elle rencontre sur son chemin un obstacle venant du gouvernement, c'est merveille de voir avec quelle désinvolture elle le bouscule; elle intervient rarement, mais elle intervient toujours d'une manière décisive et définitive; quand elle entre en lice, le reste disparaît.

Son intervention prend d'ailleurs toute espèce de formes. Dans le Far-West, les pouvoirs publics sont à peu près inexistants et personne ne s'en préoccupe; mais si, un beau jour, l'ordre est assez gravement troublé pour compromettre la sécurité et l'avenir

du pays, les particuliers ont vite fait de constituer un comité de vigilance, de s'improviser juges et exécuteurs de hautes œuvres. D'autres fois, c'est par le simple bulletin de vote; de 1860 à 1865 ç'a été par la guerre que la partie dirigeante de la nation a signifié sa volonté. Une fois le résultat qu'elle cherchait obtenu, quand elle est à nouveau maîtresse incontestée de son action privée, quand elle a écarté l'obstacle, elle disparaît de la politique.

Il est impossible de juger sainement de la politique américaine sans tenir compte de cet élément supérieur, souvent latent, mais toujours prêt à apparaître comme le *Deus ex machina*. C'est lui, au fond, qui tranche les questions; les autres s'agitent, lui il agit.

Et le jour où le socialisme américain lui paraîtra autre chose qu'une quantité négligeable, le jour où il vaudra la peine d'être combattu, le jour où il le gênera, il le balayera.

Ce n'est pas là d'ailleurs une appréciation de fantaisie due à un optimisme exagéré, mais une conviction fondée sur l'observation des faits antérieurs; le véritable Américain ne demande pas, comme nous, à son gouvernement, de le protéger, mais de le laisser tranquille, et il sait exiger que le gouvernement le laisse tranquille; il est assez fort pour cela; c'est pour cette raison qu'il a fondé un grand pays libre. Il a su se débarrasser de l'Angleterre, sa métropole, qui voulait l'opprimer; il a su se débarrasser des planteurs du Sud qui cherchaient à faire prévaloir leurs intérêts contre les siens; il vient de se débarrasser des Républicains qui abusaient de leur victoire; il se débarrasserait à plus forte raison du socialisme, si celui-ci voulait entraver le progrès du pays et l'action individuelle des citoyens. C'est sa politique à lui de rappeler constamment aux pouvoirs publics qu'ils sont là uniquement pour faire ce que les particuliers ne peuvent pas faire, et de les forcer à rentrer dans leur rôle chaque fois qu'ils tentent d'en sortir. Que voulez-vous que le socialisme puisse tenter de sérieux en face d'un ennemi de cette taille?

Paul de Rousiers.

COURS D'EXPOSITION DE LA SCIENCE SOCIALE (1).

II.

LES SOCIÉTÉS ISSUES DES DÉSERTS.

LE TYPE DES OASIS ET DES CONFINS AGRICOLES.

Dans un premier article, j'ai présenté, en abrégé, la description des trois types les plus simples des sociétés humaines : *le type des Prairies, le type des Toundras, le type des Déserts.*

Ces trois types constituent le groupe des *Sociétés à formation communautaire de Famille.* Son caractère de simplicité résulte de ce fait que tout l'organisme social y est, en somme, limité à la famille : les rouages de la vie publique ne se détachent pas encore de la vie privée.

Mais dès que ces sociétés sortent des territoires de steppes, dès qu'elles s'engagent sur d'autres sols, la complication apparaît : elle se manifeste par le développement de la communauté publique en dehors de la famille, et concurremment avec la communauté de famille.

C'est un second groupe social, celui des *Sociétés à formation communautaire de Famille et d'État.*

(1) Voir le précédent article dans la livraison de mars dernier, p. 165.

Des trois types que nous avons examinés, il en est un, celui des Toundras, qui n'a eu d'issue que sur l'Amérique, par le détroit de Behring, ainsi que nous l'avons indiqué.

Sur ces nouveaux territoires, il a rencontré des conditions particulières, qui ont plus ou moins désagrégé la communauté de Famille et lui ont plus ou moins substitué la communauté publique, ou d'État. L'évolution de la Famille à l'État, dans ce continent séparé et longtemps perdu, a été décrite ici par M. de Rousiers. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à ses travaux pour cette branche isolée de la race humaine (1).

Si, sur le grand vieux continent que nous nous proposons d'étudier, les Toundras n'ont pas fourni d'éléments bien caractérisés au second groupe, il n'en est pas de même des Prairies et des Déserts.

C'est une des découvertes les plus importantes et les plus récentes de la Science sociale que d'avoir déterminé l'évolution différente des sociétés issues des Prairies et des sociétés issues des Déserts. Cette découverte explique non seulement l'état actuel d'une partie du globe, mais encore l'histoire des plus anciennes civilisations.

Elle explique notamment pourquoi les premières sociétés sont sorties des Déserts et pourquoi ces sociétés ont été à la fois plus brillantes et plus éphémères que les sociétés issues des Prairies.

Les sociétés issues des Déserts s'étant constituées les premières et n'ayant eu qu'une courte évolution, il convient de les examiner d'abord.

I.

Nous avons vu, dans l'article précédent, comment les Déserts de l'Arabie et du Sahara prédisposent les populations au commerce par l'insuffisance des pâturages, et à l'exercice des pouvoirs publics par l'organisme de la tribu.

(1) Voir la *Science sociale*, t. VII, p. 68, 149, 346, 562; t. VIII, p. 56, 175, 349. Dans cette série d'articles, qui a été très remarquée, M. de Rousiers a expliqué scientifiquement les origines et l'état social des anciennes populations de l'Amérique.

Or cette double faculté, qui, dans les Déserts, n'est encore qu'à l'état latent et embryonnaire, prend un développement remarquable, dès que ces populations passent à la vie sédentaire.

Le passage de ces populations à la vie sédentaire s'effectue dans les Oasis.

On sait que les Oasis sont des îlots cultivables épars au milieu des Déserts. Mais ces îlots sont artificiels : ils sont créés par l'homme et ils disparaîtraient sans l'effort constant de l'homme pour les maintenir.

La création d'une Oasis est en effet une entreprise particulièrement difficile. Sous ces climats brûlants, où les pluies sont rares, il faut, pour que la culture soit possible, trouver un endroit contenant une nappe d'eau souterraine, grâce à l'imperméabilité du sous-sol. Il faut ensuite amener cette eau à la surface et la diriger sur tous les points qui doivent être arrosés. Ce n'est pas tout : il faut encore protéger ces canaux contre l'envahissement des sables qui est une menace constante pour l'agriculteur.

Tous les voyageurs décrivent les travaux incessants qu'il faut effectuer, pour arracher à la sécheresse ces îlots du Désert. « Dans toutes les Oasis du Souf saharien, dit M. Goblet d'Alviella (1), l'eau se rencontre sous le sol à une faible profondeur ; mais comme elle ne jaillit nulle part, il faut partout creuser des puits qui varient, suivant les localités, entre quatre et dix mètres. L'armature de ces puits est aussi curieuse que primitive. Qu'on se figure une gigantesque balance dont les montants seraient deux troncs de palmiers et le fléau une sorte de longue perche ; aux extrémités de ce fléau, deux cordes soutiennent, en guise de plateaux, d'une part une outre en peau de bouc, qui peut contenir de dix à douze litres, de l'autre une grosse pierre qui sert à tenir l'autre en équilibre. Du réservoir qui s'ouvre au pied de ce mécanisme, l'eau rayonne vers les jardins par de petites rigoles, alternativement bouchées avec des

(1) *Sahara et Laponie*, p. 51.

tampons de laine. Mais on n'en fait usage que pour arroser les jeunes pousses des palmiers. »

L'auteur décrit ensuite la lutte incessante contre l'envahissement des sables. Quand on a trouvé au milieu des dunes une dépression favorable, on commence par l'approfondir jusqu'à un ou deux mètres de la nappe souterraine, en rejetant les sables sur les bords, où ne tarde pas à se former un talus circulaire. Sur cette crête, on élève alors une haie de *djerids* (branches de palmiers) qu'on surmonte d'un petit mur en concrétions gypseuses. Quand les sables extérieurs, accumulés par les vents, atteignent le niveau de cet obstacle, on construit, avec les mêmes matériaux, un second mur au-dessus du premier. Ainsi l'excavation va sans cesse en s'agrandissant et affecte de plus en plus la forme d'un cratère régulier. Mais, en dépit de ces précautions, le sable, qui se joue des barrières comme des fermetures les mieux conditionnées, aurait bientôt comblé les cuvettes, si, à la suite de chaque ouragan, les indigènes ne curaient leurs jardins avec des paniers et des coufins qu'ils vont ensuite péniblement vider au dehors. Quand, malgré tant de soins, les palmiers dépérissent, on les *descend*, en creusant le sol, pour extirper les racines supérieures. Mais c'est là une opération qui ne se fait pas sans danger pour l'arbre.

Voici un autre procédé employé par les indigènes pour creuser des puits et organiser l'irrigation; il est signalé par le commandant Deporter (1).

Après avoir déterminé très exactement le point où l'on veut créer des jardins et où l'on veut faire aboutir l'eau, on choisit, à la partie supérieure de l'Oasis, un point éloigné de 2 à 3 kilomètres. On y creuse un premier puits; redescendant ensuite vers le point choisi, on creuse des puits tous les 20 ou 30 mètres. On les relie tous, par une galerie souterraine, ou *feggara*, et on obtient ainsi un écoulement d'eau assez important.

Chaque particulier peut créer une feggara et la faire aboutir à l'un des puits de la feggara principale et il a droit à la

(1) *Sahara algérien*, p. 20-22.

quantité d'eau qu'il a amenée. Il existe des feggaguirs qui ont ainsi jusqu'à quatre-vingts branches et dont l'eau est divisée à sa sortie en autant de parties proportionnelles.

Pour entreprendre une création aussi difficile et aussi compliquée, surtout pour des pasteurs peu portés naturellement au travail pénible et suivi, il faut que ces populations aient un bien grand intérêt à la création des Oasis.

Quel peut donc être cet intérêt?

Veuillez remarquer que les Déserts de l'Arabie et du Sahara sont absolument infranchissables et inhabitables sans étapes de ravitaillement. C'est le pays de la soif et de la faim. Or l'homme a eu, dès les époques les plus reculées, un intérêt de premier ordre à parcourir ces déserts d'une extrémité à l'autre. C'est en effet au delà de la ligne de ces Déserts que s'étendent les contrées les plus riches du globe, les pays à productions tropicales, les fameux pays des parfums, de l'ivoire, de l'ébène, de l'or, des pierres précieuses, de la gomme et surtout des épices, mot qui résume un ensemble de produits d'une grande valeur marchande, mot qui a caractérisé, pendant des siècles, le commerce avec l'Orient, appelé communément alors le « pays des épices ».

C'est pour atteindre ces régions fortunées que tant d'expéditions maritimes ont été entreprises, au quinzième et au seizième siècle, expéditions qui ont illustré les Vasco de Gama, les Christophe Colomb et toute leur glorieuse lignée de navigateurs. C'est en cherchant, par la route de l'Est, le pays des épices que Vasco de Gama a doublé le cap de Bonne-Espérance et trouvé la route directe de l'Arabie et des Indes; c'est en cherchant le même pays des épices, par la route de l'Ouest, que Christophe Colomb a découvert l'Amérique. Et sa première préoccupation, en abordant le nouveau Continent, fut de savoir s'il était arrivé dans l'Inde. Aussi ce continent fut-il d'abord appelé les Indes Occidentales et ses habitants sont encore désignés aujourd'hui sous le nom d'Indiens.

Or les Déserts de l'Arabie et du Sahara, avec leurs annexes, s'étendent jusqu'à l'Inde, jusqu'aux confins de l'Arabie nommée « Heureuse », précisément à cause de sa richesse, jusqu'à l'A-

frique centrale d'où l'on tire la gomme et l'ivoire. Ces divers produits présentent ce caractère éminemment favorable aux transports, qu'ils ont une grande valeur sous un faible volume. Et autrefois cette valeur était dix fois plus grande qu'aujourd'hui.

Et le Désert, malgré toutes les difficultés qu'il oppose aux communications, offrait aux premiers hommes plus de facilités que la mer. Il avait en effet, par rapport à la Méditerranée, trois supériorités manifestes :

1° *Le Désert pénètre plus avant dans l'intérieur des terres.* — C'est une Méditerranée de sable, mais trois fois plus longue et deux fois plus large. Il permet donc de s'avancer plus loin, d'atteindre plus de pays et d'atteindre précisément les pays à produits très riches que *la Méditerranée n'atteint pas.*

2° *Le Désert n'oblige pas à modifier son genre de vie.* — Pour traverser les Déserts, il faut, il est vrai, s'y ménager des étapes; mais, ces étapes une fois créées, ainsi que nous allons le voir, le pasteur peut y vivre sans rien changer à son genre de vie antérieur. Il n'est pas obligé de se transformer en navigateur, ce qui ne se fait pas sans difficulté, sans hésitations et sans une longue période de préparation.

3° *Le Désert permet de marcher en groupe nombreux.* — On marche en caravane : c'est une sûreté plus grande, pour se défendre contre les attaques possibles. Comparez ce groupement nombreux à la troupe réduite qui montait les barques des Phéniciens et des Pélasges, ces premiers navigateurs de la Méditerranée. Et, chaque soir, il fallait trouver une anse assez abritée pour y débarquer : on tirait la barque sur le rivage; mais alors on était exposé aux attaques des indigènes et l'on se trouvait en petit nombre pour leur résister.

Telles sont les causes qui ont porté les premiers hommes à parcourir le Désert, à l'utiliser pour les transports, avant de parcourir et d'utiliser la mer (1). Aussi arrivèrent-ils aux colonnes d'Hercule et passèrent-ils même en Espagne dès l'époque la plus reculée.

(1) La *Science sociale* publiera prochainement une étude de M. Poinsard sur *les premiers habitants du Désert*, à laquelle nous renvoyons d'avance nos lecteurs, sans insister davantage sur cette question.

Lorsque les Celtes débouchèrent dans la Gaule, par la voie du Danube, ils trouvèrent, dans le sud, vers les Pyrénées, un groupe de populations, les Ibères, anciens Berbères, arrivés par le Désert saharien, dès la plus haute antiquité.

Mais cette traversée du Désert n'a été possible, elle ne l'est encore aujourd'hui, nous l'avons dit, que par l'établissement d'étapes de ravitaillement.

Or l'établissement de ces étapes, c'est-à-dire des Oasis, n'était pas facile, on vient de le voir. Qui a pu l'entreprendre, dans cette société de pasteurs fractionnée en tribus autonomes, et souvent ennemies?

On peut répondre sans hésitation à cette question. En effet, il y a un groupe d'hommes, qui, dans le présent, et aussi loin qu'on remonte dans le passé, apparaît toujours comme l'unique, incontesté et omnipotent dominateur et civilisateur du Désert. Ce groupe n'appartient pas à une tribu en particulier, mais il compte des adhérents fanatiques dans toutes les tribus, d'une extrémité du Désert à l'autre; il apparaît non seulement comme tout-puissant, mais comme universel. C'est lui que tous les conquérants qui ont essayé de pénétrer dans le Désert ont rencontré devant eux; c'est lui que rencontrent, comme un obstacle infranchissable, les Anglais sur la frontière de l'Égypte, les Français sur la frontière de l'Algérie.

Ces rois du Désert s'appellent les confréries religieuses, ou zaouaïas (1); leurs membres s'appellent les *khouans*, ou frères; leurs chefs s'appellent khalifes, *cheikhs*, etc., et parfois, à certaines époques d'inspiration ou de fureur religieuses plus grandes, ils s'appellent *Mahdi*, ou Envoyés de Dieu. A ces moments-là, malheur à ceux qui tentent de pénétrer dans le Désert!

Les avantages considérables que la traversée des Déserts présentaient au point de vue du commerce, alors surtout qu'ils étaient encore la principale voie ouverte vers les contrées les

(1) *Zaouia*, littéralement « coin, réduit ». La zaouïa est une chapelle bâtie sur le tombeau d'un marabout révéré. Une école se tient généralement dans les dépendances de la zaouïa.

plus riches du globe, ont fait chercher un moyen pratique de les traverser, d'y créer des points de ravitaillement, d'y assurer une sécurité relative pour les caravanes et pour les marchandises.

Et comme le seul élément d'union entre les différentes tribus était la communauté du sentiment religieux, qui est particulièrement développé chez les peuples pasteurs, ce fut, tout naturellement, le sentiment religieux qui devint l'égide et la protection des commerçants au milieu de l'hostilité des tribus.

Et comme les profits du commerce assuraient des bénéfices considérables, ces confréries protectrices du commerce prirent rapidement un développement extraordinaire et accumulèrent d'énormes richesses. Nul ne peut traverser le Désert avec sécurité sans se mettre sous leur protection, sans s'affilier à elles.

On sait qu'un des explorateurs qui ont pénétré le plus avant dans le Sahara est M. Henry Duveyrier. Or, quand il traversa l'oasis de Temacin, pour se rendre chez les Touaregs, le grand marabout de la confrérie des Tidjani, Sidi Mohammed El-Aïd, lui conféra le titre de khouan, avec le diplôme et le chapelet de l'ordre. M. Duveyrier déclare, qu'à partir de ce moment, il fut reçu comme un véritable frère par tous les *khouans* disséminés dans le Sahara, et c'est grâce à leur appui qu'il put sortir sain et sauf de sa périlleuse entreprise.

C'est qu'en effet ces confréries, ou zaouïas, sont les souveraines toutes-puissantes du Désert. Elles ont des maisons relevant de la maison mère dans toutes les Oasis. Ainsi l'Oasis de Guemar, dans le Sahara, qui n'a que sept à huit cents habitations, compte cependant *douze mosquées et quatre zaouïas.*

« On est tout surpris de voir surgir au-dessus des masures un *véritable palais,* tel qu'on en trouve dans les descriptions des *Mille et une Nuits*. C'est une *zaouïa* (1). » Elle est à la fois couvent, école et hospice. Cette zaouïa appartient à l'ordre des Tidjani, qui a pour centre Temacin.

M. Goblet d'Alviella a visité les appartements privés du ma-

(1) *Sahara et Laponie*, p. 106

rabout. « Ils nous frappèrent, dit-il, par leur richesse et par leur luxe. La cour intérieure était entourée par deux rangées superposées d'arcades à grilles artistement ciselées. Sur ces galeries s'ouvraient deux chambres spacieuses ornées d'épais tapis à longues soies, de coussins richement brodés, de lustres en bois de palmier, des fauteuils européens en style du dernier siècle et de nombreux vases en porcelaine étrangère (1) ».

Ce luxe est justifié par les ressources qu'amassent ces ordres religieux. Leurs ressources sont encore augmentées par des fondations pieuses et des dons volontaires qui s'élèvent à des sommes considérables. Comme moyens d'action, ils ont l'organisation de certaines cérémonies religieuses, les prédications des marabouts, l'enseignement des *tolbas*, ou frères tenant les écoles, les pratiques de la bienfaisance, la distribution des amulettes, etc. On comprend de quelle énorme influence ils disposent.

Les khouans (frères) ont leurs mots de passe, leurs signes de reconnaissance, une hiérarchie officielle qui s'étend du grand maître ou khalife, jusqu'aux agents subalternes (messagers, porte-bannières, gardiens, etc.); enfin des assemblées générales où ils se réunissent, soit pour se livrer à des pratiques fortement empreintes de mysticisme, soit pour recevoir les instructions secrètes du grand maître, soit pour procéder à des initiations de nouveaux membres.

Cette dernière cérémonie s'opère avec une certaine solennité. Le néophyte, introduit par deux parrains, est interrogé par le cheikh, d'après un formulaire traditionnel; on lui communique ensuite les mots sacrés, on le revêt de la ceinture symbolique, on le fait asseoir sur un tapis où on lui offre un léger repas, enfin on lui délivre le diplôme qui constate sa réception dans l'Ordre. A partir de cette heure, l'initié ne s'appartient plus; il devient l'esclave, la chose de l'Ordre ou plutôt de ses supérieurs, *perinde ac cadaver* (l'expression figure au rituel des Rhammaniens), — « *comme est un cadavre* entre les mains du laveur des morts, qui le tourne et retourne à son gré (2). »

(1) *Sahara et Laponie*, p. 63.
(2) *Ibid.*, p. 104.

Certains de ces Ordres sont de dates récentes, comme celui des Tidjani, qui remonte à moins d'un siècle, et cependant ils comptent des milliers d'adhérents. Leurs zaouïas s'échelonnent du Nil à l'Atlantique et de la Méditerranée à Tombouctou, c'est-à-dire sur toutes les routes de caravanes, créées, entretenues et plus ou moins exploitées par ces confréries religieuses.

Il y a quelques années, lorsque le grand marabout des Tidjani revint de son pèlerinage à la Mecque, il trouva sur tout son trajet, au témoignage d'un ingénieur français, des rassemblements de quatre à cinq mille personnes qui accouraient de tout le pays à la ronde pour baiser les fers de sa mule et obtenir sa bénédiction à prix d'offrandes. Quand il rentra dans l'oasis de Temacin, il était suivi par trois chameaux qui pliaient sous le poids de l'argent (1).

Après de pareils témoignages, on ne saurait plus contester que ces Ordres religieux sont bien réellement les souverains du Désert, qu'aucune expédition commerciale ne peut s'y faire sans eux et que ces expéditions ne sont possibles qu'avec leur concours.

On s'expliquera mieux cette influence, si on veut bien se rappeler qu'au moyen âge le commerce a également trouvé une sauvegarde, un appui et un auxiliaire dans les Ordres religieux militaires. Et le fait s'est produit sous l'influence de causes analogues. Alors aussi, comme dans le Désert, il n'y avait pas de grande puissance publique, mais une multitude de petits pouvoirs seigneuriaux, localisés sur de petits territoires, n'offrant pas au commerce la protection générale, lointaine, étendue, dont il a besoin. Les Ordres religieux militaires s'empressèrent naturellement de prendre ce rôle de protecteurs du commerce; on sait même que les Templiers, par exemple, le pratiquèrent eux-mêmes, qu'ils furent les grands banquiers de l'époque, et qu'ils amassèrent ainsi d'immenses richesses.

Et ils déclinèrent précisément lorsque les grandes puissances politiques, se développant dans l'Occident, furent en état de protéger au loin le commerce. Alors on sentit moins l'utilité de

(1) *Sahara et Laponie*, p. 107.

ces Ordres et on ne vit plus que leurs immenses richesses, qui excitèrent les convoitises des princes et dont ceux-ci s'emparèrent. Mais le Désert étant, de sa nature, intransformable, le type des grands pouvoirs publics n'a pu s'y implanter et les confréries religieuses ont pu continuer jusqu'à nos jours leur rôle de protectrices du commerce, sans rencontrer en face d'elles aucun pouvoir rival.

Maintenant que nous connaissons les causes constitutives de l'Oasis, nous pouvons pénétrer dans l'intérieur de ces îlots de verdure semés à travers le Désert.

Les Oasis pourvoient essentiellement à un double objet : elles sont un *lieu de ravitaillement ;* elles sont, en outre, un *entrepôt de marchandises.*

Pour ravitailler les caravanes et aussi pour faire vivre les habitants, il faut tirer du sol le plus de produits possible. Nous venons de voir que l'on dispose, — non sans peine, il est vrai, — d'un premier élément indispensable à la culture et plus indispensable ici qu'ailleurs : l'eau. Mais on rencontre deux ennemis implacables : un sol presque exclusivement sablonneux et un soleil torride. Or, un seul végétal peut s'accommoder complètement de ces conditions de sol et de climat : c'est le palmier, que Linné a appelé « le prince du règne végétal », à cause de son élégance.

Le fruit du palmier, la datte, est véritablement le pain du Désert. Il forme, avec le lait de chamelle, la base de la nourriture.

La datte présente cet avantage inappréciable, pour des gens obligés d'entreprendre de lointaines expéditions à travers le Désert, qu'elle est facile à conserver par la dessiccation et facile à transporter, car, pressée dans des sacs, elle renferme un aliment très nutritif sous un petit volume. Chaque arbre fournit en moyenne douze kilogrammes de dattes par an.

Mais le palmier donne d'autres produits qui ne sont pas moins appréciés des indigènes. Les noyaux de la datte, écrasés et triturés, servent à nourrir les chèvres et même les chameaux.

Avec la fibre, les indigènes tressent les cordes, dont ils ont besoin, soit pour tirer l'eau des puits, soit pour faire les paquetages, etc. Avec les palmes, ils fabriquent des nattes et des paniers. Avec les troncs, ils étançonnent leurs terrasses et leurs puits. Enfin, lorsque l'arbre est vieux, on le découronne, pour en extraire une liqueur laiteuse, qui, en fermentant, donne le *lagmi*, ou vin de palmier.

Les services que rend le palmier ne se bornent pas là. Grâce à l'ombre bienfaisante qu'il répand autour de lui, les effets de la chaleur tropicale et des rayons brûlants du soleil sont atténués. On peut donc cultiver, à son ombre, un assez grand nombre de plantes, surtout des plantes potagères, qui viennent compléter fort utilement les ressources données directement par le palmier. C'est ainsi que les Oasis produisent des pastèques, des fèves, des choux, des carottes, des melons, des tomates, des aubergines, l'abricotier, le pêcher, le pommier, le cognassier, etc. Ces plantes qui, chez nous, demandent la chaleur et la lumière, exigent au contraire ici la fraîcheur et l'ombre, ces deux bienfaits que leur octroient libéralement le palmier.

Les palmiers forment en effet de véritables forêts. Ainsi le groupe des oasis du Gourara saharien, dont la population peut être évaluée à 80.000 âmes, possède environ 3.000.000 de palmiers; celui du Touat, qui a 120.000 âmes, possède environ 3.500.000 palmiers; celui du Tidikelt, qui compte 25.000 âmes, a environ 1,500,000 palmiers.

Mais les oasis ne sont pas seulement un lieu de ravitaillement, elles sont encore un *entrepôt de marchandises :* elles constituent les centres de marché du Désert.

Un voyageur musulman, El-Aïchi, qui traversait les Oasis de Tsabit, dans le Gourara, en l'année 1073 de l'hégire, 1662 de notre ère, donne les renseignements suivants : « Les bourgades de Tsabit sont le rendez-vous des caravanes qui viennent de Tin-Bouctou, du canton d'Agri et des différentes parties du Soudan. On y trouve des étoffes de toute espèce et des marchandises de tous genres, qui y arrivent en grande quantité. C'est l'entrepôt des articles qui viennent du Maroc à la demande des gens du

Soudan, tels que vêtements de drap et de soie, etc., de sorte qu'une caravane qui se rend à Tsabit y trouve un marché important (1). »

Ces centres de marché, dont les richesses excitent naturellement les convoitises, doivent être protégés. Aussi les oasis sont-elles fortifiées. « Presque toutes possèdent, vers leur centre, une bourgade plus ou moins importante, qui s'élève sur un petit monticule, à l'abri d'un mur crénelé et d'un fossé bourbeux, avec un ou deux ponts correspondant à autant de portes (2). »

On doit prévoir que l'habitant du Désert qui vient se fixer dans les Oasis, trouve, dans ce milieu nouveau, des causes notables de transformation. C'est cette transformation qu'il nous faut essayer de caractériser, car l'Oasis a mis une empreinte profonde et durable sur toutes les populations issues des Déserts.

II.

On peut dire que l'Oasis modifie l'organisme social sur *trois points essentiels*.

1° *Le travail devient sédentaire, mais l'industrie et le commerce prédominent sur la culture.*

Le caractère sédentaire est le fait de la culture, qui ne s'accommode plus de la vie nomade. C'est une grave complication par rapport au type précédent. Néanmoins cette complication est ici réduite au minimum, car les hommes de l'Oasis continuent à mener la vie nomade, au moins pendant une partie de l'année : ce sont eux qui effectuent les transports et qui se livrent au commerce, soit pour leur compte, soit pour le compte d'autrui. D'ailleurs la culture de l'Oasis est relativement facile, elle est presque spontanée, puisque les produits dominants sont donnés par le dattier et par les arbres fruitiers ; c'est donc de la culture arborescente, laquelle est la plus facile de toutes, puisque le produit vient spontanément : l'homme n'a qu'à le

(1) *Voyages dans le sud de l'Algérie,* par Adrien Berbrugger, p. 22.
(2) Goblet d'Alviella, *loc. cit.*, p. 36.

cueillir. Quant à la culture potagère, elle n'exige pas non plus une grande somme de prévoyance, car la période de croissance des légumes étant très courte, le travail qu'on leur consacre est aussitôt récompensé par le produit.

D'ailleurs les hommes se soustraient en grande partie à ce travail : il est confié aux femmes, et aux esclaves nègres qui constituent un article important de commerce.

Ainsi cette culture n'a pas pour résultat de dresser les hommes au travail pénible de la terre. Aussi ceux qui émigrent au dehors vont-ils généralement exercer des métiers urbains, ainsi que le constatent les voyageurs : « On voit, chaque année, un certain nombre de Souafos émigrer vers les villes de la Tunisie et du Tell, où ils se placent dans les quartiers maures comme forgerons, maçons, commis, etc. Mais à l'instar des Suisses et des Savoyards, ils conservent un vif attachement pour leur sol natal, où presque tous retournent s'établir quand leur fortune est faite... Ils épousent alors plusieurs femmes, dont ils exploitent le travail sur des métiers à tisser, achètent des nègres et réalisent ainsi, dans une pieuse oisiveté, l'idéal de la vie musulmane » (1).

En somme, l'homme n'acquiert pas, dans l'oasis, l'aptitude au travail agricole ; il se développe au contraire dans le sens du commerce et des petites fabrications. C'est là un caractère essentiel à noter, car il va nous expliquer l'évolution des sociétés issues des Déserts.

2° *La condition de la femme est élevée.*

C'est surtout la femme que la vie de l'oasis grandit et élève. Elle a seule la direction de l'atelier sédentaire, pendant les longues absences du mari : elle veille aux cultures et à la partie des troupeaux qui n'exige pas de longs parcours et que l'on fait paître autour de l'oasis; elle se livre à diverses fabrications domestiques. Elle acquiert ainsi la situation et les qualités de maîtresse de maison; elle est, au moins autant et souvent

(1) Goblet d'Alviella, p. 56.

plus que le mari, la source de la fortune du ménage; livrée à elle-même, elle prend l'habitude d'une certaine indépendance et une autorité que ne connaissent pas les femmes du Désert, vivant dans les tribus, sous l'autorité du patriarche.

Ce travail personnel et indépendant permet à la femme de se constituer un pécule qui lui appartient en propre, puisqu'il est le fruit de ses économies.

On voit donc apparaître deux sortes de biens nettement distincts, ainsi que l'a expliqué M. de Préville (1); les *Biens de justice*, acquis par la femme, comme nous venons de le dire et les *Biens d'injustice*, acquis par le père dans ses expéditions de commerce et parfois de pillage, dans les razzias.

Le pécule de la femme étant personnel et ne faisant pas partie de la fortune de la communauté, comme les biens d'injustice, est partagé également entre les enfants. La fille, en se mariant, apporte ainsi en ménage sa fortune propre, qu'elle tient de sa mère, qu'elle garde à sa disposition et qu'elle peut accroître par ses économies sur l'exploitation dont elle a la direction. Grâce à cette situation, elle choisit elle-même son mari et jouit par conséquent, vis-à-vis de ce dernier, d'une plus grande indépendance que chez les purs nomades du Désert.

Mais cette indépendance de la femme est encore singulièrement augmentée par suite d'une autre circonstance qui va exercer une action considérable sur l'état social.

Nous avons dit que le mari fait des absences fréquentes pour ses expéditions de commerce, ou de pillage. La femme serait donc exposée à rester seule et sans protection. Elle évite cet isolement, en demeurant dans son douar à elle, dans son douar maternel; la femme mariée ne se fixe donc pas dans la communauté de son mari, mais elle reste dans la communauté où elle est née, où elle a été élevée.

C'est dans cette même communauté maternelle, qu'à son tour, elle élève ses propres enfants, qui se trouvent ainsi plus ou moins soustraits à l'influence paternelle et à l'influence de

(1) La *Science sociale*, t. IX, p. 229, 230.

la famille paternelle. Ils se rattachent au contraire à leur famille maternelle, où ils reçoivent l'éducation, dont ils adoptent les traditions, dont ils épousent les intérêts.

Quand les fils ont grandi, ils n'entrent pas dans le douar paternel auquel ils sont restés jusque-là étrangers, mais ils s'associent aux expéditions de commerce ou de pillage de leur douar maternel, ils font partie de la communauté formée par les oncles et les frères de leur mère; ils continuent donc à rester séparés de leur père, qui, lui, au contraire, et en vertu de la même coutume, se rattache à sa communauté maternelle.

En un mot, nous voyons se constituer ici le système familial que l'on nomme le *Matriarcat,* qui a souvent été signalé, sur lequel on a beaucoup discuté et qui, jusqu'aux remarquables travaux de M. de Préville, n'avait pas été expliqué méthodiquement.

Mais chacun de ces douars maternels, qui forme une communauté, dans laquelle les Biens d'injustice restent indivis, a besoin d'un chef mâle. Or ce chef ne peut être aucun des hommes mariés aux femmes de cette communauté, puisqu'ils n'en font pas partie; ce sera donc nécessairement *le fils aîné de la sœur aînée.*

Voilà qui élève singulièrement la situation de la femme : non seulement son rôle grandit par l'éloignement du mari, par la direction des Biens de culture, par la gestion de son pécule personnel, par l'éducation exclusive des enfants, mais encore par le mode de formation de la communauté, puisque la communauté se fait autour d'elle et non autour du mari, puisque la communauté est exclusivement maternelle, et que le chef de cette communauté est le fils aîné de la sœur aînée.

Cette situation de la femme dans ces sociétés a frappé tous les observateurs. « Chez les peuples berbères, la femme jouit d'une liberté et même d'une *influence sans analogie dans la société arabe.* M. l'interprète Féraud raconte que, jusqu'à nos jours, à chaque combat entre les oasis rivales de Tarzout et de Guemar, les femmes se jetaient dans la mêlée pour exciter l'ardeur des combattants. Elles ne portaient pas d'armes, mais un

vase rempli de henné délayé, qu'elles jetaient sur les vêtements des lâches, pour les stigmatiser d'infamie (1). » Cette ardeur à exciter les combattants est bien naturelle chez des femmes qui entendent défendre les biens dont elles ont la disposition et la direction (2).

3° *Les Pouvoirs publics se constituent en dehors de la Communauté de Famille.*

Ce trait est caractéristique, car il fait passer décidément ce type, du groupe des Sociétés à simple communauté de Famille, au groupe des Sociétés à formation communautaire de Famille et d'État.

Mais comment les pouvoirs publics se constituent-ils en dehors de la famille, dans ces sociétés que nous avons vues si strictement limitées jusqu'ici à la famille et à la tribu, laquelle n'est qu'une famille agrandie ?

Qui pourrait les constituer, si ce n'est ces confréries religieuses, que nous avons vues présider à la création des Oasis ?

C'est bien en effet ce que nous constatons : l'administration des Oasis est entre les mains des khouans et des zaouïas, qui y règnent en maîtres.

« Les Oasis du Touat, du Gourara, du Tidikelt, dit le commandant Deporter, sont la terre promise des marabouts : tous les Ordres religieux y sont largement représentés, tous y possèdent des zaouïas riches et fréquentées ; les biens de ces zaouïas sont immenses; ils proviennent de dotations (*habous*), ou d'aumônes affectées par la charité publique à l'entretien de ces établissements. L'organisation de ces confréries, très simple mais très sérieusement constituée, rappelle l'organisation des Ordres religieux catholiques. Les membres de l'Ordre comprennent les khouans (frères), les mokaddems, et les chioukhs. Par khouans, on désigne la masse des initiés; par mokaddem, le représentant direct du

(1) Goblet d'Alviella, *loc. cit.*, p. 67.

(2) Voir, dans la *Géographie universelle* d'Elisée Reclus, la même constatation du rôle important que joue la femme parmi les habitants du Désert et de la haute situation qui lui est faite, t. XI, p. 840.

cheïkh chargé de recevoir les aumônes, de présider aux cérémonies religieuses et de diriger la conscience des khouans. Le cheïkh, ou cheïkh-el-trika, est le supérieur général, ou grand maître de l'Ordre; il réside à l'endroit où se trouve le tombeau du saint fondateur de l'Ordre, ou dans la principale zaouïa. C'est lui qui donne la *baraka,* ou bénédiction (1). »

En dehors des khouans initiés, quelques Ordres religieux ont encore des khoddams, serviteurs ou clients, qui ne reçoivent pas le *dikr,* prière spéciale à l'Ordre, mais en adoptent le chapelet. Ces khoddams sont généralement des tribus entières, qui adoptent la politique de l'Ordre et s'en font les défenseurs. Par là, l'autorité de l'Ordre pénètre profondément, même parmi les gens qui lui sont étrangers.

On ne s'étonnera pas, après cela, que ces confréries tiennent dans leurs mains toute l'administration des Oasis.

Cette administration se résume dans la Djemâa, ou assemblée des notables, nommée par chacun des quartiers de l'Oasis. Elle est composée des khouans ou des partisans de l'Ordre religieux qui domine dans l'Oasis, et celui-ci détient ainsi toute l'autorité.

Au-dessous, et dépendant de la Djemâa, six fonctionnaires choisis également dans le parti religieux dominant, se partagent les divers services :

1° L'*ouakaf.* C'est une sorte d'agent de police. Il est chargé de la garde des portes, ce qui est une fonction importante, dans ces Oasis souvent exposées à des razzias. C'est également l'ouakaf qui reçoit les étrangers de passage, les conduit dans la « maison des hôtes » et prévient les familles qui doivent les nourrir pendant leur séjour. Les Oasis étant essentiellement des lieux d'étape, cette fonction de l'hospitalité est toute naturelle. On comprend d'ailleurs que chaque Oasis ait intérêt à attirer vers elle le mouvement des échanges et par conséquent les voyageurs.

L'ouakaf signale l'approche de l'ennemi au moyen d'un tambour. Il est également le chef des éclaireurs chargés de surveiller les mouvements des tribus hostiles.

(1) Deporter, p. 51.

Pour tous ces services, il prélève, dans chaque jardin, un régime de dattes, une certaine quantité des autres produits du sol, un morceau de chaque mouton égorgé; enfin il fait une quête le jour de l'Aïd, jour où l'on rompt le jeûne du Ramadan.

2° Le *berrah*. Il cumule les fonctions de crieur public et celles d'exécuteur des hautes œuvres et perçoit aussi son traitement en nature.

3° Le *kiel-el-ma*. C'est le répartiteur des eaux. Sa fonction est très importante, car il doit veiller à ce que chacun reçoive exactement la quantité d'eau à laquelle il a droit et sans laquelle toute culture serait impossible. Il est muni d'une table en cuivre, ou d'un sablier, pour calculer l'espace de temps qui revient à chacun pour l'arrosage. Comme les précédents, ce fonctionnaire reçoit des habitants certains produits en nature.

Les trois fonctionnaires suivants sont exclusivement consacrés au culte, ce qui accuse bien le caractère essentiellement religieux du régime politique qui domine dans les oasis.

4° L'*oukil*. C'est l'intendant de la mosquée; il est chargé d'administrer, sous le contrôle de la djemâa, les propriétés de la mosquée, qui proviennent généralement de donations pieuses. Ces fonctions sont purement honorifiques.

5° L'*imam*. C'est le marabout chargé spécialement du service du culte; il récite les prières obligatoires de chaque jour et préside à toutes les cérémonies des enterrements; enfin il donne l'enseignement dans l'école de l'Oasis. Il est logé et reçoit une somme d'argent, ou un régime de dattes par jardin.

6° Le *mouddin*. Ce fonctionnaire du culte doit faire cinq fois par jour, du haut du minaret de la mosquée, l'appel à la prière, ou « el adane ». Il jette lentement dans les airs la formule de l'Islam : « Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! je rends témoignage que Mahomet est l'apôtre de Dieu! Venez à la prière! Venez au salut! Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! Il n'est pas d'être divin si ce n'est Dieu! »

Cet appel, répété cinq fois par jour, du haut de tous les minarets de l'Islam, est comme la déclaration solennelle du caractère essentiellement religieux de cette société, que les Confréries ad-

ministrent et gouvernent bien plus à la façon d'un monastère que d'une société de laïques. Et cette empreinte, mise par la domination religieuse, est si profonde, qu'on la retrouve partout où se sont transportées les populations issues des Déserts. C'est un des traits caractéristiques et indélébiles du type.

Tout naturellement, les différentes confréries se disputent l'influence, et ces rivalités se traduisent souvent par de longues et cruelles guerres. Aujourd'hui, un de ces Ordres religieux paraît devoir prendre le pas sur les autres et tend à devenir le grand dominateur du désert : c'est l'Ordre fameux des Snoussia. Avec une grande habileté, les Snoussia cherchent à constituer en une vaste fédération tous les Ordres religieux; ils veulent créer une théocratie panislamique exclusive de toute autorité séculière. Ils sont donc bien dans la tradition qui a fondé le Pouvoir public dans le Désert. Pour rendre cette fédération plus acceptable, ils ont réduit au minimum leurs formules religieuses et les devoirs imposés aux khouans.

Cet Ordre est tout récent; il a été fondé vers l'année 1250 de l'hégire, 1835 de notre ère, par Si-Mohammed-ben-Ali-ben-Snoussi. Celui-ci, après de nombreuses vicissitudes, réussit à créer une zaouïa à Djerboub, dans la Tripolitaine. Depuis lors, il s'en est établi plus de deux cent cinquante dans le Sahara et dans l'Arabie. Toutes sont dirigées de Djerboub, qui est le chef-lieu de l'ordre.

III.

Ainsi le Désert, avec ses chapelets d'Oasis qui s'égrènent le long de toutes les routes de sable, est un grand centre de transport et de commerce. Sans ce moyen d'existence, Oasis et population disparaîtraient à la fois et le Désert deviendrait inhabité et inhabitable dans sa plus grande étendue.

Si les oasis sont les points intermédiaires, les étapes de ce commerce, les points d'aboutissement sont les Confins même des Déserts, c'est-à-dire ces bandes de terres cultivables dont j'ai signalé l'existence autour de l'Arabie et du Sahara.

Ce sont, autour de l'Arabie, la vallée du Tigre et de l'Euphrate, le Larsa, l'Oman, l'Hadramout, l'Yemen, le Tchamak, l'Hedjaz, la région du Liban.

Ce sont, autour du Sahara, la vallée du Nil, la Tripolitaine, la Tunisie, la Kabylie algérienne, le Maroc.

On peut dire de ces régions que ce sont des oasis non plus enveloppées par le Désert, mais qui y sont seulement contiguës; ce sont, si l'on peut dire, des « presque-oasis ».

Elles ont été en grande partie peuplées par des fugitifs du Désert, par des gens qui, à toutes les époques, en ont été évincés (1). En général, ils n'y sont pas venus spontanément, car ces hommes, peu dressés au travail pénible de la culture, préfèrent la vie libre et aventureuse du Désert à la vie étroite des Confins.

Ces fugitifs apportent dans les Confins les deux aptitudes principales que le Désert et la vie des Oasis ont développées en eux : l'*aptitude au commerce* et l'*aptitude à organiser des pouvoirs publics*. On a vu comment cette dernière aptitude était développée à la fois par l'organisation de la tribu dans le Désert et par le régime des confréries religieuses dans les Oasis.

Or, sur les Confins, ces deux aptitudes ne font que s'accentuer encore, en sorte que le type y continue son évolution dans le même sens. Il me suffira donc de donner, sur cette nouvelle variété, quelques indications sommaires.

Au premier abord, il semble que, sur ces sols mieux irrigués, par suite du voisinage de la mer, et sous l'action du besoin, l'aptitude agricole doive l'emporter. Il n'en est cependant pas ainsi. Beaucoup de ces confins sont montagneux, car ils forment les rebords de cette cuvette au milieu de laquelle s'étend le Désert : le sol y est donc généralement accidenté et peu favorable au développement de la culture. Par contre, ces Confins sont très favorables aux échanges, par suite de leur situation intermédiaire entre deux grandes voies de commerce : le Désert et la Mer. Il s'ensuit que ces populations inclinent décidément du

(1) V. É. Reclus, *Géographie universelle*, t. XI, p. 442, 447.

côté où elles penchent, c'est-à-dire du côté du commerce.

Il est remarquable, en effet, que, sur ces Confins, la culture est le lot des moins capables, des moins entreprenants. Les plus capables, les plus entreprenants l'abandonnent à la première occasion pour se livrer soit à de petites fabrications en vue du commerce, soit exclusivement au commerce.

On peut vérifier le fait dans la Kabylie, qui présente un des types les mieux caractérisés de ces Confins.

« Les diverses tribus kabyles ont pris chacune leur spécialité, de sorte que, sur les marchés qui se tiennent successivement dans chaque village, aux divers jours de la semaine, on peut se procurer tous les objets manufacturés dont on a besoin. Dans beaucoup de tribus zouaoua les femmes mettent tous leurs soins à fabriquer de beaux vases; ailleurs, on prépare surtout la poterie grossière; le tissage des étoffes occupe les Boù-Chaïb et les Aït-Sdjer : les Sllilten et les Illoula sont sculpteurs sur bois; les Aït-Froucen sont les forgerons par excellence et les Fenaïa ont appris d'un déserteur français l'art de fabriquer des fusils; les Aït-Yenni sont bijoutiers et fondeurs. Les marchés kabyles, alimentés par l'industrie locale, sont fort animés; ce sont en même temps des assemblées générales pour la discussion des intérêts publics (1). »

Ce caractère à la fois industriel et commercial s'accuse encore par les divers métiers qu'exercent les émigrants. Un certain nombre de Kabyles vont s'établir comme boulangers; d'autres se font les banquiers de leurs compatriotes dans les différentes villes de l'Algérie; la plupart se font colporteurs de marchandises de village en village et déploient le même génie commercial que nos Auvergnats. Ils ne se montrent pas très empressés d'accomplir le pèlerinage de la Mecque, mais, lorsqu'ils y vont, c'est bien plus en marchands qu'en pèlerins (2)!

L'aptitude à organiser les pouvoirs publics s'accentue aussi bien que l'aptitude au commerce. En effet, sur tous ces confins,

(1) É. Reclus, *Géographie universelle*, t. XI, p. 452.
(2) V. aussi *Ouvriers des Deux Mondes*, t. V, p. 469-476.

l'influence des confréries religieuses persiste; elles y ont des zaouïas importantes et y comptent, comme dans le désert, un grand nombre de khouans fanatiques. Nous retrouvons donc les influences religieuses qui ont constitué les pouvoirs publics dans les Oasis.

Mais, ici, l'organisme des pouvoirs publics se manifeste sous une forme plus spontanée et plus libre : on sent que le type n'a plus besoin, au même degré, de subir l'ingérence des confréries religieuses. Les chefs de famille sont aptes à faire fonctionner, par eux-mêmes, les rouages de la vie politique. La tutelle des Ordres religieux commence à leur paraître lourde; ils tendent à s'en affranchir et à s'émanciper. L'homme de l'Oasis était un mineur au point de vue politique; sur les Confins, il devient majeur et commence à diriger par lui-même les affaires publiques, comme il dirige par lui-même ses affaires particulières. L'habitude plus grande à traiter les affaires privées lui a donné une plus grande aptitude à traiter les affaires publiques. C'est là un effet naturel du développement du commerce, qui habitue les gens à discuter leurs intérêts et à les discuter en hommes pratiques et entendus, obligés de calculer la portée de chacun de leurs actes.

On comprend que, sous ces influences, l'autorité du pouvoir purement religieux tende à diminuer et celle des chefs de famille à augmenter. « On respecte les marabouts : toutefois on s'en méfie et l'on prend soin de ne pas les laisser empiéter sur les droits de la communauté. On leur assigne des villages spéciaux, qui sont ordinairement situés au-dessous des villages de la tribu et dont par conséquent la position militaire n'est pas de nature à mettre en danger la liberté des voisins (1). » Quelle déchéance pour ces hommes qui ont ouvert et organisé le Désert et qui le gouvernent encore!

Par contre, chaque village forme « une petite république se gouvernant elle-même »; tous les citoyens en font partie; dès qu'on est assez fort pour épauler une arme, on a le droit d'é-

(1) É. Reclus, *loc. cit.*, p. 458.

mettre un vote. La Djemâa se réunit une fois par semaine et décide souverainement de toutes les questions.

On peut donc dire que, sur les confins des Déserts, le Pouvoir public passe de la forme religieuse à la forme laïque.

Mais, sous cette nouvelle forme, ce Pouvoir continue à se manifester suivant la tendance qu'inspire invariablement la formation communautaire : il est envahissant; il tend, de sa nature, à comprimer la vie privée, l'initiative des particuliers. Et ici la communauté d'État grandit d'autant plus que, par suite de la vie sédentaire, la communauté de famille se rétrécit, s'affaiblit, et oppose une résistance décroissante à l'action des Pouvoirs publics.

Ainsi les communes attribuent des rations de vivres aux pauvres. A certaines époques, des repas publics ont lieu et chacun est tenu d'y prendre part. Celui qui bâtit une maison a droit à l'assistance du village entier; celui qui sème, ou qui laboure, a également droit à l'assistance de tous les autres habitants. Des corvées générales sont imposées pour cultiver le champ de celui qui ne peut plus travailler.

On s'appuie donc davantage sur le groupe de l'État, à mesure que faiblit le groupe de la famille. C'est le commencement de l'évolution des sociétés communautaires vers le développement de l'État. C'est aussi le commencement des compétitions, des luttes acharnées, pour s'emparer de ce pouvoir politique qui tient dans sa main tant d'intérêts privés et dont la conquête est, dès lors, si fructueuse. On le voit bien chez les Kabyles, qui se divisent en clans et partis politiques innombrables. Ces partis, ou soff, se groupent, se séparent, se reconstituent sans cesse, suivant la passion ou l'intérêt : « guerroyer était leur destinée , disaient les indigènes; une malédiction de Lolla Khedidja les avait condamnés à des dissensions perpétuelles. »

Ce rapide aperçu suffit pour montrer que le type des Confins est bien le prolongement et le développement de celui de l'Oasis.

En somme, si l'on voulait caractériser les Sociétés issues des

Déserts, on pourrait dire qu'on s'y élève dans la mesure où l'on sort de la communauté et où l'on développe l'initiative individuelle : nous avons constaté cette évolution en passant du Désert à l'Oasis et de l'Oasis aux Confins, où la décroissance de la communauté de famille est manifeste.

Mais, d'autre part, nous avons constaté que ce type répugne à la culture, qu'il s'y livre le moins possible et qu'il ne s'élève que par le commerce. Le Désert est essentiellement une pépinière de transporteurs et de commerçants.

C'est précisément par ce développement commercial rapide et intense que ce type a jeté de bonne heure un grand éclat, alors que le reste du monde n'était encore arrivé ni à la richesse ni à la vie politique, et n'avait pas d'histoire.

L'histoire de ce type, au contraire, remonte à la plus haute antiquité. C'est du Désert que sont sorties les premières grandes sociétés qui soient restées dans le souvenir des hommes : l'Empire de Chaldée, l'Empire d'Assyrie, l'Empire d'Égypte (1).

Le dernier éclat jeté par ce groupe de l'humanité est l'Empire des Arabes de Mahomet : Mahomet à la fois conducteur de caravane et chef d'un Ordre religieux, personnifiant ainsi en lui les deux grands caractères imprimés par le Désert : le commerce et le gouvernement des Confréries.

Et puis, c'est tout : cette histoire si ancienne et si brillante est close et le sceptre du monde a passé en d'autres mains, à des hommes ayant une autre formation sociale.

D'où vient cette grande obscurité après ce grand éclat?

Elle vient de ce que ces sociétés n'ont su briller, n'ont su être supérieures que dans le commerce. Or, si le commerce procure la richesse, il ne donne pas la stabilité : il est essentiellement instable de sa nature. Il est à la merci d'un changement de route, qui détourne les échanges d'un point pour les porter vers un autre. La Méditerranée a d'abord fait concurrence au Désert

(1) Voir sur l'ancienne société égyptienne et sa dérivation du Désert les remarquables articles de M. de Préville dans la *Science sociale*, t. IX, p. 212 et 549 ; t. X, p. 160 et 338 ; t. XI, p. 80 et 252 ; t. XII, p. 69 et 224 ; t. XIII, p. 57. Ces études renouvellent véritablement l'histoire sociale de l'Égypte.

comme grande route du commerce ; puis la route du cap de Bonne-Espérance a remplacé la Méditerranée, puis la découverte de l'Amérique est venue incliner vers l'Occident les grandes routes du commerce. Mais nous verrons ces révolutions commerciales à mesure que nous ferons défiler sous nos yeux les divers types humains. Pour le moment, il nous suffit de constater que le commerce n'a pas donné aux issus du Désert la stabilité et la durée.

Il ne leur a pas donné non plus le moyen d'étendre leur empire au loin et surtout de l'y fixer. On ne s'empare pas du monde par le commerce, mais par la culture ; on ne s'en empare pas par des commerçants, mais par des colons. Or, ce type ne produit pas le colon. Il n'a jamais colonisé. Tout au plus a-t-il pu, comme en Espagne, établir sa domination sur des agriculteurs, mais sans s'implanter lui-même dans le sol. Aussi, à la première bourrasque, il a été emporté, malgré ses remarquables aptitudes politiques. L'habileté politique des khalifes, ces héritiers des confréries du Désert, n'a pu remplacer leur inhabileté agricole. On ne tient le monde ni par les armes ni par la politique, mais par la charrue, comme le Romain autrefois, comme l'Anglais aujourd'hui.

Quelle différence entre cette évolution, — si brillante, il est vrai, mais si courte, — et celle des populations à formation agricole ! C'est ce que nous allons constater, dès notre prochaine leçon, en abordant l'étude d'un autre groupe social : les Sociétés issues des Prairies.

Edmond Demolins.

(*A suivre.*)

LES HÉROS D'HOMÈRE,

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ORIGINES GRECQUES.

III.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ ACHÉENNE.

I. — LE RÉGIME DES BIENS ET L'ASSIETTE DE LA RICHESSE.

Dans la première partie de cet essai (1), nous avons montré que les héros d'Homère ne sont ni des agriculteurs, ni des commerçants, lancés par hasard dans une expédition militaire, mais des pillards de profession, assez étrangers à tout travail dans le sens usuel du mot, et vivant principalement de guerre et de butin.

Au cours de notre deuxième partie (2), nous avons constaté que leurs ancêtres, sélection d'émigrants vigoureux et hardis, avaient, au sortir des villes pélasgiques, constitué de nouveaux groupements sur les cimes méridionales du Pinde et dans le massif de l'Othrys; nous les avons vus vivre, dans cette région, de pillage et d'art pastoral, et nous avons compris par quel mécanisme la vie « héroïque » des sommets avait développé, chez l'Achéen, la vigueur physique, l'esprit d'entreprise, l'amour du lucre et les habitudes guerrières intensives.

Mais en même temps (nous insistons particulièrement sur ce point avant d'aller plus loin), cette vie, à la fois guerrière et pas-

(1) Voir la *Science sociale*, novembre et décembre 1891, avril 1892.
(2) Voir la *Science sociale*, octobre et novembre 1892.

torale, a eu pour résultat de désaffectionner à peu près complètement l'Achéen de la culture. Évidemment, sur les sommets, les produits du sol cultivé entrent pour une certaine part dans son alimentation, et il pourrait les demander lui-même à la culture fragmentaire : mais les plaines étalent de tous côtés leurs récoltes à ses pieds, et il a plus vite fait de recourir à ses armes qu'à la charrue; la rapine et les échanges plus ou moins pacifiques lui procurent à peu près ce dont il a besoin; en fait, il cultive le moins possible.

Par contre, la vie pastorale et le brigandage, ces deux grands attraits du Pinde, lui fournissent les seuls moyens de s'enrichir rapidement qu'offre à cette époque la péninsule grecque : l'exploitation du troupeau multiplie entre ses mains la principale valeur d'échange alors connue (1); tandis que le brigandage lui permet de s'approprier l'épargne des urbains cultivateurs ou commerçants. Ainsi, tandis qu'il se détache de la terre, il se forme d'une façon intensive à la poursuite de la richesse mobilière; et quand il redescend sur la plaine, il pourrait prendre pour devise : « pillage et pâturage ! »

Le voici maintenant redevenu urbain : comment va-t-il évoluer? Guerrier pillard, il l'est resté; nos lecteurs le savent... surabondamment peut-être. Mais ne va-t-il pas revenir à la culture?

Si oui, la société qu'il vient rajeunir s'attachera plus fortement que jamais à la terre; la formation pélasgique triomphera en partie de ses nouveaux maîtres, et s'épanouira sous leur impulsion en une société d'agriculteurs à outrance : ce sera le règne de la richesse immobilière.

Si non, c'est la formation achéenne qui l'emportera définitivement, et la race tout entière sera dressée à la poursuite de la richesse mobilière; la victoire de la montagne préparera la Grèce au commerce et la mettra à même de profiter, quand l'heure sera venue, de sa situation maritime si remarquable au milieu du monde ancien.

De la lutte entre les tendances pélasgiques et les tendances

(1) Voir la *Science sociale*, novembre 1892, p. 351 et suiv.

achéennes, au point de vue de l'assiette de la richesse, dépendent donc dans une large mesure les destinées de la Grèce tout entière (1).

1. — EN REDESCENDANT SUR LA PLAINE, L'ACHÉEN N'EST PAS RETOURNÉ A LA CULTURE ; LA RICHESSE IMMOBILIÈRE N'EXISTE PAS POUR LUI.

Une fois établi dans la ville, l'Achéen est à une distance plus ou moins considérable des pâturages du Nord ; et, par ce fait même, l'art pastoral devient pour lui plus difficile et moins productif ; d'autre part, le voici maître d'une plaine riche, engraissée par de fécondantes alluvions, mise en valeur depuis longtemps, et dont la ville, bâtie à l'origine par une colonie agricole, occupe presque toujours le centre (2).

Dans de pareilles conditions, le montagnard d'hier ne va-t-il pas se faire cultivateur tout en restant guerrier? La question, nous venons de le voir, est importante ; elle vaut donc la peine que nous recourions une fois de plus à notre vieil ami Homère, et que nous lui demandions ce qu'il en sait.

1° Une chose nous frappe tout d'abord dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, c'est leur silence à peu près complet à l'égard de la culture. Sauf quelques passages assez courts tout se borne à des allusions indirectes et faites en passant : ici une simple épithète, ailleurs une comparaison pittoresque : à peine y en a-t-il assez pour nous permettre d'affirmer l'existence d'un régime cultural développé, et nous avons besoin, pour être complètement fixés à ce sujet, de nous rappeler le nombre

(1) A Rome, les émigrants à l'intérieur qui ont fondé la ville se sont tournés vers la culture intensive pour des raisons que nous n'avons pas à déterminer ici. Là est le point de départ et la cause fondamentale des différences si profondes que l'histoire constate entre l'évolution romaine et l'évolution athénienne.

(2) Quand on reporte sur la carte les villes du Catalogue (ch. III de l'*Iliade*), on est frappé de voir combien elles répondent souvent à l'indication ci-dessus. Les villes situées dans la montagne ou sur le bord de la mer sont de beaucoup les moins nombreuses.

et l'importance des agglomérations dont la Grèce est couverte. Le dédain du poète pour la terre correspond évidemment à tout un état d'esprit chez ses auditeurs : l'Achéen méprise la culture et la tient pour une profession inférieure. Donc la terre ne l'enrichit pas ; nous pouvons être sûrs que, avide comme il l'est, il estime et célèbre tout ce qui l'enrichit.

2° A ce propos, ne serait-il pas intéressant de passer en revue les termes dont le poète se sert pour désigner l'idée de richesse? Leur signification première ne peut manquer d'éclairer la question.

Le mot le plus généralement employé à cet effet est κτήματα (1) : c'est uniquement l'idée de *gain, d'acquisition,* que ce terme éveille, et pas du tout celle de jouissance ou de possession (2) ; il se rattache donc sans aucun doute au concept de propriété mobilière ; et cela d'autant plus nettement que, dans les sociétés antiques où la terre est appropriée, elle est inaliénable et ne peut par conséquent s'acquérir (3).

Un homme riche, c'est donc, d'une façon générale, celui qui possède de nombreuses choses acquises, πολυκτήμων, πολυπάμων (4).

Pour entrer dans le détail, c'est celui qui a de grands troupeaux de brebis, ou de bœufs : πολύμηλος, πολύρρην, πολύαρνι, πολύβουτης (5), ou des quantités d'or et d'airain, πολύχρυσος, πολύχαλκος (6).

Restent deux termes tout à fait intéressants : πολυλήιος et πολύκληρος. Le premier se traduit couramment par « riche en champs de blé », le second par « riche en héritages ou en lots de terre » ; mais ces deux traductions sont fautives.

(1) De κτάομαι, obtenir, gagner, acquérir.

(2) Le latin *bona*, au contraire, indique intensivement l'idée de jouissance ; la différence essentielle des deux civilisations est tout entière dans ces deux termes.

(3) Citons comme exemple Lacédémone, où le sol est la propriété indivise et collective de la famille restée communautaire, et où chaque génération se borne à jouir de l'avoir familial sans pouvoir en disposer.

(4) *Il.*, V, 613 ; IV, 433.

(5) *Il.*, II, 605 ; XIV, 490 ; XVI, 417 ; XX, 220 ; IX, 154 ; II, 106 ; *Od.*, XI, 257 ; IX, 296.

(6) *Il.*, VII, 180 ; X, 315 ; XI, 4 ; XVIII, 289 ; *Od.*, III, 305 ; *Il.*, V, 504 ; *Od.*, III, 2 ; XV, 425.

Ridgeway (1) a montré d'une façon péremptoire que le premier de ces termes dérive de ληΐς, étymologiquement « bétail » et habituellement « butin »; nous sommes donc en présence d'un mot qui n'éveille encore que l'idée de richesse mobilière, comme tous ceux qui précèdent : notons en passant qu'il nous montre, dans le bétail, le plus ancien et le principal objet du butin.

Quant à πολύκληρος, pris au pied de la lettre, il n'a qu'un sens et indique un homme « ayant participé à de nombreux tirages au sort ». Faute d'avoir compris l'importance du brigandage en Grèce et la pratique habituelle des allotissements de butin qui en est la conséquence (2), certains modernes ont attribué sans hésiter au κλῆρος homérique un sens qu'il a dans la langue du cinquième siècle, alors que les mœurs ont changé du tout au tout; et ils le traduisent bravement par « terres alloties, ou héritage foncier ». Ils ont grand soin d'ailleurs de taire un passage terriblement embarrassant pour eux. Aux Enfers, Achille nous parle du laboureur d'un homme ἄκληρος (3), ce qui, d'après le sens actuellement reçu, voudrait dire d'un homme sans terre; même au pays des Ombres, il semble difficile de trouver une occupation vraisemblable au laboureur d'un homme sans terre (4)! Lors donc que, dans Homère, κλῆρος désigne l'idée de bien, il faut entendre le bien le plus communément attribué par la voie du sort, c'est-à-dire, la part de prise, et par extension l'avoir mobilier (5).

La langue homérique possède donc un nombre respectable de termes pour désigner les biens mobiliers; par contre, elle n'a

(1) *Homeric Land system*, par le professeur Ridgeway, au tome VI du *Journ. Hellenic Studies*.

(2) L'*Iliade* et l'*Odyssée* sont cependant remplies d'allusions à cette opération; nous en dirons un mot en parlant du clan de guerre.

(3) *Od.*, XI, 489.

(4) Il nous paraît clair, d'après le texte, qu'il s'agit d'un *mercenaire* se risquant à faire le labourage d'un homme *qui n'a pas de quoi le payer*.

(5) Nous verrons plus loin que l'allotissement du sol est peut-être pratiqué à l'époque homérique, mais uniquement à titre d'engagement plus ou moins forcé des inférieurs dans le travail; les conditions dans lesquelles il se produit ne peuvent donc pas engendrer la richesse.

pas un mot pour dire « riche en terres ». N'en faut-il pas conclure que les produits du sol cultivé n'engendrent par la richesse et sont un facteur négligeable dans l'inégalité des fortunes?

3° Et cependant, nous sommes en face d'une société qui demande à la culture une partie notable de ses subsistances, surtout pour les classes inférieures! Il faut donc que le régime foncier d'alors ait, tout à la fois, pour résultat d'assurer une exploitation suffisante du sol, et de répartir, également entre tous, les avantages et les produits de la terre cultivée: il faut, en d'autres termes, que ce régime repose sur un mode quelconque de communauté du sol.

Or c'est précisément le sol demeuré en commun qui alimente les villes achéennes (1); nous allons le montrer en quelques mots; seulement, à côté et à titre tout à fait exceptionnel, apparaissent certains cas d'appropriation individuelle.

Calydon, la ville des Étoliens, est sur le point de tomber au pouvoir des Courètes; un seul homme peut encore la sauver : c'est Méléagre, mais il refuse d'intervenir; et cependant « voici que les tours sont entamées, et le tumulte des ennemis est devant les portes »; il faut décider Méléagre à tout prix : « Lui envoyant les premiers prêtres des dieux, *les gérontes des Étoliens* le suppliaient de sortir et de chasser les ennemis, et ils lui promettaient une *grande récompense :* là où *la plaine* (πεδίον) *de l'agréable Calydon* était le plus fertile, ils décidèrent qu'*il choisirait un champ séparé* (τέμενος), beau entre tous, de cinquante gyes, la moitié en sol à vigne, l'autre moitié en sol nu propre au labourage, *et qu'il le séparerait pour lui.* Et le vieux basileus,

(1) Nous heurtons de front, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les théories couramment admises. Mais pourquoi les érudits qui croient à l'appropriation familiale en Grèce dès les origines, n'ont-ils pas lu plus attentivement notre vieux poète? M. Fustel de Coulanges, en particulier, affirme qu'Homère « nous montre la terre possédée en propre, sans nulle mention ni souvenir d'aucune communauté ». («Le problème des origines de la propriété foncière, *Revue des questions historiques,* t. XLV, p. 404). Nos lecteurs apprécieront tout à l'heure si Homère est aussi catégorique.

son père, le suppliait, et ses sœurs et sa mère vénérable le suppliaient aussi » (1).

Voici maintenant Bellérophontès qui vient de se montrer infiniment redoutable aux Lyciens. On a essayé vingt fois de le faire périr; on se résigne à l'amadouer et à s'en faire un ami : « Le roi des Lyciens retint Bellérophontès et lui donna sa fille; il lui donna aussi la moitié des redevances royales; *et pour lui, les Lyciens séparèrent un champ séparé, détaché des autres* (2), beau par son verger et par sa terre labourable, *pour qu'il le possédât* » (3).

Achille sait que Priam tremble à son seul nom, et que les Troyens ne reculeraient devant aucun sacrifice pour être débarrassés de lui; quand il voit Énée s'avancer pour le combattre, il s'écrie : « Énée, pourquoi sors-tu de la foule des guerriers? Désires-tu me combattre dans l'espoir de commander aux Troyens avec les prérogatives de Priam? Mais Priam ne te donnerait pas cette récompense, car il a des fils, et il n'est pas insensé. Ou bien *les Troyens sépareraient-ils pour toi un champ séparé, détaché des autres*, beau par son verger et sa terre labourable, *pour que tu en jouisses* si tu me tuais » (4)?

Voilà assurément trois textes fort curieux; étudions-les de plus près.

1° Nous y voyons d'abord la masse des citoyens sur le point d'aliéner au profit d'un seul une parcelle de sol; s'ils aliènent cette parcelle, c'est qu'ils en sont propriétaires; par conséquent certaines parties du sol cultivable appartiennent indivisément au propriétaire collectif qui s'appelle la cité.

2° La parcelle à aliéner est située dans la banlieue de la ville (πέδιον), et le donataire peut asseoir le droit de propriété privative qu'on lui concède sur n'importe quelle partie de cette banlieue (« ils décidèrent que Méléagre choisirait »...). La pro-

(1) *Il.*, IX, 573 sq.

(2) Les traducteurs comprennent « l'emportant sur les autres »; nous préférons le sens premier « détaché des autres »; la chose a d'ailleurs peu d'importance.

(3) *Il.*, VI, 191, sq.

(4) *Il.*, XX, 79, sq.

priété collective des citoyens comprend donc en principe la banlieue de la ville et toute cette banlieue.

3° Ce n'est pas d'un sol inculte qu'il est ici question, mais d'un sol déjà cultivé et en pleine valeur, « beau par son verger et sa terre labourable ». La propriété commune est donc en plein rapport.

4° Le basileus, qui d'ailleurs est nommé dans les trois textes comme pour mieux souligner son incompétence, n'a rien à voir aux questions agraires, cela est évident; ce sont les membres de la cité, ici les Étoliens, là les Lyciens, ailleurs les Troyens, qui disposent souverainement du sol; mais ils ne peuvent pas prendre, à eux tous, les mesures nécessaires; ils doivent donc avoir des délégués chargés de les représenter : ces délégués sont justement nommés dans le premier texte, c'est le corps des *gérontes*, la partie délibérante de l'*agora*, dont les auteurs sentent depuis longtemps l'importance sans pouvoir lui attribuer un rôle précis. L'agora n'est pas autre chose que *le conseil de culture* de la cité (1), emprunté aux institutions pélasgiques, et voilà pourquoi ses membres ont conservé ce nom de gérontes, *vieillards*, très patriarcal, mais tout à fait invraisemblable s'il s'agissait d'un organisme d'origine achéenne : chez les Achéens, nous le savons déjà et nous le constaterons surtout dans l'article suivant, la prédominance est aux jeunes.

5° Enfin il est manifeste que, dans les trois cas, le sacrifice consenti par les gérontes et l'avantage offert au héros sont tout ce qu'il y a de plus considérable : les gérontes sont évidemment prêts à se saigner aux quatre veines, car il s'agit pour la ville d'une question de vie ou de mort; quant au héros, bien décidé à faire payer son concours tout ce qu'il vaut (sans quoi il ne serait pas Grec), il se trouve sans nul doute en face d'une offre absolument séduisante, et à laquelle il ne pourra pas résister s'il comprend ses intérêts.

Et cependant à quoi se réduit ce privilège tout à fait exorbi-

(1) Comme le Sénat de Rome, également chargé à l'origine de la gestion de l'*ager publicus*, l'agora possède d'autres attributions; nous en dirons un mot en parlant de la Cité.

tant? Dans le cas des Étoliens, le plus pressant des trois, celui où les gérontes ont dû être généreux sans compter, il s'agit d'un terrain de cinquante gyes, c'est-à-dire d'environ cinq hectares (1); une misère, semble-t-il (2)! N'est-ce pas la preuve palpable, évidente, que la cité conserve avec un soin souverainement jaloux la propriété collective du pédion qui la fait vivre, et que les domaines privés établis sur ce même pédion constituent une véritable anomalie, une exception rarissime?

Et cela se conçoit! La vallée grecque est presque toujours resserrée entre deux montagnes; les terres labourables y sont assez restreintes, et la propriété publique est obligée de s'étendre jusqu'aux premiers escarpements où sont situées les cultures arborescentes. Diminuer les terres communes, c'est s'exposer, en

(1) Les commentateurs anciens ont admis pour la plupart que la gye homérique valait le plèthre de l'époque classique; le plèthre étant évalué environ dix ares, un téménos de cinquante gyes aurait, dans ce système, environ cinq hectares. (Il est à remarquer que le stremma en usage dans la Grèce continentale, il y a quelques années encore, valait précisément dix ares, et que les mesures agraires d'une contrée ont bien des chances de se perpétuer sans changement par suite de leurs relations étroites avec la culture de cette contrée.) — Mais nous pouvons demander à Homère lui-même une évaluation de sa gye. Dans l'*Odyssée*, (XVIII, 366 sq.), le Mendiant que l'on prend pour un ouvrier agricole, défie Eurymachos à la charrue : Je voudrais lutter avec toi en travaillant au printemps quand les jours sont longs, depuis le moment où l'on est à jeun jusqu'aux ténèbres... Si nous avions à conduire des bœufs de choix, au poil luisant, grands, bien nourris, égaux en âge et tirant également, vraiment vigoureux, et que nous eussions devant nous un champ de *quatre gyes*, où le sol cèderait bien à la charrue, alors tu verrais si je conduirais le sillon jusqu'au bout! » Evidemment le Mendiant, tout en accumulant les conditions favorables, accomplirait là une véritable prouesse en fait de labourage. Si nous supposons qu'il double la tâche moyenne d'un laboureur ordinaire, cette tâche moyenne, ou *journal*, serait de deux gyes. Or le journal, avec deux bêtes et un araire primitif, ne saurait guère dépasser vingt ou vingt-cinq ares (comparer avec les anciens journaux des pays à bœufs et en particulier avec le *jugerum* des Romains). Nous arriverions ainsi, pour la gye et le téménos de Méléagre, à peu près aux contenances dont nous avons parlé plus haut. (Dans l'hypothèse de deux gyes au journal, la gye représenterait une *attelée*, une des bases naturelles d'évaluation.) — N'oublions pas de remarquer que, si le poète a entendu indiquer une tâche moins exagérée et plus voisine du *journal* ordinaire, la contenance de la gye est à diminuer.

(2) Les érudits qui ne soupçonnent rien de la propriété homérique, trouvent que les Étoliens sont des pingres finis. Pour M. Pierron, leur mesquinerie touche à l'invraisemblance; mais il nous apprend avec bonheur que d'après « certains philologues modernes » la *gye* serait plus grande que les Grecs ne l'ont cru : elle aurait deux stades de côté. M. Pierron constitue ainsi à Méléagre un domaine de douze à treize cents hectares, et il est content. (L'*Iliade* d'Homère, texte grec revu par Pierron, note au ch. IX, 579).

une année de disette, à réduire les citoyens à la portion congrue; puis, quand il faut aller cultiver loin des remparts, les récoltes et les travailleurs eux-mêmes ne sont-ils pas exposés à des coups de main?

Mais si les terrains situés loin de la ville perdent beaucoup de valeur pour l'ensemble des copropriétaires du pédion, il n'en est pas de même pour le basileus; toujours armé et entouré de ses thérapontes (1), celui-ci saura en cas de besoin défendre ses ouvriers agricoles, et il fait de temps à autre, sur les flancs de la montagne, de la culture pour lui seul; à côté des pâturages où il entretient avec un soin jaloux de grands troupeaux, il fait cultiver ici et là un endroit plus fertile; mais, bien entendu, toujours au delà des limites du pédion urbain : ἀγροῦ ἐπ' ἐσχατιῆς, nous disent les textes; et il y possède deux sortes de propriété suivant la nature du sol et des cultures; ce sont des vergers (κῆπος, ἀλωή), ou des champs labourables (ἀπόπροθεν ἀγροί).

La propriété du téménos, champ « séparé » pour le sauveur de la patrie est individuelle, la chose ressort clairement des textes que nous avons cités; elle est en même temps héréditaire : Achille lui-même se charge de nous le dire (2). Par contre, celle des « terres éloignées » est sans doute assez précaire; portant sur un sol qui, en principe, n'est à personne, elle paraît avoir pour cause le défrichement; c'est vraisemblablement ainsi que Laërte a acquis son verger (3); de même Pénélope semble avoir en propre un κῆπος, parce qu'il a été défriché par un esclave faisant partie de sa dot (4). Très probablement, l'appropriation de ces terrains cesse avec la culture dont elle est la conséquence (5).

(1) Nous verrons plus loin la valeur de ce terme.

(2) *Il.*, XX, 391. Remarquons en outre que l'on appelle aussi téménos les terrains consacrés aux dieux, dont l'affectation est évidemment perpétuelle (*Il*, XXIII, 148; *Od.*, VIII, 363).

(3) *Od.*, XXIV, 207; cf. *Od.*, XVIII, 357 sq.

(4) *Od.*, IV, 735.

(5) Nous pensons que c'est à cette sorte de propriété qu'Andromaque fait allusion dans le « vocero » du ch. XXII, de l'*Iliade* (v. 489); Astyanax, orphelin, sera dépouillé de ses terres parce qu'il ne sera pas en état de faire acte de possession. — Nous sommes ici en présence de deux leçons, l'une ἀποριοσσουσιν, que l'on traduit pour les besoins de la circonstance par « voler en enlevant les bornes », tandis que le sens habituel

De tout ce qui précède, il suit nettement, croyons-nous, que l'Achéen redescendu sur la plaine, n'est pas devenu un cultivateur ni un patron de cultivateurs au vrai sens du mot. En se substituant aux anciennes aristocraties, il a tout simplement réorganisé et tourné à son profit l'exploitation des cultivateurs.

Mais par quel système de tenure la communauté achéenne met-elle en valeur le sol qui la fait vivre? Tout d'abord a-t-elle recours au travail servile? Applique-t-elle à la terre toute une catégorie d'*esclaves publics* appartenant à la cité? Nous ne le pensons pas; aucun texte ne fait allusion à cette sorte d'esclaves; d'ailleurs leur existence supposerait plutôt des pouvoirs publics vigoureusement constitués, ce qui n'est pas le fait de la société achéenne, comme nous le verrons plus loin. Reste le travail plus ou moins forcé des gens de condition libre, des anciens Pélasges cultivateurs, qui constituent évidemment encore la masse des habitants *des villes* et que les poèmes désignent sous le nom de « laoi ». Ici deux systèmes sont en présence : D'une part le sol peut être mis en valeur au moyen de corvées imposées aux « laoi » ; les gérontes perçoivent alors chaque année les fruits, au nom de la cité, et les répartissent entre les cultivateurs après les prélèvements destinés aux « anactes », aux *maîtres*. D'autre part, les gérontes peuvent procéder de temps à autre à des allotissements de jouissance temporaire entre les différentes familles de laoi, à charge par celles-ci de verser une part de fruits à la communauté des anactes. Bien que ces deux systèmes aient pu être pratiqués simultanément dans des cités différentes, le second nous paraît, en fait, le plus probable. Les allotissements temporaires de culture entre les laoi nous semblent indiqués par deux textes (1), par les analogies de l'époque sui-

est « limiter, séparer » : l'autre, ἀπουρήσουσιν, adoptée par Pierron, signifie simplement « enlever » (Cf. *Il.*, I, 356; IX, 107; XI, 432; XVI, 831). Cette seconde leçon a l'avantage de ne pas imposer à un verbe homérique un sens très éloigné de celui qu'il aura plus tard : elle cadre mieux aussi avec l'idée que nous nous faisons des ἀπόπροθεν ἀγροί qui devaient être bien rarement bornés.

(1) Voici le premier : « Comme deux hommes, en litige au sujet des limites, se disputent dans le champ public à propos de leur lot... » *Il.*, XII, 421, sq. ; ἴση designant le lot cultural établi pour toutes les familles sur la même unité). Ainsi traduit, ce

vante (1), et par l'évolution générale de la propriété en Grèce (2).

En tout cas un fait apparaît assez clairement, et c'est celui qui nous importe le plus pour le moment : les anactes demandent au travail des laoi les fruits de la terre dont ils ont besoin, et c'est pour exploiter de plus près les cultivateurs, et non pas le sol, qu'ils sont redescendus sur la plaine. Par conséquent, la richesse immobilière n'existe pas pour eux.

II. — L'ACHÉEN S'EST TOURNÉ PLUS INTENSIVEMENT QUE JAMAIS VERS LA RICHESSE MOBILIÈRE.

Mais quelle forme va donc prendre la richesse pour ces guerriers que le sol n'enrichit pas?

La forme la plus mobilière possible dans l'état social d'alors, *celle qui se rapproche le plus de la monnaie encore inconnue;* dans une première période, c'est *le troupeau;* dans une seconde, ce sont *les produits de la fabrication, et surtout ceux de la fabrication métallique.*

Pourquoi l'Achéen est-il conduit à cette forme de la richesse?

Parce que, d'abord, c'est celle qui s'harmonise le mieux avec

texte est formel; malheureusement on pourrait aussi, avec tous les traducteurs, le comprendre de la façon suivante : « Comme deux hommes, en litige pour le partage d'un champ indivis, se disputent sur l'égalité des parts... » — Le second (*Od.*, VI, 8) nous montre Nausithoos arrivant à Skhérie avec son peuple et « partageant les terres ». Mais ces mots peuvent très bien s'entendre d'une délimitation entre les « téména » réservés aux dieux et au basileus fondateur, les terres affectées à la culture des laoi, et les pâturages destinés aux troupeaux des anactes. C'est aussi à cette délimitation générale, qui existait évidemment dans chaque cité que peut être due la borne mentionnée *Il.*, XXI, 405.

(1) On conçoit très bien que ce système cultural, entre les mains d'une autre race plus curieuse du sol, ait amené le servage des Hilotes à Lacédémone, des Pénestes en Thessalie, etc.

(2) A l'époque classique, l'appropriation foncière est, au moins sur beaucoup de points, la conséquence de partages anciens entre les citoyens d'une même ville ou les colons d'une même émigration : et dans plus d'un cas, ces partages paraissent avoir été, à l'origine, provisoires et temporaires. — D'ailleurs les Hymnes, œuvres peu éloignées quant à la date de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, nous indiquent d'une façon claire un allotissement cultural; dans l'Hymne à Vénus, « terre inculte » se dit « terre sur laquelle le tirage au sort ne s'est pas exercé » (vers 124).

son travail, celle qu'il se procure le plus facilement par le pillage, et qui est la plus glorieuse pour lui.

Et c'est également celle qui le met à même, lui qui ne produit pas, de se procurer le plus facilement le produit du travail des autres.

Ainsi tout concourt à préparer la Grèce à l'apogée maritime qui la portera au premier rang des civilisations; le travail imposé par la montagne a d'abord détaché la race du sol, et l'a véritablement mobilisée : voici maintenant qu'agissant sur le régime des biens, il mobilise à son tour la richesse et la commercialise par avance. Quand sonnera l'heure, la Grèce sera depuis longtemps prête à prendre sur mer un vigoureux essor et à devenir la reine de la Méditerranée.

1° Le troupeau occupe manifestement, comme par le passé, la première place dans la fortune de l'Achéen. Rappelons ce qui, aux yeux d'Eumée, constitue la richesse d'Ulysse : « Certes les ressources de mon maître sont grandes : aucun héros du continent ou d'Ithaque même ne possède autant de richesses; en voici le compte : douze troupeaux de bœufs sur le continent, autant de brebis, autant d'étables à porcs, autant de vastes parcs à chèvres, le tout sous la garde de bergers lui appartenant ou de mercenaires. Ici même, à l'extrémité du pédion, il possède onze grands troupeaux de chèvres, conduits par des hommes sûrs, et moi-même je garde et soigne ces porcs » (1). Évidemment le troupeau est au moins la plus grosse part et la forme la plus tangible de la fortune d'Ulysse. Et cependant n'est-il pas dans de fort mauvaises conditions pour faire de l'élevage? Non seulement il est, comme tous les Achéens des villes, à une trop grande distance des pâturages du Pinde, mais son île ne peut nourrir que des chèvres et des porcs, et il est obligé d'avoir des bergers dans l'île des Céphalléniens (2) et des bergers sur le continent. Et puis, comment un forban aussi déterminé, comment un marin si souvent perdu sur des mers lointaines, peut-il encore avoir le goût et trouver le temps de s'occuper d'art pastoral? Rien de tout cela n'a arrêté

(1) *Od.*, XIV, 96. sq.
(2) *Ibid.*, XX, 210.

le prudent Ulysse : il fait de l'élevage à outrance ; il constitue des races de choix (1) ; il surveille lui-même ses bergers quand il est là, et en son absence, le soin des troupeaux est tout spécialement la besogne de Télémaque (2) ; c'est d'ailleurs, d'une façon générale, celle de tous les fils d'anactes (3). Bien plus, en homme qui connaît les affaires, il n'hésite pas à intéresser ses esclaves aux bénéfices. Le porcher Eumée, acheté tout enfant, a pu amasser un pécule avec lequel il achète à son tour d'autres esclaves ; et, s'il arrive à contenter son maître, il recevra de lui un jour une femme, une maison et un petit avoir (4).

Mais il se peut que, malgré tout, l'élevage marche mal, ou que d'autres revers atteignent le troupeau. Ulysse n'hésite pas alors à améliorer à sa manière les conditions physiques du croît et à corriger énergiquement la fortune : il se fait voleur de bétail (5) !

Il est donc bien clair qu'un Achéen de marque ne peut se passer d'un gros troupeau. Mais, va-t-on nous dire, la raison en est bien simple : les nécessités de clan forcent le chef à tenir table ouverte ; c'est chez lui qu'ont lieu ces fameux repas homériques qui durent des journées entières ; de forts approvisionnements lui sont indispensables !

Assurément, le repas offre à l'Achéen une excellente occasion de faire montre de sa richesse et il se garde bien de la négliger. Mais le troupeau n'est pas là simplement pour l'entretien de la table ; la preuve en est que les textes, pris à la lettre, parlent toujours de vaches et de brebis, jamais de moutons et de bœufs ; le bétail achéen se caractérise par les animaux de reproduction : l'élevage vise donc non pas à la qualité de la viande mais au nombre des têtes (6).

N'est-il pas évident, après tout cela, que le troupeau est resté

(1) *Od.*, XX, 211.
(2) *Od.*, IV, 640 ; XV, 404.
(3) *Od.*, XIII, 223.
(4) *Od.*, XIV, 449 ; XVI, 84 ; XVII, 494 ; XIV, 62 sq.
(5) *Od.*, XXIII, 356.
(6) Quand on achète un objet *tant* de vaches, il suffit que ces vaches atteignent à la valeur marchande ; point n'est besoin qu'elles soient particulièrement belles.

pour le chef achéen ce qu'il était pour son ancêtre montagnard? D'abord, le grand moyen de transactions, la principale valeur d'échanges : le lecteur se rappelle que tout dans la société homérique s'évalue en têtes de bétail (1); puis, une source importante de richesse : le troupeau, c'est de l'argent, et, qui plus est, de l'argent qui pousse et se multiplie tout seul!

Nous comprenons maintenant comment Télémaque, dont le bétail est mis en coupes réglées depuis plusieurs années, vient dire à l'agora que tous ses biens sont dévorés, qu'il est un homme ruiné, que sa situation est intolérable!

2° Mais, quoi qu'il fasse, l'anax urbain n'a plus à sa disposition que des pâturages réduits, et ses troupeaux ne sont que l'ombre de ce qu'ils étaient jadis dans la montagne. Leur importance *monétaire* tend d'ailleurs à baisser à mesure que le commerce se développe. Dans les affaires courantes où l'on opère à courte distance, le bétail est facilement transportable, et constitue une valeur très échangeable entre grands et petits; pour cette raison il resta longtemps le moyen d'évaluation par excellence, l'étalon monétaire le plus en usage. Même dans les relations extérieures avec les côtes d'Asie Mineure, la péninsule hellénique, jouant le rôle de contrée neuve, pouvait troquer ses produits naturels contre les objets manufacturés de l'Orient; la navigation si facile de l'Égée permettait aux trafiquants des îles, de la Mæonie et de la Dardanie, de charger au retour leurs nefs, de laines, de peaux et même de bétail, l'opération étant en fin de compte moins difficile que le transport des chars et des chevaux de guerre emmenés par les Achéens devant Troie (2).

Mais quand, sûre de ses propres forces, la Grèce affronta les

(1) Voir notre article de novembre 1892, t. XIV, p. 351. Il serait facile de multiplier les citations; contentons-nous de celle-ci, tout à fait caractéristique : « Et Glaucos échangea ses armes avec Diomède fils de Tydée : des armes d'or contre des armes d'airain, *des armes valant cent bœufs contre des armes valant neuf bœufs* » (*Il.*, VI, 235). L'égide de Pallas est ornée de cent franges d'or valant chacune cent bœufs (Il., II, 448), etc. Cette évaluation en bœufs pour des objets plus mobiliers n'est-elle pas tout à fait démonstrative?

(2) La preuve que la marine d'alors savait fort bien transporter du bétail en masse, se trouve dans l'*Odyssée*, XXI, 18 : « Les Messéniens avaient enlevé d'Ithaque sur leurs nefs trois cents brebis et leurs bergers. »

mers occidentales, grâce à l'Ionisme naissant, sa situation changea du tout au tout dans les rapports internationaux : de pays exploité, elle devint pays exploiteur; elle dut alors laisser le troupeau au second plan et s'orienter vers une forme de richesse plus appropriée à son nouveau rôle.

Par la force des choses, les relations maritimes prirent, à l'occident de la Péninsule, une tournure qu'elles avaient à peu près perdue à l'est; pacifique et relativement honnête dans le bassin de l'Égée où il est en contact avec des peuples appartenant à la même civilisation que lui, le marin grec est franchement pirate sur les côtes méditerranéennes. Exploiter par tous les moyens possibles et surtout par la force brutale les races primitives, ç'a été pain bénit à toutes les époques; les *conquistadores* du seizième siècle, les négriers du dix-huitième et les settlers du dix-neuvième sont là pour le dire. Mais c'était en même temps, c'était surtout, la seule forme de vie maritime complètement appropriée aux aptitudes de l'ancien brigand de la montagne (1).

Cependant les transactions commerciales eurent toujours une place à côté de la violence. Si la nef d'Ulysse cachait dans un coin la caronade du capitaine Pamphile, elle renfermait aussi les verroteries chères au forban d'Alexandre Dumas. De ce côté, le bétail hellénique fut forcément détrôné comme valeur de troc, et il fallut se présenter avec *des produits manufacturés* pour obtenir en échange les esclaves, les grains, les laines, les minerais ou les métaux bruts de l'Occident. L'Achéen fut ainsi amené, par les besoins de la piraterie commerciale, à attacher une plus grande importance à une deuxième source de la richesse mobilière, à la fabrication et à ses produits qui vinrent prendre à leur tour la place destinée plus tard à la monnaie.

Tandis que ses troupeaux continuent à paître les plateaux voisins, les étoffes précieuses, les trépieds et les bassins de bronze les armes d'airain ou de fer, les cratères d'argent et les coupes

(1) Les Ioniens se différencient ainsi des marins de l'Égée par un double caractère : la piraterie commerciale et la course lointaine; dans l'Égée, le marin est un caboteur paisible. (Voir du reste ce que nous avons dit à ce sujet dans notre article de novembre 1892, tome XIV, p. 357 sq.)

d'or s'entassent dans sa demeure (1); une des pièces les plus retirées de l'habitation sert de trésor à toutes ces richesses : « les portes sont soigneusement fermées au double verrou », et même quand le maître est là, « l'intendante veille devant, nuit et jour, avec une active vigilance » (2).

Sans doute quelques-uns de ces objets, parmi les plus précieux, sont l'œuvre de l'étranger : ils viennent surtout de la lointaine Sidon ou de la riche Égypte (3); mais le plus grand nombre est dû à l'industrie nationale déjà développée : la souplesse d'esprit et l'ingéniosité du montagnard se sont vite donné carrière de ce côté (4); la technique est encore bien imparfaite, mais déjà l'atelier indigène fournit, avec les objets usuels, un assez grand nombre d'objets de luxe.

Une des principales attributions de l'épouse est de diriger la fabrication domestique. A son travail et à celui de ses femmes est due toute une partie de la richesse familiale : les vêtements aux couleurs éclatantes et les péploi aux fines broderies. Et le tissage domestique n'a pas uniquement pour but de pouvoir aux besoins des gens de la maison; les objets fabriqués par l'épouse sont plusieurs fois indiqués comme valeur de troc ou de cadeau.

L'Achéen attache tant d'importance à la bonne direction de cet atelier que « la science des travaux irréprochables » est une des qualités principales qu'Achille lui-même demande à l'épouse parfaite (5). Il est d'ailleurs évident que le prix des femmes esclaves dépend de leur habileté à ces sortes de travaux (6).

(1) Voir l'*Iliade* et l'*Odyssée*, passim.

(2) *Od.*, II, 337 sq.

(3) *Il.*, XXIII, 743; VI, 289; *Od.*, IV, 125, sq; cf. *Il.*, XI, 20.

(4) Rappelons à ce sujet les ateliers de martelage et de ciselure fonctionnant à l'époque actuelle dans certains villages du Pinde, et nous constaterons, une fois de plus, combien les milieux intransformables conservent fidèlement les institutions sociales qu'ils ont une fois produites.

(5) *Il.*, IX, 589. Cf. *Il.*, XIII, 430 : « Hippodamie, fille aînée d'Anchise, l'emportait sur toutes ses compagnes par la beauté, *les travaux* et la prudence en affaires; c'est pourquoi un des premiers chefs de la vaste Troade l'avait épousée. »

(6) Agamemnon explique aux chefs que, parmi les présents qu'il fera à Achille, il y aura sept femmes de premier choix : « Je lui donnerai, dit-il, sept femmes habiles aux travaux irréprochables. » Le vieux basileus veut évidemment indiquer des esclaves de grand rapport : *de la marchandise bien marchande.* Du reste, la capacité des

Puis en dehors du foyer domestique, toute une série d'ouvriers plus ou moins spécialisés se livrent à la fabrication. Ils jouissent évidemment d'une grande considération. Homère manifeste à mainte reprise son admiration pour les artisans et leurs œuvres illustres.

Nous distinguons parmi eux le charpentier (1), constructeur de nefs : la chose était facile à prévoir au milieu d'une population de pirates. Cependant l'industrie tout à fait dominante est celle qui a pour objet la mise en œuvre des métaux; et il est à remarquer que, si elle fabrique des armes, elle fabrique également une foule d'objets propres aux échanges, et dans le prix desquels l'habileté de l'ouvrier entrera souvent pour une part très forte.

La fabrication a pour elle seule deux divinités protectrices : c'est d'abord Athènè, qui préside spécialement aux travaux des femmes, mais qui, en sa qualité de déesse nationale des Ioniens, s'occupe également des métaux et de la construction des nefs (2). C'est ensuite et surtout un dieu spécialisé, Hèphaistos, l'*illustre ouvrier*, protecteur en titre de la métallurgie artistique. Il est à la fois fondeur, forgeron, sculpteur, ciseleur, émailleur : il met en œuvre le fer, le cuivre, l'étain, l'argent et l'or : il fournit au gré du demandeur des murailles d'airain, des trépieds, des armes, des boucliers et des lances, des sceptres, des trônes, des cratères, des bassins, des coupes et des serrures, l'égide de Zeus, des sphinx d'or vivants, des béquilles aussi alertes que des jeunes filles, et même des pièges à prendre les épouses infidèles (3) !

Il n'est pas étonnant qu'un artiste auquel on attribue tant de merveilles soit souvent nommé et plusieurs fois mis en scène au

femmes et surtout des femmes esclaves, au point de vue des travaux dont il s'agit, est très fréquemment indiquée dans les deux poëmes.

(1) *Il.*, XV, 412; *Od.*, XVII, 383.

(2) *Od.*, VI, 232; *Il.*, XV, 412.

(3) Voir entre autres : *Il.*, XIX, 369 sq.; *Od.*, VII, 91; *Il.*, XV, 309; II, 101 : XIV, 238; VIII, 195; *Od.*, IV, 615 sq.; XV, 115; IX, 267 sq. etc. Hèphaistos est également constructeur de maisons; probablement à cause de l'utilité des revêtements métalliques dans les constructions en bois : les murs d'airain, les portes d'airain, les seuils d'airain sont assez souvent indiqués dans les poèmes, et, dans certains cas au moins l'expression doit se prendre au sens propre.

courant des poèmes. Il tient évidemment dans l'Olympe achéen une place considérable. Il fait d'ailleurs, à ce point de vue, un contraste tout à fait significatif avec Dèmètèr, l'infortunée déesse de la culture qu'Homère nomme à peine : cette simple remarque en dit long à elle seule sur l'estime comparative de l'Achéen pour la fabrication et la terre.

Il ne faudrait pas croire cependant que nous soyons en face d'une Grèce en plein essor industriel. La fabrication semble surtout florissante à l'Orient de la mer Égée : Hèphaistos, loin d'être un dieu purement achéen, a un caractère international et protège les Sidoniens eux-mêmes (1). Dans la Grèce propre au contraire, le développement des arts manuels est évidemment incomplet : le héros et ses hommes se livrent à des travaux qui reviendraient à des spécialistes, s'il en était autrement. Ainsi Ulysse a fait de ses mains son thalamos et son lit nuptial (2), et Achille nous montre des pâtres et des laboureurs forgeant eux-mêmes les instruments de fer dont ils ont besoin (3).

Et cependant, malgré sa jeunesse, la fabrication marche déjà d'un pas ferme : elle a des allures triomphales qui percent dans l'enthousiasme du poète. C'est que, pour les Achéens, elle en arrive à constituer nettement, à côté du bétail, une nouvelle forme de richesse. Écoutons plutôt Télémaque qui décidément se connaît en fortune : « Il y a, nous dit-il, le croît du troupeau, et *les biens qu'on serre précieusement* (4)! »

En résumé, l'Achéen descendu sur la plaine n'est pas revenu à la culture : il est resté pastoral et a évolué vers la fabrication sous la poussée du commerce naissant.

Et cela, nos lecteurs le diront avec nous, parce que, formé dans une montagne essentiellement favorable au brigandage et au pâturage, il s'est établi par la suite en territoire occupé.

Au point de vue du régime des biens, la société achéenne

(1) *Od.*, IV, 615.
(2) *Ibid.*, XXIII, 189, 204.
(3) *Il.*, XXIII, 834.
(4) *Od.*, II, 75.

est donc définitivement orientée vers la richesse mobilière.

Cette conclusion importante jette un jour tout nouveau sur l'évolution de cette société, à laquelle appartient dans l'histoire le nom glorieux d'Athènes.

En face d'Athènes, la Grèce a connu un autre type social moins brillant, mais plus résistant, dont les destinées ont été toutes différentes; nous avons nommé Lacédémone.

Or, dès les premières lueurs de l'histoire, la dorienne Lacédomone présente une différence notable avec la société achéenne.

Aussi haut que nous pouvons remonter dans son passé, nous y trouvons les cultures appropriées d'une façon générale et définitive; chaque famille, ou γένος, est en possession d'un lot de terres qui constitue sa propriété privative, inaliénable, et perpétuelle ; à ce lot, sont attachées une ou plusieurs familles d'Hilotes vaincus se livrant à la culture, et qui sont dans une dépendance étroite de la famille propriétaire. Au lieu de laisser la terre à la cité comme les Achéens, les Doriens se la partagent et se partagent en même temps les cultivateurs.

C'est que si Lacédémone a été fondée par des montagnards établis, eux aussi, en territoire occupé, ces mêmes montagnards ont été formés antérieurement à la culture et à la propriété.

Les aristocraties doriennes, avons-nous dit (1), tirent leur origine d'une formation pélasgique qui s'est constituée et développée au nord-ouest de la Thessalie.

Cette région, essentiellement montagneuse, est composée d'une façon relativement homogène de vallées étroites et de chaînes rocheuses, en grande partie couvertes de forêts. Le troupeau y est assez réduit; et l'on n'a à sa portée ni les villes riches ni les plaines fertiles aux mains d'une autre race. Il faut, pour compléter les ressources alimentaires, se mettre à la culture.

Les Doriens n'ont donc pas oublié, pendant leur formation, l'importance de la terre; c'est pour cette raison qu'en s'installant dans le Péloponèse, ils ont sauté à pieds joints par-dessus le sys-

(1) *Science sociale*, novembre 1892, XIV, p. 160.

tème du pédion géré en communauté, et sont arrivés d'emblée à la propriété familiale. Mais les nécessités de la défense contre les Périœques ont arrêté leur évolution dans ce sens et les ont tournés à tout jamais vers la guerre.

Dans les deux articles qui termineront cet essai, nous étudierons d'abord la famille, puis le clan et la cité dans la société achéenne.

Nous verrons quelles conséquences, tout à fait caractéristiques, et encore inobservées, a eues, pour ces grands organismes sociaux, *la conquête exclusive et ardente de la richesse mobilière*, poursuivie par la guerre et la piraterie.

Ph. CHAMPAULT.

(*A suivre.*)

COMMENT LES PROCONSULS

ONT CHANGÉ

LA CONSTITUTION DE ROME.

III.

LE PROCONSUL INSURGÉ (*suite*) (1).

III.

Nous avons essayé d'esquisser la physionomie de l'armée romaine. Nous pouvons conclure, de tout ce qui précède, qu'elle constitue *un instrument tout à fait propre* aux chefs ambitieux qui, pouvant prendre un point d'appui sur elle, s'efforceront de se hisser au pouvoir.

Une objection se présente ici. Pourquoi, si ces soldats sont presque tous des étrangers, des barbares, et si l'éloignement, combiné avec l'origine, crée en eux un pareil état d'esprit, pourquoi, disons-nous, le territoire romain ne va-t-il pas s'émietter en royaumes indépendants? pourquoi les chefs de clan ne se révoltent-ils pas *avec l'idée de rester sur place?* pourquoi ont-ils toujours Rome pour objectif?

Ici reparaît, victorieuse, l'influence de la bourgeoisie romaine et de l'*œuvre déjà accomplie* par elle.

Pendant sept siècles, les bourgeois romains se sont avancés à travers le monde. Pendant sept siècles, ces hommes à privilèges se sont promenés et établis dans toutes les nations méditerranéennes, écrasant les étrangers de leur supériorité et de leur *prestige*. Pendant sept siècles, des rouages centralisateurs, créés par eux et détenus par eux, routes, magasins, fonctions, administrations, ont travaillé à relier la circonférence au centre.

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de décembre 1892, t. XIV, p. 434; de février 1893, t. XV, p. 83, et d'avril 1893, t. XV, p. 257.

Enfin cette vieille bourgeoisie, depuis qu'elle se sent menacée par l'invasion pérégrine, se défend avec vigueur (1). Cicéron, Caton, Helvidius, Thraséas incarnent assez bien ce courant hostile à l'innovation. Ces hommes représentent, en définitive, un élément social encore puissant. Par la force des choses, par l'habitude, par la richesse, les vieux Romains demeurent la *classe supérieure, dirigeante*. A eux appartiennent les emplois importants, les magistratures, les postes de confiance, et, en particulier, *tous les grades supérieurs*. Chose étonnante au premier abord, mais qui s'explique fort bien, la *classe sénatoriale* ne participe en rien à la décadence du Sénat. Sous l'Empire, le Sénat n'est rien, mais un sénateur est beaucoup. Lui seul, au moins jusqu'à Héliogabale, peut être consul, préteur, préfet de Rome, *proconsul, légat*. Par suite, les empereurs, jusqu'à la fin du troisième siècle, sont constamment choisis dans l'ordre sénatorial. Enfin, nous verrons Clovis se glorifier du titre de *patrice* que lui aura octroyé l'empereur Anastase.

D'où vient ce prestige? Précisément de la multiplication des citoyens. Être citoyen, c'était une noblesse, lorsque peu l'étaient. Maintenant que le titre est devenu banal, que des marauds de Celtes et de Thraces peuvent dire : *Civis romanus sum*, la distinction reflue entièrement vers ces fils de vieux Romains, qui ont une culture à part, des traditions à part, des magistrats fameux parmi leurs ancêtres, des images de cire dans leur *tablinum;* — vieux Romains dont les rangs, sans doute, ne restent pas fermés, à qui l'on infuse assez souvent du sang provincial; vieille garde qu'on renforce de jeunes recrues, mais de recrues choisies, distinguées, *patriciennes dans leur pays d'origine*, témoin ce Vindex, rejeton des rois d'Aquitaine, qui se trouve proconsul de Lugdunaise sous Néron; — recrues dont la famille a été absorbée de bonne heure par le patriciat romain, et qui, installées à Rome, vivant du luxe romain, des mœurs romaines, associées à l'existence des anciens sénateurs, perdent plus vite que les vulgaires mortels leur formation de barbares, et n'agis-

(1) Notamment par la loi Licinia, contre l'usurpation du titre de citoyen.

sent eux-mêmes sur le milieu sénatorial qu'avec une très grande lenteur (1).

C'est cette classe dirigeante, sénatoriale ou équestre, qui encadre notre milice barbare et empêche l'émiettement du monde romain. Tous les proconsuls, propréteurs et légats, c'est-à-dire tous les chefs de clans provinciaux, doivent être des *consulaires*. Ces hommes ont donc vécu à Rome; ils y ont présidé, en qualité d'édiles, de préteurs, de consuls, un certain nombre de cérémonies antiques; ils ont fait des sacrifices au Capitole; ils ont dirigé les délibérations du Sénat. Ils ont à Rome des palais, des parents, des amis, des clients, des relations. Ils ont près de Rome de somptueuses villas, pleines de luxe et de confortable. Ils ont goûté pendant longtemps les délices épicuriennes de cette vie qui n'est possible qu'à Rome. Rutilius, au cinquième siècle, pleurera encore en la quittant. Quel plaisir ces hommes-là éprouveraient-ils à s'ériger en chefs de bandes dans quelque pays de montagnes, de déserts ou de forêts? Par instinct, par formation, *ils regardent vers Rome*. Et, au-dessous d'eux, tous les officiers supérieurs, tribuns et préfets, subissent la même attraction. Ces officiers supérieurs sont des *fils de famille*, souvent fort jeunes, la fleur du *jockey-club* équestre ou sénatorial, arrachés par ambition aux plaisirs de Rome. Au-dessous, règnent les *centurions*, grade accessible à tous, mais *formant impasse* (2) et auquel nomment arbitrairement les officiers supérieurs. Le centurion, choisi par les chefs, reflète naturellement l'esprit des chefs. Il résiste aux soldats lorsque ses supérieurs le demandent. Il a l'art de s'éclipser et de laisser faire lorsque ces mêmes supérieurs semblent ne pas trop désapprouver la sédition. Il constitue surtout un rouage technique. Il est pour beaucoup, sans conteste, dans le maintien de la science stratégique, dont la remarquable durée est un des secrets principaux de la longue supériorité des armées romaines sur les barbares. Il est l'instructeur chargé de faire entrer ces

(1) Tout ceci est vrai surtout jusqu'à la fin du premier siècle, comme on le verra plus loin. Même après l'introduction de nombreux provinciaux au Sénat, le milieu romain exerce forcément son action.

(1) « Un centurion était rarement nommé tribun. » (Madvig, *L'État romain*, t. IV, p. 246.)

mêmes barbares, autant que faire se peut, dans la peau du vieux soldat romain. Il contribue donc pour sa part à *l'unité*.

Ajoutons, contre l'hypothèse de la désagrégation, une preuve décisive, intimement liée d'ailleurs à la première. Cette centralisation dont nous parlons, qui rattache si étroitement le proconsul à la cité romaine, serait un immense danger pour lui s'il prétendait insurger sa seule province et la gouverner sur place. Il se replacerait ainsi exactement *dans la situation du dernier roi de ce pays*, vaincu autrefois, peut-être récemment, par cette formidable centralisation romaine qui permet au Sénat, ou au proconsul rival, maître de Rome, de lancer sur un seul point les forces de dix ou douze proconsuls différents.

Le Proconsul insurgé ne peut réussir qu'à un seul prix : mettre *au plus tôt* la main sur Rome.

S'il s'attarde une fois révolté, il est perdu. Lorsque Sertorius, appelant aux armes l'Espagne entière, flattait si adroitement l'amour-propre espagnol, la superstition espagnole, recueillant en apparence la succession du patriote Viriathe, adoptant la tactique des guérillas, tactique éternellement espagnole, et s'identifiant dans tous ses actes avec les aspirations du peuple espagnol, à quoi songeait-il réellement? A prendre Rome, à revoir Rome, à déloger de Rome un rival détesté, Sylla, proconsul d'Asie, et à s'y installer, lui, Sertorius, proconsul d'Espagne (1). Pendant que les pâtres descendent de la sierra, saluant avec enthousiasme les révélations de la biche blanche à leur *roi* Sertorius, l'état-major, les ancien amis de Marius, les proscrits de Sylla, groupés autour du lieutenant de leur ancien maître, regardent avec passion du côté de cette Italie romaine où les vétérans du dictateur leur ont volé leurs terres, leurs esclaves, leurs maisons, leurs habitudes, leurs plaisirs. Les historiens sont tous d'accord sur cette tendance de Sertorius, sur le caractère éminemment romain de son insurrection. L'on comprend cet effort de génie par lequel il s'efforçait de créer autour de lui *un autre Sénat*, d'autres magistrats, afin de donner le change au respect, de déplacer le centre à son

(1) Proconsul de fait, et de sa propre autorité.

profit, d'avoir au moins l'apparence d'une domination officielle, *en attendant de la conquérir en réalité*, — pensée admirablement rendue par le fameux vers de Corneille :

Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis !

Tout ce qui précède nous a prouvé trois choses :

1° Les proconsuls, de plus en plus menacés par l'ambition, la concurrence ou les vengeances de leurs rivaux, *ont un intérêt* croissant à s'insurger ;

2° L'armée romaine, par suite de son nouveau recrutement et de son nouveau milieu, *se prête* à ces insurrections ;

3° L'insurrection ne peut pas se renfermer dans la province et *tend* nécessairement *vers le centre*.

Et maintenant, le mécanisme d'un *pronunciamento* n'est pas difficile à saisir.

IV.

Voici des légions dans leur camp, en Germanie, par exemple, ou en Pannonie. Un chef est à leur tête, proconsul ou légat, puissant à Rome, puissant dans la province. Brave, il s'est fait admirer ; indulgent, il s'est fait aimer ; patricien, il a étudié l'éloquence ; gouverneur, il s'est enrichi. Ce chef, pour une raison ou pour une autre, a des sujets de mécontentement ; pour une raison ou pour un autre, il se sent des éléments de réussite. Son clan de Rome l'appelle. Des proconsuls, ses collègues, le poussent amicalement, escomptant leur part du gâteau. Son nom, dans l'armée, dans le peuple provincial, court de bouche en bouche : *Erat in ore famaque Vespasianus* (1). Un événement se produit, changement de pouvoir, mort d'un homme puissant, manifestation hostile, crise quelconque. Le proconsul se dit : C'est le moment. Les officiers supérieurs se donnent le mot. La troupe est travaillée. On confère de jour ; on complote de nuit. On se tâte les coudes ; on sonde les légions les plus voisines. Enfin un légat, un tribun, monte sur une estrade. Centu-

(1) Tacite, *Histoires*, liv. II, LXXIII.

rions et soldats, pêle-mêle, se groupent autour. L'orateur, homme disert, fait un discours bien senti, promet un *donativum*, du butin, de la gloire, exalte non plus le patriotisme, mais l'amour-propre et l'esprit de corps de la légion. *Il crie bien fort,* pour que plus de monde entende (1). Généralement on applaudit, les officiers timides, *loyalistes*, qui ont essayé de faire des objections, sont relégués au second plan (lorsqu'ils ne sont pas lapidés). On prend pour chef l'orateur, ou bien *son homme*. Le mouvement est-il dirigé contre un empereur? Vite on court aux enseignes, on décroche les images du prince régnant, on les insulte, on les piétine; on hisse à leur place celles du proconsul. En même temps le clan révolté s'efforce d'entraîner d'autres clans. La Gaule écrit à l'Espagne, la Syrie à la Judée et à l'Égypte, la Mœsie à l'Illyrie. Une coalition de provinces se forme contre Rome. L'*alea jacta est* est prononcé. Le Rubicon est franchi.

Vérifions maintenant cette esquisse générale ; et, pour cela, résumons rapidement les principales insurrections qui prennent place entre Sylla et Trajan, en insistant particulièrement sur leur côté social.

Sylla est inséparable de Marius.

Marius offre déjà *presque tous* les caractères requis pour s'insurger efficacement. Questeur en Afrique, il a noué des intelligences avec les gens du pays. Il a, à l'insu de Métellus, gagné à sa cause Gauda, petit-fils de Massinissa (2). *Par lui,* il intrigue contre Métellus et cherche à le supplanter. En Italie, il a pour lui tous les paysans, *agrestes omnes* (3). Il met *peu de zèle* à la guerre sociale et défend autant qu'il le peut les revendications des Italiens pérégrins. Préteur en Espagne, il administre avec talent sa province, et y laisse des souvenirs favorables dont profitera Sertorius. En revanche, *il ne s'y enrichit pas,* et l'argent lui manquera plus tard dans sa lutte contre Sylla. L'invasion des Teutons le met en vue, lui attache ses soldats, fait prolonger

(1) Tacite, *Histoires,* liv. III, III.
(2) Salluste, *Jugurtha,* LXV.
(3) Ibid., LXXIII.

ses pouvoirs en Gaule; Marius, chose inouïe, est sept fois consul. Son mariage avec Julia, tante de César, lui donne un point d'appui dans la noblesse. Absent, il ne néglige pas ses intérêts à Rome. Il y entretient un clan puissant. Le préteur Glaucia, les tribuns Saturninus et Sulpicius sont ses hommes. Ce Sulpicius marche dans Rome entouré de trois mille satellites armés (1); il vend sur une table, argent comptant, le droit de cité aux pérégrins, et propose de répartir les Italiens dans les tribus. Après sa fuite à Minturnes, c'est avec l'appui des Étrusques et des Samnites que Marius rentre à Rome. Des lieutenants fidèles, Cinna, Lépidus, Sertorius, Marius le jeune, composent sa *cohorte* et prennent sa succession. Malgré tout, Marius succombe. Vieux sabreur plébéien, maladroit politique, dépourvu d'éducation, mauvais gérant de ses intérêts, il réalise moins complètement que Sylla le type voulu.

Sylla est *patricien*, et il est *plus riche* que Marius. C'est en Orient que l'a conduit son proconsulat. Il a rétabli le roi Ariobarzane sur le trône de Cappadoce, en se servant surtout de *soldats alliés*, et ces *alliés* le servent *avec zèle* (2). Il rapporte de ce pays d'immenses richesses qui le font accuser de péculat par un certain Censorinus. Ce Censorinus est gagné et se désiste. Sylla pille tous les temples grecs, s'empare du trésor de Delphes, permet toute licence à ses soldats, affranchit dix mille esclaves qu'il range autour de sa personne, et qu'on nomme les Cornéliens. Sylla absent n'oublie pas Rome. Son clan y est mieux représenté que celui de Marius. Ses hommes-liges sont des Métellus, des Lucullus, des Crassus, hommes richissimes et grands seigneurs. Ainsi appuyé, Sylla doit vaincre. La rentrée même de Marius à Rome ne l'inquiète pas immédiatement. Il achève de vaincre Mithridate, sachant bien que c'est le meilleur moyen d'augmenter ses forces. Une armée marienne, commandée par Fimbria, marche contre lui. Sylla, l'or de Mithridate dans sa poche, marche tranquillement à la rencontre de cette armée, et Fimbria s'aperçoit un beau matin que tous

(1) Plutarque, *Vie de Sylla*.
(2) *Ibid.*

ses soldats ont passé au camp de Sylla pendant la nuit (1).

Marius est mort, mais son clan ne l'est pas. Trois hommes le soutiennent : Marius le Jeune, Sertorius et Lepidus. Marius le Jeune soulève les Sammites. Il est vaincu. Nous avons déjà parlé de Sertorius. Ajoutons quelques détails. Cet homme singulier a été tribun légionnaire en Espagne; il y a conquis des sympathies. Ami de Marius, il s'est formé sous ce chef à la science stratégique. Le triomphe de Sylla le détermine à fuir en Espagne. Les troupes du dictateur l'y poursuivent. Sertorius, presque seul, passe en Mauritanie, se concilie l'amour des Berbères et rêve, dit-on, la conquête des îles Fortunées. Sur ces entrefaifaites, des ambassadeurs lusitaniens viennent le supplier de se mettre à leur tête. Sertorius, escorté de 700 Mauritaniens, s'embarque pour l'Espagne, soulève le pays, met en déroute les meilleurs lieutenants de Sylla. Seulement, *il ne sort pas d'Espagne*, et son entreprise n'avance point. Chose curieuse, il ne succombe que sous le poignard de Perpenna, lieutenant de Marius comme lui, qui cherche à le supplanter dans la direction du clan. Mais les Espagnols, qui suivaient *volontairement* Sertorius, lâchent Perpenna; et Pompée pacifie l'Espagne.

Sylla est mort. Lepidus entre en lice à son tour. Ex-préteur de Sicile, il s'y est enrichi comme Verrès. Proconsul de la Gaule Narbonnaise à la mort du dictateur, il marche sur Rome, soulevant sur son passage ces mêmes Étrusques qui avaient rétabli Marius. Alors se passe un fait curieux. Un jeune homme nommé Pompée, protégé et *poussé* par Sylla, mais n'ayant exercé aucune magistrature, réunit, par son seul prestige, une armée de vétérans, qu'il conduit contre Lepidus. Le Sénat, obligé de subir ce défenseur, reconnaît le fait accompli et laisse Pompée s'emparer d'un pouvoir vague et indéterminé qui ressemble beaucoup à la monarchie. Déjà, lors de la rentrée de Sylla, Pompée avait levé *à ses frais* trois légions dans le Picenum pour défendre son chef de clan. Plus tard, lors de l'insurrection de César, il se glorifiera de pouvoir faire sortir des légions du sol

(1) Plutarque, *Vie de Sylla*.

en frappant du pied. Voilà bien une *puissance individuelle*, attachée à l'homme, à ses richesses, à ses talents.

Pourtant Pompée a un rival (sans compter Sertorius, maître de l'Espagne); c'est Crassus, autre ami de Sylla, général distingué, le plus riche des Romains, Crassus a suivi Sylla en Syrie; il s'y est gorgé d'or, il a levé des taxes énormes sur les provinces; il a pillé le temple de Jérusalem. Tout cela, — c'est lui-même qui le dit, — pour avoir de quoi payer des soldats qui lui soient propres. « On n'est pas riche, disait-il, quand on ne peut entretenir une armée. » Mais Crassus a le défaut de sa richesse. Il est mou, épicurien. Il aime la vie urbaine. Il ne va pas se retremper dans le milieu provincial. Pompée, plus avisé, reste longtemps hors de Rome. Il se ménage une formidable puissance en Orient. Il se fait donner la direction de la guerre d'Espagne, laisse dans ce pays cinq légats dévoués et y distribue des diplômes de citoyens romains. Pendant ce temps, il n'oublie pas Rome. Absent ou présent, Pompée fait largesse. Un splendide théâtre s'élève et prend son nom. C'est lui qui, en un seul jour, fait paraître cinquante éléphants au cirque, six cents mulets sur la scène. Le tribun Manilius se charge de ses affaires; Cicéron aussi par moments. Il s'arrange pour faire donner presque tous les proconsulats à ses créatures; et, à la vue des progrès de César en Gaule, il intrigue de toutes ses forces pour lui faire enlever le sien. Son pressentiment n'a pas tort.

Pompée achève en Asie l'œuvre de Sylla, continue à combattre Mithridate et à drainer l'or de l'Orient (1). Cette absence encourage un soulèvement d'une nature particulière, celui de Catilina. Catilina, riche patricien, a été propréteur en Afrique, mais fort peu de temps (2). Il vit à Rome; c'est encore un *urbain*, comme Crassus. Il n'a pas acquis d'influence militaire et provinciale. Son clan est principalement italien, c'est-à-dire, à cette époque, à demi romain. Malgré tout, Catilina est encore un type curieux

(1) Pompée fait l'usure en Asie sur une vaste échelle. V. Delaime, *Les manieurs d'argent à Rome.*

(2) Son gouvernement d'Afrique a pourtant rempli ses poches et lui permet de se faire des amis.

du chef de clan. L'impunité dont il jouit pendant près de trois ans, la liberté avec laquelle il circule dans les rues de Rome, au milieu de ses séides, pendant que Cicéron y circule d'un autre côté, entouré de ses amis armés jusqu'aux dents, est un trait significatif des mœurs romaines. En dépit de son influence urbaine, Catilina voit bien qu'il lui faut des appuis *hors de Rome*. Il exploite de nouveau les griefs de l'Étrurie ; il essaye de gagner les Allobroges ; il envoie des émissaires, des gens de sa *cohorte*, Manlius, Septimius, etc. dans le Picenum, le Bruttium, l'Apulie, la Gaule Cisalpine, et y détermine des soulèvements. Il se pose en revendicateur des libertés italiennes (1). Il vend ses troupeaux et arme ses pâtres : des paysans munis de bâtons rejoignent son armée. Et pourtant l'insurrection de Catilina est condamnée d'avance. Eût-il triomphé momentanément, ce triomphe eût été de courte durée. Catilina n'est pas assez *Général*. Les soldats ne le connaissent pas ; le seul qu'il connaissent, à ce moment, c'est Pompée. Aussi Pompée, sûr de son affaire, reste tranquillement en Orient durant ces trois ans, laissant son bon ami Cicéron mener à bonne fin ses petites mesures de police.

César, initié et favorable aux projets de Catilina, a pourtant compris la sottise de celui-ci. Aussi n'a-t-il pas bougé. Il sait qu'on arrive par d'autres voies, qu'un *stage provincial*, plus long et plus important que celui de Catilina, doit être la première étape d'un ambitieux. Pour le quart d'heure, il s'occupe consciencieusement à jeter par la fenêtre, en largesses au peuple, tout l'argent qu'il a et tout celui qu'il n'a pas. Il y gagne nombre de créanciers, et 830 talents de dettes, (cinq millions de francs) ; mais il y gagne aussi une préture en Espagne, préture qui lui fournit, *au bout d'un an*, non seulement de quoi satisfaire ses créanciers, mais de quoi recommencer des prodigalités aussi folles (aussi sages) que les précédentes. Ses façons d'agir sont gracieuses, avenantes. En province, il invite à la même table les citoyens et les pérégrins. Il marche à pied, cause avec les uns et les autres. De bonne heure, il a soigné son débit. Il est allé à Rhodes, comme Cicéron, suivre un cours

(1) Salluste, *Catilina*, XXXIII.

d'éloquence ; et il revient éloquent. Il plaide pour les vieux amis de Marius, son oncle, il plaide pour les complices de Catilina, il plaide pour le rétablissement des tribuns du peuple. Il vote pour Memmius qui a médit de lui. Il invite à dîner le poète Catulle, qui le larde d'épigrammes. Il donne des dîners en plein air, des combats de 840 gladiateurs. Il reconstruit à ses frais la voie Appienne, il porte deux lois agraires, fait exiler Cicéron (1) par ce même peuple qui naguère le couvrait de fleurs, achète le consulat moyennant vingt millions de sesterces, traite de puissance à puissance avec Pompée et Crassus, et, en vertu d'arrangements qui ressemblent à de véritables traités internationaux, se fait décerner pour dix ans le double proconsulat de la Gaule Cisalpine et de la Gaule Transalpine, avec le commandement de onze légions. C'est ce qui s'appelle toucher au *but*.

C'est ici que l'œuvre avance. D'abord César, pendant ces dix ans, n'a garde d'oublier Rome. Toutes choses, grandes et petites, lui sont écrites. « *Omnia maxima, minima, ad Cæsarem scribuntur* » (1). Il a grand soin, après la mort de son ami Clodius, d'entretenir à Rome d'autres tribuns, Marc-Antoine, Curion, Cassius, Longinus, etc., qui, appuyés sur l'ancien clan de Catilina et au besoin sur les émeutes de la populace, opposent leur inflexible *veto* aux efforts rétrospectifs de Pompée, de Caton, de Scipion et de leurs amis pour enlever la Gaule à son vainqueur. Pendant ce temps, César s'arrondit. En dix ans, il a conquis la Gaule ; il a conquis aussi ses soldats. Il a l'art de leur laisser une certaine liberté sans trop relâcher la discipline. « Les soldats de César peuvent vaincre, dit-il, même parfumés ». Une de ses légions a été massacrée ; César laisse croître sa barbe jusqu'à ce que vengeance soit faite. Dans chaque peuplade gauloise, il se ménage un petit parti, qui lui fournit des provisions, des villes, des renseignements, et même des troupes. Il lève en Gaule sa fameuse légion de l'*Alouette*. Il se contente (en dehors du butin sans doute) de mettre sur les peuplades vaincues un impôt de 40 millions de sesterces (8 millions de francs), modération qui

(1) Cicéron, *Lettres à Quintus*, III, I.

lui gagne des cœurs. Bref, il fait tant et si bien que lorsque, dix ans après, le Sénat et Pompée, alarmés de cette puissance croissante, le somment catégoriquement de revenir, il est tout à fait en mesure de revenir, mais à sa manière.

L'entreprise est éminemment dangereuse. Pompée n'est pas seulement maître de Rome, de l'Italie, du Sénat, de tous les rouages administratifs. Pompée a encore des *proconsuls* partout. Ses amis gouvernent l'Espagne, l'Afrique, la Grèce, la Macédoine, toute l'Asie. Plusieurs royaumes, notamment ceux de Pont, d'Égypte, de Mauritanie, sont devenus *ses fiefs*. Pompée, en réalité, est un proconsul qui a vaincu Rome sans lutte, par un pur effet d'intimidation, mais qui, précisément à cause de cette soumission bénévole, n'a pas osé rompre ouvertement avec certaines traditions républicaines, notamment avec celle qui interdit la présence d'armées autour de Rome. Il croit à sa puissance de *chef de clan*. Il pense pouvoir réunir, en un clin d'œil, au moment où il en aura besoin, tous les volontaires qu'il voudra, ainsi qu'il l'a fait contre Marius le Jeune et contre Lépidus. Mais César est un autre homme que ces deux-là. Indépendamment de sa supériorité stratégique, *la Gaule Transalpine est derrière lui*. La Gaule agit par son argent, par ses hommes, par l'habitude des combats qu'elle lui a donnée, par celle qu'elle a donnée à ses légions, par le *prestige personnel* dont elle l'a revêtu. Aussi voyons-nous l'Italie occupée en un instant et Pompée réduit à s'enfuir *dans son Orient, chez ses proconsuls* dévoués de Grèce et de Macédoine.

Que fait César? Va-t-il poursuivre immédiatement son rival? Pas encore. *Il part pour l'Espagne,* l'ancien pays de sa préture. Il y culbute en quarante jours les cinq légions et les cinq légats de Pompée. *Il recrute des Espagnols,* et, seulement alors, suffisamment flanqué de provinciaux, prend le chemin de Pharsale.

Là, Pompée a fait comme lui. Nous avons énuméré plus haut les éléments disparates de son armée. Ce ramas de Grecs dégénérés et d'Asiatiques peu belliqueux ne tient pas, malgré la supériorité du nombre, contre les vieux troupiers et les Gallo-Espagnols de César. Tout n'est pas dit. Trois rois vassaux, Pto-

lémée, Juba, Pharnace, marchent en ligne de réserve derrière leur bienfaiteur, leur seigneur Pompée. Ptolémée le trahit, mais le clan égyptien résiste quand même, César est forcé de le dompter. Juba est plus dur à vaincre. Numides et Mauritaniens, à l'appel de Caton, de Petreius, de Scipion, des amis, des légats, des fils de Pompée, renforcent les légions d'Afrique. Nouvelle besogne pour César. Puis, vient le tour de Pharnace, pendant la défaite duquel les fils de Pompée, passant d'Afrique en Espagne, tentent de recommencer l'histoire de Sertorius. César court encore d'Orient en Occident, et vainqueur à Munda, dictateur perpétuel comme Sylla, se repose enfin sur ses lauriers.

A sa mort, grande scission. Quatre partis se disputent la prééminence. Octave, neveu de César, a pour lui son nom et ses trésors. Antoine est aimé des soldats. Lépide, proconsul de la Narbonnaise, est en mesure d'occuper Rome militairement à la mort du dictateur. Enfin Cassius, ex-questeur de Crassus, vainqueur des Parthes, et proconsul de Syrie, *soulève cet Orient* qu'il connaît à fond et qui a subi si longtemps l'influence de Pompée, pendant que Brutus, proconsul de la Gaule Cisalpine, se *réfugie dans sa province* d'où il sort bientôt avec une armée pour aller rejoindre Cassius. Cassius entraîne la Syrie, la Phénicie, la Judée, l'Asie Mineure, fait payer à ces divers pays dix ans d'impôts d'avance, s'empare de Rhodes, où il se fait livrer l'énorme somme de six mille talents, et forme tout un gigantesque plan de guerre que l'impatience de Brutus ne lui permet pas d'achever. Les deux proconsuls, proclamés *empereurs* (1) par leurs soldats, marchent sur l'Italie et vont se faire battre à Philippes. Mais le clan Pompéïen n'en reste pas moins défendu par Sextus Pompée qui, maître de la Sicile, de la Sardaigne et des îles, traite d'égal à égal avec les triumvirs. Tout ce monde-là s'arrange, se brouille, se coalise; on se sacrifie des *fidèles*, des *parents;* on se partage les provinces, jusqu'au moment où Octave, ayant *gagné les soldats* de Lépide, et vaincu Sextus Pompée avec l'aide d'Antoine, triomphe finalement de ce même Antoine dans des conditions

(1) On a même des médailles portant les mots : Cassius et Brutus imperatores.

identiques à celles où César a vaincu Pompée. Actium, en effet, réédite Pharsale : c'est l'Orient succombant devant l'Occident.

Hinc ope barbarica variisque Antonius armis....
... Ægyptum viresque Orientis et ultima secum.
Bactra vehit.... (1).

Virgile, en bon flatteur, énumère avec mépris ces barbares de l'armée d'Antoine (2). Il lui aurait été facile, à coup sûr, d'en signaler aussi dans l'armée d'Octave.

Une grande convulsion s'est opérée. La *république,* le gouvernement bourgeois est désormais impossible. Le titre même de *dictateur,* antique et traditionnel, est mis au rebut. Un titre nouveau, celui de *général victorieux* ou d'*homme qui commande, Imperator,* vient se superposer à toutes les magistratures. Le chef de clan, sur le trône, garde son vrai nom. Sa domination devient franche et nette. Il essaye même de la faire passer à un successeur choisi par lui, opération souvent difficile, quelquefois praticable (3).

Le long règne d'Auguste permet ainsi à Tibère de recueillir sa succession. Pourtant nous voyons les légions de Germanie acclamer Germanicus, qui refuse l'empire : et Séjan, préfet du prétoire, est sur le point de l'usurper.

Ici commence l'importance des *prétoriens*, armée privilégiée, campée sous les murs de Rome. Ils joueront un grand rôle dans l'élection des empereurs. Ils sont en effet les mieux placés pour cela. Ce sont eux qui, moyennant finance, élisent Claude et Néron. Tibère leur distribue de l'or avant d'oser frapper Séjan.

Néanmoins les proconsuls, en maintes occasions, reprennent leur mouvement vers Rome. Timides lorsqu'ils se sentent seuls, ils s'empressent, aux moments de crise et lorsqu'une circonstance favorable les amène à se serrer les coudes, de réclamer l'empire à leur profit. Ce sont alors des débauches d'insurrection. Galba, par exemple, est dans des conditions excellentes

(1) Virgile, *Énéide*, liv. VIII.
(2) Antoine a tiré de l'Orient 200.000 talents.
(3) Octave, fils adoptif de César, succède en réalité à son père. Son type n'est pas celui du proconsul insurgé, ou du moins il n'en présente que quelques traits.

pour lever l'étendard contre Néron. Proconsul d'Espagne, il peut lever dans son gouvernement des troupes belliqueuses, et il en lève. Il correspond avec Othon, proconsul de Lusitanie, qui unit ses forces aux siennes. Il a pour lui Vindex, proconsul de la Gaule Lugdunaise, qui, dans une assemblée de *notables gaulois*, exhorte la province à s'insurger. Enfin Nymphidius, préfet du prétoire, se charge de ses intérêts à Rome. Galba se soulève donc, et il réussit. Seulement, on sait à quel prix, et comment les soldats, n'obtenant pas la somme promise, le massacrent pour lui substituer Othon qui, depuis quelque temps, leur fait distribuer sous main des gratifications personnelles.

Les légions germaniques, restées en dehors de ce mouvement, n'ont pas eu de part au profit. Elles sont jalouses. Deux légats, — sortes de petits proconsuls, comme nous l'avons dit, — les commandent : Cécina et Valens. Tous deux s'entendent pour aller chercher en Bretagne un patricien *plus noble* qu'eux, et proconsul véritable, Vitellius, homme libéral, grand donneur de dîners, indulgent pour les soldats, ayant un frère puissant à Rome. Nouvelle coalition de provinces. Un flot de Germains et de Bataves se répand vers l'Italie à travers la Gaule et le Tyrol. Othon est battu. Sa garde prétorienne est licenciée, et Vitellius se taille seize cohortes de prétoriens nouveaux dans ses rudes légions de Germanie.

L'Orient jusqu'alors s'est croisé les bras. Trois gouverneurs y dominent : Tibère-Alexandre en Égypte, Mucien en Syrie, Vespasien en Judée. Tous trois sont riches, puissants. Mais Vespasien a un plus beau passé militaire. De plus, le siège de Jérusalem lui a mis entre les mains une armée puissante. Plusieurs rois et reines, entre autres la fameuse Bérénice, lui sont dévoués ainsi qu'à son fils Titus. Les populations le vénèrent. Des devins juifs ou alexandrins, — probablement payés pour cela, — exploitent les superstitions asiatiques par des prédictions sur sa grandeur. Son frère Sabinus, homme influent, est préfet de Rome. Enfin Vespasien est *avare*, il sait faire argent de tout, il a le nerf de la guerre Vespasien a donc su se faire un *clan* incomparable. Il est l'homme désigné. Tibère-Alexandre et Mu-

cien lui prètent hommage. Troisième coalition de proconsuls. Mais tous ces Orientaux tiendront-ils contre les Germains, les Gaulois et les Espagnols de Vitellius? Vespasien a peur que non. « Il avait devant les yeux, nous dit Tacite, la valeur de l'armée de Germanie (1) ». Par bonheur, des auxiliaires solides lui arrivent. Les prétoriens d'Othon le reconnaissent. Antonius Primus, légat de Pannonie, soulève sa légion et entraîne deux légions voisines qui, mettant leurs chefs à l'écart, le proclament chef de l'armée flavienne. Ce sont ces Pannoniens qui vaincront les Germains de Vitellius; et Vespasien, sans bouger d'Alexandrie, d'où il se contente d'affamer Rome, se trouve maître de l'Empire.

Ce triple soulèvement provincial a une importance sociale considérable. Avec lui s'achève, au moins dans ses linéaments essentiels, cette œuvre d'égalisation entre Rome et la province, commencée depuis Marius et Sylla. Une nuée de provinciaux arrive à Rome. Il en vient d'Espagne et de Gaule à la suite de Galba. Il en vient de Bretagne et de Germanie à la suite de Vitellius. Il en vient d'Orient avec Vespasien. La prise de Jérusaem, sous Titus va y introduire un peuple de Juifs. Ce n'est plus l'infiltration, c'est l'inondation. De là une perturbation profonde dans toute la société romaine, *même dans la classe élevée*. Les historiens nous rapportent que les *gentes* patriciennes, sous Vitellius, n'étaient plus que *deux cents*, et que Vespasien, à lui seul, éleva au patriciat *mille familles provinciales*. Que signifie ce décret de Vespasien, décret qui ne faisait que réaliser un vœu de Mécène (2)? Que signifie-t-il, sinon l'aveu d'une *poussée*, immense, victorieuse, accomplie par la province? L'élite des anciens vaincus ne se contente plus du titre de citoyen, les notabilités espagnoles, africaines, gauloises, etc., forcent *en masse* l'enceinte du Sénat, où elles *se glissaient* déjà depuis César. Les vieux noms s'éteignent, des noms nouveaux retentissent dans la curie. Apulée, au siècle suivant, constate que peu de sénateurs

(1) *Histoires*, liv. II, LXXV.

(2) Mécène, d'après Dion Cassius, conseillait à Auguste de nommer citoyens tous les hommes libres, et sénateurs ou chevaliers tous les hommes distingués des provinces.

sont de race ancienne. L'Africain Fronton reconnaît chez beaucoup d'entre eux des compatriotes. D'autres instincts, d'autres mœurs se dessinent. Une certaine austérité, — très relative, — se manifeste chez beaucoup de riches. Le stoïcisme va fleurir. De grands jurisconsultes, assez intègres, vont prendre le haut du pavé social et achever de balayer le vieux droit romain. Des capacités provinciales, par la force des choses, se sont imposées au choix de Vespasien. Parmi les nouveaux patriciens se trouvent Agricola, né à Fréjus, élevé à Marseille « où se combinent la politesse grecque et l'austérité provinciale (1) », et Trajan, l'Espagnol Trajan, destiné à incarner bientôt, sur le trône impérial, le triomphe et les aspirations de la nouvelle classe dirigeante.

Trajan arrive sans insurrection, mais par la seule menace de sa puissance. Domitien a été assassiné. Le meurtre n'est pas la suite d'un soulèvement, mais d'une vengeance particulière. Les prétoriens, qui tenaient à Domitien, sont furieux. Pourtant, dans la ville, tous les gens « comme il faut, » longtemps opprimés, ont profité de l'incident. Toute cette aristocratie, renforcée comme nous le savons, a tenté un effort suprême. Elle a proclamé le vieux Nerva, sénateur inoffensif et considéré. Un sourd conflit s'engage entre le camp prétorien et la bourgeoisie nouvelle. Nerva voit le danger. *Il cherche un homme qui le sauve.* Cet homme, il ne le prendra pas à Rome : ce sera Trajan, déjà vainqueur des Parthes, actuellement légat en Germanie. Il est là-bas, sur le Rhin, à la tête de ces redoutables légions dont le flot a déjà apporté Vitellius. Nerva l'adopte pour fils. Les prétoriens, qui connaissent la *poigne* de ce fils, baissent la tête. Rome à l'instant rentre dans l'ordre, et Nerva peut mourir en paix.

Ce court résumé, où nous avons été obligé d'omettre mille détails intéressants, peut nous servir, — et c'est là le but de la Science sociale, — à vérifier un certain nombre de *lois*.

1° *Nul ne peut s'emparer du pouvoir central sans prendre un*

(1) Tacite, *Agricola*, IV.

point d'appui dans la province. Nul ne peut s'insurger qu'après avoir gouverné une province, qu'après avoir gagné de l'argent en province. Souvent trop faible à Rome, le proconsul ambitieux se sauve volontiers en province. Il prend des forces chaque fois qu'il touche le sol provincial, comme le géant Antée chaque fois qu'il touchait la terre. L'homme qui sort de Rome est parfois un fugitif, un malheureux : Marius proscrit par Sylla, César traqué par ses créanciers, Brutus et Cassius poursuivis par la fureur populaire. Ce même homme reparaît, quelques mois après, triomphant ou menaçant. Il s'est *refait* en province.

2° *Tout proconsul insurgé arrive ou s'efforce d'arriver au moyen d'un clan fort nombreux;* et, si l'on veut les reprendre tous un à un, on retrouvera, autour de chacun d'eux, les quatre éléments sociaux analysés dans notre dernier article et que voici :

Tous ont une *cohorte* bien fournie : questeurs, publicains, amis dévoués, jeunes apprentis ambitieux, qui se partagent la besogne, aident le maître à extorquer avec la plus grande célérité possible les plus fortes sommes possibles, et reçoivent souvent de lui ces fonctions importantes de *légats* qui, inconnues sous la République, se multiplient vers cette époque.

Tous ont une *armée* recrutée partiellement, quelquefois entièrement, dans la province, et où d'ailleurs l'élément romain est surtout représenté par des prolétaires; armée accoutumée à séjourner loin de Rome et à ne connaître que son chef; armée que les proconsuls ont pris soin de s'attacher par des gratifications, des parts de butin, des libertés quelconques, et qui devient le *principal instrument* des révolutions.

Tous ont un *clan provincial,* formé de provinciaux d'élite, dérobés par une protection spéciale aux tyrannies et aux exactions, et qui s'offrent bénévolement à renforcer leurs troupes, à les nourrir, à les loger. Souvent des *rois alliés,* gagnés par eux, s'ébranlent à leur suite.

Tous enfin ont un *clan à Rome.* Ils gardent un pied dans la grande ville. Leurs intérêts, en leur absence, y sont énergiquement défendus. Ils y laissent des *doublures,* et de puissantes

doublures : Saturninus, Cinna, Sulpicius, Glaucia, Lucullus, Metellus, Cicéron, Milon, Clodius, Curion, Marc-Antoine, Nymphidius, Lucius Vitellius, Flavius Sabinus, gens peu connus aujourd'hui pour la plupart, mais dont l'influence, la clientèle et les relations étaient immenses. La province n'assiège Rome qu'avec des intelligences dans la place. Les proconsuls y gagnent trois choses : des informations ininterrompues sur l'état des affaires; une défense contre toute tentative de destitution; un coup de main vigoureux au moment de la révolte.

3° *Chaque proconsul vainqueur travaille, en triomphant, à égaliser le provincial et le Romain.* Son triomphe introduit forcément, sous forme d'amis, de courtisans, de soldats, une foule d'étrangers dans Rome et dans l'Italie; et le droit de cité, qu'il s'empresse d'accorder aux habitants des régions qui l'ont le plus spécialement soutenu, élargit sans cesse, en la défigurant, cette pauvre bourgoisie romaine qui naguère tenait tout entière sur le forum, et qui englobe maintenant des peuples entiers.

Entre la prise de Rome par Sylla (88 av. J.-C.) et l'avènement de Trajan (98 ap. J.-C.) s'écoule une période de 186 ans, presque deux siècles. Ces deux siècles accomplissent essentiellement la révolution sociale qui fait l'objet de cette étude. Les deux suivants ne feront que consommer et parachever l'œuvre accomplie. Il nous faut maintenant, en dernier lieu, observer dans son fonctionnement *la constitution nouvelle* à laquelle aboutit notre série d'insurrections. Après avoir assisté à la naissance du proconsul, après avoir séjourné avec lui dans sa province, après l'avoir suivi dans son mouvement de retour sur Rome, il nous reste à voir comment va se comporter, dans ce pouvoir central conquis au prix de tant de luttes, le *Proconsul empereur.*

(*A suivre.*) Gabriel D'AZAMBUJA.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

LA QUESTION MONÉTAIRE

A LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES.

Une conférence monétaire internationale, dont les États-Unis ont pris l'initiative, s'est réunie à Bruxelles au mois de novembre dernier. Elle avait pour but de remédier à ce qu'on appelle la baisse de l'argent, et de ralentir, ou d'arrêter, s'il était possible, la dépréciation du métal blanc, « en recherchant les moyens d'accroître l'emploi de l'argent dans les systèmes monétaires des différents pays ». Cette Conférence ne fit pas mieux que ses devancières, ainsi qu'on le prévoyait. Le *Monde économique* avait salué l'ouverture de ses séances d'une appréciation que l'événement a justifiée : « Il paraît peu probable, disait-il, qu'elle puisse aboutir à une solution pratique. » Et, de fait, en la voyant partir de cette idée que le remède à la crise monétaire se trouve dans la reprise de la frappe de l'argent, on devait souhaiter, avec M. Paul Leroy-Beaulieu, qu'elle n'aboutît pas. « C'est, écrivait-il, un péril très grave auquel nous sommes exposés. Si nous voulons conserver une bonne situation monétaire, n'avoir pas un change variable et déprécié avec tous les pays, nous devons résister énergiquement à toute proposition d'entente internationale pour l'élargissement du rôle de l'argent » (1). Le danger est passé, car, après quelques séances

(1) L'*Économiste français*, 26 novembre 1892.

infructueuses, la Conférence s'est ajournée vers le milieu de la présente année, et ce n'est certes pas avec le même programme qu'elle pourrait reprendre ses travaux. Arrivera-t-elle, dans cette seconde session, à quelque résultat utile et fécond? Il est permis d'en douter? Elle aurait cependant une belle tâche à accomplir si, s'attachant à un nouvel examen de la question monétaire, elle savait l'envisager tout autrement qu'on ne le fait aujourd'hui sous l'influence de doctrines et d'observations incomplètes ou superficielles et, plus généralement, d'opinions préconçues.

I.

On croit communément que la grande nouveauté monétaire qui est apparue dans le monde, depuis une vingtaine d'années, est la dépréciation de l'argent. Chacun parle de cette dépréciation comme d'une chose tellement évidente par elle-même qu'on s'expose à être taxé de singularité, si l'on veut montrer que c'est beaucoup moins l'argent qui a perdu de sa valeur que l'or qui a renchéri.

Dans l'article cité tout à l'heure, M. Paul Leroy-Beaulieu, dont nous reconnaissons autant et plus que personne le grand talent et l'autorité, réédite la thèse qu'il n'a cessé de soutenir « depuis quinze ans : que la cause dominante dans la baisse de l'argent, c'est l'abaissement du prix de revient de sa production et la surabondance de celle-ci ». Pour l'éminent maître la dépréciation du métal blanc ne fait pas doute, et il en indique les causes. Il s'élève à nouveau contre l'opinion « de certaines personnes qui l'attribuaient à la réforme monétaire opérée par l'Allemagne,... à la suppression de toute frappe de monnaie d'argent depuis 1876 dans les pays de l'Union latine ». Il repousse encore une fois « une autre opinion, reposant sur une casuistique habile », d'après laquelle « depuis vingt ans, ce n'est pas l'argent qui a baissé, c'est l'or qui, par la diminution graduelle de sa production, a monté ».

Cette autre opinion repose-t-elle seulement sur une casuistique habile? Peut-être n'a-t-elle été soutenue que par des arguments

insuffisants qui ont laissé l'impression d'un manque de solidité. Quoi qu'il en soit, il est, à notre avis, une chose fort claire : c'est que la démonstration de la baisse de l'argent n'a pas été donnée ; que la croyance à la baisse repose sur une « simple évidence », et qu'il faut se tenir en garde contre l'évidence dans un ordre de phénomènes où on est tenu de fournir une preuve. Il pourrait bien se faire que « l'évidence » de la dépréciation de l'argent et de la fixité de l'or soit du même genre que celle qui a longtemps entretenu l'humanité dans l'idée que le soleil tourne autour de la terre. Le problème ancien et le nouveau ont, en effet, ceci de commun que l'on supposait la terre fixe, comme nous supposons fixe la valeur de l'or; que l'on rapportait les mouvements apparents des astres, ceux du soleil notamment, à la terre, comme nous rapportons la valeur des produits, celle de l'argent en particulier, à l'or ; et de même que nous jugions faussement que le soleil se meut autour de la terre, de même estimons-nous peut-être sans plus de raison que c'est l'argent qui change de valeur et non pas l'or.

Loin de nous la pensée de contester que la grande augmentation de la production de l'argent a pu concourir dans une certaine mesure à faire baisser ce métal ; mais nous ne saurions admettre que, de cette cause, dérive la plus grande partie de la perte de 30 à 35 % qui apparaît au détriment de l'argent quand on rapporte sa valeur à celle de l'or. Une marchandise, l'argent, qui a un débouché monétaire comme l'Asie, un débouché assuré, quelque considérables qu'en soient les quantités produites, ne peut perdre un tiers de sa valeur, du fait de l'accroissement rapide de sa production et de l'abaissement de son prix de revient, par ce double motif que, d'une part, les quantités produites sont peu de chose en comparaison des quantités déjà existantes, accumulées antérieurement ; que, d'autre part, la valeur d'un métal précieux, surtout d'un métal employé comme monnaie, objet par conséquent d'une demande illimitée, dépend beaucoup moins de son prix de revient que de sa rareté.

Il est d'ailleurs facile de démontrer que l'argent n'a pas autant perdu de sa valeur qu'on le prétend. Mais, pour cela, il ne faut

pas regarder à Londres, où le cours de l'argent est établi par rapport à l'or; il faut diriger son observation là où elle est valable, là où elle peut donner des résultats probants, c'est-à-dire où les choses ont gardé leur physionomie normale, où rien, en dehors des deux faits invoqués comme causes de dépréciation de l'argent, l'accroissement de sa production et l'abaissement de son prix de revient, n'est intervenu pour en masquer et en défigurer les véritables effets : nous voulons parler des pays où l'argent a conservé intégralement, sa fonction monétaire et, en particulier, de l'Inde.

La baisse de la monnaie dans un pays se traduit toujours, infailliblement et rapidement, par une augmentation proportionnelle des prix. La démonstration en est acquise à la science par deux séries de faits, les uns dus à l'intervention de l'homme, ce sont les refontes de monnaies avec altération de leur poids en métal précieux; les autres dus aux causes économiques normales, l'abondance progressive des quantités de métaux précieux dans le monde. Si l'argent a diminué de valeur, nous devons trouver que, dans l'Inde, où le métal blanc a gardé sa fonction monétaire, les prix se sont élevés en proportion de cette baisse. Or, que démontrent les enquêtes anglaises, conduites avec le soin que l'on sait? Elles ont établi de la manière la plus éclatante que, dans l'Inde, le prix des divers produits du pays n'a pas varié. Force est donc d'en conclure que la monnaie d'argent, la seule qui ait cours, n'a pas changé d'une manière sensible de valeur; ou bien, il faut avoir le courage de déclarer que le principe jusqu'à présent reconnu de l'influence de la monnaie sur les prix ne repose sur aucun fondement, qu'il est bon pour orner les traités d'économie politique, mais qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte dans l'examen des faits économiques eux-mêmes.

Nous ne pensons pas que les partisans de la thèse de la dépréciation de l'argent veuillent en venir là; il n'y a cependant pas d'autre alternative. Si, dans un pays à étalon d'argent et à libre frappe, la généralité des prix n'a pas varié, c'est que la valeur de l'argent est demeurée sensiblement la même dans ce pays; et nous ajouterons : non seulement dans ce pays, mais aussi dans le monde entier; car c'est là une vérité incontestée, que

la facilité et le bon marché des moyens de transport, particulièrement en ce qui concerne les métaux précieux, s'opposent à ce que leur valeur diffère sensiblement dans les pays comme l'Inde d'une part, l'Europe et l'Amérique d'autre part.

S'inclinera-t-on désormais devant la force démonstrative des faits? Il est encore à craindre que non; car l'idée de la dépréciation de l'argent est si solidement installée dans les intelligences européennes, que bien peu, parmi les personnes qui s'appliquent à l'étude des phénomènes monétaires en Asie, parviennent à s'affranchir de son joug. Aussi ce préjugé continue-t-il à peser lourdement sur l'opinion qu'elles se forment en général de la crise monétaire dans nos pays.

Nous n'en voulons citer que deux exemples. Voici dans quels termes contradictoires, mais bien typiques à cet égard, M. Fournier de Flaix, dans son rapport sur l'Enquête anglaise à la Conférence monétaire de 1889, énonçait les conclusions de ladite enquête : « Toutes les dépositions attestent le fait acquis aux débats que, *malgré la baisse de l'argent* (!) *la roupie a conservé toute sa valeur dans l'Inde.* » Si la roupie, qui est de l'argent, a conservé toute sa valeur, c'est vraisemblablement que l'argent n'a pas baissé. Alors pourquoi dire : « malgré la baisse de l'argent »? Et le rapporteur constate, en outre, ce fait qui corrobore entièrement notre démonstration : « que le déficit budgétaire de l'Inde, *dû aux pertes du change*, demeurait le principal résultat, quant à l'Inde, *de la baisse de l'argent* (!) ». Ainsi, dans ce pays, l'Inde, où l'argent est resté la monnaie normale, où l'accroissement de la production de l'argent et l'abaissement de son prix de revient ont pu exercer régulièrement toute leur influence, dans ce pays on constate que *les prix n'ont subi aucun changement* à une seule exception près, savoir, que *pour se procurer de l'or*, il faut le payer beaucoup plus cher qu'autrefois. Après cette constatation, comment parler encore de baisse de l'argent et se refuser à reconnaître *la hausse de l'or!*

M. Cucheval-Clarigny, tout récemment (1), rappelait les mêmes

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 novembre 1892.

faits en ces termes : « Le Conseil des finances de l'Inde, dans un rapport sur la situation financière, constatait que les valeurs actuelles, exprimées en argent, des marchandises d'un usage général, *ne fournissent aucune preuve de diminution dans la valeur de l'argent* ». Ce qui n'empêche pas l'auteur de poursuivre ainsi : « Que les propriétaires des mines américaines en prennent leur parti : *l'argent traverse une période d'inévitable dépression* ». On le voit, la contradiction est la même.

Ce qui domine donc la situation économique dans le monde, c'est, non pas la dépréciation de l'argent, — comme on s'obstine à le prétendre, illusionné par une fausse apparence dans nos pays à étalon d'or, — mais le renchérissement de l'or, qui éclate aux yeux en Asie et qui ne peut pas ne pas exister également en Europe et en Amérique, quelque faibles qu'en soient les manifestations directes, parce que, avec la facilité des moyens de transport, le nivellement des valeurs se fait aujourd'hui sur toute la surface du monde.

Telle est la conclusion vraie, la seule exacte, la seule légitime qui, à notre avis, se dégage de l'observation des faits dans les pays à étalon d'argent.

II.

Pour compléter la démonstration et vaincre les dernières résistances, il faudrait montrer maintenant, par l'observation des faits en Europe, que, là aussi, ce n'est pas l'argent qui a diminué de valeur, mais que c'est l'or qui en a pris davantage. On nous dira : « De même que vous avez prouvé la stabilité de la valeur de l'argent par l'invariabilité des prix dans l'Inde, de même devez-vous établir le renchérissement de l'or *par la baisse proportionnelle* des prix en Europe. » C'est ici qu'est l'erreur ; ou, du moins, exiger, comme preuve, du renchérissement de l'or, la constatation de la baisse proportionnelle des prix en Europe, constitue une prétention exagérée, trop absolue.

Quand, en effet, une monnaie se déprécie, les prix montent certainement ; quand, au contraire, une monnaie renchérit, les

prix peuvent ne pas baisser. Ce qui se produit sûrement dans ce dernier cas, c'est une tendance plus ou moins forte à la baisse, qui ne se traduit pas habituellement par une baisse effective, surtout proportionnelle, mais qui se traduit par une série de phénomènes économiques sur lesquels nous allons appeler l'attention.

Lorsqu'une *hausse* générale des prix doit se produire comme suite d'une diminution dans la valeur de la monnaie, *elle se produit nécessairement*, parce que tous les vendeurs ont intérêt à vendre le plus cher possible, et que, pour tous, la hausse apparaît comme une bonne fortune. Cette hausse amène, par surcroît, à bref délai une augmentation correspondante des salaires, obtenue sans trop de difficulté en raison des bénéfices plus considérables que font les producteurs; et cette augmentation des salaires est encore saluée par les intéressés comme un bienfait. L'intérêt de tous seconde donc, dans ce cas, la loi de nivellement qui tend à mettre les prix d'accord avec la valeur nouvelle de la monnaie.

Lorsqu'au contraire la *baisse* générale des prix doit logiquement se produire comme conséquence d'une augmentation dans la valeur de la monnaie, *elle ne se produit pas nécessairement*, parce que, tous les vendeurs ayant intérêt à vendre le plus cher possible, regardent la baisse des prix comme un malheur, auquel ils ne se résignent qu'à la dernière extrémité. Alors, on peut bien constater une diminution des prix dans les limites où les prix de revient permettent aux producteurs et commerçants de consentir à des réductions, mais non pas une diminution des prix *proportionnelle au renchérissement de la monnaie*. Ces limites diffèrent avec la nature même des produits. Tous les produits fabriqués, et ce sont les plus nombreux, qui tirent la plus grande partie de leur valeur de la main-d'œuvre, ne peuvent baisser que dans des limites très restreintes; pour aller au delà, il faudrait préalablement un abaissement des salaires. Seules les matières premières, surtout les métaux, qui doivent leur valeur moins à la main-d'œuvre qu'aux quantités offertes et demandées, c'est-à-dire à la rareté, seules les matières premières peuvent baisser dans une

mesure importante. De sorte que ce qui doit apparaître dans un pays où la monnaie renchérit, c'est une certaine diminution des prix sur un petit nombre de marchandises, matières premières, et seulement une diminution à peine appréciable, sans proportionnalité aucune avec le renchérissement de la monnaie, sur le plus grand nombre des autres produits.

Si le renchérissement de la monnaie commande un abaissement plus considérable des prix, ceux-ci peuvent descendre un peu au-dessous des prix de revient les plus forts, en se maintenant toutefois au-dessus des prix de revient les plus faibles; c'est-à-dire qu'une partie des producteurs et commerçants consentent à vendre à perte dans l'espérance que cela n'aura qu'un temps, plutôt que de tenter d'imposer une diminution des salaires et de provoquer des grèves. Mais, comme cet état de choses ne peut se continuer sans causer à la longue de gros préjudices et des ruines, le renchérissement de la monnaie se manifeste à ce moment, non pas encore par un abaissement proportionnel des prix, mais par un faible abaissement et surtout par la stagnation des affaires, par des suspensions et cessations d'entreprises industrielles et commerciales, par des liquidations et des faillites (1).

Si le renchérissement de la monnaie persiste et s'accroît, la pression incessante et secrète qu'il exerce finit par déterminer les producteurs et les commerçants, qui ont résisté aux débuts de la crise, à décréter des réductions de salaires capables de leur permettre de continuer à fabriquer et à vendre aux prix amoindris qu'ils ont été obligés de consentir. A cette période de la crise le renchérissement de la monnaie doit donc se manifester, moins encore par un abaissement des prix des marchandises, que par une diminution du prix de la main-d'œuvre obtenue soit amiablement, soit plus souvent à la suite de grèves et de résistances plus ou moins vives; car une réduction des salaires est la chose du monde la plus pénible et la plus difficile à obtenir.

(1) Il importe de remarquer, dans tout l'enchaînement des phénomènes qu'on va ici décrire, combien les faits sociaux sont étroitement liés aux faits économiques, et combien il est vrai que ceux-ci ne peuvent être traités indépendamment de ceux-là.

Si le renchérissement de la monnaie continue, les mêmes phénomènes doivent se poursuivre et s'accentuer : abaissement peu important des prix, sans proportionnalité aucune avec le renchérissement de la monnaie lui-même, en ce qui concerne le plus grand nombre des produits; abaissement plus considérable sur les matières premières, et presque proportionnel pour les métaux, surtout pour les métaux précieux dont la valeur dépend plus de la rareté que des frais de production; stagnation et ralentissement des affaires, liquidations, faillites; chômages, grèves, diminution des salaires; en un mot, crise aigüe, longue, persistante, commune à tous les pays soumis à la même monnaie, parce que, chez tous, les intérêts résistent avec la dernière énergie à la loi de nivellement qui tend à mettre les prix d'accord avec la valeur nouvelle de la monnaie.

Ici apparaît un fait vraiment extraordinaire, plein d'enseignements, qui contredit le principe admis communément, à savoir : qu'il ne peut se produire simultanément une hausse générale de la valeur des marchandises et de la monnaie. Nous trouvons là, en effet, la monnaie *qui renchérit,* et les autres marchandises, dont les prix ne baissent pas, *qui renchérissent par conséquent avec elle.* De ce fait doit découler et découle en effet, pour les pays dont l'étalon monétaire n'a pas varié, une prime sur tous leurs produits similaires de ceux des pays où l'étalon a renchéri.

On voit donc que vouloir exiger comme preuve de la hausse de l'or la constatation d'une baisse générale proportionnelle des prix, constitue une prétention exagérée, injustifiée. La seule chose que l'on puisse légitimement demander, c'est la constatation d'un état de crise persistant dans l'industrie et le commerce, accompagné d'un abaissement effectif d'importance variable dans les prix, de stagnation des affaires, de liquidations et de faillites, de chômages, de grèves et d'abaissements des salaires, enfin d'une concurrence notoire de la part des pays à étalon d'argent.

Au simple énoncé de ces conditions économiques, chacun de nous n'a-t-il pas déjà reconnu la grande crise générale qui, depuis un certain nombre d'années, pèse sur les pays à étalon d'or

et qui a préoccupé et préoccupe encore à si juste titre les gouvernements? L'abaissement des prix, quelles que soient les explications qu'on s'est ingénié à en donner, est établi d'une manière irrécusable par les travaux des Robert Giffen, Soetbeer, Scharling, Clément Juglar, et d'autres encore. La stagnation des affaires, les liquidations, les faillites sont trop évidentes par elles-mêmes pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Les chômages, les grèves, les abaissements de salaires se rencontrent partout. Enfin, la concurrence des pays à l'étalon d'argent comme l'Inde, n'a-t-elle pas été signalée dans une foule d'études sans qu'on soit parvenu jusqu'à présent à en fournir une explication satisfaisante, tandis qu'on en trouve une toute simple dans le fait de l'augmentation simultanée de la valeur de l'or et des autres produits en Europe?

Cette grande crise dans les pays à étalon d'or est la manifestation du renchérissement de l'or dans le monde, comme la fixité des prix dans les pays à étalon d'argent est la manifestation de la stabilité de la valeur de l'argent. Ces deux manifestations ont une égale force démonstrative. La seule différence qui les sépare, c'est que la seconde se rattache d'une manière éclatante à sa cause qu'elle dénonce sans ambiguïté, tandis que la première ne se rattache qu'obscurément à la sienne, qui demeure cachée aux yeux du plus grand nombre.

Ceci explique pourquoi, cherchant les origines de la crise actuelle, on a pu s'égarer et croire qu'elles se trouvaient dans la surproduction et la concurrence étrangère : la surproduction, à cause des stocks de marchandises qu'on ne parvenait pas à écouler et qui laissaient supposer qu'on avait trop produit; la concurrence étrangère, à cause de la difficulté qu'on avait à vendre les produits à un prix rémunérateur. On ne fit pas réflexion que la surproduction est un phénomène inconcevable au-delà d'une ou de deux années, qu'elle ne saurait donc expliquer une crise remontant à plus de dix ans et durant encore; que, d'autre part, la difficulté de vendre les produits à un prix rémunérateur ne pouvait pas être due à la concurrence étrangère, puisque la même difficulté se faisait sentir dans tous les

pays à étalon d'or, mais qu'elle provenait d'une restriction générale de la demande causée par la hausse de l'or, *sans abaissement proportionnel des prix et salaires*.

La constatation, dans les pays à étalon d'or, de toute la série des faits qui suivent nécessairement le renchérissement de la monnaie, établit donc, de la manière la plus complète, que le renchérissement de l'or est bien effectif. Et comment s'étonner de ce renchérissement, quand on voit la lutte intense à laquelle, depuis le signal donné par l'Allemagne en 1871, se livrent tous les États d'Europe et d'Amérique pour s'en procurer, et surtout pour substituer de la monnaie d'or soit à du papier-monnaie, soit à de la monnaie d'argent, et pour défendre leurs stocks d'or contre les entreprises des voisins qui tentent de se débarrasser de leurs stocks d'argent sans perte, c'est-à-dire au pair légal? En vérité, comment se refuser à reconnaître que le grand fait nouveau qui est apparu dans le monde, c'est la lutte pour l'or, qui a dû fatalement amener et entretenir un renchérissement considérable de ce métal; tandis que l'argent ne pouvait changer beaucoup de valeur, alors que, pour les stocks anciens, il conservait presque intégralement son rôle monétaire dans tout l'univers, et que, pour les quantités nouvelles, il gardait son débouché industriel également partout et un débouché monétaire immense, sans limite, en Asie?

M. Paul Leroy-Beaulieu, partisan jusqu'à ce jour de la thèse de la dépréciation de l'argent, ne reconnaît-il pas lui-même implicitement, à l'encontre de son opinion, le sens dans lequel s'est opérée la rupture du rapport de valeur entre les deux métaux précieux, lorsqu'à propos de la Conférence de Bruxelles, il émet le vœu : « Que surtout on ne contracte aucun engagement avec les pays comme les États-Unis et l'Angleterre qui, au fond, tiennent pour eux-mêmes à l'étalon d'or et qui ne feraient une combinaison internationale relative à l'accroissement de l'usage de l'argent qu'avec la pensée secrète de déverser en France toutes les pièces que l'on frapperait ainsi et de retirer de l'or à la place ». La pensée secrète, que M. Paul Leroy-Beaulieu prête pour l'avenir aux États-Unis et à l'Angleterre, est la pen-

sée secrète, non pas future, mais présente et passée, de tous les États d'Europe et d'Amérique depuis une vingtaine d'années. C'est d'elle que procède la *lutte* pour l'or et conséquemment une raréfaction excessive, et en partie factice, de ce métal.

Cette raréfaction est manifeste, sans qu'il soit besoin de discuter longtemps sur des chiffres. Est-ce que partout, depuis vingt ans, on ne constate pas un effort continu et croissant de tous les États, des banques nationales et des grandes banques privées, tendant à accaparer le plus d'or possible et à en rendre le moins possible? Ne touche-t-on pas du doigt directement cette raréfaction et le renchérissement qui l'accompagne, dès qu'on veut se procurer une quantité d'or un peu considérable? Si cette raréfaction n'existait pas, est-ce qu'on devrait rencontrer, à un moment quelconque, la résistance inouïe, — injustifiable dans les pays à étalon d'or, mais qui possèdent encore un stock important de monnaie d'argent, — qu'opposent les Banques d'émission à toute demande de remboursement, en or, de sommes supérieures à 500 ou 1.000 francs? résistance qui ne peut être surmontée qu'en acquittant une prime, c'est-à-dire en se résignant à payer l'or un prix plus élevé que son cours légal?

La démonstration apparaît donc désormais entière : le grand fait qui domine la situation économique, depuis une vingtaine d'années, c'est non pas la baisse de l'argent, mais la hausse de l'or.

III.

Pour revenir à la Conférence de Bruxelles, on doit souhaiter, disions-nous, qu'elle n'aboutisse pas; car, ayant pris comme point de départ une idée fausse, cause secrète de l'échec de toutes ses devancières, la croyance à la dépréciation de l'argent, elle ne pourrait adopter que des mesures néfastes. Toutes les propositions, en effet, qui sont soumises à son examen et à son approbation, ont pour but d'étendre le rôle monétaire de l'argent, contrairement aux goûts et aux convenances des popula-

tions. C'est ainsi, entre autres choses, que, considérant que l'argent s'est déprécié à la suite de la limitation, puis de la suspension totale de la frappe qui en ont restreint les débouchés, on l'invite à essayer de relever la valeur de l'argent, en engageant l'Europe à rouvrir tout ou partie de ces débouchés, c'est-à-dire à fabriquer régulièrement une certaine quantité de monnaies d'argent, à l'exemple des États-Unis.

Cet exemple n'est cependant pas encourageant. M. Clément Juglar, dans un article de l'*Économiste français* du 19 novembre dernier, montre, avec chiffres à l'appui, que « le Bland bill de 1878, la loi de 1890 et toutes les mesures qui les accompagnent n'ont jamais pu, malgré les achats continuels du Trésor, maintenir les cours de l'argent, même sur la cote ». Et l'explication de ce résultat négatif est toute simple. *La chasse à l'or* se fait, en effet, au moyen de la monnaie d'argent et elle se poursuivra tant que la circulation européenne et américaine renfermera plus de monnaie d'argent qu'il ne lui est nécessaire. Toute frappe nouvelle d'argent se résout, en définitive, en une augmentation du nombre des armes qui servent à faire la chasse à l'or; elle se traduit nécessairement par *une nouvelle augmentation de la valeur de l'or* et une aggravation de la crise générale que nous savons. Par contre, la situation de l'argent, qu'on avait le dessein d'améliorer, ne s'en trouve nullement modifiée; elle n'est ni améliorée ni d'ailleurs empirée; car ce n'est pas les quelques millions d'onces de plus ou de moins qu'on frappe ou qu'on frappera annuellement en Europe et en Amérique qui auront une influence sensible sur le cours de l'argent, *tant que l'Asie, avec ses* 900 *millions d'habitants, offrira un débouché largement ouvert à ce métal.* La reprise de la frappe de l'argent serait donc une mesure des plus pernicieuses, puisqu'elle aggraverait le mal dont nous souffrons, la hausse de l'or, au lieu d'y porter remède.

Pour arriver à un résultat utile, fécond, bienfaisant, la Conférence monétaire devrait changer entièrement son point de vue; elle devrait, en tenant pour acquis que la crise actuelle est due à ce qu'on a appelé la chasse à l'or, ou la lutte pour l'or, se proposer de parer, non pas à la baisse de l'argent qui est insigni-

fiante, mais à la hausse de l'or, qui a aggravé toutes les dettes des États et des particuliers et qui a provoqué et entretient l'état lamentable dans lequel sont plongés l'industrie et le commerce de tous nos pays.

La première mesure à adopter à cet effet consisterait à écarter d'abord toute proposition de reprendre la frappe de l'argent et à supprimer la frappe dans les pays à étalon d'or qui la pratiquent encore aujourd'hui, comme les États-Unis. De cette façon, on mettrait fin à la fabrication de monnaies qui, ne répondant pas aux besoins de la circulation, ne peuvent servir qu'à rendre plus intense la lutte pour l'or et conséquemment le renchérissement de ce métal.

Mais c'est là une mesure simplement conservatoire : la réforme principale doit porter sur l'or directement.

La mesure essentiellement réparatrice aurait pour objet de se rendre à l'évidence des faits et de reconnaître à l'or *un prix* conforme à *sa valeur* nouvelle, à sa véritable valeur, qui est de 30 à 35 % environ plus grande qu'autrefois; de manière à ce que, pour un même prix, on ne donnât désormais dans les payements que la quantité d'or représentant aujourd'hui *une valeur* égale à celle qu'on se procurait autrefois pour ce prix : condition qui est la base même de l'exécution normale des engagements.

Cette mesure réparatrice se résume dans l'augmentation du prix *légal* de l'or, conformément à son accroissement *réel* de valeur; en un mot, dans une modification du rapport légal de valeur entre les deux métaux précieux *sur la base de l'argent.*

Qu'on n'objecte pas que ce serait là faire une banqueroute partielle, si on décidait, par exemple, qu'à l'avenir une dette de 20 francs d'or se solderait à l'aide de 5 grammes de métal précieux au lieu de 6 gr. 425! car, l'engagement de payer en or une somme de 20 francs comporte l'obligation de fournir, non pas 6 gr. 425 d'or, mais une valeur de 20 francs en un poids d'or doué de cette valeur; en effet, si l'or a augmenté d'un tiers ou d'un quart de sa valeur, il ne s'ensuit pas que mon engagement doit être augmenté aussi d'un tiers ou d'un quart au profit de mon

créancier. Le droit et l'équité protestent contre une pareille interprétation des contrats. Comme, dans l'état actuel des choses, il paraît démontré que l'or a renchéri d'un tiers ou d'un quart, que, par suite, tous les engagements s'en sont trouvés aggravés, c'est une mesure de justice que d'amoindrir le poids de l'unité d'or, de telle sorte qu'elle corresponde autant que possible à la valeur qu'elle avait naguère.

Grâce à cette mesure, on supprimerait l'une des deux causes de la chasse à l'or, le bénéfice anormal qui peut être réalisé à l'échange de 100 francs en argent contre 100 francs en or d'une valeur de 130 ; et l'on serait bien près de voir disparaître la seconde, la trop grande abondance des espèces d'argent dans les pays à étalon d'or, puisque les stocks d'argent des pays à l'étalon d'or pourraient être diminués par des démonétisations moins onéreuses.

Grâce à cette mesure, qui augmenterait le prix des réserves monétaires d'or de 30 %, qui d'une réserve d'un milliard ferait 1.300 millions, les facultés d'achat et de payement des pays à étalon d'or se trouveraient accrues *vis-à-vis des prix actuels de tous les produits,* ce qui équivaudrait à un abaissement de leur valeur, corrigerait l'augmentation qu'ils avaient subie par suite du maintien de leur prix estimé en une monnaie devenue plus chère, et rendrait à la *demande* toute son étendue en mettant fin à la crise industrielle et commerciale qui nous éprouve et en atténuant la crise sociale qui en découle.

Or, cette mesure commandée par les faits, elle peut être immédiatement prise, car elle est susceptible de faire l'objet d'une entente entre tous les États à étalon d'or et d'être décrétée en même temps par tous, sans apporter le moindre trouble dans leurs relations nationales ou internationales. La mesure, en effet, étant générale, toutes les créances comme toutes les dettes seraient allégées de 30 %, et la correspondance entre le Doit et l'Avoir serait maintenue, comme si aucun changement n'était intervenu.

Seule une réserve pourrait être faite en ce qui concerne les rapports réciproques des pays à étalon d'or et des pays à étalon d'argent, comme l'Angleterre et l'Inde ; il y aurait peut-

être à cet égard des dispositions particulières transitoires à prendre, qui ne sauraient empêcher de réaliser une réforme utile, unique remède à l'état actuel des choses.

Telle est l'œuvre à laquelle les membres de la Conférence de Bruxelles devraient se consacrer après avoir sollicité de leurs gouvernements respectifs de nouvelles instructions. Cette Conférence pourrait alors donner les résultats les plus bienfaisants pour l'universalité du monde des travailleurs, si éprouvé par la crise générale persistante du commerce et de l'industrie, et écrasé au surplus par tous les tarifs douaniers dits protecteurs, dont le but, dans la pensée même de leurs auteurs est de faire augmenter les prix, ce qui revient à rendre la vie plus difficile encore à tous les salariés.

Que si la Conférence qui doit se réunir à nouveau prochainement n'obtient pas les pouvoirs nécessaires à l'examen et à l'adoption d'une réforme devenue indispensable, souhaitons qu'une autre Conférence soit instituée au plus tôt pour prendre en main cette réforme; car si l'Inde s'avisait aussi de supprimer la frappe de l'argent comme semblent le laisser pressentir de récentes déclarations, c'est alors que se produirait la baisse du métal blanc dont le cours s'est maintenu jusqu'ici à peu près intact, grâce au libre débouché asiatique ; c'est alors que, suivant les paroles de M. Goschen, en 1878, « l'effort que l'on ferait de tous les côtés à la fois pour se débarrasser du métal argent pourrait occasionner les plus graves désordres dans la situation économique et produire une crise plus désastreuse que toutes celles dont le monde commercial a gardé le souvenir ».

Ad. Houdard,
Membre de la Société d'Économique politique.

LA SOCIÉTÉ VÉDIQUE[1].

III.

L'ORIGINE DU RÉGIME DES CASTES DANS L'INDE.

L'examen du Rig-Véda et l'adhésion que nous avons donnée, sur de bonnes raisons, à son plus récent interprète, nous ont amenés à considérer la société védique primitive comme un peuple de cultivateurs, d'après la nature du Sacrifice qui s'y pratiquait en l'honneur de la Divinité. Nous avons été conduits, en conséquence, à assigner comme berceau à cette société, comme lieu de formation à cette race, les territoires cultivables qui se trouvent sur la trajectoire partant du point de dispersion des premiers hommes pour atteindre la vallée du Gange.

Or, ces territoires cultivables, qui occupent la partie orientale du plateau d'Iran, se présentent sous des conditions très particulières, et forment une exception au milieu des autres terrains de culture répandus sur le globe; ils sont en effet situés de telle façon, que le climat auquel ils sont soumis est celui des steppes; leur régime atmosphérique est celui des alizés terrestres, vents secs et constants, et non le régime des brises variables et humides propre aux deux grandes zones agricoles transformables de la terre (2). On comprend dès lors facilement que le travail de la culture est soumis, en ce lieu exceptionnel, à des nécessités qu'il

(1) Voir les articles précédents, livraisons d'août 1892 et de janvier 1893 : *Science sociale*, t. XIV, p. 133, et t. XV, p. 41.

(2) V. La *Science sociale*, « la Société védique », t. XIV, p. 134 et suiv.

ne subit pas ailleurs; et que, dans les temps primitifs, lorsqu'aucune influence du dehors ne pouvait venir troubler leur action, ces circonstances spéciales du travail ont dû créer une forme spéciale de société.

La société hindoue est le prolongement, la continuation, la fille légitime, pour ainsi parler, de la société védique. Il nous importe de savoir si les grands faits sociaux qui caractérisent la race des Aryens établis dans l'Inde peuvent raisonnablement être déduits des conditions de Lieu, de Travail, de Transports, propres aux territoires que nous avons désignés ci-dessus comme ayant servi de berceau à cette race.

Cette confrontation, à laquelle je me propose de procéder aujourd'hui, offre un certain intérêt, si l'on se place au point de vue des indianistes.

Nous sommes, en effet, partis de la donnée du *sacrifice igné*, présentée comme thème unique du Rig-Véda par l'interprétation de M. Regnaud, pour construire notre hypothèse sur la société védique : si nous parvenons à justifier cette hypothèse par l'explication des faits saillants hindous, l'interprétation du savant professeur se trouvera appuyée d'une plus forte présomption. — Si l'on s'attache à la question d'histoire, à la recherche des origines indiennes, ne doit-on pas également se préoccuper du moyen nouveau de contrôle fourni à ce sujet par la Science sociale? Enfin, au point de vue de cette dernière science elle-même, l'étude à laquelle nous allons nous livrer pourra mettre en lumière des phénomènes qui n'ont pas encore été observés méthodiquement : elle nous conduira à rechercher les causes qui ont produit, dans la société à laquelle président les Brahmes, les singularités de groupements qu'on y remarque; elle nous fera assister à la genèse de ces faits sociaux, et nous en fournira l'analyse.

Le sujet a été effleuré dans le précédent article, où j'ai eu l'intention de montrer, d'abord, comment le génie brahmanique procède à la fois, et de la mystique védantique, et de la situation faite aux prêtres dans la société védique primitive ; et ensuite, comment le lien étendu de la famille patriarcale s'est trouvé

restreint par les circonstances qu'a traversées cette société (1). Il s'agit aujourd'hui d'approfondir davantage la question, en descendant aux divers détails, au lieu de nous en tenir à une vue d'ensemble.

I. — LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES.

La contrée au sein de laquelle s'est formée la société védique se présente, avons-nous dit, comme une exception au milieu des autres pays de culture, en ce qu'elle est soumise au climat des Déserts. Cette contrée n'est pas la seule au monde à subir une pareille condition : il existe, au milieu des steppes, d'autres territoires cultivables ; et les sociétés qui en sont issues ne présentent aucune ressemblance avec celle dont nous nous occupons. Il y a lieu d'examiner successivement les différentes régions cultivables soumises au régime atmosphérique des alizés terrestres, afin de bien saisir le fait qui distingue des autres lieux analogues la primitive résidence des Aryens orientaux.

Tous les terrains susceptibles de culture et compris dans la zone des steppes sont soumis, par l'effet même du climat, à la nécessité de l'irrigation : ici, point de récolte sans le secours d'une certaine quantité d'eau qui doit être répandue sur le sol à certains moments : c'est là le point commun à tous ces territoires. Mais, en dehors de cela, il existe entre eux de très notables différences que nous pouvons classer, au point de vue social, comme dépendant principalement de deux causes : 1° la façon dont l'eau nécessaire est mise à la disposition du cultivateur : condition du *Lieu ;* 2° les circonstances dans lesquelles les hommes sont arrivés à occuper ces terrains arrosables : condition des *Transports*.

Une source ou une nappe d'eau isolées au milieu des Déserts donnent naissance au genre de terrain cultivable que l'on appelle proprement *oasis*. Forcément très restreintes quant à l'étendue,

(1) V. l'art. précédent, t. XV, p. 60 et suiv.

perdues au milieu de l'immensité des Déserts et séparées de tous les autres lieux cultivables par des distances difficiles à franchir, les oasis tombent sous la domination des Pasteurs nomades qui occupent la région. Elles sont, pour ceux-ci, un moyen accessoire d'existence ; et ils les peuplent eux-mêmes en y transportant des esclaves, ou des colons partiaires, tenus dans une étroite dépendance par les chefs de tribus, ou par les associations religieuses qui possèdent les oasis.

Les grands fleuves qui traversent entièrement la zone des déserts, comme le Nil, alimenté par les pluies équatoriales, ou l'Euphrate, grossi de toutes les eaux qui descendent du puissant massif des montagnes arméniennes, nous fournissent un second type tout différent du premier. Les terrains en bordure de ces grands fleuves peuvent être fertilisés au moyen de barrages et de canalisations savamment et solidement exécutés, entretenus avec soin. Ces travaux ont été l'œuvre de sociétés hiérarchisées, soumises à la direction de patrons déjà puissants et riches, de véritables fondateurs d'empires et de civilisations. Telles furent l'Égypte et la Chaldée antiques. La colonisation de ces vallées est due aux richesses amassées sur les lignes commerciales du monde ancien.

Enfin, une troisième variété se présente avec les territoires montagneux qui pénètrent assez loin dans les déserts, condensant les vapeurs éparses dans les hauteurs de l'atmosphère pour les déverser en ruissaux, et fertilisant ainsi, de place en place, à leurs pieds, une série de petites surfaces discontinues, mais rapprochées. On peut ici classer ensemble, sous le rapport du *Lieu*, les contrées primitivement occupées par la société védique qui s'avancent à travers les déserts d'Asie, et les grandes régions cultivables d'Aïr d'Asbèn, qui entreprennent sur les sables du Sahara africain.

Mais si l'on peut réunir en une même définition géographique les deux exemples que je viens de citer, il faut s'empresser de les disjoindre sitôt qu'on les envisage *socialement*, au point de vue des transports.

Quoique la présence de patrons très capables, et enrichis par

le trafic des grandes lignes commerciales qui traversent les déserts, ne soit pas indispensable à la colonisation de ces séries de petits terrains irrigables situés aux pieds des monts, c'est cependant la race puissante et hiérarchisée des Chameliers qui occupe les cultures d'Asbèn. Elle seule, en effet, pouvait y parvenir, en suivant, à partir du point de dispersion des races humaines, la région qui est propre à son genre de travail et qui n'en admet point d'autres. Les Chameliers du grand Désert, au cours de la longue migration qui les a conduits jusqu'au centre de l'Afrique, ont forcément subi les modifications que leur imposait ce travail; ils ont vu se constituer chez eux cette forme singulière de groupement familial, où la situation faite au fils de la *fille aînée* favorise si efficacement l'accumulation des richesses et la rupture de l'égalité primitive (1).

Quelle différence entre la vaste installation du noble Touareg, grand propriétaire, amplement pourvu d'or, d'ivoire et de nègres qu'il élève, commandant à de nombreux mercenaires ou tenanciers; et les villages où se groupent encore aujourd'hui les communautés paysannes qui cultivent, aux pieds des monts Iraniens et sous la protection du Schah ou du Czar, les champs fertilisés par les mêmes rigoles que tracèrent autrefois les pacifiques laboureurs de la société védique!

Pour que les hommes pussent arriver, en suivant la région des sables, jusqu'aux territoires montagneux du Sahara, il fallait qu'ils fussent conduits par une aristocratie constituée suivant la forme propre à cette région. Au contraire, en partant du berceau premier de l'humanité, du point de séparation des races, les familles primitives, organisées en communautés restreintes, n'avaient aucune modification essentielle à subir pour atteindre facilement les divers territoires arrosables qui se succèdent de proche en proche à la base des montagnes, depuis le nœud central du Caucase arménien jusqu'aux défilés de Hérat; et j'ajouterai même, jusqu'au Pendjab indien, jusqu'aux hautes vallées de l'Indus et du Gange. A cette époque reculée de la primitive

(1) V. *Science sociale*, « l'Égypte ancienne », t. IX, p. 229, 230.

séparation des races, si les communautés qui possédaient un nombreux bétail firent choix des steppes comme lieu de résidence, il leur était facile de s'étendre, soit au nord vers les plaines herbues, soit au sud vers les Déserts, essaimant à loisir dans ces deux directions et laissant en paix les cultivateurs de la région aryenne. Ces derniers arrivaient donc de plain-pied, et sans contact avec aucun milieu qui pût donner naissance à une aristocratie dominatrice, ils arrivaient, dis-je, aux lieux où devaient se développer les phénomènes sociaux particuliers à leur race (1).

De là vient qu'en observant deux contrées analogues au point de vue du travail agricole, nous constatons des résultats sociaux opposés. D'un côté, — celui des grands Déserts, — la constitution primitive de l'humanité s'est modifiée gravement au cours d'une longue migration : les hommes se sont triés en patrons, mercenaires et serfs, parce que les lieux qu'ils traversaient leur ont imposé cette hiérarchisation. De l'autre côté, — celui de l'Iran septentrional, — en voyageant à travers des territoires homogènes propres à la conservation de la Communauté restreinte, cette constitution sociale primitive a été conservée dans ses traits principaux.

Sur tous les points cultivables des Déserts, autres que ceux qui furent occupés de prime-abord par la société védique, les circonstances ont établi des formes sociales qui subordonnent les cultivateurs à une autorité dominatrice. Cette autorité ne leur laisse pas le soin de se partager entre eux librement les eaux fertilisantes, mais en règle et en maintient la distribution, résolvant ainsi un important et difficile problème. Dans les oasis, c'est le chef de tribu nomade, ou le mokaddem de l'association religieuse, qui est le possesseur et le régulateur des sources vivifiantes; dans les grandes vallées fluviales, c'est l'État; dans les territoires montagneux du Sahara, ce rôle incombe au grand propriétaire Chamelier. De quelle manière les Communautés restreintes de paysans égaux qui composaient la société védique,

(1) V. l'article précédent, t. XV, p. 57 et suiv.

ont-elles suppléé à cette autorité qui faisait défaut parmi eux?

L'autorité paternelle, ou familiale, était incapable de subvenir à cette fonction : dans les villages agglomérés sur un territoire restreint, et dont les habitants se livrent au pénible labeur de la culture, les foyers se divisent, nous l'avons déjà indiqué, et le lien patriarcal se restreint beaucoup comme étendue. Le chef de famille ne peut gouverner que les personnes qui vivent dans sa maison et font partie de son ménage. Comment maintenir la paix et l'équitable partage des ressources naturelles, comment répartir pacifiquement l'eau nécessaire entre tous ces petits groupes de travailleurs, *que ne relie plus entre eux une haute autorité patriarcale?* Il faut ici raisonner par induction : la société védique primitive a disparu depuis de longs siècles, et il ne peut être question de l'observer directement. Nous l'avons, hypothétiquement, localisée sur un certain territoire dont la nature nous est connue; c'est le cas de se demander : Que ferions-nous pour organiser d'une manière paisible et durable le travail agricole, la distribution des eaux, dans les circonstances où nous avons supposé que cette société était placée? Quels sont, pour parvenir à ce résultat, les pratiques qui dérivent naturellement des faits contenus dans l'hypothèse, ou de ceux qui ont été observés ailleurs?

Raisonnablement, deux moyens sont à employer, qui doivent se compléter et s'appuyer l'un par l'autre. D'abord, faire appel à l'influence d'un culte traditionnel, d'un corps religieux prêchant la paix, la fraternité et la bonne foi. L'influence incontestablement exercée par les Brahmes chez les Aryens orientaux, à partir des époques les plus reculées, vient ici à l'appui de notre hypothèse : ce premier moyen a *certainement* été employé au sein de la société védique. En second lieu, il semble tout indiqué que l'on devrait constituer, entre les chefs de ménages, une sorte de syndicat, présidé par un conseil d'anciens, et chargé de répartir amiablement entre tous le sol irrigable et les eaux utiles à chaque portion, de manière à sauvegarder, dans la mesure du possible, les intérêts de chaque particulier ainsi que l'intérêt général du village, et à prévenir les contestations.

Si les choses se sont réellement passées ainsi dans la société védique, chaque petit territoire de culture dépendant d'un ruisseau a dû voir se former, entre les cultivateurs qui avaient droit au sol, une association syndicale fort étroite, jalousement fermée à l'étranger, et d'autant plus cohésive qu'elle reposait sur un intérêt vital. On peut comparer cette forme de groupement social à celle qui naît, dans les pays de pâturage, de la possession des communaux dont jouissent indivisément les habitants de la commune. Mais le lien créé par le syndicat relatif à l'irrigation est encore bien plus fort et bien plus intime : car il ne s'applique pas seulement à une partie accessoire des moyens d'existence; il embrasse la *totalité* de ces moyens, puisque de la distribution des eaux dépend entièrement la fertilité, ou la stérilité, de chaque parcelle du sol.

Voilà donc une forme de groupement, superposée à la famille proprement dite et à l'autorité paternelle, qui s'implante chez les paysans en communauté restreinte cultivant les petits territoires arrosables, isolément semés au pied des monts dans la traversée de l'Iran septentrional. Remarquons-le, d'ailleurs : aucun lien *général* ne réunit entre eux les syndicats villageois de la société védique : il n'y a aucune raison pour que ce lien s'établisse; et, au contraire, chacune de ces petites associations fermées et isolées, reposant sur un intérêt distinct et une gestion séparée, tend plutôt à l'indifférence complète vis-à-vis des associations voisines. Il n'existe entre elles ni cause de rapprochement, ni cause de contestations; elles ne sont pas même limitrophes les unes des autres; entre elles, s'étendent les plateaux ou la plaine desséchés, intransformables, impropres au travail agricole.

Or, depuis sa séparation d'avec le premier noyau de l'humanité, la société védique a dû vivre ainsi, fractionnée en petits mondes fermés et concentrés : dans son extension jusqu'aux vallées hindoues, cette race a toujours rencontré les mêmes condition d'existence dans la région qu'elle a suivie. Le groupement en *associations villageoises isolées, existant indépendamment les unes des autres*, serait donc entré dans la formation, dans les

coutumes de la race, si notre hypothèse est juste. C'est ce dont nous allons nous assurer.

La domination anglaise tend à effacer les anciennes institutions sous l'empire desquelles les populations de l'Inde ont traversé tant de siècles. Mais « jadis chaque village, dit Élisée Reclus, était une *fraternité* possédant les forêts et les pâturages en commun et distribuant à chacun de ses membres le sol qu'il avait à cultiver dans l'année, pour la production du riz ou d'autres céréales, de l'indigo, des légumes ou des fruits. En dépit des changements politiques, des conversions religieuses, s'opérant de gré ou de force, la petite république villageoise conservait la possession commune du sol et se maintenait comme une personne morale vis-à-vis de l'État; elle-même prélevait l'impôt, dont elle était collectivement responsable; elle faisait la police locale, rendait la justice, modifiait à son gré son organisation intérieure. Même lorsque le village avait été détruit, il continuait d'exister virtuellement; les membres de la « fraternité », réfugiés dans les bois, n'en restaient pas moins unis, et, souvent, après vingt ou trente années d'exil, on les vit utiliser une révolution politique pour rebâtir leur village à la même place et reprendre, sans qu'une seule dispute éclatât, la culture des champs que la tradition leur assignait (1) ».

« Dans les provinces du haut Gange, que les Anglais possèdent depuis moins longtemps que le Bengale, un grand nombre de communes agricoles sont encore constituées en bhayatchara, ou fraternités... (2) ».

« Les villages, dit de son côté Sir Charles Metcalfe, sont de véritables républiques qui vivent par elles-mêmes indépendamment de toute autorité extérieure. Elles semblent douées d'une éternelle durée, dans une région où aucun empire ne peut durer. Les dynasties s'écroulent successivement, les révolutions succèdent aux révolutions; les Indous, les Afghans, les Mogols, les Mahrattes, les Sikhs, sont maîtres tour à tour, mais le village reste toujours le même... Cette union indestructible de la communauté villa-

(1) Reclus, t. VIII, p. 337.
(2) *Ibid.*, p. 338.

geoise a contribué, je crois, plus que toute autre cause, à conserver la société indoue au milieu de toutes les révolutions politiques dont ce pays a été le théâtre » (1).

Ainsi, la communauté villageoise isolée, indépendante des autres organismes sociaux, et basée sur la possession du sol, est bien la *coutume de la race*. Avec son chef choisi par les cultivateurs membres de diverses familles, au sein d'une famille traditionnellement désignée, assisté d'un scribe, d'un garde champêtre qui protège les récoltes, et d'un *pantchayat*, ou conseil des cinq, vestige de l'ancien syndicat d'irrigation, la « commune agricole » hindoue pourvoit chez elle à la paix publique, réprime les vols et les menus délits, et subvient, par des impositions intérieures, aux réparations du temple, aux frais des sacrifices publics et des aumônes, qui se font en son nom (2). Elle nous offre le tableau fidèle de ce groupement agricole supérieur à la famille, indépendant de ses voisins et influencé par les brahmes, que nous avions justement supposé à la base de la société védique. Nous retrouvons bien ici l'association fondée sur les nécessités du travail, réunissant en une étroite agglomération publique plusieurs foyers *entre lesquels le lien patriarcal a été brisé* par la pratique de la culture, sur les petits territoires isolés au bord des déserts de l'Iran septentrional.

Cette première forme d'association, qui vient se placer au-dessus du groupement du foyer, est bien différente du régime organisé par le patronage dans les oasis ou dans les territoires montagneux du Sahara; elle s'écarte tout autant du régime de la tribu, de celui du clan, de la cité Pélasgique, et aussi de la *Zadrouga* des Slaves du sud, qui n'est que le remplaçant d'une vaste communauté familiale (3). Elle se rapproche beaucoup plus du *mir* ou commune agricole russe, comme le remarque E. Reclus (4). Encore existe-t-il entre les races chez lesquelles nous retrouvons ces deux institutions qui se ressemblent, un contraste

(1) *Univers pittoresque : Inde*, p. 181.
(2) V. Reclus, t. VIII, p. 338; — *Univers pittoresque : Inde*, p. 181, 182.
(3) V. La *Science sociale*, t. I, p. 494.
(4) T. VIII, p. 337.

frappant que l'on doit signaler. Fortement poussé dans la voie du travail agricole par une aristocratie d'origine scandinave (1), le cultivateur russe doit beaucoup à l'État. Il se considère avant tout comme membre d'une grande nation, dont l'existence lui semble être la base même de l'ordre et de la sécurité qui lui sont assurés ; de là, le proverbial attachement qu'il professe pour « son petit père le Czar ». Rien de pareil ne se rencontre chez notre villageois hindou : il reste parfaitement indifférent à la constitution, ou à l'effondrement des empires, qui tour à tour s'élèvent au-dessus de sa « fraternité ». Laboureur, dès l'origine, il a pu être dominé par des maîtres, il n'a point été formé par eux au travail de la terre ; il ne rattache l'idée de propriété et de stabilité agricole qu'à sa seule association de village (2).

Cet état d'esprit, ou mieux cet état social des Hindous, — j'entends des Aryens qui peuplent le nord de l'Hindoustan, — paraît bien sortir logiquement des conditions spéciales à la région des petits territoires arrosables soumis au climat des steppes, où nous avons placé l'origine de la société védique. Nous pouvons, dès maintenant, considérer comme acquis le fait de la formation primitive de cette société en ce lieu.

La situation vraiment exceptionnelle de cette région, les modifications qu'elle entraîne dans le travail agricole et, par suite, dans la constitution sociale de la race, engendrent encore d'autres conséquences d'un haut intérêt, que nous allons essayer d'abord de déduire, et ensuite de vérifier.

II. — LES PROFESSIONS FERMÉES HÉRÉDITAIRES : LA CULTURE ET LE CLERGÉ.

Je rappellerai, en commençant, les deux caractères principaux du lieu dont il s'agit :

(1) V. La *Science sociale*, t. I, p. 130 et suiv.

(2) Le *mir* russe se présente comme un cas particulier d'association communale en Europe. On peut admettre que ce groupement doit son origine à la territorialité importée par les seigneurs varègues et imposée à de vastes communautés de famille qui se livraient auparavant à la culture rudimentaire avec un grand développement pastoral.

1° *L'inextensibilité du sol cultivable :* les terrains susceptibles de culture, épars au pied des montagnes et au bord des déserts, dépendent entièrement, quant à leur fertilité, du débit fourni, aux saisons convenables, par les ruisseaux, ou les captations d'eaux alimentant l'irrigation. Ce débit peut être considéré comme constant, car il dépend d'un climat pour ainsi dire invariable. Les différences d'une année à l'autre sont très faibles, et se compensent pour former une moyenne qui détermine la mesure de la surface arrosable. Cette mesure peut donc être considérée comme fixe et *inextensible* pour chacun des petits territoires qui doit sa fécondité à un ruisseau ou à une captation d'eau.

2° *Ces établissements agricoles sont isolés* les uns des autres. Si, d'un point élevé, d'où la vue peut s'étendre au loin, on considère les steppes qui s'étendent sur la majeure partie du plateau de l'Iran, on aperçoit, pendant la saison sèche, une série de points verdoyants égrenés à d'assez grandes distances à la base des chaînes de montagnes qui traversent ces déserts. Ces taches vertes, qui constellent la morne étendue des plaines recouvertes partout ailleurs de sables, de tufs désagrégés, ou d'efflorescences salines, ce sont nos petits terrains cultivables : la surface qui les entoure se refuse à toute transformation (1).

Un semblable état de choses agit nécessairement d'une manière puissante sur des familles qui, ayant choisi d'abord la culture comme moyen d'existence, privées de troupeaux et par conséquent inaptes à quitter ce métier pour entreprendre l'art pastoral (2), se trouvent cantonnées sur chaque petit îlot de terre arrosée.

Ce sol exigu produit tout ce qui est nécessaire à la vie des communautés restreintes de paysans : les céréales, les fruits, le peu de fourrage indispensable à l'entretien de quelques animaux domestiques, et enfin le coton pour les vêtements. Hérodote signale, chez les Indiens de son temps, fils de la société védique,

(1) V. Reclus, t. IX, p. 175, et 158 : L'Irak-Adjémi, vu des terrasses avancées du Demavend, apparait comme une étendue tachetée d'oasis, « pareille à la peau de la panthère ».

(2) V. le premier article : *La société védique*, dans la Revue, t. XIV, p. 148.

l'usage des vêtements de coton ; et nous savons que cette plante textile est cultivée, depuis les siècles les plus reculés, sur la partie orientale du plateau de l'Iran. Le cultivateur védique, en communauté de famille restreinte, vivait par suite sur le type du *domaine plein*, sans qu'il lui fût imposé d'exercer aucun métier pour le public. La surface arrosée, sur laquelle le village est établi, contient donc absolument la totalité des ressources de ses habitants; et ce terrain précieux est *isolé* et *inextensible*.

Dans ces conditions, les villageois, formés en association syndicale, se réserveront âprement, pour eux et leurs descendants, la possession de ce moyen unique d'existence et de travail. Quiconque ne cultive pas la terre en sera exclu; personne ne sera admis à cultiver cette terre essentiellement limitée, s'il n'y accède par droit d'hérédité. On ne possède, sur ce sol, que les droits héréditaires réglés par le syndicat de l'association, sans pouvoir accroître sa portion par l'achat, du moins tant que la société védique demeure en l'état de société primitive. Dans ce milieu, voué exclusivement à la culture et ne vivant que par elle, s'emparer même légitimement de la part de terre d'un autre, c'est *le dépouiller de son droit à la vie*. Nous savons combien est difficile la constitution d'une aristocratie foncière, au sein d'une société qui se compose de communautés de paysans : on peut juger de la réelle impossibilité que présente, à cet égard, cette constitution, lorsque les communautés paysannes sont groupées sur un territoire isolé, restreint, inextensible, et sont formées en association villageoise dont le but est, précisément, d'assurer à chacun sa part du moyen unique et commun d'existence.

Ainsi, par l'isolement et la stricte limitation du sol disponible, la culture devient, au sein de la société védique, un *métier fermé héréditaire*.

Il n'en est pas de même chez les autres branches de la race aryenne qui ont émigré vers l'Occident. A mesure qu'on s'éloigne des Déserts, l'humidité du climat permet à la culture de s'étendre sur des surfaces de plus en plus vastes; le régime de la pâture pratiquée en grand et associé à la culture rudimentaire est très favorable à la recherche des terrains avantageux, et on peut

toujours trouver de ces terrains à sa portée. Aussi chez les nations européennes, antiques ou modernes, l'agriculture n'est point un métier fermé. Si, dans les milieux profondément communautaires, l'esprit de tradition et le manque d'initiative retiennent le paysan dans le métier et sur le sol dont ses ancêtres ont vécu, les races à formation particulariste nous donnent un exemple tout opposé. Un Américain fera successivement tous les métiers, la culture entre autres, sans se dire qu'il vivra et mourra dans tel ou tel de ces métiers : tous sont à sa disposition, il choisit celui qui se trouve, pour le moment, le plus à portée de sa main, de sa capacité et de ses ressources, et il compte fort peu sur les droits héréditaires : autour de lui, le sol disponible est immense et les moyens d'existence indéfiniment multipliés. C'est tout l'opposé des conditions de vie auxquelles était soumis le cultivateur védique.

Cependant, pour en revenir à la société qui s'est formée sur les petits territoires arrosés, épars au bord du désert de l'Iran, les communautés paysannes ne comprenaient pas absolument *tous les individus* habitant chaque village. Par l'effet même des travaux pénibles qui lui étaient imposés, les cultivateurs durent abandonner à un corps spécial, à un clergé constitué à part et déchargé du labeur de la terre, la célébration des rites religieux, les sacrifices, la conservation de la doctrine et des hymnes traditionnelles.

Le brahmane, puisqu'il ne cultivait point, était exclu de la possession du sol arrosable : sa portion, si on lui en avait conservé une, serait restée en friche, au grand détriment de tous ceux qui devaient vivre de ce sol limité. Dénué de puissance coërcitive, et ne participant pas à la direction pratique du travail, le clergé védique, — auquel je ne veux pas nier certaines tendances au perfectionnement moral et à l'abnégation, — ne pouvait prétendre à lever un tribut sur les syndicats villageois. Mais il vivait des oblations faites par les fidèles, isolés ou pris en groupe, et qui rémunéraient les sacrifices et les autres fonctions du culte. Ces oblations, en fait, n'ont jamais manqué aux brahmanes. Le paysan ne pouvait laisser dans le besoin ceux qui, pour servir à tous d'in-

termédiaires vis-à-vis de la Divinité, pour être mieux à même de conserver la doctrine des anciens sages, et, par là, la paix sociale, que les pères de familles sont incapables d'assurer à eux seuls, avaient renoncé à leur part de terre (1). Son bon vouloir et son entière déférence étaient acquises à ce clergé, qui déchargeait entièrement des efforts de l'intelligence ceux qu'absorbait le métier héréditaire unique et invariable; et qui, représentant autorisé de la plus vénérable tradition, pourvoyait seul aux besoins supérieurs de la société.

Nous voyons donc ici très bien les ressources assurées aux écoles védiques; et la question n'est point oiseuse, car, avant de philosopher, il faut vivre, il faut avoir un moyen d'existence.

Si les oblations sont assurées aux brahmanes, d'autre part, elles sont forcément *limitées*, et cela pour deux raisons : d'abord, la clientèle est bornée et ne peut s'accroître, à cause de l'*isolement* du territoire, qui parque chacune des écoles brahmaniques en face d'une seule association villageoise de cultivateurs. En second lieu, les ressources de cette clientèle sont également bornées d'une manière stricte, par suite de l'*inextensibilité* du sol cultivable.

Or, les brahmanes font souche; ils ont des enfants, qui ne pourront prétendre à aucun droit héréditaire sur le sol arrosé dont leurs pères se sont trouvés exclus. Il leur faut cependant un moyen d'existence, et ils ne peuvent le trouver que dans la continuation de la profession paternelle. La possession du Véda leur sera donc réservée, envers et contre tous, aussi jalousement que la possession du sol arrosé est réservée à l'autre classe, et pour la même raison : la *limitation forcée* des ressources produites par ce moyen d'existence. Et comme la classe brahmanique a en mains la direction supérieure de la société, la réserve qu'elle se fait ainsi sera respectée. D'ailleurs le fils du paysan, très peu versé dans la connaisance des doctrines et des rites traditionnels, ignorant les développements et les gloses indéfinies qui sortent perpétuellement du vieux fonds védantique

(1) V. le précédent article, t. XV, p. 60-61.

sous l'effort des spéculations de l'école, ne peut faire concurrence au fils du brahmane. Ils ne vivent pas de la même façon ; ils ne savent pas les mêmes choses. Donc, à chacun son métier, et pas de mélange entre les classes. Ainsi la profession de brahamane et la possession du Véda deviennent, comme la culture du petit territoire arrosé, *un métier fermé héréditaire*. L'intérêt considérable, vital, qu'ont les brahmanes à voir respecter leur ligne de démarcation, les conduit irrésistiblement à imprimer ce moule social à la société qu'ils dirigent.

Depuis longtemps cette organisation, fruit des circonstances du *Lieu*, a cessé de régir les populations qui occupent le plateau de l'Iran. Certainement, la distinction a subsisté profonde, entre le mage avestique et le cultivateur, ou le pasteur mède, ou perse, comme, de nos jours, entre le jardinier d'Ispahan et le mollah : mais le moule social n'est plus celui du métier fermé héréditaire. C'est que la direction de la société n'est plus entre les mains du brahmane (avestique ou védique) dont l'intérêt *vital* est de séparer absolument sa profession de toutes les autres. Le mage avestique a été déprimé et subjugué par les dominateurs venus de la Steppe, qui l'ont réduit au rôle de machine à prières, lui enlevant la primauté dont il jouissait avant l'invasion. Cet emploi de mainteneur de la paix par la doctrine, que le mage exerçait jadis dans le groupement villageois aryen, il dut le remplir ensuite au profit et sous la contrainte de la race conquérante. Le moule social, dans cette forme de société que créent les invasions de Pasteurs, n'est plus la superposition des professions fermées héréditaires : c'est la superposition de la race victorieuse à la race vaincue, et, par exemple, l'exploitation du cultivateur iranien par le Mède, puis par le clan politique dominant des Perses, et enfin, de nos jours, par la tribu turque des Kadjar à laquelle appartient le Schah.

Telle est donc la différence que nous observons entre les deux sociétés aryennes orientales, dont l'une a emporté au revers de l'Himalaya sa constitution primitive, tandis que l'autre, demeurée sur le plateau de l'Iran, cette « grande route des invasions », a vu sa caste dominante assujettie et déprimée par

les retours offensifs des Pasteurs des grandes Steppes. Nous en pouvons déduire que c'est bien l'influence de la caste brahmanique, directrice de la société, l'influence *védique* par excellence, qui a principalement contribué, même après un lointain exode, à maintenir le régime des professions fermées héréditaires sur les rives de l'Indus et du Gange, pays de grande production, dans lequel on ne retrouve plus ni l'*isolement*, ni l'*inextensibilité* des terrains cultivables.

III. — LES ARTISANS ET LES GOUVERNANTS.

Nous avons considéré jusqu'ici la société védique à ses débuts et analysé les deux professions qui se développèrent les premières au sein de cette société, se prêtant un mutuel appui, tout en s'isolant l'une de l'autre sous la forme des *métiers fermés héréditaires*.

On comprend que les villageois groupés sur les petits îlots de culture que nous avons décrits ne restèrent pas indéfiniment dans cet état social rudimentaire. Une série de récoltes abondantes suffit pour amener chez eux un surcroît de produits susceptibles d'être amassés et conservés ; par conséquent, pour créer une certaine *richesse*, et inciter au développement des arts usuels : par exemple, à la fabrication des poteries et au tissage du coton, auxquels on peut joindre un petit commerce de détail. Il est tout naturel de supposer qu'il se rencontra, au milieu des villageois védiques, — comme nous le voyons tous les jours dans nos bourgs et nos villages, — quelques individus qui tentèrent de s'affranchir du labeur de la terre, en affranchissant à leur tour le public, moyennant rétribution, des soins et des complications qu'impose aux familles restreintes la fabrication dans le ménage de tout ce qui peut être utile ou commode en fait d'ustensiles et de vêtements. Le marchand de poteries, le tisserand et le couturier campagnards, se retrouvent, à l'ordinaire, même dans les milieux où règne la coutume du domaine plein, c'est-à-dire où chaque famille tend à se suffire complètement à elle-même. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si,

dans le régime où la corporation fermée des brahmanes détenait tous les emplois qui ne ressortent ni du commerce, ni des travaux manuels, quiconque avait l'idée de gagner sa vie *hors de la culture* devait essayer sa chance comme petit marchand ou artisan.

Or, quelle devait être la situation de ceux qui avaient pris ce parti?

Évidemment, au bout d'une courte période de transition et dès que le succès de l'entreprise se dessinera, le commerçant ou l'ouvrier vont sortir complètement de la voie tracée par leurs pères, et abandonner le travail des champs, pour consacrer tout leur temps et toutes leurs forces à leur nouveau métier. La suppression de leurs droits héréditaires, par l'autorité de l'association culturale du village, ne se fera pas attendre; car, ainsi que nous l'avons déjà observé, il importe à l'intérêt de tous qu'aucune parcelle du sol arrosable ne demeure abandonnée à l'état de friche; et voilà notre homme à la fois confiné et confirmé dans la possession du moyen d'existence qu'il s'est choisi.

Au point de vue des ressources qu'offre le petit territoire arrosé, isolé et inextensible, la condition est la même pour le négociant ou l'artisan, que pour le prêtre de l'école védique : la clientèle est limitée au village, car les lieux cultivables et peuplés, dans la même région, sont *éloignés*, et d'ailleurs pourvus, eux aussi, de leurs marchands et ouvriers; et les ressources de cette clientèle exclusivement locale sont bornées comme la surface arrosable qu'elle exploite. Il faut donc, à tout prix, que les entrepreneurs de ces nouveaux métiers en réservent l'exercice, pour eux et pour leurs descendants, qui seront, par leur fait, privés de droits héréditaires au sol.

Il n'eût certainement pas été facile aux artisans seuls d'instituer ce monopole héréditaire. Mais ici intervient, à l'heure propice, l'influence, l'autorité de la caste brahmanique, directrice de la société. Je ne suppose pas gratuitement cette intervention; le devoir de la caste dirigeante est de prévenir, dans l'intérêt public, l'abandon d'une partie considérable du sol arrosé, par un trop grand nombre d'individus que tenteraient

les bénéfices plus aisés à conquérir dans un nouveau mode de travail. Son intérêt est de maintenir à un taux restreint les dépenses que l'on peut faire chez les commerçants ou artisans, de peur de voir diminuer les réserves d'où sont tirées les oblations. Enfin, le moule social déjà imposé aux prêtres et aux paysans par les nécessités du lieu amène tout naturellement ces deux classes à considérer comme très juste, et fondé sur la tradition des anciens sages, la constitution d'une troisième *profession fermée héréditaire.*

Un certain mode de groupement en usage autrefois, chez plusieurs nations de l'Europe, parmi les artisans et les commerçants en détail réunis dans les villes, semble présenter certains points communs avec notre sujet : je veux parler des Corporations. En France, par exemple, et au moyen âge, la masse de la population agricole fournissait d'abord aux corps de métiers une clientèle, limitée quant à l'étendue par le manque de communications faciles dans les campagnes, mais dont le nombre et la richesse allaient croissant. Les Corporations demeurèrent longtemps des associations ouvertes : le commerce et la fabrication, peu développées, pouvaient à peine suffire aux demandes; entrait qui voulait dans les confréries. Puis vinrent les vicissitudes des guerres intérieures ou étrangères, la centralisation gouvernementale, la désertion des campagnes par les grands patrons ruraux. Alors la population agricole cessa de croître, de prospérer. La routine, qui n'ajoute rien aux revenus de la terre, remplaça, sur un sol entièrement occupé, le progrès des méthodes culturales, et vint limiter étroitement les ressources de la clientèle restreinte qu'atteignait chaque corps de métier urbain. Tel était l'état des choses au commencement du dix-huitième siècle. La situation des Corporations, jusque-là ouvertes, était changée. Aussi leur organisation intérieure prit-elle immédiatement une orientation nouvelle. Il n'y eut plus qu'un seul but à atteindre : réserver à chaque maître, dans le métier, sa part de clientèle et de travail; pour cela, supprimer la concurrence au moyen de privilèges chèrement achetés, limiter strictement le nombre des patrons établis et des apprentis

qu'ils pouvaient former. Les choses en vinrent au point qu'il fallait, dans la plupart des cas, *être fils de maître pour devenir maître à son tour*. Ainsi, dans notre pays, en un siècle « éclairé », la limitation de la clientèle et l'inextensibilité de ses ressources faillirent amener les corps de métiers à l'état de professions fermées héréditaires (1). Cet exemple presque contemporain est de nature à nous faire saisir nettement l'effet de circonstances analogues, quoique dues à d'autres causes, au sein d'une société primitive.

Nous devons maintenant faire, avec cette société primitive, un pas en avant dans la voie des complications sociales. Nous avancerons aussi d'un pas dans la direction de l'Inde, en abordant, avec le rameau aryen en marche vers cette station finale, les gorges des montagnes qui bornent le désert à l'Orient.

Le pays, ici, change totalement. Les terrains de facile culture, frais, arrosés, se retrouvent toujours au pied des vallons en pente, que suivent les ruisseaux, et dans la gorge principale parcourue par la rivière, qui reçoit tous ces petits affluents.

Mais de tous les côtés, au bord des territoires cultivables, ce n'est plus la plaine sableuse qui s'étend à perte de vue, ou le talus abrupt des monts Iraniens, brûlé par les vents des Déserts. Les pentes s'élèvent sur les deux flancs de la vallée, souvent rocheuses et inaccessibles, ailleurs revêtues de verdure; elles se couronnent de plateaux couverts d'herbe ou de forêts, et de hautes cimes toutes brillantes des neiges éternelles. La montagne est là, enserrant le vallon de toutes parts; la montagne protégée en partie par son orientation même, et par les pics géants du voisinage (2), contre le souffle desséchant de l'alizé terrestre. Elle offre, à ceux qui seraient assez hardis pour s'en emparer, les ressources d'un nouveau genre de vie.

Il faut de l'audace, en effet, pour affronter ces lieux inexplorés, où l'homme n'a pas encore posé le pied avant ce premier exode

(1) V. dans la Revue, t. X, p. 28 et suiv., l'article de M. Demolins sur les *Corporations*.

(2) V. Reclus, t. IX, p. 30.

des Aryens cultivateurs. Il faut être résolu, énergique, pour briser avec la tradition des anciens sages, pour délaisser une part de sol arrosable (1) dont le rendement est certain, et choisir à la place des moyens d'existence beaucoup moins assurés; pour résister aux objurgations, aux sinistres présages de tous ceux qui vous entourent et qui ne vous suivront pas. De pareils hommes sont rares dans le milieu de communautés paysannes que nous avons décrit. Il s'en trouva cependant, puisque la race aryenne, conservant des traces apparentes du culte védique, forme encore aujourd'hui, pour le fond et en majorité, la population des montagnes afghanes qui dominent le haut Indus et le Pendjab hindou (2). Et, d'autre part, les associations villageoises de culture retinrent, grâce à leur propre influence et à l'ascendant des brahmanes, la majeure partie de leurs membres : nous en voyons la preuve dans l'innombrable race de cultivateurs aryens qui continua sa migration jusqu'aux vallées du Gange et de l'Indus, — et qui les remplit actuellement.

C'est le séjour dans ces montagnes qui fait apparaître, au sein de la société védique, une nouvelle complication sociale. Les pentes abruptes, les hautes vallées, attirent hors des communautés paysannes et des territoires arrosés les hommes résolus, audacieux, peu faciles à plier au joug traditionnel lorsqu'ils trouvent un moyen d'y échapper. Tel est le rôle social de la montagne, maintes fois exposé et expliqué ici-même : c'est une conséquence des caractères du Lieu, dont l'action se fait encore sentir chez les montagnards afghans, constitués en peuplades guerrières exploitant les cultivateurs voisins. « Sur un espace qui comprend plus d'une moitié de la contrée, la végétation ne se présente que sous l'aspect d'une tache verte au milieu de l'étendue blanche, grise ou rougeâtre des argiles ou des roches. Le contraste est si grand entre les pentes nues des monts et les oasis de la base, que les clans pillards y voient une sorte de

(1) La culture par irrigation est encore la seule pratiquée dans les vallées afghanes. V. Reclus, t. IX, p. 44, 46, 48, 50 à 53, 55, 92, 99, 101, etc.

(2) V. Reclus, t. IX, p. 25, 76, 75 (carte des populations, p. 83, tableau des populations : Aryennes, 3.400.000; non Aryennes, 800.000).

compensation providentielle : *Les autres ont la terre, nous avons la force*, disent-ils (1). »

Cette constitution en clans pillards, qui existe en Afghanistan, ne se retrouve point sur les versants des montagnes qui entourent l'Irak-Adjémi, ni dans les chaînes qui, à l'est, traversent la région désolée des sables vers le Turkestan, ou vers le Beloutchistan. Et comme les Kourdes Bakthyary, Yezidi, etc., bien organisés en clans pillards, occupent, de toute antiquité et jusqu'à nos jours, le versant du plateau iranien, qui est soumis au Schah et qui regarde la Mésopotamie et le désert syro-arabe, j'en conclus que ce versant, abrité par son orientation contre le vent de la steppe, est la seule partie des montagnes persanes favorable au développement de ce régime belliqueux. C'est pourquoi nous devons reporter jusqu'à l'entrée de la société védique dans les monts afghans la constitution de clans pillards, tirés de cette société même et qui se fondèrent tout d'abord sur les ressources procurées par la cueillette et le pâturage transhumant (2).

Voilà donc la race védique divisée en deux portions distinctes par le travail et le genre de vie.

1° D'abord la masse des villageois, cultivant les fonds arrosés, se multipliant avec rapidité sur des terres qui produisent le blé (3) ; ces cultivateurs ne tardent pas, en envoyant leurs nombreux essaims le long des vallées, à atteindre le Pendjab et l'Inde septentrionale tout entière. Ils refoulent devant eux, sans peine et sans combat, — car ils sont éminemment pacifiques, — ceux des premiers occupants de race noire ou noirâtre qui refusent de s'associer à leur travail : c'est l'effet ordinaire et naturel de l'arrivée, dans une contrée nouvelle, d'une race de cultivateurs beaucoup mieux formés à leur art que les anciens habitants.

2° En second lieu, les gens de la montagne, hardis, pauvres et belliqueux, comblent le déficit de leurs moyens d'existence plus ou moins précaires par des razzias opérées sur les villages

(1) Reclus, t. IX, p. 55.
(2) *Ibid.*, t. IX, p. 31, 36, 55, 64, 65 et s.
(3) *Ibid.*, p. 101

des vallées. Cette population s'accroît moins rapidement sur place que celle des laboureurs, mais l'exiguïté même de ses ressources la contraint à organiser l'*émigration en bandes armées*.

Telle est la pratique constante de tous les peuples montagnards qu'entourent des cultivateurs mal organisés pour la défense (1); elle n'a pas encore été abandonnée par les Afghans Yousoufzaï des environs de Kaboul. Ces clans envoient des bandes d'émigrants armés, que prennent à leur solde les rajahs de l'Inde, et poussent pour leur compte, en Hindoustan, des expéditions de pillage (2).

Une fois la montagne entièrement peuplée et organisée, de fortes colonnes guerrières pourront descendre comme un torrent dans le bas pays, et s'emparer de toute une région pour la coloniser eux-mêmes : c'est le cas des *Radjpoutes* de l'Inde, ces « frères des Afghans » (3). Mais, dans les temps primitifs, à l'époque où nous reportent les poèmes héroïques hindous, — qui mentionnent les peuplades des montagnes (4), — l'émigration affectait nécessairement une forme plus restreinte. C'étaient de petits pelotons armés et bien dressés, conduits par des chefs valeureux, s'attachant, comme des parasites, aux populations agricoles et vivant de tributs arrachés par la force et la ruse, sous couleur de défendre ou d'administrer les paisibles cultivateurs.

Il y avait là une *invasion*, et les premiers linéaments d'une *aristocratie dominatrice* destinée à encadrer et à gouverner le pays. Mais les conditions de cette main-mise sur la terre et sur les paysans des villages ne sont pas celles, par exemple, de la conquête médique du plateau de l'Iran. Au lieu de nuées de cavaliers et de demi-nomades arrivant en flot, il s'agit ici de faibles effectifs qui pénètrent isolément et vont, pour ainsi dire,

(1) V. les montagnards des petits plateaux herbus en Afrique, la *Science sociale*, t. V, p. 85 et suiv.; et le même phénomène en Grèce, d'après le travail de M. Champault, t. XIV, p. 284 et suiv.

(2) V. Reclus, t. IV, p. 65-66.

(3) *Ibid.*, p. 61. (Les Radjpoutes prétendent tous appartenir à la caste des *Kchatryas*.) V. Reclus, t. VIII, p. 666.

(4) *Ibid.*, p. 59-60.

se noyer dans une population dense, compacte, groupée et dirigée par ses Brahmanes. Aussi l'astuce joue son rôle à côté de la force, dans l'établissement des émigrants montagnards comme maîtres du sol hindou. C'est comme serviteurs des Brahmanes, défenseurs de leurs prérogatives, et auxiliaires armés du clergé védique pour le maintien de la paix, que les guerriers nouveaux-venus s'emparent de la suzeraineté et se font payer les tributs. Sur ces tributs sont prélevées, en faveur des temples et de leurs ministres, de magnifiques oblations.

Et pour consacrer aux yeux de tous la parfaite exécution de ce rôle, en même temps que pour *conserver la situation acquise,* la nouvelle profession de guerrier, de seigneur, de leveur de tributs, est reconnue, d'un commun accord, comme *métier fermé héréditaire*. L'autorité et la puissance des membres de ce nouveau métier viennent s'ajouter à l'influence des Brahmanes et à la force de la tradition pour imprimer, de plus en plus, à la race entière le moule social particulier à l'Hindoustan et qu'on ne retrouve que là : la *profession fermée héréditaire,* dont nous venons de montrer la genèse; la *Caste,* pour l'appeler par son nom.

IV. — LES CASTES HINDOUES.

L'institution des Castes est extrêmement ancienne dans la race hindoue. Si l'on n'en trouve pas une claire mention dans le Rig-Véda, qui remonte très probablement au temps où les Brahmanes *seuls* formaient un corps isolé auprès des associations villageoises de culture, en revanche on les voit décrites et réglées d'une manière expresse par le code des lois de Manou. La rédaction de ce code remonte au moins au neuvième siècle avant notre ère (1); et l'état social qu'il a la prétention de fixer doit être considéré comme déjà traditionnel et assis depuis un temps indéterminé qui a pu être fort long. Les Castes figurent dans les lois de Manou au nombre de quatre : celles des *Brahmanes*, des

(1) *Univers pittoresque : Inde*, p. 163.

Kchatryas ou seigneurs, des *Veysias* ou négociants, et enfin celle des *Soudras* ou gens de commun, qui comprend spécialement les paysans. Ce sont bien là les quatre *professions fermées héréditaires* que nous avons déduites de la nature des lieux traversés par les migrations de la société védique. Ce sont également les quatre grandes divisions dont on constate encore l'existence (1). Aujourd'hui, après de longs siècles, le temps a fait son œuvre dans l'Hindoustan comme partout ailleurs; mais il l'a faite en développant les premiers germes, en surchargeant de quelques volutes en plus le moule social hindou, sans en altérer la forme générale et originaire.

Ainsi, la ligne généalogique, dans chaque caste, s'est fortement embrouillée, et finalement brisée. Les Brahmanes, eux-mêmes sujets à caution sous le rapport de la pureté du sang (au moins dans le Bengale), prétendent qu'il n'existe plus de *Kchatryas*, ni de *Veysias*, ni même de *Soudras*, par rapport à l'origine. L'hérédité du métier ne va point jusqu'à constituer des dynasties séculaires, surtout dans les basses professions; mais, en thèse générale, les gens d'une caste descendent de ceux qui exerçaient le même métier pendant les quelques générations précédentes; et, à l'inverse, par suite d'émigration ou d'expulsion, certains groupes de personnes apparentées à une caste, même supérieure, ont pu être forcés, par les nécessités de la vie, de se livrer à des travaux plus humbles ou plus productifs, tout en conservant le souvenir de la situation antérieure, la gloriole du nom avantageux des ancêtres. Dans ce cas, la Caste ainsi modifiée est connue sous un nom de *métier* que le public ajoute au titre généalogique invoqué par les intéressés. Tels sont, dans l'Orissa, les « Brahmanes planteurs de pommes de terre (2). »

L'enrichissement des nababs, la présence de cours somptueuses formées autour des conquérants, le développement du régime urbain, de la fabrication et du commerce, dans une partie considérable de l'Inde aryenne, ont multiplié le nombre des métiers spécialisés, et donné à chacun d'eux une importance crois-

(1) V. Nelson, *Madoura Country*, cité par E. Reclus, t. VIII, p. 664.
(2) *Ibid.*, p. 664, 665.

sante. D'autre part, la difficulté des communications dans un pays coupé de nombreuses rivières et de canaux d'arrosement multipliés, ainsi que le défaut d'unité nationale provenant de l'organisation par villages placée à la base de la société, ont, pour ainsi dire, localisé des portions de caste pour en former de nouveaux corps séparés. « Les castes ne procèdent pas moins du métier que de la race : quand la profession et l'origine diffèrent également, ce qui est le cas ordinaire dans la plus grande partie de la Péninsule, chaque groupe particulier s'isole comme s'il voulait dresser autour de lui un mur d'airain (1). » On ne s'étonnera donc pas de trouver plus de cent cinquante castes aux environs de Pounans, au pays des Mahrattes (2); trois cents au moins dans les provinces du nord-ouest; plus de mille, dit-on, au Bengale : « Chaque métier, si petit qu'il soit, est devenu une caste parfaitement délimitée; il en est qui comprennent seulement deux individus (3). » « Les orfèvres forment une caste, les charpentiers une autre, etc... C'est d'ailleurs conforme à la loi de Manou, qui assigne à chacune des castes mêlées un métier héréditaire (4). »

En somme, que prouvent cette multiplication extraordinaire et cette localisation des castes, si ce n'est la prédominance de l'idée de *métier* sur l'idée de tribu ou de *parenté*, dans le concept originaire et général de ce groupement qui forme l'assise première de la société Hindoue?

Pour que cette institution, si bizarre au premier aspect, se soit maintenue et même développée dans l'Inde, il faut bien que le Lieu s'y prête, que les exigences de la vie, dans cette vaste contrée, permettent la conservation et la diffusion de cette manière de concevoir le lien social. Par sa situation intertropicale, par sa fécondité en grains et la rareté de ses pâturages, l'Hindoustan présente en effet le type agrandi des territoires cultivables traversant les Déserts. L'immense majorité de la population y peut être considérée comme agricole; et l'irrigation,

(1) Reclus, t. VIII, p. 670.
(2) *Univers pittoresque : Inde*, p. 177.
(3) Reclus, t. VIII, p. 166.
(4) *Univers pittoresque : Inde*, p. 173.

absolument nécessaire à la fertilité du sol dans les pays de l'Inde, dans le Pendjab et dans la plus grande partie des vallées qu'arrosent le Gange ou ses affluents, a maintenu les *associations villageoises de culture* (1). Or c'est là, nous l'avons vu, la base de tout le système. Ces conditions maintiennent, dans la grande masse du peuple, la nécessité du *corps fermé héréditaire* basé sur le travail nourricier. L'influence des castes supérieures, fondées sur le même modèle, et intéressées à garder leurs situations, a fait le reste.

L'Hindoustan est donc un Lieu propre à conserver l'institution de la caste. Mais aurait-il pu, de lui-même, donner naissance à cette institution, sans le concours préalable de la formation subie, par la race qui en a pris possession, dans les petits territoires arrosables *inextensibles* qui bordent les Déserts? Je ne le pense pas.

On peut citer la Chine, spécialement les bords du fleuve Jaune, comme un pays qui offre de grandes analogies avec le nord de l'Hindoustan; cette région est aussi propice à l'établissement en grand nombre de cultivateurs sans bétail et arrosant le sol copieusement pour en obtenir le riz. Le pays jaune est la région riche et dominante en Chine, comme la vallée du Gange dans l'Inde. Mais on ne peut se dispenser de relever les dissemblances frappantes que présentent les constitutions sociales de ces deux grandes régions agricoles. Le groupement primordial des Chinois, celui qui relie entre eux les foyers séparés des cultivateurs, comme ceux des artisans, c'est le lien de la famille patriarcale dans toute l'extension dont elle est susceptible. Ce sont les chefs et les conseils de ces communautés basées exclusivement sur le lien du sang, qui se placent comme intermédiaires entre l'État et la masse de la population. Le lettré chinois, fonctionnaire du gouvernement, exerce l'autorité et l'influence qui appartiennent, dans l'Hindoustan, à la caste *autonome* des Brahmanes (2).

(1) *Univers pittoresque : Inde*, p. 644, 649 et suiv.

(2) V. dans la Revue, t. I, le travail de M. Pinot sur *la Société chinoise*, p. 305 et suiv., 411 et suiv., 521 et suiv.

Il faut, me semble-t-il, en conclure que la race des cultivateurs jaunes, chez lesquels on ne retrouve pas les rites du sacrifice igné propre aux cultivateurs purs de l'époque primitive, n'a pas reçu la formation sociale originaire communiquée à la société védique sur les petits territoires arrosés *inextensibles* de la zone des Déserts; que cette race a traversé jadis *les steppes* en leur partie étroite, en continuant à vivre sous le régime de la « culture rudimentaire associée à la vaine pâture », mode primitif d'existence de la race humaine. Elle aurait ainsi maintenu dans son sein, au lieu des associations villageoises basées sur l'inextensibilité du sol, le groupement patriarcal intact, et l'auraient conservé même après leur cantonnement dans les régions de culture intense, parce qu'alors une forme quelconque d'association leur était nécessaire. Ils ont gardé celle qu'ils possédaient, aidés encore en cela par les incessantes infiltrations chez eux des Pasteurs de la grande steppe.

N'en aurait-il pas été de même pour l'Inde, si les migrations des Aryens n'avaient eu à traverser la région spéciale que nous avons assignée à la société védique et dans laquelle devait se développer une forme de groupement agricole autre que celle de la famille patriarcale?

Couverte par une barrière de formidables montagnes, qui sont entourées par les steppes, ou les Déserts, l'Inde a cependant reçu, dans les âges primitifs, une migration de cultivateurs. Celle des paysans védiques me paraît avoir été forcément *antérieure* au peuplement complet des Déserts et des montagnes, d'où devaient sortir ensuite les nombreux conquérants qui sont venus fondre sur l'Hindoustan. Car, une fois les déserts remplis par leurs tribus belliqueuses, une fois les défilés de l'Hindou-Kouch et du Caucase Indien gardés par leurs clans pillards, la route des Indes *n'était plus accessible qu'à des armées*. L'histoire de l'Inde n'est que le récit de perpétuelles invasions. Quels hommes composaient donc ces armées envahissantes, qui franchissaient, les unes après les autres, les mornes déserts, les sentiers neigeux pour se jeter sur leur proie? C'étaient d'abord les montagnards eux-mêmes voués par état à l'exploitation des

cultivateurs; puis des tribus de Turcs et de Mongols patriarcaux, tout aussi éloignés du labeur de la culture. L'Anglais lui-même, venu par la mer, se voit refuser par le climat de l'Inde la possibilité du travail manuel. Quel but se sont proposé tous ces conquérants ? Qu'est-ce qui rendait pour eux si enviable la domination sur les vallées hindoues? Ce n'étaient pas la possession et l'exploitation directe de la terre féconde, mais bien l'exploitation de la race agricole déjà acclimatée en ces lieux, de cette race de paysans et d'artisans védiques encadrés par les Brahmanes, et ne cessant d'occuper le sol sous toutes les dominations, de cette race qui, au milieu des peuples envahisseurs mélangés et superposés dans l'Hindoustan, est précisément la plus attachée, la seule attachée à ses primitives institutions : l'*Association rurale villageoise* et les *métiers fermés héréditaires*.

(*A suivre.*)

A. de Préville.

MONOGRAPHIE DU CANADA.

VII.

COMMENT LE DOMAINE PLEIN

A ASSURÉ LE MAINTIEN DE LA RACE.

I.

L'ÉMIGRANT PERCHERON ET SES SIMILAIRES.

Dans les précédents articles (1), nous avons étudié, sous tous ses aspects, l'un des moteurs de la colonisation française au Canada, le premier par ordre de date, le seigneur. Nous voici maintenant arrivés au second, au plus important des deux, à *l'habitant*, ou paysan.

Pendant de longues années, l'action sociale de l'habitant, masquée par les hauts faits du seigneur et du coureur de bois, resta inaperçue. Petit à petit, il se développait pourtant, sous l'échafaudage de la bureaucratie coloniale que le gentilhomme français s'était construit à son usage; et quand cet échafaudage se fut écroulé à la suite de l'invasion étrangère, on vit apparaître,

(1) V. La *Science sociale*, t. XI, p. 320, 526; t. XII, p. 161, 544; t. XIII, p. 519; t. XIV, p. 374.

sous ses débris, les rangs pressés des petits domaines d'habitants, ferme assise de la société canadienne.

Aujourd'hui, le seigneur, depuis longtemps, est disparu, sans presque laisser de traces, et l'habitant subsiste toujours sous nos yeux. Pour décrire ce nouveau type, nous allons donc pouvoir recourir, mieux que par le passé, aux procédés les plus rigoureux d'investigation. Nous ne nous contenterons plus de puiser dans les récits des voyageurs et des historiens; nous nous aiderons le plus possible de l'observation directe.

Toute cette étude repose sur la monographie méthodique d'une famille de paysans. Commencée il y a six ou sept ans et poursuivie depuis à divers intervalles, cette première monographie a été contrôlée et complétée par des observations faites au foyer d'autres familles de paysans, tant dans le voisinage de la première que dans les autres régions de la basse vallée laurentienne. Enfin, il faut y ajouter nombre de faits recueillis dans les centres urbains, aussi bien dans la classe dirigeante, que dans la classe ouvrière.

I.

Le fleuve Saint-Laurent, au nord-est de l'Amérique septentrionale, draine une surface de 1.370.000 kilomètres carrés, comprise tout entière entre les 40e et 53e degrés de latitude nord, et les 60e et 92e degrés de longitude ouest de Greenwich. Le Bas-Canada, ou province de Québec, qui est le pays propre, la patrie, de l'habitant, forme la partie inférieure de ce bassin. Sa configuration est très simple. C'est un rectangle courant du sud-ouest au nord-est, entre les Grands Lacs, l'Atlantique nord, la baie d'Hudson et les États-Unis, et coupé, dans le sens de sa longueur, par la tranchée du Saint-Laurent. Les rives du fleuve se déroulent en une plaine basse de largeur variable qui, de chaque côté, va se perdre en un pays de montagnes : au sud-est, la double chaîne des monts Notre-Dame, prolongement des Apalaches; au nord-ouest, la chaîne des Laurentides. Très étroite

vers l'embouchure du fleuve, où les croupes montagneuses touchent les bords, la région de plaine s'étend beaucoup en amont de Québec, et finit par atteindre, à Montréal, 125 kilomètres de largeur.

La paroisse de Saint-Justin, où nous allons d'abord nous mettre en observation, est située sur la rive nord du fleuve, dans la région de plaine, à peu près à mi-chemin entre Québec et Montréal. Elle occupe une première terrasse qui court parallèlement au fleuve, à une courte distance de la rive. A partir de la crête de cette terrasse, qui limite la paroisse au sud, le sol s'élève en pente presque imperceptible vers le nord, jusqu'au premier escarpement des Laurentides. De Saint-Justin, notre observation rayonnera sur toute cette portion de la basse vallée laurentienne actuellement habitée, et qui s'étend sur une surface de 65.000 kilomètres carrés.

Dès le début de notre enquête, un fait s'impose à l'attention : c'est le caractère essentiellement agricole de la société que nous considérons.

Des 10.000 hectares, ou, plus exactement, des 24.600 acres que couvre Saint-Justin, un tiers est resté en forêt; c'est la partie intransformable, la montagne, avec son assise granitique qui affleure ici et là, et sa mince couche de terre noire supportant une végétation d'arbres de petite taille, érables, sapins, bouleaux. Les deux autres tiers, les terrains sablonneux du pied de la montagne, les terrains argileux du bas de la paroisse, ont été soumis à la culture, et même à la culture intensive des céréales et des graminées. En 1881, Saint-Justin avait près de 4.000 acres en pâturages et en foin, et plus de 6.000 en céréales et pois. On y récoltait 2.600 tonnes de foin, 37.000 boisseaux de pois, 34.000 boisseaux d'avoine, 10.000 boisseaux de pommes de terre, sans compter des récoltes importantes de froment, de sarrasin, de maïs, etc.

Ce développement de la culture n'est pas particulier à Saint-Justin. Les terrains de la plaine, de formation récente, alluvions et argiles fécondes longeant le Saint-Laurent, aussi bien que les sables qui bordent intérieurement les régions montagneuses

et forment aux argiles une ceinture complète, — toute la plaine a été mise à la charrue. Bien plus, les défrichements et les cultures, remontant les tributaires du Saint-Laurent, ont pénétré dans les profondeurs des vallées au nord et au sud, sur les terrains détritus des roches cristallines et cristallisées du sous-sol. Des 16 millions d'acres appropriés dans la province de Québec, 9 millions sont en culture. Toute la partie transformable a été tranformée, ou est en voie de transformation. Partout la forêt fait place aux emblavures et aux fourrages.

Si, d'autre part, nous considérons la population, le caractère agricole de cette société nous apparaîtra encore plus fortement. En 1886, des 229 familles ouvrières de Saint-Justin, 7 seulement étaient en dehors de la culture; toutes les autres vivaient, à un degré quelconque, de l'exploitation du sol. On ne trouve point là de village, ou, du moins, celui qui existe ne tranche guère sur la campagne. Deux fromageries, quelques ateliers d'artisans, quelques boutiques, les maisons du médecin, du notaire, de quelques rentiers et rentières se groupent au carrefour des routes, autour de l'église, du presbytère et de la salle publique : et voilà tout. Le cas de Saint-Justin n'est pas exceptionnel; les bourgs, les agglomérations urbaines sont rares (1). C'est à peine si l'on compte deux ou trois centres de quelque importance.

Nous venons de voir que le Bas-Canada est un pays agricole; précisons davantage, et constatons que c'est un pays de petite culture.

A Saint-Justin, en 1881, la propriété se répartissait comme il suit :

33	familles	possédaient	10	acres au plus;	
50	—	de	11	— à	50;
65	—	de	51	— à	100;
75	—	de	101	— à	200;

Six familles seulement possédaient au delà de 200 acres. Il faut remarquer de plus que, dès que l'on s'élève à un certain chiffre, disons au-dessus de 100 acres, la proportion de

(1) En 1881, la population des villes ne formait pas même un cinquième du nombre total des habitants.

l'étendue inculte et impropre à la culture augmente très rapidement.

D'après un relevé que j'ai fait moi-même, les familles rurales de Saint-Justin, en 1886, se classaient comme il suit :

Journaliers agricoles	4
Bordiers, vivant accessoirement de la culture	69
Paysans exerçant accessoirement un métier ou commerce	39
Paysans proprement dits	103

Ici, comme dans tout le pays, le type le plus élevé du cultivateur, c'est le paysan à domaine plein, c'est-à-dire exploitant un domaine exactement proportionné aux besoins et à l'activité d'une famille en simple ménage. Le domaine plein est la caractéristique et le point culminant de la culture bas-canadienne : tout ce qui n'a pas atteint ce niveau tend incessamment à s'y élever, tout ce qui le dépasse ne tarde pas à s'y abaisser.

De la hauteur qui domine Saint-Justin, nous pouvons voir se dérouler à nos pieds les pâturages, les prairies, les champs de céréales. La campagne s'étend à perte de vue, découpée comme un damier par les clôtures, ou barrières, qui divisent intérieurement les domaines ou les séparent les uns des autres, interrompue ici et là par un bocage, ou érablière, et par les alignements réguliers des habitations rurales. En pénétrant dans ces habitations, nous y ferions la connaissance d'une population vigoureuse et simple, ayant conservé, à un degré surprenant, au milieu d'éléments étrangers, la langue, la foi et la plupart des traditions de la patrie française.

Or, considérons, d'une part, l'œuvre accomplie, de l'autre, les circonstances dans lesquelles elle s'est accomplie; songeons que ces habitants se sont fixés dans ce pays et s'y sont maintenus par leurs seules forces, sans assistance de l'État ou de la classe dirigeante, voire même en dépit des obstacles accumulés sur leur route par l'incurie des gentilshommes, par la compression bureaucratique, par la rigueur d'un climat à extrêmes, enfin, par l'occupation étrangère; voyons-les aujourd'hui non seulement se maintenir dans leur pays, mais déborder sur les provinces limi-

trophes, et il nous faudra reconnaître que nous sommes en présence d'une forte race de paysans.

Dès lors, un problème se pose : *Où ces habitants ont-ils puisé leur caractère agricole et leur force de résistance?* C'est ce que nous allons nous efforcer de découvrir.

II.

Remontons tout d'abord aux origines.

Dans la masse des émigrants qui, à partir de 1632, sont venus de toutes les parties de la France s'établir au Canada, il est un groupe qui se distingue nettement des autres par la supériorité de son influence et la vigueur de son expansion; c'est le groupe du Perche. Nous allons le prendre comme type, et en faire l'objet d'une étude spéciale; nous verrons, par la suite, que ce choix est parfaitement justifié.

Voyons donc dans quelles circonstances les Percherons ont émigré au Canada. La population du Perche, comme celle de la plupart des provinces du nord de la France, est, on le sait, la résultante de la rencontre de quatre races ou influences principales : le Celte ou Gaulois, le Latin, le Franc ou Saxon et le Normand. Il n'entre évidemment pas dans le cadre de cette étude de rechercher les conditions dans lesquelles cette rencontre s'est opérée, de montrer comment la masse des Gaulois, ou Gallo-Romains, qui étaient des urbains, ou qui étaient des villageois adonnés à une culture rudimentaire, fut modifiée par sa fusion avec les envahisseurs francs ou saxons, et s'éleva, sous cette influence, à la petite culture en domaine isolé. Qu'il me suffise de rappeler que c'est dans cette région du nord, dont le Perche fait partie, que l'action des races *particularistes,* franques ou saxonnes, se fit sentir le plus fortement : aussi était-ce là qu'on trouvait le type le mieux trempé du paysan français, possesseur du domaine plein, tel que nous l'avons défini plus haut.

Mais ce qu'il nous faut déterminer avec précision, ce sont les conditions locales qui, agissant avec continuité sur l'habitant du

Perche, l'adaptèrent plus particulièrement à la colonisation du Canada.

La configuration physique du Perche est bien définie. C'est un petit pays accidenté, vallonneux, encore en partie boisé, surgissant entre le Maine et la Normandie, au sortir de la Beauce, sur la ligne faîtière qui sépare le bassin de la Seine de celui de la Loire. « On voit, écrit M. de Reviers (1), le paysage changer très brusquement d'aspect. Aux immenses horizons et aux plaines monotones de la Beauce succède, presque, sans transition, un pays accidenté et pittoresque, avec ses frais vallons et ses coteaux couronnés de futaies ».

Surface ondulée, mamelonnée, altitude assez forte, variant de 180 à 260 mètres, sol compact, argilo-siliceux sur les hauteurs, tourbeux dans les vallons, sous-sol imperméable, climat humide et relativement froid, enfin, développement remarquable de la végétation forestière : toutes ces conditions réunies font du Perche un pays de culture difficile et de fertilité médiocre.

De quelle manière le paysan français, entré dans ce milieu, en a-t-il subi l'influence? D'un côté, son caractère agricole *s'est maintenu*. La population du Perche est restée essentiellement rurale. Les gros villages y sont inconnus, peu de bourgs atteignent 200 habitants (2). Par un travail obstiné, les Percherons ont eu raison, dans une grande mesure, de cette nature rebelle; ils ont soumis à la culture intense ce sol boisé et difficile. Aujourd'hui, les massifs forestiers de quelque étendue sont rares; ils ont été remplacés par les champs de pommiers et de céréales, et l'étendue des terres arables l'emporte de beaucoup sur celle des herbages et des prairies (3).

Même, par certains côtés, le caractère agricole du paysan paraît *s'être accentué* au Perche. L'effort plus grand qu'il a dû faire, l'énergie plus grande qu'il a dû déployer pour arriver à constituer son domaine, ont développé en lui la ténacité, l'attachement au sol. Il est devenu plus âpre au travail. Dans la me-

(1) *Monographie du Perche-Gouët*, p. 1.
(2) P. G., *Perche et Percherons*, Ripe, Vendôme, fascicule I, p. 17
(3) De Reviers, p. 5.

sure correspondante, le sens de la propriété, — j'entends le sens de la petite propriété rurale, — s'est affiné chez lui. Ce lopin de terre qui lui a coûté tant de sueurs, qu'il a arraché de vive force à la nature inculte, le Percheron entend bien s'en assurer l'entière jouissance; aussi sa première pensée est-elle de le mettre à l'abri de toute influence extérieure qui lui serait fatale, de tout empiètement du voisin, de toute déprédation des animaux domestiques, en l'entourant avec le plus grand soin. « Un champ n'est bon, dit un vieux dicton du Perche, que s'il est clos comme une boîte. » Chaque domaine, chaque champ est protégé par sa clôture, et cette clôture est la plus impénétrable qu'on puisse trouver : une haie vive, fouillis de ronces et d'épines au travers duquel croissent ormes, bouleaux, charmes, coudriers, objets de la vénération du Percheron. « Aucune contestation sur les limites, écrit M. de Reviers; un têtard fait office de borne et le Percheron n'a pas à craindre, comme son voisin de Beauce, qu'un trait de charrue habilement donné fasse dévier chaque année la pierre qui marque la limite de son champ... Tandis que le Percheron vaque librement à ses travaux, il peut en toute sécurité laisser errer dans ses champs bien clos, vaches, poulains, moutons, volailles, cochons » (1).

D'un autre côté, ce n'est pas impunément que le Percheron a triomphé des résistances que lui opposait la nature physique de son pays. Cette nature physique, tout en cédant à ses efforts, a réagi sur lui, a contrecarré son développement. Sans doute, ici, comme dans les régions les plus favorisées de la France, le type supérieur du paysan s'élève à la possession du domaine plein; mais il s'y élève plus difficilement, plus rarement, et la conception même de ce domaine plein y est la plus restreinte possible. Au-dessus du *maisonnier*, du *bordager*, du *gouverneur*, vient se ranger le petit propriétaire ou fermier exploitant une terre de la contenance de 30 ou 40 hectares, ayant pour tout cheptel cinq ou six vaches mal nourries et mauvaises laitières, une ou deux truies efflanquées et hautes sur pattes, une vingtaine de

(1) De Reviers, p. 5.

brebis anémiques, enfin une bande d'oies et quelques volailles (1). La main-d'œuvre est réduite en proportion. « Il n'est pas rare, écrit encore M. de Reviers, même dans les fermes de quelque importance, de voir le fermier et sa femme avoir la prétention de suffire seuls à tout. S'ils n'ont pas d'enfants, ou si ces derniers sont encore trop jeunes pour venir en aide à leurs parents, tout le personnel, en fait de domestiques, se bornera le plus souvent à une servante, ou à un *petit gars* de douze à quinze ans, qu'on loue en été pour soigner les vaches et les conduire aux champs ».

Encore, ce type réduit de domaine plein est-il en quelque sorte exceptionnel. La masse reste étroitement confinée dans la culture fragmentaire. Voici toute une nombreuse population formée à la culture, vivant de la culture et cependant n'y trouvant pas un moyen complet d'existence. Comment ces familles vont-elles se procurer le complément de ressources qui leur est nécessaire? Ce sera d'abord par l'exercice temporaire ou accessoire de certaines industries, de certains métiers, charpenterie, maçonnerie, etc.; ce sera surtout en louant leurs bras dans le temps des récoltes aux gros cultivateurs, — non pas de leur voisinage, ce type n'existant à peu près pas, — mais aux gros cultivateurs des régions avoisinantes, et particulièrement de la Beauce.

Cet exode périodique de la population du Perche forme le trait saillant de la monographie rédigée par M. de Reviers; et ce phénomène se rattache si intimement à notre sujet que, au risque de multiplier les citations, j'intercalerai ici presque en entier la description qu'il nous donne. « Chaque été, lorsque arrive la saison de la moisson, un immense et irrésistible courant entraîne vers la Beauce toute la population valide du Perche. Non seulement les simples journaliers, mais encore les ouvriers appartenant à un corps d'état, charpentiers, maçons, sabotiers, voire même de petits fermiers, abandonnent leur maison, leur champ... Les plus zélés partent dès la seconde quinzaine de juin pour faucher les prairies artificielles; puis, vers le 10 juillet,

(1) De Reviers, p. 13,16, 17.

second départ pour les seigles; enfin, vers le 20 juillet, c'est une émigration en masse pour aller couper le blé et l'avoine... Dès la fin de mai ou le commencement de juin, les fermiers beaucerons convoquent les hommes qu'ils ont l'habitude d'employer chaque année, ou plutôt, ils traitent avec l'un d'eux, qui, prenant le titre de *capitaine,* se charge d'embaucher et d'amener sur les lieux la petite escouade qui entreprendra la moisson moyennant un prix débattu d'avance... Chaque faucheur amène avec lui une femme ou une jeune fille pour ramasser les javelles derrière lui. C'est alors, dans nos campagnes d'ordinaire si paisibles, une rumeur étrange; dès l'aube les échos se renvoient les joyeux accents des partants... Durant trois semaines, dans nos campagnes dépeuplées, règne le silence et la solitude; il ne reste au pays que les vieillards et les éclopés » (1).

Tel est le Perche de nos jours; tel il était du moins dans ses grandes lignes, il y a 260 ans, quand ses habitants commencèrent à essaimer vers le Canada. Alors, comme aujourd'hui, le Perche était transformé en un pays d'élevage et de culture, sans être devenu pour cela un pays de grande productivité agricole. Alors, comme aujourd'hui, et mieux qu'aujourd'hui même, le Perche renfermait une population de paysans vigoureux, à mœurs frugales et simples, à familles nombreuses, imprégnés de traditions rurales, regardant la possession d'un petit domaine indépendant comme un grand but de l'existence, cherchant, en dépit des conditions défavorables de leur pays, à se maintenir tous dans la culture, recourant, dans ce but, à l'exercice de diverses industries secondaires, et très disposés, dans le même but, à émigrer. La perspective de la lutte contre les forêts vierges de l'Amérique ne pouvait effrayer ces hommes rompus de longue date au défrichement en sol forestier, aux fatigues de la culture en terres froides et neuves.

Aussi l'émigration percheronne se fit-elle vers le Canada avec une remarquable spontanéité. Elle s'accomplit, pour la plus grande partie, de 1632 à 1663, c'est-à-dire à une époque où le

(1) De Reviers, p. 18, 19.

pouvoir royal, laissant agir les Compagnies, n'intervenait lui-même que fort peu. Et tandis que certains émigrants, particulièrement les Normands des villes, arrivaient et se répandaient dans le pays aux gages des Cent-Associés; tandis que les Angevins et les Manceaux s'établissaient à Montréal sous la tutelle de la Société Notre-Dame, et à l'aide des subventions de celle-ci, les gens du Perche se transportaient au Canada sans aide, sans protection spéciale, à leurs risques et dépens. On a exhumé des actes authentiques qui nous les montrent, au moment du départ, vendant leurs biens, se réservant une partie de leur mobilier pour l'apporter avec eux en Amérique, s'associant parfois entre eux pour le transport de ce mobilier, ou même pour la construction de leurs habitations là-bas. Et tout ce qui paraît les avoir déterminés à émigrer ainsi, c'est, de la part du seigneur canadien qui les embauchait, la promesse d'une concession de terre en pleine forêt, en retour de certaines redevances (1).

De cette manière, le Perche, si l'on tient compte de son étendue territoriale, fournit au Canada une proportion beaucoup plus forte d'émigrants que toute autre région de la France. Cette province minuscule, dès les débuts de la colonie canadienne, y était représentée par un contingent égal au tiers de la population totale; elle avait fourni autant que la Normandie tout entière, et autant que toutes les autres provinces réunies à l'exclusion de la Normandie.

Nous venons de voir comment la formation sociale des Percherons les prédisposait à émigrer au Canada; nous allons voir, maintenant, que cette formation sociale les rendait en même temps aptes à y réussir.

(1) Ferland, *Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec :* Québec, Desbarats, 1863, p. 59, 60, 64, 65. Deux de ces colons avaient fait avec le seigneur de Beauport un contrat spécial en vertu duquel ils devaient lui aider à cultiver sa terre et lui fournir du bois de chauffage pendant trois ans. Le seigneur s'obligeait de son côté à leur donner à chacun mille arpents de terre en bois et une partie des récoltes. Le fait reste toujours le même : le seigneur besoigneux ne délie pas les cordons de la bourse, et le colon n'a d'autre salaire assuré que celui qu'il se constitue à lui-même par sa propre initiative.

III.

Plateau agricole de productivité simplement moyenne, le Perche, nous l'avons constaté, participait de la nature des plateaux herbus et des landes, en ce qu'il était un foyer constant d'émigration; mais, à l'encontre des plateaux herbus et des landes, ce n'était pas une émigration de pâtres ou de manouvriers besoigneux que le Perche projetait au dehors; c'était une classe de petits paysans rompus à la culture et décidés à s'y constituer une indépendance. Aussi les Percherons, parmi les colons du Canada, représentèrent-ils, par excellence, le type paysan. Ils ne furent pas les premiers à se diriger vers le Nouveau Monde; les navigateurs basques et bretons, entre autres, les y précédèrent d'un siècle et plus, sans toutefois y fonder le moindre établissement. Les Percherons ne furent pas davantage les premiers à se mettre à la tête des opérations du commerce des fourrures; ils ne se distinguèrent jamais dans cette voie à l'égal des Normands. Mais ce qui les caractérise, c'est qu'*ils furent les premiers à se fixer en masse au sol par la culture*. A partir de 1634, dès leur arrivée, ils s'établirent pour la plupart sur la rive nord du Saint-Laurent, immédiatement en aval de Québec, région connue depuis sous les noms de Beauport, côte de Beaupré, île d'Orléans. Deux années ne s'étaient pas écoulées depuis le débarquement de la première escouade, que, déjà, la forêt de Beauport était notablement échancrée, et qu'on espérait y recueillir assez de blé pour la subsistance de vingt personnes (1).

Du reste, pour arriver à se constituer un domaine rural sur les rives du Saint-Laurent, il ne suffisait pas d'être fortement trempé au point de vue agricole. Certains obstacles se dressaient qui auraient arrêté le colon le plus foncièrement paysan, s'il n'avait été en même temps doué de la souplesse du Percheron.

(1) *Relations*, 1636, p. 45.

Il est un fait d'expérience courante, quoique très ignoré, en général, des économistes et des historiens : c'est la nécessité de ressources accessoires pour quiconque commence un établissement agricole. Ces ressources sont nécessaires, tant pour solder les frais préalables d'exploitation, souvent assez lourds, que pour permettre à la famille de vivre jusqu'à ce que les rendements de la terre, toujours à longue échéance, soient devenus suffisants. Et la règle s'applique au capitaliste qui opère en grand aussi bien qu'au simple paysan, avec cette différence toutefois que le grand cultivateur se procure facilement ces ressources complémentaires, en puisant dans son capital disponible, tandis que le paysan est contraint de se procurer ces mêmes ressources, — dont il sent l'immédiate nécessité, — par son propre travail, hors de son domaine.

Les colons paysans du Canada, très petits capitalistes, se trouvèrent donc de bonne heure face à face avec cette nécessité de s'assurer au dehors un complément de ressources. Mais pour eux cette première nécessité se compliquait d'une autre. Comme nous l'avons établi, dans les précédents articles, il n'y avait pas dans la colonie d'agriculteurs riches appliquant au défrichement des terres de forts capitaux, une forte main-d'œuvre. Pendant de longues années, il n'y eut même pas une classe de paysans aisés recourant par intermittences, à l'époque des récoltes, au travail salarié. De là, pour les colons débutants, l'obligation de se procurer des ressources accessoires, non seulement en dehors de leur domaine, mais en dehors de la culture, en dehors du travail agricole.

Or, précisément, les gens du Perche étaient, par leurs antécédents, fort bien préparés à surmonter cette difficulté. Nous savons que, dans leur lieu d'origine, tout en restant paysans de fait ou de tendances, ils avaient acquis la pratique de divers métiers plus ou moins étrangers à la culture. C'est ainsi que le pays avoisinant Mortagne, d'où partirent les premiers colons stables du Canada, était renommé pour ses toiles, ses étamines, et ses laines, que filaient « les femmes et les filles du commun », et que les rouliers des environs transportaient à Paris, à Rouen,

à Saint-Quentin (1). C'est ainsi également que les habitants de Tourouvre, — petit bourg situé à l'entrée de la forêt du Perche, et qui fournit alors nombre de colons à la Nouvelle-France, — étaient intéressés à divers degrés dans le commerce et la fabrication du bois (2). Un trait distinctif des colons du Perche, dès leur arrivée à Québec, c'était ce métier accessoire, qu'ils apportaient avec eux et au moyen duquel ils suppléaient, pendant les premières années, à l'insuffisance de leurs cultures. Les uns (particulièrement ceux qui étaient originaires de Mortagne, pays d'élevage) (3), étaient bouchers et tenaient un étal à Québec, en même temps qu'ils avaient leurs terres à Beauport. Les autres étaient maçons, charpentiers, etc., et entreprenaient des ouvrages pour leurs voisins, ou encore, pour les compagnies de traite et les communautés religieuses.

Mais ce n'est pas tout : les gens du Perche furent bientôt conduits à faire une application nouvelle de l'aptitude qu'ils avaient à mener de front avec la culture une occupation industrielle ou commerciale. Ils appliquèrent cette aptitude à l'exploitation des productions spontanées, à la traite des fourrures. Les chroniques du temps nous font assister au développement graduel de ce commerce. Elles nous montrent les premiers habitants, d'abord craintifs et malhabiles, se bornant à chasser les oiseaux de rivières ou le rare gibier qui se montrait près de leurs habitations; puis, s'enhardissant peu à peu, s'aventurant dans les bois à la poursuite de l'original, à la recherche du castor, et y devenant aussi habiles que les sauvages; enfin organisant vers l'intérieur du continent des partis réguliers de traite (4). Il ne faut pas s'y tromper, les habitants jouèrent dans le commerce des fourrures un rôle tout aussi actif que dans la colonisation agricole. Parfois eux-mêmes pourvoyaient l'expédition de pied en cap; d'autres fois, c'était un marchand qui

(1) Bart. des Boulais, *Antiquités du Perche* (1613), recueil publié et annoté par M. H. Tournouër, Mortagne, Pichard-Hayès, 1890, p. 45, et note 2. En 1568, cette industrie était déjà florissante.

(2) *Ibid.*, p. 69, note 4.

(3) Bart. des Boulais, p. 42.

(4) *Relations*, 1636, p. 47; 1653, p. 29; 1660, p. 4; 1668, p. 2.

fournissait la cargaison, mais, dans tous les cas, c'était chez les « habitants » que se recrutait la foule des coureurs de bois, et c'était sur ces derniers que reposait tout le succès de l'entreprise. Ceux-ci s'associaient en nombre, supportaient toutes les fatigues et les hasards d'un voyage lointain, et n'avaient pour tout salaire que la moitié des profits nets (1). Ici, comme lorsqu'il s'agissait de défrichement et de culture, la classe dirigeante se réservait le rôle administratif, la fonction, le privilège, mais c'était l'habitant qui accomplissait le travail effectif.

A courir ainsi les bois, il y avait pour les habitants un danger : ils étaient exposés à prendre goût à cette vie de fainéantise et d'aventures, et à délaisser, pour elle, complètement la culture de la terre. L'émigration disparate que Louis XIV dirigea sur la Nouvelle-France après 1663, moins solidement trempée que les contingents qui l'avaient précédée, se laissa beaucoup entraîner dans cette voie. On vit alors se constituer une classe spéciale de coureurs de bois, « les volontaires », détachés de toute occupation utile, passant dans les bois la plus grande partie de leur existence, y vivant de la vie sauvage, dans l'oisiveté et la débauche. Ils étaient perdus pour le Canada (2).

Mais les colons sérieux, et en particulier les gens du Perche, étaient, dans une grande mesure, protégés contre cette éventualité par l'intensité de leur formation agricole. Après s'être amassé un petit pécule à faire la course des bois, ils revenaient, tôt ou tard, sur leurs domaines, repris du désir d'y vivre indépendants, et mieux en état qu'autrefois de satisfaire ce désir.

Déjà nous avons vu ce groupe du Perche s'établir de très bonne heure sur les terres de la seigneurie de Beauport; six ans plus tard, nous en trouvons un fort essaim établi sur la seigneurie limitrophe, la côte de Beaupré. La carte que Jean

(1) *Mémoires de Nicolas Perrot*, annotés par Tailhan, ch. XXI, notes 1 et 2. — La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. II, p. 142. — Lahontan, t. I, p. 85; t. II, p. 73-4. — Ferland, t. II, p. 168, note.

(2) Lahontan, t. I, p. 31. — Charlevoix, *Journal*, p. 172. — *Édits et Ordonnances*, t. I, p. 248-9.

Bourbon dressa, en 1641, et qui est reproduite au frontispice du *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Tanguay, donne la topographie générale de la rive nord du Saint-Laurent, de Québec au cap Tourmente; mais ce n'est que pour cette partie, formant la côte de Beaupré, qu'elle indique les bornes des propriétés et les noms des habitants. Ceux-ci, à une ou deux exceptions près, étaient tous du Perche. De là, ils se répandirent dans l'île d'Orléans toute voisine, et même sur la rive sud du fleuve, à la côte de Lauson. Vingt ans plus tard, les établissements agricoles de cette région faisaient l'admiration du voyageur (1).

Les premiers à constituer leurs domaines, *les gens du Perche furent aussi les premiers à constituer leurs familles.* Les uns s'étaient déjà mariés au Perche plusieurs années avant leur départ pour l'Amérique, et amenaient avec eux des enfants assez âgés. Les autres, à leur arrivée, épousèrent les filles de leurs compatriotes, à côté de qui ils venaient se fixer. Tous formèrent en peu de temps un groupe stable, compact, homogène. Il serait difficile d'exagérer l'influence qu'exerça sur l'ensemble de la colonie un tel groupe, ainsi constitué dès l'origine.

Et d'abord, il se grossit par l'assimilation des éléments étrangers qui vinrent, par intervalles, se fixer dans son milieu. Il fut, sans contredit, le groupe prépondérant à Beauport, à Beaupré, et à l'île d'Orléans; et cette région, à son tour, devint pour toute la Nouvelle-France une pépinière de colons (2). Elle contribua au peuplement ultérieur du pays autant et plus que les arrivages subséquents. Tant sur la rive nord que sur la rive sud, sur le bas et sur le haut Saint-Laurent, et jusque dans la région de Montréal, on trouve, à l'origine de toutes les paroisses, un fort contingent venu de l'habitat primitif des familles percheronnes. Les descendants de ces vieilles familles sont au-

(1) *Relations*, 1663, p. 26.

(2) J.-E. Roy, *Le premier Colon de Lévis*, Mercier, Lévis, 1884, p. 100 et note. — L'abbé Casgrain, *Histoire d'une vieille paroisse*, p. 32, 36, 37. — Turcotte, *Histoire de l'île d'Orléans*, Québec, 1867, p, 59, 66. — Voir aussi les recensements de 1666, 1667, 1681, publiés par M. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, t. IV et V.

jourd'hui répandus en nombre dans tous les recoins du Canada.

Mais on ne peut juger du rôle des Percherons simplement par leur prédominance dans le groupe de Beauport et l'expansion remarquable de ce groupe par la suite. Leur influence se fit sentir sur la colonie tout entière. Les jeunes gens de la colonie de Montréal, originaires pour la plupart du Maine et de l'Anjou, et plus tard les colons poitevins, encore célibataires, vinrent dans bien des cas prendre femme dans les familles, déjà anciennement établies, du voisinage de Québec. Les nouveaux venus prirent naturellement ces anciennes familles pour modèles dans le défrichement des terres; bien souvent même ils firent à leur foyer l'apprentissage alternatif de la culture en pays neuf et de la course des bois (1). De la sorte, les Percherons marquèrent profondément de leur empreinte la colonie française du Canada.

IV.

Ce qui précède justifie amplement le choix que nous avons fait du Percheron comme le type par excellence du colon canadien. De par sa formation sociale, il était doué, à un degré éminent, de certaines aptitudes qui assurèrent son succès, et même sa prépondérance, au Canada. Mais il ne faudrait pas conclure de là qu'il fût seul, parmi les émigrants des diverses provinces de la France, à posséder ces aptitudes. On se rappelle avoir vu que la plupart des particularités sociales du type percheron avaient pour point de départ la conformation du lieu. Or il faut bien remarquer que la région physique du Perche excède de beaucoup les anciennes limites administratives de la province, et déborde notamment sur le pays chartrain (2). En outre, une bande de terrains de formation jurassique ou crétacée, à surface plus ou moins onduleuse, parsemée de bo-

(1) Boucher, p. 158. — *Jugements et Délibérations*, t. I, p. 29, 201-4, 525.

(2) Voir la carte dressée par le v^te O. de Romanet, *Géographie du Perche*, Mortagne, Pichard-Hayès, 1890.

cages et de gâtines, se déroule depuis Caen et Bayeux jusqu'à La Rochelle, à travers la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge, zone de transition entre le massif granitique et aride de la Bretagne et les dépôts plus récents de la Beauce, de la Sologne et de la Brie (1).

Il serait facile de démontrer que cette région qui, — avec le Perche, — fournit au Canada la très grande majorité de ses familles, renfermait des groupes de population assez semblable à celle du Perche. Ainsi, certaines parties de la basse Normandie donnèrent des colons dont la présence dut singulièrement fortifier l'action sociale du Percheron. Comme ce dernier, ils apportaient avec eux la notion du domaine plein et une aptitude remarquable à s'y élever par les défrichements en sol forestier et l'exercice de métiers accessoires.

Du reste, toute cette émigration, de quelque part qu'elle vînt, soumise à la nécessité de se créer, en dehors de la culture, des ressources complémentaires, dut passer par la rude épreuve de la course aux fourrures. De là, une sévère sélection à laquelle ne résistèrent que les individualités les mieux trempées. Tandis que les uns, perdant courage, repassaient en France, tandis que d'autres, en grand nombre, se perdaient pour toujours dans la course des bois, une élite, à l'aide des ressources mêmes accumulées dans ces expéditions aventureuses, se fixait définitivement au sol, et reproduisait, mais en les accentuant, les caractères, ou les organismes sociaux de leur pays d'origine.

Voyons rapidement quels étaient ces organismes. Ils étaient peu compliqués et peu nombreux. Et tout d'abord, nous trouvons *la famille-souche* (2) *en domaine plein*. Le groupement initial, composé du colon et de sa femme, auxquels, dans la suite des années, venaient s'ajouter de nombreux enfants, développait petit à petit ses défrichements. Ne récoltant au début, sur son domaine, qu'une minime proportion de ce qu'il con-

(1) *Atlas de Schrader*, Paris, Hachette, 1891, carte 9.

(2) Ou du moins une de ses variétés, non pas la plus intense; nous avons vu, plus haut, qu'elle avait été formée, en partie indirectement sous l'influence supérieure des Francs, sortis de la plaine saxonne et devenus créateurs de grands domaines.

sommait, il arrivait, par un labeur continu, à en tirer tout ce qu'il fallait pour sa propre alimentation et celle de son troupeau. Puis, dans les années suivantes, de progrès en progrès, non seulement le domaine subvenait à la nourriture et au vêtement du groupe, mais ces besoins une fois satisfaits, il restait encore un surplus qui permettait de pourvoir aux autres nécessités moins urgentes de l'existence (1). Grâce aux nombreuses industries accessoires pratiquées au foyer, les matières premières fournies par la culture étaient transformées et adaptées à tous les usages. L'ambition suprême de chaque famille était de se constituer un domaine qui, tant en productions naturelles qu'en articles fabriqués, fournît exactement tout ce que le groupe consommait.

Une fois ce but atteint, il se produisait un arrêt dans la marche ascendante; le domaine cessait de s'arrondir, ou, du moins, s'il recevait de nouvelles additions, celles-ci n'étaient que passagères. Mais, s'il est vrai qu'arrivé à ce point le domaine n'augmentait pas, il ne décroissait pas non plus. Sauf accident, il se transmettait intact d'une génération à l'autre. Le père s'adjoignait à titre d'héritier un de ses fils, qui se mariait au foyer et se chargeait de perpétuer les traditions et l'œuvre de famille. Quant aux autres enfants, jusqu'à l'époque de leur mariage, ils restaient aussi au foyer, travaillant en commun à assurer le maintien et la prospérité de la maison paternelle, qui, en retour, constituait à chacun d'eux une dot, ou subvention, en vue de leur établissement prochain.

C'était à l'aide de cette organisation très solide de la famille qu'il était pourvu aux exigences quotidiennes de la vie, et l'action de la famille elle-même était corroborée et complétée par un mécanisme très simple : *les associations d'intérêts communs*. Nous venons de voir le régime de la communauté, ou de l'association, fonctionner à l'intérieur même de cette famille-souche *d'un type particulier*. Mais l'association de famille à famille était aussi un fait d'occurrence journalière. Elle était de

(1) *Relations* 1642, p. 3; 1643, p. 2; 1660, pp. 3, 4.

nécessité constante entre ces petites gens qui disposaient de faibles moyens et qui, chaque jour, dans ce pays nouveau, étaient mis en face de quelque nouvel obstacle. C'est pourquoi nous voyons ces colons s'associer en toutes circonstances : pour faire la traversée de l'Océan, pour construire leurs habitations, pour opérer les premiers défrichements, pour courir les bois, pour faire paître leurs troupeaux, enfin pour se défendre contre les Iroquois.

Cette nécessité de l'association était tellement impérieuse et tellement constante, dès les premiers temps de la colonie, qu'elle ne tarda pas à déterminer une *conformation nouvelle des domaines*. L'élite des colons, ceux qui acquirent bientôt la prépondérance, avaient apporté dans le pays l'habitude de la culture en domaine aggloméré, régime où l'habitation, placée à peu près au centre de la terre, entourée des différentes pièces ou champs, se trouve isolée, séparée des voisines. La métropole, avec l'outrecuidance mal avisée du pouvoir absolu, entreprit de renverser cet ordre de choses. Elle voulut cantonner les habitants dans des villages, « de forme ronde ou carrée », les terres étant disséminées dans le voisinage immédiat. En d'autres termes, c'est le type inférieur du village à banlieue morcelée que le gouvernement tenta à plusieurs reprises d'établir par décret (1). Il échoua dans toutes ces tentatives. L'habitant, en dépit de la pression exercée par la bureaucratie, conserva le type du domaine plein aggloméré. Seulement, il en modifia la forme, de manière à ce qu'il se prêtât mieux au besoin d'association qui s'imposait à lui en tant de circonstances. Les terres, au lieu de la forme carrée, prirent celle de rectangles longs, d'une largeur de trois à cinq arpents, sur une profondeur de trente à quarante arpents ; et les habitations, au lieu d'être centrales, furent bâties à l'extrémité de chaque domaine, sur « le chemin du roi », et formèrent, par leur alignement, une sorte de village continu, appelé « rang », ou « côte ». Grâce à cette disposition,

(1) 1663, *Edits et Ordonnances*, t. III, p. 24 ; 1664, *Jugements et Délibérations*, t. I, p. 251 ; 1667, *Édits et Ordonnances*, t. II, p. 31 ; 1674, *Documents*, t. I, p. 228 ; 1727, Ferland, t. II, p. 445.

les familles, tout en résidant chacune sur son domaine, ne se trouvèrent séparées que par une petite distance, la largeur d'une terre, et purent se prêter mutuellement assistance dans leurs travaux, et se porter au secours l'une de l'autre, en cas d'attaque de la part des Iroquois (1).

Cette proximité des foyers et cette disposition par rangs préparaient tout naturellement l'institution de la *paroisse*, qui groupait autour de l'église, sous la direction du curé, les habitants de quelques « côtes ». Une solide communauté familiale, un voisinage étroitement uni, une paroisse fortement liée, tels étaient les trois organismes à l'aide desquels se développait la société canadienne. Tout le reste était secondaire, artificiel, exotique, et l'habitant n'y avait point part. L'on s'en aperçut bien à la conquête, quand l'échafaudage administratif disparut sans ébranler en rien la stabilité de l'édifice.

Dans un prochain article, nous étudierons de plus près et sur le vif cette constitution sociale, et nous pourrons juger en même temps à quel point elle permit aux Canadiens de se maintenir jusqu'à nos jours.

(*A suivre.*)

Léon Gérin.

(1) Faillon, t. II, p. 388, 390; t. III, p. 226-8. — Lahonton, t. I, p. 10, 11, 26, 29; t. II, p. 83.

LA VALLÉE D'OSSAU,

ÉTUDE SUR LA POPULATION ORIGINAIRE ET LA PRÉTENDUE FAMILLE-SOUCHE DES PYRÉNÉES (1).

VII.

L'HISTOIRE DE LA RACE (1).

Avant d'entrer dans quelques considérations sur le développement historique de la vallée d'Ossau, il est bon de prévenir le lecteur qu'il ne s'attende pas à trouver ici un grand appareil d'érudition. Faire de l'érudition n'est pas une tâche très difficile, mais ne mène guère le lecteur à une solution appréciable, s'il veut connaître la raison intime de la manière de vivre d'un peuple, de ses mœurs, de son labeur, de ses progrès, en un mot de ce qui constitue le véritable intérêt de l'histoire.

Je ne retiendrai donc des faits et des textes que ce qu'il en faut pour éclairer ma thèse, où j'essaierai de montrer comment la simple notion du *travail,* telle qu'elle nous est apparue dans les pages précédentes, suffit à expliquer les trois caractères fondamentaux que révèle l'étude rapide du passé de la Vallée : *l'unité puissante de la race,* — sa *constitution démocratique,* — son *indépendance politique.*

I.

D'après le dernier état des connaissances historiques, on s'accorde à regarder comme appartenant à la grande famille des

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons d'avril, mai et septembre 1892, et de février, mars et avril 1893.

Ibères les populations groupées dans la Gaule méridionale, entre la Garonne et les Pyrénées, et que les Romains désignèrent sous le nom générique d'Aquitains. Nul doute également que les Ibères ne fussent de même origine que les premiers occupants de la Péninsule hispanique, destinés à former, avec les Celtes venus du nord, le composé des *Celtibériens*.

D'où venaient ces Ibères? Ici la science se récuse : ni l'ethnologie, ni la linguistique ne retrouvent la trace de leur passage en Europe.

A la vérité, la chose eût été difficile, car tout concourt à démontrer que ces populations, originaires de l'Afrique, ont remonté du midi au nord, dans des conditions dont il est possible de se rendre compte.

On n'a qu'à se rappeler les articles de la Revue où M. de Préville a décrit le peuplement successif du continent africain. Lorsque les tribus de Pasteurs descendues de l'Arabie et des hauts plateaux asiatiques eurent envahi cette région presque illimitée des déserts du nord africain, les exigences du sol, plus fortes que toutes les conventions humaines, opérèrent une sélection immédiate entre les nomades, au point de vue de l'instrument de travail. Le troupeau se subdivisa et l'on vit, suivant la nature et les productions du terrain, les envahisseurs se répartir tout naturellement en plusieurs zones parallèles occupant toute la largeur du continent et caractérisées par le cheval, le chameau, la chèvre ou le bœuf. Cette modification des peuples, suivant la nature du lieu qu'ils envahissent, est la loi de toute occupation, loi féconde en conséquences sociales, au point de vue du travail, de la propriété et de la famille.

Mais, à force de marcher vers l'ouest, ces émigrants, — les Berbères pour les appeler par leur nom, — se heurtèrent à l'Océan. Là, s'offrait d'elle-même la ressource de franchir l'étroite passe de Gibraltar pour prendre pied sur la terre européenne.

Les premières stations des tribus furent les plaines avoisinant les rivages. C'est là que vinrent successivement les atteindre plusieurs invasions d'origine européenne, Phéniciens, Pélasges,

Celtes, Romains, devant lesquelles, refoulées et impuissantes, elles se réfugièrent dans les massifs montagneux qui constituent la moitié au moins de la Péninsule. Ainsi les montagnes ont-elles été, à toutes les époques de l'histoire, l'asile et la réserve des races vaincues (1).

Dans cet exode semé de périls, le troupeau s'est modifié. Le chameau a d'abord été laissé au désert. A mesure que l'on s'éloignait des plaines, le cheval est devenu moins utile et plus rare; seule, la *brebis* a résisté et trouvé sa subsistance sur les herbes maigres des pentes abruptes.

En abandonnant les plaines aux conquérants, agriculteurs, commerçants, ou militaires, et en se cantonnant sur les pentes et les plateaux des sierras, les populations pastorales trouvaient, avec la sécurité, les conditions les plus favorables pour exercer sans contrainte leur travail traditionnel. Il ne faut donc pas s'étonner que la forme patriarcale originaire ait pu, grâce au préservatif de la montagne, traverser les siècles, et qu'elle se révèle encore aujourd'hui à l'observateur par tant d'indéniables caractères.

Mais les hautes vallées pyrénéennes, largement ouvertes du côté de la plaine du nord, offrant au sud quelques passages, ne pouvaient demeurer absolument inviolables. Plusieurs grandes invasions les visitèrent, parmi lesquelles nous mentionnerons celles des Romains (de 56 av. J.-C. à 409 ap. J.-C.), — des Wisigoths (409 ap. J.-C.), — des Francs (507), — des Sarrasins (721, 750), — et des Normands (820).

Chacune apporta son contingent de troubles et de modifica-

(1) « Les plus anciens occupants de l'Espagne aux âges historiques, les Ibères, chassés autrefois du rivage par les Phéniciens, refoulés des plaines sur les hauteurs par les Ligures et les Celtes, plus tard enfin décimés par les légions, ont vécu tant bien que mal dans les hautes terres, sur ce vaste plateau central d'où rayonnent les *sierras*, et d'où s'épandent les cinq grands fleuves dont les Romains ont fini par emprisonner le cours et les sources dans leurs provinces... C'est donc dans les terres élevées et sur les deux versants des Pyrénées qu'a végété, avec une secrète force de vitalité, cette ancienne race ibérienne dont nous retrouvons, à l'époque de César, les descendants nettement caractérisés chez les historiens, sur les monuments de pierre et dans la langue euskarienne, si originale et si persistante. » Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 382.

tions politiques. L'occupation romaine surtout, dans un long espace de quatre siècles et demi, imposa pour toujours et son organisation administrative dont les traces sont encore visibles, et son langage qui finit par détrôner, dans ces régions, l'antique langue euskarienne, jadis maîtresse de tout le sud-ouest entre les Pyrénées, l'Adour et l'Océan (1).

Mais voyez la puissance du travail! Extérieurement les formes changent; au fond le travail demeure le même, invariablement imposé par le lieu, avec toutes ses conséquences sociales.

Une circonstance rend plus sensible cette vérité.

Pendant que s'opéraient les migrations que nous racontons, d'autres branches de la famille ibérienne, refoulées dans l'angle nord-ouest de la presqu'île cantabrique, se ramassèrent, firent tête et résistèrent à tout effort d'assimilation, pour former cette race basque, encore distincte aujourd'hui par les mœurs et la langue.

Tandis que les montagnards du centre pyrénéen demeuraient aux prises avec *l'herbe* et conservaient leur formation patriarcale, voilà que les Basques se heurtaient à un agent nouveau, *la mer;* que, par un phénomène dont nous essaierons peut-être quelque jour de rendre compte dans la *Science sociale,* la mer opérait sur ces pasteurs une transformation plus rapprochée de la famille-souche, et que se créait, sur les côtes de Gascogne, un type plus énergique et plus entreprenant. Quelques lieues à peine séparent du pays basque nos vallées béarnaises, et cependant les deux régions présentent les différences les plus caractéristiques.

On a pu s'étonner de nous voir trancher avec tant d'assurance une question aussi délicate que l'origine des races pyrénéennes. Un coup d'œil jeté sur la vieille coutume familiale de ces contrées va faire ressortir la vraisemblance de ces conclusions.

(1) Ce dernier fait est clairement établi par l'observation toponymique : E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 386. — Luchaire, *De lingua aquitana* Paris, 1877.

En étudiant le très ancien droit pyrénéen, on est frappé de voir se détacher un trait fondamental et distinctif : *l'égalité des sexes au point de vue de la primogéniture héréditaire et des conventions matrimoniales* (1).

Or, s'il est une vérité établie, c'est que, partout ailleurs et dans toute l'antiquité classique, le principe contraire avait prévalu.

Toutes les législations européennes tendaient à rabaisser la condition légale de la femme.

Chez les anciens Germains, la femme ne pouvait prétendre qu'à la dot fournie par le mari, ou, pour mieux dire, le prix payé à la famille de la femme, et au *morgengabe* ou présent du matin. Les mâles seuls succédaient, comme conséquence du droit de l'épée (2).

Les principes sur la transmission héréditaire ont plus d'une fois varié, mais dans aucune législation on ne voit apparaître de privilège en faveur des femmes : au contraire. Dans le dernier état du droit romain, les successions se partageaient par tête, entre tous les enfants, sans distinction de sexe.

Plus tard, le droit féodal proclama le droit d'aînesse, mais *au profit des mâles seulement.*

Seul le droit pyrénéen posait en principe qu'en matière successorale, l'aîné, FILS OU FILLE, succédait à tous les biens, propres ou acquêts, de souche ou avitins.

Mais il y a plus. Le très ancien droit ne se contentait pas de proclamer « l'aptitude égale de la femme à représenter, conduire et perpétuer la famille », il lui reconnaissait *la préférence sur l'homme* à deux points de vue : *en attribuant l'héritage à la fille aînée à l'exclusion du fils;* — et en faisant de *l'héritière* qui épousait un cadet le véritable « seigneur de la dot ».

C'était, on peut le dire, le renversement de toutes les doctrines juridiques alors reçues. La situation de la femme était donc

(1) E. Cordier, *le Droit de famille aux Pyrénées*; Paris, Durand, 1859.

(2) Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire;* Paris, Hachette, 1885, p. 225.

absolument exceptionnelle, et l'on comprend avec quel étonnement les historiens ou voyageurs, mis en présence de cette constitution familiale, durent envisager des coutumes si nouvelles pour eux (1).

Cette extraordinaire importance du rôle social de la femme pyrénéenne, voilà, certes, un fait unique, auquel on a prêté peu d'attention, mais d'ailleurs facilement explicable.

Il est très remarquable que ces singuliers privilèges de la femme se retrouvent dans le droit primitif des peuples berbères, ancêtres incontestables de nos montagnards, et dont plusieurs groupes très importants et très caractérisés occupent encore, en Afrique, la zone des pasteurs chameliers. Chez ces peuples, loin d'être tenue dans une humiliante sujétion comme la femme arabe ou kabyle des régions voisines de la mer, la femme est vraiment le centre et l'âme de la famille, et toute la coutume privée y repose sur les traditions du *matriarcat*.

Les Touaregs du Nord-Sahara en offrent un exemple frappant. A la mort du chef de famille, quelle que soit sa condition, on fait deux parts de sa fortune : l'une, les « biens de justice », acquis par le labeur, est partagée également entre tous les enfants, fils ou filles; l'autre, les « biens d'injustice », conquis les armes à la main, est attribuée en entier *au fils de la sœur aînée*, à l'exclusion de la descendance directe. « Ainsi se maintient la puissance des grandes familles. » Quant aux territoires conquis par les tribus, ils sont donnés aux dames douairières de la noblesse (2).

(1) C'est le cas de rappeler le texte souvent cité de Strabon : « Chez eux (les Cantabres), ce sont les maris qui portent une dot à leurs femmes, et ce sont les filles « qui héritent de leurs parents et qui se chargent d'établir leurs frères. De pareils « usages annoncent le pouvoir dont le sexe y jouit, ce qui n'est guère un signe de « civilisation. » (Strabon, liv. III, 4.) — Plutarque rapporte un trait bien caractéristique de ce pouvoir. Annibal ayant à traverser les Pyrénées avec ses soldats, lors de son expédition en Italie, dut se soumettre aux conditions que lui firent les montagnards. Or voici l'une de ces clauses : « Les plaintes des indigènes contre les Carthaginois seront portées soit devant Annibal, soit devant ses lieutenants en Espagne; « mais les réclamations des Carthaginois contre les indigènes seront *jugées sans appel* « *par les femmes de ces derniers.* » (Plutarque, *De virtute mulierum.*)

(2) E. Reclus, *Géographie universelle*, t. XI, p. 840.

Les mêmes traits se relèvent chez les Bedja du Soudan éthiopien. « C'est aux femmes qu'appartient réellement la supériorité par l'amour du travail, la fierté, la conscience de la parole donnée... le rôle de la femme dans la société Bedja rappelle évidemment un régime matriarcal (1). »

Les conditions du travail expliquent parfaitement cette répartition des rôles dans la famille. Le nomade des déserts étant entraîné au loin par le commerce, l'industrie des transports et le pillage, qui constituent ses moyens d'existence, c'est à la femme restée au camp que revient, comme souvent à celle du pêcheur, la plus grande part dans l'administration de la famille, l'éducation des enfants, la surveillance du personnel. Le douar, l'oasis est sous sa responsabilité, en raison de laquelle croît nécessairement son influence (2). Aussi les auteurs arabes, du dixième au quinzième siècle, rapportent-ils que les Berbères comptaient leurs généalogies du côté des femmes (3).

Ne saisit-on pas maintenant comment de pareilles causes ont dû agir sur l'évolution sociale de nos Pyrénéens?

En passant en Europe, les Berbères ou, si l'on veut, les Ibères conservent ce droit matriarcal, qui fut le droit des Pyrénées *tant qu'ils demeurèrent à moitié nomades et instables,* ne se servant des hautes vallées que comme de lieux momentanés d'asile.

Ces hautes vallées, c'est presque l'ancien douar, où la prépondérance appartient à la femme.

Plus tard, les invasions refoulent de plus en plus les pasteurs. De nomades, ils deviennent sédentaires. Les longues expéditions sont rendues plus rares. L'atelier de travail se resserre; l'homme est plus souvent au foyer. Que va-t-il en résulter? — *l'égalité de droits* entre l'homme et la femme.

Néanmoins l'ancienne idée matriarcale subsiste et se manifeste par la préférence donnée, encore aujourd'hui, à la femme en ma-

(1) E. Reclus, t. X, p. 371.

(2) Voir le développement de ces causes dans l'étude de M. de Préville : « Le continent africain. » La *Science sociale*, t. IV, p. 79.

(3) E. Reclus, *Géographie universelle*, t. X, p. 371.

tière héréditaire, dans la vallée de Barèges et dans le pays basque (1).

Dans notre région béarnaise, il est hors de doute que, pendant très longtemps, deux législations différentes régirent les transmissions successorales. Tandis que les biens *nobles*, subissant l'influence des lois féodales, étaient dévolus exclusivement à l'aîné *des mâles*, les biens *roturiers* demeuraient soumis au vieux droit pyrénéen, qui attribuait l'héritage à l'aîné *quel que fût le sexe*.

Mais voici qu'au seizième siècle se produit un fait nouveau. Jusqu'alors le Béarn était un pays *exclusivement pastoral*, entièrement couvert de bois parsemés de clairières où paissaient les troupeaux.

Le roi de Navarre Henri Ier, voulant initier son peuple aux avantages de l'agriculture, appela des laboureurs de Bretagne et de Saintonge et leur donna des terres à défricher (2). L'exemple du souverain aidant, l'agriculture prit bien vite des développements considérables.

Le travail d'un peuple ne se modifie pas impunément du jour au lendemain. A cette transformation correspond, en effet, une transformation de la coutume héréditaire. Désormais la culture substituée à l'art pastoral exige la présence de l'homme, c'est-à-dire une plus grande participation à la direction du travail ; son action, d'accessoire, se fait prépondérante. Il est donc naturel qu'il devienne l'héritier indiqué et préféré de l'installation sédentaire de la famille.

Ainsi en est-il. *Le For réformé*, promulgué en 1551 par Henri II, *étend aux successions rurales ou roturières la règle qui préside à la transmission des successions nobles*. Désormais, pour ces biens, le mâle sera préféré aux filles (3). C'est le régime qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la plus grande partie du Béarn et spécialement dans la Vallée d'Ossau.

(1) Pour la vallée de Barèges, consulter : Cordier, *le Droit de famille*, etc. ; Le Play, *l'Organisation de la famille*. — Pour le pays basque, voir l'étude publiée par M. Etcheverry dans la *Réforme sociale* des 1er et 15 mars 1885 : *La situation des familles dans un village du pays basque français*.

(2) Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, IV, II.

(3) *For réformé*, rubrique *Des Successions*, art. III.

Faisons observer, d'ailleurs, que le nouveau *For* exceptait de ces dispositions « *les filles aînées déjà mariées dans les maisons de leurs pères et mères* » et ne faisait porter l'obligation que sur la génération suivante; rendant ainsi hommage à l'autorité et à l'antiquité de la coutume, dont la persistance est comme le fil qui rattache les communautés pastorales des Pyrénées aux peuples oubliés du grand Désert (1).

II

Nous en savons assez maintenant pour conclure que l'organisation sociale d'un peuple tel que celui qui nous occupe ne pouvait être que *démocratique*.

Le travail pastoral a pour conséquence directe l'*absence de classe dirigeante* (2). Les pasteurs ne peuvent être que de *petites gens*.

(1) Nos conclusions semblent contredites par celles que formule M. Jean Passy, archiviste paléographe, dans une thèse fort ingénieuse et bien documentée où il traite de l'*Origine des Ossalois*. En l'absence de textes écrits, l'auteur a recours à la dialectologie comparée pour établir que la Vallée d'Ossau a dû être peuplée par une immigration en masse des habitants de *Bencharnum* (actuellement Lescar), chassés au neuvième siècle par l'invasion normande. La présence dans le dialecte ossalois de *certaines formes* très caractéristiques rattache ce dialecte à celui de la région indiquée et le distingue du langage parlé dans les vallées immédiatement contiguës : ne faut-il pas supposer l'identité originelle des populations qui parlent la même langue? Nous ferons remarquer que cette thèse laisse la nôtre debout, puisqu'elle ne tranche en aucune façon la question du peuplement *primitif* de la vallée. Il en résulterait seulement qu'à une date un peu indécise du moyen âge, un afflux de population a pu venir se superposer à une couche de population plus ancienne. En tous cas, les nouveaux venus, pasteurs eux-mêmes, n'auront pas tardé à être saisis par les influences du lieu et du travail et identifiés, *sauf le langage*, aux premiers occupants, tout en gardant certaines formes particulières de langage. Il est possible que l'observation anthropologique trouve à redire à l'hypothèse de M. Jean Passy, car, à première vue, une grande distance paraît séparer l'Ossalois aux formes souvent athlétiques, à la démarche hautaine, du Béarnais de la plaine, généralement petit, nerveux et aux allures légèrement cauteleuses.

(2) Une abbaye de Bénédictins avait été fondée, à Bielle, au neuvième siècle. Mais on ne voit pas qu'elle ait exercé d'influence sociale. « Les Bénédictins de Bielle n'ont laissé aucune trace bien marquée dans les chroniques locales. » (*Chronique du diocèse et du pays d'Oloron*, par l'abbé Menjoulet, t. I, p. 495. — C'est qu'ici, pas plus que dans d'autres pays de montagne, les religieux n'avaient à exercer de véritable patronage, comme dans les régions agricoles de Gaule ou de Germanie. Ici le monastère n'avait d'importance que comme hôtellerie à l'usage des pèlerins ou croisés appelés de France en Espagne. Les hospices (*espitaus*) de ce genre sont nombreux dans les Pyrénées : témoin celui de Gabas, sur la route des Eaux-Chaudes au pic d'Ossau.

Aussi, dès le principe, les chefs de famille suffisent-ils à la gestion de leurs intérêts, et la vallée d'Ossau offre-t-elle le spectacle de petits groupes spontanément constitués en communauté, s'administrant eux-mêmes, et dont les habitants se qualifient pompeusement de « senhors ».

Le régime féodal lui-même n'a pu entamer que superficiellement cet état de choses. Ici la *commune* n'a pas été, comme dans le nord de la France, le fruit d'une réaction des villes contre les campagnes (1). Suivant toute vraisemblance, la commune ossaloise existait la première. A-t-elle emprunté quelque chose aux municipes romains? C'est possible; mais la question est de peu d'importance, la commune ayant été imposée de bonne heure par le besoin de réglementer des intérêts nécessairement communs et de défendre un territoire de pâturages relativement borné.

Comment supposer un antagonisme quelconque entre la ville et la campagne? C'étaient les mêmes hommes qui vivaient au bourg et au dehors. Le pâturage et les champs cultivés n'étaient que les deux centres, les deux ateliers du même travail. Il n'y avait donc place, en Ossau, pour aucun autre régime que celui d'associations de propriétaires égaux. L'étude précédemment faite de la propriété dans la vallée nous a, du reste, appris pourquoi la constitution de grands domaines y est impossible, aujourd'hui comme il y a dix siècles.

Aussi le véritable caractère de la féodalité fut-il, dans cette région, plutôt celui d'une défense militaire que d'un service foncier. Les chefs paraissaient les protecteurs de petites républiques plutôt que des seigneurs féodaux. A côté du gentilhomme qui habite son château, ordinairement des plus modestes, la communauté vit, se gouverne, nomme ses magistrats, perçoit ses impôts : on dirait deux puissances coexistantes.

Il est évident que les seigneurs durent faire de bonne heure tous leurs efforts pour transformer leur situation et devenir réellement les maîtres Telle est la pente du cœur humain. On en voit, dans les *dénombrements* annuels, qui réclament des droits dont

(1) *Science sociale*, t. X, juillet, août, septembre 1890.

certains ont pu faire croire à la pratique des plus révoltants abus (1). Mais toujours les communautés protestent avec énergie et se refusent à accorder aux redevances payées d'autre valeur que le caractère honorifique.

La *Déclaration* dressée, en 1681, par le Jurat d'Aste-Béon prenait soin de spécifier tous les privilèges, ou exemptions, dont jouissaient les habitants de la commune, comme, du reste, de toutes les communes de la vallée, droit de *chasse*, de *carnal* (saisie), de *mouture*, de *dépiquage*, etc., partout ailleurs réservés aux gentilshommes.

S'il est un droit considéré comme l'apanage ordinaire des seigneurs fonciers, c'est le droit de *justice*. Or les *cavers* et *domengers* d'Ossau ne le possédaient même pas sur leurs terres (2). L'Ossalois ne relevait que du vicomte souverain de Béarn. Pour les causes minimes, il dépendait de la justice de ses jurats, magistrats élus par leurs pairs, ainsi que nous l'avons vu pour Aste-Béon. On se rappelle comment se faisait le choix des magistrats dans cette petite communauté. A Aàs, autre village du Haut-Ossau, les jurats étaient, tous les ans, nommés par ceux qui sortaient de charge. A Assouste, chaque habitant, à tour de rôle, était tenu de remplir les fonctions de jurat.

Ce système de charges électives appelait au gouvernement local un nombre considérable de citoyens : à Laruns, 37 ; à Bilhères, 25 ; à Béost, à Gère-Bélesten, 23, etc...

Les jurats des 18 communes se réunissaient à Bielle, *capdeulh* ou chef-lieu de la vallée, pour former un corps politique appelé *jurade*. Là se discutaient les affaires communes et s'élaboraient les règlements généraux.

Ainsi, dans cette société égalitaire et démocratique, chaque groupe fonctionnait avec les magistratures de son choix, avec ses habitudes, avec ses mœurs particulières, sans que ni le voisin, ni

(1) On a beaucoup exploité l'exemple de ce châtelain de Louvie-Soubiron, en Ossau, qui, dans un dénombrement fameux, faisait figurer au nombre de ses privilèges ce qu'on est convenu d'appeler le « droit du seigneur ». Mais on oublie d'ajouter que ces prétentions par trop désordonnées avaient été sévèrement réprimées par les vérificateurs du Parlement de Navarre.

(2) Ces titres désignaient, en Béarn, les deux degrés inférieurs de la noblesse.

le pouvoir politique y trouvassent à redire. Et chacun était heureux ainsi. A la veille de la Révolution française, alors que, dans les grands centres, ce n'était qu'aspirations vers un bouleversement des institutions existantes, les Ossalois donnèrent un remarquable exemple de leur attachement à la tradition des ancêtres. Les villes de Pau et d'Oloron ayant voulu entraîner la vallée dans un mouvement de transformation de l'ancien système judiciaire, la Jurade en délibéra, et, le 2 avril 1789, protesta à l'unanimité contre cette prétention « contraire à la constitution béarnaise, aux fors, privilèges et libertés des habitants du pays, » se déclarant résolue à maintenir l'ancien état de choses, « le tout en conformité de la coutume ».

III.

On possède peu de renseignements positifs sur l'histoire de la vallée. Il est probable qu'à l'origine elle formait avec les vallées voisines d'Aspe et de Barétous une confédération d'intérêts, comme paraissent le démontrer les observations archéologiques (1).

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'union des trois vallées béarnaises subsista jusqu'à la fin de la monarchie. Aux États de Navarre, le vote des « Montagnes », comme on les désignait, était collectif et s'exprimait avant celui de tous les autres bourgs et villes.

Suivant l'historien de Marca, la vallée obéissait, jusqu'en 1100, à des vicomtes indépendants. A cette époque elle dut passer sous la suzeraineté des vicomtes de Béarn, mais en se réservant des garanties dont l'énoncé peut surprendre aujourd'hui ceux qui ne connaissent le moyen âge qu'à travers les préjugés courants.

Jusqu'en 1789, la vallée d'Ossau se considéra comme une pro-

(1) M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, a soutenu cette thèse, en invoquant notamment la découverte, sur le territoire de Bielle et de Bilhères, de trois groupes de *cromlechs*, divisés chacun en autant d'enceintes de pierre que les trois vallées comptent respectivement de communes. (*Quelques observations sur l'antiquité des centres de population des vallées d'Ossau, Aspe et Barétous;* Pau, 1871.)

vince essentiellement libre. Elle eut sa législation particulière, ses traités de paix entre elle et les vallées limitrophes ou les peuples voisins d'Espagne.

Ce n'est pas le trait le moins curieux de ces vallées pyrénéennes que ces *paceries* ou conventions spéciales par lesquelles se réglaient entre districts, parfois même entre communes, non seulement les difficultés de pacage, ce qui était le cas le plus fréquent, mais encore des questions de droit civil et criminel. Des assises périodiques, mi-partie ossaloises mi-partie espagnoles, jugeant jusqu'à cent affaires à la fois; une procédure expéditive; l'exécution des sentences confiée aux députés de chaque nation : telles étaient les formes de ces juridictions extraordinaires, qui simplifiaient énormément les rapports internationaux.

On vit souvent en guerre les deux États souverains de Béarn et d'Aragon, et cependant le traité de paix se maintenait entre les vallées, pour les objet prévus; les habitants continuaient à tenir leurs assises, observaient la neutralité et ne prenaient les armes que contre les *non paserous* (1).

En se donnant politiquement au Béarn, les Ossalois avaient stipulé le respect de leurs libertés. Cela n'alla pas tout seul. La possession de la lande du Pont-Long, qui leur était d'une si grande utilité pour leur travail, leur valut plus d'une agression de la part des populations béarnaises au milieu desquelles ce territoire était enclavé. Dès que les terribles montagnards apprenaient qu'on empiétait sur leur bien, on les voyait, comme le constate le vieux *For*, descendre « en armes et enseignes au vent », pour se faire eux-mêmes justice.

En 1221, pour mettre un terme à ces conflits, un accord intervint entre les gens d'Ossau et le vicomte de Béarn, Guillaume Raymond de Moncade : solennelle reconnaissance et confirmation du vieux *For* d'Ossau, véritable *pacerie* où l'on traitait d'égal à égal.

Les Ossalois promettent l'hommage au vicomte; mais c'est *chez*

(1) Ces privilèges sont revendiqués avec force dans une requête adressée, en 1774, par les Syndics de la Vallée d'Ossau au Parlement de Navarre, au sujet de la propriété du Pont-Long.

eux que celui-ci doit se transporter pour le recevoir. Le vicomte jure, *le premier,* de leur être « bon seigneur et loyal ». Ensuite et à leur tour, les Ossalois jurent de lui être « bons hommes et fidèles ». Donnant, donnant.

Mais voici qui est plus typique. Nous avons vu que les seigneurs d'Ossau n'ont aucun droit de justice sur leurs terres ; les Ossalois se jugent eux-mêmes par leurs jurats, et, pour les causes majeures ou les appels, relèvent directement du vicomte. Mais le vicomte ne peut exercer cette justice qu'à la condition de *venir en personne* (ou par son sénéchal) *la rendre dans la vallée :* nos montagnards ne veulent être jugés que chez eux.

Défense au vicomte d'amener avec lui des soldats béarnais : ce sont les Ossalois qui le gardent tant qu'il séjourne parmi eux.

Bien plus, la vallée est un *lieu d'asile.* Tout individu qui, après un délit commis, peut s'y réfugier, y est en *saubetat* et ne peut être livré au vicomte que si ce dernier vient en personne le réclamer.

Tandis que, dans le reste du Béarn, l'amende fixée pour la « composition », au sujet de certains délits s'élevait à 66 sols, l'Ossalois ne payait au seigneur que 6 sols, ou 18 en cas de mort.

Quant à l'*ost* ou service militaire, les Ossalois ne le devaient au vicomte que deux fois par an et à des conditions rigoureusement limitées.

Tout cela, — sans parler d'autres privilèges, — peut paraître extraordinaire. Mais qu'on veuille bien considérer que cette indépendance politique des Ossalois découle de l'organisation de leur travail, aussi sûrement que leur constitution démocratique.

L'Ossalois ne vivant que de son troupeau eût pu, à la rigueur, se passer de toute alliance étrangère, s'il n'avait dû compter avec l'insuffisance d'un sol borné, pauvre et intransformable.

L'exiguïté des moyens d'existence, après avoir imposé à la famille patriarcale cette réduction que nous avons étudiée et qui en fait un type à part, devait déterminer l'orientation politique de la race.

Du côté de la plaine, il fallut bien demander la protection de l'État voisin, maître des routes du nord et par conséquent de

l'*hivernage;* mais on n'aliéna de l'indépendance que juste ce qu'il fallait pour parvenir à ce but. Pour tout ce qui concerne le travail pastoral, les droits de la vallée avaient été soigneusement réservés.

C'est ainsi que les pasteurs pouvaient circuler *avec leurs troupeaux*, dans tout le bas pays, librement et sans payer de droits de péage, pontage, foraine, etc., à raison de leurs migrations périodiques de la montagne à la plaine et réciproquement. Ils pouvaient également rapporter en franchise les produits de leur industrie pastorale, vivres, fromages, laines et pelleteries (1).

Le travail fut donc, lui seul, la cause et la mesure des privilèges politiques de la Vallée, et l'on ne comprendrait rien à l'histoire de ces populations si l'on ne se plaçait à ce point de vue. Ce qui le prouve, c'est que, tout chatouilleux qu'ils fussent sur l'article de leurs libertés, les Ossalois ont été, de tout temps, les plus loyaux sujets des souverains de Béarn. Cette fidélité toute personnelle les entraîna, à la suite de la reine Jeanne d'Albret, dans l'hérésie, pour laquelle ils n'avaient que de médiocres sympathies et qu'ils s'empressèrent d'abandonner dès que le prétexte politique eut disparu.

Marca, cherchant à se rendre compte de cette singulière indépendance de caractère, de mœurs et de lois, l'attribue à « une certaine liberté des peuples des montagnes, lesquels se confiant en leurs fortifications naturelles, devenaient aussi élevés et aussi sourcilleux que les rochers de leurs montagnes ».

Le grave historien n'atteint pas le fond des choses. Les Ossalois étaient peu endurants, jaloux de leurs libertés politiques, parce qu'en réalité, il y avait là pour eux une question de pain quotidien. Il en est ainsi dans tous les pays pauvres, où la race ne peut subsister qu'au prix d'un travail acharné contre une nature ingrate. C'est le secret de l'indépendance de la Suisse, ainsi qu'on l'a fort bien démontré dans la Revue (2). Ce n'est pas tout que d'avoir, dans les montagnes, un moyen de défense, il faut avoir un intérêt à s'y défendre.

(1) *For réformé* de 1551, Rubr. XXVIII, XXXVI.
(2) *Science sociale*, t. VIII, p. 101.

Nous ne terminerons pas cette monographie de la Vallée d'Ossau sans relever trois résultats :

En premier lieu, on ne peut méconnaître le puissant enchaînement que montre, entre tous les faits dont se constitue une société, l'observation monographique poursuivie à l'aide de la *Nomenclature* sociale.

En second lieu, il est à remarquer que cette méthode, en faisant apparaître les traits d'une société dans leur totalité et à leur rang, la dessine si nettement et si complètement, que force est bien de reconnaître toutes les différences de cette société avec les autres. C'est ainsi que nous avons pu et dû constater à quel point la prétendue Famille-souche des Pyrénées, confondue par Le Play avec la vraie famille-souche du type anglo-saxon, en demeure éloignée. Ainsi s'est trouvé appuyé un des grands progrès actuels de la Science sociale.

En troisième lieu, nous avons vu qu'une fois la physionomie d'une société dessinée avec cet ordre et cet ensemble, sa parenté se manifeste par tant de traits qu'elle n'est guère méconnaissable, et les origines se lisent dans l'état présent lui-même. C'est là un immense secours apporté aux connaissances historiques. Nous avons pu, de la sorte, démontrer la descendance de nos Pyrénéens.

Nous avons donc, une fois de plus, constaté la fécondité, la puissance scientifique, le prodigieux intérêt de cette méthode d'études sociales, qui, appliquée à un objet en apparence petit, local, presque dédaigné, mène avec sûreté à de si riches, à de si vastes, et jusqu'à de si lointaines connaissances.

Fernand Butel.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUINZIÈME.

LIVRAISON DE JANVIER 1893.

Pages.

L'état actuel de la Science sociale, d'après les travaux de ces dix dernières années, par M. **Edmond Demolins** 5

Les auxiliaires du Patronage. — II. Les cultures intellectuelles et la Religion (Cours de Méthode de la Science sociale), par M. **Robert Pinot**. 21

Le clergé modèle d'après une idée de 1830. — Lettre au P. M.-B. Schwalm, par M. **Paul de Rousiers** 34

L'Inde védique. — II. Les rapports de la théogonie védique avec l'état social, par M. **A. de Préville** 41

LIVRAISON DE FÉVRIER 1893.

Questions du jour. — Le Crédit agricole, par M. **Paul de Rousiers** ... 65

Comment les Proconsuls ont changé la constitution de Rome. — II. Le Proconsul dans sa province, par M. **G. d'Azambuja** 83

Les tendances actuelles du clergé français à sortir de l'isolement, par le **P.-M.-B. Schwalm** 109

La Vallée d'Ossau. — Etude sur la population originaire et la prétendue famille-souche des Pyrénées. — IV. Le Mode et les Phases de l'existence ; le Patronage et ses auxiliaires, par M. **F. Butel** 119

LIVRAISON DE MARS 1893.

Questions du jour. — La diminution du revenu. — I. La réduction du taux de l'intérêt, par M. **Paul Bureau** 133

Cours d'exposition de la Science sociale. — I. Les trois sociétés à formation communautaire de famille, par M. **Edmond Demolins** 165

La Vallée d'Ossau. — Étude sur la population originaire et la prétendue famille-souche des Pyrénées. — V. Le voisinage et le gouvernement local, par M. **Fernand Butel** 182

Correspondance. — Musique d'État, par M. **Paul Porthmann** 196

LIVRAISON D'AVRIL 1893.

Pages.

Questions du jour. — La diminution du revenu. — II. La baisse du revenu foncier, par M. **Paul Bureau** 201

La formation de l'initiative personnelle dans les séminaires français, par le **P. M.-B. Schwalm** 231

Comment les Proconsuls ont changé la constitution de Rome. — III. Le proconsul insurgé, par M. **G. d'Azambuja** 257

La vallée d'Ossau. Étude sur la population originaire et la prétendue famille-souche des Pyrénées. — VI. L'émigration, par M. **F. Butel** 276

LIVRAISON DE MAI 1893.

Questions du jour. — La politique et l'état social aux États-Unis, par M. **Paul de Rousiers** 285

Cours d'exposition de la Science sociale, II. — Les Sociétés issues des Déserts. — Le type des Oasis et des Confins agricoles, par M. **Edmond Demolins** 315

Les héros d'Homère. (Contribution à l'étude des origines grecques.) — III. Constitution de la société achéenne. — I. Le régime des Biens et l'assiette de la Richesse, par M. **Ph. Champault** 341

Comment les Proconsuls ont changé la constitution de Rome. — III. Le proconsul insurgé (suite), par M. **G. d'Azambuja** 362

LIVRAISON DE JUIN 1893.

Questions du jour. — La question monétaire à la conférence de Bruxelles, par M. **Ad. Houdard** 381

La Société védique. — II. L'origine du régime des Castes dans l'Inde, par M. **A. de Préville** 397

Monographie du Canada. — VI. Comment le domaine plein a assuré le maintien de la race. — I. L'émigrant percheron et ses similaires, par M. **Léon Gérin** 426

La Vallée d'Ossau. — Étude sur la population originaire et la prétendue famille-souche des Pyrénées. — VII. L'histoire de la race, par M. **Fernand Butel** 447

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

LA

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET CIE. — MESNIL (EURE).

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

8e Année. — Tome XVI.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1893.

QUESTIONS DU JOUR.

UNE THÉORIE ANGLAISE

SUR LA NATIONALISATION DE LA TERRE.

La fortune des mots est souvent bizarre. En recevant, il y a quelque temps, les deux volumes ci-dessous indiqués (1) sur la *Nationalisation de la Terre,* je fus assez surpris de ces titres. Je ne m'attendais pas à trouver, en Angleterre, un mouvement socialiste assez accentué pour soutenir les projets de communauté générale des biens, projet éclos dans la cervelle d'un Slave comme le comte Tolstoï, ou d'un Allemand comme Karl Marx. Intrigué par ce mot de « nationalisation », je jetai les yeux sur ces deux ouvrages et j'acquis bientôt la certitude que la nationalisation de la terre avait changé de sens en franchissant le détroit. C'est là d'ailleurs une transformation qui se produit souvent. Lorsque l'attention publique est éveillée sur un mot, il arrive que chacun vient accrocher à ce mot l'idée particulière qu'il expose ; ce mot est comme une réclame à son idée. Actuellement, par exemple, il y a peu de réformateurs qui ne se teintent plus ou moins de socialisme. On voit des socialismes

(1) *Land Nationalisation*, by Alfred R. Wallace ; London, Swan Sonnenschein and C° ; New-York, Charles Scribner's sons, 1892. — *Land Nationalisation,* by Harold Cox ; B. A. Methuen and C°, 18, Bury Street, London W. C., 1892.

de tous les genres, depuis celui de Lassalle jusqu'à celui d'Henry George, depuis le socialisme anticlérical jusqu'au socialisme chrétien, depuis le socialisme révolutionnaire jusqu'au socialisme d'État, de telle sorte qu'on arrive parfois à confondre sous une même appellation des tendances et des théories fort diverses. Ouvrez un journal soi-disant bien informé, écoutez la conversation d'un homme soi-disant au courant, vous rencontrerez constamment cette affirmation au sujet de l'Angleterre : « Les Anglais sont bien travaillés par le socialisme! L'ancien esprit anglo-saxon semble de plus en plus reculer devant l'invasion de théories nouvelles! L'État social est menacé »! Le Play, lui-même, qui avait beaucoup étudié le monde anglo-saxon, disait fréquemment en conversation, et ses ouvrages portent en maints endroits la trace de cette idée : « Hâtons-nous de citer l'exemple de l'Angleterre »!

J'ai, pour ma part, je l'avoue, une foi plus robuste dans la force de résistance et la faculté normale de transformation des sociétés particularistes. A supposer même que des théories purement socialistes prennent naissance sur le territoire du Royaume-Uni, ce qui n'aurait rien d'étonnant étant donnée la présence de l'élément celte, je crois très fermement que cela n'arrêterait pas les progrès de la partie de la population restée active et saine, mais il est curieux de constater que ces théories, tout en se faisant naturaliser anglaises sous leur nom ordinaire, perdent, une fois transplantées sur le sol britannique, leurs caractères les plus marquants.

C'est du moins le cas pour la nationalisation de la terre. Jusqu'ici, j'avais toujours compris qu'on entendait par là la mise en commun du fonds de terre national entre tous les citoyens du même pays, le travail de ce fonds par tous et le partage des fruits du travail entre tous, le tout également, de manière à faire disparaître à jamais les choquantes inégalités que les facultés de travail différentes ou les facultés d'épargne différentes produisent entre les enfants d'une même patrie.

Les projets de réforme soutenus par le Dr Alfred R. Wallace et combattus par M. Harold Cox supposent un bouleversement

moins profond des conditions actuelles du travail. A coup sûr, il s'y mêle une forte dose de fantaisie, mais ils tiennent compte davantage des données du problème; enfin, ils ont un mérite sérieux, celui d'entrer dans le détail des solutions pratiques. C'est là, au surplus, un caractère bien anglais : on passe vite, dans ce pays, de la théorie à l'application, de la spéculation philosophique au programme d'action, de la vue générale aux détails. Non seulement, M. Wallace expose ces détails dans son ouvrage, mais il a fondé une société ayant pour objet d'en amener la réalisation. Sachant fort bien qu'il n'obtiendra pas de but en blanc un vote de principe en faveur de la mesure qu'il propose, il s'organise de manière à provoquer facilement une agitation d'opinion chaque fois que vient à se discuter une question se rapportant à son projet par un côté quelconque. Tel est le but de la « *Land nationalisation Society* ». Elle a pris une devise heureusement choisie : Rendre la terre au peuple et le peuple à la terre (*To restore the land to the people and the people to the land*). Voyons comment elle entend accomplir cette œuvre.

I. — LE PROJET DE NATIONALISATION DE M. ALFRED RUSSELL WALLACE.

M. Wallace poursuit deux buts : 1° Fournir autant que possible à tout Anglais le moyen d'avoir une installation rurale indépendante et assurée, à l'abri de l'éviction et de la saisie; 2° Donner à chacun le fruit complet de son travail. Je n'ai pas besoin de faire remarquer aux lecteurs de la *Science sociale* combien ces deux *desiderata* sont caractéristiques de l'esprit anglais.

Mais que vient faire la nationalisation de la terre dans la réalisation de ces vœux? Elle va agir artificiellement pour paralyser les forces naturelles qui, accumulant la terre entre les mains de quelques-uns, dans le Royaume-Uni, s'opposent à ce que chaque citoyen puisse s'assurer la jouissance d'une partie

du sol, et créent une classe de tenanciers travaillant pour le compte d'autrui. Voilà où intervient le système, la conception fantaisiste.

Je signale dès à présent ce double caractère du projet de M. Wallace, parce qu'il se retrouve dans tous les détails que nous allons examiner; c'est un curieux mélange de sens pratique et d'esprit systématique, d'idéal social anglo-saxon et d'invention personnelle. A vrai dire, M. Wallace a plutôt imité qu'inventé; il a pris dans l'arsenal des socialistes continentaux l'arme de la nationalisation, et s'en est servi pour un usage anglais.

Son désir n'est pas de rendre l'État propriétaire du sol national, mais seulement de lui en assurer la *suzeraineté*. Il repousse avec horreur l'imputation de faire de l'État un *landlord*, le *landlordisme* étant à ses yeux le pire des maux; il ne lui donne que le *domaine souverain* de la terre, abandonnant au détenteur tout le *domaine utile*.

Au surplus, voici les six réformes que M. Wallace considère comme essentielles à l'exécution de son projet, telles qu'il a pris soin de les résumer lui-même (1) : Nous verrons ensuite quels moyens il suggère pour en rendre l'accomplissement possible.

1° « En premier lieu, dit-il, il est évident que le *landlordisme* doit être remplacé par le droit de propriété de celui qui occupe réellement la terre (*occupying ownership*). Il faut une réforme aussi radicale pour nous débarrasser des maux immenses de notre système actuel. »

2° « Des mesures doivent être prises pour que la tenure du détenteur de la terre soit assurée et permanente, et rien ne doit être autorisé qui puisse gêner son libre usage de la terre ou diminuer son assurance de recueillir tous les fruits du travail ou du capital qu'il y consacrera. »

3° « Des dispositions doivent être prises qui permettent à tout sujet britannique de s'assurer une portion de terre qu'il occupe personnellement à son prix loyal de terre de culture. »

4° « Toute superficie utilisable de terres non closes et incultes

(1) V. p. 192.

doit (sous certaines limitations) être mise à la disposition de ceux qui voudront la cultiver personnellement. »

5° « Chaque détenteur de terre aura le droit de vendre ou de transférer son droit de détention avec la plus grande liberté. »

6° « Pour rendre ces conditions permanentes, il sera absolument interdit de louer sa terre et le droit d'hypothèque sera strictement limité. »

On imagine bien que, pour mettre en mouvement une pareille transformation du régime de la propriété, il faut toute une série de mesures législatives réglant la situation des occupants vis-à-vis de l'État, la position de l'État vis-à-vis des anciens propriétaires, etc. M. Wallace a songé à tout cela et nous expose son programme d'une manière complète.

Il faut, en premier lieu, déterminer exactement ce domaine souverain, ce haut domaine, attribué à l'État. Pour cela, M. Wallace s'en rapporte au principe qui a servi de base aux théories d'Henry George. Il distingue, dans la valeur marchande d'une terre, la portion résultant des améliorations foncières, du fait de la culture, de la présence des bâtiments, clôtures, fossés d'irrigation, drainages, etc., puis ce qu'il appelle la valeur inhérente de la terre, consistant dans les avantages qu'elle peut offrir indépendamment de l'action de son propriétaire. La première, dit-il, est le fruit du travail; elle représente une somme d'efforts dont on connaît l'auteur et dont on peut mesurer la valeur; il est donc possible et il est équitable d'en donner la rémunération à celui qui l'a créée. La seconde est le fait d'un ensemble de circonstances étrangères, résultant de la nature ou résultant du travail d'autres personnes indéterminées. Par exemple, une terre d'une fertilité exceptionnelle doit à la nature et non à son maître la qualité qui la distingue. D'autre part, une terre en friche peut devoir au voisinage d'un chemin de fer, d'une ville, d'une usine, une valeur adventice où l'effort de son possesseur n'a rien à voir. Impossible de fixer exactement à l'effort de quelles personnes est due cette valeur. Elle appartient donc légitimement à la communauté, c'est-à-dire à l'État. M. Wallace établit même des règles précises pour distinguer, dans une terre donnée, ce qui, selon lui,

constitue le seul droit du propriétaire et qui représente le droit de la communauté. Il s'appuie aussi sur l'expérience des *Land-Courts,* récemment instituées en Irlande, pour prouver la possibilité de cette estimation. L'exemple est peut-être mal choisi, parce que, si je suis bien informé, ces *Land-Courts* ne fonctionnent pas ordinairement à la satisfaction des parties ; pourtant, elles ont une mission moins délicate : elles se bornent à estimer la part revenant au tenancier dans l'amélioration d'un fonds de terre et la part revenant au *landlord;* c'est infiniment plus simple que de distinguer avec exactitude dans le prix d'une propriété la portion de valeur afférente au travail de l'homme et la portion afférente à la nature ou aux circonstances de voisinage. Prenez un des cas les plus simples : une exploitation rurale éloignée de toute usine, de toute ville, de tout chemin de fer, et imaginez, si vous le pouvez, la valeur du fonds après cent ans de friche! après un retour complet à l'état de nature! Pour ma part, je ne m'en chargerais pas ; mais passons.

Une fois le haut domaine de l'État défini et évalué, il donnera lieu à une rente appelée par l'auteur du projet *Quit-Rent,* sans doute parce que, moyennant le paiement de cette rente, — de cet impôt, en somme, — le détenteur de la terre en aura la libre disposition, sera quitte de toute charge. Cette appellation est quelque peu illusoire d'ailleurs, comme nous le verrons, car celui qui occupera la terre aura encore à indemniser l'ancien propriétaire de la valeur due à son travail (*Tenant-Right*), à moins que cette valeur soit nulle, ce qui n'aura lieu que pour quelques espaces non défrichés.

De plus, une disposition transitoire s'impose. S'il peut être théoriquement admissible que le haut domaine, tel qu'il a été déterminé plus haut, appartienne à la communauté des citoyens, à l'État, il n'en est pas moins vrai qu'il a été considéré depuis des siècles comme la chose du propriétaire, qu'il a été l'objet de transactions et que les *landlords* actuels ont droit à une compensation si on leur enlève aujourd'hui ce qu'ils ont peut-être acquis hier à titre onéreux. M. Wallace ne veut pas les priver de cette compensation, mais se refuse à leur verser un capital re-

présentant le dommage qui leur sera causé. On leur versera, à eux et à leurs héritiers déjà nés au moment de la réforme, une annuité à peu près égale au revenu dont ils se trouveront privés; mais cette annuité prendra fin avec leur vie. Il ne faut pas, dit-il, constituer un droit perpétuel à l'annuité de compensation; cela créerait une classe de paresseux pensionnés vivant du travail des autres, sans le moindre effort corporel ou cérébral de leur part (1) », et il développe assez longuement ce thème. Évidemment, le socialisme de M. Wallace n'est pas tendre aux fainéants et aux incapables; en voilà une preuve nouvelle (2).

Après avoir dépossédé les *landlords,* il reste à convertir leurs tenanciers en détenteurs de tout le domaine utile, en propriétaires de fait, sous les limitations indiquées. Ce n'est pas là la partie la moins ardue de la tâche.

Du jour où la réforme serait appliquée, le tenancier d'une ferme pourrait continuer à la cultiver et à y résider comme par le passé, assuré désormais contre la fantaisie du *landlord,* garanti contre l'éviction, maître du bien en un mot. Quel beau rêve pour un fermier! Seulement, — et ici le bon sens de M. Wallace entre en conflit grave avec son rêve, — il faudrait bien entendre, que l'ancien tenancier acquittât entre les mains de l'ancien *landlord* le prix du *Tenant-Right,* autrement dit, la valeur même de la propriété, défalcation faite du prix de la terre inculte. S'il ne peut pas le verser de suite, ajoute M. Wallace, on lui prêtera. Remarquez que, préalablement, on a fortement limité son droit d'hypothèque. Voilà un pauvre diable de fermier qui va redemander

(1) P. 198.

(2) Sur cette question de l'indemnité à accorder aux détenteurs du sol, il est curieux de constater le changement opéré dans les idées d'un observateur éminent et sincère, M. Herbert Spencer, par l'examen des conditions dans lesquelles elle devrait s'opérer pratiquement. « Dans ma *Statistique sociale* publiée en 1850, dit-il, j'ai tiré de la loi d'égale liberté le corollaire que la communauté ne pouvait pas équitablement aliéner la terre, et soutenu l'opinion qu'après avoir indemnisé les détenteurs actuels, la communauté est tenue de se l'approprier de nouveau : j'avais négligé de tenir compte des considérations qui précèdent (sur l'assistance des pauvres imposée aux propriétaires depuis 1601). De plus, je ne me faisais pas, à cette époque, une idée exacte du montant de l'indemnité qu'il y aurait à payer en échange de la valeur qu'un travail plusieurs fois séculaire a donné à la terre ». (V. *Justice*, par Herbert Spencer, traduction Castelot, Guillaumin, 1893, p. 319).

son *landlord!* Il lui faudra acquitter la *Quit-Rent* entre les mains de l'État, le *Tenant-Right* ou les intérêts y afférents entre les mains de sociétés de crédit qui devront se montrer féroces pour un homme offrant peu de surface, et, en plus, il faudra vivre, faire toutes les avances, réparer les bâtiments, clôtures, etc., à ses frais! Ce sera parfait pour les fermiers tout prêts à aligner sur une table, en bonnes espèces sonnantes et ayant cours, le prix de la terre qu'ils cultivent; mais combien y en a-t-il dans ce cas? Si, par extraordinaire, j'apprenais demain qu'il y en a beaucoup, je m'en voudrais vraiment de m'être apitoyé aux tableaux de M. Wallace, sur le compte des infortunés tenanciers victimes du *landlordisme!*

Les Anglais n'ont pas comme nous la manie de la logique impitoyable; avant de tirer une conclusion des prémisses qu'ils ont posées, ils consultent leur bon sens et se demandent si cette conclusion n'est pas en contradiction avec lui. Quand cela arrive, ils abandonnent la conclusion. Je n'ai garde de les en blâmer; c'est une grande sauvegarde contre les écarts de la raison raisonnante; mais quand on est assez raisonnable pour savoir ainsi se méfier de sa raison, il ne faut pas inventer de systèmes, parce que le bon sens vient toujours vous avertir en chemin et crier casse-cou, et alors adieu la belle ordonnance régulière, l'enchaînement rigoureux des principes! M. Wallace a été victime d'une mésaventure de ce genre. Pour être logique jusqu'au bout, comme nous disons en France, il aurait fallu faire supporter par l'État la charge d'acquérir le *Tenant-Right* dans toutes les propriétés du Royaume-Uni; puis ce même État aurait ensuite procédé à une nouvelle distribution des terres. C'eût été à la fois d'une parfaite logique et d'une parfaite absurdité. Mais on ne propose pas de pareilles choses de sang-froid, en dehors des périodes électorales, quand on n'est pas atteint de la folie raisonnante. M. Wallace a donc reculé, et le bon sens dont il a fait preuve ainsi dans l'application de sa théorie suffit à ruiner sa théorie. S'il faut maintenant que les fermiers soient assez riches pour devenir propriétaires, avant de profiter de la réforme, la réforme restera dans la plupart des cas lettre-morte.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'aussitôt après ce coup fatal porté à son édifice, M. Wallace continue à l'élever tranquillement, étages par étages, sans paraître se rendre compte qu'il vient d'en ébranler les fondements ou pour mieux dire de les renverser, en sorte que tout ce qu'il bâtit ensuite ne repose sur rien. Dans la même page où il invite le fermier à acquitter le prix du domaine qu'il cultive, il revient avec détails sur la prohibition absolue du louage des terres. Ainsi, ce fermier qu'on veut garantir contre l'éviction va être obligé de s'en aller, bon gré, mal gré, s'il ne peut pas acheter la ferme, car il lui sera formellement interdit d'y rester comme tenancier.

Ce n'est pas tout encore. Le *desideratum* de M. Wallace ne serait pas atteint, à supposer même que les tenanciers fussent en mesure de devenir du jour au lendemain propriétaires de leurs tenures. Cela ferait leur affaire, mais pas celle du citoyen anglais désireux de se choisir sur le sol national une installation rurale. Ce rêve britannique, M. Wallace veut qu'il devienne une réalité, et la chose lui tient bien à cœur, car il oublie cette fois tout à fait de consulter son bon sens avant d'émettre sa proposition. Et pourtant, c'est là la maîtresse-pièce de l'œuvre.

Suivez le raisonnement : La réforme est supposée accomplie. L'Angleterre, débarrassée des maux du *landlordisme,* voit son sol entièrement cultivé par ceux qui le possèdent. Chacun recueille complètement le fruit de son travail, et il va sans dire que la prospérité matérielle est à son comble. Pas un coin de terre perdu ou négligé, toute parcelle est devenue productive sous l'effort de son maître. Cependant, il y a encore des villes à cause des nécessités du commerce, et dans ces villes, des gens qui gagnent de l'argent, puisque les affaires vont à merveille. De là une foule de négociants, d'avocats , d'industriels, d'artisans même, en mesure de s'offrir un petit *Country-Seat*. Rien de plus facile ; ils partent un dimanche d'été, accompagnés de leur femme et parcourent les environs à la recherche d'un joli site ; quand ils ont trouvé ce qui leur va, ils marquent la place et, sans s'inquiéter du propriétaire, décident qu'ils vont prendre là cinq acres de terre (2 hectares). C'est ce que M. Wallace appelle *free selection of residen-*

tial plots, le libre choix de l'emplacement d'une résidence. Sans doute, on indemnisera le détenteur de la terre du montant de son *Tenant-Right*, mais il ne pourra pas refuser son consentement, il faudra qu'il cède, et si son domaine est situé en vue d'une rivière, d'une montagne, d'un lac, et que les amateurs de la belle nature s'y donnent rendez-vous, il risque de le voir disparaître en quelque temps par morceaux de deux hectares, sans avoir la consolation de faire payer à ses acquéreurs le *prix de convenance* qui le dédommagerait du trouble apporté dans sa jouissance. Remarquez, en effet, que la *convenance* ne résulte pas de son travail et que, par conséquent, elle appartient à l'État qui en profitera pour exiger une *Quit-Rent* plus élevée. C'est un régime *d'expropriation pour cause d'utilité privée,* et encore le mot *utilité* est-il pris dans un sens particulièrement large. Celui de *fantaisie* serait peut-être mieux adapté à la situation. Je veux bien, en effet, que l'air de la campagne soit salubre, les distractions rurales salutaires, la contemplation de la nature agreste favorable aux réflexions morales ; mais si j'avais organisé une propriété en vue de l'exploitation agricole et qu'un monsieur quelconque vînt m'enlever la prairie qui nourrit mes bœufs de travail pour la plus grande joie de ses marmots et l'agrément de ses vacances, je trouverais la plaisanterie tout à fait déplacée.

Si, en dépit des impossibilités pratiques auxquelles elle se heurte et des résistances qu'elle rencontrerait, la réforme de M. Wallace recevait jamais son exécution, on arriverait forcément à une série de résultats que son apôtre ne paraît pas avoir prévus. Voici quelques-uns des plus curieux.

1° En premier lieu, la terre se trouverait chargée d'un lourd impôt. Toute parcelle du sol national appartenant pour une certaine part à l'État, celui-ci en tirerait une rente, la *Quit-Rent,* qui irait alimenter ses caisses. Quelle que soit la modération apportée dans l'estimation de la valeur du *haut domaine* qui lui servirait de base, on arriverait certainement à un produit bien supérieur aux taxes actuelles. M. Wallace s'en rend compte lui-même, puisqu'il fait ressortir comme l'un des avantages de son système la possibilité de réduire et même de faire disparaître

une partie des impôts établis, notamment les douanes et l'accise (1). Il entrevoit même le jour où l'Angleterre pourrait, avec l'argent des *Quit-Rents*, amortir sa dette nationale. Bref, ce serait la terre qui acquitterait tous les impôts, qui supporterait toutes les charges de l'État. Cette manière de la rendre libre et de lui témoigner de l'intérêt est tout au moins bizarre.

2° Non seulement elle serait écrasée par ce fardeau, mais la *Quit-Rent* suffirait pour l'empêcher d'être accessible à tous, comme le souhaite M. Wallace. Remarquez bien, en effet, que la *Quit-Rent* représente le revenu de la valeur intrinsèque de la terre, et que M. Wallace y fait rentrer la plus-value résultant du voisinage d'une ville, d'une usine, d'un chemin de fer, etc. La *Quit-Rent* sera ainsi susceptible d'augmentation, chaque fois qu'une circonstance extérieure favorable viendra faire monter le prix du sol. Dès lors, il sera impossible au détenteur de ce sol d'acquitter l'impôt, s'il ne tire pas de sa parcelle un très gros revenu, s'il se contente d'y faire pousser du blé, par exemple. Le commerçant ou l'industriel qui auraient élevé sur leur terre des magasins ou des manufactures, l'avocat bien achalandé qui s'y sera installé un cabinet d'affaires, pourront conserver leur lot de terrain, l'agriculteur sera expulsé du sien, et il deviendra radicalement impraticable de cultiver dans le voisinage des villes. Même au fond des terres, l'agriculteur ne pourra résister que s'il est très entreprenant, très capable. S'il n'améliore pas beaucoup le coin de terre dont il est possesseur, la *Quit-Rent* lui prendra une grosse part de son revenu. Si son voisin a l'idée de créer une distillerie, ou quelque autre usine agricole, on n'élèvera pas la *Quit-Rent* de son voisin, mais on élèvera la sienne. En effet, la plus-value résultera chez le voisin de l'effort du détenteur, chez lui, d'une circonstance extérieure. Dans le premier cas, elle accroîtra le *Tenant-Right;* dans le second, elle accroîtra la *Quit-Rent*. C'est l'expropriation à bref délai du faible par le fort et l'organisation la plus habile pour favoriser la monopolisation de la terre entre les mains de quelques individualités supérieure-

(1) V. p. 228.

ment douées et éminemment entreprenantes. Nous voilà loin du rêve de la nationalisation! Et pourtant, nous n'avons fait que suivre dans les faits les conséquences du système proposé pour la produire. On remarquera que cette partie du programme de M. Wallace est identique à celui d'Henry George dont j'ai exposé jadis dans la *Science sociale* le résultat pratique. Je renvoie donc le lecteur à une démonstration déjà faite (1).

3° M. Wallace a voulu prévenir la monopolisation et empêcher le retour du *landlordisme* en prohibant d'une manière absolue le louage des terres. C'est la mesure qui doit, d'après lui, assurer la perpétuité des résultats de sa réforme. Nous venons de voir qu'il s'est déjà fortement trompé sur les résultats. La prohibition qu'il édicte est encore une erreur nouvelle et va à l'encontre de ses vœux. Que va devenir l'ancien tenancier incapable de désintéresser le propriétaire, ou écrasé sous le fardeau de la *Quit-Rent?* Il ne pourra pas rester possesseur du sol et bénéficiaire du domaine utile; il ne pourra pas redevenir fermier; où trouvera-t-il l'emploi de ses bras? Heureusement son ancien *landlord*, auquel il faudra bien laisser la terre si on ne lui en paie pas le prix, sera heureux de la faire cultiver et le prendra comme domestique. Les maux du *landlordisme* seront remplacés par ceux du *salariat* rural, et le cultivateur anglais sera descendu du rang de tenancier à celui de valet. A coup sûr, ce n'est pas pour arriver à ce but que M. Wallace a fondé la *Land nationalisation Society*. Il voulait élever la condition du cultivateur, il la rabaisse. C'est que les conditions sont ce qu'elles sont en vertu de lois que personne ne viole impunément. L'artifice ne réussit pas en cette matière, mais se retourne contre celui qui l'emploie.

4° Nous avons indiqué en quoi consiste le droit de *free selection* dont M. Vallace arme tout citoyen anglais pour lui permettre de se constituer un établissement rural. Nous avons constaté que c'est là pour le cultivateur une menace perpétuelle d'expropriation pour cause d'utilité ou de fantaisie particulières. Inutile d'expliquer quelle entrave une menace pareille peut être à la mise

(1) V. La *Science sociale*, t. X, p. 457.

en valeur du sol. Aucune éviction de la part des *landlords* ne peut porter plus profondément la marque de l'arbitraire et de l'injustice. L'ouvrier agricole perdrait, de ce fait, une partie de cette sécurité que l'on juge déjà insuffisante pour le bon exercice de son métier.

En somme, le projet de M. Wallace viendrait encore aggraver, s'il était mis à exécution, le mal dont souffre l'Angleterre et auquel il prétend remédier : l'existence du *prolétariat* rural. M. Wallace regrette que le cultivateur anglais n'ait pas l'indépendance du petit propriétaire de la Suisse, de la plaine saxonne, de la Norwège, de certaines provinces de la France. Il pense pouvoir lui donner une indépendance analogue au moyen de combinaisons législatives ingénieuses. Cela prouve qu'il ne s'est pas rendu compte des causes dont résulte l'état social qu'il a admiré en Norvège, ni des causes dont résulte l'état social qui le scandalise dans son pays.

Nous n'avons pas l'intention de traiter complètement une aussi grosse question dans les limites d'un article de Revue ; nous nous bornerons à indiquer brièvement la situation actuelle de la classe agricole en Angleterre. Il y a dans cette situation quelque chose d'anormal, une souffrance endémique qui appelle un remède. C'est pour cela que les remèdes viennent s'offrir. Le programme de nationalisation de M. Wallace est un de ces remèdes ; il est inefficace, mais un remède même inefficace séduit toujours quelques malades. Les enthousiasmes qu'il peut susciter ne prouvent pas sa bonté, mais seulement la gravité de la maladie. Étudions la maladie.

II. — LE PROLÉTARIAT RURAL EN ANGLETERRE.

On peut dire sans trop d'exagération que, dans le Royaume-Uni, la terre est monopolisée entre les mains de quelques grands propriétaires. M. Harold Cox publie à ce sujet un tableau curieux emprunté au *Bateman's grand Landowners*, duquel il résulte que la moitié de la superficie des Trois-Royaumes serait possédée

par deux mille cinq cents personnes, soit *un cent cinquante-deux millième* de la population totale. Nous reproduisons ce tableau ci-dessous :

Nombre de propriétaires possédant quarante mille hectares et au dessus		42
—	entre vingt mille et quarante mille hectares	72
—	huit mille et vingt mille	283
—	quatre mille et huit mille	490
—	deux mille quatre cents et quatre mille	611
—	douze cents et deux mille quatre cents	1.014
	Total	2.512

Au-dessous de ces grandes terres, il y a une quantité considérable de propriétés d'une dimension plus modeste, mais cultivées par *tenanciers,* rentrant, en, somme dans la grande propriété.

Quant aux domaines cultivés par leurs propriétaires, on peut dire qu'ils n'existent plus guère qu'à l'état d'exception. Le type du paysan-propriétaire, ou même du bordier de la grande culture, demeurant dans sa maison et possédant quelques petits champs, est fort rare de l'autre côté du détroit.

L'immense majorité des individus adonnés au travail de la terre est donc déprise, en quelque sorte, de la terre. Elle est dans une situation se rapprochant de celle des ouvriers de la grande industrie, qui ne trouvent de travail qu'en s'arrangeant avec un patron, qui ne peuvent pas, sans lui, exercer leur profession, et qui deviennent des *sans travail,* lorsque, pour une cause ou pour une autre, celui-ci les congédie. La terre a échappé au cultivateur en Angleterre, comme le métier a échappé à l'artisan un peu partout, depuis l'avènement de la grande industrie. Dans un cas comme dans l'autre, l'ouvrier de la culture, comme l'ouvrier de la fabrication, n'est plus *maître de ses moyens d'existence,* il n'en dispose plus souverainement ; c'est un autre qui en dispose pour lui. Il est un prolétaire. Imaginez un fonctionnaire, un sous-préfet, mis à pied par une révolution ; cet homme ne peut exercer son métier de sous-préfet que si le Gouvernement le replace en lui pardonnant, ou si ses amis reviennent au pouvoir ; c'est la puissance publique qui détient ses moyens d'existence, il n'en

dispose pas lui-même. Nous savons tous ce que cette situation a de pénible ; nous avons tous, parmi nos connaissances, d'anciens fonctionnaires qui en gémissent ou des fonctionnaires actuels obligés d'en tenir compte. Pour un ouvrier sans patrimoine, sans autres ressources que son travail, la situation est plus pénible encore. Du jour où il ne trouve plus à s'employer, toute ressource lui manque et le boulanger refusera de lui faire crédit s'il apprend qu'il a quitté l'atelier. En un mot, il est étroitement dépendant du patron par la force des choses.

Le tenancier anglais trouve, il est vrai, dans son bail, ou dans les usages de la tenure *at will* une garantie appréciable de stabilité, mais cette garantie prend fin avec son bail ou avec le terme assigné par l'usage à la tenure *at will*. Si, à ce moment, le propriétaire lui signifie son congé et qu'il ne trouve pas à louer ailleurs, voilà un homme et sa famille réduits à l'inaction, c'est-à-dire à la misère.

Cette hypothèse paraît un peu fantaisiste à un lecteur français. Que de provinces, en France où le sol est pour la plus grande partie entre les mains de grands propriétaires, où les tenanciers forment par conséquent le gros des cultivateurs, et où on ne voit pour ainsi dire jamais la terre manquer à ceux qui veulent la travailler!

En Angleterre, au contraire, le fait est assez fréquent. Il l'est surtout en Écosse et en Irlande. En Écosse, il résulte du renvoi en masse des *crofters;* en Irlande, de l'éviction en masse des fermiers insolvables ou récalcitrants. Un grand seigneur possède dans les *Highlands* une terre de fertilité inférieure, occupée par de petits tenanciers, qui paient plus ou moins régulièrement une faible redevance et vivent misérablement. S'il aime la chasse et si ses moyens le lui permettent, il arrive souvent qu'il procède à un nettoyage complet de son domaine (*clearance*) pour en faire une vaste solitude propre à l'élevage du cerf ou du chevreuil. S'il a l'esprit tourné vers des spéculations plus profitables, il achète de grands troupeaux de moutons et transforme sa terre en une vaste pâture. Dans le second cas, comme dans le premier, le petit bordier (*crofter*) et sa masure

doivent disparaître. Les *clearances* des Highlands ont été assez générales pour donner lieu à une véritable agitation. On a composé sur ce sujet des livres, des brochures, des articles de journaux sans nombre; on a tenu des *meetings;* une commission royale a rédigé un volumineux rapport; en résumé, les *clearances* ont déterminé une crise et donné naissance à un mouvement d'émigration. En Irlande, ce sont les évictions qui ont préludé au mouvement agraire et chassé hors de l'île une partie de la population. Ces faits sont assez connus pour qu'il soit inutile d'insister.

On comprend que les tenanciers se sentent menacés quand ils assistent à de semblables spectacles. La dépendance leur paraît plus étroite et la possession plus précaire à mesure que ces faits se multiplient autour d'eux.

On comprend aussi que des esprits généreux en soient émus et cherchent un remède au mal. De toutes parts, on commence à reconnaître, en Angleterre, que l'absence de petits propriétaires est un danger pour le pays. L'administration de Lord Salisbury a tenté un essai de législation pour favoriser la constitution des petits domaines; M. Gladstone a également inscrit sur son programme la solution de ce problème. Il ne s'agit pas seulement de défendre contre l'éviction une partie des cultivateurs du sol; il s'agit de les faire échapper au *workhouse* dans leur vieillesse en leur fournissant, par la possibilité de se constituer un domaine, le plus efficace des encouragements à l'épargne. Il s'agit de changer des prolétaires en paysans.

Ces projets rencontrent deux obstacles principaux, l'un provenant d'un fait normal, impossible à modifier sans un bouleversement profond, l'autre résultant, au contraire, d'une mesure artificielle.

Le fait normal, c'est l'acquisition du sol par les gens riches d'un pays où la richesse abonde et où le goût de la possession de la terre est très développé. L'Anglais arrivé à la fortune aime à se créer un beau domaine rural; tant qu'il y aura des Anglais faisant fortune, la terre sera donc maintenue à un prix élevé par leur désir de l'acquérir. Par suite, elle sera plus

difficilement accessible au paysan. Rien à faire contre cela.

Le fait artificiel, c'est le régime de la conservation forcée des grandes propriétés de l'aristocratie anglaise. La substitution perpétuelle les enlève au marché des terres. Parfois il arrive que leurs possesseurs sont fort obérés et ne peuvent ni liquider leur situation, ni dépenser l'argent nécessaire pour faire des réparations urgentes, des améliorations qui s'imposent, tandis qu'à côté d'eux, souvent sur leurs domaines, ils trouveraient des acquéreurs en situation d'avancer au sol les capitaux qui lui manquent. Là, il semble que le remède soit facile. En faisant rentrer ces propriétés dans la condition ordinaire, on fournirait à la petite épargne rurale une occasion de créer de petits domaines de paysans, et la concurrence des gros capitalistes ne serait pas victorieuse aisément là où cette épargne existe, là où, par conséquent, il y a des gens capables de devenir normalement propriétaires.

D'autre part, il n'y aurait pas là nécessairement une révolution bien profonde dans la situation des grands seigneurs. Tous ceux qui sont réellement des grands seigneurs pourraient conserver leurs domaines héréditaires et les transmettre à leur *son and heir*. Ceux qui sont, au contraire, les descendants ruinés de vrais grands seigneurs verraient tout simplement leur situation de droit s'équilibrer avec leur situation de fait.

C'est là, d'ailleurs, une réforme qui a groupé autour d'elle beaucoup de partisans en Angleterre. On lui a donné un nom : *free trade in land*, « le libre-échange de la terre ». L'aristocratie anglaise est, je crois, de force à la supporter sans inconvénient. Elle a assez de vie et de réalité pour résister à cette épreuve, d'où elle sortirait rajeunie et plus vigoureuse.

M. Wallace discute ce projet dans son ouvrage et déclare que le *free trade in land* ne protégerait pas suffisamment la petite épargne contre la concurrence des gros capitaux et que les grandes propriétés se reformeraient de suite. S'il en est ainsi, c'est que le mal est sans remède.

Il y en a un cependant que les Anglais employaient longtemps avant M. Wallace et auquel ils ne semblent pas près de renoncer.

Si la terre manque aux travailleurs agricoles dans le Royaume-Uni, elle ne manque pas au Cap, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Amérique, et ils savent aller l'y prendre. Là, ils trouvent l'indépendance qu'ils recherchent et, en plus de cette indépendance, tous les avantages d'un pays neuf. Le prolétariat rural, qui existe très réellement en Angleterre, tient donc aussi à ce fait que les capables émigrent et vont se faire, non pas seulement paysans, mais souvent grands propriétaires au loin ; il ne reste dans la mère patrie, d'une manière générale, que les gens ayant les goûts ou les aptitudes des situations dépendantes et les individualités assez puissantes pour se créer une situation indépendante dans ce milieu. De même, dans les quartiers élégants d'une grande ville, nous ne trouvons que des familles riches et des domestiques ; l'ouvrier est obligé d'aller dans les quartiers excentriques pour se loger à l'étroit, et dans la banlieue pour avoir sa maison à lui. L'Angleterre est le quartier élégant du monde anglo-saxon, mais sa banlieue s'accroît assez de jour en jour, dans les deux hémisphères, pour que les Anglais aient mauvaise grâce à se plaindre de manquer de terre.

Paul de Rousiers.

L'ÉTAT

DE

L'AGRICULTURE EN ANGOUMOIS

AVANT LA RÉVOLUTION.

L'état de l'agriculture, ou plus exactement la condition des classes agricoles en Angoumois avant la Révolution, tel est l'objet des recherches que nous nous proposons d'entreprendre.

On a beaucoup écrit sur les paysans dans l'ancien régime. Qui ne connaît le sombre portrait qu'en a tracé La Bruyère (1689) : « L'on voit certains animaux farouches... » ; — Saint-Simon (1725) : « On vit, en Normandie, d'herbes des champs » ; — Massillon (1740) : « Le peuple de nos campagnes est dans une misère affreuse, sans lits ni meubles ».

D'autre part, Voltaire (1774) : « Comment peut-on dire que les belles provinces de France sont incultes? C'est se croire damné en paradis » ; — lady Montague (1739) : « Les villages sont peuplés de paysans joufflus, vêtus de bons habits et de linge propre » ; — l'*Anonyme* de Leyde (1728) : « On ne saurait croire combien les paysans sont heureux ».

Arthur Young, dans les notes qu'il recueille au cours de ses célèbres *Voyages en France,* à la veille de la Révolution, dit du bien, dit du mal sur le sort des campagnes, suivant les impressions de chaque jour. Par exemple, dans la Marche et le Limousin, « culture triste, peuple misérable », et immédiatement après, dans la même page, « habitants honnêtes et indus-

trieux, propres, polis; ont bonne mine »; — dans les sables tertiaires de Barbezieux, indignation contre les « landes et terres incultes »; puis, aux abords d'Angoulême : « L'approche de la ville est magnifique, la campagne des environs étant superbe avec la belle rivière Charente; l'effet en est admirable »; — et ainsi de suite (1).

Où est la vérité?

Les écrivains modernes ne s'entendent pas mieux.

Siméon Luce, dans son *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, enseigne (2) : « Il est maintenant hors de doute que la population de la France, pendant la première moitié du quatorzième siècle, avant la peste de 1348 et les premiers désastres de la guerre dite de Cent ans, égalait au moins, si même elle ne la dépassait un peu sur certains points, celle de la France actuelle... Nous nous proposons de prouver qu'à cet accroissement de la population correspondait une aisance générale. » L'auteur cite des faits à l'appui et termine en reproduisant un passage de Froissart : « Si trouvèrent (les Anglais à travers le Cotentin en 1346) le pays gras et plantureux de toutes choses, les granges pleines de bleds, les maisons de toutes richesses, riches bourgeois, chars, charrettes, chevaux, pourceaux, brebis, moutons, et les plus beaux bœufs du monde que l'on nourrit en ce pays. »

Voilà pour ce moyen âge qu'on a partout dépeint comme si calamiteux..

Rapprochons-nous de la Révolution.

M. Léonce de Lavergne, d'après les procès-verbaux des *assemblées provinciales sous Louis XVI* (3), écrit : « La population marchait à grands pas. L'augmentation de la population donnait la mesure du progrès de l'agriculture. Le commerce extérieur s'était élevé en quinze ans (1774-1789) de 500 millions à un milliard. »

(1) Cf. *Le Paysan sous l'ancien régime*, par F. Brunetière, *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1883, p. 66.

(2) P. 55, 60 et 256, 1876.

(3) 2e édit., in-18, préface, p. IX.

M. Taine, au contraire, réunit tous les traits désolants que fournissent les écrivains du dix-huitième siècle et présente le plus noir tableau de l'état des campagnes : « Le régime inventé par Louis XIV a fait son effet. Dans l'élection de Confolens, telle terre affermée 2.956 # en 1665 n'est plus louée que 900 # en 1747 » (1).

Encore une fois, où est la vérité?

Pour la découvrir, il faut cantonner le sujet : étudier une région déterminée à une époque déterminée. C'est ce que nous allons faire pour l'Angoumois en 1789.

I. — LA SOUFFRANCE.

L'Angoumois se divise naturellement en trois grandes régions :

Nord-ouest, *terrain jurassique,* sol sec et pierreux, propre à la vigne; population groupée en villages agglomérés; héritages morcelés presque à l'infini; culture indépendante; cheptels composés surtout de chevaux et de mulets;

Est, *terrain granitique,* sol constamment humide, apte à former des prairies et par conséquent favorable à l'élevage; habitations isolées au milieu de domaines agglomérés; métayage; cheptels de bœufs;

Sud, *terrain crayeux,* tenant en quelque sorte le milieu entre les deux premiers; très propre à la culture de la vigne, peu favorable à l'élevage; généralement réparti en domaines de peu d'étendue; métayage; cheptels de bœufs.

Nous n'avons pas à expliquer ici comment de la nature du sol résulte celle du travail dans chaque région, et du travail la répartition de la population elle-même. Cette étude a été présentée à la Société archéologique de la Charente, du moins pour les deux premières régions (2).

C'est la troisième, formant, ainsi qu'on vient de le rappeler,

(1) *L'Ancien régime*, p. 442.
(2) *Bulletins*, 1889 et 1890.

le trait d'union entre les deux autres, que nous nous proposons d'examiner plus particulièrement ici, au point de vue de l'état de l'agriculture avant la Révolution.

C'est aussi cette région que, semble-t-il, avait en vue l'ingénieur Munier, qui nous a laissé, dans son *Recueil d'observations* (1), les principaux éléments de ce travail.

« La plupart des paysans sont à plaindre, écrit Munier; l'entretien des églises annonce leur misère; elles sont mal décorées » (2).

Cette observation mérite d'autant plus d'être notée que le sud de l'Angoumois est exceptionnellement riche en églises intéressantes ou même tout à fait remarquables. Il suffit de nommer, dans un cercle restreint, Roullet, Mouthiers, Saint-Estèphe, Plassac, Voulgézac, Mainfonds, Pérignac. Or, nous avons appris de M. Siméon Luce, notamment, qu'au moyen âge une réelle prospérité avait correspondu à la richesse artistique révélée par nos monuments religieux. Il n'y a pas à douter, en effet, que l'existence de belles églises dans une contrée soit l'indice que la fortune publique s'était, non moins que la foi elle-même, développée au temps de leur construction. A la vérité, les églises furent souvent l'œuvre propre des abbayes; dans tous les cas, elles n'étaient point dues aux seigneurs. Il est rare, en effet, de rencontrer une belle église près d'un beau château; c'est le contraire qui se manifeste ordinairement. Exemple : Roullet, Plassac, Trois-Palis.

L'état des monuments religieux signalé comme une révélation première de la condition faite à nos populations agricoles méritait donc notre attention; il nous permet de constater que la souffrance existe et n'a pas toujours existé.

Maintenant, recherchons comment et dans quelle mesure le peuple des campagnes est vraiment à plaindre; nous essaierons ensuite de découvrir les causes de ce fait attristant.

(1) *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs*, ou *Recueil d'observations relatives à l'histoire, à la répartition des impôts, au commerce, aux sciences, aux arts et à la culture des terres, etc.*, par M. Munier, inspecteur des ponts et chaussées, etc. Paris, Moutard, 1779, 2 vol. in-8°. — Je dois la communication de cet ouvrage très rare à notre collègue M. George.

(2) T. I, p. 112.

II. — L'ÉTENDUE DU MAL.

« La culture des fonds de campagne, écrit Munier, est ordinairement confiée à des métayers. » En général, chaque métairie est « à une ou à deux paires de bœufs », pas davantage. « Les métairies à une paire de bœufs sont ordinairement composées d'environ 25 à 30 journaux de terres labourables et d'une quantité suffisante de prés pour recueillir 7 à 8 milliers (de livres) de foin. » Les métairies à deux paires de bœufs ont le double d'étendue (1).

Suivons notre auteur dans la *Description d'un petit fief ou domaine noble situé à deux lieues d'Angoulême, dans un sol de moyenne qualité* (2).

Et d'abord, le propriétaire, outre son habitation personnelle, conserve l'exploitation directe de 10 journaux (3) de prés, 50 journaux de vignes, 12 journaux de terres labourables, 40 journaux de bois. Cette *réserve*, à laquelle s'ajoutent « une pipe (ou six sacs) de froment de rente, une demi-pipe d'avoine et autant de méture, avec quelques volailles en argent assises sur différentes prises relevant du domaine, plus un droit de pêche de l'étendue de 6 à 700 toises sur un ruisseau passablement poissonneux », est évaluée en capital à 21.150 #.

« La métairie à deux bœufs est séparée de la maison du maître. Elle contient 24 journaux de terres labourables, 6 journaux de prés, 4 journaux de vignes, 9 journaux de bois taillis pour le chauffage du métayer et 20 journaux de chaume pour faire pacager les moutons. » Munier estime le tout à 6.450 #, avec cette explication que « le logement des métayers se compte presque pour rien : on peut, dit-il, l'évaluer à 1.000 #, non compris les granges, écuries, fournières, etc., qui

(1) T. I, p. 143.
(2) T. I, p. 209 et suiv.
(3) On sait que le *journal* contient 32 ares.

sont toujours censées bâties, sans quoi cette construction absorberait souvent le prix du fonds ».

L'auteur en arrive au revenu annuel.

« Ce domaine, écrit-il, serait étendu et varié; je n'évaluerai pas le produit qu'il pourrait donner par la culture du pays. Je me bornerai à dire ici que j'ai eu occasion d'examiner en 1775, qui était une bonne année pour les grains, la récolte d'une métairie à quatre bœufs »; cette métairie était cultivée par une famille composée de huit personnes, savoir : le père et la mère, deux filles et quatre garçons. Or, la part du métayer — outre les « grossailles », blé d'Espagne, baillarge, etc., légumes, chanvre, huile de noix, évalués ensemble à 232 # 26 s
était représentée par 17 boisseaux (demi-sacs de
80 livres chacun) de froment à 7 # 10 s. 127 10
et par les profits du bétail, consistant en. . . . . 50 »

Au total. 409 36

Munier ajoute : « Ils avaient encore 40# de taille à payer, ce qui réduisait leur portion à 369# 36s (1). Ce produit, qui est à peu près le même, proportion gardée, dans toutes les métairies de la province, est une seconde preuve de l'état misérable de la classe la plus nombreuse des habitants de l'Angoumois. »

On voit déjà, par ce qui précède, ce que l'auteur nous dira plus loin, que « la baillarge forme, avec le maïs, la nourriture du paysan » : il est évident que les métayers, dont les ressources annuelles sont ainsi décrites, doivent vivre des *grossailles* (2) et réserver, pour en tirer quelque argent, le peu de blé qu'ils récoltent.

Mais, laissant à part pour un instant ce côté de la question, examinons de plus près la production elle-même :

Produits. — 1° Les *profits du bétail* sont presque insignifiants : en tout 100# seulement, soit pour le métayer 50# par an, sur une métairie à quatre bœufs, annonçant, par conséquent, une contenance totale de 80 à 100 journaux;

(1) L'auteur écrit « 370# 16s » par erreur de calcul.
(2) 39 boisseaux dans le décompte fourni par Munier.

2° La *production en blé* est dérisoire : 17 boisseaux pour le métayer, soit au total, y compris les semences, environ 44 boisseaux ou 22 sacs de froment (1);

3° La *production en vin* n'est pas même énoncée, tant elle est faible apparemment : Munier compte pourtant 4 journaux de vigne dans les contenances d'une métairie à deux bœufs; il est vrai que c'est relativement peu, mais tel était bien l'usage (2). Encore faut-il, dans cette étroite mesure, savoir si le produit de la vigne est minime à ce point qu'il puisse n'être pas compté. Or, voici ce que nous dit notre auteur dans un autre passage (3) : « La récolte des vignes est mauvaise en Angoumois lorsqu'elle ne monte, comme il arrive depuis bien des années, qu'à environ *demi-barrique de vin par journal :* le prix commun est alors de 36 à 40 #. L'année serait excellente si l'on en recueillait 2 à 3 barriques; le vin, dans cette circonstance, vaudrait au plus 12 à 15 #. Elle serait passablement bonne si chaque journal donnait du fort au faible une barrique et demie; elle pourrait être évaluée alors à 16 #, ce qui ferait revenir le produit d'un journal à 24 #. »

De sorte que le métayer auquel ont été confiés 4 journaux de vigne doit s'estimer satisfait quand il recueille 6 barriques de vin, procurant un revenu total de 144 #, soit pour sa part 72 # : c'est un peu plus, mais guère plus, que le profit du bétail.

Sans doute, notre observateur a mal à propos laissé la vigne de côté; mais, en somme, il demeure établi que le peuple des campagnes peut à peine vivre.

Quelles sont donc les causes de cet état déplorable de l'agriculture?

(1) A vrai dire, on verra tout à l'heure qu'un prélèvement est d'ordinaire opéré pour l'acquit des rentes seigneuriales.

(2) Voyez *Archives départementales*, minutes de Thenet, 1732 : Bail à moitié fruits donné par Charles Thibaud, procureur fiscal de Voulgézac, à Antoine Lablanche.

(3) T. I, p. 224.

III. — LES CAUSES.

Déterminons d'abord la charge des impôts.

Charges. — La *dîme* apparaît la première : elle représente la onzième partie de la récolte.

Puis vient l'*agrier* seigneurial, qui prélève le dixième. « Souvent, en effet, les rentes, au lieu d'être fixées, sont, comme les dîmes, une quantité proportionnelle de la récolte ; on leur donne alors le nom d'*agriers* ou *terrages*. Les agriers sont établis dans presque tout l'Angoumois à la dixième partie des fruits; on perçoit d'abord la dîme, ensuite l'agrier... Le droit d'agrier exclut ordinairement celui de la rente » (1). Sans doute, mais les rentes atteignent tout le bien, les prés et les bois comme les terres labourables ; si bien que, pour acquitter l'ensemble des rentes seigneuriales qui frappent un domaine, on va voir qu'il faut singulièrement entamer la récolte annuelle. En tête d'un bail à moitié fruits de 1732 (2), nous lisons que le bailleur « lèvera au ton et esre sur le mosaut commung le nombre de 24 boisseaux fromant, 18 boisseaux d'avoine, pour les rentes seigneuriales deü pour raison de ladite mesterie, le tout *mesure de Lavalette* », soit, en définitive, 8 sacs de froment et 6 sacs d'avoine.

Encore est-ce un avantage pour le métayer que de racheter ainsi les rentes, en quelque sorte à forfait.

Le propriétaire-cultivateur qui paie les rentes directement est plus à plaindre : ce mode de perception aggrave le poids de la redevance. Écoutons les doléances de la paroisse Saint-André de Blanzac en 1789. D'abord, en ce qui concerne l'acquit des *volailles* en nature : « Par les anciennes baillettes, les chapons ont été estimés 10 sols; puis, par un règlement fait au bailliage d'Angoulême en 1774 et qui n'a pas été homologué au Parlement, ils furent portés à 36 sols, et aujourd'hui, si un malheureux censitaire qui a pris les meilleurs de sa basse-cour les porte pour se libérer à *l'agent ou le receveur* de son seigneur, il est cruel-

(1) Munier, t. I. p. 134.
(2) Déjà cité.

lement renvoyé avec paroles pleines de hauteur et de mépris : « Ils ne sont pas assez gras! » Quel parti peut prendre ce malheureux, menacé d'être poursuivi s'il n'en donne pas comme on l'exige? c'est d'acheter au marché les plus beaux qu'il pourra trouver; et ce qu'il y a de plus révoltant encore, c'est qu'ils ne sont pas du poids qu'on aura fixé : le censitaire éprouve un second refus; enfin le misérable met 6 à 7 francs d'une paire et ils sont reçus. Comment fera-t-il actuellement pour se faire rembourser (à raison de la solidarité entre tous les propriétaires de chaque *prise*) par ses cotenanciers, qui ne veulent le faire qu'à raison de 36 sols la paire? il perdra le surplus. Encore si on les exigeait dès le temps qu'ils sont échus : il faut attendre à l'approche des jours gras, parce que le tenancier les nourrira jusque-là. — Et il en est de même pour le *froment :* il est échu à la Saint-Michel, et bien des seigneurs, surtout depuis que les papillons désolent une partie de la récolte, n'ouvrent leur recette qu'au mois de décembre, parce que, pendant ce laps de temps, le papillon fait tout le mal » (1).

Le *papillon* dont il est parlé dans nos cahiers paroissiaux constituait, en effet, un véritable fléau qui avait frappé l'Angoumois. Dès l'année 1762, dans un ouvrage intitulé : *Histoire d'un insecte qui dévore les grains de l'Angoumois*, MM. Duhamel du Monceau et Tillet, de l'Académie royale des sciences, écrivaient que les habitants de l'Angoumois éprouvaient ce fléau depuis près de trente ans : les deux savants, délégués par le contrôleur général des finances pour étudier et combattre le dangereux insecte, démontrent bien qu'on ne devra plus « insister sur les productions spontanées (de cet insecte), qui avaient tant de partisans dans l'Angoumois » ; mais ils sont moins heureux quand ils indiquent « les moyens que l'on peut employer pour détruire cette chenille du grain », et qui consistent à passer le grain au four, ou bien à le laver à l'eau de lessive; on conçoit trop aisément que le fléau, qui avait duré déjà trente ans en 1762, ait pu persister trente ans encore.

1) Cf. Cahiers de Saint-Genis de Blanzac, Jurignac, Saint-Amant de Bonnieure, Villiers-Leroux, etc.

En troisième lieu, enfin, survient la *taille*.

D'après les renseignements fournis par Munier (1), la taille représente environ un douzième de la récolte. Mais il est d'usage que le métayer paye les deux tiers de la taille assise sur le terrain qui dépend de sa métairie (2); il est vrai qu'il demeure exempt des *vingtièmes* à la charge exclusive du maître.

En définitive, les impôts enlèvent plus du tiers du produit du sol.

Ressources. — Après les charges, déterminons les *ressources* : à cet effet, reprenons successivement les trois facteurs essentiels de la production agricole, qui sont l'élevage du bétail, la culture du blé et celle de la vigne.

En ce qui concerne *le bétail,* il paraît assez clair, — étant en pays de bœufs, — que la consommation de la viande doit être faible, puisque la population est pauvre : c'est un cercle vicieux dont on ne peut guère sortir en présence de la difficulté des transports. Néanmoins, nous aurons tout à l'heure à nous demander si la cause véritable de l'insuffisance des bénéfices obtenus sur le bétail ne proviendrait pas de l'insuffisance des fourrages, laquelle proviendrait elle-même d'une culture défectueuse du sol.

Auparavant, et dès maintenant, examinons l'état de *la vigne.*

La vigne a subi de curieuses vicissitudes; à l'époque où nous nous plaçons, elle est frappée d'une singulière dégénérescence.

Voyons d'abord ses vicissitudes. En 1726, Gervais faisait l'intéressant exposé que voici (3) :

« Le canton d'Angoumois, qui joint la Xaintonge, écrivait-il, est presque tout en vignobles. Il y avait autrefois beaucoup moins de vignes dans cette partie de la province et quasi point dans le reste. L'augmentation du commerce maritime et de la navigation en général a donné lieu à les multiplier en France; mais l'établissement du port de Rochefort y a particulièrement influé en Angoumois... Les étrangers, et particulièrement les Hollandais, enlevaient infiniment (d'eau-de-vie) au port de la Cha-

(1) T. I, p. 222, 224.
(2) T. I, p. 143.
(3) *Mémoire sur l'Angoumois*, p. 210.

rente. Les provinces de Limouzin et de Poitou tiraient aussi des vins rosés et des eaux-de-vie qu'ils roulaient par terre à Châtellerault, où on les embarquait sur la Vienne pour les faire descendre ensuite par la Loire à Orléans, qui est l'entrepôt pour les faire passer à Paris et en Flandre, et principalement en temps de guerre. L'usage de l'eau-de-vie, presque inconnue à nos pères, étant devenu fort commun dans cette capitale, aussi bien que dans les autres villes du royaume... lui donnait un grand prix... Celle de Coignac passant pour la meilleure du monde, on enlevait sous ce nom toutes celles qui se faisaient dans les différents cantons de la province.

« Toutes ces causes concourant au débit et conséquemment au prix excessif de la denrée, en sorte que le produit des vignobles excédait presque à l'infini le revenu des terres labourables, les propriétaires ont été encouragés à la culture des vignes, au point d'y convertir leurs meilleures terres... On peut dire qu'il se fait à présent plus d'eau-de-vie en Angoumois qu'il ne s'y recueillait autrefois de blé.

En l'an IX, l'auteur d'une *Statistique du département de la Charente,* Delaistre, préfet de ce département, répartira le sol par tiers : quatre douzièmes cultivés en grains de toute espèce; quatre douzièmes employés à la culture des vignes; le reste en prairies, bois et terres incultes (1).

Où en sommes-nous?

« C'est une grande question en Angoumois, écrit Munier, de savoir s'il est plus avantageux de planter en vignes les terrains dans lesquels on peut semer du grain que de les convertir en terres labourables. Cette question ne faisait aucune difficulté autrefois. Les blés valaient peu d'argent, la vigne produisait abondamment, le commerce des eaux-de-vie était florissant, on plantait et on replantait sans cesse; mais à présent les grains sont chers, *la vigne produit et dure peu,* le commerce des eaux-de-vie est beaucoup diminué... » (2).

Ainsi, la vigne dure peu; elle produit peu : nous l'avons

(1) Paris, an X, p. 18.
(2) T. I, p. 227.

bien vu ci-dessus; nous avons constaté en même temps que si la récolte est abondante, les prix s'avilissent. C'est aussi ce que nous dit Arthur Young (1) : « Tantôt le prix est extrêmement haut, tantôt il est si bas qu'il menace de réduire à la misère tous les vignerons. »

Arrivons donc au point central et essentiel en tous temps, quoi qu'on puisse prétendre, et qui est la *culture du blé*, ou plus simplement et d'un seul mot, la culture.

Et d'abord, l'engrais manque (2), puisque le bétail fait défaut. Voilà une nouvelle proposition qui resserre ce cercle vicieux dont nous parlions plus haut : pas de richesse, pas de bétail et réciproquement; pas de bétail, pas d'engrais, et sans engrais point de culture prospère, et par conséquent point de richesse. On voit combien tout s'enchaîne dans les conditions de la fortune publique, et plus spécialement en agriculture.

Cela dit, la culture elle-même, le labourage, les assolements sont-ils bien compris? Les travaux agricoles sont-ils effectués avec l'esprit de suite et l'énergie nécessaires? En définitive, nos cultivateurs font-ils preuve d'intelligence et d'activité? Ni l'une ni l'autre de ces deux qualités ne se révèle parmi nos populations rurales.

A cet égard, le doute n'est pas possible, et les témoignages concordent cruellement.

« On peut avancer, écrit Munier, que, dans cette province, les terres sont mal cultivées; l'on y manque de pacages et conséquemment de fumiers. Il est vrai qu'un sol sec et pierreux n'est pas propre à produire quantité de foin; mais l'industrie pourrait suppléer aux épargnes de la nature. Les prairies artificielles réussissent très bien en Angoumois... Je ne puis donc m'empêcher de croire que, dans le fait, la *nonchalance*, le peu d'émulation et la pauvreté sont les vrais principes de la pauvre et pitoyable culture de la province d'Angoumois » (3).

(1) *Voyages en France*, t. II, p. 411; Paris, Buisson, 1794, 2e édit.
(2) Munier, t. I, p. 151 et 414.
(3) T. I, p. 151.

Et, en effet, partout il est possible d'obtenir des fourrages : dans l'est, les terres sont froides, c'est-à-dire dépourvues de chaux et de potasse, mais le sous-sol granitique engendre une humidité constante qui permet de créer partout des prairies naturelles; dans le reste du pays, la terre est propre à la vigne, par conséquent elle est riche en potasse et en chaux; par conséquent, donc, les prairies artificielles devront y prospérer. Sans doute, ce sont les découvertes récentes de la chimie agricole qui nous permettent de tenir ce langage; mais des expériences sagement conduites, l'esprit de recherche et d'initiative auraient dû amener les cultivateurs, par la pratique, aux mêmes résultats.

Aussi le célèbre voyageur anglais Arthur Young consacre-t-il à la misérable culture de l'Angoumois quelques-unes de ses pages les plus indignées : « J'observerai sur l'Angoumois en général, écrit-il, que la seule méthode possible de cultiver les terres dans une pareille province serait d'y semer du sainfoin et des navets avec jugement; ils n'ont pas d'idée de ces derniers, et le premier, quoique connu, est cependant si mal cultivé, qu'il n'y a pas un acre de terre où on pourrait en recueillir un millier. Quand on cultive les terres de craie selon *la routine observée dans toute la France,* il n'est pas surprenant qu'elles donnent des pauvres moissons. La province ne produit pas le quart de ce que des terres semblables produiraient en Angleterre » (1).

Au fait, si notre région, privée de foins naturels, souffre plus que le reste du pays de l'inaptitude du cultivateur à se procurer des fourrages artificiels, elle ne fait que suivre « la routine observée dans toute la France » : « Les Français, ajoute en effet Arthur Young, ne sont pas maintenant en état de comprendre combien toutes les espèces d'herbages dépendent d'un cours judicieux des moissons; ils ne comprennent pas non plus que de pareilles plantes dépendent autant des navets ou de quelque autre plante qui remplisse le même but, que tous

(1) T. II, p. 303.

les préparatifs qu'ils peuvent faire d'ailleurs ». Mais le cultivateur ne voit de profit que dans la récolte immédiate du blé. « Lorsque le grain est l'objet principal d'un fermier, et que, par ignorance de son état, il s'imagine qu'il n'y a rien de mieux que d'en semer la plus grande quantité possible, sans égard pour toute autre circonstance, on peut supposer qu'il brûle du désir de se procurer ces trois ou quatre récoltes de blé que les *usages barbares* de son pays lui permettent d'attendre. Guidé par des principes semblables, un fermier ne donne aucune attention aux bestiaux et ignore l'art de leur faire produire du grain par un bon arrangement de ses champs. Ils n'ont en France aucune idée de nettoyer parfaitement la terre avant d'y semer du fourrage; toute l'attention qu'ils donnent à cet objet se porte sur les jachères préparatoires au blé. Le sainfoin se sème ordinairement après une seconde ou une troisième récolte de grains, et dans quelques endroits les fermiers ne pensent pas à cette plante jusqu'à ce que leurs terres soient tellement remplies de mauvaises herbes qu'elles ne puissent plus produire de blé » (1).

Voilà donc la vraie cause pour laquelle nos malheureux cultivateurs n'ont, en définitive, ni bétail ni blé.

Nous avons déjà vu combien faible est la récolte en blé. Arthur Young vient de nous en donner la raison. Écoutons-le faire lui-même le compte de cette triste récolte : « A Roullet, le blé rapporte (par journal) 25 boisseaux (de 45 livres chacun, soit un peu plus d'un quart de sac), la première récolte; mais la deuxième moisson n'en produit plus que 16, et toutes ces récoltes se font seulement sur les meilleures terres; les sols médiocres rendent beaucoup moins. A Angoulême, le froment rend 12 boisseaux par journal : le boisseau pèse de 78 à 92 livres; les terres fortes se vendent 200 #. A Ruffec, on fait les récoltes de blé successivement; le produit de la première est de 12 à 16 boisseaux de 80 livres pesant; celui de la deuxième, 6 à 9; celui de la troisième, 3 » (2).

(1) T. II, p. 438 et 439, chap. IX, *Sainfoin*.

(2) T. II, p. 302, 304, chap. IV, *Angoumois*. — « Je connais, dit Munier, des

Aussi ne doit-on pas être surpris que les cultivateurs de l'Angoumois se livrent, dans leurs terres épuisées, à des cultures indigentes : seigle, baillarge, *méture* (1), et qu'en définitive « la baillarge forme avec le maïs la nourriture du paysan ». « Il est, ajoute Munier, plus attaché à leur culture qu'à celle du froment, qui est l'aliment des riches »; et notre auteur termine par cette remarque dans le goût du temps : « Il songe à lui; peut-on blâmer cette précaution dans la nature (2)? »

La vérité est que le paysan d'Angoumois est avant tout coupable envers lui-même.

Munier a déjà signalé sa « nonchalance »; plus loin, il précise davantage en traitant de la culture du blé, au point de vue du sarclage : « En général, on n'aime pas à prendre cette peine en Angoumois... Les laboureurs préfèrent prodiguer la semence, dans l'intention que le grain épais étouffera les mauvaises herbes. Mais peut-on s'aveugler ainsi (3)? »

On voit que, chez nos populations rurales, à l'*ignorance* correspond une égale *nonchalance*, pour ne pas dire plus. Là est la source véritable de leur misère.

Il nous reste à rechercher la *cause finale*, en quelque sorte, de ce lamentable état des classes agricoles : d'où proviennent donc et cette ignorance et cette nonchalance?

Sans doute, les impôts sont excessifs sur la terre : on les voit portés au triple de ce qu'ils devraient être; ils sont, en outre, quant au mode de perception, vexatoires et décourageants;

Sans doute, un fléau passager, la « chenille du grain », réduit et consume en partie la récolte en blé;

Sans doute, enfin, la vigne manque, ou presque, à son rôle de porte-richesse, de fournisseur d'écus sonnants.

Mais là n'est pas la cause essentielle du mal : elle est plus générale et vient de plus haut.

terres labourables dans lesquelles on moissonne pendant dix à douze années consécutives! » (T. I, p. 129; *aj.* p. 379.)

(1) Munier, p. 434 et suiv.

(2) T. I, p. 488.

(3) T. I. p. 406

Ce qui fait défaut, c'est l'esprit d'initiative : la mauvaise culture qui nous est révélée, et dans laquelle on s'obstine, est bien la preuve que nos campagnes sont les auteurs de leurs propres souffrances. Il y a faute : quels sont les vrais coupables?

Sont-ce les ouvriers agricoles, pauvres et découragés? Ne seraient-ce pas plutôt leurs patrons, attirés ailleurs par le goût d'une vie facile et de plaisirs en apparence plus brillants?

Consultons Munier : « Le sol de l'Angoumois, écrit-il, est tellement divisé en petits fiefs et domaines roturiers de tout prix, qu'ils donnent la facilité aux pauvres Gentilshommes, aux Bourgeois de toutes les classes, même aux Artisans, d'acquérir des fonds de campagne. Cet état, qui pourrait illustrer un gentilhomme enveloppé dans les ténèbres de la pauvreté..., ne convient pas, en général, à l'esprit angoumoisin. Il a trop d'ambition pour ne faire sa cour le matin qu'à ses champs, et pour que sa famille lui tienne lieu d'assemblée sur le soir. Il doit donc négliger la culture et se repaître continuellement d'idées plus séduisantes. Le faux brillant l'engage à changer de nom, à prendre celui d'un fief ou d'un domaine roturier... » (1). Qu'en résulte-t-il? le mépris de la vie rurale : ne l'aimant plus, on ne l'estime plus. « Le revenu des terres de l'Angoumois, continue notre auteur, consiste principalement en rentes et agriers. Les seigneurs laïcs et les bénéficiers qui les possèdent les afferment ordinairement bon prix. Ces sortes de biens-fonds sont ordinairement très estimés; ils n'exigent d'autre soin de la part du fermier que celui de percevoir les rentes et les agriers dans le temps des récoltes. Les petits fiefs et autres domaines, qui demandent une culture suivie, donnent bien plus de peine; les gens riches en font peu de cas et les qualifient de *terres à gratter* » (2).

Aussi les bourgeois préfèrent-ils, pour eux et pour leurs enfants, s'assurer ce genre de « fonds », ou bien acquérir quelqu'un de ces innombrables offices qui leur permettent de jouir sans effort de la vie urbaine. Acheter des biens-fonds ne pourrait les attirer

(1) T. I, p. 109.
(2) T. I, p. 140.

que si les terres leur étaient abandonnées à vil prix. « Celui qui achète un fonds en Angoumois, remarque Munier, voudrait encore aujourd'hui, malgré l'abondance de l'argent, ne le payer que sur le pied du produit évalué au denier vingt, ou tout au plus au denier vingt-cinq » (1).

La propriété rurale n'inspire donc que de l'aversion.

Il en est ainsi, du reste, partout en France. Lorsque Arthur Young, arrivant à Nantes, pénètre dans la salle du théâtre, « tout or et peinture, deux fois aussi grande que *Drury-lane* et cinq fois plus brillante », il fait cette réflexion : « Mon Dieu! dis-je en moi-même, toutes ces landes, ces déserts, ces bruyères, ces genêts épineux, ces trous et ces marais fangeux que je viens de parcourir pendant cent lieues conduisent-ils à ce spectacle? Quel miracle que toute cette splendeur et ces richesses des villes de France n'aient aucune liaison avec la campagne! Il n'y a pas de doux passage de l'état médiocre à l'aisance, de l'aisance aux richesses; on passe subitement de la pauvreté au luxe, de la misère des chaumières chez Mlle Saint-Huberti, dans un spectacle superbe où elle gagne cinq cents livres par soirée. La campagne est déserte, ou, s'il y a quelque gentilhomme, on le trouve dans un trou où il épargne cet argent qu'il prodigue dans le luxe de la capitale. »

Chez nous, les possesseurs des terres ne consentent à s'en occuper que lorsque le roi les y exile, comme le duc d'Aiguillon restaurant son château : « C'est ainsi, conclut notre voyageur, que l'exil seul peut forcer les Français à faire ce que les Anglais font pour leur plaisir, à résider dans leurs terres et à les améliorer. »

Que faire pour apporter le remède à un si grand mal?

(1) T. I, p. 185.

IV. — LE REMÈDE.

Munier demande l'intervention de l'État. Après avoir constaté, dans le passage plus haut reproduit, que l'entretien des églises annonce la misère des paysans, il ajoute : « Ne serait-il pas à désirer que les revenus des bénéfices du royaume fussent mis en régie pendant une année à chaque mutation, pour les employer aux réparations des églises, des presbytères, à l'entretien des établissements qu'il conviendrait de former pour empêcher la mendicité et soulager les enfants trouvés » (1)? Pareilles demandes figurent dans les cahiers de doléances (2).

Munier dit encore ailleurs : « Les riches propriétaires qui sont de bonne foi conviennent que s'il était possible de fixer dans la province d'Angoumois la valeur du tonneau de vin (4 barriques) à 70#, et la pipe de froment (6 sacs) à 64#, toutes les classes de citoyens seraient satisfaites et goûteraient en juste proportion la bienfaisance du gouvernement » (3).

Est-ce donc que l'État est resté inactif? Loin de là. « Tous les ans, le Conseil assignait à chaque province, sur le produit général des taxes, certains fonds que l'intendant distribuait en secours dans les paroisses. C'était à lui que devait s'adresser le cultivateur nécessiteux. Dans les temps de disette, c'était l'intendant qui faisait distribuer au peuple du blé ou du riz... Le gouvernement central ne se bornait pas à venir au secours des paysans dans leurs misères; il prétendait leur enseigner l'art de s'enrichir, les y aider et les y forcer au besoin. Dans ce but, il faisait distribuer de temps en temps, par ses intendants et ses subdélégués, de petits écrits sur l'art agricole, fondait des sociétés d'agriculture, promettait des primes, entretenait à grands frais des pépinières dont il distribuait les produits » (4).

(1) T. I, p. 112.
(2) Voyez notamment Aubeville, Roullet, Coulonges, Saint-Gervais.
(3) T. I, p. 153.
(4) A. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, liv. II, chap. II, 4e éd.t., p. 81.

Tocqueville, à qui nous avons emprunté ce tableau des efforts tentés par le gouvernement d'alors en faveur des classes agricoles, explique et l'inanité de ces efforts, et l'exode fatal des propriétaires fonciers, comme il suit : « A mesure que la noblesse achève de perdre ses droits politiques sans en acquérir d'autres, et que les libertés locales disparaissent, cette émigration des nobles s'accroît : on n'a plus besoin de les attirer hors de chez eux; ils n'ont plus envie d'y rester : la vie des champs leur est devenue insipide. Ce que je dis ici des nobles doit s'entendre, en tout pays, des propriétaires riches : pays de centralisation, campagnes vides des habitants riches et éclairés; je pourrais ajouter : pays de centralisation, pays de culture imparfaite et routinière, et commenter le mot si profond de Montesquieu en en déterminant le sens : « Les terres produisent moins en raison de leur fertilité que de la liberté des habitants » (1).

Si nous avions à poursuivre notre étude durant les cent dernières années qui ont suivi, nous rencontrerions une singulière analogie dans les faits, ou, pour mieux dire, la continuation et la reproduction des mêmes faits.

Sans doute, l'impôt est mieux réparti ; il a perdu son caractère vexatoire. Mais les campagnes elles-mêmes sont-elles plus prospères qu'autrefois? Avec le développement des moyens de transport dans une mesure inouïe, et l'ouverture de débouchés qui ont fait du monde un seul marché, la vigne s'est à nouveau répandue sur l'Angoumois entier, et la richesse est devenue le partage de nos classes rurales.

Mais voici que la vigne, qui, après l'efflorescence de la première partie du dix-huitième siècle, « durait peu et produisait peu », après l'épanouissement incomparable qu'elle acquit au siècle présent, a brusquement et totalement disparu.

Alors qu'est-il advenu? Comment caractériser le cultivateur charentais, après la ruine causée par le phylloxéra? Ignorance et nonchalance, cette fois encore; point d'activité, point d'énergie, point d'initiative; retour aux ensemencements successifs en blés;

(1) Liv. II, chap. XII, p. 205.

par suite, rendements dérisoires; aucune intelligence de ce qu'Arthur Young entendait par la dépendance qui existe entre la production des « diverses espèces d'herbages et un cours judicieux des moissons » ; partout la routine et partout aussi la misère croissante et l'incurable découragement.

Du reste, la classe riche et instruite a définitivement abandonné les campagnes; elle les a quittées, au temps de la richesse, pour jouir de ses revenus au sein des villes; elle les fuit, au jour de l'épreuve, pour retrouver ses revenus par l'agiotage et les spéculations de Bourse, et ses habitudes urbaines par la recherche des fonctions publiques préférées à la vie active et personnelle : les arts usuels, agriculture, industrie, commerce, sont délaissés, sinon méprisés.

Dès lors, que font nos paysans livrés à eux-mêmes, c'est-à-dire à leur faiblesse, à leur inhabileté, à leur misère? Ils invoquent l'aide et le secours de l'État, qui promet tout, essaie de tout, intervient sous toutes les formes dans toutes les sphères de l'activité nationale.

On compte que l'État, par l'enseignement, par la propagation des engrais chimiques, par l'institution du crédit agricole, saura guérir le mal dont souffrent et meurent nos populations rurales : cette espérance est-elle plus fondée aujourd'hui qu'au siècle dernier? L'impuissance de l'État dans le passé suffit à nous instruire de ce que pourra donner l'intervention de l'État dans l'avenir.

Daniel Touzaud.

COMMENT LES PROCONSULS

ONT CHANGÉ

LA CONSTITUTION DE ROME.

IV.

LE PROCONSUL EMPEREUR (1).

Un proverbe dit : Rome ne s'est pas bâtie en un jour. De même, un seul jour n'a pas suffi à démolir la Rome républicaine. Les livres d'histoire, en général, établissent une violente démarcation entre ce qui précède et ce qui suit la bataille d'Actium. On enlève subitement l'étiquette « République » pour y substituer l'étiquette « Monarchie ». Ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans la nature. Il ne suffit ni d'une insurrection de proconsuls, ni de deux, ni de trois, pour changer la face des choses. Tout vainqueur, par cela même qu'il est vainqueur, *vient résider à Rome,* et subit dès lors l'influence du vieux milieu romain. De là, des réactions, des inactions, des oscillations dans le mouvement de réforme. Il n'y a pas changement à vue, comme à l'Opéra ; mais chaque empereur, en arrivant sur la scène, donne son coup de pioche à l'édifice du passé, en apportant sa petite pierre à celui de l'avenir.

Ceci posé, revenons à nos proconsuls victorieux, — *imperatores,* — dont nous avons décrit l'insurrection dans nos deux derniers articles, et voyons comment disparaît, sous le courant

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de décembre 1892, t. XIV, p. 434 ; de février 1893 ; t. XV, p. 83, d'avril 1893 : t. XV, p. 257 et de mai 1893 ; t. XV, p. 362.

social dont ils sont la personnification, les dernières digues de la vieille bourgeoisie romaine.

I.

Nous considérerons trois choses dans le régime impérial :

1° *Ses moyens d'existence*, ou le mécanisme qui le soutient ;

2° *Son mode d'existence*, c'est-à-dire l'emploi qu'il fait de ses ressources, ses procédés de gouvernement ;

3° *Les phases de son existence*, c'est-à-dire les événements saillants qui, à des intervalles plus ou moins éloignés, vont influencer et caractériser l'évolution impériale.

Nous avons vu ce qu'était le proconsul et quelle était la nature de sa puissance. Nous avons reconnu que le proconsul était avant tout un *homme influent*, investi d'un *prestige personnel* considérable, prestige dû à de nombreuses amitiés, à d'importantes richesses. C'était, en un mot, un *chef de clan*.

C'est en chef de clan qu'il arrive à l'Empire ; c'est en chef de clan qu'il y reste.

Après la bataille d'Actium, le gouvernement de Rome n'est pas officiellement changé.

Le sénat et le peuple sont toujours là. Octave, en revenant, ne va se loger dans aucun édifice public. Il rentre *chez lui*, dans sa maison privée, située sur le mont Palatin. On le proclame *imperator*, mais c'est là un titre purement honorifique, porté par une foule de généraux républicains. Sa qualité de proconsul elle-même ne lui confère aucun droit politique, car un proconsul n'est rien dans Rome, ni autour de Rome dans un rayon déterminé.

Octave-Auguste est donc un homme comme les autres. Seulement cet homme est extraordinairement riche, extraordinairement puissant. Toute sa force dérive de là, par une simple loi d'attraction. Très riche, il a de quoi mettre le peuple en liesse,

il a de quoi fournir du blé à 200.000 citoyens. Très puissant, il n'aurait qu'un mot à dire pour faire coffrer ou exiler les sénateurs. Il s'ensuit naturellement que, sans révolution violente, sans *revision* officielle de la constitution, le peuple et le sénat continueront à fonctionner, ne votant de plébiscites et de sénatus-consultes qu'autant qu'il plaira au grand citoyen Auguste. C'est exactement la situation où l'on se trouvait sous Pompée.

D'où vient la puissance d'Auguste, et, en général, celle des empereurs? — De leur *clan*. Ce clan, nous allons le voir, se décompose comme celui des proconsuls.

Nous avons distingué quatre éléments dans le clan proconsulaire : la *cohors* ou les amis ; l'armée séduite et tenue en main ; une partie de la population provinciale ; enfin, les chargés d'affaires résidant à Rome.

Même phénomène sous les empereurs. Seulement, les deux derniers éléments sont intervertis, comme nous allons le voir.

L'empereur, à Rome, est environné d'*amis*, hommes sans titre officiel, affectant même tous les dehors de la vie privée, et jouissant de toutes les réalités du pouvoir. Ce sont des *ministres de contrebande*. C'est Agrippa, c'est Mécène. Ce sont Pallas et Narcisse sous Claude, Sénèque sous Néron.

Ce sont là les *amis de César*, titre officieux, mais envié, et qui, à cause de sa valeur intrinsèque, finit par devenir officiel. On intrigue pour obtenir la *place* d'ami de César comme de nos jours pour entrer dans un bureau de ministère. Le plus grand des malheurs, en revanche, et le plus redouté, c'est de perdre ce titre si relevé et si profitable. « *Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris!* (1) »

Les auteurs du temps divisent ces *amis* en trois classes, suivant les honneurs et les égards que leur rend le maître, suivant la facilité de leur accès auprès de lui. Nous les diviserons en deux classes seulement : les courtisans ingénus, et les courtisans affranchis.

(1) Saint Jean, XIX, 12.

Les premiers sont principalement des *sénateurs ralliés*. On sait que le sénat avait représenté, de tout temps, la grande richesse territoriale. Depuis quelque temps, sous l'influence combinée de la crise agricole, des guerres civiles, du luxe, de la débauche, beaucoup de sénateurs commencent à se ruiner. Les empereurs *leur font l'aumône*. C'est là leur politique constante, celle d'Auguste comme celle de Néron. Comme Napoléon, l'empereur romain tient à grouper autour de lui les anciennes familles. C'est un entourage décoratif. Riche à foison, le maître se fait un plaisir de parfaire, par des subventions de sa poche, les 1.200.000 sesterces que doit posséder tout sénateur.

C'est là un premier lien entre l'empereur et la noblesse. Ce n'est pas le seul. Toutes ces vieilles et vénérables fonctions de consuls, préteurs, édiles, questeurs (1), ont été scrupuleusement conservées. Ce sont là des positions brillantes, pompeuses, donnant une foule de satisfactions d'amour-propre, le droit de présider telle ou telle cérémonie, tel ou tel tribunal de parade. César les prodigue à ses bons sénateurs. Sous Auguste, l'empereur se contente de *recommander* au peuple ses candidats; mais comme le peuple tenu en laisse, à son tour, par les distributions de blé, nomme toujours les candidats de l'empereur, Tibère trouve plus simple, et en même temps plus galant, de retirer ce droit aux électeurs du forum pour le confier au sénat lui-même. Bientôt les empereurs, pour faire plus d'heureux, multiplient les consulats. On en voit vingt ou trente en une année. Cela ne tire pas à conséquence. Seulement, l'heureux sénateur qui a passé par là peut s'intituler ensuite *consulaire*, *vir consularis*. On aurait mauvaise grâce à ne pas satisfaire des amis, quand ceux-ci réclament si peu pour leur bonheur.

Après les ingénus, les affranchis. Ceux-là soutirent des faveurs moins brillantes, mais plus solides. L'empereur, ne l'oublions pas, est un homme privé; sa maison est une maison privée. Il lui est impossible, au début, d'avoir à proprement parler des

(1) La censure seule est supprimée et le pouvoir censorial est exclusivement délégué à l'empereur.

fonctionnaires sous ses ordres. Comment fera donc ce particulier, riche et puissant, pour administrer ses biens, ses affaires, surveiller la ville, sauvegarder son pouvoir non officiel, mais réel, exécuter, en un mot, toute la besogne secondaire d'un chef de clan? Il aura des *domestiques*, des affranchis, des hommes de basse naissance, mais intelligents et zélés, produits d'une sélection entre les esclaves. Logés sous le même toit que le prince, ces gens-là l'auront sous la main, le circonviendront, règneront parfois à sa place. Ils seront ses secrétaires, ses factotums, ses *ministres*. Les nobles amis de César s'habitueront à les considérer comme des égaux. Le sénat leur votera des félicitations. Le règne de Claude, en particulier, représente l'apogée de leur puissance : « *civium domini, libertorum servi* (1) ».

Toutefois, un mouvement curieux se dessine alors. Beaucoup d'ingénus, voyant l'avantage qu'il y a à être affranchi de César, commencent à briguer ces fonctions d'origine servile. C'est surtout le cas des chevaliers, qui, d'une part, dépourvus de la fierté patricienne, ne peuvent être arrêtés par les scrupules d'un sénateur, et qui, d'autre part, peuvent acheter par leurs richesses les positions qu'ils convoitent. Car *on paye* l'empereur. On le paye pour avoir ses bonnes grâces: on le paye pour éviter ses disgrâces; on l'inscrit sur son testament, que l'on publie. Un père prudent, avoue Tacite, ne peut faire autrement que de choisir pour héritier un mauvais prince (2). Bref, à mesure que la chrysalide impériale se dégage de la larve républicaine, les *emplois domestiques* tendent à évoluer, et à devenir de véritables fonctions. Seulement, ces fonctions ne portent point le nom de *magistratures*, titre réservé aux charges sénatoriales. Ce sont simplement des *offices*.

On voit se classer alors, autour de l'empereur, deux ordres distincts de fonctionnaires : premièrement les *magistrats*, consuls, préteurs, édiles, questeurs, d'ordre sénatorial, ne touchant aucun appointement, et tenant officiellement le haut du pavé ; seconde-

(1) Pline le Jeune, *Pan. de Trajan*, 88.
(2) *Vie d'Agricola*, XLIII.

ment les *préfets et curateurs,* gens plus modestes, dont le titre signifie simplement « homme préposé à tel travail, homme chargé de tel soin », et qui, sans frou-frou, sans panaches, sans éclat, mais bien payés, tirent peu à peu à eux toute la couverture. Tels sont : le *préfet du prétoire*, qui, de simple chef de la garde, devient sous Dioclétien le premier dignitaire de l'empire ; le *préfet de l'annone,* ou du blé, chargé des approvisionnements et du soin d'empêcher les accaparements ou la hausse ; le *préfet des vigiles,* ou *nyctostrategus,* qui absorbe une partie de la juridiction des édiles. Une préfecture est pourtant dévolue à un sénateur, celle *de la ville*, et élevée au rang de magistrature, au détriment des anciens préteurs. Quant aux *procurateurs,* nous les retrouverons tout à l'heure dans les provinces. A Rome, autour du prince, on commence à organiser les bureaux, *scrinia,* avec des employés, *officiales*, d'abord affranchis, puis ingénus ; ainsi que des chefs de bureau, *primicerii,* obéissant eux-mêmes à des secrétaires qui répondent à des ministères distincts : *a libellis, ab epistolis, a rationibus, a memoria.* Tout cela se classe peu à peu, grandit, se subdivise, à mesure que la centralisation se développe. Les emplois domestiques les plus vulgaires deviendront des dignités magnifiques. Constantin aura ses *cubicularii,* ses *silentiarii,* son *comes stabuli,* comme Louis XIV aura son *essayeur de beurre frais ;* et plusieurs de ces charges, entourées d'honneur et de considération, seront adoptées par la monarchie française.

D'abord officieuse, comme nous l'avons dit, la position de ces divers fonctionnaires ne devient officielle que peu à peu ; et cette seconde catégorie de pouvoirs finit par annihiler si complètement la première, que, comme les chevaliers, les sénateurs eux-mêmes, malgré leurs traditions et leurs préjugés, en viennent à se précipiter sur ces emplois ; ils les disputent aux chevaliers, comme ceux-ci, à partir de Vespasien, les ont disputés aux affranchis. La préfecture du prétoire devient sénatoriale sous Alexandre Sévère (troisième siècle). Le *consistoire* du prince, d'abord simple réunion privée, prend l'importance d'un *conseil d'État* et se peuple de sénateurs ; de sorte que ceux-ci, impuissants et ridi-

cules au sénat, exercent en qualité de conseillers une réelle influence. Bientôt, et insensiblement, commence le règne des *comtes* ou *compagnons de César,* titre qui, en germe dans la cohorte amicale proconsulaire, prend déjà une tournure officielle sous Vespasien, et finit par éliminer presque tous les autres, entre Dioclétien et Constantin. Alors se groupe hiérarchiquement, autour de la *sacrée personne* du prince, le *très sacré cortège* de ce dernier : les *Nobilissimi,* les *Illustres,* les *Spectabiles,* laissant loin derrière eux les *Perfectissimi* et les *Egregii.* Tous ces gens-là disent à l'empereur : *Domine,* et s'intitulent *domestici.*

Tel est le premier élément du clan impérial.

Nous insisterons moins sur l'*armée,* dont nous avons longuement parlé dans nos deux derniers articles. Inutile de rappeler le rôle des gratifications, ordinaires ou extraordinaires, élevées à la hauteur d'une institution d'État, et dont les princes les plus économes, les plus *avares,* ne peuvent esquiver l'obligation. L'armée reste ce que nous l'avons vue : provinciale, connaissant à peine Rome, n'entendant plus guère parler du peuple et du sénat (*obscura nomina,* soupire Tacite), plus attachée à ses chefs qu'à la patrie, et incessamment altérée dans ses éléments par l'incorporation des Barbares.

Il faut parler toutefois des prétoriens.

Rome républicaine n'avait pas de soldats dans ses murs. La corporation de propriétaires ruraux qui dirigeait les affaires se défiait avec raison de la présence d'une force armée. Avec Auguste, la tradition s'en va. D'ailleurs, elle avait commencé à s'en aller. Nous avons vu Sylla escorté de dix mille spadassins (ce qui rendait son abdication peu méritoire), Clodius, Milon, Sulpicius, Catilina, Cicéron prudemment environnés de gardes du corps. Mais c'étaient là *des gardes de fantaisie.* Sous Auguste, le phénomène se régularise. C'est précisément le *pouvoir proconsulaire,* décerné par le sénat au vainqueur d'Actium, qui donne à ce dernier le droit d'entretenir, *comme les proconsuls provinciaux,* une garde prétorienne ; première assimilation de Rome à la province. Chose remarquable : les prétoriens ne sont pas orga-

nisés en légions. Ils demeurent à l'état de *cohortes* comme les troupes de pérégrins. Ces troupes, au nombre de 10.000 hommes sous Auguste, de 16.000 sous Vitellius, campent sous les murs de Rome. A chaque cohorte est jointe une turme de cavaliers. Chaque jour, une cohorte est de service au Palatin. Bientôt les empereurs prélèvent, sur l'élite de la garde, des *speculatores,* ou gardes du corps encore plus intimes. Vers le quatrième siècle, la garde se divise en *scholares, domestici* et *protectores*. Beaucoup d'empereurs entretiennent en outre des corps spéciaux de Barbares, comme les rois de France entretiendront plus tard des Écossais et des Suisses.

Les prétoriens jouent un rôle important dans l'organisation nouvelle. Le maintien d'un prince ou son renversement dépend en grande partie des *rapports personnels* qui existent entre l'empereur et les soldats. Le prince est-il brave, généreux, doué de prestige? s'est-il signalé par des victoires? est-il chéri des légions provinciales? Les prétoriens sont sages et ne bougent pas. Le prince est-il avare, faible, maladroit? est-il fier et tyrannique à l'égard de l'armée? Le maintien de son pouvoir est-il indifférent aux légions? Les prétoriens s'insurgent, et font un nouveau César. La liste est longue, on le sait, des empereurs massacrés par eux.

En revanche, les empereurs arrivés *par les légions,* et en dépit des prétoriens, prononcent le licenciement de ceux-ci : mesure sévère, qui augmente leur temps de service et diminue leur solde de moitié; puis ils les remplacent par des *fidèles*. Vitellius, Vespasien, Trajan, Septime Sévère sont dans ce dernier cas. Ce qui reste immuable, à travers toutes ces vicissitudes, c'est la présence d'une troupe armée autour du prince, troupe qui ne connaît que le prince, et qui, sur un geste de lui, est prête, soit à cerner, à intimider, à égorger le sénat (1), « *clausum armas senitum* (2) », soit à charger le peuple, ces *quirites* qu'ils méprisent, et dont le nom seul leur est une injure. Un *quirite,* pour le prétorien, c'est un *pékin*.

(1) Notamment sous Vitellius et sous Domitien.
(2) Tacite, *Vie d'Agricola*, XLV.

Toutefois, un gouvernement ne se maintiendrait pas pendant plusieurs siècles, s'il n'était soutenu que par les soldats. Un fait à relever, sous l'Empire, c'est *la rareté des séditions populaires*. Et cette tranquillité ne tient pas uniquement à la crainte du prétorien. Le peuple de Rome aime son prince, l'acclame, le défend, le regrette après sa mort. Néron, pour ne citer que lui, laisse de si favorables souvenirs que ses successeurs éprouvent le besoin de réhabiliter sa mémoire, et que plusieurs imposteurs, après sa mort, se créent un parti puissant en se faisant passer pour lui. Vitellius, prince non moins ignoble, est l'objet d'un fanatisme pareil. C'est le peuple qui, par ses supplications, l'empêche d'abdiquer; c'est le peuple qui, malgré les progrès menaçants de Vespasien, soutient aveuglément et furieusement son cher Vitellius, lequel pourtant aurait bien envie de s'esquiver. Cette immense populace romaine va même jusqu'à s'organiser en garde nationale et à se mettre en ligne contre les légions flaviennes, qui naturellement la culbutent au premier choc.

On conçoit, dans un État centralisé, l'importance d'une pareille popularité du souverain auprès du peuple *de la capitale*. Le prince peut s'absenter à sa guise, rester longtemps en province, revenir quand il veut. Il sait d'avance qu'un retour triomphal l'attend toujours. Il n'a pas à craindre l'éventualité d'une corruption de sa garde par le peuple, comme cela s'est vu dans nos révolutions françaises, en 1792, en 1830, en 1848. C'est toujours l'histoire de Verrès qui, séjournant à Syracuse et à Messine, s'arrange pour conquérir les bonnes grâces des Syracusains et des Mamertins. Seulement, depuis le triomphe du proconsulat, Syracuse et Messine se sont transportées à Rome. L'affection de ce peuple romain, correspondant à l'affection des provinciaux privilégiés sous les proconsuls, peut donc être considérée comme le troisième pilier de la puissance impériale.

Le quatrième pilier se retrouve aussi. Sous la république, il s'agissait pour le proconsul de défendre son proconsulat, de se réserver à lui seul, aussi longtemps que possible, son exploitation de pérégrins. D'où pouvait venir le renversement, la con-

currence? De Rome. Le proconsul entretenait donc des *fidèles,* des intendants politiques *à Rome.* Maintenant, la situation est renversée. Le proconsul a conquis Rome; il réside à Rome; il s'est investi du *proconsulat général.* D'où peut venir et d'où vient en effet la concurrence, le renversement? De la province, des autres proconsuls, propréteurs, légats. Il s'agit donc de prévenir, par tous les moyens possibles, l'insurrection de ces derniers. L'empereur, dira-t-on, peut choisir les proconsuls parmi ses amis. D'accord; mais quelle amitié est à l'épreuve de l'ambition? Chef civil, chef judiciaire, chef militaire, riche à millions, éloigné de Rome et du *grand ami* qui l'a nommé, le proconsul est exposé à des tentations bien puissantes. C'est bien à Néron, son compagnon d'orgies et de plaisirs, qu'Othon doit sa propréture de Lusitanie, et cela ne l'empêche pas de se révolter contre ce même Néron, en compagnie de Galba. Puis, lorsque Galba est *arrivé,* l'amitié de ce dernier ne l'empêche pas de le faire massacrer par les prétoriens et de se mettre à sa place. Murat et Bernadotte, ces proconsuls de Naples et de Suède, agissent-ils bien différemment à l'égard de Napoléon? Que faire donc? La conduite des empereurs est toute tracée. Il s'agit de *diminuer le pouvoir proconsulaire,* d'envoyer dans les provinces des hommes nouveaux, des hommes à eux, bien à eux; hommes de naissance obscure ou même infime, chargés de surveiller les proconsuls et d'empiéter graduellement sur leur pouvoir. On a comparé les proconsuls à nos anciens gouverneurs de provinces, les procurateurs à nos intendants. Au point de vue qui nous occupe, la comparaison est vraie. Proconsuls et gouverneurs sont des instruments de centralisation primitive; procurateurs et intendants, des instruments de centralisation perfectionnée. Le *procurateur* a une très modeste origine. Il part de rien; il arrive à tout. Qui dit procurateur dit *homme privé,* homme chargé d'un soin, d'une procuration. Leur titre même les rattache, non point à l'État, mais à un homme : *procuratores Cæsaris.* Le procurateur, à l'origine, n'est que l'administrateur des biens du fisc, dont nous parlerons la prochaine fois. C'est un affranchi ou un chevalier, homme d'affaires, financier,

bureaucrate. Il arrive sans tambour ni trompette, prend en main l'administration des domaines du prince, ensuite celle des domaines de l'État, puis, peu à peu, s'immisce dans toutes les questions d'argent, ou qui touchent de près ou de loin à l'argent. Les publicains disparaissent. Le procurateur devient percepteur, receveur, trésorier. Les questions d'argent entraînent des procès. Ces procès seront soustraits au proconsul et iront devant le procurateur. Ainsi de suite, et petit à petit, la juridiction de celui-ci rognera et absorbera la juridiction de celui-là. Parfois même, comme en Judée, le procurateur supplantera complètement le proconsul. Ce dernier a les mains liées en matière de finances. Les impôts ne le regardent plus ; il s'enrichira moins aisément. Moins aisément, par suite, pourra-t-il payer un clan. Beaucoup sans doute, surtout dans les commencements, essayent encore de *gratter,* mais il leur en cuit : la répression, nulle sous la République, devient active avec l'Empire ; d'abord les *délateurs* les dénoncent, ensuite la police secrète, *curiosi, agentes in rebus,* bat la province. Plus n'est question du bon tribunal *de pecuniis repetundis,* dont les juges coûtaient si peu. L'affaire va désormais devant le sénat, et le sénat ne vote que l'œil fixé sur César. Aussi, sous les premiers empereurs, les condamnations de proconsuls se succèdent-elles rapidement. Les plus mauvais princes sont là-dessus d'une parfaite équité. Exploiter les provinciaux devient un crime... pour les gouverneurs. C'est le monopole de César.

Ingérence dans la province par le procurateur, voilà le premier pas. Ingérence dans les villes par le *curateur*, voilà le second.

Le curateur apparaît vers l'époque de Trajan. Les villes elles-mêmes le réclament. Le peuple, voyant depuis cent ans grandir l'État, se jette dans les bras de l'État. Nous retrouverons plus loin ce régime municipal. Notons ici seulement son action sur la diminution du pouvoir proconsulaire, puisqu'il entrave l'action de celui-ci sur les municipes et rattache directement l'administration des cités *aux bureaux* du gouvernement central.

Voilà donc, en résumé, les grands rouages moteurs de la cons-

titution nouvelle, les *soutiens sociaux* du gouvernement impérial. Ces rouages, ces soutiens sont exactement, sauf les développements ultérieurs, ce qu'ils étaient sous le gouvernement proconsulaire. « Sylla entrant dans Rome, remarque Montesquieu, ne fut pas un autre homme que Sylla entrant dans Athènes; il exerça le même droit des gens... Les citoyens furent traités comme ils avaient traité eux-mêmes les ennemis vaincus, *et furent gouvernés sur le même plan* (1). » C'est ce que nous allons reconnaître en étudiant maintenant le *mode d'existence* de ce gouvernement impérial.

II.

Ce mode d'existence dérive naturellement des moyens d'existence. Gouvernant *par* le clan, l'empereur gouvernera *pour* le clan. Verrès enrichissait ses amis, ses fidèles, ses chargés d'affaires, ses Syracusains et ses Mamertins, et, pour cela, pillait la Sicile. L'empereur enrichira sa cour, ses prétoriens, ses légions, sa populace, ses fonctionnaires, et, pour cela, rançonnera le monde romain tout entier.

Donc, deux choses à considérer : le *système des libéralités,* et le *régime fiscal.*

Enfin, comme ce régime fiscal, par suite du triomphe et de la permanence du régime impérial, prend quelque chose de régulier, d'officiel, et se perfectionne de plus en plus, nous verrons naître de ce perfectionnement un phénomène capital : *la centralisation administrative et judiciaire.*

L'empereur, c'est *un monsieur qui donne.* On va à lui parce qu'il donne. Ce caractère essentiel du proconsul l'a suivi dans sa situation nouvelle. La maison du *Palatin* s'élargit. De ce nom sort le mot *palais.* Plusieurs empereurs, de temps en temps, éprouvent le besoin d'édifier des maisons nouvelles, plus larges, plus riches, plus propres à héberger l'armée des convives et la

(1) *Grandeur et décadence des Romains,* chap. XV.

séquelle des quémandeurs. Donneur de dîners, faiseur de cadeaux, tel est le principal métier d'un César. Il sert des pensions à ses amis, leur donne les places, dont il dispose désormais en maître. Il repêche les familles qui se noient. Auguste, d'un seul coup, complète le cens à quatre-vingts sénateurs. Les délateurs reçoivent de lui le quart des fortunes qu'ils font confisquer. Les hommes de lettres apportent des vers, et remportent des sesterces. Martial encense Domitien, mais son encensoir est une sébille. C'est alors qu'on voit s'élever ces « grandes bibliothèques de marbre et de cristal, ornées de tous les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque, et placées chacune sous la protection de quelque dieu (1) ».

« Vitellius, nous dit Tacite (2),... s'avançait vers Rome, traînant avec lui son cortège. Il était suivi de soixante mille soldats, tous corrompus par la licence, d'un nombre encore plus considérable de valets d'armée, de vivandiers, l'espèce d'esclaves la plus insolente, *d'un cortège prodigieux d'officiers et d'amis du prince* (*amicorum comitatus*)... Des sénateurs et des chevaliers venaient ajouter à l'embarras de cette multitude ; ils étaient sortis de Rome pour aller à sa rencontre, quelques-uns par crainte, beaucoup par adulation, et les derniers enfin, successivement, afin de n'être pas restés, alors que les autres étaient partis. »

En d'autres termes, la meute court à la curée. C'est le moment psychologique où Vitellius, en bon chef de clan, distribue à son parti les dépouilles du parti d'Othon, en attendant, que Vespasien vienne en faire autant des dépouilles de Vitellius au profit de ses fidèles. Des sommes énormes sont ainsi englouties dans la *liste civile* du prince, d'autant plus qu'aucun chiffre particulier ne lui est assigné. Il peut dépenser tout ce qu'il veut pour lui, pour sa table, pour ses amis, et il ne s'en fait pas faute. « Toute la chevalerie dîne à ta table, dit poétiquement Martial à Domitien. Tout le peuple y dîne aussi. Rome entière, avec son chef, s'y repaît de mets d'ambroisie. Tu avais promis beaucoup ; mais combien ce que tu as donné était plus beau encore ! « C'est

(1) Champagny, *Les Antonins*, t. I, p. 164.
(2) *Hist.*, II, 87.

ce même Martial qui demande à l'empereur de faire passer l'eau dans sa campagne. « Ce sera pour moi, dit-il, l'eau de Castalie ! » D'ailleurs, s'il réclame des gratifications, c'est pour confondre ses envieux : « *Da, Cæsar, tanto magis, ut doleat.* »

Toute la noblesse, toute l'élite intellectuelle ne font que répéter le refrain du poète : *Da, Cæsar !*

L'empereur donne aux soldats. Nous n'avons pas besoin d'y revenir. Le dévouement de ceux-ci est éminemment mercenaire. C'est la grande plaie de l'empire romain, une des principales causes de décadence, comme l'a parfaitement montré Montesquieu. C'est aussi une des différences qu'il convient de relever entre l'État romain et le nôtre. Nos armées sont admirablement disciplinées; les armées romaines de l'Empire le sont fort peu. Nous en avons vu les causes. Remarquons toutefois la part énorme que prélève sur nos ressources le budget de la guerre. L'analogie se retrouve en ce point. Le budget militaire, en effet, absorbe le plus clair des revenus de l'empire. La création d'un organisme spécial, l'*ærarium militare*, et de fonctionnaires financiers spéciaux, tels que les comptables des légions, accusent parfaitement le phénomène. Tout pouvoir public fort est condamné, d'une manière ou de l'autre, à dépenser beaucoup pour les soldats. Ainsi se ruine l'Espagne de Philippe II. Les pronunciamientos des armées espagnoles ou sud-américaines ont généralement pour cause l'insuffisance de la solde, causée elle-même par l'état misérable du budget. La mise à l'encan du pouvoir, après la mort de Pertinax (troisième siècle), marque l'apogée du système.

Après les faveurs aux soldats, les faveurs au peuple. La sollicitude des empereurs est incroyable à l'égard des bas-fonds de Rome, et cette sollicitude s'étend sur la plupart des *grandes villes* de l'Empire. Chaque mois, à Rome, *deux cent mille citoyens* reçoivent une provision de blé. La distribution se fait dans une halle à quarante-cinq portes, où l'on fait queue (1). Souvent la ration est doublée. On donne aussi des pois chiches : « Allons ! jette des pois chiches par poignées au peuple qui se bat pour

(1) Apulée, *De mundo*, 35.

les avoir (1). » A mesure qu'un *pensionnaire* de l'État vient à mourir, le préteur urbain a ordre de le remplacer. En outre, pour les citoyens qui payent, le prix du blé est abaissé. L'empereur consacre des fonds considérables à indemniser les marchands. Alexandre Sévère fait distribuer de l'huile et de la viande de porc. A partir d'Aurélien, le peuple, au lieu de blé, reçoit du pain tout fait. Constantin transporte les distributions à Constantinople. Nous sommes donc en présence d'un phénomène normal.

Quand le peuple a mangé, le peuple s'amuse. La recherche du divertissement, après celle de la nourriture, est le mobile le plus puissant des sociétés humaines. Ici encore, l'empereur a pourvu à tout. Il s'est même réservé un monopole. Défense aux particuliers de donner des jeux. Gladiateurs, naumachies, mimes, courses, tout est payé par l'État. Le peuple prend si bien l'habitude de ces munificences qu'il serait souverainement dangereux de l'en priver. Longtemps après le triomphe du christianisme, et malgré les anathèmes répétés des évêques, les empereurs sont forcés d'en passer par là.

On ne saurait énumérer la quantité d'édifices construits par les empereurs à l'usage du peuple et de ses plaisirs. Champagny fait remarquer judicieusement le nombre incalculable de *thermes* qui s'élève dans Rome. Ce nombre même s'accroît à mesure que la population diminue. Ces thermes, comme on le sait, ne sont pas seulement des établissements de bains, mais des lieux de réunions et de divertissements où l'on s'installe volontiers du matin au soir. L'empereur bâtit, bâtit sans cesse. Auguste à lui seul fait faire 700 abreuvoirs, 105 fontaines, 130 réservoirs, 170 établissements de bains gratuits, 300 statues et 400 colonnes de marbre. Il répare, *à ses frais* (car la fortune du prince, en ce moment, est encore distincte du trésor) des canaux, des aqueducs, la voie Flaminienne. Enfin, il institue les *postes*. Ses successeurs emboîtent le pas. C'est la Maison d'Or de Néron; c'est le Colisée de Vespasien, le forum de Trajan, ce sont les thermes de Titus, de Caracalla, une foule de temples, de basiliques, de ponts, de

(1) Perse, *Sat.* V.

ports, de môles, qui fait le bonheur des historiens et des archéologues. Enfin, Constantinople, comme Versailles sous Louis XIV, sort de terre d'un coup de baguette. Embellisseurs à outrance de Rome et des grandes villes, les empereurs ont donc tout ce qu'il faut pour gagner la sympathie des citadins. C'est ce qui s'appelle, suivant le mot de Lactance, faire la charité avec la monnaie de l'injustice : « *cum variis iniquitatibus immensam facere caritatem* (1). »

Alors apparaît l'*assistance publique*. Nerva, le premier, ordonne que les enfants pauvres de l'Italie soient élevés aux frais de l'État. Trajan réalise (en partie très probablement) le plan de son père adoptif. En vertu de son *institution alimentaire*, une *arca publica alimentariorum*, administrée par un questeur sous la direction d'un procurateur, doit fournir des aliments à un certain nombre d'enfants pauvres. A Rome, vers l'an 100, cinq mille enfants sont élevés de cette façon. Adrien décide que les garçons seront nourris jusqu'à dix-huit ans et les filles jusqu'à quatorze. Antonin augmente le nombre des filles assistées, et prescrit l'assistance médicale. Malgré les invasions et la misère du troisième siècle, qui portent une rude atteinte à l'institution, le principe subsiste. « Si quelque père, dit Constantin dans un édit, a des enfants auxquels sa pauvreté l'empêche de donner des aliments et des vêtements, ayez soin que *notre fisc* et même notre domaine privé leur en procurent sans délai. » De tels édits, inexécutables par essence dans leur application prétendue générale, mais exécutés sur certains points, dans certaines villes, fortifient d'autant le clan de l'empereur.

Enfin, le développement du fonctionnarisme dans les provinces absorbe encore de nouvelles ressources. Nous avons vu que les proconsuls reçoivent désormais des appointements : un million de sesterces. Leurs *consiliarii*, ou assistants, en reçoivent aussi plus tard. Procurateurs, curateurs, agents quelconques de l'administration, de la justice et du fisc touchent également des salaires. Voilà tout un budget qui n'existait pas

(1) Lactance, *De morte persecutorum*, VII.

sous la République, et qui alimente sous l'Empire des milliers de gens, meute affamée qui fait des petits, et dévore toujours de plus en plus. « Le nombre de ceux qui touchaient des appointements, écrit Lactance (1), dépassait tellement (vers la fin du troisième siècle) celui des contribuables, que toutes les ressources étaient consumées par l'énormité (*enormitate*) des impôts. Les colons désertaient leurs champs, et les terres cultivables se transformaient en forêts. »

Et voilà le revers de la médaille. Ce n'est pas impunément qu'un homme, hissé au souverain pouvoir, s'efforce de faire vivre par ses dons, par son unique providence, quelques centaines de milliers d'individus auxquels il s'intéresse spécialement. Le blé que mange le prolétaire romain, les pierres qui se taillent pour les édifices de Rome, les caisses alimentaires, les cadeaux, les pensions, les gratifications, les plats de langues de rossignols que mangent César et ses convives, *tout cela doit bien être payé par quelqu'un.* Sur qui ces dépenses retombent-elles? Sur la masse du peuple, sur la *masse agricole* spécialement, sur ces millions de *paysans* de toutes races, qui, sans participer le moins du monde aux bienfaits du maître, en portent lourdement les frais. Le paysan gaulois, espagnol, dalmate, syrien, mauritanien continue à bêcher, à piocher, comme sous le proconsul. Il ne mange ni le blé des sportules, ni le turbot de Domitien; il n'est pas élevé aux frais de l'État; il ne se baigne pas dans des Thermes gratuits; il n'assiste pas aux tueries de bêtes féroces et de gladiateurs; mais *il paye pour que toutes ces choses se fassent,* et se fassent au seul profit du clan impérial. Un système savant l'enserre de plus en plus, et lui fait rendre gorge, jusqu'à la ruine. C'est le système fiscal.

Nous tâcherons de l'examiner dans notre prochain et dernier article. Nous terminerons ainsi tout ce qui concerne le *mode d'existence* du clan impérial, et nous essayerons, en peu de mots, d'en déterminer les *phases.*

(*A suivre.*) Gabriel D'AZAMBUJA.

(1) *De Morte persecutorum*, VII.

LES HÉROS D'HOMÈRE,

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ORIGINES GRECQUES.

III.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ ACHÉENNE (*suite*) (1).

II. — LA FAMILLE.

Dans notre article précédent nous avons vu ce qu'était le régime des *biens* à l'époque homérique; et nous avons saisi un des traits les plus caractéristiques de la société achéenne, celui qui la

(1) Voir la *Science sociale*, novembre, décembre 1891; avril, octobre, novembre, 1892; mai 1893.

(2) Nous mettons aujourd'hui le pied sur un terrain où il semble, au premier abord, qu'il n'y ait plus rien à faire après M. Fustel de Coulanges. Cependant, en feuilletant *la Cité antique*, nous constatons avec étonnement que la société homérique n'y figure pas; l'*Iliade* et l'*Odyssée* seraient-elles restées lettre morte pour le savant auteur? Il faudrait en conclure que ses procédés d'investigation sont bien imparfaits.

Nous nous permettrons d'adresser à la méthode du grand érudit deux autres reproches. Au lieu de procéder analytiquement, de prendre l'une après l'autre les différentes sociétés antiques, et de n'aborder la synthèse qu'après une série d'études de détail, il s'attaque de front à toutes les sociétés à la fois, procédant par vues générales et logeant bravement dans le même chapitre Rome, Athènes, Sparte, Thèbes, la Grèce, l'Italie, parfois les Indes, et cela à des époques fort différentes de leur histoire. Il nous semble voir un chercheur de l'avenir expliquant, dans deux mille ans d'ici, la France par l'Angleterre et juxtaposant les institutions du treizième siècle à celles du quatorzième; que peut-il sortir de là?

En second lieu, c'est dans la religion gréco-romaine que M. Fustel de Coulanges trouve l'origine et la cause déterminante de toutes les institutions qu'il étudie. Cela revient à dire que cette religion, au lieu d'être elle-même un produit de l'état social, existait avant les phénomènes sociaux, ou au moins indépendamment d'eux; ce qui forcerait à admettre, comme point de départ, que la religion gréco-romaine est la religion révélée ou la religion naturelle: la seconde hypothèse, la moins absurde des deux, est encore inadmissible, même en la réduisant au culte des ancêtres comme le fait l'auteur.

différencie le plus des autres sociétés d'origine pélasgique, le rôle prépondérant qu'y joue la richesse mobilière, âprement poursuivie, surtout par la guerre et par la piraterie.

Il nous reste à étudier ce qui concerne les *personnes*.

Tandis que, dans les sociétés primitives du type communautaire, l'appropriation du sol tend à maintenir la cohésion, la stabilité et l'indépendance du clan familial, ici nous allons voir la richesse mobilière briser la communauté traditionnelle établie sur les liens du sang, donner dans la famille elle-même la prépondérance aux jeunes, — et distribuer la race en de nouveaux groupements où la parenté n'est rien, où la valeur individuelle est tout.

Le régime des biens, conséquence du travail, remanie la société tout entière, pour mettre en relief les capables et les vaillants.

Nous nous occuperons aujourd'hui de la *famille*, réservant ce qui concerne le *clan* et la *cité* pour le dernier article de cette étude.

L'absence de patrimoine foncier, la facilité avec laquelle on arrive à la richesse mobilière, le puissant attrait qu'elle exerce sur la race par suite de l'éducation du milieu, *poussent les jeunes à l'établissement indépendant, détachant d'abord les fils du père, et séparant ensuite les frères les uns des autres.*

Telle est la conclusion générale à laquelle va nous conduire l'étude de la famille achéenne.

I. — LE PÈRE ET LES FILS.

Ce que nous connaissons des relations entre ascendants et descendants chez les Achéens, peut se ramener à quatre chefs principaux :

1° Association des fils aux biens et à l'autorité du père, combinée avec un pécule leur appartenant en propre ;

2° Incorporation assez fréquente des gendres dans leur nouvelle famille, amenant par extension l'apparition de la dot;

3° Établissement des jeunes en simple ménage;

4° Importance exceptionnelle de la femme devenant l'associée, la suppléante, et presque l'égale de l'homme.

En étudiant ces quatre ordres de faits, nous allons constater que tout s'explique dans leur ensemble et dans leurs détails par le principe général que nous avons posé plus haut.

I. Dans une société où règne la force, où la sécurité, comme la richesse et la considération, appartiennent seulement à ceux qui se font craindre, l'isolement constitue un danger et un malheur. *Aussi le chef de la famille qui sent déjà le poids des années, mettra tout en œuvre pour grouper autour de lui des défenseurs et des coopérateurs.*

Il commence par faire à *ses fils* les plus grandes concessions dans l'espoir de les fixer à son foyer. Nous constatons d'abord qu'il leur laisse le produit de leurs expéditions guerrières; car chacun d'eux possède en propre un pécule personnel (1).

En même temps, il les associe à son avoir, qu'il ne peut, au surplus, défendre sans eux; il y a là peut-être une tradition communautaire, mais singulièrement aggravée par le fait que les fils ne versent rien, ou à peu près, dans la caisse paternelle. Le père paraît ainsi être seul dans la famille à n'avoir pas de pécule personnel. Indiqué ou sous-entendu dans plusieurs textes (2), le droit des fils sur l'avoir du père vivant se

(1) « Eurymachos, quand même vous me donneriez vos biens paternels, et *tout ce qui est à vous dès maintenant...* » (*Od.*, XXII, 61.) — Achille, qui a encore son père, nous dit qu' « il *a laissé de grands biens en Phthiotide* ». (*Il.*, IX, 364.) — Noémon, qui vit avec Phronios, son père, est propriétaire de juments, de mulets et d'une barque (*Od.*, II, 386; IV, 630, 657). — Partout, d'ailleurs, les guerriers de l'*Iliade* et les pirates de l'*Odyssée* regardent le butin comme *leur propriété inviolable et sacrée;* il est donc infiniment probable que leur droit exclusif sur cette propriété s'affirme même à l'égard du père, et que celui-ci n'a rien à prélever sur ce qu'ils rapportent.

(2) Achille considère, comme lui appartenant, un palais et des esclaves qui probablement sont ceux de Pélée. (*Il.*, XIX, 332 sq.) — « Cette maison, dit Télémaque, est celle d'Ulysse, et c'est pour moi qu'il l'a faite sienne. » (*Od.*, XX, 265; Cf. *Il.*, IX, 400.) — « Eurymachos, quand même vous m'apporteriez tous vos biens paternels... » (*Od.*, XXII, 61.)

manifeste au départ d'un certain pirate crétois obligé de s'exiler et dont Ulysse s'attribue l'histoire; en se séparant de ses fils, ce pirate leur laisse la moitié de tout ce qu'il possède (1).

Enfin les fils exercent l'autorité familiale, conjointement avec le père. C'est d'abord une conséquence de leur association à l'avoir paternel; c'est aussi un effet nécessaire de leur importance prépondérante pendant la guerre (2); la guerre constituant le travail *principal* de la race, l'organisation du personnel qu'elle détermine a un retentissement inévitable sur la constitution de la famille. En fait, les fils sont associés à l'autorité paternelle, non seulement dans les actes de la vie politique (3), ce qui se conçoit à première vue, mais encore dans ceux de la vie privée.

Quand, pour recevoir Télémaque, Nestor s'assied sur les pierres polies et brillantes qui sont devant les hautes portes de son palais, tous ses fils se groupent autour de lui; et c'est alors seulement que l'hôte s'approche et expose l'affaire qui l'amène (4). Lorsqu'Ulysse adolescent va chasser chez son grand-père maternel, le brigand du Parnasse, le poète trouve à propos de nous dire qu'il va chez Autolycos et ses fils (5). Enfin, le jour où Pénélope prendrait un nouvel époux, il semble bien qu'elle ne serait pas remariée par le seul Ikarios son père, mais par Ikarios assisté de ses fils (6).

(1) « Je fuis avec ces biens, mais j'en ai laissé *tout autant* à mes fils ». (*Od.*, XIII, 257 sq.)

(2) Rappelons, qu'à l'exemple de son ancêtre montagnard, le chef urbain, quand il devient vieux, est nécessairement remplacé par ses fils dans les expéditions guerrières. Pélée, glacé par l'âge, a dû laisser à Achille le soin de commander les Myrmidones; et Laërte, le rude pirate du temps passé, est resté à cultiver la vigne et l'olivier, quand son fils Ulysse s'est mis à la tête des forbans d'Ithaque. — Dans la langue d'Homère, un même mot, κοῦρος, signifie guerrier et jeune homme. Les soldats réunis devant Troie, et leurs chefs eux-mêmes, sont souvent appelés d'une façon générale « les fils des Achéens ».

Il est vrai que dans l'armée nous trouvons un héros blanchi par les années, le prudent Nestor; mais la rareté du fait a suffi à le rendre célèbre; d'ailleurs ce vieillard fameux par son âge n'a peut-être guère plus de soixante ans (*Il.*, I, 252 sq.).

(3) *Od.*, XI, 494 sq.; cf. *Il.*

(4) *Od.*, III, 411 sq.; cf. III, 32.

(5) *Od.*, XIX, 394, 414.

(6) *Od.*, XV, 16; cf. le pluriel employé, II, 196.

Grâce à toutes ces concessions, le père réussit le plus souvent à garder auprès de lui ses défenseurs naturels; et nous voyons à Pylos, comme à Skhérie, comme à Ilion, les fils habiter sous son toit (1). C'est qu'en somme, malgré l'attrait de la vie indépendante, le fils estime que l'héritage paternel vaut la peine d'être recueilli : c'est de l'argent trouvé, et pour lequel il a si peu de gêne à s'imposer! Il est vrai que, s'il s'en allait avant la mort du père, son départ amènerait probablement une liquidation et lui ferait attribuer une portion quelconque de ce que possède ce dernier (2). Mais l'Achéen, bon calculateur, sait que le tout vaut mieux que la partie (3), et il attend patiemment, au moins dans la plupart des cas.

II. Mais quand le fils peut échanger ses droits à l'avoir paternel contre des droits équivalents sur un avoir plus considérable, la situation change de face et le père est impuissant à le retenir; c'est ainsi qu'au moment du mariage *les jeunes sortent parfois de leur propre famille pour entrer dans la famille de leur femme :* mais ils ne le font qu'à bon escient. Il y a là un phénomène social du plus haut intérêt, et d'autant plus digne de notre attention qu'il introduit dans la société achéenne, ici le régime de l'adoption, là le régime de la dot.

Constatons d'abord que très généralement, suivant une double tradition patriarcale, l'homme en se mariant reste dans sa propre famille; et qu'en même temps il achète sa femme, ou, pour employer la langue homérique, « qu'il offre au père de cette dernière d'infinis présents nuptiaux ». Un grand nombre de passages témoignent de ces deux pratiques (4); nous avons en outre pour

(1) *Od.*, III, 401 ; VI, 62; *Il.*, VI, 243 sq.

(2) Cette liquidation nous semble indiquée par ce que nous venons de voir se passer au départ du pirate crétois sous les traits duquel se cache Ulysse, sq. (Voir ci-dessus.)

(3) Dans ces liquidations de communauté avec le père, les fils semblent avoir la moitié de ce qu'ils auraient à son décès, le père gardant l'autre moitié. (Voir le texte indiqué ci-dessus : *Od.*, XIII, 257.)

(4) La première est évidente pour ceux qui ont ouvert l'*Iliade* ou l'*Odyssée;* en ce qui concerne la seconde, bien claire aussi, mais moins bien vue, citons quelques textes : « Ils marièrent Ctiménè, leur fille, pour habiter Samè, et ils reçurent d'infinis présents nuptiaux ». (*Od.*, XV, 367) — « Bòros l'avait épousée en donnant des pré-

preuve de la seconde une expression tout à fait pittoresque : « beau-père » se dit « receveur de cadeaux » (1). La grande valeur que nous reconnaîtrons plus loin à l'épouse achéenne n'a pu d'ailleurs que fortifier l'usage ancien d'acheter la femme.

Voici cependant trois cas significatifs où l'on déroge à l'une des deux pratiques indiquées ci-dessus, et même à toutes les deux.

Quand le beau-père est riche et qu'une association avec lui représente une affaire avantageuse, le gendre quitte son propre père et vient habiter sous le toit de son beau-père ; il prend rang avec la descendance mâle de ce dernier (2), il occupe à peu près chez lui la situation d'un fils, et tout porte à croire qu'il viendra un jour au partage de l'hérédité concurremment avec les fils. Le beau-père ayant tout profit à s'adjoindre un nouvel aide qui ne sera payé qu'après sa mort, lui ouvre sa maison toute grande, et, s'il en est besoin, se hâte de construire un thalamos de plus à côté des thalamoi de ses fils (3).

Le gendre dont nous venons de parler a commencé par payer sa femme, tout comme un autre épouseur (4); et le mariage ne lui a pas fait réaliser de profit immédiat. L'opération est bien meilleure pour lui quand sa bravoure et sa « prudence » en font un coopérateur tout à fait précieux. Le beau-père s'impose alors de véritables sacrifices pour le garder auprès de lui : « Plaise aux dieux, dit Alkinoos à Ulysse, que tu veuilles posséder ma fille en restant ici ; je te donnerais une maison et des biens, si tu consentais à rester (5) ». Or, Alkinoos n'a pas été aussi généreux pour ses fils mariés : il les a simplement gardés à son foyer (6). La situation offerte ici à Ulysse explique parfai-

sents infinis. » (*Il.*, XVI, 178.) — « Echéclès l'emmena dans sa maison après qu'il eut donné des présents sans nombre. « (*Il.*, XVI, 190.) Voyez aussi *Il.*, XXII, 471; *Od.*, VI, 158 ; XI, 282 ; VIII, 318, etc. L'épithète homérique de l'épouse, πολύδωρος, doit donc se traduire par « valant de nombreux présents ».

(1) Ἐεδνωτής (*Il.*, XIII, 382).

(2) *Il.*, XI, 226 ; VI, 249; XXIV, 331; *Od.*, III, 387.

(3) *Il.*, VI, 247.

(4) Voir à ce sujet l'histoire tout à fait significative d'Iphidamas, que son beau-père tient à garder auprès de lui, nous dit le texte, et qui cependant achète sa femme *fort cher*. (*Il.*, XI, 221 19.)

(5) *Od.*, VII, 314, sq.

(6) *Od.*, VI, 62.

tement l'histoire de Tydée épousant la fille d'Adrestos, et celle de Bellérophontès devenant le gendre redouté du roi des Lyciens (1).

Enfin, lorsque le gendre est un personnage tellement considérable que, même à distance, son alliance constituera une source notable d'honneurs ou de profits, le beau-père ne lui demande plus de changer de famille ; il ne pose plus aucune condition ; pour arriver à l'union souhaitée, il ne cherche qu'à rendre sa fille aussi désirable que possible, et *il la dote positivement.*

C'est ainsi qu'Altès « *a ajouté à sa fille* beaucoup d'or et d'airain » quand elle est devenue l'épouse de Priam (2).

Si Achille consent à devenir mon gendre, dit Agamemnon, « qu'il choisisse parmi mes enfants celle qu'il voudra : *il l'emmènera sans donner de présents de noces,* dans la maison de Pélée, et *je ferai à ma fille de nombreux cadeaux,* comme jamais père n'en a fait (3) ». Il est bien clair aussi que Pénélope a été dotée : nous connaissons le nom de deux esclaves qui lui ont été donnés par son père (4) ; et Télémaque s'écrie avec angoisse : « Si je renvoie ma mère, je serai obligé de *rendre* quantité de biens à Ikarios! (5). Évidemment il ne peut rendre que ce que son père a reçu.

(1) *Il.*, XIV, 121 ; VI, 192. Sur l'importance des gendres associés, voir aussi *Od.* XIV, 211 sq. : « J'eus fort peu de choses de mon père, et ses fils prirent sa maison. Mais *j'épousai une fille de gens très riches, à cause de ma valeur;* car j'avais du mérite et *j'étais brave* ». La fille n'héritant pas, selon toute vraisemblance, c'est l'association avec le beau-père qui seule a pu rendre ce mariage avantageux. Voyez aussi *Il.*, IX, 483, où Phoinix nous apprend que Pélée « l'a rendu riche » pour le garder auprès de lui. Phoinix ne s'étant pas marié, il ne s'agit pas d'un avantage à cause de noces ; mais ses paroles prouvent l'usage de s'associer les jeunes capables : il est naturel que les gendres aient été préférés à cet effet.

(2) *Il.*, XXII, 21.

(3) *Il.*, IX, 144 sq.

(4) *Od.*, IV, 735 ; XXIII, 228.

(5) *Od.*, II, 132. Ce texte indique expressément une conséquence de la dot que la logique suffisait à faire prévoir ; c'est que le mari ou ses ayant droit sont tenus de restituer l'apport de la femme, lorsque l'alliance se rompt par leur fait. De même, dans le cas où le mari a acheté sa femme, le beau-père doit rendre ce qu'il a reçu quand l'alliance se rompt par la faute de sa fille ; Héphaistos prend Aphrodite son épouse en flagrant délit d'adultère : « Son père, s'écrie-t-il aussitôt, va avoir à me rendre tout ce que je lui ai donné pour obtenir sa fille aux yeux de chienne! » (*Od.*, VIII, 318). Remarquons que ce texte parfaitement clair précise bien le sens de *Od.*, II., 132, moins formel au premier abord.

Dans l'association du gendre et la constitution de la dot, le beau-père joue manifestement le rôle d'un gros commerçant fatigué par l'âge, et sacrifiant sans hésiter une part de son actif pour s'assurer le concours d'un associé jeune et intelligent.

N'est-ce pas un spectacle curieux et bien caractéristique que celui du père et du beau-père mettant ainsi l'enchère sur les jeunes? Ne nous fait-il pas toucher du doigt la dislocation de la famille sous l'influence mobilisatrice de la richesse mobilière?

III. Mais nos vieux pillards en quête d'associés ne sont pas au bout de leurs tribulations; sur le continent, que nous avons eu spécialement en vue jusqu'ici, les jeunes sont très demandés; cependant on peut encore s'en procurer en y mettant le prix. A Ithaque, dans ce nid de pirates à outrance, dans cet avant-poste des exploiteurs de l'Ouest, la race est tellement façonnée à l'indépendance et la course tellement productive que tous les efforts des pères sont inutiles; les jeunes refusent de se laisser absorber à un titre quelconque et s'établissent à leur compte dès qu'ils le peuvent : il est si facile d'arriver seul et rapidement à une grosse situation!

Aussi, dans la cité comme dans la famille, la *déchéance des vieillards* est complète, irrémédiable : *les jeunes sont tout.*

Laërte a été un chef fameux en son temps (1); mais, depuis que les années pèsent sur sa tête : il n'est plus rien qu'un vieux, attendant la mort dans un coin.

Voici que, dans une circonstance poignante, il s'agit d'adresser à l'agora un appel suprême au nom d'Ulysse absent; ce n'est pas Laërte, son père, qui se présente, c'est son fils à peine sorti de l'adolescence (2); et à la façon dont les gérontes accueillent le jeune homme, il est clair qu'en cas de mort d'Ulysse ce serait à lui, et non à l'aïeul, de siéger dans l'assemblée des chefs (3).

(1) *Od.*, XXIV, 377.

(2) *Od.*, ch. II; les conseils d'Athènè à Télémaque, au chant I, soulignent encore la situation.

(3) Voir notamment *Od.*, II, 14, 33.

Le rôle de Laërte n'est pas moins effacé au point de vue familial. A Ithaque, au moins dans l'aristocratie des grands pirates (1), *les jeunes, dès leur mariage, fondent un foyer indépendant,* et le *simple ménage* fait son apparition (2).

Tandis que sur le continent les fils associés demeurent avec le père, Laërte et Ulysse ont deux habitations distinctes. Il est d'ailleurs évident que le premier, vit à la campagne, dans une situation morale et matérielle très inférieure (3); ni de près ni de loin, il n'a tiré profit de la fortune brillante de son fils.

Peut-être même a-t-il été obligé de se dépouiller de son vivant et d'abandonner à Ulysse son propre palais (4); deux autres passages de l'*Odyssée* semblent d'ailleurs faire allusion à des abandons partiels d'hoirie (5).

Ajoutons un dernier trait également significatif : quand Ulysse est parti pour Ilion, ce n'est pas à son père, mais à un ami qu'il a confié le soin de sa maison et *l'autorité domestique* (6).

(1) Nous n'avons à alléguer que le cas d'Ulysse et de Laërte; mais il est parfaitement net et d'autant plus probant qu'Ulysse est fils unique. N'oublions pas cependant de mentionner Mégès, originaire de la côte voisine d'Élide et qui est allé s'établir à Dulichios pour un motif futile, à ce qu'il nous semble; « parce qu'il était brouillé avec son père », nous dit le texte (*Il.*, II, 629). — En ce qui concerne les prétendants, deux textes parlent de *leurs* demeures (*Od.*, XX, 306; XVIII, 428); mais il semble difficile d'en rien conclure. — Enfin Noémon, qui paraît d'ailleurs de condition médiocre, s'en va, non chez lui, mais *chez son père* (*Od.*, IV, 657); sa famille est donc encore organisée sur le type continental.

(2) Il est à remarquer cependant que la langue n'a pas de terme spécial pour désigner le groupe si charmant et si aimé qui réunit à côté du mari l'épouse et les enfants; notre mot « ménage » n'a pas d'équivalent à l'époque homérique; n'est-ce pas la preuve que le fait si remarquable d'Ithaque est trop récent ou trop localisé pour avoir influé sur la langue?

(3) *Od.*, I, 189; XI., 187; XXIV, *passim*, etc.

(4) *Od.*, XXII, 334. Le poète, parlant dans ce passage de l'autel à Zeus Herkeios dressé dans la cour de l'habitation d'Ulysse, nous dit que Laërte y a offert de nombreux sacrifices. Or le chef de la maison seul paraît avoir eu le droit de sacrifier à Zeus Herkeios. En outre, Laërte habite actuellement à la campagne, quoique la race soit essentiellement urbaine.

(5) « Le vieux héros Aigyptios courbé par l'âge », un de ses fils avait suivi Ulysse devant Ilion; un second était parmi les Prétendants; les deux autres possédaient assidûment l'avoir paternel ». Il est difficile de préciser le sens du verbe employé ici, lequel peut également signifier « être propriétaire » ou « détenir à titre précaire ». (*Od.*, II, 22.) « Je suis venu ici avec ces biens; j'ai fui, *après en avoir laissé autant à mes fils.* » (*Od.*, XIII, 257.) Ici, l'abandon est net, mais il se produit dans des circonstances anormales.

(6) *Od.*, II, 226. Cette *tutelle dative*, très intéressante au point de vue de la dé-

IV. Voilà donc le chef de famille toujours menacé, quelquefois certain d'être abandonné par ses fils quand ils auront l'âge d'homme, et amené par le fait même à chercher en dehors d'eux un associé plus stable. Voici, d'autre part, à Ithaque, le jeune pirate, marié d'hier, qui s'établit chez lui, et qui, du même coup, se prive de l'aide de son père; il lui faut cependant à tout prix un autre lui-même auquel il laissera la garde de sa maison et de ses richesses en reprenant la mer.

Que vont-ils faire l'un et l'autre? A qui vont-ils s'adresser désormais?

Ils vont tout simplement prendre *l'épouse pour associée et pour suppléante.*

La femme est ainsi appelée à jouer un rôle que ne faisaient prévoir ni la faiblesse de son sexe ni le voisinage du harem troyen (1). Dieu sait cependant si la tâche est lourde et les circonstances difficiles!

A l'épouse ithakésienne reviennent la garde et la défense du foyer, l'éducation des enfants, la protection des parents âgés, la surveillance des serviteurs, la direction de la fabrication ménagère et de l'atelier rural, en un mot toute la gestion de la fortune, toute la charge de la maison, personnes et biens compris (2)

chéance de l'ancêtre, n'est d'ailleurs d'aucun secours à Pénélope. — Pour prévenir toute objection, il est bon de noter que, si Laërte est affaibli par l'âge, il jouit cependant de toutes ses facultés (voir notamment *Od.*, IV, 738 sq. et le chant XXIV tout entier). Il est non moins évident qu'Ulysse aime tendrement son père (*Od.*, II, 15 sq., etc.), et ne l'a pas dépouillé violemment.

(1) La famille de Priam, la seule des familles de l'aristocratie troyenne sur laquelle nous ayons des détails, est nettement polygame. A côté d'Hécube, son épouse préférée, le vieux roi a plusieurs autres femmes dans son palais (*Il.* XXIV, 495 sq. ; XXI, 88); parmi lesquelles deux au moins sont des épouses en titre, Castianeira (*Il.*, VIII, 303) et Laothoë (*Il.*, XXI, 85 ; XXII, 48). Le palais de Priam abrite d'ailleurs soixante-deux ménages de ses enfants (*Il.*, VI. 243 sq. , sans compter ceux qui ne sont pas mariés (*Il.*, XIII, 367) ni ceux qui se sont établis au loin (par analogie avec *Il.*, XIII., 171 sq., et XV, 547 sq.).

(2) Ulysse indique nettement lui-même le rôle respectif du mari et de la femme : « Maintenant que nous voici réunis, dit-il à Pénélope, prends soin des richesses que je possède dans notre demeure. Quant à moi, je vais voir à remplacer les troupeaux dévorés par les Prétendants ; j'en déroberai un grand nombre et les Achéens m'en donneront aussi ». (*Od.*, XXIII, 354 sq.). Voici maintenant ses recommandations à son épouse, quand il part pour le siège de Troie : « Je ne sais si un dieu me sauvera, ou

Sans doute, à son retour, l'époux reprend en fait la plupart de ces fonctions; mais l'absence du pirate est le fait normal, et parfois il est absent pour des mois, pour des années peut-être...

Il ne faut pas croire qu'alors la tâche de l'épouse ressemble de près ou de loin à celle de la veuve dans nos sociétés modernes. Elle est vingt fois plus rude : les lois et les institutions ne font pas à Ithaque, comme chez nous, les trois quarts de la besogne; à Ithaque, la femme manœuvre au milieu d'une société où les pouvoirs publics ne sont rien, où la force est tout : sa personne et ses richesses sont en butte à toutes les convoitises d'hommes avides, redoutables, sans frein moral, à l'affût des proies faciles...

Aussi Pénélope est-elle obligée de déployer, en face des pillards qui l'assaillent, une énergie, un savoir-faire, un sentiment et une science du devoir dont nos épouses françaises seraient parfaitement incapables. Cette femme-là est un héros par le cœur, par l'intelligence et par la volonté!

En revanche, elle a l'écorce un peu rude; elle ignore la sentimentalité et les tendresses raffinées; les loisirs lui ont manqué pour inventer la carte de Tendre (1)!

Mais à quoi l'épouse d'Ithaque doit-elle cette formation virile et vraiment supérieure? Sans doute, va-t-on nous dire, à la né-

si je mourrai là-bas devant Ilion. Quant à toi, prends soin de toute chose ici. Dans cette demeure, pense à mon père et à ma mère, *comme maintenant*, et plus encore quand je serai absent... garde avec soin mes richesses, les servantes et la haute demeure, reste fidèlement auprès de ton fils, au moins jusqu'à ce qu'il soit arrivé à la puberté. » (*Od.*, XVIII, 265 sq.; XIX, 525 sq.; XI, 177, combinés.) — Quand les jours de Télémaque sont menacés, Pénélope intervient héroïquement et brave les Prétendants (*Od.*, XVI, 409 sq.). — Ailleurs, le porcher Eumée se lamente de ne plus entendre de sa maîtresse ni une parole *ni un ordre de travail*... « et cependant, dit-il, les serviteurs ont tout à fait besoin de parler à leur maîtresse et de lui demander chaque chose ». (*Od.*, XV, 374, sq.) — La garde du foyer et la gestion de la fortune sont si bien l'affaire de la femme qu'à un moment où Pénélope est sur le point de se remarier, la prudente Athènè fait à Télémaque la recommandation suivante : « *Jusqu'à ce que les dieux t'aient donné une femme vénérable, confie toutes tes richesses à celle de tes servantes qui te paraîtra la plus digne* ». (*Od.*, XV, 24 sq.)

(1) Elle présente, au point de vue du sentiment, des différences tout à fait caractéristiques avec Andromaque, l'épouse *urbaine*, dont la sensibilité si touchante est un des principaux charmes de l'*Iliade*. Entre Pénélope et Andromaque, il y a la différence des milieux; d'un côté, c'est l'âpre rocher au-dessus des flots; de l'autre, la ville riche paisiblement assise dans une plaine fertile.

cessité de se défendre elle-même et de défendre ce qu'elle a de plus cher ; la femme du chevalier français n'a-t-elle pas dû, au moyen âge, ses meilleures qualités à des nécessités pareilles?

Nous croyons pour notre part l'explication tout à fait insuffisante ; la vie d'Ithaque a pu perfectionner le type en face duquel nous sommes : mais elle ne l'a pas improvisé ; d'une femme de harem, elle n'a pas fait Pénélope (1) ! Au surplus, l'épouse du chevalier français n'est-elle pas, depuis des siècles, débarrassée de la polygamie? Depuis des siècles, n'a-t-elle pas été à la grande école de la morale évangélique et de la vie en simple ménage! Elle est fille du Christianisme et de la famille-souche, bien avant d'être femme de chevalier!

Où donc la femme ionienne a-t-elle subi une préparation analogue?

Dans la montagne, où, jeune fille, elle a concouru avec les adolescents à la défense du troupeau et du foyer ; où, épouse, elle a partagé les expéditions et les dangers du pillard ; dans la montagne, où elle a vécu avec les hommes et de la vie des hommes ; dans la montagne, où elle a été homme, où elle a été guerrier!

Rappelons-nous la physionomie toute semblable de l'amazone Galla, née, elle aussi, de la guerre de petits plateaux (2)! Au reste, la montagne grecque, si propre, comme tous les sols intransformables, à la conservation des types sociaux qu'elle a une fois créés, ne nous a-t-elle pas montré naguère les femmes Souliotes, et les héroïnes de l'Indépendance? Le Magne ne présente-t-il pas encore à l'heure actuelle le type si caractéristique de la *capitainesse*, cette fille de chefs qui vit de la guerre comme les hommes et mène au feu les guerriers du clan paternel?

Cependant, nous dira-t-on, la femme d'Homère est étrangère au métier des armes ; elle ne pille, ni ne combat! Il est vrai, mais en revanche les déesses du vieil Aède sont, elles, de rudes guerrières « qui mènent les héros à la bataille, qui traînent à leur

(1) La course maritime n'a jamais élevé, que nous sachions, la situation de la femme à Alger ou à Tunis.

(2) Voir la remarquable étude de M. de Préville sur l'Afrique (*Science sociale*, t. V, p. 72 et suiv.).

suite l'affreux tumulte de la mêlée » (1). C'est Pallas Athèné, c'est Enyo, « la preneuse de citadelles » (2)!

Interrogeons Athèné si vous le voulez bien : la déesse aux nombreuses pensées doit en savoir long sur l'histoire de la femme; avec elle « nous ne causerons pas seulement de l'arbre et du rocher, comme font entre eux le jeune homme et la jeune fille » (3).

Dans l'*Iliade,* Pallas Athènè « rassemble les soldats »; elle « inspecte les phalanges », et « commande dans le combat des héros »; elle est la « tueuse d'hommes », la « dévastatrice de villes », « la faiseuse de butin », « l'amie des dépouilles »; elle a sans doute dressé bien des embuscades nocturnes : car elle s'appelle « Athènè *aux yeux de chouette* (4)! »

Devant Troie, elle est l'âme de l'armée assaillante : elle donne la victoire aux Achéens, sème l'épouvante dans les phalanges troyennes, et met Arès hors de combat. Elle est d'ailleurs habituée à infliger à ce dernier de terribles défaites (5). A ce trait et à certains autres, il semble clair que, si Arès est, comme nous serions porté à le croire, le dieu de la guerre des Pélasges préhelléniques (6), Pallas Athènè est la *seule* divinité guerrière uniquement achéenne.

Dans l'*Odyssée,* la prépondérance de son rôle s'accuse encore davantage : on pourrait dire qu'elle est le seul dieu d'Ithaque; et ce dieu national d'une race de forbans, ce dieu qui symbo-

(1) *Il.*, V. 593.

(2) *Il.*, V, 333.

(3) *Il.*, XXII, 126. Rappelons à ce propos que nous avons montré dans notre troisième article comment les dieux sont la vivante et fidèle image des mœurs sociales *antérieures* (*Science sociale,* avril 1892, p., a).

(4) Voici expliquée sur place cette fameuse tête de chouette que l'on veut faire venir d'Égypte. — Dans les lignes qui précèdent, nous n'avons guère fait que traduire les principales épithètes « homériques » de la déesse. Nos lecteurs savent qu'il y a le plus grand compte à tenir de ces épithètes qui expriment toujours, aux yeux du poète, une qualité fondamentale et essentielle.

(5) *Il.*, V, 765.

(6) Cette hypothèse d'Arès, dieu de la guerre à l'époque préhellénique, explique seule le caractère international qu'il a dans l'*Iliade*, avec une préférence marquée cependant pour les non-Achéens. Il a des dévots parmi les compagnons d'Achille et d'Agamemnon : cela se comprend, s'il a été le dieu de leurs ancêtres; mais il est surtout favorable aux Troyens et aux peuplades habitant la Macédoine et la Thrace.

lyse et résume toutes les qualités de l'homme et du guerrier d'alors, c'est une femme! Mythe absurde, si aux temps héroïques la femme a été une matrone pacifique ne s'occupant que de laine et de fuseaux! Mythe plein d'enseignements, si nous lui donnons la seule signification qu'il comporte, si nous voyons dans Athènè l'ancêtre de la capitainesse moderne!

La déesse d'Ithaque est bien la même que celle du siège de Troie; cependant elle se présente sous des aspects différents; la voici surtout déesse de la prudence cauteleuse, du mensonge habile et des ruses profitables. De l'Athènè de l'*Iliade* à celle de l'*Odyssée*, il y a la différence qui sépare Achille d'Ulysse, le pirate guerrier du pirate commerçant!

Descendue de la montagne avec les Achéens, Athènè les a suivis à Ithaque et sur les côtes de l'ouest où, avec eux, elle s'est faite Ionienne; nous la retrouvons plus tard en Attique au milieu de ses fidèles, chassés des régions occidentales et refoulés dans l'Est par l'invasion dorienne. La ville d'Athènes y porte son nom; et son empire reste si puissant sur ses fils transformés, que non seulement son temple domine leur Acropole, mais qu'elle continue, par une nouvelle évolution, à symboliser leurs qualités maîtresses. A l'époque de l'épanouissement de l'art et de la culture intellectuelle, Athènè aux nombreuses ruses est devenue la déesse des artistes et des penseurs (1).

Tant est grand le souvenir qu'a laissé la guerrière des origines, ou plutôt tant la transformation décisive qu'a subie la femme sur les sommets en a fait pour toujours la compagne et l'inspiratrice de l'homme! Car il est clair que si Pallas reste la déesse nationale, c'est que la femme athénienne garde dans son milieu une place non moins considérable que son ancêtre, c'est que son rôle social s'est modifié sans déchoir, et d'une façon parallèle au type de la déesse : la guerrière thessalienne est devenue d'a-

(1) Chose remarquable : les termes qui à travers les âges ont servi à désigner les qualités morales de la déesse se sont perpétués avec elle, mais en modifiant leur sens: ἀρετή signifie dans Homère *force physique, valeur guerrière*; au cinquième siècle, il signifie *vertu, force morale*. La *sagesse* était la *ruse* et la *fourberie*, aux temps d'Ulysse; à l'époque de Socrate et de Platon, elle est devenue la *philosophie*, peut-être même *la lutte contre les passions*.

bord la Pénélope d'Ithaque ; et voici qu'aux pieds du Parthénon, elle s'appelle Aspasie l'Ionienne, l'inspiratrice de Socrate!

Ne semble-t-il pas aussi que nous entrevoyions dans les lointaines origines de la montagne pourquoi le culte de la beauté féminine, et, par voie de conséquence, l'amour des formes élégantes sont restés l'apanage de l'art ioni en?

Revenons maintenant à l'épouse homérique.

En face du passé et du présent, nous comprenons sans peine que le mari traite avec elle d'égal à égal. Dans l'Olympe, Hèrè discute avec le maître des dieux, son époux, et presque sur un pied d'égalité, les mesures à prendre pour le gouvernement des peuples (1) ; elle ne craint pas de l'accabler de reproches et d'injures, quand il agit en dehors d'elle (2). Sur terre, le spectacle est plus aimable ; il n'est pas moins significatif : « Rien n'est si beau, ni si désirable, nous dit Ulysse, que de voir l'homme et la femme *gouverner leur maison dans la concorde de leurs volontés ;* ils font le désespoir de leurs envieux, la joie de leurs amis ; et eux-mêmes en recueillent les premiers fruits (3). » Notons un détail qui n'est pas sans valeur : le mariage des filles paraît être à Ithaque l'œuvre commune du père et de la mère (4).

Par une conséquence facile à prévoir, la polygamie, si clairement accusée chez les Pélasges de Troie (5), disparaît à peu près complètement des institutions achéennes.

Dans le monde achéen, on n'a plus qu'une épouse légitime : le fait est très net (6). Seulement, à côté d'elle, nous trouvons parfois une seconde femme, mais de rang servile (7) ; c'est un vestige de l'état antérieur. Telle est, par exemple, la condition

(1) *Il.*, IV, 24 sq. : à noter surtout cette phrase caractéristique dans la bouche de l'épouse : « Faisons-nous des concessions réciproques, moi à toi, toi à moi ; et les dieux obéiront. » (Lieu cité, 62.)

(2) *Il.*, I, 541.

(3) *Od.*, VI, 132.

(4) *Od.*, XV, 361, sq.; le pluriel du vers 367 semble bien sous-entendre Laërte et Anticleia dont il vient d'être question.

(5) Voir la note, p. 63.

(6) C'est la κουρίδιη ἄλοχος ; des textes.

(7) δουλη, παλλακίς, cette dernière est également une esclave, bien que le mot ne suffise pas à l'indiquer (*Od.*, XIV, 202).

que se propose de donner à la captive Briséis Agamemnon, époux de Clytemnestre (1). La preuve qu'il y a là une situation admise encore par les mœurs, c'est la déclaration faite à ce sujet, sans embarras, par Agamemnon, en pleine agora (2). Les enfants nés de cette union ont une situation tout à fait inférieure (3), comme leur mère du reste, sauf le cas exceptionnel où l'épouse légitime, par amour pour son mari, consent à les mieux traiter (4). N'oublions pas de remarquer que cette dernière trace de la polygamie tend à disparaître complètement à Ithaque (5).

Notons, en second lieu, que le rôle considérable de l'épouse a son contre-coup sur le régime des biens. Au moins dans certains cas, la femme mariée a, selon toutes probabilités, un pécule et des biens propres, tout comme les fils. Nous pourrions déjà le conjecturer en voyant les prétendants faire assaut de présents auprès de Pénélope (6); mais c'est là surtout une conclusion indiquée par les trois textes déjà cités à propos de la dot : quand Priam parle de racheter les deux fils qu'il a eus de Laothoé, il entend le faire avec les biens apportés par celle-ci lors de son mariage; l'Atride, songeant à s'associer Achille comme gendre, nous dit en propres termes que c'est à sa fille elle-même qu'il donnera la dot; Pénélope a reçu de son père au moins deux esclaves qui sont bien à elle (7). Ne négligeons pas d'ajouter, la chose en vaut la peine, que, grâce au travail d'un de ces esclaves, elle a un jardin qui paraît lui appartenir en propre (8). Remarquons enfin que quand le mari meurt sans enfant, c'est à la veuve qu'est attribuée l'habitation : « Si Télémaque venait à périr, disent les Prétendants, la demeure d'Ulysse reviendrait à Pénélope (9). »

(1) *Il.*, I, 29.
(2) *Il.*, I, 115.
(3) *Il.*, VIII, 284 : — *Od.*, XIV, 210; *Od.*, IV, 7. sq. Ménélas marie sa fille légitime au fils d'Achille, et Mégapenthès, qu'il a eu d'une esclave, à la fille d'un Spartiate quelconque.
(4) *Il.*, V, 69.
(5) *Od.*, I, 432.
(6) *Od.*, XVIII, 286, sq.
(7) Voir les textes déjà cités.
(8) *Od.*, IV, 737.
(9) *Od.*, II, 335.

En face de cette importance grandissante de la femme, il semble qu'elle eût dû s'affranchir du vieil usage communautaire qui rompt tout lien entre elle et ses parents, et la fait passer, comme une chose, de sa famille naturelle dans sa famille d'adoption. Ayant un pécule personnel, et recevant parfois une dot, ne devrait-elle pas être aussi appelée à prendre une part dans l'hoirie paternelle, surtout quand cette hoirie est, comme ici, exclusivement mobilière? Et cependant il n'en est rien : la séparation est civilement complète entre l'épouse et ceux qui lui ont donné le jour : un texte que nous étudierons plus loin le constate clairement. Il faut voir là, sans doute, l'effet de l'ancienne et complète indépendance des clans familiaux, mais renforcée ici par l'union socialement plus étroite de la femme et du mari. Ce dernier, en faisant de la femme un autre lui-même, exige qu'elle ne relève que de lui seul et n'appartienne qu'à lui seul (1).

II. — LES FRÈRES ET LES COLLATÉRAUX.

Une fois que les ascendants ne sont plus là pour maintenir la cohésion familiale, les tendances séparatistes, désormais sans contrepoids, reprennent franchement le dessus; telle est l'impression que laisse l'étude des relations des frères et des collatéraux les uns avec les autres.

1° La perspective de l'héritage paternel a, sur le continent, laissé les frères en contact, tant que le père a vécu. A sa mort, ils partagent l'hoirie et chacun s'en va de son côté; ce qui restait de la communauté familiale disparaît définitivement.

Nous savons que l'hoirie se compose uniquement de biens mobiliers et de la maison d'habitation (2); les fils se partagent les biens mobiliers par portions égales, comme ils ont partagé

(1) Il serait faux de croire que, dans la société ithakésienne, le mariage n'amène pas de relations d'affection entre les deux familles (Cf. *Od.*, VIII, 582) : cette conclusion serait aussi déplacée ici qu'à Rome pour l'époque du droit primitif. Mais tout se borne à des liens d'affection : l'alliance n'existe pas.

(2) C'est la conclusion qui se dégage de notre dernier article, mai 1893.

les prises dans la piraterie ; toujours comme dans la piraterie, les lots sont tirés au sort (1).

Quant à la maison paternelle (2), indivisible de sa nature, elle est attribuée, avec ses dépendances, à l'un des fils, très probablement à l'aîné. Cette attribution, à défaut de textes positifs, résulte assez clairement d'un double fait : d'une part, nous ne connaissons pas d'exemple de frère habitant avec son frère (3) ; les textes donnent partout l'impression de chefs de famille seuls en face de leurs enfants ; d'autre part, c'est l'aîné qui commande les guerriers du clan paternel (4), et il a toujours le pas sur les autres (5).

L'héritier de la maison joue le rôle de chef de famille à l'é-

(1) « Les Kères de la Mort l'emportèrent aux demeures d'Aidès, et ses fils partagèrent ses biens et les tirèrent au sort » (*Od.*, XIV, 208.) — « Nous sommes trois frères, fils de Kronos et de Rhéa... tout fut divisé en trois parts, et chacun tira au sort sa « timè ». (*Il.*, XV, 186 sq.) — Poseidaon, parlant de son frère Zeus : « J'ai reçu du sort part égale et mêmes droits que lui. » (*Il.*, XV, 208). — Pour la façon dont les prises étaient attribuées dans la piraterie, voir l'article qui terminera cette étude.

(2) Nous ne connaissons qu'un texte faisant allusion au sort de la maison après le décès du père (*Od.*, XIV, 210) ; malheureusement, il présente deux leçons contradictoires ; la seule admissible, d'après le bon sens et le rapprochement avec *Od.*, II, 335, οἴκτ' ἔνειμαν, est encore trop peu explicite pour nous renseigner.

(3) Sauf peut-être le cas du frère naturel, attaché à la personne du frère légitime en qualité de « théraponte » ; mais évidemment il n'y a rien à tirer de là pour le sujet qui nous occupe. — Un autre texte que l'on pourrait nous objecter prouve au contraire en notre faveur : « Il conduisit dans la maison de son frère la fille de Nélée qu'il avait enlevée pour l'épouser ; puis il s'en alla à Argos... et là, il épousa cette femme et se construisit une haute demeure ». (*Od.*, XV, 228, sq.) Mélampous, dont il s'agit ici, est en fuite et n'a plus de domicile ; il confie donc provisoirement la fille de Nélée à son frère ; mais, loin de se fixer auprès de lui, il va s'établir à Argos. — Rien non plus à conclure de *Od.*, III, 354, où il faut traduire : « Tant que je vivrai, et que cette demeure appartiendra à ma descendance »... c'est-à-dire, à *quelqu'un* des miens : ni de *Il.*, XIV, 485, où c'est un Troyen qui parle, et un Troyen fils d'un père actuellement vivant. — Au contraire, en maint endroit, tout indique que le chef de famille est seul avec ses enfants.

(4) Ils avaient perdu leur chef Protésilas : et Podarcès, son frère plus jeune, avait pris sa place ; mais Protésilas était l'aîné et le plus brave, et ses hommes le regrettaient. (*Il.*, II, 697 sq.). Cf. *Od.*, XIX, 184 sq.

(5) « Tu sais que les Erinyes obéissent toujours aux aînés ». (*Il.*, XV, 204.) — Zeus et Poseidaon « étaient tous les deux de la même famille et du même père : Zeus était l'aîné et savait plus de choses. Aussi Poseidaon craignait d'aller contre sa volonté ». (*Il.*, XIII, 354.) — Notons aussi le soin avec lequel le poète indique à l'occasion qu'il a affaire à l'aîné des fils ou des filles, et que, entre deux égaux, l'âge est un motif de préférence.

gard de sa mère devenue veuve (1), probablement aussi à l'égard de ses sœurs non mariées. Elles sont ainsi vis-à-vis de lui *loco filiæ*.

Les biens paternels une fois partagés, les membres de l'ancienne communauté n'ayant plus d'intérêts communs se dispersent; chacun fonde un établissement indépendant. Mais le plus souvent cet établissement se fait dans la cité qu'habitait le père; c'est du moins ce que tend à faire croire le soin avec lequel le poète, quand il parle d'un établissement au dehors, en recherche la cause et note qu'elle est anormale (2). N'est-ce pas d'ailleurs dans la cité d'origine que chacun peut faire valoir ses droits aux fruits du pédion? N'est-ce pas là que chacun a son clan, ses protecteurs et ses clients?

Ne manquons pas de rappeler qu'à Ithaque, au moins dans un certain nombre de cas, la communauté familiale n'a pas à se dissoudre à la mort de l'auteur commun, pour cette raison très simple qu'elle ne s'est jamais constituée.

II. La non-formation ou la dissolution définitive de la communauté présidée par le père amène naturellement, à brève échéance, la disparition plus ou moins complète de tout lien familial. A Ithaque, on est encore en droit de compter, dans les crises graves, sur ses frères, ses oncles et ses cousins en ligne masculine; mais c'est tout.

Pour montrer au Mendiant qu'il n'a pas de reproches à faire à sa parenté, Télémaque lui dit que trois générations de ses ancêtres n'ont eu chacune qu'un fils unique, et la preuve est faite : son interlocuteur doit comprendre qu'il n'a pas de collatéraux tenus de l'assister (3).

(1) Le droit qu'a le fils héritier de garder sa mère à son foyer ou de la renvoyer à ses parents implique l'autorité du fils sur la mère (*Od.*, II, 132 déjà cité; et I, 292; II, 113, 195, 223).

(2) *Il.*, II, 629; IX, 444 sq.; XIV, 119; *Od.*, XV, 238, 258, etc...

(3) « Cèdes-tu volontairement aux Prétendants, demande le Mendiant, ou bien les « laoi », obéissant aux dieux, te haïssent-ils? Ou bien as-tu à te plaindre de tes parents? Car tout homme compte sur leur lance, lorsque s'élève une querelle grave... — Je ne puis accuser mes parents, répond Télémaque. Car *le Cronion n'a jamais donné qu'un fils à notre famille : Arkésios n'a engendré que Laërte, Laërte n'a engendré qu'Ulysse, et Ulysse n'a engendré que moi.* C'est pourquoi tant d'ennemis sont aujour-

Sans doute, si Télémaque avait eu des frères, si Laërte son grand-père, ou au moins Arkésios son bisaïeul avait eu plusieurs fils, la question eût changé de face. Il est à noter que dans ce cas, par une conséquence logique, l'avoir de Télémaque se partagerait entre ces mêmes collatéraux, s'il venait à mourir sans enfants (1).

Le fils d'Ulysse, remarquons-le bien, ne fait allusion qu'à la parenté en ligne masculine (2).

Quant à la parenté par les femmes, il n'en parle pas, et son silence, très significatif en lui-même, l'est bien plus encore quand nous relevons les alliances de la famille. La grand'mère de Télémaque, Anticléia, a laissé des frères sur le Parnasse, sa mère Pénélope a des frères en Acarnanie; elle a en outre un beau-frère; enfin la tante paternelle de Télémaque, Ktimènè, est mariée dans l'île voisine de Samè. Si le fils d'Ulysse n'a pas besoin d'expliquer l'inaction de toute cette parenté, c'est que cette parenté ne lui doit rien, et qu'elle ne compte pas (3). En d'autres termes, les collatéraux par les femmes sont étrangers à la famille.

Sur le continent où le simple ménage n'existe pas, ce trait est

d'hui dans ma maison. » (*Od.*, XVI, 95, sq.) — On peut voir, *Od.*, XVIII, 138, l'indication d'un autre clan familial qui semble plus réduit encore.

Peut-être la rapide disparition des biens de famille est-elle une des raisons pour lesquelles le *gentilitium nomen* n'existe pas dans la société homérique; l'individu est désigné par un nom qui lui est personnel et qu'il reçoit à sa naissance (*Od.* XIX, 401), et par le nom de son père: « Ulysse Laertiade; le Pélopide Atrée, l'Atride Agamemnon, l'Agamemnonide Oreste ». Il était poli d'employer le patronymique en parlant à quelqu'un (*Il.*, X, 68).

(1) « Leur père n'avait point engendré d'autres fils qu'il pût laisser à ses richesses : et les proches qui le perdirent, χηρωσταί, eurent à se partager ses biens ». (*Il.*, V.. 153). — Remarquons en passant qu'Homère ignore évidemment la théorie classique d'après laquelle le grand chagrin d'un homme qui meurt sans enfant est de songer qu'après lui le culte domestique sera interrompu; ce que le vieil Aède trouve déplorable, *c'est de ne pas laisser de maître à ses richesses.* Cf. *Il.*, XI, 241, sq. où le même sentiment est reproduit. Homère avait évidemment mal lu son Fustel de Coulanges.

(2) Le lecteur voudra bien remarquer qu'il est question ici, non de parenté *paternelle*, mais de parenté *par les hommes*, ce qui est tout différent; c'est la parenté de clan, analogue à l'*agnatio* romaine, qui ne tient pas compte des alliances.

(3) N'est-ce pas le lieu de rappeler que, quand Ulysse à son départ confie sa maison à Mentor (*Od.*, II, 226), il paraît ne pas songer aux parents de sa femme pour ce mandat tout à fait familial? Le Parnasse habité par Autolycos est cependant peu éloigné d'Ithaque!

sans doute moins accentué, parce que les gendres, associés au beau-père et ayant vécu sous son toit, sont entrés dans sa famille ; mais la différence avec le cas d'Ithaque, sur le point qui nous occupe, est plutôt apparente : car ce qui rapproche alors le gendre du beau-père, ce n'est pas le mariage lui-même, mais une sorte d'adoption qui se produit en même temps ; et cette adoption s'arrête évidemment à la personne du gendre.

En résumé, la parenté en ligne masculine disparaît après quelques générations ; la parenté par les femmes n'existe pas : les liens du sang se réduisent à bien peu de chose.

Mais l'Achéen, comme le montagnard son ancêtre (1), est essentiellement fait pour l'action collective : il va remplacer le clan dû aux hasards de la naissance, par un clan dû à la sélection, qui lui permettra à la fois d'être fort dans la guerre et influent dans la cité (2).

C'est ce que nous verrons au cours de notre prochain et dernier article.

(*A suivre.*)

PH. CHAMPAULT.

(1) Voir la *Science sociale*, novembre 1892.

(2) Nous sommes arrivés, au moins pour Ithaque, à un type familial assez voisin, en apparence, de la famille-souche ; comme elle, il développe chez les jeunes l'esprit d'initiative et pousse à leur établissement en dehors du foyer paternel. Mais, au lieu de les implanter dans le sol par la culture et de favoriser ainsi le particularisme par la création d'ateliers qui soient de nature à assurer l'indépendance, la vie d'Ithaque dresse les jeunes à un travail qui exige l'atelier collectif. Pour cette raison, le type n'aboutit pas et ne présente qu'une fausse espèce.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LETTRE D'ANGLETERRE.

A M. Edmond Demolins.

Mon cher ami,

Vous souvenez-vous de ce proverbe italien : « *Traduttore, Traditore* », d'après lequel tout traducteur est un traître? Je suis hanté par lui depuis quelques jours, hanté de l'idée que, moi aussi, je puis facilement trahir la vérité en présentant à un public français des observations recueillies en Angleterre. Au fond, ce n'est pas le traducteur, ce n'est pas l'observateur qui est un traître. Les grands traîtres ce sont les mots. Ouvrez un dictionnaire anglais-français, vous verrez en face de chaque mot anglais un mot français correspondant et équivalent, mais cette équivalence est purement grammaticale, elle n'est pas toujours réelle, elle ne l'est presque jamais; et pourtant l'esprit, trompé par l'équivalence grammaticale, tend toujours à se représenter l'objet ou l'idée exprimés par le mot anglais sous les couleurs dont cet objet ou cette idée se présentent à lui dans le milieu français. J'entends parler ici de socialisme, de démocratie, d'aristocratie : on me présente à des journalistes, à des magistrats, à des professeurs, à des patrons, à des ouvriers, à des agitateurs, et je ne retrouve ni mon socialisme français, ni

ma démocratie française, ni mon aristocratie française; le journaliste est sérieux, le magistrat n'a pas fait son droit, le professeur est un homme pratique, le patron ne semble pas patronner, l'ouvrier a l'apparence bourgeoise, l'agitateur ne veut rien détruire violemment et prêche la morale : c'est à n'y rien comprendre. Comment prévenir suffisamment un lecteur français que, sous des noms connus, il doit se représenter des hommes et des choses tout différents des hommes et des choses qu'il connaît?

Lorsque je voyageais aux États-Unis, il y a trois ans, je n'avais pas la même préoccupation au même degré, parce que, là-bas, bien des faits matériels importants viennent rappeler constamment à un Français qu'il n'est plus en France. Bien des mots même sont intraduisibles; il faut une longue périphrase pour indiquer qu'un *cow-boy* est un homme jeune et vigoureux chargé de garder à cheval des troupeaux de bêtes à cornes sur un espace illimité; on comprend de suite qu'un *ranche* n'est pas la même chose qu'une ferme en Beauce, et qu'une ville comme Chicago n'offrirait pas à un fonctionnaire retraité ou à un négociant retiré ces agréments de vie que beaucoup de Français considèrent comme liés à toute grande ville. Grâce à cela, le lecteur sait tout de suite qu'il doit se méfier de toute assimilation entre ce qui existe en Amérique et ce qu'il voit en France; il est prévenu; il ne s'imagine pas à l'avance qu'il connaît l'Amérique.

Mais si on a l'air de vouloir lui apprendre ce qu'est l'Angleterre et ce que sont les Anglais, il estime qu'on abuse de lui et de sa candeur, qu'on fait injure à son savoir. Qui ne connaît pas les Anglais? On en voit partout et on les distingue facilement à leur accent, à leurs vêtements jaune clair et à leur casquette de palefrenier; il suffit d'aller aux eaux ou aux bains de mer pour en rencontrer. Et puis, l'Angleterre n'est pas un pays neuf, c'est un pays civilisé, peuplé, européen, un pays comme le nôtre, en somme, avec le soleil en moins et le brouillard en plus. Depuis que nous prenons du thé, que nous parions aux courses, et que nous jouons au *lawn tennis,* il ne nous

manque plus que la langue pour être en tout semblables aux Anglais.

Quand on a affaire à un lecteur de ce genre, — et il n'en manque pas, — on risque de le tromper chaque fois qu'on emploie une de ces expressions que je vous signalais tout à l'heure, dont l'équivalence en anglais et en français est purement grammaticale. Voilà le danger qui m'effraye.

L'autre soir, j'ai assisté à une sorte de *cours d'adultes,* où 250 ouvriers ayant atteint l'âge d'homme, quelques-uns grisonnant assez fortement, s'initiaient aux mystères de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique élémentaire. — Qu'alliez-vous faire là, me direz-vous? — J'allais voir des ouvriers désireux de s'instruire, parce que c'est toujours intéressant de causer avec des hommes disposés à faire autre chose que la tâche stricte qui leur donne du pain, et j'allais surtout voir comment et par qui ils sont instruits. Imaginez-vous bien que ce cours d'adultes ne ressemble en rien à ceux que vous voyez annoncés sur affiches blanches avec un en-tête du Ministère de l'Instruction publique. J'y avais été invité par un des professeurs, et ce professeur était une femme, et cette femme était une femme du monde. Ni instituteurs, ni institutrices de profession, ni inspecteurs, ni aucun personnage officiel ne se mêlent de cette entreprise, toute de générosité et de dévouement bien entendu. Six *ladies* constituent le personnel enseignant; le local est fourni par la paroisse anglicane dont elles dépendent; une seule dépense, celle de l'éclairage, et les ouvriers-élèves s'arrangent entre eux pour subvenir par une contribution volontaire aux frais de consommation du gaz. Nous voilà bien loin des *cours d'adultes* dus à la sollicitude du Gouvernement français et dont les budgets communaux ont à payer les frais. Ce qu'il y a de remarquable en celui-ci, pour un Français, ce n'est pas tant le fait que des femmes du monde se dévouent à l'instruction de la classe ouvrière, — nos femmes françaises ne sauraient être accusées de manquer de dévouement, — mais c'est l'efficacité de ce dévouement, la parfaite correspondance entre l'effort dépensé et le but atteint. Nos

classes soi-disant dirigeantes ont donné souvent, dans ces dernières années, la preuve d'une bonne volonté positive, elles se sont très rarement montrées aptes à comprendre les vrais besoins de la classe ouvrière, et leur bonne volonté s'est trouvée ainsi le plus souvent frappée de stérilité. Ici, au contraire, il est facile de voir que les ouvriers apprécient ce qu'on fait pour eux, que *c'est précisément ce qu'ils désirent*. Ces six *ladies* consacrent en somme deux heures par semaine à leur tâche de professeurs volontaires et elles ont plus de 250 élèves; un tableau placé dans la salle principale m'apprend qu'à la dernière réunion on a relevé 270 présents. La plupart sont très assidus; j'en vois qui se vantent de n'avoir jamais manqué une seule de ces classes, l'un depuis neuf ans, l'autre depuis quatre ans. Évidemment, un aussi beau zèle est soutenu par un violent désir de s'instruire. Beaucoup arrivent au résultat désiré avec cette seule classe par semaine, autre preuve de leur opiniâtreté. Un homme d'une trentaine d'années, debout devant un tableau noir, dans le cours supérieur où se trouvent seulement une douzaine d'élèves, réduit péniblement des fractions au même dénominateur, aidé des conseils bienveillants d'un *postman* en costume de service. Je m'approche, et j'ai la satisfaction de voir les efforts combinés de ces deux braves gens aboutir à la solution demandée. Le *postman* a été autrefois à l'école quand il était gamin; il vient ici se perfectionner dans le calcul pour obtenir dans l'administration des postes une situation plus avantageuse; son camarade, un ouvrier forgeron, a appris tout ce qu'il sait à cette école du soir qu'il fréquente depuis longtemps. Voilà un résultat encourageant.

Autre trait bien caractéristique. Ces 270 ouvriers, au milieu desquels sont perdus six femmes du monde, sont pleins d'égards pour elles, sans ressentir aucune gêne vis-à-vis d'elles. Ils les abordent en leur serrant la main avec un sentiment manifeste de respect; ils causent avec elles librement, amicalement. Plusieurs sont toutes jeunes, quelques-unes jolies. Ce n'est pas tout. A Noël, on fait une petite fête, on prend le thé, naturellement, et tous les ouvriers sont priés d'amener leur femme

ou leur fiancée. Remarquez bien que j'exagère en disant leur fiancée, le mot dont se sert la présidente qui me raconte cela est celui de *sweetheart*, encore un de ces mots qui n'ont en français que des équivalents grammaticaux. Imaginez-vous maintenant les résultats que pourrait avoir une semblable invitation, en France, et si on en parlerait dans le Landerneau où le scandale aurait lieu!

Comprenez-vous maintenant mon embarras! Faut-il que j'appelle cette réunion un cours d'adultes, une œuvre de bienfaisance, de charité? Tous ces termes éveillent dans notre esprit des analogies incomplètes et fausses.

Il faut bien se rendre compte du fait pourtant, car il y a en Angleterre une foule d'institutions du même genre. A Birmingham, un avocat de la ville me raconte que tous les dimanches il se rend à six heures du matin à une *Sunday morning school*, école du dimanche matin. Cette école est également fréquentée par des ouvriers avides de s'instruire et, au cours de longues années de pratique, il a pu en apprécier les résultats. Il me cite l'exemple d'un individu qui, n'ayant jamais suivi d'autre école que celle-là, est parvenu à s'élever à force de volonté, s'est instruit, et a été maire de Birmingham à une certaine époque.

Dans tous les grands centres industriels de l'Angleterre, je vois aussi des écoles professionnelles qui paraissent rendre les plus grands services, mais elles sont conçues d'une manière toute différente de celles que nous connaissons en France; ce sont des marchepieds mis à la disposition des ouvriers pour leur permettre des progrès plus rapides dans leur métier; ce ne sont pas, comme chez nous, des pépinières de demi-savants, de spécialistes théoriciens. Tous ceux qui les fréquentent sont de véritables ouvriers, des hommes gagnant leur journée, mais auxquels l'atelier ne fournit pas l'occasion d'un apprentissage suffisamment complet. Aujourd'hui, avec l'extrême division du travail dans les grandes manufactures, l'ouvrier se confine tout naturellement dans l'exécution d'une toute petite partie de son métier : il lime éternellement des grosses de pièces semblables; il étire des bandes de laiton destinées à faire des clous; il fabrique des rou-

lettes de fauteuil ou tourne des barreaux de chaises; rarement il est à même d'exécuter complètement, dans toutes ses parties, l'objet manufacturé que livre la fabrique; il descend ainsi au rang de manœuvre en quelque sorte; il ne connaît pas son métier, à vrai dire, et éprouve de grandes difficultés à devenir contre-maître ou patron. S'il a le goût et la capacité de s'élever, les écoles professionnelles s'offrent à lui pour combler cette lacune. Grâce à elles, il pourra parcourir successivement les différentes branches de son art, s'en rendre maître, devenir par suite un artisan véritable. En effet, ce ne sont pas des principes théoriques qu'on lui donnera à l'école professionnelle (*technical school*), il y retrouvera une image de l'atelier, mais avec la préoccupation directe de la formation technique de l'ouvrier, et non pas, comme à l'atelier, avec la préoccupation obligée de la production pour la vente. Les cours qu'il y suivra seront simplement l'*explication de ce qu'il a chaque jour sous les yeux;* on lui apprendra ainsi à réfléchir au sujet des objets qui l'entourent, des forces qui actionnent sa machine-outil, de la manière dont ces forces se transmettent. Dans certains métiers où la chimie joue un grand rôle, on mettra à sa disposition un laboratoire, on l'initiera à la connaissance de ces agents mystérieux dont il peut constater, à la fabrique, l'action puissante. Bref, le système suivi dans ces écoles consiste à prendre l'ouvrier au point où il est, à compléter sa capacité comme artisan en lui faisant exécuter les différentes spécialités concernant sa profession, puis à accrocher, pour ainsi dire, à cette capacité pratique la connaissance de la cause scientifique qui détermine le procédé d'atelier. Ainsi, l'ouvrier, s'il possède les aptitudes cérébrales nécessaires, peut remonter de proche en proche jusqu'aux principes les plus élevés de la science, sans jamais perdre pied dans une théorie sans fond. Ceux qui sont moins heureusement doués, l'immense majorité bien entendu, remontent seulement aux principes dont l'application est la plus immédiate; ils remontent à ceux que leur intelligence leur permet de saisir; ils restent artisans. Les autres deviennent des savants, des inventeurs, capables de faire servir à un usage nouveau les forces dont on leur a

appris à connaître la nature. De pareilles écoles professionnelles ne risquent pas de produire ces spécialistes sans emploi, qui pullulent chez nous, trop déshabitués du travail manuel pour gagner leur vie comme ouvriers, trop ordinaires pour émerger de la foule de leurs semblables, sous-officiers sans troupes, obligés de se croiser les bras.

Au fond, ces écoles professionnelles, comme les écoles dont je vous parlais au commencement de ma lettre, sont exemptes du préjugé scolaire qui règne si malheureusement chez nous. Les Anglais vont à la théorie par la pratique; nous, nous allons à la pratique par la théorie. Nous nous arrêtons souvent en route, les Anglais aussi; mais, tandis qu'eux s'arrêtent dans la pratique, dans le métier qui fait vivre son homme, nous nous arrêtons dans la théorie, dans le rêve décevant. C'est ainsi que nous acquérons cette habitude d'esprit ratiocinante et délibérante, qui creuse un abîme entre le plan et l'exécution. C'est ainsi que nous sommes arrivés à faire souvent de l'instruction, — qui en soi est un avantage et un progrès — une cause d'insuccès dans la vie pour certains individus. Évidemment, c'est que nous la donnons mal à propos et que le préjugé scolaire l'a fait dévier de son but.

Il me semble qu'un des secrets de l'instruction efficace se trouve dans la mesure avec laquelle elle est donnée. Dans un pays qui marche, où aucune barrière artificielle ne vient arrêter le développement naturel de chaque homme, où, de plus, les circonstances favorables sollicitent ce développement à un haut degré, il ne saurait être question de mesurer systématiquement le degré d'instruction de chacun à la classe de la société dans laquelle il naît. C'est donc une condition excellente que les moyens d'instruction soient mis très largement à la disposition de tous ceux qui sont capables d'en tirer profit. Reste à connaître les capables. Dans notre système français, nous avons tenté de les distinguer des autres par l'examen. Nous envoyons tout le monde à l'école primaire et nous établissons une série de grades, qui s'élèvent du certificat d'études jusqu'aux différents doctorats. Chacun de ces grades constitue une sorte de mandarinat, et nous estimons qu'un jeune homme ayant acquis un certain nombre d'entre

eux appartient désormais à une classe supérieure de la société. En le *classant* ainsi artificiellement nous le *déclassons*, s'il n'a pas d'autre part les aptitudes nécessaires pour soutenir ce rang, notamment, s'il ne réussit pas à se procurer des ressources suffisantes pour échapper au travail manuel. Les Anglais procèdent tout autrement; ils ne se mettent pas en peine de déterminer officiellement les capables; ils leur laissent à eux-mêmes le soin de se faire connaître; ils se contentent de donner toutes facilités à chacun pour féconder son travail manuel par la somme de connaissances théoriques qu'il est réellement capable de s'approprier et d'utiliser. C'est par le résultat de cette utilisation, par la manière dont son développement intellectuel l'aidera à monter dans sa profession que l'ouvrier, ou le fils d'ouvrier, parviendra à se classer *réellement* à un rang supérieur. Il y arrivera avec les ressources matérielles que comporte ce rang; il ne sera ni *déclassé*, ni *parvenu*, il sera un *self made man*, un homme qui s'est fait lui-même.

Je crois bien, mon cher ami, que ce que je vous écris là serait facilement admis dans les milieux français réputés *bien pensants*. Il ne manque pas de gens pour critiquer la manie scolaire, le luxe exagéré des écoles communales, l'abandon des travaux manuels qui conduit au déclassement, etc. Il faudrait avoir vécu dans un bien mauvais monde pour ignorer les plaintes qu'exhalent à ce sujet les personnes qui se considèrent comme appartenant à la haute société. Cependant, quand je réfléchis aux résultats que produit en Angleterre l'instruction obligatoire, quand je vois l'apparente similitude des institutions scolaires et la différence des résultats, savez-vous à quelle conclusion j'arrive? Eh bien, je suis persuadé que les inconvénients si décriés, en France, par les adversaires du régime d'instruction populaire, sont dus précisément à leur exemple : je crois que le préjugé scolaire sévit aussi violemment dans la haute classe, qui s'en croit exempte, que chez les membres de la conférence pédagogique la plus zélée; je crois enfin que si le milieu populaire anglais ne sacrifie pas à ce préjugé, c'est que la haute classe anglaise ne l'entretient pas.

Vous connaissez comme moi, j'imagine, ces fils de famille français qui font le désespoir de leurs professeurs de latin et de grec. Ils se traînent péniblement à travers la longue suite de classes de grammaire que l'usage nous impose, et sont assez cristallisés dans leur situation de *cancres*, quand arrive l'année des *humanités*, pour que tout espoir de les voir en sortir soit à jamais perdu. Les *humaniores litteræ*, au lieu de les rendre plus hommes, suivant la belle définition qu'on en donne, les rendent au contraire plus cancres, et ils gaspillent ainsi dix années de leur jeunesse, dix années de pensions payées par leurs parents, heureux quand ils ne sortent pas de là avec un caractère aigri, des habitudes invétérées de dissimulation, d'insubordination, et le reste. Remarquez que je les flatte en les appelant fils de famille; beaucoup sont fils de notaires, de médecins, de fonctionnaires à leur première génération de bourgeoisie. Cependant, leurs parents les maintiennent imperturbablement dans tous les collèges d'instruction secondaire où on veut bien les garder, jusqu'à ce qu'ils se soient assis successivement sur les bancs de toutes les classes, parce qu'ils jugent que *ce serait déchoir*, que de ne pas user un certain nombre de culottes sur ces bancs sacrés. C'est le rite à suivre, en France, pour conserver sa caste. Sans doute, un père de famille pourrait retirer du collège un fils dont les professeurs s'accordent à reconnaître l'incapacité ou la mauvaise volonté déclarée à profiter de leurs leçons; sans doute, il pourrait le diriger dans une autre voie, essayer ses dispositions pour le commerce, la culture, pour une foule de métiers usuels et honorables où le grec et le latin ne sont pas utiles; ce serait d'autant plus sage que les carrières à examens sont fermées aux cancres vérifiés et que le collège est nécessairement une impasse; mais, contre toutes ces bonnes raisons, il y en a une plus puissante qui prévaut, savoir : l'obligation morale de *faire ses classes* quand on est né d'un père portant redingote.

Et ce père à redingote protestera ensuite contre l'obligation légale de l'instruction primaire pour l'enfant du peuple? il subit volontairement la tyrannie d'un préjugé ridicule, auquel il ne

tiendrait qu'à lui d'échapper; il proclame par sa manière de faire, par les sacrifices, très lourds parfois, qu'il s'impose, que le plus grand avantage qu'il puisse procurer à son fils, l'avantage caractéristique de sa situation bourgeoise, consiste à lui faire apprendre le latin et le grec, et il s'étonne, après cela, que l'instituteur de village considère l'instruction primaire comme le plus grand bienfait du peuple, comme l'avantage caractéristique et primordial, comme le *fait classifiant* de la société! Il ne reconnaît plus son erreur sous cette forme presque semblable, et pourtant c'est bien la sienne, c'est bien son préjugé scolaire qui a été transporté à l'étage inférieur de la société et qui exerce ses ravages là comme ailleurs.

En Angleterre, vous le savez, la bourgeoisie pense tout différemment. Il y a bien des enrichis vaniteux qui envoient leurs fils faire des dettes à Oxford ou Cambridge avec les fils des Lords, mais, d'une manière générale, l'Université est réservée aux hommes de science, aux littérateurs de profession, aux jurisconsultes, aux médecins, aux membres du clergé, et, par extension, aux jeunes hommes qu'une situation de famille exceptionnelle désigne pour régir certains grands intérêts publics. C'est dans les Universités que se donne l'instruction secondaire, avec plus de développement, moins hâtivement surtout que dans nos collèges, mais elle est donnée à un nombre restreint d'élèves. La masse des fils de la bourgeoisie va aux *public schools* jusque vers seize ou dix-huit ans, pour y faire l'apprentissage de la vie, pour y subir les premiers contacts, au sortir de la famille, dans un milieu qui achève et confirme la formation du *gentleman;* mais on joue plus qu'on ne travaille de tête dans ces institutions et elles seraient de nature à encourager le préjugé athlétique, plutôt que le préjugé scolaire. D'ailleurs, elles ne prétendent pas produire seules le *gentleman;* il en sort directement de la boutique, de la fabrique, et les élèves des *public schools* vont prendre place à la boutique, à la fabrique, sans croire qu'ils déchoient le moins du monde. En un mot, la classe aisée prouve constamment par son exemple qu'elle estime le travail, le métier, qu'elle cherche non pas à y échapper, mais à monter grâce à lui.

Tout naturellement, l'ouvrier est moins porté à rougir de son travail, de son métier; tout naturellement, il s'efforce de monter par ce travail, par ce métier.

C'est alors qu'intervient le rôle de l'instruction. Au sortir des *public schools*, le jeune Anglais n'a pas l'idée qu'il est instruit. On ne lui a pas imposé un programme chargé; il sait parfaitement que, dans la vie, suivant les circonstances où il se trouvera placé, il pourra lui être utile de connaître une foule de choses qu'il ignore. Il n'a pas *fini ses études*, comme nous après le baccalauréat; il comprend qu'il pourra avoir à les faire. Ne vous étonnez donc pas de le voir apprendre à vingt, vingt-cinq, trente ans, une chose que vos professeurs sont censés vous avoir apprise au collège. Même dans les professions qui exigent une somme considérable de savoir théorique, c'est ainsi que les Anglais procèdent. Leurs ingénieurs, comme les ingénieurs américains, se forment par la pratique, en ayant soin, bien entendu, d'éclairer cette pratique par l'étude, mais c'est de la pratique qu'ils partent. La langue anglaise elle-même trahit bien cette manière de faire, elle ne possède qu'un seul mot (*engineer*) pour rendre nos deux termes d'ingénieur et de mécanicien. De même, l'ouvrier lancé dans la pratique du métier ne renonce pas à ouvrir les livres : il sent même parfois, lorsque l'instruction la plus élémentaire lui fait défaut, qu'il lui serait très utile, très avantageux, de pouvoir les consulter et vous voyez qu'il se met consciencieusement à l'œuvre.

L'instruction se trouve ainsi placée par les Anglais à son rang véritable. Ils comprennent que l'instruction théorique, — j'entends celle qui ne s'élève pas jusqu'à la haute culture, — ne vaut que d'après l'usage qu'on en fait, qu'elle est par elle-même, et pour la pratique de la vie, un élément inerte, mais qu'elle féconde merveilleusement l'activité de ceux qui savent la mettre à profit. Ils voient en elle un instrument admirable. Quand ils ont décidé l'instruction primaire obligatoire, ils ont simplement admis, — et je crois avec raison, — que ce minimum était vraiment nécessaire actuellement à tout Anglais, que tout Anglais avait réellement besoin de cette partie simple et élémentaire de l'instru-

ment, que s'il en était privé il aurait plus de difficulté à faire son chemin, et que le temps consacré à l'acquérir serait bien employé.

Je crois que les auteurs de notre loi française sur l'instruction obligatoire avaient quelques autres idées en tête quand ils ont préparé leur projet. J'imagine qu'ils n'auraient pas volontiers admis la pratique libérale que j'ai observée en Angleterre au sujet des subventions accordées aux écoles primaires libres. Là, toute école libre, confessionnelle ou non, reçoit de l'État une somme proportionnée au service qu'elle lui rend en le débarrassant du soin d'organiser l'instruction à ses frais. Cette somme est calculée d'après le nombre des élèves, leur assiduité, et leurs succès aux épreuves de fin d'année. J'ai appris du directeur d'une de ces écoles, dans un faubourg de Manchester, qu'il toucherait cette année, de ce chef, 32 fr. 50 par tête d'élève, les examens ayant été très brillants au mois de juin. Je livre ce fait à vos réflexions, en terminant cette causerie; il vous prouvera une fois de plus ce que je vous disais en commençant, combien il faut se garder de juger hâtivement un fait sur une similitude de noms quand on a affaire à deux pays aussi différents que la France et l'Angleterre.

Croyez, etc.

Paul de Rousiers.

COURS DE MÉTHODE DE LA SCIENCE SOCIALE.

LES

ASSOCIATIONS LIBRES[1].

Arrivés au point où nous sommes de notre analyse de la Société, si nous nous arrêtons un instant pour considérer dans l'ensemble l'œuvre qui se dessine à nos yeux, nous sommes véritablement étonnés de voir combien sa ligne est belle et son ordonnance parfaite. Et cependant, nous n'avons encore dégagé et disposé que deux des organismes dont se compose la Société. Si important que soit le rôle social de la Famille ouvrière et du Patronage, peut-on dire que leur connaissance donne celle de la Société tout entière? Et des organismes aussi puissants que ceux que présentent les Associations libres et les Associations forcées, des organismes tels que les Corporations, la Commune, la Cité, etc... n'ont-ils qu'une médiocre importance?

Pour qu'une esquisse aussi peu poussée prenne un pareil relief, il faut une raison; et cette raison, c'est qu'avec le Patronage nous avons tracé la *ligne faitière de la société*.

A considérer les choses comme elles sont, nous possédons maintenant les éléments essentiels de la solution du problème qui s'est toujours posé et qui se posera toujours à toute société.

Avec la Famille ouvrière, avec ce premier groupement social,

(1) Voir la série des articles précédents.

nous avons vu comment la race se perpétuait et comment elle était dressée.

Avec le Patronage, nous nous sommes rendu compte comment les travailleurs manuels et les travailleurs intellectuels étaient groupés, étaient dirigés pour assurer à la race ses moyens d'existence.

Tous les autres groupements sociaux que nous allons voir se former n'auront pas d'autre but, n'auront pas d'autre fonction que d'aider ces deux groupements primordiaux : la Famille ouvrière et le Patronage, dans l'accomplissement de leur tâche.

On pourrait concevoir et il existe en effet une société où l'organisme social s'arrête au patronage. La fameuse société des pasteurs nomades en est là. Ce n'est que lorsque la densité croissante de la population exige une production de plus en plus intense, que les groupements familiaux et patronaux sont obligés de se décharger sur des groupements accessoires d'une partie de leur tâche, pour retenir seulement leur plus essentielle fonction et la pousser plus avant. C'est ainsi que l'on voit se former les Associations libres et les Associations forcées.

Voyons pour le moment la genèse des Associations libres.

Les Associations libres ne naissent pas d'une cause unique ; ou, pour mieux dire, si une même cause, la nécessité de recourir à l'union pour faire mieux et plus économiquement, persuade les membres des groupements familiaux et patronaux de s'unir de groupe à groupe, on remarque que les Associations libres ont les objets les plus divers.

Tantôt, ce sont des paysans, petits propriétaires, qui s'entr'aident au moment des moissons; qui s'associent pour vendre leur lait, pour engager un maître capable d'instruire leurs enfants, pour assurer à leurs animaux les soins d'un vétérinaire... Ils sont trop petites gens, pour avoir chacun pour leur compte des ouvriers, des spécialistes du commerce ou des cultures intellectuelles : c'est bon pour les grands cultivateurs, les grands patrons usiniers.

Tantôt, ce sont ces grands patrons eux-mêmes qui s'unissent

pour faire ou pour entretenir un chemin, pour fonder un établissement hospitalier, pour acheter à meilleur compte leurs matières premières...

Somme toute, si l'Association libre a des objets infiniment variés, on remarque que, suivant le but que poursuivent ses membres, le lien qui les unit est plus ou moins tendu. Tandis que dans le Voisinage les obligations que contractent les membres du groupement les uns envers les autres sont très larges et sont purement morales, elles sont étroites et positives avec les Corporations.

Examinons successivement ces deux types que présentent les Associations libres : le Voisinage et la Corporation.

I. — LE VOISINAGE.

Ce que c'est que le Voisinage, nous le savons tous, parce que tous nous avons eu l'occasion d'échanger de ces services que l'on se rend entre gens qui vivent auprès les uns des autres.

Mais ce que nous ne savions pas, c'est que le Voisinage était à proprement parler un groupement social, un organisme constitué. Avouons qu'à première vue il n'en présente pas les caractères.

Ce qui caractérise les groupements sociaux, ce qui en est le trait spécifique, c'est qu'ils sont formés par un personnel combiné, hiérarchisé.

Or, ne semble-t-il pas, dans le Voisinage, que des gens appartenant les uns à un foyer, les autres à un autre, les uns à ce centre de travail, les autres à cet autre, soient mis en contact, mais ne soient pas du tout organisés entre eux? Sans doute, on les voit bien entrer en rapport les uns avec les autres, de famille à famille, d'atelier à atelier, de groupe à groupe, mais il ne paraît exister, au-dessus de cette collectivité qui forme le Voisinage, aucune autorité supérieure et générale, aucune organisation commune et d'ordre combinée. Le Voisinage doit-il donc être considéré comme une juxtaposition de groupes organisés et non

pas comme un nouveau groupement supérieur et plus large, qui crée une unité entre des groupes déjà organisés séparément? L'objection vaut la peine qu'on s'y arrête : la Science sociale n'est autre que la science des groupements.

Il n'y a de meilleure réfutation de cette objection, que de démontrer, ainsi que nous allons le faire, que le Voisinage a ses circonscriptions, ses intérêts, ses autorités, ses lois particulières; qu'il présente, en un mot, les caractères communs à tous les groupements.

Les éléments constitutifs du Voisinage sont déterminés et classés dans le tableau suivant :

LE VOISINAGE

I. Proximité des Foyers,

II. Extension du Voisinage,

III. Diversité et rapports du Voisinage.

Autorités sociales.

Gentleman.

La *Proximité des Foyers* est le fait générateur du Voisinage, c'en est la condition nécessaire, mais non pas suffisante. C'est cette proximité qui crée des nécessités ou des ressources auxquelles pourvoient ou qu'utilisent les relations dites de Voisinage. Si la proximité a une telle influence, c'est elle qu'il s'agit tout d'abord de préciser.

Voyons, en premier lieu, dans quelle limite peut varier cette proximité; car ce qui paraît éloigné pour les uns peut être proche pour les autres. La proximité varie avec le genre de travail, avec le régime de la propriété. Dans la culture, par exemple, la densité de la population sur une surface déterminée étant beaucoup moins grande que dans l'industrie, on se rend compte que l'on peut être proche voisin à de plus grandes distances dans la culture que dans l'industrie. Dans la culture elle-même, la proximité des foyers varie avec le régime de la propriété; il est évident que le régime de propriété constitutif du domaine aggloméré, du domaine d'un seul tenant, à foyer central, augmente beaucoup plus l'étendue du rayon du voisinage que le régime du village à ban-

lieue morcelée où toutes les habitations sont collées les unes contre les autres. D'autres causes peuvent agir, et, suivant l'intérêt et la nature de la cause qui pousse les gens à se rechercher, à s'unir, on se trouvera assez proche ou trop peu pour voisiner. Les nécessités du culte peuvent, par exemple, rapprocher des gens qui habitent loin les uns des autres dans des milieux où la masse ne pratique pas leur foi. En fait, la proximité qui permet le Voisinage n'a pas de limites déterminées; elle varie suivant mille causes qu'il est toujours intéressant de déterminer dans chaque cas particulier.

L'intérêt qu'il y a à préciser cette proximité est celui-ci : toutes choses égales d'ailleurs, la complication du Voisinage est en raison directe de la proximité. Il est évident qu'à mesure que les gens sont plus près les uns des autres, leurs points de contact, leurs intérêts communs augmentent, et les problèmes et les difficultés qui naissent du Voisinage vont aussi en se multipliant.

Pourquoi, quand nous déterminons l'action de la *proximité* sur la constitution du voisinage, spécifions-nous que cette proximité est celle *des Foyers*. Cela ne veut pas dire, notons-le tout d'abord, que la proximité des foyers soit la seule proximité capable de constituer le Voisinage. La proximité des ateliers de travail, la proximité des comptoirs de commerce... sont tout autant constitutives du Voisinage; mais elles engendrent des types spéciaux de Voisinage. Le type simple, le type normal du Voisinage est celui qui résulte de la proximité des foyers, et c'est par différence avec ce type que se caractérisent et se classent les Voisinages autres que celui des foyers. Sans cette indication d'un type simple, il n'y aurait aucune indication donnée pour le classement nécessaire entre tant de types infiniment variables de Voisinage; c'est pourquoi nous avons dû spécifier ici la proximité des foyers; une méthode de travail doit toujours fortement préciser le point de départ des connaissances à acquérir.

L'Extension du Voisinage. Après avoir observé la proximité des Foyers qui fait naître le Voisinage, il faut voir jusqu'où s'étend le Voisinage. En fait, le Voisinage n'a pas de limites fixes et invariables, ce n'est pas un groupement qui ait, pour tous les ha-

bitants d'un lieu une circonscription fixe et définie, comme le territoire d'une commune. Chacun est libre d'entrer dans la combinaison qui lui plaît, de se tailler un Voisinage à sa convenance et à sa mesure, d'allonger ou d'en raccourcir le rayon. La loi de cette étendue variable du Voisinage est pour chacun celle-ci : la possibilité de relations fréquentes.

Diversité et Rapports de Voisinage. Avec la Proximité des foyers et l'Extension du Voisinage on est amené à connaître la superficie territoriale du Voisinage : on peut ainsi tracer sur la carte la densité et les limites du groupement que l'on étudie. Mais ce n'est là qu'une connaissance géographique ; il faut encore observer ce groupement en lui-même, c'est-à-dire préciser son objet et déterminer les éléments dont il se compose.

Non seulement le Voisinage présente autant de groupements différents qu'il y a d'objets différents qui réunissent les gens, mais, dans chaque groupement de Voisinage constitué pour un objet précis et déterminé, il entre encore les éléments les plus divers.

Ainsi, on n'observe pas seulement que les Voisinages constitués pour le travail diffèrent de ceux qui sont formés pour la propriété, et que ces derniers ne ressemblent en rien aux Voisinages qu'organisent les nécessités du culte ; mais on remarque, dès qu'on prend sérieusement contact avec les faits, que dans chaque espèce du Voisinage règne souvent la plus grande diversité d'éléments personnels. Et cela se conçoit. En voulez-vous un exemple. Voici des familles qu'un commun intérêt a amenées à voisiner : il existe, au milieu d'un quartier d'une ville, une superbe promenade ; tout un monde, qui n'a rien d'homogène, riches et pauvres, ouvriers et patrons, s'y trouvent mêlés. Comment ces gens vont-ils vivre là entre eux, comment vont-ils voisiner ?

C'est ainsi qu'après avoir constaté l'extrême diversité qui peut se rencontrer dans chaque Voisinage, à raison de son objet ou de ses éléments, on est amené à étudier les *les Rapports* que les membres de chaque Voisinage ont entre eux (1).

(1) On a mis dans le même paragraphe la *Diversité* et les *Rapports* du voisinage.

C'est avec les Rapports du Voisinage que l'on voit se manifester *un gouvernement positif des relations du Voisinage par certaines individualités,* dont le type normal est représenté par l'Autorité sociale, et le type supérieur par le Gentleman. Les chefs du Voisinage ont un caractère tout à fait particulier : le pouvoir et l'autorité qu'ils exercent, ils ne les tiennent de personne, ils ne les tiennent même pas de leur situation matérielle. Je m'explique. Ils ne tiennent pas leur pouvoir d'une délégation qui leur serait faite par les membres du groupement, car alors ce groupement serait une Corporation et non plus un Voisinage. Le Voisinage est un état de fait, c'est un groupement qui résulte de la Proximité et non d'engagements réciproques. Ce n'est pas non plus de leur situation matérielle que les chefs du Voisinage tirent leur autorité. Car s'ils tenaient les familles sous leur autorité parce qu'ils détiennent leurs moyens d'existence, ils n'agiraient plus comme chefs du Voisinage, mais comme patrons. — L'action de ces gouvernants du Voisinage est une action bénévole, et bénévolement acceptée, c'est une autorité purement morale. Les chefs du Voisinage se reconnaissent donc par ce fait : *Ce sont des hommes qui, sans pouvoir venu d'ailleurs que de leurs grandes qualités, règlent et gouvernent le Voisinage par la seule force du conseil et de l'exemple.*

Les Autorités du Voisinage présentent, avons-nous dit, deux types, l'Autorité sociale qui est le type normal et le Gentleman qui est le type supérieur. — Notons immédiatement que le Gentleman est aussi une Autorité sociale ; c'est même sa caractéristique essentielle, mais il ajoute à ce caractère un fait qui n'est pas nécessaire à toutes les autorités sociales, il contribue de ses deniers au bien du Voisinage.

L'*Autorité sociale* est une individualité d'élite qui, par le bon exemple de sa vie, la sagesse de ses avis, est la providence, le con-

parce qu'ils donnent, par leur ensemble, *le fait social*, la composition sociale du Voisinage ; tandis que les deux premiers paragraphes, bien qu'ils contribuent tous les deux à déterminer *le fait physique* du voisinage, ont dû être séparés, parce que *Proximité* et *Extension*, sous un même titre, auraient paru être une alternative, ce qui n'est pas le sens vrai, et parce que, les effets de ces deux conditions matérielles du voisinage étant très différents, leur disjonction leur donne encore plus de relief.

seil, et le mainteneur de la paix publique dans tout son voisinage. Comme son influence réside essentiellement dans sa capacité et sa valeur morale, sa condition professionnelle n'entre qu'accessoirement en ligne de compte ; et on voit de simples gens de la campagne gouverner leur voisinage et réussir dans cette tâche où de grands propriétaires ont échoué.

Le Play, à qui revient le mérite d'avoir dégagé la valeur et l'importance des Autorités sociales, se plaisait, comme un grand savant qu'il était, à mettre en relief les observations des précurseurs de la Science sociale ; aussi aimait-il à citer ce passage des *Lois* où Platon a si bien analysé et dessiné le caractère et le rôle des Autorités sociales : « Il se trouve toujours, dit Platon, parmi la foule, des hommes divins, peu nombreux à la vérité, dont le commerce est d'un prix inestimable, qui ne naissent pas plutôt dans les États policés que dans les autres. Les citoyens qui vivent sous un bon gouvernement doivent aller à la piste de ces hommes qui se sont préservés de la corruption, et les chercher par terre et par mer, en partie pour affermir ce qu'il y a de sage dans les lois de leur pays, en partie pour rectifier ce qui s'y trouvera de défectueux (1). »

Le *Gentleman* est le chef d'une des familles *patronales* qui se trouvent dans le Voisinage ; mais ici, — tout comme l'Autorité sociale, — le Gentleman n'agit que par la seule force de son exemple et de ses conseils. Ce qui le différencie de l'Autorité sociale, c'est que sa fortune lui permet de faire de larges sacrifices en faveur des intérêts du Voisinage. C'est le vrai noble !

Le Voisinage peut donc nous apparaître maintenant comme un groupement supérieur aux groupements familiaux et patronaux. Il permet à leurs membres de s'unir et d'agir pour la satisfaction des intérêts qui dépassent la force d'action de leurs groupements séparés. Le Voisinage se présente ainsi comme la première et la plus solide organisation de la nation. Le libre gouvernement du Voisinage par ses chefs naturels et spontanés, par les Autorités sociales, apparaît bien comme l'idéal de l'or-

(1) *Les Lois*, livre XII.

ganisation d'une nation, où les groupements de la vie privée, accomplissant normalement leur fonction, verraient leurs rapports réciproques réglés et leur action combinée sans la moindre contrainte par la seule influence d'individualités supérieures. Mais les faits contredisent souvent cette belle ordonnance, et la contrainte est nécessaire. Il faut toutefois, en employant cette contrainte et en créant les différents organismes de la Vie publique qui en sont les dépositaires, ne pas oublier que l'Autorité publique, loin de se substituer aux Autorités sociales, doit tendre au contraire à laisser le plus d'action possible dans le Voisinage à ces Autorités qui réussissent le plus souvent à maintenir la paix entre gens indépendants les uns des autres, et, ce qui est mieux encore, indépendants d'elles-mêmes. En cela, elles sont plus habiles que l'Autorité publique.

II. — LES CORPORATIONS.

L'absence de tout engagement réciproque, qui est un des traits caractéristiques du Voisinage, ne permet pas à ce groupement de pourvoir à *tous* les intérêts qui dépassent la sphère d'action du patronage.

Certains intérêts communs à plusieurs groupes familiaux et patronaux ne peuvent s'accommoder de cette constitution du Voisinage, qui, par ce qu'elle laisse ainsi d'un peu trop subordonné au libre acquiescement de chacun et d'un peu trop ouvert au changement des bons vouloirs, n'est pas toujours assez assurée de la stabilité et de la permanence.

On comprend donc que, dans certains cas, l'intérêt commun ait fait comprendre aux hommes que les liens résultant de leurs rapports naturels n'étaient plus d'une garantie suffisante, et les ait poussés à confirmer ces liens par des engagements réciproques. Cette introduction d'une certaine dose de contrainte, volontairement acceptée par des gens égaux pour maintenir une union dont ils ont besoin, est ce qui distingue du Voisinage un groupement nouveau : la Corporation.

Les Corporations doivent se classer, dans la classification sociale, après le Voisinage, puisqu'elles y ajoutent le lien d'obligations réciproques, *strictes,* quoique *volontairement consenties.*

Dans la Classification, on a pris soin de spécifier que les Corporations étaient *de Bien public;* ce n'est là qu'un pléonasme, mais il a été fait à dessein pour mieux faire ressortir la différence des Corporations et des communautés. On est ainsi prévenu que les Corporations, à la différence des communautés, ne sont pas des associations de *faire-valoir,* des associations de travail ou de propriété où l'on s'engage dans un but *lucratif,* comme les communautés ouvrières et les sociétés d'actionnaires, mais des associations où l'on vise un intérêt commun *autre que le gain.* C'est bien là ce qu'exprime le qualificatif de « Bien public », qui s'oppose à « Profits cupides ».

Voulez-vous des exemples : la ligue de Cobden contre les lois sur les blés, la ligue internationale de la paix, les syndicats, etc., sont des Corporations. Il se peut, et il arrive même souvent que le but que se propose la Corporation, une fois atteint, amène pour ses membres l'occasion d'un enrichissement notable, mais cela moyennant un autre groupement que la Corporation. Quand, par exemple, les agriculteurs ou les industriels français s'associent pour demander des droits protecteurs, ils ne font en cela ni une communauté ni une société d'actionnaires, ils font une Corporation; et cependant ces droits protecteurs obtenus leur permettent de faire des profits, d'acquérir des biens, mais moyennant une entreprise individuelle, ou une Communauté ouvrière ou une Société d'actionnaires.

Quant aux anciennes Corporations d'arts et métiers, elles n'ont jamais été des Communautés ouvrières, elles étaient très nettement des Corporations. Les rapports qu'elles avaient avec le travail étaient les mêmes que ceux des associations protectionnistes dont je viens de parler avec l'agriculture et l'industrie. Les Corporations d'arts et métiers groupaient des gens dans un intérêt commun, celui de se réserver, en chaque endroit, le monopole de la clientèle, mais elles ne fabriquaient ni ne ven-

daient en commun; chacun fabriquait et vendait pour son compte.

Les Corporations définies et classées en général, procédons à l'examen de leurs variétés.

Remarquons tout d'abord que nous connaissons déjà, pour les avoir observées, deux espèces de Corporations, les Corporations d'Arts libéraux et les Corporations Religieuses; elles ont été classées aux Cultures intellectuelles et à la Religion. Le but que poursuivent les autres Corporations est de pourvoir, grâce aux engagements réciproques que contractent leurs membres, 1° à quelque intérêt commun entre eux, autre que le gain, 2° à quelque intérêt, toujours autre que le gain, qui touche des gens qui ne font pas partie de l'association. De là deux grandes espèces : les Corporations d'intérêts communs et les Corporations de bienfaisance. Enfin on conçoit facilement une troisième espèce qui participe des deux premières : les Corporations mixtes; d'où le tableau suivant :

LES CORPORATIONS (de bien public)

I. Corporations d'intérêts communs.
II. Corporations de bienfaisance.
III. Corporations mixtes.

Passons en revue chaque espèce :

Les *Corporations d'intérêts communs* ont pour but de permettre à un certain nombre de personnes de faire une chose qui les intéresse chacune séparément ou toutes ensemble, mais qui ne peut être faite que par leur accord appuyé sur un engagement réciproque. Tous les jours on voit des propriétaires ruraux s'associer pour construire ou entretenir un chemin, drainer ou irriguer leurs terres, s'assurer d'un service de transport, etc. Chaque membre de la Corporation a un intérêt évident à ce que la chose soit faite, à ce que le service soit organisé; mais il ne peut ni la faire ni l'organiser à lui seul; force lui est donc de s'unir à ceux qui ont le même intérêt que lui, à s'engager, à se lier avec eux.

Les *Corporations de bienfaisance* réunissent des personnes qui se proposent de venir en aide à des individus qui ne font pas partie de l'association. Elles diffèrent des Corporations d'intérêts communs, dont les membres s'associent dans leur propre intérêt et non pas dans l'intérêt d'autrui. Les sociétés qui secourent l'indigence, préviennent le paupérisme, protègent l'enfance abandonnée, etc., précisent le type de ces Corporations de bienfaisance. On les voit naître et se développer dans l'exacte mesure où les groupements sociaux primordiaux deviennent de moins en moins capables de soutenir et d'entretenir ceux de leurs membres qui tombent dans le dénûment. Ce n'est que lorsque leur propre famille, leurs patrons, et les gens de leur voisinage sont impuissants à les secourir, que les indigents et les infirmes deviennent une charge pour la société et qu'il est besoin que des personnes charitables se groupent pour ne pas les laisser périr.

Les *Corporations mixtes* réunissent les caractères des deux espèces précédentes. Telles sont, par exemple, les sociétés de secours mutuels qui admettent des membres honoraires; les membres actifs forment entre eux une corporation d'intérêts communs, les membres honoraires une corporation de bienfaisance, mais tous ensemble composent une corporation mixte.

Ces trois espèces de Corporations sont classées entre elles dans l'ordre de la complexité croissante.

III.

Avec les Corporations nous venons d'achever l'étude de la Vie Privée.

Je voudrais, en terminant cette série d'articles, faire saisir, par une rapide vue d'ensemble, l'importance de cette œuvre et montrer combien est avancée l'étude de la société.

Il ne suffit pas, en effet, pour bien comprendre le fonctionnement de l'organisme social, d'en connaître toutes les pièces, de pouvoir énumérer les différents groupements de la Famille

ouvrière, du Patronage, des Associations libres, il faut encore se rendre compte de leur action réciproque.

La Famille ouvrière nous présente tout d'abord l'organisme essentiel et fondamental de la Société; réduite à ses seuls éléments, elle est capable, dans les Sociétés simples, d'assurer la satisfaction des deux grands besoins de l'humanité : le pain quotidien et la loi morale. Par les différents groupements qu'elle sait former pour mettre en valeur et adapter à ses besoins les produits du sol, pour disposer du lieu où elle se trouve, en un mot pour organiser le travail et la propriété, la famille ouvrière sait se créer des Moyens d'existence.

Mais ces Moyens d'existence, la famille ne peut les employer pour satisfaire aux nécessités de son Mode d'existence, pour assurer la nourriture, l'habitation, les vêtements, l'hygiène et les récréations à chacun de ses membres, qu'à la condition que ceux-ci aient été dressés et élevés. C'est la fonction essentielle de la famille, c'est œuvre à elle de former au respect et à l'observation de la loi morale les jeunes générations, c'est en vue de cette tâche qu'elle doit s'organiser.

La société pourrait s'arrêter et s'arrête souvent, dans le développement de ses organismes, à la Famille ouvrière; cependant on constate que, dès que la population s'accroît et s'agglomère en un endroit, il faut immédiatement que les hommes se livrent à un travail plus intense.

Alors la Famille ouvrière ne trouve plus en elle-même toutes les ressources en capacité et en intelligence qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'organisme social.

Elle n'est plus capable de donner spontanément des directeurs au travail que le progrès des méthodes rend de plus en plus compliqué; elle n'est plus apte à disposer utilement et pleinement du sol pour assurer le maximum d'intensité à la production. Elle ne suffit plus à l'éducation de ses membres, parce que l'éducation se complique de nouveaux besoins.

La société verrait son développement arrêté par cet obstacle, si elle n'y trouvait précisément de puissants éléments de formation pour les individualités les mieux douées. Poussés par la né-

cessité, les hommes d'élite prennent en main la direction du travail, disposent de la propriété, forment, en un mot, ces groupements supérieurs du Patronage, dans lesquels ils rassemblent et dirigent les familles ouvrières qui, laissées à elles seules, seraient restées en route.

C'est ainsi qu'au-dessus de la famille ouvrière se constitue le groupement patronal dont le chef, aidé de ses auxiliaires du Commerce, des Cultures intellectuelles et de la Religion, est la pièce maîtresse de la société, *le gouverneur responsable des moyens d'existence de la race.*

Enfin les Associations libres viennent réunir les groupements patronaux et les groupements familiaux pour assurer le service de leurs intérêts communs.

Chaque société serait ainsi complètement organisée, si tous ses membres voulaient bien travailler et vivre en paix dans les groupements dont ils font partie, et si des races habitant des territoires voisins ne cherchaient pas à s'étendre aux dépens des autres. Il y a là un double danger auquel il faut pourvoir. La *Vie publique,* avec ses associations forcées, est née de cette double nécessité; elle a précisément pour but de maintenir la paix à l'intérieur et l'indépendance nationale.

Nous allons laisser à nos lecteurs quelque repos avant d'entreprendre la publication de cette seconde série d'articles sur la Vie publique. Toutefois, nous donnerons comme appendice à cette première série l'étude que nous avons faite cette année, à notre cours, sur la détermination et la classification des espèces de la famille. C'est là un sujet tout nouveau qui marque les progrès que notre école a faits pendant le temps que se publiaient ces articles sur la vie privée.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

COMMENT LES PROCONSULS

ONT CHANGÉ

LA CONSTITUTION DE ROME.

IV.

LE PROCONSUL EMPEREUR (*fin*) (1).

Nous savons maintenant *ce que l'empereur donne*. Il nous reste à voir *ce qu'il prend*, car nul ne peut donner sans prendre. Dans le mode d'existence du régime impérial, le *système des libéralités* a pour pendant nécessaire le *système fiscal*.

I.

Le mot *fisc*, qui signifie *corbeille*, répond à peu près à notre expression de *cassette particulière*. Auguste, en arrivant au pouvoir, possède une fortune privée, fortune immense, car il a hérité de son oncle César, enrichi lui-même par sa propréture d'Espagne et son proconsulat des Gaules. Aussi voyons-nous le neveu se charger bénévolement d'une foule de travaux publics, routes, monuments, etc. De là une popularité facile à comprendre. C'est toujours le système proconsulaire : l'or provincial

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de décembre 1892, t. XIV, p. 434; de février 1893, t. XV, p. 83; d'avril 1893, t. XV, p. 257; de mai 1893, t. XV, p. 362, et de juillet 1893, t. XVI, p. 43.

retombant en rosée sur les amis. Le sénat ne peut mieux faire, évidemment, pour alimenter cette fortune si précieuse à ces derniers, que de canaliser par une loi, vers la bienfaisante cassette du prince, les revenus de toutes les provinces-frontières, qui prennent dès lors le nom de *provinces de César* (1). Ces revenus constituent le *fisc*. Le sénat garde l'*ærarium*, ou trésor public. On voit d'ici ce qui va se passer. Une confusion croissante va régner entre les deux caisses. Quand est-ce qu'une dépense sera payée par le sénat? Quand le sera-t-elle par César? Notez que le sénat est toujours prêt à délier les cordons de sa bourse au moindre signe de son chef. De plus, ce même sénat administre sa caisse au moyen de *questeurs*, fils de famille, fonctionnaires amateurs, vieux rouage républicain et vermoulu; tandis que César fait tenir la sienne par des *affranchis*, des *employés*, gens travailleurs et capables. Le plus simple, comme le plus naturel, est donc de fusionner. C'est ce qui arrive en fait, et le fisc, graduellement, englobe le trésor public (2).

Mais, tout en l'englobant, il n'en reste pas moins le *fisc*, c'est-à-dire une *propriété privée*. Le fisc, c'est le bien de César « *Res fiscales quasi propriæ et privatæ principis sunt* (3) ». Pline le Jeune dit à Trajan, sans métaphore, que « tout ce qui appartient aux citoyens lui appartient à lui. » Aussi le Digeste reconnaît-il à l'empereur le droit d'exproprier *sans indemnité*, du moins hors de l'Italie, où la terre n'a pas reçu la vieille consécration de la propriété quiritaire.

« Le génie fiscal des anciens proconsuls, dit Ozanam, *avait passé avec leur pouvoir aux Césars*, qui le communiquaient aux officiers chargés de les représenter dans chaque province (4). »

L'exploitation de l'empire par le César reproduit donc l'exploitation de la province par le proconsul. Seulement, cette exploitation sera plus vaste, plus stable, plus *officielle*. Les rouages

(1) Presque toutes les provinces, à la longue, deviennent impériales.

(2) Le fisc finit même par prendre le nom d'*ærarium sacrum*, et il se crée, dans le fisc, un autre fisc plus restreint, considéré comme la propriété encore plus intime de l'empereur.

(3) Ulpien.

(4) *Les Germains avant le christianisme*, chap. VII.

gouvernementaux vont se mettre, de droit, et non plus seulement de fait, au service de l'exploiteur. Celui-ci a tout loisir de mener à bonne fin ses opérations fiscales. Il n'a plus besoin de dissimuler, ni de se hâter. Il sent plutôt le besoin d'une certaine modération, afin de ne pas manger tout son blé en herbe. « Un bon pasteur, disait Tibère, tond ses brebis et ne les écorche pas (1). » Si les brebis ne sont que tondues, avouons pourtant qu'elles le sont bien ras.

L'ère chrétienne s'ouvre, comme on le sait, par le fameux recensement d'Auguste. Ce recensement est une mesure fiscale. En même temps se confectionne le *cadastre,* sous la direction des quatre géomètres Zénodote, Théodote, Polyclète et Didyme. Choses et personnes, tout est donc classé et taxé.

Jusque-là, les citoyens romains étaient exempts d'impôts. Auguste le premier les assujettit à des droits de vente et de succession. Premier pas vers l'égalité. En théorie, beaucoup de barbares ont été élevés à la dignité de Romains; pratiquement, la plupart des Romains sont ravalés à la condition de barbares.

L'administration du fisc est éminemment savante. Elle a son point de départ, nous l'avons vu, dans la direction d'une fortune privée. Cette administration est *personnelle*. Elle admet des *instruments,* emploie des *subordonnés,* mais ne transige plus avec des *puissances*. La *régie* est substituée à la *ferme* (2). L'association des publicains, florissante sous la république, se dissout avec les Césars. Ils font crouler, suivant le mot de Mommsen, cette tour de Babel financière; aussi les chevaliers ex-publicains se rattrapent-ils en briguant, chacun de leur côté, les fonctions de procurateurs. Sous ce régime, le *déchet* est moins grand; moins d'argent se perd en route, et le pouvoir central empoche une plus grande part. La substitution du procurateur au publicain est d'ailleurs un des traits caractéristiques du triomphe du *clan* sur la *corporation*. Le mot même de publicain (*publicus, populicus*) signifiait *adjudicataire de la bourgeoisie*. Le procurateur n'est que l'*intendant de César*.

(1) Suétone, *Tibère,* XXXII.
(2) C'est exactement l'œuvre financière de Bonaparte.

Les impôts augmentent. Plusieurs sont légués par la république. D'autres s'introduisent peu à peu. Ce sont principalement l'impôt foncier (*tributum agri*), la capitation ou cote personnelle, la patente (*collatio lustralis*), les douanes (*portoria*), les droits de succession et d'affranchissement (*vicesima hæreditatum, libertatis*), les fameux *caduca* (à partir de Caracalla), l'*or coronaire,* sorte de don gracieux transformé en taxe obligatoire, comme nos *dons de joyeux avènement,* les impôts sur les charges municipales, etc. Certains empereurs ont des inventions étonnantes. Tel est ce *vectigal urinæ* de Vespasien, qui donne à cet empereur l'occasion d'inaugurer le proverbe : « L'argent n'a pas d'odeur ».

L'impôt n'est pas la seule ressource des Césars. Il faut y joindre les *dons gratuits,* les *confiscations.*

Le don gratuit équivaut à une sorte de *recommandation.* Les bonnes grâces de César, avons-nous dit, se conquièrent parfois à prix d'argent. La coutume de laisser à l'empereur une partie de ses biens par testament devient fréquente dans un certain monde. Caligula, très pratique, ordonne même à tout primipilaire de léguer quelque chose à César. Sans quoi, son testament est nul (1). L'esprit de clan a-t-il jamais éclaté plus triomphalement au grand jour?

La confiscation (*cum fisco*) est tout simplement l'acte par lequel César met *dans sa cassette* ce qui appartient à autrui, opération d'autant plus facile que toute fortune, avons-nous dit, est censée lui appartenir. C'est là un fait absolument nouveau dans Rome, où la propriété individuelle, plus sacrée qu'en aucun lieu du monde, avait été entourée des barrières légales les plus compliquées. La confiscation, née en province, entre dans Rome à la suite du proconsul. « La malheureuse coutume de proscrire (et de confisquer), dit Montesquieu, introduite par Sylla, continua sous les empereurs (2). » Seulement, ce système de spoliation ouverte, quasi nécessaire aux proconsuls, l'était moins aux empereurs, maîtres incontestés de tous les rouages du pouvoir et de toute l'administration financière. Aussi les « bons princes »

(1) Suétone, *Caligula*, 38. — Dion Cassius, LIX, 15.
(2) *Grandeur et décadence des Romains*, chap. XVI.

s'abstiennent-ils de confisquer, à la grande édification du sénat, qui les comble d'éloges pour ce beau mérite. Ils se contentent d'augmenter le rendement des impôts et de perfectionner l'appareil de perception.

Cette perception se pratique d'une façon relativement commode. La centralisation financière, manifestée par la destruction des publicains, n'est pas poussée absolument au dernier degré. Le type du *percepteur,* tel que Bonaparte nous l'a donné, n'apparaît pas. Seuls, le procurateur et quelques acolythes, installés dans la province, sont appointés par l'empereur en vue de la rentrée de l'impôt. Le reste du travail, gratuit et obligatoire, est à la charge des cités. La population de ces dernières se divise en deux classes : les *curiales* (*honestiores*) et la masse du peuple (*humiliores*). Les premiers, en échange de certains honneurs plus ou moins décoratifs, sont chargés de la rentrée de l'impôt, et en demeurent solidairement responsables. En d'autres termes, le curiale a pour fonction de rançonner ses propres concitoyens. Refuse-t-il l'honneur de la curie? On le lui impose de force (*curiæ subjectus*) (1). Veut-il abandonner sa terre, *et la céder au fisc lui-même?* On lui intime l'ordre de rester là (2). Défense également d'entrer dans l'armée, dans le clergé, ce qui l'émanciperait de la cité. Tout notable local est, de droit, fonctionnaire forcé à perpétuité. Quant aux cités, l'inégalité de condition qui les distinguait sous la république n'est plus qu'une formule et un souvenir. On ne sait plus au juste ce que c'est qu'un municipe, et les antiques *colonies romaines* sont menées tambour battant comme la plus humble bourgade des pérégrins.

Pourtant, comme sous notre ancien régime, des officiers subalternes sont là, prêts à exécuter, soit les ordres du procurateur, soit ceux des curiales. Un arsenal de registres, *libri censuales,* tenus par des *censuales* et contrôlés par des *censitores,* aident à traquer le contribuable et à ne pas perdre de vue les arriérés. Le cadastre, mieux organisé que le nôtre, est *revisé* pé-

(1) Rescrit de Marc-Aurèle, défendant de refuser les fonctions de décurion ou de duumvir.

(2) Rescrit de Dioclétien.

riodiquement. Les *exactores* font la partie violente de la besogne Lactance a dépeint, dans des pages inoubliables, ces agents du fisc allant de vignoble en vignoble, de prairie en prairie, comptant les ceps, les oliviers, exagérant les évaluations, taxant les morts, mettant les paysans à la torture pour leur faire déclarer des biens qui n'existaient pas. Et qu'on ne dise pas, comme M. Salomon Reinach, que Lactance *déclame*. Tacite avoue déjà la lourdeur de ces *exactions*. Dion Cassius et Zozyme les déplorent. L'empereur Valentinien, dans une novelle (1), reconnaît humblement que les charges de ses peuples sont bien lourdes. Plus ces charges ruinent l'empire, plus il est nécessaire de les augmenter pour combler les moins-values. Un village est-il ruiné? Sa contribution est ajoutée à celle du village voisin. On conçoit qu'une telle méthode conduise fatalement et rapidement à une immense crise agricole, ainsi qu'à la dépopulation générale. L'empire, suivant le mot de Champagny, a tué la poule aux œufs d'or.

Nous avons parlé de dépopulation. Ce péril n'échappe pas aux empereurs. Il importe à ceux-ci de ne point laisser tarir la source des contributions, pas plus que celle de la conscription. Que faire donc? César ne doute pas de sa puissance. Peu soucieux des vieilles lois romaines et de l'antique indépendance de la famille, il intervient, lui, législateur autocrate, dans le domaine de la vie privée. Ces princes, dont les meilleurs avaient des vices sans nom, légifèrent contre les mauvaises mœurs. Vitellius, entre deux orgies, prescrit la vertu aux chevaliers romains. Domitien tonne contre les désordres de Rome, et Martial, tout en lui dédiant ses épigrammes déshonnêtes, le félicite de ce beau trait. Antonin, mari tolérant, fait des rescrits contre l'adultère. Tout cela est risible, mais prouve au moins un parti pris, un *effort des pouvoirs publics, pour agir sur la société*. Et, au fait, sur plusieurs points, la société est assez désorganisée pour prêter le flanc aux empiétements de l'État. Mais il faut bien dire qu'elle devait à l'État sa désorganisation la mieux établie. Une des plus

(1) Citée par Madwig, *L'État Romain*, t. IV, p. 81.

curieuses tentatives du pouvoir est la fameuse loi *Pappia Poppæa*, *punissant* les célibataires, et les privant de tout héritage collatéral. Cette loi, — portée par deux consuls célibataires, — se maintient jusqu'à Constantin, mais le mariage ne s'en porte pas mieux. Malgré les *châtiments* de la loi, malgré tous les honneurs officiels décernés aux pères de famille, les célibataires demeurent imperturbablement fidèles à leur célibat. D'ailleurs, lorsqu'on est bien avec César, il est facile d'obtenir, sans se marier, le *jus liberorum*. Cela s'accorde par simple décret, comme le ruban de la Légion d'honneur. D'autre part, l'invasion des nouvelles couches sociales produit son fruit. Tous les vieux usages *quiritaires*, issus d'une société bourgeoise, corporative, où chaque famille avait son existence propre, jalouse, indépendante, croulent sous le choc du *droit des gens*, c'est-à-dire du droit des Barbares. L'*agnation*, la *gentilité*, la mancipation s'évanouissent (1); la puissance paternelle décline; la puissance maritale subit graduellement des restrictions. Des pères sont forcés de marier leurs enfants. Le maître n'a plus que des droits limités sur son esclave. La liberté testamentaire, déjà neutralisée en partie par la loi *Pappia Poppæa*, commence à être environnée de pièges légaux. D'ailleurs, par un effet naturel du brisement de toutes les énergies privées, on teste moins, et le mécanisme automatique des lois de succession se substitue de jour en jour à la volonté du défunt.

En résumé, la société romaine, sous l'influence des races conquises, tend à évoluer du type de la société communautaire de famille au type de la société communautaire d'État. Du temps de Romulus, la famille était tout; l'État n'était rien, ou presque rien. Sous Dioclétien, l'État est tout, et la famille, battue en brèche, ne conserve plus que les vestiges de ses anciens droits. Le régime du clan a tout gagné, tout envahi, en haut comme en bas. Au sommet, un homme, un être concret, César. Au-dessous, des gens liés à César : amis de César, légats de César, procurateurs de César. Dans les caisses publiques, l'argent de César;

(1) La distinction des *res mancipi* et *nec mancipi* est devenue une énigme (Ortolan, *Généralisation du Droit romain*, 12.

dans les héritages, la part de César; dans les événements domestiques, l'intervention, l'autorisation, la prohibition de César. La *loi*, cette chose sacrée, longuement élaborée jadis dans les discussions du peuple et du sénat, n'est plus que la *volonté actuelle de César*. Partout des individus épars, désorganisés, hommes-liges de César, ou révoltés contre César, n'ayant d'autre appui dans l'oppression, d'autre espoir dans l'ambition, d'autre providence dans leur misère, que la bonté, la clémence, la générosité de César. Tout le mécanisme, tout le mode d'existence du gouvernement impérial dérive de cette situation respective. Taine le caractérise en peu de mots : « C'est d'abord, depuis Auguste, la monarchie absolue, et, depuis les Antonins, la centralisation administrative; par suite, toutes les vieilles communautés, nationales ou municipales, désagrégées et broyées, toutes les vies collectives refroidies ou éteintes, l'usure lente des patriotismes locaux, *la diminution croissante de l'initiative individuelle*, et, sous l'ingérence, sous la direction, sous la providence envahissante de l'État, cent millions d'hommes de plus en plus disjoints et passifs (1). »

Ce régime, nous venons de le voir à l'œuvre. Livrée à elle-même, l'évolution s'accomplirait lentement, posément. Deux causes principales viennent l'accélérer et déterminer ainsi les *phases d'existence* du gouvernement impérial. Ces deux causes sont : 1° la grande insurrection provinciale qui suit la mort de Néron, 2° les invasions du troisième siècle; causes fort analogues d'ailleurs, représentant la *poussée* de deux zones successives, l'assaut de deux couches de populations, dont la première n'est guère moins barbare que la seconde.

Ces deux événements nous permettent de partager la série des empereurs en trois périodes :

La première (siècle des douze Césars), va de Sylla à Vespasien. C'est l'*empire dissimulé*.

La seconde (siècle des Antonins), va de Vespasien à Dèce. C'est l'*empire constitué*.

(1) *Le Régime moderne* I, p. 181.

La troisième s'étend de Dèce à la chute de l'empire d'Occident. C'est l'*empire déchiré*, c'est la débâcle.

II.

Pendant la première période, les empereurs se sentent gênés. Le *milieu romain* agit encore sur eux et les *intimide*. L'horreur de la royauté, fruit de l'esprit bourgeois, garde une certaine force, et demande à ne pas être heurtée de front. Jules César en fait l'épreuve à ses dépens. Auguste, tout comme Sylla, ne perd aucune occasion de proclamer qu'il est simple citoyen. Il vient voter lui-même dans sa tribu. Les *magistrats* font encore quelque figure. Le sénat continue à jouer un rôle actif. Ses attributions semblent même augmenter momentanément, par la suppression des plébiscites. Seuls, les *sénatus-consultes* ont force de loi. Le règne des *rescrits* n'a pas commencé. C'est le sénat qui administre l'*ærarium*, lequel n'est pas absorbé par le fisc. C'est lui qui gouverne sous son nom la moitié des provinces, lesquelles n'ont pas encore été accaparées par les légats de César. Les provinces sénatoriales sont gouvernées par des *proconsuls* en titre, au lieu que les provinces impériales n'ont que des *propréteurs*; et les proconsuls marchent précédés de *six licteurs*, tandis que les propréteurs n'en ont que *cinq*. Ces petits détails semblent puérils. Loin de là, ils sont typiques. Ils démontrent clairement que l'empereur *a peur de quelque chose*, d'une opinion, d'une tradition, d'un *courant social*. A chaque instant, le prince vient soumettre humblement ses doutes, ses scrupules au sénat, qui se rengorge. Tibère refuse des honneurs, des titres, des marques de respect. Sous Claude, le sénat fait une ombre d'opposition, parce que l'empereur a accordé le *jus honorum* à des Espagnols, à des Gaulois (1). Sous Néron, le sénat ose faire des remontrances sur des questions financières. Vers la même époque, un tribun de la plèbe

(1) Comparez l'attitude de l'ancienne noblesse à l'égard des nobles créés par Napoléon.

se permet d'user de son *veto* pour faire relâcher un accusé arrêté par un préteur, petite fantaisie républicaine immédiatement réprimée, d'ailleurs, par la restriction des prérogatives tribunitiennes (1).

Sous ces empereurs, les municipes et autres villes privilégiées conservent une autonomie relative. Le pouvoir central n'intervient pas dans leur administration, ou n'intervient qu'exceptionnellement, en cas de désordre flagrant (2). Il y a même, dans leur situation, une certaine détente, due au retour de la sécurité matérielle, et à la surveillance plus étroite dont les proconsuls sont l'objet. L'agriculture, hors de l'Italie bien entendu, ne semble pas déchoir. La fabrication paraît stationnaire. Le commerce, depuis la destruction des pirates et la défaite de Sextus Pompée, prend un splendide essor.

Bientôt les empereurs sentent leurs forces. Ils la sentent surtout lorsque la triple inondation des armées de Galba, de Vitellius et de Vespasien a passé sur l'Italie, lorsque les couches sociales se sont transformées, même à Rome, même au sénat, et commencent à s'habituer au nouvel ordre de choses. L'empire est plus franc, et on l'accepte plus franchement. La centralisation, libre d'entraves, marche désormais à grands pas. La correspondance de Pline et de Trajan indique nettement la situation nouvelle. Plus rien ne se fait, ne se défait, ne s'autorise ou ne se défend dans l'empire sans l'intervention personnelle de César. La moindre bagatelle est pour le proconsul matière à consultation, et, pour l'empereur, matière à *rescrit*. Le *rescrit* songe à tout, s'étend à tout, remplace tout. A côté de lui s'élèvent les *décrets* et les *constitutions impériales* (3). Le *sénatus-consulte* n'a plus rien à faire. *Il disparaît*. Le sénat, rouage inutile, baisse à vue d'œil. Ses délibérations, ses déci-

(1) Tacite, *Ann*, XIII, 28.

(2) Néron, par exemple, à la suite des troubles de Pompéi, supprime pour dix ans les jeux de cette ville. (*Ann.*, XIV, 17.)

(3) Le *rescrit* trace une ligne de conduite, le *décret* tranche un différend, la *constitution* pose un principe. Tous trois ont force de loi.

sions deviennent purement décoratives : apothéoses, érections de statues, titres glorieux à décerner au prince, constituent désormais ses ordres du jour. L'empereur le soulage de son antique besogne législative. Mais un seul homme peut-il se charger de tout? C'est difficile. Là encore, l'empereur a des *employés*, des *faiseurs de lois* spécialement attachés à son service. Le type du *jurisconsulte* apparaît. Pomponius, Scœvola, Salvius Julien, Gaius, Papinien, Ulpien, fixent les lois romaines, et, en les fixant, les détruisent. Chacun de ces grands hommes, représentant une poussée nouvelle de l'opinion, démolit une pierre de l'édifice juridique. Gaius, — qu'on eût lapidé deux cents ans plus tôt pour ce blasphème, — appelle la loi des Douze Tables un tissu d'iniquités, *hæ juris iniquitates*. Pourtant, il y a toujours *un droit romain*. Le domaine d'application de ce droit s'élargit sans cesse, puisque le nombre des citoyens augmente sans cesse, jusqu'à se confondre, sous Caracalla, avec la masse des hommes libres; mais justement, à cause de cela, le droit romain tend à s'identifier avec le droit des nouveaux venus. Dorénavant le citoyen romain peut être incarcéré par le proconsul, comme Gavius l'était par Verrès. A partir de Septime Sévère, il peut être mis à la torture. Le droit prétorien, ou *droit provincial*, reçoit force de loi sous Adrien. Sous le nom d'*édit perpétuel*, les coutumes barbares, *tolérées* jusqu'alors par les proconsuls, entrent dans le code de l'empire. En un mot, les dispositions du droit ne sont plus romaines; l'habitude de codifier l'est toujours.

C'est alors également que les libertés municipales commencent à s'évanouir. Les grands empereurs du second siècle ont l'humeur voyageuse. Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle passent et repassent dans les provinces, des confins de l'Espagne à ceux de la Syrie. Partout, dans les grandes villes, ils laissent des traces de leur *sollicitude*, de leur *protection*. Nous avons parlé plus haut des curateurs, de l'assistance publique. Adrien et Antonin créent des chaires de rhétorique et de philosophie *per omnes provincias*. Au point de vue administratif, l'Italie perd de plus en plus ses privilèges. Adrien la

divise sans façon en quatre provinces, confiées chacune à un gouverneur consulaire. Quant aux gouverneurs, ils sont tenus en main plus énergiquement que jamais. Le droit de publier des *édits* leur est retiré. Les appels à l'empereur se multiplient. Pline le Jeune nous dépeint Trajan jugeant lui-même, à sa villa de Centumcellæ, les nombreuses causes évoquées à son tribunal. Des fonctionnaires spéciaux, immédiatement sous ses ordres, le soulagent de cette corvée. Les préfets du prétoire, hier généraux, deviennent légistes. Un *auditorium*, ou cour suprême, se dessine à côté du *consistorium* ou conseil d'État. Septime Sévère enlève au sénat le droit de nommer les tribuns, les édiles et les préteurs. L'omnipotence de César devient ombrageuse et jalouse. La liberté d'association est « un objet d'horreur et de défiance (1) ». Trajan, le bon Trajan la poursuit à mort. Les jurisconsultes la proscrivent : « Quiconque, dit Ulpien (2), forme une association avant d'en avoir obtenu l'autorisation, est passible des mêmes peines que ceux qui occupent à main armée les lieux publics ou les temples ». Ulpien est-il bien mort?

Quels sont les résultats de ce système? La prospérité, *d'abord*. Nos écoles retentissent chaque jour des hymnes enthousiastes des Tacite et des Pline le Jeune en l'honneur de Trajan. Antonin et Marc-Aurèle laissent évidemment de favorables souvenirs, puisque leurs successeurs, dans le but de se rendre populaires, empruntent longtemps leur nom. En un mot, pendant un certain laps de temps, trois quarts de siècle, peut-être, l'État-Providence put en effet prévoir et pourvoir. La paix et la sécurité produisaient leurs fruits naturels. Les forces vives emmagasinées par les provinces n'étaient point encore dépensées. Les curateurs *avaient soin* des finances municipales. La rentrée de l'impôt s'effectuait encore aisément et ne surchargeait pas trop les curiales. L'empereur passait, bâtissant des cirques, des monuments, et l'on criait : « Vive César! » C'est ce qui permet à Champagny d'appeler le règne des Antonins

(1) Champagny, *Les Antonins*, t. II, p. 195.
(2) Digeste, XLVII, 22, 2.

« une des haltes les plus complètes que le genre humain ait faites dans sa marche », et nous aide à comprendre l'étonnante exclamation de Duruy : « Le monde n'a pas connu d'époque plus fortunée ».

Hélas! la mécanique est vite à bout. L'*époque fortunée* conduit tout droit à la misère. Trois faits économiques, judicieusement relevés par Champagny, marquent la fin du second siècle : 1° l'argent est plus rare; 2° les denrées sont plus chères; 3° la population diminue.

Le premier fait s'explique par le luxe et la vie urbaine, qu'alimente le commerce extérieur, par les étoffes, meubles, marbres, parfums que les Romains riches et oisifs tirent incessamment des pays lointains. D'après Pline l'Ancien, l'Inde, la Chine et l'Arabie reçoivent de Rome chaque année cent millions de sesterces. C'est de l'argent qui sort et ne revient pas.

Le second fait est la conséquence naturelle de la crise agricole dont nous avons parlé plus haut.

Quant à la dépopulation, nous avons vu les efforts des empereurs pour l'enrayer. Ces efforts *sont inutiles,* et c'est principalement vers la fin du deuxième siècle que cette *banqueroute d'hommes,* impossible à masquer, prend les proportions d'un désastre. Trajan, l'omnipotence même, s'acharne à repeupler l'Italie, à y implanter des paysans, comme il a réussi à en implanter dans la Dacie à la suite d'une invasion militaire. L'Italie se dépeuple de plus en plus. Même dans les villes, qui tendraient pourtant à se grossir de la désertion des campagnes, la baisse s'accentue nettement. La décadence des arts, poésie, peinture, sculpture, architecture, démontre que le niveau de la prospérité urbaine a sensiblement fléchi. Rome, qui, d'après les évaluations les plus sérieuses, a compté, entre Auguste et Trajan, jusqu'à un million d'âmes, n'en compte plus, au troisième siècle, que la moitié. Pour l'armée, les empereurs ne savent plus de quel bois faire flèche. Le règne de Marc-Aurèle voit l'introduction, non plus lente, mais brusque, d'une multitude de *Barbares* dans les troupes romaines. Beaucoup sont acceptés et établis comme colons : « Un *nombre infini* de Barbares, dit l'historien Capitolin,

furent transplantés sur le sol romain. » Des clans germains tout entiers sont fixés aux portes de Ravenne. C'est là ce que deux historiens de cette époque, Champagny et Ozanam, appellent avec précision *l'invasion pacifique*. On ne saurait trop insister, au point de vue social, sur ces *renouvellements* partiels et successifs de la population de l'empire. On peut comparer celui-ci à la cloche d'une machine pneumatique, sans cesse vidée, épuisée par le fonctionnement du régime césarien, pendant que l'air extérieur, sous forme de barbares, pénètre continuellement par les interstices, jusqu'à ce que la cloche, sous une pression trop forte, éclate enfin en morceaux.

On sait le dédain des anciens Romains pour les murailles et les villes fortes. Seule, une ligne de *camps* protégeait le sol national. Cette défense ne suffit plus. Les remparts de pierre succèdent aux remparts de fer. Déjà Drusus, sous Tibère, construisait des forts sur le Rhin. Trajan en hérisse le Danube. Adrien relie ces deux fleuves par un mur de trois cents milles (le mur *du Diable*). On devine, en lisant l'histoire de ces temps-là, que les soldats romains ne sont plus, — et pour cause, — les agriculteurs forcenés qu'étaient leurs prédécesseurs. Le mouvement colonial, à partir de l'empire, se ralentit de toutes parts. Le peuplement de la Dacie, sous Trajan, en marque l'extrême limite. Beaucoup des colonies bâties sous les empereurs, Trèves, Cologne, etc., semblent n'être que des *centres commerciaux*.

Aussi, dès la fin de cette période, c'est-à-dire durant la première moitié du troisième siècle, la décadence est sensible. Les princes de cette époque continuent à être des autocrates, tantôt jouisseurs et corrompus, comme Commode et Héliogabale, émules de Néron, tantôt sabreurs et batailleurs comme Septime Sévère, pâle contrefaçon de Trajan. Mais la situation n'est déjà plus la même. D'un côté nul ne conteste plus leur autorité, leur majesté, voire leur divinité, et le caractère sacré de leur bon plaisir : de l'autre, le sol manque sous leurs pieds. Les ressources s'épuisent. Néron et Domitien ne confisquaient qu'à Rome; Sévère est obligé de confisquer partout. Trajan avait une armée superbe, et qui l'adorait ; les Sévère ont des bandes terriblement

indisciplinées, plus exigeantes que leurs devancières, et déjà oublieuses, sur plusieurs articles, des traditions stratégiques des anciens Romains. Il faut commencer à fouiller dans les derniers recoins pour trouver des sesterces et des hommes. C'est le moment où *les Francs et les Goths entrent en scène*, et débordent irrésistiblement, qui sur le Danube, qui sur le Rhin. La troisième phase commence.

Cette troisième époque peut se caractériser par deux faits dominants : 1° l'offensive continuelle des Barbares, 2° la division fréquente de l'empire. Ces deux faits se tiennent d'ailleurs entre eux, comme ils tiennent aux faits précédents.

D'abord, notre comparaison continue à se vérifier. Le vide créé à l'intérieur du grand réceptacle romain tend à se remplir par l'afflux de races nouvelles. Seulement, l'invasion n'est plus *pacifique* (1). Rome, vigoureusement attaquée, s'étonne et recule. Dèce, qui inaugure notre période, est le premier empereur romain qui meurt sous les coups des Barbares. En trente et un ans, de 238 à 269, on compte *trente invasions de Goths*. Les Alamans, sous Gallien, poussent jusqu'à Ravenne. Enfin les Francs, par un coup d'audace, traversent la Gaule, ravagent l'Espagne, passent le détroit et portent la terreur en Mauritanie. Détail typique : l'empereur Gallien, rompant avec la tradition romaine, épouse Pipa, fille d'un roi des Marcomans.

Là ne se bornent point les reculades des Césars. Rome, appliquant désespérément sa vieille maxime, s'efforce d'opposer aux Barbares d'autres Barbares. Seulement elle ne fait plus la loi; elle la subit. Le fisc, après avoir saigné les nations, se saigne lui-même. Des monceaux d'or, sués par les contribuables, vont être employés, tantôt à éloigner des envahisseurs qui reviendront bien vite, tantôt à solder de farouches et indociles défenseurs. On ne se contente plus d'incorporer des Barbares dans les légions. Des armées barbares *en bloc sont adoptées comme romaines*, et leurs généraux comme *généraux romains*. Duruy signale le fait au

(1) Ou du moins l'invasion armée se superpose à l'invasion pacifique. Celle-ci se poursuit toujours.

troisième siècle. Au quatrième, il est devenu général. « On ne peut plus compter, dit Ozanam (1), tous les Francs, les Alamans, les Goths, les Burgundes, qui occupent les offices de la cour ou de l'armée impériale, comtes des domestiques, ducs des frontières, maîtres de la milice. » La *toge*, — qui le croirait? — ne se porte plus. Le titre de proconsul disparaît, avec beaucoup d'autres. Un gouverneur de province s'appelle *rector*, *vicarius*. Rome enfin, la cité-reine, est délaissée par les Césars. Milan lui dispute sa primauté. Constantinople s'élève sur le Bosphore. Le Sénat, dépouillé de toute attribution politique, finit comme il a commencé. Il n'est plus que le *conseil municipal* d'une *ville quelconque*; *l'ærarium*, comme au temps de Romulus, n'est plus que la *caisse de la cité*. Quelle chute depuis trois siècles!

Personnel, théâtre, décors, tout a donc été balayé, remplacé. De l'ancienne Rome, la langue seule subsiste, avec quelques formules décoratives et quelques pompeux souvenirs. Quant aux institutions, elles ont subi, nous l'avons vu, une évolution parallèle au renouvellement des populations. L'*imperator*, cet antique *proconsul victorieux*, survit seul à l'universel naufrage. Lui seul est le lien qui réunit en faisceau tant de peuples divers; mais l'heure arrive où, sous l'influence de nouveaux chocs, l'œuvre de cohésion va devenir impossible.

III.

La centralisation de l'empire romain, *analogue* à la nôtre, ne lui est pas *identique*. Trois circonstances l'en distinguent, à notre avis : 1° les Césars ont à gouverner d'immenses espaces; 2° ils n'ont à leur disposition aucun instrument de communication plus rapide que le cheval; 3° enfin, l'empire est pénétré sur tous les points par des *invasions*.

Ces circonstances déterminent le mode particulier de décadence qu'affectera l'empire romain, à savoir, *la division en plu-*

(1) *Civilisation chez les Germains*, chap. VI.

sieurs États indépendants, rajeunis par de nouvelles races.

On conçoit en effet, d'une part, qu'il est difficile à un seul chef de défendre efficacement de tels espaces sans donner à d'autres généraux des pouvoirs discrétionnaires qui en feront de véritables empereurs ; d'autre part, que les populations des provinces, de plus en plus rançonnées par le fisc, et altérées dans leur composition par l'immixtion des colons barbares, commencent à montrer moins de docilité à l'égard du despostime impérial.

C'est en l'année 254 que le premier craquement se fait entendre. Les Barbares ayant fondu avec ensemble sur l'Orient et l'Occident, l'empereur Valérien, qui combat en Asie, associe à l'empire son fils Gallien, et le charge de défendre l'Europe.

Désastres des deux côtés. Mort tragique de Valérien chez les Perses. Un second craquement se produit, plus fort que le premier. C'est l'époque des *trente tyrans*, ainsi nommés en souvenir d'Athènes. En réalité, dix-huit gouverneurs de provinces, proclamés empereurs par leurs soldats, revêtent simultanément la poupre. Alors commence une ère d'anarchie, tissu de guerres civiles et de luttes contre les Barbares, à la suite de laquelle la province d'Illyrie, plus forte que les autres, parvient à faire triompher *son homme*. Cet homme est Claude II. Les légions font un vigoureux effort, et une série de victoires, gagnées par des empereurs illyriens, rétablit momentanément l'unité de l'empire.

Mais il est clair que cette unité ne peut durer. Dioclétien cède enfin à la force des choses. Voyant que l'empire se désagrège, il prend les devants, et fait la part du feu. Quatre empereurs régneront ensemble : deux *Augustes* et deux *Césars*. Quatre capitales sont créées : Nicomédie, Sirmium, Trèves, Milan. (Rome n'en est pas.) Puis chacun tire de son côté, et résiste aux Barbares qui lui font face.

La preuve que cette division répond à un besoin, c'est qu'elle semble amener provisoirement, du moins au point de vue militaire, un certain retour de prospérité. Les Barbares, vigoureusement repoussés, se tiennent tranquilles, et les tronçons impériaux,

par la force de l'habitude, retournent graduellement à l'unité Après 312, deux empereurs : Constantin et Licinius. Après 323, Constantin tout seul. Cela durera-t-il? Pas plus qu'auparavant. Constantin mort, nouveau partage, en trois morceaux cette fois. Nouvelle réaction vers l'unité avec Constance. Nouvelle division à la révolte de Julien. Julien et Jovien gouvernent un empire unique; mais, après la mort du dernier, nous voyons Valentinien *obligé* d'associer à l'empire son frère Valens. Le premier prend l'Occident, le second l'Orient. L'Occident même, à la mort de Valentinien, se brise en deux tronçons entre les mains de Gratien et de Valentinien II. Théodose, par un suprême effort, réunit encore tout l'empire, *mais pendant quelques mois seulement.* Puis vient le craquement fatal, irrémédiable. La puissance romaine a vécu (395).

Montesquieu, qui a indiqué avec perspicacité plusieurs causes secondaires de la chute de Rome, ne semble pas avoir clairement saisi ce phénomène de l'*altération sociale par intussusception* que nous nous sommes attaché à signaler durant tout le cours de ce travail. Il a admiré, sous la république, la *romanisation des vaincus.* Il a moins compris, sous l'empire, la *barbarisation des vainqueurs.* En réalité, depuis Sylla, Rome évolue lentement vers le type barbare, et, à l'époque de Théodose, l'évolution est définitivement accomplie. La preuve, c'est que les rois barbares ont peu de chose à faire pour s'ériger en parfaits empereurs romains. Le Franc Arbogaste trouve tout naturel de disputer la pourpre à Théodose. L'Ostrogoth Théodoric n'a qu'à s'habiller de rouge et à écrire des lois en latin pour qu'on le prenne pour un Valentinien quelconque. En sens inverse, ces empereurs illyriens, Claude II, Aurélien, Probus, ces farouches conducteurs de légions improvisées, n'auraient qu'à laisser pousser leurs cheveux et à brandir la framée pour faire de parfaits mérovingiens. Leurs soldats crient et chantent « à la barbare », tout comme les Bretons de Galgacus (1) ou comme les Francs de Chateaubriand.

(1 *Barbari moris cantu et fremitu.* (Tacite., *Agric.*, XXXIII.)

Mille, mille, mille, mille Francos occidimus!
Mille, mille, mille, mille Persas quærimus (1) !

Car l'armée romaine n'existe plus. Le mot de légion n'a plus de sens, et signifie un détachement quelconque. Les secrets de la tactique sont perdus. La seule supériorité de Bélisaire, remarque Montesquieu, était que, comptant dans son armée des Barbares de tous les pays, il pouvait opposer des troupes de toutes armes à des peuples dont l'équipement était forcément moins varié. Or, Bélisaire représente précisément le dernier effort de Rome expirante pour *se distinguer* des envahisseurs. Cette distinction, au sixième siècle, et même avant, n'est donc plus qu'une abstraction.

Montesquieu étudie encore les causes pour lesquelles l'empire d'Occident succomba le premier, tandis que le Bas-Empire survivait jusqu'en plein quinzième siècle. La question est intéressante, mais nous ne pouvons la traiter ici. Peut-être faut-il chercher la cause de cette longévité dans le fait que Constantinople, ville fortifiée et maritime, n'a été longtemps attaquée que par de *purs pasteurs*, tandis que le sol de l'Occident était envahi et *occupé* par de nombreux *agriculteurs*. Une chose certaine, c'est la décadence des deux empires. Les deux malades souffraient du même cancer. Seulement l'un des deux est mort plus vite, pendant que l'autre, favorisé par des circonstances extrinsèques, prolongeait, dix siècles encore, une lamentable agonie. Heureux en ce cas celui qui meurt le plus tôt, car il est le premier ressuscité.

Il était temps, en effet, que l'empire d'Occident s'écroulât. La crise agricole avait atteint son paroxysme. De l'aveu de Duruy, l'Italie n'était plus qu'un désert. Valentinien Ier, toujours en guerre, rendait décret sur décret pour obtenir la rentrée de l'impôt; et l'impôt ne rentrait plus. Les villes avaient sué leur dernier sou. Les curiales se sauvaient chez les Barbares. Le peuple, prosterné aux pieds des évêques, les suppliait de se faire les *défenseurs de la cité*. L'apparition des Barbares, surtout celle des Francs, fut

(1) Chant de guerre des soldats de Claude II, cité par Duruy et d'autres.

donc le salut, salut accompagné de terribles crises sans doute, mais salut quand même, puisque le monde agricole, écrasé par la fiscalité impériale, commença dès lors à reprendre son indépendance, à s'organiser, à se relever, à progresser.

Ici finit notre tâche. Nous avons vu naître et mourir le type du proconsul. Rappelons en quelques mots son histoire, où tout s'enchaîne logiquement.

Rome naît, bourgeoisie paysanne et guerrière. Parce qu'elle est *guerrière,* elle conquiert le monde; parce qu'elle est *paysanne,* elle s'y implante; parce qu'elle est *bourgeoisie,* elle ne peut pas le gouverner. Il lui faut créer un homme qui surveille à sa place ces lointains domaines. Le proconsul paraît. Il sert d'abord, il s'enrichit ensuite, il menace bientôt, il renverse enfin. Il lance la province sur Rome. Il soumet Rome, et *toutes* les provinces, au régime qu'il faisait subir à *sa* province. Ce régime, exploitation de l'individu par l'État centralisateur, ruine et débilite le monde romain, jusqu'au moment où une poussée extérieure, plus forte que la résistance du colosse, le démolit pour toujours.

Pour toujours, disons-nous. Ce n'est malheureusement qu'un vœu. La conception romaine de l'État n'est pas morte. Un immense fonds de populations communautaires semble avoir conservé à travers les siècles, malgré le passage d'autres races, une sorte de superstition aveugle et instinctive à l'égard de la toute-puissance et de la toute-providence des Césars. Alaric, Genseric, Odoacre ont pu démolir l'empire; ils n'ont pas tué l'*esprit impérial.* Romulus-Augustule a pu mourir. Son ombre idéalisée poursuivra dorénavant les rois et roitelets de la société nouvelle. Le Mérovingien prend des airs de César; le Carolingien en prend le titre: le Capétien en prend l'esprit. Philippe le Bel a des Gaius et des Ulpiens pour lui murmurer le « *Quod principi placuerit...* » Richelieu capte dans son réseau de procurateurs les libertés provinciales. Le christianisme seul empêche Louis XIV de se faire élever des autels. La Révolution, brochant sur le tout, consomme violemment la résurrection du système. « C'est

d'après cette vision rétrospective, dit encore Taine, que le Dioclétien d'Ajaccio, le Constantin du Concordat, le Justinien du Code civil, le Théodose des Tuileries et de Saint-Cloud, reconstruit la France (1). »

Gabriel D'AZAMBUJA.

(1) *Régime moderne*, I, 183.

NOTE SUR UNE COMMUNE

DU BOCAGE VENDÉEN

ET APERÇU DES COMMUNES ENVIRONNANTES (1).

CHAPITRE PREMIER. — LE LIEU.

Ce coin de terre est situé au nord-est du département de la Vendée, en plein cœur du Bocage et de la Vendée militaire. Quelques milliers d'hectares le composent.

C'est un pays de coteaux dont l'altitude ne dépasse nulle part 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les contours en sont fort capricieux, et l'on dirait un entassement d'énormes taupinées couvertes de culture. Çà et là se dessinent des vallées profondes, encaissées par des pentes raides où poussent de maigres pâturages et des genêts plus ou moins vigoureux.

Au fond de la vallée, un étang, ou une mare, un ou plusieurs ruisseaux, des arbres de toute espèce, surtout l'aulne et le peuplier, qui envahissent de proche en proche, si la faux les respecte.

Dans toutes les clairières, de l'herbe, qui, parfois, pousse en hiver comme en été, sous l'action de la tiédeur des eaux souterraines.

(1) Nous extrayons ce très intéressant *document* de notre enquête ouverte pour la géographie sociale de la France : voir sur cette enquête le *Mouvement social*.

La terre est rarement profonde. Formée des débris de la roche sous-jacente, le granit et le schiste, et de végétaux en voie de décomposition, elle est, d'ordinaire, « forte, lourde et froide ». « Elle ne vaut rien pour les cultures tardives, » ajoutent les jardiniers. En revanche, elle donne au printemps et en été de beaux résultats : c'est qu'alors elle est échauffée par le soleil et s'entretient humide par des pluies fréquentes et tièdes qu'apporte avec lui le courant du Gulf-Stream et qui durent jusque vers le mois de juillet. Quand les coteaux sont trop échauffés déjà pour résoudre en pluie les nuages venus de la mer, de nombreux ruisseaux, qui recueillent les eaux de centaines de sources, entretiennent la fraîcheur nécessaire au développement des plantes; quelques-uns vont tomber dans des mares ou de petits étangs; d'autres plus nombreux coulent, soit au nord, vers la Sèvre nantaise, soit au midi, jusqu'au Lay, vers l'Océan.

L'air est pur, rarement lourd, plus fréquemment humide, surtout durant les six mois de la saison froide. Plus vif sur les coteaux, il s'adoucit à mesure que l'on s'approche de la mer, où la température n'est jamais excessive. Les saisons sont régulières, mais le refroidissement est rapide : il fait souvent très chaud durant les premiers jours de l'automne, et déjà, au 15 octobre, on veille au coin du feu depuis quelques jours.

La campagne, cependant, est encore belle; les plus riches couleurs de l'automne la décorent de toutes parts.

C'est qu'en effet, la flore du Bocage est très riche. Par-ci par-là, l'herbe règne en maîtresse absolue, étouffant les jeunes arbres nés de semence. Quelques essences seules lui résistent. Tel est le frêne, qui, naissant d'une racine de la plante-mère, parvient parfois, grâce à ce puissant secours, à résister à la tyrannie de l'herbe.

Ailleurs, c'est la forêt qui l'emporte, et sans doute elle règnerait dans la plus grande partie du pays sans le travail de l'homme qui la maintient dans ses limites. Aujourd'hui, le déboisement l'a réduite à une moindre étendue, bien qu'encore respectable. Le chêne, l'ormeau et le châtaignier en sont les principales es-

sences et fournissent une grande partie du bois d'œuvre et du bois de chauffage.

Une partie seulement, car il est une autre source où le Boquain puise le bois dont il a besoin. C'est la *haie*, si caractéristique de tout le pays, et qui entoure toutes les parcelles cultivées.

Il y en a de fort vieilles, hautes et larges de plusieurs mètres. L'aubépine blanche, le prunier sauvage ou épine noire, le rosier sauvage, le poirier et le pommier sauvages, l'alisier, le néflier, de jeunes frênes, ormeaux, hêtres et chênes; le duret, le garai, le buis, le houx, l'ajonc, le chèvrefeuille, quelquefois le houblon et la clématite, toujours la ronce, dans les lieux frais, le framboisier, partout le lierre, y forment un fouillis inextricable, et une défense fort sérieuse.

Au milieu de tout cela, des arbres en bon nombre, et parfois très rapprochés.

Les uns sont des arbres fruitiers : ce sont des cerisiers et des merisiers, des poiriers et des pommiers greffés sur des sujets sauvages et vigoureux; d'autres sont des arbres de haute futaie, le chêne surtout, et d'autres fois l'ormeau et le châtaignier qui poussent mieux que le chêne sur les coteaux élevés.

Ils fournissent, pendant leur vie, un abri pour les gros instruments de la ferme et pour les troupeaux, et, après l'abatage, du bois de chauffage, des poutres, des solives et des meubles. Le cerisier, en particulier, donne de beaux meubles, qui, avec le temps, prennent une belle teinte d'acajou.

Le noyer est plus rare : il sert aux meubles de luxe; l'ormeau et le frêne, surtout les espèces dites mouchetées, s'emploient aux mêmes usages; le peuplier est abondant et sert dans la construction; l'aulne fournit le sabot de bois, léger, solide, économique, hygiénique, et parfaitement approprié au climat.

Mais ce qui donne leur aspect tout particulier à ces clôtures des parcelles, c'est le têtard. C'est un chêne qui n'a que quelques mètres de haut, et dont toute la tête, coupée droit, se couvre de branches, grêles relativement à la force du tronc : tous les cinq ou sept ans, suivant les cas, on le tond complètement de ses branches, qui servent au chauffage.

Telles sont les haies du Bocage. Elles ont joué, avec les *chemins creux* qui existent partout dans le pays, un rôle sérieux dans les guerres de la Vendée.

Aujourd'hui, on les taille et on les rétrécit. Le produit sert au chauffage, surtout à celui des fours à cuire le pain.

Mais on ne les détruit pas sous le prétexte d'agrandir les champs et d'augmenter la production des plantes annuelles ou bisannuelles.

C'est qu'on aime fort à être « chez soi » et à y trouver tout ce dont on peut avoir besoin. Si quelque modification de parcelles survient, on fait une haie, et quand la chose en vaut la peine, on procède comme il suit : on creuse un bon fossé, large et profond ; on en place toutes les terres en cavalier du côté de la parcelle, et, sur le talus de ce cavalier vers le fossé, on plante des aubépines et des arbres fruitiers et on sème des chênes. Pendant les premières années, on laboure avec soin la terre du cavalier et on protège les jeunes plantes par des épines sèches et quelquefois par des ajoncs qui croissent rapidement et font une bonne défense.

Au bout de quelques années, l'aubépine et les arbres ont grandi ; les autres arbustes que j'ai nommés plus haut se sont semés seuls et ont crû à l'ombre des autres plus grands, qui les préserve de l'atteinte de l'herbe.

Alors la haie est faite, il n'y a plus qu'à l'entretenir et à l'exploiter.

La faune n'a rien de particulier : elle comprend des animaux de toutes chasses : poil et plume.

Les minéraux sont moins nombreux : le gneiss, le granit et le schiste forment le sous-sol ; l'argile bonne à faire la brique n'est pas rare ; à peu de distance, on trouve la chaux de bonne qualité : enfin le sable existe dans le pays.

Il faudrait aller chercher à quelques lieues le charbon de terre, mais on n'en a pas besoin. Il en est de même de la pierre calcaire, qui ne s'emploie que dans les constructions d'un luxe relatif.

CHAPITRE II. — LE TRAVAIL.

La constitution du lieu nous indique quelle sera la nature des travaux que pourra entreprendre la famille ouvrière qui doit y vivre. Point n'est besoin d'insister pour faire comprendre que l'agglomération d'une nombreuse population sur un territoire restreint doit changer en une nécessité rigoureuse la faculté de féconder le sol par le travail.

Quelques steppes jointes à de vastes prairies naturelles donnent naissance à l'« Élevage ». Les haies et les taillis permettent la cueillette et la chasse, et, malgré leur faible rapport, ni l'une ni l'autre n'ont été complètement abandonnées. La précision du tir des Vendéens dans leur guerre de 1793 est bien connue et ils ne sont pas moins affectionnés à la chasse aujourd'hui qu'alors : ils la pratiquent toujours : le nom seul a changé de par le code, et nombre d'honnêtes gens ne sont devant le garde champêtre que de vulgaires braconniers.

L'abondance des terres labourables a fait naître la culture, et, sous l'impulsion de la nécessité, elle est devenue savante.

L'exercice des autres industries est né des besoins communs à toutes les familles ouvrières.

Les travaux sont divers et nombreux; non seulement ce n'est point trop que toute la famille s'y consacre, mais, en règle très générale, ses forces sont insuffisantes; il faut qu'elle s'unisse à d'autres pour exploiter avec profit les ressources de la quantité de terrain que l'expérience lui a prouvé être la mieux proportionnée au but à atteindre.

L'ordre est bien établi dans les occupations de chacun des membres de la famille. Le Père est le chef principal de l'exploitation, ou bien il commande en sous-ordre, comme je l'expliquerai plus loin. Dans la plénitude de l'âge, il exécute les travaux qui demandent à la fois l'intelligence, l'expérience et la force musculaire. La Mère aide parfois au travail des champs, au sarclage des blés, par exemple, ou plus souvent à la fenai-

son; mais ce n'est point là son domaine habituel : c'est la maison. Là, tout comme son mari, elle commande soit en chef, soit en sous-ordre. La culture du jardin potager, les soins du verger, la fabrication du beurre, l'exploitation de la porcherie et de la basse-cour, puis dans la saison le teillage et le filage du lin et plus rarement de la laine constituent, avec les soins ordinaires du ménage et l'accomplissement de ses devoirs de mère, ses occupations spéciales : les profits en sont pour elle et pour son ménage.

Les Enfants, suivant leur âge, aident leurs parents : ils suivent d'ailleurs l'école assidûment, comme la loi l'exige; une fois hors de l'école, s'ils sont petits, ils gardent ou conduisent les troupeaux : plus grands, ils aident aux travaux de force.

Les Serviteurs sont plus ou moins nombreux et chacun d'eux, en temps ordinaire, a sa charge bien déterminée.

Presque à tous les foyers, un Vieillard, l'aïeul de la famille, représente la tradition, l'expérience, le conseil, quelquefois même le commandement.

Telle est la famille ou plutôt la société qui exploite la terre et en tire sa subsistance. Ce sol n'est cependant pas sa propriété : il appartient presque entièrement à des capitalistes. Quelques domaines ont une grande étendue. Tel est celui du Puy-du-Fou, qui, en 1740, comprenait soixante sièges d'exploitation, quelques-uns triples (1), d'autres doubles, très peu simples. Près des deux tiers appartiennent encore au même propriétaire. Quelques paysans seulement possèdent le fonds qu'ils cultivent.

Les autres ouvriers du pays s'occupent aux industries qui répondent aux besoins d'une population rurale. Quelques-uns sont employés dans des fabriques appartenant aux propriétaires du sol; d'autres reçoivent un salaire de quelque industriel du voisinage; un bon nombre sont chefs de métier.

(1) C'est-à-dire réunissant trois familles.

§ 1er — LE PATURAGE.

Il n'y a de biens communaux que des propriétés bâties, un petit pré, et quelques chemins. Ces derniers sont toujours plus ou moins herbus; les plus pauvres y trouvent une ressource pour leurs animaux.

Le pâturage se fait, pendant l'été et l'automne, dans les champs dépouillés de la moisson et dans les prairies, surtout dans les moins fertiles, qui sont incapables de fournir un regain abondant et de belle qualité.

Les bestiaux y passent la nuit. Souvent, ils ne sont point gardés : on se contente d'aller les surveiller de temps à autre. Matin et soir, les petits enfants vont chercher les vaches pour pouvoir les traire à la maison, et puis il les remmènent. C'est tout à fait ce qu'a si bien décrit M. Robert Pinot, dans sa monographie du paysan Jurassien (La *Science sociale*, t. III, p. 388).

§ 2. — LA CULTURE FOURRAGÈRE.

1° *Élevage*. — Le Bocage est un pays de grand élevage, et la tendance à produire le bétail s'est accrue dans ces dernières années comme la baisse des céréales s'accentuait.

Le bœuf demi-gras et gras (races de Cholet et de Parthenay, ou mixtes) est la production principale : ses centres de consommation les plus importants sont Paris et Nantes.

En dehors de cette production : celle du mouton, pour la viande surtout, car sa laine est ordinaire; puis celle des chevaux, les postiers spécialement, et ceux de luxe aussi; enfin, un élevage plus spécial au pays, le mulet, qui s'exporte en Espagne et en Amérique.

Masi le principal est *l'élevage des bœufs pour la production de la viande*. La race du pays est d'une bonne aptitude pour cet objet.

Les taureaux appartiennent aux fermiers. On n'éprouve donc pas de difficultés dans la recherche des producteurs. Il n'en est pas de même dans le soin des jeunes animaux : la race, en effet, est assez mauvaise laitière, et il arrive quelquefois que le lait d'une seule vache ne suffit pas à la consommation d'un veau. Les taureaux, de l'âge de quinze à dix-huit mois, sont appliqués aux travaux des champs.

Ce n'est qu'à l'âge de quatre à six ans qu'on les engraisse. On commence après les grands travaux des récoltes d'été. Les animaux choisis sont « menés aux champs » et ils s'engraissent à leur aise. Ils seront bons à vendre vers la fin de l'automne. On continue cet engraissement, dit d' « embouche », jusqu'aux froids, et quand ceux-ci deviennent trop vifs, on emmène à l'étable les animaux qui ne sont pas prêts pour la vente. C'est l'engraissement de « pouture » qui commence pour eux : le foin en est la base ; les betteraves, la carotte et le navet (appelé navine) complètent leur nourriture.

D'ordinaire, ces deux systèmes d'engraissement se font à la fois, même à la fin de l'été.

On peut donc vendre pendant l'automne et l'hiver.

Les vaches elles-mêmes sont engraissées quand elles sont plus âgées.

L'*élevage des chevaux* qui a le plus d'importance est celui des chevaux de luxe et des chevaux-postiers.

Les étalons sont fournis par l'État : ils proviennent du beau haras de la Roche-sur-Yon. Anglo-normands, arabes ou syriens, de sang ou de demi-sang, ils arrivent au nombre de trois ou quatre au dépôt des Herbiers et y passent tout le printemps.

Les produits se rapprochent de l'anglo-normand.

D'autres sont obtenus au moyen d'étalons appartenant à des particuliers. Ces étalons sont fréquemment des chevaux bretons, bon type de postiers. Leurs produits sont également des postiers.

La vente en est assez bonne : du reste, beaucoup servent dans le pays ; il n'est pas rare même de voir un fermier aisé atteler à son cabriolet des chevaux fort bien conformés et très vites.

Les juments, pendant la première période de la gestation, continuent à travailler; pendant la seconde et le temps de la lactation, elles restent au repos et sont mises « au pré », si le temps le permet.

L'*élevage du mulet,* plus facile que le précédent et source d'un profit rémunérateur et plus assuré, est pratiqué d'une façon plus générale.

Les étalons appartiennent à des particuliers. Ils proviennent d'ordinaire du département des Deux-Sèvres et de l'arrondissement de Melle. Leur valeur est élevée : elle atteint facilement 4.000 à 5.000 francs et peut monter à 10.000 francs. Les juments sont d'un type spécial et appelées juments mulassières.

L'ancienne province du Poitou fournit à la seule exportation chaque année environ 18.000 mulets, valant au moins une dizaine de millions.

Le bardot (provenant du croisement du cheval et de l'ânesse) ne se produit pas en Vendée.

Les soins de l'élevage sont les mêmes pour le mulet que pour le cheval : ils sont seulement moins minutieux.

Nous ne parlerons que pour mémoire de l'*élevage du mouton.* Peu exigeants, ils se nourrissent une grande partie de l'année dans les champs moissonnés et les parties les plus incultes : pendant la saison froide, il devient nécessaire de les rentrer à la bergerie, où ils mangent, sauf la période d'engraissement, les parties les plus ordinaires du foin et des autres aliments donnés aux grands animaux.

2° *Prairies à faucher naturelles et prairies artificielles.* — Les prairies naturelles sont nombreuses et d'une grande étendue. Une belle quantité d'entre elles, placées sur les pentes des vallées, possèdent un sol de bonne qualité et ne sont jamais trop humides : leurs herbes sont fines et excitantes. Ces prairies sont un peu trop négligées par le fermier et ne reçoivent pas souvent de fumure : quelques rigoles d'irrigation et c'est tout, ou à peu près. Les prairies plus humides sont mieux entretenues : sans ce soin, le jonc y pousserait et les rendrait promptement fort médiocres; la cendre est particulièrement

employée et donne de bons résultats : le jonc n'y résiste guère.

Les prairies artificielles sont faites le plus ordinairement de luzerne, de trèfles de diverses espèces, mélangés ou non avec la gesse, le sainfoin ou des céréales, enfin d'un mélange de diverses céréales qui forment ce qu'on appelle le coupage. Toutes ces herbes sont généralement consommées en vert.

A côté de ces cultures qui forment la prairie artificielle, il en existe d'autres dont le produit est aussi destiné à l'élevage des animaux : ce sont :

Le sarrasin ou blé noir;

Le maïs consommé en vert, en automne; il ne mûrit pas ou du moins mûrit mal;

Les betteraves ou bettes champêtres, consommées à la fin de l'automne et pendant l'hiver;

La carotte, qui sert aux mêmes usages;

Le navet, appelé *navine,* qui se consomme pendant l'hiver;

Enfin, la plante caractéristique du pays, le chou vert : il se sème en avril, se plante à la fin de juin et donne pendant l'automne et l'hiver des produits fort abondants. Il en est de deux espèces : le chou à moelle, à tige renflée et succulente, et à nombreuses têtes : il ne résiste pas à la gelée ; et le chou ordinaire, dit chou cavalier, à tige sèche, qui résiste aux hivers les plus durs.

Les jeunes feuilles de ces plantes sont consommées par les habitants : elles forment un mets à la vérité peu nourrissant, mais d'un goût agréable (surtout si les choux ont subi une bonne gelée); il possède d'ailleurs la propriété d'être légèrement laxatif. Cet aliment convient parfaitement au climat.

§ 2 *bis.* — LA CULTURE DES CÉRÉALES.

Le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, et le mélange nommé méteil sont les céréales cultivées.

L'orge tend à disparaître. Consommé autrefois par les plus pauvres habitants, il ne l'est plus depuis qu'un certain bien-

être a pénétré tout le pays; le seigle, au contraire, l'est toujours : il croît bien sur les terres des coteaux, et les fermiers aiment à le mêler au froment pour obtenir un pain de bon goût et qui se conserve plus longtemps frais. Le froment, soit d'automne soit de printemps, se cultive dans tous les bons terrains. Il est la nourriture normale du fermier du Bas-Pays, — qui est un plateau plus ou moins accidenté s'étendant jusqu'à l'Océan. — Ce fermier est plus riche d'ordinaire que celui du Haut-Pays. Enfin, l'avoine, base de l'alimentation des chevaux, concurremment avec le foin, est cultivée partout et avec succès.

Quelques chiffres. — Nous placerons ici quelques chiffres, pour fixer un peu les idées, comme disent les professeurs de mathématiques.

Le type de l'exploitation est celui de la petite culture : 25 à 30 hectares conviennent aux forces d'une association de trois familles, qui est le type le plus habituel. Nous en reparlerons plus loin.

L'assolement des terres est de neuf ans. C'est une modification de l'assolement triennal.

Il comprend la succession sur un même terrain des cultures suivantes :

1° Les choux,
2° Les pommes de terre et le sarrasin,
3° Le froment,
4° Le trèfle et les vesces,
5° Le froment,
6° Le genêt,
7° Le colza, de plus en plus délaissé pour l'avoine,
8° Le froment,
9° L'avoine.

La terre reçoit en neuf ans et par hectare 360 quintaux de fumier, 8 de noir animal, et 20 de chaux.

La commune des Épesses, que nous avons particulièrement en vue, comprend 3.073 hectares, partagés comme il suit :

Terres labourables.....	2.466 hectares.
Prairies naturelles.....	410 —

Bois	42 hectares.
Jardins	40 —
Terres non cultivées	49 —
— bâties	66 —

Les cultures principales occupent, année moyenne, le nombre d'hectares suivant :

Froment	900 hectares.
Seigle	66 —
Orge	42 —
Méteil	23 —
Avoine	580 —
Choux verts (13.000 pieds)	300 —

Le travail s'effectue avec 500 bœufs et 720 vaches.

Sont à l'engrais : 240 bœufs ou vaches.

La valeur des terres excellentes est de 3.000 francs l'hectare. Celle des bonnes terres ordinaires ne dépasse pas 2.000 francs.

Le loyer est de 60 à 70 francs.

Les améliorations faites dans le canton (24.000 hectares), de 1871 à 1881, se résument dans les travaux suivants :

Landes défrichées	45 hectares.
Bois reboisés	2 —
Terres drainées	75 —
Prairies irriguées	218 —

§ 3. — L'ART DES FORÊTS.

Il existe peu de futaies, et elles appartiennent à des particuliers.

Les taillis sont, dans le Bas-Pays, d'essence de chêne, et, dans le Haut-Pays d'essence de châtaignier. Le premier sert au chauffage, le second est débité pour faire des cercles de tonneaux.

L'aménagement général comprend une période de dix-huit ans, d'une nouvelle coupe à l'ancienne.

A cet art se rattache directement l'exploitation des haies.

C'est le travail d'hiver du fermier, celui auquel il se livre dès que le temps lui permet de mettre le nez dehors.

Couper les rameaux des chênes têtards, quand ils ont 5 à 7 ans d'âge; les mettre en fagots, et ceux-ci en tas nommés « mouches » (peut-être parce que de loin elles forment des points noirs dans la campagne); émonder les haies, y boucher les « pas » c'est-à-dire les ouvertures faites par des voisins peu délicats, désireux d'aller d'un point à l'autre plus directement que par les sentiers frayés; rabattre et enchevêtrer les têtes les plus solides pour en former comme un grillage de protection qui donne de la fermeté à la haie; enfin nettoyer et disposer les jeunes arbres ou les plus âgés : tout cela constitue un travail assez notable, qui occupe les longs loisirs de l'hiver.

§ 4. — LA FABRICATION.

Il n'existe guère qu'une fabrique un peu importante dans ce coin du Bocage : c'est une filature située à peu de distance des Épesses : 22 ouvriers de la commune y vont travailler.

Dans le village même, le tissage occupe 200 machines à bras : il y en a quelques autres répartis dans la campagne.

Ce sont là des fabrications premières, locales, qui ne tarderont pas à disparaître, écrasées par la concurrence des usines.

§ 5. — LES ENGAGEMENTS.

Ils sont de ceux qu'on appelle permanents libres. Dans l'industrie, ils se perpétuent; dans l'agriculture, ils sont de longue durée. Les domestiques issus de familles égales à celle qu'ils servent se marient assez souvent avec un des enfants de cette dernière, et entrent dans l'association qu'exploite leur famille ou celle de leur conjoint. En dehors de ces domestiques engagés à l'année, d'autres sont engagés temporairement à l'époque des grands travaux.

CHAPITRE III. — LA PROPRIÉTÉ.

§ 1er. — SES ÉLÉMENTS.

1° *Composition des biens.* — Les terres propres au labourage, aux prairies et à la culture des arbres forment les domaines cultivés par les fermiers. Les parcelles sont pour la plupart réunies, et forment ce que Le Play appelle le « domaine agglomméré » : quelques annexes peu éloignées en sont comme le complément.

Les 3.073 hectares que comprend la commune des Épesses sont divisés en 3.888 parcelles, sur lesquelles 432 sont inférieures à 1 hectare, 35 ont de 1 à 5 hectares; 13, de 5 à 10; 4, de 10 à 20; 7, de 20 à 30; 7, de 30 à 40; 6, de 40 à 50; et 23, de 50 à 100.

Comme 30 hectares, ou environ, suffisent amplement à une société de trois familles de paysans, les grandes fermes sont divisées en deux ou trois exploitations; les foyers sont distincts, mais réunis dans le même corps de logis.

Telle est, aux Épesses, la composition ordinaire de la propriété : il n'en faudrait pas conclure, pour cela, qu'il en est de même dans toute cette partie du Bocage vendéen. C'est, il est vrai, la constitution la plus générale de la propriété dans le pays; si elle s'est conservée si bien aux Épesses, cela tient, sans doute, sans remonter aux invasions des Normands, à la conservation de presque tout le sol cultivé aux mains d'une puissante famille.

Tout près des Épesses, à Saint-Michel, la propriété est, au contraire, fort divisée; mais la haie existe toujours, avec ses caractères ordinaires, à cela près qu'elle renferme plus d'arbres fruitiers qu'ailleurs; les parcelles sont petites et ne permettent, dans certains endroits, que des cultures presque potagères; des pommes de terre, par exemple, et tout au plus quelques céréales.

La tendance est d'ailleurs au morcellement des champs plus étendus qui appartiennent aux petits propriétaires.

2° *Mode de possession.* — La plus grande partie du sol cul-

tivable appartient à quelques grands propriétaires : quinze paysans seulement cultivent leur propre bien; les autres propriétaires donnent leurs terres à loyer à des associations.

3° *Subventions.* — Propriétaires et fermiers ont conservé les vieilles traditions de protection envers les pauvres; souvent ils les logent et les nourrissent, surtout les étrangers de passage. Ceux du pays jouissent des droits généraux de dépaissance, de bois mort et de glanage.

4° *Transmission.* — La solution de ce problème est très simple : on applique le Code civil; rien de plus. Chaque famille, suivant ses besoins et l'intelligence qu'elle en a, interprète ledit Code de la façon qui lui paraît la plus favorable. Les Bourgeois, d'ordinaire, partagent en nature, d'une façon quelque peu brutale, les biens de leurs parents. Les paysans, s'ils possèdent des immeubles, et cela est fréquent, partagent seulement la rente : quant aux biens mobiliers, ils partagent l'argent et parfois le linge et les meubles : souvent aussi, un des enfants les conserve et paie une soulte en argent. Est-ce un magasin, un commerce? un des enfants le conserve et paie une soulte en argent à ses cohéritiers : souvent, si l'un des parents survit, il continue de vivre au même foyer, et garde un intérêt dans le commerce qui l'a fait vivre et qui l'a parfois enrichi. Il n'est point rare que l'on use envers un des enfants du droit de disposer du quart de l'héritage : on le fait en faveur de celui des enfants qui a conservé près de lui ses vieux parents, ou élevé ses plus jeunes frères et sœurs. Tout le monde sent la justice de ce procédé et on peut l'appliquer sans exciter la jalousie.

§ 2. — LA COMMUNAUTÉ.

Que l'on ne s'étonne point de ce titre : c'est bien, en effet une sorte de communauté qui exploite la terre. Nous l'avons toujours indiqué jusqu'ici, toutes les fois que nous avons parlé de quoi que ce fût qui eût trait au travail.

Quelle est l'origine de cette forme d'association? nous l'igno-

rons. Il est certain qu'elle est parfaitement appropriée aux besoins de l'agriculture du pays; il est certain aussi que cette *forme d'exploitation* n'existe plus à Nantes qui n'est distant que d'une vingtaine de lieues : et cependant, à Nantes, la *forme de la propriété* n'est pas essentiellement différente. Il y a donc, en ce point, une obscurité à éclaircir.

Voyons maintenant comment sont constituées ces sociétés d'exploitation.

La forme la plus ordinaire est la suivante : les parents s'unissent par acte notarié avec la famille de deux de leurs enfants, par exemple un fils et une fille. Il est fait ainsi trois parts du fond de l'exploitation (y compris les capitaux disponibles) ; parfois, il y en a quatre ; on en a même fait jusqu'à onze, mais c'est là tout à fait l'exception, quelque chose comme une folie, car il n'y a point de terre qui puisse faire bien vivre un aussi grand nombre de familles.

Les principales conditions du contrat sont les suivantes :

1° Le contrat est valable pour le temps que dure la location : cinq ans en général. D'autres fois, le bail est de trois, six ou neuf ans, par tacite reconduction.

2° La bourse est commune, ou bien on partage les gains et les pertes, à mesure qu'ils se produisent.

3° Les associés sont vêtus, nourris, entretenus et soignés aux frais de la société qui prend tout leur temps.

4° Les fils ou gendres habitent avec leurs parents et ont même foyer.

Quand les parents sont propriétaires du sol, leurs enfants, associés avec eux, leur paient en plus un fermage.

L'association emploie presque toujours les frères des associés : dans ce cas, elle leur alloue annuellement 200 à 250 francs, qu'ils peuvent mettre de côté intégralement : ils sont, en effet, défrayés de tout, absolument comme leurs frère et sœur; leurs menus plaisirs même sont payés.

Les autres serviteurs, venus du dehors, reçoivent, s'ils sont dans la force de l'âge et participent aux grands travaux, une solde annuelle de 500 francs. Ils sont fort bien traités, mangent

à la table de leur maître et ne s'en distinguent pas extérieurement : mais ils doivent eux-mêmes se fournir de vêtements, payer les soins du médecin, leurs menus plaisirs, etc.

Assez souvent, comme ils sont eux-mêmes fils de fermiers, ils se marient avec une des filles de leur maître et ils rentrent dans une association d'exploitation ; s'ils restent célibataires et deviennent vieux et infirmes, leurs proches parents les recueillent dans leur maison.

§ 3. — LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE.

Nous venons de le voir : c'est une société qui exploite, par sa forme même, elle réalise un genre de communauté. Les parents, en effet, plus expérimentés, commandent dans l'association et leur autorité est respectée, chacun sentant la nécessité de l'unité du commandement pour la bonne marche de ses affaires ; mais, en même temps, chaque famille associée épargne *pour son propre compte.*

Nous l'avons vu : peu de paysans cultivent un domaine qui leur appartienne en propre. Ce n'est point qu'ils soient incapables de le faire, puisqu'ils exploitent à leur fantaisie le bien d'autrui qu'ils ont loué ; ce n'est point non plus qu'ils ne puissent arriver à la possession du sol. Mais voici l'explication de ce phénomène :

Le goût et l'habitude de l'épargne sont fort répandus, et dès que la somme est assez ronde, on achète à la première occasion un champ ou deux ; d'autres fois, on place l'argent à intérêt, et un beau jour, on le déplace pour acheter une terre, petite ou grande. Si le paysan le peut, il cultive, en même temps que sa ferme, le petit bien qu'il possède ; s'il ne le peut, il le loue à un autre fermier et tout est dit. Quelques-uns se sont enrichis ainsi, petit à petit. Telle famille, qui, il y a cinquante ans, ne pouvait payer sa ferme, possède aujourd'hui, au soleil, près de 200.000 francs en deux belles fermes. Il ne faut point croire qu'une richesse semblable les chasse de l'ancienne ferme où ils ont fait leur fortune : bien loin de là, ils s'y attachent avec toute

la fermeté d'hommes sûrs de posséder une source de richesses, et donnent leurs propres biens à loyer; en résumé, l'achat d'une ferme est pour eux un placement de leur argent et rien de plus : l'atelier de travail reste la ferme où on a fait sa fortune.

Ainsi font presque tous les fermiers du pays, et presque tous les paysans sont fermiers; il n'y a guère de propriétaires cultivateurs et moins encore de métayers.

Ces derniers sont plus nombreux à quelques lieues des Épesses, vers Monchamps. Là, quelques propriétaires se sont adonnés à l'agriculture avec un grand courage et ils ont obtenu de beaux résultats de leur énergique initiative.

CHAPITRE IV. — LES BIENS MOBILIERS.

Nous connaissons maintenant la forme de la société qui exploite le sol, et le régime du travail; déjà nous entrevoyons les caractères de la famille ouvrière.

Disons un mot des biens mobiliers que possèdent ces familles dont nous devinons l'aisance. Ils sont abondants, ces biens, d'une abondance toute relative, cela s'entend.

1° *Mobilier personnel.* — Le linge de corps est de bonne qualité et souvent fabriqué dans le pays et dans la maison même; il n'est point d'une grande finesse, mais il est d'un bon lin solide et durable.

Les vêtements de travail sont aussi en toile, mais plus ordinairement en coton; les vêtements des dimanches et jours de fêtes sont de « drogué », sorte d'étoffe grossière fabriquée dans le pays : les plus riches ont un vêtement de drap pour les fêtes.

Les femmes portent des vêtements de coton ou de laine, et, comme coiffure, une coiffe de tulle ou de mousseline brodée : elles ne gardent rien de l'ancien costume du pays.

2° *Mobilier meublant.* — Il est toujours largement suffisant et bien entretenu. Les vieux meubles disparaissent : à la place des vieilles armoires sculptées, les familles ont acheté des meubles

plus modernes faits dans le pays avec le cerisier ou le noyer : et elles ont vendu les premières à des amateurs.

3° *Instruments de travail.* — Tous sont de bonne qualité et au courant des progrès.

4° *Animaux domestiques.* — Je n'y reviendrai point, en ayant parlé déjà plus haut.

CHAPITRE V. — LE SALAIRE.

L'entente entre l'ouvrier et le patron est parfaite et le salaire se paie en argent : un domestique de ferme reçoit 500 francs et une bonne 250. En dehors de ces ouvriers engagés à longue période, il en est d'autres que l'on paie à la journée : 3 fr. 50 est le prix donné à l'ouvrier agricole que l'on ne nourrit point.

On le voit, ces salaires sont assez élevés : ils ont doublé depuis trente ans; toute l'augmentation est dévorée par l'accroissement de consommation.

CHAPITRE VI. — L'ÉPARGNE.

L'épargne se fait en argent. Les femmes y ajoutent celle en nature, particulièrement sous forme de linge. Encore abondante dans la classe ouvrière, l'épargne ne tend pas à diminuer chez les fermiers où elle a toujours été plus pratiquée.

J'en ai cité plus haut un exemple notable. En voici un autre très semblable. C'est celui d'une famille, qui ne pouvait, il y a cinquante ans, payer sa première paire de bœufs, et qui, aujourd'hui, possède un capital évalué à 100.000 francs.

Peu d'institutions avaient été, jusqu'à ces vingt dernières années, destinées dans le pays à encourager l'épargne et à la rendre productive : maintenant la caisse d'épargne et une société de secours mutuels existent dans le pays. On ne s'assure point sur la vie, d'ailleurs : la constitution de la famille est telle qu'elle n'a pas besoin de ce secours pour assurer l'avenir de ses enfants.

On n'achète pas non plus de valeurs mobilières, que l'on ne connaît point ou à peu près point. Cependant, à Monchamps, pays plus riche, on rencontre un bon nombre de familles qui en possèdent, mais toujours peu à la fois : par exemple 5 francs de rente.

L'emploi de l'épargne est celui qu'indique au premier abord la constitution du pays : avec ses économies, le petit commerçant et l'ouvrier chef de métier améliorent leur situation, et entretiennent leur vieillesse; le fermier achète des terres, et, poussé par l'amour de ce sol qui le fait vivre heureux, il n'hésite pas à payer pour des fermes entières de gros prix que ne peut payer le capitaliste soucieux de tirer un bon intérêt de son argent; et pour de simples parcelles, il est plus généreux encore, car il donne jusqu'au double, et plus, de la valeur qu'on leur reconnaît d'ordinaire.

CHAPITRE VII. — LA FAMILLE.

§ 1er. — LE PÈRE.

Nous allons noter maintenant les caractères les plus généraux des familles qui peuplent le Bocage.

C'est vers l'âge de vingt-six ou vingt-sept ans que les jeunes hommes se marient.

A cette époque de la vie, les passions ont diminué d'intensité : contenues à la campagne par l'influence des bonnes mœurs qui sont assez générales (et trop souvent satisfaites à la ville pendant le service militaire), elles ne possèdent plus ce feu qui dévore la vingtième année; en un mot, « le vice originel » est corrigé; les forces physiques sont d'ailleurs dans leur plein, l'expérience commence à se former. Aussi les mariages seront bons et se célébreront dans des conditions honorables pour les époux. Il faut cependant le noter, tous n'arrivent pas à ce beau résultat, et, depuis 1870, les vices qui altèrent les bonnes coutumes tendent à s'accentuer; après les longues et fastidieuses années du

service militaire, le goût du travail agricole se perd ; l'amour de l'oisiveté et des plaisirs faciles des villes s'accroît, l'affection au mariage diminue avec le respect de la femme et celui de la propriété privée.

Néanmoins, le mal n'est pas grand encore, et les jeunes gens font bon ménage : l'autorité du père, bien pondérée, est respectée de même. Les enfants sont élevés dans le respect de Dieu et de leurs parents.

Il ne faut cependant pas se faire d'illusions : il en est au Bocage ce qu'il en est dans d'autres pays de constitution sociale analogue : l'idée religieuse, encore puissante, s'efface petit à petit en même temps que la tradition des ancêtres. Celle-ci n'est déjà plus bien connue des vieillards, et les jeunes générations sont de plus envahies par l'amour des nouveautés.

§ 2. — LA MÈRE.

La jeune femme est presque toujours la fille d'un fermier, et l'origine commune des époux aide puissamment à la conservation de la paix dans le ménage.

Il n'est point d'usage de célébrer des fiançailles. C'est à la veillée et quelquefois aux champs que les jeunes gens font connaissance : c'est dans les mêmes conditions qu'ils continuent à se voir, si les parents ne viennent pas s'opposer au mariage : ce à quoi suffit la pauvreté du fiancé ou de la jeune fille, car la tendance très générale est de faire, en même temps qu'une bonne union, une bonne affaire d'argent, et le mariage est plutôt encore un établissement prudemment calculé, que l'union plus ou moins tendre de deux cœurs qui s'aiment.

Après plusieurs mois au moins de cour, les noces se célèbrent. Le matin, une messe solennelle réunit tous les parents et les nombreux amis des jeunes gens : un déjeuner et un grand dîner la suivent, donnant occasion à une grande dépense et à une fête très joyeuse.

Autrefois, « dans le bon vieux temps », un certain nombre de

cérémonies bizarres accompagnaient les noces; les unes se célébraient dans l'après-midi, entre les deux repas, d'autres suivaient le dernier. Quelques-unes ont été conservées : tel est le chant du gâteau. Un énorme gâteau de fine fleur de farine, du poids de plusieurs kilogrammes et grand comme une table de six couverts, est fait la veille ou le matin des noces : les jeunes gens vont le chercher et, le soutenant en ronde, chantent et dansent une danse appropriée : puis ils le découpent et l'offrent aux amis et aux personnes les plus marquantes : un beau morceau est toujours réservé au propriétaire de la ferme.

Au dîner, une chanson vendéenne, dite chanson de la mariée, suivie d'une autre, appelée leçon à l'époux, accompagne le dessert, et le repas se termine par l'offrande de quelques dons en argent.

Telles sont les noces des « gens de la campagne ». Ceux de la ville les font d'une façon différente et on peut observer une série de nuances entre les noces du bourgeois imitateur des coutumes de la ville et celles que nous venons de décrire.

Une fois dans son ménage, la jeune femme n'a qu'à imiter les gens avec qui elle est en contact continuel, pour se former aux devoirs de son nouvel état.

Elle s'occupera des enfants, non seulement des siens, mais aussi de ses neveux; elle travaillera à toutes les industries de ménage pratiquées dans le pays, et les revenus en resteront dans ses mains au prorata de la part qu'elle et son mari possèdent dans l'association.

Elle sera presque toujours heureuse, parce qu'elle a été formée par l'exemple à la manière d'obéir et de commander qui se pratique dans ce milieu et qu'elle saura faire l'un et l'autre suivant son âge et la nature des gens avec lesquels elle vit.

§ 3. — LES ENFANTS.

Chez les parents catholiques, — et les habitants des Épesses le sont tous ou à peu près, — les enfants sont nombreux. La

moyenne des enfants, pour chaque mariage célébré de 1873 à 1881, est de 4,21. Il en est de même dans les communes environnantes.

Chez les protestants, c'est autre chose. Sur 100 catholiques, en effet, on compte 29,6 naissances, et l'on cite une année, dans une commune voisine, où, pour le même nombre de protestants, le calcul a donné 11,42 (8 naissances sur 700 habitants).

Dans chaque association, les ménages sont, en général, au nombre de trois, sur lesquels deux sont de jeunes ménages : chaque foyer réunit ainsi facilement une dizaine d'enfants d'âges différents échelonnés depuis la tendre enfance jusqu'à celui de vingt-cinq ans, âge moyen des frères qui servent les jeunes époux comme domestiques tout en étant traités comme eux. Point n'est besoin d'insister sur le genre de formation qu'une société ainsi naturellement hiérarchisée donne aux jeunes enfants, et sur l'agrément que procure aux parents une vie passée au milieu de gens si nombreux et si tendrement aimés.

Les enfants, à leur tour, se plient aisément tous, malgré la diversité de leurs aptitudes, aux nécessité du travail agricole, car il n'y a point d'autre travail habituellement pratiqué dans le pays. Mais, dans ce domaine limité de l'agriculture, chaque nuance d'aptitudes se développe et se manifeste bientôt énergiquement au grand profit de la société.

Quelques tempéraments plus turbulents ou plus paresseux que d'autres vont à la ville, surtout depuis la dernière guerre, surtout aussi depuis l'application de la loi scolaire de 1880. Des instituteurs ont été installés partout, mais les Frères des écoles chrétiennes qui enseignaient avant eux sont aussi restés et n'ont pas cessé d'avoir de nombreux élèves. L'éducation est toujours religieuse et les résultats académiques sont très bons. Les classes sont bien suivies, mieux qu'avant la loi dernière, parce que les parents n'osent plus garder chez eux leurs enfants (comme ils le faisaient autrefois) au temps des grands travaux.

Les effets de cette nouvelle loi scolaire ne sont pas très nettement définis, et il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'en parler.

§ 4. — LES ENFANTS MARIÉS AU FOYER.

En règle, il n'y a point d'*héritier*, dans la campagne du Bocage vendéen, comme il y en a dans les familles-souches. La famille ouvrière est une société de familles qui se renouvelle plus ou moins souvent, mais qui reste formée des enfants issus d'un même aïeul.

En revanche, les petits ateliers et les petits commerces reviennent à un seul héritier qui se libère envers ses frères et sœurs au moyen de soultes en argent qu'il paie petit à petit : les cohéritiers sont toujours accommodants.

§ 5. — LES ÉMIGRANTS.

Nous l'avons vu, les enfants sont nombreux : deux ou trois s'associent facilement avec leurs parents et cultivent les fermes : d'autres, les plus jeunes, servent en qualité de domestiques, soit chez leurs parents, soit chez les voisins : quelques-uns vont à la ville.

Mais n'en est-il point qui émigrent, soit en France soit à l'étranger? Personne n'émigre, et il règne même dans tout le pays une extrême antipathie pour l'émigration agricole.

§ 6. — LES CÉLIBATAIRES, SERVITEURS, VIEILLARDS ET INFIRMES.

Nous avons dit déjà comment vivent les célibataires et les serviteurs; nous avons parlé du rôle joué par les vieillards.

Ajoutons qu'ils gardent le plus longtemps possible leur part dans l'association, que, lorsqu'ils l'abandonnent au profit de leurs enfants, ils continuent à vivre au même foyer : il n'est pas rare, alors, qu'à leur décès, les enfants qui n'en ont pas eu

la charge consentent à ce que leurs frères qui l'ont eue soient légèrement avantagés dans le partage de l'héritage.

Tant qu'ils vivent, les grands-parents ne cessent de rendre de nombreux services : non seulement ils aident de leurs conseils leurs enfants, mais ils surveillent leurs petits-enfants et font mille menues choses profitables à l'association.

Dans ce cas, ils partagent presque toujours leurs biens, sauf une légère somme qu'ils conservent par-devers eux. S'ils deviennent infirmes, ils sont bien traités, et il en est de même de tous ceux qui le deviennent, quel que soit leur âge. Il ne faudrait pas croire néanmoins à l'existence chez nos paysans de cette fine délicatesse qui cherche tous les moyens de guérir : elle n'est pas plus en Vendée qu'ailleurs le partage des esprits ordinaires.

CHAPITRE VIII. — LE MODE D'EXISTENCE.

§ 1. — LA NOURRITURE.

Les familles font d'ordinaire trois repas par jour, vers 8 heures, midi et 7 heures.

En dehors de ces heures où toute la famille se réunit, le paysan prend « une bouchée » vers 5 heures du matin; et en été, à l'époque des grands travaux, il collationne volontiers.

La soupe est le fond du premier repas. On y ajoute souvent une tartine de pain et de beurre, ou bien l'on consomme quelque petit reste de la veille. A l'époque des grands travaux, ce repas, comme tous les autres, prend plus d'importance.

A midi, de nouveau la soupe, du porc ou une omelette, des légumes, secs souvent et verts à la saison; pendant l'hiver, on consomme beaucoup de choux verts, aliment sain et savoureux dont nous avons déjà parlé : enfin, l'on mange quelques fruits de saison.

Le soir, la soupe, un autre plat et quelques fruits de saison.

Le lait est peu consommé en nature, et alors il l'est surtout

dans la soupe, particulièrement à l'arrière-saison, avec les potirons que l'on cultive abondamment dans le pays.

En été, on le consomme beaucoup sous forme de caillé ou de caillebotté : il fait un plat.

Toute l'année enfin, on le mange sous forme de beurre.

Le pain est généralement de froment : quelquefois il est mêlé de seigle, ce qui lui permet de se conserver plus longtemps frais; les plus pauvres seuls usent de pain de seigle pur; les plus riches abandonnent follement leur excellent pain pour le pain blanc de boulanger.

Le vin est consommé par une bonne partie de la population qui est aisée; les gens du Haut-Pays, qui n'ont pas de vignes et dont les terres sont plus pauvres, mènent une vie plus austère et usent beaucoup de boissons alcooliques.

Mais, en même temps, la consommation dans les auberges et les cabarets va sans cesse en croissant depuis quinze ans surtout.

Telle est la nourriture habituelle du paysan. Les jours de fêtes et quelques jours pendant les grands travaux, ils font un meilleur ordinaire et consomment des soupes grasses et de la viande de boucherie.

§ 2. — L'HABITATION.

Elle ne comprend d'ordinaire qu'un rez-de-chaussée et un grenier : une grande pièce principale avec le foyer, la table près d'une ou deux fenêtres avec les couverts passés dans des anneaux de cuir cloués sur les côtés ou attachés d'une sorte de suspension en bois. A côté de la table, un placard contenant deux réchauds sur lesquels le lait conservé tiède forme sa crème plus rapidement.

Dans la pièce, deux ou trois lits; une pendule et une ou deux armoires.

Une ou deux pièces plus petites : un cellier frais pour le vin, et un autre pour le lait avec la boulangerie et le four au pain.

§ 3. — LE VÊTEMENT.

Il est sain et confortable.

Les dimanches et jours de fête, les plus riches portent des vêtements de drap : les jeunes gens prennent des gilets aux couleurs vives, les vieillards un gilet de drap noir; les pauvres endossent un complet de la même coupe en *drogué* bleu foncé. Le « drogué » se fabrique dans le pays. C'est une cheviotte très grossière à chaîne de fil.

Les riches ont des bottes, les pauvres des souliers, les plus pauvres seuls portent des sabots et remplacent la « veste » par une blouse.

Le vêtement des jours de travail est la « demi-blouse » de toile : c'est une sorte de vareuse avec une ceinture d'étoffe cousue au vêtement même. La chaussure est une paire de souliers en bois d'aulne (que l'on appelle *le vergne*). On y ajoute une paire de guêtres en cuir.

Les femmes portent, le dimanche, des robes de laine; les jeunes, la robe de couleur; les femmes âgées, des nuances sombres et même le noir uniforme. Les vêtements de dessous sont encore des « drogués »; pendant l'hiver elles y ajoutent d'excellents vêtements de tricot.

La cape de drap noir est de moins en moins portée. La coiffure est la « coiffe », sorte de bonnet de forme allongée en tulle ou en mousseline brodées, avec ou sans l'adjonction de dentelles. La chaussure est le soulier : on le met dans des « découverts » pour les préserver de l'humidité. L'ornement se compose d'un mouchoir taillé, noir et d'ordinaire en satin; on le nomme canezou; ou bien encore d'un mouchoir carré et plus ou moins élégamment plié, enfin d'un tablier plus ou moins habilement disposé. Le costume ancien, beaucoup plus gracieux à divers titres, est complètement perdu.

Les vêtements de travail ont la même forme : ils sont seulement plus simples : la coiffure est un petit bonnet.

§ 4. — HYGIÈNE ET RÉCRÉATIONS.

Les fermes isolées sont généralement saines, bien que les lois de l'hygiène y soient médiocrement observées, particulièrement aux alentours des habitations.

Il n'en est plus de même dans les villages à banlieue morcelée. Les habitants en sont très pauvres : l'accumulation des foyers et des étables, le manque de soin dans l'écoulement des purins, des eaux sales et des eaux de pluie en font des foyers d'infection.

Les maladies les plus fréquentes sont les fièvres, surtout dans le Bas-Pays; dans le Haut-Pays, les affections de la poitrine sont plus nombreuses.

Comme il y a peu de villages, la santé générale est bonne dans le pays. Les Récréations que prenaient autrefois les paysans ne contribuaient pas peu à l'entretenir : aujourd'hui ils ne s'amusent plus guère qu'au cabaret. Les jeux de quilles et les jeux de boules sont abandonnés : la bonne entente des voisins diminue, et l'on voit une autre manifestation de ce fait en ce que le paysan cesse de plus en plus de faire les grands travaux de communauté avec ses voisins, ce qu'il faisait autrefois bien volontiers, surtout pendant le battage des grains.

CHAPITRE IX. — LES PHASES DE L'EXISTENCE.

§ 1er. — LES ORIGINES.

Le père est, en général, le fils de la maison, ou le fils d'un voisin. S'il est le chef de la société qui exploite, il est né dans la ferme. La mère est la fille d'une famille toute semblable : il est beaucoup plus rare qu'elle soit la fille de la maison, si elle est en même temps la femme du chef de la société : autant que possible, c'est un fils qui succède à son père dont il porte le nom.

§ 2. — LES SURVENANCES NOTABLES.

Les naissances, l'instruction et le mariage des enfants sont tout ce qui compose ce chapitre de la vie de la famille. Les premières donnent toujours lieu à quelque bonne fête, la seconde est moins importante, car la véritable éducation des enfants se fait dans la famille; mais les mariages sont, et de beaucoup, la principale « survenance notable »; la question de convenance des deux partis est toujours très longuement discutée et les noces sont toujours une fête grandement menée.

Pour les déplacements, il y a peu à s'en occuper : on les évite le plus possible, et quant à ce qui est d'émigrer, on ne s'y résout jamais. Quelques jeunes gens seuls vont vivre à la ville, et c'est tout.

§ 3. — LES PERTURBATIONS.

Elles sont rares et leur effet est presque toujours mitigé. Les accidents et les maladies causent sans doute une peine et une dépense, mais les uns et les autres se répartissent sur tous les membres de l'association.

Les retraites troublent peu : celui qui se retire est de suite remplacé par un autre. Les sinistres sont plus graves, mais presque tous les paysans sont assurés. La véritable perturbation est le service militaire. Il est de lui-même pénible et dangereux, il cause toujours un vif chagrin aux familles, accoutumées à la vie commune, il est la source d'une perte de travail et partant d'argent; quand il s'achève enfin, il ramène au foyer trop souvent des hommes dégoûtés de l'agriculture et amoureux des plaisirs faciles des villes. Tel est, d'ordinaire, le plus grand malheur qui arrive aux familles. On pourrait y joindre les sottises que causent les superstitions fort répandues encore; heureusement ces sottises sont rares, malgré la grande croyance aux sorciers et aux sorts.

CHAPITRE X. — LE PATRONAGE.

Le propriétaire de la ferme n'est point le véritable patron de ses fermiers : les raisons en ont été données par M. H. de Tourville dans son article sur la décadence du fermage. Le véritable patron, c'est la terre aidée de la forme de la société qui l'exploite. Le père paysan est le chef de la communauté qu'il forme avec ses enfants : ses avis, comme ses décisions, sont respectés ; mais ses associés n'en forment pas moins avec lui un conseil, et l'avis des femmes y est toujours pris en grande considération.

Par la composition de la société, — le père, un fils, un gendre, — nous voyons qu'elle se rattache à l'espèce patriarcale ; mais nous devons remarquer que la forme légale de l'association énerve l'autorité du père, et la différence entre la vraie famille patriarcale et le type du paysan du Bocage vendéen est profonde. C'est une famille toute prête à tomber dans le type instable : les traditions du pays et la forme de la société qui exploite la terre lui donnent une puissance réelle ; mais que les traditions déjà gravement affaiblies viennent à disparaître, que la société change de forme, nous trouverons avec tous ses caractères la famille instable.

Le patron à famille-souche n'existe pas : le paysan à famille-souche non plus.

CHAPITRE XI. — LE COMMERCE.

Les commerçants sont presque tous du petit commerce : la facilité et l'attrait de ce genre de travail attirent un grand nombre de familles, surtout depuis l'Empire. Trop nombreux et incapables, la plupart vivent misérablement. Quelques maisons sont plus importantes et plus sérieuses : elles n'ont que peu ou point de commis.

Quelques banques établies dans les villes voisines, à Nantes et

à Cholet, ont de petites succursales dans les communes environnantes.

CHAPITRE XII. — LES CULTURES INTELLECTUELLES.

La culture intellectuelle qui résulte de la pratique des arts usuels est toujours faible et n'offre à peu près jamais rien de saillant. Il n'en est pas de même de celle qui résulte de la culture des arts libéraux. Des instituteurs nombreux et bons, des Religieuses remarquables, des Frères plus nombreux et aussi bons que les instituteurs et plus modestes à coup sûr. Les Médecins sont capables et quelques-uns d'un esprit remarquablement cultivé. Il en est de même de plusieurs curés. Le pays n'a guère produit d'artistes et de lettrés connus, bien qu'il en possède : les légistes, si fort à la mode, sont naturellement plus nombreux. Aucune corporation d'arts libéraux ne vient unir les efforts isolés.

CHAPITRE XIII. — LA RELIGION.

Le *culte privé* s'efface, bien qu'il en existe encore de sérieuses manifestations; la prière en commun est rare, mais les jeunes filles continuent à assister fréquemment aux exercices du mois de Marie. Il n'y a que les bourgeois, et parmi eux seulement les hommes, qui aient perdu l'usage du chapelet.

Le *culte public* reste toujours brillant et pompeux, bien qu'il soit plus discret que jadis.

Les *corporations religieuses* principales sont au nombre de six : les missionnaires du B. P. de Montfort et les sœurs de la Sagesse, dont la maison mère est à Saint-Laurent-sur-Sèvre; les missionnaires et les Ursulines de Chavagnes, fondées par la Ve P. Beaudoin; les missionnaires et les religieuses de Mormaison.

Ces six congrégations sont en même temps des corps enseignants.

Les associations religieuses sont assez développées : le Tiers-

Ordre de Saint-François a quelques adhérents, les congrégations de la sainte Vierge réunissent beaucoup de jeunes filles, celle des Mères chrétiennes un certain nombre de femmes; d'autres dévotions particulières ont de nombreux associés.

Les dissidents sont peu nombreux, sauf à Mouchamps; la Petite Église a disparu ou à peu près. Les protestants sont encore en certain nombre : on remarque leur peu de foi.

L'entente générale est très bonne entre les divers cultes.

CHAPITRE XIV. — LE VOISINAGE.

Les foyers ne sont jamais bien éloignés les uns des autres. Deux types, en effet, existent à la campagne : la ferme et le village. Une ferme est souvent éloignée de 500 mètres de sa voisine; mais beaucoup de fermes sont divisées en plusieurs exploitations et les foyers sont réunis sous un même toit. Il faut bien reconnaître que l'entente n'est pas toujours parfaite, mais il existe, en revanche, de nombreux cas d'une harmonie complète. *L'extension du voisinage* tend à diminuer en même temps que chacun s'éloigne des grands travaux faits en commun, et qu'il perd l'habitude soit de demander soit d'accorder des services. Les familles offrent, entre elles, peu de diversité; presque toutes sont adonnées au travail agricole; les autres, plus pauvres d'ordinaire, pratiquent les autres métiers nécessaires au genre de vie des habitants. Les rapports des diverses familles sont bons, en somme, et ils sont d'autant meilleurs, qu'elles vivent moins rapprochées. Il en est tout à fait de même des villages : quand ils sont très voisins, ils ne s'entendent pas.

Ils s'entendent d'autant moins que les Autorités sociales, lien naturel des populations, se font de plus en plus rares. Il en subsiste cependant quelques types remarquables, qui rappellent à leur manière le Gentleman.

Nous arrêterons ici cette étude, sans parler de ce qui touche à la vie publique.

La vie publique, en effet, est la même que partout ailleurs en France.

La bureaucratie ayant supprimé toute initiative, nous n'avons pas à parler des corporations de bien public : à peine pourrait-on citer une société de secours mutuels. Un comice agricole qui rendait beaucoup de services va bientôt être envahi et dévoré par la politique.

Toute autre trace d'union volontaire des habitants pour un objet autre que l'intérêt commercial a complètement disparu du pays (1).

J. MIGNAL.

(1) Les *conclusions* de cette étude seront données dans le *Mouvement social*.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

COMMENT FONDER LA REPUBLIQUE?

I. — LA RÉPUBLIQUE PARAIT FONDÉE.

Les élections du 20 août ont donné aux républicains sans épithète, à ceux dont le républicanisme ne pouvait pas être suspecté, une majorité considérable.

On peut raisonner comme on voudra sur l'échec de certains *ralliés* importants, sur le crédit ou le discrédit que leur a donné l'attitude nouvelle qu'ils avaient cru devoir prendre, il n'en reste pas moins acquis que les électeurs ont nommé partout, sauf quelques rares exceptions, des républicains avérés, d'anciens conservateurs plus ou moins grimés de républicanisme, des socialistes affirmant leur adhésion à la forme politique actuelle, en un mot qu'ils ont plébiscité la République.

Ce résultat n'a rien de très étonnant ; il pouvait être prévu.

Jusqu'ici la République avait contre elle deux forces principales : les espérances dynastiques auxquelles elle faisait obstacle, et les convictions religieuses qu'elle froissait en liant sa cause à celle de l'anticléricalisme.

Or, de ces deux forces l'une a diminué jusqu'à disparaître presque complètement, la seconde a été détournée, au moins momentanément.

Les espérances dynastiques se sont évanouies d'elles-mêmes, le jour où ceux qui les représentaient ont dû se mettre à la remor-

que d'un général d'aventure, avouant ainsi aux yeux de tous, qu'à eux seuls ils étaient impuissants. Cela fut le coup de grâce. Les personnes dévouées par souvenir ou par traditions de famille aux institutions anciennes se sentirent fort détachées, quand leur religion royaliste se trouva confiée aux soins d'un grand prêtre manquant aussi complètement de dignité. Les Bonapartistes, plus coulants peut-être sur bien des détails, jugèrent avec raison que, pour courir des aventures, il fallait tout au moins de l'audace, savoir risquer sa peau. Enfin, le dénouement final accentua encore le caractère théâtral et ridicule de cette épopée foraine. Désormais, les convaincus et les enthousiastes avaient perdu la foi et les plus avisés commencèrent à se dire qu'il n'y avait plus rien à faire avec les anciens partis dynastiques.

A ce point de vue, le boulangisme a rendu à la France un service réel : il a dégoûté les honnêtes gens et détourné les ambitieux d'une solution que, pour des raisons que nous n'examinerons pas aujourd'hui, l'ensemble du pays repoussait.

On peut déplorer ce sentiment général de la population, on peut aussi s'en réjouir. C'est affaire d'éducation, d'habitude, de milieu; mais, étant donné qu'il existe, il est incontestablement heureux qu'on s'en rende compte, qu'on le reconnaisse, qu'on ne crée pas un malentendu à son sujet. Au fond, nous avons longtemps ramené toute la politique à la question de la forme du gouvernement et, grâce à cela, nous avons négligé tout le reste; nous avons accepté toutes les tyrannies, tant celle du parti triomphant que celle du parti opposant, car on ne manquait pas de faire appel à la *discipline du parti* chaque fois qu'un homme avait une idée à lui. Si cette question est définitivement écartée, comme on peut le croire, peut-être y gagnerons nous un peu plus de liberté; nous y gagnerons en tous cas une vue moins étroite et plus dégagée des questions politiques. Quant à la République, elle-même, elle triomphe, du moins elle paraît triompher, puisque le principal obstacle qu'elle trouvait sur son chemin, l'obstacle qui menaçait directement son existence, est écarté.

Mais à côté de la question dynastique, il y a la question religieuse. Grâce à ses origines historiques, la République a mau-

vaise renommée auprès des catholiques. On se rappelle quatre-vingt-treize, les massacres de prêtres, les églises fermées, la Déesse Raison et le reste. Ceux qui ne se rappellent rien de précis, n'ayant jamais appris l'histoire, les paysans des provinces retirées, par exemple, ont une tradition vague qu'ils résument d'un mot : « En République, on n'a pas besoin d'aller à la messe », et ils hurlent, quand ils sont gris, quelques fragments méconnaissables de la *Marseillaise* pour faire pièce à leur curé.

Loin de chercher à calmer les appréhensions qu'elle devait faire naître chez les catholiques au moment de son avènement, par suite de ces souvenirs et de cette tradition vague, la République les a confirmés de son mieux par la campagne qu'elle a menée longtemps contre les représentants de la religion. Le peuple s'est alors habitué de plus en plus à unir dans sa pensée le trône et l'autel d'une part, la République et l'irréligion d'autre part.

Il y avait là un grave danger, un danger qui allait en s'aggravant à mesure que les espérances dynastiques tombaient dans le néant et que la cause de la religion se trouvait ainsi liée à une cause perdue.

C'est alors que, bravant des préjugés enracinés, le pape Léon XIII prit, dans une série d'actes officiels, l'attitude nouvelle qui devait jeter une si grande confusion dans les rangs du parti conservateur. Le Pape déclarait, rappelait, pour mieux dire, que l'Église s'accommodait de tous les régimes, de la forme républicaine comme de la forme monarchique, et recommandait aux catholiques de cesser toute opposition de parti pris.

De là résultait une situation nouvelle. Quelques hommes très compromis dans la formule ancienne, sentant peut-être tout ce qu'elle avait de faux, mais comprenant aussi que tout changement de leur part serait suspect de manquer de sincérité, disparurent simplement, sans bruit, avec dignité, de l'agitation politique. D'autres, tenant avant tout à ne pas quitter la scène, se mirent immédiatement à répéter un nouveau rôle, sans même prendre soin de passer dans la coulisse pour changer leur costume. Enfin quelques hommes nouveaux profitèrent de l'occasion

pour surgir. Tous ceux-là devenaient, à des titres différents, des alliés à la République.

Du côté des anciens Républicains il se faisait un mouvement symétrique de retour vers la pacification religieuse. En écrivant ses encycliques, le Pape avait brisé dans leurs mains l'arme de l'anticléricalisme; beaucoup, d'ailleurs, ne tenaient pas autrement à s'en servir, et les élections dernières se sont faites sans que la question religieuse ait servi de *platform* sérieuse à aucun candidat, soit dans un sens soit dans un autre.

Je n'exagérais donc rien en disant que les convictions religieuses et les espérances dynastiques avaient disparu actuellement des préoccupations immédiates de la politique.

Mais alors, où peut bien être la différence entre un républicain et un conservateur?

Il est vraiment bien difficile de le dire. Je me représente par la pensée une vingtaine de personnes que je connais bien dans l'un ou l'autre parti. J'analyse de mon mieux leurs idées, leurs aspirations; je n'arrive pas à trouver la différence caractéristique qui me permettra de classer à coup sûr chacun d'eux. Pour comprendre leur appellation différente, il faut que je me reporte à des circonstances tout à fait extérieures à leurs convictions. Tel se range parmi les conservateurs, parce qu'il lui serait facile, en cas de succès, de se faire appuyer auprès des chefs du parti, tandis que les Républicains ne pourraient pas lui faire place sans se compromettre eux-mêmes. Tel autre est républicain, au contraire, à cause d'un froissement d'amour-propre ou d'une incapacité d'arriver sous quelque autre régime député conservateur. En dehors de cela, ils peuvent s'entendre aisément.

Tous sont des autoritaires avoués ou déguisés. Un fonctionnaire de la République, très dévoué aux institutions actuelles, très anciennement républicain, disait devant moi, dans une conversation, que le seul régime qui ait su réellement gouverner depuis cinquante ans, c'était le Second Empire dans sa période la plus vigoureuse, au temps où florissaient les *préfets à poigne*. Ce fonctionnaire était tout simplement un homme assez intelligent pour voir jusqu'au bout dans ses idées, pour se comprendre

lui-même; au fond, il exprimait avec clarté et avec sincérité ce que pense l'immense majorité des fonctionnaires, savoir : que les affaires publiques sont leurs affaires à eux, qu'il en décident souverainement et que l'intervention des particuliers dans leur bureaucratie ne saurait être supportée. D'autres politiciens moins sincères ou moins clairvoyants se croient libéraux parce qu'ils remettent la direction des affaires à un conseil au lieu de la remettre à un homme seul; combien en est-il qui soupçonnent la vraie condition de la liberté : le public déléguant tel ou tel service restreint et déterminé à un individu ou à un groupe d'individus sous leur responsabilité personnelle?

Tous sont des centralisateurs. Les affaires publiques leur apparaissent comme un bloc, sans distinction entre l'intérêt local, étroit, facile à régir de près, — tel que le cimetière, le culte paroissial, le bâtiment municipal, l'école primaire, — et l'intérêt général qui échappe nécessairement aux influences de clocher, tel que la défense nationale.

Enfin tous sont des parasites, des gens occupés à mettre les revenus publics en coupe réglée, à profiter eux-mêmes ou à faire profiter leurs commettants des ressources accumulées du budget général. Je mets à part ceux qui emploient leur influence de législateurs à se faire corrompre; je n'ai pas l'intention de faire le procès des Panamistes; je parle ici simplement des gens honnêtes, de ceux dont on peut serrer la main sans y laisser tomber le chèque pour la forte somme. Ce député probe et laborieux, — vous voyez que je le choisis, — qui remplit consciencieusement sa tâche de député, m'apparaît comme un quémandeur gagé ayant pour mission de faire rentrer dans la poche des contribuables de la circonscription une partie, la plus grande possible, des sommes qui en sont sorties. L'État puise dans cette poche par une foule de canaux d'aspiration : receveurs, percepteurs, douaniers, agents fiscaux de toute sorte. A son tour, le particulier cherche à pomper l'État sous forme de subventions aux routes, aux ponts, aux écoles, mairies, églises, etc., qui l'intéressent, sous forme de places, de pensions, de bureau de tabac pour lui-même; mais il n'a qu'un agent à sa disposition pour tout cela,

le malheureux député obligé de courir les ministères du matin au soir, pour obtenir là une route, ailleurs la nomination d'un facteur, d'un sous-préfet, d'un receveur des finances. Vous pensez s'il est occupé et quel temps il lui reste pour étudier les projets de loi qui s'amoncellent sur sa table!

Un semblable métier est un métier fort dur; il n'a comme compensation que la facilité de placer sa famille et ses amis, l'espoir de s'assurer à soi-même une sinécure bien payée où on puisse soigner ses rhumatismes, quand est passé l'âge de la grande activité, puis, pour les plus distingués, la chance d'un ministère, d'une ambassade, d'une situation en vue.

Vous imaginez bien que ces pauvres gens n'ont aucunement l'idée de partager avec d'autres le fruit de leur labeur. Que le Pape se rallie à la République, ils trouvent cela fort bien, mais que les anciens conservateurs soient admis au partage des dépouilles, en récompense de leur adhésion, c'est impossible à accepter.

Les élections du 20 août ont traduit cet état d'esprit; le clan vainqueur a affirmé qu'il voulait être seul à garder « l'assiette au beurre ». Il a éloigné les hommes de bonne volonté désireux de manger à la gamelle démocratique, de sorte que, malgré l'accord extraordinaire des idées, ou plutôt à cause même de cet accord, il y a encore des gens tenus en dehors de la République triomphante. Cela est un symptôme grave et on peut se demander si un gouvernement est solidement assis dans un pays, quand il reste encore le gouvernement d'une faction, même d'une faction puissante et victorieuse.

II. — LA RÉPUBLIQUE N'EST PAS FONDÉE.

Ce qui se passe en ce moment pour la République, c'est exactement ce qui s'est passé en France à d'autres époques et pour d'autres régimes depuis un siècle. Eux aussi entendaient bien garder pour eux seul le bénéfice de la victoire. Eux aussi voulaient gouverner pour leurs amis et par leurs amis; eux aussi étaient le

gouvernement d'une faction. Si quelque esprit plus prévoyant, ou plus équitable, se préoccupait d'entourer le pouvoir d'hommes éclairés, capables et indépendants, il soulevait de suite contre lui toutes les récriminations de partisans féroces. Sous la Restauration, les émigrés réclamaient et se considéraient comme lésés lorsque Louis XVIII appelait à une fonction publique quelque ancien serviteur de la République ou de l'Empire; sous Louis-Philippe, la bourgeoisie de 1830 s'arrangea pour occuper tous les postes, pour faire des lois garantissant son bien-être et la sécurité de sa jouissance; sous Napoléon III, malgré les dispositions bienveillantes du souverain, on sait qu'il ne faisait pas bon être d'un avis contraire à celui du Gouvernement; sous la République, le pouvoir a voulu s'emparer des enfants pour les élever à sa manière. On ne citerait pas un régime qui se soit contenté de faire les affaires du pays.

Le fait est général et la cause qui le produit est générale aussi. Quand il existe quelque part une proie aussi riche, aussi facile à saisir, aussi à la portée de la main qu'est le pouvoir central en France, il se forme tout naturellement de nombreuses et puissantes associations pour s'emparer de cette proie. Quand ces associations ont réussi, elles paient leurs membres avec les profits de l'entreprise, comme cela a lieu dans toute société ayant le gain pour objet. Rien que de très logique dans tout cela; rien que de très normal. Ce qui est anormal, c'est que le pouvoir soit une proie.

Et il est une proie parce que, depuis bien longtemps, par un mouvement qui a commencé il y a plusieurs siècles en France, les particuliers ont été habitués à se désintéresser des affaires publiques, à les remettre entre les mains d'un grand vizir. Celui-ci a mis la main du même coup sur bon nombre d'intérêts privés et, par une savante organisation de la bureaucratie, il régit une foule de choses sans porter jamais la responsabilité directe d'aucune d'elles. Ajoutez que le pays est riche, que la population inférieure est laborieuse, économe, tempérée; impossible de trouver des conditions aussi favorables sans les exploiter. Supposez qu'un parti arrivât au pouvoir avec les intentions les plus pures,

il ne résisterait pas aux facilités déplorables que le pouvoir lui offre. Par essence, chez nous, plus encore qu'ailleurs, la puissance politique est corruptrice, parce qu'elle met au service de celui qui la détient plus d'occasions de se corrompre.

D'autre part, s'il est facile d'exploiter, quand on a saisi le pouvoir, il est assez difficile de le saisir, en raison de tous les concurrents que l'on trouve sur son chemin. Tout le monde veut profiter de la bonne aubaine à l'exclusion de son voisin, lui barrer la route, par conséquent, et le chasser quand il a atteint le but. C'est sur ce sentiment que se fondent les partis d'opposition. Ils tendent directement au renversement du pouvoir; ils forment une opposition anticonstitutionnelle.

Cette opposition, qui paraît constituer le grand danger des régimes établis, est cependant leur meilleure sauvegarde. Quand elle s'affaiblit jusqu'à ne plus former qu'une infime minorité; quand le triomphe du Gouvernement paraît le plus complet, c'est alors, en général, que sa fin approche. L'histoire contemporaine fournit de nombreux exemples du fait : il n'y avait pas encore quatre mois que le fameux plébiscite de 1870 avait donné à l'Empire une immense majorité quand la République fut proclamée. On sait d'ailleurs avec quel soin les politiciens habiles manœuvrent parfois pour se créer une opposition artificielle. Il leur faut ce spectre à agiter devant le pays pour détourner son attention de la question des affaires, pour lui faire constamment redouter un bouleversement nouveau, pour l'engager à fortifier le pouvoir contre les perturbateurs de l'ordre établi.

Ainsi, cette opposition au régime établi, toute gênante et dangereuse qu'elle puisse être parfois pour un Gouvernement, vaut encore mieux pour lui que l'absence complète d'opposition.

Toutefois, ce n'est pas là une opposition normale. Ce n'est pas celle que rêvent les hommes d'État vraiment désireux de conduire les affaires du pays. Au lieu de passer leur temps à défendre l'existence du régime, il leur paraîtrait préférable, ils considéreraient comme plus conforme à leur rôle, de discuter une loi d'affaires, en mettant de côté les questions irritantes. Leur rêve, c'est de trouver en face d'eux une opposition constitutionnelle.

Il est certain que le régime parlementaire ne saurait se concevoir autrement. Il ne se développe que là où la libre discussion et la représentation des intérêts produisent, sur une question ou sur un ensemble de questions, des groupements contraires, le groupement au pouvoir et celui de l'opposition, sans mêler à cette question, ou à cet ensemble de questions, des préoccupations étrangères.

Cela paraît simple et cela ne l'est pas. Il suffit pour s'en rendre compte de voir dans quelles conditions spéciales les pays qui résolvent ce problème se trouvent placés.

III. — LES CONDITIONS D'UN PARTI D'OPPOSITION.

Dans tous les pays gouvernés par le système parlementaire où les partis d'opposition se constituent sans viser au renversement du pouvoir exécutif, les libertés locales sont assez fortes pour débarrasser l'autorité centrale de toutes les questions qui ne la concernent pas.

Sans ces libertés locales, tout vient aboutir à l'État, tout dépend de lui; aucun intérêt qui puisse être géré sans son intervention; on sent partout sa main lourde et maladroite; on a le sentiment de la tyrannie à propos d'une foule de détails. Un arbre à planter au bord d'une route, une école communale à réparer ou à construire, un cantonnier à désigner, ce sont là autant de faits d'importance secondaire et d'intérêt tout local dont l'État français se réserve, chez nous, l'appréciation, la décision. Il exécute toutes ces besognes et bien d'autres, de loin, par une filière de fonctionnaires superposés les uns aux autres, avec lenteur et insouciance; par suite, il accumule sur sa tête bien des mécontentements, des rancunes, des haines, et, finalement, il voit se former contre lui un parti d'opposition *pour le renverser*. Les institutions françaises confondent tellement toutes les affaires publiques avec l'État, que celui-ci est rendu responsable en *bloc* de tout ce qui arrive aux Français. Dans les campagnes, le cours du bétail est encore considéré par certains paysans comme la mesure exacte

de la valeur du Gouvernement. Un bon Gouvernement est celui qui assure de bons cours : tel autre est médiocre, car « ça ne se vendait guère de son temps ». Dans les milieux plus éclairés, on dégage un peu plus la responsabilité du Pouvoir du prix des bœufs, mais on le rend, à bon droit, responsable de tout ce qu'il régit en *bloc;* on soutient énergiquement en *bloc* tel régime, pour les deux ou trois avantages qu'on y trouve, parfois pour la simple satisfaction d'une ambition ou d'un préjugé ; on repousse avec non moins d'énergie et en *bloc* tel autre régime pour des raisons aussi faibles.

Cela est si bien entré dans nos habitudes, que nous avons construit une théorie pour justifier cette manière de faire. Au nom de cette théorie du *bloc,* les politiciens républicains repoussent aujourd'hui ceux qui tentent de venir à la République, en leur opposant cette question préalable : Admettez-vous *en bloc* tout ce qu'a fait la République? Êtes-vous partisan de la loi scolaire, de la loi militaire, de l'expulsion des Religieux, du droit d'accroissement, etc.?

Comment, avec des idées pareilles, pourrait-il y avoir en France une opposition constitutionnelle? Au bloc on oppose le bloc et, pour ne pas tout adopter en bloc, on repousse tout en bloc; on ne tient plus compte de l'évanouissement des anciens partis dynastiques, et on lutte contre la République sans avoir même aucune chance de la remplacer par autre chose.

Peu importe! me dira-t-on, puisque les partisans des idées républicaines *en bloc* ont réuni une imposante majorité. Cela importe beaucoup, au contraire, parce que la République va se trouver en danger par son triomphe même. En face d'elle, elle ne rencontrera, à la Chambre, qu'une minorité dérisoire, elle sera toute-puissante pour l'annihiler; mais, pour agir, pour gouverner. que pourra-t-elle? Aujourd'hui, lorsque surgiront des questions nouvelles, il sera difficile de les résoudre en un tour de main, en leur appliquant une solution favorable ou défavorable, suivant la faveur ou la défaveur dont elles seront l'objet de la part des partisans du bloc. Le pays voit le régime républicain solide, on ne peut pas l'alarmer à tout propos sur les menées réactionnaires,

admettre des mesures violatrices de la liberté, sous prétexte de raison d'État. Ils ne se laissera donc pas aussi aisément berner, et demandera qu'on examine les questions soumises à la Chambre en elles-mêmes et non pas seulement dans leur rapport avec l'intérêt du parti. Si cet accès de sagesse ne vient pas au Français, il y aura du moins, très certainement, de la part des ambitieux jeunes, une manœuvre qui aboutira à la division du bloc. Ceux-ci ne se laisseront pas faire la loi éternellement par les anciens, ils voudront percer à leur tour, ils se sépareront des chefs de la concentration, pour les renverser et retourneront contre eux la théorie du *bloc* appliquée à d'autres objets. Tout parti qui triomphe par le bloc, périt aussi par le bloc.

Mais le bloc ne saurait se former là où les questions locales sont nettement séparées des questions nationales, là où la confusion n'existe pas, là où on peut changer quelque chose sans tout changer et accomplir des réformes sans renverser le Gouvernement. Il est remarquable qu'en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, les partis sont beaucoup plus souples que chez nous. Des hommes passent de l'un à l'autre, sans pouvoir être taxés de manque de foi ou de trahison, parce que les partis se reforment à nouveau sur chaque question, pour ainsi dire. En ce moment-ci, par exemple, les libéraux anglais, conduits par Gladstone, soutiennent le *home rule bill* d'Irlande; mais combien n'y en a-t-il pas parmi eux qui refusent de suivre le *great old man* dans cette voie? Quelques-uns se rangent sous l'étendard libéral-unioniste avec Chamberlain, d'autres restent tranquillement libéraux, tout en se prononçant contre le *home rule* en toute occasion. En Allemagne, voyez comme la dernière crise au sujet de la loi militaire a bien montré l'indépendance des députés vis-à-vis de leur parti ; on pouvait appartenir à telle ou telle fraction, au centre, aux nationaux-libéraux, sans pour cela être obligé de voter pour ou contre le projet Caprivi. Aux États-Unis, les Républicains et les Démocrates ne font bloc que sur la question des douanes, parce que les élections se sont faites pour ou contre les bills Mac-Kinley; mais sur la question de l'argent ils se divisent profondément, à tel point qu'il est im-

possible de prévoir dans quel sens ils vont reviser la loi Sherman, bien que la majorité appartienne aux Démocrates.

Partout où le régime parlementaire a une allure à peu près normale, ce sont, en somme, *les questions à traiter qui font les partis et non les partis qui font les questions*. Le Gouvernement, dégagé du souci perpétuel de défendre la constitution, incapable de se faire une majorité en dénonçant le péril qu'il court et en appelant les fidèles à son aide, est obligé de se faire une majorité en résolvant les questions pendantes au mieux des intérêts du plus grand nombre; s'il se trompe, il en est de suite averti par la mise en échec du ministère et l'opposition est appelée à gouverner; mais que les *tories* ou les *whigs* soient au pouvoir, il faut qu'ils sachent conserver leur majorité en servant les intérêts du pays, car ce sont les intérêts du pays, et des intérêts précis, déterminés, qui sont en jeu.

Ce sont là les conditions normales d'une véritable opposition.

Tant que la République n'aura pas su les réaliser, tant qu'elle n'aura pas assuré aux groupements locaux une autonomie plus grande, tant qu'elle n'aura pas appris que, pour *bien* gouverner, il faut *peu* gouverner, tant qu'elle n'aura pas constitué dans son sein un parti d'opposition constitutionnelle plus préoccupé des intérêts vitaux du pays que de la distribution des faveurs budgétaires, tant qu'elle n'aura pas renoncé définitivement à la théorie du bloc, elle ne sera pas réellement fondée. Elle ne sera pas plus réellement fondée que ne l'ont été tous les régimes qui l'ont précédée dans ce siècle. Elle n'aura qu'une base négative, l'incapacité des partis dynastiques à la remplacer. C'est insuffisant.

H. Saint-Romain.

COURS D'EXPOSITION DE LA SCIENCE SOCIALE.

III.

LE TYPE FINNOIS.

I. — LES ISSUS DES PRAIRIES.

Nous avons entrepris de faire un classement, du moins approximatif, des sociétés humaines, en allant des plus simples aux plus compliquées. Les complications, nous le savons, procèdent surtout de la nature des lieux, en tant qu'elle agit sur les méthodes de travail; mais les modifications que produit un lieu nouveau sont nécessairement influencées par les dispositions apportées des lieux précédents : nous avons donc à tenir compte, à la fois, du lieu qu'occupe chaque société et des lieux par lesquels elle est passée.

Dans cet ordre de faits, nous avons déjà vu la brillante mais courte évolution des sociétés issues des Déserts. Tout autre est celle des sociétés issues des Prairies. Il nous faut voir maintenant leurs modifications, qui sont plus lentes mais beaucoup plus variées, et, tout compte fait, incomparablement plus importantes.

Ainsi que nous l'avons observé, les déserts de l'Arabie et du Sahara sont entourés, presque de tous côtés, par une zone étroite de confins maritimes. Dans cette zone, et grâce au voisinage de la mer, favorable aux échanges, les issus des Déserts ont pu,

non seulement conserver, mais développer leurs aptitudes commerciales.

Si, au contraire, nous considérons la situation géographique des steppes de Prairies, des steppes du Turkestan et de la Mongolie, nous constatons qu'elles sont profondément enfoncées dans l'intérieur du grand continent asiatique et sans communication directe avec les rivages maritimes. Dans quelque sens qu'ils marchent, les issus de Prairies ne rencontrent devant eux, à leur sortie de la steppe, que d'immenses territoires, de grands sols forestiers à défricher et à cultiver, comme la Russie à l'Occident, la Chine, l'Indo-Chine, l'Inde et la Perse à l'Orient et au Sud.

Ces routes sont bien différentes de celles qui s'ouvrent aux confins des Déserts, et elles vont tourner l'état social dans une autre direction : elles vont le porter vers la culture plus que vers le commerce.

Nous allons suivre d'abord ces émigrants des Prairies dans les grandes plaines qui sont à l'Occident, parce qu'ils y ont subi moins de complications que dans les régions situées à l'Orient et au Sud.

En se dirigeant vers l'Occident, les émigrants des Prairies ont rencontré devant eux, dès le seuil de la steppe, l'immense plaine qui forme la Russie actuelle.

Or, conformément à ce que je viens de dire, de toutes les régions qui environnent la steppe, la plus grande partie de cette plaine russe, toute la partie centrale et septentrionale, est un sol forestier, où l'homme, pour vivre, doit se livrer au défrichement en vue de la culture.

J'ai souvent dit combien les pasteurs répugnent à la culture, mais il est à remarquer que les pasteurs des Prairies y répugnent encore plus que ceux des Déserts; et voici pourquoi : issus de régions où l'herbe est plus abondante, ils n'ont jamais été obligés d'établir des rapports réguliers d'échange avec les populations agricoles; ils n'ont donc pas subi leur contact prolongé et, par conséquent, leur influence. Pour le même motif, ils ne se sont pas trouvés dans la nécessité de compléter les res-

sources de l'art pastoral par des provisions de grains achetés aux sédentaires limitrophes : ils ne sont donc pas préparés à un changement de nourriture ; et l'on sait combien l'homme répugne à toute innovation alimentaire.

Mais s'ils sont plus éloignés de la culture que les pasteurs des Déserts, ils ne peuvent pas s'y soustraire comme eux.

D'abord, ils n'ont pas, comme eux, le moyen de se livrer au commerce et de lui demander un supplément de ressources. La pratique exclusive de l'art pastoral n'a développé chez eux aucune aptitude commerciale, ainsi que nous l'avons vu. Bien au contraire, toutes les fois que l'occasion se présente, ils sont pour les commerçants une proie facile. Pendant longtemps, ils ont été exploités par les marchands arabes qui avaient poussé leurs expéditions jusqu'au nord du Turkestan, et à travers la Russie jusqu'à la Baltique (1). Aujourd'hui, ils ne savent pas se défendre davantage contre les Juifs et les Arméniens, également issus des confins des steppes de Déserts : c'est précisément pour cela que la question juive est à l'état aigu dans l'Orient de l'Europe.

Privés en partie des ressources de l'art pastoral et dénués de toute aptitude pour le commerce, comment auraient-ils pu se soustraire à la culture?

Ce fut, sans doute, un moment bien dur que celui où une partie des populations qui occupaient les vastes prairies de l'Asie centrale se vit, par la poussée des plus forts, acculée contre les pentes de l'Oural, puis, finalement, obligée de franchir ces montagnes. A partir de là, c'était l'adieu au sol herbu, l'adieu au khoummouis, l'adieu à cette bonne vie calme et oisive de la Prairie.

II. — LA ROUTE DES FINNOIS.

C'est en effet au revers occidental de l'Oural que s'ouvre cette grande plaine boisée qui remplit l'espace du Pont-Euxin, ou

(1) Voir, dans la *Science sociale* « Le commerce des Arabes dans la Baltique », par M. Ernest Babelon, t. X, p. 428.

mer Noire, à la région boréale, et qui est aujourd'hui la Russie d'Europe. Nous l'abstrairons de sa dénomination politique actuelle et nous lui donnerons sa détermination géographique la plus significative, en l'appelant la *Grande Plaine ponto-boréale*.

Ce qui constitue la caractéristique de cette immense plaine, ce qui en fait l'unité, c'est donc d'être à peu près généralement boisée et cultivable, c'est d'être aisée à parcourir, par sa surface presque uniforme sur une étendue prodigieuse; c'est, en outre, d'être, sur toute sa longueur, du Nord au Sud, immédiatement à l'entrée de la Prairie, et, par conséquent, d'en subir directement et régulièrement l'influence. Ce sont ces trois caractères réunis, de proximité immédiate avec la steppe riche, d'homogénéité plane, et d'immense étendue défrichable, qui constituent la condition particulière de la Grande Plaine ponto-boréale, au point de vue social. Nous ne les retrouverons sur aucun autre point du globe : ils vont donc développer des phénomènes sociaux qui sont uniques, qu'il faut saisir là, sous peine de ne les saisir nulle part.

Mais, si cette vaste plaine présente des caractères communs à toutes ses parties, elle offre cependant, quant à la culture, deux grandes divisions, deux régions distinctes, qu'il faut considérer à part, car leurs différences sont décisives, elles aussi, au point de vue social.

La *partie boréale*, c'est-à-dire celle qui est inclinée vers l'Océan glacial, produit surtout les espèces arborescentes, les essences du Nord : ce qui indique que, si elle est favorable, à cause de son humidité habituelle à d'autres végétations que celle de l'herbe, et par conséquent à la culture, elle n'est favorable qu'à des végétations capables d'affronter un climat rigoureux. Dans ces conditions, la culture qui y est praticable, qui, de plus, y est nécessaire par le défaut d'herbes abondantes, ne peut devenir une culture riche, luxuriante, fournie en espèces, progressive, intense : sa puissance est éminemment restreinte par la résistance du climat.

La *partie pontique*, au contraire, tournée vers le Sud, est peuplée d'espèces arborescentes nombreuses, variées, propres

aux régions tempérées : ce qui, avec la nécessité de la culture, — puisque la forêt restreint prodigieusement l'herbe, — amène la facilité d'une culture riche, variée, progressive, intense.

Ainsi, d'un côté, une culture fatalement médiocre et stationnaire; de l'autre, une culture féconde et progressive. On pourrait désigner ces deux régions par les noms de région à culture pauvre et de région à culture riche.

On peut donc pressentir, dès à présent, que le type social formé dans la première région sera inférieur et stationnaire, arrêté dans son développement; le type formé dans l'autre région sera supérieur et progressif.

Quelle est exactement la ligne de partage de la partie pontique et de la partie boréale de cette grande plaine boisée, que nous avons appelée ponto-boréale?

Cette limite est marquée par la ligne de partage des eaux, qui se détache de la partie méridionale des monts Ourals, passe à Samara, est franchie là, après un moment d'hésitation, par un circuit très accentué du Volga, et sépare enfin les affluents de ce fleuve et la Duna, au Nord, des eaux du Don et du Dniéper, au Sud.

Quoiqu'il interrompe à peine cette superficie plane, c'est là le faîte le plus net de la Russie; c'est le chaînon ouralo-baltique, qui relie directement l'Oural aux collines baltiques.

Au sud de cette ligne, la Russie est tout entière visiblement inclinée vers le Sud; au nord de cette même ligne elle est inclinée vers le Nord, comme le montrent le cours des eaux de l'Oka et le grand coude de la Kama, principaux affluents du Volga. Cette inclinaison vers le Nord n'est rompue sur un point que par un groupe de collines, qui sépare le Volga des sources de la Dvina du Nord, tributaire de la mer Blanche; mais la pente générale n'en existe pas moins.

On pourrait s'étonner de voir cette région Nord descendre presque jusqu'au sud de l'Oural, comme nous l'avons dit plus haut. Mais on s'expliquera le fait, si on observe les cartes des isothermes de la Russie, qui vont en biais depuis le Sud de l'Oural jusqu'aux golfes de Riga et de Finlande, c'est-à-dire en

se relevant constamment du Sud-Est au Nord-Ouest (1). Cette délimitation est en outre justifiée par la différence des productions naturelles : au Nord d'une ligne allant de Samara à Riga, les céréales dominantes sont l'orge et l'avoine, qui dénotent une région plus froide; tandis qu'au sud, c'est le froment qui l'emporte de beaucoup.

Ainsi, à la sortie de la grande Prairie, les populations poussées dans la direction de l'Occident rencontraient devant elles deux routes à travers la Grande Plaine ponto-boréale : celle du Nord et celle du Sud. Or, chacune de ces deux routes a marqué de son empreinte un groupe important de populations issues des Prairies : la route du Nord a donné naissance aux Finnois; celle du Sud, aux Slaves.

Mais pourquoi présentons-nous la description des Finnois avant celle des Slaves? Pour deux raisons :

Le type finnois n'a pas eu de développement ultérieur; et, de plus, il est inférieur.

C'est en quelque sorte un type tronqué, sans expansion au dehors. Veuillez, en effet, remarquer que la région boréale, ou ouralo-baltique, est une impasse : elle est fermée, à l'Ouest, par la partie la plus glaciale de la Baltique; au Nord, par l'océan Glacial; à l'Est, par les Toundras asiatiques de la Sibérie qui entrent profondément dans le bassin de l'Ob, au delà de l'Oural. Elle n'a donc d'issue, qui pût s'ouvrir au progrès de la race, que le Midi. Mais toute tentative dans cette direction est arrêtée net par la présence du type slave, bien supérieur, beaucoup plus fort et plus résistant. Le Finnois se heurte là à une race plus heureuse, à une race rendue plus puissante par les ressources plus abondantes du Lieu, ainsi que nous le verrons.

Cette infériorité est d'ailleurs constatée par le mouvement ascensionnel constant des Slaves vers le Nord. Autrefois les Finnois occupaient toute cette région septentrionale; ils descendaient même quelque peu au Sud de Samara et de la ligne de partage

(1) V. Reclus, *Géogr. univ.*, t. V.

des eaux que nous avons indiquée. On en a la preuve par les rares échantillons de ce type qui sont encore demeurés vers le Sud (1). Mais, de siècle en siècle, le Finnois s'est vu refoulé par le Slave.

Nous commençons donc par le type finnois, parce qu'il n'engendre pas après lui d'autres types : en l'éliminant d'abord, nous pourrons ensuite suivre, sans interruption, les transformations du type slave. D'autre part, comme le type finnois est plus faible, et inférieur, il commence à donner une première idée de ce que sera le type slave et il est, en même temps, propre à faire ressortir les qualités de celui-ci : on va ainsi du simple au composé, du moins au plus, ce qui est essentiellement scientifique.

Il nous faut tout d'abord écarter une fausse assimilation entre les Lapons et les Finnois. Ces deux groupes de population n'appartiennent pas au même type social, bien qu'on les rapproche habituellement, au point de vue de la langue et de l'origine. La communauté de langue et d'origine remonte au point de départ des deux races, antérieurement aux deux directions qui les ont diversifiées.

Le type des Lapons est bien tranché et bien caractérisé : ce ne sont pas, comme les Finnois, des pasteurs amoindris et des cultivateurs; ce sont des pasteurs de rennes, ce qui est un type absolument à part, ainsi que nous l'avons indiqué en décrivant les populations de la Toundra (2).

Les Lapons ne sont pas même d'anciens Finnois, c'est-à-dire d'anciens pasteurs mis à la culture dans le Nord, puis amoindris et rejetés peu à peu jusque sur la Toundra. S'ils avaient passé de la culture malheureuse à la Toundra, ils seraient désorganisés à la façon des sauvages, parce que la culture aurait entraîné dans sa décadence les restes du régime patriarcal de la famille. Or nous avons vu que le type lapon n'est pas désorganisé. Il a si bien conservé ses groupements en familles patriarcales que ceux-

(1) Voir dans la *Géographie* de Reclus, t. V, pl. IX, *la Distribution des peuples de l'Europe orientale.*

(2) Voir la livraison de mars 1893, p. 165 et suiv.

ci sont plus considérables et plus résistants que chez les Finnois. Les Lapons ne portent, en un mot, aucune marque d'un passage à travers la culture.

D'ailleurs, ce qui achève la démonstration, c'est qu'il est aisé de reconstituer la route suivie par les Lapons. Or cette route est parallèle à celle des Finnois; elle n'en est pas la continuation. Les Lapons sont bien partis, eux aussi, des steppes de grandes Prairies, situées entre l'Oural et l'Altaï. Mais, au lieu de franchir l'Oural et d'aller tomber dans la plaine boisée de la Russie septentrionale, ils sont directement descendus vers le Nord, dans la Sibérie même, en suivant le bassin de l'Ob, où précisément la Toundra s'avance profondément. C'est en effet dans ce bassin que se rencontrent encore compacts tous les congénères et similaires des Lapons, à savoir : les Ostiaks, le long de l'Ob inférieur; les Samoyèdes, autour du golfe de l'Ob; les Vogules, entre l'Ob et l'Oural (1). Par cette voie, ils n'ont pas eu à traverser de terres qui les aient obligés à la culture; ils n'ont eu qu'à appliquer l'art pastoral aux rennes et ils ont pu demeurer tout patriarcaux.

Ainsi les Lapons ont passé directement et sans transition de la Prairie dans la Toundra, tandis que les Finnois ont passé de la Prairie sur les sols boisés cultivables.

De quelle façon ces derniers se sont-ils transformés sur ce territoire? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

III. — L'ÉTAT SOCIAL FINNOIS.

Nous avons dit qu'autrefois le type finnois s'étendait, en Russie, depuis la limite méridionale de la Toundra jusqu'à la ligne de partage des eaux dont nous avons tracé la courbe. Il occupait ainsi une aire considérable, qui comprenait tout le versant septentrional de la Russie, à l'exception de la région occupée par les Lapons en dedans du cercle polaire. Ce domaine est aujourd'hui singulièrement réduit : dans la partie méridionale de cette zone les Finnois ne se présentent plus que par petits groupes épars,

(1) Voir, dans la *Géographie* de Reclus, la *Carte de l'Europe orientale*, t. V, p. 844-845.

noyés au milieu de la population slave. Ils ne dominent plus, comme nombre, que dans les régions septentrionales, c'est-à-dire dans les gouvernements d'Arkangel, de Vologda, d'Olonetz surtout dans la Finlande, qui a conservé leur nom.

C'est donc dans cette dernière région que nous pouvons le mieux saisir aujourd'hui et décrire ce type. La Finlande est, en effet, à l'extrémité de la route suivie par les Finnois, au point où ils se sont trouvés arrêtés par la mer et où ils ont dû s'accumuler en plus grand nombre, dans l'impossibilité d'aller au delà.

Comme toute la région occupée aujourd'hui par les Finnois, la Finlande est exposée à un climat rigoureux, par suite du voisinage du cercle polaire. L'hiver se prolonge pendant six à sept mois et le thermomètre descend jusqu'à 30 et 40 degrés au-dessous de zéro.

Le trait essentiel que présente cette région, au point de vue du Lieu, c'est la *pauvreté et l'éparpillement des ressources naturelles*.

Ces ressources se réduisent aux forêts d'essences du Nord, qui couvrent encore une grande étendue du pays; à l'herbe de qualité médiocre, qui occupe les clairières naturelles ou artificielles ouvertes çà et là au milieu des bois; aux poissons assez abondants, que l'on peut pêcher le long des rivages ou dans les rivières et les lacs de l'intérieur. Les lacs et les marécages couvrent en effet la moitié de ce pays, que l'on a si justement appelé la région des marais, *Fen-land*.

Mais ces ressources ne sont pas seulement réduites, elles sont éparses : la population doit se disperser, à cause de la pauvreté du sol, à cause de l'espacement des clairières, enfin à cause de la multiplicité des lacs et des marais, qui interceptent les communications et découpent le territoire en une multitude de petits îlots entourés d'eau.

C'est ce qui explique la rareté des villes et même des simples villages, dans l'intérieur du pays. Souvent le chef-lieu d'une circonscription est réduit à l'église et à la maison du pasteur.

En s'installant sur ces territoires, nos issus des Prairies ont été obligés d'entrer assez avant dans la culture, parce que les surfaces herbues sont pauvres et limitées : ce ne sont plus que des

clairières au milieu de la forêt. Le Finnois est donc forcé d'abandonner la vie nomade et de se fixer au sol, pour demander à la culture une partie de ses ressources. Il devient sédentaire, et, par là, il marque un pas en avant dans la voie de la complication sociale.

Et pourtant, il ne s'éloigne du type précédent que dans une assez faible mesure : en effet la culture du Finnois se rapproche encore beaucoup de la Simple Récolte.

Sans parler des ressources que fournissent la chasse ou la pêche (1), dans un pays où les eaux sont si abondantes, la plus grande étendue du domaine est consacrée au pâturage. Les espèces qu'on élève sont, il est vrai, plus petites, à cause de la qualité médiocre de l'herbe, mais néanmoins elles fournissent encore, presque en suffisance, le lait, le beurre et le fromage, qui forment le fond de la nourriture des habitants. « Pour la plupart des Finlandais, ce sont les laitages, presque toujours préparés sous forme de caillebotte ou de fromage mou, qui composent le moyen d'alimentation principal. De loin en loin, le villageois mange de la viande de porc ; mais, dans l'ordinaire de la vie, ce sont les galettes de seigle et d'orge, avec accompagnement de laitage aigri, qui servent exclusivement à le nourrir. Dans certaines provinces, et seulement à une époque déterminée de l'année, la pomme de terre vient s'y joindre... On ne renouvelle la provision de galettes de seigle que deux fois par an, et elles sont aussi dures que du biscuit de mer. C'est l'unique espèce de pain qu'il soit possible de se procurer ailleurs que dans les villes (2).

Le prince Galitzin visite une ferme près de Tornéo, dans le Nord de la Finlande, et il est surpris d'y rencontrer une laiterie « spacieuse » : « Cela tient, dit-il, à ce qu'on fait, dans tout le pays, un grand commerce de beurre (3). »

(1) La pêche ne forme le principal moyen d'alimentation des habitants que sur le rivage du golfe de Finlande et de Bothnie, où abondent les sardines et les harengs. Dans les rivières, on rencontre surtout le lokh (*salmo criox*), la truite, le brochet, la carpe, le gardon, la perche, etc. Parmi les gros poissons que fournissent les lacs, on peut citer le somm (*siturus glanis*), qui quelquefois atteint à une grosseur énorme.

(2) *La Finlande*, par le prince Galitzin, t. II, p. 97, note, et t. I, p. 31 et 346.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 21.

On voit que la culture n'est encore que l'accessoire; elle est d'ailleurs réduite à un petit nombre d'espèces, à cause de la rigueur du climat : les principaux produits sont l'orge, le seigle et l'avoine, la pomme de terre, le navet, le chou. Dans certaines parties du Midi seulement, on se risque à faire du froment. Mais toutes ces cultures sont essentiellement aléatoires, car elles sont à la merci de gelées fréquentes, même en été. Aussi, « dans certains cantons de la Finlande, l'habitant ne mange jamais de pain préparé avec une farine pure de tout mélange. Ordinairement, il y mêle de la paille hachée fin et triturée, de la mousse d'Islande, de l'écorce de pin réduite en poudre, ou telle autre substance analogue, qui puisse, jusqu'à un certain point, tenir lieu de farine (1). »

On ne s'expliquerait pas que ces populations entretinssent une production agricole aussi aléatoire, si, comme nous l'avons dit, elle n'était presque « spontanée » et très semblable encore à la Simple Récolte. Le procédé de culture est en effet des plus primitifs : on brûle une partie de bois ou de lande et on sème dans les cendres. La récolte est presque immédiate. « Le grain est quelquefois semé et récolté dans l'espace de six semaines (2). » « Ce n'est pas sans surprise que j'ai vu ce matin, raconte un voyageur, des troupes de moissonneuses occupées à lever des orges, qui, il y a huit jours, étaient encore tout à fait vertes. Dans ces régions du Nord, l'action du soleil sur les produits de la terre, gagne en force et en activité pendant l'été ce qui lui manque en durée (3). »

La culture vient ainsi, en quelque sorte, au-devant des populations par les facilités qu'elle offre. On comprend donc, qu'au sortir des Prairies, les Finnois se soient engagés dans ce nouveau travail sans qu'il ait très profondément modifié leur état social antérieur. Aussi, voyons-nous persister le trait fondamental de ce groupe de sociétés, la Communauté : communauté du sol et communauté de la famille.

(1) *La Finlande*, par le prince Galitzin, t. II, p. 40.
(2) Malte-Brun, *Géogr. univ.*, t. IV, liv. XIX, ch. IV.
(3) *La Finlande*, par le prince Galitzin, t. II, p. 99.

Le rôle encore notable du pâturage contribue à maintenir en commun, sous le régime de la libre pâture, une bonne portion du territoire. Quant au sol cultivable, il est en grande partie disponible, à l'usage du premier occupant. « La majeure partie des forêts étant encore vagues, chacun a le droit d'y entreprendre des défrichements pour son compte. Après avoir marqué sur place l'étendue du terrain sur lequel il se propose d'opérer, le défricheur attaque d'abord à la hache les arbres qui y croissent et les abat tous sans exception. Il ébranche les troncs abattus, met à part les pièces les plus belles, et forme, avec le reste et les branches détachées, des bûchers disposés par rangées régulières. On y met alors le feu, et l'embrasement, se communiquant aux mousses et aux racines, finit par envahir l'espace tout entier. On donne ensuite un léger labour et on ensemence aussitôt après l'avoine. Presque toujours cet ensemencement produit une récolte suffisante pour nourrir le bétail pendant l'hiver. L'année d'après, on procède à un nouveau labour, suivi d'un nouvel ensemencement; mais cette fois, la récolte est d'ordinaire beaucoup moins productive. Alors le champ est abandonné à lui-même et on le laisse librement se regarnir de jeunes pousses (1). »

On voit que la mise en culture du sol ne demande ni beaucoup de frais ni beaucoup de capacité. L'appropriation formelle du sol n'est pas même nécessaire et on trouve plus simple de changer ses cultures de place dès que la première productivité du sol a été épuisée. Dans le sud du pays, l'appropriation est plus avancée; néanmoins il est encore très facile de devenir propriétaire. Il suffit d'affermer à l'État une parcelle de l'immense domaine qu'il possède encore. On paye une rente annuelle très faible et on jouit de tous les droits de la propriété, y compris celui de transmission. Et, pour devenir propriétaire complet, il suffit d'acquitter d'avance et comptant le prix de trois années de location.

Le sol cultivable est donc encore disponible, ou à peu près disponible. Cet avantage, joint à la promptitude de la récolte, qui vient, pour ainsi dire, à vue d'œil, explique comment la

(1) *La Finlande*, t. I, p. 223.

transition vers la culture sédentaire a été singulièrement facilitée à ces populations si peu éloignées, par leur origine, de l'état purement pastoral.

Mais ce n'est pas seulement la communauté partielle du sol, c'est encore la communauté de famille qui persiste. Pourquoi les divers ménages se sépareraient-ils, puisque l'espace ne manque pas et qu'il est si facile de s'assurer l'usage, ou la propriété du sol? On ne voit ici aucune cause de dissolution de la communauté ; aussi continue-t-on à rester groupé autour de l'ancêtre commun, suivant la tradition de la famille patriarcale. Le prince Galitzin, qui a parcouru la Finlande dans toute sa longueur, est frappé de ce fait et le signale à plusieurs reprises, sans se douter de son importance sociale : « Le maître de la maison, dit-il en parlant d'un de ces domaines, est un riche paysan, chef d'une très nombreuses famille *composée de plusieurs ménages*. Chacun de ses fils occupe, avec sa femme et ses enfants, un pavillon séparé; et tous ces pavillons sont enclos d'un enceinte commune composant le *haïmat*. Ce terme ne désigne pas seulement le corps des bâtiments de la ferme, mais aussi les terrains qui en dépendent. Il y a telle famille de paysans qui possède en fonds de terre au delà de cent mille francs; les fortunes de vingt à trente mille francs en capital sont communes parmi eux » (1).

Rien ne montre mieux que cet exemple à quel point la communauté est un organisme tutélaire pour des populations que leur formation antérieure n'a pas dressées au travail personnel et intense et à l'initiative. Elles peuvent ainsi non seulement se soutenir, mais encore arriver à l'aisance, et parfois à la richesse. Dans ce stade inférieur du développement social, la communauté est une sauvegarde pour les faibles.

Autres exemples de communauté rurale, dans les environs de Tornéo : « Le haïmat de Kestila est, sans contredit, le plus riche que nous ayons rencontré jusqu'ici. Dans sa spacieuse enceinte, sont renfermés *sept maisonnettes* séparées, parmi lesquelles celle du chef de famille occupe le premier rang. Nous venons de la

(1) *La Finlande*, t. I, p. 350, 365.

visiter, et je suis demeuré on ne peut plus surpris de l'arrangement intérieur, qui réunit jusqu'aux recherches du confort. On y trouve un ameublement complet, papiers de tentures, et planchers peints de manière à simuler les compartiments d'un parquet. Tout cela est d'une propreté et d'un lustre irréprochable » (1).

Même type plus au sud, dans le voisinage de Braknestad : « Les haïmats de la Finlande sont ordinairement habités par les différents membres d'une même famille de paysans, et composés toujours de *plusieurs maisonnettes comprises dans une enceinte commune*. La ferme de Bizi, tout à fait disposée sur ce plan, couvre un espace considérable. » L'auteur est frappé de la déférence que chacun témoigne au chef de la communauté : « Nous reconnûmes, dès l'abord, le chef de maison, non seulement à sa mise, mais plus encore aux égards que lui témoignaient les jeunes gens réunis autour de notre voiture » (2). Malte-Brun signale également la grande autorité qu'exercent les chefs de famille (3).

On s'explique parfaitement que la persistance de l'art pastoral et l'abondance du sol disponible contribuent à maintenir ici la forte autorité paternelle, dont nous avons vu l'origine dans la Prairie. Ce trait seul suffirait à prouver que les communautés ne sont pas ébranlées sur ces nouveaux territoires. Elles sont seulement plus petites et plus étroites, à cause de l'appauvrissement des ressources. D'autre part, elles ne sont pas rapprochées et groupées en tribus, comme dans le Désert, parce qu'ici il n'y a pas lieu à caravanes. Le pays n'est pas dans le voisinage des productions tropicales ; et les Toundras, les mers glaciales ne fournissent pas d'objets précieux pour le commerce. D'ailleurs, comme le pays, par son climat, est encore accessible aux gens de la zone tempérée, ce sont eux qui viennent y entreprendre le commerce des fourrures et du bois. Les habitants se trouvent donc généralement confinés sur leurs domaines de cul-

(1) *La Finlande,* t. I, p. 21.
(2) *Ib.*, p. 123.
(3) *Géographie universelle*, t. IV, p. 407.

ture à demi pastorale, et dans leur communauté de famille.

Dans ces communautés, qui sont isolées les unes des autres, ainsi que nous l'avons expliqué, ils jouissent d'une véritable indépendance. Chaque communauté se patronne à peu près elle-même, grâce à l'abondance des productions spontanées et à l'autorité du patriarche. On retrouve donc ici comme un reflet de la grande situation qui est faite à chaque famille dans la steppe et on s'explique ce cri d'enthousiasme d'un paysan finlandais : « Oh ! répartit notre conducteur avec un naïf orgueil, lorsqu'il plaît au bon Dieu de faire mûrir nos moissons, nous ne connaissons pas le chagrin, et ce pays devient pour nous le paradis ! » Puis, après un moment d'intervalle, désignant de la main, à la distance de cinq cents pas, plusieurs grands corps de logis peints en rouge, il ajouta : « Tenez, Monsieur, voyez-vous ce haïmat? Il est bien vaste, n'est-ce pas? Eh bien, ses pareils dans la contrée ne sont pas rares ; ce sont de simples paysans comme moi qui les habitent, et je vous garantis que tous y vivent en seigneurs » (1) !

Le patronage exercé par le chef de la communauté est d'autant plus complet que ces populations ne subissent guère d'autre contact extérieur que celui des rares marchands qui se risquent dans l'intérieur de ce pays de pénétration difficile, et des industriels, également étrangers, qui viennent exploiter certains métiers, particulièrement les mines.

En effet, le peu d'industrie que l'on rencontre dans la région est entrepris par des étrangers : le Finnois est encore trop enfoncé dans la communauté, et trop soutenu par les productions spontanées, pour se livrer à des travaux qui exigent essentiellement une grande initiative, et qui exposent à un aléa redoutable. Aussi le gouvernement russe s'efforce-t-il de pousser artificiellement au développement de l'industrie dans cette région. C'est ainsi qu'il a affecté une somme de cent mille roubles (400.000 francs) pour venir en aide, par voie de prêt, et moyennant le minime intérêt de deux pour cent, aux manufacturiers dans l'em-

(1) *La Finlande*, loc. cit., t. II, p. 126.

barras. Cet exemple montre combien ce type social est peu apte à créer par lui-même la grande industrie. Et quand le Gouvernement entreprit de développer l'industrie de la filature, il dut faire venir de la Suède des fileuses et des tisseuses.

Voici d'ailleurs un exemple bien caractéristique, qui prouve à quel point ce type, si profondément enfoncé encore dans la communauté, est rebelle à toute innovation industrielle : « Un jour que je visitai les divers ateliers d'une fabrique de papier établie à Tamerfors, on me montra de fort bons papiers à écrire, de différentes qualités. Mais je vis avec surprise des piles de papier écolier fabriqué à la planche. Le surveillant que j'interrogeai sur la raison pour laquelle la fabrique continuait à produire des papiers par cette méthode surannée, me dit qu'ils étaient destinés à la consommation intérieure ; les acheteurs du pays se refusant à faire usage de papier fabriqué à la mécanique, tant la puissance des habitudes exerce un empire absolu (1) ! »

Un dernier trait contribue encore à conserver à ce type un grand caractère de simplicité au point de vue social : c'est l'absence générale d'un pouvoir public national dans toute la zone occupée par les Finnois ; tous ces peuples sont soumis à des gouvernements étrangers. Autrefois, la Finlande était gouvernée par la Suède ; elle l'est aujourd'hui par la Russie.

Cette absence de pouvoirs publics nationaux est le résultat de l'état social que nous venons de décrire. Dans un pays où la population est dispersée sur des domaines très éloignés les uns des autres, et où les communications sont difficiles, il ne se produit pas beaucoup de conflits entre les familles et, dès lors, le besoin d'une police ne se fait pas sentir ; elle pourrait d'ailleurs difficilement exercer son action. Lorsque, par hasard, des conflits se produisent, on se fait justice soi-même : c'est le système de la vendetta.

D'autre part, par suite du faible développement du commerce, il n'y a pas de richesse à exploiter pour des hommes supérieurs, sous prétexte de gouvernement.

(1) *La Finlande*, t. II, p. 282.

Enfin, on n'éprouve même pas le besoin d'un gouvernement pour organiser la résistance contre les envahisseurs venus du dehors : le sol est trop pauvre et le climat trop rude pour attirer la convoitise des étrangers. Il ne se fait pas, vers ces régions, de poussées puissantes de peuples; il y a seulement des infiltrations, petites et lentes, de familles rejetées du Sud-Est vers le Nord-Ouest. Mais ces familles se font place sans peine sur ce sol peu peuplé et encore en grande partie disponible. Néanmoins, c'est pour s'opposer à cette infiltration qu'il y a eu quelquefois besoin de chefs militaires; mais alors ces chefs étaient purement locaux. Voilà tout ce que les Finnois ont jamais eu spontanément en fait de gouvernement.

Après cela, on comprend pourquoi leur action extérieure a toujours été presque nulle : ils ne peuvent guère en exercer par le fait même de leur dispersion.

Les Slaves leur ont d'ailleurs fermé la porte du Midi vers lequel, sans cela, ils seraient descendus. Ils ont tenté de le faire assez souvent dans le passé, alors qu'ils étaient moins étroitement relégués dans ces régions septentrionales essentiellement débilitantes au point de vue de la puissance publique. Et encore ces tentatives n'ont-elles été, la plupart du temps, que de simples expéditions de pillage opérées seulement sur la frontière méridionale. Il n'y a que les Huns et les Hongrois, ces deux plus illustres représentants du type finnois, qui aient fait une grande expédition; mais ils appartenaient à la région du Sud-Est, au Midi de l'Oural, c'est-à-dire à la partie la plus méridionale et la plus riche. C'étaient donc des Finnois à peine ébauchés, des Finnois à l'état de « devenir », c'étaient presque encore des Pasteurs, car c'est plus au Nord et sous les influences que nous venons de décrire que le type finnois a pris tous les caractères qui le distinguent.

Ainsi, loin d'envahir, les vrais Finnois ont été progressivement dominés par les peuples du Midi, qui s'introduisent parmi eux comme je viens de le dire, ou par les peuples des rivages Baltiques. Ils ont toujours oscillé entre ces deux dominations.

Un des moyens par lesquels les dominateurs étrangers se sont

efforcés de s'assimiler les Finnois, a été la langue, suédoise autrefois, russe aujourd'hui. On l'impose, comme langue officielle, dans les tribunaux, les écoles et les administrations, avec l'espoir, qu'à la suite de la langue, les idées et les mœurs étrangères pénétreront.

A ces tentatives d'assimilation, le Finnois est trop désarmé pour opposer autre chose que des plaintes : la protestation des faibles. « Au temps jadis, dit une chanson nationale, vivait une bonne fille pleine d'entrain et d'un bon esprit; c'était la fille du maître du logis. Elle avait la physionomie avenante, son port était majestueux, ses traits étaient pleins de douceur, ses joues avaient le doux incarnat de la rose et son parler était vif. Elle savait dire toute chose et bien, et avec agrément; et cependant toutes ses compagnes se mariaient et elle seule demeurait fille : chose singulière et surprenante! Désirez-vous savoir le nom que portait cette fille charmante? On l'appelait Parole finnoise. Le désir qui brûle la dévorait depuis longtemps; on la voyait porter son regard inquiet à l'entour, assise à l'écart comme à son ordinaire, toujours avec l'espoir que l'époux attendu finirait par paraître, — qui l'introduirait dans la chambre nuptiale. Fatiguée d'attendre vainement, elle éleva enfin la voix pour se plaindre... »

Mais le Slave n'a pas entendu la plainte du Finnois : celui-ci est trop faible et le Slave trop fort.

Pourquoi le Slave, — c'est-à-dire l'homme qui, en sortant des Prairies, a pris non la route du Nord, mais celle du Sud, — est-il plus fort que le Finnois? C'est ce qu'il nous faut voir maintenant.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

PHILOLOGIE ET SCIENCE SOCIALE

COMPARÉES,

A PROPOS D'UN ROMAN ESPAGNOL.

La Science sociale semble destinée, entre autres applications, à renouveler complètement la critique littéraire; et d'ailleurs, comme une évolution n'est jamais brusque, comme tout se fait par transition dans le domaine de la science aussi bien que dans celui de la nature, il est facile de s'apercevoir que l'œuvre de rénovation est commencée. Taine a eu la gloire d'ouvrir la voie sur ce point, et la dernière série de conférences de M. Brunetière marque également une préoccupation dominante du *point de vue social* dans les choses littéraires.

Selon nous, l'étude d'une littérature, d'une école artistique, et son rattachement aux conditions sociales du milieu qui les a produites est une œuvre scientifique assez laborieuse. Nous avons jusqu'ici plus de jalons que de routes. Celles-ci viendront en leur temps, après beaucoup d'observations et de comparaisons préparatoires. Aussi n'est-ce pas un sujet si large que nous prétendons entamer. Il s'agit uniquement, dans cet article, de quelques réflexions qui nous sont venues à l'esprit, à la lecture d'un roman espagnol, au sujet de *l'emploi assez fréquent des mots étrangers* dans la littérature de divers peuples occidentaux, et, plus généralement, de la *pénétration réciproque* des langues.

On apprendra avec plaisir que notre langue est peut-être celle qui fournit le plus de citations et de mots d'emprunt à ses rivales

Il est vrai que ce n'est pas un monopole et que deux autres langues, pour des raisons assez différentes, partagent avec la nôtre ce caractère de diffusion internationale : l'*anglais* et le *latin*. Mais revenons à notre roman.

I.

Le livre dont nous parlons est original à plus d'un titre. Son auteur est un jésuite, le P. Coloma; son titre est *Pequeneces* (*Bagatelles*) (1); son but est de peindre et de censurer, d'une façon à la fois véhémente et pittoresque, les mœurs de l'aristocratie espagnole.

Un fait qui nous a frappé, dans cet ouvrage, c'est la fréquence des *mots français* insérés dans le texte, *en italiques*, et employés, comme plus significatifs ou plus universels, à la place du mot espagnol correspondant. Cette constatation, que nous avions faite, peu de temps auparavant, en lisant un journal portugais qui traitait de questions *littéraires*, nous a suggéré l'idée de relever, un à un, tous les mots français ainsi employés et de voir ensuite s'il serait possible d'établir entre eux un *classement* quelconque. C'est ce que nous avons essayé de faire, et voici le résultat de ce relevé :

Les mots français, ou locutions françaises, se montent à *cent vingt* environ. Un petit nombre d'entre eux sont des expressions historiques ou topographiques relatives à la France, et offrent par conséquent peu d'intérêt. Les autres, une centaine environ, peuvent se répartir en six classes.

1re *classe* : termes de logement ou d'ameublement. Ce sont : *chaise longue* (deux fois), *pouf, secrétaire* (onze fois), *bureau*, *salon*, *cabinet de lecture*, *fumoir* (deux fois), *boudoir* (quatorze fois), *petit club* (2), *salon de refuge*, *char-à-bancs*, *bibelot* (trois fois), *buffet, parquet*.

Donc, un écrivain espagnol, voulant exprimer un meuble

(1) Traduction française. Lemerre, 1893.

(2) *Club* est emprunté au français qui l'emprunte lui-même de l'anglais. Nous reviendrons plus loin sur ce phénomène.

élégant, certains appartements spéciaux, use volontiers d'un mot français

2e *classe :* termes de toilette et d'habillement : *matinée* (sorte de robe), *brodequins, saut de lit, négligé, toilette, plissée, chiffonnée, nécessaire* (objet), *foulard, frac, casque à mèche.*

Donc, si nous avons importé la *mantille*, l'Espagne se rattrape joliment sur notre garde-robe et sur le vocabulaire de nos tailleurs.

3e *classe :* termes de théâtre : *entr'acte, artiste anonyme, succès* (dramatique)..., *débutait* (dans la Traviata), *soubrette, mise en scène, bouquet* (morceau final), *Prince Lilas, Diable Boiteux, Chœur des poignards. — Pour cette cause sainte..., la Favorite, le Pardon de Ploermel, la Dame aux Camélias, la Grande-Duchesse.*

Notez que la scène ne se passe pas en France. Les pièces en question sont représentées à Madrid. Donc, popularité du théâtre français hors de nos frontières.

4e *classe :* termes de littérature ou d'art : *facture* (artistique)..., *faisait pendant, pochade, amateur* (deux fois), *brevet, déclassée, l'Année chrétienne* (revue), *canard* (de journaliste).

Cette catégorie n'est pas très nombreuse dans *Pequeneces*, mais cette rareté relative est un peu l'effet du hasard. On trouverait facilement, en feuilletant des livres étrangers, des mots comme *bon goût, beau idéal, chef-d'œuvre*, etc., cités en italiques et en français.

Le journal portugais dont nous parlions plus haut, et qui n'est plus entre nos mains, en offrait notamment des exemples. Donc, prestige et supériorité de la littérature française.

5e *classe :* termes de gastronomie : *thé, brioche, champagne, foie gras, pâté de foie gras, gourmand, gourmet, consommé, chou à la crème, écrevisses à la bordelaise* (deux fois), *côtelette* et *vol-au-vent.*

Triomphe éclatant de la cuisine française.

6e *classe :* termes relatifs à la mode, aux usages de la haute société, aux réunions mondaines. C'est la plus fournie. Nous y collationnons les termes suivants *: chic, très chic, pschutt, v'lan,*

tschok, vieux jeu, clou, dans le train, gommeux (quatre fois), *haute gomme, poisseux, muscadin, cocotte, pimbêche, mouchard.* Si ce n'est pas toujours là du français, c'est certainement du parisien. Viennent ensuite : *impair* (faute contre l'usage), *cercle Bébé, mondaines, beau monde, le tout Madrid, dessus du panier, au grand complet, quelque chose de neuf, kermesse* (dix fois), *après-dîner* (réunion), *bésigue, Mademoiselle* (pour désigner une gouvernante), *bourgeoise* (terme de mépris), *fanée* (en parlant d'une femme), *Monsieur Tout le Monde*, « *Monsieur, fleurissez votre boutonnière* », *enfantillage, tripotage, il était décoré!*

Est-il un plus beau témoignage en faveur de l'attraction exercée sur l'étranger par la *vie française*, et en particulier par cette vie parisienne, avec son argot, ses cercles et ses boulevards?

Chose remarquable : nous n'avons trouvé que cinq mots, sur les cent vingt, et en dehors des termes historiques ou topographiques, qui ne rentrassent pas dans une de ces six catégories. Ce sont les mots : *tournée, touriste* (1), *homme d'équipe, sauve-qui-peut* et *embarras du choix*. Encore, avec quelque bonne volonté, pourrait-on les y rattacher indirectement. Ainsi donc, et c'est le fait capital à retenir, tous les termes français, toutes les locutions françaises employées dans le roman du P. Coloma se classent, sans exception, ou avec des exceptions négligeables, sous les six rubriques énumérées ci-dessus : *ameublement, habillement, théâtre, art ou littérature, cuisine, vie mondaine.*

Ajoutons que, sauf une longue phrase étrangère à notre sujet, nous n'avons rencontré dans *Pequeneces* que quatre mots anglais, et ces mots n'arrivent sous la plume de l'auteur espagnol que par l'intermédiaire du français. Ce sont les mots : *club*, le *touriste, sport* et *sandwich*, dont les deux premiers se rattachent au groupe des termes mondains, et le dernier au vocabulaire gastronomique.

Nous avons eu la curiosité, après ce travail, de consulter au hasard un roman anglais, afin de voir si ce dernier contiendrait

(1) *Touriste* est encore emprunté à l'anglais par l'intermédiaire du français.

des mots français en italiques et si ces mots français correspondaient aux catégories énoncées plus haut. Nous sommes tombés sur *Love and Life* de miss Yonge (1), et, sans l'éplucher entièrement, nous avons recueilli au passage des mots tels que ceux-ci : « *Télémaque, le Grand Cyrus, Académie, belles-lettres* » (termes de littérature), *pièce de résistance* (terme culinaire), *déshabillé* (toilette); enfin, comme termes relatifs à la vie française, quelques petites trouvailles significatives : *fantaisies, bêtises, tête montée,* et *mariage de convenance.* Les citations françaises sont d'ailleurs beaucoup plus rares chez miss Yonge que chez le P. Coloma.

Dans un autre roman anglais, *Like and unlike,* de miss Braddon (2), dès la page 23, nous rencontrons le mot *foie gras,* deux fois nommé dans le roman espagnol. Nous apercevons également : *belles-lettres,* ainsi que cette phrase, entièrement en français : *Savez-vous la musique? — Comme ci comme ça.*

Quant aux romanciers anglais les plus connus, comme Walter Scott et Dickens, leur texte se prête mal à l'expérience. Le premier n'offrirait guère que des termes historiques et géographiques; le second, absolument anglais et populaire, ne fait presque jamais au français l'honneur de lui emprunter un mot.

II.

C'est avec un plaisir toujours nouveau que nous constatons les emprunts faits à notre langue par les peuples étrangers. Notre amour-propre national y trouve aisément son compte, et la contemplation assidue de cette expansion intellectuelle détourne agréablement notre vue de certains phénomènes moins rassurants. Aujourd'hui encore, le domaine de la langue française est immense. Nous la retrouvons en Belgique, dans la Suisse du sud-ouest, au Canada. La diplomatie, depuis trois siècles, en conserve l'usage. Les salons russes la parlent. La Turquie l'ins-

(1) Tauchnitz, Leipzig, 1887.
(2) Tauchnitz, Leipzig, 1880.

crit au programme de ses écoles. Toutes les familles riches, en Espagne, en Italie, dans l'Amérique du Sud, souvent même en Angleterre et aux États-Unis, tiennent à honneur de la faire enseigner à leurs enfants. Un Français de nos jours peut faire le tour du monde, — s'il est riche et s'il voyage pour son plaisir, — sans savoir le moindre mot d'une langue étrangère; et, cette constatation faite, nous en concluons tout naturellement que nous sommes la *tête du monde*. Quel peuple d'ailleurs ne croit l'être?

Il importe de considérer plus froidement le phénomène, et, en premier lieu, de rechercher si notre langue est la seule à jouir de cette universalité. Nous avons vu plus haut qu'il n'en est rien. Deux autres langues, avons-nous dit, nous disputent cette royauté cosmopolite : le *latin* et l'*anglais*.

Il serait facile de se livrer, sur les citations latines, à un travail analogue à celui que nous avons fait plus haut. Qui ne connaît certaines expressions proverbiales, qui reviennent sans cesse sous une plume française : un instrument *ad hoc*, une condition *sine qua non*, un argument *ad hominem*, un plaidoyer *pro domo sua*, un *maximum*, un *criterium*, un *ultimatum*, un *de cujus*, un *exeat*, voire même un *omnibus?* On pourrait en citer plusieurs centaines. Indépendamment des *mots* et des *locutions*, il est des passages très connus de Virgile, d'Horace ou de la Bible, qui reviennent fréquemment dans la conversation, entre gens lettrés, et la multiplicité de ces citations augmente à mesure qu'on descend vers le midi. Un livre ou un journal italien, espagnol, portugais, en offrira plus d'exemples qu'un livre ou un journal français, et la chose étonnera peu si l'on observe que le portugais, par exemple, renferme des milliers de mots qui ne sont ni plus ni moins que des mots latins, conservés *tels quels*, et que la langue latine est par suite beaucoup plus facile à apprendre chez ces peuples-là que chez nous. Néanmoins le latin, avec ses proverbes, dictons et citations, joue encore un rôle notable dans l'anglais, et partout où ont passé anciennement, avec la discipline romaine, les innombrables formules du droit et les classiques leçons des écoles.

Enfin l'Église catholique, partout où elle a des prêtres et des séminaires, contribue à maintenir, dans le langage des divers peuples, une foule de termes latins inaugurés ou consacrés par elle. Si deux *hommes du monde,* de pays différents, se comprennent toujours grâce au français, deux *prêtres,* dans le même cas, arriveront au même but en parlant latin.

Mais le globe terrestre ne comprend pas que des prêtres et des hommes du monde. Même dans la classe supérieure, — car la classe ouvrière, généralement, ne connaît jamais qu'une langue, — il est bon nombre de gens qui, n'ayant reçu ni une éducation ecclésiastique ni une éducation mondaine, ont besoin de communiquer, *pour affaires,* avec leurs congénères des autres pays. Ces hommes-là sont les *commerçants*, auxquels il faut joindre une foule d'*industriels.* Il importe *à ces gens* qu'une langue commune facilite les rapports et les échanges. Cette langue commune existe : c'est l'*anglais.*

L'*anglais,* de nos jours, est la langue de toutes les mers et de tous les rivages. Quiconque habite dans un *port* et songe à faire des affaires avec l'au-delà de la mer, est tenu de parler anglais. La loi s'impose à Rio-de-Janeiro comme à Constantinople, à la Martinique comme au Japon. De là également l'obligation faite à nos officiers de marine d'apprendre l'anglais. De là tous ces manuels de *correspondance anglaise,* où les rares jeunes gens français qui, au Havre, à Bordeaux, à Marseille, se destinent au grand commerce, apprennent lentement et péniblement l'art des formules nettes, des exposés pratiques, des politesses sobres et abrégées. L'anglais a donc, lui aussi, son universalité, et, à ce titre, depuis deux siècles, il a introduit dans notre langue, comme dans d'autres, un nombre considérable de mots et de locutions, que nous rencontrons à chaque page de nos livres et de nos journaux.

Prenons au hasard quelques-uns de ces termes, et tâchons d'en étudier la physionomie.

Nous parlions tout à l'heure de navigation. Cinq substantifs nous viennent précisément à l'esprit : *yacht, steamer*, *brick, ferry-boat, paquebot* (*packet-boat.*) Voilà donc un ordre d'i-

dées où le Français tend à se servir de mots anglais. Et ce ne sont pas seulement les transports par mer qui fournissent des néologismes : *railways*, *tramways*, *rail*, *tender*, *wagon*, *tunnel*, *ballast*, *express*, *sleeping-car*, *cab*, *tilbury*, *touriste*, *globe-trotter*, et beaucoup d'autres qui nous échappent, reflètent suffisamment l'activité, la force d'expansion, l'allure affairée et laborieuse de la race anglo-saxonne. C'est à l'italien que nous empruntons le mot *far-niente*, mais c'est l'anglais qui a dû nous fournir le vocabulaire des chemins de fer. Et pourquoi l'Anglais voyage-t-il? Pour son plaisir, quelquefois, pour exercer son activité sans but lucratif, comme le *tourist* de Suisse et des Pyrénées; mais ce n'est là que l'exception, la déviation du type. L'Anglais voyage, l'Anglais construit des *steamers* et des *railways*, parce qu'il a des *business*.

A la langue des affaires se rapportent *dock*, *stock*, *drawbach*, *warrant*, *chèque*, *crack*, sans compter les noms d'une foule de machines, d'outils et de rouages employés dans les usines. L'instinct énergique de la défense a fait naître le *revolver*. A l'agriculture se rattachent *farmer*, mot intraduisible en français, *drainage* (du verbe *to drain*) ainsi que les noms de plusieurs appareils perfectionnés pour la culture des champs.

On peut former tout une autre classe avec les seuls mots qui ont rapport à des *exercices corporels*. Tout le monde, en France, parle de *sport*, de *turf*, de *cricket*, de *crocket*, de *law-tennis*, de *rallye-papers*, de *steeple-chase*, de *garden-party*, de *boxe* et de *foot-ball*; preuve de notre admiration, mais aussi de notre infériorité, à l'égard de ces jeux et de ces ébats qui font de nos jeunes voisins des gaillards frais et robustes, pendant que nous nous étiolons sur le banc d'un collège, devant des monceaux de bouquins. (*Bouquins*, encore un mot anglais, mais fort méprisant sur nos lèvres, et qui ne prouve aucune admiration de notre part à l'égard des *books* d'outre-Manche.)

Notons, pour être exact, que la plupart de ces termes, à mesure que nous les empruntons aux Anglais, changent sensiblement de nature, et prennent, — *bouquin* fait exception, — un cachet d'élégance et d'aristocratie qu'ils n'avaient pas précédem-

ment. La société française, en adoptant *rallye-papers* et le *lawn-tennis*, en fait des cérémonies mondaines, à la française, où beaucoup d'Anglais ne se reconnaîtraient plus. Même remarque en ce qui concerne les termes *de la vie politique*, inaugurée, comme on le sait, par l'Angleterre, longtemps avant notre patrie.

Nous avons donc des *leaders*, des *reporters*, des *budgets*, des *jurys*, des *verdicts*, des *meetings*. Nous disons un *bill*, un *whig*, un *tory*. Cela tient à ce que les Anglais ont su se gouverner eux-mêmes plus tôt que les autres peuples de l'Occident. Maintenant encore, que de différences entre les deux choses, l'une française, l'autre anglaise, que nous baptisons du même nom, par exemple, entre un *meeting* de Londres et un *meeting* de Paris!

Il est, enfin, certaines idées que nous exprimons instinctivement par des mots anglais, tant la société anglaise nous paraît les incarner idéalement. Voulons-nous faire sentir, d'un mot, le *charme et l'indépendance de notre intérieur?* Nous disons : mon *home*. S'agit-il de cet esprit débrouillard qui, à lui seul, triomphe des obstacles? Nous parlons du *self-help*. Cette lutte contre les obstacles, qui ne la connaît désormais sous son nom de *struggle for life?* Quand il nous arrive de sentir le prix du temps, nous ne disons pas : le temps est précieux, mais : *Time is money*. Enfin, depuis la Révolution, nous ne désignons plus l'homme distingué, influent, honnête par le titre d'*honnête homme*, ou de *gentilhomme*, ou de *bel esprit*. Nous l'appelons volontiers *gentleman*.

Il est facile de voir, en comparant les termes prêtés par le français aux autres langues et ceux que nous prête l'anglais, les différentes branches où s'exerce la supériorité respective des deux races. Avant de conclure, et pour ne laisser aucun nuage dans l'esprit, nous voulons pourtant répondre à une objection facile à prévoir. La France, peut-on nous dire, n'est pas la seule à fournir l'étranger de termes gastronomiques. Que faites-vous donc des *beefsteaks*, des *roastbeefs*, des *puddings*, des *sandwishes*, des *lunchs*, des *five o'clock teas?* Ne trouvons-nous pas, au rayon des vêtements, le *mac-farlan*, la *redingote* (*riding coat*), le *water-proof?* et, en ce qui concerne la *haute vie*, les

réunions et les usages mondains, n'avons-nous pas adopté plusieurs termes comme *high-life, festival, flirt, dandy, whist, boston, scottish?* — Que reste-t-il, après cela, de votre distinction?

La distinction reste entière. Nous pouvons nous en convaincre en examinant attentivement chacun des mots en question. Le *beefsteak* et le *roastbeef* ne sont nullement des termes gastronomiques et leur importation n'implique aucune supériorité culinaire chez les Anglais. Ce sont des mets excessivement simples, et de préparations *très rapides* des mets très commodes pour des gens *pressés*. Il en est de même du *sandwich*. Midi sonne; un négociant sort d'un bureau; il court à un autre; l'affaire est urgente : il a un quart d'heure à lui. Vite, il rentre dans un *bar*, et, sans s'asseoir, avale une tartine toute préparée, avec beurre et jambon. Pas une minute n'est perdue. Même explication pour le *lunch*. Là-dessus le Français arrive, s'empare du mot; mais qu'advient-il? c'est que le mot change d'usage, parce que la chose change d'aspect. Le *lunch* devient un amusement; le *sandwich*, une pâtisserie; on vient au premier en cérémonie; on croque le second avec loisir. Les substantifs britanniques ont pris la livrée française.

Mais le *pudding?* mais le *five o' clock tea?* — Très simple encore à comprendre. On sait l'intensité de la vie de famille en Angleterre. Les femmes et les jeunes filles vivent beaucoup moins en dehors. Moins de visites, moins d'exhibitions, moins de bavardages inutiles. Les travaux du ménage prennent plus de temps; les réunions intimes, absolument intimes, tiennent plus de place. Rien d'étonnant, dès lors, que la jeune *miss*, au lieu de courir les magasins et de massacrer son piano, sache confectionner des gâteaux et des plats doux, entre autres le fameux *pudding*. Quant au *five o'clock tea*, il est la conséquence du *lunch :* le léger repas de cinq heures vient compléter le lunch de une heure pris sur le pouce et permet ainsi d'attendre le « dîner » du soir. Ici encore la France veut imiter. Depuis deux siècles environ, nous constatons le prestige croissant de l'Angleterre, sans en démêler exactement les causes. De là dif-

férentes espèces d'*anglomanies* : l'anglomanie politique, avec Montesquieu ; l'anglomanie philosophique, avec les admirateurs de Locke; l'anglomanie littéraire, avec les fanatiques de Shakespeare et de Walter Scott ; l'anglomanie mondaine de nos jours. On peut voir, au Louvre, un tableau du peintre Ollivier (dix-huitième siècle) intitulé : *Le thé à l'anglaise chez le prince de Condé.* En un mot nous empruntons à l'Angleterre ce qui brille, ce qui nous frappe, ce qui est extérieur, ce qu'il importe le moins de lui emprunter.

Nous pourrions reprendre, à propos de nos vêtements d'origine anglaise, les mêmes réflexions que ci-dessus. Le *mac-farlan* et le *water-proof* ne sont pas des inventions de l'élégance, mais de l'esprit pratique. Il s'agit de se préserver du froid et de la pluie. Quant à la *redingote,* elle a bien changé d'usage en changeant d'orthographe. Son étymologie, *riding coat,* désigne expressément un *vêtement pour aller à cheval.* Nous retombons donc, sans l'avoir cherché, dans les *exercices du corps.*

Quant au terme de *high life,* il n'est pas étrange que nous l'ayons emprunté au pays des *lords* et de la haute aristocratie territoriale, à mesure que notre aristocratie à nous, ruinée et désorientée par nos révolutions, perdait peu à peu du terrain. Monsieur Jourdain, au dix-septième siècle, singeait le *gentilhomme;* de nos jours, il aurait singé le *gentleman.* Il eût fait blanchir ses chemises à Londres. Il eût été *dandy.*

Que dire du *whist* et du *boston?* Le mot *whist* signifie *silence.* C'est le jeu calme et grave, passe-temps des longues soirées familiales, adopté ensuite dans les cercles et les soirées. Le *boston* n'a pas même reçu cette adoption mondaine. Il n'a pas oublié son berceau sévère et puritain. Il est resté le jeu des familles, de même que l'innocent quadrille des lanciers, d'origine également anglaise, est resté la danse la plus facilement tolérée par les familles les plus rigoureuses. Pour la *scottish*, comme son nom l'indique, elle est *écossaise,* c'est-à-dire *celte,* et n'a rien de commun avec notre sujet. Enfin le *flirt,* dont nous commençons, grâce à nos mœurs, à faire un mot mal famé, ne désigne que l'innocente conversation de deux jeunes gens qui

se recherchent en mariage, — scandale que nous proscrivons vertueusement chez nous.

Donc, règle générale et à peu près absolue, tout mot qui sort de France et s'établit comme colon dans une langue étrangère emporte avec lui je ne sais quel parfum de théâtre, de roman, d'art, de mode, d'élégance, de coiffure, de cuisine savante et raffinée. Tout mot qui sort d'Angleterre pour s'implanter ailleurs sent la vie intime et privée, le travail inventeur et fécond, le progrès agricole et industriel, l'expansion maritime et commerciale, ou la fierté du citoyen autonome qui n'entend pas se laisser tyranniser par l'État. Comme tout cela est instructif, et comme l'émigration des mots ressemble trait pour trait à l'émigration des hommes! La France, nous le savons, est le pays d'où l'on émigre le moins, et pourtant, il n'est pas de grande ville étrangère qui n'offre à tout venant les services d'un cuisinier français, d'une modiste française, d'un maître de danse français. Lorsque Chateaubriand visita la Nouvelle-Angleterre, en 1791, le poète ne rencontra qu'un Français... un violoniste.

III.

L'introduction d'un mot étranger dans une langue se fait généralement par deux étapes successives. Le mot est d'abord cité, à titre étranger, par une sorte de curiosité d'amateur, par recherche de couleur locale, par pédantisme, ou par impuissance de s'exprimer autrement. Puis, si l'adoption de ce mot répond vraiment à un besoin, à un *défaut*, la naturalisation devient complète. On ne prend plus la peine d'avertir, soit par des guillemets, soit par des italiques, soit par une locution quelconque (*ut dicunt Græci*), que l'on procède à un emprunt. Souvent même, surtout chez les peuples qui parlent plus qu'ils n'écrivent, l'orthographe du mot est appropriée à sa nationalité nouvelle : *bifteck, redingote, paquebot,* sont dans ce cas.

En ce qui concerne le français, la langue anglaise, à notre époque, est la seule qui continue à l'enrichir; ou du moins les

exceptions sont bien rares. Le contingent de termes latins est désormais consacré et ne varie plus. Les autres langues, à part quelques termes pittoresques récoltés çà et là par les voyageurs en quête d'exotisme, ont cessé d'agir sur la nôtre. C'est que leur action remonte à des époques déjà anciennes, où ces nations avaient sur nous, comme sur tous les autres peuples du monde, certaines supériorités de civilisation. Trois langues principalement nous ont nous légué des souvenirs : l'arabe, au moyen âge, durant cette période de splendeur éclatante, mais éphémère, où Bagdad, Damas et Cordoue tinrent la tête du mouvement scientifique et littéraire. De là tant de mots commençant par *al : algèbre*, *alcool*, *alun alchimie*, *alcade*, *alcazar;* l'italien, du quinzième au seizième siècle, au moment de la Renaissance et des guerres d'Italie ; de là bien des mots comme *courtisan*, *carnaval*, *charlatan*, *bouffon*, *spadassin*, *carrosse*, *faquin*, *balcon*, *banque*, *bilan*, *costume*, *cadence*, et tant de termes de musique ; enfin, l'espagnol, du seizième au dix-septième siècle, lorsque la monarchie de Philippe II, puissamment centralisée, maîtresse de l'Amérique et riche de son or, éclipsa et terrifia toute l'Europe par son prestige d'un jour. L'Espagne d'alors sème ses mots comme ses soldats : *matamore*, *capitan*, *duègue*, *galon*, *mantille*, *guitare*, *castagnette*, *sieste*, *sarabande*, *hâbleur*, *nègre*, *case*, *créole*, *patate*, qui tous indiquent clairement le genre de supériorité ; — bien superficielle, hélas! — qu'offre alors la société espagnole.

Plus heureux que les idiomes rivaux, le français semble n'avoir pas perdu, depuis trois siècles, ses propriétés contagieuses, et la fumée de cette gloire nous a trop souvent enivrés.

Il s'agit de savoir si cette supériorité, dont nous sommes heureux d'ailleurs, coïncide toujours avec une réelle supériorité sociale, et, pour cela, demandons des exemples à l'histoire, l'inexorable institutrice, et la grande recommenceuse des phénomènes sociaux. Deux faits nous suffiront : celui des Grecs subjugués par Rome, celui des Gallo-Romains soumis par les Francs.

Tout le monde connaît le mot d'Horace : *Græcia victa ferum victorem cepit*, « La Grèce vaincue triompha de son farouche

vainqueur ». Cela est vrai en ce qui concerne la langue. Tandis que le latin se répandait en Gaule et en Espagne, le grec, malgré la conquête, demeurait la langue de l'Orient, *de tout l'Orient*. Bien plus, tous les nobles Romains s'engouaient des Grecs et des choses de la Grèce. Les poètes, les orateurs acclimataient dans leur prose ou dans leurs vers une foule de néologismes et d'hellénismes. Beaucoup s'exprimaient indifféremment dans la langue de Démosthènes ou dans celle de Cicéron. Marc-Aurèle, l'empereur philosophe, écrivait en grec ses *Pensées*.

Et pourtant, qu'était devenue la race grecque? Quelle chute depuis l'époque de Léonidas et de Périclès! Les ports d'Athènes, où les vaisseaux se chiffraient jadis par centaines, recélaient quelques misérables tartanes. Sparte, vide de citoyens, mourait d'anémie. Corinthe s'éteignait dans la débauche. Le bon Plutarque se fixait en Béotie, *par système*, afin de ne pas réduire *d'un citoyen* sa pauvre bourgade dont la population diminuait à vue d'œil. A Rome, ceux des Grecs qui ne sont pas esclaves sont pour le moins méprisés et ridiculisés. Le riche Romain a des esclaves-cuisiniers, des esclaves-philosophes, des esclaves-pédagogues, et tous ces esclaves sont Grecs. L'épithète de *Græculus* est une injure sanglante, et Cicéron, merveilleusement entendu aux choses de la Grèce, fait semblant, devant le peuple, de n'y rien comprendre du tout. La situation, pour la race grecque, peut se résumer en deux mots : la langue au pinacle, les hommes dans la boue.

Quelques siècles plus tard, scène semblable, quoique un peu différente. La Gaule a oublié le celte et parle latin. Le vernis romain a recouvert la race. Écoles, théâtres, lieux de déclamation, les petits-fils de Vercingétorix ont tout emprunté à la Rome de la décadence. Arrivent les Francs, gens peu littéraires de leur nature. Abandonner leur idiome leur est égal. Nouveaux venus, dispersés, campagnards, ils adoptent aisément la langue officielle, écrite, celle des villes et des gens polis. C'est peut-être un bonheur pour les Gallo-Romains, mais, en attendant, les compagnons de Clovis, appuyés sur leur framée, et plus encore sur leur charrue, deviennent, pour de longs siècles, les maîtres et seigneurs de la France.

Ils rendent aux Romains de Gaule ce que les Romains d'Italie ont fait aux Grecs.

Il nous resterait à étudier, dans le détail, comment s'opèrent, chez une race, l'abandon d'un idiome traditionnel et l'adoption d'une nouvelle langue, à nous demander pourquoi ici une langue chasse l'autre, et pourquoi là-bas deux ou trois langues existent sans se mêler durant plusieurs siècles. Concluons, pour aujourd'hui, que le plaisir d'imposer sa langue à l'étranger constitue évidemment un vif plaisir, mais un plaisir essentiellement platonique, qui fait parfois illusion sur les causes et les signes de la véritable supériorité. Le prestige et la puissance d'une langue sont dus principalement au développement des *cultures intellectuelles*, mais il se peut quelquefois que ce *développement* devienne une *hypertrophie*. Les peuples sont comme nos écoliers modernes : lorsqu'ils ne songent qu'à leurs *études*, qu'à la littérature et aux arts, lorsque leur ambition est de passer avec succès leurs *examens* devant les autres races, à remporter des prix d'amplification et de thème au concours général des nations, ils réussissent sans doute à se perfectionner l'intelligence, le goût, la délicatesse critique, mais l'anémie du reste du corps ne correspond que trop souvent à cette puissance cérébrale, et, à la suite de ce vaste et collectif surmenage intellectuel, des crises de névrose peuvent venir, et l'aliter pour toujours.

G. D'AZAMBUJA.

LES CHALDÉENS.

ORIGINALITÉ ET IMPORTANCE DE LEUR ROLE PRÉHISTORIQUE (1).

Parmi les régions qui sont distinguées à la surface du globe par leur disposition géographique, leur formation géologique, leur climat, leurs productions, les déserts tropicaux apparaissent comme les plus affreuses et les moins hospitalières. Tout s'y réunit à la fois pour repousser les hommes ou les animaux : la soif, la faim, la chaleur et le froid combinés, les vents et les orages, menacent incessamment l'être organisé qui s'aventure au milieu de ces espaces désolés. Exposé à tant d'influences mauvaises, sa destruction paraît certaine. Il semble donc que les déserts auraient dû former autant de territoires impénétrables à l'homme, abandonnés à eux-mêmes, fermés à tout jamais aux manifestations de la vie sociale. Cependant les choses ne vont point ainsi. En réalité, les déserts sont habités, au moins dans la plupart des cas; la population qui les occupe peut même passer pour relativement nombreuse, si l'on tient compte de l'âpreté et de la faible productivité de ce milieu spécial. D'où vient cela? Comment se fait-il que l'homme, bravant tant et de si grands dangers, soit allé s'établir au milieu des rochers et des sables, pour y mener une existence rude et périlleuse, alors que des terres fertiles, saines et tempérées, étaient à sa disposition, et sont restées inoccupées depuis l'origine du monde? Il y a dans

1) Les faits énoncés dans cette étude sont aujourd'hui acquis à l'érudition. C'est pourquoi on a jugé superflu d'en apporter ici les preuves en détail. On s'est surtout proposé d'en montrer le lien logique, d'après les données de la Science sociale.

cette circonstance quelque chose qui surprend à bon droit et qui appelle une explication. L'histoire, interrogée seule, n'en fournit point qui satisfasse complètement l'esprit. En effet, elle nous apprend sans doute que des groupes d'hommes, formant parfois des armées nombreuses et bien approvisionnées, ont essayé à diverses reprises d'aborder le désert. Il ne s'agissait pas d'ailleurs de s'y établir, mais seulement de s'en faire accidentellement une voie de passage. Or l'histoire ajoute aussitôt que ces expéditions ont abouti toujours à un désastre plus ou moins complet. Le peuplement du désert a donc une autre origine.

Il est bien établi, d'autre part, que, dès le début des temps historiques, les espaces désertiques de l'Asie et de l'Afrique étaient déjà reconnus et jalonnés. Dès lors les caravanes du commerce les parcouraient depuis de longs siècles. Mais il est nécessaire d'observer que les trafiquants eux-mêmes n'ont pas pu aborder les premiers des solitudes inexplorées. L'expérience de tous les temps, corroborée par des faits actuels, nous apprend que le négoce n'ose s'aventurer au désert qu'à la suite d'hommes assez hardis pour aller d'avance préparer les voies. En d'autres termes, le commerce utilise les routes que d'autres ont tracées, il ne les crée pas lui-même. Lorsque ses transports apparaissent dans une région, c'est que déjà elle a été visitée et occupée par des gens capables de servir de guides, de convoyeurs et de gardiens. Cela est vrai surtout pour le désert, qui oppose à la marche des difficultés particulières, insurmontables pour des voyageurs ordinaires.

Quels gens, donc, ont été capables de s'établir dans un pareil pays, d'y vivre et même d'y prospérer? M. de Préville, dans ses remarquables études sur l'Afrique (1), nous a révélé déjà certains termes de ce curieux problème. Nous allons essayer de le résoudre complètement, et nous verrons peut-être jaillir de notre solution des conséquences inattendues.

(1) La *Science sociale,* année 1887 et suiv.

I. — LE PEUPLEMENT DE L'ASIE MÉRIDIONALE.

Une circonstance va du reste nous permettre de retrouver partout sur leur route de migration, depuis leur point de départ, les populations du désert, de les identifier et de les suivre. Ces populations sont en effet restées attachées au type communautaire pur ; c'est dire qu'elles n'ont guère changé de physionomie depuis une longue suite de siècles. Le fond même de leurs traditions, les traits principaux de leurs mœurs sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a des milliers d'années. En les observant à l'heure présente, nous nous trouvons par conséquent en face d'un ordre de choses très analogue à celui des temps préhistoriques. Les faits actuels, rapprochés des indications que fournit l'érudition moderne en ce qui touche les sociétés disparues, nous donneront ainsi de précieux éléments de renseignement et de comparaison. Ils nous permettront de comprendre bien des choses restées obscures chez les historiens, parce qu'ils n'en ont pas vu la portée.

On s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que l'Asie centrale, des plateaux de l'Arménie à ceux du Thibet, a été le berceau commun de l'humanité. C'est du haut de ces vastes espaces herbus, où elle vivait de l'art nourricier le plus simple, le pâturage, que l'espèce s'est épandue de proche en proche jusqu'aux confins du globe, en subissant chemin faisant les multiples et fortes influences qui l'ont divisée en groupes distincts, en variétés, en races différentes à des degrés divers. Pour arriver à bien saisir notre sujet, il est nécessaire que nous essayions de nous faire une idée logique de ce mouvement capital. Pour cela, nous n'avons que peu de chose à demander à l'histoire, car elle est à peu près muette sur ces événements dont l'âge même ne saurait être computé avec exactitude (1). Les sciences d'observation seules ont

1. Cf. Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. I, *passim*.

réussi à éclairer un peu le sujet. La géographie, l'archéologie, la linguistique, la Science sociale enfin, vont du moins nous permettre de proposer une explication conforme à la nature des choses et capable de satisfaire l'esprit.

L'examen attentif du régime géographique de l'Asie méridionale fournit d'abord de précieuses indications. En descendant des plateaux qui occupent toute la partie médiane de l'Asie, ceux des premiers hommes qui se dirigèrent vers le Sud trouvèrent devant eux de vastes contrées très différentes les unes des autres, intercalées dans un ordre important à déterminer.

Un coup d'œil jeté sur une carte de ces régions montre que, d'une façon générale, les espaces ouverts dans l'Asie méridionale aux essaims de race humaine, depuis la haute barrière de l'Himalaya jusqu'à la mer Rouge, sont distribués dans un ordre très particulier. C'est, en somme, une zone immense de déserts desséchés, que coupent de loin en loin des oasis transversales, formées par les fleuves rares qui descendent des montagnes. Cette zone est bordée par une bande de rivages maritimes également arrosés. Ainsi, en marchant de l'est à l'ouest, nous rencontrons la vallée du Gange, puis le désert de Thar que limite la vallée de l'Indus. Sur la rive droite de ce fleuve, apparaissent bientôt les sables et les montagnes de la Perse. Celle-ci est séparée des déserts de Syrie et d'Arabie par le double fossé du Tigre et de l'Euphrate. Au delà, les chaînes du Liban et celle du Taurus, qui condensent les vapeurs pompées dans la Méditerranée par le chaud soleil d'Orient, ont des vallées arrosées et fertiles. Mais bientôt le sable reparaît et étouffe presque toute végétation; il couvre une partie de la Syrie, et à peu près la moitié de l'immense Péninsule arabique. Plus loin, c'est l'Afrique, dont la partie septentrionale offre un aspect analogue à celui de l'Asie du Sud.

Les diverses parties de cet espace immense sont aussi différentes par la nature et l'abondance de leurs productions, que par leur aspect général. Les plateaux et les pentes des montagnes centrales sont couverts de pâturages qui permettent le maintien de la vie pastorale. Les vallées des fleuves, abondamment arrosées sous

un climat chaud, se prêtent à la production des fruits, des légumes, des céréales. Il en est de même pour les parties humides des plateaux iraniens. L'Inde entière forme une immense oasis projetée jusqu'au voisinage de l'équateur, et propre aux cultures les plus variées.

D'autre part, les eaux côtières de l'océan Indien sont poissonneuses, et nourrissent l'huître nacrière et perlière. L'or, les pierres précieuses, les épices, les parfums se trouvent en divers lieux. C'est ainsi que les monts de l'Arabie méridionale (Yémen) étaient fameux dans les pays de l'antiquité pour leurs drogues et leurs aromates. L'éléphant abondait autrefois dans l'Inde et dans le centre de l'Afrique. Les bois précieux pour la charpente, la marine, l'ébénisterie, se rencontrent dans le Liban, et dans les montagnes de l'Inde. Les déserts eux-mêmes apportent leur contingent à cette masse considérable et variée de productions utiles à l'homme. On y voit des dépôts de sel laissés par les eaux, et cristallisés en nappes régulières que l'on taille en blocs et que l'on exporte vers les plaines basses, où ils constituent un objet d'échange important.

Ainsi, l'espace et les moyens d'existence ne manquaient pas dans l'Asie méridionale, lorsque l'homme, à l'étroit sur les plateaux arméniens, commença ses migrations. Il pouvait s'y étendre à l'aise, et trouver, sur bien des points, les éléments d'une grande prospérité. Essayons maintenant de nous rendre compte des conditions naturelles et des phases de cette expansion.

II. — L'EXPANSION DES POPULATIONS CHALDÉENNES.

Nous avons indiqué déjà que les premiers hommes, nés dans les régions herbues de l'Asie centrale, avaient dû tout naturellement demander leurs ressources quotidiennes à l'art nourricier le plus simple de tous : l'art pastoral. En se développant, l'espèce forma des groupes de pasteurs constitués, sous l'influence prédominante du milieu, en familles communautaires. En effet, la steppe ne permet point l'isolement, les ressources qu'elle four-

nit sont trop limitées. Pour utiliser directement et exclusivement un troupeau, seul régime de travail praticable en pareil lieu, l'association s'impose, et il n'en est pas de plus simple ni de plus naturelle que la famille. D'autre part, ce travail exerce sur ceux qui en vivent un attrait si puissant, que rien, sauf la pression des besoins les plus urgents ou la force d'une domination extérieure, ne peut les obliger à y renoncer pour un métier plus rude. Le pasteur apprécie même sa condition à tel point, qu'à ses yeux toute occupation pénible ou assujettissante avilit les hommes qui s'y livrent, et il se considère comme appartenant à une race noble vis-à-vis de ceux-ci. Aussi ne se fait-il aucun scrupule de les piller et de les exploiter le plus possible, quand le voisinage les tient à sa portée (1).

Dans ces conditions, les hommes auraient pu rester cantonnés pendant une longue suite de siècles dans les pâturages de l'Asie centrale, si deux circonstances n'étaient venues pousser un certain nombre d'individus hors de la steppe, pour les mettre en présence d'un milieu nouveau. La première nous est connue par une tradition recueillie à l'aurore des temps historiques, et consignée dans l'Écriture. La Genèse nous raconte en effet comment un fils de Noé, nommé Cham, osa se moquer de son père en public, montrant ainsi qu'il avait perdu tout respect pour l'autorité paternelle. Or l'autorité du patriarche est absolue et doit l'être dans ces familles, qui forment autant de groupes isolés dans la vaste étendue des steppes. Sans une exacte discipline, assurée par l'unité et la force de la direction, de tels groupes ne tarderaient pas à se dissoudre par l'effet des dissensions intestines, des rivalités, des jalousies. Aussi Cham, considéré comme un dangereux fauteur de division et de désordre, est-il maudit par son père et obligé d'aller chercher au loin un établissement pour lui et ses enfants (2).

Ce fait nous indique clairement que, dès une époque extrêmement reculée, des individus se sont détachés de la souche nomade des pasteurs. Quittant la steppe où ils ne pouvaient plus

(1) Cf. *Science sociale*, t. III, p. 33 et suiv.
(2) Cf. Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. V, p. 87.

vivre à cause de leur isolement, ces désorganisés ont trouvé devant eux la tête des vallées qui descendent vers l'océan Indien. Canalisés en quelque sorte dans ces bandes étroites de terrains productifs que le désert enveloppe, ils ont dû adopter un nouveau régime du travail, et ajouter aux ressources du pâturage, devenues insuffisantes ou même nulles, celles de la culture (1). Elle était d'ailleurs aisée dans ces alluvions humides, au moins sur les bords même des fleuves. Au delà, la chaleur estivale rend l'irrigation nécessaire et complique le travail. C'est ainsi que se formèrent les premiers groupes de cultivateurs sur les rives des fleuves de la Mésopotamie; tout ce que nous savons permet du moins de le supposer avec un haut degré de vraisemblance. L'exploitation du sol permit à ces exilés de subsister hors du cadre communautaire, de se développer, de perfectionner avec le temps leurs procédés, de multiplier les productions. L'industrie dut alors apparaître parmi eux, faisant naître sur bien des points une véritable richesse. Dès lors le commerce ne pouvait manquer d'intervenir à son tour pour répartir ces éléments de prospérité, et l'humanité se trouva lancée dans la voie du développement indéfini.

Pourtant, à examiner de près les choses, il semble que ce mouvement avait bien des chances pour se heurter à des obstacles insurmontables, et pour s'arrêter devant eux. Enserrées entre des nomades pillards et exigeants au nord, une mer dangereuse au midi, des déserts d'une extrême âpreté à l'ouest et à l'est, les premières sociétés de la Chaldée paraissaient destinées à végéter dans cette impasse. Elles en sont sorties cependant, d'abord pour foisonner au dehors et pour aller coloniser au loin des régions très diverses et très étendues, ensuite pour créer et entretenir avec ces régions un commerce d'une merveilleuse activité. Il est intéressant de voir dans quelles conditions ce double mouvement s'est établi. Nous aurons l'occasion d'indiquer en même temps la seconde des circonstances qui appelèrent la population du nord vers les pays méridionaux.

1) Ces expulsés ne pouvaient amener dans ces vallées à demi marécageuses que peu de bétail, quand toutefois ils en possédaient encore.

III. — LA ROUTE ET LE TYPE DES MIGRATIONS CHALDÉENNES.

L'Asie méridionale, qui renferme tant et de si vastes déserts, est bordée sur presque tout son pourtour d'une haute barrière montagneuse. Cette barrière arrête les vents saturés de l'humidité marine, et la condense. L'étroite zone littorale (voir la carte d'Asie) qui s'étend depuis le pied des monts jusqu'à la mer, se trouve dès lors arrosée, soit par les ondées pluviales, soit par les rivières au moins temporaires qui descendent des chaînes bordières (1). Il en résulte que sur un très grand nombre de points, les côtes de l'océan Indien offrent à la culture ses éléments essentiels : une terre d'alluvion fertile, de l'eau, du soleil. Ces circonstances ont fait jouer à la zone littorale cultivable un rôle important. Elle a facilité l'extension graduelle et continue de la race humaine vers l'orient et vers l'occident, en lui permettant de contourner, par le sud, ces déserts affreux dont nous avons indiqué les caractères âpres et inhospitaliers. C'est ainsi que, dès une antiquité reculée, des essaims poussés de proche en proche ont dû s'avancer jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb, pour passer de là sur la côte africaine et gagner les plateaux abyssiniens, puis les campagnes et les forêts de la région centrale. M. de Préville a très bien montré comment on pouvait reconnaître là une des sources principales des populations du sud africain. Il en a indiqué une autre qui paraît également très probable.

Des immigrants du même type, sortis de l'Asie Mineure, ont pu arriver par l'isthme de Suez jusque sur le cours inférieur du Nil. Arrêtés par le désert de Libye, canalisés en quelque sorte par la vallée du fleuve, ils l'ont remontée jusqu'aux plaines du Darfour et du Soudan ; plus tard, le chemin fut fermé derrière eux par de nouveaux occupants, appartenant à une for-

(1) « Année ordinaire, le littoral arabe garde des cieux d'airain pendant huit à neuf mois ; de trois à quatre autres mois fournissent des pluies d'orages ». (O. Reclus, *Géographie*, p. 217.) Le littoral du plateau iranien se présente dans des conditions analogues.

mation différente, qui fondèrent l'antique civilisation égyptienne et continrent les précédents dans leur domaine méridional (1).

Du côté de l'Orient, un mouvement identique, né des mêmes causes, a dû selon toute vraisemblance se produire simultanément, amenant les hommes jusqu'aux bouches de l'Indus, et les dispersant au delà, dans toute la péninsule indienne. Ces migrations, lentes d'abord, ont pu prendre avec le temps une marche rapide, grâce au développement de la vie urbaine dans la Mésopotamie et dans l'Inde. Puis une seconde source, à laquelle nous avons fait allusion déjà, est venue dans la suite fournir un nouvel appoint au peuplement des pays méridionaux.

Cette seconde couche de population, au lieu d'arriver comme la première sous la forme d'une émigration individuelle et désorganisée, est survenue en masses organisées et guerrières.

Lorsqu'après plusieurs siècles d'efforts les émigrants eurent réussi à fonder sur divers points des centres de commerce florissants, ils ne purent échapper alors aux convoitises de leurs voisins, les pasteurs du nord. Ceux-ci, descendant de leurs steppes montagneuses, vinrent, par des invasions répétées, dont l'histoire a conservé l'écho (2), se superposer aux premiers occupants et former ainsi une caste supérieure qui méprisait les vaincus tout en les exploitant, en les poussant même parfois à fuir leurs oppresseurs.

Ce double courant débordant de la Mésopotamie sous l'action de ces diverses causes présentait un même caractère social : il était alimenté de part et d'autre par des éléments inférieurs et désorganisés, sortis par expulsion des centres urbains formés dès la plus haute antiquité dans les vallées de l'Euphrate et du Tigre. L'importance de ces villes de commerce, le nombre de

(1) Certains auteurs donnent la priorité à la civilisation égyptienne sur celle de la Chaldée. Le contraire nous semble seul vraisemblable. Les plus anciens monuments chaldéens ont au moins six mille ans (Lenormant et Babelon, *Hist. anc.*, t. V, p. 2), et ils accusent déjà un état de civilisation avancée, maîtresse d'elle-même. La civilisation égyptienne ne montre rien qu'on puisse avec certitude faire remonter plus haut, et la suite de ce travail, rapprochée des études de M. de Préville, démontrera scientifiquement que la race qui a fait la grandeur de l'Égypte ancienne est sortie d'Asie.

(2) V. Maspéro, *Hist. ancienne*, p. 161, 565.

leurs habitants, la circulation active et les mélanges qu'elle provoquait, toutes ces causes ont dû, en effet, fournir à cette émigration une source abondante, qui a coulé sans interruption durant de longs siècles; cette source a rempli, de proche en proche, les contrées méridionales de l'Asie et de l'Afrique de leurs habitants à formation agricole. On sait à quel degré de perfection l'exploitation du sol est arrivée de très bonne heure dans la Mésopotamie, pays où le grain rend 200 à 300 pour un, et où le palmier-dattier fournit à la culture un appoint important.

Les individus rejetés isolément hors de ce milieu spécial, agricole et urbain tout à la fois, portèrent d'étape en étape l'habitude et la pratique du travail de la terre, et aussi l'expérience du commerce. Cette préparation leur fournit de suite les moyens de s'établir à demeure partout où le milieu le permettait, et de fonder des groupes capables bientôt de produire et de consommer beaucoup, naturellement portés, par suite, à se mettre en rapports d'affaires les uns avec les autres.

On voit comment il s'est formé de bonne heure, aux deux extrémités de l'Asie méridionale, deux grandes masses de population, qui tenaient entre leurs mains des contrées excessivement riches en productions variées et commerçables. Entre ces deux sources inépuisables de produits, la Chaldée figurait comme un centre commun, comme le point intermédiaire destiné à leur servir de trait d'union. Et en effet, les indications recueillies par les archéologues montrent que la civilisation s'est développée d'abord dans la partie la plus basse et la plus méridionale de la vallée mésopotamique. C'est là, au-dessous du confluent de l'Euphrate et du Tigre, à proximité du golfe Persique, que l'on a retrouvé les témoignages les plus anciens de la prospérité des peuples de la Chaldée (1). Ce fait s'explique par des raisons diverses. D'abord, en cet endroit, les alluvions du fleuve sont plus étendues et plus profondes, les eaux plus abondantes, le climat plus chaud que dans la partie supérieure

(1) Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. IV et V, *passim*.

de la vallée; la culture y est donc plus aisée et plus productive. De plus, cette région était la moins exposée aux incursions et à la domination des nomades pasteurs du Nord, qui parcouraient en tous sens les plateaux herbus juxtaposés, depuis les pentes du Liban jusqu'à celles du Pamir, en un immense hémicycle bloquant entièrement de ce côté l'étroite région où le commerce organisait ses premières expéditions lointaines.

En outre, le voisinage d'un golfe à la fois vaste et abrité était encore pour elle un élément de richesse (1). Enfin, par sa position géographique, elle était bien réellement le nœud central des régions avoisinantes, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour s'en rendre compte.

On peut donc croire que le mouvement commercial a eu tout d'abord la basse Mésopotamie pour point de départ. De là, diverses routes pouvaient amener les trafiquants jusque dans les contrées éloignées dont les productions étaient à même d'alimenter leurs opérations.

IV. — LES MOYENS DE COMMUNICATION DANS L'ASIE MÉRIDIONALE.

A première vue, ces moyens semblent multiples et d'une application facile. D'abord et surtout, la mer unit les bouches des fleuves, et par ceux-ci il est aisé de remonter dans les terres. Ensuite, le voisinage des pasteurs permettait de s'approvisionner aisément d'animaux de bât et de trait. Le cheval, le mulet, le chameau bactrien à double bosse, le bœuf, s'offraient en nombre aux transports. Enfin l'homme lui-même pouvait ajouter son effort à celui de la batellerie et des animaux. Mais dans la réalité pratique, l'application à longue distance de ces divers procédés était rendue par les circonstances excessivement difficile, voici comment :

En ce qui concerne d'abord la navigation, on pouvait l'exer-

(1) Le golfe Persique et la mer d'Oman sont, parmi les eaux marines, les plus riches en vie animale. (E. Reclus, *Géog.*, IX, 860.)

cer de deux façons. En premier lieu vient le cabotage ou navigation côtière, la plus aisée, mais aussi la plus lente. Des rivages de l'Inde ou de l'Afrique au fond du golfe Persique, les distances sont énormes; de plus, la route était rendue bien dangereuse pour la batellerie primitive, mal construite et de faible tonnage, par les ouragans subits qui assaillent fréquemment ces parages (1). Ce procédé était donc à la fois très lent, plein de risques et peu efficace avec les faibles barques des premiers navigateurs. On conçoit dès lors qu'il ne dût être pratiqué qu'à titre exceptionnel pendant un assez long espace de temps.

Plus tard, le cabotage se généralisa et prit une assez grande extension (2); mais déjà le commerce à grande distance s'était développé par d'autres moyens, et les villes de la basse Mésopotamie déployaient une activité et une splendeur qui leur permettaient d'envoyer chercher jusque dans la mer Rouge les pierres de leurs temples.

Quant à la grande navigation, l'usage en est resté interdit aux peuples de l'antiquité par l'effet de deux causes essentielles. D'abord, ils étaient dépourvus des moyens scientifiques propres à fixer les directions en pleine mer par tous les temps; ensuite, ils ne connaissaient point le phénomène météorologique des moussons ou vents réguliers, qui portent tantôt dans la direction du nord-est, tantôt dans la direction du sud-ouest. Par suite, ils étaient sans cesse exposés à s'égarer en pleine mer, ou bien, partant à contre-saison, ils se heurtaient sans cesse au vent contraire. Enfin cette navigation présentait encore plus de dangers que le cabotage. On conçoit dès lors qu'elle était impraticable pour les premiers navigateurs (3).

(1) Les bateaux figurés sur des monuments assyriens relativement récents n'ont qu'un mât et quatre ou cinq rameurs. Ces bâtiments étaient donc fort petits. (Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. V, p. 137.)

(2) Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. IV, p. 85.

(3) C'est seulement *au premier siècle de notre ère*, plusieurs milliers d'années après la formation des sociétés orientales, qu'un pilote grec d'Égypte, Hippolus, inaugura la grande navigation en utilisant le mouvement alternatif des moussons. V. Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire*, v° *Mousson*.

Voyons maintenant si l'on pouvait obtenir une utilisation plus régulière et commode des animaux et de l'homme lui-même sur les routes de terre. Difficilement, puisque les lignes de trajet les plus courtes étaient coupées par les larges déserts intercalés entre les zones de pays habitables. Or, la circulation au désert exige une organisation spéciale très forte et préparée de longue main. Pour se rendre un compte exact de ce fait important, il faut examiner en détail les caractères spéciaux des déserts interposés entre les diverses régions fertiles de l'Asie. Nous verrons alors quels obstacles ils offrent au passage des convois de marchandises, et quel singulier concours de circonstances il a fallu pour permettre à l'homme de les percer.

V. — LES DÉSERTS IRANIENS.

Lorsque, prenant comme point de départ le cours inférieur de l'Euphrate et du Tigre, on veut entrer en relation par terre avec les pays d'Orient et d'Occident, diverses routes s'offrent aux caravanes. La première se dirige vers les pays indiens, au travers du plateau de la Perse, ou Iran, large de 1,200 à 1,500 kilomètres. Pour l'atteindre, il faut franchir d'abord dix à douze chaînes de montagnes escarpées, rangées parallèlement dans la direction du N. O. au S. E. Ces chaînes sont séparées par des vallées étroites, au fond desquelles coulent des torrents. Partout où l'eau peut imbiber le sol, la végétation est luxuriante; au-delà, c'est l'aridité complète. Les efforts pénibles de l'homme réussissent çà et là à étendre par l'irrigation le domaine de la culture, mais bien peu, car il n'est pas possible de faire remonter l'eau sur les pentes raides qui se présentent de tous côtés (1). Sur une largeur de 300 à 400 kilomètres, le voyageur ne cesse de suivre les gorges de ces montagnes, d'en franchir les torrents, d'en gravir les pentes, d'en chercher les cols. Il a certainement fallu beaucoup de temps, pour que l'homme fût en état de tirer bon parti de ces couloirs tortueux, brûlants et secs en été, gla-

(1) Reclus, *Géographie*, t. IX, *passim*.

cials en hiver. La culture y exige des travaux compliqués et reste aléatoire dans ses résultats. Il est donc permis de croire qu'elle ne s'est développée que tardivement dans ce milieu ingrat, et que les premières caravanes n'ont trouvé là qu'un désert montueux, coupé par les minces lignes de verdure des vallées intermédiaires et opposant à la marche des convois ses rampes escarpées, ses profondes ravines, son insuffisance de productions naturelles (1).

Au delà de ces chaînes parallèles, on trouve un immense plateau accidenté, qui s'étend de la chaîne de l'Elbourz, bordière de la mer Caspienne, au nord, jusqu'aux montagnes du Beloutchistan, riveraines de l'océan Indien, au sud. Ce plateau est occupé, pour la plus grande partie, par des déserts de sable où la sécheresse est extrême. Le désert de Louth, dit É. Reclus (2), est le plus redouté de la Perse. Sa largeur atteint jusqu'à 400 kilomètres; il n'a qu'un petit nombre de puits et reste inhabité. Pour le traverser dans sa partie la plus étroite, les caravanes doivent fournir une marche de trois jours et de quatre nuits. On l'appelle le Sahara persan. Souvent, la difficulté du voyage dans ces arides solitudes est augmentée par la nature du sol. Dans les déserts du sud-est de la Perse, le voyageur anglais Mac-Gregor (3) a constaté que le sable, amoncelé par le vent en hautes dunes mobiles, se déplace à chaque tempête, effaçant les traces des caravanes, recouvrant parfois les cultures dans le voisinage des fontaines, assiégeant même les villages des oasis. Un médecin français, le Dr Cloquet (4), établi à la cour du Schah, a vu, dans certaines parties du plateau, des abîmes formés par des sables mouvants, où un homme à cheval pouvait disparaître englouti en quelques instants.

(1) A l'heure actuelle tous les transports se font encore, dans cette région, à dos de cheval et de mulet. Le chariot y est inconnu.

(2) *Géographie*, t. IX, p. 175. De Karatchi à Téhéran, sur un espace de 1.600 kil. en droite ligne, un voyageur franchit tous les fleuves sans que l'eau d'un seul lui monte jusqu'aux genoux. (*Ibid.*, p. 15.) On ne peut mieux indiquer la pauvreté de la région à ce point de vue.

(3) Cité par Reclus.

(4) Communication faite à l'Académie de médecine, 1851

On voit par là que les déserts du plateau d'Iran offrent à la circulation de très grands obstacles. Du reste, on peut se rendre assez justement compte de leur aspect par l'impression qu'ils produisent sur les riverains. Au sud-ouest du Seistan, sur la limite orientale du désert de Louth, se trouve un espace si désolé, qu'on l'a nommé *Dacht-i-Naoumed*, la Plaine du désespoir. Ajoutons enfin que les routes de caravanes sont bordées d'une ligne presque continue de squelettes d'animaux, qui témoignent des pertes subies par les convois chemin faisant.

La région intermédiaire du Khorassan, plus accidentée, un peu arrosée, semble sur les cartes plus habitable, car les géographes indiquent çà et là des points occupés. En réalité, ce n'est aussi qu'un désert coupé d'oasis. Mac-Gregor dit à ce sujet que, pour se faire une idée vraie des régions les plus habitées de ce pays, il faut s'imaginer un petit cercle vert autour de chaque village indiqué sur la carte et recouvrir tout le reste d'une teinte brune, représentant le sable ou la roche arides.

En résumé, de la plaine de Chaldée aux limites de l'Inde, sur une largeur de 1.200 kilomètres en ligne droite, la nature du milieu offre aux transports des obstacles très considérables. Que dirons-nous maintenant de la seconde route, celle qui se dirige vers l'Occident?

VI. — LES DÉSERTS ARABIQUES.

L'accès des régions de l'Occident n'était pas plus aisé pour les sociétés primitives de la Mésopotamie, que l'accès des régions de l'Orient. Le commerce pouvait, en effet, pour s'y rendre par terre, adopter deux chemins différents. Le premier, utilisant la haute vallée de l'Euphrate et celles de ses affluents de droite, gagne la mer Méditerranée en traversant les portes amaniques et syriennes du Liban. Mais aux premiers âges du monde, cette voie n'était point encore pratiquée, car le bassin de la mer Intérieure n'eut que plus tard ses populations commerçantes (1). La

(1) Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. V, p. 104.

seconde, partant du même point, se dirigeait vers les contrées très anciennement peuplées du Yémen et de l'Afrique égyptienne et éthiopienne. Elle devait, pour les atteindre, traverser les déserts de l'Arabie centrale, qui commencent à la limite même de l'étroite vallée mésopotamique. Or ces déserts ne le cèdent en rien à ceux de la Perse pour l'aridité et l'étendue.

En effet, tous les voyageurs font, des espaces pierreux ou sablonneux qui occupent la majeure partie de l'immense péninsule arabique (1), un tableau fort triste. La mer de sable se montre là dans toute sa nudité, dans toute son horreur, avec son ciel implacable et son atmosphère embrasée, avec ses vagues de sable, ses amas de sel, et, en certains endroits, avec ses gouffres cachés, remplis d'une poussière presque aussi mouvante que l'eau (2). La partie du désert qui s'étend entre le fond du golfe Persique et la mer Rouge est pourvue de quelques points d'eau qui en permettent la traversée, mais ce voyage est singulièrement pénible, comme le prouvent les ossements d'hommes et d'animaux épars sur la piste des caravanes, entre les oasis (3).

Du reste, le lecteur peut se faire une idée de l'aridité de ces contrées, en pensant que l'Arabie, cette immense péninsule grande cinq fois comme la France, n'a pas une seule rivière permanente (4). On peut donc à bon droit l'appeler le pays de la soif, d'autant plus que la privation d'eau est rendue plus sensible encore par l'extrême chaleur du climat. Les rares îlots de verdure perdus dans la masse des sables ne subsistent que grâce à l'irrigation artificielle, soigneusement pratiquée au moyen des eaux souterraines. Les parties arrosées du littoral sud, le Yémen, l'Hadramaut, le pays d'Oman, ont elles-mêmes à souffrir beaucoup de la chaleur et de la sécheresse dans la saison d'été. Aussi la pluie est-elle, dans la péninsule arabique, un bienfait si désiré,

(1) Un peu plus de la moitié. Dans le nord on trouve des steppes herbues (Nedjed, dans le centre et le sud, des *hamada* pierreuses ou des plateaux sablonneux; sur le rivage maritime sont quelques régions arrosées, comme l'Yémen, la plus riche de toutes.

(2) A. von Wrede, *Reise in Hadramaut*.

(3) Reclus, *Géographie*, t. IX, p. 850.

(4) *Ibid.*, t. IX, p. 15.

principalement dans le centre et le nord, que les prières quotidiennes contiennent une formule pour en demander à la divinité. Chaque source a son castel fortifié, qui la protège comme un trésor; il est plus urgent de défendre l'eau qui donne la vie au village, que le village lui-même (1).

Il est donc bien évident que les déserts arabes, tout comme les solitudes du plateau persan, offrent aux transports un milieu fort difficile à pénétrer. Et cependant, dès l'antiquité la plus reculée, des caravanes, poussées par l'appât du gain, ont réussi à les franchir. Bien mieux, une société d'une forme spéciale s'y est installée à demeure, attirée, elle aussi, par le commerce. Comment donc ces hommes ont-ils pu s'enfoncer ainsi dans des solitudes inconnues, tandis qu'aujourd'hui, avec des moyens d'action plus complets et après de longs siècles d'explorations continues, c'est toujours avec crainte, et en courant des dangers sérieux, que le caravanier accomplit son pénible trajet?

VII. — LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VIE AU DÉSERT.

Si les faits actuels nous démontrent que l'on peut traverser et même habiter le désert, ils nous indiquent aussi, et de la façon la plus précise, que l'homme ne peut aborder ces âpres solitudes dans les mêmes conditions que les régions moins ingrates, où le voyageur rencontre les principaux éléments de l'existence. D'abord, l'individu isolé est assuré d'y trouver une mort affreuse; on ne peut pénétrer au désert qu'avec le soutien d'une association forte et préparée de longue main à sa périlleuse entreprise. Il faut avoir des points de repère pour se diriger, des moyens de transport appropriés au sol et au climat, des stations d'étape munies tout au moins d'eau potable. Rien de tout cela ne peut s'improviser, tout doit être prévu, réglé, assuré d'avance, sinon le convoi qui s'aventure dans les sables s'expose au désastre complet, à la mort, par la soif et la faim, des hommes et des animaux,

(1) Reclus, *Géographie*, t. IX, 855.

à la perte du chargement. Pour que le mouvement commercial naisse et persiste au travers d'une région semblable, il faut donc, de toute nécessité, qu'une initiative hardie, intelligente et vigoureuse trace d'abord les voies. Il est indispensable ensuite que ces voies soient entretenues, ou tout au moins que les puits d'étape restent ouverts, chose souvent difficile en un pays où les sables sont en mouvement perpétuel sous l'action de la moindre brise. Il faut encore que les caravanes soient guidées au travers de ces plaines sans point de repère fixes, ou dans ces dédales de dunes mouvantes et de rochers aux détours compliqués. Enfin, si les marchands réussissent à percer le désert, ils ne tardent guère à attirer sur leurs traces des troupes de pillards, qui se lancent à leur poursuite et les dépouillent ou les rançonnent, quand elles n'ont pas pris la précaution de se faire escorter. Guides et gens d'escorte ne peuvent être recrutés au hasard et n'importe où ; les difficultés et les périls de leur office exigent une préparation longue, une expérience éprouvée du désert. Seuls, des gens accoutumés à vivre dans ce rude milieu, dressés dès l'enfance à se diriger dans ses méandres, à supporter les privations qu'il impose, les souffrances qui résultent inévitablement de la nature du sol et des excès du climat, peuvent exercer un pareil métier.

Il résulte de tout ceci que, pour rendre le désert accessible au commerce, l'action successive de deux éléments est absolument nécessaire. Le premier commence par explorer le désert ; il en étudie l'aspect, y découvre les parties accessibles ou même habitables, dégage les sources ou creuse les premiers puits. Ensuite, le second élément vient occuper le terrain préparé de la sorte. Il se forme à la vie du désert, peuple les oasis, et devient l'auxiliaire indispensable des caravanes, parfois aussi il abuse de sa situation pour les rançonner (1). Il est intéressant de voir par l'effet de quelles circonstances ces deux éléments ont été amenés à jouer un rôle si considérable, et à exercer une

(1) Ces indications ne sont pas des suppositions arbitraires. Elles résultent de l'expérience et sont confirmées par des faits actuels. Nous y reviendrons ailleurs. V. notamment Reclus, *Géographie*, t. X (le Sahara).

si grande influence sur le mouvement général des relations humaines.

VIII. — L'ASSOCIATION AU DÉSERT.

Les sociétés communautaires ne sont guère progressives. Il faut des influences bien puissantes pour les mettre en mouvement. Or l'organisation d'un régime de transports aussi compliqué que celui dont nous venons de parler exige des capacités, une initiative rares chez les peuples orientaux. Mais si cette initiative est rare, elle n'est pas absente; on la rencontre et on la voit se développer çà et là sous l'influence des besoins urgents ou des convoitises ardentes. Dans le cas qui nous occupe, les besoins ne pouvaient manquer de naître du fait de l'agglomération naissante; les convoitises sortirent naturellement de la révélation, survenue de bonne heure, de l'existence de produits riches dans les contrées les plus méridionales. Pour se procurer ces produits, il fallait les aller chercher. Nous savons que cela n'était aisé ni par mer, à cause des difficultés spéciales de la navigation dans les mers indiennes, ni par terre. Il se trouva pourtant des hommes assez hardis pour concevoir l'idée d'organiser le commerce lointain par des routes directes, et assez forts pour l'organiser de bonne heure. Il est probable, d'ailleurs, qu'ils réussirent à l'établir simultanément par terre et par mer, au prix d'efforts longs et soutenus. Mais il leur a fallu en outre, pour atteindre le but qu'ils poursuivaient, une organisation toute spéciale; si courageux et énergiques qu'on les suppose, quelques hommes isolés n'auraient jamais pu réussir à accomplir une semblable tâche. Ils seraient tous morts successivement à la peine, sans parvenir à la réalisation de leurs desseins, car, encore une fois, le désert est fatal à l'homme isolé. Il le paralyse par son immensité, par sa stérilité, par sa sécheresse, par ses météores d'une intensité redoutable. L'association s'imposait donc à eux, comme une condition essentielle, inévitable. Mais sous quelle forme pouvaient-ils constituer,

étendre et soutenir leurs groupements? Il y avait là à résoudre une difficulté plus grave qu'on ne serait porté à le croire tout d'abord.

En effet, nos lecteurs savent de reste que le type communautaire porte naturellement à l'association. La communauté de famille n'est-elle pas d'ailleurs une société toute formée, fortement constituée, propre par conséquent à des entreprises difficiles et de longue durée?

Oui, sans doute; mais aucune famille, si bien constituée fût-elle, n'aurait pu mieux qu'un individu isolé jouer le rôle de premier pionnier du désert. Ce rôle serait, en effet, bien au-dessus des forces d'un groupe embarrassé d'impedimenta nombreux : femmes, enfants, troupeaux. Un tel groupe se meut aisément au milieu des pâturages de la steppe herbue; à la rigueur il peut circuler dans une région aride, mais connue d'avance et coupée d'oasis rapprochées, qui forment autant de points d'étape, de ravitaillement et de repos. Mais, jetée sans préparation dans un désert inexploré, une famille communautaire ordinaire aurait cent chances contre une d'y périr. Elle ne fournissait donc point un instrument suffisant pour aller à la découverte en pleine solitude et pour trouver aux caravanes des voies qui leur permissent de circuler de l'est à l'ouest, d'unir par terre le Nil à l'Indus. Et ce que la famille patriarcale intacte, avec sa forte discipline et ses moyens d'action habituels, ne pouvait entreprendre sans courir les plus grands dangers, était plus difficile encore pour un groupe artificiel quelconque. Composé de pauvres artisans, comme les artèles russes ou les associations de manouvriers chinois, il eût été tout à fait incapable de mener à bien une telle entreprise. Formé de marchands déjà enrichis par le commerce local, il eût manqué de désintéressement, et n'eût guère tardé à reculer devant les sacrifices préliminaires très considérables nécessités par l'exploration du désert. En revanche, les associations de marchands ont pu suffire pour organiser le petit cabotage fluvial et maritime et pour amorcer ainsi les relations entre les premiers groupes de populations asiatiques. Mais la navigation primitive

resta faible et excessivement lente, puisqu'on fut amené à chercher des routes de terre pour suppléer à son insuffisance.

Si les familles communautaires des steppes du nord étaient incapables de frayer ces routes; si les associations ordinaires de travail manquaient des ressources nécessaires pour entreprendre une telle œuvre; si les sociétés de commerce en étaient éloignées par l'énormité des avances à faire et par l'incertitude du résultat, qui donc enfin a pu la réaliser en bravant tant d'obstacles accumulés?

IX. — LES CONFRÉRIES CHALDÉENNES.

Le problème a été résolu par des associations d'une nature spéciale, dont la *Science sociale* a, la première, signalé le rôle capital (1). Créées par une élite d'hommes animés d'un esprit singulièrement actif et hardi, elles devaient être nombreuses, car la tâche était elle-même multiple et ardue. Il fallait que leurs membres fussent courbés sans restriction sous la règle d'une discipline austère, afin que nulle résistance ne vînt compromettre le succès d'une œuvre aussi difficile. Il était nécessaire, enfin, que ces sociétés pussent disposer de ressources considérables, car l'entreprise nécessitait de larges avances. Toutes ces conditions furent réunies avec une précision admirable par certains organismes, dont l'action étonnamment forte et étendue s'est exercée sur beaucoup de points et dans des occasions multiples. Nous voulons parler des *collèges sacerdotaux*, ou congrégations religieuses, dont on a reconnu l'existence dès l'aurore des sociétés mésopotamiennes. De nos jours même, et en quelque sorte sous nos yeux, des associations analogues agissent dans un sens identique parmi la société africaine du Sahara, image fidèle, quoique affaiblie, de l'ordre de choses qui fit autrefois la force et la splendeur des peuples de l'Asie méridionale (2).

(1) V. les articles de M. de Préville sur l'*Égypte ancienne*, ap. la *Science sociale*.

(2) M. de Préville a montré que la fondation des plus anciens centres égyptiens est due à des confréries analogues. V. aussi Maspéro, *Hist. anc.*, chap. Ier.

L'autorité et l'activité des confréries chaldéennes sont des faits aujourd'hui hors de doute. Les découvertes des archéologues, bien qu'incomplètes encore, en ont fourni des preuves nombreuses et probantes. Il est évident que la première autorité constituée parmi les immigrés de la Mésopotamie s'appuya sur l'idée religieuse, et affermit son pouvoir par le prestige de la magie. Le même fait se produit d'ailleurs parmi toutes les populations désorganisées, chez qui les griots et les magiciens ont une influence énorme. Toujours est-il que, dans la basse vallée de l'Euphrate et du Tigre, les premiers États constitués dont on ait pu constater l'existence étaient gouvernés par des prêtres. D'après l'un des historiens les plus autorisés des peuples de l'antiquité, « les plus anciens souverains dont nous ayons des inscriptions régnaient au pays de Sumer, dans la ville d'Éridu, *qui se trouvait alors sur le bord de l'Océan... C'était une des villes les plus saintes de la Chaldée, ses sanctuaires étaient célèbres et vénérés,* ses écoles florissantes; elle est souvent mentionnée dans les textes magiques et religieux parvenus jusqu'à nous. Ses princes ne prennent pas le titre de roi, *mais seulement celui de pontife souverain* (patesi) (1)... »

Plus tard, les petits États urbains du bas Euphrate furent bouleversés et dominés par des invasions successives de pasteurs du Nord, qui se superposèrent aux anciens habitants et fournirent des rois à tout le pays. Mais ces princes subirent malgré eux l'influence des collèges sacerdotaux, qui continuèrent à former une sorte de caste aristocratique dirigeante, incessamment consultée par les rois au sujet de toutes les affaires de l'État. Ceux-ci gardèrent du reste le titre de pontife suprême, et assumèrent souvent la charge de certains travaux dont les confréries avaient eu la première initiative, comme l'amélioration des routes de caravanes, ou le creusement des canaux principaux d'irrigation (2).

Si les collèges sacerdotaux ont gardé si longtemps, dans les royaumes chaldéens, une influence capitale, ils la devaient à la

(1) Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. IV, p. 79, et t. V, p. 12, 36.

(2) Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. V, passim.

science positive dont ils avaient le monopole, autant et plus qu'à la foi des hommes de ce temps dans les faits surnaturels. « Quand florissaient, dit Lenormant, dans les pays de Sumer et d'Accad les petits royaumes indépendants dont nous avons raconté l'histoire, les Chaldéens avaient déjà, dans plusieurs cités, des écoles très fréquentées. Dans ces écoles, on enseignait la grammaire, les mathématiques, la médecine, l'astronomie, et, dans toutes ces branches du savoir, les Chaldéens étaient arrivés à un degré de perfection qui étonne leurs historiens du dix-neuvième siècle... » L'astronomie, dit encore Lenormant, « était une science indigène en Chaldée. Une tradition fort ancienne attribue à l'astronomie chaldéenne l'antériorité sur celle de l'Égypte, qui paraît même avoir été son élève au début. On peut même affirmer que l'astronomie était déjà codifiée théoriquement dès l'époque des premiers rois chaldéens connus. Vers le trente-huitième siècle avant Jésus-Christ, Sargon l'Ancien, roi d'Agadé, fit compiler tous les résultats de la science astrologique de son temps. »

Le fait est donc certain. Il s'est constitué dans le sein des premières sociétés mésopotamiennes des associations ou confréries religieuses, qui ont puissamment contribué à mettre le pays en valeur de toutes les façons, et surtout par la culture ; elles ont inventé les éléments des sciences exactes, afin de les appliquer aux arts et au commerce ; elles ont fait naître enfin les relations actives entre les divers groupes des populations asiatiques, en organisant les transports par terre.

X. — L'OEUVRE SOCIALE DES CONFRÉRIES CHALDÉENNES.

Pourquoi les associations chaldéennes ont-elles pris ce caractère spécial, à la fois religieux et politique? Cela peut sembler à première vue inexplicable, car si l'on s'en tient aux idées courantes parmi les sociétés contemporaines, il paraît que cette confusion de pouvoirs et d'attributions présente beaucoup plus de dangers que d'avantages. Nous ne concevons plus, sans un grand effort de réflexion, des congrégations de cette espèce, omnipo-

tentes et agissant dans tous les sens et dans les domaines les plus variés avec une égale activité. Mais les choses n'étaient point à ces époques reculées, et dans l'Asie méridionale, ce qu'elles sont aujourd'hui parmi nous; il faut donc, pour bien voir les choses, prendre une autre perspective et considérer, avec les faits, les lieux et le temps qui en ont été les témoins.

Il est bien certain que, dans les sociétés primitives de la Mésopotamie, encore toutes pénétrées des habitudes contemplatives et mystiques que développe la vie errante du pasteur, la religion ne pouvait manquer de conserver une influence prépondérante. Par suite, le caractère pieux imprimé à leur œuvre par les fondateurs de ces congrégations a fait précisément leur force et leur succès. D'autre part, la faible culture de la masse des esprits les disposait naturellement à accepter avec une foi aveugle les superstitions les plus variées, circonstance éminemment favorable à la naissance et à la vulgarisation des prétendues sciences occultes. Le défaut d'une religion immatérielle et fortement constituée ajoutait encore à cette disposition particulière. Les prêtres ne pouvaient négliger un tel élément d'influence, et ils furent tout naturellement amenés à faire de la magie la seconde base de leur autorité. Mais la magie n'acquiert un prestige sérieux et durable que lorsqu'elle appuie ses fantasmagories sur des phénomènes naturels inconnus ou incompris du vulgaire, et exploités pour surprendre sa crédulité. De là, chez les prêtres chaldéens, une tendance professionnelle vers l'étude de cet ordre de faits, et, par suite, vers la création et le développement des sciences d'observation.

C'est sous l'influence de ces circonstances que l'on vit se former de très bonne heure, parmi les populations sédentaires de la Chaldée, des *collèges de prêtres*, qui, à titre de ministres de la divinité, et aussi comme astrologues et magiciens, acquirent une influence énorme. Comme aujourd'hui encore les *zaouïa*, centres des confréries musulmanes, les collèges chaldéens groupaient assurément autour d'eux des affiliés qu'ils tenaient, ainsi que les *mokkadem* du Sahara tiennent à l'heure actuelle leurs *khouan* ou frères, à la façon « du cadavre dans la main du laveur des

morts (1). » On voit de suite comment la cohésion et la discipline étaient assurées à un degré éminent dans ces associations, d'ailleurs nombreuses, car l'influence énorme des prêtres leur permettait de recruter largement leurs subordonnés volontaires et pourtant dévoués jusqu'au sacrifice de leur vie même. Cette cohésion leur permit notamment de saisir une influence politique prépondérante sur la population désorganisée qui s'agitait autour d'eux, sans chefs naturels et sans initiative personnelle.

Le caractère religieux des congrégations ne leur permettait pas seulement de réunir des hommes prêts à tout faire dans l'intérêt de l'association, il leur fournissait en outre des ressources abondantes provenant de la générosité des fidèles, et aussi des sacrifices consentis par les initiés sur leur fortune propre ou sur le produit de leur travail. C'est ainsi que les prêtres-rois de la Chaldée avaient élevé à *Nin-Rithu* ou *Ea,* leur dieu national, « un temple colossal dont les ruines forment encore une pyramide de 70 pieds de haut, au sommet de laquelle on accède par un escalier large de quinze pieds. La grande quantité de fragments d'agate, d'ivoire, d'albâtre, de marbre et d'or qu'on a recueillis dans les décombres de cette construction *atteste la richesse du sanctuaire*, où les pèlerins de la Chaldée durent affluer pendant des siècles (2). »

Mais les ressources dues à la piété des fidèles étaient absorbées en grande partie par la construction et l'entretien des temples. Il en fallait d'autres pour consolider et étendre l'influence des confréries. Les collèges, toujours comme les modernes zaouïa (3), devaient être de véritables sociétés de commerce, trafiquant pour augmenter leurs richesses, et par cela même leur autorité, leur puissance. C'est vraisemblablement pour étendre leurs opérations qu'ils eurent l'idée de percer les déserts avoisinants afin d'entrer en relations d'affaires avec les contrées lointaines. Ils employèrent à cette œuvre colossale l'ensemble de leurs forces, envoyant dans le désert des reconnaissances fortement approvi-

(1) L. Rinn, *Marabouts et Khouan*, 1 vol.
(2) Lenormant et Babelon, *Histoire anc. des peuples de l'Orient,* t. IV, p. 79.
(3) Reclus, *Géographie*, t. X et XI, *passim.*

sionnées pour jalonner les voies, découvrir les points d'eau, creuser des puits, fonder des établissements intermédiaires dans les oasis, lorsqu'on en pouvait découvrir ou créer par l'irrigation artificielle. Ils appliquèrent l'astronomie, déjà cultivée sous la vaine forme de l'astrologie, à la direction de ces expéditions, puis plus tard des caravanes. Enfin ils réussirent à lier entre elles par des voies pénibles et périlleuses, mais cependant praticables et directes, les diverses parties de l'Asie méridionale. Ce succès porta leur puissance à un degré tel, qu'ils devinrent partout les maîtres et les arbitres de la situation, d'autant plus qu'ils se réservèrent très probablement, le plus longtemps possible, le monopole des transactions lointaines, au moins jusqu'au jour où le mouvement prit une intensité telle, que les collèges sacerdotaux cessèrent de pouvoir y suffire. C'est ainsi que l'ordre fameux des Senoûsi d'Afrique a établi, pour ainsi dire sous nos yeux, dans le désert saharien, plus de cinquante stations à l'usage des caravanes, qui y trouvent de l'eau et des provisions (1). Cet ordre a besoin, pour accomplir sa tâche, de ressources importantes. Il se les procure, au moins pour une partie, en faisant des opérations commerciales étendues pour son propre compte.

Cette curieuse initiative des collèges sacerdotaux a donné deux résultats parallèles, bien remarquables tous deux. L'élan imprimé au commerce par l'ouverture des routes du désert l'a porté à un degré prodigieux d'activité; la richesse s'est accrue en conséquence, et celle-ci a fait naître ces villes immenses de la Mésopotamie dont le renom a traversé les siècles, entrepôts placés à mi-chemin entre les pays d'extrême Orient et les contrées de l'Occident. Des empires vastes et populeux sont ainsi sortis de l'œuvre obscure de quelques associations formées de mages et de chameliers. Il en est né autre chose encore, une race spéciale, formée à la vie du désert, organisée pour peupler ces espaces en apparence inhabitables ; et cette race a si bien prospéré et marché, que de proche en proche elle a gagné l'Afrique et occupé le Sahara, puis d'autres régions encore.

(1) Reclus, *Géographie*, t. X, p. 562.

Voyons avec quelque détail comment et dans quelles conditions s'est opérée cette migration singulière.

XI. — LA RACE DU DÉSERT.

Nous venons de voir comment les prêtres chaldéens ont su ouvrir le désert au commerce, et créer par terre des relations actives entre des peuples pour lesquels la haute mer était alors une barrière infranchissable. Les caravanes organisées pour parcourir le désert avaient besoin pour exécuter leurs voyages d'un personnel spécial, capable de leur fournir les nombreux animaux de bât et de selle nécessaires, de les guider, de les défendre au besoin, en un mot de les convoyer pendant toute la durée de ces longs et pénibles voyages. Ce personnel ne tarda guère à se former, car on en avait tous les éléments sous la main. Les nomades établis dans les steppes de la région du nord, spécialement dans celles des plateaux inférieurs de la chaîne arménienne, n'avaient pu manquer de rester en relation avec les sédentaires des vallées. N'oublions pas, en effet, que toujours, en pareil cas, les premiers ont une invincible tendance à exploiter les seconds (1). Ils devaient donc les exploiter soit par le pillage, soit par le tribut. Un certain commerce avait dû s'établir aussi entre pasteurs du Nord et cultivateurs du Midi, les premiers demandant des grains, des bijoux, des armes, et donnant en échange du bétail, des chevaux, des chameaux, des peaux, peut-être aussi des métaux précieux (2). Ces nomades, avec leurs mœurs errantes, leurs innombrables troupeaux de gros bétail, étaient tout désignés pour profiter de l'initiative des confréries. Ils possédaient les animaux de bât et de selle recherchés par les caravanes; leur mode d'existence les préparait directement à la vie errante et rude du caravanier; leurs relations de voisinage

(1) Témoin les Arabes cultivateurs du Liban et les Bédouins, les laboureurs du Tell et les Arabes algériens, etc., etc.

(2) Comme les Tartares du plateau central, qui importent des lingots d'argent en Chine.

avec les sédentaires des vallées leur avaient enseigné les pratiques et les avantages du commerce. Les plus hardis d'entre eux ne durent guère hésiter à adopter ce travail lucratif. Ils se firent caravaniers, et se trouvèrent souvent portés à aller s'établir dans les oasis intermédiaires, où ils se trouvaient mieux à même d'offrir aux marchands, dans les conditions les plus avantageuses, leur concours intéressé. C'est toujours ainsi que les choses se passent dans les régions où le commerce a gardé l'habitude des transports par caravanes. Les postes créés dans l'ouest du désert de Lybie par les Senoussïa ont attiré dans cette direction des groupes de nomades qui forment, dans une certaine mesure, comme des relais d'hommes, d'animaux et de provisions à l'usage des convois commerciaux, obligés, par la nature des choses, de suivre sans déviation certaines voies dont ils ne peuvent s'écarter sans périr (1).

Ce n'est pas tout encore. Le concours des nomades était nécessaire pour recruter et conduire les caravanes à travers le désert; avec leur aide la circulation des produits dut prendre assez vite une activité remarquable, et tout aussitôt la convoitise de ces mêmes nomades fut nécessairement éveillée. Accoutumés à considérer les sédentaires comme une race inférieure et subordonnée aux hommes de la steppe, ils n'avaient aucun scrupule à les exploiter violemment; à ce point de vue, comme à tant d'autres, les nomades n'ont point changé. Ils sont toujours disposés à piller cultivateurs et marchands, quand ceux-ci se trouvent à leur portée (2). On peut donc présumer à coup sûr que certains nomades des steppes basses de l'Asie, apprenant que de riches caravanes sillonnaient le désert, conçurent l'idée de les intercepter, soit pour les razzier, soit pour leur faire payer rançon. Mais pour cela il fallait entrer soi-même au désert, qui n'admet pas tout le monde. Les bandes qui se constituèrent dans ce but représentaient donc une élite d'hommes vigoureux et préparés à tous les hasards. Profitant, tout comme les caravaniers paisibles, des explorations et des travaux préparatoires

(1) V. Reclus, *Géographie*, t. X, et les auteurs cités par celui-ci.

(2) V. Lenormant et Babelon, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. IV, p. 17, 58.

des confréries, ils formèrent des groupes de forbans qui, pour se tenir à portée des routes des convois, fixèrent leur principal établissement là où le désert offrait quelques ressources en eau, bois et fourrages. D'ailleurs ces dangereux corsaires ne tardèrent pas à imposer leur domination aux habitants sédentaires établis dans les oasis ou stations principales des caravanes, et à leur faire payer des redevances en nature (1). Enfin, on peut penser que, dans beaucoup de circonstances, de pillards ils se firent protecteurs des caravanes, moyennant salaire, bien entendu. Dans tous les cas, ils contribuèrent pour une bonne part à peupler le désert.

On voit ainsi comment, sous l'empire des circonstances, l'organisation des transports dans les contrées de l'Asie inférieure amena en définitive l'occupation du désert par une élite de familles, les unes nomades encore, les autres devenues sédentaires, mais toutes transplantées des steppes herbues du nord dans les plaines maigres du plat pays. Ce résultat fut préparé par l'initiative habile et la forte organisation des confréries religieuses nées parmi les populations de la Chaldée, et probablement aussi de l'Inde. Il donna naissance à une société originale, évoluant d'une manière particulière sous la double influence d'un milieu nouveau et d'un mode de travail inconnu dans les steppes septentrionales comme dans les vallées du midi. Étudions maintenant les résultats de cette évolution; ils ont été beaucoup plus considérables que l'on ne pourrait le croire au premier abord.

XII. — L'EXPANSION DE LA RACE.

Le désert est un terrible instrument de sélection. Il faut être fortement trempé pour y vivre dans les conditions que nous venons d'indiquer. Les individus d'une constitution exceptionnellement vigoureuse sont seuls en état de s'acclimater en un

(1) V. Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*; — capit. Bissuel, *Les Touareg de l'Ouest*; — command. Deporter, *Extrême sud de l'Algérie, Touaregs Adrar*; — E. Reclus, t. X, *le Sahara*.

tel pays, patrie par excellence des extrêmes météorologiques (1). La race qui s'y est formée, dès les premiers âges de l'humanité, était donc nécessairement douée d'une force de résistance extrême, et par suite propre à une multiplication rapide. De plus, la conduite des caravanes, combinée avec le commerce, — ou le pillage, selon le cas, — procurait à cette race le bien-être, on peut même dire la richesse (2). Cependant, n'oublions pas qu'elle avait besoin en outre, pour se maintenir au désert, de stations relativement fertiles, capables de fournir à leurs troupeaux d'animaux porteurs l'eau et le fourrage indispensables, à eux-mêmes un peu de bois, quelques grains, des légumes frais, quelques fruits. Réunissant tout cela, les gens du désert possédaient les éléments indispensables d'une prompte prospérité.

Mais une race qui prospère se développe; et, en se développant, elle s'étend en surface. Sur un sol fertile, l'extension est relativement lente, parce que la richesse de la production suffit assez longtemps aux besoins nouveaux. Mais plus le sol est pauvre, et plus il faut se disperser, afin de compenser la qualité par l'étendue. Si bien que les sols maigres sont, en somme, des agents de diffusion de la famille humaine. Loin de condenser la population, ils la dispersent, ils la poussent au loin dans toutes les directions. Et plus un sol est aride, plus son action est forte à ce point de vue. Les déserts de sable, où les points d'eau ne se rencontrent que de loin en loin, sont précisément la nature de sol qui possède au plus haut degré ce pouvoir particulier. On ne peut s'y établir que sur des emplacements rares et étroits. Par suite, quand une race parvient à y vivre et à se développer, ses rejetons ne tardent pas à chercher plus loin des oasis inoccupées pour y planter leur tente. Des groupes nouveaux sont ainsi, à chaque génération, projetés d'autant plus loin que les points d'eau sont plus dispersés, si bien que la race marche avec une rapidité singulière jusqu'aux extrêmes limites du désert.

(1) Dans les déserts de l'Asie et de l'Afrique, la température peut atteindre 50 degrés dans le jour et descendre au-dessous de zéro une fois la nuit tombée.

(2) On trouve chez les nomades Sahariens de véritables fortunes. V. Duveyrier et autres déjà cités.

N'oublions pas cependant qu'il lui faut, pour conserver sa puissance d'expansion, le secours du commerce, car si elle est réduite aux maigres ressources du désert, son développement est bientôt entravé par la misère (1). Loin de manquer aux caravaniers des déserts d'Asie, le commerce alla au contraire en se développant durant de longs siècles, faisant prospérer à la fois les cités de l'Inde, de la Mésopotamie, et les hommes du désert. C'est ainsi que ces pays affreux, patrie désignée de la famine et de la soif, devinrent le siège d'une race forte, active, expansive, qui s'étendit rapidement des rives de l'Indus à celles du Nil, et au delà, au travers des sables africains, jusqu'à la côte atlantique. A l'heure actuelle, les immenses progrès de la navigation ont ébranlé et presque détruit depuis longtemps cette race en Asie; elle a subsisté pourtant, avec ses caractères propres, dans un pays spécialement favorable à sa conservation, l'Arabie. Mais c'est en Afrique surtout, et à la faveur de circonstances particulières et variées, qu'elle a gardé, le plus longtemps et même jusqu'à présent ses caractères et son rôle. Nous l'y retrouverons quelque jour.

Léon Poinsard.

(1) On peut citer comme exemple les pauvres populations de la côte nord-occidentale d'Afrique (Trarza, Drakna, etc.), et celles de la côte orientale (Somali).

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

LE

CONGRÈS DES TRADE-UNIONS

A BELFAST.

Édimbourg, 25 septembre 1893.

A M. Edmond Demolins.

Mon cher ami,

Au cours de mon voyage, j'ai voulu assister au Congrès des *Trade-Unions* qui s'est tenu à Belfast, au commencement de ce mois; j'avais souvent entendu parler de ces « Assises du Travail », de ce « Parlement du Travail »; il m'a semblé que je ne perdrais pas mon temps en assistant à ses séances, et, de fait, je ne regrette pas la semaine que j'ai passée à Belfast. Quand on étudie une catégorie d'individus, il est toujours intéressant de voir comment elle est capable de se faire représenter et par qui. Un étranger qui voudrait se rendre compte de l'état social de la France aurait avantage à étudier la composition de nos Chambres, à voir comment les affaires y sont traitées et à quelle sorte de gens nous les confions. Il est clair qu'il se tromperait assez grossièrement s'il considérait nos députés et nos sénateurs comme un résumé exact de la France ; mais si, connaissant d'ail-

leurs ce qui se passe en dehors du Palais-Bourbon et du Luxembourg, il comparait les réalités observées par lui dans la société française avec les hommes qui sont censés la représenter, cette comparaison pourrait lui fournir des lumières. De même, en écoutant à Belfast les orateurs du Congrès, en causant avec quelques-uns des *leaders* du Trade-Unionisme, j'ai compris ce que les Trade-Unions représentent ici dans la classe ouvrière et ce qu'elles ne représentent pas.

Vous souvenez-vous de ces ordonnances des rois de France pressant leurs bonnes villes d'envoyer des représentants aux États-Généraux? Les bonnes villes faisaient la sourde oreille quand elles étaient satisfaites de leur charte et qu'aucun danger présent ne les menaçait. Elles redoutaient que leurs représentants ne se laissassent aller à voter des subsides et jugeaient que le plus sage était de rester chez soi. Il y a des métiers qui ressemblent à ces bonnes villes; il y a aussi, dans chaque métier, certains centres que des circonstances spéciales ont favorisés et qui n'éprouvent pas le besoin de payer une contribution, d'entretenir un secrétaire et d'envoyer des délégués.

A côté de ces heureux, il y a aussi ceux qui, incapables, pour une raison ou pour une autre, de former une organisation durable, une organisation qui fonctionne, subissent les crises sans chercher à y remédier. Ceux-là non plus ne sont pas représentés; ils sont non-unionistes par impossibilité d'être unionistes, tandis que les autres le sont par choix.

Mais, au lieu de causer à la porte du Congrès, entrons si vous le voulez bien. C'est public. L'*Ulster Hall* où se tiennent les séances est une vaste salle rectangulaire, pourvue à mi-hauteur d'une très grande galerie où tout le monde peut venir prendre place; le parquet est réservé aux délégués; au fond de la salle, l'estrade où siège le Président, entouré des membres du Comité Parlementaire. Pas de tribune; tous les délégués parlent de la place où ils se trouvent, ce qui permet à ceux qui ont une simple observation à présenter de le faire sans apparat. Bien entendu tout le monde ne profite pas de cette circonstance et, tout à l'heure, quand la voix puissante de John Burns va se faire en-

tendre, vous verrez que les effets oratoires peuvent se produire aussi dans cette enceinte. John Burns commence parfois son *speech* posément, mais sa voix se hausse, son geste s'anime, sa parole se précipite à mesure qu'il développe son idée et il termine presque toujours en s'épongeant le front. Il a ce que nous appelons en France le tempérament d'orateur. Avec Keir Hardie et Ben Tillet il forme l'élément *tribun*. Il y a, bien entendu, d'autres tribuns que ceux-là, mais je ne parle ici que des chefs.

En revanche, la plupart des délégués parlent sur des questions de fait, sur des questions précises. Ils vont droit au but, sans périphrases, scandant leur parole par des gestes énergiques et des mouvements de corps violents. On dirait qu'ils veulent enfoncer leurs idées dans la tête de leur auditoire. Ils usent d'une sorte de rhétorique naturelle, une rhétorique toute de conviction. Quelques-uns lisent leur petit discours ; ils veulent être sûrs de ce qu'ils disent et ne peuvent se fier ni à leur mémoire ni à leur habitude de la parole publique.

Le programme officiel qu'on vend à la porte donne, en plus de l'énoncé des 84 propositions qui doivent être discutées, une histoire résumée des Congrès des Trade-Unions depuis leur institution, et le portrait de quelques membres éminents du Congrès actuel accompagné d'une courte notice. Pendant qu'on discute le rapport du Comité Parlementaire, je tâche de retrouver dans l'assemblée, ou de me faire montrer, les deux Wilson, Fenwick, Inskip, et je parcours les notices qui les concernent. Elles sont intéressantes surtout par un point : ces représentants de la classe ouvrière sont des ouvriers, ou du moins ont été des ouvriers, et n'ont quitté le métier que pour en soutenir les intérêts. Trois d'entre eux sont membres du Parlement.

J.-H. Wilson, président du Comité parlementaire, un homme de trente-six ans, est l'organisateur de l'Union des gens de mer et a commencé sa carrière comme mousse à bord d'un navire qui transportait du charbon de terre ; il a navigué ensuite dans différentes parties du monde, puis est entré dans le cabotage. C'est alors qu'étant devenu membre d'une Union locale, il a bientôt conçu l'idée de former entre tous les gens de mer une vaste

Union nationale. Aujourd'hui cette Union compte soixante-dix succursales et plus de cent mille membres.

J. Wilson, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, est un mineur, bien que sa vie, plus longue de trente ans que celle de son homonyme, n'ait pas été entièrement consacrée à ce métier. Jusqu'à dix-neuf ans, il avait travaillé dans la mine, lorsqu'il s'improvisa marin ; mais il ressentait sans doute cette attraction singulière des mineurs pour leur profession, car il revint assez vite aux puits du Durham et ne les quitta que pour aller en Amérique, extraire du charbon à Pittsburgh. Enfin il revint une seconde fois prendre sa place parmi les mineurs du Durham, qui l'ont fait successivement secrétaire de leur association et membre du Parlement.

Une des figures les plus sympathiques du Congrès est assurément celle de Charles Fenwick, un mineur, lui aussi, qui a fait toute sa carrière dans le Northumberland. La petite notice que lui consacre le programme officiel le qualifie avec raison « le plus rude travailleur du Comité Parlementaire (*the hardest working man in the Parliamentary Committee*). En effet, c'est un laborieux; c'est plus que cela, c'est un caractère, chose rare partout, particulièrement rare dans les Assemblées délibérantes. Précisément, à la première séance après la séance d'ouverture, je le vois aux prises avec une difficulté dont il sait se tirer avec une netteté et une fermeté qui forcent l'estime. Vous savez sans doute que Fenwick et ses commettants du Northumberland sont absolument opposés à la limitation obligatoire des heures de travail dans les mines. D'autre part, le Congrès des *Trade-Unions* tenu l'an dernier à Glasgow s'était prononcé résolument en faveur de cette mesure, donnant au Comité Parlementaire la mission expresse de l'appuyer de tout son pouvoir. Comme secrétaire du Comité Parlementaire, Fenwick avait donc à jouer un rôle tout opposé à celui que ses opinions personnelles et le mandat de ses constituants lui imposaient; il n'a pas hésité et a voté au vu et au su de tous contre la limitation. De là, chez certains Trade-Unionistes, une grande colère qui s'est traduite, à la séance dont je vous parle, par l'intervention d'un M. Whitfield demandant une modification au

rapport du Comité parlementaire. C'était l'équivalent d'un vote de blâme pour Fenwick. Voici comment celui-ci a répondu : « Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit clairement et complètement aux précédents Congrès de Newcastle et de Glasgow. Je n'ai pas essayé de surprendre le Congrès par ruse; je n'ai pas caché la lumière sous le boisseau dans cette question (*I dit not hid my light under a bushel on this question*). J'ai dit fréquemment et ouvertement quelle était ma situation; j'ai loyalement accepté cette situation et je ne puis rien ajouter aujourd'hui sinon que, comme membre du Parlement, je me considère comme absolument dégagé de tout lien vis-à-vis des décisions de ce Congrès. Comme membre du Parlement, je suis responsable non pas envers vous, — et je ne vous l'ai jamais caché, — mais envers ceux qui m'ont fait l'honneur de m'envoyer à la Chambre des Communes. (*Applaudissements.*) Si le Congrès veut se passer de mes services, je ne lui en voudrai pas; mais souvenez-vous bien que, tant que j'aurai l'honneur de représenter à la Chambre des Communes un corps électoral sur lequel vous n'avez aucun contrôle à exercer, je répondrai de mon mandat devant lui et non devant vous. Voici la troisième fois que je vous fais cette déclaration ; je n'ai pas essayé de vous tromper; j'ai accepté toute la responsabilité de mes actes; je n'ai pas dissimulé mes principes. »

Ce discours prononcé d'une voix nette, bien timbrée, par un homme à figure honnête et loyale, était, je vous assure, un très beau morceau oratoire. Il m'a beaucoup plus impressionné que les déclamations de Ben Tillet ou de Keir Hardie.

Après Fenwick, J. Wilson, représentant des mineurs du Durham, a fait une déclaration analogue. Lui aussi était visé par l'amendement proposé et s'est défendu de la même manière, quoique avec moins d'éclat. Une majorité, assez faible d'ailleurs, s'est prononcée en leur faveur contre l'amendement, et, cinq jours plus tard, lors du renouvellement du comité parlementaire, Fenwick a été maintenu dans son poste de secrétaire avec un grand nombre de voix.

Je vous ai raconté cet incident en détail, parce qu'il montre

clairement que, parmi ces délégués, il y a des hommes sérieux, des hommes d'honneur, et qu'on sait les apprécier, même en cas de dissentiment. A mon avis, c'est un grand point. Les systèmes sont ce que sont les hommes qui les appliquent, et je ne crois pas qu'un mouvement puisse jamais être qualifié de dangereux, quand il est conduit par des hommes d'une sérieuse valeur intellectuelle et morale. Malheureusement, tous les *leaders* ici ne sont pas semblables à Fenwick, et plus d'un cherche à se servir des passions qu'il excite au lieu de servir les intérêts réels de la classe ouvrière.

Mais laissons de côté pour le moment, si vous le voulez bien, les simples agitateurs. Il est plus profitable de rechercher quelles sont les réclamations qui paraissent, en fait, donner la vie aux Trade-Unions. Que veulent ces délégués? Pourquoi sont-ils ici? Pour quelle raison, des ouvriers, des gens vivant au jour le jour, s'imposent-ils des contributions hebdomadaires afin de soutenir cette organisation?

Sans doute, c'est pour obtenir de leurs patrons des conditions meilleures. L'ouvrier d'une grande fabrique, le mineur d'une houillère importante ne peut pas, tant qu'il reste isolé, traiter avec son patron dans des conditions d'égalité. Un patron n'est jamais en peine de remplacer un ouvrier mécontent, mais il ne lui est pas possible de remplacer à la fois tous ses ouvriers. En se syndiquant entre eux, les ouvriers créent l'équilibre dans la dépendance où les patrons et eux se trouvent vis-à-vis les uns des autres. Cela, c'est l'idée générale du Trade-Unionisme; mais, pour la soutenir en pratique, pour que l'ouvrier se rende compte, chaque semaine, quand il verse sa cotisation, de l'avantage qu'il en espère, il faut qu'il ait un but positif et précis. Quel est ce but?

Je parcours la liste des 84 propositions soumises au Congrès; plusieurs traduisent très nettement les préoccupations de détail qui expliquent l'attachement des ouvriers à leur Union. Ici, ce sont les mécaniciens qui réclament contre l'introduction dans leur métier de gens incapables non pourvus de certificats; là, les gabariers demandent que leurs *licenses* soient données par des gens compétents; plus loin, les blanchisseuses insistent pour

que les établissements dans lesquels elles travaillent soient compris dans les ateliers soumis à l'inspection; les marins qui naviguent sur les bâtiments à vapeur veulent que tout *steamer* ait toujours à bord une quantité suffisante de voiles et de vergues pour assurer sa marche en cas de détérioration de la machine; les boulangers s'insurgent contre le travail de nuit et le travail du dimanche, et demandent qu'on le déclare illégal; les gens de mer proposent un système de votation qui leur permette de prendre part au scrutin lorsque leurs occupations les appellent hors du royaume au moment des élections; les tonneliers se plaignent que l'État engage pour la marine, en qualité de tonneliers, des jeunes gens âgés de moins de vingt-et-un ans; qu'il fasse faire dans certains de ses magasins l'ouvrage des tonneliers par de simples manœuvres; qu'il achète, pour la nourriture des équipages, de grandes quantités de salaisons à l'étranger, ce qui enlève aux tonneliers l'occasion de fabriquer des barils de conserves, — ils sont terribles, ces tonneliers! — les dockers demandent que toutes les machines de chargement et de déchargement employées dans les docks soient soumises à une inspection rigoureuse pour éviter les accidents, etc.

Ce n'est pas tout. Ainsi que vous avez pu le remarquer, les propositions ci-dessus aboutissent toutes à une intervention législative et c'est pour cela qu'on les soumet au Congrès des Trade-Unions, chargé en fait de préparer la besogne du Parlement en ce qui concerne les questions ouvrières; mais il est d'autres points sur lesquels le Congrès ne réclame pas de législation, au moins pour le moment, et qui constituent cependant une part importante de leur programme. Je suis présenté à J.-H. Wilson et je le prie de m'énoncer les vœux principaux formulés par les gens de mer; vous allez voir que ce sont des vœux très précis, très capables d'intéresser d'une façon immédiate et matérielle le moindre des mousses : le premier a pour objet la nourriture : Il est alloué à chaque homme à bord des navires une ration dont le prix n'excède pas 1 fr. 80 pour 24 heures ; l'Union des *seamen* demande que cette ration soit portée à 2 fr. 20; voici là un point auquel tout l'équipage pense à chaque repas, c'est-à-dire à peu

près toute la journée, car vous savez que l'habitude anglaise est de multiplier le nombre des repas, au lieu de multiplier, comme chez nous, le nombre des plats à chaque repas. Les *seamen* se plaignent aussi d'être mal logés à bord, ils n'ont d'ordinaire que 75 pieds cubes d'air, déclarent que c'est insuffisant, et ajoutent que cet air est parfois rendu irrespirable à cause du voisinage trop immédiat des provisions d'huile et de peinture. Autres doléances : Les équipapes ne sont pas toujours assez nombreux; les règles de l'apprentissage sont parfois éludées, etc.

On pourrait passer en revue tous les métiers représentés ici et dresser une interminable liste de réclamations de ce genre. C'est de ces intérêts de détail facilement compris de l'ouvrier, de *chaque ouvrier*, que les Unions tirent leur force. La grève que les meneurs ont toujours en vue, mais que les ménagères redoutent, et à laquelle la masse d'ouvriers ne pense pas dans les moments de prospérité, est un événement trop rare, trop éloigné, en général, pour que l'ensemble des unionistes sente chaque semaine l'intérêt pressant de verser vingt, trente et dans certaines Unions, jusqu'à soixante-dix centimes, pour constituer le fonds de prévoyance de la grève ; mais être mieux nourri, mieux logé, écarter la concurrence du voisin, on en éprouve le désir tous les jours.

Voilà la racine profonde du Trade-Unionisme; voilà ce qui lui donne la vie. Mais comment se fait-il que le mouvement prenne depuis quelques années un caractère si ouvertement socialiste? Comment l'Angleterre, Terre promise du particularisme, produit-elle des ouvriers qui demandent constamment l'intervention de l'État dans leurs affaires? Y a-t-il là une simple apparence, ou bien le trade-unionisme incline-t-il réellement du côté du socialisme? Question grave et particulièrement intéressante pour nous, n'est-ce pas? On rencontre de temps à autre de bons amis qui vous disent avec un sourire : « Eh bien, vos particularistes anglais, ils vont bien, qu'en dites-vous? Avez-vous lu la résolution du Congrès de Belfast demandant la mise en commun de tous les moyens de production et de distribution? etc. » — Oui, j'ai lu cette résolution du Congrès. J'étais présent quand elle a été vo-

tée, et ce n'est pas cela qui m'a paru le plus sérieusement socialiste. Cela, ce n'était pas très sérieux. Beaucoup de délégués se sont abstenus, parce qu'ils ne voyaient pas la portée d'un vote pareil; d'autres ont voté par entraînement, pour faire plaisir à un ami, ou pour conserver leur popularité, se disant qu'après tout cela ne changerait pas grand'chose. Ce qui est autrement grave, à mon sens, c'est que toutes les réclamations de détail, les réclamations précises dont je vous ai cité quelques-unes, aboutissent presque uniformément à l'intervention des pouvoirs publics. Règlements sur l'apprentissage, règlements sur le nombre d'ouvriers employés, règlements sur les heures de travail, règlements sur la responsabilité des patrons, règlements sur la nourriture et le logement des marins, règlements interdisant d'employer des manœuvres à un travail de tonnelier, par-dessus tout inspection minutieuse des ateliers pour surveiller l'application de ces règlements, voilà du vrai, du pur socialisme, du socialisme pratique, non pas nuageux et théorique, mais brutal, autoritaire, illogique.

Mais alors, me direz-vous, l'Angleterre est donc socialiste, elle aussi? Non pas; mais il y a en Angleterre quelque chose qui est socialiste, parce qu'il y a quelque chose qui est faible, quelque chose qui est menacé, quelque chose qui s'en va.

Avez-vous remarqué comme les réglementations demandées par les Trade-Unions, — et dont quelques-unes sont déjà en vigueur, — avez-vous remarqué, dis-je, comme les réglementations rappellent celles qu'édictaient à leur déclin nos anciennes corporations françaises? On les dirait copiées les unes sur les autres. Elles n'ont pas sauvé les corporations; elles ne sauveront pas davantage les métiers qui mettent leur confiance dans la loi pour les défendre contre la force des choses.

Les corporations ont succombé le jour où la clientèle qu'elles accaparaient s'est trouvée leur échapper par suite du développement des transports. Aujourd'hui, une évolution analogue est en train de s'accomplir dans l'industrie; ce n'est plus la clientèle locale qui échappe au métier local, mais c'est le *métier* qui échappe à *l'ouvrier,* c'est la machine qui tue le métier, qui

tue l'artisan, *sur toute la surface du globe*. La machine menace l'apprentissage : plus besoin de sept années d'apprentissage pour un tisserand, quand il s'agit de surveiller la marche d'un métier actionné par la vapeur. La machine menace l'artisan : plus besoin d'un ébéniste de métier pour raboter des planches, creuser des mortaises, etc., quand d'ingénieux outils auxquels on présente le bois exécutent cet ouvrage dix fois plus vite que le meilleur des ébénistes. Il en faudra un pour ajuster toutes ces pièces, un au lieu de onze, et encore je ne garantis pas mon chiffre. Voyez-vous maintenant pourquoi les tonneliers gémissent, pourquoi les mécaniciens, les gabariers, se plaignent qu'on introduise dans leur spécialité des individus non pourvus de certificat? Mais, mes bons amis, la meilleure preuve que ces individus méritent un certificat, c'est qu'ils sont capables de vous faire concurrence victorieusement. Le voilà, le vrai, le seul certificat sérieux!

On a fait un livre sur l'ancien et le nouveau Trade-Unionisme pour prouver que l'ancien Trade-Unionisme comprenant des gens de métier, des *skilled labourers,* ne tendait pas au socialisme, tandis que le *Néo-Trade-Unionisme,* comprenant des manœuvres, des *unskilled labourers,* avait créé le courant socialiste dans les Trade-Unions. Je ne partage pas cet avis. Le socialisme des *unskilled labourers,* c'est celui qui fait peur au bourgeois, celui des grandes phrases, celui que représentent ici Keir Hardie, Ben Tillet et autres : La mise en commun des moyens de production et de distribution, la limitation obligatoire des heures de travail dans toutes les industries, l'expulsion de la salle des séances de tout journaliste *blacklegged* (mot à mot à jambe noire, c'est-à-dire, de celui qui ne peut pas *montrer patte blanche*), la formation d'un parti ouvrier net de toute attache avec les partis bourgeois, voilà leurs grands chevaux de bataille. C'est du socialisme féroce, exclusif, mais sans portée. Tout autre est celui des *skilled labourers,* des vieux Trade-Unionistes. Sauf de rares exceptions, ils veulent l'intervention de l'État, mais sur des points où ils peuvent l'obtenir, et ils l'obtienent. Le Président de l'Union des *colliery enginemen* (mécaniciens employés dans les mi-

nes) m'exprimait son regret que la loi limitant les heures de travail dans les mines ait été soumise à la Chambre des Communes. « Notre Union réclamait depuis longtemps une législation de ce genre pour nous; nous l'aurions sûrement obtenue, disait-il; au lieu de cela, on a englobé tous les mineurs dans le projet, des oppositions se sont produites, et pour avoir voulu trop gagner nous allons peut-être tout perdre. » Voilà l'esprit des Unions anciennes, esprit pratique, esprit anglais, en ce sens-là, mais accidentellement socialiste. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a trente ans, ou même vingt ans, les métiers, moins menacés qu'aujourd'hui, — l'évolution suit son cours, — avaient moins besoin de la protection artificielle qu'ils demandent aujourd'hui à l'État. Ils étaient moins socialistes parce qu'ils étaient plus forts.

Il est très possible qu'une transformation en sens contraire de celle-ci se produise quelque jour, au bout de dix ou vingt ans, peut-être, dans le Trade-Unionisme. Une génération d'ouvriers moins spécialistes, plus aptes à passer d'un métier à un autre suivant les besoins, viendra renverser les barrières qu'on élève en ce moment autour d'elle et renouer la tradition du particularisme dont Fenwick et quelques autres représentent aujourd'hui les derniers chaînons. Il suffit pour cela qu'il y ait encore des hommes déterminés et raisonnables, dans ce pays-ci, et il y en a.

Recevez, etc.

Paul de Rousiers.

COURS D'EXPOSITION DE LA SCIENCE SOCIALE.

IV.

LE

TYPE NORD-SLAVE OU RUSSE[1].

I.

CE QUE LE TYPE DOIT A SON ORIGINE ORIENTALE.

Nous avons vu que les Finnois forment le groupe le plus septentrional des populations issues de la Prairie, dans la direction de l'Occident. Mais parallèlement à eux, d'autres masses d'émigrants de la steppe se sont dirigées vers l'Europe : ce sont les Slaves. Ils se subdivisent en deux variétés : les Nord-Slaves, qui occupent actuellement la Russie, et les Sud-Slaves, établis au sud du Danube.

La destinée des Nord-Slaves a été différente de celle des Finnois, parce qu'ils ont suivi une autre route et parce qu'ils ont été influencés par d'autres circonstances.

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de mars, de mai et de septembre 1893.

I. — LA ROUTE DES NORD-SLAVES.

La grande Plaine Ponto-boréale, où domine actuellement la Russie, a été, de tous temps, la grande route des peuples, allant des steppes de l'Asie vers l'occident de l'Europe.

Les premiers qui l'ont traversée, par grandes masses, se sont ensuite écoulés vers l'extrême Occident, par la route du Danube; ils ont rencontré sur cette route des conditions qui leur ont imprimé un caractère social particulier : ils sont devenus les Celtes.

Quand la route du Danube fut ainsi occupée, et, en partie fermée, le trop-plein de la Plaine Ponto-boréale se déversa vers l'Occident par la route plus septentrionale de la Germanie. Ces populations rencontrèrent là des conditions un peu différentes, qui donnèrent naissance au type germain.

Lorsque les deux grandes issues du Danube et de la Germanie se trouvèrent plus ou moins encombrées et fermées par ces deux flots d'émigrants, les nouveaux venus, connus sous le nom générique de Slaves, durent prendre leur parti de se fixer plus ou moins dans la Plaine Ponto-boréale, dont les Finnois avaient déjà occupé le Nord comme un refuge contre les grands nomades.

Ce fut vers le premier siècle de notre ère, que s'accentua tout à fait, pour les Slaves, ce mouvement d'arrêt. Ils étaient sortis de la Prairie au Sud de l'Oural, avaient suivi la bande de steppes riches qui s'étend dans tout le midi de la Russie et leurs têtes de colonnes étaient arrivées jusqu'aux pentes des Carpathes. C'est là que se produisit, pour eux, l'arrêt caractéristique. Il n'était pas facile, en effet, d'aller plus loin : une série d'obstacles naturels servaient contre eux de remparts aux peuplades celtiques et germaines : les Carpathes barraient la route de l'Occident; au nord, les immenses marais de Pinsk fermaient l'accès de la Germanie; au sud-est, le défilé des Portes de Fer, si étroites et si faciles à défendre, gardait la route du Danube.

Il était encore plus impossible de revenir sur ses pas, car un nouveau flot de pasteurs arrivait de l'Orient, à travers les steppes de la Russie méridionale : c'étaient les diverses branches des Tartares Mongols. Ces nomades occupèrent les steppes situées au nord de la mer Noire et de la Caspienne, et leurs descendants y sont encore : c'est parmi eux que les Russes recrutent leur cavalerie cosaque.

Les Slaves étaient donc bien enfermés, comme pris au piège, entre les Carpathes, les marais de Pinsk, la mer Noire et les Tartares Mongols. Ainsi acculés sur un sol trop étroit pour y vivre exclusivement de l'art pastoral, ils furent bien obligés de demander à la culture un supplément de ressources.

Cette évolution leur fut rendue plus facile par le climat méridional de cette région, qui touche en effet à la zone de production de la vigne, et par la richesse du sol, qui est formé d'une terre noire (*Tchornozom*) extrêmement fertile. On voit que les Slaves rencontrèrent des conditions particulièrement favorables pour se transformer en agriculteurs; ils furent bien plus favorisés, à ce point de vue, que les Finnois.

C'est la région spéciale comprise entre les Carpathes et le Dnieper, qui a servi de terrain de transformation aux Slaves; c'est de là qu'ils sont ensuite partis pour s'étendre, d'une part, vers le nord-est, où ils ont donné naissance au groupe des Nord-Slaves, c'est-à-dire des Russes; d'autre part, vers le sud, où ils ont donné naissance au groupe des Sud-Slaves, c'est-à-dire des Bulgares, des Serbes, des Bosniaques. Dans ces deux directions, ils ont porté l'aptitude agricole que la nécessité leur avait fait acquérir entre les Carpathes et le Dnieper.

Ce lieu d'habitat originel des Slaves forme ce que l'on appelle aujourd'hui la Petite-Russie, le pays des Petits-Russiens, Ce sont les Petits-Russiens, les derniers qui n'aient pas été délogés de là, auxquels est dû le grand peuplement slave de la Russie. Devenus trop nombreux sur place, ils envoyèrent des émigrants dans la partie occidentale, ou moscovite, du grand bassin Volgaïque : c'était en effet la plus rapprochée et la plus

tempérée, ainsi qu'on peut le constater par la direction des lignes isothermiques (1).

Cette expansion vers le Nord marque le commencement du refoulement des Finnois, obligés de reculer devant un type d'une formation agricole supérieure à la sienne. Ces émigrants représentaient d'ailleurs la portion la plus énergique et la plus entreprenante des Petits-Russiens, puisqu'ils n'avaient pas hésité à se séparer du groupe primitif, pour aller coloniser au loin. Et comme ils rencontraient devant eux les immenses plaines boisées, presque sans limites, de la Russie centrale, ils purent s'y étendre et s'y développer tout à leur aise. Ils ne tardèrent donc pas à occuper un territoire infiniment plus considérable que celui de la Petite-Russie : aussi fut-il appelé la Grande-Russie, le Pays des Grands-Russiens. De même que Kiev était la ville principale de la Petite-Russie, Moscou devint la ville principale de la Grande-Russie (2).

Pendant longtemps, Kiev fut la capitale russe, la ville sainte par excellence. L'ambition de tous les petits princes russes était d'échanger leur trône contre celui de Kiev, afin de conquérir le glorieux titre de Grand-Prince de Kiev, de « frère aîné de la famille russe ». Mais, à partir du dixième siècle, l'importance de cette ville décline; Moscou, la capitale des nouveaux territoires, des grands pays neufs, prend la prépondérance, et c'est autour d'elle que va s'opérer la cristallisation du monde nord-slave, de la société russe.

Nous avons dit, en effet, que la steppe arrive jusqu'à Kiev à travers la Russie méridionale; la Petite-Russie se trouvait donc directement exposée aux invasions des nomades; aussi le pays fut-il, à plusieurs reprises, parcouru et saccagé par les hordes tartares, qui, finalement, y établirent leur domination. La Grande-Russie, plus éloignée des steppes méridionales, se trouva plus à l'abri des dominateurs tartares. Les princes de Moscou furent même

(1) V. Reclus, t. V, p. 288, 289.

(2) Ce mouvement d'expansion du type Slave de l'ouest à l'est est d'ailleurs bien marqué par ce fait que ces émigrants ont transporté avec eux beaucoup de dénominations géographiques de leur pays d'origine. Voir *la Russie*, par Rambaud, p. 68.

assez habiles pour utiliser, au profit de leur puissance, ces redoutables envahisseurs. « Ils acceptèrent d'être les précepteurs des khans tartares et touchèrent leur commission; cela suffit à leur donner ce qu'aucun roi de l'Europe ne possédait alors : un trésor. Dans leur zèle, ils s'offrirent pour percevoir le tribut, non seulement sur leurs sujets, mais même sur les autres princes. Pour dompter les résistances de ceux-ci comme de ceux là, il firent comprendre au khan qu'ils avaient besoin d'une force respectable. Le khan les autorisa donc à entretenir des troupes et même mit à leur disposition des officiers et des soldats tartares. Quand les princes russes se montrèrent récalcitrants, les souverains de Moscou n'eurent pas de peine à les représenter au khan comme des fauteurs de trouble et des rebelles à son autorité; celui-ci envoyait des agents pour prendre leur tête, ou bien les faisait venir à la Horde, d'où rarement ils revenaient. Le prince de Moscou avait donc cent occasions d'arrondir ses États et de diminuer ceux de ses voisins. C'est alors que commença à se révéler au Kremlin de Moscou une dynastie de princes avisés, prudents, dépourvus de scrupules, qui surent grouper autour de leur trône les membres dispersés de la Slavie et méritèrent le titre de « rassembleurs de la terre russe » (1).

Nous verrons d'où venait à ces « rassembleurs de la terre russe » cette aptitude politique, qui leur permit, non seulement de tenir tête aux khans tartares, mais encore de constituer un grand empire.

Ainsi le Slave, parti de la région où il avait été acculé le long des Carpathes, a peu à peu occupé la plus grande partie de la Plaine Ponto-boréale, en refoulant progressivement devant lui le Finnois.

Comment va-t-il s'installer? Comment va-t-il évoluer sur cet immense territoire? Comment le Nord-Slave va-t-il donner naissance au type russe.

Comme Janus, le type russe a deux faces : l'une tournée vers

(1) Rambaud, *ibid.*, p. 78.

l'Orient, d'où il est sorti; l'autre vers l'Occident. C'est essentiellement un type composite, dans lequel deux influences très différentes viennent se combiner d'une façon plus ou moins heureuse.

Voyons d'abord ce que le type doit à l'Orient.

II. — PERSISTANCE DE LA COMMUNAUTÉ DANS LA FAMILLE.

L'influence orientale a donné à la Russie la formation communautaire, qui est, encore aujourd'hui, le fond de sa constitution sociale : la communauté est en effet le trait dominant de la famille, du travail, de la propriété et de la commune en Russie.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que la formation communautaire originelle ait persisté en Russie. Ce pays comprend environ la moitié de l'Europe, et la population y est encore aujourd'hui très clairsemée. Proportionnellement, la Russie est quatre à cinq fois moins peuplée que la France. D'immenses étendues sont presque désertes et appellent le colon.

Sur ce sol peu occupé, les productions spontanées sont encore très abondantes. Dans beaucoup de régions, on peut presque librement récolter le bois dont on a besoin et faire paître ses animaux sur des territoires qui ne sont pas appropriés, ou qui ne sont appropriés que nominalement. La terre ne manque pas à l'homme; c'est plutôt l'homme qui manque à la terre.

La cruelle nécessité, qui, ailleurs, a obligé les communautés de familles à se séparer, faute d'espace, faute de moyens de subsistance, n'existe pas ici, ou, du moins, elle ne s'est produite que partiellement, sur certains points, et tout à fait récemment. Pouvant vivre en communauté, ces hommes habitués à ce type social sont restés en communauté. On sait combien la vie en commun a d'attraits pour ceux qui y ont été formés.

Nous allons nous rendre compte de la persistance de la formation communautaire en Russie, par l'examen de deux monographies de paysans russes. L'un habite dans la Russie centrale, dans le bassin de l'Oka, un peu au sud-est de Moscou, c'est-à-

dire dans la région qui est relativement la plus peuplée, et qui a été le centre de la formation politique de la Russie, comme nous l'avons dit tout à l'heure. L'autre habite plus à l'est, au nord de la ville d'Orenbourg, non loin de l'Oural, par conséquent dans une partie de la Russie beaucoup moins peuplée et qui est en quelque sorte le Far-West de la Russie. Ces deux types de paysans représentent donc bien la Russie à deux degrés différents de son évolution, et cependant nous allons constater que l'un et l'autre appartiennent nettement à la formation communautaire.

Faisons d'abord connaissance avec ces deux familles qui vont nous introduire dans la connaissance du pays.

Voici en quels termes Le Play, qui les a observées (1), nous présente celle d'Orenbourg : « Jusqu'à ce jour la famille russe est restée organisée sur des bases essentiellement différentes de celles qui prévalent dans le centre et l'occident de l'Europe. Les personnes issues d'un même sang *persistent dans la communauté de biens et de travaux* aussi longtemps que l'étendue de la maison rend possible l'habitation en commun. Un père de famille conserve ordinairement près de lui *plusieurs fils mariés, leurs femmes et leurs enfants*. Souvent même, après la mort du premier, les *frères restent en communauté* sous la direction de la mère, ou du membre de la famille jugé le plus capable d'exercer les fonctions de chef (*starchi*). »

En effet, cette famille de paysans comprend un starchi veuf, trois fils récemment mariés, avec trois brus et deux petits enfants, plus une fille non encore mariée, c'est-à-dire quatre ménages, en tout dix personnes.

La famille de l'Oka est dans les mêmes conditions. Elle se compose des treize personnes suivantes : le chef de la famille, ou starchi, et sa femme ; trois fils mariés, avec leur femme et leurs enfants ; enfin trois fils encore célibataires. La famille aurait été encore plus nombreuse, si, dix ans auparavant, on n'avait été, faute de place, dans la nécessité de procéder à la division de la communauté.

(1) Voir *Ouvriers européens*, t, II, ch. II, et V.

Vous pensez bien que la communauté de famille ne se maintient pas sans sa clef de voûte ordinaire, l'autorité du chef de famille et des vieillards, qui répriment les dissentiments entre les divers ménages et tiennent la jeunesse dans l'obéissance. Aussi les mœurs et les institutions tendent-ils à maintenir, en Russie, l'autorité patriarcale. « Les vieillards ont, en fait, une énorme supériorité sur les jeunes gens. Ceux-ci ont la conscience de leur infériorité et lorsqu'on s'enquiert, en Russie, de quelques faits auprès d'un homme de quarante ans, celui-ci ne manque jamais de répondre que ces lumières ne peuvent être convenablement fournies que par un plus ancien que lui. Il est presque sans exemple qu'un fils arrive à une désobéissance formelle et se décide à encourir la malédiction paternelle (1) ». Et lorsque, dans des cas très rares, l'autorité paternelle ne suffit pas, on a recours à une réunion formée de tous les anciens du village.

III. — PERSISTANCE DE LA COMMUNAUTÉ DANS LE TRAVAIL.

La communauté ne se borne pas au groupement de plusieurs ménages dans un même foyer et sous l'autorité du patriarche, ou starchi; elle domine toute l'organisation du travail. Le travail se fait en commun sous la direction du starchi. C'est lui qui distribue la tâche à chacun et qui dispose des produits (2). La culture se fait en communauté de famille.

« Le travail principal des hommes et des femmes est l'exploitation agricole de la famille; tous y prennent part dans la mesure de leurs forces, les hommes étant exclusivement chargés des labours, des semailles et des transports, tandis que les femmes se consacrent plus particulièrement aux sarclages, aux récoltes et au battage des grains (3). »

Mais l'exploitation du domaine rural ne suffit généralement pas à faire vivre des groupes aussi nombreux; une partie des

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 66, 67.
(2) *Ibid.*, p. 55.
(3) *Ibid.*, p. 189 et 59.

membres de la famille devrait donc se séparer pour aller s'établir au dehors. Mais avant de renoncer aux avantages de la communauté, on cherche toutes les combinaisons qui peuvent en faciliter le maintien, la prolonger le plus possible.

Parmi ces combinaisons, la plus ordinaire, celle qui est tout à fait caractéristique de l'organisation du travail en Russie, c'est l'alliance des travaux accessoires avec l'exploitation rurale.

Chez les paysans d'Orenbourg, par exemple, les travaux accessoires présentent une variété extrême : les membres de la communauté se livrent à l'abatage et au transport du bois de chauffage et d'éclairage, du bois à charbon, du bois de construction et de charronnage, à l'extraction et au transport des écorces de tilleul pour la fabrication des sandales (*lapti*), à la fabrication et au transport du charbon et des roues de chariots, à la confection des sandales, au tricotage des gants d'hommes, à la fabrication des torches d'éclairage, dites *loutchines*, etc. Ajoutons que les femmes confectionnent elles-mêmes les étoffes de laine, les vêtements de coton et les divers objets spéciaux d'habillement (1).

La famille des paysans de l'Oka se livre à des industries domestiques aussi nombreuses et aussi variées (2).

Ainsi le premier moyen auquel on a recours pour maintenir la communauté au milieu des difficultés qui s'élèvent contre elle, c'est le développement des *industries domestiques*.

Mais il arrive un moment où, les ménages devenant plus nombreux, les ressources des industries entreprises au foyer sont elles-mêmes insuffisantes. On pourrait croire qu'alors la communauté va se dissoudre, ou tout au moins essaimer. Pas encore. On a alors recours à un second moyen qui réussit à prolonger la communauté pendant quelques années : c'est *l'émigration momentanée et périodique* de quelques-uns des membres.

Le cas se présente pour les paysans de l'Oka : deux des fils sont obligés d'aller chercher du travail au dehors.

Le fils aîné exerce le métier de portefaix à Saint-Pétersbourg ; le second fils émigre, chaque année, au printemps, un peu

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 59.
(2) *Ibid.*, p. 189.

avant la fonte des neiges, pour aller exécuter, pendant toute la durée de la belle saison, les travaux de la batellerie, au compte des propriétaires, ou des marchands, qui expédient des grains et d'autres denrées, des gouvernements contigus de Tambov, de Nijni et de Sembirsk, vers l'Oka et le Wolga.

Ce système d'émigration périodique est général dans toutes les communautés qui deviennent trop nombreuses. C'est ordinairement vers dix-huit ans que les jeunes gens commencent à émigrer ainsi.

Le système de cette émigration accuse bien, on va le voir, l'intensité de la formation communautaire chez les Nord-Slaves; elle explique, en même temps, comment ces jeunes gens conservent, malgré leur éloignement, un profond attachement pour leur famille et pour la vie en communauté.

1° *Les émigrants partent en troupe.*

N'oublions pas, qu'en Russie, l'individu est élevé dans une famille nombreuse, sous un régime de communauté absolue, qui le met à l'abri de toutes les éventualités fâcheuses. Les ouvriers émigrants se trouvant donc, pour la première fois, privés de cette protection, s'empressent d'y suppléer, en s'affiliant à des associations volontaires, connues sous le nom générique d'*artèles*.

L'artèle se compose ordinairement d'une quinzaine de voyageurs. Elle se constitue dans une réunion, où la prière est faite en commun et où l'on arrête l'époque du départ. Le premier acte de la société est de se procurer, pour les frais du voyage, la somme nécessaire, avancée généralement par un paysan aisé. Avec cette somme, on achète un cheval, un vieux traîneau et diverses provisions de route. Chaque associé est, en outre, tenu de livrer à la communauté une quantité déterminée de grains et de gruau.

L'artèle, conduite par l'un des plus anciens, qui joue le rôle de patriarche et auquel l'autorité est expressément déférée, fait, en moyenne de 45 à 50 kilomètres par jour; elle franchit, chaque jour, deux étapes, l'une de 4 heures à 9 heures du matin, l'autre de midi à 6 heures du soir. A 9 heures et à 6 heures,

l'artèle fait deux repas, composés chacun de chtchi au pain et de kacha de sarrasin. Ces repas sont pris dans des auberges dont le maître fournit la choucroute, le sel et le bois, moyennant une rétribution de quelques centimes par tête, ainsi que le foin et la paille sur laquelle couchent les voyageurs. Chacun paye de sa propre bourse l'eau-de-vie qu'il veut consommer.

Arrivé à destination, le cheval est vendu, ordinairement avec bénéfice. Lorsque cela est possible, les émigrants voyagent par le chemin de fer. Dans ce cas, chacun se transporte à ses frais, mais le voyage s'effectue toujours en troupe (1).

2° *Les émigrants travaillent en communauté.*

Nous avons dit qu'un des fils de la famille observée dans l'Oka, émigrait à Saint-Pétersbourg, pour y exercer le métier de portefaix pendant la belle saison. Voici comment le travail de l'artèle fut organisé (2).

Arrivé à Saint-Pétersbourg, ce jeune homme se réunit à 40 portefaix environ, qui étaient tous de son pays. Le premier jour de la réunion fut consacré à entendre l'opinion des plus expérimentés touchant l'organisation de la société et, spécialement, à fixer la somme qui devait être versée par les associés : ce droit d'admission fut fixé à 6 francs pour les ouvriers qui s'affilieraient pendant les deux premières semaines et à 8 francs pour ceux qui arriveraient plus tard. On nomma ensuite quatre fonctionnaires chargés de la direction des affaires communes :

Le premier est l'*artelchik*, chargé de trouver l'ouvrage, d'en discuter le prix pour le compte de la communauté, et de répartir les associés entre les divers travaux.

Le second est le *cloutchnik*, dont la mission consiste à tenir la caisse de la communauté, à toucher le prix des travaux exécutés, à payer les dépenses communes et à faire, sous sa propre responsabilité, des avances aux associés.

Les deux derniers sont les *starchi;* remarquez qu'ils portent le même nom que le chef de la communauté familiale, tant il est vrai que ces associations ne sont qu'une image de la communauté qui

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 220-222.
(2) Voir *ibid.*, p. 217-220.

fonctionne à chaque foyer. Ces starchi sont des hommes d'expérience, désignés au choix des associés par leur réputation. Ils sont chargés de contrôler les actes de l'artelchik et du cloutchnik.

La réunion se termina par la proclamation officielle de l'association, suivie d'une prière faite en commun et de vœux mutuels de santé et de prospérité. Deux semaines plus tard, l'artèle comptait soixante-cinq associés; ce chiffre ne fut pas dépassé jusqu'à sa dissolution, qui eut lieu sept mois après.

Les principaux travaux de l'artèle, pendant cette campagne, furent : le chargement et le déchargement des barques employées au commerce des fers et du bois; le sciage et la rentrée des bois de chauffage; le battage des pieux pour la fondation des édifices; les travaux de terrassement dans les jardins de la ville et de la banlieue.

La nourriture était prise en commun et les frais étaient prélevés sur la caisse commune, moyennant 40 centimes environ par tête et par jour. Les seules dépenses individuelles sont l'entretien des vêtements, les achats de thé, d'eau-de-vie et des autres aliments de choix, les médicaments en cas de maladie. On subvient à ces dépenses au moyen de recettes particulières que l'artèle autorise de temps en temps.

A la fin de la campagne, le partage des bénéfices se fait également entre tous les associés, quelle que soit l'inégalité de leurs forces et de leur aptitude pour le travail. C'est bien là le sentiment d'égalité développé par la communauté et qui rend ce régime si lourd pour les individus les plus capables et les plus entreprenants. C'est là une des infériorités de ce type social; aussi essaye-t-on d'établir une compensation dans les artèles, entre ces deux catégories d'ouvriers; on laisse reposer, quand on ne peut donner de l'ouvrage à tous, les ouvriers chargés, en cas de presse, des plus durs travaux. L'une des attributions des starchi est de veiller à ce que cette compensation s'établisse d'une manière équitable.

Après le partage des bénéfices, on fait encore la prière en commun, puis les associés se séparent.

3° *Les émigrants reviennent périodiquement au foyer.*

Dès que la campagne est terminée et l'association de l'artèle dissoute, les émigrants reprennent le chemin du pays (1). Dans l'Oka, par exemple, les émigrants les plus jeunes partent au commencement du printemps, au moment où les terres sont détrempées et les rivières débordées, et ils vont se livrer à la batellerie sur les rivières voisines. Ils reviennent à l'arrière-saison, lorsque les gelées interrompent les transports par eau (2).

Les émigrants plus âgés, c'est-à-dire ayant plus de vingt-cinq ans, entreprennent, d'ordinaire des voyages plus lointains et plus prolongés. Dans cette seconde période, les émigrants de l'Oka vont, les uns travailler dans des mines, les autres exercer à Saint-Pétersbourg les professions de portefaix, d'isvostchik (cocher), de charpentier, de maçon, ou de paveur.

Mais quoique plus prolongées, ces émigrations sont également temporaires. Ainsi, celui des émigrants de l'Oka qui se rend à Saint-Pétersbourg revient, tous les deux ans, passer un hiver auprès de sa femme, qui est demeurée dans la maison paternelle. Cette résidence de la femme au foyer de famille témoigne bien du caractère essentiellement temporaire de l'émigration.

Enfin l'émigrant finit, la plupart du temps, par se fixer définitivement dans la communauté paternelle. Lorsqu'il a atteint quarante ans environ, il a ordinairement un fils en état de se livrer à son tour à la vie d'émigrant. C'est souvent, à cette époque, que l'ouvrier est dans l'obligation de reprendre au village natal la vie sédentaire, pour seconder son père dans l'administration de la famille, ou pour fonder une nouvelle maison, si la communauté est devenue trop nombreuse.

On voit que, si l'émigration enlève des membres à la communauté, ce n'est que momentanément, et, loin de l'affaiblir par cet exode, elle la fortifie au contraire, en lui permettant de se prolonger au delà des ressources fournies par le domaine paternel. La communauté trouve donc ici, dans l'émigration périodique, un

(1) *Ouvriers. européens*, p. 220.
(2) *Ibid.*, p. 196.

puissant auxiliaire. Mais voici qui rend ce secours encore plus efficace.

4° *Les émigrants rapportent à la communauté le montant de leurs bénéfices.*

« Les sommes que gagnent les émigrants, loin de la surveillance paternelle, sont soigneusement amassées ; ils ne prélèvent sur ces sommes que ce qui est strictement indispensable pour leur nourriture. A quelques exceptions près, qui entraînent d'ailleurs pour les coupables la perte de l'estime publique, les jeunes émigrants apportent scrupuleusement au chef de famille toute l'épargne qu'il a été possible de faire, c'est-à-dire la moitié, ou les deux tiers de la recette brute (1). »

Aussi, les émigrants, de loin comme de près, continuent à faire partie de la communauté familiale ; c'est pour elle qu'ils travaillent ; c'est sur elle qu'ils comptent en cas d'insuccès ; c'est vers elle qu'ils reviennent.

Cette émigration périodique ne développe donc, que dans une faible mesure l'esprit d'initiative et d'entreprise : l'émigrant compte trop et sur sa communauté de famille et sur sa communauté de métier, l'artèle. Il revient au foyer avec une formation aussi profondément communautaire qu'à son départ.

Ainsi l'organisation du travail, loin d'ébranler le type social créé par l'organisation antérieure de la famille, ne fait que le confirmer et l'appuyer solidement.

IV. — PERSISTANCE DE LA COMMUNAUTÉ DANS LA PROPRIÉTÉ.

Une circonstance, qui a été particulièrement favorable au maintien des communautés, est l'abondance du sol disponible, ou à peu près disponible, en Russie. On sait que cet immense pays est, encore aujourd'hui, faiblement peuplé : le sol forestier et la prairie en occupent la plus grande étendue ; une communauté peut donc assez facilement accroître son domaine à peu près

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 196 et 199.

en proportion du nombre de ses membres. Il est aisé de se faire octroyer des terres, soit par la commune, soit par le seigneur. « Jamais le seigneur n'entrave le droit que les paysans croient avoir à la propriété du sol arable, des pâturages, des forêts et des animaux sauvages. L'abondance du sol disponible et l'accroissement incessant des moyens de subsistance ne laissent aux parents aucune inquiétude sur le sort réservé à une nouvelle génération. Pour le seigneur, comme pour chaque famille de paysans, l'accroissement de la population est un moyen assuré de richesse et de bien-être (1). »

Encore jusqu'à ces dernières années, la terre arable n'était attribuée aux communautés de famille que pour une période déterminée, à l'expiration de laquelle le seigneur, ou la commune, procédait à une nouvelle répartition (2), qui attribuait à chaque famille des terres en proportion du nombre de ses membres. « Les terres d'un village appartenaient en commun à tous les membres de l'association : l'individu ne possédait en propre que sa récolte et le dvor, ou enclos, qui entourait sa maison (3).

Rien ne montre mieux à quel point la formation communautaire est restée intense en Russie, que la persistance de la propriété collective du sol. Et dans l'intérieur des communautés de famille, « chaque ménage partiel ne possède ordinairement en propre que ses vêtements, et une somme d'argent constituée avec les présents faits aux jeunes mariés et entretenue par quelques recettes provenant de la vente de tissus fabriqués par la femme, ou de ventes de volailles élevées spécialement par elle. La constitution de ce fonds particulier prévient les tiraillements qui pourraient compromettre l'harmonie intérieure, si les jeunes femmes, pour se procurer des objets de parure ou de vêtement, devaient faire appel à la caisse de la communauté (4). »

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 53, 66.
(2) *Ibid.*, p. 56.
(3) Rambaud, *Hist. de la Russie*, p. 35.
(4) *Ouvrier européens*, t. II, p. 98.

A la mort du chef de la famille, le bien commun n'est généralement pas divisé. L'autorité passe à celui de ses frères ou de ses fils qu'il a désigné, ou que la famille elle-même a choisi (1). »

Mais il arrive nécessairement un moment où les communautés deviennent trop nombreuses, l'entente est difficile, il faut songer à une scission. C'est une véritable crise, car ce type social, orienté exclusivement vers l'action collective, est mal préparé aux séparations nécessaires. On peut voir un exemple de ce fait dans la famille de l'Oka observée par Le Play (2). Ce qui est caractéristique, c'est que la grave décision de scinder la communauté a été prise non par les membres de la famille, mais par le conseil des anciens de la commune : ce fut lui qui décida, après délibération, qu'il y avait lieu à séparation, et le partage s'effectua sous la surveillance de quatre membres du conseil délégués à cet effet. Cette intervention du conseil communal, dans les affaires propres de la famille, apparaît bien ici comme un reste, comme une tradition encore persistante, de l'état antérieur des Slaves, alors qu'ils parcouraient la steppe et que les communautés étaient plus nombreuses. Les communautés de familles en Russie ne sont que des morceaux à peine détachés d'une communauté ancienne plus importante, qui est encore représentée par la commune, ou *Mir*. C'est comme l'étage supérieur de cet édifice communautaire.

V. — LA COMMUNAUTÉ PUBLIQUE, OU MIR.

Ce serait une profonde erreur que de se représenter le mécanisme d'une commune russe d'après le type d'une de nos communes de l'Occident. En Russie, la commune, ou *Mir*, n'est en somme qu'une communauté de famille plus étendue. Sa fonction ne se borne pas, comme chez nous, aux choses de la vie publique, aux intérêts généraux supérieurs, elle embrasse également les choses de la vie privée, les intérêts particuliers et de tous les

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 67, 197.
(2) *Ibid.*, p. 227-229.

jours. Le conseil du Mir, ou conseil des anciens, est une assemblée de patriarches ayant pour mission d'assurer à chaque famille, non seulement l'ordre public, mais le pain quotidien.

Nous avons aperçu d'ailleurs l'intervention du Mir dans la distribution des terres, dans le partage et la reconstitution des communautés de famille : il tient aussi entre ses mains le travail et la propriété de chacun. Il est comme une sorte de paternité supérieure à laquelle on a recours dans les difficultés de la vie. Pour montrer jusqu'où va sa puissance, il nous suffira de dire que le Mir désigne sans appel les jeunes recrues pour le service militaire : il est ainsi l'arbitre souverain du sort de tous les jeunes gens et peut éloigner de la commune ceux qui se sont particulièrement signalés par leur mauvaise conduite.

Et remarquez que cette grande situation du Mir n'est l'effet d'aucune ordonnance, d'aucune prescription administrative; le Mir est au contraire suspect au gouvernement dont il limite l'autorité. Cet organisme sort du plus profond de l'âme et de la tradition slave ; il remonte aux origines les plus anciennes de la race ; il continue, en partie, au milieu de ces communautés de famille plus réduites, le rôle des anciens patriarches chefs de vastes communautés.

Suivant un dicton russe : « Le Mir n'est pas un maître, c'est un père affectueux qui a la même sollicitude pour tous ses enfants. » Aussi le paysan a-t-il pour le Mir une confiance et un amour sans bornes : « Ce que le Mir veut, Dieu le veut, » dit la sagesse populaire. Elle dit encore : « Il n'y a que Dieu qui ose juger le Mir. » — « Qui donc est plus grand que le Mir? » — « Le Mir ne reçoit pas de présents (on ne peut le corrompre). » — « Où est la main du Mir, là est ma tête. » — « Le dernier dans le Mir fait toujours partie d'un seul et même troupeau, mais une fois séparé du Mir, il n'est plus qu'un orphelin. » — « Chaque membre du Mir est comme un membre de la famille. » (1) Ce dernier dicton traduit bien ce sentiment que le Mir n'est que la communauté familiale agrandie.

1) Stepniak. *La Russie sous les Tsars*. p. 6.

Aussi la vitalité du Mir est telle qu'il a résisté jusqu'ici à tous les efforts des Tsars et de l'administration pour l'entamer et le dissoudre. D'après la législation d'Alexandre II, cette communauté peut être dissoute par une majorité de deux tiers des voix, et même chacun de ses membres peut obliger le Mir à lui aliéner, à titre de propriété individuelle, le lot de terre auquel il a droit. Mais cette tentative est demeurée à peu près sans résultat. Dans la moitié du gouvernement de Moscou, par exemple, sur 74.480 *dvors,* ou familles, 19 seulement se sont séparées définitivement de la commune! Actuellement, suivant les calculs de M. Fortumatov, le Mir comprend : dans la région du bas Volga, 98,4 % de toutes les terres paysannes; dans la région de Moscou, 97 %; dans l'Oural, 95,4 % dans le sud Grand-Russien (au sud de Moscou), 89,1 %; dans les gouvernements Petits-Russiens de la rive gauche du Dniepr, 58,5 %. Il n'est moins exclusivement dominant que dans les parties occidentales, comme la Russie Blanche, l'Ukraine polonaise, la Lithuanie : or, ce sont précisément là les régions restées le plus en dehors de l'influence des pasteurs, et, au contraire, les plus exposées aux influences de l'Occident. « Tous ceux, dit M. Tikhomirov, qui ont étudié la question avec quelque compétence témoignent du désir du pays de conserver le régime de la tenure communale (1) », c'est-à-dire la propriété collective du sol entre les mains de la grande Communauté du Mir.

Il est donc bien vrai de dire que le Nord-Slave est encadré, du haut en bas, depuis la famille jusqu'au Mir, dans le régime de la communauté.

Aucun acte de sa vie ne se fait en dehors d'elle ; tous se font avec elle et par elle.

La communauté a donc dû mettre une empreinte profonde sur l'individu. Quelle est cette empreinte?

(1) *La Russie politique et sociale*, p. 128.

VI. — LES CONSÉQUENCES DE CETTE FORMATION COMMUNAUTAIRE.

Cette formation communautaire, que nous venons de constater à tous les degrés de l'organisation sociale, est assurément moins intense que chez le type originaire, les pasteurs de prairies.

Elle est moins intense d'abord à cause du développement de la culture, qui ne permet plus la constitution de communautés de famille aussi nombreuses et aussi autonomes. Chaque communauté est ici plus réduite et subit davantage les influences extérieures; elle est moins forte pour se défendre et, somme toute, elle faiblit.

Elle faiblit encore, par le fait de l'émigration périodique d'un certain nombre de ses membres, obligés, ainsi que nous l'avons vu, d'aller chercher du travail au loin. Il est vrai que cette émigration se fait en communauté; mais ce n'est plus la communauté de famille.

Il semblerait que ces difficultés devraient détacher les gens de la communauté; non pas : ils s'y cramponnent pour ainsi dire désespérément et en dépit de tout, parce que la vie est ici plus dure, le travail plus intense. Le groupe communautaire, en effet, c'est le soutien, c'est la protection, c'est le patronage tutélaire vers lequel on tourne d'autant plus les regards qu'on se sent plus faible, plus impuissant, qu'on sent la vie plus dure et le sort plus rigoureux. C'est surtout dans ces moments-là qu'un communautaire craint, par-dessus tout, l'isolement; qu'il redoute, par-dessus tout, de se sentir livré à lui-même, à ses seules forces, à sa seule initiative. Son initiative! mais rien jusque-là ne l'y a dressé et préparé : il est encore trop près de la steppe pour y avoir été formé.

Et voilà comment tout ce qui, ici, bat en brèche la communauté, a cependant pour résultat de soutenir l'état d'esprit communautaire.

Et alors la communauté continue à produire son effet ordinaire : la compression de l'initiative individuelle et le développement de l'esprit de tradition, qui devient ici de la routine invétérée.

Cette conséquence se traduit dans les diverses manifestations de la vie sociale :

1° *Dans la famille,* les initiatives individuelles peuvent difficilement se produire et elles n'ont d'ailleurs pas besoin de se manifester, car chaque enfant compte sur la communauté pour la soutenir et pour l'établir, dans le cas où il devrait fonder un nouveau foyer. On n'éprouve donc pas le besoin de chercher de meilleures conditions d'existence dans des perfectionnements, ou des innovations. « Toutes les familles, sauf de rares exceptions, montrent beaucoup d'attachement pour les usages établis. Elles repoussent instinctivement les innovations, même celles qui exerceraient l'influence la plus heureuse sur l'état de l'agriculture et sur la condition physique et morale de la population. L'esprit de conservation, en balance des avantages qui lui sont propres, y dégénère souvent en une routine aveugle et obstinée (1). »

En présence du malheur, ou de la souffrance, l'individu ne trouve pas en lui-même, dans une énergie virile, un moyen de réagir : il se résigne et souffre en silence : « La résignation dans les malheurs et dans les souffrances; la sérénité en présence de la mort sont très développés dans la majeure partie de la Russie (2). » C'est une nouvelle manifestation de ce fatalisme si caractéristique des populations à formation communautaire, et qui dérive de l'impuissance où se trouve l'individu de réagir par lui-même : il aime mieux s'incliner devant l'adversité que de se redresser. Avec cela, on fait de bons soldats qui vont à la mort passivement; mais on ne fait pas une société supérieure et progressive : ainsi le Turc, ainsi le paysan russe.

On comprend que des gens qui comptent plus sur le groupe que sur eux-mêmes, plus sur la tradition que sur l'innovation, ne soient par portés à se donner une valeur supérieure au moyen des écoles et de l'enseignement. « La population, dit le Play, est peu disposée à donner l'enseignement scolaire aux enfants; elle considère qu'en leur inculquant des idées qui les élèvent au-dessus du niveau de leurs parents, on affaiblit l'autorité du père de

(1) *Ouvriers européens,* t. II, p. 53.
(2) *Ibid.,* p. 183.

famille et l'on compromet la conservation du régime de tradition, qui sert de base au système social. Cependant, grâce au zèle de quelques membres du clergé, l'instruction primaire commence à faire quelques progrès sans que l'utilité en soit fort apparente (1). »

Cette compression communautaire produit sur la situation de la femme un effet particulier, dont les conséquences sont très graves. Chez ces populations, la chasteté se maintient « moins par le sentiment de l'honneur que par la précocité des mariages et par les bonnes influences de la vie de famille (2). » Dans cet état social, la femme, — comme l'homme, — est plus préservée par les nombreuses barrières que la communauté dresse autour d'elle que par sa propre initiative. Elle a été élevée sous l'œil vigilant de la mère et des femmes âgées de la communauté, loin de tout contact avec les jeunes gens; puis, mariée par ses parents, sans qu'elle ait eu à intervenir dans le choix de son époux. « Les jeunes garçons se livrent au chant et à la danse *sans se mêler aux filles*. Celles-ci, *soigneusement voilées*, vont, *accompagnées de quelques vieilles femmes*, se promener dans les bois du voisinage, y cueillir des fruits sauvages et des champignons, y faire une collation de thé en emportant à cet effet le samovar (3) ».

Comme on le voit, toute la vertu de cette éducation réside essentiellement dans les barrières dont on entoure la femme : c'est au plus haut degré un système protectionniste; il va parfois, comme chez les Turcs, jusqu'à la claustration absolue; le harem est la plus haute expression de ce type de protection.

Un pareil système d'éducation est efficace, tant que les barrières de la communauté préservent la femme des influences extérieures. Mais que, pour une raison ou pour une autre, ces barrières viennent à s'abaisser; que la communauté se dissolve, que l'autorité paternelle se relâche, que les vieilles

(1) *Ouvriers européens* t. II, p. 184.

(2) *Ibid.*, p. 183.

(3) *Ibid.*, p. 16. Cette citation porte sur le type bachkir, qui est en voie de se slaviser et qui a d'ailleurs la même origine.

femmes exercent une vigilance moins assidue, et toute cette vertu éducatrice tombe. La femme livrée à elle-même, sans aucune préparation à la défense personnelle, risque fort de tomber, soit par ignorance, soit par mauvais penchant tout à coup lâché, soit simplement par bêtise, ou même par besoin de réaction contre un régime trop compressif. C'est une forteresse qui n'est défendue que par des ouvrages extérieurs et qui se rend, lorsqu'elle n'est plus protégée par eux.

La femme, ainsi livrée à elle-même sans préparation, n'est pas seulement exposée à succomber, au point de vue moral, mais aussi au point de vue intellectuel. C'est ainsi que l'on a vu, dans ces dernières années, en Russie, cette extraordinaire éclosion de femmes nihilistes et anarchistes dont un grand nombre sortaient pourtant de la bourgeoisie et même de la noblesse.

En somme, le régime communautaire fait essentiellement de la femme une mineure.

2° *Dans le Travail*, la compression de l'initiative a pour résultat d'éloigner de toute entreprise individuelle; aussi avons-nous vu que les émigrants eux-mêmes travaillent en communauté. Elle éloigne, à plus forte raison, de la grande industrie, qui exige de longues vues et une initiative étendue. Il est remarquable, en effet, que la grande industrie en Russie est peu développée et se trouve presque exclusivement entre les mains de patrons venus de l'Occident, surtout de l'Angleterre et de l'Allemagne. Nous verrons d'ailleurs ce phénomène et nous l'expliquerons.

Le travail est encore limité par le goût du repos, que la communauté développe si énergiquement. Cette tendance se traduit par la multiplicité des fêtes chômées : j'en compte 85 dans l'année. Dans le mois d'avril, les jours de repos s'élèvent jusqu'à 13; c'est presque un jour de repos sur deux! Et ces fêtes « sont, pour la la plupart, l'occasion de repas copieux auxquels on invite les familles moins aisées, notamment celles dont la récolte a manqué par quelque accident (1). » Cette coutume est assurément fort

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 93.

touchante et tout à fait dans la tradition communautaire, mais elle apporte à des familles, déjà si peu portées au travail intense, une occasion de passer le temps en plaisirs. Les communautaires ne sont pas seulement peu travailleurs, ils sont en outre imprévoyants.

3° *Dans la Propriété,* la formation communautaire a pour effet d'entraver la tendance à se constituer un foyer et un domaine à soi, c'est-à-dire ce qui excite le plus l'homme à travailler et à s'élever.

Elle empêche également le développement de l'épargne, car on se repose en tout et pour tout sur la communauté. Le Play, qui a fort bien aperçu ce phénomène, a pris l'effet pour la cause : « Au milieu de l'abondance qui règne dans ce district, dit-il, la tendance à l'épargne est fort peu développée : de là l'utilité des mœurs et des institutions qui réunissent plusieurs jeunes ménages sous l'autorité absolue de vieillards prudents et expérimentés (1). » S'il est vrai que l'institution communautaire atténue l'effet de cette faible tendance à l'épargne, il n'est pas moins vrai qu'elle en est la cause essentielle ; car, dans tous les pays où la communauté est florissante, on voit se développer l'imprévoyance. L'erreur de Le Play provient de ce que ses observations sur la Russie ont été faites tout à fait à l'origine de ses études sociales.

Un autre trait caractéristique, c'est la réduction extraordinaire du mobilier parmi ces populations. Dans les deux monographies que j'ai prises pour base d'observation, je trouve les mentions suivantes : « Meubles et ustensiles réduits au strict nécessaire, entretenus avec peu de soin ; linge de ménage presque de nul emploi ; lits et draps de lit inconnus. » Chez les paysans d'Orenbourg, qui comptent cependant dix personnes au foyer et dont l'auteur signale « l'aisance et le bien-être », le mobilier se réduit à des niches pour les saintes images, des nattes, peaux de mouton et coussins servant de literie, une table, un banc, des escabeaux, une étagère à vaisselle et quatre coffres à vêtements. Pour tout linge de

(1) *Ouvriers européens,* t. II, p. 68.

ménage, des serviettes et torchons en chanvre, d'une valeur de 8 francs Même simplicité extrême chez les Paysans de l'Oka.

Je signale le fait, parce qu'il caractérise un des traits importants de cet état social : la répugnance à toute installation stable et bien assise. On sent que l'on est ici dans le voisinage et à la sortie immédiate de la steppe; on en a conservé l'instinct de la vie nomade ; on est plutôt campé que fixé sur le sol; on ne couche pas sous la tente, parce que cela n'est plus possible, mais du moins on ne couche pas dans un lit, et on réduit son mobilier au strict nécessaire, comme les grands ancêtres nomades.

4. *Dans la vie publique,* l'initiative individuelle est encore fortement comprimée par le Mir, dont nous avons montré l'intervention jusque dans des faits particuliers de la vie privée.

Ainsi le Nord-Slave nous apparaît encadré dans la communauté du haut en bas de l'organisme social; à aucun de ces divers degrés, il ne lui échappe; pas une fissure un peu importante par laquelle l'initiative individuelle puisse se manifester; toujours et partout, elle est déprimée, annihilée.

Par là, le type revêt un caractère oriental bien tranché; il semble n'être que la continuation pure et simple de ces populations des prairies, d'où il est sorti, sauf quelques déformations déterminées par le milieu nouveau.

Et cependant il n'en est pas absolument ainsi : nous n'avons vu encore qu'une des faces de ce Janus, car le Nord-Slave a aussi deux visages.

Si l'un de ces visages regarde l'Orient et lui sourit ; l'autre regarde l'Occident et lui sourit aussi.

Pour connaître le type, il faut le voir sous ces deux faces : après avoir dit ce qu'il doit à son origine orientale, il nous faut dire ce qu'il doit aux influences occidentales et comment ces deux éléments si différents se sont amalgamés, ou repoussés, dans cette société essentiellement composite.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

LES HÉROS D'HOMÈRE,

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ORIGINES GRECQUES.

III.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ ACHÉENNE (*suite*) (1).

III. — LE CLAN.

Dans notre dernier article, nous avons étudié la famille homérique ; abordons maintenant les groupements sociaux superposés à la famille.

Parmi ces groupements, les uns sont d'ordre privé, et relèvent de l'idée de *Clan;* les autres sont d'ordre public, et constituent la *Cité* ou le *Dême*.

Nous nous occuperons aujourd'hui du Clan.

Notre dernière étude nous a montré la famille achéenne opérant une évolution tout à fait caractéristique ; sous la double poussée du travail et du régime des biens, c'est-à-dire de la guerre et de la richesse mobilière, le clan familial des Pélasges s'est fragmenté pour faire place ici à des communautés très réduites, là à une série de simples ménages ; le groupement fondé sur les liens du sang, et s'étendant au loin dans la parenté

(1) Voir la *Science sociale*, novembre, décembre 1891 ; avril, octobre, novembre 1892 ; mai et juillet 1893. — L'abondance des matières nous oblige à ne donner aujourd'hui que la moitié de l'étude terminant *les Héros d'Homère ;* cette étude prise dans son ensemble avait pour titre : *Les Organismes sociaux superposés à la Famille.* (N. D. L. R.)

suivant les hasards de la naissance, a complètement disparu (1).

Ainsi allégés des incapables et libres de donner un plein essor à leurs facultés supérieures, les capables vont prendre la tête de la société; mais ils n'y arriveront pas avec leurs seules forces : la nature du travail auquel se livre la race interdit absolument l'action isolée; quelle que soit la bravoure d'un capitaine, il lui faut des soldats, et le moment où il a congédié les faibles et les lâches, est précisément celui où il doit faire appel aux forts et aux vaillants.

L'action collective s'est imposée à l'Achéen, quand, pillard de montagne, il vivait principalement de coups de main.

Elle s'impose encore à lui, quand il s'installe en dominateur dans la ville, ou qu'il se lance en de lointaines expéditions.

Si le clan familial a disparu, ce n'est donc que pour faire place à un clan d'un type supérieur, à un clan reconstitué par la sélection, et dans lequel les familles se hiérarchisent d'après la capacité de leurs chefs au point de vue du travail principal de la race.

L'Achéen, nous ne saurions trop le répéter, est un guerrier, mais un guerrier *sui generis*, un guerrier qui, sauf exception rare, ne prend les armes qu'en vue d'un profit, un guerrier utilitaire et pratique, qui veut s'enrichir parce qu'il est montagnard, et qui sait s'enrichir parce qu'il est civilisé. Il faut pour lui qu'une expédition soit une affaire (2); par son besoin de lucre et par son savoir-faire, il ressemble à deux autres montagnards civilisés, le Juif (3) et l'Auvergnat, avec lesquels d'ailleurs il présente bien des différences.

Les groupements qu'il va former sur les sommets d'abord, puis dans la vallée, vont donc tendre à un double but, la guerre et le lucre : la guerre pour le lucre, le lucre par la guerre.

(1) Voir notre dernier article, *Science sociale*, juillet 1893, t. XVI, p. 60, sq.

(2) Voir à ce sujet, dans nos articles antérieurs : décembre 1891, tout l'article; avril 1892, le § II, p. 362 et suiv.; novembre 1892, p. 349 à 352; mai 1893, tout l'article.

(3) Le Juif (d'avant l'ère chrétienne, bien entendu,) est un civilisé originaire du *désert*, et passé par la *montagne*. Son histoire pourrait s'écrire en trois mots : Arabie, Égypte, monts de Juda.

Dans l'organisation du clan urbain, comme dans celle du clan montagnard, nous allons partout saisir sur le fait cette double préoccupation.

I. — LE CLAN ACHÉEN DANS LA MONTAGNE.

La bande. — Constitué principalement en vue des coups de main et du pillage, le clan montagnard est un germe dans la *bande*. Certains traits des poèmes, éclairés par l'histoire moderne et les conditions du lieu, nous font toucher du doigt l'organisation générale de la bande achéenne.

Un chef en renom fait annoncer une expédition : les risque-tout d'alentour, ceux du moins à qui sourit l'affaire, accourent aussitôt, et la troupe se constitue. Le chef, qui n'a sur ses hommes que l'autorité qu'ils lui laissent prendre, discute avec eux le plan de campagne, et l'on se met en route. On tombe à l'improviste sur des troupeaux, sur un village, ou un convoi commercial. Tous se comportent vaillamment, et bientôt la troupe, chargée de dépouilles (1), reprend le chemin de la montagne. Avant de se séparer, on procède au partage de ce butin en vue duquel l'expédition a été entreprise. On attribue d'abord au chef ce que les pillards de tous les temps et de tous les pays appellent « la part du capitaine », ce qu'Homère appelle dans le même sens le *géras* (2) ; c'est la récompense de l'action directrice et patronale qui est le fait du chef seul; c'est en même temps la consécration, le titre public de sa supériorité, et la langue traduit cette idée par le terme de *timè* (3) (honneur), qui devient synonyme de géras. Puis, comme tout le monde, hommes et chef, a risqué également sa vie, on fait du surplus autant de parts que l'expédition a compté de membres de tout rang (4), et on les

(1) Au point de vue de la nature primitive du butin, il est intéressant de noter que le mot λῆϊς, « butin », dans Homère, paraît dériver de λεία, bétail.

(2) Du radical γερ (idée de respect). — *Il.*, I, 118, 123, 135, 161, 185; XVI, 56; XVIII, 444; IX, 334, etc. *Od.*, XI, 534.

(3) *Il.*, 318, 319; 602 à 606; XVI, 84 à 86.

(4) La preuve que le chef concourt encore au tirage au sort après avoir prélevé le géras, se trouve *Od.*, XIV, 232; X, 548, sq.

tire au sort; d'où les noms de *moira* et d'*aïsa*, lot (1). Géras ou moira, la part du butin est aux yeux du pillard la propriété par excellence. Non seulement elle représente une valeur parfois considérable, mais elle a souvent été payée de son sang, et elle est toujours la preuve de sa vaillance. Malheur à qui oserait toucher à cette propriété sacrée et inviolable (2)!

Le clan de Klephtes. — Si les expéditions se multiplient, hommes et chef apprennent à se retrouver, les liens d'un jour se renouvellent et se resserrent; la bande tend à devenir permanente, comme le travail en vue duquel elle s'est formée; et le clan apparaît.

Mais tant que ni les hommes ni le chef ne se rattachent à un même lieu, tant que les rapports entre eux sont purement personnels, l'organisation reste rudimentaire et instable. C'est ce qui se produit sur les sommets pour le Klephte achéen, comme pour le Klephte moderne. Au surplus, les retraites inaccessibles de la montagne favorisent l'indépendance en assurant la sécurité; le besoin de cohésion ne se fait réellement sentir que quand il s'agit de prendre l'offensive.

Le clan chez les montagnards sédentaires. — Mais l'Achéen montagnard, fidèle à son origine urbaine, n'a mené la vie errante que tout à fait par exception; c'est en sédentaire habitué aux agglomérations qu'il a émigré de la ville, et qu'il a suspendu au-dessus de la plaine ces nids d'aigle dont la Thessalie homérique offre des types si remarquables (3). Autour de sa forteresse, de son *purgos*, se sont groupées des habitations plus humbles, venant lui demander aide et protection; dès que la demeure devient permanente, elle exposerait son propriétaire à toutes les

(1) *Il.*, IX, 318; *Od.*, XI, 534; *Il.*, XVIII, 327; *Od.*, V, 40; XIII, 138.

(2) C'est parce que le butin de guerre a tant de prix qu'Achille se retire sous sa tente quand on lui enlève sa captive Briséis : c'est la plus sanglante injure qu'on puisse lui faire. Là est tout le nœud de l'*Iliade* (voir le premier chant). C'est pour cette raison également qu'Agamemnon a le droit, *malgré l'agora*, de refuser Chryséis à son père (*Il.*, I, 22 sq.), et que Pâris peut s'entêter à conserver Hélène, *malgré la volonté bien nette des Troyens* (voir l'Agora dans la citadelle, *Il.*, VII, 345).

(3) Voir le *Catalogue*, *Il.*, II, 681 à 759; on y remarquera à côté de villes commandant des gorges, l'indication d'un certain nombre de montagnes ou de plateaux, évidemment parsemés de villages et de châteaux forts.

vexations, si elle restait isolée; une certaine cohésion s'impose donc, et nous voici en face d'un groupement plus durable aux ordres d'un chef de guerre, ou *basileus* (1), précédant, sur le même sol et sous l'influence des mêmes causes, les milices permanentes des Armatoles (2). Gardons-nous bien cependant d'exagérer la solidité du clan ainsi constitué, et de croire à l'obéissance passive des hommes, ou à l'autorité forte du chef; nous sommes toujours au cœur de la montagne. Pour un oui, pour un non, l'Armatole achéen gagne les sommets, ou émigre vers un autre chef; son avoir, surtout mobilier, est facile à transporter; et il trouve partout de l'herbe pour son troupeau, du bois et de la pierre pour reconstruire sa demeure, des fruits spontanés, et un coin suffisamment favorable à la culture. Pour retenir ses hommes, le chef est donc amené d'abord à les traiter avec certains égards, puis à leur assurer une vie large; heureux sera-t-il s'il a la réputation de les enrichir! Le clan montagnard est donc déjà libéral et égalitaire, comme il le sera au moyen âge et pour les mêmes raisons (3). De plus, il est très nettement offensif; les expéditions productives deviennent une nécessité; elles se répètent et se régularisent. Notre basileus en arrive à faire du pillage un art méthodique; connaissant, en sa qualité de civilisé, les conditions de la production, il sait, bien mieux encore que le montagnard asiatique dont parle Hérodote, ne pas décourager le cultivateur, laisser dans les champs la majeure partie des récoltes et ne jamais abattre les arbres fruitiers; il est bien trop habile pour tuer la poule aux œufs d'or. Mais il n'en reste pas là : devançant le Klephte moderne, il fait reconnaître ses droits sur la plaine par les habitants de la plaine eux-mêmes; en vertu de traités réguliers, certains d'entre eux s'engagent à lui payer une redevance fixe, à la condition qu'il les épargne et les protège.

(1) Nous rappelons que le sens étymologique de ce mot nous paraît être « *celui qui marche en avant, le chef* » (voir la *Science sociale,* novembre 1891, t. XII, p. 423, la note), et que le sens homérique lui-même n'implique en aucune façon l'idée de royauté.

(2) Voir la *Science sociale,* octobre 1892, t. XIV, p. 286 sq.

(3) *Ibid.*, p. 292 et suiv.

Évidemment, à l'intérieur du clan, la fidélité grandit avec les bénéfices, l'organisation s'étend et se consolide.

Notre basileus n'en est plus réduit à faire appel, pour chaque expédition, à des bonnes volontés plus ou moins incertaines. En dehors de ces éléments instables dont le concours est toujours précieux et qu'il ne dédaigne pas, il voit maintenant se serrer autour de lui un noyau compact de braves, ses âmes damnées, prêts au moindre signal et capables de tout.

En même temps, il profite de ses anciennes relations et de la terreur qu'inspire son nom pour entretenir des « amis » dans les villes voisines. Ceux-ci paient d'une indication utile, d'une aide donnée à propos, la sécurité qu'il leur garantit. Grâce à eux, il intervient, plus ou moins ouvertement, dans les affaires intérieures de la cité; toujours comme le Klephte moderne, qui a son mot à dire dans les crises ministérielles sous le règne des Othon et des Georges, il a son influence et son parti jusque dans les agoras. Ces *alliés,* assez imprévus au premier abord, et les *rédimés* dont nous parlions tout à l'heure, appartiennent à son clan, eux aussi; ils n'en forment pas la portion la moins utile ni la moins digne de fixer notre attention.

Un beau jour, ces clients d'en bas l'appelleront à leur secours, et il descendra; ils lui ouvriront les portes de la ville, et il y entrera!

Une portion notable des Achéens du bouillant Achille, ces guerriers braves entre tous, occupent encore sur l'Othrys et le Pinde le berceau de la race (1); nous pouvons regarder comme certain qu'ils sont organisés sur le type que nous venons de décrire.

Au-dessous d'eux, dans les plaines et sur les rivages du sud, leurs frères sont déjà installés dans les villes; ils n'ont fait qu'y développer, sans la modifier beaucoup, l'organisation qu'ils ont apportée des plateaux; nous retrouverons, dans le clan urbain, tous les traits que nous venons d'étudier, et que la montagne explique si bien.

(1) Voir la *Science sociale*, novembre 1892, t. XIV, p. 349.

II. — LE CLAN ACHÉEN DANS LA VILLE.

« Lorsque Hellen et ses fils furent devenus puissants en Phtiotide (1), il y eut des gens qui les appelèrent dans les autres cités, à cause des secours qu'ils en attendaient (2). » Ce texte de Thucydide ne montre-t-il pas que le grand historien a compris comme nous le procédé de descente des Achéens?

Le plus souvent donc, grâce aux relations qu'ils ont su conserver ou acquérir, nos montagnards se glissent par une porte entr'ouverte, tantôt pacifiquement, mais songeant à l'avenir, tantôt à la faveur de discordes civiles et appelés par l'une des factions rivales; le procédé suivi est l'infiltration échelonnée par petits groupes.

Sur d'autres points, ils ont pu s'imposer en conquérants et en maîtres, par une invasion brusque (3).

Même dans le premier cas, notre basileus arrive avec armes et bagages, entouré comme jadis des forbans qui assurent son prestige, et sans lesquels il ne serait plus lui-même.

Au reste, ce qu'il vient faire dans la ville, c'est précisément ce qu'il faisait dans la montagne; comme un industriel, sûr du produit qu'il fabrique et des procédés qu'il emploie, n'a plus que le souci de s'établir dans le lieu le plus favorable à son industrie, de même notre basileus, satisfait de son militarisme exploiteur, ne quitte pas la montagne pour changer de système, mais tout simplement pour donner de l'extension à ses affaires.

La montagne ne le mettait guère à même que de rançonner les vallées voisines; la ville, centre de population et de production, va lui offrir les ressources nécessaires aux expéditions lointaines. De gros effectifs et le moyen de les entretenir, voilà ce qu'il vient chercher en bas, et ce qu'il y trouvera.

(1) La Pthiotide est une contrée essentiellement montagneuse (Voir la *Science sociale,* au lieu cité ci-dessus).

(2) Thucydide, *Guerre de Péloponèse*, I, § III, 2.

(3) Ce second procédé paraît être celui qui a peuplé l'*Achaïe* d'Argolide.

La ville va lui fournir aussi des moyens de transport nouveaux : *la barque*, nécessaire en Grèce, lorsqu'il s'agit de distances un peu longues, et *le char*, dont le guerrier de distinction, avec son armure pesante (1), ne peut plus se passer. Or, le havre abrité, et le pâturage riche pour les chevaux de trait, se trouvent, l'un et l'autre dans le voisinage et dans la dépendance des villes.

En s'enfermant dans la vieille enceinte pélasgique, le basileus ajourne donc pour un temps ces expéditions brillantes dont il rêve toujours et se met à recruter des hommes et de l'argent (2) : le procédé qu'il emploie consiste à embrigader les habitants de la ville dans son clan, pour en faire des soldats pendant la guerre, et des contribuables pendant la paix.

Pour cela, comme il ne dispose pas encore des pouvoirs publics, sauf exception rare, il est obligé de gagner les urbains, de se les attacher. Il pratique alors, en grand et sur place, le système qui lui a si bien réussi du haut de la montagne à l'égard des rédimés et des alliés d'en bas : il s'érige en défenseur des personnes et en protecteur des intérêts.

L'échec serait certain (est-il besoin de le dire?), si nous étions en face d'un barbare qui ne connût que la force oppressive et les moyens violents. Mais, nous ne saurions trop le répéter, l'Achéen n'a jamais cessé d'être un civilisé, au courant des ressources, des intérêts privés, des besoins publics et des procédés de gouvernement de la ville, et son parti est bientôt pris : le pillard se fait administrateur, le brigand se fait gendarme !

Composition du clan urbain : la phratrie. — Il est d'ailleurs merveilleusement outillé d'avance pour forcer ces gens à se jeter dans ses bras, et pour les protéger une fois qu'ils sont à lui. En soldat qui ne désarme pas, il a toujours auprès de lui les forbans qu'il a amenés de la montagne : ce sont eux qu'Homère nous montre sous le nom de *thérapontes* (familiers ou satellites).

Demain, dans les expéditions lointaines, ils combattront à ses

(1) Voir à ce sujet *Il.*, XI, 17 sq., déjà cité t. XIII, avril 1892, p. 360.

(2) Nous rappelons, une fois pour toutes, que nous n'entendons pas par ce terme des espèces monnayées, mais les valeurs mobilières indiquées dans le § II de notre article de mai 1893 (*Science sociale*, t. XV, p. 352).

côtés (1); c'est parmi eux qu'il choisira ses écuyers, ses servants d'armes (2), et les chefs subalternes de sa troupe (3).

Aujourd'hui, dans la paix, ils sont ses gardes du corps; comme les *bravi* du moyen âge italien, auxquels ils ressemblent beaucoup, ils vivent sous son toit et sont entretenus par lui (4). Le chef les traite comme ses amis et ses égaux (5) et sait qu'il peut compter sur eux jusqu'à la mort.

Grâce à eux, le basileus est redouté, et tout ce qui le touche de près ou de loin devient sacré (6).

Comme plusieurs clans montagnards ont, les uns après les autres, pénétré dans la ville, basileis et thérapontes constituent bientôt une véritable aristocratie : ce sont les *Anactes,* les Maîtres, comme les appelle Homère. Au-dessous, s'agitent les *Laoi*, le menu peuple, la race dominée, restée plus ou moins pélasge dans son type social. La démarcation est très nette entre les Achéens et les Pélasges, entre les anactes et les laoi, entre les maîtres et la plèbe. Les premiers, qui, pour se distinguer, portent toute leur chevelure, sont les « illustres », les « irréprochables »,

(1) *Il.,* V, 48; XVI, 147; XVII, 165; etc.

(2) *Il.,* IV, 227; VII, 122; VIII, 113; *Od.*, IV, 784; XVI, 360; XXIV, 573; etc. — Parmi les écuyers, il convient de mentionner tout spécialement le *cocher*. L'Achéen n'est pas cavalier, mais il va au combat en char; le plus souvent il en descend pour se battre; ne pouvant s'occuper lui-même de ses chevaux, il a avec lui un cocher chargé de le mener en avant, puis d'assurer sa retraite, s'il est vaincu. Le cocher est choisi avec soin parmi les thérapontes, et doit être d'une bravoure éprouvée, car il partage les dangers de son maître et est à peu près sans armes: la communauté de périls les unit bientôt d'une étroite amitié (Voir le type dans Phoinix et dans Automédon).

(3) *Il.*, XVI, 171 et 272 rapprochés.

(4) *Od.*, I, 109; IV, 22, 217; XVI, 253; XVIII, 424; *Il.*, XV, 431, etc.

(5) Citons à titre d'exemples biens connus Patrocle, thérapontе d'Achille (*Il.*, XVI, 165, 210, 653; XVII, 164, 388), et Mérionès, thérapontе d'Idoménée (*Il.* XIII, 328; XIII, 113, 124, 528, 860). Voyez aussi *Il.*, VII, 138; XV, 438; XXIV, 573.

(6) Ajoutons que, parmi les thérapontes, beaucoup sont de naissance illustre; on trouve parmi eux des fils ou des parents de chefs, venus librement, et des réfugiés qui se sont exilés à la suite d'un meurtre.

Il est à remarquer que les thérapontes, comme les bravi, se transforment parfois, dans la demeure ou sous la tente, en serviteurs d'un rang supérieur; ils rendent les services nobles, ceux que les dieux et les rois se rendent à eux-mêmes ou rendent à leurs égaux sans déroger. Les traducteurs en ont conclu qu'il fallait attribuer au mot homérique le sens qu'il a surtout à l'époque classique, et voir dans les thérapontes des « serviteurs » quelconques. Le malheur est que leur fonction sociale, telle que les textes l'indiquent, devient inexplicable. Le sens que nous donnons ici s'impose, quand on se place en face du poète seul.

les « divins » : au surplus, les principaux d'entre eux se prétendent « fils de Zeus » (1).

Ils n'ont pas d'autre métier que la guerre. Les laoi sont la masse innomée, la foule : ils sont surtout producteurs : ce sont eux, en particulier, qui cultivent le pédion (2).

Au contact de cette aristocratie batailleuse et turbulente, les laoi, plutôt pacifiques en vertu de leur travail, sont exposés à toutes les vexations. Ils en arrivent tout naturellement à chercher un protecteur, et se tournent vers le basileus le plus puissant, le plus dévoué, ou le plus intrigant; ils se mettent sous sa dépendance et deviennent ses *clients*. Les voilà embrigadés dans le clan achéen dont ils forment la masse numérique.

A partir de ce jour, le basileus, se charge de les défendre contre tout venant; il les protège, au dehors du clan, par les armes quand il en est besoin, mais le plus souvent par la terreur salutaire qui s'attache à la force (3). Il les protège aussi, à l'intérieur du clan, les uns contre les autres; il s'érige en arbitre de leurs querelles : il compose ou tranche leurs différends. Nous comprenons fort bien maintenant comment Homère est amené à reconnaître au basileus le rôle de *protecteur* (4), et les fonctions de *juge* (5).

En retour, les laoi vont lui fournir ce qu'il est venu chercher : des hommes et de l'argent.

De l'argent d'abord. La protection dont ils jouissent est exactement celle que le chef montagnard accordait à ses rédimés de la plaine. L'Achéen entend se faire payer ici comme il se faisait payer là-bas, et il impose des *redevances* à ses laoi. Ces redevances vont être désormais pour lui une source régulière et abondante de revenus; elles lui permettront d'augmenter le

(1) Voir notre note de la page 425, t. XII (novembre 1891). — Notons qu'Homère ne chante que pour cette classe riche; les aèdes sont donc, comme après eux les trouvères, les chantres d'une aristocratie guerrière.

(2) Voir notre article de mai 1893, p. 351. (*Science sociale*, t. XV.)

(3) Pénélope nous montre bien le chef de clan obligé de se faire des ennemis pour protéger ses amis : « Jamais Ulysse n'a commis une injustice dans le dème : et cependant les basileis sont obligés d'aimer l'un et de haïr l'autre (*Od.*, IV, 690).

(4) *Il.*, VI, 403; XXII, 507; IX, 396.

(5) *Il.*, I, 238; XVI, 542; *Od.*, XIX, 110 sq.

nombre de ses thérapontes, de faire des provisions d'armes et de chars (1), d'avoir des troupeaux de juments (2), de construire toute une flottille de barques (3); puis de traiter magnifiquement ses amis, d'acheter tous les concours utiles, en un mot de multiplier, de développer ses moyens d'action au dehors et d'influence au dedans. Nous pouvons être sûrs que, pour l'amour de ces redevances bénies, il prendra tout à fait au sérieux son nouveau rôle; il sait fort bien que les rentrées vont mal quand la sécurité fait défaut.

Comme l'attribution hors part dans le butin, les redevances affirment la supériorité patronale du basileus, et nous retrouvons ici les dénominations de *géras* et de *timè* (4). Elles sont en outre la prérogative du chef de clan, le signe sensible de sa puissance, et le terme qui les désigne en arrive bientôt à désigner la chose signifiée : la dignité de chef s'appelle à son tour *timè* ou *géras* (5).

Mais les obligations des laoi ne s'arrêtent pas là. Avant tout, il faut au basileus des hommes. Toutes les fois qu'il prend les armes, chaque famille lui fournit au moins un soldat (6), recrue d'autant plus précieuse qu'elle ne lui coûte rien en temps de paix. Le basileus réalise ainsi la plus chère de ses ambitions : il a désormais sous la main des effectifs relativement puissants. Tandis que les anactes, bien protégés par de riches armures, marchent au combat traînés par deux chevaux, les laoi se transportent à pied, et s'équipent comme ils peuvent. Ils n'en trouvent pas moins leur compte à cette transformation guerrière; eux qui ont été longtemps pillés, ils vont piller à leur tour et leurs parts de prise apporteront un complément utile et glorieux à leurs moyens ordinaires d'existence.

(1) Voir plus loin ce que nous dirons au sujet du mégaron, et *Il.*, V, 193 à 203.

(2) Le terme de ἱππεύς, de ἱππο*βάτης* en arrive à être synonyme d'ἄναξ; l'homme de cheval et le noble se confondent.

(3) *Od.*, XIV., 248; *Il.*, II, 612.

(4) *Od.*, VII, 10; *Il.*, VI, 193; IX, 155, 297, 616; XII, 310.

(5) *Od.*, XI, 175, 184; VII, 150; *Il.*, XX, 182; II, 197; IX, 498; XVII, 251; XX, 181; *Od.*, XI, 495.

(6) *Il.*, XXIV, 397; XVIII, 296.

Voici donc à la suite de chaque basileus, un clan nombreux, bien différent, dans son esprit et dans sa composition, du groupement familial auquel il a succédé; et cependant la langue homérique, en souvenir du type antérieur, continue à désigner ce clan par le terme de *phratrie* (1), qui éveille surtout l'idée de parenté. Le nom de la *gens* a eu, dans la langue latine, la même origine et la même fortune.

La phratrie homérique est donc née surtout dans la ville, et des relations de patronage et de clientèle imposés par la ville. Mais le contact journalier de plusieurs clans rivaux et s'observant dans la même enceinte, oblige les membres de la phratrie à se sentir les coudes et les établit presque en permanence sur le pied de guerre. Lorsqu'il faudra tenir campagne, les laoi seront donc prêts d'avance. Ils se répartiront en un certain nombre de groupes dont les dimensions ordinaires de la barque détermineront l'unité. Les thérapontes prendront en sous-ordre le commandement d'une ou plusieurs de ces unités (2); et l'on sera prêt. Le groupement de guerre où tous les éléments du groupement de paix seront représentés, ne changera pas de nom. Voilà pourquoi nous retrouvons la *phratrie* sous les murs de Troie. Les différents sens du mot *laos* témoignent également du caractère mixte du clan achéen. Ce mot qui, dans son acception la plus courante signifie « peuple, foule », en arrive à désigner, dans Homère, tantôt les *clients d'un patron* (3) tantôt les *soldats d'un chef* (4).

(1) La phratrie est indiquée deux fois dans l'*Iliade* : une fois comme groupement civil (*Il.*, IX, 63), une fois comme groupement de guerre (*Il.*, II, 362).

(2) C'est la *pentécontore* (barque à cinquante places) qui détermine le nombre d'hommes réunis sous un chef : les groupes de guerre se composent en effet de cinquante hommes ou d'un multiple de cinquante hommes (groupes de cinquante, *Il.*, VIII, 562, de cent, *Il.*, IX, 85; de cinq cents. *Od.*, III, 7; *Il.*, XVI, 171). Dans le *Catalogue*, les effectifs se comptent par *barques*.

(3) Voir en particulier *Od.*, III, 214 et XVI, 95, où, grâce au rapprochement du mot δῆμος, le sens que nous indiquons s'impose; *Od.*, IV, 176, où il s'agit évidemment d'Ulysse, de son fils *et de son clan; Od.*, XI, 136; XXIII, 283; II, 233, où laoi ne peut signifier que *clients*, puisqu'à Ithaque il n'y a pas de pouvoirs publics et qu'Ulysse n'est pas roi au sens vrai du mot, comme nous le montrerons plus loin; *Od.*, XXII, 54, où le sens obvie de laoi est « ceux qui s'abandonnent à toi ». Voyez également *Od.*, V, 11 et *Il.*, XVIII, 301.

(4) Ce sens se rencontre à chaque page de l'*Iliade*.

Conséquences sociales du clan urbain. — 1° *Pour les Laoi.* La condition sociale des laoi embrigadés dans la phratrie ne paraît pas avoir été très dure. Sans doute ils sont contraints d'aliéner une partie de leur liberté; mais les liens qui les rattachent à tel basileus plutôt qu'à tel autre semblent assez fragiles. Dans la ville même, ils peuvent changer de clan à la condition de trouver un chef assez osé pour les prendre sous sa protection à la barbe de leur maître d'hier. Puis, les cités voisines et la montagne sont là tout près et la consistance mobilière de la richesse faciliterait singulièrement leur exode, s'il devenait nécessaire. Le basileus qui a besoin d'eux ne peut donc les retenir de force, et se voit obligé de les ménager. Voilà évidemment pourquoi la constitution libérale et égalitaire du clan montagnard se retrouve dans la ville.

Ni l'*Iliade* ni l'*Odyssée* n'ont mis en scène le « Maître » dans ses rapports avec l'homme du peuple; mais l'attitude véritablement paternelle de l'anax en face de l'esclave, dont la condition sociale est inférieure, nous éclaire suffisamment : l'esclave est traité presque comme un membre de la famille (1). Au reste, les héros d'Homère, si rudes dans la bataille, tiennent à nous apprendre de temps à autre qu'ils sont avec le peuple « doux et bons comme des pères » (2). Notons aussi que le basileus est un meilleur *patron du travail* que ne pourrait le faire croire sa physionomie guerrière; il sait évidemment stimuler la production.

2° *Pour les Anactes.* Mais ce n'est plus la bienveillance qui règle, au moins dans bien des cas, les rapports des basileis entre eux. Ici la rivalité d'intérêts éveille l'envie et suscite la haine ; l'occupation violente de la maison d'Ulysse par les Prétendants manifeste sans réplique cet état des esprits; elle n'est pas autre chose que l'explosion de jalousies longtemps contenues et trépignant enfin sur un cadavre.

Comme les querelles des chefs se compliquent souvent des querelles de leurs thérapontes, et que toute cette aristocratie ba-

(1) Voir notamment, dans l'*Odyssée*, le type d'Eumée.

(2) *Od.*, II, 47; 230 à 234; V, 12; *Il.*, XVII, 204, 669, sq.; XXI, 96. Cf. *Od.*, XIV, 139; XV, 490.

tailleuse et turbulente par profession, vit dans l'oisiveté, le sang coule fréquemment; certains traits échappés au pinceau d'Homère témoignent clairement des luttes qui déchirent la cité.

Notons tout d'abord que chaque basileus habite une maison « haute, bien bâtie », et dominant fièrement dans la ville les cabanes du peuple; c'est « la demeure solidement construite », « la grande demeure élevée » (1); les expressions du poète nous font involontairement penser aux *purgoi* (tours fortifiées), des Pallikares modernes (2). La salle principale de cette habitation, le *mégaron*, renferme des réserves d'armes de toute sorte (3).

Remarquons en second lieu qu'au milieu des *bravi* qui peuplent sa demeure, le basileus a toujours un ou deux *kèrukes* (hérauts), personnages sacrés et neutralisés (4), qui ne combattent jamais afin d'être respectés dans la bataille, et ne sont pas autre chose que des parlementaires permanents. Tandis que les autres habitants de la « grande demeure » ne sortent jamais sans armes (5), eux se contentent d'un sceptre, symbole de leurs fonctions (6). Sans doute les kèrukes jouent un rôle considérable dans les camps; cependant Pénélope elle-même nous affirme leur caractère urbain et civil (7).

Mais la preuve la plus nette des querelles sanglantes qui divi-

(1) Ὑψηρεφής; ce terme sert à qualifier, entre autres, les maisons de Ménélas, de Pélée, d'Ulysse, de Mélampous, d'Alkinoos, de Pandaros, etc.

(2) En rapprochant différents passages de l'*Odyssée*, la maison d'Ulysse nous paraît se composer d'un premier purgos (*Od.*, II, 337; I, 330), renfermant la chambre du maître et le trésor, d'un deuxième purgos indépendant, où demeure Télémaque (*Od.*, I, 425); de grandes salles en rez-de-chaussée, parmi lesquelles le vaste mégaron est destiné, comme les portiques et les cours, à recevoir les clients; le tout est enfermé dans une enceinte continue, et peut-être crénelée (*Od.*, XVII, 268).

L'importance de l'habitation homérique n'explique-t-elle pas une expression que nous prendrions volontiers pour un pléonasme? Le poète ne dit pas simplement que tel héros habite telle ville, mais bien qu'il habite *une maison* dans telle ville. (*Il.*, XIII, 563; XVII, 306, 583; XVIII, 325, etc.)

(3) *Od.*, XVI, 284 sq.; XIX, 4, sq.; XXII, 139 à 190.

(4) *I.*, I., 334, 339; VII, 274 sq.; XIX, 196; III, 274; XXIV, 178.

(5) *Od.*, II, 10; XX, 124. Au chant XXII, 74, les Prétendants qui sont à table ont leurs épées au côté.

(6) *Il.*, VII, 276.

(7) *Od.*, XIX, 135. Quel que soit, dans ce passage, le sens exact de δημιοεργός, cette épithète indique évidemment une fonction s'exerçant dans le dême, et indépendamment de toute idée de guerre extérieure.

sent la cité, nous la trouvons dans les fréquentes allusions du poète aux meurtres commis en temps de paix (1), et à la vendetta qui en est à ses yeux la conséquence à peu près nécessaire ; or la vendetta n'est pas autre chose que *la guerre de clans passant à l'état chronique*. « Je fuis loin d'Argos, ma patrie, dit Théoclyménos, après avoir tué un homme appartenant à un phulon de la cité (2), et il a de nombreux parents et de nombreux amis, et ils sont très puissants parmi les Achéens : je fuis pour échapper à la mort qu'ils me préparaient et à la kernoire, et maintenant ma destinée est d'errer parmi les hommes. Laisse-moi monter sur ta nef, puisque je viens en suppliant de peur qu'ils ne me tuent, car je les crois sur ma trace (3). » Ici la fuite du meurtrier va sans doute couper court à la guerre civile; mais ailleurs, l'*Odyssée* nous dit, en propres termes, que, si le clan du meurtrier est puissant, il prend ordinairement sa défense contre la famille de la victime (4).

La vendetta est du reste toute la raison d'être du XXIVe chant de l'*Odyssée*. A nous modernes, qui comptons instinctivement sur l'acquittement d'Ulysse en cours d'assises, ce chant paraît un hors-d'œuvre; nous voudrions voir le poème se terminer au massacre des Prétendants. Mais, pour un Achéen, le dénouement est loin encore; la situation d'Ulysse est plus embrouillée que jamais; il l'a bien prévu lui-même avant l'œuvre sanglante : « Déesse, dit-il à Athènè, une chose m'inquiète par-dessus tout : si j'arrive à les exterminer avec ton secours et celui de Zeus, où me refugierai-je? Je t'en prie, considère cela avec soin! (5) » Et, en fait, une fois le massacre accompli, il a sur les bras non plus seulement une centaine d'individus, mais un nombre considérable de phratries, d'Ithaque et de Céphallénie; il succomberait tôt ou tard, sans l'intervention absolument nécessaire de Pallas Athènè (6).

(1) *Od.*, I, 298; III, 196 à 204; XIII, 259 sq.; XIV, 380; *Il.*, II, 661; XIII, 696; XV, 335, 432; XVI, 573, XXIII, 85; XXIV, 480.

(2) Ou bien « au même phulon que moi ».

(3) *Od.*, XV, 223 sq.

(4) *Od.*, XXIII, 118 sq.

(5) *Od.*, XX, 38.

(6) *Od.*, XXIV, 353 sq.; et tout le reste du chant jusqu'à la fin.

Au surplus, il est évident que déjà, à l'époque homérique, la vendetta fonctionne comme une institution régulière, avec son code du point d'honneur arrêté par l'usage. Rapprochée de certain passage de la *Batrachomyomachie* (1), *qui n'est elle-même que l'histoire burlesque d'une vendetta,* rapprochée surtout de l'usage qui, aujourd'hui encore sur les sommets du Magne, innocente le meurtre *lorsqu'il est le dénouement d'une vendetta publiquement déclarée* (2), l'agora du chant II de l'*Odyssée,* dont le but, la marche et le sens nous échappaient jusqu'ici, s'éclaire d'une façon remarquable : elle n'est pas autre chose qu'une déclaration de guerre de Télémaque aux Prétendants, un défi solennel et public, faute duquel Ulysse et son fils ne pourraient, par la suite, massacrer *correctement* ces mêmes Prétendants (3).

Gardons-nous bien ici de toute exagération, et n'allons pas prendre le basileus urbain pour un bretteur de profession qui saisit avec empressement toutes les occasions de pourfendre ceux qui le gênent. Un trait des plus intéressants nous montre au con-

(1) *Batrachomyomachie*, v. 135 à 144.

(2) Yéméniz, *le Magne et les Maïnotes. Revue des Deux-Mondes*, mars 1865, p. 23.

(3) Ce qui suggère cette interprétation, c'est d'abord Athènè qui conseille à Télémaque cette agora, tout en sachant bien qu'elle n'aura pas de résultat immédiat : « Recueille mes paroles avec soin : convoque demain l'agora des héros achéens, parle devant tous, prends les dieux à témoins, et somme les Prétendants de se retirer chez eux... Quand tu auras fait toutes ces choses, songe ensuite de l'esprit et du cœur comment tu les massacreras dans ta maison, soit par ruse soit ouvertement. » (*Od.*, I. 271 sq.; 293 sq.).

Plus loin, Télémaque annonce aux Prétendants l'agora du lendemain; il doit bien savoir, lui, le but qu'il se propose : « Demain à l'aurore, allons tous à l'agora, afin que je vous somme nettement d'avoir à sortir de ma demeure... » Si vous n'en faites rien... je crierai vers les dieux qui vivent toujours; peut-être Zeus me donnera-t-il d'accomplir des œuvres de vengeance : peut-être périrez-vous *sans vengeur* dans ma maison » ! (*Od.*, I, 372 sq.) L'agora a lieu; le principal discours de Telémaque se termine par la sommation annoncée, qui renferme encore la menace d'une mort *sans vengeur* (*Od.*, II, 138 sq.) Les Prétendants déclarent qu'ils resteront dans la maison d'Ulysse, et nous croyons, nous modernes, que l'agora a manqué son but. Télémaque n'a pas l'air aussi mécontent que nous : « Eurymachos, et vous tous, Prétendants, j'ai dit ce que j'avais à dire; les Dieux et les Achéens ont tout entendu. » (*Od.*, II. 209.) A partir de cette agora, la lutte proprement dite est ouverte pour tout le monde; Télémaque répète aux Prétendants qu'il n'a plus rien de commun avec eux (II, 310 sq.), et les Prétendants songent à le faire périr (II, 331). — Enfin, lorsqu'après le massacre, Halithersès rappelle aux parents des victimes la fatale agora du chant II, un certain nombre d'entre eux trouve l'événement justifié et renonce à la vengeance (*Od.*, XXIV, 451 sq.).

traire qu'en administrateur intelligent, il comprend l'importance de l'ordre dans la cité, et qu'il ne le trouble pas à la légère. Lorsqu'un meurtre se produit, le chef du clan auquel appartient le meurtrier poursuivi n'épouse la querelle de son client qu'après examen; si ce dernier n'a pas agi dans les règles (1), il en est réduit à se débrouiller seul avec les parents et les amis de la victime ; et il n'a plus que deux partis à prendre : payer aux offensés le prix du sang (2), ou fuir loin de sa patrie (3); et le nombre de ces fugitifs est grand dans les deux poèmes (4).

Développement du clan urbain. — 1° *Le Phulon*. Une conséquence nécessaire des luttes qui divisent l'aristocratie, est d'amener un certain nombre de chefs, moins riches, ou moins déterminément guerriers, à *se recommander* à un basileus plus puissant, ou au moins à faire alliance avec lui. Ils constituent ainsi, autour de ce dernier, un groupe d'un nouveau genre que nous retrouvons dans Homère sous le nom d'*Hétairoi* (5), les amis. L'union des chefs entraîne l'union des clans, et il en résulte un organisme social superposé à la phratrie, et qui paraît, dès l'époque homérique, s'appeler le *Phulon* (6). Le basileus centre de ce groupement, as-

(1) Cf. Yéméniz, passage précédemment indiqué; en voici le texte : « Le meurtre était autrefois puni d'un exil perpétuel, lorsqu'il n'était pas le dénouement d'une vendetta publiquement déclarée. » C'est évidemment la loi achéenne que nous retrouvons *dans la montagne* à trois mille ans de distance.

(2) « N'accepte-t-on pas le prix du meurtre pour un frère ou un fils tué? Et le meurtrier reste dans le pays quand il a payé; et le cœur irrité de l'autre s'apaise quand il a reçu. » (*Il.*, IX, 632.) La description du bouclier renferme également une allusion au prix du sang; remarquons que l'affaire paraît s'être traitée privativement entre les parties; c'est une difficulté greffée sur la première qui est devant l'agora. (*Ib.* XVIII, 498.)

(3) Voir la plupart des textes indiqués note 1, p. 286.

(4) Voilà donc un cas où le héros homérique ne fait pas de vaillantise nuisible ou inutile. Ce cas n'est pas le seul : il fuit sans honte sur le champ de bataille et rompt d'une façon très exagérée dans un combat singulier; pour qu'il n'en rougissse pas, il suffit que sa reculade soit motivée. Dans un ordre d'idées tout voisin, notons que l'Achéen ne songe pas à prendre la défense de la veuve ou de l'orphelin, qui ne pourraient payer ses services. Sa *chevalerie*, très réelle à beaucoup d'égards, a un cachet utilitaire très marqué. Il se distingue en cela du chevalier français avec lequel il a cependant beaucoup de ressemblance. C'est le cas de répéter qu'en sa qualité d'ancien montagnard, notre Achéen est un peu *auvergnat*!

(5) Notons, pour éviter toute méprise, que ce terme n'a pas toujours la signification sociale que nous lui donnons ici; comme son équivalent français, il s'emploie souvent avec les gens que l'on aime on que l'on désire flatter.

(6) *Il.*, II, 362.

sume la charge de pacifier tous ces clans, de juger leurs querelles, de les diriger dans la défense et dans l'attaque contre l'ennemi commun. En revanche, il reçoit de ses hétairoi des redevances plus ou moins déguisées sous des termes sonores : ce sont des *dôtinai* (cadeaux, dons volontaires), ou des *thémistes* (choses justes) (1).

Mais c'est principalement au point de vue militaire que ces nouveaux clients lui seront précieux. A eux qui sont essentiellement guerriers, il demandera l'action guerrière : aux laoi, plutôt producteurs, il demandera surtout de l'argent.

Ce n'est pas une petite affaire de gouverner tout ce monde; le basileus qui a cette lourde tâche n'y réussit qu'à force de savoir-faire, de prudence cauteleuse, de fermeté intelligente. Sa situation est surtout délicate à l'égard des basileis, ses égaux d'hier, ses clients d'aujourd'hui.

Avec eux, il est particulièrement affable, et quand il leur adresse la parole, les formules cérémonieuses remplissent ses discours. C'est pour eux qu'il prépare ces fameux repas homériques qui durent toute une journée, où le vin noir coule généreusement, où les moutons succèdent aux chèvres, et les bœufs aux moutons. Le basileus en arrive même à tenir table ouverte pour ses hétairoi; c'est, par exemple, le cas d'Alkinoos hébergeant toute l'année les chefs des Phéaciens (2). Remarquons que le premier article du code de la politesse achéenne exige que les parts soient rigoureusement égales; ce simple détail, souvenir évident du partage des prises, suffit à nous rappeler que nous sommes chez des pillards (3). Dans certains cas, cependant, l'hôte saura honorer tout particulièrement un chef de distinction : il lui donnera des morceaux de choix (4), il lui fera ver-

(1) *Il.*, IX, 155, 297. Nous serions porté à croire que le dernier terme, *thémistes*, s'emploie principalement pour ces redevances publiques consenties par l'agora (voir l'article suivant).

(2) *Od.*, VII, 99. Add. *Od.*, VII, 49; VIII, 39.

(3) Il n'est pas une fois question de repas sans que l'égalité des parts ne soit mentionnée; d'ailleurs le mot δαίς, repas, signifie étymologiquement *partage;* les portions attribuées aux convives s'appellent encore des μοῖραι, et il y a des probabilités pour qu'elles soient tirées au sort (*Od.*, XX, 280 à 282).

(4) Chose curieuse, ces attributions hors part s'appellent dans les repas, comme dans les partages de butin, un γέρας (*Od.*, IV, 66).

ser le vin noir sans compter les coupes; mais ces honneurs sont tellement exceptionnels que le guerrier ainsi mis en relief est tenu à une bravoure, à un dévouement, non moins exceptionnels dans la prochaine affaire (1).

Tout cela coûte cher, est-il besoin de le dire? d'autant plus qu'après les basileis il faut, de temps à autre, traiter les chefs subalternes (2), parfois des guerriers de rang inférieur, parfois tout le personnel d'une expédition; ainsi, quand le pirate crétois se prépare à partir pour l'Égypte, il « saoule » magnifiquement, pendant six jours, l'équipage de ses neuf barques (3).

Et les dépenses de notre basileus ne s'arrêtent pas là; la fortune étant un moyen d'influence efficace entre tous, il est conduit à faire étalage de ses richesses; lui qui n'a au soleil que des troupeaux ou des champs perdus dans la montagne, il cherche à éblouir les yeux en se montrant magnifique : il a des vêtements chargés de broderies, des armes incrustées d'or et d'argent; la façade et le mégaron de sa demeure étincellent sous le feu des métaux précieux (4).

A toutes ces causes de dépenses, il faut ajouter, nous le savons déjà, un budget militaire assez considérable. Comment s'étonner après cela que le basileus ne puisse faire honneur à ses affaires sans d'importantes recettes, qu'il multiplie les taxes et les redevances (5), qu'il soit, selon le mot pittoresque d'Hé-

(1) *Il.*, IV, 257 sq.; 338 sq.; VII, 320 sq.; VIII, 161.

(2) *Od.*, VIII, 39; 57 à 61.

(3) *Od.*, XIV, 249; cf. *Il.*, IV, 385. A côté des repas aux frais du chef, nous trouvons dans Homère des *éranoi* (repas par contribution), où les convives « apportent les uns de grosses brebis, les autres du vin généreux » (*Od.*, IV, 622). Nous n'y voyons que la combinaison de deux usages que nous venons d'étudier : ce sont des *dotinai* en nature dont le basileus, pour se montrer large, fait honneur à ceux qui les lui apportent; le texte ci-dessus ne suppose pas autre chose. Le vers suivants présente deux sens différents, selon qu'on traduit ἄλοχοι par « leurs épouses » ou par « les servantes de Ménélas ». De la première traduction, il suivrait que les convives du basileus fournissent leur pain; ce qui est la conséquence naturelle de la culture en communauté (*Science sociale*, mai 1893, t. XV, p. 351) : chaque famille ne recevant du blé que ce qu'il faut à sa consommation, le basileus ne peut faire assez de pain pour tous ses convives.

(4) *Od.*, IV, 45, 71 sq.; VII, 84 sq.

(5) *Od.*, XIII, 14; XXIII, 358; *Il.*, XVII, 250; XII, 319.

siode, « un mangeur de présents » (1), qu'enfin les idées de richesse et de puissance se confondent dans la pensée d'Homère (2)?

N'imaginons pas cependant que l'Achéen soit un thésauriseur; pour lui, comme pour le baron du moyen âge toujours à bout de ressources, l'argent est un moyen plutôt qu'un but; en dépit de certains traits communs avec le Juif ancien, sa physionomie est presque celle de notre chevalier : l'un et l'autre sont des guerriers et des coureurs d'aventures. A l'époque homérique, l'exploitation vise à préparer l'action; et, malgré son caractère mixte, le clan achéen est surtout le groupement de mobilisation d'une race possédée de l'esprit d'entreprise toujours prêt à la bataille.

2° *L'Hétairie* (3). Quand notre basileus groupera autour de lui tous ses hétairoi suivis de leurs thérapontes et de leurs laoi, il inspirera la terreur, et non plus seulement dans la cité, mais au dehors. Son alliance sera recherchée dans les dèmes voisins et partout où peut s'étendre son action; or, avec l'habitude des aventures si chère aux Achéens, cette action s'étend parfois fort loin.

A côté des hétairoi du dedans, notre basileus aura donc d'abord des *hétairoi du dehors;* c'est ainsi qu'Idoménée le Crétois est, depuis longtemps, l'hétairos du Laconien Ménélas (4).

Il aura ensuite des *xeinoi,* amis plus éloignés encore, ou n'appartenant pas au monde achéen. Un roi de Chypre est le xeinos d'Agamemnon (5); Mentès, roi des Taphiens, a été le xeinos d'Ulysse (6). Les présents qu'on échange avec eux en signe d'alliance sont des *xeinia* (7). On se ménage ainsi à peu près

(1) L'expression d'Hésiode est bien en situation ici, quoiqu'elle se rapporte probablement à un état social postérieur.

(2) *Il.*, XVI, 595; XXIV, 482, 535; *Od.*, XI, 358; XIV, 205, 233; *Il.*, XIV, 113 à 126.

(3) C'est à l'histoire moderne de la Grèce que, faute de mieux, nous empruntons ce terme. La chose qu'il désigne est, au reste, aussi vieille que le monde grec.

(4) *Il.*, IV, 266.

(5) *Il.*, XI, 20, sq.

(6) *Od.*, I. 187; add. *Il.*, XXI, 42; XV, 532, etc.

(7) *Il.*, XI, 20, 779; *Od.*, I, 309 à 318; XXIV, 271 sq.

partout des intelligences, un refuge et même des subsides.

Ces relations avec les xeinoi et les hétairoi se transmettent de père en fils (1); et lorsque, par exemple, des héros, qui ne se sont jamais vus, découvrent, sur le point d'en venir aux mains, qu'ils sont hôtes paternels, suivant l'expression consacrée, ils abjurent toute haine et se jettent dans les bras l'un de l'autre (2).

Le jour où la communauté d'intérêts et le besoin d'alliances auront ainsi créé à travers le monde achéen un parti considérable et relativement homogène, on comprend que le basileus le plus en vue puisse entraîner à sa suite et lancer dans sa querelle toute une portion de la Grèce et des îles; les hétaïries achèvent ainsi d'expliquer la facilité avec laquelle les peuplades grecques se sont ruées sur la Troade à l'appel d'Agamemnon.

Peut-être même ces hétaïries ont-elles joué, si nous en croyons Thucydide, un rôle très important dans l'expansion des montagnards sur la péninsule. Nous reviendrons plus loin sur cette question (3).

Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les organismes sociaux que nous venons de décrire, deux conclusions nous paraissent se dégager :

1° La première, c'est que les relations de personnes à personnes

(1) *Od.*, I, 187, sq.

(2) Voir la reconnaissance de Diomède et de Glaucos (*Il.*, VI, 118 à 236).

(3) Nous avons précédemment indiqué que le basileus est le juge de son clan; avant de terminer l'étude de son rôle patronal, ajoutons-y quelques traits non sans importance.

Le basileus est également le *prêtre* de son clan. Ce rôle d'intermédiaire avec la Divinité est manifestement celui de Nestor au milieu des Pyliens (*Od.*, chant III), et aussi celui d'Agamemnon dans les préparatifs du traité de paix avorté avec les Troyens.

Dans son rôle patronal, le basileus est aidé par trois spécialistes des cultures intellectuelles, caractéristiques tous trois du milieu dans lequel ils fleurissent : le *héraut* que nous connaissons déjà, le *devin* et l'*aède*. Le Héraut, ou Kéruke, est l'arbitre des questions relatives au point d'honneur. Le Devin, très fréquemment indiqué dans les deux poèmes, tient naturellement beaucoup de place dans la vie aventureuse de nos guerriers. Toujours prudents et cauteleux, nos héros attachent la plus grande importance à ce qui peut leur manifester la volonté des dieux. Enfin l'Aède est le chantre de la bravoure, et par conséquent l'éducateur de l'enthousiasme guerrier.

ont une importance capitale dans la société homérique : par elles, l'Achéen arrive à tout, sans elles il n'arrive à rien. L'*ami* est pour lui chose profitable, exploitable : étendre ses *amitiés* devient donc tout son rêve.

Dans cet ordre d'idées, nous avons déjà noté sa bienveillance à l'égard du peuple, son urbanité prévenante à l'égard des grands; remarquons en outre la cordialité qu'il cherche à mettre dans ses discours. « Amis, mes amis », est un terme qui revient à chaque instant dans sa bouche; et il distribue les salutations affables (1) aussi généreusement qu'un candidat à la députation distribuera les poignées de main trois mille ans plus tard.

Mais c'est surtout en face de l'étranger inconnu que son attitude est caractéristique. Il cherche par tous les moyens possibles à se faire un ami de cet homme qu'il n'a jamais vu : hospitalité large, prévenances de toute sorte, riches cadeaux, il n'épargne rien : les poèmes se complaisent à ce sujet en descriptions détaillées (2).

Ce sentiment est si développé chez l'Achéen qu'il va jusqu'à le rendre charitable envers les malheureux et les pauvres. « Un étranger, un suppliant, est un frère pour tout homme capable de s'attendrir dans son cœur » (3).

Voici d'ailleurs que la langue, ce miroir si net de l'état social, reflète admirablement cette disposition d'esprit; pour un Achéen, ξεῖνος signifie à la fois *étranger*, *hôte* et *ami*, les trois sens se confondent sur ses lèvres, évidemment parce qu'ils se confondent dans sa pensée. A Rome, au contraire, étranger est syno-

(1) *Od.*, I. 121; III, 35. etc.

(2) Nous indiquons presque au hasard : *Od.*, I, 113 sq., (remarquer surtout le premier accueil, 121 sq.); III. 34, sq.; 343 sq.; IV, 20 sq.; les chants VI et VII presque en entier; *Il.*, VI, 12 sq., etc.

(3) *Od.*, VIII, 546. Citons deux autres textes dans cet ordre d'idées : « Voici, dit Nausicaa à ses compagnes, un malheureux errant qu'il nous faut secourir; les étrangers et les pauvres viennent de Zeus : un don, même faible, les rend heureux » (*Od.*, VI, 206, sq.; cf. *Od.*, XIV, 56). « Vieillard aux nombreux malheurs, dit à son tour Eumée, ne cherche point à me flatter... je ne t'honorerai ni ne t'aimerai à cause de tes paroles, mais par respect pour Zeus hospitalier et par compassion pour toi ». (*Od.*, XIV, 386 sq.)

nyme d'ennemi, « hospes, hostis » ; nous saisissons ainsi d'un trait la différence profonde qui sépare ces deux sociétés, l'une comme échafaudée sur les personnes, l'autre puissamment assise sur le sol.

2° Mais, pour être complet, il ne suffit pas de dire que la société homérique repose sur les services personnels, il importe de bien remarquer qu'elle repose *sur l'échange, sur la réciprocité des services* personnels.

Il suit de là que les inférieurs ne resteront dans un groupement que s'ils y trouvent leur compte ; la cohésion et la stabilité des groupements dépendent donc de la valeur des chefs.

Une famille naguère toute-puissante, mais dont, pour une raison quelconque, on n'a plus rien à attendre, sera bien vite abandonnée et réduite à une situation lamentable.

Tel est le cas de la famille d'Ulysse.

Depuis longtemps la proie était belle, l'épouse enviable, et la maison réputée pour ses richesses; mais le moyen d'y toucher, quand d'un jour à l'autre le maître pouvait apparaître suivi de ses thérapontes et de ses laoi, et qu'à Ithaque même son clan, maintenu par l'espérance, était encore compact?

Après des années d'attente, le retour devient improbable, et les amis se font rares, et les clients déconcertés s'éloignent, et la riche demeure n'est plus gardée que par une femme et un enfant (1). Alors les Prétendants paraissent; ils s'installent dans le mégaron; ils mettent au pillage les biens du basileus si redouté naguère. Pourquoi se gêneraient-ils? Qui songerait à les arrêter? La veuve et l'orphelin ne peuvent rendre aucun service, et ils n'ont plus un défenseur (2)!

Il suit de là, en second lieu, que, dans la Grèce achéenne, il

(1) La preuve que le clan d'Ulysse est complètement dispersé, c'est que Léiocritos, en terminant son discours, met Télémaque au défi d'équiper une barque (*Od.*, II, 254); et il faut en effet l'intervention surnaturelle d'Athènè pour réunir les hommes nécessaires.

(2) La brutalité de la situation faite à la veuve et à l'orphelin apparaît encore d'une façon plus poignante, s'il est possible, dans les lamentations d'Andromaque (*Il.*, XXII, fin).

n'y a pas de place pour l'individu isolé; il faut être d'un clan ou disparaître (1).

« Mais les justes lois et les pouvoirs publics ne sont-ils donc pas là pour protéger le faible et l'opprimé? » nous crient depuis longtemps les contribuables français qui croient au gendarme.

Ils nous reste à voir ce que vaut le gendarme achéen en général, et le gendarme ithakésien en particulier.

(*A continuer.*) Ph. CHAMPAULT.

(1) Ne trouvons-nous pas là le véritable sens du mot μετανάστης, qui désigne dans Homère un malheureux contre lequel on peut tout entreprendre (*Il.*, IX, 646; XVI, 59)? Se sentant en face d'une grande infortune, certains modernes ont imaginé, dans la bonté de leur cœur, de traduire ce mot par *prolétaire;* ce qui, étant donné le régime de la propriété à l'époque homérique, est un contresens assez amusant. Le *métanastès* (littéralement *errant, vagabond*) est tout simplement un malheureux qui a été chassé de son clan et qui ne tient plus à personne : c'est un *isolé!*

MONOGRAPHIE DU CANADA.

VIII.

COMMENT LE DOMAINE PLEIN

A ASSURÉ LE MAINTIEN DE LA RACE.

II.

AU FOYER DE L'HABITANT.

Nous avons vu que, dans les deux derniers tiers du dix-septième siècle, certaines provinces de l'ouest de la France dirigèrent sur le Canada un contingent de petits cultivateurs remarquables par leur attachement au sol et la diversité de leurs aptitudes agricoles et industrielles. L'émigrant du Perche nous a présenté un exemplaire très complet de ce colon. Soumis à la sévère sélection de la lutte pour la vie en un pays neuf et difficile, nos colons-cultivateurs créèrent en peu de temps un état social stable, ayant pour fondement une variété de la famille-souche et du domaine plein, et, pour corollaire, une organisation étroitement liée du voisinage et de la paroisse. Cet état social, que nous n'avons fait qu'entrevoir, il nous faut maintenant l'étudier de plus près, afin d'arriver à le classer avec quelque exactitude; et, dans ce but, nous allons faire la dissection rapide du type tel qu'il existe encore sous nos yeux dans le bas Canada.

(1) Voir la *Science sociale*, t. XV, p. 426.

I.

Il y a sept ans déjà, armé de la méthode d'observation, et désireux de comprendre l'organisation sociale des Franco-Canadiens, je me transportais à Saint-Justin, — campagne de la rive nord du Saint-Laurent dont j'ai donné précédemment la topographie et la description générale, — et, par l'intermédiaire du curé de la paroisse, je pénétrais dans l'intimité d'une de ses familles d'habitants. M. le curé me signalait les C*** comme type de la famille prospère, de condition moyenne, et en voie de s'élever. Mes observations subséquentes dans le voisinage, et ailleurs, sont venues corroborer cette opinion, et m'ont persuadé que la connaissance de cette famille est une excellente introduction à l'étude de notre société.

La famille C*** a son habitation et son domaine principal sur le « rang » de l'Ormière, à vingt-deux arpents de l'église de Saint-Justin. En 1886, elle se composait de douze personnes :

1.	Le père	Louis C.	âgé de	61 ans.
2.	La mère	Célina W.	—	55 »
3.	Les tantes	Marguerite C.	—	74 »
4.		Julie C.	—	55 »
5.	L'héritier	Charles C.	—	27 »
6.	La bru	Adeline G.	—	24 »
7.	Les enfants vivant au foyer	Philomène C.	—	25 »
8.		Pierre	—	17 »
9.		Eulalie,	—	15 »
10.		Ovide	—	10 »
11.	Les enfants travaillant hors du foyer	Edmond	—	19 »
12.		Joseph	—	22 »

Si, en 1886, Edmond ne résidait plus au foyer pendant une partie de l'année, il n'en continuait pas moins à faire partie intégrante de la famille. De son côté, Joseph commençait déjà à se détacher de cette dernière, s'étant fixé pour une période assez longue aux États-Unis. Enfin, j'ai dû omettre le nom de Louis C***, l'aîné des enfants, alors âgé de vingt-neuf ans, et, depuis quelques années, établi à son compte au village, mais que des

liens assez étroits rattachent toujours à la maison paternelle.

Or, le groupe ainsi formé a pour objectif fondamental, ceci :

Par le travail en commun de ses membres, sans intervention étrangère, tirer de l'exploitation de son domaine rural et de diverses industries accessoires tout ce qui est nécessaire à la subsistance du groupe, au maintien du domaine et de la communauté, et, enfin, à l'établissement ultérieur des jeunes. Rien de plus, rien de moins. Un coup d'œil jeté sur l'exploitation des C*** va nous montrer cette notion inspirant, pénétrant l'organisation du travail, de la propriété et de la famille.

Elle se traduit, en premier lieu, par l'étendue et la variété des travaux auxquels se livre le groupe. Le travail principal est la culture, et cette culture est, par excellence, vivrière, mixte. Elle comprend diverses cultures ménagères, la production de la plupart des céréales et graminées, enfin, l'élevage ou l'engraissement de plusieurs espèces domestiques. En 1886, les 93 arpents (1) que les C*** avaient sous culture se décomposaient comme il suit :

Cultures ménagères	1 1/2	arpent;
Céréales	48 1/2	arpents;
Prairies et pâturages	43	arpents.

Les cultures ménagères. — Le jardin potager occupe, devant la maison, un espace restreint, pas même un quart d'arpent. Les femmes sont chargées seules de le cultiver. Les travaux se font à la bèche et à la pioche, et la famille y récolte les oignons, carottes, betteraves, concombres et choux, pour sa propre consommation. Les pommes de terre, qu'on nomme ici « patates », ne sont pas cultivées dans le jardin potager. Elles couvrent deux demi-arpents, à l'autre extrémité du domaine. Les hommes et les attelages prennent part à cette culture par les labours, les hersages, etc., qu'ils donnent à la terre. Malheureusement, les tubercules sont atteints de pourriture, et la famille retirera difficilement sa provision de l'étendue relativement grande qu'elle a consacrée à cette récolte.

(1) On peut compter 3 arpents pour 1 hectare.

Peu de fruits : quelques pruniers, pimbinas (1), groseilliers, forment tout le verger, auquel on se propose d'ajouter prochainement des plants de pommiers.

Tout à côté du jardin potager, une petite plantation de tabac, que la mère C*** a sous sa surveillance spéciale. C'est elle qui, au printemps, a fait les semis en couches, et plus tard les a transplantés, a sarclé, arrosé, édrageonné la plantation. Elle compte récolter 100 livres de feuilles, et une fois la provision des hommes assurée, elle vendra le reste à son bénéfice particulier.

Le lin occupe un huitième d'arpent. Les femmes sont encore chargées presque seules de ce travail. Les hommes ne leur donnent de l'aide que pour l'arrachage et le battage. Nous verrons bientôt comment la famille utilise les dix-huit ou vingt bottillons qu'elle recueille sur ce petit champ.

Les grains. — Le maïs, ou blé d'Inde, l'orge et le sarrasin, qui n'occupent que des parcelles variant de un huitième d'arpent à un arpent et quart et dont la récolte est entièrement consommée dans la famille, se rangeraient peut-être mieux parmi les cultures ménagères que nous venons d'énumérer. Dans les dix dernières années, les C*** ont récolté une moyenne annuelle de 20 minots (2) d'orge et de 15 minots de sarrasin. Même le froment, qui couvrait, en 1886, 6 arpents et donnait 91 minots, n'est cultivé que dans la mesure du besoin de la famille. La moyenne de cette récolte dans les dix dernières années a été de 65 minots.

D'un autre côté, voici deux cultures plus importantes : l'avoine, et la *gaudriole* (mélange de pois et d'avoine) lesquelles, en 1886, couvraient ensemble 38 arpents, et dont le rendement moyen, dans les dix dernières années, a été d'environ 400 minots. C*** vend chaque année une petite quantité d'avoine; mais de beaucoup la plus grande partie de cette récolte, ainsi que la paille et le son de toutes les céréales qu'il recueille, sont consommés par son troupeau, qu'il nous reste à connaître.

(1) La viorne obier des botanistes.
(2) Le minot équivaut à 39 litres.

Les prairies, les pâturages et le troupeau. — En 1886, C*** avait, en prairie, 13 arpents, auxquels il ajouté récemment 12 autres. Ces 13 arpents lui rapportaient annuellement 2.500 bottes, — c'est-à-dire 18 à 19 tonnes, — de foin destiné à l'alimentation de ses animaux. Les parcs ou pâturages occupaient 30 arpents, et le troupeau permanent se décomposait de la manière suivante : 3 chevaux, 24 poules, 4 cochons, 18 moutons, 10 bêtes à cornes. En outre, il ne faut pas oublier le croît annuel de ce troupeau, lequel séjourne pendant un temps sur les pacages et dans les étables, et qui, à cette époque, permettait à la famille de disposer, dans le cours de l'année, pour sa propre consommation ou pour la vente, de 12 poules ou poulets, de 14 agneaux ou moutons, de 6 cochons, de 3 têtes de bétail, et plus rarement, de 1 poulain. En même temps, le troupeau pourvoyait la famille de certaines denrées ; les œufs dont elle ne recueille que la quantité à peine suffisante à son propre usage; la laine des moutons, 45 livres, que les femmes filent et tissent au foyer; le lait des vaches, qui, abstraction faite de ce qu'il s'en consommait à la maison, donnait alors un excédent d'un peu plus de 1.000 livres. Cet excédent, porté à la fromagerie du village, rapportait 80 piastres, ou 400 francs.

Tous les membres de la famille prennent part, dans la mesure de leurs forces, aux travaux nécessités par la culture des grains ainsi que par le soin et l'exploitation des animaux. A l'automne, en octobre et novembre, les hommes, le père C***, Charles, Pierre, à l'aide de leurs chevaux, opèrent les labours; au printemps, en mai, ils font les semailles et les hersages. En juillet, août et septembre, ils font la récolte du foin, la récolte et le battage du grain. Mais dans ces dernières opérations, les femmes, la mère, la bru, Philomène, Eulalie, et même Julie, armées de fourches ou de râteaux, viennent prêter aux hommes un secours indispensable. Ce sont encore les hommes qui, l'hiver, pendant les six longs mois de stabulation, ou pendant la période d'engraissement, soignent les animaux, leur donnent à boire, leur distribuent les rations de paille, de foin, de grain ou de moulée,

renouvellent la litière et nettoient les étables. Mais ce sont les femmes qui traient les vaches, et ont la surveillance de la laiterie. A l'occasion, même, elles aident les hommes à soigner les animaux. Il n'est pas jusqu'au petit Ovide, qui ne se rende utile en conduisant les attelages, maniant le râteau, et accomplissant divers ouvrages compatibles avec son âge.

Observons que tous ces travaux ont été exécutés par les membres de la famille, à l'aide de procédés assez simples, et, à tout événement, peut-on dire, sans le secours de salariés. C'est à peine si la famille a fait faucher 5 arpents de ses prés par un voisin muni d'une faucheuse mécanique; ou si, dans le temps des récoltes, elle a requis pendant quelques jours les services de Louis, l'aîné des enfants, établi au village ; ou, encore, si, à l'occasion des battages, elle a reçu des voisins, à charge de revanche, un coup de main. D'un autre côté, elle a pu se dispenser de l'aide d'un des garçons, Edmond, qui, du 15 juin au 1er novembre, a travaillé aux gages d'un cultivateur de l'endroit, sans enfants en état de l'aider. Les 52 piastres (260 francs) qu'il a ainsi gagnées sont allées grossir le budget de la famille.

L'éloignement de l'habitant canadien pour la main-d'œuvre étrangère salariée, est caractéristique. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il se résigne à y recourir, et, pour mieux échapper au besoin de l'employer, il sacrifiera, — bien que ses procédés d'exploitation ne soient pas en général bien intensifs, — des sommes assez fortes pour l'achat de machines perfectionnées. C'est ainsi que C*** a fait récemment l'acquisition d'une faucheuse à cheval. Il possède depuis plusieurs années une machine à battre. Les semeuses et les moissonneuses mécaniques sont également assez répandues chez les habitants.

Les industries accessoires. — La simple mention de quelques petites industries exercées par la famille complétera le tableau de son activité.

On sait quels secours les premiers habitants du Canada tirèrent des productions spontanées du sol et des eaux. La traite des fourrures, notamment, fut pendant près de deux siècles la pour-

voyeuse des colons. Encore aujourd'hui, sur le bas Saint-Laurent, et dans les régions nouvellement occupées, la pêche, la chasse et la cueillette fournissent aux cultivateurs des subventions importantes.

Dans les paroisses anciennement établies, le progrès des cultures, en faisant reculer la forêt, a restreint du même coup le rôle des productions spontanées. Ainsi, à Saint-Justin, les habitants ne font plus la chasse et la pêche qu'accidentellement, à titre de récréation. Le vieux fusil à pierre que le père de C***, il y a trois quarts de siècle, portait sur son épaule, lorsqu'il vint s'établir ici, repose maintenant, relique poussiéreuse, perdu au milieu des outils de culture et de charpenterie.

C***, lui, n'a jamais manié d'armes à feu, et ses enfants pas davantage. Même la cueillette des fruits sauvages et des substances médicinales n'a plus d'importance que pour quelques familles pauvres, qui en tirent un revenu par la vente. C'est à peine si les C*** consacrent chaque été une journée à la cueillette des framboises que la famille consomme.

Toutefois, la petite chaîne montagneuse qui borne Saint-Justin au nord, granitique, intransformable, a assuré sur un parcours assez vaste l'inviolabilité de la forêt et le règne des productions spontanées. Les habitants de Saint-Justin et des paroisses avoisinantes se sont taillé des *terres à bois* dans cette réserve forestière de la montagne qu'il aurait été improfitable de défricher. Chaque année, à la Toussaint, les C*** emploient cinq ou six jours à recueillir, sur leur propriété, et à débiter en bois de chauffage les arbres qui sont tombés ou qui ont séché sur pied. Plus tard, sur les bons chemins d'hiver, ils transportent ce bois à la maison. En outre des 25 cordes qu'ils brûlent pour les usages domestiques, ils en recueillent 12 à 15 cordes qu'ils vendent.

Une industrie nationale qui se rattache à la forêt, c'est la fabrication du sucre et du sirop d'érable. L'habitant commence par s'aménager une *érablière*, c'est-à-dire que, dans un rayon déterminé, il pratique une sélection au détriment de toute autre espèce arborescente que l'érable, et tient le terrain libre de tout obstacle à la circulation des hommes et des voitures. Il fait une

incision au pied de chaque arbre, et, au printemps, recueille la sève qui s'en écoule. Puis, au moyen de vases et d'ustensiles assez simples, il opère sur place la condensation de cette sève à divers degrés; de cette manière, on a le *réduit*, le sirop, la *tire*, le sucre. Ce travail peut durer un mois, entre la fin de l'hiver et les semailles. Quelques familles retirent des sommes assez rondes de la vente du surplus de leur sucre et de leur sirop; mais les C*** n'en font qu'une quantité à peine suffisante pour leur consommation.

Dans les intervalles des opérations de culture, pendant les mortes-saisons, les hommes de la famille C*** exercent divers métiers secondaires. Le père C*** et son héritier, Charles, sont charpentiers, et réparent ou construisent pour eux-mêmes, ou pour les habitants du voisinage, des maisons, granges, étables, remises. Les travaux de charpenterie qu'ils exécutent de la sorte au compte d'autrui leur rapportent, année moyenne, 150 piastres (750 fr.). Ils entreprennent également des transports de bâtisses, au moyen de rouleaux et de blocs dont ils sont munis. L'hiver, trois mois durant, tandis que les garçons charroient le foin ou le bois, le père s'occupe dans sa *boutique*, attenante à son habitation, à des travaux de menuiserie et de charronnage. Il répare les voitures et en fait des neuves; il fabrique des traîneaux destinés au transport des billots. Toutes les voitures de travail en usage sur la ferme ont été faites par lui entièrement, à l'exception de la ferrure. Les travaux de charronnage lui rapportent, en outre, en argent, chaque année, une centaine de francs.

C*** et ses fils ont fait, aussi, eux-mêmes la plupart de leurs outils de culture, fourches, râteaux à la main, et jusqu'au râteau à cheval, utilisé pour la rentrée du foin. Pierre fait des bois de chaise en frêne et en plaine (1). Charles et sa femme foncent ces chaises en peau; le père les fonce en écorce d'orme. A l'occasion, on vend de ces chaises. Il y a quelques années, la famille confectionnait et vendait des raquettes; la concurrence des marchands a mis fin à cette petite fabrication. Les hommes sont encore, à

(1) Variété de l'érable.

leurs heures, tonneliers : les trois cents seaux de pin, de la sucrerie, ont été faits à la maison. C'est Charles qui a fait les seaux en forme de barillets servant à puiser l'eau.

A côté du banc à planer et du tour avec sa courroie sans fin, je vois un banc de sellier : il permet de faire à la maison les réparations aux harnais et les ouvrages les plus simples de cordonnerie.

Même la corde dont elle se sert, la famille la confectionne elle-même. Le père fabrique des licous et des liens grossiers avec des harts de merisier (1). Mais, en même temps, au moyen d'un instrument particulier que lui a transmis son père, il fait, avec de l'étoupe de lin, ou de l'écorce de tilleul, une corde très résistante et de belle apparence.

Ce n'est pas tout. Les femmes, de leur côté, apportent leur contingent de petites industries. Le tissage et la couture y tiennent la première place. En 1886, dix-sept bottillons de lin ont été soumis par les femmes de la maison aux opérations préparatoires du hâlage, du broyage, de l'espadage, du peignage, du filage et du blanchissage. Quarante-cinq livres de laine, désuintées à la maison, et envoyées à la fabrique voisine pour être cardées, ont aussi été filées dans le cours de l'hiver par la mère, les deux tantes, la bru et l'aînée des filles, sur leurs rouets *de bonne femme*. Des quarante-cinq livres de laine, dix-huit ont été teintes, toujours au foyer.

Du fil de lin ou de laine ainsi obtenu, une petite quantité a été laissée dans cet état, une autre a été tricotée, mais la plus grande partie a été mise sur le métier à tisser et convertie par la mère C***, ses deux filles et la bru, en toile, flanelle, étoffe et drap. Il n'y a que le pressage et le foulage qui n'aient pas été faits au foyer.

Les travaux de couture et de tricotage viennent compléter les travaux précédents, et permettent à la famille de se pourvoir par elle-même de son linge de ménage, draps de lit en toile ou en flanelle, nappes et essuie-mains en toile, dont les belles dou-

(1) Variété du bouleau.

zaines s'empilent dans les armoires. Elle se pourvoit aussi elle-même de la plus grande partie de ses vêtements de travail.

Les femmes ne tissent et ne cousent pas seulement pour les besoins de la famille. Cette année (1886), elles ont fait, sur commande, un pardessus en étoffe du pays, pour le curé de la paroisse. La mère vend des courtes-pointes mi-laine mi-coton, garnies de franges. Philomène confectionne de grands châles en laine; elle fait aussi des couvre-pieds en coton ou en indienne, ainsi que des *catalognes* (tapis ou couvertures de lit).

Au temps de la moisson, la vieille tante Marguerite, avec l'aide de Julie et de Philomène, recueille la plus belle paille de froment, et en fait de longues tresses, qu'elle passe entre les rouleaux du pressoir.

Puis, Julie en fait des chapeaux pour tous les gens de la maison.

Avec les débris des animaux abattus, la famille fait sa provision de chandelles de suif et de savon. Enfin, la mère C*** se sert des rameaux de thuya pour faire des balais, et du poil des porcs pour confectionner des brosses adaptées à divers usages.

Cette longue énumération, qui n'est peut-être pas encore complète, fait voir sur quelle variété d'objets se porte l'activité de la famille canadienne. Nous retrouvons bien ici, accrue par les conditions nouvelles du milieu, la qualité distinctive de l'ancêtre français, l'aptitude universelle du paysan-artisan de l'ouest de la France, éminemment apte à se tirer d'embarras en toute circonstance, parce qu'il est propre à tout.

De ces diverses cultures et industries, la plupart ne se développent que dans la mesure restreinte des besoins de la famille. Quelques-unes, cependant, comme l'élevage, l'industrie laitière, les travaux de charpenterie et de tissage, donnent un notable surplus. Une partie de ce surplus est employée à combler, par voie d'achat, les quelques lacunes de la production domestique, à payer les services de certains petits spécialistes, comme le forgeron, le cordonnier, à payer certaines redevances; et l'excédent constitue *l'épargne*, dont nous allons avoir à constater l'emploi.

II.

De l'examen des phénomènes du travail, passons à celui de la propriété.

En 1886, le domaine de C*** se composait de quatre pièces distinctes :

1° Le domaine principal, sur le « rang » de l'Ormière, 41 arpents et 40 perches; *terre à grains et à pâturages*, à une extrémité de laquelle s'alignent les constructions rurales, toutes en bois, la maison d'habitation, qui mesure 34 × 24 pieds, à un étage, surmonté d'un grenier; plusieurs petits bâtiments, le fournil, la laiterie, la *boutique*, ou atelier de menuiserie, le hangar à bois et à grains; puis, l'étable-écurie et les deux granges, qui ont ensemble une longueur de 106 pieds, sur une largeur moyenne de 26, avec une hauteur de 10 à 12, de la sole à la sablière; enfin, sous forme d'appentis à l'une ou l'autre de ces constructions, la porcherie, la bergerie et la remise aux voitures.

2° Une seconde *terre à grains et à pâturages*, sur le « rang » de Trompesouris, voisin de celui de l'Ormière, 20 arpents, presque contigus à l'extrémité sud-est de la terre précédente.

3° Une *terre à bois*, sur la montagne, 35 arpents et 70 perches, avec son érablière et sa *cabane à sucre*, à 4 milles du domaine principal.

4° Une *terre à foin*, sur la rive du fleuve, dans la paroisse de Maskinongé, 12 arpents, sur laquelle est érigée une grange de 36 × 26 pieds, à 6 milles du domaine principal.

En outre, de 1880 à 1889, C*** a entrepris à mi-fruits la culture de 20 arpents de terre arable, dans le « rang » de Trompesouris, la propriété d'un parent.

Remarquons la distance qui sépare ces différentes pièces : la *terre à bois*, dans la montagne; la *terre à foin*, sur le bord du fleuve; à 15 ou 16 kilomètres l'une de l'autre, et chacune à 6 ou 10 kilomètres du domaine principal. Or, ce phénomène n'est pas particulier à la famille C***, ni même aux familles de Saint-Jus-

tin. Sur toute une surface comprenant plusieurs grandes paroisses, les habitants ont leurs emblavures, leurs prés, et leur bois en trois tenants, au moins, séparés par de fortes distances. On pourrait se croire, à première vue, en une contrée de morcellement systématique, de culture parcellaire. Il n'en est rien cependant; et il ne faut voir ici, au contraire, qu'une manifestation, spéciale au lieu, de l'esprit du domaine plein qui inspire le cultivateur canadien.

En effet, le plateau dont Saint-Justin occupe une certaine étendue, est, par la profondeur et la composition de son sol, surtout propre à la culture des céréales. Celles-ci y alternent avec les pâturages réparateurs. Mais cette terre argileuse est, en général, peu favorable à la production du foin; et d'un autre côté, il a y beau jour que la forêt a été évincée de ce pays de laboureurs. Or, ne pouvant que difficilement obtenir chez lui le foin et le bois qui lui sont nécessaires, l'habitant tranche la difculté à sa manière, non pas en se procurant ces denrées par voie d'achat, mais en se rendant acquéreur de parcelles de forêt ou de prairie là où celles-ci se développent naturellement, c'est-à-dire bien souvent à plusieurs milles de son habitation. C'est ainsi que les habitants des paroisses riveraines, Maskinongé, la Rivière-du-Loup, ont leurs terres à bois dans la montagne de Saint-Justin, et que les habitants de Saint-Justin ont leurs terres à foin sur la basse rive du Saint-Laurent, prairie naturelle couverte jusqu'en juin par les eaux fertilisantes du fleuve.

Pour compléter cette description purement anatomique de la propriété, nous allons maintenant en faire l'étude en quelque sorte physiologique, voir dans quelles conditions se forme, se développe, se dissout ou se perpétue un domaine rural bas-canadien.

En 1849, par donation entre-vifs, C*** reçut de son père, qui le constituait son héritier, la terre de 41 arpents et 40 perches, sur laquelle sont érigées la maison d'habitation et les dépendances. Dans le cours de quarante années, C***, au moyen d'épargnes patiemment accumulées, a pu ajouter à son exploitation :

En 1849, 12 arpents de prairie;
— 1861, 20 — terre arable;
— 1873, 35 — bois;
— 1890, 12 autres arpents de prairie.

La même année que C*** fit cette dernière acquisition, il renonça à l'exploitation des 20 arpents de son parent qu'il avait cultivés à mi-fruits pendant les neuf années précédentes. A ce moment, son propre domaine, tant en bois et en pré qu'en terre de labour, couvrait 121 arpents; il avait la composition et l'étendue ordinaire du domaine plein tel que le conçoit l'habitant.

Mais le fait intéressant à noter, c'est que ces accessions de terres ont ici un caractère permanent : le domaine ainsi arrondi ne sera pas morcelé. Le père et la mère, par leur testament conjoint fait devant notaire, ont institué Charles, le second des fils, leur légataire universel. C'est lui, à la mort du dernier survivant des époux, qui héritera de la pleine propriété du domaine qu'il exploite actuellement associé avec le père. C'est à lui que seront dévolus les cinq pièces de terre ci-dessus énumérées, les bâtiments d'exploitation, la plus grande partie des animaux domestiques, des instruments de travail et du mobilier. Quant aux autres enfants, outre leurs hardes et linge de corps, ils devront recevoir : les garçons, à leur majorité, un cheval, un harnais, une voiture de travail; les filles, au jour de leur mariage, un lit garni, un buffet, deux moutons et une vache. Voilà tout.

Sommes-nous donc en présence d'un régime absolu de transmission intégrale? Le cas des C***, qui n'est pas exceptionnel, semblerait l'indiquer, et cette indication se trouve corroborée par les nombreux exemples de domaines qui se sont perpétués dans une même famille pendant plusieurs générations. Cependant, il n'est pas rare d'entendre des observateurs, étrangers de passage, ou même canadiens, représenter le bas Canada comme un pays de partage, de morcellement des terres. Cette assertion est-elle fausse absolument, ou ne fait-elle que reposer sur des faits imparfaitement observés?

Afin d'élucider ce point, quittons pour un instant le foyer des C***, et cherchons si, dans son voisinage, il ne se présente pas

des cas où le bien patrimonial suit une évolution différente de celle que nous venons d'observer. Précisément tout à côté des C***, sur le même « rang » de l'Ormière, je trouve la famille F***. Il y a quelque quarante ans, lorsque F*** se mit à cultiver à son propre compte, il était, tant en vertu d'une donation que son père lui avait faite, que par suite d'un contrat d'engagement conclu avec son frère aîné, possesseur de 60 arpents de terre, de quelques animaux domestiques et ustensiles de travail, et d'une somme de 15 louis. Depuis, à l'aide de son travail, de celui de sa femme et de ses enfants, F*** a pu, par des acquisitions successives, devenir propriétaire de près de 300 arpents, avec de nombreux bâtiments d'exploitation, d'un fort *roulant* (1), et se constituer en outre une épargne de plusieurs mille piastres.

Or, voici comment s'est opérée la répartition de ces biens. Plusieurs années avant d'avoir rédigé son testament, F*** dota, au fur et à mesure de leur établissement, quatre de ses enfants. A l'occasion du mariage de deux de ses filles, il donna à chacune d'elles un mobilier et un trousseau très complet, un rouet, une brebis, une vache, et, enfin, une somme de cinquante piastres. Il établit ses deux fils aînés, François et Hormisdas, sur des terres, en leur donnant, au premier 60 arpents, dans Saint-Justin même; au second 2.000 piastres (10,000 francs), avec lesquelles il a pu acheter sur-le-champ 56 arpents de terre dans la paroisse voisine. Il donna en même temps à chacun d'eux un bon *roulant*.

Par son testament du 24 mai 1893, (dont la minute est déposée au greffe de Me Chapdelaine, notaire à Saint-Justin), F*** prélève sur ses biens des legs importants en faveur de ceux de ses enfants qui ne sont pas encore pourvus :

Marie-Louise, à l'époque de sa séparation définitive de la famille, recevra une dot identique à celle reçue par chacune de ses sœurs aînées;

Arthur, lorsqu'il aura vingt-deux ans, recevra 700 piastres en argent;

(1) L'habitant désigne par ce mot l'ensemble de ses biens meubles, et notamment son mobilier, ses ustensiles de travail et ses animaux domestiques.

Henri, 1.800 piastres en argent, et, de plus, un cheval, un attelage, deux voitures de travail, une vache, et quatre moutons;

Avila, le même *roulant* que Henri, et, en outre, 2.000 piastres;

Alfred, lorsqu'il aura vingt-deux ans, la moitié du roulant en usage sur le domaine paternel; la moitié indivise des 70 arpents de bois sur la montagne; 4 arpents et 70 perches de prairie, et la grange sus-érigée, au fleuve Saint-Laurent; enfin, une terre de labour de 57 arpents, attenante au domaine principal, avec maison, laiterie, remise, écurie et grange que l'héritier devra lui construire ou lui transporter sur les lieux.

On le voit, des legs considérables, des pièces de terre même, sont détachés du bien paternel pour aider à l'établissement des enfants hors du foyer. D'un autre côté, il est apparent que l'égalité mathématique, rêvée par certains doctrinaires, n'est pas observée ici. De grandes différences existent entre les parts des divers enfants; nous connaîtrons bientôt la raison de ces différences, mais, pour le moment, remarquons que, malgré le nombre et l'importance des legs particuliers, le foyer et le domaine originaire principal sont conservés.

Voici, en effet, ce qui reste à *Philorome*, l'héritier : tous les biens meubles et immeubles, argent monnayé, etc., autres que ceux mentionnés ci-dessus, notamment 60 arpents de terre arable (le domaine principal sur le « rang » de l'Ormière) avec la maison et les bâtiments d'exploitation ; 5 arpents et 5 perches de prairie, avec grange sus-érigée, au fleuve Saint-Laurent; la moitié indivise (avec Alfred) du roulant en usage sur le domaine ; enfin, l'usufruit de la part d'Alfred, et les services de celui-ci, tant qu'il n'aura pas atteint vingt-deux ans, c'est-à-dire d'ici à dix ans.

Ainsi, le domaine principal, la souche, se maintient. Une fois libéré de toutes ses obligations, l'héritier conserve le foyer, ses dépendances, et une exploitation ordinaire d'habitant au complet. Seules les parcelles *en excès du domaine plein* sont, dans le cours ordinaire des choses, détachées de la souche.

Sans doute, il se présente, dans des circonstances que nous relaterons plus loin, des cas de véritable morcellement ; mais il ne faut pas confondre ces faits accidentels de désorganisation,

avec le phénomène normal que nous avons sous les yeux.

Cette histoire succincte de deux types de domaine nous fournit la notion complète du mouvement de la propriété rurale. Dans le premier cas, celui des C***, nous avons vu le domaine, d'abord fragmentaire, s'arrondir par degrés, atteindre les dimensions du domaine plein, et s'y maintenir. Dans le second cas, celui des F***, nous avons vu la terre, dans le cours d'une existence, dépasser notablement la mesure du domaine plein, mais y retomber par degrés, au fur et à mesure de l'établissement des enfants. Le domaine plein paraît donc être la limite extrême du développement stable de la propriété. D'autres considérations ressortent de l'étude comparative de ces deux types; l'examen de la constitution intime de la famille va les mettre en lumière.

III.

Nous avons eu occasion de le constater au début, la composition de la famille de l'habitant est, en général, étendue et variée. Bien des fois, elle comprend deux ménages; elle en comprend même davantage, mais rarement et transitoirement. En 1886, il y avait à Saint-Justin, 326 ménages et seulement 226 familles, savoir :

138	familles	de 1	ménage
78	—	2	—
8	—	3	—
2	—	4	—

Sur le ménage du père, le ménage-souche, se greffe celui du grand-père, ou bien, comme chez les C***, celui de l'héritier-associé, auxquels il faut ajouter souvent de vieilles tantes, sœurs du père, et toujours de nombreux enfants.

Du reste, par l'opération de diverses causes, la famille, dans sa composition, est soumise à de constantes variations. Notamment, par suite des survenances d'enfants et de l'établissement ultérieur de ces enfants, elle subit un double mouvement de croissance et de décroissance correspondant, parallèle même

parfois à celui que nous avons observé pour le domaine. Il est très important que nous fassions l'analyse patiente de ces phénomènes d'association et de désassociation qui se produisent au foyer de la famille; car, en nous révélant l'influence relative qu'exercent sur l'individu, d'une part l'esprit de communauté, de l'autre l'esprit d'initiative, cette analyse nous donnera la clef de l'organisation sociale tout entière.

En premier lieu, *l'esprit de communauté* a ici des manifestations multiples et énergiques. Il est apparent dans toute une double série de faits, — le maintien du foyer ancien, l'établissement des foyers nouveaux, — que nous allons considérer successivement.

Le maintien du foyer ancien. — Nous venons de voir, au cours des pages qui précèdent, comment, par le travail de ses membres, exercé en commun sous la direction du père, la famille rurale pourvoyait aux nécessités quotidiennes de la vie, ainsi qu'à la stabilité du foyer. C'est là l'élément matériel. Mais il faut aussi tenir compte de l'élément moral, la concorde, tout aussi nécessaire que les ressources matérielles à la conservation du groupe.

Pour faire régner la paix au foyer de la famille, le père n'est pourtant pas armé d'une autorité très grande. Il est loin d'avoir le prestige du patriarche de la steppe riche; il ne possède même pas l'autorité amoindrie, mais encore visible, dont était revêtu, dans plusieurs provinces, son ancêtre français. L'autorité du père de famille canadien est limitée à la fois par l'ascendant que s'est acquis la mère, et par l'indépendance accrue des enfants, suite des conditions nouvelles de la vie.

Dès les premiers jours de son établissement, éloigné du domaine par de lointains voyages, par la course aux fourrures, ou plus tard par le travail dans les chantiers à bois, le colon canadien dut, par intervalles, laisser à sa femme la conduite de l'exploitation agricole. La mère vit dès lors son rôle grandir dans le ménage; son influence s'affirma; et elle a su depuis soutenir ce rôle, conserver cette influence.

Aussi n'occupe-t-elle pas vis-à-vis de son mari cette position d'infériorité qui est encore aujourd'hui le lot de la femme dans cer-

taines régions de la France (1). Chargée spécialement de la direction du ménage, du gouvernement intérieur de la famille, qu'elle contrôle entièrement, elle n'en est pas moins consultée à chaque entreprise nouvelle, à chaque opération importante du dehors, et il est rare que son avis ne soit pas écouté. Elle coopère avec son mari à la confection du testament, car, en vertu de son contrat de mariage, les biens qu'elle a apportés en dot, ou qui lui sont échus pendant la durée du mariage par donation, succession ou testament, lui restent propres; et, en cas de survivance lors de la dissolution de la communauté, elle acquiert la propriété de la moitié des biens accumulés pendant le travail des époux, ainsi que la jouissance viagère (ou durant viduité) des biens laissés par le mari. Plus instruite généralement que celui-ci, elle représente au foyer l'élément lettré, fait la lecture et la correspondance, enfin préside aux exercices de piété et récite les prières qui se disent en commun.

Si la mère a pu se créer dans la famille une position en quelque sorte égale à celle du père, les enfants, de leur côté, se sont, dans une mesure, émancipés. La proximité de vastes étendues encore inoccupées, le voisinage de races entreprenantes offrent à la jeunesse de grandes facilités d'établissement, occasionnent une rareté de main-d'œuvre et rendent les enfants plus exigeants, moins dépendants de la famille, moins respectueux de l'autorité paternelle.

Or, ce qui met bien en relief la force du lien communautaire, c'est que, en dépit du nivellement de la hiérarchie familiale, le groupe vit en paix; l'accord parfait règne au foyer. J'ai pu observer la chose chez les C***. J'ai été frappé particulièrement des égards que l'on y prodigue aux deux vieilles tantes. Malgré le grand âge de l'une, malgré l'infirmité de l'autre, toutes deux se rendent encore très utiles, surtout dans la préparation des repas, les travaux du ménage et l'exercice de diverses industries domestiques. Mais la mère C*** a grand soin de leur éviter tout ouvrage tant soit peu pénible. C'est ainsi que la tante Marguerite a cessé,

(1) *Le Perche*, de Reviers, p. 8; *La Vendée*, Baudrillart, p. 184.

depuis quelques années, de prendre part au travail de la boulangerie, au tissage de la laine et du lin. On cherche dans la famille toutes les occasions de soulager les deux vieilles dans leur besogne quotidienne. De leur côté, celles-ci ne ménagent pas à la famille leur bon vouloir et leur affection.

Et ce n'est pas seulement pour la courte durée d'une génération que la communauté se maintient dans le bien-être et l'harmonie. La grande préoccupation du père, et je puis dire, de tous les membres de la famille, est, une fois le foyer constitué, d'assurer sa permanence, par la transmission intégrale du domaine plein suffisant. Dès que l'habitant a senti les premières atteintes de la vieillesse, vers la soixantaine, il s'associe un de ses fils, qui sera son héritier. Cet enfant est rarement un des aînés, car ceux-ci, le plus souvent, sont déjà établis à leur compte lorsque le père songe à disposer de ses biens.

Mais, parmi les garçons restés au foyer, et qui sont suffisamment avancés en âge, le père choisit celui qui, par ses qualités de cœur et de tête, lui paraît le plus apte à assurer l'avenir du groupe et du foyer : l'esprit de travail, d'économie, de conciliation. Le père tient compte également du caractère et des vertus domestiques de celle que son fils a prise pour femme ; et par le contrat de mariage, rédigé en bonne et due forme, il veille jalousement à ce que le bien de famille ne puisse, par la mort prématurée de l'héritier et le mariage nouveau de la bru, passer en tout ou partie en mains étrangères.

L'héritier ainsi choisi est avantagé ; le père lui laisse la propriété du foyer, et d'une étendue de terre suffisante pour subvenir à la subsistance du groupe, ce qui souvent constitue de beaucoup la plus grande part du patrimoine. C'est le cas des C***. Mais en même temps, les charges imposées à cet héritier sont lourdes. Elles se résument à ceci : à toutes fins, l'héritier tient la place du père ; il est obligé de pourvoir à tous les besoins de la communauté.

Un fait assez curieux, c'est que cette communauté, à mesure qu'elle s'élève à l'aisance, loin de se rétrécir, tend à devenir plus vaste, à comprendre un plus grand nombre de personnes.

Le père de C*** n'avait pas réussi à constituer le domaine plein. Par donation, il laissait à son fils, Louis C***, tout ce qu'il possédait, une terre de 40 arpents avec ses dépendances et son *roulant*, à charge de pourvoir à la subsistance des vieux parents, et de payer à ses frères et sœurs des soultes assez minimes sous forme d'animaux domestiques et d'instruments de travail. Et, en vertu de cette donation, les frères et sœurs de C*** étaient censés devoir quitter le foyer paternel dès qu'ils, ou qu'elles, seraient en état de gagner leur vie au dehors. Le père de C*** recommandait bien ses deux filles, Marguerite et Julie, à la bienveillance du donataire, leur frère, mais il n'imposait pas formellement à celui-ci l'obligation de les recueillir et de pourvoir à leurs besoins (1). A la génération suivante, il y a progrès : C*** arrondit le patrimoine et l'élève au rang du domaine plein; aussi, par son testament, est-il en état d'imposer à son héritier, outre les obligations dont lui-même avait été chargé, celle d'héberger et de garder auprès de lui, tant qu'elles ne se marieront pas, ses sœurs Philomène et Eulalie. Toutefois, encore ici, les garçons devront quitter le foyer dès qu'ils seront capables de se pourvoir. Mais passons chez le voisin F***, qui représente le type de l'habitant dans son complet épanouissement; non seulement les sœurs, mais les frères non encore établis, continueront à faire partie de la communauté aussi longtemps qu'ils le désireront.

Voici en quels termes larges, le testament de F*** établit leur droit : « Ces legs sont consentis en faveur dudit Philorome à la charge par lui de loger et nourrir avec lui, coucher, chauffer, éclairer, vêtir, blanchir et entretenir lesdits Henri, Avila, Alfred, Arthur et Marie-Louise F***, d'avoir soin d'eux tant en santé qu'en maladie, de manière à ne jamais les laisser manquer de rien. Le tout d'une manière convenable et en rapport avec les moyens et la position de mondit légataire universel; *et ce tant que lesdits Henri, Avila, Alfred, Arthur et Marie-Louise F*** voudront ainsi demeurer avec mondit légataire universel.* Mais pen-

(1) Il faut dire, cependant, que C*** s'est acquitté généreusement de ce devoir.

dant tout le temps que lesdits enfants demeureront avec mondit légataire universel, ils seront tenus de travailler pour lui et à son profit, suivant leurs forces, santé, et capacités, comme des enfants ont coutume de faire chez leurs parents. »

L'établissement des foyers nouveaux. — Mais il ne faut pas oublier que nous sommes ici en un pays de petite culture, et en un pays incomplètement occupé, et que si la tendance originelle de la population favorise l'agglomération communautaire, les exigences du travail pénible, intensif, jointes aux facilités d'établissement, poussent les jeunes gens à créer de nouveaux foyers, à fonder de nouveaux domaines. Il est de règle, dans les familles d'habitants, de ne garder qu'un enfant marié à la maison, l'héritier, les autres devant, s'ils ne restent célibataires, s'établir au dehors.

Néanmoins, à l'occasion même de cette séparation, l'esprit de communauté se fait jour. C'est tardivement, avec répugnance, que les enfants quittent le foyer paternel. Les plus résolus ne partent guère avant l'âge de dix-huit ou vingt ans. D'autres reculent le moment du départ jusqu'à l'époque de leur mariage, ou même s'attardent après cette date encore quelque temps au foyer. C'est ce qui explique parfois la cohabitation temporaire de trois ou quatre ménages sous le même toit.

Lors même que les enfants ont pris leur parti de s'établir au dehors, ils ne le font, bien souvent, qu'à l'aide des subventions de la famille. Je ne parle pas ici des familles de petite ou de moyenne condition, qui ne sont pas encore parvenues, ou qui sont à peine parvenues au domaine plein. Celles-là, en vue d'assurer la conservation du domaine ancien, ne subventionnent que dans une faible mesure leurs enfants, garçons ou filles, qui laissent le foyer. Même dans les familles de cultivateurs aisés, les filles ne reçoivent pas autre chose qu'une dot mobilière assez modeste. On considère, en effet, qu'elles ne seront pas appelées à fonder une nouvelle communauté familiale, mais qu'elles devront simplement s'adjoindre à titre d'auxiliaires à quelque communauté préexistante, ou en voie d'établissement.

En revanche, ces familles aisées pourvoient libéralement ceux

des garçons qui émigrent, et, en particulier, ceux qui se destinent au défrichement et à la culture. Reportons-nous au testament de F***, qui représente, comme nous savons, l'habitant arrivé, et qui, de plus, jouit dans le pays d'une réputation de sagesse. On se rappelle que, par ses dispositions testamentaires, F***, non seulement assure la conservation du foyer et du domaine plein dans son essence, mais coopère dans une grande mesure à l'établissement de plusieurs de ses fils. Et comme tout est ici pesé, calculé! Arthur, qui a quitté jeune la maison pour faire ses études et devenir ensuite commis dans une librairie de Montréal, ne recevra que 700 piastres; Henri, qui, il y a six ans, est parti pour l'Ouest américain, où, aux gages d'un oncle, cultivateur là-bas, il s'est amassé 1.500 piastres d'économies, ne recevra que 1.800 piastres, quelques instruments de travail et quelques animaux domestiques. Avila, à l'exemple de ses aînés, François et Hormisdas, a travaillé sur la terre paternelle jusqu'à un âge assez avancé; aussi, comme eux, aura-t-il, en terres, en meubles et en argent, l'équivalent de 3.000 piastres. Enfin, Alfred, qui n'a que douze ans, est appelé à partager avec l'héritier, presque à parts égales, le résidu de la succession, mais avec l'entente formelle que, jusqu'à vingt-deux ans, il continuera à demeurer avec l'héritier et à travailler à son profit. En un mot, chaque garçon est avantagé par le père *dans la mesure des services qu'il a rendus à la communauté.* Nous sommes loin du cas des C***, où les enfants émigrants, nous l'avons vu, n'ont reçu en partage que quelques objets mobiliers d'une mince valeur. Là, ce sont les enfants qui s'imposent des sacrifices en vue de la prospérité du foyer ancien. Dans le cas des F***, au contraire, c'est la communauté familiale, devenue riche, qui s'impose des sacrifices pour assurer l'avenir de ses émigrants. Mais l'esprit communautaire est manifeste dans un cas comme dans l'autre.

Longtemps après leur départ du foyer, les enfants continuent à jouir de la protection de la famille. Éprouvent-ils des revers, leur incapacité native les retient-elle dans la pauvreté, ils sont assurés de trouver à la maison paternelle refuge et assistance. L'aîné des fils de C***, Louis, s'est de bonne heure marié et établi

à son compte. Aujourd'hui, arrivé à ses trente-six ans, père de famille, il n'est encore que simple journalier, et ne possède même pas la maisonnette qu'il occupe au village. Mais il existe entre lui et son ancienne famille un continuel échange de services, fort à l'avantage du fils. Dans les moments pressés des récoltes ou des battages, Louis vient prêter main-forte à la famille, et lui procure l'appoint de son cheval de travail. Mais, à son tour, la famille lui laisse, à l'occasion, pour ses quelques animaux domestiques, le libre accès de ses pâturages, lui assure parfois une part dans les denrées qu'elle récolte, ou les articles de sa fabrication, bref, le fait participer au bien-être commun.

Sous ce rapport, les mœurs imposent à l'héritier des obligations souvent beaucoup plus étendues que celles qui sont consignées par le notaire. On me cite le cas de D***, qui a recueilli sans hésiter sa sœur devenue veuve et ses quatre enfants, quoiqu'il fût chargé déjà de son père, de sa mère et de deux sœurs en bas âge. J***, après avoir retiré sa part de l'héritage paternel, est allé tenter la fortune aux États-Unis; plus tard, ruiné et malade, c'est chez son frère, l'héritier, qu'il vint se réfugier et rétablir sa santé. Ce sont là des faits d'occurrence journalière.

L'action tutélaire de la famille ne cesse même pas ici. Elle s'étend jusqu'aux étrangers. Il n'est pas rare que des familles déjà nombreuses adoptent des orphelins, les élèvent et les considèrent comme des leurs. Quelquefois ces adoptions se font en nombre, comme dans le cas des enfants des immigrants irlandais de 1847, décimés par le typhus durant la traversée (1).

En regard de ce développement de l'esprit de communauté, que pouvons-nous inscrire à l'actif de *l'esprit d'initiative?*

Nous avons vu que, en dépit de la tendance communautaire développée chez les enfants, en dépit de la peine que ceux-ci éprouvent à se séparer du groupe, les familles finissent invariablement par se limiter à deux ménages : celui du père, celui de l'héritier. En outre, s'il est assez commun de voir des sœurs de

(1) O'Reilly, *The Mirror of Woman Rood*, p. 96 et suiv. Voir aussi, *Voyage au Canada*, J. C. B., p. 34.

l'héritier continuer à vivre au foyer paternel sous la dépendance de leur frère, le cas est extrêmement rare pour les garçons. On peut dire qu'il est de règle absolue que, à l'exception de l'héritier, *tous les garçons s'établissent chacun à son compte.*

Il est vrai que ces jeunes gens sont parfois fortement subventionnés dans leurs entreprises, mais cette subvention ne les dispense pas généralement de toute initiative; d'un autre côté, nombre d'entre eux, — et ce ne sont pas ceux qui réussissent le moins bien, — sont laissés à leurs seules ressources pour la création de leur établissement particulier. Assez fréquemment un cadet quittera le foyer de bonne heure, et, sans assistance, se constituera un domaine égal, ou même supérieur, à celui du frère héritier. Le frère de C***, Amable, parti de rien, est aujourd'hui propriétaire d'une terre de 400 ou 500 arpents.

L'initiative de la jeunesse canadienne, désireuse de se tirer d'affaire par elle-même, a déterminé, dès les premiers jours de la colonie, un fort courant d'émigration. Seulement, tandis qu'à l'origine le courant se dirigeait vers les pays à fourrures, et plus tard, sous le régime anglais, vers les exploitations forestières du nord et de l'ouest canadien, aujourd'hui c'est vers les centres de fabrication de la Nouvelle-Angleterre et les centres miniers de l'ouest américain que l'exode s'accomplit principalement. Le phénomène est général, caractéristique. Chaque famille, pourrait-on dire, y contribue, ou y a contribué, et quelques-unes dans une forte proportion. Des habitants de Saint-Justin qui ont atteint l'âge mûr, il n'en est peut-être pas un seul, m'assure-t-on, qui n'ait séjourné aux États-Unis. Prenons, la famille C***.

C*** avait trois frères; tous trois, dans leur jeunesse, sont allés se mettre temporairement aux gages des Américains. Des fils de C***, Charles, lui-même, l'héritier, est parti, en 1878, pour la région minière du lac Michigan. Il y a séjourné près de trois ans, et en a rapporté 500 ou 600 piastres d'économie, qui ont permis à la famille de faire l'acquisition d'une seconde prairie. A peine Charles était-il de retour que son frère, Joseph, partit à son tour pour cette même région du Michigan. Il y est encore. Edmond est allé le retrouver, l'année dernière, et il est assez

probable qu'avant longtemps Pierre suivra l'exemple de ses frères.

C'est constamment avec esprit de retour que cette émigration s'opère. Ce n'est pas, le plus souvent, la misère, une dure nécessité, qui engage les jeunes gens à s'éloigner pour un temps de leur pays, mais bien la légitime préoccupation de s'amasser un pécule plus rapidement à l'étranger qu'ils ne pourraient le faire au Canada. Par une heureuse combinaison de l'esprit de communauté et de l'esprit d'initiative, il arrive que certaines familles, pour mieux engager leurs émigrants à revenir se fixer au pays, s'obligent à leur verser, à leur retour, une somme égale ou proportionnelle à celle qu'ils auront économisée à l'étranger.

Enfin, si nous recherchons comment réussissent ces issus de familles rurales, appelés à se créer un foyer indépendant, et qui pour hâter l'accomplissement de leur désir n'hésitent pas à passer la frontière, nous voyons que leur succès est très inégal. A côté de ceux qui végètent et ne dépassent jamais la condition de manœuvre, il en est, — particulièrement dans le milieu urbain, — qui s'élèvent à la fortune. Mais le succès le plus ordinaire le plus constant, se borne à l'établissement d'un petit domaine sur le modèle de celui du père, ou à l'établissement d'un commerce ou d'une industrie d'importance correspondante. Le développement normal de l'habitant, que nous considérions celui-ci dans la souche, ou dans les rejetons, ne semble pas devoir dépasser la petite culture, la petite industrie, le petit négoce.

Or, même contenue dans cette liberté étroite, l'initiative individuelle a une importance majeure; elle retentit sur toutes les parties du corps social, et il nous faudra en tenir compte dans la classification du type.

Toutefois, avant d'entreprendre cette classification, nous allons examiner quelques organismes sociaux qui se greffent accessoirement sur la famille de l'habitant.

(*A suivre.*) Léon Gérin.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LE

MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

I.

Ce n'est pas une vérité nouvelle que le monde va toujours se transformant, mais on la saisit d'une manière particulièrement sensible chaque fois que disparaît un homme qui a occupé parmi ses contemporains une haute situation. La mort du Maréchal de Mac-Mahon m'a très vivement donné cette impression.

Mac-Mahon personnifiait à merveille l'officier de l'ancienne armée, de l'armée telle qu'elle avait été comprise et constituée par la loi de 1832, de l'armée qui a fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie, du Mexique, et que les revers de 1870 ont détruite. Ce sont là des temps très proches, et déjà c'est de l'histoire, c'est du passé ; les hommes d'aujourd'hui se distinguent nettement, par leurs idées, par leurs habitudes, par leurs tendances, de ceux de cette génération. Nous faisons encore beaucoup des mêmes choses, sans doute, mais nous ne croyons plus beaucoup aux mêmes choses, ou bien nous n'y croyons pas de la même manière. Les problèmes qui se posent devant nous sont de la même nature, mais leur aspect est différent et nous rêvons de solutions nouvelles. Ouvrez un livre de M. Guizot; depuis le

portrait, qui en orne le commencement, jusqu'aux conclusions, en passant par la préface, tout nous paraîtra vieilli : la haute redingote boutonnée, la main engagée entre le 2e et le 4e bouton, l'air grave, le style grave aussi, le style de discours académique, qui évite le fait brutal ou l'enveloppe avec soin dans l'idée générale, seul vêtement convenable pour la langue noble, la tournure oratoire et philosophique : ces formes nous font sourire aujourd'hui, et elles enthousiasmaient nos pères.

Sous ces changements de formes se cachent des changements plus profonds qui sont des changements d'idées. Les hommes qui réfléchissent, — il y en a peu, mais ce sont ceux qui comptent et qui mènent les autres, — sont guidés par des mobiles différents. La foule, qui les suit ou dont ils traduisent les impressions et les tendances, accepte d'eux des formules nouvelles à l'aide desquelles on la fait marcher. Tout le monde se modèle plus ou moins sur un patron idéal qui se modifie de temps à autre; et, chaque fois qu'il se modifie, cela correspond à une évolution sociale.

Les hommes qui ont le privilège de mourir âgés conservent aux générations qui les suivent le type de celle à laquelle ils appartiennent; ce sont des témoins d'un autre âge, des échantillons qui permettent de constater les changements survenus. Le Maréchal de Mac-Mahon, né en 1808, saint-cyrien sous la Restauration, ayant fait son avancement sous Louis-Philippe, et maréchal du second empire, avait été formé à une école toute différente de celle de nos officiers de l'armée actuelle; il était bien d'une autre époque. Et, étant arrivé au plus haut degré des honneurs, ayant longtemps exercé le commandement, il représentait avec éclat l'armée ancienne; enfin, étant resté jusqu'au bout en possession de ses facultés et de sa vigueur physique, il comptait encore parmi les vivants; il n'avait pas été oublié d'avance comme tant d'autres auxquels les infirmités ne laissent plus qu'une sorte de vie végétative. C'est sans doute pour cela, qu'en apprenant sa mort, on avait l'impression nette de quelque chose qui s'en va, d'un type qui disparaît.

C'était bien une figure à part que celle de l'officier de l'ancienne

armée, et il tenait essentiellement d'ailleurs à être classé *à part*, à ne pas être confondu dans la même humanité que celle des *civils*. Vivant constamment avec ses camarades, changeant souvent de garnison, n'ayant avec la population aucun contact, sauf à l'occasion de quelques soirées dansantes, il appartenait à ce qu'on appelait alors *la famille militaire* et ne s'intéressait guère à ce qui pouvait se passer en dehors de cette famille. Les événements de la vie civile le laissaient froid; il avait vis-à-vis d'eux l'attitude indifférente, l'attitude d'un homme que cela ne regarde pas. Son ignorance des choses de la politique, son dédain marqué pour tout ce qui sentait, même de loin, l'atelier, la boutique, la manufacture, le travail utile et lucratif, en faisaient une sorte d'étranger au milieu de son pays. Il n'aurait pas fallu le lui dire! on l'eût profondément blessé, car l'épithète « d'étranger » sonnait mal à ses oreilles; il avait sur chaque nation un jugement bref, sévère et imperturbable, jugement accepté comme parole d'évangile dans les conversations du *mess*, ou du café des officiers : Les Anglais?... des marchands! c'était tout dire! Les Italiens?... des pleutres! Les Russes?... des barbares! Les Allemands?... des gens qui font des livres, etc., etc. Et, là-dessus, un petit air de bravoure : « Ah! comme nous aurions tôt fait de balayer tout cela, si on nous laissait faire! » et, tout en agitant les dominos sur la table de marbre, on refaisait la carte de l'Europe; on revoyait l'Empire français de 1806, l'épopée napoléonienne, le soleil d'Austerlitz, et le reste.

Le mode de recrutement de l'armée favorisait d'ailleurs beaucoup chez elle l'ignorance du monde extérieur. Le « soldat de sept ans », désigné par le sort, était véritablement enlevé à la vie civile pendant ses sept années de service. Impossible pour lui de savoir au juste ce qu'il ferait au bout de cette période, longue en elle-même, longue surtout par l'importance de ces années de jeunesse qui vont de vingt et un à vingt-huit ans et pendant lesquelles l'avenir d'un homme se décide. Ce n'était donc plus un laboureur, un artisan, un ouvrier d'usine, que l'officier avait à commander; c'était un soldat, rien qu'un soldat, un militaire de métier comme lui. Et pour que la transfor-

mation du conscrit en militaire fût aussi rapide et aussi complète que possible, on avait soin de briser tous les liens qui auraient pu rattacher l'homme à sa famille, à son pays. On envoyait les Bretons en Provence, les Gascons dans les Flandres, etc. De plus, on n'accordait que de très rares congés, on n'en accordait même pas du tout avant une certaine période. Avant de plonger le nouveau soldat, même temporairement, dans son milieu d'origine, on voulait s'assurer qu'il était devenu réfractaire à ses influences.

Soldat, commandant à des soldats de profession, bien isolé de la vie civile, l'officier avait un sentiment de la hiérarchie très profond, très strict, fortifié de toute la distance sociale qui existait entre lui et les *hommes*. Les hommes, — sauf quelques engagés volontaires visant à devenir officiers, — qu'était-ce, sinon des conscrits trop pauvres pour se racheter de la corvée militaire, pour se faire remplacer, fils de laboureurs en général, peu ou pas instruits, incapables de monter au-dessus du rang de sous-officiers ? L'officier zélé et consciencieux avait soin de leur bien-être, goûtait la gamelle, mais les traitait un peu comme un propriétaire d'esclaves, humain et bienveillant, traitait ses nègres dans la Virginie ou les Carolines. Par ses manières d'agir et par quelques paroles bien senties, il les conviait à l'obéissance passive, en leur démontrant l'inutilité de la résistance : « Vous êtes pris dans un engrenage plus puissant que vous; inutile de regimber ou d'essayer de vous mettre en travers. Soyez dociles? c'est le plus sage. Si vous vous révoltez contre moi, vous trouverez derrière moi tous les caporaux, sous-officiers et officiers de l'armée, tous les gendarmes, tous les gardes champêtres de France; vous serez saisi et vous passerez au conseil de guerre. » Tel était le sens, — non pas le style, il était beaucoup plus énergique et beaucoup plus imagé, — des admonestations par lesquelles ou infusait au jeune conscrit l'esprit militaire. C'est bien par des procédés du même genre qu'on domestique des animaux et des esclaves, mais rien ne prépare moins bien à gouverner des hommes libres. Autre chose est de commander à des soldats qui ne peuvent pas désobéir sous

peine de mort, autre chose de mener des gens qui ne resteront sous vos ordres qu'autant que vous rendrez votre pouvoir supportable. Imaginez un homme qui a le marteau-pilon du Creusot à sa disposition pour casser des noisettes et qui se trouve obligé tout d'un coup de forger le fer par l'effort de ses bras!

Habitué à demander à la force la solution des difficultés qu'il rencontrait, le militaire de l'ancienne armée pensait que tout mouvement d'opinion contraire aux idées du Gouvernement devait se traiter comme les murmures des soldats, et admirait franchement les coups d'État, qui lui paraissaient remettre chacun à sa place, le chef à la tête, les sujets sous les pieds et les bavards en prison. Cela cadrait bien avec sa conception de la société, conception absolument modelée sur celle de son régiment.

Et cependant, il était profondément honnête. S'il aimait le Deux-Décembre, c'était à cause du résultat obtenu, à cause du triomphe du pouvoir personnel, qui, pour lui, représentait l'autorité; mais la préparation éloignée de l'événement, les manœuvres douteuses, l'argent reçu en récompense de services louches ou de complaisances, tout cela lui répugnait à un haut degré. Dans le corps fermé auquel il appartenait, il y avait des traditions rigoureuses de probité et d'honneur. Les colonels grondaient les officiers prodigues et faisaient casser les officiers suspects d'indélicatesse; à ce point de vue, le niveau moral était élevé. Par-dessus tout, on avait le respect de la parole donnée. On était loyal, on appartenait à une sorte de chevalerie.

Je n'ai pas besoin de dire que l'on était brave autant que loyal. Cela va de soi. Mais on était brave d'une manière particulièrement impatiente et audacieuse; on aimait la prouesse et on s'était exercé à la pratiquer, en Algérie, dans un genre de guerre qui la favorisait. On aimait aussi la guerre et on la souhaitait ouvertement. C'était une occasion d'avancement, une diversion à la monotonie des garnisons, et puis enfin c'était la seule manière pour un militaire de *profession* d'exercer son métier. D'autre part, les civils, qui ne se battaient pas alors, qui

restaient chez eux, voyaient volontiers l'armée se couvrir de gloire :

« Un peu de victoire est bon aux affaires »,

Et puis, « Triompher fait toujours plaisir, » comme dit le Marseillais de Paul Déroulède.

En revanche, la nation ne marchandait pas à l'armée son admiration et son respect. L'épicier sentait au fond de son cœur une sincère considération pour les hommes qui risquaient de se faire tuer en défendant ses intérêts, au moins en flattant son amour-propre. Il trouvait cela très bien de leur part et pensait qu'il y avait encore bénéfice à payer un pareil service avec des honneurs.

Aussi l'armée avait-elle, dans le pays, une situation très haute, une place à part et particulièrement honorable. Aujourd'hui, nous nous intéressons vivement, non plus à l'armée, qui n'est plus un corps spécial, mais à la *fonction militaire* de la nation, à l'organisation de sa défense, parce que nous sentons là une question vitale. Quand les troupes passent, nous les acclamons comme une espérance d'avenir, comme une manifestation de notre force ; c'est nous que nous acclamons. Autrefois, on acclamait l'armée pour lui témoigner la reconnaissance de la nation.

Le Maréchal de Mac-Mahon avait bénéficié plus que personne de ce sentiment particulier de la nation française pour son armée. Il faut dire que, plus que personne, il avait été mêlé aux succès les plus éclatants des armes françaises. Jeune officier, il avait pris part aux combats d'Afrique. En Crimée, il était entré le premier dans Malakoff en prononçant le fameux : « J'y suis, j'y reste. » Enfin, à Magenta, il avait sauvé l'armée d'Italie. Aussi brillant comme fait d'armes qu'aucun des chefs connus de son époque, il avait en outre l'avantage d'échapper par sa parfaite correction aux reproches qui atteignaient certains d'entre eux. Il n'était pas brutal comme Pellissier ; on ne le discutait pas comme Saint-Arnaud. Il traversa même la triste période de nos revers sans être touché par les accusations sous lesquelles croulèrent le Maréchal Le Bœuf et le Maréchal Bazaine. Sa réputation solidement établie de bravoure et de loyauté

survécut au désastre de Sedan, et jamais le soldat découragé ne jeta son fusil, ou ne leva la crosse en l'air, sous prétexte que Mac-Mahon avait trahi.

Lorsqu'en 1871 la France reprit conscience d'elle-même, Mac-Mahon eut le triste devoir de réprimer les désordres de la Commune, et cette tâche pénible lui acquit un nouveau titre à la reconnaissance des hommes d'ordre. C'était sur lui qu'on avait reporté déjà le sentiment de sympathie qu'inspirait à la France son ancienne armée ; lui seul restait debout au milieu de tant de chutes, et il effaçait, par un service rendu à la cause de l'ordre, le souvenir d'une défaite dont personne ne lui avait attribué la cause, d'une défaite où il avait été victime lui-même. Ce fut alors qu'on l'appela le Bayard des temps modernes, glorieux sobriquet que la bienveillance des partis lui décernait spontanément et que leur malveillance, due à des espérances déçues, devait lui retirer plus tard. Parmi les nombreux articles nécrologiques qui ont été consacrés ces jours-ci à sa mémoire, je n'en ai rencontré qu'un seul où cette comparaison louangeuse fût rappelée, et cela a été pour moi comme une évocation de temps bien passés aujourd'hui où l'on rêvait pour lui le rôle de Monk, l'épée de connétable, que sais je encore !

II.

Ce fut à ce moment que l'Assemblée nationale l'appela à la présidence de la République. Dans ce poste nouveau, Mac-Mahon fut essentiellement un militaire ; il agit comme aurait agi tout officier imbu de l'esprit militaire à un haut degré. A ce point de vue, l'histoire de son passage aux affaires est intéressante et instructive. Derrière l'homme, il y a le corps auquel il appartient et dont il est pour ainsi dire l'expression. Au surplus, c'était bien comme la personnification la plus haute de l'armée française que la France l'avait choisi.

La France partageait l'opinion du comte Joseph de Maistre, elle pensait que « l'homme le plus honnête est le militaire hon-

nête », et elle sentait le besoin urgent d'un homme profondément honnête. L'Assemblée nationale se rendait compte qu'elle avait été jouée par M. Thiers, que ce chef du Pouvoir exécutif, exécutait ses volontés personnelles plus encore que les volontés de l'Assemblée souveraine; elle supposait que le grand obstacle à la réalisation de ses vœux venait d'un mauvais vouloir extérieur, et non pas de ses divisions intérieures; elle s'imaginait qu'une fois cet obstacle écarté elle pourrait agir.

Tel fut le sentiment général de la majorité. On se disait : « Avec le Maréchal nous ne serons pas trompés, » et on signa une trêve de sept ans, en chargeant Mac-Mahon de la faire observer. Mais, comme il arrive toutes les fois qu'on signe une trêve, chacun des partis espérait que cette trêve lui profiterait : les royalistes se flattaient que le fils d'un ami personnel de Charles X, allié au monde du faubourg Saint-Germain, serait toujours favorable à une tentative de Restauration. Les bonapartistes, de leur côté, pensaient que le duc de Magenta, maréchal du second Empire, n'opposerait jamais une résistance bien sérieuse à un coup de main tenté par le Prince Impérial. Quant aux républicains, ils se consolaient du départ de M. Thiers, en se disant que le Maréchal était Président de la République et qu'il avait juré de maintenir la Constitution. Il est bon de noter ces sentiments divers pour comprendre les difficultés que le gouvernement de M. de Mac-Mahon devait fatalement rencontrer sur sa route. Suspect aux républicains, à cause de ses origines et des sentiments connus du Président de la République et de sa famille, il ne pouvait pas satisfaire les espérances conservatrices sans un manquement à la parole donnée.

On a beaucoup reproché au Maréchal de Mac-Mahon de n'avoir pas su se tirer de cette situation. J'avoue humblement que, même après coup, même du fond de mon cabinet, je ne vois pas comment il aurait pu s'en tirer. La vérité, c'est qu'il avait reçu de l'Assemblée une consigne et qu'il était seul à y croire. On lui avait dit qu'il était le gardien de la Constitution, il avait juré de la défendre et ceux qui lui avaient fait prêter ce serment ne cherchaient qu'à renverser la constitution. Lui seul, foncièrement

honnête et loyal, restait fidèle à la consigne et avec d'autant plus de mérite qu'il la trouvait souvent très dure.

Mac-Mahon avait tout ce qu'il faut pour faire un souverain constitutionnel ; supposez, par impossible, la reine Victoria abdiquant en sa faveur, l'Angleterre n'aurait jamais eu un meilleur roi que lui. Avec assez de prestige personnel pour servir d'arbitre et pour représenter dignement, il possédait les qualités rares d'une vie exempte d'écarts ou de faiblesses. A coup sûr, il valait plus que Guillaume d'Orange et que tous les Georges réunis ; il était supérieur à Bernadotte qui a fait souche de rois. Pourquoi n'a-t-il pas réussi en France à aller au bout de son septennat ? Pour une raison toute simple, c'est qu'en Angleterre, ou en Suède, le pays ne demande pas au souverain de le gouverner ; en France, même avec l'étiquette de République, nous avons soif de pouvoir personnel, et quand nous avons fait jurer à un homme d'observer tous les articles d'une constitution compliquée, qui délimite nettement son rôle, nous lui demandons, immédiatement après, de sortir de ce rôle constitutionnel pour jouer celui de Richelieu, de Louis XIV, de Bonaparte. Notre besoin de liberté est tout cérébral ; une déclaration solennelle le satisfait et, dans la pratique, nous aimons l'autorité qui s'affirme à propos et hors de propos.

La seule faute sérieuse qu'ait commise le Maréchal pendant la durée de sa présidence, c'est d'avoir été trompé lui-même sur son devoir, d'avoir prêté l'oreille aux sollicitations intéressées de politiciens brouillons qui exaltaient son prestige et faisaient appel à son énergie militaire. On finit bien par lui persuader qu'il devait agir en personne et ne plus assister en spectateur aux luttes politiques du pays. Sous l'impression de ces conseils déplorables, il agit en effet, il agit avec la raideur d'un officier qui punit un subordonné, et il *fourra dedans* M. Jules Simon. Mais ce moyen de gouvernement qu'on peut employer sans limite dans l'armée s'use très vite dans la politique. Les républicains furent exaspérés par le renvoi du ministère Jules Simon et, cinq mois après, ils revenaient au pouvoir plus forts et plus irrités que jamais contre la réaction. Cette aventure du Seize-Mai n'avait pas fortifié leur sym-

pathie par le Maréchal; d'autre part, les conservateurs lui reprochaient amèrement de n'avoir pas été *jusqu'au bout*, accusation assez vague, car personne n'aurait pu dire ce qu'était ce bout. Ainsi détesté des uns et abandonné par les autres, Mac-Mahon continua encore pendant près de dix-huit mois à exécuter la consigne qu'il avait reçue, jusqu'au jour où, ne se sentant plus la force d'apposer sa signature à un décret qui atteignait l'indépendance de l'armée, il résigna ses fonctions de Président de la République.

On a jugé très sévèrement cette partie de l'existence du Maréchal; on l'a accusé d'ignorance, de faiblesse; on a dit qu'il avait manqué à la France. En fait, c'est la France qui lui a manqué. C'est la France qui n'a pas été loyale vis-à-vis de lui. On attendait de lui autre chose que ce qu'il avait accepté et juré. On aurait voulu en faire un partisan, un aventurier quelconque; lui, est resté un soldat. Je crois que son rôle sera tout autrement apprécié plus tard, quand les passions de la politique se seront calmées, quand personne ne parlera plus de lui avec le dépit d'une ambition déçue. Depuis sa disparition de la scène politique, nous avons vu un autre militaire y faire son entrée, bientôt suivie d'une retraite sans gloire. Celui-là était au goût des politiciens et des amis du pouvoir personnel; il n'était pas retenu par des scrupules exagérés de légalité; il n'avait aucune des vertus militaires de l'ancienne armée, que Mac-Mahon représentait à un si haut degré; ni cette probité stricte et ce point d'honneur chatouilleux qui écarte, comme ignominieux, tout tripotage d'argent, ni la dignité, ni la correction de la vie privée. On sait d'ailleurs que l'armée nouvelle n'avait pour lui qu'une médiocre estime; il ne la représentait pas, il n'en possédait pas l'esprit. Je demande pardon à la mémoire du Maréchal de ce rapprochement avec le général Boulanger. Je ne fais pas de comparaison entre les deux hommes. Je veux simplement dire que si Mac-Mahon, au lieu de personnifier le *militaire honnête* dont nous avons l'habitude en France, avait senti en lui l'ambition malsaine du général Boulanger, il lui aurait été facile de jouer le rôle auquel celui-ci aspirait. Si, au Seize-Mai, il n'a pas agi avec plus de vigueur, comme on le lui a certainement conseillé, c'est qu'il n'a pas cru pouvoir

le faire en restant fidèle à son mandat; personne ne peut raisonnablement l'accuser d'avoir eu peur. Dès qu'il a vu qu'il se trompait, qu'il sortait de son rôle, il a refusé d'aller plus loin; question de conscience.

La France lui doit une haute reconnaissance pour sa loyauté. Il aurait pu être un général à *pronunciamento;* on l'y poussait dans son entourage; on lui prouvait par des arguments superbes que c'était son devoir; on faisait jouer tous les ressorts de ses sympathies et de ses antipathies d'origine et de milieu pour l'y décider. Il a résisté à tout cela; il n'a pas voulu être un premier « soldat heureux » à gouverner la France: par là, il nous a peut-être sauvés du sort des républiques sud-américaines.

Remarquez bien que le coup de main militaire est un danger toujours menaçant pour nous. Les honnêtes gens de France deviennent volontiers complices du premier malhonnête homme qui a le moindre panache et qui promet de *balayer tout.* Cela est tellement dans notre tempérament que la vue du panache et l'espoir du coup de balai nous éblouissent, nous aveuglent au point de ne plus voir le ridicule. On dit toujours que le ridicule tue en France; eh bien, ni Paulus ni le fameux cheval noir n'avaient tué Boulanger; au contraire, ils l'avaient exalté, tellement le microbe du panache est envahissant et dominant chez nous! Il neutralise le ridicule et le tourne à profit!

Je ne suis pas prophète, mais je crois pouvoir prédire un certain nombre de boulangismes futurs. J'y crois tellement que je les combats d'avance, avec les armes dont je dispose. Nous avons besoin, par-dessus tout, d'apprendre à nous gouverner nous-mêmes et nous devons redouter, par-dessus tout, ce qui s'oppose à ce salutaire apprentissage. Les sauveurs sont notre fléau, parce qu'ils nous cachent, pour quelque temps, la nécessité de nous transformer nous-mêmes; ils paraissent renverser les obstacles; à vrai dire, ils en créent de plus redoutables que ceux qu'ils balaient. Les promoteurs du Seize-Mai voulaient faire du Maréchal de Mac-Mahon un de ces sauveurs; il a eu le tort de céder à leurs conseils au début, et ce commencement de salut a creusé plus profondément, entre les divers partis, l'abîme de

l'antagonisme. Nous n'en sommes pas encore remis. Nous aurions eu bien plus de peine à nous en remettre si la tentative avait réussi et si le renvoi du Ministère s'était transformé en coup d'État. Le succès plus grand, accompagné naturellement de répressions plus sévères, aurait amoncelé plus de rancunes, et il aurait été éphémère malgré tout, en sorte que le mouvement de retour y aurait gagné plus de violence et d'amplitude. Et puis, d'autre part, quel encouragement aux coups de mains futurs que ce succès d'un général! Au lieu d'un Boulanger nous en aurions eu déjà trois ou quatre! La grande honnêteté du Maréchal de Mac-Mahon, sa fidélité à la parole donnée, sa loyauté, ses vertus militaires, en un mot, nous ont donc rendu un service de premier ordre.

III.

Et cependant, quand on repasse la vie de cet homme qui a joint à une superbe bravoure une honnêteté supérieure, on se dit que ce type accompli de l'officier et de l'honnête homme, tel que sa génération l'a produit, ne répond pas actuellement aux besoins de l'armée et de la société. Les qualités morales qu'il possédait honorent grandement un homme, mais, pour les devoirs auxquels les hommes d'aujourd'hui sont appelés, elles sont insuffisantes; elles empêchent celui qui les possède de ternir sa réputation et de salir sa conscience; elles contribuent même à retarder, dans une certaine mesure, ou à atténuer certains désastres, mais elles n'agissent guère que négativement; elles ne travaillent pas d'une façon directe et active à cette reconstitution de la société qui est un besoin pressant; elles ne peuvent y travailler qu'avec une direction particulière et effective que nous ne savons pas assez leur donner.

On a un peu l'air de Cassandre, je le sais, quand on prêche la reconstitution de la société. C'est un grand mot et une grande tâche, mais c'est toujours et en tout lieu le devoir de chacun dans une sphère plus ou moins limitée. La société passe son

temps à se modifier, à se reconstituer bien ou mal, par le mécanisme régulier des morts et des naissances, des conditions de vie, de travail, de groupement, qui changent suivant les circonstances. Nous ne pouvons pas empêcher cela; c'est un fait; nous ne pouvons pas arrêter cette transformation constante; nous pouvons seulement l'influencer dans une certaine mesure par notre exemple; nous pouvons même la diriger en ce qui nous concerne personnellement. Nous pouvons faire que notre vie à nous, qui est un des éléments de la société dont nous faisons partie, soit utile ou inutile. Nous réglons souverainement cet élément-là dans la société. Et la vie de la société n'est pas autre chose que la résultante des diverses façons dont chacun de nous règle la sienne propre. Chacun de nous, par conséquent, contribue tous les jours, pour sa part, à reconstituer la société dans un sens ou dans un autre. Et cela est aussi vrai de ceux qui combattent vaillamment le combat de la vie que de ceux qui abandonnent la lutte, qui se retirent dans leur coin pour jouir tranquillement ou gémir dans l'amertume d'une pesante oisiveté. Ceux-là aussi ont leur part de responsabilité dans l'édifice qui s'élève; ils représentent les malfaçons, les matériaux de mauvaise qualité qui en compromettent la solidité; ils sont la cause prochaine des écroulements. La reconstitution de la société est une œuvre qui se poursuit toujours et dans laquelle tout le monde a sa part, qu'il s'en soucie ou non, qu'il le veuille ou non.

Mais quand de grandes et subites transformations matérielles viennent s'ajouter aux causes constantes de transformation, pour rendre plus rapide, plus intense et plus général le mouvement qui emporte la société vers l'avenir, le devoir de la reconstitution sociale apparaît plus impérieux que jamais; c'est précisément ce qui arrive à notre époque. Et en même temps qu'il apparaît plus impérieux, il apparaît moins clair, parce que les solutions de détail dont la génération précédente avait légué la pratique ne servent plus de rien, la situation n'étant plus la même.

Le type de l'officier de l'ancienne armée que nous avons vu

si hautement personnifiée par Mac-Mahon peut-il servir complètement de modèle aux officiers de l'armée nouvelle? Non, car ils ne commandent plus les mêmes hommes, la situation a changé.

Aujourd'hui, plus de soldats de sept ans désignés par le sort, mais des citoyens qui, pendant trois ans, viennent acquitter un impôt. Servant dans le voisinage de leur pays, en général, ils ont des congés fréquents et ne perdent pas le contact de la famille et du milieu d'origine ; ils restent attachés à leur métier ; ce sont des laboureurs, des artisans, des commerçants, des étudiants, qui font temporairement leur service militaire. Ajoutez à cela l'introduction constante dans les rangs de l'armée active de civils plus âgés venant, pour une période très courte, s'exercer à la manœuvre. L'élément civil et l'élément militaire se pénètrent ainsi constamment l'un et l'autre, en sorte que l'armée se confond vraiment avec la nation.

De plus, le simple soldat n'est plus l'homme sans ressources et sans instruction de l'ancienne armée. Il est souvent commerçant notable, avocat, professeur, industriel, fonctionnaire. C'est une baïonnette intelligente, l'abomination de la désolation au jugement des vieux militaires. Il est porté à la critique, d'autant plus qu'il n'est pas là pour son plaisir, et qu'il acquitte un impôt et un impôt très dur pour lui. Non seulement il est soumis à une série de contraintes étroites qui lui sont pesantes, mais, pendant ce temps-là, sa maison de commerce, son cabinet, ses études, son industrie sont en souffrance. Naturellement, il raisonne sur les ordres qui lui sont donnés, sur la manière dont ils lui sont donnés ; il marche et se tait pour peu qu'il ait de bon sens et de résignation, sachant bien que toute observation serait sévèrement réprimée et que la fin de la période arrivera ; mais il prend sa revanche une fois rentré chez lui. De là cette littérature anti militaire qui réjouit le civil libéré et attriste l'officier.

Lui, l'officier, est resté en effet un militaire de profession. En elle-même, sa situation personnelle n'a pas changé, mais vis-à-vis de ses subordonnés elle s'est absolument transformée. Beau-

coup de civils obligés de servir sous ses ordres le considèrent comme l'agent de l'État chargé de percevoir l'impôt militaire. Il se produit une sorte d'antagonisme sourd entre lui et les hommes. Dans ces conditions, il ne lui suffit plus, pour se les attacher, de prendre envers eux l'attitude de bourru bienfaisant qui était de mise autrefois. Il faut qu'il ait des égards, qu'il ne les froisse pas; il faut même qu'il les *gagne*, en leur montrant ce qu'il y a d'élevé et non pas ce qu'il y a d'onéreux dans le service qu'ils accomplissent. Inutile d'ailleurs pour cela de prononcer des discours à la Tite-Live; la manière d'être, les procédés, feront plus que tous les discours et les occasions ne manquent pas où un mot bien placé sera compris de tous. On admettait jadis qu'il fallait *terroriser* le conscrit, lui faire sentir qu'on était plus fort que lui. Aujourd'hui le procédé est ridicule et dangereux, ridicule parce que le soldat voit tout proche de lui le moment de sa libération, dangereux parce que l'impression de la tyrannie en fait un révolté dès qu'il est sorti de la caserne. Au lieu de le terroriser, l'officier de l'armée nouvelle doit donc *élever* l'homme que la vie civile lui livre; la mission qui lui incombe est de patronner ces hommes dans l'accomplissement d'un devoir patriotique dont on n'aperçoit que la monotonie en temps de paix, mais dont, au moment d'une guerre, on sentirait la grandeur. Il faut qu'il lui inspire cet esprit de sacrifice, de loyauté, qui est encore si vivant dans le corps des officiers et, pour cela, il faut qu'il le traite non pas comme un instrument inconscient, mais comme un allié.

C'est là, pour l'officier, un devoir professionnel strict. On dit toujours dans l'armée qu'il faut encadrer les hommes. Il n'y a pas, dans les circonstances actuelles, d'autre moyen de les encadrer; il s'impose. Et remarquez bien que le rôle social de l'officier se trouve du coup singulièrement grandi. Au lieu d'exercer son influence sur un nombre d'hommes limité et par *écrasement,* il voit passer sous ses ordres la nation entière et il faut qu'il l'élève à la hauteur de ses devoirs militaires *par conviction.*

S'il manquait à cette tâche nouvelle et agrandie, sa situation

morale dans la nation descendrait bien au-dessous de celle qu'il avait autrefois. Il a perdu le prestige de l'homme qui se fait tuer pour les autres, puisque à l'heure du danger tout le monde est militaire; il faut qu'il rachète ce prestige par l'accomplissement du devoir nouveau.

Ce devoir nouveau n'élargit pas seulement la tâche purement professionnelle de l'officier; elle n'agrandit pas uniquement sa sphère d'action comme officier; elle a, en outre, l'immense avantage de l'élever lui-même comme homme, d'en faire un homme plus complet. Il ne lui est plus loisible de s'enfermer dans sa spécialité, dans sa famille militaire; cette famille n'est plus un corps à part, c'est la famille de tout le monde. Désormais il doit renoncer à ces jugements étroits et bizarres qui dénotaient chez lui la profonde ignorance des choses de ce monde et fortifiaient ses préjugés; il est en frottement avec des hommes de professions diverses; il faut qu'il sache ce qu'il peut en attendre, comment il doit les prendre pour leur faire donner leur maximum d'effort, il faut qu'il se fasse tout à tous. C'est la meilleure condition pour se développer soi-même, pour devenir dans la société un élément actif.

Le désintéressement et la grande loyauté de Mac-Mahon lui ont permis de jouer, à une époque troublée, un rôle pacificateur et régulateur. Il nous a évité des désastres pires que ceux que nous avions déjà subis. C'est un grand service qu'il nous a rendu et un service que l'ancienne armée personnifiée par lui était bien à même de nous rendre; mais l'armée, qui n'est aujourd'hui qu'une manière d'être de la nation, a plus à faire. Elle ne doit pas seulement rester comme la suprême garantie de l'ordre à l'heure des révolutions; il faut qu'elle travaille à faire ce que nous avons tous à faire, la France de l'Avenir. La correction, la régularité, la discipline, la bravoure même ne suffiront pas à cette tâche; elle réclame notre effort persévérant et effectif, chacun poussant sa vie devant soi avec toute sa vigueur.

Ce devoir nouveau, l'armée n'est pas seule à en avoir l'obligation, il incombe à tout le monde. Les transformations rapides

auxquelles nous assistons brisent successivement tous les anciens cadres sociaux et permettent de moins en moins à chacun d'entre nous de se renfermer dans sa spécialité professionnelle, dans son monde, dans son petit préjugé traditionnel. La spécialité professionnelle est constamment menacée par l'invention nouvelle qui la remplace; l'artisan disparaît devant l'ouvrier de fabrique, les distinctions sociales anciennes s'effacent et les préjugés tombent, en même temps que l'ignorance des hommes et des choses est moindre. En présence de cet effondrement inévitable et providentiel, l'homme ne peut plus espérer se raccrocher aux soutiens artificiels qui s'ébranlent ou s'affaissent; il faut qu'il se fasse plus homme, qu'il ne compte plus que sur lui, que son énergie, sa volonté, le préparent à toutes les transformations imposées par les circonstances.

Au milieu du concert d'éloges qui a accompagné la mort du Maréchal de Mac-Mahon, un journaliste a cru devoir faire entendre sa note discordante et attribuer au glorieux mort les maux dont nous souffrons. Accusations injustes et aveugles! Les maux dont souffre une société ne sauraient avoir pour cause l'erreur d'un homme, pas plus que son salut ne peut venir d'un homme. Il est inutile d'insulter au cercueil d'un glorieux soldat pour se disculper; mieux vaut se frapper la poitrine et corriger ses propres fautes.

Paul de Rousiers.

COURS D'EXPOSITION DE LA SCIENCE SOCIALE.

V.

LE

TYPE NORD-SLAVE OU RUSSE [1].

II.

CE QUE LE TYPE DOIT A L'INFLUENCE OCCIDENTALE.

Nous avons vu, dans notre précédent article, que le type Nord-Slave doit à son origine orientale une formation communautaire intense, qui se manifeste dans l'organisation de la famille, du travail, de la propriété et de la Commune, ou *Mir*.

Mais ce n'est là qu'un des deux côtés de cette société essentiellement composite : c'est la face tournée vers l'Orient. Il y a une autre face, tournée vers l'Occident, et qui donne au type un aspect bien différent!

Pour comprendre et expliquer la Russie, il faut se rendre

(1) Voir les précédents articles, dans les livraisons de mars, mai, septembre et octobre 1893.

compte de ces deux influences opposées et de leur combinaison sur un même territoire.

Si le Nord-Slave n'avait été soumis qu'à l'influence orientale, c'est-à-dire à son influence originaire, il aurait évolué sensiblement à la façon du type finnois, dont nous avons donné la description (1) : il serait resté un pur type communautaire et patriarcal, peu susceptible, par conséquent, de transformation, d'initiative et de développement social; plus tourné vers la tradition que vers les nouveautés, vers le passé que vers l'avenir.

Mais il n'en est pas ainsi, parce que ce type a rencontré sur sa route un élément étranger sorti de l'Occident, qui est venu se combiner, s'amalgamer avec lui, qui l'a influencé d'une façon puissante, et l'a poussé dans des voies nouvelles où il ne serait pas entré de lui-même.

C'est précisément cette combinaison de deux éléments sociaux absolument différents qui forme la caractéristique du Nord-Slave. On peut caractériser ce type par la formule suivante : *Type communautaire soumis à des dominateurs étrangers appartenant à une formation sociale supérieure.*

Cette formule nous révèle, du même coup, la différence entre ce type et son frère, le Sud-Slave. Ce dernier est aussi un « type communautaire soumis à des dominateurs étrangers »; mais à des dominateurs, « appartenant à une formation sociale *inférieure* ». En effet, le Nord-Slave a eu pour dominateurs le Russe, le Sud-Slave, le Turc. Et cette différence a suffi pour jeter ces deux populations, issues de la même souche, dans des voies opposées.

Le Russe a projeté le Nord-Slave en avant, vers l'Occident; le Turc a rejeté le Sud-Slave en arrière, vers l'Orient.

Le premier a été développé, surélevé outre mesure, je veux dire plus qu'il n'aurait jamais pu l'être par ses seules forces; le second a été comprimé, surbaissé outre mesure, c'est-à-dire plus qu'il ne l'aurait été par sa seule formation sociale.

(1) Voir la livraison de septembre 1893.

On pourrait représenter ce phénomène par la figure ci-dessous.

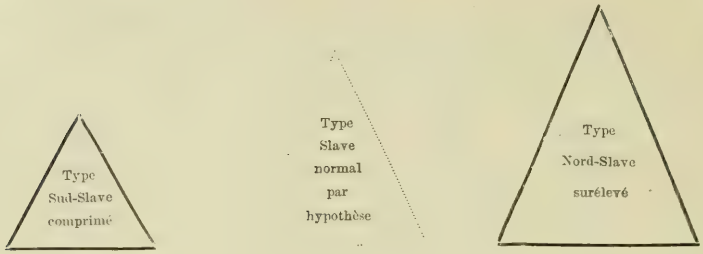

Qu'est-ce donc que ce dominateur russe et comment son action sur le Nord-Slave a-t-elle eu pour résultat de surélever, de développer le type?

I. — L'ARRIVÉE ET L'INSTALLATION DU RUSSE.

Le plus ancien chroniqueur de la Russie, qui vivait au onzième siècle, un moine de Kiev, Nestor (1), s'exprime ainsi : « Les Slaves de l'Ilmen, *épuisés par leurs divisions,* se décidèrent à appeler à eux les Varègues. « Cherchons, se dirent-« ils, un prince qui nous *gouverne* et nous parle selon la justice. » Alors les Tchoudes, les Slaves (de Novgorod), les Krivitches et autres peuples réunis dirent aux princes de la Varégie : « Notre « pays est grand et tout y est en abondance, *mais l'ordre et la* « *justice y manquent ; venez en prendre possession et nous gou-* « *verner.* »

Nous saisissons d'abord, dans ce passage, un des traits caractéristiques des Slaves, et, d'une façon générale, des sociétés à formation communautaire de famille : la difficulté à organiser des pouvoirs publics réguliers. Nous avons vu comment, dans les steppes de Prairies, chaque communauté familiale formait un groupe autonome, se suffisant à lui-même, ayant peu de con-

(1) Nestor est né en 1056 et mort en 1106. Son principal ouvrage est une chronique qui va de 862 à 1106. C'est la source la plus précieuse de l'histoire primitive des Slaves.

tact et peu de relations avec les autres groupements familiaux. Dans ces sociétés, l'action commune, même en vue d'un expédition militaire, s'organise difficilement, et reste toujours précaire; chaque communauté de famille tend à reprendre le plus tôt possible son indépendance. C'est pour cela que les grands empires d'Attila, de Gengis-Khan, de Tamerlan se sont si rapidement dissous.

Or, nos Slaves étaient alors au premier stade de l'évolution sociale communautaire, immédiatement à la sortie de la Prairie. Nous avons d'ailleurs constaté que le mécanisme social ne s'éleva pas, chez eux, au-dessus de la commune, ou Mir, qui n'est, en somme, qu'un groupement élémentaire de familles, sous la direction des anciens, ou patriarches.

C'est ce que constate un des historiens de la Russie (1) : « En cas de péril, les *volosts* d'une même peuplade pouvaient se confédérer sous un chef *temporaire,* mais ils se *refusaient à constituer au-dessus d'eux une autorité commune et permanente.* L'idée de l'unité d'une peuplade et, à plus forte raison, celle de l'unité de la nation russe, était absolument *étrangère* à cette race : *l'idée de gouvernement et d'État devait être importée du dehors.* »

Le récit du moine Nestor ne saurait donc nous surprendre : ces populations étaient et devaient être naturellement incapables de sortir de leur état endémique de « divisions » et de faire régner « l'ordre et la justice », c'est-à-dire de constituer des pouvoirs publics réguliers.

Nestor nous dit ensuite que les Slaves se décidèrent à appeler à eux des étrangers. Ce fait ne doit pas nous étonner davantage. Il est la conséquence de l'impuissance où se trouvait chacun de ces petits groupes à résister par lui-même aux groupes voisins. C'est ainsi que les clans gaulois appelaient sans cesse à leur secours l'étranger, Germain, ou Romain; les histoires de l'Écosse, de la Bretagne, de la Corse, de la Grèce, sont remplies d'appels du même genre!

(1) Rambaud, *Histoire de la Russie*, p. 34.

Les étrangers appelés par les Slaves venaient de la « Varégie », nous dit Nestor. Qui étaient-ce que les Varègues?

Plusieurs opinions sont en présence, mais toutes s'accordent sur un point : *les Varègues sont d'origine scandinave.* « On est en droit d'assimiler ces hommes du Nord aux *rois de mer*, aux *Northmans*, ou *Vikings*, si célèbres en Occident dans la décadence carolingienne. Les princes russes que nous trouvons dans les anciennes miniatures sont vêtus et armés comme les chefs normands que nous voyons représentés sur la tapisserie de la reine Mathilde, à Bayeux... *C'est à l'arrivée des Varègues en Slavie que commence véritablement l'histoire de la Russie* (1). »

Cette expédition aurait eu lieu vers 862, sous la conduite de trois frères, aux noms bien scandinaves, Rourik, Sinéous et Trouvor. Fait bien caractéristique, ces hommes « apportèrent, dans l'anarchie slave, cet élément de force guerrière et *disciplinée sans laquelle il n'y a pas d'État. Ils imposèrent aux indigènes le degré de contrainte nécessaire pour les arracher à l'isolement et à la dispersion en gorodichtché et en volost* (2). »

Cette influence ordonnatrice s'explique par la formation sociale que ces étrangers apportaient avec eux. Nous verrons en effet, dans la suite de ces études, que la Scandinavie se trouva dans des circonstances particulières qui y développèrent, de bonne heure et d'une façon remarquable, une société ordonnée et hiérarchisée, avec tout un organisme complet de pouvoirs publics. Pour le moment, il nous suffit de constater les effets de cette formation supérieure sur le type Nord-Slave.

II. — COMMENT LE RUSSE DÉVELOPPA LA CULTURE.

Pour comprendre comment l'établissement des Varègues, ou Russes, amena le développement de la culture, il faut se rendre compte des conditions dans lesquelles s'opère la fixation d'une race sur le sol.

(1) Rambaud, *Hist. de la Russie*, p. 40, 41, 45.
(2) *Ibid.*, p. 42.

Chez les nomades, la puissance nationale repose essentiellement sur *le prestige personnel* des chefs et sur l'enrôlement des hommes : on se tient les uns les autres, parce qu'on est de la même famille, ou du même clan; on suit un chef, parce qu'on lui reconnaît des qualités *personnelles*, et qu'on a confiance en lui. Or, une puissance qui repose sur cette base fragile va nécessairement en déclinant : on est porté à abandonner le chef quand il devient vieux, ou moins capable, ou quand il vous assure moins de profits; on ne se rallie pas à son fils, parce que les qualités personnelles, le prestige, se transmettent rarement. Ainsi s'explique l'abandon des successeurs d'Attila, de Gengis-Khan, de Tamerlan et leur impuissance à fonder des empires durables.

Au contraire, chez les peuples anciennement et profondément adonnés à la culture du sol, le développement de la puissance nationale ne repose plus sur le prestige personnel des chefs, mais sur *l'organisation progressive des terres*. Le système social n'est pas fondé sur une hiérarchie de gens, mais sur une hiérarchie territoriale. L'homme, la famille sont encadrés solidement par le domaine. C'est la possession du sol qui donne le pouvoir. On tient les hommes par la terre et non plus la terre par les hommes. Si l'on perd la terre, on perd le pouvoir : c'est l'histoire des Mérovingiens et des Carolingiens, qui sont tombés pour avoir distribué leurs domaines en « bénéfices » à leurs leudes ; c'est l'histoire des Capétiens, qui sont devenus de plus en plus forts, en agrandissant sans cesse leur domaine de famille et en devenant les plus grands propriétaires de France.

Une puissance qui repose ainsi sur la possession du sol tend à devenir de plus en plus forte ; elle tend à encadrer de plus en plus la population, en affermissant et en développant constamment la hiérarchie territoriale, afin de tenir de plus en plus les gens par la terre.

Tel est précisément le spectacle que nous présente la domination russe chez les Nord-Slaves : elle organisa spontanément et progressivement l'appropriation des terres, en dépit de la formation originelle des Slaves qui les portait à laisser le sol en communauté.

Mais cette évolution ne s'accomplit pas en un jour : elle peut se ramener à trois phases principales :

1re Phase : *L'œuvre de Rurik.*

Nous avons dit que les Slaves, impuissants à faire régner l'ordre, avaient appelé les Russes, ou Varègues, dont le chef principal était Rurik. Celui-ci distribua immédiatement une partie du territoire entre ses compagnons; il constitua ainsi de grands domaines. « Une principauté se trouvait en quelque sorte divisée en fiefs (1). » Cette distribution des terres est tout à fait conforme à la pratique que les hommes du Nord suivirent dans leurs différentes invasions : ce qu'ils firent en Russie, ils le pratiquèrent également dans la Gaule et la Grande-Bretagne. Ainsi commençait, pour les Slaves, l'évolution du régime personnel au régime territorial; la terre saisissait l'homme et le fixait. M. Pogodine énumère, pour cette période, 64 principautés et 293 princes qui occupèrent des domaines. Voici d'ailleurs un fait qui caractérise bien cette évolution : les anciens noms des tribus slaves disparaissent partout; à partir de cette époque, le monde slave n'est plus représenté par des peuplades, mais par des principautés. On ne parle plus des Krivitches, ou des Drevlianes, mais des principautés de Smolensk, ou de Volhynie (2). C'est bien le signe sensible de la fixation au sol, de l'empreinte mise par le sol sur les hommes.

La constitution de ces grands domaines produisit trois conséquences importantes :

1° Une partie de la population se trouva *cantonnée* sur ces terres, en vue de leur exploitation. Elle fut ainsi contrainte de renoncer à la vie plus ou moins nomade si chère aux Slaves.

2° La *culture fut développée* sous l'influence de ces grands propriétaires intéressés *personnellement* à la bonne exploitation de leurs domaines, d'où ils tiraient le plus net de leurs ressources.

3° La *propriété personnelle* fut établie, ce qui marquait un pas décisif en dehors de la tradition communautaire des Slaves.

(1) Rambaud, *loc. cit.*, p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 74, 75.

2e Phase : *L'œuvre de Boris Godounoff.*

Cette phase débute au commencement du dix-septième siècle, sous l'influence du tsar Boris Godounoff. Ce qui la caractérise, c'est que les influences nouvelles s'étendent en dehors des grands domaines des chefs, et pénètrent jusqu'aux communautés de familles slaves. Celles-ci sont subordonnées aux grands domaines et commencent à subir la même impulsion : elles sont poussées à une culture plus intense, par l'action de ces chefs plus capables et intéressés à une meilleure exploitation du sol.

Cette évolution, si opposée à la formation communautaire, ne s'accomplit pas sans une vive résistance de la population slave. Il fallut employer une contrainte énergique pour l'attacher au sol : ce fut le servage.

Un ukase interdit aux paysans de passer désormais d'une terre sur une autre. Le Slave fut attaché à la glèbe comme le serf d'Occident. Le jour de la Saint-Georges, date de la promulgation de l'ukase, est resté longtemps pour le paysan slave un jour néfaste; longtemps il a maudit les auteurs de cet ukase et ne s'est pas fait faute de protester à l'occasion. Mais, en bon nomade, il protestait plutôt par la fuite que par la révolte. Ainsi, le développement de la vie cosaque fut en relation intime avec l'aggravation du régime rural : plus celui-ci pesait sur le paysan pour le clouer au sol, plus l'esprit de révolte s'aigrissait, plus les campements du Don et du Dniester se remplissaient. Boris Godounoff atténua plus tard cet ukase : tout en maintenant la défense de passer du service d'un petit propriétaire à celui d'un grand propriétaire, il rendit au cultivateur le droit de passer d'un petit propriétaire à un autre petit propriétaire (1).

Cette fixation de l'homme au sol permit aux seigneurs de développer la culture, car le grand propriétaire dont les paysans désertaient les possessions se trouvait ruiné et hors d'état de servir le prince.

Malgré ces résistances, l'éducation agricole du Slave se développait, par la nécessité où il était de venir travailler sur le domaine

(1) Rambaud, p. 275, 276.

du seigneur, qui était pour lui une sorte de ferme-école. Il y apprenait des méthodes de culture plus perfectionnées; il apprenait en outre à tenir en bon état ses instruments de travail et ses attelages qu'il était obligé de fournir en même temps que le service de ses bras. Il ne devait au seigneur que deux à trois jours de corvées par semaine. Il disposait donc du reste de son temps pour la culture du domaine dont le seigneur lui attribuait la jouissance. Pour peu qu'il fût capable et travailleur, il pouvait appliquer, sur son domaine, les méthodes de culture pratiquées sur la terre du seigneur.

Le domaine du seigneur n'était pas seulement, pour le Slave, une école de culture, il était en outre une source de subventions variées et importantes. D'abord le seigneur lui assurait gratuitement la jouissance d'un domaine proportionné au nombre des membres de sa communauté familiale; ensuite, il lui permettait de récolter, dans les forêts seigneuriales, le bois de chauffage et d'éclairage, le bois à charbon, le bois de construction pour l'entretien de son habitation, des bâtiments et du mobilier agricoles; il lui abandonnait le droit de chasse, de pêche et de cueillette; il accordait des secours à la famille en cas de disette, d'incendie, d'épizootie et de maladie (1). Ces subventions n'étaient pas seulement dictées par un sentiment d'humanité, mais surtout par l'intérêt même du seigneur, qui avait besoin, pour le succès de son exploitation, de paysans amplement fournis de chevaux, de bestiaux, de semences et de moyens de subsistance. On conviendra que, pour des gens si peu formés au travail et à l'initiative, ce régime offrait de sérieux avantages, et on s'explique qu'il ait développé chez les Nord-Slaves une aptitude agricole que ne leur donnait pas leur formation originelle.

3e Phase : *L'émancipation des serfs.* — Ce régime fut une si bonne école de dressage et d'élévation que l'on voit peu à peu les individus les plus capables s'émanciper du servage et même de la communauté familiale, se créer des situations personnelles et s'élever par eux-mêmes à la richesse.

(1) V. Le Play, *Ouvriers européens*, t. II, p. 57, 58.

Cette émancipation s'est accomplie suivant deux modes :

1° *Émancipation par l'abrok.* — C'est l'émancipation octroyée par le seigneur, par le boyard. L'abrok est le rachat de la corvée par une contribution en argent payée au seigneur. Ce dernier a intérêt à ce rachat, car il y trouve le moyen de se procurer immédiatement des ressources en argent. Le paysan n'y trouve pas moins d'avantages, car il peut ainsi disposer de tout son temps et entreprendre une industrie à son propre compte.

Cependant les individus moins capables n'ont pas intérêt à cette émancipation qui les abandonne trop à eux-mêmes et leur fait perdre les diverses subventions qui étaient attachées au servage.

J'en trouve un exemple frappant dans la Monographie des « Paysans d'Orenbourg » (1). Soit par intérêt, soit pour favoriser l'essor des familles les plus intelligentes, le seigneur distribua, *par la voie du sort,* cent abroks aux paysans de sa propriété. Or, un grand nombre de familles ainsi favorisées n'eurent rien de plus pressé que de revendre l'abrok à des individus plus capables de vivre sous le régime de l'émancipation.

En somme, l'abrok est une porte ouverte vers la liberté, mais seulement pour les gens qui se sentent en état de se suffire par eux-mêmes.

2° *L'émancipation par l'ukase.* — C'est en 1861 que fut promulgué, par le Tsar, l'ukase qui affranchissait les serfs en masse. Cet acte édictait les dispositions suivantes (2) : 1° Les paysans jusqu'alors attachés à la glèbe seraient investis de tous les droits des cultivateurs libres; 2° les paysans obtenaient, moyennant des redevances fixées par la loi, la pleine jouissance de leur enclos (*dvor*) et, en outre, d'une certaine quantité de terres arables, suffisantes pour garantir l'accomplissement de leurs obligations envers l'État; cette jouissance permanente pouvait se changer en une propriété absolue de l'enclos et des terres, moyennant un droit de rachat; 3° les seigneurs concé-

(1) Le Play, *Ouvriers européens*, t. II, p. 50.
(2) V. Rambaud, *loc. cit.*, p. 683, 684.

deraient aux paysans, ou aux communes rurales, la terre que ceux-ci occupaient actuellement; toutefois il serait fixé, dans chaque district, un maximum et un minimum; 4° le gouvernement organiserait des moyens de crédit qui permettraient aux paysans de se libérer immédiatement vis-à-vis des seigneurs, en restant les débiteurs de l'État.

En somme, l'ukase a créé de petits domaines indépendants de la communauté de famille; par là, il a étendu et augmenté en intensité la culture et la propriété personnelle. Il représente une dernière tentative pour jeter les Slaves hors de la communauté, pour les pousser au développement de leur initiative individuelle, c'est-à-dire dans le sens de l'Occident.

Mais il faut reconnaître que l'ukase a produit des résultats très inégaux. Dans les régions les plus fertiles et dans celles où le relèvement de la race slave était plus avancé, les paysans ont pu subvenir aux frais de leur libération, racheter le sol et constituer définitivement la petite propriété agricole. Mais ailleurs les paysans ont été écrasés sous le poids d'une liberté à laquelle ils n'étaient pas assez préparés : beaucoup n'ont pu racheter leurs terres, ou même en payer l'impôt; des villages entiers furent abandonnés par leurs habitants qui allèrent chercher du travail ailleurs.

Pour préciser, on peut dire que, dans les sols riches du centre et du sud, l'émancipation a été une réalité; elle a produit deux classes de gens : les capables se sont trouvés dans des conditions plus favorables et ont fait, en quelque sorte, explosion, ils ont fourni des chefs à l'industrie et au commerce; les incapables, au contraire, ont vu leur sort empirer, ils sont tombés dans les situations inférieures d'ouvriers et de manœuvres. Dans les sols pauvres du nord et de l'est, l'émancipation est restée lettre morte; l'ancien état agricole et la communauté ont résisté et se sont maintenus. On n'y était pas mûr pour le régime de la liberté.

Tant il est difficile de modifier une formation sociale, pour faire passer une race de l'abri de la communauté au plein air de l'initiative individuelle!

On aura une idée du caractère factice de ce développement

agricole et de la résistance qu'oppose la formation slave à toute culture intensive, si on examine la situation actuelle de la culture en Russie.

Les provinces du nord pratiquent encore la culture nomade, qui consiste à défricher, en brûlant, un terrain boisé, et à semer des céréales sur le même champ plusieurs années de suite; quand la terre est complètement épuisée, on l'abandonne et on renouvelle la même opération à un autre endroit. Dans le sud, vers la mer Noire et le bas Volga, où le sol est encore en steppe, on ne peut mettre le feu, mais on se contente de défricher une portion du sol et de l'abandonner également quand elle est épuisée.

Dans les régions du centre, où l'influence russe s'est fait sentir plus directement et plus profondément, le progrès est sensible, mais il reste encore bien loin des améliorations introduites en Occident. On y pratique la culture « à trois champs », ou à assolement triennal (*dreifeldwirtschaft*), introduite par les Allemands depuis le seizième siècle. La terre est divisée en trois portions égales : on ensemence l'une en céréales d'hiver, l'autre en céréales d'été et on laisse la troisième en jachère; on la fume simplement par le pâturage. La culture rationnelle et progressive à rotation constante, qui comprend les racines, les céréales, et les plantes fourragères, et où il n'y a pas de jachère, est encore peu répandue en Russie.

Aussi le rendement des céréales est-il de beaucoup inférieur à celui des États européens de l'Occident. Il ne dépasse pas 6,3 hectolitres par hectare, pour le froment; 9,6 hectolitres pour le seigle; 9 hectolitres pour l'orge; tandis qu'en Angleterre, il est de 24,5 hectolitres pour le froment; 22,7 pour le seigle et 33,8 pour l'orge, et qu'en France, il est respectivement, de 15,9, de 15,1, de 18,3 hectolitres.

Rien ne montre mieux qu'on ne transforme pas une société par des procédés administratifs, quelque énergiques qu'ils soient : la résistance des mœurs est plus puissante que les prescriptions de la loi.

III. — COMMENT LE RUSSE DÉVELOPPA L'INDUSTRIE.

Le Russe imprima à l'industrie le même développement factice et « outre mesure » qu'à la culture. Ce développement parcourut deux phases principales :

1re Phase : *L'œuvre de Pierre le Grand et de Catherine la Grande.*

Ces deux règnes sont assez connus et il nous suffit de rappeler brièvement comment ils contribuèrent énergiquement au développement industriel.

Ils y contribuèrent d'abord, en adressant officiellement un *appel aux étrangers de tous les métiers.* C'est la manifestation éclatante de l'impuissance où était le Slave de créer par lui-même une industrie quelque peu développée. « Pour transporter de toutes pièces en Russie la civilisation européenne, Pierre le Grand dut tout emprunter aux étrangers, sans avoir toujours le temps d'opérer un travail de critique, un triage. Ce qu'on appelle la civilisation, c'était et c'est encore la civilisation d'Occident, voilà pourquoi Pierre s'entoura de Hollandais, d'Anglais, d'Écossais, de Suisses, de Germains ; pourquoi il importa en bloc industries, métiers, artisans ; pourquoi lui-même se fit Hollandais et Allemand, proscrivit les longs vêtements qui rappelaient l'Asie, voulut prendre de l'Europe jusqu'aux culottes courtes, aux chapeaux à cornes et aux souliers à boucles (1). »

On ne s'en tint pas là : le gouvernement décréta la construction de villes et de ports (telle fut, entre autres, l'origine de Saint-Pétersbourg) ; la création d'établissements industriels, aux frais de l'État ou des nobles ; la construction de routes et de canaux, etc. Il s'agissait de transformer la Russie, par voie administrative, afin de tirer le Slave de sa quiétude et de le mettre au pas de l'Occident. Les projets dépassèrent encore de beaucoup l'exécution, car, dans la pratique, on se heurtait aux résistances de l'esprit traditionnel et routinier de l'Oriental.

(1) *Hist. de Russie,* loc. cit., p. 382.

2e Phase : *Depuis l'ukase de* 1861.

A partir de cette époque, ce n'est plus seulement l'industrie en général, mais la grande industrie, l'*industrie en grand atelier*, que le gouvernement s'efforce de développer, afin de tenir la Russie au niveau des progrès de l'Occident. Le monde entre dans l'ère des machines et il faut que la Russie ne reste pas en arrière.

Cette entreprise n'était pas facile, car, livré à lui-même, le Slave, comme tous les peuples à formation communautaire de famille, est rebelle au grand atelier : la fabrication y est surtout domestique, ou en petit atelier; tout au plus s'élève-t-elle au type de la fabrique collective, ainsi que nous l'avons démontré (1). Ces sociétés répugnent invinciblement aux grandes installations sur le sol, aux entreprises qui exigent une longue suite de vues; elles répugnent surtout à l'idée de s'éloigner de sa communauté de famille, pour aller travailler, d'une façon définitive, au milieu de camarades étrangers et sous la direction de chefs inconnus. Aussi l'Orient n'a-t-il jamais fondé le grand atelier; lorsque celui-ci y existe, par exception, il y est créé et dirigé par des Occidentaux : c'est un article d'importation.

Pour le créer, le gouvernement russe dut donc l'importer de toutes pièces de l'Occident. C'est ainsi qu'il fit venir, surtout de l'Allemagne, deux catégories d'étrangers : des conducteurs de travaux, ingénieurs, contre-maîtres, mécaniciens, teneurs de livres, et des bailleurs de fonds, principalement des Juifs allemands. On fut donc obligé d'importer aussi bien les finances que les méthodes.

Un Français, voyageant en Russie, écrit : « Le propriétaire du *Nouveau Temps* à Saint-Pétersbourg, me faisait remarquer que presque toutes les industries proprement dites étaient entre les mains d'Allemands ou d'Anglais ». A Pétersbourg, dit M. Courière, « on voit, dans le monde des affaires des Russes, des Anglais, des Français et surtout des Allemands et des Israélites...

(1) Voir la *Science sociale*, t. IX, p. 320 et suiv.

Le petit commerce lui-même compte un grand nombre d'étrangers ». A Bakou, le centre pétrolifère de la Transcaucasie, les usines les plus importantes et les mieux outillées sont aux mains des étrangers. On pourrait multiplier les exemples à l'infini, car on constate cette invasion d'industriels étrangers sur tous les points de la Russie.

Ainsi qu'il arrive toutes les fois qu'on veut accélérer outre mesure l'évolution sociale, l'État dut intervenir par une série d'encouragements pour soutenir ce développement industriel prématuré. Il intervint d'abord par des subventions, des primes, des commandes de matériel; il obligea même les associations privées sur lesquelles il avait prise, comme les chemins de fer, à se fournir dans les usines russes. Il créa lui-même des fabriques, spécialement des établissements métallurgiques. Enfin, à partir de 1882, un tarif protecteur, aggravé depuis presque chaque année et devenu prohibitionniste pour un certain nombre d'articles, fut établi au profit de la grande industrie naissante.

Malgré tous les efforts du gouvernement, le résultat est médiocre, ainsi que l'a fort bien montré ici même M. Poinsard, dans ses remarquables études sur le *Libre échange et la Protection* (1). Desservies par un personnel peu apte à ce genre d'industrie, les usines marchent médiocrement. « L'industrie russe produit chèrement et mauvais, » dit un auteur russe (2). Elle n'a guère réussi jusqu'à présent qu'à fournir des articles communs, à l'usage des petites bourses. Les articles de luxe viennent du dehors. L'extraction du pétrole, qui a fait de Bakou un des centres les plus actifs de la Russie, est extrêmement mal organisée. Beaucoup de liquide est perdu, par suite de l'insuffisance des aménagements. Les gaz qui s'échappent des puits en abondance s'évaporent dans l'atmosphère, sans être jamais utilisés : en Amérique, au contraire, rien n'est perdu, liquide et gaz, tout est recueilli et employé. Les chemins de fer, en Russie, sont rares et mal outillés; les voies ferrées sont souvent en mauvais état; on les

(1) Voir la livraison d'avril 1892. Ces études ont été publiées en un volume, avec des développements, dans notre *Bibliothèque de la Science sociale*.

(2) Tikhomirov, la *Russie sous les Tsars*, p. 223.

entretient avec parcimonie et l'exploitation est peu régulière. Les grands travaux d'art sont, en général, commandés à l'étranger. Même la fabrication des machines agricoles, si importante cependant dans ce pays où la population rurale est prédominante, demeure très inférieure. « Aux expositions de Kharkof, en 1887, et de Samara, en 1889, disait un journal russe, le *Nouveau Temps,* on a reconnu que les machines agricoles russes n'étaient guère que des contrefaçons de machines étrangères, bien moins parfaites et au moins aussi chères que les modèles. »

Ainsi, au point de vue industriel et commercial, comme au point de vue agricole, les Nord-Slaves ont été développés outre nature et outre mesure ; mais, ici encore, cette croissance exagérée et artificielle n'a pas donné les résultats qu'on en espérait. On a voulu forcer la nature, et la nature s'est vengée en reprenant ses droits.

Cet échec nous permet de constater la loi fondamentale de l'évolution de l'industrie et du commerce dans une société essentiellement agricole, comme l'est la société russe. On peut énoncer cette loi dans les deux formules suivantes :

1° Un pays où l'agriculture est productive ne devient *industriel* que quand *l'agriculture* s'est beaucoup développée. Jusque-là, il préfère exploiter le sol. A mesure que s'accomplit le développement agricole, on voit apparaître spontanément certaines grandes industries rurales ayant pour but de transformer industriellement le surplus des produits : par exemple, les grains en eau-de-vie, les plantes textiles en tissus, etc. C'est à cette phase du développement industriel qu'en est actuellement la Russie. Si on en veut la preuve, il suffit de jeter les yeux sur le tableau de son industrie. Voici, d'après les documents officiels, les fabrications les plus importantes; elles ont uniquement pour objet une première mise en œuvre des productions naturelles du sol.

Filage et tissage du coton.....	472	millions de francs.
Raffineries de sucre de betterave.....	425	—
Distilleries (alcool de blé, de pommes de		

terre, etc.), minoteries.....	415	millions de francs.
Hauts fourneaux et fonderies de fer.....	185	—
Filage et tissage de laine et fabrication de drap.....	180	—
Manufactures de tabac.....	127	—

Les autres produits de l'industrie ne sont plus représentés que par des chiffres très réduits, qui s'élèvent, en moyenne, à 40 millions.

Il est manifeste que cette production industrielle a essentiellement pour base l'agriculture; elle est destinée à ouvrir un débouché au surplus des produits du sol : pour les rendre plus transportables et plus utilisables, elle leur fait subir une première transformation élémentaire.

Nous sommes donc en droit de dire, que la Russie en est encore à la phase de l'industrie purement agricole, c'est-à-dire de l'industrie qui naît spontanément à mesure que la culture prend son premier développement. L'erreur a été de vouloir la pousser plus loin par un développement factice, en dehors des conditions naturelles du milieu.

2° Un pays où l'agriculture est productive ne devient *commerçant* que quand l'*industrie* s'est beaucoup multipliée, c'est-à-dire quand il devient nécessaire d'exporter les produits manufacturés. C'est dans cette phase qu'entrent actuellement les États-Unis. Ils ont été d'abord purement agricoles jusqu'à la première moitié de ce siècle; ensuite, le développement agricole a eu pour conséquence le développement de l'industrie, qui, aujourd'hui, tend à amener le développement du commerce. C'est ce que constatait très justement le président Harrisson, dans son message de mars 1889 : il y exprimait sa confiance dans le développement des entreprises industrielles des États-Unis, qui, « jusqu'à présent, disait-il, a été un pays essentiellement agricole ».

Il suffisait donc que la culture se développât en Russie, pour amener, à son heure, spontanément, naturellement, infailliblement, le développement de la grande industrie d'abord, puis du commerce.

Le grand malheur, le malheur initial, celui qui a tout compromis, c'est que la culture d'abord, puis l'industrie et le commerce ont eu en Russie un développement factice : on a entrepris de les pousser en avant, à coup de règlements, d'ukases, et cette intervention des pouvoirs publics a eu précisément pour effet de ruiner l'œuvre qu'ils s'évertuaient à poursuivre.

C'est ce qu'il nous reste à indiquer.

IV. — COMMENT LE RUSSE DÉVELOPPA LES POUVOIRS PUBLICS.

« L'empereur de toutes les Russies est un monarque autocrate, absolu. Dieu lui-même ordonne d'obéir à son pouvoir suprême, non seulement par peur, mais aussi par conscience. » C'est en ces termes que débute l'exposition des lois fondamentales de l'empire russe.

Rien, en effet, ne tempère l'autorité du Tsar. La noblesse elle-même n'est qu'une création du chef de l'État et, à vrai dire, elle n'est qu'un corps de fonctionnaires; elle est enrégimentée dans des cadres administratifs étroits, elle forme une bureaucratie, qu'on appelle le *Tchin*.

C'est surtout depuis Pierre le Grand que cet organisme bureaucratique a été constitué. A partir de ce règne, « la noblesse russe prit le caractère d'une *noblesse de service*. Ces deux idées, service du Tsar et noblesse, devinrent corrélatives. Tout noble devait servir; et quiconque, Russe ou étranger, entrait au service, devenait gentilhomme. Tout *dvorianine* était à la disposition du Gouvernement jusqu'à sa mort; ainsi acheva de s'effacer la distinction entre les deux espèces de terres nobles, les *pomiestia* ou fiefs, les *votchiny* ou alleux; les unes et les autres ne furent plus possédées que comme *tenues* du Tsar et obligeant au service (1) ».

En subordonnant ainsi la noblesse, les Tsars subissaient encore l'influence de l'Occident : ils s'efforçaient de constituer le type

(1) *Hist. de Russie*, loc. cit., p. 385.

des grandes monarchies à la Philippe II et à la Louis XIV. Mais ils allèrent plus loin.

Pour mieux tenir la noblesse et pour n'avoir en face d'eux, sous leur main, qu'un corps de fonctionnaires organisé comme une armée, ils fondirent en une seule toutes les hiérarchies aulique, militaire, maritime, ecclésiastique. Pour cela, Pierre le Grand établit des *équivalences* entre les différents grades, et, confondant la noblesse héréditaire et la noblesse de service, il distribua les serviteurs de l'État entre les quatorze degrés du *tchin :* ils s'échelonnaient, dans l'ordre civil, du *registrateur de collège* au *chancelier d'Empire;* dans l'ordre militaire, de la cornette ou porte-enseigne au feld-maréchal ; dans la flotte, de l'enseigne au grand amiral; à la cour, du *tofel-decker* au grand chambellan; dans l'Église même, du diacre au métropolite.

Tel est le mécanisme bureaucratique, très compliqué et créé, comme tout le reste, de toutes pièces, au moyen duquel les Tsars gouvernèrent souverainement leur immense empire. Et pour rendre cet instrument encore plus docile, les fonctionnaires de tous ordres furent militarisés : on leur donna le titre, le rang, l'habit, la discipline militaire.

Cette transformation de tous les fonctionnaires en militaires, était une conséquence de la double situation dans laquelle se trouvaient les Tsars.

D'une part, ils avaient entrepris de transformer arbitrairement, *d'occidentaliser* la Société slave : ils durent donc étouffer et réduire, souvent par la force, les résistances que cette entreprise soulevait dans tout le pays. Et pour cela, il leur fallait une administration docile, enrégimentée, militarisée, obéissant au doigt et à l'œil.

D'autre part, par suite de sa situation géographique aux confins de l'Orient et de l'Occident, la Russie se trouve dans la nécessité de résister à la fois aux nomades et aux sédentaires. Il lui faut donc faire face, de chaque côté, avec un système militaire différent ; à l'Orient, avec le cavalier cosaque ; à l'Occident, avec le fantassin. La Russie est en effet le seul pays qui ait deux systèmes militaires distincts. Par là, elle a été amenée à for-

tifier et à étendre singulièrement son organisation militaire.

Mais, sur ce point encore, l'influence de l'Occident finit par l'emporter sur l'influence de l'Orient : il est devenu manifeste que le système militaire nomade était inférieur au système militaire sédentaire. Si le cavalier peut envahir rapidement un territoire, il ne peut en assurer la possession. Pour cela, il faut des forteresses, par conséquent de l'infanterie. Mais pour faire circuler l'infanterie, il faut des routes, et ces routes sont d'autant plus longues, d'autant plus difficiles à construire, que le pays à conquérir est immense, comme la Sibérie, ou le Turkestan.

Ainsi s'est manifestée, en Russie, dans ces dernières années, la prédominance triomphante, non seulement du général d'infanterie sur le chef cosaque, mais de l'ingénieur militaire sur le pur général d'infanterie. Il est manifeste que le Turkestan vient d'être définitivement conquis par le chemin de fer Transcaspien, œuvre d'un ingénieur militaire, le général Annenkof, et que la Sibérie va être définitivement mise sous la main de la Russie par l'ingénieur militaire qui commence en ce moment la construction du Transsibérien.

Ainsi, l'ingénieur militaire est, d'une part, le type complet du fonctionnaire russe, en ce qu'il est à la fois civil et militaire; et il en est, d'autre part, le type supérieur, puisqu'il prend, par la force des choses, la direction effective des opérations militaires.

Or, et ceci est caractéristique, le type de l'ingénieur est essentiellement un type occidental, il n'est pas de formation slave ; il a été importé en Russie avec toutes les autres influences de l'Occident qui, ainsi que nous venons de le constater, ont poussé la Russie hors de ses voies naturelles. Son triomphe est donc encore le triomphe de l'Occident.

Nous tenons maintenant la détermination exacte des deux éléments, l'élément oriental et l'élément occidental, dont la combinaison forme la société russe. Nous avons constaté, en outre, comment l'élément occidental a prédominé et a développé, plus

qu'il n'était naturel, cette société; lui a donné une croissance trop hâtive, mal équilibrée, et en a fait un fruit de serre chaude, un fruit mûri avant l'heure.

La société russe souffre d'un surmenage social.

Et ce surmenage y détermine des phénomènes morbides que l'on n'observe nulle part ailleurs.

La Russie est, en effet, pour l'Europe, un sujet d'étonnement : elle nous étonne par son attachement à beaucoup d'institutions anciennes, autant que par la hardiesse de ses revendications. D'un côté, elle semble en retard sur les sociétés de l'Occident; de l'autre, elle paraît vouloir les devancer toutes dans la voie des transformations et des révolutions. On peut la citer à la fois comme un exemple de société stable et de société instable; on peut, à volonté, la comparer à une eau tranquille et dormante, ou à un volcan en éruption. C'est le pays des contrastes. Elle est « la Sainte Russie » ; elle est, en même temps, le foyer de l'anarchie et du nihilisme.

Mais l'étonnement grandit encore lorsqu'on observe que, dans cette curieuse société, les rôles ne sont pas tenus par les mêmes acteurs que dans l'Occident : chez nous, l'esprit de révolution s'incarne surtout dans les classes populaires; l'esprit de conservation dans les classes supérieures. En Russie, c'est tout le contraire : le peuple est conservateur, les classes supérieures sont révolutionnaires.

Quand survient quelque nouvel attentat contre le Tzar, ou quel que complot contre l'ordre établi, quels en sont les auteurs? Des fonctionnaires de l'État, des nobles, des étudiants, des femmes appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie; rarement il est question des gens du peuple. Ces derniers n'apparaissent que pour acclamer leur Tzar, objet d'un amour religieux et naïf.

Voyez en effet quels sont les révolutionnaires : c'est le comte Léon Tolstoï, appartenant à la plus haute aristocratie; c'est Nicolas Milioutine, seigneur de vastes domaines et de nombreux serfs; c'est Tourgueniev, gentilhomme en vue, grand propriétaire foncier ; c'est Hartzen, héritier d'un riche patrimoine peuplé de serfs ; c'est Bakounine, un officier ; c'est Pietro Lavrov, professeur de

mathématiques à l'Académie d'artillerie ; c'est le prince Krapotchine, etc., etc.

Le comte Rostopchine ne s'explique pas ce singulier phénomène : « Je comprends, dit-il, que le bourgeois français ait accompli la Révolution pour acquérir des droits ; mais comment comprendre le noble russe faisant la révolution pour les perdre ? »

Tout cela est assurément étrange et trouble quelque peu nos idées. Il n'est pas naturel que la classe riche et lettrée se jette ainsi, de gaieté de cœur, dans les complots et dans les révolutions, et qu'elle poursuive, *per fas et nefas,* le renversement de l'ordre établi. Il faut que cette classe souffre d'un mal très profond, très ancien, très aigu, car une souffrance superficielle, récente et légère ne pourrait produire une explosion aussi formidable. Il faut qu'elle porte au flanc une plaie terrible.

Le mal dont elle souffre est précisément la conséquence du surmenage social auquel on a soumis toute cette société pour l'occidentaliser avant le temps, sans tenir compte des étapes nécessaires, en violant, de mille manières, les lois de l'évolution. Il en est du corps social comme du corps humain, lorsqu'on a violé les lois de l'hygiène : il se venge par l'état morbide.

Pour transformer à outrance cette société, les chefs de l'État russe ont eu besoin d'une armée de fonctionnaires, d'une immense bureaucratie, dans laquelle ils ont enrégimenté, de gré ou de force, toute la classe supérieure. Cette classe a été ainsi enlevée à ses domaines, où elle commençait à développer la culture ; elle a été séparée des paysans, des Slaves, que l'on voulait précisément dresser à la culture intense. Sans s'en douter, le gouvernement est ainsi allé directement contre le but qu'il poursuivait et il a raté l'éducation agricole des classes paysannes, qui sont retombées lourdement sur leur vieux *mir* oriental et routinier. Et en entravant le développement agricole, on a entravé, par voie de conséquence, nous l'avons vu, le développement industriel et commercial. Toute la grande œuvre est restée en plan.

Mais le mal n'a pas été seulement pour les paysans, il a frappé encore plus la classe supérieure : de rurale, elle est devenue ur-

baine; d'agricole, elle est devenue bureaucrate, fonctionnaire, courtisane; d'active, elle est devenue oisive; d'utile, nuisible. Et comme la vie de fonctionnaire conduit rarement à la richesse, de riche, elle est devenue pauvre.

Ainsi elle a été frappée et dans sa situation sociale et dans sa situation financière; elle s'est sentie blessée, sans savoir par qui ni pourquoi, ne se doutant pas que le mal était en elle, que le mal c'était elle, que le mal procédait des causes qui l'avaient créée à contretemps et en dépit de la nature.

Se sentant malade et ignorant la cause de son mal, elle s'en est prise, comme il arrive toujours, non à elle-même, mais à l'idée même de l'ordre social, et les plus ardents, ou les moins heureux, ou les plus chimériques, ont cherché dans la révolution, ou dans l'anarchisme, la guérison de tous leurs maux.

Ce n'est pas de ce côté qu'ils la trouveront (1). Et puisque la classe supérieure russe professe pour l'Occident une si grande admiration, puisqu'elle s'efforce, depuis plusieurs siècles, de le copier servilement, qu'elle prenne désormais, dans cet Occident, comme modèle, non pas les peuples qui développent l'action de l'État et l'armée des fonctionnaires, mais ceux qui développent l'initiative privée et dont la classe supérieure s'honore par la pratique libre et spontanée de la vie rurale, de l'industrie et du commerce. Ils constateront que ces peuples sont, en même temps, ceux qui tendent actuellement à prédominer dans le monde.

Pendant que nous rédigeons cette étude, la France fait à à l'escadre russe une réception enthousiaste. Il est digne de la science de s'y associer à la manière dont nous venons de le faire, par l'exposé calme et scientifique des conditions qui peuvent donner à la grande nation russe la prospérité sociale.

Edmond Demolins.

(1) Voir dans la *Science sociale*, t. III, *Les Causes endémiques du Nihilisme russe.*

EN ITALIE.

I.

DE GÊNES A FLORENCE.

J'étais cet hiver en Italie, et j'ai voulu profiter de mon séjour pour noter quelques observations sociales.

Ma première étape m'a conduit à Gênes.

C'est juste à l'endroit où la côte ligure, qui se dirige jusque-là de l'ouest à l'est, tourne tout à coup vers le sud, que Gênes est située (1). Son amphithéâtre de maisons s'étage donc au fond même du golfe soumis jusqu'au dix-neuvième siècle à la puissance de l'antique République. Entre deux maigres ruisseaux, d'une part, et, de l'autre, entre les Apennins au nord et la Méditerranée au midi, s'étend la longue et étroite bande de territoire appelée « la Rivière ». La Rivière est d'ailleurs tellement resserrée entre les flots de la mer et les monts, qu'il serait plus exact d'appeler Ligurie « la pente » méridionale des Apennins; ceux-ci tombent pour ainsi dire à pic sur la grève, sans laisser le moindre espace cultivable. Il n'est peut-être pas d'endroit en Europe, si l'on en excepte Venise, où la disposition du lieu oblige davantage les habitants à vivre de la mer, la terre leur faisant presque absolument défaut. Des oliviers, des figuiers, des citronniers, des orangers même, dans les endroits les mieux abrités, sont seuls capables de s'acclimater sur ce sol sans eau. Mais avec des oranges, des citrons, des olives on ne saurait subsister; ce n'est là qu'une nour-

(1) Gênes vient de *genu*, genou.

riture accessoire, et les habitants ont dû s'adonner à un autre travail que celui de la récolte presque spontanée de ces produits arborescents. C'est ainsi qu'ils ont été rejetés vers la pêche et la navigation.

Allons-nous donc voir apparaître, sur ces rivages italiens, une race semblable à celle des Norvégiens, qui, eux aussi, ont dû demander à la mer leur principal moyen d'existence?

La situation est bien différente. Tandis que, sous l'influence du Gulf-Stream, grâce à la découpure des fjords, grâce à la faible profondeur des eaux sur le plateau sous-marin, les côtes scandinaves sont un des points du monde où le poisson est le plus abondant, « la mer de Ligurie, au contraire, est naturellement infertile, mal peuplée à cause du manque absolu d'îlots, de bas-fonds et de forêts d'algues (1) ». Les premiers mots d'un dicton toscan nous l'apprennent : « Mer sans poissons, montagnes sans arbres, hommes sans foi, femmes sans vergogne. » Mais si les Génois habitent un pays stérile, si leur golfe est peu poissonneux, ils occupent, en revanche, une position qui devait leur faciliter particulièrement l'exercice du commerce. A peu près au centre de ce qui fut longtemps l'univers connu, à égale distance de l'Orient et de l'extrême Occident d'alors, entre la France et l'Italie, les deux contrées qui, pendant tout le moyen âge, surpassèrent les autres par leur puissance, leurs richesses, leur civilisation, Gênes était incontestablement désignée pour le rôle commercial qu'elle a joué dans le passé.

Quel que soit le degré de prospérité que puisse atteindre un État dont la puissance est exclusivement fondée sur le commerce, il suffit d'une découverte nouvelle, d'une route récemment ouverte, d'un isthme que l'on perce, pour le ruiner irrémédiablement. Le chemin de fer qui unit Paris à la mer Égée donne à Salonique l'importance qu'il enlève à Brindisi. Du jour au lendemain le canal de Suez a détourné les navires de la voie qu'ils avaient coutume de suivre pour aller aux Indes. Le coup qui

(1) E. Reclus, *Géographie universelle.*

devait être funeste à la prépondérance de Gênes lui fut porté par le plus illustre de ses enfants. Les Génois avaient résisté victorieusement aux Pisans, complètement défaits à la bataille de la Méloria, en 1284. Les luttes terribles des Guelfes contre les Gibelins n'avaient pas réussi à entraver leur marche vers la richesse. Les rivalités des Adorno et des Fregoso, des Fieschi et des Grimaldi n'ébranlèrent point la stabilité de la banque de Saint-Georges. Ni la domination des ducs de Milan, ni celle des marquis de Montferrat, ni même celle des rois de Naples et des rois de France n'avaient nui à sa puissance. Bien que battue en 1352 par le doge de Venise, André Dandolo, elle maintint l'activité de son trafic. La perte du Bosphore et de Péra, à la chute de l'empire d'Orient (1453), ne la fit pas déchoir de son rang. Mais le 3 août 1492, Christophe Colomb quittait Puerto de Santa Maria ; encore quelques semaines, et le pauvre matelot de Cogoleto, soutenu par une foi et une volonté indomptables, consommera sans le vouloir la ruine de sa patrie, le matin où il apercevra l'île de San Salvador.

Aussitôt, Gênes cesse d'être au milieu même du monde civilisé. Les causes qui la disposaient à être une vaste entreprise de transports maritimes existent toujours, mais elle a perdu la première place.

Dès mon arrivée, je me mis à parcourir les quais. C'était un dimanche : de nombreux promeneurs y étaient venus pour profiter d'un des derniers tièdes après-midi d'automne. La plupart en guenilles, ils se traînaient d'un pas nonchalant, car ici le temps n'est pas de l'argent. Il y avait là des bourgeois endimanchés, des gens du peuple dont les haillons couvraient mal la peau tannée, des ouvriers du port à demi vêtus, le teint hâlé. Ils marchaient le long de ces anciens palais de six à huit étages, aux fenêtres pavoisées de linges et de hardes que le vent secouait au soleil. Tel est le tableau qui s'offrit à mes yeux à mon entrée dans la célèbre « ville de marbre ». Sur ces quais, si délabrés maintenant, les vaisseaux de la République déchargeaient jadis les étoffes précieuses de l'Orient, les ivoires de l'Afrique, les

pierres rares de l'Asie. C'est dans ces demeures autrefois somptueuses que les peintres et les sculpteurs de l'Italie et de la Flandre recevaient un libéral accueil. Aujourd'hui, un entrepôt est installé dans le palais dont les murs abritèrent les richesses inépuisables de la fameuse banque de Saint-Georges; le temps n'est plus où ses caisses regorgeaient de pièces d'or, ainsi que je pus m'en apercevoir en payant mon déjeuner : en échange d'un billet de banque de dix francs, je ne reçus que des sous (1). Le « cameriere » me les rendait du reste comme à regret, tant la monnaie de billon elle-même est rare. Ce manque d'argent et l'absence complète de l'or sont d'ailleurs en ce moment un fait général dans toute l'Italie.

Si déchue que soit Gênes, tout trafic n'a cependant pas cessé comme dans les villes autrefois prospères d'Assise ou d'Amalfi. Mais, au lieu des riches marchandises que l'on y embarquait pour les pays les plus divers, au temps des Doria et des Spinola, Gênes en est presque réduite au transport des émigrants. En quatre mois, plus de cent mille émigrants sont partis d'ici, et leur transport a rapporté (2) « treize millions à la Compagnie générale de navigation et un million aux agents recruteurs ». Le grand écrivain, Ed. de Amicis, décrit d'une manière saisissante ces tristes départs (3) : « ... Des figures et des costumes de toutes les régions de l'Italie, de grands travailleurs aux visages abattus, des vieillards déguenillés et sales, des femmes enceintes, des jeunes filles rieuses, des garçons demi-grisés, des campagnards en manches de chemise et puis des enfants... Voilà la cargaison que l'on va charger... L'embarquement était déjà commencé depuis deux heures, que le grand bateau immobile comme un énorme cétacé mordant le rivage suçait encore du sang italien... On voyait là beaucoup de ces Calabrais, qui vivent d'un pain fait de lentisques sauvages semblable à une pâte de sciure de bois et de craie, et qui, pendant les mauvaises années, mangent du chiendent cuit sans sel, ou dévorent les

(1) Depuis quelque temps les sous eux-mêmes ont disparu.
(2) X. Merlino, *L'Italie telle qu'elle est*, p. 340.
(3) De Amicis, *Sull'-Oceano*.

broutilles des chaumes, comme le bétail... On y voyait aussi de ces paysans de la Basilicate, qui font cinq ou six milles par jour, pour se rendre sur le lieu du travail en portant leurs instruments sur le dos, et qui dorment sur la terre nue à côté du cochon et de l'âne, ne goûtant un seul morceau de viande de toute l'année, si ce n'est par hasard, lorsqu'un de leurs animaux vient à crever!... A combien de corps, dont la charpente était solide la chair avait été arrachée par les privations, et combien de figures fières démontraient qu'elles avaient longtemps combattu et saigné avant de déserter le champ de bataille... La pitié leur était due entière et profonde. »

Mais quittons ces quais ensoleillés où les hommes présentent d'aussi désolants spectacles sur une scène que la nature a faite si belle. Détachons nos regards de l'amphithéâtre de maisons qui gravissent les premières pentes de la montagne et dont les façades peintes et les blanches terrasses éblouissent nos yeux de Français peu habitués aux reflets d'une lumière aussi éclatante. Pénétrons dans les « vicoli » tortueux et obscurs : voici la Via Lucoli, la voie la plus large et la plus fréquentée de toutes. Comme dans les ruelles de Venise, ou de la Kasbah d'Alger, l'usage des voitures y est impossible. Préoccupés avant tout de se protéger contre les ardeurs de l'été et le souffle glacial de la Tramontane, les contemporains des Princes-marchands ignoraient l'usage de nos larges avenues modernes. Les maisons sont, elles aussi, bien caractéristiques : ce sont des sortes de grandes casernes, hautes de six, huit et même dix étages, où logeraient des tribus entières. Nul ici n'a l'idée du « home » ; on a bien l'impression que l'on est dans un milieu de formation communautaire.

Beaucoup des anciens palais de marbre servent d'abris à des marchandises de tout genre, et les portefaix du port sont les seuls à fréquenter tant de demeures où les riches citoyens habitaient autrefois. La douane occupe le palais Saint-Georges et du menu peuple loge dans le palais d'André Doria, le Père de la Patrie. Pourtant, à côté de la noblesse romaine, aujourd'hui très déchue, beaucoup de nobles font encore ici bonne figure dans les immen-

ses hôtels de leurs ancêtres. L'esprit d'ordre et de prévoyance développés par le commerce a-t-il préservé les petits-fils des dettes et des hypothèques dont sont accablés plusieurs princes romains? Ceux-ci, au contraire, devaient leurs richesses à la faveur ou à la violence : neveux de papes, grands seigneurs, chefs de clan, jetant l'argent sans compter à leurs clients et à leurs partisans, presque toujours en guerre les uns contre les autres, marchant dans Rome escortés de soldats comme au temps de Cicéron et de Catilina, dépouillant sans scrupule la faction vaincue, ils ont subi une chute irréparable le jour où, par suite de changements politiques, les sources de leur fortune se sont trouvées taries (1)?

Je ne saurais quitter Gênes sans vous conduire aux musées et aux églises.

Pourquoi Gênes n'a-t-elle point produit de grande école artistique, alors que Florence, Rome, Venise, Sienne, Bologne, Milan, Pérouse, Naples même avec Salvator Rosa, et dix autres principautés d'importance moindre se sont illustrées dans la peinture, la sculpture et la poésie? L'air est-il moins pur qu'à Florence, le ciel moins bleu qu'à Venise? Les montagnes desséchées de l'Apennin inspirent-elles moins l'imagination des hommes que les fertiles collines de l'Ombrie? Ou les baies de Camolli, de Nervi, de Santa Margarita et de Porto-Fino sont-elles moins attrayantes que les roses et les orangers de Sorrente, les hauteurs d'Amalfi et les ruines de Pœstum? Est-ce enfin la fréquentation des chefs-d'œuvre de l'antiquité qui a fait fleurir sur le sol romain cette pléïade de peintres, d'architectes et de sculpteurs, au siècle de Léon X? A Gênes, les richesses artistiques sont venues du dehors. Les tableaux du Guide et du Guerchin, ainsi que les Rubens et les Van Dyck, sont la richesse principale

(1) Si on trouvait un peu forcée cette comparaison des Orsini et des Colonna marchant dans Rome escortés de soldats comme autrefois Cicéron et Catilina, il me suffirait de rappeler qu'aujourd'hui encore, « dans beaucoup de localités de l'Italie méridionale, quand un membre de la famille dominante se promène dans la rue ou dans la campagne, il se fait accompagner par de nombreux serviteurs et gardiens en armes et en livrées, de façon à inspirer la crainte aux paysans qui se lèvent et se découvrent sur son passage. » (Dotto de' Dauli.)

des collections publiques et privées : quant à l'école nationale (1), elle n'a jeté aucun éclat.

Et cependant Gênes paraît avoir été dans des conditions aussi favorables au développement artistique, que l'ont été les autres villes italiennes. Le commerce y avait créé une classe supérieure, assez riche pour patronner les arts, assez affinée pour les goûter.

Malgré cela, Gênes n'a pas produit de Médicis, elle n'a pas enfanté le type nécessaire du Mécène.

Parmi les causes de cette infériorité, on peut signaler la forme même de son gouvernement, qui était essentiellement démocratique.

L'histoire de Gênes n'est qu'une révolution perpétuelle. On y renversait tour à tour les Adorno et les Fregoso; puis on appelait les Français pour remettre un peu d'ordre; on les massacrait ensuite. Le marquis de Montferrat devenait le chef de la République. Mais bientôt les Visconti le remplaçaient; un Fregoso revenait à la tête du gouvernement, s'appuyait de nouveau sur les Français, qui étaient chassés peu après avec l'aide de Sforza de Milan; celui-ci devenait alors seigneur de la ville. Sur le refus d'André Doria, « la durée des fonctions de doge était réduite à deux ans et les prérogatives encore restreintes » (2). Comment attendre d'un peuple aussi mobile quelque encouragement aux beaux-arts? Un doge eût-il désiré s'engager dans cette voie, qu'on ne lui aurait pas laissé le temps de mettre ses projets à exécution; et, ce n'est qu'au seizième et au dix-septième siècles, à une époque de décadence, que les Génois commencèrent à se faire bâtir des palais (3). Tenus en suspicion par la plèbe, ils ne s'étaient occupés jusqu'alors que de la bonne administration de la banque de Saint-Georges qui restait seule inébranlable au milieu de la tourmente. Si Gênes n'a point vu naître de Bra-

(1) Le plus connu des artistes de cette école est anonyme : on le désigne sous le nom de prêtre Génois.

(2) Artaud, *Italie*.

(3) Galeas Alessi (1500-1577); Luca Cambiaso (1527-1585); Rubens (1606-1608); B. Strozzi (1581-1644).

mante, de Brunelleschi, de Michel-Ange, bien que le commerce y ait développé la richesse, c'est parce que, inquiète et remuante, la nation ne pouvait avoir les jours calmes que réclament les beaux-arts; c'est parce que les familles les plus nobles, obligées de veiller avec crainte au maintien de leurs affaires, n'eurent point l'occasion d'employer leur fortune avec leurs loisirs à protéger peintres et sculpteurs (1). Laurent le Magnifique et Léon X étaient morts depuis cent ans quand B. Strozzi, dit le Prêtre Génois, donna quelque renommée à la peinture de son pays. Fleur d'automne sans parfum et sans couleur, cette école périt aussitôt née. Ses pâles boutons avaient eu à peine le temps de s'ouvrir, qu'un vent de mort les avait déjà flétris. C'est l'époque où triomphent les maniéristes de Rome et les éclectiques de Bologne.

Quant aux églises, leur décoration témoigne plutôt de la générosité des fidèles que du bon goût des artistes. Les Italiens ont toujours montré et montrent encore une grande sollicitude pour maintenir la pompe du culte; la belle église Santa-Maria Incoronata, qui s'élève dans la large rue Assarroti, en est la preuve la plus récente. Ici, la religion ne se pratique pas en grande partie au foyer comme chez les habitants du nord de l'Europe. L'isolement et la solitude sont, je l'ai déjà plusieurs fois observé, antipathiques à ces populations. Aussi la foule se précipite vers les lieux de prière, bien que la ferveur, chez elle, soit peut-être au fond moins vive que chez des Anglais ou des Américains. Et puis, l'esprit de luxe et d'ostentation, fruit naturel du commerce et de la vie exclusivement urbaine, ne portaient-ils point les grandes familles à embellir les temples pour honorer Dieu ? A Saint-Ambroise, les murs et les piliers ne sont qu'une mosaïque de marbres et de pierres rares. A Sainte-Marie Annunziata, les élégantes colonnes corinthiennes qui séparent la nef des bas-côtés sont éblouissantes d'or; et il en est ainsi de cinquante autres églises.

J'ai passé à Gênes un hiver long et rigoureux; pendant près

(1) Ce fut un Génois de condition obscure, né près de Savone, qui, une fois sorti de ce milieu défavorable, devint l'illustre Jules II.

de deux mois, il gela toutes les nuits et le thermomètre descendit jusqu'à neuf degrés au-dessous de zéro. Un Allemand calfeutré dans sa *stube*, protégé contre le vent du nord par de doubles croisées aux fenêtres, avec un gros poêle en faïence pour se chauffer, aurait à peine prêté attention à ce froid intense. Mais il était ici d'autant plus pénible qu'on est moins bien organisé pour se défendre contre lui (1).

L'usage des cheminées est en effet complètement inconnu. Il en est ainsi, non seulement dans les maisons des pauvres, mais aussi dans celles où habitent les familles plus ou moins aisées des petits commerçants et des petits employés. Si vous ajoutez à cela le dallage de toutes les pièces en mosaïque ou en marbre, le vent qui siffle à travers les fenêtres et les portes, vous arriverez facilement à vous convaincre que les jours où le temps se montre quelque peu rigoureux, on jouit dans ces pays du soleil d'un climat sibérien. Les Italiens vivant surtout à l'extérieur, passant leur temps dans les théâtres, les églises, les rues, les cafés, les concerts, dans tous les lieux enfin où l'on se réunit, ne cherchent pas à s'aménager un foyer confortable. » L'hiver est court généralement, le printemps vient vite : on supportera tant bien que mal les quelques mauvais jours de décembre ou de janvier; les petites rentes de ces gens, qui n'aiment pas leur chez eux, seront bien mieux employées à des dépenses de luxe : il faut briller à tout prix.

Quittons Gènes, mais par le train express, car la Compagnie du Réseau méditerranéen pratique, pour le chauffage, le même dédain que les Génois, et il nous faut aller rapidement pour éviter de mourir de froid en route!

Le long de la mer de Ligurie, chaque petite bourgade est construite à l'image de la métropole. Ici, point de hameaux aux maisons bâties au milieu d'un herbage. Point non plus de ces sous-préfectures à la mode normande, où chaque famille habite une maison particulière et reste séparée des autres familles. Les

(1) Un homme du Nord me disait qu'il n'avait jamais tant souffert du froid qu'en Italie.

moins importantes localités sont déjà des villes, autant par le nombre des habitants que par l'allure des constructions; toujours les mêmes grandes casernes de six à huit étages où s'entassent pêle-mêle de misérables travailleurs. De Vintimille à Gênes, dix ports de mer ont plus de cinq mille habitants : San Remo, Port-Maurice, Oneglia, Alassio, Albenga, Savone, Voltri, Pegli, Sestri-Ponente Sampier d'Arena. Puis, de Gênes à la Magra, sur un espace de vingt-cinq lieues, en voici sept autres : Nervi, Santa-Margarita, Rapallo, Chiavari, Sestri-Levante, Levanto, Spezzia, sans compter les nombreux villages de deux à trois milles âmes.

Certains pays, comme Nervi et Pegli, diffèrent pourtant dans leurs aspect des autres agglomérations du littoral ; là, beaucoup de maisons et de palais isolés. Mais si l'on réfléchit que ce sont des séjours de plaisance où la douceur du climat attire, l'hiver, les étrangers, l'été, les Génois, cette exception s'expliquera. Créations artificielles qui ne prouvent rien contre ce que j'ai dit précédemment; une riche villa à terrasse, bâtie par la fantaisie d'un millionnaire sur une montagne de la Suisse empêcherait-elle la Suisse d'être par excellence la patrie des chalets de bois?

Mais nous voici à Spezzia, le grand port militaire de la côte, comme Gênes est le grand port marchand; nous traversons ensuite la Magra, et à Sarzana, nous sommes dans l'ancien duché de Massa. Déjà le paysage change ; nous avons quitté la Ligurie ; la route carrossable ne fait plus mille détours à travers les rochers abrupts qui surplombent la mer, et le chemin de fer ne perce plus les caps et les promontoires de cette côte pittoresque. Au loin, à gauche, on aperçoit les montagnes blanches de Carrare, d'où l'on extrait le beau marbre si apprécié des sculpteurs; puis, nous arrivons à Massa, jadis résidence d'été de la sœur de Napoléon Ier, Élisa Bacciocchi. Les Apennins s'écartent de plus en plus du rivage, et le train s'avance au milieu d'une plaine basse et marécageuse où le Serchio perd ses eaux. Enfin, voilà Pise, la première ville importante de Toscane que rencontre le voyageur qui vient de France.

De son antique splendeur, Pisa la Morte ne garde plus que

le souvenir, les sculptures et les peintures de son dôme, de son baptistère, de sa Tour et de son Campo-Santo. Depuis sa fondation, Pise fut assez mal traitée par ses voisines : Gênes ruina complètement son commerce maritime, Florence la subjugua. Elle est aujourd'hui comme une proie que se partagent la capitale de la Toscane et Livourne, le nouveau port « chef-d'œuvre de la dynastie des Médicis (1) » ; l'une attire à elle les amis des arts et des plaisirs, l'autre, ancien refuge des expulsés de l'univers entier, a pris pour lui tout le commerce.

Quel contraste entre Pise et Gênes ! Ici, des rues pour la plupart droites et larges, où ne circule personne. De beaux quais le long de l'Arno, promenade favorite où se rencontrent, au coucher du soleil, les officiers et les citadins de distinction, je devrais dire les « citoyens », car, au delà des Alpes, les habitants de la cité sont seuls des « citoyens » (2) ; les autres, ceux qui vivent à la campagne n'ont pas droit à cette qualification, ce sont des contadini et des coloni (colons) ; et il faut voir avec quel mépris on parle de cette classe sociale, ignorante des belles manières et du bon ton ! Le lazzarone, qui passe sa vie à dormir au soleil et à méditer de mauvais coups, est, je crois, plus apprécié (3). Ici, point de châteaux dans la campagne, — car maintenant ce n'est plus comme en Ligurie : nous avons une campagne, et une campagne fertile, la plaine de l'Arno, le jardin de l'Italie. Mais, en revanche, que de Palais dans la ville ! La prospérité de Pise étant toujours restée bien loin en arrière de celle de son heureuse rivale, ils sont moins nombreux et moins riches qu'à Gênes ; mais ils le sont pourtant assez pour attester que c'était bien dans la cité, et non aux champs, que le seigneur pisan avait son domicile. Plus occupées de se maintenir au pouvoir, ou de le conquérir, que d'acquérir par le travail une fortune durable, ces grandes familles se disputaient continuellement le gouvernement ; les partis hostiles n'hésitaient même pas à appeler l'étranger,

(1) Montesquieu.

(2) *Cittadino* veut dire « citoyen ».

(3) Giordani ne disait-il pas : « Notre pays sera béni quand il se rappellera que les paysans sont aussi des hommes »?

quand cette aide était nécessaire pour tenir dans leurs mains la conduite de la République. Les représailles étaient aussi terribles que la lutte avait été acharnée. N'est-ce pas ici qu'Ugolin della Gherardesca fut condamné à mourir de faim dans une tour avec ses enfants ?

De Pise à Florence, la voie ferrée suit la large et fertile vallée de l'Arno. Ici, plus de tunnels, plus de montagnes à traverser, comme sur la route de la corniche ; le train roule sans efforts, en ligne droite vers Florence, au milieu d'une terre cultivée et plantée d'arbres à fruit, où la vigne, comme aux temps de Virgile, se marie à l'ormeau et plus souvent au mûrier dont les feuilles sont d'un rapport meilleur. Les villages ne se composent plus de hautes constructions à six étages ainsi qu'en Ligurie ; ramenées à des proportions moins grandioses, couvertes de toits larges et presque plats en tuile rouge comme à Pise, les maisons ont un aspect tout différent. Le contraste est d'autant plus frappant, que nous sommes subitement arrivés dans une contrée qui présente les caractères les plus opposés à ceux de la Rivière.

Si le Lieu change, le Travail change aussi. De marin, l'homme devient agriculteur. Puisque la place ne manque pas dans cette vaste plaine, inutile de s'entasser, de s'étager les uns sur les autres. Les Toscans ne s'éparpilleront pourtant pas dans la campagne ; l'esprit de sociabilité, qu'ils ont reçu de leurs ancêtres communautaires, les pousse à rester groupés. Les plus riches, les « citoyens » (cittadini) s'en iront naturellement habiter dans les plus grandes villes, à Empoli, à Lucques, à Pistoie, à Pise, à Florence, laissant le soin de cultiver la terre à des fermiers, à des colons (coloni), dont il partageront les récoltes (1).

Mais nous voici aux portes de Florence, où nous ferons, si vous le voulez bien, une plus longue station.

(*A suivre.*) Georges Lainé.

(1) Le métayage, très peu usité dans les sociétés à formation particulariste, est, au contraire, ici le type dominant.

LES HÉROS D'HOMÈRE,

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ORIGINES GRECQUES.

III.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ ACHÉENNE (fin) (1).

IV. — LES POUVOIRS PUBLICS.

En voyant, au cours de notre dernier article, les groupements de la vie privée se superposer à travers la société achéenne, et relier, dans une organisation à la fois souple et forte, la famille à la phratrie, la phratrie au phulon, le phulon à l'hétaïrie, nous avons dû nous demander plus d'une fois si, à côté de ces clans où l'on sait s'unir sans savoir obéir, il resterait une place pour des Pouvoirs publics.

Aujourd'hui, en terminant cette trop longue étude, nous allons constater, qu'en fait, ces Pouvoirs existent à peine, — ou bien qu'ils se confondent avec le clan et ne sont eux-mêmes qu'une extension du clan.

L'ionienne Ithaque nous montrera le premier type ; nous trouverons deux variétés du second dans la Grèce continentale.

I. — ORIGINE DES POUVOIRS PUBLICS DU DÈME.

Envisagée dans sa vie primitive, la communauté pélasgique paraît avoir été un groupe de cultivateurs enfermant dans une

(1) Voir la *Science sociale*, novembre, décembre, 1891 ; avril, octobre, novembre 1892 ; mai, juillet et octobre 1893.

enceinte leurs foyers et leurs récoltes (1). Un conseil surtout cultural pour gérer les intérêts d'une association surtout culturale, et un chef militaire pour veiller avec les jeunes gens à la garde des remparts, telle a dû être la première forme des pouvoirs publics. Il est d'ailleurs difficile de concevoir, pour une société à la fois culturale et urbaine, une organisation plus simple et plus voisine du clan.

Dans les poèmes d'Homère, la puissance publique est encore entre les mains des principaux chefs de clan, dirigés plutôt que gouvernés par l'un d'entre eux. Le régime politique (nous pourrions dire municipal, car l'État se réduit à peu près à la Cité), est un régime aristocratique à formes monarchiques : c'est l'*oligarchie des basileis, se concertant dans la boulè et gouvernant par l'agora, sous un basileus en chef qui dépend plus ou moins d'eux.*

Les pouvoirs publics, dans la cité pélasgique et dans le dème achéen (2), présentent donc des formes analogues.

Nous nous demanderons plus loin si, malgré des ressemblances extérieures, leur esprit n'est pas profondément différent. Recherchons tout d'abord de quelle façon le passage des uns aux autres a dû s'effectuer.

Au cours de notre étude sur la vie privée, nous avons vu le basileus, chef de clan, mettre tout en œuvre pour se procurer des soldats et de l'argent. Comment pourrait-il ne pas jeter des regards d'envie sur le poste suprême de défenseur de la cité, ce poste qui met parfois à la disposition d'un seul les forces vives de tous les clans? Arriver à ce poste, s'y installer d'une façon durable, après lui y installer son fils, c'est évidemment sa plus chère ambition.

Cependant la chose ne va pas toute seule; ce n'est pas que le chef pélasge oppose de lui-même une résistance bien efficace.

(1) C'est ainsi d'ailleurs que Duruy se représente les premiers habitants de la Grèce (*Histoire des Grecs*, t. I, p. 718).

(2) Le dème, en style homérique, c'est la ville complétée par son territoire. N'oublions pas de noter que δῆμος, dans son acception première, désigne le peuple, les habitants; le sens extensif de ce mot prouve une fois de plus que nous sommes dans un état social où les *personnes* sont tout.

Honnête policier « payé par son gouvernement », il n'a ni l'énergie ni le savoir-faire de son redoutable concurrent.

Mais l'obstacle vient bien moins des pouvoirs publics que des groupements de la vie privée, dont nous connaissons la forte organisation. Les chefs de clan ses rivaux, qui s'arrangent assez bien des allures paternelles du Pélasge, sentent qu'un Achéen aurait la poigne autrement dure, et le danger commun les rapproche; les clans menacés en arrivent ainsi à se réunir en un seul parti de résistance. Ce sont alors, dans la cité, des luttes ardentes et prolongées, tantôt sourdes, tantôt ouvertes, et trop souvent sanglantes. Après une période plus ou moins longue de troubles, nos chefs, amis de la guerre au dehors, mais surtout de la production au dedans, se fatiguent de ces convulsions stériles; et tantôt d'un commun accord, tantôt cédant à la force, ils laissent le titre de basileus en chef à l'un d'entre eux, en ayant bien soin de garder, pour eux tous, une bonne part des prérogatives du pouvoir; ils acceptent un chef unique *à la condition de rester chefs avec lui.*

Dans le phulon, les égards que le basileus avait pour ses hétaïroi, égards dont nous avons parlé précédemment, n'étaient pas une affaire de pure forme. N'ayant sur eux que l'autorité qu'ils lui laissaient prendre, le chef était obligé, à chaque entreprise nouvelle, de leur exposer ses projets, et de les discuter avec eux. Ses hétaïroi étaient donc non seulement ses « amis », mais ses conseillers privés, et alors même qu'il parvenait à avoir sur eux un ascendant véritable, l'usage lui imposait l'emploi des formes consultatives. Une fois prise, la décision était portée à la connaissance des chefs subalternes et des laoi; avec eux, il fallait encore certains égards. Conserver cette attitude, c'était pour le chef de clan la condition *sine qua non* de son autorité, beaucoup plus persuasive que brutale. Si, au contraire, il manœuvrait en maître hautain et oppresseur, il se voyait bientôt abandonné et réduit à l'impuissance.

Une fois au pouvoir, le basileus en chef peut, à la rigueur, se montrer dur aux clans vaincus, mais il dépend toujours de son clan à lui; sans ses hétaïroi, il n'aurait rien pu hier, et il ne

pourrait rien demain. Si, oubliant les services rendus, il essaie de se passer d'eux et surtout de leur rendre la vie dure; ils auront vite fait de lui fausser compagnie. Envoyant en avant ce qu'ils ont de plus précieux, ne laissant dans la ville qu'un foyer qu'ils espèrent bientôt revoir, ils s'en vont chercher l'indépendance dans la montagne ou dans les cités voisines; de là, ils font appel aux klephtes d'alentour ou à des alliés d'ancienne date, et ils préparent un retour offensif. Mais, à lui seul, le fait de leur départ suffit déjà à affaiblir l'ingrat : il l'isole et l'expose à toutes les tentatives du dedans et du dehors.

Pour éviter des défections aussi dangereuses, le roi est obligé de rester, ce qu'il était jadis, le premier de ses égaux, *primus inter pares*. Il abandonnera donc à ses hétaïroi une large part du pouvoir qu'il a conquis avec eux; dans la cité, comme jadis dans la vie privée, *il les associera* à ses desseins, à ses actes, à ses profits; en un mot, il les fera participer à la gestion des affaires publiques devenues les siennes. D'ailleurs, le mécanisme de la cité pélasgique ressemble déjà au mécanisme de son clan, et le met à même de les introduire dans la place sans en briser les portes : ce qui l'arrange fort, car son pouvoir en sera mieux accepté. Le principal organisme du clan, le conseil secret dans lequel se prennent les décisions importantes, n'aura qu'à changer de nom pour être la *boulè* du dême : et les réunions destinées à enlever le consentement des inférieurs s'appelleront désormais des *agoras*.

Le basileus devient en même temps le chef de guerre, le protecteur officiel, le juge et le prêtre de la cité (1). Pour reconnaître ses services, l'agora établit en sa faveur de nouvelles redevances qui s'appellent les *thémistes* (2) (choses justes, ou plutôt choses votées), du nom de la déesse qui préside aux délibérations (3).

Pris dans leur ensemble, les nouveaux pouvoirs publics, tels

(1) Voir notre dernier article, p. 281, et p. 292, en note. (Octobre 1893, t. XVI).

(2) *Il.*, XI, 155, 297; II, 206; IX, 99.

(3) *Od.*, II, 69; *Il.*, XX, 4. —Les δῶρα dont il est question *Il.*, XVII, 250, peuvent aussi très bien s'entendre de redevances au basileus en chef.

que nous le voyons dans Homère, reproduisent donc, trait pour trait, les organismes du clan privé : ils ne sont pas autre chose que ce clan devenu le *clan officiel de la Cité*.

II. — FONCTIONNEMENT ET CARACTÈRE DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE DÈME.

Si les pouvoirs pélasgiques et les pouvoirs achéens se ressemblent dans les formes extérieures, les éléments que ces formes encadrent se sont modifiés autant que le clan lui-même, et l'esprit des institutions s'est transformé du tout au tout.

Nous voici, en effet, bien loin des allures pacifiques et paternelles qui caractérisent les pouvoirs issus des communautés culturales.

1° — *L'Agora et la Boulè*. L'agora, pour commencer par l'institution la plus en vue, a une physionomie houleuse tout à fait imprévue dans un milieu jadis agricole; elle ne ressemble, du reste, à rien de ce que nous pouvons imaginer.

Tous les membres de la cité y prennent part à un titre quelconque. Les chefs de clan, sous le nom de *gérontes*, en sont l'élément directeur : ils siègent au premier rang dans le cercle sacré de pierres polies (1). Autour d'eux, prennent place les anactes, qui constituent ce que nous appellerons la masse délibérante, faute d'un terme plus exact. Enfin, en dehors, assis ou debout, sont les laoi à titre de simples spectateurs.

N'importe quel anax, ou au moins n'importe quel géronte, peut convoquer l'agora (2), et lui soumettre, sans autre formalité, l'objet qui l'intéresse : les communications faites à l'assemblée sont surtout relatives aux affaires publiques : mais souvent elles se rapportent à des affaires purement privées (3).

(1) *Il.*, XIX. 50; XVIII. 504. En leur qualité de chefs de clan, les gérontes sont des justiciers; il s'ensuit que, réunis, ils constituent, au moins dans certaines villes, concurremment avec le roi, le tribunal suprême de la cité (*Ibid.*, *Il.*, XVIII. 504).

(2) *Il.*, I. 53; XIX, 34 sq.; *Od.*, 5; III, 137; II, 6; XVI, 376. Pour ces deux derniers textes, remarquons que Télémaque est vraisemblablement appelé à succéder à son père comme géronte (*Od.* II, 14).

(3) *Od.*, II, 28 à 46.

L'assemblée n'a pas de président proprement dit : elle se réunit, s'ouvre, se poursuit et se termine sans intervention spéciale du basileus en chef, même quand il est présent (1).

La police, le service d'ordre comme nous dirions aujourd'hui, revient aux kèrukes (2) ; ce sont eux, par exemple, qui imposent le silence à la foule (3). Leur présence bien significative souligne le caractère tumultueux et batailleur de l'assemblée.

La faculté de prendre la parole est limitée aux gérontes et aux anactes (4) ; peut-être même, parmi ces derniers, n'appartient-elle qu'à une certaine catégorie ayant droit au sceptre; ce droit semble contrôlé par les kèrukes (5).

Chacun parle avec la plus entière liberté : « c'est la règle de l'agora » (6). Et la liberté dégénère parfois en licence sans sanction ni répression (7).

Mais les triomphes de l'agora reviennent à l'orateur dont la parole est chaude, vibrante, communicative. Celui-là est une véritable puissance, et rend à son parti les plus grands services. C'est ainsi qu'une race guerrière à outrance dans sa formation en arrive à estimer l'éloquence à l'égal de la bravoure (8).

On ne vote jamais dans l'agora : preuve évidente qu'il n'y a pas d'intérêt à constater si une proposition y rencontre une majorité déterminée. Des acclamations tumultueuses se produisent à la fin de chaque discours, favorables ou contraires, et c'est tout (9).

L'avis partagé, nous n'oserions dire adopté, par le plus grand

(1) Dans les différentes agoras des poèmes, il est en effet impossible de reconnaître l'action d'une autorité supérieure.

(2) *Il.*, XVIII, 503.

(3) *Il.* II, 97; 279; XXIII, 568.

(4) Au moins, c'est ce que nous concluons de *Il.* II, 97 et 200, combinés avec ce fait que jamais nous ne voyons un laos prendre la parole dans une agora proprement dite.

(5) Telle nous paraît être la signification de la remise du sceptre par le kéruke dans *Il.*, XXIII, 568, et *Od.*, II, 37.

(6) *Il.*, II, 33.

(7) En fait, c'est par les aménités échangées entre Agamemnon et Achille en pleine agora que nous connaissons le vocabulaire « poissard » d'alors (*Il.* I, 122, 149, 158, 225). Détail curieux : Athènè excite Achille à injurier Agamemnon (*Ibid.*, 211).

(8) *Il.*, IX, 53, 441; I, 490; XVIII, 106, 252; *Od.*, VIII, 169; VII, 227.

(9) *Il.*, II, 333, 394; IX, 50.

nombre, ne lie pas la minorité, au moins dans certains cas (1).

L'assistance à l'agora n'est obligatoire pour personne. Chacun s'en va quand bon lui semble, et l'assemblée se dissout après le discours qui paraît épuiser la question (2).

En résumé, nous n'avons affaire ni à une Chambre délibérante, ni même à une réunion publique, au sens moderne du mot. Il semble que l'agora achéenne soit tout simplement une institution *sui generis*, mettant un peu d'ordre dans les groupements plus ou moins spontanés de la place publique (3).

Lorsqu'on rapproche les notes qui précèdent et qu'on relit en même temps les fameuses agoras du deuxième chant de l'*Odyssée* et du deuxième chant de l'*Iliade*, en faisant abstraction de tout préjugé, une impression se dégage assez nettement : c'est que l'agora est un excellent instrument de publicité, un procédé bien conçu d'enthousiasme, et n'est pas autre chose : il faut y voir, au moins dans la pratique, un moyen de direction et non une force directrice, un canal et non une source, un rouage de transmission et non un moteur.

La pensée qui gouverne est ailleurs.

Mais où?

Très probablement, dans un organisme qui groupe et combine les principales influences, de la cité, dans une oligarchie qui unit pour une action commune les basileis des grands clans. Sous l'impulsion de cette oligarchie *composée de ses chefs naturels*, l'agora, si indocile au premier abord, deviendra une sorte de chambre d'enregistrement. En dehors de là, elle sera plus ou moins vouée à l'anarchie, et avec elle le dème tout entier.

Eh bien, ce faisceau d'influences directrices que l'agora, par sa nature même, nous forcerait à inventer, il apparaît en maint endroit des poèmes : c'est la *boulè*, conseil secret, où les mesures

(1) *Od.*, III, 150, sq.

(2) *Il.*, II, 398. Il suffit parfois du départ d'un personnage plus ou moins considérable pour que tout le monde s'en aille (*Il.*, I, 305; *Od.*, II, 257).

(3) Les citoyens paraissent avoir l'habitude de faire chaque matin un tour à l'agora, place publique, pour y savoir des nouvelles, y rencontrer leurs amis, etc.

importantes s'étudient à tête reposée entre le basileus et les boulèphoroi. Et ces derniers sont précisément les chefs de clans dont nous avons besoin, les directeurs de l'assemblée plénière dont nous avons besoin ! La preuve en est dans ce fait qu'aux yeux d'Homère, boulèphoros, basileus et géronte sont trois termes à peu près synonymes (1).

Les membres de la boulè se concertent avec le roi dans tous les cas embarrassants; tantôt c'est lui qui les convoque; tantôt ce sont eux qui l'appellent au milieu d'eux. Et ils sont avec lui à peu près sur le pied d'égalité : « Les Phéaciens ont douze basileis, nous dit Alkinoos, et je suis le treizième » (2). Cette formule pourrait tout aussi bien se trouver sur les lèvres d'Agamemnon : elle exprimerait d'une façon très exacte la situation du « roi des rois » au milieu des « principaux gérontes des Achéens » (3).

Quand tout va bien, les « divins basileis » affrontent l'assemblée plénière sans entente préalable; quand au contraire la situation se complique, les réunions de la boulè se multiplient; elles se tiennent de nuit comme de jour, avant et après l'agora, et souvent même indépendamment de toute agora.

« C'est au boulèphoros, nous dit Homère, que les peuples sont confiés, c'est à lui de penser pour les peuples » (4). Le vieux poète peut-il exprimer plus clairement le rôle capital de la boulè à une époque où les termes précis du droit constitutionnel ne sont pas soupçonnés (5)?

Toutes les limitations du pouvoir suprême, toutes les manifes-

(1) *Il.*, II, 86; II, 346; IX, 53, 404; IX 70.

(2) *Od.*, VIII, 390.

(3) C'est une des périphrases par lesquelles l'*Iliade* désigne les boulèphoroi de l'armée (*Il.*, II, 404).

(4) *Il.*, II, 24. 25. Cette phrase est d'autant plus significative qu'elle s'adresse à Agamemnon, qui est non seulement boulèphoros, mais basileus en chef; cependant c'est cette qualité du boulèphoros que choisit l'interlocuteur du roi pour lui faire sentir sa responsabilité.

(5) Cependant l'avis des boulèphoroi ne lie pas le roi d'une façon absolue, pas plus que l'avis des hétaïroi ne lie les chefs de clan; il peut donc passer outre à cet avis; mais il s'expose alors à blesser les boulèphoroi et à se les aliéner : c'en est assez pour que, dans la pratique, il n'agisse pas en dehors d'eux. Or la pratique courante c'est ce qui constitue la règle dans ce monde achéen ou le droit théorique n'existe pas.

tations d'indépendance à l'égard du roi, dont l'agora et la boulè sont l'expression, sont évidemment dues au développement de la vie privée d'abord, et ensuite à la *mobilité* de la race, qui a déjà rendu acceptable la condition des laoi. Et cette mobilité elle-même est, en dernière analyse, la conséquence de deux facteurs que nous retrouvons partout dans la formation du type achéen : le régime à peu près exclusivement mobilier de la richesse d'une part, la nature hospitalière et le développement si considérable de la montagne d'autre part. L'Achéen n'accepte pas de maître, parce qu'il peut rester son maître.

2° *Le Basileus.* — Par contre, dans les régions où la race trouve depuis longtemps des facilités exceptionnelles à s'enrichir, elle se sera, dans une certaine mesure, attachée au sol; le pouvoir pourra s'y faire sentir sans produire le vide; c'est là que la monarchie achéenne a dû s'affirmer davantage.

Tel en effet nous paraît avoir été dans la Grèce primitive le cas de deux villes sœurs, Mycènes et Corinthe, qui commandent toutes les voies entre l'Égée et la mer Ionienne d'une part, entre le Péloponèse et le continent d'autre part : fameuses par leurs richesses (1), ces villes sont des séjours privilégiés que l'on consent difficilement à abandonner. Aussi la royauté y est-elle devenue moins impersonnelle sans grand dommage pour sa stabilité; elle y est ancienne, elle y est nettement héréditaire, elle a pu s'y faire conquérante. Agamemnon, quatrième roi de sa dynastie, règne non seulement en Argolide et dans l'Égialée (2), mais encore sur de nombreuses îles (3) et jusqu'en Messénie (4). Nous sentons que chez lui, comme devant Ilion, ce roi là est plus roi que tous les autres.

Par contre, Ithaque, sur laquelle l'*Odyssée* nous fournit certains détails, est une véritable république aristocratique, et une répu-

(1) Πολύχρυσος Μυκήνη.
(2) *Il.*, II, 570 sq.
(3) *Il.*, II, 107.
(4) *Il.*, IX, 149 sq. — Nous pourrions également citer le cas de Thèbes, la plus riche des villes du Nord, à l'époque éolienne. Favorisée par la fertilité de son sol et par ses voies de portage entre l'Euripe et la mer Ionienne, Thèbes a été, sous les Eoliens, le siège d'une royauté qui compte une longue suite de dynasties.

blique n'ayant même pas de président. Ulysse est un pirate plus fameux que ses voisins, mais, au point de vue politique, il est leur égal et rien de plus. C'est à peine si deux ou trois textes sans précision permettent de croire qu'il ait joui par moments de certaines prérogatives spéciales (1).

« Je suis Ulysse Laertiade, dit-il aux Phéaciens, celui que tous les hommes connaissent par ses ruses et dont la renommée va jusqu'au ciel; j'habite la très illustre Ithaque... (2). Manquerait-il de dire : « Je suis le roi d'Ithaque », s'il le pouvait, ou du moins si cela en valait la peine?

En partant pour Ilion, il a confié la garde de sa maison et l'autorité domestique à Mentor (3). Mais il n'a pas constitué de régent; aurait-il pu ne pas le faire s'il avait eu de près ou de loin la charge de l'État (4)?

Quand Télémaque prend la parole dans l'agora d'Ithaque : « Je ne viens pas, déclare-t-il, vous parler d'affaires concernant la cité, mais seulement de mes intérêts à moi; un double malheur a fondu sur ma maison... le premier, c'est que j'ai perdu mon père qui a été chef au milieu de vous... » (5). A Pylos, où il va chercher des nouvelles de son père, il répète que l'affaire qui l'amène n'intéresse que lui et non le peuple (6). Pourrait-il parler ainsi, si l'île avait perdu son roi, quand, lui, perdait son père?

A la vérité, Ulysse porte ce titre malencontreux de basileus, cause de tout le mal, ce titre que l'on traduit pas roi avec une constance digne d'un meilleur sort, et qui a, presque toujours, à l'époque homérique, un sens beaucoup plus modeste. Mais, dans les îles Ioniennes, on en trouve à chaque porte de ces rois-là (7)! Les prétendants

(1) *Od.*, XXII, 52; XVI, 522; II, 45; I, 386, et surtout 396; ce dernier texte seul semble indiquer un pouvoir spécial, mais qui peut fort bien n'avoir été que passager. Les autres doivent s'entendre du rôle ordinaire du chef de clan.

(2) *Od.*, IX, 19.

(3) *Od.*, II, 226.

(4) Rien n'empêche d'admettre qu'à Mycènes, Égisthe n'ait été chargé de la régence par Agamemnon, son cousin germain. L'Aède, à qui Clytemnestre est personnellement confiée, est le pendant de Mentor auprès de Pénélope (*Od.*, III, 263 sq.).

(5) *Od.*, II, 44.

(6) *Od.*, III, 82.

(7) *Od.*, I, 394.

sont, comme Ulysse, des héros magnanimes, des pasteurs de peuples, des « Forces sacrées », des basileis enfin (1) ! Comme lui, ils ont le pouvoir en mains, ils commandent, ils dominent (2). Le malheur est qu'ils sont plus d'un cent à courtiser Pénélope (3), et qu'évidemment tous les « rois » des îles ne s'emploient pas à cette triste besogne; il n'y a là, tout au plus, que les « rois » célibataires; les « rois » mariés sont restés chez eux, et assurément ils sont en majorité (4). Il faut donc évaluer à quelques centaines le nombre des « rois » dans ces îles rocheuses, plus petites à elles toutes qu'un arrondissement français. *Rois,* si vous y tenez après tout; mais forcément alors, *république de rois!*

En réalité, ce que l'on entend couramment à Ithaque par basileus, c'est le capitaine de mer, l'aventurier qui un beau jour se met à la tête d'une flottille de pillards. Ithaque n'est qu'un avant-poste de chefs pirates sur la route de l'ouest (5), tellement serrés les uns contre les autres, sur ce rocher stérile, qu'ils sont obligés de recruter au dehors la majeure partie des équipages (6).

Chez lui, le basileus entend rester son maître, comme il l'est sur sa barque; et ce monde de forbans vit dans une indépendance farouche. Aussi la vie publique existe à peine : l'agora et la boulè ressemblent à des institutions transplantées et sans racine dans le sol; au moment où s'ouvre l'*Odyssée*, il y a vingt ans qu'elles ne se sont réunies (7). Opprimés de cent manières, la veuve et l'orphelin ne songent pas une fois à recourir à une police ou à un tribunal quelconque. Quand il en appelle à la ville assemblée, Télémaque met en avant l'opinion des peuples voisins, et la colère des dieux : il cherche à soulever l'indignation, à réveiller la reconnaisance; mais il n'invoque pas une loi (8).

(1) *Od.*, XVIII, 152, 34, 64.
(2) *Od.*, I, 245; XVI, 122; XV, 510.
(3) *Od.*, XVI, 247 sq.
(4) Ithaque renferme même des « rois » vieillards; voyez *Od.*, I, 394, déjà cité.
(5) Voir la *Science sociale*, novembre 1892, t. XIV, p. 357.
(6) Le père d'Antinoos s'adressait aux Taphiens (*Od.*, XVI, 426) et Laërte aux Céphalléniens (*Od.*, XXIV, 378).
(7) *Od.*, II, 26.
(8) Voir les différents discours de Télémaque, de Mentor et d'Halithersès dans l'agora du chant II de l'*Odyssée*.

Un roi, un président, un pouvoir, une institution quelconque, c'est, ici, chose inconnue et incompréhensible.

On ne se rapproche, à Ithaque, que pour une expédition intéressant tout le dême, ou contre un danger menaçant tout le dême. Alors, en vue de cette affaire spéciale, on élit un chef spécial avec des pouvoirs spéciaux. Ce chef était un simple particulier hier, et sera un simple particulier demain. Qu'Ulysse ait été ainsi, en de certaines circonstances, à la tête de la flotte commune, nous le croirions volontiers, et cette hypothèse concilierait, pour nous, tous les textes. Lui supposer un pouvoir d'une autre nature, c'est heurter de front non seulement les vraisemblances sociales, mais encore la lettre de l'*Odyssée*.

Mais probablement, ni Mycènes ni Ithaque ne nous donnent la physionomie habituelle du dême achéen ; à Ithaque, l'agora et la boulè sont dédaignées; à Mycènes, elles sont peut-être comprimées. Le rôle considérable de ces assemblées dans la société achéenne, rôle dont beaucoup de traits de l'*Iliade* sont une preuve, correspond évidemment à un type intermédiaire de pouvoirs publics. C'est entre le pouvoir relativement fort d'Agamemnon, et le pouvoir nul ou intermittent d'Ulysse, qu'il faut chercher ce type. C'est là que la royauté, à la fois directrice et libérale, agissante et initiatrice, fait le bonheur des peuples en assurant la production par l'ordre et le travail (1).

Si maintenant, voulant préciser davantage, nous cherchons à déterminer plus exactement quelles sont, ici et là, les attributions de chaque assemblée, ou la part rigoureuse de pouvoir revenant au roi, aux boulèphoroi et aux membres de l'agora, nous aboutissons à une impasse. Dans chaque cité, l'accord des trois pouvoirs, par exemple, s'est fait comme il a pu, et, naturellement, la solution pratique a varié dans une certaine limite avec les temps et les lieux. Au delà des tendances générales que nous venons de ramener à trois types, tout nous paraît incertain; l'uniformité n'a ici aucune raison d'être, et d'ailleurs les renseignements positifs manquent dans les poèmes (2).

(1) Cf. *Od.*, XIX, 109 sq. ; *Il.*, XVI, 542.

(2) C'est là une des conclusions qui se dégagent, à notre avis, d'une étude très com-

Nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre toute la portée de ces paroles de Thucydide : « Les royautés héréditaires d'autrefois étaient circonscrites en des privilèges déterminés (1) ».

Une ville et son territoire, ce que nous avons appelé un *dème* après Homère, constituent, dans un certain nombre de cas, l'État minuscule que nous venons d'étudier. Presque toujours cependant, il y a eu des relations étroites d'intérêts entre les dèmes juxtaposés, sans séparations naturelles, dans une même enceinte de montagnes; et alors le travail d'unification qui a fait la *cité* s'est étendu à toute une vallée ou même à un ensemble de vallées, sans changer pour cela de nature; voilà pourquoi l'État achéen n'est parfois pas plus grand qu'une commune française.

Est-il nécessaire de faire remarquer que, si les institutions politiques du dème sont assez stables en elles-mêmes, le personnel qu'elles encadrent est au contraire tout à fait instable? Le prestige du roi repose sur son influence et partant sur sa valeur ou son savoir-faire; il est de même ordre de celui du chef de clan, et il en a toute la fragilité.

Les compétitions ne peuvent manquer d'être ardentes au milieu de cette aristocratie agissante et ambitieuse; en fait, les luttes civiles et les changements de dynasties apparaissent à chaque page des traditions anciennes.

III. — POUVOIRS PUBLICS SUPERPOSÉS AU DÈME.

Mais les pouvoirs publics s'arrêtent-ils au dème dans la Grèce primitive? Au-dessus, n'y a-t-il plus rien? Nous venons de voir

plète et très intéressante, insérée dans le dernier numéro de la *Revue des études grecques : Les Assemblées politiques chez Homère*, par M. F. Moreau.

(1) Thucydide, *Guerre du Péloponèse*, I, 13. Cf. Aristote, *Politique*, III, 14.

Il ressort de toute notre étude, et de ce dernier article en particulier, que le mot βασιλεύς indique presque toujours, dans Homère, un simple chef de guerriers, ce que la Grèce moderne appellerait un καπέτανος, un capitaine; il est facile de se rendre compte dans les textes que les autres termes servant à désigner le pouvoir ont une signification moins *royale* encore; ἄναξ, *maître*, nous l'avons déjà dit, est la désignation commune à tous les membres de l'aristocratie; κοσμήτωρ λαῶν, et ποιμὴν λαῶν ne peuvent mieux se traduire que par *chef de clan* ou *chef de guerriers*. Nous n'en trouvons pas moins sous la plume d'un critique éminent cette réflexion naïve : « Il est certain que ποιμένι λαῶν, quand Agamemnon est là, est une qualification singulière, appliquée à Nestor ». (Pierron, l'*Iliade*, II, 76-83, note.)

le phulon, groupement privé, servir de type à l'organisation du dème, groupement public; l'hétaïrie, cette association aux proportions plus vastes qui relie les uns aux autres des phula éloignés, n'a-t-elle pas à son tour donné naissance à des institutions politiques constituant un lien officiel et reconnu entre un certain nombre de dêmes?

Chose curieuse, pour répondre affirmativement, il nous suffirait de découvrir, dans la Grèce primitive, un embryon de ces pouvoirs centralisateurs qui ont tout envahi chez nous, et il nous paraît bien difficile de dire que ces hétaïries ne sont pas restées des associations libres, dépourvues de tout caractère public! tellement, sur ce sol de Grèce, les pouvoirs sont faibles et la vie privée exubérante, tellement l'esprit d'initiative et le besoin d'indépendance y tiennent de place, tellement un organisme social y gagne peu de force à l'acceptation générale qui seule distingue ici les groupements de la vie publique de ceux de la vie privée!

Voici cependant que deux passages de Thucydide viennent éclairer la question. Le grand historien admet, en effet, aux temps anciens, l'existence d'une vaste association ayant pour centre la tribu phthiote des Hellènes, et faisant prévaloir, par des relations de clan, son influence et son nom dans toute la Grèce : « Lorsque Hellen et ses fils, nous dit-il, furent devenus puissants *en Phthiotide*, on les fit venir de là *dans les autres cités*, en vue du secours qu'on en attendait; et ils commencèrent dès lors, *entre eux, et dans leurs relations*, à s'appeller Hellènes... Et tous ceux qui, *par la suite, eurent, dans les villes, des intelligences entre eux*, portèrent, pris en bloc, ce nom d'Hellènes (1). » Ce qui revient à dire, nous semble-t-il : l'association ou confédération des Hellènes est née, dans les montagnes de Phthiotide, par suite de l'entente d'un certain nombre de clans puissants; grâce aux relations qu'ils avaient dans la Péninsule, ces clans ont pénétré dans les villes; ils y ont conservé les liens anciens, et ont ainsi assuré leur domination.

A côté de cette « confédération hellénique » à laquelle a cru

(1) *Guerre du Péloponèse*, I. § III, 2, 4.

le plus grand historien de la Grèce, peut-on voir, dans les Éoliens, dans les Achéens et les Ioniens, des confédérations moins étendues, dont l'autre aurait réuni et soudé les éléments? Nous avons constaté qu'à chacune de ces dénominations correspondaient une modification du travail ou des degrés dans l'évolution montagnarde; ces unités sociales ont-elles été sanctionnées, fortifiées, par des unions politiques? Sur la montagne, et dans la période d'expansion, l'affirmative, dictée par Thucydide, nous paraît assez probable; ainsi achève de se confirmer et de s'expliquer le caractère relativement pacifique de l'invasion achéenne :

Dans cette hypothèse, les Amphictyonies, *groupes de voisinage* d'après une étymologie, ont pu être, à l'origine, de véritables institutions politiques; elles auraient à peu près complètement perdu ce caractère après la dispersion des montagnards, et n'auraient légué aux générations plus jeunes que des souvenirs religieux, dont le centre se déplaçait parfois avec la race. Nous savons d'ailleurs que bien des institutions éteintes se survivent ainsi par des formes religieuses. Si ce rôle politique des Amphyctionies a été une réalité, toujours est-il qu'au temps d'Homère il semble avoir déjà disparu. Nous n'en retrouvons pas trace dans nos poèmes, et cependant la guerre de Troie n'eût pas manqué de le mettre en évidence. C'est librement et de son plein gré que chaque basileus a traversé la mer (1); rien ne fait supposer, ni de près, ni de loin, l'existence d'un lien public quelconque, soit avant l'expédition, soit pendant l'expédition elle-même.

A la fin de cette longue étude sur la Société achéenne, une dernière question se présente à l'esprit :

A quelle époque de l'histoire grecque faut-il placer l'état social que nous venons d'étudier? Quand vivait le poète, ou le groupe de poètes, que la Grèce enthousiaste a salué du nom de Chantre des hommes et des dieux?

(1) *Il.*, IV, 266; IX, 769; II, 337; II, 284; IV, 25. Voir également notre premier article, novembre 1891, t. XII, p. 437 et suiv.

Nous avons montré plus haut que ces deux questions n'en font qu'une ; l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont l'œuvre commune et simultanée du milieu qu'elles chantent et du génie qui les a chantées (1).

L'état social décrit dans l'*Iliade* (avons-nous besoin de le dire?) est encore pénétré jusqu'à la moelle par l'influence de la montagne grecque ; celui que nous montre l'*Oyssée* est tout spécial à Ithaque et aux îles voisines. Or, ni l'un ni l'autre n'ont pu survivre longtemps en Grèce à l'invasion dorienne ; et tous les deux, transplantés sur les côtes d'Asie Mineure, loin de leurs causes caractérisantes et dans un milieu nouveau, se sont, sans aucun doute, rapidement modifiés et transformés.

Par conséquent, deux hypothèses seulement se présentent :

Ou bien les poèmes homériques sont nés dans la Grèce propre, à l'époque où la société achéo-ionienne était encore debout ;

Ou bien ils sont d'assez peu postérieurs à l'arrivée en Asie ; ils appartiennent alors à la période, évidemment courte, où les institutions sociales apportées de la patrie sont encore pleines de vigueur et de force, où le pillage et la piraterie, pour parler plus simplement, sont encore l'unique travail de la race, où le commerce proprement dit est encore méprisé dans ces colonies asiatiques qui lui devront bientôt leur splendeur. Quand même nous admettrions la seconde hypothèse, la plus vraisemblable d'après la tradition, il nous paraît difficile de descendre au delà du dixième siècle. Plus bas, la plante n'aurait pu naître, le sol lui aurait manqué (2).

La période d'élaboration des poèmes homériques a donc été plus courte qu'on ne le croit actuellement (3).

(1) Voir la *Science sociale*, novembre 1891, t. XII, p. 413 et suiv. Nous avons déjà indiqué que cette thèse est celle de Curtius; nous aurions pu ajouter Thirlwall, *Histoire des Origines de la Grèce ancienne* (trad. Joanne, Hachette, 1852), p. 111 et 112 ; et Dugas-Montbel dans son *Histoire des Poèmes homériques*.

(2) Si certains termes, certaines formes grammaticales, ou même certains passages devaient, *pour de bonnes raisons*, être considérés comme appartenant à une époque plus basse, il faudrait les mettre sur le compte des interpolations, des retouches ou d'altérations dues à la transmission orale. Il est clair d'ailleurs que ces remaniements d'époque basse n'ont pu être considérables, l'unité sociale de chaque poème étant vraiment remarquable.

(3) Signalons en passant, comme nécessairement erronée, l'hypothèse qui va chercher dans les littératures étrangères, *sans tenir compte des différences sociales*, la

Ajoutons que, contrairement à l'opinion courante, rien n'empêche de penser que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne soient à peu près contemporaines. Il est bien vrai que l'état social décrit par l'*Odyssée* est, à certains points de vue, plus avancé ; mais c'est que les habitants d'Ithaque, précisément pour des raisons que nous avons indiquées, ont évolué plus vite; c'est que, partis du type montagnard avec les Achéens de Thessalie et d'Argolide, ils sont allés plus loin dans le même temps; c'est, en d'autres termes, que, déjà dix siècles avant l'ère chrétienne, les Ioniens sont à la tête de la civilisation hellénique (1) !

L'histoire elle-même des poésies homériques ne peut s'expliquer que par des considérations sociales. A peine nées, l'*Iliade* et l'*Odyssée* tombent assez rapidement dans le discrédit; bientôt elles ne sont plus conservées que dans une famille de Chios, et, pendant de longues années, un γένος est seul à redire ces chants qui avaient enthousiasmé tout un peuple. C'est que les mœurs dont l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont l'hymne triomphal ont disparu dans l'évolution rapide de la race achéo-ionienne. Les divins poèmes sont oubliés parce qu'ils ne font plus vibrer *les cœurs*. Quand plus tard ils seront remis en honneur, la première aurore des grands siècles aura brillé à l'horizon : le milieu deviendra assez cultivé pour apprécier les beautés littéraires : c'est par *la tête* que les épopées homériques reprendront possession de la Grèce. On les a senties d'abord, on les goûte ensuite ; l'admiration esthétique prend la place de l'enthousiasme guerrier. Le culte de la vaillance les a fait naître, le culte du beau les fait revivre, pour les conduire à l'immortalité.

théorie de la formation et du développement des poésies homériques. Sans doute la faculté poétique relève des lois générales de l'esprit humain, mais les conditions de sa mise en œuvre relèvent uniquement du milieu social; elles diffèrent donc, ici et là, avec les milieux sociaux.

(1) Au fond de tous les raisonnements invoqués pour rajeunir l'*Odyssée* et vieillir comparativement l'*Iliade*, on retrouve ce postulatum implicite: « Dix siècles av. J.-C., la marche de la civilisation, dans toutes les parties de la Grèce, est uniforme ». Mais sur quoi, s'il vous plaît, repose ce bel argument? Sous nos yeux même, les différences ne sont-elles pas profondes entre l'Acarnanien et l'Athénien de l'an 1893?

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Avant de prendre congé des lecteurs qui auront bien voulu nous suivre à travers les deux cents pages de notre étude, il nous paraît à propos d'en résumer les principales conclusions.

1° A toutes les époques, la montagne grecque a joué un rôle social des plus considérables dans la Péninsule.

2° Ce rôle a surtout consisté à attirer à elle des éléments d'élite sortis des vallées sous-jacentes, à régénérer en eux les forces morales et physiques, et surtout l'esprit d'initiative (1), puis à les projeter de nouveau sur la plaine pour la dominer, la rajeunir et l'entraîner en avant.

3° L'attraction exercée par la montagne est due aux facilités de vie qu'elle offre; son action régénératrice, aux conditions de travail qu'elle impose; sa force d'expansion, aux qualités qu'elle développe.

4° L'effet utile de sa puissance sociale a pour cause principale son contact immédiat avec des vallées à civilisation développée. De cette pénétration intime, il suit que ce sont des civilisés qui, de la plaine, arrivent à la montagne, et encore des civilisés qui redescendent de la montagne sur la plaine. La civilisation urbaine se rajeunit ainsi et se régénère constamment par elle-même.

5° La plus récente manifestation de ce rôle de la montagne s'est appelée la Guerre de l'Indépendance.

6° Notons cependant que ce rôle est amoindri depuis l'époque de la décadence romaine, parce que des invasions pastorales, venues du Nord, ont occupé les grands plateaux, et ont pu s'y maintenir, en trouvant sur place le moyen de rester pastorales.

7° Antérieurement, tout concourt à faire croire que la population de la montagne était sortie des civilisations sous-jacentes.

(1) Cette *initiative* diffère radicalement de celle des peuples particularistes, car elle ne sait avoir d'autre instrument d'action que le clan, à des degrés divers. Les anciens Grecs sont des *clanish*, comme disent aujourd'hui les Anglais. Voir, ci-dessous, le 32°, le 41°, le 46° et le 47°, qui indiquent nettement les grandes différences de ce type social avec le type particulariste.

8° Cependant, depuis le commencement de l'ère historique, la puissance de la plaine, due au commerce maritime, a atteint un tel développement que les éléments montagnards se sont trouvés endigués et comme étouffés, sauf à la fin de cette période, où la Macédoine, l'Épire et l'Achaïe ont été le théâtre d'expansions magnifiques.

9° C'est aux temps préhistoriques que l'action de la montagne se manifeste dans toute son ampleur. *La période préhistorique est véritablement l'âge de la montagne*, de même que la période suivante est véritablement l'âge de la mer.

10° Dès l'arrivée en Grèce des premières colonies pélasgiques à civilisation urbaine, des émigrants d'élite prennent le chemin des vallées hautes, des plateaux et des sommets.

11° A la sortie même des communautés urbaines où l'on peut vivre mais non s'enrichir, la montagne, par l'élevage et le pillage, met la richesse et la puissance à la portée des individus capables et déterminés.

12° L'élevage et le pillage combinés représentent d'ailleurs à cette époque le seul procédé qui puisse conduire rapidement à une grosse situation.

13° La vie des sommets développe rapidement chez nos urbains d'hier, avec des qualités tout à fait supérieures, un esprit d'initiative, une soif de gain, un besoin d'aventures, et par conséquent une force d'expansion, qui les font bientôt redescendre en conquérants plus ou moins pacifiques sur les villes.

14° La première manifestation importante de cette évolution montagnarde nous paraît avoir eu l'Olympe pour théâtre : son chef principal est devenu le dieu de la race.

15° Ses descendants, « les fils de Zeus » (1), se répandent sur la plaine thessalienne. Bientôt l'élite de ces montagnards d'hier, de ces urbains d'aujourd'hui, est attirée de nouveau vers la

(1) Nous pensons que, comme les « fils d'Odin » de la plaine germanique, les fils de Zeus ont d'abord été les descendants d'un chef fameux, et ont ensuite englobé l'élite d'une aristocratie. — On trouve des fils de Zeus en petit nombre en dehors des Éolo-Achéens, parmi les Arcadiens et les Troyens; suivant les cas, nous y voyons la preuve d'une expansion de la race, ou d'une généralisation du terme due à l'orgueil et à la flatterie.

montagne. Elle gagne le Pélion et l'Ossa à l'est, le Pinde à l'ouest.

16° La nouvelle expansion qui va en résulter donnera le type montagnard à sa seconde puissance, comme diraient les algébristes.

17° A l'est, elle est représentée par les Minyens, dont le héros, Jason, est un klephte du Pélion.

18° A l'ouest, le Pinde voit les Éoliens se développer.

19° Les Minyens, puis les Éoliens, envoient de nombreux essaims à travers la Grèce du nord et de l'ouest du Péloponèse.

20° Dans cette dernière région, ils se heurtent à un type montagnard analogue, mais indépendant par son origine. L'expansion arcadienne, due à des Mycéniens passés par l'Érymanthe, domine dans les vallées du sud-est. Elle s'incarne dans le demi-dieu Héraclès, son héros le plus remarquable.

21° Cependant les sommets de la Thessalie méridionale sont le théâtre d'une formation montagnarde à la troisième puissance; l'expansion achéenne qui en résulte recouvre à peu près toute la Grèce, absorbant à la fois Minyens, Éoliens et Argiens.

22° Partout et toujours le flot montagnard se superpose aux couches antérieures de populations sans les détruire. La Grèce est ainsi, pendant des siècles, aux mains d'une aristocratie née dans son sein, toujours jeune, toujours au courant de ses besoins et de ses progrès. Chaque expansion montagnarde est, pour la Péninsule, le point de départ d'une nouvelle marche en avant, sans heurts, sans à-coups, et toujours dans le même sens.

23° Dans la ville, comme sur la montagne, le travail principal de l'aristocratie achéenne est le pillage; en même temps, elle patronne et stimule, pour l'exploiter, la production urbaine.

24° Sur les rivages de l'ouest, le travail se modifie, sans changer de nature; il consiste surtout dans l'exploitation des rivages occidentaux par la piraterie commerciale. L'Achéen prend alors le nom d'Ionien.

25° Les héros de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* appartiennent les uns à l'achéisme encore plein de force, les autres à l'ionisme naissant. Leur mode de groupement devant Troie, leur travail prin-

cipal, les traits caractéristiques de leur type social, la physionomie très nette de leurs dieux indiquent pour les uns et les autres l'origine montagnarde dont nous venons de donner la théorie.

26° Au point de vue du *régime des biens*, le passage par la montagne a eu pour résultat de rendre l'aristocratie nouvelle à peu près indifférente à la terre, et de faire naître en elle une véritable soif de richesse mobilière. La vie maritime de l'ouest ne fait qu'exagérer cette double tendance.

27° La richesse, à peu près uniquement mobilière, se compose, pour une forte part, de troupeaux : cependant les objets manufacturés, plus mobiliers encore, prennent une véritable importance, et cela surtout à Ithaque.

28° *Dans la famille,* sous la double poussée du travail et du régime des biens, la communauté pélasgique se disloque pour se débarrasser des incapables.

29° Sur le continent, la famille est une communauté réduite, dans laquelle le père garde auprès de lui ses fils et parfois ses gendres, en se les associant.

30° A Ithaque, la fragmentation familiale s'accentue; elle aboutit à la désertion du foyer paternel, et à la déchéance des vieillards : les fils, au moment de leur mariage, s'en vont fonder un établissement indépendant et le simple ménage apparaît.

31° La femme est à peu près l'égale de l'homme sur la montagne; à Ithaque, son importance grandit encore : elle devient l'associée du mari, sa suppléante, un autre lui-même.

32° *Le clan* familial n'a disparu que pour faire place à un clan nouveau reconstitué par la sélection, et dans lequel les familles occupent un rang déterminé, non plus par les liens du sang, mais par la valeur de leurs chefs au point de vue du pillage.

33° Le clan achéen, considéré dans la ville, où il atteint son plus grand développement, réunit autour du basileus et de ses fils, sous le nom de phratrie, un état-major guerrier, les thérapontes; et une clientèle de contribuables-soldats.

34°. Le gouvernement supérieur, le phulon, réunit plusieurs basileis et leurs phratries sous un basileus en chef.

35° Les chefs de phratries et leurs thérapontes, d'origine

achéenne, constituent *l'aristocratie dominatrice* et guerrière, les Anactes ou maîtres; les laoi représentent la *masse dominée,* le vieil élément pélasgique resté surtout producteur, mais embrigadé cependant en vue de l'action militaire.

36° Le clan prépondérant devient un beau jour le clan officiel du dème, et *les pouvoirs publics* sont constitués.

37° Le fonctionnement de ces pouvoirs publics, comme celui de la phratrie et du phulon, reste très libéral. Le développement de la valeur personnelle et l'importance de la vie privée engendrent dans l'aristocratie un véritable besoin d'indépendance, entretenu d'ailleurs par les facilités que le lieu et le régime des biens offrent à l'émigration. Le roi a donc sur ses égaux d'hier une autorité plus apparente que réelle, le pouvoir est, en fait, aux mains de la boulè, et le régime politique n'est pas autre chose qu'une aristocratie oligarchique avec les apparences de la monarchie.

38° A Ithaque, poste avancé des capitaines de mer, nous sommes dans la patrie des « héros insatiables de travaux et d'efforts (1) »; l'esprit d'initiative est franchement développé; et les chefs habitués au commandement sans contrôle se rencontrent à chaque porte. L'indépendance et l'isolement sont la règle; les pouvoirs publics n'existent que de nom.

39° Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur l'aristocratie troyenne, nous y trouvons la famille nettement polygame organisée en grande communauté de ménages (2), le clan surtout familial, s'étendant au loin dans la parenté (3), la royauté héréditaire (4) relativement forte (5) et l'agora entre les mains des vieillards (6). D'ailleurs, cette aristocratie, bien

(1) *Il*, XI, 430. C'est bien une définition de l'homme d'initiative que nous donne ce texte, mais elle est loin de spécifier la forme par excellence de l'initiative, celle des particularistes.

(2) Voir la note 1, p. 69, du t. XVI (juillet 1893).

(3) *Il.*, V, 472; XV, 545.

(4) *Il.*, XX, 214, sq.

(5) Priam est installé dans l'acropole d'Ilion avec sa famille (*Il.*, VI, 417, etc.), et l'agora a lieu devant son palais (II, 788). A s'en tenir aux poèmes homériques, on ne peut rien affirmer de semblable en Grèce.

(6) *Il.*, III, 146 sq.; XV, 721.

que déjà passée par la montagne (1) est, d'après la tradition, restée plus pélasgique.

40° Les poèmes nous montrent donc, dans des sociétés sœurs, *l'aristocratie d'origine montagnarde à trois degrés différents de son évolution* (2).

41° Les trois types paraissent également détachés du sol et nettement orientés vers la richesse mobilière; le travail principal y est le même, mais avec des degrés d'intensité très différents.

42° L'aristocratie troyenne est évidemment la plus rapprochée du type patriarcal proprement dit.

43° Le type de la Grèce continentale a fait un grand pas en avant, avec l'agora aux jeunes, la royauté à prérogatives restreintes, la communauté familiale réduite, le rôle prépondérant des fils, l'épouse tenant auprès du chef une place considérable.

44° Mais le type ithakésien va bien plus loin encore ; par plusieurs côtés, il semble confiner à la famille-souche : il développe puissamment l'esprit d'initiative, il produit le simple ménage, l'établissement indépendant des jeunes, la femme aux vertus viriles, l'épouse associée devenant pour le mari un autre lui-même (3) : il a pour conséquence l'intensité de la vie privée (4) et l'insignifiance des pouvoirs publics.

45° Il semble vraiment que le particularisme naîtrait, si le type rencontrait un atelier de travail isolé et indépendant et si la classe dominante n'était aussi éloignée du travail agricole ; mais cet atelier et cette préparation manquent : les antécédents

(1) *Il.*, XX, 214 sq. L'aristocratie troyenne compte encore, à l'époque d'Homère, des membres *domiciliés sur l'Ida*, et possesseurs de troupeaux transhumants (*Il.*, IV, 474, sq).

(2) Il y a lieu de distinguer dans les poèmes homériques au moins un quatrième type social, celui des Phéaciens ; nous aurons peut-être occasion d'en reparler au cours d'une étude ultérieure.

(3) L'évolution de la femme à travers ces trois sociétés se retrouve d'une façon très nette dans le type de la déesse protectrice propre à chacune d'elles : à Ilion, règne Aphrodite « qui aime les sourires », l'épouse orientale ennemie de la vie active, une vraie *femme de harem* ; à Argos, c'est une montagnarde arcadienne, Héré, *à la tête de vache*, la femme *occupée des troupeaux*, tandis que l'homme combat ; enfin, à Ithaque, c'est Athènè, *la guerrière pleine de ruses*, née sur les plateaux du nord et devenue l'associée du pirate.

(4) Mais sous la forme du clan.

font qu'on répugne à la culture, et la vie d'Ithaque impose l'atelier collectif ; pour ces deux raisons majeures, le type n'aboutit pas et ne présente qu'une fausse espèce.

46° Avec tous ses éléments de prospérité, la société achéo-ionienne n'en est pas moins *très instable,* par ce qu'elle repose uniquement sur les personnes. La fortune des rois, aussi brillante que celle des chefs de clan, n'est pas moins fragile, ni moins éphémère.

47° L'aristocratie tout entière, sans attache au sol, peut être emportée dans une tourmente et jetée sur une terre étrangère.

48° La tourmente est venue : c'est l'invasion dorienne.

49° Descendant de l'Épire et de l'Albanie, les Doriens sont des Pélasges, sortis jadis, comme les autres montagnards, des sociétés culturales, mais enfermés depuis longtemps dans une région montagneuse assez vaste, où ils ont perdu le contact immédiat de la civilisation. Leur arrivée amène des perturbations désastreuses, et paralyse pour des siècles l'essor de la Péninsule.

50° Devant eux, les Achéo-Ioniens ont presque disparu ; à la fin du onzième siècle, ils n'occupent plus en Europe qu'une faible partie de leurs anciens domaines ; mais la Grèce est passée avec eux en Asie Mineure ; les voici nombreux sur les côtes orientales de l'Archipel, et bientôt prêts à l'évolution commerciale qui va les conduire à l'apogée de la civilisation.

51° Le rôle prépondérant de la montagne est terminé ; la mer est maintenant en scène, et l'histoire va commencer.

52° Mais les destinées brillantes de la race sont déjà certaines pour tout esprit attentif.

L'évolution décisive n'est plus à faire, elle s'est faite sur les sommets :

La Grèce des grands siècles est née dans la montagne.

Ph. Champault.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA GRÈVE DES MINEURS

EN ANGLETERRE.

Après plus de treize semaines de chômage, le travail vient de reprendre dans les charbonnages anglais, grâce à un accord momentané, à une courte trêve signée à la suite d'interminables pourparlers entre les représentants des patrons et ceux des ouvriers. Tout, dans cette suspension d'armes, trahit la lassitude d'une longue lutte et la volonté bien arrêtée de remettre en question le fond du débat aussitôt que, de part et d'autre, on aura réparé ses forces. D'ores et déjà, il est entendu qu'au mois de février prochain, un comité de conciliation se réunira pour étudier les changements nécessaires; s'il ne parvient pas à se mettre d'accord, ce qui est bien possible, ce sera une nouvelle grève. En attendant, les mineurs d'Écosse, qui s'étaient remis au travail au bout de deux ou trois jours, pendant que les camarades du pays de Galles et des Midlands continuaient la résistance, demandent une augmentation de salaire de 1 fr. 25 par jour et paraissent résolus à chômer s'ils ne l'obtiennent pas. La monde de la houille est profondément agité d'un bout à l'autre de l'île, et nous ne sommes vraisemblablement pas à la veille de voir le calme régner et une entente durable se produire sur la fixation des salaires.

En étudiant la cause des discussions qui ont marqué ces derniers mois, nous pourrons ainsi nous rendre compte des menaces dont l'avenir est gros, car cette cause subsiste; en constatant les résultats obtenus, nous aurons une idée de la force de résistance des partis en présence, car chacun d'eux visait à lasser l'autre, et si on a signé une trêve au lieu d'un arrangement ferme, c'est que l'on compte reprendre bientôt la même tactique.

Mais, avant toutes choses, il faut se mettre en garde contre tout jugement qui confondrait dans une même appréciation les divers centres de l'industrie houillère anglaise. L'histoire même de la grève suffit à manifester les différences très marquées qu'ils présentent.

I. — LES QUATRE GROUPES HOUILLERS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Les mines de charbon forment en Grande-Bretagne quatre groupes bien distincts : au nord, le groupe écossais coupant l'île dans son entière largeur, d'Édimbourg à Glasgow, du golfe du Forth à l'estuaire de la Clyde; un peu plus bas, à l'est, le groupe de Newcastle, s'étendant sur le Durham et le Northumberland; en plein milieu de l'Angleterre, le plus considérable de tous, celui des *Midland Counties*, comprenant plusieurs massifs peu éloignés les uns des autres; c'est là que se trouve le centre le plus actif de l'industrie anglaise caractérisé par Birmingham, Liverpool, Manchester et Sheffield, pour ne citer que les plus importantes parmi les villes manufacturières qui couvrent le sol; enfin, près du canal de Bristol, le groupe Gallois.

Ces différents groupes n'ont pas également pris part à la grève et, parmi ceux qui s'y sont associés, tous ne l'ont pas fait de la même manière.

Il faut mettre à part tout d'abord le Durham et le Northumberland, qui ont toujours soin d'agir pour eux seuls, et que les déclamations sur la solidarité des travailleurs ne touchent pas beaucoup. C'est là que l'esprit particulariste se manifeste peut-être avec le plus de relief. Dans la question des huit heu-

res de travail, le Durham et le Northumberland sont en faveur d'une solution libérale; ils repoussent l'intervention législative qui rendrait obligatoire la journée de huit heures, et leurs délégués au Congrès des Trade-Unions, MM. Fenwick et J. Wilson, ont encore défendu cette année avec une netteté et un courage remarqués l'antique coutume saxonne du *self help* (1). On objecte en général aux mineurs de ce groupe qu'ils ne travaillent que sept heures et demie, à quoi ils répondent judicieusement qu'ils ont obtenu ce résultat par leurs propres efforts et que les autres n'ont qu'à en faire autant. Toutefois, à la suite de la grande grève du Durham, l'Union des mineurs de ce groupe, voulant sans doute reconnaître les services que lui avait rendus dans cette circonstance pénible la Fédération nationale des Mineurs de Grande-Bretagne, avait adhéré à cette société; c'était comme une promesse d'unir désormais ses efforts à ceux de la grande masse des mineurs, de se solidariser, de se discipliner; mais elle avait soigneusement conservé dans ses statuts un article qui devait détruire, au moment psychologique, tout l'effet de son apparente docilité. D'après cet article, l'Union des mineurs de Durham et Northumberland ne peut pas déclarer la grève sans avoir préalablement obtenu des deux tiers au moins de ses adhérents un vote précis et spécial en faveur de la grève. D'autre part, la Fédération nationale des mineurs oblige par son article 20 toutes les Unions adhérentes à cesser le travail aussitôt qu'on leur en donne avis, de manière à créer rapidement une disette de charbon qui oblige les patrons à céder, chaque fois qu'un conflit se produit. On peut même affirmer que ce fameux article 20 est l'essence même de la Fédération nationale; c'est un accaparement organisé de la main-d'œuvre minière, permettant à ces accapareurs d'un nouveau genre de se rendre maîtres du marché. Lorsque la Fédération nationale, voulant résister à la réduction de 25 % annoncée sur les salaires, a donné avis à ses membres du Durham et du Northumberland de se mettre en grève, ceux-ci ont organisé un plébiscite, comme

(1) V. La *Science sociale*, t. XVI, p. 237, « le Congrès des Trade-Unions. »

il est ordonné par le règlement de leurs Unions locales, et, la majorité des deux tiers n'ayant pas été obtenue, ils ont continué à descendre dans les puits tout comme à l'habitude. Seulement, comme, par suite du chômage général, le prix du charbon montait beaucoup, ils ont profité de l'occasion pour se faire consentir des augmentations de salaires. Ce qui est vraiment intéressant à constater dans cette attitude, c'est la manière remarquable dont ces gens-là savent se servir de l'association pour défendre leurs intérêts communs sans jamais lui permettre d'empiéter sur leurs intérêts particuliers ; on sent bien que chez eux toute organisation collective est dominée par l'esprit particulariste ; le membre du groupe a une valeur individuelle que le groupe sert, sinon le groupe disparaît ; on ne le laisse pas devenir tyrannique et substituer une direction quelconque à celle qui lui est donnée par ses créateurs ; c'est un instrument docile parce qu'il se trouve entre les mains de gens capables de le briser s'il n'obéit pas.

Peut-être cette opinion va-t-elle scandaliser quelques-uns de mes lecteurs. Il est de mode, en effet, de dénoncer le féroce égoïsme des mineurs du Durham et de Northumberland à l'indignation de tous les cœurs généreux, et de l'opposer à la conduite admirable de ceux du Lancashire, par exemple, qui se privent de leur salaire journalier pour appuyer la résistance de leurs frères, aussitôt que la Fédération nationale leur fait un signe. Mais croit-on, par hasard, que ce soit par l'effet d'un dévouement spécial, ou bien encore pour accomplir une œuvre pie et sauver leurs âmes, que les adhérents disciplinés de la Fédération agissent ainsi ? Leur décision a une tout autre cause, une cause qui peut s'apprécier en livres sterling, shillings et deniers ; ils pensent tout simplement obtenir par la résistance solidaire des avantages plus grands que par les procédés particularistes du Durham et du Northumberland. Nous verrons pourquoi dans un moment. Leur égoïsme emploie des moyens différents, mais il n'en est pas plus désintéressé pour cela. Au fond, ce soi-disant égoïsme est assez excusable : avant de se sacrifier pour des frères inconnus, il faut donner à manger à sa

femme et à ses enfants, et l'holocauste sur lequel on voudrait nous attendrir n'est pratiqué que parce qu'on le croit profitable. On estime que c'est un holocauste *qui paie*. Un pareil calcul est permis, mais il ne commande pas l'enthousiasme.

Les houillères du Durham et du Northumberland occupent cent mille ouvriers, sur lesquels soixante-douze mille sont syndiqués (1). C'est un gros bataillon dans l'armée des mineurs de Grande-Bretagne qui compte environ six cent soixante mille hommes (2) et la proportion des syndiqués y est extrêmement considérable.

Tout au contraire, en Écosse, les Unions de mineurs comptent un petit nombre de membres; les cotisations consenties par eux sont faibles et, d'une façon générale, les ouvriers des mines sont peu organisés au point de vue de la défense de leurs intérêts communs. Un mineur du Mid-Lothian, dont je faisais la monographie au mois de septembre dernier, payait seulement un penny par semaine à l'Union dont il faisait partie; comme je m'en étonnais et que je lui disais avoir vu dans les Midlands des mineurs qui donnaient une contribution quatre fois plus forte : « Que voulez-vous, me dit-il, pendant un temps, nous versions 3 pence par semaine (0 fr. 30) puis nous nous sommes aperçus que nous ne pourrions jamais arriver à amasser un fonds de grève suffisant pour supporter de longs chômages, et alors nous avons jeté le manche après la cognée et nous ne payons plus qu'un penny. » Ce qui les décourageait, lui et les autres mineurs prévoyants qui s'étaient d'abord imposés de 30 centimes par semaine, c'était le trop petit nombre d'adhérents qu'ils recrutaient. Il faut être nombreux pour constituer une caisse sérieuse avec des cotisations nécessairement peu élevées; il faut, par conséquent, que l'ensemble des ouvriers comprenne l'intérêt de la combinaison. Mais ici, la composition du personnel ouvrier est assez peu homogène; dans l'Ayrshire notamment, il y a beaucoup d'Irlandais; on en trouve aussi un grand

(1) Chiffre donné par *The Labour Gazette*, journal officiel du *Labour Department of the Board of Trade*. August 1893, p. 84.

(2) 659,714 d'après une statistique de la *Labour Gazette*. August 1893, p. 79.

nombre dans les environs de Glasgow et jusque dans les Lothians, sur la rive méridionale du Forth. L'élément celtique des Highlands est également représenté et se prête mal, lui aussi, aux combinaisons compliquées du Trade-Unionisme. Bien des fois, j'ai recueilli les témoignages concordants d'Irlandais me disant qu'ils ne faisaient partie d'aucune société de secours, de prévoyance, de coopération, et d'Anglais ou d'Écossais ajoutant que jamais un Irlandais ne voit plus loin que le besoin immédiat et la vie au jour le jour. Dans ces conditions, on ne se soumet pas à l'obligation d'une cotisation hebdomadaire en vue d'un avantage éloigné, on ne se syndique pas. D'autre part, les Écossais sont, bien plus encore que les Anglais, prompts à partir pour un point quelconque du globe s'ils espèrent y trouver un meilleur emploi de leur activité; au lieu de lutter à mort pour obtenir de meilleures conditions de travail sur place, les plus énergiques et les mieux doués préfèrent aller extraire du charbon en Pensylvanie, par exemple. Ainsi le mouvement trade-unioniste se trouve privé à la fois d'une grande quantité de ces adhérents de second ordre qui forment ailleurs la puissance de sa masse, et aussi de ces membres de qualité supérieure capables de lui imprimer une direction.

La Fédération nationale avait naturellement peu d'action en Écosse et, bien qu'aux débuts de la grève une interruption de travail se soit produite dans la plupart des charbonnages écossais, elle n'a duré que peu de jours. Au mois de septembre, alors que la crise était à son point le plus aigu en Angleterre, j'ai visité dans les Lothians des houillères en pleine activité. La défection de l'Écosse enlevait encore cent mille ouvriers aux grévistes, ce qui, joint aux cent mille du Durham et du Northumberland, faisait presque le tiers de la masse totale des mineurs de Grande-Bretagne.

Restaient les Midlands et le Pays de Galles. On comptait peu sur ce dernier du côté des ouvriers, et les économistes annonçaient avec candeur, lorsque éclata la crise, que le conflit n'atteindrait pas la presqu'île celtique, parce que les salaires y étaient réglés au moyen d'une échelle mobile, et que les ouvriers

profitaient, par conséquent, de la hausse du prix du charbon comme ils souffraient de la baisse. Contrairement à ces prévisions, on a fait grève et on s'est même un peu cassé la tête dans le Pays de Galles. Le chômage, occasionné d'abord par les réclamations inattendues des ouvriers de la surface, s'est étendu promptement aux ouvriers du fond et s'est compliqué de désordres sérieux. La police a été plusieurs fois rossée, les autorités locales débordées ont réclamé l'envoi de régiments; en un mot, la grève, au lieu d'être calme et *respectable* dans ses allures comme une grève anglaise, a pris un peu de la physionomie de nos grèves continentales avec manifestations turbulentes, charges de cavalerie, insultes aux agents de la police et autres agréments ordinaires. Pendant que les mineurs syndiqués délibèrent dans la vallée de l'Ebbw, leur meeting est interrompu par une attaque de mineurs non syndiqués qui tombent sur eux à coups de bâton. D'un autre côté, deux mille mineurs en grève se portent sur une houillère où se trouvent une cinquantaine d'ouvriers et les obligent à quitter le travail; puis voici toute une foule qui se précipite remontant la vallée de la Rhondda pour exercer la propagande par la terreur. Des rondes de bourgeois à cheval s'organisent, la troupe les soutient, on repousse les grévistes; mais, de part et d'autre, il y a des blessés et même quelques morts.

Tout ce développement de brutalité et de force physique correspond à un manque d'organisation très caractéristique. Les syndicats gallois sont des syndicats celtes, avec beaucoup d'adhérents, mais sans direction, sans caisse, sans délibérations sérieuses. Ici, les particuliers ne font plus de groupement pour leur usage, mais quelques meneurs profitent de l'autorité que leur donne un groupement sans réalité pour exercer une action tyrannique, abusive et désordonnée. A peine le chômage avait-il duré quelques jours que tout le monde mourait de faim et comme les cotisations étaient insignifiantes ou non recouvrées, les unions ne pouvaient distribuer aucun secours à leurs membres.

Le Midland, au contraire, avait amassé un trésor des grèves, tout comme les monarques belliqueux amassaient jadis un trésor

des guerres. Deux mois avant la crise, le secrétaire de la Fédération des Midlands l'évaluait devant moi à douze millions de francs et, comme je lui demandais à quel usage cette somme était destinée il me répondit très ingénument, sans aucun embarras : « Pour faire grève quand le moment sera venu. » Les mineurs des Midlands sont des *business men*, des gens d'affaires, qui malmènent parfois le capital dans leurs discours, mais qui en savent le prix, et s'étaient assuré par avance de ce précieux auxiliaire. Ce sont eux qui forment le noyau de la Fédération nationale et qui réussissent le mieux à organiser la résistance en masse. Dans le centre de l'industrie anglaise, ils représentent un métier à part, où on reste généralement toute sa vie quand on y est entré jeune, où on n'entre guère après vingt ans, de telle sorte qu'en fait ils constituent une corporation fermée. De plus, on ne peut pas se passer de leurs services, parce que le charbon qu'ils extraient est un élément indispensable à toutes les fabriques qui les entourent. C'est le pain de l'industrie. Il dépend d'eux, par conséquent, d'affamer l'industrie. De là une situation privilégiée dont ils cherchent à tirer parti, en gens pratiques qu'ils sont. Chez eux, comme chez les mineurs du Durham et du Northumberland, il existe une aptitude remarquable des individus à défendre leurs intérêts soit personnels, soit collectifs, mais cette aptitude revêt ici une forme un peu différente dans ses manifestations, en raison d'une situation qui est différente aussi : le Durham et le Northumberland travaillent beaucoup pour l'exportation. Les Midlands alimentent principalement l'industrie anglaise; leur charbon se consomme sur place en très grande partie. Par suite, ils tiennent leur clientèle dans une dépendance plus étroite; ils peuvent plus aisément lui faire la loi en arrêtant brusquement leur production au même moment. L'action concertée, la politique d'ensemble, conviennent tout spécialement à leur cas. C'est pour cela qu'ils en sont les apôtres convaincus et que leur discipline a cette rigidité militaire qui étonne au premier abord chez des particularistes aussi déterminés. A un signal donné, le travail doit cesser; il ne peut reprendre dans aucune mine syndiquée avant que toutes les autres aient obtenu la

satisfaction réclamée; tels sont du moins les principes. Dans la dernière grève, il a fallu autoriser chacun à faire sa paix comme il pouvait, parce que la crise se prolongeait, et, la caisse ayant été vidée jusqu'au fond l'association ne pouvait plus venir au secours de ses membres. — Il n'y a plus de discipline dans une armée qui ne touche plus de solde, — mais cette dérogation aux principes prouve simplement que les mineurs avaient trop compté sur la puissance de leur union; ils s'étaient attaqués à de trop gros obstacles et tâchaient de se replier en bon ordre. Cette leçon est curieuse et mérite d'être bien comprise; elle a d'ailleurs coûté assez cher à tout le monde pour qu'on ne la laisse pas perdre. Un journal de Newcastle calculait, au mois d'août, que la grève faisait perdre 37.500.000 francs par semaine à l'Angleterre. Là-dessus, les ouvriers seuls perdaient onze millions de francs de salaires.

II. — LA FORCE DE LA DISCIPLINE ET LA FORCE DES CHOSES.

Les grèves soulèvent tant de questions accessoires, elles sont l'occasion de déclamations si nombreuses qu'on finit quelquefois par perdre de vue leur objet ordinaire et normal, qui est tout simplement un marchandage de travail.

Combien demandez-vous pour ce travail? — Cent. — Impossible, je ne puis vous donner que quatre-vingts. — Je refuse, et nous verrons bien qui cédera. Voilà en deux mots l'histoire d'une grève.

Dans le cas des mineurs anglais, elle se précisait ainsi : Les ouvriers avaient obtenu 40 % d'augmentation sur les salaires convenus en 1888; la situation du marché était mauvaise, les patrons leur déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus consentir des salaires aussi élevés et qu'ils les réduiraient de 25 % à partir du 28 juillet. Plutôt que de subir cette réduction, les ouvriers remontèrent leurs outils et abandonnèrent le travail.

Quelle était donc la vraie question en jeu, le fond du débat? Il s'agissait de savoir si les patrons pouvaient ou ne pouvaient pas continuer à payer les mêmes salaires, malgré le bas prix du

charbon. Un patron ne peut pas faire travailler à perte; d'autre part, il ne peut pas sans perte arrêter son exploitation. En lui refusant leur concours, les ouvriers l'obligent à peser très minutieusement le pour et le contre et à faire des concessions jusqu'à l'extrême limite du possible. C'est une façon de lui faire donner son rendement maximum de salaire; seulement ce rendement a un maximum, qui est atteint précisément quand toute concession nouvelle ferait pencher la balance du patron du côté de la perte. A ce moment précis, l'insistance des ouvriers perd toute efficacité. Il ne s'agit donc pas pour eux de demander toujours davantage et plus impérieusement; il faut se rendre compte de ce que le patron *a intérêt à accorder* plutôt que de cesser de produire, et *l'obliger à l'accorder* en l'empêchant de produire jusqu'à ce qu'il l'accorde.

Mais, pour se mesurer ainsi avec un patron, pour pouvoir traiter avec lui de puissance à puissance, il faut que les ouvriers soient organisés. Le patron représente une association de capitalistes ou bien est lui-même un capitaliste important. De toutes façons les capitaux qui se trouvent à sa disposition forment un tout homogène et compact, une puissance qui lui obéit docilement. L'ouvrier isolé ne peut rien contre cette puissance; une fois syndiqué et organisé en vue d'une action commune, il la contrebalance. D'où nécessité pour lui de se grouper avec les camarades, de se discipliner. Au début de l'ère industrielle moderne, lorsque les grandes usines commençaient à peine à se former, le nombreux personnel ouvrier qui les desservait se trouvait à la merci des patrons, parce qu'aucun lien ne l'unissait. Il est certain que bien souvent les patrons abusèrent alors de cette situation pour se faire la part belle dans la répartition des produits du travail; la preuve en est qu'aussitôt que les ouvriers parvinrent à exercer leurs revendications d'une manière plus efficace, ils obtinrent des avantages considérables. Et il se passa alors un curieux phénomène : ces hommes fiers d'avoir su se grouper utilement, ce qui offrait en effet de sérieuses difficultés, attribuèrent leur triomphe à leur seule habileté d'organisation, à la discipline exacte qu'ils avaient fait régner; ils s'i-

maginèrent qu'ils pouvaient tout exiger des patrons, comme jadis les patrons avaient cru qu'ils pouvaient tout exiger des ouvriers. Ils furent grisés par leur succès et oublièrent que les concessions conquises ne l'avaient été si aisément et si promptement que parce qu'on pouvait facilement les leur accorder.

L'illusion était assez naturelle et elle dure encore. On en surprend à tout moment la trace dans l'attitude des *leaders* du parti ouvrier; ils parlent volontiers en maîtres et considèrent que les patrons ne vivent plus que par leur permission. Il y a là évidemment un état d'esprit inquiétant. Si quelque chose est capable de le guérir, c'est la dure leçon de l'expérience.

La grève actuelle a eu précisément ce résultat qu'elle a forcé la Fédération nationale des mineurs de Grande-Bretagne à abandonner deux prétentions provenant en droite ligne de cette illusion, et à renfermer le débat dans les limites étroites où la nature des choses le confine normalement. La première de ces prétentions bruyamment mise en avant au début de la lutte, c'était que les salaires ne devaient pas être réglés d'après le prix marchand du produit du travail, du charbon dans l'espèce, mais que le prix du produit devait être établi d'après le taux du salaire. La seconde consistait à refuser l'arbitrage d'un tribunal permanent chargé de régler les conflits soulevés entre patrons et ouvriers. On avait trop de confiance dans sa force, trop d'espérances de triomphe, pour consentir à un compromis de cette nature. Nous allons voir comment, au cours de la crise, la Fédération nationale a dû s'avouer vaincue sur ces deux points.

On peut se demander tout d'abord comment des Anglais, gens réputés sages, sont arrivés à émettre une théorie aussi manifestement fantaisiste que celle du *living wage*, du salaire normal, assurant à l'ouvrier un degré de comfort acceptable et servant de base irréductible à l'établissement du cours du charbon, par exemple. C'est une de ces aberrations qui ne s'expliquent que par la folie du triomphe. S'il est au monde une chose variable, c'est la somme nécessaire à un individu pour subvenir à ses besoins. Suivant qu'il est garçon ou père de famille, elle peut s'élever du simple au triple, au quadruple et au delà. Suivant que

sa femme est malade ou bien portante, que ses enfants sont en âge de travailler ou tombent entièrement à sa charge, sa situation à ce point de vue est toute différente. Ajoutons qu'il peut y avoir des appréciations fort diverses au sujet de ce qui constitue un degré de comfort acceptable (1). Et c'est cet élément dont la théorie du *living wage* voudrait faire une base de calcul fixe, égale pour tous! Il aurait été beaucoup plus simple, au lieu d'élever une prétention aussi ridicule dans son absolutisme, de dire tout uniment : « Nous ne voulons pas subir une réduction de 25 % sur le salaire que nous nous sommes habitués à dépenser, avant de savoir si les patrons ne peuvent réellement pas continuer à nous le payer. » Cela, c'eût été tout naturel, c'eût été vrai, tandis que la prétention du *living wage* était artificielle et a été démolie par la grève qui devait la consacrer.

En effet, tant que les stocks de charbon ont été assez considérables et qu'aucune hausse ne s'est produite, les patrons ont maintenu leur réduction de 25 %, puis aussitôt que le charbon se faisant rare a commencé à monter, aussitôt que quelques-uns d'entre eux ont vu la possibilité d'un bénéfice, ils se sont empressés de faire les concessions nécessaires pour que le travail reprît. Mais, comme la hausse tenait à la cause exceptionnelle et momentanée du chômage, les patrons ont toujours eu soin de stipuler que l'arrangement conclu n'était que temporaire, de sorte que, pendant tout le temps, les mineurs fédérés ou non fédérés ont pu voir les salaires suivre les fluctuations du marché et se régler d'après ses conditions. Plusieurs d'entre eux ont même très bien su profiter sans fausse honte des cours élevés du charbon pour obtenir des bonifications supplémentaires. C'était un démenti pourtant et un démenti formel à la théorie du *living wage*, car si le prix du produit doit être déterminé par le salaire normal, c'est que le salaire est indépendant du prix du produit.

(1) M. Burt, membre du Parlement et ancien mineur lui-même, écrivait, cet été, au cours d'un article publié par le *Cassel Saturday Journal* qu'à l'époque de la grande prospérité le salaire moyen d'un ouvrier mineur anglais s'élevait à 59 fr. 40 par semaine : actuellement, il atteindrait, toujours d'après la même source, environ 40 francs par semaine. De ces deux chiffres, quel est celui qui représente le *living wage?*

Le plus remarquable de l'affaire est en ceci que le triomphe même des mineurs accuse la vanité de leur théorie des salaires. Dans le compromis signé au Foreign Office sous les auspices de Lord Roseberry, ils ont obtenu gain de cause en apparence, puisque les patrons consentent à n'opérer aucune réduction sur l'ancien taux des salaires, mais l'arrangement est conclu pour trois mois, c'est-à-dire pour un laps de temps pendant lequel, à coup sûr, la disette actuelle de charbon fera encore sentir son effet sur les cours et donnera ainsi aux patrons une plus grande marge de bénéfices. Après, en février, on verra ; le marché aura peut-être repris d'ici là un peu de fixité. En tous cas, on traitera d'après les conditions nouvelles qu'il présentera. Voilà ce que les mineurs ont dû accepter ; les délégués de la Fédération nationale ont donné leur approbation à ces clauses qui proclament bien nettement cette vérité banale, mais oubliée, que les patrons ne peuvent payer que suivant ce qu'ils gagnent.

Au moins, dira-t-on , ils n'ont pas cédé ; ils ont obligé les maîtres à maintenir les salaires au même taux. Oui, mais vous voyez comment : seize semaines de chômage, c'est-à-dire de privation complète de salaire pour douze semaines d'un salaire augmenté de 25 % ; crever de faim pendant seize semaines, et par-dessus le marché accumuler des dettes qu'un avantage de 25 % pendant douze semaines ne comblera certainement pas, qui pèseront lourdement, pendant des années peut-être, sur le budget familial, voilà à quoi se borne l'opération. Elle est incontestablement déplorable.

Et cette opération a été menée par des ouvriers très bien disciplinés, très raisonnables, qui l'ont discutée et rediscutée dans des meetings nombreux et sérieux, qui, pendant tout le temps du conflit, ont eu avec leurs patrons des pourparlers exempts de passion, par des ouvriers, en un mot, qui sont arrivés à un degré exceptionnel d'organisation et de sagesse. Ce qu'ils ont soutenu pendant la grève, c'est ce qu'ils avaient décidé avant la grève ; non pas des prétentions soulevées au hasard d'un incident fortuit, mais des prétentions arrêtées en conseil après mûre délibération.

Pourquoi donc le piètre résultat que nous avons dit? Parce que la discipline, l'organisation, l'esprit d'association, ni aucune autre qualité ne dispensent d'avoir du bon sens, et que les succès passés avaient fait perdre le bon sens aux adhérents de la Fédération nationale. Ils étaient grisés, c'est un mal guérissable. Revenus à leur état normal ils comprendront que le Trade-Unionisme leur permet de faire équilibre à la puissance des patrons, mais qu'il ne saurait les mettre au-dessus des lois économiques comme ils paraissaient le croire.

C'était encore un effet de cette illusion que le refus de soumettre d'avance à un arbitrage les conflits qui pouvaient naître entre patrons et ouvriers des charbonnages. On n'accepte l'arbitrage que quand on ne se croit pas *absolument* le plus fort, et les mineurs pensaient, au fond, que leur organisation leur permettait d'être tyranniques; ils aimaient mieux exiger par la force qu'avoir à fournir de bonnes raisons. Il a fallu aussi abandonner cette prétention-là : en février, on arbitrera les salaires, et on remettra en question, par là même, le débat de la réduction.

En résumé, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus dans cette grève; il n'y a que des gens qui reconnaissent ensemble leur dépendance vis-à-vis du prix de vente, et qui signent un arrangement correspondant à un état déterminé du marché de la houille. Mais la leçon qui se dégage des faits est claire : dans les luttes inévitables entre ceux qui font travailler et ceux qui travaillent, l'organisation et la discipline ne sont pas le seul élément à considérer si on veut apprécier avec quelque justesse la véritable force des partis en présence. Elles en sont un élément *indispensable*, mais elles n'en sont pas l'élément *principal* et *fondamental*; elles ne figurent que comme des accessoires obligés. Dans les métiers où les ouvriers ne sont pas syndiqués entre eux, le patron abuse parfois de la supériorité que lui donne cette situation; si les ouvriers arrivent à se liguer, ils obtiennent de suite ou très vite tout ce qu'ils peuvent raisonnablement obtenir, car c'est l'intérêt du patron de le leur accorder, ils s'affranchissent ainsi de la tyrannie. Dans les métiers organisés depuis longtemps, au contraire, les ouvriers n'ont pas à s'affranchir d'une tyrannie

qu'ils ont déjà secouée, et s'ils veulent établir la leur par représailles, ils n'y réussiront pas. On ne peut pas abuser sérieusement d'un patron, et cela pour une raison fort simple, c'est que si on en abuse on le ruine, et si on le ruine, ce n'est plus un patron. Il faut renoncer à ces projets à la fois ambitieux et peu louables. Les ouvriers sont très forts quand ils savent donner un corps à une revendication possible ; ils sont très faibles quand ils s'organisent, même avec talent, en vue d'une revendication impossible. La force des choses est plus forte qu'eux et ils peuvent s'en consoler, car elle est plus forte que tout le monde.

Paul de Rousiers.

ROBINSON CRUSOÉ

DEVANT LA SCIENCE SOCIALE.

Il est des livres qui n'existent pas pour les historiens de la littérature, et qui, malgré ce dédain officiel, font les délices de nombreuses générations de lecteurs. *Robinson Crusoé* est de ce nombre. Peu d'ouvrages ont eu un succès aussi vaste et aussi durable. Deux siècles ont passé, et on le lit toujours. L'Angleterre en publie chaque année plusieurs éditions. D'innombrables imitations, contrefaçons, adaptations en ont été faites. Le nom même de Robinson est devenu nom commun.

Robinson Crusoé n'a rien d'artistique. Pas de style, pas de descriptions, pas d'effets calculés, pas de proportions architecturales dans la charpente du roman, ou plutôt du récit. Une narration claire et réaliste, le plus souvent froide, où reviennent, comme un refrain, à propos de chaque acte du héros, l'explication de ses procédés et l'exposé de ses motifs, telle est la forme, la physionomie extérieure qui frappe tout d'abord dans *Robinson Crusoé*, et déroute forcément tout esprit accoutumé à admirer pour de purs motifs littéraires.

Un critique intelligent, ami passionné des comparaisons, a eu pourtant l'idée de rechercher la cause du succès de ce livre étrange, qu'il rapproche ingénieusement de l'*Odyssée*.

« Nous aimons, dit Saint-Marc Girardin, à voir Robinson, laissé à ses propres forces, lutter contre les périls qui le menacent, et retrouver peu à peu, par sa patience et par son industrie, tous les arts de la vie humaine. Robinson, dans son île, est seul et toujours en scène, et cependant il n'est jamais mo-

notone. Chaque effort qu'il fait nous intéresse; car chacun de ses efforts représente, pour ainsi dire, une des phases de la société humaine, qui a souffert aussi et travaillé pour inventer les arts, et cette histoire des inventions humaines, rassemblée dans l'histoire d'un seul homme, nous plaît d'autant plus que, dans Robinson, nous voyons mieux que dans une histoire générale les émotions et les idées qu'a dû exciter chaque invention (1) ».

Le critique dit vrai. Ce qui nous plaît dans Robinson, c'est l'*effort,* effort pesé et calculé, effort déterminé par tel ou tel incident qui, dans l'état social habituel, ne nous préoccupe guère, parce que la division du travail y a songé pour nous. Robinson est l'homme de l'*initiative obligatoire,* initiative à toute heure et pour tout : pour manger, pour se loger, pour se défendre, pour conjurer les périls de l'avenir, pour suppléer au manque des instruments et des denrées les plus vulgaires. Il sait que nul ne prévoira, ne combinera, ne travaillera pour lui. Il ne peut se reposer ni sur une famille qui le soutienne, ni sur un État qui le protège, ni sur une rente qui le fasse vivre, ni même sur un salaire qu'il puisse instantanément transformer en divers objets à son gré. Non! il lui faut tout créer, tout essayer, tout commencer, poursuivre et achever lui-même, sans aide comme sans empêchement, avec cette idée perpétuelle qu'aucune des erreurs qu'il commettra, aucun des retards qu'il s'infligera, aucun des échecs qu'il subira, ne sera compensé et réparé par une providence humaine, complaisamment postée derrière lui.

Robinson, pour vivre, aura donc des milliers d'efforts à faire; mais quelle influence déterminera la direction de ces efforts? Où même puisera-t-il le courage de les tenter? Qui donnera à ce naufragé la force de ne pas devenir fou, ou de ne pas se laisser mourir en désespéré, ou de ne pas *évoluer vers la vie sauvage?* Car tout cela pourrait très bien arriver. Qui lui inspirera, en chaque occasion, le meilleur parti à prendre et le fera finalement triompher de tous les obstacles? Ce sera *son éducation.*

Robinson n'est point seul dans son île. Il y est avec ses sou-

(1) *Cours de littérature dramatique*, t. I, p. 68.

venirs, et, dans une situation comme la sienne, tout souvenir est une impulsion. Robinson n'est pas né dans son île, il n'y a pas toujours vécu. Il a passé plus de vingt ans dans le monde, et dans le monde civilisé. De là une nécessaire corrélation entre tout ce qu'il fait dans l'île, et tout ce qu'il a fait ou vu faire ailleurs. Chaque idée qui lui vient, chaque mesure qu'il prend, se relie, par une chaîne invisible, mais infrangible, aux idées et aux tendances qui lui ont été inculquées jadis par le milieu où il a vécu.

C'est ce que nous allons tâcher de montrer dans cette courte étude. Pour embrasser dans son ensemble l'existence de Robinson, nous en examinerons successivement les trois phases; 1° l'éducation; 2° la solitude; 3° la réapparition de la société.

I. — L'ÉDUCATION DE ROBINSON.

On peut entendre, par éducation de Robinson, l'histoire de sa vie durant les vingt-sept années qui précèdent son naufrage. Tout, dans cette partie de son existence, contribue à l'instruire, à le former.

Né à York, en Angleterre, en 1632, fils de négociants retirés du commerce, le jeune Robinson se sent attiré lui-même vers le négoce, vers la mer. Il s'embarque, se jette dans les affaires, fait quelques voyages fructueux, est pris par les Maures, s'évade, devient planteur au Brésil, entreprend un nouveau voyage de négoce, et c'est alors qu'une tempête le jette seul dans son île.

Trois caractères, en relisant le livre, nous ont particulièrement frappé dans la jeunesse de Robinson : une *indépendance personnelle* très prononcée, des *sentiments religieux* étonnamment profonds, et une tournure d'esprit *essentiellement pratique*.

L'enfance de Robinson est une longue lutte, sourde, mais obstinée, contre la volonté paternelle. Robinson a eu deux frères : l'un, officier dans l'armée, — où il s'est engagé par pur

amour des aventures, — s'est fait tuer par les Espagnols; l'autre a disparu sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu. On conçoit les alarmes du père de notre héros, et son désir de garder auprès de lui l'héritier de son foyer et de ses richesses. Mais l'esprit d'aventure est dans toute cette race, où il est souvent moins facile au père de trouver un associé parmi ses fils que de faire d'eux des émigrants. Robinson, malgré les « excellents avis » de son père, qui était, dit-il « un sage et grave personnage », a juré de courir les mers, et il les court :

« Un jour, me trouvant à Hull, où j'étais allé par hasard, et sans aucun dessein formé de prendre l'essor, j'y rencontrai un de mes camarades qui était sur le point d'aller par mer à Londres, sur le vaisseau de son père. Il m'invita à aller avec eux, et, pour mieux m'y engager, il me tint le langage ordinaire des marins : savoir, qu'il ne m'en coûterait rien pour mon passage. Là-dessus, je ne consulte plus ni père ni mère; je ne me mets pas en peine de leur faire savoir de mes nouvelles; mais, abandonnant la chose au hasard, *sans demander la bénédiction de mon père, ni implorer l'assistance du ciel,* sans faire attention ni aux circonstances, ni aux suites, je me rends à bord d'un vaisseau qui allait à Londres. »

Cet esprit indocile et cette quasi-rébellion contre l'autorité paternelle n'excluent pas, chez Robinson, la profondeur du sentiment religieux. Son père l'a élevé dans ce sentiment-là; et, dans les avis qu'il lui a donnés pour le détourner de ses desseins, il a fait appel à la crainte « que Dieu ne le bénisse pas ». Sitôt embarqué, Robinson a des remords. Il se rappelle « les bons conseils de ses parents, les larmes de son père, les prières de sa mère », et sa conscience lui reproche « d'avoir méprisé des leçons si salutaires et de s'être éloigné de son devoir envers son père et envers Dieu ».

Ces deux sentiments, indépendance individuelle et respect filial basé sur la loi de Dieu, sont donc intenses chez Robinson, quoique les circonstances les aient mis en lutte, et c'est précisément cette coexistence qui est curieuse. D'ordinaire, un enfant qui brise avec la famille d'une façon aussi sommaire n'est guère

préoccupé de justice divine et de religion. C'est un type inférieur et vil, un déséquilibré au point de vue moral, un désorganisé au point de vue social. Dans la famille patriarcale, cette scission est le résultat d'une crise violente, le dénouement d'une lutte implacable, la scène de « la malédiction paternelle » de Greuze, avec tumulte, supplications et imprécations. Pour l'Anglo-saxon, c'est autre chose. Un adolescent arrive sur le port, les mains dans ses poches, regarde les bateaux, songe aux charmes de la vie mouvementée et aux profits du commerce; puis s'embarque pour n'importe quel rivage, s'endort au bercement du roulis, et se réveille le lendemain avec cette idée : « Tiens! je n'ai pas dit adieu à ma famille ». Les deux types sont exceptionnels, sans doute, mais les deux genres d'exception se rattachent à deux états sociaux différents.

C'est que Robinson n'est pas le jeune « raté » faisant au hasard des « coups de tête ». Son éducation, dans un milieu commercial, a été exclusivement pratique. Il aime la mer, mais ce n'est pas pour y rêver. Il n'y cherche pas la beauté des horizons, ou même la poétique volupté des tempêtes. Il l'aime comme *obstacle* et parce que, derrière cet obstacle, il entrevoit l'espoir du gain, le moyen de se créer une situation personnelle. Dès son arrivée à Londres, il lie connaissance avec un capitaine, qui, voyant un jeune homme plein d'audace et de bonne volonté, s'empresse de lui tendre la main. On reconnaît là le *patronage anglo-saxon*, déjà plusieurs fois décrit en Science sociale : l'aide fournie par les *forts* à ceux qui *veulent* être forts.

« Cet homme trouva du plaisir à ma conversation, et, m'entendant dire que j'avais envie de voir le monde, il me proposa de m'embarquer avec lui pour le même voyage ». Vite, le marché est conclu. Robinson risque la modeste somme de quarante livres sterling, et, à son retour de Guinée, en compte trois cents pour sa part de bénéfices. Certes le profit est gros, mais le péril l'est aussi. N'oublions pas que nous sommes au dix-septième siècle, l'époque où les Barbaresques, malgré tous les exploits de Duquesne, infestaient les mers. Captif des Maures, Robinson nous raconte tranquillement son évasion, avec de petits détails

matériels, techniques, où se reflète une froide et patiente intrépidité. Le voici recueilli par un vaisseau portugais qui se rend au Brésil. Ce qui lui plaît particulièrement, en cette circonstance, c'est de voir que les Portugais ne lui demandent rien pour son passage, et que, non contents de le transporter au Brésil *gratis*, ils lui achètent à bon prix le bateau sur lequel il s'est échappé, avec la cargaison qu'il contient. Car Robinson, en s'enfuyant de chez son pirate barbaresque, a eu soin, pour se dédommager de sa captivité, d'emporter tout ce qu'il a pu. La réussite de cette petite spéculation lui cause autant de joie que sa délivrance.

Robinson débarque donc au Brésil. Supposons un Français dans un cas pareil. Son premier souci serait d'aller trouver son consul pour se faire rapatrier. Robinson n'exprime aucune velléité de retour.

« Voyant dans quelle aisance vivaient les planteurs, et avec quelle facilité ils faisaient fortune, je résolus, si je pouvais obtenir une licence, de m'établir dans ce pays et de devenir planteur comme les autres; me proposant en même temps de chercher les moyens de tirer de Londres les fonds que j'y avais laissés, et de les employer à l'amélioration de mon établissement. »

Comme chaque mot est typique dans cette phrase, pourtant si simple et si naturelle, et comme notre Crusoé ouvre ici la voie à tous ceux de ses compatriotes qui, de nos jours, envahissent de toutes parts l'Amérique du Sud! Voilà donc Robinson planteur, nouveau métier qui complète son éducation et lui inculque de nouvelles capacités.

Non seulement il réussit, mais encore il devient en peu de temps une sorte d'autorité sociale. Son ancien métier de commerçant maritime rehausse son prestige aux yeux des planteurs brésiliens, et ceux-ci s'adressent à lui pour le prier d'aller, en contrebande, chercher des nègres en Afrique. Un contrat est passé, et Robinson, qui ne doute de rien, s'embarque aussitôt. C'est alors qu'il fait naufrage.

II. — LA SOLITUDE.

L'île de Robinson est supposée faire partie des Antilles. L'auteur la place près de la Trinité, vers l'embouchure de l'Orénoque, région encore sauvage, malgré quelques apparitions bruyantes des conquérants espagnols. L'île est assez grande pour que le tour en exige plusieurs jours de marche; il y a des collines et des vallées; le climat est naturellement chaud, ce qui suppose l'existence de productions spontanées. Comme productions végétales, l'île offre des raisins, des melons, des citrons et des limons (que Robinson ne découvre pas tout de suite). La faune est représentée par des chèvres, des tortues et divers oiseaux, notamment des perroquets.

Quel sera, sur ce *lieu*, le *travail* de Robinson? Ici, pas de choix possible. L'homme étant solitaire, la division du travail n'existe pas. Robinson exécutera donc, à lui seul, tous les travaux nécessaires à sa subsistance. Voyons seulement quel sera l'ordre et l'enchaînement logique de ces travaux.

Le besoin de manger est quotidien. Impossible donc, pour Robinson, d'exercer tout d'abord un travail dont le fruit suppose une échéance quelque peu éloignée. Il ne lui est loisible de se livrer, en commençant, qu'à des travaux *de simple récolte*. Tant que les débris du vaisseau seront là, Robinson sera *ramasseur d'épaves*. Quand ces débris auront disparu, Robinson sera *chasseur*.

Grâce aux épaves qu'il retire du vaisseau, Robinson peut entrer en lutte contre la nature. Cette lutte serait réellement impraticable sans cela. « Daniel de Foë, observe Saint-Marc Girardin, a voulu que Robinson fût aidé dans toutes ses inventions par quelques secours extérieurs... Il retrouve donc plutôt qu'il n'invente, et c'est en cela peut-être qu'il ressemble mieux à l'humanité. » Parmi les objets tirés du vaisseau, notons quatre choses capitales : des armes, des outils, des grains de blé, la Bible. Les deux premières ont une utilité immédiate; la troisième en aura plus tard; la quatrième aidera Robinson à s'élever au-dessus de

l'existence matérielle, et, loin des hommes, à se retrouver vraiment homme.

Robinson a également amassé du biscuit, mais une impérieuse prévoyance lui prescrit de l'économiser. Force est donc de se retourner vers la *chasse*. Deux gibiers s'offrent à lui : des oiseaux, des chèvres. Son premier coup de feu abat un perroquet. Il en tue encore de temps en temps, mais pas trop souvent :

« J'aurais pu en tirer autant que j'aurais voulu, mais j'étais chiche de ma poudre et de mon plomb, et je souhaitais plutôt de tuer une chèvre, s'il était possible, *parce qu'il y avait beaucoup plus à manger.* »

Mais les chèvres aussi font user de la poudre. Au lieu d'en *tuer*, mieux vaut en *prendre,* calcul très simple, mais dont la réalisation suppose déjà certains travaux accessoires et compliqués : fabrication de pièges, construction d'un enclos. Ayant autre chose à faire, Robinson ne peut songer à être pasteur, mais il se fera *éleveur*. Qu'on relise, dans le livre, l'histoire de cette tentative tardive, mais laborieuse, finalement couronnée de succès. Il y a là, comme en beaucoup d'autres travaux de Robinson, un chef-d'œuvre de patience. Enfin le parc est construit, les chèvres sont prises, et notre insulaire a « son troupeau ».

La cueillette et la pêche n'arrivent que comme accessoires, la première, parce que les fruits de l'île, citrons, melons, raisins, fruits dont l'abus (Robinson le sait par expérience) est souvent nuisible à la santé, ne peuvent d'ailleurs former la base d'une véritable alimentation; la seconde, parce qu'évidemment elle prendrait trop de temps et que d'autres ressources sont ailleurs. En outre, Robinson, étant seul, ne peut pêcher au filet. La pêche, de son propre aveu, est plutôt pour lui une distraction qu'un moyen d'existence.

Robinson, tout d'abord, n'a pas et ne peut avoir l'idée de la culture. C'est seulement quelques mois après son naufrage que le hasard, — ou plutôt la Providence, comme il le fait remarquer respectueusement, — lui fait découvrir la possibilité d'avoir du blé. Aussitôt voilà Robinson cultivateur, besogne nouvelle pour lui, car le métier de planteur n'a guère pu le former à la culture des

céréales, besogne doublement difficile, et par suite de sa solitude, et par suite du manque d'instruments appropriés. Par exemple, il est obligé de labourer avec une *bêche en bois,* fabriquée au prix des plus laborieux efforts. Ajoutez tous ces oiseaux pillards, contre qui la plus rigoureuse police est nécessaire, et vous aurez une faible idée de la somme d'efforts que réclamait l'entreprise.

Tout cela ne procure à Robinson que la matière première, pour ainsi dire, de son alimentation. On ne mange pas les chèvres crues ni les grains de blé tels quels. De là, sans compter d'autres causes, — le besoin de se loger, par exemple, — la nécessité où Robinson se trouve de réinventer successivement diverses industries élémentaires, étroitement liées aux premiers besoins d'un homme qui ne veut pas tomber dans la vie sauvage.

Car, — remarquons-le en passant, — la pente vers la vie sauvage est facile dans la situation où se trouve Robinson. L'affolement produit par la solitude suffirait seul déjà à produire cette évolution. Ceux qui, par leurs antécédents, ont donné déjà des signes de détraquement moral, offrent encore plus de prise à cette influence. Il faut être vigoureusement trempé pour y résister. D'ailleurs la chasse est attrayante, entraînante, la culture est laborieuse et patiente. Robinson demeure quatre ans avant de pouvoir manger de son pain. « Une chose étonnante, dit-il, à laquelle je ne crois pas que beaucoup de gens fassent réflexion, ce sont les préparatifs qu'il faut faire, la peine qu'il faut essuyer, les formes différentes qu'il faut donner à un ouvrage avant de pouvoir produire, dans sa perfection, ce que l'on appelle un morceau de pain. » La tentation des productions spontanées, et de la paresse qu'elles autorisent, demeure donc impuissante sur l'esprit hautement prévoyant de Robinson. Il veut être dans son île ce qu'il serait dans la société : avoir une maison, des aliments variés, le plus variés possible, des vêtements propres et décents, et surtout ménager l'avenir; deux choses ne l'abandonnent jamais : le souci du *confortable* et celui de sa dignité. Au lieu de se borner à courir après les chèvres et à ramasser des tortues, Robinson entreprend donc l'aride labeur de la culture et les di-

verses industries que nécessite une existence sédentaire et civilisée. Quelles sont ces industries ?

Robinson cherche avant tout à se procurer un logement. Ce logement, comme il l'explique méthodiquement, doit réunir quatre conditions : n'être pas loin de l'eau douce, l'abriter efficacement contre le soleil, le défendre contre une attaque possible des bêtes féroces, et enfin se trouver en vue de la mer, pour qu'on puisse apercevoir les vaisseaux, dans le cas où il viendrait à en passer. Robinson sera donc *charpentier* et *maçon*. Il creuse sa grotte, élève des terrassements, et construit une palissade avec des pieux. Ces pieux surtout lui donnent de la besogne : « Il me fallait, dit-il, tant de temps pour les couper dans les bois, pour les façonner, et surtout pour les conduire jusqu'à ma demeure, qu'un seul me coûtait quelquefois deux jours, tant pour le couper que pour le transporter, et un troisième pour l'enfoncer dans la terre. » Robinson est *menuisier*. Il confectionne une chaise, une table, des tablettes, une échelle, le tout avec des haches et un rabot, faute de scie. Il essaie d'être *fabricant de tonneaux*, mais ici il avoue son impuissance et son échec. Le métier réclame déjà trop d'apprentissage. Donc, pas moyen d'avoir de ces utiles récipients. Robinson est *fabricant de chandelles*. Il se sert pour cela de la graisse de ses chèvres. C'est primitif ; mais il y voit cependant assez pour lire ou écrire, le soir, quand le travail matériel est fini. A force de couper et de tailler, les haches s'émoussent. Robinson fabrique, au prix du labeur d'une semaine, une *machine à aiguiser*. Il fabrique ou improvise des instruments agricoles. La confection d'une *pelle* et d'une *bêche* lui prennent un temps infini. Quant à la herse, à la faux, il n'y a pas à y songer ; une grosse branche tiendra lieu de herse, un coutelas remplacera la faux. Le blé récolté demande des *corbeilles*. Ici, Robinson est dans son fort : « J'avais lieu, dit-il, dans cette conjoncture, de me féliciter de ce qu'étant encore petit garçon, je m'étais fait un plaisir de fréquenter la boutique d'un vannier qui travaillait dans la ville où mon père demeurait... Je lui rendais de petits services ; je remarquais soigneusement la manière dont il travaillait ; je mettais quelquefois la main à

l'œuvre. » Heureuse leçon de choses pour Robinson! Il aura ses paniers.

En revanche, il n'a pas de pots. Non seulement il ne possède aucun récipient pour contenir des liquides, mais il est condamné à manger perpétuellement sa viande rôtie. Robinson se fait *potier*. Il nous raconte, en se moquant de lui-même, ses longs essais infructueux, après lesquels il parvint à faire, nous dit-il, « deux grands et vilains ustensiles de terre que je n'oserais appeler jarres, mais qui me coûtèrent pourtant près de deux mois de travail. » Tels qu'ils sont, ils lui suffisent, et d'ailleurs l'apprenti potier se perfectionne. « Je ne crois pas, dit-il naïvement, qu'on puisse éprouver *une joie plus vive* que celle que je ressentis lorsque je vis que j'avais fait un pot qui résisterait au feu. »

Robinson n'a pas encore son morceau de pain sous la dent. Pour moudre le blé, il faut une meule. Ne fait pas et ne remue pas une meule qui veut. D'ailleurs la roche de l'île est friable. Robinson confectionne un billot et un pilon, tous deux en bois très dur, et voilà notre *meunier* pilant son blé comme un épicier casse son sucre. Pour passer la farine, il faut un *tamis*. Robinson en fait un avec des cravates. Pour cuire la pâte il faut un *four*. Robinson n'a pas de four, mais il fabrique de grands vases qui en tiendront lieu. Encore, faute de levain, ne peut-il avoir qu'un gros pain azyme. N'importe, le voici *boulanger*. « Je tranchais encore du *pâtissier*, nous dit-il avec orgueil, car je fis plusieurs gâteaux et puddings de riz ». Il avoue pourtant que son ambition n'allait pas jusqu'à faire des pâtés.

Ainsi, les besoins les plus urgents sont satisfaits, et Robinson commence alors à exercer quelques industries de luxe. Nous le voyons tour à tour *constructeur de canots, tailleur,* fabricant de *parasols,* de *pipes,* de *beurre,* de *fromages*. Il a même l'idée de se faire *brasseur,* mais les tracas que lui donnent les sauvages, — dont il vient alors de découvrir les traces, — l'empêchent de donner suite à ce projet; exemple en raccourci du dommage causé par le militarisme à l'industrie des nations.

Maître de son île, ainsi fécondée par son travail, Robinson a au plus haut degré le sentiment de la *propriété* et du chez soi :

« J'avais, dit-il, le plaisir de voir que tout ce que je contemplais était mon bien ; que j'étais le seigneur et le roi absolu de cette région ; que j'y avais un droit de possession, et que, si j'avais des héritiers, je pourrais le leur transmettre aussi incontestablement qu'on ferait d'un fief en Angleterre. » Il est heureux dans son *home*. « Le bon ordre qui y régnait, dit-il, faisait d'abord trouver sous la main ce que je cherchais ; et cet *ordre*, joint à l'abondance des objets utiles et commodes, *me causait beaucoup de satisfaction*. » Il parle complaisamment, en vrai gentleman, de sa « maison de campagne où il se retire lorsque ses affaires ne le retiennent point dans sa *capitale*. » Sa journée est partagée entre ses divers travaux, et le repos, les divertissements trouvent leur part : « J'accoutumais déjà mon esprit à supporter ma condition ; j'avais quitté l'habitude de regarder en mer pour voir si je ne découvrirais pas un vaisseau, et, cessant de perdre mon temps en choses vaines et souvent chagrinantes, je voulus désormais l'employer tout entier à me procurer *tous les adoucissements possibles* dans ce genre de vie. » Ces adoucissements sont bien simples, bien primitifs, mais peu de chose suffit à charmer l'homme. La promenade, la pêche, la pipe, un chien, deux chats, quelques chevreaux apprivoisés, et surtout le fameux perroquet, dont la voix amie rappelle à l'exilé, par une douce illusion, la société des hommes, que faut-il de plus pour être relativement heureux sur cette terre où le bonheur est forcément relatif?

« Je dînais comme un roi, dit Robinson, à la vue de toute ma cour. Mon perroquet, comme s'il eût été mon favori, avait seul la permission de parler. Mon chien, qui alors était devenu vieux et chagrin, était toujours assis à ma droite. Mes deux chats étaient l'un à un bout de la table, et l'autre à l'autre bout, attendant que, par une faveur spéciale, je leur donnasse quelques morceaux de ma viande. » Robinson est satisfait. Il ne regrette ni les salons, ni les arts, ni la musique, ni le théâtre, ni les dîners, ni les visites. Il a son *home*. Il a l'idéal de l'Anglo-Saxon.

Cette quiétude n'est pas sans interruption. On pourrait retrouver, dans la vie de Crusoé, les *phases de l'existence*, c'est-à-dire les accidents perturbateurs qui entrecoupent ses travaux. Ces

phases sont ici : 1° un tremblement de terre; 2° une maladie; 3° un voyage en mer, sur un canot, où il est emporté au loin par un courant; 4° enfin, l'apparition des sauvages. Ce dernier point rentre dans notre troisième partie.

Quant aux premières épreuves, lorsqu'on les regarde de près, elles sont terribles pour un homme seul. Robinson, en pareil cas, subit la loi commune. Il s'effraie, il se lamente (1), mais l'effroi et la lamentation ne sont l'affaire que d'un instant. Robinson avoue ces découragements passagers. « Mais ces pensées, ajoute-t-il, étaient toujours contre-balancées par d'autres qui leur succédaient rapidement, et me montraient que j'avais tort. »

Dans la société ordinaire, c'est surtout au moment des crises extraordinaires de la vie qu'apparaît la nécessité du *patronage*.

Où est ici le patronage? Il n'y en a pas, direz-vous. C'est une erreur. Robinson ne peut réclamer le secours d'autrui, c'est évident, mais il a appris de bonne heure à s'en passer. Trois choses le *patronnent,* cependant : les ressources tirées du vaisseau, la pensée de Dieu, et lui-même.

Le rhum et le tabac aident Robinson à guérir sa maladie, ses armes l'aideront à affirmer sa supériorité sur les sauvages : voilà pour les ressources tirées du vaisseau. Nous dirons plus loin un mot de ses aspirations religieuses, et de l'intensité toute particulière que la solitude et les périls donnent à sa piété. Enfin l'énergie et le sang-froid acquis par l'éducation ne l'abandonnent jamais. Ce sang-froid se révèle dans la description prosaïque et réaliste des menus détails. Cette énergie éclate dans ses moindres tournures de phrase. Après avoir reconnu, à la suite du tremblement de terre, que son habitation est défectueuse, il se résout à transformer son domicile : « C'est le 21, dit-il, que cela fut arrêté *dans mon conseil privé* ».

Robinson est donc son propre *patron*. Il est à la fois, pour rappeler un mot plaisant de Jules Verne, « le gouverneur général et la population ». En lui se retrouvent, naissantes et confon-

(1) De même Ulysse dans l'*Odyssée*. « Le héros n'hésite pas à se plaindre et à se lamenter. Prenez ses paroles, il est faible et abattu; prenez ses actions, il est ferme et indomptable. » (Saint-Marc Girardin, *ibid.*, p. 64.)

dues, les diverses fonctions du patronage. En lui se concentrent également les fonctions auxiliaires du patronage : commerce, cultures intellectuelles, religion.

Nous citons le commerce pour mémoire; mais, à vrai dire, le commerce n'est pas parfaitement exclu de l'île et de l'esprit de Robinson : on va le voir. Nous sommes dans les premiers jours qui suivent le naufrage, Robinson fait de nombreux voyages au vaisseau. Il arrive à la nage, grimpe sur le pont et se met en quête. « Comme j'avais grand appétit, je m'en allai à la soute, où je remplis mes poches de biscuit, et *je me mis à manger tout en m'occupant* à d'autres choses, *car je n'avais pas de temps à perdre.* » *Time is money.* Robinson cherche donc, embarque des armes, des munitions, des outils. Tout à coup, dans la chambre du capitaine, un tiroir frappe sa vue. Il y a là trente-six livres sterling. « O vanité des vanités! m'écriai-je. Métal imposteur, « que tu es vil à mes yeux! A quoi sers-tu ? Non! tu ne vaux pas « la peine que je me baisse pour te ramasser; un seul de ces « couteaux est plus précieux pour moi que les trésors de Crésus; « je n'ai nul besoin de toi ; demeure donc où tu es, ou plutôt « va-t'en au fond de la mer! » Après avoir donné un libre cours « à mon indignation, *je me ravisai pourtant tout à coup.* » Et Robinson emporte l'argent.

Est-ce assez joli?

Mais on conçoit que le commerce, *en fait,* n'ait rien à voir avec l'existence de Robinson. Pour lui, les deux auxiliaires du patronage, c'est-à-dire les deux choses qui l'aident puissamment à demeurer dans l'état de civilisation où il a été élevé, sont les cultures intellectuelles et la religion.

Robinson, en pillant son propre vaisseau, n'a pas songé aux seules nécessités de sa subsistance. Il a trouvé, dans la chambre du capitaine et ailleurs, des plumes, de l'encre, du papier, des compas, des instruments et des livres de navigation, des cadrans, des cartes, des lunettes d'approche, quelques livres portugais, autant d'objets dont l'usage est incompatible avec la vie sauvage, et qui peuvent contribuer, soit à sauver le naufragé si l'occasion s'en présente, soit surtout à le préserver de l'ennui.

Robinson, lorsque la nuit tombe, et qu'aucun travail matériel ne le retient plus, peut donc se livrer, grâce à ces chandelles de suif de chèvre, qu'il s'est confectionnées tant bien que mal, aux douceurs de la lecture et de la rédaction de son journal. « Je couchai par écrit, dit-il, l'état de mes affaires (quelle locution pratique!), non pas tant pour le laisser à mes successeurs, — car il n'y avait pas d'apparence que j'eusse beaucoup d'héritiers, — que pour éloigner de mon esprit les pensées différentes qui venaient en foule l'accabler tous les jours. » On a pu voir, dans une *Lettre d'Angleterre* de M. Paul de Rousiers (1), combien cette conduite de Robinson est conforme à celle de beaucoup d'ouvriers anglais qui, leur travail fini, aiment, soit à fréquenter des bibliothèques de livres instructifs, soit à suivre des conférences spéciales, afin de développer leur intelligence, et de *s'élever* dans la vie.

Quoique isolé de la société, Robinson tient à ne pas perdre de vue la chronologie de ses semblables. Il a soin, dès le cinquième jour après son naufrage, de planter dans le sol un poteau où chaque jour il fait un cran. Cela lui sert de calendrier. L'année, le mois, la semaine conservent ainsi pour son imagination leur physionomie habituelle.

Quelle forme Robinson donne-t-il à son poteau? La forme d'une croix.

La religion, en effet, s'unit étroitement chez lui à la culture intellectuelle. Parmi les livres trouvés dans le vaisseau, se trouvent trois Bibles, et Robinson en fait sa lecture assidue :

« Par une lecture constante de l'Écriture Sainte, et par l'usage fréquent de la prière, mes pensées se dirigeaient vers Dieu; j'éprouvais des consolations intérieures qui m'avaient jusqu'alors été inconnues. »

Lors du tremblement de terre, sa première parole est celle-ci : « Seigneur, ayez pitié de moi! » De même, lors de sa maladie : « Grand Dieu! venez à mon aide, car je suis bien malheureux! »

Dans les moments d'affliction, Robinson, suivant une coutume

(1) La *Science sociale*, août 1893.

familière à beaucoup de protestants, ouvre la Bible au hasard, et lit la phrase qui tombe immédiatement sous ses yeux. Il en retire, nous dit-il, une « consolation inexprimable ».

Jeté sur le rivage, sa première pensée avait été un élan de religion : « Me voyant ainsi en sûreté, je commençai par lever les yeux au ciel, et rendre grâce à Dieu de ce qu'il m'avait sauvé la vie. »

Cette reconnaissance n'est pas un transport fugitif. Chaque année, le 30 septembre, anniversaire de son arrivée dans l'île, Robinson se livre à un « jeûne solennel », et fête ce jour par des pratiques extraordinaires de piété, comme on célèbre encore à Philadelphie le jour où un heureux arrivage d'Europe sauva la vie aux « pères pèlerins ». Le sentiment de la Providence le suit partout. Quoique s'aidant toujours, il voit toujours le ciel qui l aide. Il reconnaît dans ses malheurs la punition de ses fautes, et finit, dans ces dispositions quasi monastiques, par se trouver heureux de son malheur même : « Je croyais pouvoir, dit-il, me féliciter à bon droit de ce qu'une puissante barrière me garantissait suffisamment des *vices contagieux du siècle.* » Un parfait clergyman, envoyé tout exprès pour lui prêcher la résignation, aurait-il mieux dit et mieux réussi?

III. — LA RÉAPPARITION DE LA SOCIÉTÉ.

On sait que Jean-Jacques Rousseau, proscrivant tous les livres dans l'éducation de son Émile, faisait une exception en faveur de *Robinson Crusoé.* Cet homme trouvant tout par lui-même, son pain, sa viande, son logement, ses industries, lui paraissait seul digne, entre tous les héros de l'histoire et de la fable, de fixer l'attention et l'admiration d'un enfant. Mais Jean-Jacques n'a pas tout vu. Par cette apologie de Robinson, il se contredit lui-même, et l'*Émile* démolit naïvement le *Contrat social.* Robinson devient, à un certain point « l'homme de nature ». Soit. Mais cela ne durera pas toujours. La société va reparaître. Or le premier effet de cette réapparition est de donner un éclatant

démenti à toutes les belles maximes de fraternité, d'égalité et de liberté dont les philosophes démocrates du siècle dernier, à la voix de Rousseau, ont fait leur devise.

Nous avons vu suffisamment que Robinson est un homme courageux. Eh bien, le premier sentiment éprouvé par lui devant l'empreinte d'un pied humain, c'est tout simplement une *terreur folle*.

« Jamais je ne fus saisi d'une plus grande frayeur; je m'arrêtai tout court, comme si j'eusse été frappé de la foudre... Je m'enfuis à ma fortification, tout troublé, regardant derrière moi à chaque pas, et prenant les buissons que je rencontrais pour des hommes... Je me jetai (dans ma forteresse) comme un homme qu'on poursuit : je ne puis même me souvenir si j'y entrai par l'échelle ou par le trou qui était dans le roc... Jamais lapin ni renard ne se réfugia dans son terrier avec plus de frayeur que moi dans mon château. »

C'est que les *Sauvages* peuvent être là. Les *Sauvages*, ces créatures idéales célébrées par Rousseau et Diderot, ces modèles proposés par eux à nos sociétés modernes. Robinson qui, pour cause, n'a pu encore lire ces apologies, ne pense qu'à fuir à toutes jambes, puis, aussitôt, à élever de nouvelles palissades, à percer des meurtrières et à préparer ses mousquets. Tel est son premier soin à l'idée qu'un de ses semblables, dont il n'a plus revu le visage depuis plus de vingt ans, peut avoir la fantaisie de venir lui souhaiter le bonjour.

Le premier phénomène que détermine, dans l'île de Robinson, la réapparition de la société, se trouve être la *guerre*.

« Je barricadai l'entrée de la tente avec des planches posées en dedans, et un coffre vide, dressé sur un bout en dehors, et, après avoir placé mes pistolets à mon chevet, couché mon fusil auprès de moi, je me mis au lit. »

Les seigneurs féodaux du neuvième siècle, au moment de l'invasion des Normands et de la construction des châteaux, s'inspiraient évidemment des mêmes opinions philosophiques.

Ce n'est pas assez de se défendre, Robinson cherche pendant quelque temps à se venger, ou, pour mieux dire, à punir les Caraïbes de leurs horribles festins. La découverte de restes hu-

mains, autour des cendres d'un feu éteint, a bouleversé notre Anglais d'York, civilisé et pieux. Entraîné par une passion irréfléchie, il veut *châtier ces crimes,* s'ériger en justicier, en bourreau. Mais cet état d'esprit dure peu. L'homme positif, le particulariste reparaît :

« Quelle autorité, me dis-je, quelle vocation ai-je pour m'établir juge et bourreau sur ces misérables sauvages? Quel droit ai-je de venger dans leur sang le sang qu'ils répandent? *Ces hommes ne m'ont jamais fait de mal personnellement*, et ce que je veux entreprendre ne saurait être excusé que par la nécessité où je pourrais me trouver de me défendre moi-même contre leurs attaques. »

Robinson laisse donc les sauvages tranquilles, résolu à n'intervenir que lorsque un motif légitime pratique se présentera. Ce motif se présente. Voyant un captif briser ses liens et s'enfuir dans la direction de sa demeure, Robinson tue les sauvages qui le poursuivent. C'est l'entrée en scène de *Vendredi*.

L'arrivée de Vendredi détermine un nouveau phénomène social dans l'île de Robinson : l'apparition de l'*esclavage*.

Mettez deux hommes ensemble quelque part; l'inégalité va s'ensuivre. La Bruyère a déjà remarqué, dans ses *Caractères*, que, lorsque des enfants jouent ensemble, l'un d'entre eux, au bout de quelques instants, se trouve tout naturellement le chef de la bande. Il en est ainsi toujours et partout. Dans le cas présent, l'inégalité est immense. Robinson, en présence de Vendredi, n'a pas seulement pour lui l'âge, l'occupation antérieure, ses armes, ses ressources, le résultat acquis de ses travaux, son caractère et son prestige de bienfaiteur. Il a encore et surtout la *supériorité de sa race*.

Pour mieux nous en persuader, représentons-nous le cas contraire : Robinson sauvé par Vendredi, ou, plus généralement, un Européen quelconque sauvé et recueilli par des sauvages. La condition de cet Européen pourra être malheureuse et inférieure au premier abord, mais elle se relèvera par la force des choses. Un sauvage n'est rien chez les *blancs;* un *blanc* est presque un dieu aux yeux des sauvages. Chateaubriaud nous met sous les

yeux le même phénomène, sous des couleurs poétiques et romanesques, sans doute, mais avec une certaine vraisemblance, lorsqu'il *décrit* l'ascendant de René sur les Natchez, et l'amitié soumise, enthousiaste, que lui voue le sauvage Outougamiz, lequel est pourtant son sauveur. Qu'on se rappelle encore l'aventure d'Orélie-Antoine Ier, roi d'Araucanie. Cette inégalité se justifie d'ailleurs à première vue. Robinson, c'est l'éducation solide, profonde, l'effort énergique et soutenu, la prévoyance poussée à son paroxysme ; c'est une expérience plus étendue, une instruction plus variée, une religion plus haute. Vendredi, c'est la *chasse*, avec les qualités spéciales qu'elle procure : vigueur, agilité, courage ; mais rien de plus. Imprévoyance et superstition, voilà le bagage psychologique d'un sauvage, homme habitué à vivre d'un travail de simple récolte, dans un groupement plus ou moins désorganisé (1).

Vendredi se trouve donc esclave, et Robinson, le plus naturellement du monde, le considère comme tel. Il le fait travailler, tantôt comme un ouvrier, tantôt comme un domestique, bientôt même comme soldat, et Vendredi ne s'étonne nullement de la chose. Robinson n'oublie pas pour cela les nouveaux devoirs que cette situation lui impose. Il exerce le *patronage*. Par lui, Vendredi reçoit une éducation conforme à son état, et son maître ne néglige pas « de poser dans son âme les bases de la religion chrétienne ». La religion seule établit entre son esclave et lui une égalité particulière : « Mon esclave, dit-il, était déjà aussi bon chrétien que moi, et peut-être meilleur, et nous pouvions jouir *ensemble* de la lecture de la parole de Dieu. »

Cette supériorité de Robinson ne fait que s'accentuer lorsqu'il a délivré le père de Vendredi et un Espagnol que les sauvages allaient dévorer : « Voilà mon île peuplée, s'écrie-t-il avec triomphe ; je me croyais riche en sujets, et c'était une idée fort satis-

(1) Daniel de Foë, par un épisode très romanesque, fait arriver dans l'île le père de Vendredi, captif comme son fils, et que Robinson délivre comme ce dernier. Il exalte la piété filiale de Vendredi à l'égard de son père. Sans contester l'existence de pareils sentiments, n'oublions pas que les sauvages, en divers pays, ont l'habitude de tuer leurs vieux parents.

faisante pour moi de me considérer comme un petit monarque; toute cette île était mon domaine par des titres incontestables. Mes sujets m'étaient parfaitement soumis; j'étais leur législateur et leur souverain seigneur. Ils m'étaient tous redevables de la vie, et tous ils étaient prêts à la risquer pour mon service dès que l'occasion s'en présenterait. »

Robinson se sent donc plus que propriétaire; il est propriétaire *féodal*. Au-dessous de lui, toute une petite société s'organise et se hiérarchise. Immédiatement après lui vient l'Espagnol, son inférieur par situation, mais supérieur aux deux sauvages, par l'éducation; puis le père de Vendredi, supérieur à son fils par l'âge et l'expérience; enfin, Vendredi. Les deux premiers constituent la classe dirigeante, les deux derniers la classe populaire, et chacune de ces deux classes se subdivise à son tour.

Robinson tient essentiellement à sa quasi-royauté. Il sent qu'elle est le prix de vingt-huit ans de labeurs et d'énergie personnelle. Ses compagnons, recueillis et hébergés par lui, n'y ont aucun droit. Aussi, que de réflexions et de précautions lorsque l'Espagnol lui apprend qu'il a laissé sur la côte voisine seize camarades, dépouillés de tout, et recueillis par les sauvages de la nation de Vendredi! Robinson enverra-t-il son canot, et les fera-t-il passer dans son île? Grave question. Robinson discute, il se renseigne, il se fait bien certifier par l'Espagnol que ses compatriotes « sont tous de fort honnêtes gens ». Enfin, il se décide à les recueillir. Le passage est typique :

« Tous ces préparatifs étant faits, je *permis* à mon Espagnol de passer en terre ferme pour voir s'il y avait quelque chose à faire avec ses compatriotes : et je lui donnai un *ordre par écrit* de ne pas emmener un seul homme avec lui *sans lui avoir fait jurer* devant lui et devant le vieux sauvage que, bien loin d'attaquer le maître de l'île... il se soumettrait entièrement à ses commandements... J'ordonnai encore à l'Espagnol de m'en rapporter un *traité* formel par écrit, *signé* de toute la troupe... » Décidément Robinson, quoique sur le seuil du dix-huitième siècle, a oublié d'être sentimental. Jamais fils de ses œuvres ne fit un si parfait et si intraitable aristocrate.

A propos de ces Espagnols, une remarque assez curieuse s'impose, lorsqu'on relit la dernière partie des *Aventures de Robinson Crusoé*, c'est l'absence complète de chauvinisme et même de simple patriotisme chez notre héros. On sait comment Robinson sort de son île, et comment, après avoir aidé le capitaine d'un vaisseau anglais à maîtriser son équipage rebelle, il laisse dans son île cinq des mutins, en déléguant sa *souveraineté*, par une lettre, à l'Espagnol qui doit revenir bientôt. Or, Robinson, à son retour dans l'île, ne tarit pas d'éloges sur les Espagnols, et, dans les querelles qui surviennent, donne tout le mauvais rôle aux matelots anglais, lesquels, il est vrai, représentent, et par leur extraction et par le fait de leur révolte, un type social bien inférieur. Les Anglais sont fainéants, cruels, provocateurs; les Espagnols sont doux, patients, généreux. « Toutes leurs manières étaient obligeantes et polies, avec un noble mélange de gravité majestueuse qui donnait un air de bienséance et de grandeur à leur soumission même. » Ces éloges se retrouvent en plusieurs endroits. Tout ceci est excessivement curieux de la part d'un homme comme Daniel de Foë, dans un ouvrage écrit en 1719, au lendemain de la guerre de la Succession d'Espagne, à une heure où aurait dû bouillonner dans le cœur de la nation anglaise le souvenir d'Almanza et de Villaviciosa (1). Daniel de Foë a-t-il la prétention de prouver la supériorité des Espagnols sur les Anglais en matière de colonisation? Ce n'est pas probable. La manière dont il distribue l'éloge et le blâme prouve simplement cette originalité et cette indépendance d'esprit qui caractérisent l'écrivain anglais. N'oublions pas d'ailleurs que cette date de 1719 marque à peu près l'époque précise où l'Espagne, glorieusement conquise par le petit-fils de Louis XIV, gardait encore, après deux siècles de puissance militaire et de développement intellectuel, une sorte de prestige retentissant qui pouvait faire illusion sur sa réelle décadence et laisser croire à sa grandeur; tandis que l'Angleterre, sortant à peine de ses longues guerres contre la France, se reposait un instant avant de prendre son

(1) Robinson dit lui-même, à la première page de son récit, qu'un de ses frères a été tué par les Espagnols. La *vendetta* n'a décidément rien d'anglais.

Supplément à la Science Sociale *de Décembre 1893.*

AVIS

Nous rappelons que les abonnements à la *Science Sociale* et au *Mouvement Social* finissent avec la présente livraison.

Le mode de renouvellement le plus facile est l'envoi d'un mandat au nom de l'administrateur : Mr Paul Leloup, librairie Firmin-Didot, 8, boulevard de Vaugirard.

Les abonnements et les cotisations dont le montant n'a pas été envoyé avant le 15 Janvier, sont encaissés par la poste, moyennant un supplément de 80 centimes, pour frais de recouvrements.

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE
pour le développement de l'Initiative privée et la vulgarisation de la Science Sociale

Les abonnés de la *Science Sociale*, payant déjà 20 fr., peuvent être admis dans la *Société* comme membres titulaires, sur leur simple demande, et sans avoir à payer de cotisation supplémentaire.

Cette admission leur donne le droit de recevoir à la fois la *Revue* et le *Bulletin*, le *Mouvement Social*, qui est l'organe de la Société.

Paris. — Imp. Guerbois, 53, rue du Four.

définitif et splendide essor. La rudesse et la simplicité de Robinson s'émerveillent à l'aspect de la courtoisie et de la fierté castillanes. Le « maître de l'île », après avoir crânement affirmé ses droits, s'incline instinctivement devant ces « senors caballeros » dont « toutes les manières sont *obligeantes* et *polies* », et qui ont tous « une *valeur* extraordinaire et une noble *fierté* ». Robinson devine en eux la seule supériorité qui lui manque, celle que donne à une société la culture des lettres et des arts, et les longues traditions de l'honneur chevaleresque, héritage de plusieurs générations de gentilshommes et de guerriers.

Notre analyse est finie, car il serait oiseux de suivre Robinson dans les pérégrinations diverses que Daniel de Foë lui fait accomplir à travers le monde, ni dans les aventures qui signalent son retour. Car Robinson, dévoré du *spleen,* ne peut pas plus s'empêcher d'aller revoir cette île où l'a jeté la tempête qu'un honnête Bas-Alpin, enrichi au Mexique, ne peut résister au désir de venir construire une villa dans ses chères montagnes de Barcelonnette où il a laissé tous ses cousins. Robinson, répétons-le, est le type de l'émigrant anglo-saxon, jeté par hasard dans des conditions exceptionnelles de solitude et de labeurs. Aucune condition, parmi toutes celles qu'on peut imaginer dans la vie, ne pousse plus un homme à l'initiative et à l'effort. *Robinson Crusoé* pourrait avoir pour titre : « l'école du *self-help* ».

On dit des Fables de La Fontaine qu'elles charment tous les âges. C'est vrai aussi de *Robinson Crusoé*. Ce n'est pas seulement au jeune Émile de Jean-Jacques qu'il convient de le recommander. C'est un livre à lire à douze ans et à méditer à cinquante. Après y avoir admiré, comme dans l'*Odyssée*, la lutte d'un homme contre la nature, on peut y étudier, comme dans une philosophie vivante, le germe minuscule de tous les phénomènes sociaux et le point de vue général auquel ils sont envisagés par un esprit anglo-saxon.

G. D'AZAMBUJA.

LES BERBÈRES.

LEUR GRANDEUR PRIMITIVE.

J'ai expliqué, dans un précédent article (1), pourquoi et comment, dès avant les temps historiques, les hommes ont entrepris de vivre et ont réussi à prospérer au milieu des arides solitudes de l'Asie et de l'Afrique.

Or, une race qui prospère ne reste pas sur place; elle se développe bientôt au point de ne plus pouvoir tenir dans ses limites primitives, et elle s'épand au loin avec une abondance et une puissance proportionnées aux ressources qu'elle s'est acquises. Est-ce ici le cas? Oui sans doute. C'est ce que je voudrais montrer aujourd'hui pour les Berbères, qui ont pris racine et fait souche en plein Sahara. On verra les longs et vigoureux rameaux qu'ils ont poussés au dehors. C'est une des races qui ont le plus rempli le monde et qui intéressent au plus haut point l'histoire.

I.

Notre premier soin, en commençant cette étude, doit être de nous demander s'il existait à portée des Touareg, — c'est le nom qu'on leur donne aujourd'hui (2), — des débouchés propres à recevoir le trop-plein de leur territoire. Ces débouchés ne manquaient pas.

Vers le sud d'abord, ils voyaient s'étendre devant eux les vastes

(1) La *Science sociale,* septembre 1893.

(2) *Touareg*, pluriel de *Targui*, nom que se donne le Saharien berbère.

plaines arrosées du Soudan, où il était facile de former des établissements. Mais les émigrants du Sahara y rencontraient un obstacle important : une population nigritienne déjà dense était en possession des meilleurs territoires. Il est clair, en effet, que le désert n'avait pu être occupé avant la région soudanienne, par la raison simple qu'on n'aurait pas trouvé avantage à s'y fixer, s'il n'avait servi de trait d'union entre des centres de commerce en pleine activité : le peuplement du Sahara ne s'explique que par l'occupation bien antérieure des campagnes du Soudan. Ceci ne veut pas dire que les Touareg n'ont pas pénétré chez leurs voisins du sud. Ils y sont allés, au contraire, en assez grand nombre, et ils sont arrivés à former, chez la plupart des populations de l'Afrique moyenne, sur le cours du Niger et autour du lac Tchad, une classe supérieure qui dirige politiquement le pays, et donne à ses habitants une organisation suffisante pour causer de graves embarras aux conquérants européens venus par la côte occidentale. Mais des gens du nord ne pouvaient aller très loin dans cette direction, qui les conduisait aux fiévreux marécages et forêts aux vierges de la région équatoriale du Congo. Au reste, la configuration spéciale du continent africain les enfermait là dans une sorte de basse fosse dont il leur était impossible de sortir. Pour toutes ces raisons, et pour d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, la race targui n'a pas pu jouer de ce côté le rôle historique auquel elle était appelée ailleurs.

En prenant leur route au nord, les émigrants touareg trouvaient au contraire devant eux toutes les facilités pour une expansion indéfinie. Rappelons-nous d'abord qu'au centre même de leur sauvage domaine, en plein Sahara, les pasteurs chameliers avaient rencontré des centres d'établissement propres à la fois au pâturage permanent et à la culture. Le grand désert est en effet parsemé de chaînons montagneux qui condensent les rares vapeurs de l'atmosphère et les retiennent sous la forme de pluie, et même de neige. Les torrents formés par ces pluies ou par la fonte des neiges arrosent un espace plus ou moins étendu, selon les circonstances, autour des sommets; et, dans ces bandes

de terrains humides, la végétation se développe avec vigueur. Il est vraisemblable qu'à l'origine, les premiers occupants de ces régions n'utilisèrent que l'herbe, le bois et les fruits sauvages. Mais plus tard, ayant réuni des esclaves ou des serfs, comme on en voit encore dans les centres touareg, certains chefs de famille les obligèrent à commencer pour eux une culture rudimentaire. Dès lors les terrains occupés devinrent plus productifs, et cette ressource, jointe à celles que donnait le commerce, contribua certainement à favoriser le développement de la race.

Partant de là, nos Touareg ne pouvaient manquer de chercher, au nord, des débouchés, comme ils en avaient déjà du côté du sud, vers l'Afrique centrale, et du côté de l'orient vers l'Égypte et la Chaldée. Secondés par ces associations religieuses dont nous avons constaté l'existence dès l'aurore des temps historiques, ils s'avancèrent en effet dans cette direction, au moyen d'une série d'étapes fort curieusement distribuées.

Oublions d'abord un préjugé qui provient d'une connaissance superficielle des choses, et qui donne à croire très généralement que le Sahara n'est qu'une vaste mer de sables impropres à toute végétation. En réalité, sur de larges espaces, le sol est composé d'une terre arable d'excellente qualité, à laquelle il ne manque pour produire beaucoup que l'humidité indispensable à la vie végétale. Malheureusement cette humidité fait défaut le plus souvent, d'où l'infertilité proverbiale de ces terrains. Mais néanmoins l'eau ne manque pas partout; on en trouve en plein Sahara, comme je le disais tout à l'heure. Elle se rencontre ailleurs encore, et voici comment.

La partie nord de l'Afrique présente une disposition géographique très particulière, qui lui a permis de jouer un rôle social important. Une longue chaîne de montagnes, l'Atlas, y court du nord-est au sud-ouest, à faible distance de la côte méditerranéenne. Cette chaîne présente sensiblement, dans l'ensemble, la figure d'un arbre gigantesque jeté à terre et dont les racines seraient posées sur le sol de la Tunisie, le tronc, tourmenté et aplati, sur le sol de l'Algérie, et enfin les rameaux touffus sur le territoire marocain. Les racines sont figurées par les chaînons dis-

persés de l'Aurès, le tronc par la masse du petit Atlas, et les branches par les puissantes ramifications du grand Atlas (1). Il résulte de cette disposition du terrain les conséquences immédiates que voici.

La partie du continent située entre le 27e et le 37e degrés nord se divise nettement en trois zones principales : 1° une bande triangulaire courant au pied méridional des montagnes, le côté le plus large s'appuyant à l'océan Atlantique, la pointe rencontrant la Méditerranée au golfe de Gabès. Cette bande, découpée

dans le désert, participe de ses caractères généraux; cependant elle en diffère profondément par ce fait qu'elle reçoit, grâce aux montagnes qui l'avoisinent au nord, une assez forte humidité. Celle-ci provient d'abord de quelques petites pluies qui tombent au printemps, au moins dans le voisinage immédiat de l'Atlas; mais elle résulte principalement des cours d'eau suscités par la fonte des neiges, qui s'accumulent chaque hiver sur les hauts sommets de la chaîne voisine. Comme cette chaîne va en s'abaissant à mesure qu'elle s'approche de son extrémité orientale, il s'ensuit que les neiges sont plus rares à l'est qu'à l'ouest, et aussi les eaux; de là vient la forme triangulaire de cette région basse. En général, les cours d'eau n'y sont permanents que dans leur

(1) V. le croquis ci-joint.

partie supérieure, encore beaucoup de torrents sont-ils seulement temporaires sur toute leur longueur. Bien peu se montrent longtemps à la surface du sol, tous disparaissent rapidement sous une double action épuisante. Le soleil de feu et l'air desséché qui caractérisent le pays produisent une évaporation active, d'abord ; ensuite le sol très perméable absorbe ce qui reste et l'emmagasine en nappes de profondeur variable, suivant la nature du sous-sol. Aussi la surface reste-t-elle, si on la laisse à elle-même, aride et improductive durant la plus grande partie de l'année. Mais si l'on se donne la peine d'aller chercher dans les profondeurs du sol l'eau qui s'y trouve cachée pour la ramener à la surface, on obtient sans grande peine des résultats merveilleux. Sur quelques points même, sur les rives de l'Oued Draa par exemple, l'eau coule à la surface et la terre produit spontanément : il se forme de chaque côté du fleuve une bande de verdure, large de 500 mètres à 3 kilomètres (1).

Telle était la première étape offerte aux émigrants touareg. Dans les oasis naturelles du Sahara septentrional, dans celles beaucoup plus nombreuses qu'ils réussirent à créer en creusant des puits dans le lit des rivières souterraines, ils s'établirent en gagnant de poste en poste, et en s'appuyant sur la culture aisée et fructueuse de ce sol riche, fécondé par l'eau abondante et le chaud soleil. Il ne faudrait pas croire que ce nouveau domaine offert aux gens du désert, ou créé de toutes pièces par l'industrie des confréries (2), entretenu par le travail des esclaves et des serfs, fût peu de chose. Aujourd'hui encore, on compte, dans les vastes oasis du Touat, de Gourara, d'In Salah, des centaines de mille âmes; dans les oasis algériennes d'El-Goléa, de Ouargla, de Tougourt, du M'Zab, etc., il y en a plus de 50.000. Enfin les oasis tunisiennes et tripolitaines ont aussi une population assez importante. Encore devons-nous observer que depuis l'arrivée de l'homme dans cette région, la situation hydrolo-

(1) Reclus, *Géographie*, t. XI.

(2) Aujourd'hui encore, les puisatiers qui se chargent de creuser ou d'entretenir les puits des oasis (ghetta) ont un caractère religieux. Ils sont persuadés que leur dur et périlleux métier leur vaudra à coup sûr les récompenses éternelles.

gique a bien changé : la faune et la flore locales, les ruines laissées dans des endroits aujourd'hui arides, divers phénomènes géologiques prouvent que la région entière du Sahara est allée en se desséchant. Autrefois elle était plus arrosée, par suite les oasis naturelles étaient plus nombreuses, et il était plus aisé d'en créer. Dès lors il est permis de croire que la population saharienne a pu prendre, elle aussi, un développement bien supérieur à celui de l'époque actuelle. De plus, la domination étrangère, qui depuis huit ou dix siècles opprime ces populations et les écrase de redevances et d'impôts, a contribué largement à les réduire en nombre et à diminuer leur aisance.

En résumé, la région des oasis a produit, à l'égard de cette race, les effets d'une région de transition. Elle lui a permis de se développer en nombre, elle a conservé chez elle, dans une mesure restreinte mais cependant notable, l'aptitude agricole, elle l'a mise à même, en définitive, d'avancer plus au nord.

II.

La partie du Sahara qui confine à la région montagneuse reçoit, au printemps, une humidité assez abondante, mais peu prolongée, provenant de la condensation des vapeurs au sommet des monts Atlas, et aussi de la fonte des neiges. Grâce à ce phénomène, il s'y développe, en quelques jours, une végétation herbacée qui permet de nourrir, durant plusieurs semaines, des troupeaux de bœufs, de chevaux et de moutons. Un peu plus tard, au fur et à mesure de l'avancement de la saison, les pentes et enfin la surface des hauts plateaux se couvrent à leur tour d'une herbe fine et drue, que les troupeaux suivent pour ainsi dire d'étage en étage. Lorsque viennent les chaleurs de l'été, tous ces terrains élevés ou tournés vers le sud se dessèchent ; mais alors l'herbe demeure dans les dépressions du plateau, et surtout dans les vallées et les plaines formées sur le versant nord par les rivières, et aux extrémités de la chaîne, par l'éparpillement de ses ramifications terminales. Tout cela forme un ensemble de steppes temporaires

que l'on exploite aisément par le système de la transhumance. L'abondance des traces préhistoriques que l'on rencontre sur toute la longueur de la chaîne et dans toutes ses parties, montre que, dès longtemps, une population nombreuse a utilisé cette région, soit en la parcourant à la suite de ses troupeaux, soit en s'établissant dans les parties les mieux arrosées et les plus fertiles. Or ces parties ne manquaient pas.

A l'extrémité orientale de la chaîne, là où s'est formé le beylicat actuel de Tunisie, les montagnes s'abaissent, se divisent, en chaînons divergents, enserrant des plaines assez vastes, autrefois très humides (1), aujourd'hui encore assez arrosées dans les années pluvieuses pour se prêter à la culture des céréales, c'est le Sahel. Cette première région est bordée d'une mince zone maritime, connue sous le nom de Tell. Mieux arrosée que la précédente, et partant plus fertile encore, elle se prête également bien au pâturage et à la culture.

En avançant vers l'ouest, on voit le Tell s'élargir d'une manière assez sensible, mais aussi la chaîne de l'Atlas se resserre, se condense, pour ainsi dire. C'est là que se trouve l'Algérie actuelle. Ici encore les parties arrosées et fertiles ne manquent pas. Tout le pays, de la côte au sommet des plateaux, rappelle les meilleures parties du midi de l'Europe.

Plus loin encore, à l'extrémité ouest de l'Atlas, nous trouvons une contrée qui rappelle et résume toutes les autres. Elle a son Tell maritime, qui s'étend sur des centaines de kilomètres en longueur, le long de la Méditerranée et de l'Atlantique. En arrière, les ramifications puissantes de l'Atlas forment un lacis inextricable de vallées de toute dimension et de toute orientation, où l'on rencontre presque tous les climats et aussi tous les sols (2). Une humidité abondante et régulière, combinée le plus

(1) On y trouve même la trace d'anciens lacs, dont les rives devaient être très fertiles. Aujourd'hui évaporés, ces lacs ont laissé un fond marneux et salé impropre à la culture; leurs bords sont aussi beaucoup moins productifs, faute d'arrosage.

(2) Grâce au voisinage de la mer et à la diversité des systèmes montagneux qui le couvrent, le Maroc a nettement le caractère européen. Il ressemble beaucoup à l'Espagne par la configuration, le climat et les productions. La pluie tombe durant deux mois d'hiver de façon continue, et n'est point rare le reste de l'année; les neiges des

souvent avec une chaleur assez intense, donne à la végétation une vigueur remarquable. Aussi les voyageurs s'accordent-ils à dire que le Maroc jouit de très grands avantages : douceur du climat, fertilité du sol, variété des productions, heureuse situation entre deux mers. Une culture très superficielle y suffit pour obtenir le blé, l'orge, les légumes. Bien plus, on y trouve en abondance des fruits spontanés : les figues, les raisins, les pêches, les poires, les abricots, les olives et enfin les glands doux, qui sont encore, pour beaucoup de tribus, la base de l'alimentation, comme la châtaigne en d'autres pays.

La région que nous venons d'esquisser offrait ainsi aux émigrants berbères 400.000 à 500.000 kilomètres carrés de pâturages et de forêts, où les produits spontanés du sol étaient assez abondants pour suffire aux besoins d'une population nombreuse, qui pouvait encore s'aider des ressources d'une culture rudimentaire et pourtant productive. Dans ces conditions, on peut croire, sans hésiter, que les familles issues du désert ont foisonné là de bonne heure, en formant à la longue, dans cette sorte de cul-de-sac, une accumulation qui ne pouvait manquer de déborder, un jour ou l'autre, sur les contrées voisines. D'ailleurs, les preuves de cette accumulation ne manquent pas. Lorsque les Carthaginois vinrent s'établir dans le nord de l'Afrique, ils se heurtèrent à d'innombrables hordes de cavaliers hardis qui les inquiétèrent jusqu'à la fin de leur domination. Quand les Romains arrivèrent à leur tour, le même obstacle se dressa devant eux, et il leur fallut, pendant des siècles, soutenir la lutte la plus âpre pour en venir à bout. Selon Pline, on comptait, de son temps, 516 peuplades entre le golfe de la Syrte (golfe de Gabès) et la rivière Roummel, sur une ligne de 350 kilomètres seulement. D'ailleurs, aujourd'hui encore, après bien des massacres et des déportations en masse (1), après des siècles d'oppression

sommets donnent aussi beaucoup d'eau, si bien que le Maroc est le mieux arrosé des pays barbaresques. C'est là que l'on rencontre la grande majorité des rivières permanentes du Nord africain, et aussi les plus importantes après le Nil : le Sbou, par exemple.

(1) Les Carthaginois ont tué à la guerre, déporté ou emmené hors du pays comme

et de luttes intestines continuelles, les Berbères forment encore le fonds solide et la grande majorité des populations de l'Afrique du nord, de la mer Rouge à l'Atlantique, et de la Méditerranée au dixième degré de latitude nord. « Le domaine de l'idiome berbère, dit un savant réputé, s'étend de l'Égypte à l'Atlantique, et de la Méditerranée au delà du lac Tchad et de Timbouctou » (1).

III.

Le lecteur est en droit de s'étonner qu'une race aussi nombreuse, occupant une aire géographique aussi étendue, soit sortie d'une source aussi restreinte en apparence que celle des tribus du désert. Il faut cependant voir là son unique point de départ, d'abord parce que les faits que nous connaissons expliquent suffisamment l'expansion de la race sous l'influence des facilités naturelles qu'elle rencontrait, ensuite parce qu'il est aisé de démontrer qu'elle ne peut venir d'une autre direction, ni sortir d'une autre origine. En effet, trois séries indépendantes d'indices probants s'accumulent pour vérifier l'hypothèse sur laquelle repose notre opinion. Ces indices proviennent de la langue, des coutumes nationales, et enfin de la difficulté ou plutôt de l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'assigner aux Berbères, avec quelque degré de certitude, une autre route de migration.

Des recherches récentes ont prouvé que la langue parlée par les Berbères présente un caractère extrêmement archaïque. On y retrouve des racines applicables à toutes les langues connues, depuis le gaëlique jusqu'au mexicain, preuve qu'elle se rattache directement aux premiers idiomes parlés sur la terre. D'autre part, on remarque que plusieurs des vocables employés dans le Sahara portent un cachet tout particulièrement assyrien ou chaldéen. Les dénominations géographiques rappelant ces origines abondent dans toute la Berbérie méditerranéenne, du Maroc à la

soldats mercenaires des milliers et des milliers de Berbères. Les Romains ont fait de même. Après eux les Arabes en ont, dit M. Sédillot, déporté 300.000 en Asie.

(1) D'Avezac, *Bull. de la Soc. de Géographie.*

Tunisie. Ces faits sont un témoignage sérieux en faveur de l'origine que nous assignons aux gens du désert : s'ils sont venus directement des sources du Tigre et de l'Euphrate à celles de l'Igharghar et du Messaoura (1), et s'il en est résulté leur expansion ultérieure dans toute l'Afrique du Nord, et au delà, ces coïncidences linguistiques n'ont rien de surprenant. N'oublions pas, en effet, que la langue des Touareg et tous les dialectes berbères ont une origine commune (le fait n'est pas discuté), et que, de plus, un rameau de ces mêmes dialectes subsiste chez les Basques pyrénéens, considérés par les meilleurs auteurs comme les descendants directs des Ibères, ceux-ci étant eux-mêmes de souche berbère (2). On a trouvé aussi des ressemblances entre l'alphabet targui et celui des anciens turdétans (3), ces Ibères d'Espagne dont les historiens romains nous ont transmis la renommée, fort grande aux premiers temps de la période historique (4).

Sans nous étendre davantage sur ces indices, qui ne sont à nos yeux que complémentaires, nous pouvons cependant constater qu'ils sont d'accord avec les indications plus précises de la Science sociale. Il en est de même pour les mœurs des populations berbères, qui rappellent d'une manière frappante celles des hommes du désert. Ainsi la femme a eu de tout temps, chez les Berbères, et conserve toujours, malgré tant d'influences contraires, survenues depuis des siècles, une situation bien différente de celle qui lui est faite par les populations avoisinantes. Chez les Mzabites, devenus des musulmans fanatiques, la polygamie reste l'exception et la femme est traitée tout autrement que chez les Arabes du voisinage (5). Il en est de même chez les Kabyles

(1) Des recherches récentes ont fait ressortir d'une façon précise la parenté étroite des dialectes parlés par les Touareg avec ceux de l'Asie centrale. En fait, ce sont les mêmes, conservés « par ces peuples d'une extrême tenacité dans leurs opinions et leurs mœurs » (E. Renan, *Hist. des langues sémitiques*). — V. L. Rinn, *Les Origines berbères*, 1 vol.

(2) L. Rinn, *Origines berbères*. — Humboldt, *Essai sur la langue basque*.

(3) Eichoff, E. Renan.

(4) « Une race de taille moyenne à cheveux bruns et yeux noirs, dit encore M. Rinn, venant de l'Asie méridionale, a précédé en Europe Celtes et Kimris. »

(5) Dr Amat, *le Mzab*.

de l'Aurès (1). On trouve chez les Berbères algériens la tradition très vivace de reines bienfaisantes qui auraient peuplé et civilisé le pays. Bon nombre de tribus font même remonter leur origine à une femme dont souvent elles portent le nom. Beaucoup de noms ou de prénoms d'hommes sont formés du mot *ben* (fils de), suivi d'un nom de femme (2). Au Maroc, on voit souvent des tribus commandées par une femme (*cheïka*). Il y a quelques années, le sultan actuel du Maroc faillit être pris ou tué par la troupe d'une cheffesse de ce genre, lorsque, revenant d'une entrevue avec le gouverneur de l'Algérie, il traversait la région montagneuse et insoumise du Riff (3). On peut citer encore ce fait que, malgré l'attrait exercé sur ces populations de formation communautaire par l'islamisme, une religion très ancienne a subsisté sur beaucoup de points dans le Sahara et dans la Berbérie proprement dite.

Il est, au reste, facile de se rendre compte que la race berbère n'a pu venir d'ailleurs que du désert. Si elle n'était point arrivée, comme nous le prétendons, dans l'Afrique du Nord, par la voie en apparence si improbable du Sahara, elle aurait dû arriver soit par l'isthme de Suez, l'Égypte et le désert de Libye, soit par l'Europe et le détroit de Gibraltar. Or la première de ces routes est fermée aux migrations de familles ordinaires par la barrière, infranchissable pour elles, du désert de Libye. « Ce désert, a dit le général Faidherbe, séparait bien plus l'Égypte de la Berbérie que celle-ci n'était séparée de l'Europe par le détroit de Gibraltar, ou, ajoute M. Rinn, de l'Asie par le détroit de Bab-el-Mandeb. » Une telle route n'est praticable que pour des caravanes bien approvisionnées, qui savent leur parcours jalonné par des oasis fortement occupées. Il n'existe point de route directe de ce genre le long de la côte. Aux temps préhistoriques, on ne songeait point à franchir ces 2.000 kilomètres de solitudes affreuses : plus tard, lorsque déjà l'Afrique du Nord était occupée, c'est par mer que la Berbérie communi-

(1) Dr Amat, *le Mzab*.
(2) Rinn, *op. cit.*
(3) G. Charmes, *Une ambassade au Maroc*.

quait avec l'Asie Mineure. On ne peut non plus supposer que les premiers habitants de la Berbérie y soient arrivés par mer en longeant les côtes depuis l'Égypte jusqu'au golfe de Gabès, car cette région du nord africain était occupée bien avant que la navigation ne sillonnât les eaux de la Méditerranée.

Les Berbères sont-ils donc venus d'Europe par le détroit de Gibraltar? Pas davantage, cela est assez facile à démontrer. Les envahisseurs de l'Europe arrivés d'Orient par la voie directe, c'est-à-dire par la côte nord de la mer Noire, ont une physionomie très différente de celle des Africains. D'abord, on peut les suivre à la trace tout le long de la route qu'ils ont parcourue dans leur marche de l'est à l'ouest, ce qui n'est pas le cas pour les autres; on ne trouve rien de ceux-ci plus à l'orient de l'Europe que l'Italie, ce qui indiquerait plutôt une marche dirigée de l'ouest à l'est, c'est-à-dire dans un sens tout à fait contraire à celui des Celtes et des Kimris. D'ailleurs, il est établi par de nombreux témoignages que le nord de l'Afrique était déjà couvert d'une population nombreuse, alors que l'Europe restait encore à peu près déserte. Plus de dix siècles avant notre ère, les Berbères foisonnaient non seulement dans leur pays actuel, mais encore au delà, sur le continent européen, où ils avaient pénétré en passant le détroit de Gibraltar pour se répandre peut-être jusqu'au Rhin.

D'autre part, la famille est organisée d'une façon trop différente dans ces deux grandes branches de migration pour qu'on puisse leur assigner la même route. En effet les Celtes, les Germains et les peuples analogues, venus par les steppes herbues de l'orient de l'Europe, établissent tous la filiation par le père, tandis que les groupes venus par le grand désert, ainsi que nous l'avons indiqué, la font reposer sur la mère. Ce caractère essentiel, avec la parenté de langue, se retrouve chez tous les habitants primitifs de l'Europe occidentale, les Ibères d'Espagne et de Gaule, les Ligures et les peuples Italiotes anté-romains : Étrusques, Ombriens, Osques, Volsques, Èques. Mais, comme nous le disions tout à l'heure, la tête de colonne de cette race s'arrête là; elle s'est heurtée probablement à celle qui arrivait par

le nord de la Méditerranée (Pélasges et autres), elle n'a pu les contenir et n'a pas tardé à reculer devant les nouveaux arrivants, non sans faire d'ailleurs une résistance énergique et prolongée, mais divisée, éparpillée pour ainsi dire par sa diffusion sur un territoire aussi coupé, ce qui explique son refoulement définitif.

Ainsi, selon toute vraisemblance, la race berbère a été très nombreuse et très expansive; elle a failli dominer l'Europe. Comment a-t-elle pu d'abord obtenir tant d'avantages, pour se laisser ensuite refouler et enfermer dans son vieux pays d'Afrique? C'est ce qui nous reste à expliquer.

IV.

Si la race berbère n'a pas joué en Europe un rôle aussi grand que celui auquel elle semblait destinée, cela tient à deux causes essentielles. La première est la formation primitive de la race sous l'influence de la vie du désert; la seconde, le milieu qu'elle a rencontré en quittant les steppes sahariennes. Par ses origines, elle portait la profonde empreinte du régime communautaire, qui l'éloignait du travail pénible de la culture intense. Elle était inclinée aux métiers qui exigent peu d'efforts musculaires, comme l'élevage ou le commerce. Les Berbères n'ont été, pendant bien longtemps, et ne sont encore quand leur choix reste libre, que des pasteurs ou des commerçants. Dans la partie indépendante en fait du Maroc, le *Blad-es-seiba*, beaucoup de tribus ont pour occupation à peu près unique l'élevage des chevaux et du bétail, auquel elles ajoutent, si faire se peut, le pillage des voisins (*rezzou*, que nous prononçons *razzia*). Ailleurs, sur la côte maritime et au bord de cet autre océan que l'on nomme le Sahara, le commerce est le travail préféré d'un grand nombre d'entre eux. Un écrivain mzabite du treizième siècle disait en forme de maxime : « Il n'est pas de générosité possible dans ce monde pour celui qui a peu de fortune, et il n'est de fortune que par le négoce ». L'instinct commercial, dit M. le docteur Amat, a de tous temps sollicité les Berbères à rechercher hors de leur pays un théâtre à leur activité.

Mais si le commerce enrichit à l'occasion, et donne naissance souvent à des sociétés brillantes, il ne suffit pas plus que l'éle-

vage du bétail pour assurer à ces sociétés une stabilité parfaite et une longue durée. Cela a été démontré surabondamment dans cette Revue. L'exemple des Berbères est une nouvelle preuve de la constance de cette loi sociale. Tant qu'un courant d'affaires important a traversé leur pays, ils ont fait de larges gains et contribué dans une grande mesure à développer et à faire briller cette civilisation nord-africaine que l'on attribue en général, avec une évidente injustice, aux envahisseurs étrangers ; les Berbères ont été pour beaucoup dans ses progrès. Mais, d'autre part, il est certain que jamais ces populations n'ont pu constituer une grande nationalité indigène, ni éviter la domination étrangère. Ils ont parfois soutenu contre les invasions des luttes mémorables, mais, en fin de compte, ils ont toujours dû les subir. Cela vient de ce que les races de ce type sont accoutumées à la division, en quelque sorte indéfinie, par familles ou par tribus très fermées et ennemies les unes des autres. Cette division se perpétue par l'effet des jalousies et des rivalités de toute sorte, suscitées par la concurrence ou par la pratique incessante du pillage et de la guerre, ces distractions par excellence du nomade. Parfois cependant un dictateur doué d'une énergie particulière parvient à imposer son autorité à un certain nombre de clans, mais, ce n'est pas sans peine qu'il impose une trêve temporaire à ces haines et à ces rivalités vivaces; à la première occasion, la lutte renaît et le faisceau se brise. Toute l'histoire politique de la Berbérie se résume dans ces quelques lignes. Les luttes de tribus, les rivalités de clans (*çofs*), les ambitions incoercibles des chefs locaux ont toujours paralysé la race au point de vue politique. La disposition géographique de ce pays montagneux facilitait d'ailleurs le maintien de cet état de choses en fournissant des refuges certains aux vaincus, et en leur permettant de se refaire pour reprendre bientôt le combat. On sait que, aujourd'hui encore, le sultan du Maroc n'est véritablement maître que du cinquième de son empire, à peine. Le surplus jouit, en fait, d'une entière indépendance. Dans ces conditions, une race ne peut arriver à jouer un rôle extérieur proportionné à son importance numérique.

Ainsi, pour nous résumer, nous dirons que, dispensée de tout effort par les ressources naturelles du lieu, la race n'a pas été obligée de se transformer dans le long parcours qui l'a menée jusqu'à l'extrémité occidentale de l'Afrique (1). Cette origine, d'où sont sorties les luttes de clans et une faible aptitude au progrès industriel, a empêché la formation d'un grand État berbère, capable d'exercer une action directe et de se maintenir en face des États formés autour de la Méditerranée par des peuples doués d'une organisation plus forte. Aussi ces derniers ont-ils eu beau jeu pour s'établir dans le pays, pour le dominer au moins en partie, et pour lui donner en quelque sorte une façade de leur style. Mais, derrière cette façade, les Berbères ont gardé leur physionomie propre et joué, sous le couvert de leurs dominateurs, un rôle qui ne manque pas d'importance. C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont largement contribué au développement de cette civilisation éphémère, mais brillante, dont on fait honneur exclusivement aux Arabes. En réalité, elle est l'œuvre des Berbères convertis à l'islamisme, au moins autant, sinon plus, que celle des Arabes. Quoi d'étonnant à cela, puisque ce sont là deux races sœurs et appartenant à la même formation sociale?

Mais les Berbères ne sont pas restés cantonnés en Afrique. Ils ont aussi pénétré en Europe, nous l'avons constaté, et ils ont formé, en Espagne, sous le nom d'Ibères, un peuple aux destinées particulières. Nous l'y suivrons et nous trouverons, là encore, plus d'un sujet intéressant d'observations.

Léon Poinsard.

(1) Les invasions les plus récentes, celles des Arabes notamment, ont refoulé en pleine montagne un bon nombre de tribus (les Kabyles, par exemple), qui ont dû s'accommoder de ce milieu âpre et peu productif. Ces Berbères sont devenus de purs cultivateurs, mais la pauvreté et la faible étendue de leur domaine ainsi que leur isolement, les ont aussi maintenus dans un état stationnaire.

EN ITALIE.

DE FLORENCE A PÉROUSE (1).

I.

La puissance de Florence, comme celle de Gênes, fut fondée sur le commerce.

Par la position qu'elle occupe, au pied de l'Apennin, au dessous de la trouée des monts qui donne accès de la vallée du Pô dans la Péninsule, Florence était désignée pour devenir, au moyen âge, un des grands centres d'affaires.

Ce n'est que tard qu'elle prit son essor, lorsque les relations entre le Nord de l'Europe et l'Italie devinrent plus fréquentes : on commence à apercevoir l'importance de cette ville à la fin du douzième siècle. Elle ne servait pas seulement de passage entre le Nord et le Midi, mais encore entre la Méditerranée et l'Adriatique. Assise sur les deux rives de l'Arno, le plus long fleuve de l'Italie péninsulaire, après le Tibre, elle se trouve, en effet, sur la route qui conduit de Rome à Rimini, et de là en Allemagne.

Sa vie fut très agitée : guerres et révolutions ne l'épargnèrent pas, et bien qu'elle n'ait pas eu, comme la patrie de Roméo, des poètes pour immortaliser les compétitions de ses chefs de clan, ses luttes intestines ne furent pas moins terribles que celles des autres républiques d'Italie. Mais un gouvernement stable finit pourtant par s'y faire admettre et, tandis que les princes-marchands de Gênes, adonnés uniquement au soin de grossir

(1) Voir la livraison précédente.

leur fortune, tenus en suspicion par la populace, étaient écartés des hautes dignités, les princes-marchands de Florence, peut-être parce qu'ils avaient affaire à une population plus neuve, réussissaient à s'emparer de la Seigneurie et leurs descendants ne tardaient pas à devenir les protecteurs éclairés des artistes. Dans les batailles que se livraient le « popolo grasso » et le « popolo minuto », celui-ci était généralement vaincu et complètement éliminé du conseil du peuple, ou conseil de la Crédence, et du conseil du Podestat. Les gros parvenus avaient seuls la direction de l'État, si bien que les nobles peu fortunés durent, pour exercer leur part d'influence, s'inscrire dans les sept principales corporations des juges et des notaires, des médecins et des apothicaires, des pelletiers, des tisseurs de soie, des marchands de drap, des fabricants de drap et des changeurs. Au nombre des familles sorties du « popolo grasso, du peuple engraissé », les plus fameuses furent les Rucellaï, les Strozzi, les Mancini, les Tornabuoni, les Peruzzi, les Ricci, qui ont laissé un souvenir impérissable aussi bien dans l'histoire politique de leur pays que dans l'histoire artistique de la Renaissance. Des banquiers, les Médicis, les surpassèrent tous par le goût dont ils firent preuve dans les lettres et dans les arts. Après Florence, Rome fut à son tour soumise à leur pouvoir, et, les noms de Cosme, de Pierre, de Julien, de Laurent le Magnifique sont désormais inséparables de ceux de Brunellesco, de Donatello, de della Robia, de fra Filippo Lippi, de Botticelli, comme les noms de Léon X et de Clément VII, le fils et le neveu de Laurent, le sont de ceux de Raphaël, de Michel-Ange et de Benvenuto Cellini. Sans doute la description des chefs-d'œuvre de ces maîtres relève de l'esthétique plutôt que de la Science sociale; mais quand il surgit dans un pays, à une époque déterminée, un si grand nombre d'hommes remarquables, on doit se demander quelle est la cause sociale d'un pareil phénomène.

Observons d'abord que la soif du gain n'absorbait pas, à Florence, toutes les préoccupations.

Le gouvernement, je l'ai dit, était aux mains d'une aristocratie éclairée et instruite, qui ne demandait qu'à jouir tranquillement

de ses biens. Enrichis par le commerce, et en particulier par le commerce de l'argent, les Médicis se proposaient moins d'accroître sans trêve ni repos leur fortune de père en fils, que d'obtenir le pouvoir et les honneurs. Toutes les grandes familles florentines poursuivaient un but semblable. Si ceux que le besoin insatiable de l'or obsède oublient volontiers les choses de l'intelligence, n'est-il pas, au contraire, bien naturel qu'une élite, satisfaite de son *aurea mediocritas*, emploie ses loisirs à encourager les artistes, tout en s'efforçant de monter aux degrés les plus élevés de la hiérarchie sociale ?

Ce n'est pas, il faut le dire, un sentiment d'austérité qui aurait pu arrêter la ferveur artistique des Florentins de cette époque. La vie facile, honorée et élégante n'est pas la meilleure sauvegarde des hautes énergies morales. Quand Filippo Lippi enleva de son couvent une religieuse, Laurent répondit aux parents de la jeune fille que de si grands génies étaient au-dessus des lois. Le pape Pie II, plus ou moins touché de cet argument, pardonna aux coupables et releva l'infortunée de ses vœux pour que rien ne l'empêchât d'épouser Filippo. Les prêcheurs de morale risquaient par contre de s'attirer de fâcheux désagréments; le malheureux dominicain, Jérôme Savonarole, brûlé sur la place de la Seigneurie, fut mal venu à reprocher à ses concitoyens de passer leurs journées « au lit, dans les commérages, sur les promenades, dans les orgies et la débauche ».

Même dans les tableaux angéliques du grand peintre si pur et si chrétien de l'Italie, Fra Beato Angelico da Fiesole, rien ne rappelle l'ascétisme cher aux peintres espagnols. Sur ces fonds d'or où se déroulent les pieuses légendes des saints et des martyrs, où la Vierge et le Christ triomphent parmi les anges qui chantent et adorent, la grâce florentine a eu soin d'éviter ce qu'il y a de redoutable dans les mystères religieux. Quelquefois, sans doute, les souffrances des damnés ont inspiré le pinceau du Frère, mais même dans de tels sujets les traits pénibles restent cachés dans l'ombre, et toute notre attention se porte vers les régions resplendissantes, séjour des Chérubins et des Séraphins, où les élus, vêtus de longues tuniques roses, blanches, bleues,

semées de fleurs d'or, dansent des rondes éternellement joyeuses sur les pelouses verdoyantes du Paradis. L'éclat des trompettes du jugement dernier étouffe les cris des réprouvés, que les démons et les monstres entraînent vers l'abîme.

Si profanes et chrétiens ont conçu de la même manière l'idéal, c'est que le monde même où ils ont vécu leur inspirait ce sentiment. Ici, point de saints Jérôme aux membres décharnés, solitaires dans les forêts battues par la tempête, comme en peindra plus tard Ribera ; ce n'est pas davantage la patrie des longs moines, en robe brune ou blanche, amaigris par le jeûne et par l'extase. Les corps des saints sont souvent aussi parfaits que ceux des athlètes grecs, d'admirables chevelures blondes retombent sur les épaules des Marie-Madeleine, et les madones de Raphaël respirent la plus pure santé. Les tableaux religieux eux-mêmes n'échappent pas à l'esprit du siècle. Qui ne connaît la réflexion tombée des lèvres d'un cardinal devant le Jugement dernier de Michel-Ange : « Voici des fresques qui conviendraient mieux à une salle de bains qu'à un lieu sacré ». Mal lui en prit du reste de cet excès de pudeur ; car le peintre donna les traits de son visage à l'un de ses personnages dont la tête est ornée d'oreilles d'âne : mais nous sommes ici à Rome, revenons à Florence.

L'influence de Florence fut telle qu'elle ne se limita pas à la Toscane ; les toiles que Rubens exécuta pour célébrer le mariage du roi de France en sont une preuve (1). Quelques détails sont nécessaires pour apprécier la supériorité de l'école florentine. On peut préférer les peintres espagnols, les peintres hollandais aux peintres italiens, c'est question d'esthétique ; mais il ne faut pas oublier que les Espagnols et les Hollandais brillèrent longtemps après les autres ; que beaucoup d'entre eux étudièrent en Italie et n'eurent qu'à suivre une voie déjà tracée.

(1) L'art hollandais et l'art flamand, qui prirent naissance également dans des sociétés de commerçants enrichis, sont une confirmation des vues que nous venons d'esquisser. Quant à l'art espagnol, ce fut la foi austère qui l'inspira. La plupart des œuvres de Murillo, de Zurbaran, de Ribera sont plutôt dignes d'orner de sévères monastères que les palais des gais viveurs de Florence. Ce n'est pas, ici, des loisirs créés par le commerce que l'art est sorti, mais des loisirs créés par la retraite volontaire d'hommes instruits et religieux.

C'était à Pise, la plus ancienne république commerçante de la Toscane, qu'avait commencé la Renaissance avec Nicolas Pisano (1200-1278). A cette époque, l'art était encore tout religieux et l'on travaillait aux églises et non aux palais : les deux œuvres qui ont en effet rendu célèbre Nicolas sont les chaires de Pise et de Sienne. Avec Cimabué (1240-1302), la Renaissance fait son entrée à Florence. Giotto (1276-1337) ne tarda pas à paraître ; et en 1333, Andréa Pisano sculptait une des portes de San-Giovanni. Pendant que les seigneurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre ne rêvaient que croisades et chevalerie, les Florentins promenaient processionnellement en triomphe la Madone de Cimabué, qui est aujourd'hui à Santa-Maria Novella. Pour Andréa, ce fut bien autre chose. « La porte finie, tout le monde alla la voir et la Seigneurie, qui avait coutume de ne sortir du palais que dans les grandes solennités se rendit au baptistère accompagnée des ambassadeurs de Naples et de Sicile. La République donna à l'artiste pisan le droit de bourgeoisie qui ne s'accordait qu'aux étrangers de la plus haute distinction et à ceux d'un mérite éclatant (1). » Et c'est au commencement du quatorzième siècle déjà, qu'ont lieu ces transports de joie à la vue d'une sculpture !

Mais on saura mieux de quoi étaient capables les Florentins, quand on connaîtra la Loggia dei Lanzi bâtie en 1381. Charles Blanc la décrit en ces termes : « La simplicité, l'ampleur, la hardiesse, tout rappelle les grandes constructions antiques de Rome... Et ce qui rend la loge des Lanzi un monument admirable, ce sont les proportions. Elles y dérivent du triangle équilatéral. La distance du centre d'un pilier à un autre est la même que du pied de l'axe au point du centre de l'arcade, de sorte qu'on a devant soi un édifice dont la longueur est mesurée par trois triangles équilatéraux placés sur la même ligne. Maintenant, si l'on prend, d'une arcade à l'autre, la distance entre les deux points de centre et qu'on la place perpendiculairement sur l'un des points du centre, nous aurons la hauteur du monu-

(1) Simone della Tosa.

ment. De pareilles proportions sont-elles dues au hasard? Évidemment non. Il en résulte que la longueur de l'édifice est à la hauteur comme deux est à trois. Ces rapports, qui auraient quelque chose d'aride en leur exactitude mathématique, sont légèment et heureusement modifiés par cette circonstance que l'œil voyant l'édifice dans toute sa longueur, non pas d'axe en axe mais de l'extrémité d'un premier pilier à l'extrémité du dernier, trouve en cette longueur deux fois la hauteur, plus l'épaisseur totale d'un pilier. Cette différence, d'un vingt-quatrième environ, suffit pour que le regard ne soit pas averti par l'évidence, d'une géométrie rigoureuse, inexorable (1). » Un monument d'un goût aussi sûr était élevé par des gens qui ne connaissaient pas la Grèce, car nous sommes en 1381! Ils avaient déjà atteint une telle perfection, que Michel-Ange répondait à Cosme qui lui demandait comment on pourrait embellir la place de la Seigneurie : « Le meilleur parti à prendre serait de continuer la Loge tout autour de la place. »

Et nous ne sommes encore qu'aux débuts. En 1420, les marchands qui gouvernaient alors, ouvrirent un concours pour l'édification du dôme de Santa-Maria del Fiore. Ils priaient tous les commerçants florentins établis à l'étranger d'informer de ce projet les architectes connus. Brunellesco l'emporta; le premier, il imagina de construire les coupoles doubles (2), qui se soutiennent sans arcs-boutants et permettent de ménager dans l'espace qui les sépare, un escalier pour faciliter les réparations (3). Nouvelle découverte, toute à l'honneur des Florentins.

Voici Paolo Urcello qui applique les lois de la perspective à la peinture, et, deux cents ans avant, Paul Potter peint des animaux. « Sans lui, il nous est permis de penser que la Renaissance n'aurait pas accompli un de ces progrès indispensables, et que s'il n'avait pas, dans ses batailles et ses cavaleries, donné l'exemple de l'audace en pliant les formes humaines et animales aux

(1) Ch. Blanc, *Histoire de la Renaissance en Italie.*

(2) « Il est difficile de faire aussi bien, il est impossible de faire mieux. » (Michel-Ange). — Cette coupole a 46 mètres de diamètre, le Panthéon 42, Saint-Pierre 44.

(3) Ch. Blanc, *ouv. cité.*

lois de la perspective, les fresques de Signorelli à Orvieto et le Jugement dernier de Michel-Ange eussent été impossibles (1). »

Encore une autre invention, celle de Luca della Robbia, qui recouvre de faïence les terres cuites. Puis Benozzo Gozzoli (1420-1497) innove le genre historique (2). Vittore Pisanello nous a transmis, sur une médaille ciselée au burin, l'effigie de l'empereur Jean Paléologue, venu en 1437 à Ferrare pour le concile (3); « c'est la première médaille faite à l'imitation des anciens (4). » Pierro della Francesca peint la vision de Constantin en clair-obscur, deux siècles avant Rembrandt. Mais à quoi bon citer d'autres exemples; ceux-ci ne suffisent-ils pas pour prouver que c'est à la Toscane que les arts sont redevables de tous les progrès (5) dont les Michel-Ange, les Rembrandt, les Poussin, les Velasquez, profiteront plus tard ?

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la plupart des chefs-d'œuvre antiques de la sculpture romaine et grecque ne furent retrouvés que lorsque cette Renaissance florentine était un fait accompli. Pour n'en donner que quelques preuves parmi les plus connues, je citerai le Laocoon, que l'on déterra aux Thermes de Titus, en 1506, sous le pontificat de Léon X, et l'Apollon du Belvédère, qui fut rapporté de Porto d'Anzio peu d'années auparavant; le groupe de Niobé fut enseveli jusqu'en 1583 près de la porte Saint-Paul. La Vénus de Médicis dormit jusqu'au seizième siècle sous les ruines de la Villa d'Adrien. Ce n'est également qu'au seizième siècle que le Gladiateur mourant, du Capitole, fut découvert dans la Villa Ludovisi. Les trois Grâces de Sienne ne revirent la lumière qu'en 1504. Paul III régnait quand l'Hercule (1543) et le Taureau Farnèse (1546) sortirent des Thermes de Caracalla. En 1838 enfin, le Sophocle du Musée de Latran fut envoyé de Terracine. Cette énumération suffit pour montrer

(1) Ch. Blanc, *ouv. cité.*

(2) Fresques du Campo Santo de Pise.

(3) Réunion des Églises grecque et latine.

(4) Ch. Lenormant.

(5) La peinture à l'huile pourtant est d'origine flamande; « mais il est incontestable que son importation en Italie n'y a pas donné plus de grandeur à l'art et n'y a causé aucun perfectionnement esthétique » (Ch. Blanc).

qu'il ne faut pas attribuer au prestige de tant de découvertes les débuts de la Renaissance florentine : le milieu social, telle a été la véritable cause de cette poussée artistique, et c'est ce même milieu social qui a fait discerner aux prédécesseurs de Michel-Ange la direction qu'ils devaient prendre.

Ne nous attardons plus; mais, avant de partir pour Sienne, jetons un dernier coup d'œil sur la Florence d'aujourd'hui.

De quelque côté que l'on se tourne, le regard ne découvre aucune de ces longues cheminées d'usine qui forment en France une ceinture à nos grandes villes. Point le moindre panache de fumée noire pour ternir la pureté du ciel. De belles rues bordées de beaux magasins lui donnent pourtant l'aspect des cités riches et prospères. Mais on n'y vend que secondairement les produits de la grande industrie. Les étoffes, ainsi que toutes les marchandises dont la fabrication exige un travail compliqué, sont de provenance étrangère. Ce qui domine, ce sont les marchands de photographies, de mosaïques, de peintures, de ces mille riens que les étrangers emportent en souvenir; les restaurants, les cafés, les hôtels abondent. L'exploitation des galeries, des musées, des églises, telle est l'industrie principale de Florence. Ancienne capitale, un prince de la maison royale y habite généralement au palais Pitti, et il essaie, dans la mesure de ses moyens, de faire, lui aussi, « aller le commerce » concurremment avec les étrangers. Séjour d'hiver et de printemps de riches oisifs, halte inévitable dans tout voyage de noces, elle reçoit aussi les pèlerins qui vont à Rome, à Assise ou à Lorette. Les peintres et les sculpteurs à leur tour sont attirés par le nombre et la réputation des chefs-d'œuvre du Pitti, des Uffizi, de l'Académie des beaux-arts, du Bargello, du couvent San Marco. Il n'est point jusqu'aux érudits, désireux d'apprendre dans toute sa pureté le doux parler du Dante, qui ne passent à Florence quelque temps. Les fonctionnaires, nombreux comme il convient dans une des villes principales d'un pays centralisé, sont encore un appoint considérable, et il faut dire que ce sont ces éléments disparates qui maintiennent ici une certaine prospérité. Les cultivateurs et les maraîchers des environs fournissent les fruits de

leurs champs et de leurs jardins, les vignerons leur vin, le fameux vin de Chianti, qu'ils vendent dans des « fiaschi » à long col, jamais bouchés ; un peu d'huile étendu sur le liquide fait office de liège. Les mosaïstes ornent les salons; les guides, les bedeaux et les sacristains se chargent, moyennant rétribution, d'exciter l'admiration des touristes au cours de leurs promenades artistiques; les pauvres reçoivent l'aumône; et de cette manière, tout le monde, ou à peu près, trouve sa subsistance; les Italiens sont d'ailleurs si peu difficiles! Mais que les collections soient enlevées ou détruites, à la suite d'une guerre, d'une révolution, d'un bombardement, toutes ressources manqueront subitement : dès lors, plus d'équipages aux Cascines, les restaurants où l'on soupe n'auront plus de clientèle, les marchands d'objets d'art et de bric-à-brac perdront leur public d'amateurs ou de dupes, et sur les places du Dôme et de la Seigneurie l'herbe poussera comme à Pise. Les fonctionnaires et la noblesse verront leurs salons désertés; ceux que la fantaisie, l'amour des arts, ou tout simplement la mode amenaient dans cette ville aristocratique pour quelques mois d'hiver, ne reviendront plus; les Florentins, abandonnés à leur seule initiative, en seront réduits à imiter leurs voisins d'Assise, et à s'embarquer en masse pour l'Amérique du Sud (1). Là, dit-on, les millions courent les rues : c'est sans doute ce qui les rend si rares dans les caisses publiques!

Des poètes ont voulu voir dans l'air pur que respire la ville des fleurs la cause qui a fait épanouir le génie de tant de grands hommes. La raison que nous avons donnée de cette efflorescence est moins poétique, mais plus vraie. L'air est toujours aussi pur, et il n'y a plus d'Angelico ni de Botticelli! Le soleil qui se leva si radieux au temps de Cimabué et de Giotto est aujourd'hui disparu. Au midi resplendissant que contempla Laurent le Magnifique a succédé le crépuscule, puis la nuit. Est-ce la nuit du tombeau? Est-ce seulement une longue nuit d'hiver, et ce jour qui fut si beau aura-t-il un lendemain?

(1) A ce propos, je rappellerai l'exemple de Rome qui n'était plus peuplée que de 20.000 habitants lorsque les papes résidaient à Avignon.

II.

Mais le train qui nous emmène vers Sienne laisse à notre gauche les hauteurs de San-Miniato et de Bello Sguardo où se détachent, dans la limpidité et la sécheresse de l'atmosphère, les sombres cyprès des jardins et les blanches maisons de campagne; à notre droite, et reliée à Florence par un chemin de fer électrique, se découpe, dans le ciel bleu, Fiésole surmontée de son élégant clocher au sommet d'une colline élevée et parsemée de villas dans la verdure. La voie s'engage dans les défilés de l'Arno, traverse Ecapoli et, de là, prend la direction du sud; on quitte la vallée, et peu à peu on monte jusqu'à Sienne qui apparaît de loin perchée sur trois monticules.

Il semble assez étrange qu'une ville qui compta autrefois plus de 100.000 âmes, et qui fut la rivale de Florence, ne soit pas, comme le sont généralement toutes les grandes villes, assise au bord d'un fleuve. Dans cette partie de la Toscane, de même que dans l'Ombrie et sur la route de Rome à Naples, villes et villages fuient les vallées, et c'est toujours sur la crête de quelque mont qu'elles ont été choisir leur emplacement. Souvent la fièvre oblige les habitants à ne descendre dans la plaine que pour travailler et, la nuit venue, ils doivent regagner les hauteurs où l'air est plus sain. Souvent aussi, dans cette société italienne du moyen âge où les luttes étaient perpétuelles non seulement entre les chefs de clan d'une même république, mais aussi entre chaque petit État, on se sentait plus en sûreté, plus à l'abri des coups de main dans une position dominant la plaine; c'était un nid d'aigle où le soir, une fois les champs labourés, chacun venait se réfugier. Mais ce n'est là qu'une seconde cause; la cause première était ailleurs. A cette animosité des familles les unes contre les autres, ne reconnaissons-nous pas un caractère qui dénote que nous sommes ici chez des pa-

triarcaux où prédomine l'influence des clans. Quand un chef de clan est menacé, tous ses gens prennent fait et cause pour lui : on réunit le ban et l'arrière-ban des frères et amis, même étrangers, et, avec leur aide, on part en guerre contre les concitoyens ennemis ou les principautés rivales : de là, la nécessité d'être campés sur une position forte et inexpugnable. Sienne, comme Pérouse, est sous ce rapport privilégiée. Non seulement, elle peut facilement résister aux attaques du dehors, mais la disposition de ses différents quartiers est tout à fait favorable aux guerres intestines.

Entre les trois collines qu'elle couvre de ses maisons est le centre de Sienne. C'est là, dans une sorte de creux, que la Grande Place étale son demi-cercle entouré des palais de la commune et de l'ancienne noblesse. On l'appelle aujourd'hui encore le « Campo » ; il y a chaque année des courses et, pendant tout le moyen âge, on y donnait des fêtes et des jeux. Les emplacements pour les spectacles publics n'existent guère en France, si ce n'est dans le Midi, à Nîmes par exemple, où les combats de taureaux sont un divertissement populaire. En Italie, il n'en est pas ainsi; partout des amphithéâtres sont spécialement aménagés pour qu'une foule considérable puisse assister à ces divertissements qui ont remplacé les luttes du cirque antique. A Rome, si l'on ne convertit plus en lac la place Navone comme sous le gouvernement pontifical et si, depuis 1882, la Corsa dei Barberi au Corso a été abolie, on voit encore, à la place du Peuple, des courses de chevaux. A Florence, l'embrasement du Caroccio sur la place de Santa-Maria del Fiore est également un spectacle public. Les théâtres de la Péninsule sont d'autre part célèbres par leur grandeur. La Scala de Milan contient 3.600 personnes, le San-Carlo de Naples 4.000 environ. La Pergola de Florence renferme 2.000 fauteuils, et on compte onze autres théâtres pour une agglomération de 170.000 âmes. Chez les nations d'origine communautaire, on recherche les grands concours de foule. C'est ainsi que les Siennois avaient voulu construire une église de dimensions telles que la cathédrale actuelle n'en aurait été que le transept; mais ils avaient pour cela consulté moins leurs forces

que leur enthousiasme religieux, et de cette église gigantesque il ne reste que quelques murs en ruine.

Mais ce dont il ne reste rien, si ce n'est le souvenir, ce sont les réjouissances, les processions, les entrées solennelles, les réceptions de princes, les visites de souverains et de papes, les anniversaires que l'on multipliait à plaisir pour la plus grande félicité des citoyens. Le moindre événement était un prétexte de fêtes. Corporations, confréries, congrégations, artisans, moines, pénitents, pauvres et riches, nobles et roturiers, laïcs et ecclésiastiques rivalisaient de zèle. Les processions sans fin défilaient au milieu des tapisseries, des étendards, des étoffes précieuses, des fleurs, des tentures. « La ville se transformait alors tout entière en théâtre. Toute la population se mettait de la partie... elle chantait, s'interpellait, se lutinait, au milieu, on le devine, de quels périls pour les mœurs (1). » L'imagination ne connaissait pas de bornes; c'est ainsi qu'à Florence, en 1488, on représenta le Triomphe de la Mort. « En pleine nuit, sur une place, tendue de noir avec des larmes, des crânes et des os d'argent, et éclairée par des torches, un acteur déguisé en spectre se dressa sur son char attelé de bœufs noirs et s'écria :

Morti siam, come vedete,
Cosi morti vedrem voi
Fummo gia come voi siete
Voi sarete come noi (2).

Je remarquerai à ce propos que les Italiens n'éprouvent pas en face de la mort cette crainte respectueuse des gens du Nord. Ils en rient volontiers comme ils plaisantent d'ailleurs de tout ce qu'ils vénèrent. Entendez plutôt de quel ton guilleret Cellini nous raconte comment il tua un colonel espagnol qui assiégeait le château Saint-Ange, en 1527 : « Ayant bien préparé ma pièce d'artillerie, j'y mis le feu et j'atteignis juste au milieu du ventre ce gros homme rouge, que mon boulet coupa en deux mor-

(1) Zeller, *La fin du quinzième siècle*, Italie et Renaissance.

(2) « Nous sommes morts comme vous voyez, morts aussi nous vous verrons; nous avons été comme vous êtes, vous deviendrez comme nous sommes. »

ceaux. Le pape, qui ne s'y attendait pas, en prit beaucoup de plaisir et fut tout émerveillé de ce que cet homme eût été séparé en deux : aussi me fit-il demander pour savoir comment je m'y étais pris ; je lui répondis que je m'étais seulement beaucoup appliqué en tirant ce coup ; mais, que, pour ce qui était de savoir comment l'homme avait été taillé en deux morceaux, ni lui ni moi n'en pouvions connaître la raison. M'étant agenouillé, je le priai de me bénir et de me pardonner cet homicide et d'autres que j'avais commis en ce château pour la défense de l'Église. » Il est vrai qu'il s'agit d'un ennemi, mais ne trouvez-vous pas que ce style s'écarte un peu de celui de l'Oraison funèbre ? Des traits semblables sont fréquents, mais il n'y aurait aucun intérêt à multiplier les exemples. La facilité de vie de ce peuple tout communautaire, à qui son climat impose si peu de besoins, pour la nourriture, le vêtement, le logement, explique ses loisirs, sa recherche des plaisirs, sa légèreté.

Bien que Sienne soit reliée par un chemin de fer à Florence et à Rome, elle n'est pas sur la route ordinairement suivie par les touristes; ceux qui la visitent sont relativement rares, en dépit de ses palais gothiques et du cachet moyen âge de ses rues. Aussi, n'est-ce pas pour elle une ressource suffisante que l'exploitation de « l'Anglais » (aux yeux des Italiens, comme à ceux des Espagnols, toute personne qui voyage est plus ou moins anglaise). Pour reconquérir le rang qu'ils possédaient avant de tomber sous la domination de Florence, il faudrait aux Siennois quelque industrie plus prospère. Je doute qu'ils y songent. Aussi n'en sont-ils que plus jaloux des prérogatives qui leur conservent un peu de vie factice. Vous comprendrez facilement à quelle surexcitation ils étaient en proie, cet hiver, lorsque le gouvernement du roi Humbert parla de supprimer l'Université, où les élèves sont en nombre dérisoire. Articles furibonds dans les journaux locaux, discours enflammés où les gloires du passé étaient rappelées avec orgueil, antiques libertés communales invoquées, réunions tumultueuses, tout fut mis en œuvre pour intimider le pouvoir central. Pareillement, à Messine, à Pérouse, partout où il y avait une université menacée, on leva la ban-

nière de la révolte au nom des vieilles prérogatives du passé. Tant qu'il ne s'agit que de défendre la liberté d'un particulier, personne n'en a cure. Qu'importe que l'on dispose de l'honneur, de la santé d'un citoyen, sans que celui-ci soit protégé par le moindre bill d'*habeas corpus;* ceci n'est rien : « En 1885, sur 51.720 personnes arrêtées, 24.185 furent mises en liberté, la plupart parce que leur arrestation n'était pas justifiée » (1) ; en 1883, un certain Nicola Creco put enfin sortir de la prison de Salerne, mais il y avait perdu un œil à cause de l'humidité de son cachot. Il y était resté quatorze ans sous la grave accusation de parricide : il fut acquitté par le jury » (2). *De minimis non curat prætor*. Mais que, par contre, le pouvoir central ne s'avise pas de toucher aux communes à moins d'être sûr de leur imposer silence : car, sans cela, on ne lui cédera pas facilement.

Laissons donc les Siennois à leurs agitations, qui ne redonnent même pas de vie à leur cité. En parcourant ces quartiers déserts et abandonnés, où se profilent les élégantes façades de nombreux palais, on a l'impression d'un beau corps dont l'âme se serait envolée. Reviendra-t-elle un jour? Sentira-t-on de nouveau palpiter le cœur sous ces belles formes endormies (3)?

Le chemin de fer descend la colline et se dirige vers Chiusi, l'antique ville de Porsenna. Comme San-Gimignano, dont les treize tours se dressent fièrement vers le ciel, comme Montepulciano aux vins célèbres qui ont un parfum de violette, Chiusi, leur voisine, est bâtie à 400 mètres d'altitude. Chiusi a plus de cinq mille âmes : c'est la population d'une sous-préfecture française : mais quelle différence! Aucune industrie, à peine quelques cafés, un seul hôtel, puis rien autre chose que de misérables taudis où s'abritent vignerons et agriculteurs. Ceux-ci, en effet, ne demeurent pas dans la campagne; ils se réu-

(1) Circulaire du 28 novembre 1886 du ministre de l'intérieur.

(2) Merlino, l'*Italie telle qu'elle est :* Police et Tribunaux.

(3) Les nobles Siennois avaient, m'a-t-on dit, le droit d'envoyer s'établir à Rome les aînés de leurs enfants; aussi, bon nombre de princes romains tirent-ils d'ici leur origine, tels sont les Chigi, les Piccolomini, les Borghèse, qui ont fourni des chefs suprêmes au catholicisme.

nissent par milliers en une seule agglomération et partent de là, chaque matin, pour aller cultiver leurs champs.

Chacun a vu en, France, ces chefs-lieux de canton de deux à trois mille âmes d'où la population rurale est pour ainsi dire complètement absente. La place centrale, où s'élève l'église ou la halle, est bordée, de même que les rues avoisinantes, de magasins « à l'instar de Paris ». Aubergistes et cafetiers rivalisent de propreté pour se disputer la clientèle, boutiquiers de toute sorte, épiciers, chapeliers, coiffeurs, cordonniers, tailleurs, présentent au public une montre fraîchement époussetée que protègent de grandes glaces bien nettes et bien lavées. A Chiusi, à San-Gimignano (13.000 âmes), rien de semblable. Il n'y a que des échoppes salles et mal closes, sans vitres, où les marchandises les plus diverses sont pêle-mêle, dans la poussière et les toiles d'araignée. On vend, dans la même boutique, des lupins, de la mercerie, des pois chiches, des olives, des conserves, du vin, que sais-je encore? de longues grappes de tomates molles et flétries pendent au plafond parmi les morues salées et les saucissons. Quant aux rues, elles sont mal pavées, étroites, resserrées entre des maisons rougeâtres, couleur de terre. Sous un clair rayon de soleil, ce tableau n'est sans doute pas dépourvu d'une certaine beauté pittoresque; mais quand le ciel est terne, ou quand souffle la Tramontane, il se dégage de cet ensemble un sentiment de misère, de malpropreté, de souffrances qui fait pitié. Naturellement, point de gaz, point d'électricité pour dissiper l'obscurité de la nuit; quelle Compagnie serait en effet assez osée pour s'installer dans des pays où n'existe pas un magasin, où l'on ne connaît d'autre éclairage que quelques lumignons à l'huile, semblables à ceux que l'on retrouve dans les tombeaux des contemporains de Porsenna et de Mucius Scévola? Point d'étrangers qui viennent dans cette bourgade à moitié perdue, à deux ou trois kilomètres de la voie ferrée qui unit Rome à Berlin. Quelques archéologues seuls s'arrêtent ici pour étudier les cimetière étrusques dont les tombes sont éparses dans la campagne. On y retrouve quelques traces de peintures funéraires que les artistes d'il y a trois mille ans ont dessinées. On y

retrouve aussi des vases, des lampes, des urnes, des bijoux, des armes, toutes choses que les païens estimaient nécessaires aux morts pour accomplir sans encombre le grand voyage de l'éternité. Beaucoup de ces objets sont des œuvres d'une finesse achevée; ne sont-ce point, du reste, ces Toscans des anciens âges, qui, comme ceux de la Renaissance, ont initié les Romains à la connaissance des beaux-arts? Une des plus mélancoliques poésies de Leopardi n'a-t-elle point été inspirée par une de ces gracieuses sculptures figurant une jeune fille sur le point de partir vers les régions d'outre-tombe? Le musée de Pérouse est riche de ces souvenirs funèbres. Dans deux heures nous y serons.

Au sommet d'une haute colline, Pérouse aux maisons tassées les unes contre les autres ne diffère de ses voisines que par sa grandeur et la richesse de ses monuments. Deux grandes places unies par une large rue occupent la crête de la colline : c'est le centre de la ville, et tout autour ce ne sont que ruelles étroites et culs-de-sac sensiblement pareils à ceux de Chiusi. Comme il y a ici cinquante mille âmes et une nombreuse garnison, le corso Vanucci présente une certaine animation. Pas plus d'industrie que précédemment; l'agriculture est la principale ressource des habitants : ceux qui n'ont point de champs, ou n'ont pas de travail, mendient ou émigrent à la Plata. L'Ombrie est aujourd'hui le grenier de Rome, la terre y est fertile et ses produits abondants servent à alimenter la nouvelle capitale du royaume d'Italie. A Assise, à Pérouse, l'on vit pour rien, même dans les hôtels, à moins que les hôteliers ne jugent à votre air d'étranger que vous êtes taillable, sinon corvéable, à merci. Dans les montagnes trop hautes pour être cultivées, broutent des troupeaux de moutons gardés par des pâtres. Je ne les ai point vus, car ils émigrent, m'a-t-on dit, pendant l'hiver; ils se rendent dans la Maremme, où l'herbe est alors plus abondante et la saison moins rigoureuse ; ils reviennent au printemps, quand la neige est fondue.

L'horizon de Pérouse est borné par ces Apennins aux paysages purs et simples qu'ont immortalisés Pérugin, Pinturicchio et

Raphaël. Pietro Vanucci (1446-1524), dit le Pérugin (1), est le grand homme de Pérouse. J'ai eu l'occasion de remarquer précédemment que la peinture espagnole était une peinture au caractère profondément religieux. Pour se convaincre que tel n'est pas le caractère des œuvres du Pérugin, qui pourtant dessina tant de madones, il suffirait d'aller au Cambio, sorte de bourse où se réunissaient les riches marchands du moyen âge. Le maître de Raphaël fut chargé de la décorer et, sur les conseils de Maturanzio, il y représenta indifféremment des sujets sacrés aussi bien que profanes : son scepticisme n'avait pas de préférence. On y voit l'un après l'autre la Prudence et la Justice, Fabius Maximus, Socrate, Numa Pompilius, Caton, Léonidas, Cincinnatus, Dieu le Père et la Vierge, Isaïe, Moïse, Daniel, Salomon, les Sybilles de Cumes et de Tibur, les Rois Mages, la Transfiguration et les sept planètes. Les bourgeois de Pérouse ne furent point choqués de cet étrange mélange. Nous sommes cependant à l'époque où Ferdinand et Isabelle la Catholique réorganisaient l'Inquisition d'Espagne, où le tribunal avait condamné des hérétiques moins coupables certainement que Vanucci, connu de tous comme athée. Ceci ne serait-il pas un indice capable de donner raison à ceux qui soutiennent qu'il n'y avait pas alors en Italie, comme dans les autres contrées d'Europe, une passion religieuse? « Allez à Rome, s'écriait alors Savonarole, pour tout christianisme on s'occupe, chez les prélats, de poésie et d'éloquence. On trouve dans leurs mains les œuvres d'Horace, de Virgile ou de Cicéron; c'est là qu'ils apprennent le gouvernement des âmes... Je voudrais me taire, mais je ne le puis, le Verbe de Dieu est dans mon cœur comme un feu ardent; si je ne lui cède il consumera la moelle de mes os... Du dehors, elle est belle, leur église, avec ses ornements et ses dorures, ses brillantes cérémonies, ses vêtements magnifiques, ses candélabres d'or et d'argent, ses riches calices, ses mitres d'or, ses pierres précieuses; mais, dans la primitive Église, les calices étaient de bois et les prélats étaient d'or. Ce sont les fêtes de l'enfer que nos prélats célèbrent (2). » L'intolérance

(1) Né à Citta della Piere.

(2) Traduction Zeller.

italienne s'exerce au rebours de l'intolérance espagnole. Ici on brûlait les Juifs et les Sarrasins; là, ce fut le chrétien qui expia sur le bûcher ses invectives et ses témérités.

Des hauteurs de Pérouse, j'aperçus au loin sur le flanc d'une montagne une tache blanche, indécise, qui bientôt s'effaça avec les dernières lueurs du crépuscule. Le lendemain matin, le chemin de fer m'avait conduit au pied du mont : encore une heure de voiture et j'étais à Assise, le berceau de saint François. Autant Savonarole choqua le caractère italien, autant François d'Assise le comprit; l'Italie entière fut émue à la voix du Saint et, quand il mourut, « les enfants de l'Ombrie firent retentir de cantiques glorieux les vallées et les collines... Un peuple immense, tenant des branches d'olivier et des cierges allumés, le porta en triomphe, sa blanche figure découverte, à la cathédrale de Saint-Georges, en passant par le couvent de Saint-Damien afin que sainte Claire et ses nonnes le vissent une dernière fois par une fenêtre de la clôture (1) ».

La règle qu'il imposa à son Ordre était pourtant bien dure, beaucoup plus dure même à supporter que les paroles de Savonarole ne le furent plus tard à entendre.

Mais Assise mérite qu'on s'y arrête : nous parlerons de cette ville, dans un prochain article, et aussi de saint François; peut-être découvrirons-nous la raison du glorieux apostolat de celui qui composa le fameux cantique d'amour :

Amore, Amore, che si m'hai ferito;
Altro che Amore non posso gridare;
Amore, Amore, teco so unito;
Altro non posso che te abbraciare (2).

(*A suivre.*) Georges Lainé.

(1) Gebhart, *l'Italie mystique.*

(2) Amour, amour, toi qui m'as tant blessé!
Autre chose qu'Amour ma voix ne peut crier;
Amour, amour, à toi je suis uni;
Autre chose que toi, je ne puis embrasser.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SEIZIÈME.

LIVRAISON DE JUILLET 1893.

Pages.

Questions du jour. — Une théorie anglaise sur la nationalisation de la terre, par M. **Paul de Rousiers**..... 5

L'état de l'agriculture en Angoumois avant la Révolution, par M. **Daniel Touzaud**..... 23

Comment les Proconsuls ont changé la constitution de Rome. — IV. Le Proconsul empereur, par M. **G. d'Azambuja**..... 43

Les héros d'Homère. — III. Constitution de la société achéenne (suite). — II. La Famille, par M. **Ph. Champault**..... 60

LIVRAISON D'AOUT 1893.

Questions du jour. — Lettre d'Angleterre, par M. **Paul de Rousiers**. 81

Cours de méthode de la Science sociale. — Les associations libres, par M. **Robert Pinot**..... 93

Comment les Proconsuls ont changé la constitution de Rome. — IV. Le proconsul empereur (fin), par M. **G. d'Azambuja**..... 107

Une commune du Bocage vendéen, par M. **J. Mignal**..... 128

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1893

Questions du jour. — Comment fonder la République, par **M. H. Saint-Romain**..... 161

Cours d'exposition de la Science sociale. — III. Le type finnois, par M. **Edmond Demolins**..... 173

Philologie et Science sociale comparées, à propos d'un roman espagnol, par M. **G. d'Azambuja**..... 191

Les Chaldéens. — Originalité et importance de leur rôle préhistorique, par M. **Léon Poinsard**..... 206

LIVRAISON D'OCTOBRE 1893.

Pages.

Questions du jour. — Le Congrès des Trade-Unions à Belfast, par M. **Paul de Rousiers** 237
Cours d'exposition de la Science sociale. — III. Le type Nord-Slave ou Russe. — I. Ce que le type doit à son origine orientale, par M. **Edmond Demolins** 248
Les Héros d'Homère, Contribution à l'étude des origines grecques. — III. Constitution de la Société achéenne. — III. Le Clan, par M. **Ph. Champault** 272
Monographie du Canada. — VIII. Comment le domaine plein a assuré le maintien de la race. — II. Au foyer de l'Habitant, par M. **Léon Gérin**. 296

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1893.

Questions du jour. — Le Maréchal de Mac-Mahon, par M. **Paul de Rousiers** 321
Cours d'exposition de la Science sociale. — V. Le type Nord-Slave ou Russe. — II. Ce que le type doit à l'influence occidentale, par M. **Edmond Demolins** 338
En Italie. — I. De Gênes à Florence, par M. **Georges Lainé** 361
Les Héros d'Homère, Contribution à l'étude des origines grecques. — III. Constitution de la Société achéenne. — IV. Les Pouvoirs publics, par M. **Ph. Champault** 373

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1893.

Questions du jour. — La grève des Mineurs en Angleterre, par M. **Paul de Rouziers** 397
Robinson Crusoé devant la Science sociale, par M. **G. d'Azambuja** 412
Les Berbères. — Leur Grandeur primitive, par M. **Léon Poinsard** 434
En Italie. — II. De Florence à Péronne, **Georges Lainé** 449
Carte. — Croquis schématique de l'Afrique du Nord 437

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XV ET XVI.

(ANNÉE 1893.)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé méthodique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE.

Comment les travaux de ces dix dernières années ont fait progresser la Science sociale, XV, 5 à 20. — La Nomenclature sociale de M. de Tourville a imprimé à l'œuvre de Le Play un caractère plus scientifique, XV, 6, 7. — La transmission des biens à un seul enfant n'est pas une note suffisante pour déterminer une famille-souche, XV, 11. — Le Play a confondu la vraie et la fausse famille-souche, XV, 13 et suiv. — Les sociétés humaines se divisent en deux grands groupes : les sociétés à formation communautaire et les sociétés à formation particulariste, XV, 167. — Les sociétés à formation communautaire se subdivisent en : 1° sociétés à formation communautaire de Famille; 2° sociétés à formation communautaire de Famille et d'État: 3° sociétés à formation communautaire d'État, XV, 168. — Le groupe des sociétés à formation communautaire de famille se développe naturellement et reste cantonné dans les régions de steppes, XV, 168.

LIEU.

GÉNÉRALITÉS. — L'éloignement des Oasis, une fois les caravanes organisées, favorise, par la longueur des étapes et la rareté des points d'eau, l'expansion d'une race, XVI, 235.

EUROPE. — **Espagne.** — Le sol de l'Espagne se prête à un faible degré à l'élevage des gros animaux, et à un haut degré à l'élevage du mouton, XV, 449.

Finnois. — La grande plaine ponto-boréale se divise en deux parties, la partie boréale et la partie pontique, qui exercent une influence différente au point de vue social; celle du nord a donné naissance aux Finnois; celle du sud, aux Slaves, XVI, 176 à 178. — Le type finnois est un type tronqué sans expansion au dehors, XVI, 178. — Le trait essentiel de la Finlande est la pauvreté et l'éparpillement des ressources naturelles, XVI, 181.

France. — De Caen et Bayeux jusqu'à La Rochelle, se déroule une zone jurassique ou crétacée, formant transition entre la Bretagne granitique et les dépôts plus récents, XV, 442. — Les principales caractéristiques du Bocage Vendéen sont les bois et les haies, XVI, 130.

Grèce. — La montagne grecque prépare la femme achéenne à son rôle influent dans la société, XVI, 71.

Italie. — La rivière de Gênes, resserrée entre l'Apennin et la mer, oblige les habitants à vivre surtout de celle-ci, XVI, 361.

ASIE. — **Région des steppes** — La communauté dans le travail, dans la propriété et dans la famille est la conséquence directe et fatale de la steppe, XV, 170. — Le groupe des sociétés à formation communautaire de Famille comprend trois types distincts : le type des Prairies; le type des Toundras; le type des Déserts, XV, 173. — Ils diffèrent : 1° au point de vue de l'organisation et de l'étendue de la communauté de Famille; 2° au point de vue de l'aptitude à se répandre au dehors et de l'action extérieure qu'ils exercent, XV, 173 à 181. — L'Oasis modifie l'organisme social sur trois points essentiels : 1° le travail devient sédentaire, mais l'industrie et le commerce prédominent sur la culture; 2° La condition de la femme est élevée; 3° Les pouvoirs publics se constituent en dehors de la communauté de Famille, XV, 331. — Les fugitifs du Désert apportent sur les confins les deux ap-

titudes principales que les Déserts et la vie des Oasis ont développées en eux : l'aptitude au commerce et l'aptitude à organiser des pouvoirs publics, XV, 335 à 338. — Le type des confins des Déserts est le prolongement et le développement de celui de l'Oasis, XV, 338. — L'éclat et l'instabilité des sociétés issues des Déserts tient à leur formation essentiellement commerciale, XV, 339. — Les déserts iraniens et arabiques offraient aux transports des difficultés qu'une organisation spéciale pouvait seule surmonter, XVI, 216-226.

Société védique. — Le plateau de l'Iran offrait aux essaims qui se séparaient du premier groupement humain des territoires propres à la culture, s'étendant presque sans lacune de la Colchide aux défilés qui s'ouvrent sur l'Inde, XV, 57. — Le berceau de la société védique est dans les terrains cultivables qui se trouvent sur la trajectoire partant du point de dispersion des premiers hommes pour atteindre la vallée du Gange, XV, 397. — Les familles primitives, organisées en communautés restreintes, purent aller sans grandes transformations du berceau premier de l'humanité jusque dans les hautes vallées de l'Indus et du Gange, XV, 401. — Elles ne furent pas obligées de se trier en patrons, mercenaires et serfs, comme celles qui prirent la route des Déserts, XV, 402.

AFRIQUE. — Berbères. — La partie Nord de l'Afrique présente une disposition très particulière, qui lui a permis de jouer un rôle important, comme étape des émigrants Berbères ou Touareg, XVI, 435 à 438 — La région des Oasis a produit à l'égard des Touaregs les effets d'une région de transition, XVI, 439. — Si la race berbère n'a pas joué un grand rôle en Europe, cela tient à sa formation primitive, sous l'influence de la vie du Désert et au milieu qu'elle a rencontré en quittant les steppes sahariennes, XVI, 446. — Dispensés de tout effort par les ressources naturelles du lieu, les Berbères n'ont pas été obligés de se transformer dans le long parcours qui les a amenés jusqu'à l'extrémité occidentale de l'Afrique, XVI, 448.

TRAVAIL.

GÉNÉRALITÉS. — L'homme seul, dans un pays désert, devient chasseur et tend à devenir sauvage, XVI, 418. — Un pays où l'agriculture est productive ne devient industriel que quand l'agriculture s'est beaucoup développée, XVI, 353. — Un pays où l'agriculture est productive ne devient commerçant que quand l'industrie s'est beaucoup multipliée, XVI, 354. — Le machinisme tend à détruire l'apprentissage, XVI, 246.

EUROPE. — Angleterre. — L'Anglais n'attend pas, pour créer une industrie, de s'être assuré le capital suffisant. Il l'escompte d'avance, XV, 227.

Finnois. — Les Lapons et les Finnois n'appartiennent pas au même type social : les Lapons sont des pasteurs de rennes ; les Finnois sont des pasteurs amoindris et des cultivateurs, XVI, 179. — Les Finnois ont passé de la Prairie sur les sols boisés cultivables, XVI, 180.— La culture en Finlande se rapproche beaucoup de la simple récolte, XVI, 182 ; elle est accessoire et réduite à un petit nombre d'espèces, à cause de la rigueur du climat, XVI, 183. — Les facilités offertes par la culture en Finlande, y font persister la communauté du sol et la communauté de famille, XVI, 183 à 188.

France. — Le caractère agricole, par suite principalement des conditions du sol, est très accentué chez le Percheron, XV, 432. — Beaucoup de Percherons sont bordiers et suppléent à l'insuffisance de leurs ressources en se louant aux grands agriculteurs de la Beauce, XV, 434. — Les Percherons, au seizième siècle, s'établissaient au Canada par leur propre initiative, à leurs risques et périls, XV, 435. — L'agriculture, en Angoumois, pourrait donner des résultats beaucoup plus brillants, si le paysan n'était routinier et dépourvu d'initiative, XVI, 37. — Le Bocage Vendéen, outre l'élevage et la culture, favorise la cueillette et la chasse. De là beaucoup de bons tireurs, XVI, 132. — Les forêts du Bocage sont surtout aménagées en taillis, et pour 18 ans, XVI, 139. — Dans le Bocage, le tissage domestique disparaît devant la concurrence de l'usine, XVI, 140. — L'Ossalois est imprévoyant et porté à la dépense. Ce défaut est corrigé par la modicité des moyens d'existence qui le force à un travail continu, XV, 129. — L'histoire de la vallée d'Ossau montre que la nature du travail y a produit constamment trois choses : l'unité puissante de la race, sa constitution démocratique, et son indépendance politique, XV, 447.

Grèce. — L'Achéen est un guerrier utilitaire qui veut s'enrichir parce qu'il est montagnard, et qui sait s'enrichir parce qu'il est civilisé, XVI, 273. — Le basileus achéen est le chef d'un clan pillard descendu de la

montagne dans la plaine, et faisant du pillage un art méthodique, XVI, 276. — La société homérique repose sur l'échange, la réciprocité des services personnels, XVI, 294. — Ithaque est un poste de pirates, et de nombreux *basileis* ne sont que des capitaines-flibustiers, XVI, 383.

Lapons. — Les Lapons ont passé directement et sans transition de la Prairie dans la Toundra, XVI, 180.

Russie. — Les Slaves sont sortis de la Prairie par la grande plaine ponto-boréale; ils se formèrent à la culture dans la Petite-Russie, région comprise entre les Carpathes et le Dnieper, XV, 250. — Le Slave, parti de la région où il avait été acculé le long des Carpathes, a peu à peu occupé la plus grande partie de la plaine ponto-boréale, en refoulant progressivement devant lui le Finnois, XVI, 252. — Le type russe a deux faces, l'une tournée vers l'Orient, d'où il est sorti; l'autre, vers l'Occident; c'est essentiellement un type composite, XVI, 252. — L'influence orientale a donné à la Russie la formation communautaire, dans la famille dans le travail, dans la propriété et dans la commune, XVI, 253 à 265. — La communauté, en Russie, comprime l'initiative individuelle et développe l'esprit de tradition, dans la famille, dans le travail, dans la propriété, dans la vie publique, XVI, 266 à 271. — Pour maintenir la communauté en Russie, on a recours à l'alliance de la fabrication domestique avec l'exploitation rurale et à l'émigration momentanée et périodique d'une partie des membres de la famille, XVI, 256. — Le Russe développe la culture parmi les Nord-Slaves suivant trois phases : 1° l'œuvre de Rurik; 2° l'œuvre de Boris Godounoff; 3° l'émancipation des serfs, XVI, 344 à 350. — L'établissement des grands domaines en Russie produisit trois conséquences : 1° le cantonnement de la population; 2° le développement de la culture; 3° l'établissement de la propriété personnelle, XVI, 344. — L'émancipation des serfs en Russie s'est accomplie suivant deux modes : 1° l'émancipation par l'abrok; 2° l'émancipation par l'ukase, XVI, 347. — Le développement de la culture en Russie a été factice, à cause de la résistance opposée par la formation communautaire des Slaves, XVI, 349. — Le Russe développa l'industrie parmi les Nord-Slaves, mais ce développement a été factice, XVI, 350 à 355.

ASIE. — Région des steppes. — La formation communautaire produit deux effets principaux : 1° l'éloignement pour le travail pénible; 2° la compression de l'initiative individuelle, XV, 171. — C'est dans les Oasis que les habitants des Déserts passent à la vie sédentaire, XV, 317 à 320. — Le Désert offrait aux premiers hommes plus de facilités de communication que la mer : 1° il pénètre plus avant dans l'intérieur des terres; 2° il n'oblige pas à modifier son genre de vie; 3° il permet de marcher en groupes nombreux, XV, 320. — La traversée des Déserts n'a été possible et ne l'est encore que par l'établissement d'étapes de ravitaillement, XV, 321. — Les étapes de ravitaillement des Déserts ont été établies par les Confréries religieuses, XV, 321 à 325. — Les Oasis pourvoient essentiellement à un double objet : elles sont un lieu de ravitaillement et un entrepôt de marchandises, XV, 325. — A la sortie de la steppe, les pasteurs des Prairies sont obligés de se livrer à la culture plus que les pasteurs des Déserts, XVI, 175. — Les pasteurs nomades voisins d'agriculteurs, deviennent facilement caravaniers, XVI, 232.

Société védique. — Les Aryas primitifs étaient laboureurs et les Touraniens pasteurs nomades, XV, 56. — Les Aryas primitifs doivent être considérés, en vertu de leur travail même, comme une nation composée de paysans en communauté : forme sociale au sein de laquelle il ne se crée pas d'aristocratie dirigeante, XV, 59. — La recherche des territoires propres à la culture n'a pas été étrangère à l'extension vers l'Inde des Aryas védiques essentiellement agriculteurs, XV, 57. — Le plateau de l'Iran présente deux caractères principaux ; l'inextensibilité du sol cultivable; l'isolement des établissements agricoles, XV, 408. — Ces deux caractères obligèrent le cultivateur védique, en communauté de famille restreinte, à vivre sur le type du domaine plein, XV, 409. — Par l'isolement et la stricte limitation du sol disponible, la culture devint, au sein de la société védique, un métier fermé héréditaire, XV, 409.

AFRIQUE. — Sahara. — La partie du Sahara qui confine à la région montagneuse du Nord forme un ensemble de steppes temporaires que l'on exploite aisément par le système de la transhumance, XVI, 439. — Les Berbères sont sortis uniquement des tribus du Désert, cela est prouvé par la langue, les coutumes nationales et l'impossibilité d'une autre route, XVI, 439. — La Tunisie, l'Algérie et le Maroc offraient aux émigrants Berbères 400.000 à 500.000 kilo-

mètres carrés de pâturages et de forêts où les produits spontanés du sol suffisaient aux besoins d'une population nombreuse qui d'ailleurs pouvait s'aider de la culture rudimentaire, XVI. 441.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le propriétaire canadien a un éloignement prononcé pour la main-d'œuvre étrangère salariée, XVI, 301. — Au Canada, depuis la conquête, l'élément nobiliaire et fonctionnariste a disparu; l'élément paysan et resté est s'est développé, XV, 427. — La chasse aux fourrures, au Canada, tendait à faire évoluer ceux qui s'y livraient longuement vers l'oisiveté et la vie sauvage, XV, 440.

PROPRIÉTÉ.

GÉNÉRALITÉS. — L'existence de parcelles séparées n'est pas toujours incompatible avec le domaine plein, XVI, 306.

EUROPE. — **Angleterre.** — En Angleterre, par suite de la prédominance de la grande propriété, on n'a aucune idée du crédit agricole, XV, 70. — La nationalisation du sol aggraverait en Angleterre le prolétariat rural, XVI, 17. — En Écosse et en Irlande, la grande propriété dominante fait naître un prolétariat rural, parfois réduit à la misère, XVI, 19. — La constitution de petits domaines en Angleterre rencontre pour obstacles le goût des gens riches pour la terre et les substitutions perpétuelles. XVI, 20. — Les théories socialistes, en passant en Angleterre, perdent leurs caractères les plus frappants, XVI, 6, 81. — Le socialisme des Trade-Unions se borne à des revendications exclusivement pratiques , XVI, 246.

France. — La prédominance des petites propriétés développe en Auvergne et ailleurs le type de l'usurier rural, XV, 74. — Depuis une douzaine d'années, la fortune des classes riches diminue en France. Cela tient à ce que les jeunes gens recherchent des positions libérales, mais peu lucratives, XV, 220. — Dans le Bocage, la grande propriété domine, avec le régime du fermage, XVI, 141, 144. — Dans le Bocage, le domaine plein existe conjointement avec le domaine de parcelles, XVI, 141. — Dans le Bocage, les parents laissent souvent le quart disponible à l'un des enfants, s'il a vécu longtemps avec ses parents, ou élevé ses frères et sœurs, XVI, 142. — Le mariage, dans la vallée d'Ossau, se fait sous le régime dotal, XV, 127.

Rome. — L'omnipotence impériale conduit l'empire romain, dès la fin du onzième siècle, à une crise économique et sociale manifestée par la diminution de la population et de la richesse, XVI, 119.

Russie. — L'abondance du sol disponible, en Russie, a facilité le maintien de la communauté, XVI, 261.

Région des steppes. — Sur les steppes de pentes abruptes, la propriété communautaire subit des restrictions dans le sens de la propriété individuelle, XV, 195.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le domaine plein est la caractéristique et le point culminant de la culture bas-canadienne. Ce domaine tend à se proportionner aux besoins d'une famille en simple ménage, XV, 430. — Sur le bas Saint-Laurent, la pêche, la chasse et la cueillette fournissent aux cultivateurs des subventions importantes, XVI, 302. — Le propriétaire Canadien laisse à un de ses héritiers la partie essentielle de son domaine, et divise le reste entre les autres, en parts souvent inégales, XVI, 309.

États-Unis. — Aux États-Unis, le péril socialiste est une illusion, XV, 314.

BIENS MOBILIERS.

EUROPE. — **Grèce.** — Dans Homère il est fait allusion à la richesse mobilière bien plus souvent qu'à la culture, XV, 344. — A l'époque homérique, les biens les plus en honneur sont le troupeau et les objets de fabrication métallique, XV, 352. — Les exigences de la piraterie diminuent chez les Grecs l'importance du troupeau et augmentent celle des objets manufacturés, XV, 356. — La prédominance des biens mobiliers sur la propriété foncière portent le jeune Achéen à rechercher un établissement indépendant, XVI, 61.

SALAIRE.

GÉNÉRALITÉS. — La diminution du prix des produits amène rarement la diminution des salaires qui devrait s'ensuivre. L'industriel craint les grèves, et préfère travailler à perte, XV, 388.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — La cherté de la main-d'œuvre, aux États-Unis, pousse aux inventions mécaniques, XV, 301.

ÉPARGNE.

EUROPE. — **France.** — Beaucoup de paysans français aiment mieux serrer leur argent ou acheter des valeurs que d'améliorer

leurs terres, XV, 66. — Le fermier du Bocage emploie volontiers ses épargnes en achat de terres, XVI, 177.

FAMILLE OUVRIÈRE.

EUROPE. — France. — Dans le Bocage, l'exploitation des terres se fait ordinairement par des associations de ménages unis par les liens du sang, XVI, 143. — Dans le Bocage, le service militaire altère gravement les bonnes mœurs, XVI, 147. — Les familles du Bocage sont nombreuses. Deux ou trois enfants s'associent avec leurs parents. Les autres se placent comme domestiques chez des parents et des voisins. Plusieurs vont à la ville, aucun à l'étranger, XVI, 151. — Les mariages, dans la vallée d'Ossau, sont faits par les parents. Le mariage civil, célébré longtemps avant le mariage religieux tient lieu souvent de fiançailles, XV, 126. — Dans les Pyrénées, contrairement à tous les usages des races classiques, la femme a des avantages sur l'homme au point de vue de l'héritage et du mariage, XV, 451.

Grèce. — L'Achéen, par crainte de l'isolement, associe ses fils à l'autorité paternelle et leur fait des concessions, XVI, 62. — Les jeunes Achéens sortent parfois de leur famille pour se faire adopter dans une autre, XVI, 64. — L'Achéen dote sa fille quand il s'agit pour lui de s'associer un gendre puissant, XVI, 66. — A Ithaque, dans l'aristocratie des grands pirates, les jeunes ménages, sitôt mariés, s'établissent à part, XVI, 68. — La femme du pirate achéen, en l'absence de son mari, gouverne la maison, et acquiert de l'influence, XVI, 69. — L'importance de la femme achéenne et les services qu'elle rend à son époux empêchent la polygamie, XVI, 74. — Dans la société achéenne, une fois le père mort, les frères se séparent toujours. L'aîné a une primauté d'honneur, XVI, 76. — Chez les Achéens, la parenté masculine est restreinte; la parenté par les femmes n'existe pas, XVI, 79.

AMÉRIQUE. — Canada. — Au Canada, la famille comprend souvent deux ménages au même foyer. Elle recueille des collatéraux et compte de nombreux enfants, XVI, 311. — L'autorité paternelle, dans la famille canadienne, est beaucoup moins forte que l'autorité patriarcale proprement dite, XVI, 312. — La femme canadienne a une situation supérieure dans la famille, et y représente l'élément lettré, XVI, 312. — Le propriétaire canadien, vers la soixantaine, s'associe un de ses fils, et l'avantage, XVI, 314. — Au Canada, les avantages faits à l'héritier associé emportent des charges familiales, XVI, 315. — Au Canada, les enfants qui doivent s'établir au dehors quittent le foyer avec regret, et le plus tard possible, XVI, 316. — Le propriétaire canadien ne donne à ses filles qu'une dot mobilière modeste, mais pourvoit généreusement les garçons qui émigrent, XVI, 316. — Chaque enfant canadien, dans les donations ou le testament de ses parents, reçoit généralement en raison des services qu'il rend à la communauté, XVI, 317. — L'enfant canadien émigré conserve des rapports très étroits avec la famille. Il la soutient, ou est soutenu par elle, XVI, 317. — Dans les familles canadiennes, les garçons s'établissent à leur compte, et font preuve d'une remarquable initiative, XVI, 319.

MODE D'EXISTENCE.

EUROPE. — France. — L'orge tend à disparaître du Bocage Vendéen, depuis qu'un certain bien-être permet à tous de se nourrir mieux, XVI, 137. — Dans la vallée d'Ossau, le costume national n'est plus porté que les jours de fête, XV, 122. — La danse est la récréation favorite de l'Ossalois. Ses divertissements sont moins expansifs cependant que ceux du Provençal, XV, 124.

Italie. — En Italie, l'aspect et le groupement des maisons fait sentir la formation communautaire, XVI, 369. — L'Italien, vivant au dehors, ne veille guère à s'assurer le confortable dans sa maison, XVI, 369.

AMÉRIQUE. — Canada. — Le paysan canadien fabrique chez lui tout ce qu'il peut et n'achète que le strict nécessaire, XVI, 305.

PHASES DE L'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — Quiconque commence un établissement agricole, doit se procurer, durant les premières années, un autre moyen d'existence, XV, 439.

EUROPE. — France. — Le paysan angoumoisin, après la destruction de ses vignes par le phylloxéra, n'a pas su reconstituer ses vignobles, XVI, 41.

PATRONAGE.

GÉNÉRALITÉS. — Le travail pastoral a pour conséquence l'absence de classe diri-

geante, XV, 455. — L'accession des grands propriétaires aux sociétés de crédit agricole favorise l'union des classes, XV, 82.

EUROPE. — **France.** — Dans le Bocage, propriétaires et fermiers ont conservé des traditions de charité : hospitalité, dépaissance, bois mort, glanage, XVI, 142. — Dans le Bocage, la communauté familiale se patronne elle-même, XVI, 157.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Les planteurs du Sud, aux États-Unis, ont méconnu les devoirs du patronage vis-à-vis de leurs esclaves, XV, 289.

COMMERCE.

GÉNÉRALITÉS. — Le crédit agricole ne peut avoir pour clientèle normale ni les grands propriétaires, ni leurs métayers, ni leurs fermiers, XV, 67. — Les domestiques agricoles et les tenanciers, dans les pays où la race est attachée au sol, placent volontiers leurs épargnes en avances au petit paysan propriétaire, XV, 72. — Les éleveurs et les maraichers trouvent plus facilement du crédit que les cultivateurs ordinaires, XV, 77. — Le crédit agricole ne peut se réaliser sans un intermédiaire qui cautionne l'agriculteur auprès des banques, et sans un fond de réserve qui permette de prolonger la durée du prêt, XV, 77. — C'est au milieu des sociétés et des villes commerçantes que l'on trouve le taux le plus bas d'intérêt, et, dans un pays donné, quel que soit le taux de l'intérêt à un moment donné, ce sont toujours les commerçants qui bénéficient de l'intérêt le moins élevé, XV, 149. — Les sociétés commerçantes sont celles qui emploient le moins de capitaux et en ont le moins besoin, XV, 152. — Tout industriel est commerçant, et ne peut réussir sans qualités commerciales, XV, 161. — Le commerce, accumulant les capitaux sans les consommer, tend à déprimer le taux de l'intérêt, XV, 201. — La baisse de l'intérêt tendant à continuer, il deviendra de plus en plus difficile de vivre de ses rentes, XV, 213. — Quand la monnaie diminue de valeur, les prix haussent toujours ; quand la monnaie augmente de valeur, les prix ne baissent pas toujours, car les marchands ont intérêt à vendre le plus cher possible, XV, 387. — La hausse de l'or se manifeste par des crises industrielles et commerciales, accompagnées de grèves et de chômages, XV, 389. — La prospérité d'un État commercial est à la merci des révolutions qui s'opèrent dans les transports, XVI, 362.

EUROPE. — **France.** — Le Bocage élève des bœufs pour la consommation de Paris et de Nantes, XVI, 134.

Italie. — Dans les villes commerçantes de l'Italie et de la Hollande, l'industrie n'a été engendrée que par le mouvement commercial, XV, 163.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Aux États-Unis, vers 1860, la division des États du Nord et du Sud reposait surtout sur des divergences d'intérêts économiques, XV, 288. — La limitation de la frappe de l'argent, aux États-Unis, augmente le taux de l'intérêt, et favorise ainsi l'Est qui prête à l'Ouest, XV, 295. — Le protectionnisme, aux États-Unis, entrave la colonisation de l'Ouest par une hausse factice de salaires dans l'Est, XV, 303.

CULTURES INTELLECTUELLES.

GÉNÉRALITÉS. — La culture intellectuelle résultant des conditions de la vie est la seule qui se manifeste chez les sociétés simples, XV, 24. — Dès que les sociétés se compliquent, les spécialistes des cultures intellectuelles apparaissent, IX, 25. — Les spécialistes des cultures intellectuelles sont inaptes à diriger la société, à patronner, XV, 27. — La cantate est une des formes principales de la musique d'État. Elle a presque toujours, depuis la Renaissance, accompagné les fêtes officielles, XV, 196. — Trois langues conservent, au plus haut degré, le privilège de fournir des mots et des citations aux autres langues : le français, le latin, et l'anglais, XVI, 196. — L'instruction et la religion aident puissamment l'homme solitaire à ne pas évoluer vers la vie sauvage, XVI, 426.

EUROPE. — **Angleterre.** — Des dames anglaises, sans le secours de l'État, organisent des cours d'adultes pour ouvriers, XVI, 83. — L'ouvrier anglais sent l'utilité de l'instruction et s'applique à l'acquérir, XVI, 84. — Les écoles professionnelles sont plus pratiques en Angleterre qu'en France, XVI, 85. — En Angleterre, on laisse les capables se révéler par eux-mêmes, au lieu de les proclamer tels par des diplômes, XVI, 87. — L'instruction primaire obligatoire, en Angleterre, a un but purement utilitaire, XVI, 91. — L'histoire de Robinson Crusoé montre le germe minuscule de tous les phénomènes sociaux et le point de vue général auquel ils sont envisagés par un

esprit anglo-saxon. Analyse de cette œuvre, XVI, 412 à 433. — Ce qui plaît dans *Robinson Crusoé*, c'est l'effort continu et sans aide, XVI, 000.

France. — Les Français aisés, en forçant leurs fils à faire leurs classes, encouragent le préjugé de l'instruction à outrance, XVI, 88. — La langue française fait adopter aux autres langues des termes d'ameublement, de toilette, de théâtre, de littérature et d'art, de gastronomie, de mode, de vie élégante et mondaine, XVI, 192. — L'Ossalois aime l'instruction, envoie volontiers ses enfants à l'école et porte un livre avec lui en menant paître son troupeau, XV, 130.

Italie. — Le régime démocratique de Gênes a été une des causes de la faiblesse artistique de son école de peinture, XVI, 357. — Les caractères du développement artistique en Italie, XVI, 448 à 466.

RELIGION.

GÉNÉRALITÉS. — On étudie sous ce titre : le clergé, son enseignement, et le culte public, XV, 29. — Par culte on entend les actes religieux considérés au triple point de vue du personnel, des rites et coutumes, de l'enseignement et doctrines, XV, 30. — Le culte privé est celui qui est pratiqué sans l'intervention du ministre spécial, XV, 30. — Le culte public est celui qui est pratiqué avec l'intervention d'un ministre spécial, XV, 30. — Les spécialistes de la Religion sont inaptes à diriger la société, à patronner, XV, 32. — C'est un préjugé de croire qu'un curé ne peut rien sans l'appui d'un bon gouvernement, de bons riches ou de bonnes œuvres, XV, 112. — Les œuvres, les conférences et la bonne presse, quoique utiles, ne peuvent suppléer à l'influence personnelle et privée du prêtre. Celle-ci est plus importante que celles-là, XV, 117. — L'action du clergé doit être surtout une action attractive directe sur les individus, XV, 117. — La centralisation de l'Église catholique ne peut être assimilée à celle de l'État. L'évêque n'est pas le délégué du Pape, ni le curé celui de l'évêque. Tous deux ont des droits inhérents à leur caractère, à leur personne, et ne sont pas des fonctionnaires, XV, 236. — L'existence de belles églises dans un pays indique généralement un grand développement de la richesse de ce pays à l'époque de leur construction, XVI, 26.

EUROPE. — **France.** — La conception du clergé isolé est le résultat de la constitution sociale de la France, XV, 34. — L'isolement du clergé, isolement que beaucoup lui prêchent, est nuisible à son rôle, XV, 37. — L'habitude de compter sur un secours extérieur rend le clergé trop timide, XV, 113. — Dans certains séminaires, on est trop porté à se défier de l'initiative individuelle et à la confondre avec l'insubordination, XV, 232, 240. — L'excès de la discipline, dans les séminaires, peut engendrer l'esprit frondeur, ou de douloureux scrupules, XV, 244. — Un mouvement en faveur de l'initiative se dessine dans certains séminaires français, XV, 249.

Italie. — Les Génois aiment à enrichir les églises et à maintenir la pompe du culte, XVI, 368.

ASIE. — **Chaldée.** — Les confréries chaldéennes, par l'autorité religieuse, ont créé l'organisation des transports dans les Déserts, XVI, 225.

Société védique. — Le Rig Véda ne donne que la description imagée des rites sacrificatoires en usage dans la société védique, XV, 42 à 46. — Les rites sacrificatoires des peuples ont été modifiés suivant la manière de vivre et les moyens d'existence suivant le travail auquel s'est adonné chaque fraction du genre humain, dans les premières sociétés simples dont toutes les autres sont sorties, XVI, 46 à 48. — Le sacrifice par le couteau maintient la croyance au Dieu unique, au monothéisme, XV, 49. — Mais il ne prête aucun concours au maintien du dogme de la Trinité, XV, 54. — Le sacrifice par le feu contribue à combattre l'idée de l'unité divine, et favorise au contraire la croyance en la Procession des personnes, de laquelle dérive la théogonie du Véda, XV, 50 à 55. — La religion primitive, dans son essence, comprenait, avec le concept général du sacrifice et le dogme de l'unité de Dieu, une certaine notion de la Trinité divine et de la Procession des personnes, XV, 55. — Le sacrifice védique caractérisait une société dont la richesse est basée, non sur la possession du bétail, mais sur la production des grains, XV, 56. — Il y a eu un point de contact et de coexistence des Pélasges primitifs avec la partie demeurée asiatique de la race aryenne, ce qui explique les rapprochements entre la mythologie gréco-romaine et la théogonie issue des Védas, XV, 57. — Quand la communauté de famille se restreint, le culte sort de la famille et le clergé s'établit sous forme de corporations recrutant et instruisant ses membres, XV, 59. — Dans les démocraties à base

agricole, d'où le grand patron rural est absent, l'influence appartient aux ministres du culte, XV, 60.—Chez les sociétés védiques, la culture par irrigation développa l'existence d'un corps religieux, ou écoles védiques. XV, 60, 61. — La puissance sacerdotale chez les Aryens de l'Inde reposait sur la base fragile de la possession du Véda primitif et non sur le patronage du travail comme les communautés religieuses des Déserts; pour se maintenir elle dut commenter, compliquer et développer le livre des Védas, dont elle avait le monopole, XV, 63. — D'après la nature du sacrifice qui s'y pratiquait, la société védique primitive était un peuple de cultivateurs, XV, 397. — Le barhmane, exclu de la possession du sol arrosable qui était très restreint, vivait des oblations faites par les fidèles, XV, 410. — Ces oblations étaient limitées par l'étroitesse de la clientèle à cause de l'isolement du territoire et par le peu de ressources de cette clientèle, à cause de l'inextensibilité du sol cultivable, XV, 411. — Par suite de la limitation forcée du sol cultivable, les fils de brahmanes ne peuvent trouver des moyens d'existence que dans la continuation de la profession paternelle, qui devient ainsi, comme la culture, un métier fermé héréditaire, c'est-à-dire une caste, XV, 411.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le prêtre, au Canada et aux États-Unis, s'intéresse activement aux intérêts même matériels, de ses paroissiens, XV, 37, 39.

VOISINAGE.

GÉNÉRALITÉS. — La proximité des foyers est le fait générateur du voisinage, XVI, 96. — L'extension du voisinage, indique jusqu'où s'étend le voisinage, XVI, 97. — La diversité et les rapports du voisinage montrent quelle est la nature spéciale et l'action de chaque voisinage, XVI, 98. — Les rapports du voisinage manifestent un gouvernement positif des relations du voisinage par certaines individualités, dont le type normal est l'autorité sociale et le type supérieur : le gentleman, XVI, 99. — Dans certaines régions, la confiance mutuelle entre voisins rend inutile le crédit agricole, XV, 71. — Les caisses de crédit agricole doivent se restreindre aux limites du voisinage, car des paysans voisins connaissent mutuellement leur situation financière et l'emploi de l'argent prêté peut être ainsi surveillé, XV, 79.

EUROPE. — **France.** — Dans le Bocage, la bonne entente entre voisins diminue, XVI, 155. — Dans la vallée d'Ossau, comme dans tout le midi de la France, le *premier voisin* fait partie de la famille, XV, 182.

Grèce. — Les relations de personnes à personnes ont une importance capitale dans la société homérique, XVI, 292. — Dans les clans achéens, les relations d'amitié et d'hospitalité se transmettent de père en fils, XVI, 292. — Les Amphictyonies, groupes de voisinage, ont pu être des institutions politiques et fédératives; mais celles-ci n'ont survécu que sous la forme religieuse, XVI, 387.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Dans le Bas-Canada, les familles tâchaient de donner à leurs domaines la forme d'un rectangle long et étroit, pour être à même de se défendre promptement les uns les autres, XV, 445.

CORPORATIONS.

GÉNÉRALITÉS. — Les corporations sont des groupements dont les membres s'engagent volontairement et réciproquement à remplir certaines obligations en vue d'un bien public, XVI, 102. — Elles sont d'Intérêts communs lorsque leur objet intéresse tous les membres de l'association, XVI, 103. — Elles sont de Bienfaisance lorsqu'elles réunissent des personnes qui se proposent de venir en aide à des individus qui ne font pas partie de l'association, XVI, 104. — Elles sont mixtes lorsqu'elles réunissent les caractères des deux précédentes, XVI, 105.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les règlements réclamés par les Trade-Unions rappellent ceux de nos anciennes corporations françaises, XVI, 245. — Causes, moyens et résultats de la grève des mineurs. XVI, 397.

Grèce. — Des clans achéens se confédèrent sous le nom de *phulon*. Le *basileus* principal considère les autres comme ses *étairoi*, ou compagnons, XVI, 288. — Les hétairies ou unions de clans achéens expliquent la facilité avec laquelle un chef peut en entraîner d'autres, XVI, 2 2.

ASIE. — **Société védique.** — La limitation de la clientèle à chaque village isolé oblige les artisans, dans la société védique, à se constituer en caste fermée pour l'exercice exclusif de leur métier, XV, 414. — Ainsi la race védique fut divisée en deux portions distinctes pour le travail et le genre de vie : 1° la masse des villageois cultivant

les fonds arrosés; 2° les gens de la montagne vivant de pillage, XV, 418. — Le séjour dans les montagnes de l'Afghanistan amena, dans la société védique, une nouvelle complication sociale : la constitution en clans pillards, XV, 417, 418. — Et ce métier de guerrier devient héréditaire, comme les autres, et forme une caste, XV, 420. — La multiplication ultérieure des castes dans l'Inde prouve la prédominance de l'idée de métier sur l'idée de tribu, ou de parenté, dans le concept originaire et général de ce groupement qui forme l'assise première de la société hindoue, XV, 422. — La nécessité des irrigations a maintenu, dans l'Inde, le type originaire des associations villageoises de culture, et, par suite, tout le système des corps fermés héréditaires, c'est-à-dire des castes, XV, 423.

COMMUNE.

EUROPE. — France. — Le droit de voter aux élections législatives ne compense pas, pour les habitants d'une commune, le désagrément de voir le pouvoir préfectoral s'immiscer dans ses affaires, XV, 192. — Il y aurait lieu de créer en France différents types de communes. La commune rurale répugne à être administrée comme la commune urbaine, XV, 193. — Les communes ossaloises sont capables de s'administrer elles-mêmes sans l'intervention de l'État, XV, 187.

Russie. — La commune russe, ou Mir, n'est qu'une communauté de famille plus étendue; sa fonction ne se borne pas aux choses de la vie publique, elle s'étend également aux choses de la vie privée, aux intérêts particuliers, XVI, 263 à 265.

ASIE. — Société védique. — La communauté villageoise isolée, indépendante des autres organismes sociaux et basée sur la possession du sol, qui caractérise l'Inde, a pris naissance sur les petits territoires arrosables soumis au climat des steppes, qui furent le lien de formation de la société védique, XV, 399 à 407.

UNIONS DE COMMUNES.

EUROPE — France. — Les communes de la Vallée d'Ossau sont syndiquées en vue de régler le pâturage sur les montagnes indivises, XV, 183. — La vallée d'Ossau, sous le régime féodal, gardait une forte autonomie et les jurats avaient le droit de basse justice, XV, 457, 459.

CITÉ.

EUROPE. — France. — Les gentilshommes et bourgeois angoumoisins ne considéraient leurs campagnes que comme des sources de revenus, et vivaient le plus souvent dans les villes, XVI, 38, 41.

Italie. — En Italie, le mépris du citadin pour l'homme de la campagne est très fortement accentué, XVI, 371.

Rome. — Le proconsul, par la nature bourgeoise du gouvernement romain, sous la république, se trouve investi dans sa province d'un pouvoir sans contrôle, XV, 93, 98. — La république romaine, même après ses conquêtes, n'est qu'une cité, ayant pour propriétés communales des royaumes et d'autres cités, XV, 108. — Sous l'empire, l'inégalité de cités entre elles finit par disparaître complètement, XVI, 111.

ASIE. — Chaldée. — Le développement des grands centres urbains dans la Chaldée est le corollaire du développement des transports par l'association des mages et des chameliers, XVI, 231.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE.

EUROPE. — France. — La vallée d'Ossau formait probablement, au moyen âge, une confédération d'intérêts avec les vallées d'Aspe et de Barétons, XV, 458.

PROVINCE.

EUROPE. — Italie. — Rome. — Les trois insurrections de Galba, de Vitellius et de Vespasien inondent Rome de provinciaux et altèrent considérablement le caractère romain, XV, 377. — Un proconsul ne peut s'emparer de Rome qu'en prenant un point d'appui sur la province, XV, 378. — Tout proconsul vainqueur travaille, en triomphant, à égaliser le provincial et le Romain, XV, 380. — Les empereurs romains restreignent le libre jeu de la province par le procurateur et le libre jeu des villes par le curateur, XVI, 52.

ÉTAT.

GÉNÉRALITÉS. — Le crédit agricole ne doit pas être une subvention de l'État à la culture, XV, 78. — L'État n'a pas à créer de caisses agricoles, mais à déterminer les conditions légales très simples, sans formalités embarrassantes, où elles pourront se constituer, XV, 82. — Ce qui caractérise le groupe des sociétés à formation communautaire, ce n'est pas seulement le déve-

loppement intense de la communauté, c'est, en outre, l'absence de tous les organismes sociaux supérieurs, XV, 170. — L'État est un mauvais patron pour les beaux-arts, XV, 200. — La vraie liberté politique est de laisser le public déléguer tel ou tel service restreint et déterminé à un individu ou à un groupe d'individus sous leur responsabilité personnelle, XVI, 165. — Sous un régime parlementaire normal, ce sont les questions qui font les partis, et non les partis qui font les questions, XVI, 172. — La vendetta est la guerre des clans passée à l'état chronique, XVI, 286. — Chez les nomades, la puissance nationale repose essentiellement sur le prestige personnel des chefs et va en déclinant; chez les sédentaires cultivateurs, la puissance nationale repose sur l'organisation progressive des terres et va en s'affermissant, XVI, 343.

EUROPE. — **France**. — Pour beaucoup de fonctionnaires, en France, le traitement annuel ne peut être qu'un appoint et demande à être complété, soit par un patrimoine, soit par une dot, XV, 214. — En France, un homme croit n'être rien s'il n'est quelque chose dans l'État, XV, 238. — Dans l'Angoumois, au XVIIIe siècle, les efforts de l'État pour protéger l'agriculture ont été impuissants, XVI, 41. — Un républicain et un conservateur ne diffèrent souvent que par la diversité de leurs relations personnelles, XVI, 164. — En France, les politiciens forment des compagnies d'actionnaires pour exploiter le pouvoir et ces compagnies payent leurs membres avec les profits de l'entreprise, XVI, 167. — Le pouvoir en France ayant le caractère d'une proie, l'opposition tend directement au renversement du pouvoir, XVI, 168. — L'État français, se mêlant de tout, est rendu responsable en bloc de tout ce qui arrive aux citoyens, XVI, 168. — La République ne sera réellement fondée en France que lorsqu'elle aura su constituer un parti d'opposition occupé des affaires du pays et non de la distribution des finances budgétaires, XVI, 172. — Un militaire exclusif, même chevaleresque, loyal et honnête, est impropre au gouvernement d'une nation comme la France, XVI, 328. — Mac-Mahon, en refusant de faire un coup d'État militaire, a peut-être épargné à la France le sort des républiques sud-américaines, XVI, 331. — Le type du militaire pur tend à disparaître devant le type de soldat-citoyen, tenant encore par mille liens à la vie civile, XVI, 334. — Au lieu de terroriser le soldat, l'officier de l'armée nouvelle doit s'efforcer de l'élever, de le patronner, XVI, 335.

Grèce. — Les Doriens de Sparte, plus cultivateurs à l'origine que les Achéens, sont forcés de se tourner entièrement vers la guerre, XV, 360. — Les *anactes* achéens, autour du basileus, se superposent aux *laoi*, au menu peuple, demeuré en grande partie pélasgique, XVI, 280. — Le *basileus*, par suite de la rivalité des autres clans, a intérêt à ménager les *laoi* et à traiter ses clients avec douceur, XVI, 284. — La vendetta règne entre les clans achéens. Les maisons des chefs sont hautes et fortifiées, XVI, 285. — Le chef achéen tient volontiers table ouverte et traite fastueusement les chefs inférieurs, ses compagnons, XVI, 289. — Le chef de clan achéen se substitue assez facilement au chef de la cité pélasgique, dont l'autorité ressemble à la sienne, XVI, 374. — A l'époque homérique, le régime politique des Achéens est une oligarchie de *basileis*, se concertant dans la *boulè* et gouvernant par *l'agora* sous un *basileus* en chef qui dépend plus ou moins d'eux, XVI, 374. — Les chefs de clan de la cité achéenne ne consentent à se soumettre à l'un d'entre eux qu'en retenant une part effective d'autorité, XVI, 375. — L'agora achéenne est un instrument de publicité et d'enthousiasme, plutôt qu'une assemblée délibérante, XVI, 379. — Le gouvernement réel de la cité achéenne est entre les mains de la *boulè* ou conseil des chefs principaux présidé par le *basileus*, XVI, 379. — Le pouvoir du *basileus* dans la cité achéenne est en raison de l'attachement de la population au sol, XVI, 381. — Ulysse n'est pas roi d'Ithaque, mais un chef de clan des plus illustres de cette île, XVI, 382. — Le personnel du pouvoir, dans le dème achéen, est naturellement instable, le pouvoir étant le résultat du prestige individuel, XVI, 385.

Italie. — **Rome**. — Le proconsul, pour obtenir son proconsulat, est obligé de se créer un *clan* par son influence personnelle, XV, 85. — Sous l'influence du proconsul, l'esprit de groupe ou de clan remplace à Rome l'esprit de caste, XV, 98. — Le proconsul, par sa simple qualité de patricien, de général et de magistrat, est éminemment apte à l'exercice d'un pouvoir quasi royal, XV, 105. — Sylla, premier proconsul insurgé contre Rome, est en réalité le premier destructeur de la république ou bourgeoisie romaine, XV, 258. — L'énorme puissance rencontrée dans la cité romaine

porte les proconsuls à s'emparer de Rome pour sauvegarder et augmenter leur pouvoir provincial, XV, 258, 362. — L'armée romaine, composée d'abord uniquement de bourgeois propriétaires, admet sous Marius les prolétaires et se remplit ensuite d'étrangers, XV, 261. — La hiérarchie de l'armée romaine, de républicaine, devient monarchique, XV, 266. — L'armée romaine, en cessant d'être une armée de propriétaires pour devenir une armée de métier, grève de plus en plus le budget de la guerre et nécessite des gratifications, XV, 271. — La classe sénatoriale, longtemps après l'abaissement du Sénat, conserve une très haute influence sociale, XV, 363. — Un proconsul ne peut mettre la main sur Rome qu'après s'être constitué un clan fort nombreux, en province et à Rome, XV, 379. — Les premiers empereurs Romains ne sont officiellement que des hommes privés, puissants par leur clan privé, par leurs amis, XVI, 44. — Les fonctions publiques, sous l'Empire ne sont tout d'abord que des domesticités, XVI, 46. — L'institution des prétoriens ne fait que consacrer l'usage des gardes privées, entretenues par les citoyens puissants, XVI, 49. — Le peuple de Rome, favorisé par les empereurs, ne se révolte jamais contre eux, XVI, 51. — Le proconsul, devenu empereur, tend naturellement à diminuer le pouvoir proconsulaire, et à resserrer ainsi les liens de la centralisation, XVI, 52. — Le gouvernement impérial se soutient par deux ressorts : le régime des libéralités et le système fiscal. On donne par l'un ce qu'on reçoit par l'autre, XVI, 54. — L'empereur romain prend à sa charge les frais d'amusement du peuple de Rome, XVI, 57. — Les empereurs romains entreprennent de nourrir et d'assister tous les enfants pauvres, XVI, 58. — La perception des impôts, sous les empereurs romains, repose sur ce pricipe que tout ce qui appartient aux citoyens appartient à l'État, XVI, 108. — Les empereurs romains, par des lois sur le mariage et sur les mœurs, s'efforcent en vain de restaurer la vie privée, XVI, 113. — Sous les empereurs, le pouvoir législatif échappe graduellement au Sénat. L'empereur finit par faire toutes les lois, en se servant d'un conseil de jurisconsultes, XVI, 116. — La providence impériale, au IIe siècle, donne à l'empire romain une courte période de prospérité, toute de luxe et de gloire, mais éphémère, XVI, 118. — La centralisation romaine n'est pas identique à la centralisation française, XVI, 122.

Russie. — La Russie développa les pouvoirs publics parmi les Nord-Slaves, mais ce développement a été factice, XVI, 355. — La Société russe souffre d'un surmenage social, XV, 358. — La dispersion de la population et la difficulté des communications empêchent le développement de pouvoirs publics nationaux, en Finlande, XVI, 188.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — Le parti dit *républicain*, aux États-Unis, a été principalement engendré par les intérêts industriels des États du Nord. XV, 287. — Le triomphe du Sud, dans la guerre de Sécession, aurait nui aux États-Unis par la constitution de deux peuples rivaux et le développement obligé du militarisme, XV, 291. — L'abolition brusque et violente de l'esclavage dans les États du Sud des États-Unis a bouleversé la vie publique de ces États, XVI, 293. — La guerre de Sécession a eu pour résultat l'augmentation de l'autorité fédérale, XV, 293. — Les tentatives centralisatrices du parti républicain aux États-Unis, depuis 1865, ont été arrêtées par la résistance de l'opinion, XV, 295. — Le parti républicain a trouvé sa force dans l'abolition de l'esclavage et sa faiblesse dans la politique des tarifs, XV, 298. — Aux États-Unis, les politiciens républicains se sont longtemps maintenus par le système des pensions, XV, 297. — Le parti démocrate est fort en ce qu'il représente l'intérêt agricole, et faible en ce qu'il ne renferme pas, au même degré que le parti républicain, l'élément dirigeant du pays, XV, 299, 306. — Les politiciens, aux États-Unis, sont plus corrompus qu'ailleurs, XV, 312. — La portion saine de la population, aux États-Unis, reste indifférente à la politique, et n'intervient que dans les grandes occasions, mais avec vigueur, XV, 313. — L'Américain ne demande pas à son gouvernement de le protéger, mais de le laisser tranquille, et il y parvient, XV, 314.

EXPANSION DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Dans les temps primitifs, des désorganisés, en lutte contre l'autorité patriarcale, sont sortis de la communauté pastorale et ont dû se livrer à la culture, XVI, 211.

EUROPE. — Angleterre. — L'émigration des capables est une des causes du prolétariat anglais, XVI, 22.

France. — De tout temps, la limitation des

ressources tirées du pâturage a contraint l'Ossalois d'émigrer dans la plaine, XV, 277. — Beaucoup de cadets ossalois vont s'établir à la Plata pour s'y faire pasteurs, XV, 278. — L'Ossalois émigré à la Plata envoie volontiers de l'argent chez lui et cherche lui-même à revenir, XV, 282. — L'émigration des Ossalois dans l'Amérique du Sud est une émigration pauvre, par groupes et avec esprit de retour, XV, 283. — Le Perche s'est distingué par une certaine puissance colonisatrice, XV, 431, 437, 441.

Italie. — L'émigration italienne est essentiellement une émigration pauvre, XVI, 364.

Russie. — L'émigration, en Russie, est essentiellement communautaire : 1° les émigrants partent en troupe ; 2° les émigrants travaillent en communauté ; 3° les émigrants reviennent périodiquement au foyer ; 4° les émigrants rapportent à la communauté le montant de leurs bénéfices, XVI, 256 à 261. — Les Finnois ne peuvent exercer d'action extérieure à cause de leur dispersion et de l'absence de pouvoirs publics nationaux, XVI, 189.

ASIE. — La Mésopotamie, premier centre agricole et industriel du monde, a fourni des émigrants aux régions voisines, qui ont été peuplées de proche en proche, XVI, 214.

AMÉRIQUE. — Canada. — Au Canada, le nombre des enfants et leur esprit d'initiative produit un fort courant d'émigration, XVI, 319. — Le succès des Canadiens émigrés est très inégal.

ÉTRANGER.

EUROPE. — Italie. — Rome. — En passant de la République à l'Empire, le droit romain, tout en gardant son nom, s'est complètement transformé, sous l'influence des coutumes des peuples conquis, XVI, 117.

Russie. — On peut caractériser le type Nord-Slave, ou russe, par la formule suivante : Type communautaire soumis à des dominateurs étrangers appartenant à une formation sociale *supérieure*, XVI, 339. — Le Russe a projeté le Nord-Slave en avant, vers l'Occident, *ib.* — Les Nord-Slaves, impuissants à organiser des pouvoirs publics réguliers, par suite de leur formation communautaire, appelèrent à eux des étrangers, les Varègues, ou Russes, pour les gouverner, XVI, 340.

Sud-Slaves. — On peut caractériser le type sud-slave par la formule suivante : Type communautaire soumis à des dominateurs étrangers, appartenant à une formation sociale inférieure, XVI, 339. — Le Turc a rejeté le Sud-Slave vers l'Orient, XVI, 339.

HISTOIRE DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — La monographie d'une société à l'époque actuelle permet de remonter à ses origines et constitue un puissant secours pour l'histoire, XV, 462.

EUROPE. — France. — Les coutumes des Basques, relatives au rang social et aux privilèges de la femme, se retrouvent chez les Berbères d'Afrique, XV, 452. — Les privilèges de la femme, dans la montagne béarnaise, ne cessent que lorsque le Béarn quitte en grande partie la vie pastorale pour la vie agricole, XV, 454.

Grèce. — Le Klephte reproduit en grande partie l'Achéen de l'époque homérique, XVI, 275, 277. — L'*Iliade* et l'*Odyssée* peuvent être contemporaines, car les deux états qu'elles révèlent ont pu coexister, XVI, 389.

Italie. — Rome. — La société romaine, sous les empereurs, tend, sous l'influence des races conquises, à évoluer du type de la société communautaire de famille au type de la société communautaire d'État, XVI, 113. — Les Barbares entrent mécaniquement dans l'Empire romain pour remplacer la population qui s'épuise, XVI, 121. — Dans la conquête des peuples par Rome, on a toujours remarqué la romanisation des vaincus sans remarquer la barbarisation des vainqueurs, XVI, 124. — La conception romaine de l'État a survécu à la chute de l'empire, XVI, 126.

RANG DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Les supériorités et originalités d'une race se révèlent par les mots que les langues étrangères empruntent à sa langue, XVI, 191-205. — Le fait, pour une race, d'imposer sa langue à une autre race n'implique pas pour la première une reelle supériorité sociale, XVI, 203.

EUROPE. — Angleterre. — Les mots qui nous viennent de l'anglais sont des termes de transport, d'industrie, d'affaires, d'exercices corporels, de vie politique, XVI, 197.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).